

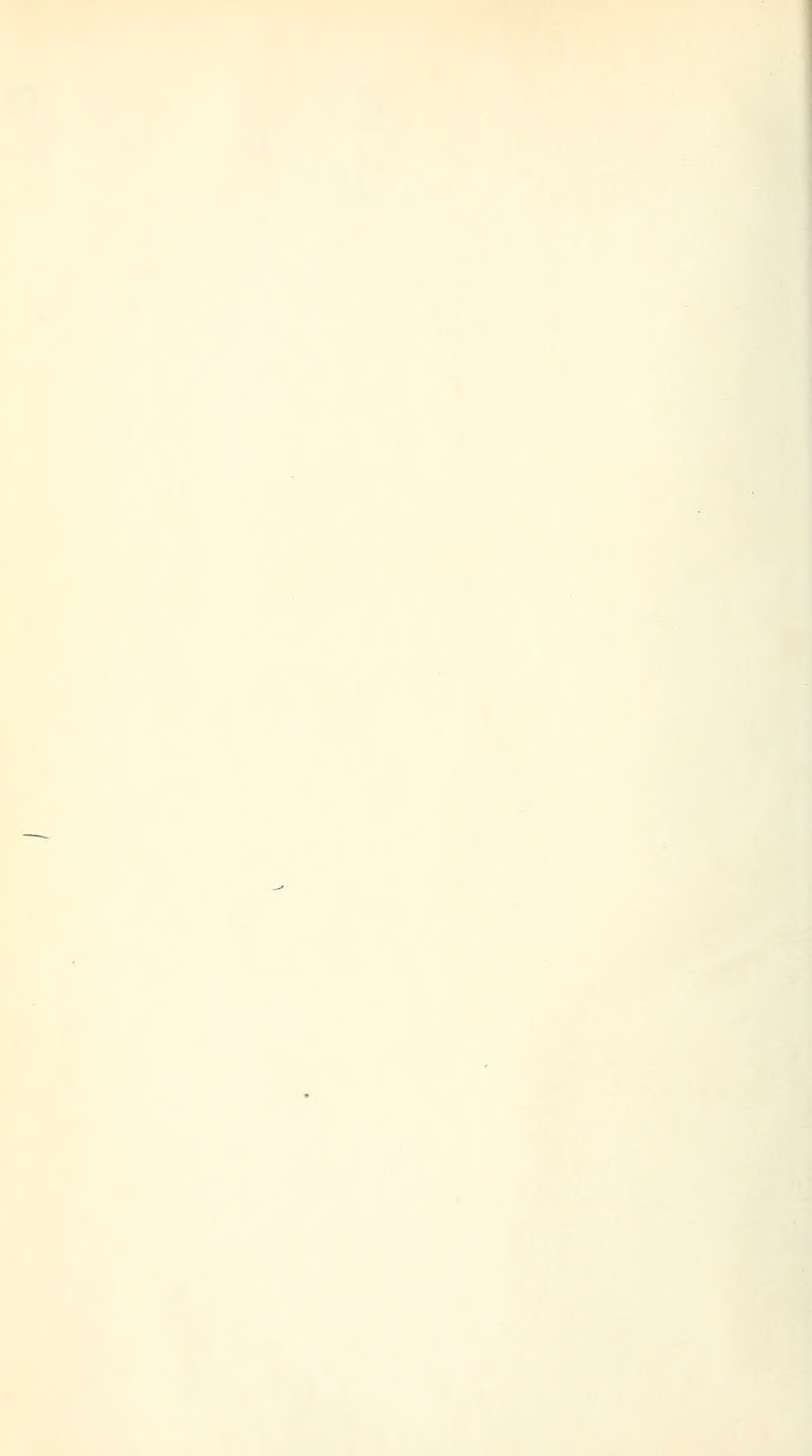


74

535

344

BIBLIOTHEQUE



REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

DIRIGÉE PAR MM.

G. MONOD et G. FAGNIEZ

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.

CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

PREMIÈRE ANNÉE.

TOME SECOND.

Juillet à Décembre 1876.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}
8, PLACE DE L'ODÉON, 8.

MEMORANDUM FOR THE RECORD

D
P
P
C. J.

20680
10/1/92

FRANÇOIS HOTMAN

SA VIE ET SA CORRESPONDANCE.

AVERTISSEMENT.

François Hotman est bien connu comme un de nos plus savants jurisconsultes du xvii^e siècle, et ses œuvres complètes, publiées à Genève en 1603, figurent encore avec honneur dans nos bibliothèques. On sait moins généralement qu'il a été un ardent huguenot, qu'il a passé sa vie dans les intrigues religieuses et politiques et qu'il a été en relation avec les plus grands personnages de son temps. Sa correspondance nous a fourni les éléments d'une biographie qui sans doute ne paraîtra pas dépourvue d'intérêt.

Cette correspondance est inédite pour la plus grande partie. Deux cents lettres environ avaient été recueillies par la famille, et ce recueil, conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris, a été publié à Amsterdam, en 1700, sous le titre de *Hotomanorum epistolæ*, in-4°. Des recherches assidues nous ont fait découvrir un grand nombre de lettres nouvelles. En voici l'indication :

Bibliothèque de Bâle	118
— de Zurich	44
— de Genève	19
— de Gotha	11
— nationale, à Paris	3
— de Breslau	4
— de Berne	1
British Museum, à Londres	2
Archives de Saint-Thomas, à Strasbourg	2
Archives de Pau	1
Archives de Berne	3
Archives de Munich	1
Archives de Stuttgart	6

215

On conserve aux archives de Marbourg un assez gros volume contenant la correspondance de François Hotman avec le landgrave de Hesse. On trouverait encore des lettres importantes dans les archives et les bibliothèques de l'Allemagne, à Leipzig, Hanovre, Dresde et peut-être à Berlin. Mais il n'est pas toujours facile, et aujourd'hui moins que jamais, d'obtenir communication des pièces conservées dans les archives allemandes. Nous croyons donc devoir publier notre travail sans attendre davantage, laissant à d'autres le soin de le compléter.

François Hotman naquit à Paris le 23 août 1524. Les Hotmans, comme le nom l'indique, étaient une famille d'origine allemande¹. Leur chef, noble silésien de Breslau, était venu s'établir à Paris en 1470, à la suite du prince Angilbert de Clèves, premier duc de Nevers. Ils avaient fait en France une fortune rapide. Pierre Hotman, père de François, d'abord lieutenant-général des eaux et forêts à Compiègne, devint ensuite conseiller au Parlement de Paris². De son mariage avec Paule de Marle naquirent dix enfants, neuf garçons et une fille. L'aîné et le plus illustre de tous fut celui dont nous écrivons la vie. Les autres remplirent des charges de judicature ou de finances. Le dernier, Antoine, est le seul qui mérite une mention particulière. Avocat au Parlement, il fut appelé lors des troubles de la Ligue à faire provisoirement les fonctions d'avocat du roi. Il a laissé quelques opuscules intéressants. Depuis, et pendant tout le dix-septième siècle, nous trouvons des Hotmans dans les grands emplois de finance, au Parlement, à la Chambre des comptes, et jusque dans le Conseil d'État.

François Hotman fut élevé à Paris au collège du Plessis³. Il en sortit à quatorze ans pour aller faire son droit à Orléans. L'Université de Paris n'enseignait que le droit canonique. Orléans, au contraire, n'avait qu'une faculté de droit civil, mais

1. Loisel, *Opuscules*, Paris, 1652, p. 698 : Indice alphabétique des avocats, d'après un arrêt de la cour des Aides de Paris du 11 août 1615.

2. Le recueil intitulé *Hotomanorum epistolae* contient une lettre de Pierre Hotman adressée au chancelier (p. 254). Il s'était fait des ennemis dans la réformation des forêts de Sézanne, et ceux-ci voulaient le prendre à partie. Hotman se justifie et saisit l'occasion pour supplier le chancelier de le rappeler à Paris : « Supplico igitur, ut saepius antea, et instantius oro ut aliquando voces me ex Egipto et a locis silvestribus. »

3. Sturmius Hotomano, 1561 (Strasbourg) « quum in collegio Plessiaco Martinetus tu esses. »

ancienne et illustre¹. Elle comptait alors huit docteurs régents, et l'un d'eux, Pierre de l'Estoile, est cité par Bèze comme *le plus aigu jurisconsulte de tous les docteurs de France*². Les étudiants étaient nombreux, et divisés en plusieurs nations dont chacune avait ses privilèges. C'est là qu'avaient étudié Calvin, Budé, Dumoulin. Hotman dut y rencontrer Théodore de Bèze qui y fut reçu licencié le 11 août 1539, et Anne Dubourg.

De retour à Paris avec le grade de licencié, Hotman fréquenta le cabinet de Dumoulin où il se lia avec un jeune homme d'Arras, qui était alors secrétaire du grand jurisconsulte. Ce jeune homme s'appelait François Baudouin. Dumoulin paraît n'avoir pas fait grand cas de François Hotman qu'il traite assez dédaigneusement de *littérateur*³, mais tout le monde n'était pas de son avis. « L'un des plus grands heurs que je pense avoir recueilli en ma jeunesse, dit Estienne Pasquier dans une lettre à Antoine Loysel, fut qu'au lendemain de l'Assomption Notre Dame, l'an 1546, Hotman et Balduin commencèrent leurs premières lectures de droit aux escholes du décret, en ceste ville de Paris; celui là à sept heures du matin lisant le titre *de novationibus*; cestuy ci à deux heures de relevée, lisant le titre *de publicis judiciis*, en un grand théâtre d'auditeurs. Et ce jour mesme, sous ces deux doctes personnages, je commençay d'estudier en droict⁴. » L'année suivante, Pasquier assistait à la première leçon de Cujas à Toulouse, et peu de temps après, en 1551, Doneau était nommé professeur à Bourges. Ainsi nos quatre grands docteurs du xvi^e siècle entraient presque en même temps dans la carrière. Nous les retrouverons plus d'une fois dans le cours de ce récit.

Hotman n'enseigna pas longtemps à Paris⁵. Il y avait alors

1. Eugène Bimbenet, *Histoire de l'Université des lois d'Orléans* (1853). — Rabelais, Pantagruel, II, 5. « Partant de Bourges vint à Orléans, et là trouva force rustres d'escholiers qui lui firent grand chière à sa venue, et en peu de temps aprint avecques eux à jouer à la paulme, si bien qu'il en estoit maistre, car les estudians dudict lieu en font bel exercice. »

2. Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées du royaume de France*. Anvers, 1580, t. I, p. 9.

3. « De litteratore Haultmano. Is ante quindecim annos ventitabat in domum meam, visitans Balduinum tunc amanuensem meum. » Lettre de Dumoulin à Amerbach, déc. 1555 (Bâle). V. la Revue de législation, 1862, t. III, p. 143.

4. C'étaient des cours libres, comme il s'en faisait alors dans beaucoup de villes.

5. En 1547, parut à Paris le premier ouvrage d'Hotman : *De gradibus cognationis et affinitatis libri duo*. Il y combat déjà les canonistes.

comme un courant qui entraînait vers l'Allemagne et la Suisse les esprits les plus distingués. Savants, professeurs, jurisconsultes, étaient séduits en grand nombre par les nouvelles doctrines religieuses. La persécution achevait de les décider. « Tandis que Satan jouoit ses tragédies à Paris, dit Bèze, Dieu besognoit quasi par tout le royaume, vérifiant ce qui a été très bien dit par un ancien, à savoir que le sang des martyrs sert comme de fumier à la vigne du Seigneur pour la faire plus fructifier. » C'est dans ces sentiments qu'à peine monté en chaire, Hotman quitta tout pour se rendre à Genève auprès de Calvin.

Le voyage de Genève à cette époque n'était pas chose facile. Il fallait se cacher. La route était surveillée et le père d'Hotman faisait rechercher son fils. Au mois de juin 1548, nous trouvons le fugitif à Lyon, caché au fond d'une hôtellerie, n'osant pas se montrer, de peur d'être reconnu par les amis de son père, réduit, pour gagner sa vie, à se mettre aux gages des imprimeurs Gryphe et Detournes, et du libraire Vincent. C'est de là qu'il envoie à Calvin sa première lettre, pour lui demander d'abord des conseils, puis un secours et un asile. Il est impatient de se déclarer sans garder aucun ménagement, sans s'arrêter à ce qu'il appelle les trop prudentes excuses des faux Nicodèmes¹.

Calvin répondit comme il le faisait d'ordinaire aux ouvertures de ce genre. C'était une affaire sérieuse. Il y avait de grands dangers à courir. Il fallait une ferme résolution d'affronter tout, même la mort. Hotman se déclara prêt. Sa seconde lettre à Calvin montre toute l'ardeur d'un nouveau converti². Il a autour de lui plus de vingt personnes, entre autres son meilleur ami Guillaume de Trye, auxquelles il lit, il traduit, il donne à copier les lettres de Calvin. Il n'ignore pas qu'on a répandu à Genève et à Lausanne des soupçons sur la sincérité de sa conversion. Il pardonne à ses ennemis, mais il les convaincra de mensonge. « Je prends

1. Lettre d'Hotman à Monseigneur Mons^r d'Espeville la part où il sera (Gotha). Cette lettre datée de Lyon, 17 juin 1548, a été imprimée par Liebe, *diatribe de pseudonymia Calvinii*, Amstel. 1723, p. 72. — Les rapports d'Hotman avec Calvin avaient commencé en 1547. Hotman écrit à Calvin le 17 sept. 1559 : « Per tuum erga me amorem quem his xii annis semper constantissime retinuisti. » Mais sa conversion ne date que de 1548. Hotman écrit à Cappel le 2 mars 1575 : « Deum immortalem cui totos hosce 27 annos sincere et ex animo servio. »

2. Hotman à Monseigneur Mons^r d'Espeville où il sera. Lyon, 27 juillet 1548 (Genève).

Dieu à témoin que depuis le jour où j'ai été instruit dans la vraie religion, je n'ai aimé et chéri personne plus que vous, pas même mon père. Je le prends encore à témoin de ce que je vais dire. Rien ne pourrait m'arriver de plus important ni de plus heureux en cette vie que si l'on me procurait le moyen de vivre auprès de vous; et quels que soient les dangers qui vous menacent de la part d'Antiochus (Charles V), cependant (vous me pardonnerez bien la liberté que je prends avec vous), si j'avais seulement vingt écus d'or ou un peu plus, je vous jure que j'irais bien volontiers, avec empressement, passer l'hiver auprès de vous, si vous le permettiez. » Il ne craint pas la mort. Il connaît bien les dangers auxquels il s'expose, mais où aller? « Croyez-vous que je me trouve bien dans cette ville où je ne peux même pas entrer dans la salle de l'hôtellerie, sans crainte de rencontrer quelqu'un des amis de mon père, passant ici par hasard? » Il termine sa lettre par une longue formule de serment¹.

Quelques jours après Hotman arrivait à Genève à peu près en même temps que Théodore de Bèze (24 octobre 1548). Après un hiver passé dans le voisinage de Calvin², il fut chargé, au mois de mai 1549, d'enseigner le latin à l'école de Lausanne.

Le pays de Vaud avait été enlevé au duc de Savoie par les Bernois en 1535, et la réforme avait suivi la conquête. Pour remplacer l'ancienne école épiscopale, une sorte de collège protestant avait été fondé à Lausanne sous la direction des pasteurs Farel et Viret³. Un certain Saunier, envoyé de Genève, en fut le premier principal, chargé d'enseigner en même temps la langue latine. A côté de lui deux autres professeurs enseignaient le grec

1. Pendant son séjour à Lyon, Hotman avait fait une traduction française de l'apologie de Socrate. Cette traduction, très-remarquable par la fermeté et la couleur du style, a été publiée à Lyon en 1549. L'épître dédicatoire, adressée par l'auteur à Guillaume Trye, son bon frère et singulier amy, est datée de Venise, ce douziesme d'aoust 1548. « Vous savez, dit-il, à combien plus ardue et difficile estude sont desdiez mes labeurs. » C'était le moment de sa conversion.

2. Le 10 avril 1549, Viret écrit à Calvin : « Saluta domesticos et reliquos amicos nostros, meo praesertim nomine Gallasium, Bezam, Ottomanum » *Calvini epistolae*, Lausanne, 1576.

3. Baum, *Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*, t. I, Leipzig, 1843. Haag, *la France protestante*.

Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud*, Lausanne, 1853.

et l'hébreu, c'étaient Conrad Gessner, de Zürich, et Jean Himbert. En 1546 deux nouvelles chaires furent créées, l'une de théologie pour Jean Ribit, l'autre de philosophie pour Claude Quintin. Jean Tagaut, fils d'un médecin de Paris, leur fut adjoint comme professeur extraordinaire de mathématiques.

Au moment où Hotman prit la chaire de latin, en 1549, celle d'hébreu venait d'être donnée à Merlin, et celle de grec à Théodore de Bèze. A côté d'eux, et à des titres différents, comme professeurs, répétiteurs, instituteurs, nous trouvons d'autres Français réfugiés, Claude Prévost d'Issoudun, Mathurin Cordier, l'ancien maître de Calvin, François Bérauld et Jean Randon.

En adressant Hotman au pasteur Viret, Calvin le recommandait comme un esprit vigoureux, très-instruit, et doué de beaucoup d'excellentes qualités, très-zélé d'ailleurs pour le service de l'église calviniste¹. Ce dernier point devint précisément une difficulté, car la seigneurie de Berne tenait pour la confession d'Augsbourg. Il fallut que Calvin écrivît à Meusel, pasteur de Berne², et que Viret et Merlin, ce dernier comme syndic des professeurs, joignissent leurs instances aux siennes. Enfin Bèze et Hotman commencèrent leurs leçons au mois d'octobre 1549. Peu de temps après, Hotman épousa Claude Aubelin, fille de Guillaume Aubelin de la Rivière, gentilhomme d'Orléans, et comme lui protestant réfugié.

Le séjour d'Hotman à Lausanne fut d'environ six ans. Il expliquait les discours de Cicéron, et bientôt chargé de faire, outre ses leçons, celles de Théodore de Bèze, il traduisait à ses élèves Platon, Aristote et Plutarque. En même temps il continuait de travailler pour les libraires de Lyon³, surtout pour Antoine Vincent pour lequel il corrigea plusieurs livres, et entr'autres Platon. Aussi se plaint-il souvent d'être surchargé d'occupations. Il nous reste onze lettres écrites par lui à Calvin pendant cette

1. Calvinus Vireto nonis Maii 1549 : « Qua de causa hanc ad vos profectionem Otthomanus susceperit ipse tibi coram melius referet. Non satis teneo, nec scrupulosius inquirere libuit ad quam conditionem adspiret, nisi quod Domino et Ecclesiae suam operam offerre decrevit, ne otiosus vivat. Hoc ego consilium maxime probo. Pollet enim ingenio, doctrina instructus est, et habet alias dotes non paenitendas. »

2. Calvinus Musculo, 28 novembre 1549.

3. Hot. Amerbachio, 13 déc. 1559 (Bâle). Son édition d'Asconius parut en 1551 : ses Commentaires sur les discours de Cicéron en 1553.

période ¹. Elles sont assez insignifiantes. Il demande à Calvin des consolations ou des avis. Il le consulte tantôt sur un passage des épîtres de saint Pierre, tantôt sur une phrase de Suétone. Il nomme souvent ses collègues, Viret, Bèze, Cordier, Merlin, Ribit. On le voit aussi en relations avec d'autres personnages bien connus dans l'histoire de la Réforme, Gilbert Cousin, ancien secrétaire d'Erasme, auteur des *epistolae laconicae*, Villemongis qui fut plus tard un des conjurés d'Amboise et périt au gibet, Vergerio, ancien évêque de Pola, qui devint bientôt professeur à Tubingue, Guillaume de Trye, le gendre de Budé, et les ministres Baduel, Prévost, des Gallars, Bourgoing, Plessis. En 1550, le jeune Cappel, fils d'un avocat du roi au Parlement de Paris, passe par Lausanne en revenant d'Italie. Hotman l'adresse à Calvin. Ce jeune homme a des doutes sur la présence réelle et sur l'intercession des saints. Il sera facile de l'instruire et il est à désirer que MM. Baduel et Prévost veuillent bien s'en mêler. « Son frère, ajoute Hotman, étudie à Padoue. C'est un de mes meilleurs amis. Plût à Dieu que celui-ci eût les mêmes sentiments en ce qui touche la religion! » En 1552, c'est Dumoulin qui, au retour de son second voyage d'Allemagne, s'arrête quelque temps à Lausanne avant de rentrer en France. Il n'y a pas encore un mot de politique dans toute cette correspondance. Les seuls événements qu'Hotman rappelle ou plutôt mentionne en passant sont la lutte de Calvin avec Troullet (1552), et l'abolition de la messe par le prince de Montbéliard. Toutefois il entre dans la polémique religieuse en publiant deux petits écrits pour la défense de Dumoulin, l'un sur la question de l'usure (1551), l'autre sur l'état de l'église primitive (1554). Ce dernier écrit avait été revu par Bullinger, pasteur de Zurich.

Enfin après six ans de séjour à Lausanne, Hotman se déterminait à partir pour Strasbourg. Il venait de perdre son père et voulait recueillir sa part de la succession sans rentrer en France. C'était une faveur qu'il fallait obtenir et qui paraissait pouvoir être plus facilement obtenue à Strasbourg, ville amie de la France, qu'à Genève ou à Lausanne, rendez-vous de tous les réfugiés. Calvin approuva ce projet ². Hotman se rendit d'abord à

1. Une seule a été imprimée dans les *Hotomanorum epistolae* (p. 248). Nous avons trouvé les dix autres à Gotha, Genève et Zurich.

2. Calvinus Bullingero, 15 juin 1555.

Zurich auprès de Bullinger, auquel il remit une lettre de Calvin contenant le récit de la dernière défaite infligée à Genève au parti des libertins. Il fit connaissance avec l'illustre successeur de Zwingli, avec ses trois gendres, les pasteurs Zwingli, Lavater et Simler, le savant Gessner qui avait quitté l'enseignement du grec à Lausanne pour l'étude de la médecine et des sciences naturelles, enfin leur hôte Lismanin, ancien confesseur de la reine de Pologne. A cette occasion, il remarqua dans la bibliothèque publique un ancien manuscrit des Institutes dont il se servit plus tard. Il retourna ensuite à Lausanne et à Genève pour prendre congé de Calvin, et enfin, le 28 septembre 1555, nous le trouvons à Bâle avec sa famille, attendant ses effets et un bateau pour Strasbourg. Il écrit de là à Bullinger¹. Il passe en revue les principaux personnages de cette ville qu'il voit pour la première fois. Ce sont le théologien Sulzer, le jurisconsulte Amerbach, un Italien, le médecin Gratarolo, de Bergame; un Français, l'helléniste Sébastien Chasteillon, plus connu sous le nom latinisé de Castalion, et regardé à Bâle comme une des plus fermes colonnes de la religion. Chasteillon venait de défendre la tolérance, contre Calvin et Bèze, à l'occasion du procès de Servet. On achevait d'imprimer sa version française de la Bible, remarquable encore aujourd'hui par l'emploi affecté de locutions populaires. Hotman la trouve ridicule. Il en dit son avis à l'imprimeur et à tout le monde. Il voudrait surtout que l'on corrigeât la préface qui sera, dit-il, un objet de risée pour tous les lecteurs français, surtout pour ceux qui vivent à la cour. « Au surplus, ajoute-t-il, Calvin n'est pas plus en odeur de sainteté ici qu'à Paris. Si on veut dire de quelqu'un qu'il est un blasphémateur ou un libertin, on le traite de calviniste..... Le roi d'Angleterre Philippe II est arrivé à Bruxelles, emmenant avec lui une grande partie de la noblesse anglaise. C'est ce que racontent des Espagnols qui en viennent. On dit que le pape, poussé par le prince de Salerne, fait alliance avec le Turc pour diriger une attaque combinée contre l'empereur. »

Au commencement d'octobre 1555, Hotman arrivait à Strasbourg, et, après quelques jours d'attente, abordait le magistrat Louis Grempe de Freundstein, avec une lettre de recommandation

1. Hot. Bullingero, 28 sept. 1555, imprimé.

d'Amerbach¹. En même temps, il présentait requête aux Scholarques pour être autorisé à donner des leçons publiques au gymnase comme second professeur de droit.

Le gymnase de Strasbourg avait été fondé en 1538 par le célèbre Jean Sturm, pour l'enseignement des langues anciennes. On y joignit bientôt une chaire d'Institutes dont le premier titulaire fut le docteur Wendelin Bittelborn, d'Offenbourg, mais à cette époque c'était surtout en France qu'on allait chercher des professeurs. En 1553, Sturm avait appelé Dumoulin, sans pouvoir le retenir; au commencement de l'an 1555, il retint au passage François Baudouin qui, de Bourges où il avait enseigné le droit pendant sept ans, venait d'être appelé par Dumoulin à Tubingue. Sur la recommandation du recteur, Baudouin fut engagé pour six ans par les Scholarques de Strasbourg, comme professeur de droit et conseil du magistrat de la ville. Le salaire convenu était de 160 florins par an, plus 20 florins pour indemnité de logement. Hotman, arrivé quelques mois après Baudouin, demanda à faire à côté de lui des leçons publiques. Sturm, chez qui il s'était présenté avec une lettre de Calvin, lui fit obtenir le droit de bourgeoisie et appuya sa demande, conjointement avec Grempe². Les Scholarques hésitaient. Ils trouvaient que c'était trop de deux professeurs de droit. Leur réponse se fit attendre plusieurs mois. Enfin ils eurent la main forcée. De toutes parts les étudiants arrivaient et demandaient à entendre le nouveau professeur. On voulait se cotiser pour lui offrir un traitement annuel, et un docteur en droit nommé Munz (Montius) offrait à lui seul dix écus d'or pour sa part. Il venait des jeunes gens de Paris, et même du fond de l'Allemagne. Gérard Sévéus, un des professeurs du gymnase, amena un jour à Hotman deux jeunes Poméranien prêts à prendre pension chez lui, et trouva la place déjà occupée par d'autres. Les jeunes gens venus de Paris affirmaient qu'il en viendrait dix autres au printemps, tous huguenots, attirés par la liberté de la religion. A la fin de janvier 1556, Grempe se chargea de présenter aux Scholarques une requête de quarante étudiants³. En même temps Hotman se

1. Charles Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm*. Strasbourg, 1855.

2. Hot. Amerbachio, 13 kal. febr. 1556 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 9 févr. 1556 (Bâle). — Bullingero, 25 mars 1556 (imprimé).

décida à faire chez lui une leçon privée, quoique les leçons privées fussent interdites par les règlements du gymnase. Cette fois l'autorisation demandée ne se fit plus attendre, et Sturm obtint même pour Hotman un traitement de 24 florins¹.

Ainsi, après dix ans, la fortune qui avait brusquement séparé Baudouin et Hotman les réunissait de nouveau sur un autre théâtre, mais cette fois comme ennemis. Baudouin était aussi allé à Genève, avant Hotman, mais il en était revenu et les protestants le regardaient comme un transfuge. On disait qu'il avait changé six fois de religion². A Bourges il avait eu des démêlés avec son collègue Duaren, que les protestants considéraient comme un des leurs. Duaren venait de publier un traité sur le ministère ecclésiastique, et sa grande réputation de jurisconsulte ajoutait beaucoup de valeur à cet écrit. Baudouin attaqua très-vivement l'ouvrage et l'auteur dans un discours qu'il prononça à Strasbourg, à l'ouverture de ses leçons. Duaren répondit par une lettre adressée à Hotman (juillet 1555). Baudouin répliqua sous le nom de *jurisconsulte chrétien* (mars 1556), et prit Hotman à partie. Hotman garda le silence, mais n'en ressentit pas moins le coup, d'autant plus qu'en ce moment même il négociait à Paris pour obtenir la restitution de son patrimoine. « Que veut-il donc ? écrit-il à Calvin³ (25 mars 1556). Me faire brûler en effigie à Paris et faire confisquer le bien de ma famille ? » Il adresse les mêmes plaintes à Bullinger et à Amerbach. Heureusement pour lui, Baudouin songeait déjà à quitter Strasbourg pour Heidelberg, où l'appelait l'électeur palatin Otton Henri⁴. Dès le mois de mars 1556, il recevait cent thalers de l'électeur et partait sans donner de motif, quoique engagé pour trois ans encore envers la ville de Strasbourg. Il promettait de revenir bientôt, mais cherchait un prétexte pour se dégager et alléguait les menées d'Hotman contre lui⁵. En même temps, il s'excusait de ne pas se déclarer tout de suite, et disait à l'électeur qu'il avait besoin d'un délai pour faire nommer en sa place son ami Hotman. On comprend sans peine l'exaspération de ce dernier.

1. Sturmius Hotomano, févr. 1561 (Strasbourg).

2. Hot. Bullingero, 10 kal. jun. 1556 (imprimé).

3. Hot. Calvino, 25 mars 1556 (Genève).

4. Hot. Amerbachio, 12 kal. maii 1556 (Bâle). V. Hautz, *Geschichte der Universität Heidelberg*.

5. Hot. Calvino, 4 mai 1556 (Gotha). — Bullingero, 8 mai 1556 (imprimé).

« Monsieur, écrit-il à Calvin en lui envoyant les trois lettres qu'il a reçues de Duaren, M^r Lenfant nous a priez a disner, M^r Sleidan et aultres, et nous a conté comme il venoit de chez M. Sturm, l'advertir qu'un nommé Baudouin a esté à Heidelberg (dont ledict Lenfant reve-noit) et avoit dit au chancellier et autres, qu'il feust déjà là, n'estoit qu'il estoit après à faire recevoir un sien amy qui est pauvre pour la parolle de Dieu, nommé Hotoman, et que c'estoit un œuvre de miséricorde, en manière qu'il a obtenu délay de six sepmaines pour ceste affaire. Sturmius a promis d'en avertir demain les scholarques et aultres. J'ay laissé présentement M^r Sleidan avec un homme d'aucto-rité qui luy contoit ce mensonge diabolique avec grande cholère. Monsieur, je suis si las des mensonges de ce diable là, que s'il demeure icy je ne m'y tiendray de ma vie. »

Une circonstance imprévue décida enfin les Scholarques¹. Le 16 mai, un envoyé du duc de Prusse arrivait à Strasbourg, chargé de présenter à l'assemblée des théologiens une confession de foi de son maître. Il offrit à Hotman une chaire à l'université de Kœnigsberg, 400 florins d'or pour ses leçons, 100 florins pour ses consultations, la table, le logement et l'habillement pour lui et pour un domestique. De plus, le duc prenait à sa charge les frais du voyage de toute la famille, et promettait d'écrire au roi de France au sujet de la restitution du patrimoine séquestré. Hotman demanda deux mois pour réfléchir. Cependant ses protecteurs Grempe et Botzheim firent une nouvelle démarche auprès des Scholarques. Ceux-ci mandèrent Baudouin et le contraignirent d'avouer ses engagements envers l'électeur, ainsi que les avances reçues². Sturm produisit une lettre adressée à la ville par l'électeur pour réclamer Baudouin. Dès lors la cause était jugée. Baudouin fut congédié et Hotman nommé à sa place. Le 24 juin 1556, Hotman signa un engagement de cinq ans, promettant ses services comme professeur de droit et conseil de la république, moyennant 160 florins par an³. Quant à Baudouin il se rendit à Heidelberg, et après un court séjour il se décida à retourner en France⁴.

1. Hot. Bullingero, 10 kal. jun. 1556 (imprimé).

2. Hot. Amerbachio, pridie nonas jun. 1556 (Bâle).

3. L'acte est aux archives de Saint-Thomas, à Strasbourg.

4. Sur Baudouin v. Heveling, *de Francisco Balduino jurisconsulto, ejusque studii irenicis atque politicis*, Bonn, 1871 — et l'acte d'abjuration de Baudouin, fait à Louvain, le 24 juillet 1563 (Revue de législation, 1872, p. 308).

Les collègues d'Hotman, ceux qu'il nomme dans ses lettres, étaient, outre le célèbre Jean Sturm, fondateur et recteur du gymnase, les professeurs Gérard Sévéus, Gaspard Gamaut, de Metz, l'helléniste Dasypodius, de Zurich. A côté d'eux, au séminaire, Pierre Martyr et Jérôme Zanchi enseignaient la théologie. On a déjà vu qu'Hotman avait encore rencontré à Strasbourg l'historien Sleidan, qui venait d'y publier son livre *de Statu religionis et reipublicae*. A cette société se joignait un certain nombre de Français et d'Anglais réfugiés, et parmi ces derniers, Antoine Cook, ancien précepteur d'Édouard VI, Thomas Wroth, Cheke et Morison.

L'enseignement donné par Hotman était très-élémentaire. Il consistait dans la lecture et l'explication des Institutes de Justinien. Hotman avait rédigé un *elementum juris* ou manuel par demandes et réponses, et le dictait à ses auditeurs qui paraissent avoir été nombreux ¹. Parmi ces derniers, nous pouvons citer un fils de Bullinger, et un autre jeune homme de Zurich, Guillaume Stück, Jacques Callonius Portanus qui avait entendu Duaren à Bourges et se rendit ensuite à Bâle pour entendre Amerbach, puis à Wittenberg²; François Sylvius, qui rédigea les tables de l'histoire de Sleidan. Ce dernier avait entendu Cujas à Toulouse pendant plusieurs années et préparait une édition nouvelle de Paul de Castro. En 1559, lorsque les réfugiés anglais retournèrent en Angleterre, après l'avènement d'Élisabeth, Wroth, nommé shériff de Middlesex, laissa son fils aîné en pension chez Hotman. D'autres pensionnaires d'Hotman furent le baron de Strein, de Vienne, un fils de Camerarius, professeur à Leipsig, les Stibar, nobles de Franconie, et Tucher d'Autriche, envoyés par Camerarius³. C'étaient en général de jeunes nobles autrichiens et polonais.

Le prix de la pension variait de un thaler à une couronne par semaine. Les leçons se payaient à part. Ainsi, en 1559, des trois

1. Hot. Amerbachio, 13 déc. 1559 (Bâle).

Tous les détails qui suivent sont éparés dans la correspondance d'Hotman avec Calvin, Bullinger et Amerbach.

2. Le recueil des lettres d'Hubert Languet contient plusieurs lettres adressées de Wittenberg par Callonius Portanus au chancelier Mordeissen, à Torgau. Callonius était en correspondance avec Languet et Hotman.

3. *Joachimi Camerarii epistolae*, Francofurti, 1583. Camerarius Hotomano, 23 mars et 19 avril 1560.

pensionnaires d'Hotman, deux seulement suivaient ses cours et lui payaient un thaler par mois, chacun¹. Voici quel était le régime imposé au jeune Stück : « A six heures, écrit Hotman à Bullinger, il lit la Bible et fait ses prières. A sept heures, il assiste à ma leçon sur la constitution de la république romaine; à huit heures, il explique les Philippiques de Démosthènes; à une heure, mes *partitiones juris*, enfin à quatre heures il assiste à une leçon de dialectique. »

Au milieu de toutes ces occupations, Hotman trouvait encore du temps pour composer des livres qu'il faisait imprimer à Bâle² et qui répandirent en peu de temps sa réputation de jurisconsulte. En 1558, Cujas, qu'il n'avait jamais vu, lui envoya de Valence un exemplaire de sa nouvelle édition des sentences de Paul. A ce moment, Hotman se souvint qu'il n'était pas docteur. A son âge et dans sa situation, il reculait devant la solennité d'un acte public. Il négocia avec Amerbach, et obtint enfin sa promotion, au mois de décembre 1558, à l'université de Bâle. Elle eut lieu *intra privatos parietes*, en présence du recteur, des deux professeurs Amerbach et Iselin, et de deux notaires. C'était l'usage suivi en France et en Allemagne pour les promotions dispensées de publicité³.

L'année suivante (1559), Hotman reçut de nouvelles propositions. La mort de Ferrarius Montanus laissait vacante une chaire de droit à l'université de Marbourg, et les professeurs désignèrent Hotman au choix du landgrave⁴. Hotman demanda à réfléchir et finit par refuser. Sa position à Strasbourg était devenue très-brillante. Son traitement avait été porté à plus de 300 florins par

1. En 1562, Baudouin faisait aussi à Paris des cours libres. Hubert Languet écrit à son sujet à Mordeissen, le 19 avril 1562 : « Docet privatim juridica et historica et habet ad septuaginta auditores a quibus singulos coronatos quolibet mense exigit. »

2. Le plus important est le commentaire sur les Institutes de Justinien, 1560.

3. Hot. Amerbachio (Bâle) : « Ubique in Gallia id moris est ut qui velint (licentiati tamen) intra privatos parietes, praesentibus D. rectore et doctoribus juris ac notariis, doctoratus insignia recipiant. » — « Ab institutis Academiae nullo modo velim discedere. Balduinus tuus mihi saepe affirmavit eundem Tubingae et Heidelbergae morem observari quem Galli ubique retinent, id est ut licentiati facile ac sine ulla pompa promoveantur. »

4. Hot. Bullingero, 23 nov. 1559, imprimé. — Sur Ferrarius Montanus v. Melchior Adam *Vitae Jurisc. Germ.* et P. Nigidius, *de Profess. Marpurg.*

l'attribution d'une des prébendes de Saint-Thomas. Les Scholarques ajoutaient à cette somme 60 florins pris sur les fonds des écoles¹. Enfin il était logé près de Saint-Thomas, dans le voisinage de Sturm².

L'engagement d'Hotman avec la ville expira le 24 juin 1560. Il ne paraît pas l'avoir renouvelé. D'autres soins l'attiraient tout entier, comme on va le voir. Le 5 mars 1562, les Scholarques lui délivrèrent un certificat constatant qu'il avait été *in Gymnasio nostro legum publicus professor*, et qu'il avait enseigné *summo auditorum suorum desiderio et fructu*. Après lui, la chaire de droit fut encore confiée à un Français, Philippe de la Garde³. Ce qui arrachait Hotman à l'enseignement du droit, c'étaient les affaires religieuses et plus tard les affaires politiques. Il s'y mêla dès son arrivée à Strasbourg, et finit par s'y livrer tout entier.

Un mot d'abord sur les affaires religieuses. La lutte entre luthériens et calvinistes régnait partout en Allemagne, et les luthériens étaient les plus forts. A Strasbourg même, où Calvin avait passé plusieurs années, l'église calviniste sous le pasteur Bocquin ne comptait qu'un petit nombre de fidèles, pour la plupart réfugiés français. Sturm et Sleidan étaient du nombre. Le plus ardent de tous paraît avoir été Hotman. Au mois de septembre 1556, Calvin, se rendant à Francfort pour un colloque⁴, passa par Strasbourg, prit part à un banquet donné par les professeurs du Gymnase et visita les classes de Sturm et d'Hotman, mais sans pouvoir obtenir l'autorisation de prêcher à l'église française. Hotman l'accompagna à Francfort, assista à la dispute théologique qui eut lieu entre lui et un nommé Vels sur les questions du libre arbitre et de la grâce, et fut témoin du triomphe de Calvin qui fut complimenté par le sénat de Francfort. Malgré ce succès, le luthéranisme gagnait chaque jour du terrain. A Strasbourg, le surintendant Marpach ne ménageait pas les calvinistes.

1. Hotman touchait une partie de ses revenus de France, mais il se plaint d'avoir fait des pertes dans les mines de Sainte-Marie (in argentifodinis Markircensibus). Hot. Amerbachio postr. non. dec. 1558 (Bâle).

2. Hot. Hervagio, 10 mars 1558 (Bâle).

3. En 1566, Sturm obtint la création d'une académie à Strasbourg, avec une seule faculté, celle de philosophie, et le droit de faire des bacheliers et maîtres ès-arts. C'est en 1621 que cette académie fut érigée en université.

4. Hot. Bullingero, 22 sept. 1556 (imprimé).

L'église française fut menacée de se voir enlever le catéchisme de Calvin. « La discipline s'en va, dit Hotman, l'intérim triomphe. On tolère les papistes, les anabaptistes et les sacramentaires¹. »

L'année suivante (1557) ce fut le tour de Bèze et de Farel. Les Vaudois du Piémont, menacés par un édit du roi Henri II, s'étaient entendus avec Genève. Bèze et Farel parcoururent la Suisse et l'Allemagne pour provoquer une intervention en leur faveur. Au mois de mai ils arrivèrent à Strasbourg où Hotman les reçut². Ils soupèrent un soir chez lui avec Marpach, et on parla beaucoup de la querelle sacramentaire sans arriver à s'entendre. Le sénat de Strasbourg promit de se joindre aux cantons suisses et écrivit dans le même sens à l'électeur palatin ainsi qu'au duc de Wurtemberg. Hotman fut chargé de porter ces lettres et partit avec Bèze et Farel, mais il revint à Strasbourg après avoir vu l'électeur. Farel alla seul à Stuttgart. La négociation réussit. Au mois de juillet, l'ambassade de quatre cantons suisses et de sept princes allemands arriva à Compiègne et la persécution commencée contre les Vaudois s'arrêta.

A la fin de septembre 1557, il y eut encore un colloque à Worms, et Sturm s'y fit accompagner par Hotman³. Ils y rencontrèrent Mélanchthon, avec lequel Hotman était déjà depuis longtemps en correspondance. Ce colloque ne réussit pas mieux que les précédents. On proposa alors un colloque suisse⁴. Hotman fut chargé par Calvin d'en parler au sénat de Strasbourg, qui prit l'affaire en main et chercha à se concerter à ce sujet avec les princes d'Allemagne. Mais les espérances excitées par ce nouveau projet ne furent pas de longue durée. Zurich et Berne refusèrent de députer au colloque, et malgré l'insistance d'Hotman, il fallut y renoncer. D'ailleurs, les affaires de France prenaient chaque jour une tournure plus inquiétante, et l'attention de tous se portait de ce côté. Au mois de mars 1558, Bèze passa de nouveau à Strasbourg avec Budé et Bertin, se rendant à Francfort pour demander aux princes allemands une nouvelle

1. Hot. Bullingero, 11 janvier 1557 (imprimé).

2. Hot. Bullingero, 13 mai 1557 (imprimé).

3. Hot. Amerbachio, 12 juin et 6 kal. oct. 1557 (Bâle).

4. Hot. Calvino, 3 kal. dec. 1557 (Genève).

Calvinus Hotomano, 10 janvier 1558.

Hot. Calvino, kal. mart. 1558 (Genève).

Hot. Bullingero, 7 mars 1558 (imprimé).

démarche auprès de la cour de France. Il s'agissait d'arrêter l'exécution des nouveaux édits qui introduisaient en France une sorte de tribunal inquisitorial. Enfin, en février 1559, Hotman accompagna de nouveau Sturm à Heidelberg, dans une mission auprès de l'électeur palatin.

La correspondance d'Hotman avec Calvin, Bullinger et Amerbach, contient une foule de particularités intéressantes sur toutes ces négociations religieuses. Nous ne pouvons que signaler l'utilité de ces lettres pour l'histoire ecclésiastique, et nous nous bornons à extraire quelques passages caractéristiques.

(A Bullinger, 25 mars 1556¹.) « Notre petite église a deux excellents ministres qui ne craignent pas de publier leur sentiment. Sleidan, Sturm, Dasypodius, quelques autres encore sont avec nous, et j'espère que Dieu révélera la vérité de l'Évangile à ses élus et à ses enfants... On dit que l'empereur va s'embarquer de nouveau pour l'Espagne, afin d'affermir le trône de son fils en Angleterre. Les papistes de Suisse ont envoyé des députés au Pape qui fait tous ses efforts pour les entraîner et les détacher de Ferdinand. Je vous recommande l'église de Genève, qui est la mère des martyrs de France dont elle a le témoignage devant Dieu... On dit que Ferdinand a promis un tribut au Turc et s'est ainsi assuré la paix. »

(A Calvin, 25 mars 1556².) « Le bon archevêque (Cranmer, archevêque de Canterbury) n'a pas encore été exécuté. Nous avons perdu mon voisin, l'Anglais Morison. Il y avait plus de quatre cents personnes à ses funérailles. Cheke, un autre Anglais, est parti pour Anvers. Il m'écrira de Heidelberg et de Cologne, où la religion est libre quoiqu'on ne puisse encore y prêcher l'Évangile en public. Il voudrait m'entraîner avec lui, mais je ne puis le suivre à cause des affaires que j'ai à Paris. A Heidelberg on réforme les églises, mais à la mode de Wittenberg. Il ne faut pourtant pas perdre courage, car les calvinistes ont en Allemagne beaucoup de partisans. »

(A Bullinger, 15 août 1556³.) « On m'écrit hier de Paris que la reine a mis au monde un fils et une fille. Le cardinal légat du Pape se retire avec un évêché. Cela a été arrangé par le chancelier qui veut avoir le chapeau. La Sorbonne est allée trouver le Roi, et ayant obtenu audience a demandé à être chargée de la recherche des Luthériens. Le Roi répondit qu'il en avait déjà chargé le Parlement, mais la Sor-

1. Hot. Bullingero, 25 mars 1556 (imprimé).

2. Hot. Calvinio, 25 mars 1556 (Genève).

3. Hot. Bullingero, 15 août 1556 (imprimé).

bonne répliqua que toute la Cour du Parlement de Paris était infectée d'hérésie. — Que voulez-vous donc que je fasse, s'écria le Roi irrité, et quel parti faut-il que je prenne? Voulez-vous que je vous mette à la place du Parlement, et que je vous abandonne le gouvernement de mon royaume? On dit encore ici que le cardinal envoyé à la cour de l'Empereur a reçu l'ordre de s'éloigner avant d'avoir pu obtenir audience. »

(A Calvin, 8 kal. novembre 1556¹.) « Sleidan est mort doucement, le 5 des kalendes de novembre, à deux heures du matin, se préparant à la mort comme à un repos éternel, et je ne doute pas que ce repos ne lui ait été accordé par la grâce de Dieu, car je connais la pureté de son âme et je suis prêt à affirmer avec serment que je n'ai jamais vu tant de modestie chez un homme aussi savant. Il laisse trois filles qui vont être confiées aux soins de leur aïeul maternel. Zanchi a perdu sa femme, malade depuis longtemps. Ranerius va sans doute être nommé consul, et je vous engage à lui écrire pour lui recommander l'abolition de l'idolâtrie et de toute la sentine papiste à Strasbourg. Le roi de Pologne ne sait plus que faire. Les évêques le tiennent par la bourse. Il n'a d'ailleurs pas grand souci de la religion. Aussi les espérances de la bonne cause sont bien faibles. »

(A Bullinger, 11 janvier 1557².) « On m'a écrit hier que le Roi a publié un édit qui renvoie tous les étrangers. On dit que l'empereur veut devenir pape, et que c'est pourquoi il fait tout ce bruit. Les médecins désespèrent de sauver le prince de Brandebourg. La diète se rassemble à Strasbourg pour traiter de sa restitution, de la guerre des Turcs et des affaires religieuses. Le roi Ferdinand y assiste. Dans peu de jours, Mathias Pfarrer, l'honneur de notre Conseil de ville, très-zélé pour la religion, entrera en fonctions comme consul. C'est en lui que feu M^r Sleidan mettait ses plus grandes espérances pour l'abolition de l'Intérim. »

(A Amerbach, 5 kal. septembre 1557³.) « Philippe II est entré en France et assiège Saint-Quentin. Si Saint-Quentin est pris, je crois que c'en est fait de Paris... J'ai vu des lettres où l'on dit que vingt mille Turcs ont débarqué à Marseille pour venir au secours du Roi. Saint-Quentin est assiégé vigoureusement, la Picardie est en proie aux incendies et aux ravages de l'ennemi. Que Dieu ait pitié des siens! »

1. Hot. Calvino, 8 kal. nov. 1556 (Genève).

2. Hot. Bullinger, 11 janvier 1557 (imprimé).

3. Hot. Amerbachio, 5 kal. sept. 1557 (Bâle).

(A Calvin, 3 kal. décembre 1557¹.) « Marpach quitte Strasbourg, et se rend en Wurtemberg où il est nommé ministre à la place de Schepf. Le roi Ferdinand a convoqué les électeurs à Ulm pour le jour des rois, afin d'élire un empereur, c'est-à-dire afin de l'élire lui-même. Les Anglais résidant à Strasbourg ont obtenu la permission de se servir de notre temple. Ils pourront faire leur prêche l'après-dinée. Sturm m'a dit hier que votre ville natale, Noyon, a été brûlée par l'armée de Philippe II. Le sénat de Strasbourg a fait comparaître un certain nombre d'anabaptistes, et leur a donné quinze jours pour renoncer solennellement à leur hérésie ou pour sortir avec leurs familles du territoire de la république. On dit que l'électeur palatin en fait autant. »

(A Bullinger, 17 janvier 1558².) « On annonce aujourd'hui la prise de Calais par les Français. Les anabaptistes sont expulsés peu à peu de Strasbourg. L'évêque de Munster a résigné son évêché entre les mains de ses chanoines dont il ne pouvait plus souffrir l'impiété. Ceux-ci en ont élu un autre le jour même. »

(A Calvin, 19 février 1558³.) « Tout l'espoir que nous fondions sur le colloque a disparu. Des difficultés ont été soulevées par Zurich et Berne, et on s'est refroidi. Les princes, qui sont déjà réunis à Francfort avec le roi Ferdinand, arrêteront ensemble le lieu et le jour. Alors viendra qui voudra, mais bien des gens n'en seront pas moins blessés du refus, si toutefois il y a refus, car nous ne le savons que par oui-dire. Notre secrétaire d'État a écrit une longue lettre à M^r Nægli, l'avoyer de Berne, pour l'exhorter à députer au colloque. Le successeur de Marpach s'appelle Melchior Specker; c'est un petit homme roux et camard. Il a tout récemment donné à l'imprimeur un livre contre Bèze sur la prédestination. Averti du fait, j'ai obtenu que la publication fût interdite jusqu'après examen, ce qui le renvoie aux kalendes grecques. Je pense que Bèze vous aura écrit touchant le roi de Navarre et Rascalon⁴, et tout ce que je lui ai mandé. Je voudrais que vous pussiez exciter les gens de Zurich. Votre nom est singulièrement en haine auprès des princes. Moltzer⁵ vient de mourir. A cette occasion, Sturm a écrit en faveur d'un ami que j'ai ici, un

1. *Hot. Calvino*, 3 kal. dec. 1557 (Genève).

2. *Hot. Bullingero*, 17 janv. 1558 (imprimé).

3. *Hot. Calvino*, 19 fév. 1558 (Genève).

4. Rascalon était un gentilhomme attaché à la cour de Lorraine. Nous le retrouverons bientôt.

5. Moltzer, de Strasbourg, était professeur à l'université d'Heidelberg, sous le nom de Micyllus.

Français savant et pieux, nommé Bernard Bertrand. Le chancelier (de l'électeur) a répondu qu'on ne pouvait admettre un homme qui partageait les opinions de Calvin sur la Cène. Il a donc fallu renoncer à l'espoir que nous avions. Vous voyez où nous en sommes. Svinfeld est toléré, mais ceux qui pensent comme vous sont pros-crits. »

(A Bullinger, 7 mars 1558¹.) « Ceux qui n'auront en vue que leur ville, leur famille, leur église, refuseront de venir (au colloque). Ils déclareront tous qu'ils ne veulent pas changer d'avis. Au contraire, ceux qui considèreront les églises éparses dans toute l'Europe et encore soumises à des tyrans, ceux qui souhaiteront la pacification des églises, la gloire du Christ et la tranquillité des consciences, ceux-là, à mon sens, ne laisseront pas échapper cette occasion d'obtenir la paix. Ils remettront le succès entre les mains de Dieu tout-puissant. Ils ne discuteront pas à outrance sur certaines personnes ni sur certaines choses, mais ils obéiront à la vocation évidente de Dieu. C'est déjà beaucoup de voir les gens, de se trouver avec eux, de leur parler, de les entendre. Sage et pieux comme vous l'êtes, vous comprenez cela encore mieux que moi. Je n'ajouterai que ceci : le cardinal de Lorraine a écrit à l'électeur palatin pour lui dire que les prisonniers de Paris ne méritent pas qu'il intervienne en leur faveur, ni lui ni les autres princes, parce qu'ils sont tous Calvinistes, Zwingliens et sacramentaires. Aussi dans les deux derniers édits du Roi, on ne parle plus de Luthériens, comme on l'avait fait jusqu'ici. On se sert du mot de sacramentaires. Vous voyez le but qu'on se propose. Voici la seconde fois que Bèze s'adresse aux princes. Le roi de France a besoin de leur secours et de leurs soldats. S'ils refusent de venir en aide aux malheureux à cause de cette funeste dispute du sacrement, qu'arrivera-t-il ? Au contraire, si un colloque s'ouvre, si l'on trouve quelque moyen de faire la paix (ce moyen, les hommes ne l'ont pas ; il appartient à Dieu seul), alors vous voyez quel appui les princes peuvent nous fournir, quelle consolation pour toutes les consciences. »

(A Bullinger, 23 octobre 1558².) « On n'a pas de nouvelles bien certaines du théâtre de la guerre. Des deux côtés on semble fuir l'occasion de combattre. Le connétable de Montmorency pousse à la paix, à ce point qu'il n'est pas de condition qu'il ne conseille au Roi d'accepter. Il est parti pour la France, et le duc de Guise a été donné en otage à sa place. Cependant il paraît qu'on dégarnit Thionville et

1. Hot. Bullinger, 7 mars 1558 (imprimé).

2. Hot. Bullinger, 23 oct. 1568 (imprimé).

Calais. Quelques-uns disent que la paix est déjà faite, mais qu'on est convenu de cette comédie pour se donner le temps de congédier les armées peu à peu. Farel obtient des princes une lettre qui demande pour Metz, comme ville libre et impériale, la liberté de religion. Un de mes amis, Cappel, a déjà commencé à y prêcher, mais secrètement. Il m'écrit qu'il rencontre beaucoup de zèle et de piété et qu'il est plein d'espérance. »

(A Calvin, le 12 décembre 1558¹.) « Jézabel (la reine Marie) est morte le 16 novembre. Le cardinal Pole l'a suivie le lendemain. On croyait d'abord à une feinte, mais le fait s'est vérifié. Le même jour, Élisabeth a été proclamée reine, du consentement de tous les ordres de l'État. Tous les Anglais réfugiés ici vont retourner chez eux, entr'autres Cook et le pasteur Grindell. Vous avez bien fait de désapprouver ouvertement les pamphlets que vous savez. Tout ce qui a été dit contre le gouvernement des femmes se retournerait aujourd'hui contre Élisabeth. Tout le monde espère que la religion va être rétablie en Angleterre, et surtout qu'on y recevra bien les étrangers. Depuis cinq ans, les exilés anglais ont appris ce que c'est que de vivre loin de son pays, de demander l'hospitalité et de vivre sur la terre étrangère. »

(A Calvin, 17 février 1559².) « Deux nobles, l'un chrétien et l'autre papiste, ont eu une querelle si vive sur la religion, qu'ils ont failli en venir aux mains. Le lendemain, s'étant rencontrés dans la rue, ils se sont jetés l'un sur l'autre et ont péri tous les deux. »

(A Calvin, 4 kal. avril 1559³.) « On annonce de Paris d'étranges nouvelles. Deux personnes ont été mises en pièces à un sermon, l'une pour avoir dit tout bas que le prédicateur avait parlé contre la vérité de l'Évangile, l'autre pour être venue par ses prières et ses cris au secours de son ami. On dit aussi que le bourreau chargé de brûler vif un malfaiteur l'étranglait par pitié. Le peuple irrité se jeta sur lui, et il eut peine à se défendre avec ses aides. En Angleterre, la religion a été remise en l'état où elle se trouvait sous le règne d'Édouard. Ainsi la messe est abolie. Wroth est shériff de Middlesex. Cook a refusé la place de chancelier qui a été donnée à son gendre... On m'écrit d'Augsbourg que, le 3 mars, l'empereur a fait à la diète trois propositions : en premier lieu touchant la religion qu'il désirait régler au contentement d'un chacun, en second lieu de la contribution contre le Turc, en quoi ni lui ni ses enfans n'épargneront rien, tiercement touchant la monnaie et tranquillité du pays. »

1. Hot. Calvino, 12 déc. 1558 (Genève). — 2. Hot. Calvino, 17 fév. 1559 (Genève).

3. Hot. Calvino, 4 kal. apr. 1559 (Genève). Les derniers mots sont en français dans l'original.

Ces extraits suffisent pour faire connaître la correspondance d'Hotman pendant les premières années de son séjour à Strasbourg. Son enseignement et le service de son église l'absorbent tout entier. C'est à peine s'il donne son attention aux grands événements qui se passaient alors. Mais à partir du mois de juillet 1559, les choses prennent une autre tournure. La mort imprévue du roi Henri II, l'avènement d'un enfant au trône de France ouvrent aux exilés de nouvelles perspectives. A partir de ce moment, Hotman devient un agent politique, et nous allons le trouver mêlé à toutes les manœuvres de son parti. Dès le 2 septembre, il écrit à Bullinger¹ :

« Le roi de Navarre a misérablement trompé l'attente de tous. Si vous saviez combien on l'a pressé, quelles conditions on lui a offertes, quels secours on a mis à sa disposition, et avec quelle mollesse il a tout dédaigné, vous n'en reviendriez pas. Pour moi, je n'ai pas eu depuis deux mois un instant de repos. Je vois que nous travaillons en vain. Je me console cependant en celui qui a toujours été pour moi la source de toute espérance, et qui ne peut jamais tromper. »

Quinze jours après, il dépêche un courrier à Calvin². Il regarde comme indispensable que Bèze accoure à Strasbourg avec Villemongis et une autre personne sûre. Villemongis et cette autre personne pourront se rendre de Strasbourg auprès d'Eubule (le roi de Navarre). Calvin voudra bien leur donner tous ses pouvoirs. On espère recevoir d'Élisabeth 200 couronnes pour les frais de ce voyage. Il y a à Strasbourg quelqu'un qui va se rendre en Angleterre auprès de la Reine. « César est pour nous. » Hotman ne peut plus se contenir :

« Je ne puis attendre jusqu'au retour de Bèze pour vous faire savoir ceci : on a trouvé un noble qui est homme prudent, ayant passé la cinquantaine et possédant des biens estimés plus de trente mille florins. Cet homme a imaginé un moyen de reprendre Metz aux Français. Il demande vingt mille florins. S'il réussit, il en gardera la moitié. S'il ne réussit pas, il rendra le tout. Cependant il nous donne

1. Hot. Bullingero, 2 sept. 1559 (imprimé).

2. Hot. Calvino, 19 sept. 1559 (Genève). On lit sur le dos de la lettre : « Monsieur, vous congnoistrez comment j'ai esté contraint d'envoyer le présent porteur dont j'ai eu fort bon marché à deux écus et demi. Je lui en ay avancé un. Promettant d'estre là dans le 25 de septembre. Il vous plaira achever le paiement. Hottoman. »

une hypothèque sur ses biens, et nous laisse pour cautions deux très-riches marchands de cette ville. »

On voit ce qu'étaient alors les passions religieuses. Un complot se tramait contre la France. Hotman n'hésite pas à y entrer, parce qu'à ses yeux rendre Metz à l'Allemagne c'est le donner au protestantisme. Il cherche à entraîner Calvin, mais celui-ci a plus de sang-froid et de circonspection. Tout en cédant aux vives instances d'Hotman et de Sturm, et en envoyant Bèze à Strasbourg, Calvin n'a aucune confiance. « Je ne sais pas ce que fera Bèze, écrit-il à Bullinger, ou plutôt je soupçonne qu'il ne fera rien¹. » En effet, Bèze revint à Genève au mois de novembre sans avoir rien fait. Toutes ces menées commençaient à transpirer et pouvaient devenir compromettantes. Calvin écrivit à Hotman pour l'engager à s'entourer de plus de mystère et à se tenir en garde contre les indiscretions.

Mais aucun des deux partis ne paraissait disposé à écouter les conseils de la sagesse. Les esprits étaient aigris, et la persécution recommençait des deux parts. Le Sénat de Strasbourg, qui demandait la liberté pour les protestants à Metz et à Trèves, abolissait l'intérim, interdisait le culte catholique et expulsait les anabaptistes, le tout à la grande joie d'Hotman. En France, les Guises pourchassaient les huguenots. Le 23 novembre 1559, Hotman écrit à Bullinger² :

« J'ai eu, ces jours derniers, fort à faire pour les églises de France. Il nous est arrivé une députation de six personnes, chargées de chercher un asile pour plus de quatre cents familles que l'horrible cruauté du cardinal de Lorraine force à abandonner leur patrie. J'ai fait de toute cette histoire un abrégé que je joins à cette lettre et que je vous prie de communiquer à M^r Pierre Martyr, en lui recommandant ces pieuses familles exilées. J'espère que notre Sénat prendra énergiquement leur cause en main et enverra des députations aux princes spécialement pour ce fait. Vous ne sauriez croire combien Sturm nous a été utile dans cette circonstance. Mon voisin et excellent ami Zanchi ne nous a pas manqué non plus. Je l'ai vu pleurer en se séparant de ces six hommes honnêtes et doux, dont quelques-uns sont d'un rang distingué en France. »

1. Calvinus Bullingero, 5 oct. 1559.

2. Hot. Bullingero, 23 nov. 1559 (imprimé).

Quelques jours après (22 décembre 1559), Hotman annonce la même nouvelle à Calvin¹. Ces six personnages étaient des députés de l'église de Paris. Ils demandaient que le Sénat de Strasbourg reçût dans la ville un certain nombre de familles et engageât les villes voisines à en faire autant. Hotman s'est chargé de présenter leur requête :

« J'ai ajouté, dit-il, un troisième point. J'ai demandé qu'on envoyât une députation aux princes pour qu'ils voulussent bien se réunir et aviser à quelque remède. Sturm s'est rendu à l'assemblée des théologiens. Il a prononcé un long discours, pieux et savant. Il a obtenu le concours des ministres auprès du Sénat. J'ai montré toute la cruauté de la persécution. On a lu l'édit, ainsi que l'arrêt du Parlement de Rouen. Le Sénat a promis tout ce qu'on lui demandait. Il a concédé le droit d'habitation à vingt familles. La députation va partir, si elle n'est pas déjà partie. »

Au même moment (décembre 1559), une vaste conspiration se tramait en France, et Hotman en recevait la confiance de son beau-frère Guillaume Prévost de Saint-Germain, protestant comme lui². Il y entra sans hésiter, par l'intermédiaire de Prévost et de quelques autres personnes. Mis au courant de tous les projets des conjurés, il les communiquait à Sturm et aux Français réfugiés. Les chefs étaient Condé, puis la Renaudie, et ensuite Vésines. Le but était de massacrer tout ce qui était du sang des Guises et de la maison de Lorraine³. Hotman s'exprimait à ce sujet en termes très-violents. L'explosion approchait. Le 26 février 1560, Hotman écrit à Calvin⁴ :

« Un Italien, qui vient de conduire deux jeunes gens de Genève à Strasbourg, a donné ici des nouvelles qu'il dit tenir du marquis de Vico et d'un ministre de Provence nommé Ruffin. En Gascogne, en Provence et ailleurs, on abolit les idoles. Il nous revient de tous côtés que plus de quarante mille hommes sont en armes. Un Lorrain, Ni-

1. Hot. Calvino, 22 déc. 1559 (Genève).

2. Sturmius Hottomano, février 1561 (Strasbourg), publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1854. L'original a péri dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg, allumé par les obus allemands en 1870.

3. Sturmius Hottomano : « Tu gloriabaris nullum de sanguine Lotharingico et Guisiano superstitem fore, et in ea gloriatione utebaris illo biblico proverbio quod dicebas fore ut omnes occiderentur ex ea familia qui ad parietem queant inieere. »

4. Hot. Calvino, 26 fév. 1560 (Gotha).

colas Morel, qui revient de Châlons, nous dit la même chose. Il ajoute qu'il a vendu aux nôtres cent cinquante arquebuses. Ce bruit agite toute la ville. »

Il parvint bientôt aux princes allemands. Volrad de Mansfeld et Grumbach, conseiller de l'électeur palatin, ennemis personnels du cardinal de Lorraine, commencèrent à penser que l'occasion pouvait être bonne, et se montrèrent prêts à agir, pourvu qu'ils eussent un ordre régulier de l'électeur. Il s'agissait donc d'entraîner ce prince. Grumbach, Sturm et Hotman se donnèrent rendez-vous à Heidelberg, et le 4 mars ils furent reçus par l'électeur. Quelques Français réfugiés à Strasbourg s'étaient réunis pour payer les frais de ce voyage. Hotman présenta au prince le mémoire rédigé par l'amiral au sujet de la défaite de Saint-Quentin, et après avoir ainsi justifié de ses relations avec les chefs du parti protestant, il obtint pour lui-même une lettre de créance adressée par l'électeur au roi de Navarre et au prince de Condé. Muni de cette lettre, il se rendit aussitôt en France, auprès de Condé, dont il obtint audience sur la recommandation d'un émissaire de Genève, mais il revint à Strasbourg sans avoir pu obtenir autre chose que de vagues paroles.

Il était déjà trop tard. Dès le 16 et le 17 mars, la conjuration éclatait. Les Guises, avertis à temps, avaient pris leurs mesures. Les bandes qui marchaient sur Amboise furent taillées en pièces ou dispersées, et les chefs pendus aux créneaux de la grande tour. On comprend la douleur d'Hotman à cette nouvelle. Il voyait partout des traîtres ; il accusait Sturm et jusqu'à l'amiral. Il prétendait que Sturm avait parlé à son secrétaire Gamaut, qui était un espion de Philippe II ; il allait jusqu'à dire que Sturm avait écrit au cardinal de Lorraine, et il invoquait à cet égard les témoignages de Desmazures, secrétaire de la cour de Lorraine, et de Monluc, évêque de Valence. Sturm repoussa ces reproches avec indignation et les rétorqua contre Hotman, qui ne les méritait que trop, par ses indiscretions et l'extrême violence de son langage. La reine-mère et la reine Marie Stuart, le cardinal de Lorraine et tous les enfants de Henri II étaient de sa part l'objet des plus grossières injures. Il ne se bornait pas à les proférer ; un pamphlet clandestinement imprimé à Strasbourg, sous le titre d'Épître au tigre de la France, fut répandu partout. Les libraires qui le vendaient, les curieux qui le lisaient, furent

punis du gibet, mais l'auteur ne put être saisi. C'était François Hotman ¹.

Cependant Calvin pria Sturm et Hotman d'intercéder auprès des princes allemands ² et d'obtenir d'eux, s'il était possible, une démarche décisive auprès de la cour de France pour arrêter les vengeances des Guises. En même temps, il agirait envers le roi de Navarre ³. En effet, Bèze partit pour la France vers la fin de juillet et se rendit à Nérac, où était alors la cour de Navarre. Au mois de septembre, il y fut rejoint par Hotman, qui avait quitté Strasbourg en secret, sans prévenir personne, sans même demander un congé aux Scholarques ⁴. Hotman faisait ce voyage comme conseiller de l'électeur palatin. A Nérac, il échangea ce titre contre celui de maître des requêtes du roi de Navarre, et fut chargé de représenter ce dernier auprès des princes protestants d'Allemagne. Ce fut, du reste, le seul résultat de cette dangereuse expédition. Le roi de Navarre se mit bientôt en route pour Orléans où se trouvait la cour de France et où les Etats généraux étaient convoqués. Bèze et Hotman l'accompagnèrent jusqu'à Verteuil, près d'Angoulême, et se séparèrent le 17 octobre, assez tristes du peu de succès de leurs efforts ⁵. Hotman, surtout, s'exprimait sur le compte de son nouveau maître en termes peu mesurés ⁶.

1. Sturmius Hottomano : « Quoties et apud quos tu dixisti liberos regis Henrici omnes ex parente utroque leprosos esse, reginam cardinalis Lotharingi concubinam esse, neque eam hoc amatore contentam esse, reginam neptem incestam esse cardinalis et de suo semine conari heredem regni facere. Ex hoc genere Tygris, immanis illa bellua quam tu hic, contra cardinalis existimationem divulgari curasti, imprudente magistratu nostro. » *L'Épître au tygre de la France* vient d'être publiée avec une introduction et des notes, par M. Charles Read, Paris, 1875, d'après l'exemplaire unique conservé à la bibliothèque de la ville de Paris.

2. Calvinus Sturmio et Hottomano, 4 juin 1560.

3. Calvinus Bullingero, 6 sept. 1560. — Hotman écrit en Allemagne, entr'autres à Calonius Portanus qui était alors à Wittenberg et qui envoya la lettre d'Hotman au chancelier Mordeissen. Calonius qui est un esprit modéré déplore la situation de la France. Aucun des deux partis n'écoute la voix de la sagesse, ils ne songent qu'à s'entr'égorger (lettre du 10 juillet 1560, dans le recueil des lettres d'Hubert Languet).

4. Calvinus Sturmio, 5 novembre 1560.

5. Hot. Petro Martyri, 20 novembre 1560 (Zurich).

6. Sturmius Hottomano : « Cum reversus esses ex Aquitania, et afferres tecum nomen magistri libellorum supplicum, tu, cum rex Navarrae non secutus esset tuum ut dicebas consilium, et in aulam cum fratre proficiscebatur, dixisti nihil boni ab hoc principe suscipi posse, nihil de eo sperari, esse levissimum et inconstantem, esse libidinosissimum, de nocte a latere uxoris surgere, et ad concu-

De retour à Strasbourg au commencement de novembre, Hotman fit remettre aux princes les dépêches dont il s'était chargé, et le 31 décembre il adressa au roi de Navarre son premier rapport, le seul qui ait été conservé. Dans l'intervalle, il s'était passé deux grands événements, d'abord l'arrestation de Condé, et ensuite la mort imprévue du jeune roi François II (6 décembre 1560). Nous transcrivons ici ce premier rapport d'Hotman¹, à cause de son importance et aussi parce qu'il est écrit en français :

« Au roy de Navarre,

Sire, aiant fait vos recommandations par deça ainsi comme vous m'aviez commandé, j'ay cogneu en nos princes un singulier regret et déplaisir de l'outrage que l'on avoit fait à Monseigneur le prince vostre frère ; et n'eust esté la mort du feu roy qui leur donna opinion que ledit seigneur estoit délivré, il y a longtemps qu'ils eussent fait devoir d'amis et de chrestiens envers lui. Au demourant ils sont tous si joyeux du gouvernement qui vous est rendu, qu'ils se délibèrent vous envoyer ambassades pour vous congratuler et asseurer de leur bonne voulonté et de recognoistre maintenant le devoir que vous avez envers Dieu, lequel vous a délivrez vous et Monseigneur vostre frère de la main de vos ennemis, vous les donnant maintenant liez pieds et mains à vostre dévotion, et les submettant soubz vos pieds pour leur rendre le supplice qu'ils méritent par leur intolérable tyrannie et immanité dont ils ont usé envers vous. Les princes qui s'assemblent sont XXI, et sont tous de la confession évangélique ; il y a les électeurs palatin, de Saxe et de Brandebourg, le landgraaf, les ducs de Saxe, de Poméranie, Wirtemberg, Deuxponts, Brunsvik, Lunebourg, Meclebourg, Louembourg, Holstain, Anhalt, les marquis de Brandebourg et de Bade, et le comte palatin Georges, frère de Monseigneur l'électeur. Le lieu de l'assemblée est Neunbourg, sur les fins de la Turingie, et l'assignation au XXI^e de janvier. S'il plaisoit à Vostre Majesté négotier avec eux de quelque affaire, l'opportunité seroit maintenant fort grande, mais il faudroit savoir bientôt vostre volonté et me le mander par le porteur. Vous suppliant très humblement, Sire, vous tenir assuré que je seray toute ma vie prest à vous faire très humble service. Les causes de l'assemblée sont, outre celle que j'ay ditte, pour

binas suas se subducere. Dicebas aeque malam uxorem ejus, et ejusdem ream criminis. »

1. Cette lettre est aux archives de Pau. Elle a été publiée dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, 1860.

se préparer à la journée impériale qui se doit tenir en ceste ville le xx d'avril, pour secourir les Livoniens que le roy des Moscovites a quasi tous subjuguez, et pour délibérer de ce qu'ils ont à faire en ce concile général que le Pape a ordonné. Au reste, le roy de Polongne s'en va faire la guerre au Moscovite pour la défense des Livoniens; et a respondu à ses ambassadeurs qui demandoient sa sœur en mariage qu'il ne feroit alliance avec luy tant qu'il luy eust rendu son país de Schmolentzki qui contient environ deux cents lieux de long, et qu'il eust laissé le país de Livonie, et lasché les prisonniers. Toutefois le Barbare a rompu la trêve et tient assiégée la plus forte place du país qui est Vaissenstain. Le roy des Tartares, craignant que le Moscovite ne s'accroisse par trop, a fait alliance avec le Polonois et luy fournit quarante mil chevaux, le Polonois en a vingt mille sur les frontières de Livonie. Les Suisses tiennent leur journée à Baden le jour des rois, et là se doit appaiser leur différent ou assigner journée d'une cruelle bataille. A Constantinoble, le lieutenant général du Turc a fait son triumphe à la façon ancienne des Romains, menant quatre cens chrestiens enchainés et faisant porter la peinture de trente ou quarante gallères avec les enseignes des Hespagnols esquelles estoit peinte l'image du crucefix, du Pape et du roy Philippe, tellement que les Turcs et Barbares prennent occasion sur les troubles que les tyrans excitent es país chrestiens, de se fortifier et prévaloir contre nous. A quoy, Sire, nous supplions très humblement vostre Majesté vouloir avoir quelque égard, et vous souvenir de la promesse qu'il vous pleust nous faire à Vertueil, sachant le conte que vous aurez à rendre au jugement de Dieu de dissimuler à la cruauté des tyrans et à l'effusion du sang de tant de pauvres affligés. Mesmes les Allemans sont avertis que les desers et montagnes de Provence sont pleines de pauvres fugitifs qui meurent de faim et de froit, et espèrent que vous estant aujourd'huy rendue l'autorité qui vous appartenoit, vostre Majesté aura plus d'égard à l'obéissance qu'elle doit à Dieu qu'à l'amitié des tyrans qui sont en exécration de Dieu et des hommes. A quoy je supplie le Créateur vous vouloir, Sire, augmenter la sainte affection qu'il vous a donnée, et tellement inspirer que vous congnoissiez que ses oreilles seront fermées à vos prières si les vostres sont sourdes aux clameurs de ses serviteurs et enfans, le priant conserver Vostre Majesté en très longue et très heureuse vie. De Strasbourg, ce dernier de décembre 1560, vostre très humble, très obéissant et très affectueux serviteur à jamais,

HOTOMANUS. »

En attendant le retour de l'express porteur de cette lettre, Hot-

man reçoit, par un ami, des nouvelles de France, et les communique en ces termes à Bullinger ¹ (8 janvier 1561) :

« Le roi de Navarre ne nous satisfait pas encore. Il passe cependant l'espérance et l'attente de tous. Il garde bien son rang et son pouvoir, et défend l'un et l'autre contre l'italienne Médicis qui est transportée d'une rage incroyable contre les chrétiens. Elle a voulu le contraindre à promettre avec serment que le jeune roi Charles serait maintenu dans la religion de son père et de son aïeul. Le connétable, uni au roi de Navarre, a emmené toute l'armée et prépare sans doute la perte des Guises qui demandent avec instance à la Reine et au roi de Navarre la permission de quitter la Cour pour aller à Rome ou en Lorraine. L'amiral et son frère d'Andelot travaillent fidèlement pour le roi de Navarre. L'amiral surtout est comblé d'éloges pour le beau discours qu'il a prononcé devant le roi de Navarre et les autres grands, quand il a dit que le Roi avait été frappé misérablement par la main de Dieu pour s'être montré inhumain envers ses sujets. Le prince de Condé montre dans sa prison plus de fermeté que quand il était libre. C'est un fait très certain qu'il a chassé de sa chambre un prêtre envoyé par la Médicis pour y dire la messe. Du reste, il ne veut pas sortir de prison avant que son accusation ne soit purgée et le talion infligé aux calomniateurs. La veuve Écossaise part pour Fontainebleau avec un de ses oncles. Elle s'agite fort et pleure la perte de ses deux couronnes, car elle n'ignore pas quels sont pour elle les sentimens des Écossais. Quant à l'assemblée des trois états, je n'ai rien à en dire. On dit qu'on a commencé de les tenir, puis que l'affaire a été remise, et je suis charmé de cette nouvelle, car composés comme ils l'étaient, ces états m'inspiraient de vives appréhensions. Les Guises y avaient mis leurs créatures et en étaient absolument maîtres. On assure aussi qu'un édit a été promulgué, mettant en liberté tous ceux qui sont détenus pour cause de religion. »

Quelques jours après (22 janvier 1561), Hotman écrit à Pierre Martyr, à Zurich, pour lui rendre compte de ce qui s'est fait aux Etats généraux ² :

« On a passé le mois de décembre à régler la tenue des états, et les formes à observer. On a décidé que chacun des trois ordres désigne-

1. Hot. Bullingero, 8 janvier 1561 (imprime).

2. Hot. Martyri, 22 janvier 1561 (Zurich).

rait un orateur pour porter la parole dans le Conseil du roi. L'orateur du clergé a été Jean Quintin, de Dijon, docteur et professeur en décret, puissant dans l'université de Paris. Après avoir longuement parlé de la religion, du clergé, de la foi catholique et des troubles de la France, il a terminé son discours en disant qu'au nom de l'ordre du clergé il demandait que tous ceux qui veulent avoir des temples pour prêcher la nouvelle doctrine fussent proclamés hérétiques et frappés des peines portées contre l'hérésie. L'orateur de la noblesse a été un certain Rochefort, qui a dit quelques mots sur les temples et la liberté religieuse, mais son discours a été beaucoup plus maigre et plus timide que ses commettans ne l'eussent voulu. Pour le tiers-état s'est présenté un avocat de Bordeaux, nommé Lange. Il exposa longuement la détresse du peuple, accablé de la durée des guerres et de l'insupportable fardeau des impôts. L'oppression, ajouta-t-il, avait été telle pour ce peuple de France, que contrairement à son caractère il avait excité le tumulte d'Amboise, tumulte qui ne s'attaquait ni au Roi, ni aux Reines, ni à aucun prince du sang royal, mais qui avait été soulevé contre le gouvernement d'alors par l'excès de misère auquel ce peuple était réduit. Les députés ayant été congédiés, l'amiral se leva, demanda à Quintin s'il avait mandat de conclure comme il l'avait fait, et déclara le prendre à partie. En effet l'amiral, dans le conseil des princes tenu à Fontainebleau, avait présenté au Roi deux suppliques à la requête des Normands, par lesquelles ceux-ci demandaient des temples. Quintin ayant refusé de produire ses garants, la plupart de ceux de son ordre le désavouèrent et dirent qu'il avait pris sur lui ce qu'il avait ajouté. En conséquence Quintin a été mis en prison, ce qui a merveilleusement animé et encouragé les nôtres. En outre la noblesse s'est plainte de son orateur Rochefort, disant qu'il n'avait pas assez complètement exposé ce dont il avait été chargé. En conséquence, et sur sa demande, il a été décidé que tous les cahiers de la noblesse de France seraient lus en séance. Les lettres que je reçois ajoutent qu'on a partout les plus grandes espérances et que partout fleurissent les églises. Le roi de Navarre promet d'être protestant et de professer sa religion dès que son frère sera justifié, c'est-à-dire absous, car l'absolution du prince est la condamnation des Guises. Quant au prince de Condé, il est en liberté et reste quelque temps dans un de ses châteaux jusqu'à ce qu'il soit absous et puisse alors attaquer en justice ceux qui l'ont calomnié. C'est l'amiral qui inspire les plus grandes espérances. La Reine mère retient et même augmente son pouvoir tant qu'elle peut. Cependant elle a contre elle la noblesse et une grande partie des Parlements. Elle est ennemie déclarée de la religion, à ce point que j'en

désespère et que je ne vous importunerai plus pour que vous lui écriviez. Je vous engage cependant, ainsi que Bullinger, à écrire longuement au prince de Condé, au roi de Navarre et à l'amiral, et à prendre soin que vos lettres soient bien copiées. Si vous pouvez me les envoyer bientôt, je les ferai traduire, et je les enverrai par un noble au service de Condé, qui est venu ici pour son agrément. Balluiter, envoyé de l'empereur auprès du Roi, est parti. Il est chargé de complimenter le Roi et de l'exhorter à persévérer avec constance dans la foi catholique. On assure qu'à Joinville, ville de Lorraine qui appartient aux Guises, on prépare des logements pour le duc et le cardinal. Ce dernier a écrit au duc, disant qu'il fait tous ses efforts pour obtenir la permission de quitter la Cour et d'aller chasser et boire joyeusement avec le duc. »

Enfin, le 12 avril 1561, Hotman écrit encore à Bullinger¹ :

« Depuis ma dernière lettre, le diable a imaginé un de ses coups. Les assemblées des États qui se tenaient dans les divers bailliages et qui commençaient à s'opposer à l'ambition et à la tyrannie de Sémiramis (Catherine) ont été ajournées au 4^{er} août. En même temps il a été décidé que le Roi serait conduit à Reims, pour y être sacré par son cardinal, quoique, d'après tous les usages du royaume, les rois ne puissent être sacrés avant d'avoir accompli leur quatorzième année. J'espère cependant que le progrès de l'Évangile ne sera pas arrêté, tant est grand le développement de toutes les églises. La reine de Navarre dépasse toutes les autres. L'amiral et le prince de Condé professent notre religion aussi ouvertement que pas un de nous dans nos églises. J'avais demandé à Pierre Martyr d'écrire en italien à Condé et à l'amiral et de m'envoyer ses lettres. Je vous prie de lui rappeler ma demande et de joindre vos lettres aux siennes, car Condé avait toujours entre les mains vos sermons sur le symbole, en français. Je vous prie en grâce de faire ce que je vous demande, et d'envoyer promptement vos lettres à l'évêque de Bâle pour qu'il me les fasse tenir, car il y a six semaines que j'ai promis à Condé de le faire. »

Ainsi, l'incertitude se prolongeait. Les Guises s'étaient officiellement retirés, mais on craignait qu'ils ne revinssent au pouvoir, et le roi d'Espagne usait de toute son influence pour les y ramener. Le roi de Navarre et le prince de Condé pensèrent qu'une ambassade des princes allemands pourrait contrebalancer

1. Hot. Bullingero, 12 avril 1561 (imprimé).

cette influence. Hotman fut chargé par eux de la négociation ; il partit au mois de mai 1561¹, et se rendit d'abord à Germersheim auprès de l'électeur palatin. De là, en compagnie d'un interprète envoyé par le duc de Wurtemberg, il alla à Cassel, où le landgrave de Hesse le reçut avec de grands égards et l'invita à une partie de chasse, dans son carrosse. Le 8 juin, Hotman écrit de Cassel au duc de Wurtemberg² :

« J'ai reçu de notre France un courrier qui m'a été envoyé exprès. On ne saurait croire quels progrès font nos églises, combien s'accroissent nos forces et nos ressources. L'émeute des Papistes à Beauvais a été réprimée. Trois ont été pendus et étranglés sur la grande place, seize ont reçu le fouet en public, trente-quatre ont été bannis. Les autres ont été forcés de demander pardon au cardinal de Châtillon. A Orléans, tous les séditieux ont été pendus, et de même en beaucoup d'autres lieux. Les États promettent de l'argent au Roi, mais ils veulent que les Guises rendent des comptes. Ils veulent aussi verser cet argent entre les mains de quatre princes du sang, et non à la Reine mère qui dans le royaume n'a rien que sa dot. »

De Cassel, Hotman partit pour la Saxe avec un nouvel interprète fourni par le landgrave. Il se présenta à l'électeur Auguste, visita en quelques jours Leipzig, Dresde, Wittenberg, et s'entretint avec les principaux personnages du pays, tels que Camerarius et Peucer, gendre de Mélanchthon³. Au retour, Hotman revit encore le landgrave et l'électeur palatin pour leur communiquer le résultat de sa mission. Il devait aussi aller à Stuttgart, mais il se contenta d'écrire au duc de Wurtemberg la lettre suivante⁴ :

1. Lettre de l'électeur palatin au duc de Wurtemberg, 15 mai 1561, dans Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen*, t. I, 1868.

2. Hotman au duc de Wurtemberg, 8 juin 1561 (Archives de Stuttgart).

3. Hot. electori Augusto, 10 août 1588 (imprimé). « Anni sunt ut opinor quinque et viginti ex quo bis certis de rebus ad illustrissimum parentem tuum missus, dum assidue una cum bonis ac litteratis viris aut Lipsiae, aut Dresdae, aut Wittebergae versarer, Saxoniae vestrae felicitatem admirabar. » — Joach. Camerarius Hier. Wolfio, Lipsiae, 9 kal. sext. 1561 : « Fuit his diebus nobiscum Fr. Hotmanus cujus jam pridem admiratus eruditionem et doctrinam, nunc suspicio et amo humanitatem atque suavitatem. Non diu commoratus hic fuit, ut de nostris studiis colloqui, ita ut cupiebam, non licuerit. De Henrico Stephano idem narravit eum convalescere, et ipse Stephanus de Xenophontis editione mihi aliquid significari studuit. »

4. Hotman au duc de Wurtemberg, 8 août 1561 (Archives de Stuttgart).

« Très illustre Prince. J'ay longtemps différé à vous escrire, attendant response du roy de Navarre, de Monsieur le prince de Condé, et de Monsieur l'amiral, lesquels m'eussent dès longtemps fait responce sans une persuasion qu'ilz avoient que je les iroyz trouver à la Cour, comme à la vérité j'eusse fait, n'eust esté les embusches que l'on m'avoit dressées sur les chemins, et les plaintes que l'on vous a escrittes et à aultres princes touchant le voiage que j'avois dernièrement fait en Allemagne, comme si je l'eusse entrepris exprès, pour accuser envers vos seigneuries celui qui s'est ainsi plaint de moy. Depuis est survenu un gentilhomme de la part de Monsieur le prince de Condé, aiant lettres à vous et à tous messeigneurs les princes auxquelz j'ay esté ces jours passez, en partie pour vous remercier de la bonne affection que luy portez, en partie aussi pour vous prier de voulloir despecher l'ambassade qu'il vous a pleu me promettre, ainsi comme plus amplement vous dira le gentilhomme présent porteur, lequel sait la nécessité que nous avons en France de vostre faveur et bénignité. Car d'aultant que nous le congnoissons homme de grande piété envers Dieu, et de grande prudence et sagesse aux affaires de ce monde, nous l'avons, suivant le commandement de Monsieur le prince de Condé, prié d'en parler à Vostre Excellence, et conter l'estat de toutes nos églises, lesquelles ont grand besoin de vostre secours. Vous pouvant asseurer, très illustre prince, que le susdit gentilhomme présent porteur, nommé M^r de Vesines, est aultant estimé que gentilhomme de France, soit à aimer et craindre Dieu, soit en affaires de guerre, comme Vostre Excellence pourra congnoistre, communicant quelques temps avec luy, de quoy je vous supplie très humblement, espérant qu'il vous donnera grand contentement, et que la faveur que luy ferez sera autant bien et heureusement employée comme en estranger que vous receustes jamais en vostre cour. Laissant à vous discourir des affaires de France pour la suffisance qui est en luy, et sur ce propos je suppliray le seigneur Dieu qu'il vous doingt, très illustre prince, en santé très longue et très heureuse vie. »

Post scriptum : « Très illustre prince, congnoissant la singulière prudence et fidélité parfaite de ce gentilhomme, je l'ay prié de communiquer à Vostre Excellence aucuns propos d'importance que Monsieur le Rhingraff m'a tenus, passant par Strasbourg. Vous suppliant le croire de ce qu'il vous en dira, comme moy mesmes, et me faire cet honneur que de m'en donner quelque conseil, lequel il vous plaira de dire au susdit gentilhomme. »

Le duc de Würtemberg montrait peu de confiance dans les

agents qu'on lui envoyait¹. Le roi de Navarre dut lui écrire expressément le 31 août pour lui recommander Hotman². Hotman repartit quelques jours après pour porter aux princes allemands la réponse des princes français et continuer sa négociation, mais un accident imprévu le força de revenir sur ses pas. Cette fois encore, il ne put se rendre à Stuttgart et se contenta d'envoyer de Heidelberg au duc de Wurtemberg et au duc de Deux-Ponts les lettres qui leur étaient destinées. Voici sa lettre au duc de Wurtemberg³ (27 septembre 1561) :

« Très illustre prince, il y a environ 48 jours que je party de Strasbourg en certeine espérance que je vous irois trouver à Stugard, pour vous rendre les lettres du roy de Navarre et de Monsieur le prince de Condé, ensemble pour vous dire, comme ledit seigneur roy de Navarre m'escrit qu'il auroit volontiers monsieur vostre fils avec luy, et que s'il vous plaist luy envoyer, il le tiendra comme son propre filz. J'avois aussi à vous supplier de faire haster l'ambassade des princes d'Allemagne, laquelle est d'autant plus request (comme ils m'escrivent tous), que aultant qu'il y a de monarches et princes papistes en l'Europe, aultant y a il de leurs ambassadeurs qui sollicitent pour la papaulté et menacent les nostres. Et néantmoins de tous les princes évangéliques il ne s'en trouve un seul qui ait son ambassadeur pour solliciter la gloire de Dieu. Or comme j'estois en ceste délibération, m'est survenu un affaire à Francfort, là où allant, m'est mort un cheval à Vormes. Estant retourné par deçà j'ay entendu que l'on m'attend à Strasbourg, il y a longtemps, de manière que je suis contraint d'y aller, sans pouvoir vous aller trouver. De quoy je vous supplie m'excuser, et recevoir les lettres incluses comme de ma main propre, ensemble faire tenir à Monseigneur le duc des Deux-Ponts les siennes, qui sera l'endroit auquel je prieray le Seigneur de vous donner, très illustre prince, en santé très longue et très heurieuse vie. »

L'ambassade sollicitée n'eut pas lieu; elle était devenue inutile, car la reine-mère s'était décidément rapprochée du roi de Navarre et marchait de concert avec lui. Au mois de décembre

1. Le 19 août, le duc de Wurtemberg écrit à l'électeur palatin : « Von Hottoman und dem franzoesischen Edelmann der jetzt dem Herzog geschrieben, glaubt dieser dass diese Gesellen solch Werk nach ihrem Gefallen und Willen richten moechten, und dass sie mehr schreiben, reden und zusagen als sie Befehl haben. »

— V. Kluckhohn, *Briefe Friedrichs des Frommen*.

2. La lettre est aux archives de Stuttgart.

3. Hotman au duc de Wurtemberg, 27 sept. 1561 (Archives de Stuttgart).

1561, Hotman partit de nouveau pour l'Allemagne¹, mais cette fois il accompagnait l'ambassadeur de France, M. d'Angennes-Rambouillet. Le colloque de Poissy n'ayant pas abouti, la cour de France songeait à réunir un Concile national et voulait avoir sur ce projet l'avis des princes allemands. La proposition n'eut, du reste, aucun résultat. Hotman et Rambouillet se rendirent d'abord auprès de l'électeur palatin, puis en Saxe où ils furent reçus, à Torgau, par l'électeur, le 24 janvier 1562. Ils poussèrent jusqu'à Berlin, où l'électeur de Brandebourg leur fit très-bon accueil; enfin, ils revinrent par Cassel².

Nous retrouvons encore Hotman associé à Angennes-Rambouillet, le 3 mars 1562; ce jour-là, tous deux se présentèrent à Strasbourg au conseil des Treize³. Ils exposaient que la reine leur avait écrit à tous deux une longue lettre de près de trois pages, qu'elle y faisait sa profession de foi et se déclarait animée d'un ardent désir de faire avancer la parole de Dieu. La Reine, disaient-ils, avait écrit dans les mêmes termes à l'électeur palatin, et ni l'électeur ni eux-mêmes ne pouvaient plus douter qu'elle fût réellement touchée de la grâce; ils ajoutaient que le Pape, la Savoie, Ferrare, Venise et l'Espagne venaient de faire alliance pour défendre la religion catholique envers et contre tous, et pour faire exécuter les décrets du Concile de Trente. Il s'agissait de s'unir pour résister; mais les événements rendirent bientôt cette démarche inutile. Le 1^{er} avril 1562, la guerre civile éclatait, Condé s'emparait d'Orléans, et Catherine se trouvait rejetée dans le parti des Guises.

Hotman accourut aussitôt à Orléans, où ses services furent grandement utilisés. Il fallait en effet écrire à toutes les puissances étrangères, au nom des princes, pour justifier la prise

1. V. l'ouvrage précité de Kluckhohn, et la lettre dédicatoire mise par Hotman en tête de la 2^e édition des *Institutes*. « *Septimus jam annus abiit ex quo nostros hosce eosdem in Institutiones juris Commentarios celsitudinis tuae (l'électeur de Saxe) nomine inscriptos evulgavimus. Neque ita multo post ad aulam tuam regis nostri Karoli missu profecti, perhonorifice abs te excepti, munificentius etiam dimissi sumus.* »

2. Lettre d'Ulrich Mordeissen, chancelier de l'électeur de Saxe, à Hubert Languet (*Huberti Langueti epistolae*, Halle, 1699): « *Recta hinc Berlinum ad electorem Brandenburgicum contenderunt a quo et ipsi liberaliter tractati, jam, ut arbitrator, apud landgravium sunt.* »

3. Archives de Strasbourg; Protocoles des Treize, cité par Baum, *Beza*, t. II, p. 565.

d'armes et solliciter des secours en hommes et en argent. Dès le 8 avril, Hotman écrivait au nom du prince de Condé à un prince d'Allemagne dont le nom reste inconnu¹. Le 12, il adresse à Amerbach, à Bâle, la lettre suivante² :

« Je vous envoie l'histoire du massacre ordonné par les Guises, le 4^{er} mars dernier, dans la ville de Vassy. Je l'ai mise en latin d'après les récits très simples qui en ont été composés et publiés en français. Nos seigneurs ont voulu avoir une véritable histoire, sans exordes ni mouvements oratoires. Ils ont vu dans cet événement le signal d'un massacre général préparé par nos ennemis dans toutes les provinces et lieux de ce royaume, et ayant appris que le Roi avait été enlevé par les ennemis ils ont réuni précipitamment tout ce qu'ils ont pu de troupes. On croit qu'il y a ici environ trois mille cavaliers. Dans deux jours le comte de la Rochefoucauld, Rohan et d'autres en amèneront de Guyenne encore deux ou trois mille. Nous avons reçu de l'infanterie de Gascogne et de Provence. Mais ces mêmes ennemis, qui, sans aucun doute, seraient de beaucoup inférieurs à notre parti s'ils ne cherchaient un secours étranger, font, à ce que l'on assure, venir de la cavalerie et de l'infanterie de Suisse et d'Allemagne. C'est pourquoi nos seigneurs, qui m'ont souvent entendu parler de vous, m'ont chargé de vous écrire cette lettre pour vous prier d'agir auprès du sénat de votre ville; il s'agit d'empêcher toute levée d'hommes et de persuader à ces bons amis et voisins du Roi de ne pas permettre que leurs amis soient opprimés, alors surtout qu'ils sont de la même religion. Et comme j'ai donné à ces mêmes seigneurs l'espoir que vous ferez quelque chose pour eux, je vous prie de faire en sorte que cet espoir ne soit pas trompé. »

Le lendemain, 13 avril, Hotman écrit presque en mêmes termes à lord Cecil, chancelier de la reine d'Angleterre³ :

« Magnifique seigneur, un noble qui ne vous est pas sans doute inconnu, M^r de Séchelles, est envoyé par le très illustre prince de Condé et par les autres seigneurs qui se sont réunis en cette ville, vers votre très gracieuse Reine pour exposer à S. M. la captivité du Roi très chrétien et de la Reine mère, ainsi que la calamité de nos églises et les dangers qui les menacent, à raison de la cruauté de

1. Bibliothèque de Berne, Ms. 141. Publié par Kortüm.

2. Hot. Amerbachio, 12 avril 1562 (Bâle).

3. Hot. Cecillio magno Angliae cancellario. Londres, British Museum, add. 4160.

ceux qui, n'ayant pu enlever le frère du Roi, tiennent le Roi captif au milieu de son royaume, et abusent de son nom, de son sceau et de son autorité pour commettre des actes arbitraires et tyranniques. Et comme je sais que Votre Altesse est animée de la plus grande bienveillance pour nos églises et qu'elle désire que l'enfance du Roi soit protégée, je n'ai pas voulu manquer à ce devoir, ni laisser passer cette occasion de vous recommander notre cause, à raison de la faveur et de l'autorité dont vous jouissez auprès de la très gracieuse Majesté de votre Reine. Ne permettez pas que nous soyons accablés par les maux et les calamités qui nous menacent très certainement. Et comme ledit Séchelles vous expliquera le tout plus amplement, je ne vous ferai pas plus longue lettre, mais je prierai Dieu qu'il nous conserve plus longtemps Votre Altesse et qu'il vous couvre de sa bienveillance toute particulière. »

Enfin, le 17 mai, Hotman écrit encore d'Orléans au landgrave de Hesse¹ :

« J'ai déjà écrit trois ou quatre lettres à Votre Altesse, et comme notre très-illustre prince envoyait vers vous le baron porteur de ces présentes, jeune Allemand très pieux (le baron de Dohna), je n'ai pas voulu manquer à mon devoir. Il a charge de vous exposer tout l'état de nos affaires. C'est pourquoi je m'abstiendrai d'en faire le récit. J'ajouterai seulement ces quelques mots : Le temps est venu pour nos princes d'éprouver les effets de votre bienveillance. On dit que Rockendorf approche avec deux mille cavaliers, et nous menace ; on parle aussi de Reiffenberg. Enfin on répand, au sujet du landgrave, des bruits que je sais être très faux. Cependant l'arrivée de ces troupes de Rockendorf force nos gens d'implorer votre secours, car, quant aux troupes françaises, nous sommes de beaucoup les plus forts. Je me rappelle avec quelle libéralité, quelle piété, quelle affection Votre Altesse m'a reçu l'année dernière et m'a promis quelque secours pour nos églises, et je donne tous les jours au prince de Condé, à l'amiral et aux autres l'assurance que Votre Altesse n'abandonnera pas leur cause. L'espoir qu'ils ont mis en Votre Altesse ne saurait s'exprimer. Je vous demande donc et je vous supplie avec toutes les instances possibles, très illustre prince, de répondre à cet espoir, et de faire seulement en sorte que nous ne soyons pas envahis par des soldats allemands, car pour ce qui est des Français nous sommes, grâce à Dieu, assez préparés, et même plus qu'il n'est

1. Hot. Philippo landgravio Hassiae, 17 mai 1562 (imprimé).

nécessaire. Je prie Dieu qu'il ait pitié de nous, et qu'il excite vos âmes à la compassion. »

Cependant, les secours demandés n'arrivaient pas et l'armée royale grossissait tous les jours. Condé se décida à faire partir pour l'Allemagne Portien, Hotman et ensuite Andelot, avec diverses missions. Il avait besoin de six ou sept mille hommes et de cent mille florins. Cette somme devait être réalisée au moyen d'un emprunt qui serait fait à Bâle et à Strasbourg, avec la garantie des princes allemands. Le baron de Dohna et M. de Saint-Martin se rendirent à cet effet à Bâle, d'où ils partirent pour Zurich avec une recommandation d'Hotman pour Bullinger¹.

Le 11 juillet 1562, Hotman adresse de Strasbourg la lettre suivante à l'électeur palatin Frédéric² :

« Très illustre prince, j'ay receu hier encores un paquet de messeigneurs les princes de Condé, admiral et Andelot, dont je vous envoie la plus grande part, vous suppliant très humblement vouloir distribuer les lettres. Quant à celles des ducs de Wirttemberg et Deux-Pontz, je les ay baillez au baron de Dhon, lequel s'en va à Basle pour essayer s'il pourra emprunter argent pour nostre fait. Et il les enverra à Montbelliard, où nous entendons que sont les susdictz Princes. Quant aux nouvelles, j'en ay fait ung abrégé d'un long discours que mon dict seigneur le prince de Condé m'a envoyé. Par lesquelles j'ay congneu avec grande admiration les ruses, cauteles, hypocrisies et tromperies dont le Triumvirat a usé pour attraper le pauvre prince, sous ombre de paix et de se retirer en leurs maisons. Surtout je me suis esbahy comment le roi de Navarre a voulu mander aux prédicans d'Orléans qu'il recognoissoit sa faulte, qu'il s'en repentoit, qu'on priast Dieu pour luy affin qu'il obtint miséricorde, et qu'il chasseroit d'alentour de soy ceux qui l'avoient abusé. Cependant je n'ose dire qu'il participast au bon tour qu'on a voulu jouer à son frère, qui est ung vray mouton, et qui soubz l'ombre de paix s'est quasi laissé tromper. Vray est qu'il me mande qu'il ne veult plus ouïr parler de colloques et abuchemens, congnoissant comme il en a esté abusé jusques à ceste heure, et qu'à ceste cause s'en va partir pour livrer la bataille. Car à son retour il fait sonner trompettes et tabourins pour s'en aller poursuyvre ses ennemis, et les combatre. Le lacquais qui est venu dit que le lendemain qu'il partist, estans à

1. Hot. Bullingero, 2 juillet 1562 (Zurich).

2. Hotman à l'électeur palatin, 11 juillet 1562 (Archives de Stuttgart).

douze lieues d'Orléans, il ouyt vingt ou vingt-cinq coups de canon, et entendit que l'on donnoit la bataille. Je supplie le seigneur Dieu nous en donner bonnes nouvelles.

Au demourant, très illustre prince, monsieur de Vésines est parti pour aller à Orléans faire signer à Monsieur le prince tout ce qu'il a receu à Marpourg. Dont nous remercions très humblement Vostre Excellence, laquelle s'employe si volontairement pour les pauvres églises. Mais quant à trouver toute la somme de cent mil tallers, ou à ceste ville ou à Basle, je crains qu'il n'y ayt de la difficulté. Vray est qu'hier je baillai aux seigneurs de ceste ville une lettre de monsieur le Prince et de monsieur l'admiral et Andelot, et me promit le Consul en faire son debvoir. J'espère sçavoir en brief la responce et vous en advertir en diligence. S'il eust pleu à Monseigneur le Landgrave et Duc de Wirtemberg avancer ladicte somme de cent milz florins, sans prendre la peine de solliciter ces villes, l'affaire eust esté beaucoup plus aysé. Car Sulzerus, superintendent de l'église de Basle, m'a escript qu'il ne pense pas que le sénat nous vueille rien prester. Et à ce propos je ne veux oublier que les seigneurs de Berne après avoir promis gens aux nostres ¹, et avoir donné peine à ceux de Lion d'amasser jusques à six mille escus, ils se sont désonnestement desdictz, et ont respondu qu'ilz ne vouloient laisser sortir aucuns soldatz de leurs terres, tellement que Mascon et Lion se trouveront fort despourveus, dont les pauvres fidelles se sentent fort désolés. Je ne veux aussy oublier que quant à ce que les colonelz disent que certains marchans de Lion et d'ailleurs doibvent icy venir pour trouver respondans en ce país, est du tout impossible. Car tous les marchans des villes occupées par nous, s'ilz venoient ensemble aux marchans de cette ville, ilz ne trouveroient pas cinq solz à emprunter, d'autant que les marchands de deçà tiennent les nostres pour perdus. Quant à la ville de Genève on n'y sauroit trouver responce pour six mil escus. Car la ville est fort hypothéquée, et les marchans françois sont en France, tellement que je crains (comme j'ay dit), que si voz Excellences veullent secourir noz églises, il ne falle qu'aucuns des Princes même fournissent argent. Or j'espère que Dieu nous délivrera de tant de peine, et bénira le labour des siens, exauceant les prières et gémissemens des pouvres martyrs, dont je le supplie très humblement ensemble qu'il luy plaise vous entretenir, très illustre Prince, en sa sainte et digne garde. »

1. En marge est écrit : « Ceste nouvelle a esté ung artifice dont ilz ont usé, car ilz ont presté gens et argent. »

Il fallut, en effet, que les princes allemands fissent eux-mêmes les fonds de l'emprunt, qui fut seulement garanti par les villes de Strasbourg et Bâle. On s'occupa ensuite de réunir des troupes. Hotman écrit de nouveau à l'électeur, le 27 juillet¹ :

« J'envoie à Votre Altesse toutes les nouvelles que j'ai pu recueillir. Elles m'ont été envoyées par le prince de Condé lui-même. Votre Altesse aura sans doute appris que l'illustre seigneur d'Andelot, frère de l'amiral, est en Allemagne et se propose de visiter Votre Altesse. Je l'ai assuré que de tous nos princes aucun n'a embrassé notre cause avec plus d'ardeur et ne se montre mieux disposé que Votre Altesse. Aussi se montre-t-il très-reconnaissant envers vous, et demande-t-il que le plus tôt possible la cavalerie allemande soit envoyée au secours des nôtres. Notre infanterie se monte en effet à vingt mille hommes qui doivent arriver à Orléans le 20 août, mais elle manque de cavalerie. Le prince de Condé donnera aux Allemands la ville de Paris à piller. Il y a là de quoi en attirer un grand nombre². Vous ne sauriez croire combien d'hommes pieux ont été tués dans cette Babylone. Je ne pense pas qu'il y reste trois chrétiens. Je vous envoie avec la présente une lettre écrite à Votre Altesse par le prince de Condé et une autre de l'amiral, et je vous prie, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, d'avoir pitié des églises affligées qui implorent votre secours. »

L'électeur palatin communiqua cette lettre au duc de Wurtemberg, et Andelot obtint enfin un certain nombre de reîtres qu'il conduisit en France. On vient de voir à quel prix, et quel genre de séduction il avait fallu exercer. Après tout, que les Allemands fussent attirés en France par le goût du pillage, qu'ils convoitassent Paris comme une proie à dévorer, il n'y a pas lieu d'en être surpris; mais ce qui est plus étonnant, c'est de voir les chefs du parti protestant conclure ces honteux marchés avec les hordes étrangères, promettre à Elisabeth de lui rendre Calais, lui livrer le Havre en attendant, et conduire eux-mêmes les Allemands au sac de Paris, la moderne Babylone. Ils savaient pourtant bien ce qu'ils faisaient, et se rendaient parfaitement compte, comme on va le voir, de ce que voulaient les Anglais et les Allemands.

1. Hot. Electori palatino, 27 juillet 1562 (Archives de Stuttgart).

2. Princeps Condensis promittit Germanis urbis Parisiensis direptionem in praedam quod multos potest allicere.

Le 8 août, Hotman écrit à l'avoyer de Berne, Jean-François Nægeli¹ :

« Magnifique seigneur, estant en ceste ville pour les affaires de Monseigneur le prince de Condé, j'ay pensé vous faire service agreable de vous mander que la Royne d'Angleterre luy a de n'aguères envoyé une ambassade honorable qui est Milhor Pierre Mutez, chevallier, pour l'advertir que toutes ses forces sont prestes et en armes pour le secourir. Et oultre cela a envoyé à la Royne de France Milhor Willelme Hauvard, chambellan du royaume, et le seigneur Odonus, évesque d'Yorc, pour luy declarer la guerre au cas qu'elle ne face de son autorité entretenir les eglises réformées de France en paix et tranquillité contre la tyrannie du duc de Guize. Et davantage envoie une aultre ambassade vers les princes de la confession d'Auxbourg pour les prier de se joindre avec elle en une si juste et honeste querelle. Et croy qu'elle pourra en recevoir bonne responce. Car desjà Monseigneur d'Andelot y a trouvé telle faveur qu'il a promesse de trois mil reithers pour le moins et quatre mille lansknectz, qui s'assemblent maintenant au païs de Hessen près Cassel, et doivent faire leur montre en Lorraine, là où se doit trouver Monseigneur le prince de Portian avec douze cens chevaux et douze enseignes de gens de pied, qui s'assemblent des païs de Champagne, de Rethelois et de Lorraine. J'atten tous les jours advisement du roy de Danemark, du duc de Lunebourg et du duc Auguste de Saxe, lequel est allé vers l'empereur pour grande occasion. Et si je say ce mien service vous estre agreable, je ne faudray vous en advertir, Dieu aidant, lequel je supplie vous maintenir, magnifique seigneur, en sa sainte et digne garde. »

Quelques jours après, le 30 août, il écrit encore de Strasbourg² à l'avoyer et au Conseil de Berne :

« Très puissans et très redoubtez seigneurs, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Excellence m'escire, en date du xxiii de ce mois. Et pour responce je desire avoir le moien de vous faire toute ma vie très humble service, selon ce que j'y suis tenu et obligé de long temps. Vray est que pour le présent il n'y a pas argument pour vous faire avertissement d'importance. Toutesfois ce que j'ay peu entendre d'Allemagne est : que Monseigneur d'Andelot m'a escrit de Cassel le xxi de ce mois que le xviii de ce mois prochain il fera sa

1. Hotman au Conseil de Berne, 8 août 1562 (Archives de Berne).
2. Hotman au Conseil de Berne, 30 août 1562 (Archives de Berne).

monstre, aiant avec luy trois mil reythes et cinq mil lansknets. Et outre cela le duc de Lunebourg, qui fut prisonnier en France pour la querelle que savez, le suit avec mil austres reythes, poursuivant le tort et outrage qu'il prétend luy avoir esté fait. Le prince de Portian est en la Champagne ou bien près avec six cens chevaux et deux mil hommes de pied conduitz par le capitaine Béthune. Et croy qu'ils tiennent maintenant un chasteau nommé Rocquerooy où il y a huit pièces d'artillerie, à quoy ils prétendoient fort. La Roynne d'Angleterre a envoyé vers nos princes protestans son ambassadeur Henrich Nolz, chevalier, frère du grand chambellan, et arriva à Spire le xxvi de ce mois. Son dessain est de faire joindre nos princes à une si juste querelle. Au reste elle a présenté à une ville de Normandie l'entrée de son armée, pourveu que laditte ville luy demourast pour assurance, ce que l'on n'a ausé luy accorder. Vray est que mes lettres d'hier estoient dattées de Londres du xv de ce mois, et que, veu l'appareil qu'il y avoit, il y a apparence qu'elle ait pris terre maintenant. Tant y a que les marchans ont esté assemblez pour exposer les causes de leurs plaintes, affin que là dessus se bastisse le discours de la cause qu'elle peult prétendre de déclarer la guerre. Car quant au propos que Monsieur de Vielleville luy a tenu touchant la restitution de Calaitz, elle a declairé suffisamment qu'elle entendoit assez à quoy prétendoit tel artifice. Mais quoy que ce soit, très redoutez seigneurs, je vous supplie très humblement croire sur mon honneur qu'elle n'a pas jetté ces fondemens qui luy reviennent à plus de deux cens mil escutz sans avoir intention de faire plus grandes choses, dont j'espère que Vostre Excellence aura bientost bonnes et certaines nouvelles, promettant de ma part de m'emploier à vous en donner vrais et certains advertissemens. Quant à la ville d'Orléans, les dernières lettres estoient dattées du xviii, et sembloit que Messeigneurs le prince de Condé et amiral fussent fort résolus d'attendre le siège, veu les propos qu'ils nous escrivoient plains d'assurance et confiance après Dieu en la loyauté de leurs soldatz. Quant à la Normandie, Dieu nous y a donné une nouvelle victoyre, aians ceux de Saint Vallery esté deffaitz et mis au fil de l'espée par ceux de Dieppe. Nous en attendons de jour à aultre plus amples nouvelles, et ne faudray, Dieu aidant, vous en faire part suivant le devoir d'obligation que j'y ay, priant Dieu, très puissans et redoubtez seigneurs, vous maintenir en sa sainte et digne garde. »

Après avoir obtenu le secours des princes protestants, il fallait encore s'assurer tout au moins de la neutralité de l'empire. La diète se rassemblait à Francfort au mois de novembre. L'empe-

reur Ferdinand y faisait couronner roi des Romains son fils Maximilien. Condé s'y fit représenter par Spifame, ancien évêque de Nevers, et par Hotman. Ils donnèrent lecture de trois lettres adressées à Condé par la reine-mère, et déclarèrent au nom du prince qu'il n'avait pris les armes que pour tirer le roi de captivité¹. Ils n'eurent pas de peine à gagner leur cause. L'empire n'avait ni l'intention ni le moyen d'intervenir.

Malgré tant d'efforts, les chances de la guerre tournèrent contre les Huguenots. Leurs chefs comprirent qu'il ne fallait pas laisser à l'ennemi le soin de publier leurs revers. Les agents protestants à l'étranger furent chargés de répandre des récits destinés à soutenir l'opinion. Nous avons encore une lettre adressée par Hotman à l'avoyer et au conseil de Berne, avec un récit de la bataille de Dreux. Elle est datée de Strasbourg, le 15 janvier 1563² :

« Très redottez et très magnifiques seigneurs, dit Hotman, aiant receu vostre lettre du 9^e de ce moys, je n'ay voulu fallir selon mon devoir de vous rendre le très humble service que désirez de moy, et vous envoyer entièrement ce que jusques icy nous avons sceu au vray de la batalle qui s'est donnée en France le xix du passé, desirant avoir plus de moien de vous obéir et gratifier en tout ce qu'il plaira à vostre magnificence me commander, ce que je feray toute ma vie, d'aussi bon cœur comme je supplie nostre bon Dieu vous entretenir, très redouttez et très magnifiques seigneurs, en sa sainte et digne garde. »

Voici maintenant le bulletin joint à cette lettre :

« La bataille fut donnée le dixneufiesme jour de décembre.

Le vendredy xi^e dudit moys Monsieur le prince de Condé deslogea son camp de devant Paris, la nuit, tirant vers Houdan, distant de Paris treize lieues. Et ce voyant chacun disoiet que ledit prince s'enfuoiet. Parquoy, deux jours après, le camp de Guise partit dudit Paris pour le suyvre. Et estans arrivez auprès de Neaufle le chasteau

1. Hotomanus *de furoribus Gallicis* (1573), p. 6 : « Ea Guisianorum arrogantiam ac ferocitatem verita principi Condiano manu sua scripsit (exstant litterae, et in Germanorum principum conventu Frankfordiano, cui Ferdinandus imperator praecerat, decem prope abhinc annis prolatae et recitatae sunt) vehementerque ab illo postulavit ne se in tantis angustiis ac difficultatibus desereret. »

2. Hotman au Conseil de Berne, 15 janvier 1563 (Archives de Berne).

où y a gros bourg, à huit lieues de Paris, ledit sieur prince feist retourner tout son camp droict à eux, et se vint camper à une lieue et demye d'eux. Et devant qu'arrester son camp, leur donna une si chaude alarme jusques dans leur camp que, sans les Espagnolz, dont y en eust bien cinq cens tuez ou fort blessez, ils eussent gaigné l'artillerie dudit duc de Guise ce mesme jour. Depuis, furent deux ou troys jours ainsy près les ungs des aultres, s'escarmouchant ordinairement. Enfin le samedy dixneufiesme dudit moys, sur les onze heures du matin, l'artillerie commença fort et ferme à tirer, et quant et quant la bataille, de façon que ledit sieur demouroiet vainqueur, l'ayant gaignée et tué infiniz gens et aultres prisonniers voire dez plus grands et singu..... may le désastre a esté si grand que ledit sieur prince a esté pris prisonnier, pendant que chacun s'amusoiet aux prisonniers et pillage des bagages, d'aautant que ledit sieur de Guise s'estoiet rallié avecques quelques gens de cheval qui trouvèrent ledit sieur prince si seul et mal acompagné qu'il fut pris prisonnier et mené au boys de Buisence où est le roy. L'armée du prince est demourée vers Houdan, qui escarmouche souvent leurs ennemis. Le sieur d'Andelot est allé vers Roucy querir les Angloys pour se joindre ensemble.

De prisonniers amenez à Orléans y en a infinitz, entre aultres de chevalliers de l'ordre huit ou dix, du nombre desquels sont Messieurs le Connestable et Danville son filz.

Le sieur de Guise ayant pris le prince de Condé, craignant que pour le bruiet de la perte de la bataille, ung chacun ne se révoltast contre luy comme cause et autheur de tout le mal, feist despescher couriers de tous costez au nom du roy pour semer nouvelles qu'il avoict gaigné la bataille et pris le chef.

Les lansquenetz de Monsieur le Prince ont faict si mal leur debvoir, et ont esté si obstinez à ne point combatre que l'on juge pour certain qu'il y a eu de l'intelligence practiquée avec quelques ungs de leurs capitaines du temps des trèves qui furent faictes près de Paris.

Toute l'artillerie du sieur de Guise qui estoict en grand nombre a esté prise, et est entre les mains du sieur Amiral.

Ledit sieur prince, avant que de partir d'Orléans, assembla tous les capitaines de son armée, et en leur présence constitua monsieur l'amiral pour chef de l'armée au cas qu'il y advint quelque accident, et luy ont tous les dictz capitaines et soldats donné le serment. »

La paix fut enfin signée à Amboise le 17 mars 1563, et Hotman se prépara à rentrer en France avec sa famille. Dès le mois

de novembre 1561, Monluc, évêque de Valence, avait offert à Hotman la première chaire de droit à l'Université de cette ville¹. Cette fois encore, Hotman avait été en concurrence avec Beaudouin. Il l'emporta sur son rival, grâce à la recommandation de Théodore de Bèze. La paix d'Amboise lui permit d'aller prendre possession de sa chaire ; toutefois, il ne quitta Strasbourg qu'au mois de septembre. Le 24 mai, il écrit encore à Bullinger² :

« Il n'y a pas de nouvelles bien certaines. Le Roi s'est tenu quelque temps près de Paris. Quelques-uns écrivent qu'il est entré dans la ville, que la populace a mis bas les armes et que les tumultes s'apaisent. Mais que va-t-il se passer en Allemagne ? Il y a guerre entre le Danemark et la Suède, et les reîtres qui devaient se rendre en France se dirigent de ce côté là. »

L'électeur palatin venait de se déclarer pour le calvinisme, mais en revanche le luthéranisme triomphait à Strasbourg, et l'église française établie dans cette ville se trouvait menacée. C'était pour Hotman un nouveau motif pour quitter Strasbourg. Il rentrait en France plein d'espoir et de confiance dans l'avenir.

Le 15 août 1563, il écrit à l'électeur palatin³ :

« La paix est faite entre les Anglais et les Français, et les Français sont entrés dans le Hâvre de Grace le 4^{er} août. Ils avaient fait beaucoup de mal à la ville au moyen d'une redoute élevée à une tres-grande hauteur, et le 46 juillet, après avoir balayé à coup de canon tous les obstacles qui les séparaient de la ville, ils avaient donné l'assaut et peu s'en était fallu qu'ils ne prissent la place. La Reine a écrit au gouverneur de Metz que tout le royaume est en paix et qu'elle est résolue à conserver cette paix. L'évangile est prêché en une infinité de lieux, mais les Parisiens, aussi entetés que Pharaon, repoussent de tout leur pouvoir ce bienfait de Dieu. M^r d'Andelot m'écrit de son château de Tanlay, le 7 août, que M^r l'amiral est parti pour la Cour avec son frère le cardinal de Châtillon. On dit que la Reine a aussi appelé les princes de Guise et qu'elle a en tête de con-

1. Beza Calvino, 25 nov. 1561 : « Putabat fore (Balduinus) ut Valentiae doceret cum amplo stipendio, et hæc spe Palatinum deseruerat. Sed episcopus a me admonitus tempestive de Hottomano cogitavit, quem etiam per litteras accersivit. »

2. Hot. Bullingeri, 24 mai 1563 (Zurich).

3. Cette lettre est publiée dans Kluckhohn. *Briefe Friedrichs des Frommen*, t. I, 1862, p. 439, d'après une copie conservée aux archives de Munich.

firmer entre eux la paix et la concorde. A Lyon et dans tout le Dauphiné les Huguenots sont bien traités, et comme l'académie de Valence m'invite, il est possible que je me rende dans cette ville pour un an. Si je puis y rendre quelque service à Votre Altesse qui m'a montré tant de bonté, je me tiendrai toujours tout prêt. Je crois cependant que j'irai d'abord à la Cour, d'où j'écrirai à Votre Altesse. En attendant Votre Altesse peut m'envoyer les ordres qu'elle voudra, car je ne partirai pas avant quinze jours. »

Quelques jours après, Hotman était rentré en France. Il écrit du château de Châtillon au duc de Würtemberg ¹ :

« On m'a recommandé à Strasbourg votre courrier Barthold. Je l'ai conduit avec moi jusqu'au château du prince de Portien qui est sur la route. Là on m'annonça que le prince de Condé était avec l'amiral. Et de vrai tout le monde s'accordait à dire qu'il arriverait bientôt. Quand nous arrivâmes ici en compagnie de Mr de Bassi, frère du prince de Portien, on nous apporta la nouvelle que le Roi avait évoqué à son conseil privé la cause des ducs de Guise, qu'en conséquence le prince de Condé ne viendrait pas ici. L'amiral a donc conseillé à Barthold de se rendre auprès du prince de Condé. J'ai fait ce que j'ai pu et j'ai mis tous mes soins à rendre en cela service à Votre Altesse, et je regrette de ne pouvoir accompagner Barthold plus longtemps, mais j'ai des affaires ici et à Orléans, et il faut que je m'en occupe. Au sujet des affaires de France, Votre Altesse apprendra beaucoup de choses de la bouche de Barthold. Le Roi ne veut plus entendre parler de prises d'armes ni de nouveaux troubles. S'il faut rendre justice aux Guises il offre le jugement de son conseil privé. Le connétable a pris en main la cause de ses neveux. Le cardinal de Châtillon est ferme dans la religion. Le prince de Condé défend avec constance la cause des églises. On ne saurait croire combien de nobles se joignent à la cause de la religion. La reine de Navarre a banni de ses domaines toute idolâtrie et donne l'exemple de la vertu avec un courage et une fermeté incroyables. Je ne vois pas autre chose à vous mander en ce moment. Plus tard, je l'espère, il se présentera une occasion meilleure, car je suis ci avec l'amiral et d'Andelot à Châtillon, et ce sont les courageux patrons et défenseurs de notre religion et des églises de France. Après demain je partirai pour la Cour, d'où je vous écrirai plus au long si l'occasion s'en présente. »

1. Hot. au duc de Würtemberg, Châtillon, 3 octobre 1563 (Archives de Stuttgart).

Hotman se rendit en effet à la cour, qui se trouvait à Fontainebleau. Il fut bien accueilli par le chancelier Lhôpital, et visita la bibliothèque royale. Il alla ensuite s'installer avec sa famille à Valence, dans cette chaire que Monluc lui destinait depuis deux ans. L'Université de Valence, qui avait compté parmi ses professeurs Coras (1544-1548), Duaren (1554), Govèa (1554-1555), et Cujas (1557-1559), était fermée depuis 1560, à cause des troubles. Hotman allait y occuper la première place; ses collègues devaient être le recteur Ennemond Bonnefoy, déjà voué à l'étude du droit byzantin, et les régents ou agrégés François Galbert, Barthélemy du Poyet, François de Bulhiod, Claude Rogier.

A peine installé, Hotman s'empressa d'envoyer son commentaire sur la loi des XII Tables au chancelier de Lhôpital, à qui le livre est dédié, et à Henri de Mesmes, seigneur de Malassise, conseiller du Roi et maître ordinaire des requêtes de sa Majesté¹. Après avoir eu quelque peine à congédier les soldats qui lui avaient fait escorte, il s'était rendu à Lyon, où il avait retrouvé ses anciennes connaissances, les Gryphe et les Detournes. De Lyon, il s'était acheminé sur Valence, en compagnie d'un jeune frère d'Henri de Mesmes.

« Je suis venu ici, dit-il, pour relever par mes soins cette école ruinée de fond en comble, et dans un état désespéré, mais je vois qu'il faudra me départir quelque peu de mes anciennes habitudes et me plier au goût de cet auditoire accoutumé aux disputes à la manière de Barthole. Cependant je reverrai de temps en temps et à la dérobée mes anciens amis. C'est ce que j'ai fait hier hors de la ville dans une campagne voisine où je m'étais retiré pour prendre quelque distraction. J'avais entre les mains un manuscrit des Verrines et j'ai remarqué dans la dernière un passage sur lequel je désire vous consulter. »

Il propose alors une correction par transposition d'une phrase, et termine en priant Mesmes de le rappeler au souvenir du chancelier.

Les années 1564 et 1565 se passèrent ainsi paisibles et laborieuses. Les étudiants revenaient², surtout après la suppression

1. Hot. à M^r de Malassise, 5 kal. janv. 1563. Paris, Bibl. nat. Suppl. latin 1297.

2. Hot. Montlucio in Comment. legum obscurissimarum, idib. april 1564 :

de l'Université de Grenoble, qui faisait à celle de Valence une concurrence redoutable (8 avril 1565). Pendant ces deux années, nous ne trouvons aucune lettre, à l'exception d'une déclaration envoyée par Hotman au Sénat de Strasbourg, et portant qu'il renonce au droit de bourgeoisie¹.

Malgré ses longues instances, entamées depuis plus de dix ans, Hotman n'avait pas encore obtenu la restitution de son patrimoine séquestré. Il écrit à Henri de Mesmes pour lui recommander ses intérêts et ceux de ses enfants². Il paraît que l'affaire était pendante aux Requêtes de l'hôtel, et qu'Henri de Mesmes devait être un des juges. En même temps, Hotman lui rend compte de l'emploi de son temps à Valence :

« Nous nous occupons moins, dit-il, d'interpréter le droit civil, que de renverser les inventions sophistiquées des praticiens, et de nettoyer pour ainsi dire les écuries d'Augias. Comme il y a déjà longtemps que nos Dauphinois emploient sous couleur de droit romain certaines règles de chicane empruntées à la lie italienne, nous nous sommes mis à traiter les questions qui s'agitent dans leurs tribunaux, du genre de celles qui sont examinées dans les décisions de Guy Pape, Apollon non delphique, mais delphinal. L'évêque favorise de tout son pouvoir cette étude et tous nos exercices scolaires. Sa bienveillance envers moi et les miens s'accroît de jour en jour, par la grâce de Dieu. Hier un jeune seigneur, fils du roi de Navarre, de passage ici, se rendant à Toulouse, est allé le voir et lui a donné des nouvelles de notre Ecébolius (Baudouin). C'est bien ce que j'attendais de la férocité et de la perfidie de cet homme. Aussi on a passé quelque temps à rire. On a aussi annoncé la mort de Govéa. Je pense que vous avez entendu parler du supplice de Spifame. Il y a eu sans doute de graves motifs desquels je ne suis nullement instruit jusqu'à ce jour. Je prie Dieu qu'il donne à nos magistrats la prudence et la modération. »

« Delectaberis, ut spero, commentationibus hisce nostris, ex quibus cujusmodi Valentinae juventutis tuae studia sint, et quantopere jam ab armis et gladiis abhorreat existimare poteris. »

1. Hot. Senatui reip. Argentoratensis. 17 kal. dec. 1565. Strasbourg, Bibl. du Séminaire. — Dans les archives de la maison de Condé qui sont en la possession du duc d'Aumale, il y a deux lettres adressées par Hotman à M. de Gordes, gouverneur du Dauphiné.

2. Hot. à M. de Malassise, 4 id. april 1566. Paris, Bib. nat. Supp. latin n° 1297.

Les étudiants affluaient de plus en plus nombreux. Il fallut que les professeurs s'adressassent au Conseil de ville pour l'inviter à pourvoir au logement de toute cette jeunesse¹. Ce fut Hotman qu'on chargea de la commission. Il obtint du Conseil de ville qu'il fût fait un rôle des principales maisons pour loger les étudiants le mieux qu'il se pourrait, mais il fut moins heureux pour ce qui concernait ses intérêts personnels. Il demandait à être payé comme l'avait été Cujas quelques années auparavant, soit 1,200 livres par an. A ces conditions, il offrait de servir la ville aussi longtemps qu'il plairait à l'évêque. Le Conseil ne voulut accorder que 1,000 livres, et les instances de Monluc ne purent vaincre sa résistance. Hotman, blessé, prêta alors l'oreille aux propositions qui lui venaient d'ailleurs. La duchesse Marguerite de Savoie l'appela à Bourges². Les collègues d'Hotman auraient voulu le retenir, mais sa femme, qui était d'Orléans et ne pouvait s'habituer à Valence, insistait pour se rapprocher de sa ville natale. Hotman consentit enfin à ce qu'elle désirait, et quitta Valence à la fin de décembre 1566³. L'Université n'y perdit pas, car la place d'Hotman fut donnée à Cujas; mais le Conseil de ville dut financer, car Cujas exigea un traitement de 1,600 livres et un logement.

De Lyon, où il s'arrêta quelques jours, Hotman écrivit une dernière lettre à Henri de Mesmes pour lui raconter tout ce qui s'était passé et pour lui recommander encore une fois son interminable affaire, que ni son avocat, le grand Pithou, ni le conseiller Senneton, qui était sans doute le rapporteur, ne pouvaient mener à bonne fin. Il paraît qu'on exigeait de lui un serment, sans doute le serment de fidélité, à cause de son long séjour à l'étranger.

L'école de Bourges, où se rendait Hotman, était alors la première de la France⁴. C'était là qu'avaient professé les premiers

1. Nadal, *Histoire de l'université de Valence*. — Il y avait aussi des étudiants allemands. L'un d'eux, Reuber, disputa en public devant Hotman et les autres professeurs de l'université, et fut jugé digne du titre de docteur, mais il le refusa et se fit recevoir plus tard en Allemagne. Reuber devint chancelier de l'électeur palatin. Reuberus Hotomano, 24 mars 1588, imprimé.

2. Hot. à M. de Malassise, pridie kal. jan. 1566. Paris, Bibl. nat.

3. A partir du 20 décembre 1566, le nom d'Hotman ne se trouve plus sur le registre de collation des grades. Berriat-Saint-Prix, *Vie de Cujas*. Paris, 1821.

4. « Ainsi vint (Pantagruel) à Bourges, où estudia bien longtemps, et proufficta beaucoup en la faculté des loix. » Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, ch. 5.

Italiens venus en France, Philippe Dèce et Alciat (1528-1532). Après eux étaient venus Baron (mort en 1550), Duaren (mort en 1559). Baudouin y avait passé plusieurs années, Cujas lui-même s'y était déjà fait entendre¹. L'Université se composait de six professeurs, dont trois pour le droit romain et un pour le droit canonique; un lecteur d'Institutes et un lecteur de lettres grecques complétaient le nombre. A l'arrivée d'Hotman, en 1567, les plus célèbres professeurs étaient Antoine Leconte et Hugues Doneau².

Le premier était un cousin de Calvin, né à Noyon, en Picardie, vers 1517³. Dès l'an 1552, il était lecteur des Institutes à Bourges, avec 120 livres de gages. En 1557, il fut nommé professeur de droit canon en remplacement de Levescat. Catholique décidé, il avait été d'abord mal reçu par ses collègues protestants, qui avaient essayé d'ameuter les étudiants contre lui; mais il avait triomphé de cette cabale par son talent et sa fermeté.

Le second, né à Chàlon-sur-Saône, en 1527, après avoir étudié à Toulouse, était venu se faire recevoir docteur à Bourges, en 1551, et y était devenu professeur. En 1557, il occupait la seconde chaire de droit avec un traitement de 300 livres. Non moins ardent calviniste qu'Hotman, il s'était tenu cependant à l'écart et ne prenait aucune part aux affaires politiques.

Au mois d'avril 1567, Hotman est installé à Bourges, dans l'hôtel de la duchesse Marguerite, particulièrement entouré des étudiants allemands qui affluent tous les jours dans les Universités françaises, à Bourges plus que partout ailleurs, et dont quelques-uns l'ont déjà connu à Strasbourg. Mais ce calme ne dura pas longtemps. Cinq mois à peine s'étaient écoulés, lorsqu'une émeute éclata dans Bourges; la foule, excitée contre le nouveau professeur huguenot, envahit l'hôtel de la duchesse Marguerite, pillà les meubles d'Hotman et saccagea sa bibliothèque. Il fallut fuir, au moins pour un temps⁴. Hotman partit pour Paris avec quelques-uns de ses élèves et de ses amis, parmi

1. Sur l'université de Bourges, V. de Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, et Dupré Lasale, *Michel de Lhospital*, t. I, p. 179 (1875).

2. Il faut citer aussi Roussard qui fut un des éditeurs du *Corpus juris*.

3. V. *Revue historique du droit français et étranger*, t. I (1855).

4. Hotman trouva d'abord une retraite dans le château du baron de Blet (près de Néronde). Hot. Stuckio, 28 juin 1583, imprimé.

lesquels le jeune Caspar de Seydlitz, et se rendit auprès du chancelier Lhospital, protecteur de l'Université de Bourges¹.

Hotman parut encore à la cour et revit la bibliothèque de Fontainebleau qu'il avait déjà visitée quatre ans auparavant. Son biographe assure que Lhospital le fit nommer historiographe du Roi, aux appointements de 800 écus d'or. Ce fut sans doute le dédommagement qu'on lui offrit pour sa chaire de Bourges, mais les temps étaient trop agités pour que de semblables fonctions ne fussent pas précaires². Au mois de septembre 1567, la seconde guerre civile éclatait. La Noue se jetait dans Orléans, qui allait devenir encore une fois le boulevard de l'insurrection. Hotman ne tarda pas à s'y rendre, et se mit de nouveau au service du prince de Condé. Après la prise de Blois par les huguenots, il y fut envoyé comme commissaire des princes (janvier 1568).

La paix de Longjumeau, qui fut conclue au mois de mars, semblait devoir rouvrir à Hotman le chemin de Bourges, mais cette paix *boiteuse et malassise* n'inspirait de confiance à personne. Hotman resta dans Orléans; c'est de là qu'il écrit, au mois d'août 1568, à la duchesse Marguerite, pour lui dédier un volume de dissertations³ et pour se plaindre du traitement qu'il a reçu. Mais à ce même moment, la troisième guerre civile éclatait. Condé et Coligny abandonnaient leur château de Noyers, en Bourgogne, pour s'enfuir à la Rochelle. Orléans n'était plus un asile sûr, Hotman en chercha un autre à Sancerre.

Cette petite ville, située sur une colline escarpée et dominant toute la rive gauche de la Loire, devint le refuge de tous les huguenots de l'Orléanais et du Berry. Maîtres de la Charité,

1. Hot. Caspari a Seydlits, in *comment. de feudis* (id. junii 1572). « Cum ante quinquennium hic apud nos esses, de magno Germanorum adolescentum numero nemodum fuit qui vel nobilitate generis vel suavitate naturae, vel ingenii praesentia tibi antecelleret... Cum iter ad amplissimum virum Hospitalium Franciae nostrae Cancellarium ac potius Solonem alterum instituisssem, teque mihi comitem cum aliquot amicis communibus adjunxisses. »

2. Pierre Paschal, historiographe du roi, né en 1522, était mort à Toulouse le 14 mars 1565. Sa charge lui rapportait de douze à quinze cents livres par an. V. Brantôme, *le grand roi Henri II*, éd. Lalanne, t. III, p. 283. — C'est à cette époque, et à la suite de ses conversations avec Lhospital, qu'Hotman écrivit l'*Antitribonien*, le plus original peut-être et le plus sensé de tous ses ouvrages. Il y conclut à la confection d'un code civil unique pour toute la France. On peut le lire dans le *Recueil des opuscules françoises des Hotmans*. Paris, 1613.

3. Hot. principi Margaritae in *Disputationum volumen*, x kal. Aug. 1568.

située presque en face sur la rive droite, ils pouvaient ainsi ouvrir ou fermer à leur gré le passage aux soldats étrangers. Le conseil du Roi ne voulut pas leur laisser cet avantage; il enjoignit aux Sancerrois de recevoir garnison catholique ou de démanteler leur place, Le député de Sancerre accepta la dernière condition, mais pour gagner du temps fit former opposition par le procureur du comte de Sancerre. La troisième guerre civile éclata sur ces entrefaites, et c'est ainsi que la place de Sancerre fut conservée aux huguenots.

Ils ne tardèrent pas à y être assiégés. Martinengue, gouverneur de Gien, Entrague, gouverneur d'Orléans, et La Châtre, bailli de Berry, l'investirent avec trois mille hommes de pied et quatre cents chevaux. La ville n'avait ni garnison, ni capitaine. Des réfugiés, des paysans et vigneron armés de frondes formaient toute sa défense; elle résista pourtant énergiquement, commandée par le bailli Joanneau et deux autres bourgeois, soutint cinq semaines de tranchée et deux assauts; au second, la ville faillit être prise, mais un effort désespéré des huguenots rejeta les assaillants du haut de la brèche. Hotman prit part au combat, bien résolu, dit son biographe, à ne pas tomber vivant entre les mains de l'ennemi. Cette scène laissa dans l'esprit d'Hotman une impression profonde; longtemps après, il écrivait ces lignestouchantes ¹ :

« Voici bientôt quarante ans que je ne cesse d'être le jouet de la fortune, agité et ballotté sans repos, mais je ne me souviens pas d'avoir jamais plus souffert que le jour où, arraché par miracle aux mains sanglantes de nos ennemis, après le pillage de mes meubles et de mes livres, chargé de sept enfants, manquant de tout et comme naufragé, au moment même où je croyais avoir trouvé un asile dans une petite ville à peine fortifiée, j'appris que nous y serions bientôt assiégés. »

Il raconte ensuite comment ils faillirent être surpris, comment la bonté de Dieu les délivra, puis il ajoute :

« Le même jour, à la même heure, ma femme était restée seule à la maison, auprès du berceau de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde. Frappée d'une terreur soudaine elle tourna aussitôt les yeux vers lui et le vit expirer. Elle-même tomba dans une grave et dangereuse maladie dont elle ne guérit qu'à grand'peine et longtemps

1. Hot. *præfatio in consolationem e sacris scripturis.*

après. Je songeais en même temps aux maux affreux de la guerre civile qui avait envahi la France entière, ma chère patrie. Cet incendie, je le pressentais dès lors, ne devait s'éteindre que sous les ruines du royaume. »

Il lui restait deux livres, la Bible et saint Augustin. Ce fut son unique occupation pendant le siège d'abord, puis après la levée du siège (hiver de 1569), jusqu'à la fin de la guerre. Il se consolait en relisant les épreuves infligées au peuple de Dieu, et relevait son courage en songeant que Dieu n'abandonnait pas les siens¹. Un des compagnons d'Hotman pendant ce séjour à Sancerre fut Pierre de Montdoré, conseiller au Parlement de Paris et garde de la bibliothèque du Roi². C'était un ami du chancelier Lhospital. Montdoré avait laissé sa femme et ses enfants à Orléans; il ne put les revoir et mourut avant la fin de la guerre, en 1570. Après deux ans et sept mois de séjour à Sancerre, Hotman se rendit à la Charité, où il passa encore sept mois³ avec sa femme et ses enfants. Enfin, au mois d'août 1570, la paix de Saint-Germain lui permit de quitter son asile et de retourner à Bourges avec sa famille⁴. L'Université fut rouverte, les étudiants allemands y accoururent comme par le passé, et à leur demande Hotman se mit à faire des leçons sur les *libri feudorum*. Après trois années d'une guerre acharnée, on osait à peine croire à la paix. Une lettre d'Hotman au pasteur Walther, de Zurich, peint bien cet état des esprits⁵.

« De toutes les Académies de France la nôtre est la mieux réglée, sans doute à cause de la religion des trois docteurs, car tous les trois nous professons le vrai culte de Dieu et nous donnons à la jeunesse

1. Hot. *Consolatio e sacris scripturis*, dans le *Recueil de ses œuvres*, et la prière latine qui suit cet ouvrage.

2. Hot. *Ad Philippum Ludovicum, comitem in Hanau et Rinek*, in *Dialecticae Institutionis libros*, kal. aug. 1573 : « Cum autem quatuor abhinc annis, beneficio temporum an injuria dicam? in eruditissimi viri Petri Montauri Rondaei Senatoris et bibliothecarii regii consuetudinem incidissem... » V. dans les poésies latines de Lhospital la pièce intitulée : *Montauri Tumulus*.

3. Hot. *Hieronymo Zanchio*, 8 mai 1579 (Zurich) : *Uxor mea recordatur tot aerumnarum quas Biturgae bis, Sancerrae per biennium et septem menses, Charitae per totidem menses (8 semper aut 9 liberis onerata) pertulit.*

4. Hubertus Languetus *Camerario*, 19 juin 1571 : « Hottomanus totum fere quadriennium variis modis jactatus a fortuna tandem rediit Bituriges ad suam professionem simul cum Hugone Donello suo collega qui eandem quam ipse fortunae asperitatem est expertus. »

5. Hot. *Gualthero*, nonis decembr. 1571, Zurich.

l'exemple d'une vie réglée. Aussi la plupart de ceux qui sont attachés à la religion nous envoient leurs enfants. Mais, hélas! on ne saurait croire combien d'entre eux sont infectés par la contagion des autres. Nos affaires sont dans un état tel que la confiance dans la bonté et la miséricorde de Dieu peut seule nous aider à terminer ce qui nous reste de vie. La persécution des années précédentes a été si dure et si longue que, semblables à des gens accablés d'une longue et grave maladie, nous ne pouvons recouvrer la santé. On ne saurait croire combien il y a de chrétiens qui, depuis la promulgation de la paix, meurent tous les jours, plus encore de douleur et du souvenir des maux passés, que de maladie. C'est même un sujet de gloire pour nos Papistes. Cependant le rétablissement de nos églises est une chose merveilleuse, d'autant que les fidèles ont tous montré ce qu'ils étaient, et qu'ainsi éprouvés comme l'or dans le creuset ils méritent bien le nom de vétérans. Plusieurs qui avaient abandonné leur foi pour se soustraire à la cruauté de nos ennemis rentrent en grâce et se réconcilient avec leurs églises. Tous font éclater une ardeur égale et un grand zèle pour la piété. Il n'y a guère de place pour les hypocrites, car ils voient les menaces de nos ennemis et les glaives pendus sur nos têtes. Pour dire la vérité, et vous faire entendre en un mot l'état de nos églises, nous nous trouvons entre le marteau et l'enclume, et nous avons appris à ne plus rien attendre que de la miséricorde de Dieu, après avoir éprouvé comme nous l'avons fait la perfidie et l'impudence de nos ennemis, la lâcheté et la légèreté des nôtres, et la lenteur de nos amis. Que vous dirai-je? J'avais jusqu'à ce jour entendu bien d'excellents sermons, à Genève et à Strasbourg, j'avais lu beaucoup de livres de Luther, de Bullinger, de Calvin, de Walther, mais, croyez-moi, je n'ai pas trouvé pour la piété de meilleure école que la croix, et cette parole de Paul qui nous promet la consolation du Saint-Esprit pour nous aider à supporter nos tourments. Mais c'en est trop sur ce sujet, quoique à causer avec vous et à vous raconter mes chagrins il me semble éprouver quelque soulagement. Notre beau-frère Prévost est en bonne santé, et gouverne l'église du comte de la Rochefoucault, notre héros. »

Trois mois plus tard, il écrit à Bullinger¹ à peu près dans les mêmes termes, en le complimentant de son jubilé, car il y a cinquante ans que Bullinger travaille dans l'église de Dieu. Vous pouvez vous estimer heureux, lui écrit-il, en voyant les fruits de vos travaux, non pas seulement autour de vous, mais même en France.

1. Hot. Bullingero, kal. febr. 1572, Zurich.

« Gardez-vous de croire, en effet, que vos doctes écrits soient plus appréciés dans votre patrie que dans la nôtre. Le vieux proverbe a raison : Nul n'est prophète en son pays. Votre seul commentaire sur l'Apocalypse a délivré de la tyrannie de l'Antéchrist plus de Français que les livres des sorbonistes n'en ont détourné de la lumière de l'Évangile. Pour moi, du moins, qui dans les derniers troubles avais cherché un asile à Sancerre, j'ai trouvé une si grande consolation dans la chronologie que vous avez ajoutée à votre Daniel, que je ne pouvais quitter le livre... Nos églises vous considèrent comme leur père et leur nourricier, elles prient toutes pour vous, et c'est à vous qu'elles rapportent la plus grande part de leur prospérité. Pour tout dire d'un mot elles sont bien dans l'état prédit par le Christ. Les brebis sont dispersées et répandues au milieu des loups, dont cependant la rage est tous les jours contenue par un miracle de Dieu, grâce à la majesté et à l'autorité de notre roi très-clément. Aussi tout en éprouvant combien est vraie la prédiction du Christ, disant que la croix sera toujours attachée à son église, et ne pourra être séparée d'avec elle, elles goûtent cette consolation : « Voici. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Et malgré les carnages inouïs qui ont été faits dans les derniers troubles, c'est merveille que de voir combien les prêches sont fréquentés dans toutes les provinces de France... Le mariage du prince de Navarre avec Madame Marguerite sœur du roi remplit d'espoir tous les nôtres. On dit que la Reine de Navarre a dû arriver aujourd'hui à la Cour. C'est une grande joie pour tous les bons. »

Parmi les élèves d'Hotman à Bourges, nous trouvons, outre son fils aîné Jean Hotman, Hermann de Hass, Albert de Stetten¹, fils d'un riche bourgeois d'Augsbourg, et le Genevois Liffort (Lefort?), qu'il reçut docteur en 1572. Le chancelier de l'électeur de Saxe, Peucer, un gendre de Mélanchthon, adressait à Hotman, la même année, un jeune homme de grande espérance, nommé Lauterbach². Nul ne soupçonnait encore l'orage épouvantable qui allait éclater. Au printemps de cette année 1572,

1. V. la lettre précédente, et Hot. Gualthero, xi kal. maii 1572. Albert de Stetten était même pensionnaire d'Hotman qui l'avait reçu chez lui par exception, mais Hotman se plaint vivement de son élève qui est plus disposé à aller boire et danser avec les autres étudiants allemands, qu'à assister au prêche et à suivre les cours.

2. Peucerus Hotomano, 1^{er} mai 1572, imprimé. Citons encore Joachim Gœtz, du duché de Brunswick, qui passa près de deux ans à Bourges, auprès d'Hotman. Hot. Cappello, 7 janv. 1575, imprimé.

Hotman se rendit à Châtillon pour voir l'amiral de Coligny ; il emmena avec lui Albert de Stetten et Hermann de Hass, et les présenta à l'amiral, qui leur fit voir le château et les jardins ¹.

Peu de temps après, Hotman apprit à Bourges que l'amiral s'était rendu à Paris et qu'un assassin avait tiré sur lui. Il comprit que c'était le signal de nouveaux massacres et quitta la ville pour se cacher dans un asile sûr ². Il était temps. Bourges eut sa Saint-Barthélemy comme Paris. La maison d'Hotman fut encore une fois saccagée, mais lui-même échappa aux massacreurs et put gagner Genève. Son collègue Doneau fut sauvé par les étudiants allemands qui, en retournant chez eux, l'emmenèrent sous l'habit d'un de leurs valets, ainsi que Jean Hotman, le fils aîné de François. Ils réussirent tous, non sans peine, à traverser la France, et se retrouvèrent enfin à Genève, au mois d'octobre. Ils y furent accueillis par d'anciens amis, Bèze, Budé, Jonvillers, l'ancien secrétaire de Calvin, Roset, qui fut plus tard syndic de Genève, en 1584 ³.

La première lettre d'Hotman est pour Bullinger ⁴ :

« Hier soir, écrit-il le 3 octobre, je suis arrivé ici, sauvé par la providence, la clémence et la miséricorde de Dieu, échappé au massacre, œuvre de Pharaon... Je ne puis, dans ma tristesse, écrire davantage. Tout ce que je puis dire c'est que cinquante mille personnes viennent d'être égorgées en France dans l'espace de huit ou dix jours. Ce qui reste de chrétiens erre la nuit dans les bois ; les bêtes sauvages sont plus clémentes pour eux, je l'espère, que ceux qui ont la forme humaine... Je vous conjure, par la miséricorde de notre Dieu, d'implorer la pitié de vos magistrats pour qu'ils s'opposent à ce que de nouveaux bourreaux sortent de chez eux pour se rendre en France, car la garde suisse a remporté la palme dans la boucherie de Paris.

1. Hot. Gualthero, xi kal. maii 1572, Zurich : « aut Castillione apud Amiralium quo nuper illum deduxi, ubi Amirallium salutavit. Ab illo humanissime etiam in mensa et colloquio receptus est jussusque passim arcis et hortorum spectandorum causa deduci. » — Hot. Hermanno von Hass, in consilia, x kal. mart. 1578 : « quin etiam persaepe mihi redit in mentem nostra peregrinatio quam olim ad visendum heroem nostrum Castellonium una suscepimus, cujus credo et oris et gravitatis et piorum sermonum memoriam animo tuo insculptam esse. »

2. Cet asile était le château de Blet, où il s'était déjà réfugié cinq ans auparavant. V. Hot. Stuckio, 28 juin 1583, imprimé.

3. V. la lettre du 2 mars 1573 à Bullinger (Zurich).

4. Hot. Bullingero, 3 oct. 1572, Zurich.

Les larmes m'empêchent d'écrire davantage. Adieu, souvenez-vous de moi dans vos prières. »

Le lendemain, 4 octobre, il écrit à Walther presque dans les mêmes termes ¹. Cinquante mille personnes ont été égorgées en huit jours. Les autres errent dans les bois ou sont renfermés dans les prisons, attendant le bourreau.

« Je vous assure que le plus grand nombre des Papistes est indigné contre le roi et déteste ces boucheries et ces perfidies. Le peuple des campagnes, qui souffre de la disette et de la faim, crie qu'il est prêt à quitter le pays pour émigrer dans de nouvelles terres. Aussi je ne puis comprendre, si toutefois le fait est vrai, que vos voisins et confédérés, ainsi que je l'ai entendu dire dans mon voyage, aient résolu d'envoyer au Roi de nouvelles troupes, lorsque la noblesse Papiste de France refuse elle-même ouvertement de soutenir le Roi en cette occasion, soit à cause de la perfidie horrible et inouïe qui est une souillure pour toute la nation française, soit à cause de cette affreuse boucherie et du trouble jeté dans toutes les familles. En effet il n'y a pas une seule famille de marque qui ne soit troublée par ce massacre et qui ne voie avec effroi compromettre ses droits, ses biens et ses alliances. Aussi il est très-certain que les auteurs de ces calamités, apprenant les plaintes de la noblesse et du peuple, éprouvent des regrets amers quoique tardifs. Notre cher Prévost, à qui vous écriviez, a été tué à Paris, dans la maison du comte de la Rochefoucauld. Mon second fils, que M^r Martyr avait nommé Théagès sur les fonts de baptême, a failli avoir le même sort. Ma femme a été enlevée et en proie à toutes sortes de violences. Tous nos biens ont été pillés. Jamais, que je sache, les fureurs de Satan ne se sont déchainées avec tant de force contre les gens pieux. J'espère que vous, qui êtes nos frères et nos parents, vous aurez pitié de nos misères, et que vous vous en souviendrez, non seulement dans vos prières, mais encore dans vos prêches, et que vous recommanderez assidûment notre cause à vos magistrats. »

(8 kal. nov. 1572, à Bullinger ² :)

« Vénérable père, j'ai reçu hier votre lettre, pleine de consolation, de pitié et de bienveillance paternelle. Je vous en suis extrêmement reconnaissant et j'ai noté soigneusement ce passage de l'Évangile

1. Hot. Gualthero, 4 oct. 1572, Zurich.

2. Bullingerus Hotomano, 10 oct. 1572, imprimé. Hot. Bullingero, 8 kal. nov. 1572, Zurich.

que vous me rappelez : Les disciples du Christ passeront leur vie dans le deuil et la tristesse, tandis que le monde sera dans le rire et la joie, mais un jour viendra où notre deuil se changera en joie. Si l'esprit de Dieu, joint à la voix de son fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne mettait pas nos âmes en cette assurance, nous ne pourrions subsister un seul instant. Ce n'est pas seulement la perte de nos femmes et de nos chers enfants qui nous afflige, mais la ruine incroyable de nos églises au-delà de tout ce que nous aurions pu craindre. Cependant les Papistes se déchainent et triomphent partout comme si Dieu avait oublié les siens. Ce n'est pas seulement à nous autres réfugiés qu'ils s'attaquent. Déjà ils menacent ouvertement l'Angleterre et l'Allemagne, et votre pays; ils disent hautement que le roi de France joindra ses troupes à celles de ses alliés d'Espagne et de Rome, et qu'au printemps prochain tous viendront d'un commun effort envahir votre pays. Je ne veux pas être un prophète de malheur pour votre belliqueuse nation, mais les gens qui connaissent la France, parmi ceux qui viennent ici tous les jours, craignent qu'au printemps prochain nos adversaires n'excitent des troubles chez vous par les intrigues de l'Espagne. On assure en effet que vos voisins sont entrés dans cette exécrable alliance qu'on appelle la sainte ligue. J'espère que Dieu vous donnera l'esprit de prévoyance.

« Vous me demandez une histoire des massacres de France, on s'en occupe. Elle sera écrite en français et en latin, et nous vous recommanderons, à vous ainsi qu'aux gens de Heidelberg, le soin d'en faire une traduction en allemand. Dernièrement des lettres de Lyon et de Venise nous ont annoncé le carnage de 25,000 Chrétiens, la victoire des Turcs, la mort de don Juan d'Autriche, de Colonna et de tous les autres chefs qu'on appelait les généraux de l'armée chrétienne. Nous vous remercions de l'avis que vous nous donnez de l'assemblée qui va se réunir¹. Nous aurons soin qu'on vous remette certains écrits qui intéressent notre cause. »

(A Bullinger, 12 décembre 1572² :)

« Les gens de la Rochelle, de Sancerre, de Montauban et de Nîmes se défendent avec courage contre les tyrans et les bourreaux. Les partisans de la Cour avaient réuni huit mille pionniers pour ouvrir, à la manière des Turcs, une tranchée devant les remparts de la

1. Il s'agit de la diète helvétique qui s'assemblait à Baden. L'envoyé français Pomponne de Bellièvre s'efforçait de justifier son gouvernement auprès des cantons suisses.

2. Hot. Bullinger, 12 déc. 1572, Zurich.

Rochelle, et y installer des batteries, mais les assiégés ont tout brûlé dans un espace de plusieurs milles, hameaux, bois, édifices de tout genre, et leurs sorties réitérées ont tellement accablé l'ennemi que les partisans de la Cour, pressés par la faim, le froid et le courage des nôtres, ont été contraints de retourner chez eux si honteusement que déjà les Papistes rougissent de leur folie. Depuis ce temps nous avons reçu des lettres de quelques Papistes de Lyon qui nous annoncent que les gens de la Rochelle ont arraché partout les emblèmes royaux et revendiqué leur ancienne indépendance. Nous ne sommes pas encore sûrs que le fait soit vrai, mais il est certain que la chose a été mise en délibération. »

Hotman examine alors la question de savoir si la Rochelle a le droit de se séparer de la France, et il n'est pas éloigné de le lui reconnaître. Il y a d'abord l'exemple de la ville de Lobna (Rois et Paralipomènes). En second lieu, la Rochelle ne s'est donnée à la France qu'à la condition qu'on ne la contraindrait point à recevoir garnison. Or, ce n'est pas une garnison qu'on veut donner aux Rochelais, ce sont des bourreaux.

« Ils voient que dans toute la France toute ville qui a reçu garnison est inondée de sang et pleine d'orphelins et d'enfants réduits à la mendicité. Ils voient que la bonne foi et les serments sont comptés pour rien, qu'on se fait un jeu du parjure et de la trahison, que toutes les lois, toutes les institutions du royaume, qui étaient comme les fondements de l'État, sont renversées par des actes tyranniques, que Navarre et Condé sont captifs et étroitement gardés, que les grands et la fleur de la noblesse ont été égorgés par perfidie et trahison. Je ne vois pas de quel droit on blâmerait le fait des Rochelois, alors qu'on loue le courage des Suisses qui ont revendiqué leur indépendance. Cependant le bruit court que les Rochelois songent à s'allier ou plutôt à se donner aux Anglais. Si vous pouviez écrire en Angleterre en leur faveur, je crois que vous rendriez un grand service à nos malheureux frères. Les gens de Nîmes ont montré jusqu'ici beaucoup de courage et ont été assez heureux pour se rendre maîtres de seize petites villes voisines. C'est une chose incroyable que de voir un si petit nombre en attaquer un si grand et le battre sans difficulté. Tant vaut la cause, tant valent les soldats. Aujourd'hui ils s'attendent à un siège, car les partisans de la Cour réunissent des troupes, mais la plus grande partie de la noblesse papiste a horreur de ce renouvellement d'une guerre offensive. Vous pouvez croire ce que je vous affirme. Il est très-certain qu'un grand nombre de Papistes détestent

le forfait commis et crient hautement que c'en est fait de la France, qu'on n'aura pas la paix avant dix ans. A la Cour la terreur est si grande que le moindre bruit les épouvante. Autour de Paris, et dans un rayon de douze milles, on voit des troupes de gens armés qui mangent le pauvre peuple. »

(A Walther, à Zurich, 10 janvier 1573 ¹ :)

« Le tyran devient de jour en jour plus furieux. Depuis qu'il a goûté le sang chrétien il est devenu plus cruel qu'auparavant. Il faut renier Dieu ou mourir. Tels sont les édits de ce Phalaris. On nous a récemment appris qu'il y a chez vos voisins un émissaire qui a écrit à Mr Bullinger pour se plaindre de ce qu'on laisse insulter chez vous la majesté royale. Comme s'il pouvait y avoir aucune majesté dans un pareil monstre, ou comme s'il fallait regarder comme un roi cet homme qui en huit jours s'est abreuvé du sang de trente mille personnes. Mais je m'assure que pieux et fermes comme vous l'êtes vous ne vous laisserez pas émouvoir par ces chiens que la Cour a lâchés sur vous, ni par leurs aboiements, et j'espère qu'ils sentiront bientôt la main de Dieu. Car de tous côtés nous arrivent des lettres qui annoncent une expédition des Anglais à l'occasion de la découverte du complot formé par le comte d'Arundel. Les Rochelois combattent vaillamment, ainsi que les gens de Montauban et de Nîmes. C'est une chose étonnante que de voir un si petit nombre en attaquer un si grand, et toujours avec bonheur. »

(A suivre.)

R. DARESTE.

1. Hot. Gualthero, 10 janvier 1573, Zurich.

LA FRONDE EN PROVENCE

LA GUERRE DU SEMESTRE

INTRODUCTION.

On a trop longtemps cru, sur la foi de Voltaire, que la guerre de la Fronde n'avait pas été sérieuse. Certes, pour les grands seigneurs et les illustres dames, dont l'ambition surexcitée ne recula pas devant la discorde et l'anarchie, aucune période de notre histoire ne fut en effet plus joyeuse et plus gaie. Mais le peuple, qui se souciait fort peu des mesquines intrigues au nom desquelles Frondeurs ou Mazarins s'entretuaient, fut horriblement foulé. M. Feillet, dans son beau livre de *La Misère au temps de la Fronde*, a le premier mis en lumière ce sinistre côté de la question. Il a démontré, pièces en main, combien le pays eut à souffrir de cette lutte déplorable. Depuis, d'importants travaux ont été publiés. On sait aujourd'hui que la guerre dura plus longtemps, et s'étendit à un bien plus grand nombre de provinces qu'on se l'imagine communément. Ainsi, à l'extrémité méridionale du royaume, en Provence, les troubles commencent presque en même temps qu'à Paris, dès 1647, et ne se terminent qu'en 1660. Nous avons étudié cette partie presque ignorée de nos annales, et le sujet nous a paru d'autant plus intéressant qu'à l'exception de quelques historiens provençaux, qui l'avaient traité dans leurs volumineuses compilations, ou de quelques écrivains de talent qui l'avaient effleuré dans leurs histoires générales, nous explorions un terrain vierge encore.

En effet nous avons eu la bonne fortune de rencontrer quelques documents inédits de la plus haute importance. Nous citerons en première ligne les *Mémoires de Régusse*. Régusse était président au Parlement d'Aix. Il a composé une autobiographie, dont l'original est conservé

à la Bibliothèque d'Aix¹, et dont une copie très-soignée nous a été communiquée par un bibliophile marseillais, M. de Crozet, dont l'érudition égale la bienveillance. Régusse sent vivement et écrit de même. Il se fit d'abord frondeur pour obéir à la mode, mais il rougit bientôt de sa conduite, et devint royaliste aussi déterminé qu'il avait été au début ardent ennemi du cardinal. Ses mémoires abondent en détails piquants et en réflexions ingénues. Bien que son témoignage soit trop souvent suspect de partialité, nous en avons tenu grand compte dans tout le cours du récit.

M. de Crozet nous a également prêté un manuscrit fort curieux, et entièrement inédit, composé au xviii^e siècle par un anonyme qui paraît s'être entouré de tous les documents désirables, et juge les événements qu'il raconte plus froidement mais non sans passion; car c'est un Provençal dont le patriotisme local est singulièrement exagéré, et de plus il pousse jusqu'au fanatisme l'amour de l'ordre et de la stabilité.

Mentionnons encore un *Recueil factice de Mazarinades* conservé à la Bibliothèque de la ville de Marseille (In-4°, Dek. 24). Il se compose de trente-trois pièces dont treize se rapportent à l'année 1649, sept à l'année 1650, et cinq à l'année 1652. Quatre de ces pièces sont en double. Voici le titre des principales :

Année 1649. I (n° 663, in-4°, 35 p.). *Cahier des Remontrances faites au Roy et à la Reyne régente par les députés de Provence à son Altesse Royale.* — II (in-4°, 13 p.). *Lettres de la noblesse de Provence à son Altesse Royale.* — III (n° 2043, in-4°, 11 p.). *Lettre de Pierre de Provence à la Royne en forme d'avis sur ce qui s'est passé en son pays.* — IV (n° 1869, in-4°, 7 p.). *Lettre d'un gentilhomme de la ville d'Aix en Provence adressée à un sien ami à Paris sur ce qui s'est passé depuis la détention du comte d'Alais et de Richelieu.* — V (n° 3202, in-4°, 22 p.). *Relation véritable de ce qui s'est fait et passé dans la ville d'Aix en Provence depuis l'enlèvement du roi Louis XIV fait à Paris le 6 janvier 1649 et en l'affaire du Parlement, que le comte d'Alais, Madame sa femme, et Mademoiselle sa fille, le duc de Richelieu, M. de Sceve, intendant, et plus de 150 gentilshommes ont estez arrestez prisonniers, etc.* — VI (n° 3227, in-4°, 18 p.). *Relation véritable de ce qui s'est fait et passé en la défaite des troupes de Provence par le régiment de cavalerie de Saint-André Monbrun, etc.* — VII (n° 3816, in-4°, 32 p.). *Très-humbles remontrances du Parlement de Provence au roi sur le gouvernement de monsieur le comte d'Alais.* — VIII (n° 3390). *Réponse d'Ariste à Clitophon sur la pacification des troubles de Provence.* — IX (n° 4059, in-4°, 53 p.). *La voix du peuple de Provence contre les armes de monsieur le comte d'Alais.*

Année 1650. I (n° 2744, in-4°, 11 p.). *Les pensées du Provençal soli-*

1. Ce manuscrit porte le n° 665. Il forme un petit in-4° de 228 pages; il a été donné le 13 février 1863 à la bibliothèque d'Aix par la belle-fille du comte Portalis.

taire sur les affaires du temps présent. — II (n° 3429, in-4°, 25 p.). Réponse du fidèle Provençal aux calomniateurs sur les troubles de Provence. — III. (in-4°, 96 p.). Les bons sentiments de la véritable noblesse de Provence au roy contre les doléances de la fausse noblesse.

Année 1651. I (n° 1599). Harangue faite au Roy et à la Reyne régente par le sieur Giraut, officier de sa majesté pour la réforme du Parlement de Provence. — II (n° 2164). Relation envoyée par un gentilhomme de Provence à un de ses amis de Paris sur ce qui s'est passé en la ville d'Aix, au sujet de quelques factieux qui voulaient y causer du désordre, et l'arrêt du Parlement contre eux. — III (n° 3340, in-4°, 10 p.). Remonstrances faites au Roy et à la Reyne régente par M. le président de Galifet, député du Parlement de Provence, pour l'éloignement du gouverneur.

Année 1652. I (n° 1834, in-4°, 20 p.). Le Courrier Provençal sur l'arrivée du duc de Mercœur en Provence. — II. Relation du soulèvement de Provence contre le duc de Mercœur, leur gouverneur, avec l'union des principales villes, de la noblesse et des peuples contre les Mazarins.

La simple énumération de ces titres prouve l'importance du recueil : mais il est loin d'être complet. Les événements dont la Provence fut le théâtre pendant la Fronde ont donné lieu à un bien plus grand nombre de pamphlets. Nous avons été assez heureux pour en retrouver quelques-uns. Ainsi par exemple pour l'année 1649 : I. Les visions du père Hyparque, religieux provençal du couvent des Saints-Pères d'Aix, avec la lettre d'un Provençal à un Languedocien. — II. Articles donnés par le comte d'Alais à messieurs les députés des états du Languedoc, et la réponse d'iceux par l'assemblée des cours souveraines et autres corps de la ville d'Aix. — III. Ordonnance de Louis de Valois, comte d'Alais, etc., contre l'arrêt du Parlement de Provence du 20 juin 1649. — IV. Relation de la défaite d'une compagnie de chevaux-légers levée pour le service des rebelles d'Aix (28 juin 1649). — V. Manifeste de la ville d'Aix sur les mouvements de cette province (juillet 1649).

Année 1650. I. Marseille délivrée de la tyrannie du comte d'Alais, et remise sous l'autorité du roi le 19 mars 1650. — II. Arrêt du Parlement de Provence sur les nouveaux troubles arrivés dans la ville de Marseille, 21 mars 1650. — III. Des plaintes de la noblesse de Provence contre l'oppression du Parlement sur le sujet de l'éloignement du comte d'Alais, leur gouverneur, adressées au roi. — IV. Lettre d'un gentilhomme écrite de Paris à un Provençal sur les affaires du temps.

Année 1652. I. Relation véritable de ce qui s'est passé en la ville d'Aix, au sujet du voyage de M. d'Ayguebonne, commandant pour le roi dans la province, fait en ladite ville, 8 novembre 1651 (in-4°, 8 pages).

Année 1652. I. Entretien d'un gentilhomme, d'un avocat et d'un marchand sur les divisions de Provence et les affaires du temps (15 janvier 1652). — II. Réponse à la lettre circulaire envoyée à tous les gens de bien de la Provence sur le sujet de l'arrivée de M. le duc de Mercœur en ce pays. — III. La vérité manifestée sur le nouveau sujet des divisions du Parlement et de la ville d'Aix. — IV. Relation de ce qui s'est fait et

passé au siège du château de Tarascon, le 24 juin, sans date. La vérité toute nue au peuple de Provence (in-4°). — La justice persécutée par les armes du comte d'Alais.

Toutes ces pièces, que l'on confond sous le nom général de Mazari-nades, n'ont pas une égale importance; mais elles n'en forment pas moins la source la plus abondante de renseignements sur la période que nous avons étudiée.

Nous avons encore consulté avec fruit un *recueil de pièces diverses extraites de la Gazette*, qui est conservé à la Bibliothèque de la ville de Marseille (1 vol. in-4°, Dei, 11). Citons enfin les divers documents, lettres et ordonnances du roi et des ministres, arrêts du Parlement, articles de paix et conventions spéciales, dont l'ensemble constitue comme l'histoire officielle de l'époque, et nous aurons fait connaître nos sources principales d'informations.

Il serait injuste de passer sous silence quelques écrivains provençaux qui ont traité en partie notre sujet, ou dont les indications nous ont été fort précieuses. Les deux plus importants sont PITTON et BOUCHE. Pitton naquit à Aix en 1620. Il fut d'abord médecin, mais renonça bientôt à sa profession, et se livra tout entier à son goût pour les études historiques. Le principal de ses ouvrages est intitulé : « *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence, contenant tout ce qui s'est passé de mémorable dans son état politique, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1665, etc.*, in-f°. Aix, 1666. » C'est une histoire mal écrite, très-partiale, mais curieuse à double titre, et parce qu'elle contient une foule de détails qu'on chercherait vainement ailleurs, et surtout parce qu'elle donne, pour ainsi dire, l'empreinte des passions de l'époque. Bouche est un véritable historien. Il avait depuis longtemps le projet de publier une histoire de Provence, et il se prépara à ce travail par de longues recherches et de nombreux voyages. Lorsque son livre fut terminé, en 1660, les États de Provence le firent imprimer à leurs frais. *La chorographie ou description de Provence* (Aix, Ch. David, 1674, 2 vol. in-f°) est un ouvrage solide, consciencieux, très-patriotique. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas adopté un ordre meilleur, en rejetant à la fin du volume les pièces justificatives qui alourdissent la narration.

Nous avons également consulté : BOUGUEREL. *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence*. 1752, in-12. — CORIOLIS. *Traité de l'administration de Provence*. 3 vol. in-4°, 1786-1788. — HAITZE. *Portraits ou éloges historiques des premiers présidents du Parlement de Provence*. In-18, 1727. — *Dictionnaire de la Provence par une société de gens de lettres*. 6 vol. in-4°, 1786. — PAPON. *Histoire de Provence*. 4 vol. in-4°, 1777-1786. — VILLENEUVE. *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*. 4 vol. in-4°, 1824. — ROUCHON. *Histoire de l'état et comté souverain de Provence*. 1 vol. in-12, 1828. — CABASSE. *Histoire du Parlement de Provence*. 3 vol. in-8°. Parmi les auteurs contemporains, nous devons une mention spéciale à MM. FABRE (A.).

Louis Bellaud de la Bellaudière (1 vol. in-12, 1861) ; ROUX (A.). *Les Rues d'Aix* (2 vol. in-4°, 1846) ; DE RIBBE (Ch.), *Pascalis et la constitution provençale* (1 vol. in-8°, 1854) ; REYBAUD. *Discours de rentrée à la cour impériale d'Aix* (1863) ; HENRY. *La Fronde à Toulon* (Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Toulon, 1855).

Tels sont, sans parler des mémoires du temps, ou des histoires générales, les principaux ouvrages dont nous nous sommes servi pour composer l'histoire de la *Fronde en Provence*. Sans doute nous n'avons pas frappé à toutes les portes, et nous n'avons pas la prétention d'avoir rassemblé tous les documents : au moins avons-nous essayé de mettre un peu d'ordre dans une période bien confuse, et de jeter un peu de lumière sur des événements qui jusqu'alors étaient restés dans l'ombre.

I.

Le comte d'Alais, Du Bernet et Michel Mazarin.

Depuis 1637 la Provence avait pour gouverneur Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais. Son père était Charles d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, et sa mère Charlotte de Montmorency¹. Le comte d'Alais était d'une humeur douce, débonnaire même. Il aimait à pardonner. Ses goûts le poussaient vers la carrière ecclésiastique, et il allait être nommé évêque d'Agde², lorsque des nécessités de famille en firent un colonel de cavalerie légère au régiment Dupuy Monbrun. Mais il ne se distingua point dans ses nouvelles fonctions. Ses ennemis l'accusaient « d'être d'un naturel froid et pesant, plus propre pour le cabinet que pour la campagne³. » En 1637 on le nomma gouverneur à la place du maréchal de Vitry, et il prit immédiatement possession de sa province (automne 1637).

Sa haute origine, sa fastueuse hospitalité formèrent promptement autour de lui une cour élégante. On lui reprocha plus tard⁴ d'avoir mal choisi ses amis, de s'être entouré d'affamés et de gueux « qui n'avoient d'objet que la désolation du pays pour établir leur fortune. » Mais si les gentilshommes provençaux

1. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, 2 vol. in-8°, 1674, t. I, p. 202.

2. Pitton, *Histoire d'Aix* (p. 400) assure qu'il fut pourvu de ce siège.

3. Mazarinade 2013, *Lettre de Pierre de Provence à Anne d'Autriche*.

4. *Id.*

n'avaient pas toute l'élégance des petits maîtres du Louvre, ils représentaient néanmoins fort convenablement cette antique noblesse, jadis si illustre. Il est vrai qu'ils étaient pauvres en général : cela tenait au peu de richesses agricoles du pays, et à la grande division des propriétés. Aussi le plus grand nombre d'entre eux ne dédaignaient point d'accepter des fonctions municipales, grâce auxquelles ils pouvaient obtenir de riches sinécures, ou contracter des marchés avantageux. Ils remplissaient aussi, presque exclusivement, tous les emplois militaires. Depuis que le nouveau gouverneur s'était installé à Aix, ils recherchaient avec empressement les charges lucratives de sa domesticité. Aussi la ville d'Aix prit-elle tout à coup ce brillant et séduisant aspect de toutes les villes où l'argent circule avec rapidité : « Sans notre gouverneur, écrivait un de ses partisans ¹, notre ville n'est qu'un désert. Sa demeure chez nous vaut plus de quatre cens mille livres chaque année d'argent clair et liquide, qui se distribue manuellement à nos habitants. La seule despense de sa maison va tous les ans à près de trois cens mille livres, et puis la despense de la noblesse et des autres qui le viennent voir, par honneur ou par affaire, nous laisse près de deux cens mille francs. Cela peut se vérifier sur les livres et sur les parties des marchands, chez qui ils se fournissoient de tout ce qui leur faisoit besoin à la campagne, ou dans les petites villes de la province. »

Les premières années tout réussit à Alais. « Il fut reçu en roy et en demi-dieu ², comme il y a vécu un fort long temps en vray père du peuple, jusqu'à ce que le malheur des temps ait fait autrement opiner de lui en l'esprit de quelques envieux et mécontents. » Sa femme, malheureusement pour lui, exerça sur le comte une fâcheuse influence. Elle se nommait Henriette de la Guiche. Fièrre et hautaine, elle choqua par ses grands airs la noblesse provençale, si susceptible. Elle inspira à son mari un puéril ³ orgueil ; et mille petits détails d'étiquette furent tournés ⁴ en ridicule, qui partout ailleurs eussent passé inaperçus, mais

1. Mazarinade 3390, *Réponse d'Ariste à Clitophon*.

2. Bouche, ouv. cit., II, 912.

3. Régusse, p. 20.

4. Ainsi, d'après la *Mazarinade* 3816, toutes les fois que la comtesse ou sa fille sortaient du palais ou y rentraient, le tambour battait, et la garde prenait les armes.

choquaient ces populations méridionales, qui semblent avoir conservé quelque chose de l'esprit républicain de leurs ancêtres.

Les hauteurs de la comtesse d'Alais déplaisaient surtout à la femme du premier président, Madame du Bernet. Pitton¹ prétend que la guerre civile qui, plus tard, désola si longtemps le pays, n'a pas eu d'autre cause que la brouille de la comtesse et de la présidente. « Les suites, dit-il, n'ont été que des emportements qui ont pris leur origine dans les mésintelligences de ces deux premières têtes de la province, parmi lesquelles leurs femmes eurent bonne part, et des piques particulières les générales prirent naissance. »

Du Bernet était premier président depuis 1636. C'était un érudit, un jurisconsulte éminent. « Il fit voir² dans l'exercice de sa charge une activité et un feu extraordinaires. Cette activité et ce feu ne lui permettaient pas de donner son attention à l'éloquence des orateurs du barreau, dans leurs plaidoiries. Il ne pouvait goûter que narrations de faits, et raisons tirées de la loi ou de ses interprètes. Comme il ne lui était pas possible d'agir tranquillement, il entra avec passion dans les intérêts du corps dont il faisait la tête. » Aussi, dès que la royauté voulut créer de nouveaux offices, se prononça-t-il contre ces empiètements. Une première fois, grâce à la protection de Sourdis, il avait réussi à faire éloigner le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence. Mais il ne s'entendit pas davantage avec le comte d'Alais. Leurs femmes envenimèrent la querelle : ils en vinrent bientôt à se considérer comme des ennemis particuliers. Alais, plus heureux que Vitry, réussit à se débarrasser de cette opposition gênante. Il profita du séjour de Louis XIII à Perpignan, et du passage de Richelieu à Tarascon (1642), pour arracher contre le premier président un ordre d'exil à Bourges. Du Bernet dut alors vendre sa charge. Un riche seigneur champenois, Jean de Mesgrigny, marquis de Vaudœuvre, se présenta comme acquéreur et fut agréé (1643). Il ne fit son entrée à Aix que le 11 juin 1644. « Son caractère doux et pacifique l'éloignait de toute discussion violente³. Il évita naturellement ou par étude les extrémités de déportement de son devancier ; son flegme, son attention

1. Pitton, *ouv. cit.*, 398.

2. Haitze, *Portraits ou éloges historiques des premiers présidents du parlement de Provence*, p. 109.

3. Haitze, *id.*, 118.

à son devoir le maintinrent sans reproche dans son emploi, pendant les dix années qu'il siégea, qui furent toutes orageuses et difficiles. » Comme son intérêt personnel ne fut jamais en jeu, puisqu'on lui conserva toujours son rang et son siège, il traversa, sans s'y mêler, la période de troubles dont nous avons entrepris de raconter l'histoire.

Un personnage tout autrement actif était l'archevêque d'Aix, Michel Mazarin, frère aîné du ministre. Simple jacobin, quand son frère alla chercher fortune en France, il avait été successivement nommé maître du sacré palais à Rome, archevêque d'Aix et cardinal de Sainte-Cécile. Cette dernière nomination avait été bien difficile à obtenir. Le pape Innocent X avait longtemps résisté aux pressantes sollicitations du tout-puissant ministre. L'ambassadeur français, Grémonville, dut presque faire de cette nomination une question de cabinet : « le bon religieux, écrivait-il à Brienne (11 janvier 1645), fait de son ambition les intérêts de l'État; et il croit que tout doit être sacrifié à ses prétentions, au succès desquelles il fait consister la réputation de la France¹. » Il écrivait encore quelques jours plus tard, le 6 février 1645 : « L'ambition a tellement démonté l'esprit du bon père, qu'il veut que son intérêt marche devant celui de l'État. Jamais démon ne fut plus imposteur et plus pressant, et n'entendit moins la raison que celui-là. » Innocent X résolut d'exploiter ce vif désir. Il promit de nommer cardinal Michel Mazarin, à condition qu'il donnerait à son neveu, le cardinal Pamphilio, la riche abbaye de Corbie. Mazarin y consentit, et en fut pour ses frais de générosité. Il fallut, pour décider le pape à tenir sa parole, menacer les côtes romaines, et tenter une expédition contre la ville d'Orbitello.

Le nouveau cardinal était emporté, brutal, sans ménagements pour la reine-mère et surtout pour son frère. « Mon frère est un poltron, disait-il à tout venant, faites du bruit et il tremble. » Il se rendit bientôt célèbre par ses pasquinades. Cet étrange prélat qui, s'il faut en croire les médisances de Guy Patin, mourut pour ne pas avoir suffisamment observé son vœu de chasteté, jouait pourtant un rôle politique. Il avait reçu de son frère la mission de brouiller le comte d'Alais avec le Parlement, et, pour que la négociation fût menée à bonne fin, le ministre lui avait laissé entrevoir la

1. Chéruel, *Mémoires d'Ormesson*, I, 276.

succession du gouverneur de Provence. Il n'en fallait pas davantage pour exciter ce moine ambitieux. Dès lors, il s'attacha à traverser tous les desseins du comte d'Alais. Faux et intéressé, il se posa comme le défenseur, sans arrière-pensée, des libertés du pays. Il sema la discorde et récolta la guerre civile. Mais, s'il réussit en Provence dans cette guerre, toute italienne, de sourdes intrigues, à Paris il se rendit parfaitement ridicule. Mazarin lui-même se lassa bientôt de lui, « à cause qu'il disoit trop librement ses pensées, et qu'il s'exposoit par sa conduite inconsidérée à la risée de toute la cour¹. »

Ainsi donc, un gouverneur sans grande intelligence, bon sans doute, mais irritable comme tous les gens faibles, et complètement dominé par une femme hautaine; un premier président égoïste; un archevêque sans dignité, tels étaient les tristes personnages qui, vers l'année 1646, dirigeaient en Provence l'administration, la justice et l'Église. Nommons encore, à côté d'eux, le lieutenant du roi, comte de Carces, bon militaire, de grande famille, connu par son attachement aux libertés provençales, et l'intendant Sève, créature de Mazarin, homme énergique, intelligent, mais peu secondé par le comte, et nous connaissons les principaux acteurs du drame qui va bientôt s'engager, car des intérêts contradictoires se trouvèrent en présence, et, fatalement, les pouvoirs rivaux entraînent avec eux le pays dans une guerre désastreuse.

C'est cette guerre que nous avons entrepris de raconter. Elle désole la France pendant la minorité de Louis XIV et correspond à la Fronde. Aussi n'avons-nous pas hésité à intituler notre essai : « *La Fronde en Provence.* »

II.

La Chambre des requêtes (mars 1638 — octobre 1647).

Depuis quelques années étaient entrés en lutte le Parlement, qui représentait l'individualisme provincial, et le gouverneur, qui représentait le roi. La royauté avait ouvert les hostilités, en essayant de restreindre les privilèges du Parlement. Richelieu, qui voulait briser sa puissance politique, crut y parvenir en

1. Mémoires de Monglat, édit. Petitot, L, p. III.

augmentant le nombre des tribunaux. Un édit de mars 1638 ordonna l'établissement de trois *Présidiaux* à Aix, à Draguignan et Forcalquier. Ces présidiaux ressemblaient à nos tribunaux de première instance. Henri II les avait institués en 1551 pour abrégér la longueur des procès, et débarrasser les Parlements des affaires sans grande importance. Chaque présidial devait se composer de deux présidents, douze conseillers dont un clerc, un avocat général et un procureur général. A cette nouvelle, le parlement d'Aix jeta les hauts cris ; un des membres du parlement, qui fut un des principaux acteurs de la Fronde, le président Régusse, en donne naïvement la raison ¹. « Comme ce traité, dit-il, portoit un grand préjudice à l'autorité et à l'emploi du Parlement, à raison non-seulement des prérogatives, dont les autres présidiaux du royaume jouissent, mais encore à cause que ce parlement juge un grand nombre de petits procès qui se termineroient dans les présidiaux, et rendroient ainsi l'employ du parlement inutile..., ces considérations décidèrent la compagnie d'employer son crédit et faire ses efforts pour la révocation de cet édit. »

Mais Richelieu avait prévu cette opposition. Jean de Lauzon fut envoyé en Provence pour faire enregistrer l'édit. Fort habilement, il débuta par le moins important des nouveaux présidiaux, celui de Forcalquier, et persuada sans peine aux officiers de la sénéchaussée de remplir les charges du présidial, malgré les protestations du procureur général Gantès et du conseiller Gautier, que le Parlement avait envoyés à Forcalquier dans l'espoir de faire échouer la négociation. Lauzon eut le même succès à Draguignan, car « quand une fois la planche est faite, on suit facilement ². » Mais à Aix, la sénéchaussée refusa de remplir les offices nouveaux. Ces officiers subalternes ne se décidèrent à obéir que lorsque Lauzon eut fait emprisonner quelques-uns d'entre eux.

Le Parlement désolé envoya alors au roi les conseillers du Perrier et Valbelle, et, comme ces derniers ne tardèrent pas à comprendre que la cour avait grand besoin d'argent, ils offrirent au roi de remplacer les présidiaux par *des experts jurés et*

1. Régusse, p. 21-22.

2. Anonyme, p. 5. Nous désignons ainsi le manuscrit inédit sur les troubles de Provence pendant la Fronde, que nous a communiqué M. de Crozet. L'auteur de ce manuscrit vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle.

auditeurs des comptes tutélaires, dont la nomination devait rapporter au trésor plus de 900,000 livres¹.

Pitton, l'énergique défenseur des privilèges municipaux et des libertés parlementaires, s'exprime fort irrévérencieusement sur le compte de ces nouveaux magistrats². « C'estoit une vieille drogue, dit-il, qui avoit esté autrefois semée en la terre des Normands, sous Henri IV. Les chaleurs de nostre climat en avoient empesché la récolte. Cette semence consistoit en 189 officiers, établis en 32 bureaux³. » En effet, la création des experts-jurés excita de vives rumeurs dans le Parlement dont l'autorité demeurait toujours fort ébranlée, puisqu'on lui enlevait comme par le passé un grand nombre d'affaires. Le président Forbin-Laroque, le doyen des conseillers Boyer, les présidents aux enquêtes Gallifet et Séguiran, et les conseillers Arnaud et Leydet, ainsi que l'avocat général Cormis, formèrent opposition à l'enregistrement de l'édit. Ils furent exilés, mais le mécontentement ne diminua pas. On se déchaîna surtout contre le premier président du Bernet, que de sourdes rumeurs accusaient d'avoir pris une part beaucoup trop grande à la création de ces experts-jurés, en partageant avec le traitant le bénéfice de la vente des charges. Lorsque le comte d'Alais fut nommé gouverneur, comme il ne tarda pas à se brouiller avec le premier président, il résolut, pour lui faire pièce, de renverser les experts-jurés. Une assemblée des communautés⁴ fut convoquée à Fréjus, et on y décida l'envoi à Paris d'une députation chargée de demander la révocation de l'édit. Malgré la recommandation du comte d'Alais, les députés furent reçus très-froidement. L'un d'entre eux, l'avocat Gauffridy, qui s'était déjà fait un nom par son habileté à mener à bonne fin les affaires les plus délicates, encouragea ses collègues à ne pas se rebuter. Ils revinrent donc à la charge, et, comme on leur objectait le manque d'argent, Gauffridy proposa l'établissement d'une *Chambre des requêtes*, c'est-à-dire d'une chambre où l'on jugerait en premier ressort tous les procès dont on voudrait débarrasser la cour suprême.

1. Anonyme, 6.

2. Pitton, p. 401.

3. Bouche, t. I, p. 919, énumère ces trente-deux bureaux.

4. On appelait ainsi les assemblées formées par les députés de 680 villes ou villages de la province, qui jouissaient du privilège de régler elles-mêmes la nature, la quotité et la perception de l'impôt.

Richelieu accepta la proposition avec empressement. Un édit de janvier 1641 ordonna la création d'une Chambre des requêtes, qui devait se composer de deux présidents, un conseiller clerc et treize laïques, deux substituts, un greffier principal, douze procureurs et un certain nombre de greffiers, contrôleurs, huissiers, etc. Cette fois encore la question n'était pas résolue, mais déplacée. On changeait le nom et les fonctions des nouveaux magistrats, mais on laissait subsister à côté du Parlement un pouvoir nouveau. A la première nouvelle de la négociation, il n'y eut à Aix qu'un cri contre les députés qui l'avaient si mal conduite, et surtout contre Gauffridy qui paraissait avoir eu l'initiative de la proposition. L'établissement de la Chambre des Requêtes apportait cependant de grands avantages à la ville. D'abord de nombreux étrangers, tous riches et considérés, viendraient se fixer à Aix. De plus, les familles parlementaires pouvaient se rompre au maniement des affaires, avant d'entrer au Parlement. Ainsi le comprirent certaines grandes familles du pays, Forbin, Gantès, Vergons, qui traitèrent pour les nouvelles charges. Le Parlement se serait peut-être résigné, mais il apprit avec le plus grand déplaisir la nomination de Gauffridy comme président des Requêtes.

Gauffridy a été fort attaqué, et plus encore calomnié. On peut l'accuser d'ambition, on peut lui reprocher d'avoir sacrifié les intérêts du Parlement aux siens, mais jamais il ne commit d'acte déshonorant. Ses ennemis¹ l'accusaient « d'estre d'une maison incommode et d'une naissance médiocre. » Pourtant dès l'année 1372, la famille des Gauffridy énumérait avec orgueil une longue série de consuls, d'assesseurs et de magistrats. On disait encore de lui que « son esprit, qui a plus de fumée que de lumière, n'avoit jamais pu atteindre à la gloire du barreau². » En effet, il paraît avoir été plutôt un homme d'affaires qu'un avocat distingué, mais toutes les missions délicates qu'on lui confia, il les remplit à son honneur ; et, s'il chercha à faire valoir ses services, il ne fit qu'user de son droit. Régusse³ l'a représenté comme très-intéressé : mais rien n'est moins prouvé. L'auteur anonyme, que nous avons déjà cité, semble s'approcher davantage de la

1. Mazarinade 3816, *Supplique des Parlementaires au roi*.

2. *Id.*

3. Régusse, 44.

vérité, quand il écrit¹ que « Gauffridy était un esprit souple et insinuant, auquel rien ne coûtait pour s'acquérir la protection de ceux qu'il croyait utiles à ses desseins de fortune et d'ambition. Il était doué d'un esprit plus solide que brillant, il était très-capable de conduire une intrigue ou une négociation. Homme toujours fertile en expédients, sachant se raidir à propos contre les difficultés pour les surmonter, ou plier pour faire réussir des projets par des voies détournées. » Gauffridy était donc trop habile pour ne pas rester honnête. Remarquons de plus qu'il n'abusa jamais de son pouvoir ou de son influence. Il devait se retirer de la vie publique en 1669, dégoûté des calomnies dont on l'abreuvait, et passer ses dernières années dans l'étude et la tranquillité.

On s'attendait à une vive opposition de la part du Parlement, lorsqu'on lui présenterait le nouvel édit pour l'enregistrer. Mais Alais était résolu à passer outre. La résistance de la Compagnie l'avait d'abord étonné, puis irrité : car il avait conféré avec quelques membres du Parlement qui l'avaient approuvé. Quand il eut appris que le premier président surtout soulevait des difficultés, et se promettait de faire échouer les Requête, Alais regarda cette opposition comme une insulte personnelle, et se déclara tout en la faveur des nouveaux magistrats. Il avait déjà obtenu un arrêt du conseil portant défense aux membres de la cour de s'assembler pour délibérer sur les mesures à prendre. Il voulut encore procéder lui-même à l'enregistrement de l'édit. Le 8 mars 1641, il se rendit au palais où il avait convoqué les membres du Parlement, et les pria d'enregistrer l'édit. A peine avait-il parlé que la majorité des conseillers quitta la salle. Alais s'adresse alors au greffier civil, Estienne, et le somme d'enregistrer l'édit. Celui-ci répond qu'il est au nombre des opposants, et quitte la salle avec son commis principal Bonnet. Le comte d'Alais furieux se fait apporter les registres, et, très-irrégulièrement, ordonne à son secrétaire d'enregistrer l'édit².

Un arrêt du conseil, en date du 14 avril, confirma cet enregistrement illégal. De plus, treize conseillers furent interdits, Estienne et son commis Bonnet devaient être conduits au For-l'Évêque. Les parlementaires n'étaient pas encore habitués à braver en face l'autorité royale, ils ne savaient que courber la

1. Anonyme, 14. — 2. Anonyme, 20.

tête devant ce que l'avocat général de Paris, Talon, appelait emphatiquement : « les sceaux et les cachets de la royauté, les secrets de la majesté du mystère de l'empire. » Peu à peu les charges se remplirent. Leydet fut nommé second président après Gauffridy, Alexandre de Coriolis devint conseiller clerc, Tressavanes, Thomassin, Joannis, Beaumont et Laugier conseillers laïques ; mais les vieux parlementaires restèrent inflexibles. Puisqu'ils étaient forcés de subir leurs nouveaux collègues, au moins comptaient-ils leur faire sentir leur mépris à toute occasion.

Une petite guerre de chicanes ou plutôt de taquineries s'engage alors entre les deux chambres. D'abord il s'agit du local assigné aux Requêtes. On travailla si lentement à préparer la salle de leurs séances, que Gauffridy se plaignit fort vivement de ce retard volontaire. Enfin le 15 juin eut lieu l'ouverture des Requêtes. Mais à peine Gauffridy a-t-il prononcé son discours d'installation, à peine les nouveaux membres ont-ils prêté serment, que tous les anciens quittent bruyamment l'audience, et commencent ainsi la série des affronts qu'ils réservent à leurs collègues. Aux funérailles de la femme d'un conseiller, M^{me} du Perrier, une lutte de préséance s'engage entre les gens du roi et la Chambre des Requêtes, et plutôt que de céder le pas à ces intrus, les gens du roi refusent d'assister à ces funérailles. Un autre jour, le président des Requêtes veut se faire précéder de ses huissiers : le premier président le lui défend sous peine d'une amende de 3000 livres¹. Il faudra vingt arrêts du conseil pour forcer le Parlement à partager avec les nouveaux venus ses honneurs et ses privilèges, et encore la Compagnie trouvera-t-elle toujours le moyen de se soustraire aux exigences royales. Ainsi, contrainte d'admettre les Requêtes dans ses rangs pour la procession de la Fête-Dieu, elle ordonne que les vingt-quatre membres les plus anciens de la cour y assisteront seuls, et se prive du plaisir, toujours recherché par les méridionaux, d'étaler ses magnifiques costumes et de provoquer les applaudissements de la foule. L'intendant Sève était connu pour la protection qu'il accordait aux Requêtes ; la cour déclare qu'il n'aura séance au Parlement, puisqu'il n'est pas maître des Requêtes, que pour communiquer les ordres du roi.

1. Anonyme, 27.

Ces vengeances étaient mesquines : le Parlement ne montrait ainsi que son dépit, et plus il affectait de colère, plus le comte d'Alais et la cour s'applaudissaient d'avoir frappé si juste : mais il s'obstina dans ses attaques. Les membres des Requêtes, fort irrités de leur côté, envenimèrent la question, et, après plusieurs années de mesquines rivalités, proposèrent d'eux-mêmes au successeur de Richelieu, au cardinal Mazarin, une mesure qui terminerait à leur avantage, pensaient-ils, ce long différent, et qui pourtant devait plonger le pays dans les horreurs de la guerre civile : il s'agissait de convertir la Chambre des Requêtes en un *Parlement Semestre*.

III.

Création du Semestre (octobre 1647 — 19 mars 1648).

On appelait Parlement Semestre une cour nouvelle qui rendait la justice pendant six mois, et laissait à l'ancienne l'autre moitié de l'année. Nulle proposition ne pouvait mieux convenir au cardinal Mazarin, puisqu'il brisait ainsi la résistance et diminuait l'autorité des parlementaires. Le comte d'Alais, lui aussi, gagnait un grand accroissement de pouvoir à cet affaiblissement des parlementaires : aussi appuya-t-il énergiquement la proposition du chanoine La Bastide. Un édit d'octobre 1647 ordonna donc la création d'un Parlement Semestre en Provence. Gauffridy, Leydet, Dedons, Vergons, Gautier, Balon, Laugier, Chasteuil, Limaye, Trimondy, Thomassin, Baumont, Bernard de Tolose, qui avaient fait partie des Requêtes, passaient au Semestre, les deux premiers comme présidents, les autres comme conseillers, et une sorte de fermier général, nommé le partisan des offices, était envoyé à Aix pour traiter à l'amiable l'achat et la vente des charges nouvelles.

Quel était le vrai but de la cour en créant le Semestre ? D'abord et avant tout, c'était une question d'argent. Depuis que Richelieu, lors de la guerre de Trente-Ans, avait renoncé aux réformes radicales en matière d'impôt, on avait adopté en France le plus déplorable des systèmes en ouvrant la voie aux emprunts, aux anticipations, aux ventes d'office¹, etc. Le cynique Émery qui

1. Cousin, *M^r de Longueville*, t. I, p. 335, cite un curieux mémoire manuscrit de Colbert sur les finances du royaume en 1648.

soutenait « que la bonne foi n'est que pour les marchands, et que qui l'allègue pour le roi mérite d'être puni¹, » avait aussi pour maxime favorite que « pour soutenir les finances de l'État, il ne faut que faire, défaire et refaire². » Il avait donc continué, en l'exagérant, le déplorable système financier de Richelieu, et ne cherchait que l'occasion de mettre en pratique ses immorales théories. Mais on se défiait de son habileté trop connue, et le surintendant était déjà réduit aux expédients. Or, on avait calculé que la création du Semestre rapporterait au trésor près d'un million et demi : ce n'était point une médiocre ressource que cette somme importante, et bien que de la sorte on ait nourri le présent aux dépens de l'avenir, la cour adopta avec empressement cette mesure, qui lui assurait un moment de répit.

La cour cherchait aussi à affaiblir le Parlement. Émery démontra sans peine qu'en créant le Semestre, « l'autorité du roi s'affermirait pour toujours dans cette province, parce que, si l'un des Semestres était capable de prendre un mauvais parti, le second s'y opposerait, et qu'à l'envi l'un de l'autre, pour se maintenir et pour obtenir leur suppression, ils ne songeraient uniquement qu'à bien servir le roi³. » Mazarin, fidèle aux traditions de Richelieu, ne cherchait qu'à courber sous l'absolutisme ministériel tous les pouvoirs indépendants. « Il pensait qu'il n'y avait pas de moyen plus efficace pour abattre l'autorité des parlements que de diviser les compagnies, et ne leur permettre qu'un exercice de six mois, afin qu'un corps pût anéantir ce que l'autre avait fait, ou tout au moins que, n'entrant pas dans les mêmes vues, il ne poursuivît pas avec vivacité ce qui avait été commencé⁴. » Cette politique de bascule plaisait au cardinal. Le désir de ruiner ou tout au moins d'amoindrir l'influence de ces puissantes compagnies dut être sa raison déterminante. Les contemporains ne s'y trompèrent pas : « un homme fort entendu, écrivait André d'Ormesson⁵, qui étoit toujours avec les courtisans, et qui savoit leurs intentions, M. d'Aligre, me dit une fois à Saint-Germain, en septembre 1648, que le roy ne régnera

1. Retz, éd. Petitot, t. I, p. 53.

2. Régusse, p. 23.

3. Mémoires de Brienne, éd. Petitot, 2^e série, t. XXXVI, p. 150.

4. Anonyme, p. 30.

5. Chéruel, *Introduction aux mémoires de Lefèvre d'Ormesson*, t. I, p. LXXXV.

jamais à son aise qu'il n'ait abattu l'autorité du Parlement.... Luy remontrant que c'estoit bien hasarder l'État, il me dit qu'il falloit jouer à quitte ou double, et qu'il n'y avoit pas moyen de vivre comme on faisoit. » Les Provençaux surtout pénétrèrent avec clairvoyance les secrets desseins du cardinal : « Le ministre, écrit Papon ¹, n'avait qu'à composer le Semestre de magistrats qui lui fussent dévoués, et alors il n'y avait rien qu'il ne pût entreprendre sur les droits du pays.... Il aurait attendu que le Semestre fût en exercice pour faire passer les édits et les déclarations que l'abus de l'autorité aurait fait éclore dans des temps malheureux. » Le président Régusse ² pense aussi que « la cour, par cet exemple, pouvait entreprendre de pareils établissements dans les autres compagnies souveraines du royaume, et, par ce moyen, en affaiblissant l'autorité desdites compagnies, on avait moyen de tirer des sommes considérables pour le secours de l'État. »

A ces motifs financiers et politiques s'en joignaient de personnels au cardinal. Il n'aimait pas le comte d'Alais, parce qu'il ambitionnait le gouvernement de la Provence pour son frère l'archevêque d'Aix ³, « afin d'avoir une retraite assurée au cas qu'il fût obligé de quitter la France et le ministère, ou d'avoir tout au moins une issue assurée pour passer en Italie, et pour pouvoir y faire porter en assurance tout l'argent qu'il voudrait. » Aussi ne demandait-il pas mieux que de brouiller le comte d'Alais avec le Parlement, en le chargeant d'exécuter un ordre odieux. Il lui écrivit d'obéir aux ordres du roi, et, en même temps, par l'intermédiaire de son frère, il promit aux parlementaires de leur donner satisfaction. Sa duplicité est bien établie.

Certes la création du Semestre offrait de grands avantages. L'expédition des affaires serait désormais plus prompte; les vacances étaient supprimées, ainsi que ces ruineuses *évocations* devant des tribunaux éloignés, si familières à la procédure de l'époque. Enfin deux compagnies rivales tiendraient à cœur de mériter les suffrages de l'opinion publique par leur bonne tenue et leur science. La création du Semestre était donc utile : pourquoi fut-elle l'œuvre de l'intrigue, un instrument de faction, et non de paix et de conciliation !

1. Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 503.

2. Régusse, p. 44.

3. Anonyme, p. 3.

Les attaques dirigées contre le Semestre par ses ennemis ont été violentes, mais pas toujours légitimes. Rien de plus faux, par exemple, que d'avancer¹ que « la livrée du comte d'Alais était la jurisprudence du nouveau Parlement, et qu'il n'y avait pas de cause qui n'eût été décidée devant lui avant d'être portée aux juges. » Même aux plus mauvais jours de notre histoire, nos magistrats se sont toujours respectés, et si, par hasard, quelques-uns d'entre eux ont parfois composé avec leur conscience, jamais on n'a vu des compagnies entières rendre des services, non des arrêts, et violenter la justice pour plaire au pouvoir. Mais il n'est que trop vrai que la composition du Semestre laissait à désirer. Colbert dira plus tard : « Quand le roi crée un office, le bon Dieu crée en même temps un nigaud pour l'acheter²; » il aurait pu ajouter, ou un ambitieux ou un fripon. Il ne faudrait point cependant prendre à la lettre ces invectives d'un écrivain anonyme : « On a veu³, disait-il, dans les places, des anciens conseillers de la Grand Chambre, des gens sans étude et sans expérience, des personnes méprisables par leur naissance et leur honneur, qui estoient sortis du village et de l'ordure pour faire des arrêts en la ville capitale de la province.....; on y a veu des personnes affamées qui, portées du désespoir de leurs affaires domestiques, poursuivies de toutes parts par leurs créanciers, ont prins cet auguste lieu pour un asile de leur mauvaise foi, et pour un secours à leur extremes misère..... On eust dit que c'estoit un Parlement comique, et qu'il estoit plus propre à représenter un sénat dans l'hostel de Bourgogne qu'à rendre justice dans une province. » Ces attaques furibondes dépassent toute mesure : on y sent trop l'amour-propre et la vanité provinciale blessés. Il n'en est pas moins vrai qu'avec le système de la vénalité des charges, il pouvait se rencontrer dans la nouvelle chambre des magistrats qui eussent mieux figuré partout ailleurs.

Le partisan des offices était venu s'établir à Aix. Il y avait ouvert un véritable bureau de placement pour ce qu'il appelait lui-même *sa marchandise*. C'était un de ces hommes dont parle si énergiquement en ces termes E. Pasquier⁴ : « La mali-

1. Mazarinade 3816. Bibliot. de Marseille, Dek. 24, p. 41.

2. *Supplément à la Gazette*, VIII, 16.

3. Mazarinade 3816.

4. E. Pasquier, *Lettre à Sainte-Marthe*, XII, 7. Paris, 1723.

gnité des temps produisit une vermine des gens que nous appelâmes par un nouveau mot, partisans, qui avançaient la moitié ou tiers du denier pour avoir le tout : race vraiment de vipères, qui ont fait mourir la France leur mère aussi tost qu'ils furent esclaves. » Le partisan des offices à Aix n'avait pas plus de scrupules que ses confrères. Il couvrit les murs de gigantesques affiches, et fit annoncer bruyamment qu'il avait à vendre trois charges de présidents à mortier, trente de conseillers, deux d'avocats généraux, et une de procureur général. Au premier moment tous les acquéreurs furent acceptés, et parmi eux quelques-uns se glissèrent, dont le seul mérite sans doute était d'avoir eu assez d'argent pour payer leur place.

La stupeur du Parlement fut profonde : il perdit tout à coup sa fierté traditionnelle, car il comprenait la portée du coup qui le frappait. Son premier soin, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois, fut de se réconcilier avec les officiers des Requêtes. Il signa avec eux un traité de paix à la Ciotat, chez le président Régusse (25 décembre 1647), et scella l'oubli du passé par de fraternelles accolades¹. Il était convenu que les membres des Requêtes seraient incorporés au Parlement, mais à condition que quelques-uns des anciens membres feraient partie de la nouvelle chambre. De la sorte, si le Semestre était conservé, les parlementaires l'annuleraient puisqu'ils le composeraient en partie : s'il était supprimé, comme ils l'espéraient, ils en seraient quittes pour vivre désormais en bonne intelligence avec les Requêtes. L'expédient était habile ; mais Mazarin, plus habile encore, avait pour ainsi dire prévu le traité de la Ciotat, car il fit décréter par le Conseil (4 janvier 1648) que le gouverneur de Provence prêterait main forte à l'installation du Semestre, et que, en attendant que les charges créées fussent remplies, le premier président, et les intendants de Provence, Languedoc et Dauphiné, seraient commis pour procéder à l'établissement du Semestre, et en exercer la juridiction.

Le traité de la Ciotat était donc nul et non avenue. Les parlementaires n'eurent plus qu'à se résigner et à attendre les événements. Ils le firent avec d'autant moins de peine, que le cardinal Michel Mazarin venait de leur donner comme le mot de la situation, en répondant à leurs plaintes par une bouffonnerie italienne :

1. Bouche, t. II, p. 944.

« *Obbedite come polastri, e quando io non vi saro, fatte rumore!* Obéissez comme des poulets, et quand je n'y serai plus, faites du bruit. »

Ce n'était point une médiocre affaire que d'installer la nouvelle Chambre : les questions de forme, en pareil cas, ont toujours une grande importance. Le comte d'Alais se promit de n'en négliger aucune. Sur son ordre, deux huissiers à la chaîne, Herbin et Musnier, donnèrent aux Chambres assemblées du Parlement lecture de l'arrêt du conseil qui fixait le jour de l'ouverture du Semestre¹. Aussitôt la compagnie délégua son doyen, Boyer, et les deux conseillers Olivier et Lombard, pour porter aux commissaires du roi son acte d'opposition, fondé sur ce que l'arrêt lui avait été notifié pour être exécuté, avant qu'elle eût seulement procédé à son enregistrement. Dupuis, le nouveau substitut du procureur général auprès du Semestre, ex-procureur à la sénéchaussée de Beaucaire, se rendit aussitôt chez le premier président M. de Mesgrigny, pour lui demander l'heure à laquelle il installerait les nouveaux magistrats. Le président donna une réponse dilatoire : Dupuis, sans se décourager de cette fin de non-recevoir, fit sommer Mesgrigny par les huissiers à la chaîne de se rendre au palais, et alla trouver Alais auquel il rendit compte de ses démarches.

Alais résolut de passer outre. Il se rendit au palais, et lui-même y installa solennellement le Semestre² (18 janvier 1648). Les procureurs du pays protestèrent. Les avocats, les procureurs et les huissiers protestèrent aussi : mais, de la part de ces derniers, c'était un acte de simple convenance. Ils n'avaient organisé ce semblant de résistance que pour ne pas s'attirer plus tard la haine du Parlement. A la première injonction, ils s'empressèrent d'obéir comme par le passé.

Le coup était porté : les anciens titulaires, chassés de leurs sièges, eurent beau se répandre en plaintes et en menaces³, le peuple ne comprenait pas qu'en augmentant le nombre des juges on eût porté atteinte aux privilèges de la province. Les parties se rendaient d'elles-mêmes au palais, et rien ne parut changé dans le cours de la justice que le nom de ceux qui la rendaient. « Tout se passa fort paisiblement, avoue Pitton⁴, et même au

1. Pitton. p. 403.

2. Le 25 d'après Papon. Le 27 d'après les *Mémoires d'Ormesson*, I, 447.

3. Régusse, p. 49. — 4. Pitton, p. 404.

contentement de plusieurs habitants de la ville et de la province. »

La noblesse surtout se montra satisfaite. Groupés autour d'Alais, les seigneurs provençaux n'épargnaient aux parlementaires ni les plaisanteries, ni même les insolences, car ils étaient heureux de leur humiliation : d'ailleurs, ils avaient presque tous contracté envers le comte d'Alais des dettes de reconnaissance. Les grades du nouveau régiment de Provence avaient été exclusivement donnés aux principales familles nobles du pays, et ces emplois étaient fort demandés, le régiment ne devant servir qu'à la défense des côtes et au service personnel du gouverneur ¹.

Les parlementaires étaient donc obligés de dissimuler leur rancune. Atteints dans leur fortune et leur orgueil, ruinés et ridiculisés, ils se préparèrent néanmoins à la résistance, et, avant tout, cherchèrent à se rendre compte de l'opinion publique. Le lundi gras de l'année 1648, quelques-uns d'entre eux, déguisés, parcoururent les rues en chantant et en distribuant des brocards contre le Semestre : mais leur voix ne réveilla aucun écho. Ils furent même très-mal accueillis. Les plus exaltés, furieux de leur insuccès, attaquèrent alors directement le président Gauffridy. Alais donna une garde au président, et obtint des décrets de prise de corps contre les conseillers Thomassin, Leniers, Saint-Marc et Venel ². Le premier fut enfermé à Sisteron, les deux autres parvinrent à se cacher dans Aix ; quant à Venel, on l'épargna parce que sa femme avait été chargée de l'éducation des nièces de Mazarin. Les troubles n'en étaient pas moins commencés. Déjà fermentait le vieux levain de l'esprit ligueur, et ces méridionaux, incapables de modérer leurs passions, allaient se porter tout de suite aux extrémités : après la calomnie, l'insulte ; après l'insulte, l'assassinat.

IV.

Assassinat de Gueydon (19 mars 1648 — 17 janvier 1649).

Un certain Gueidon ou Gueydon, avocat du roi au siège de Marseille, était venu à Aix pour y acheter une charge au Semestre. C'était un homme de grand courage. Malgré plusieurs

1. Anonyme, p. 54. -- 2. Anonyme, p. 39.

lettres anonymes qui le menaçaient de mort s'il persistait dans son projet, il était descendu à l'hôtel de *la Mule noire*, où logeait déjà le commandant des troupes. Ce fut lui que les parlementaires choisirent pour victime. Ils espéraient, en le frappant, interdire à tout jamais l'entrée des nouvelles magistratures, et empêcher le Semestre de fonctionner.

Le 19 mars 1648, à sept heures du soir, le commandant de Montmezin avait réuni douze convives à sa table, à l'hôtel de la Mule noire, et parmi eux Gueydon et quelques officiers du gouverneur. Soudain entrent dans la salle cinq personnes masquées, avec carabines et pistolets. « Que nul ne branle, dit l'un d'entre eux, nous n'en voulons qu'à un seul, » et il dirige sur Gueydon le canon de son pistolet. Les convives, glacés d'horreur, n'essayent même pas de le défendre. Seul, le baron de Mont-Saint-Jean se lève, mais il reçoit un coup de carabine qui l'étourdit. Gueydon était déjà tombé d'un coup de pistolet au flanc, et de quelques coups de poignard dans le dos. Il mourait trois jours après, déclarant qu'il pardonnait à ses meurtriers.

Un incident imprévu avait ajouté à l'horreur de cette scène. Un des complices, effrayé de son acte, s'était évanoui. Les quatre autres, pour se débarrasser de lui, s'apprêtaient à le jeter dans un puits quand il revint à lui, et put s'échapper. Deux pistolets et une épée avaient été abandonnés par les meurtriers. On découvrit l'armurier qui avait réparé l'un de ces pistolets, et cet homme déclara qu'il appartenait au conseiller Etienne Vaillac. Le domestique de ce dernier fit une déposition semblable. Aussitôt Etienne Vaillac fut arrêté et jeté en prison, après avoir comparu devant le comte d'Alais et l'intendant Sève.

La responsabilité morale de ce crime retombait sur le Parlement. Il en fut durement puni. Le Semestre fut immédiatement prorogé pour six mois, et une déclaration du roi ordonna que les anciens officiers seraient interdits tant qu'il resterait à vendre une seule des charges du Semestre. Des lettres de cachet reléguèrent dans des provinces éloignées tous ceux dont on avait remarqué l'opposition. Cormis reçut un ordre d'exil pour Brives-la-Gaillarde¹, Thomassin pour Sisteron, Seignier pour Antibes, Villeneuve pour Saumur, Espagnet pour Riom, Antelmi pour Le Puy, du Canet pour Limoges, Gardon pour Aurillac, Boyer

1. Lettre du partisan des offices, en date du 7 avril 1648.

pour Issoudun, Cornillon pour Montbrison, Bonfils pour Bourges. Mais, dans l'exécution de ces arrêts, furent introduits de nombreux adoucissements : « Les maximes de la cour, comme l'observe Régusse¹, ont été de mettre la mésintelligence entre le Parlement et le gouverneur, parce qu'on appréhende la trop grande autorité de tous les deux. » Mazarin, qui pratiquait la politique trouble et savait diviser pour régner, fut plutôt heureux que fâché des derniers événements. Désireux de contrarier le comte d'Alais sans entraver l'exécution des lois, et enchanté de neutraliser, en les opposant l'un à l'autre, le pouvoir du gouverneur et l'influence du Parlement, il permit à tous les exilés de chercher un refuge dans le comtat Venaissin, auprès du légat du pape, le cardinal Bichi. De la sorte, bien que dans un asile inviolable, ils pouvaient à leur aise continuer leurs intrigues, et ils étaient tout prêts à rentrer à Aix.

Ce n'était pas tout que d'attiser ainsi la guerre civile : Mazarin voulut donner aux parlementaires un autre gage de sa bonne volonté. Son frère, l'archevêque d'Aix, reçut l'ordre de se poser comme le défenseur du Parlement. Ce rôle convenait au caractère brouillon du cardinal Michel. Il revenait alors d'un voyage en Catalogne. Il mit les deux partis en présence, les flatta tous les deux, et les excita sous main au lieu de les apaiser². Quand il reçut le Semestre, c'était à son lever. Il força le président Gauffridy à s'asseoir sur son lit, et répondit à sa pompeuse harangue par des compliments emphatiques. Mais sa familiarité, ses bouffonneries italiennes déconcertèrent les membres du Semestre, d'autant plus qu'ils savaient combien ses compatriotes tiennent au cérémonial. Lorsqu'Alais lui présenta ses hommages, après les premiers compliments échangés, il lui demanda de faire exécuter le traité de la Ciotat. Alais, qui devinait un piège, refusa poliment, tout en laissant entrevoir au cardinal qu'il connaissait son intention de devenir gouverneur de la Provence. Furieux de se voir deviné, Michel Mazarin reçut alors les parlementaires, leur promit monts et merveilles, et jura de veiller sur le salut des exilés. Mais, comme il n'agissait que par caprice, il partit bientôt pour Rome, laissant le Semestre accablé sous le poids de sa ridicule réception, le Parlement enchanté de ses

1. Anonyme, p. 50.

2. De Régusse, p. 18.

promesses, et Alais persuadé que les deux Mazarin étaient ses ennemis particuliers.

Après le départ de Michel, l'archevêché devint en effet le siège de la réaction. Les parlementaires restés à Aix répandirent le bruit qu'ils étaient persécutés pour ne pas avoir voulu enregistrer les édits bursaux. C'était un mensonge; mais, en temps de révolution, il suffit d'un mot habilement lancé pour détourner les esprits. Ils ne défendaient que leurs privilèges; le peuple crut les avoir pour défenseurs, d'autant plus que quelques nobles, qui avaient contre le gouverneur des motifs de plaintes, Labarben, du Chainé, Saint-Marc, venaient de leur offrir leurs services. Les bourgeois n'hésitèrent pas non plus, par esprit de corps, à se déclarer en leur faveur, surtout lorsqu'Alais, croyant fortifier son autorité, viola les privilèges d'Aix en enlevant à ses habitants le droit de nommer leurs consuls¹: sans doute il pouvait de la sorte compter sur la police municipale, puisqu'elle était créée par lui; mais les habitants, furieux de cette violation de leurs plus anciens privilèges, se plainquirent énergiquement. Cette maladresse du comte rattacha à l'opposition tous les indifférents, et ils étaient nombreux.

Bientôt la ville d'Aix se passionna pour le procès d'un homme pourtant bien coupable, un des assassins de Gueydon, Etienne Vaillac. L'information de l'affaire était finie. La décision allait être rendue, quand Vaillac se pourvut contre la légalité de la procédure. Le Semestre eut la faiblesse de se désister de la cause. Il est vrai qu'il y était moralement forcé, ne pouvant être à la fois juge et partie. L'intendant Sève eut beau représenter à Gauffridy que, en cas de lèse-majesté, les formes ordinaires de la justice n'existaient plus, le Semestre ne voulut pas augmenter son impopularité. Il déclina donc sa compétence et la procédure fut cassée. Vaillac fut aussitôt transporté à Tarascon, où on l'enferma avec quelques Turcs saisis pour les galères du roi.

C'était déjà un premier succès que d'avoir empêché, ou tout au moins retardé la punition de Vaillac. Une autre conséquence de l'assassinat de Gueydon, fut que personne désormais n'osa plus se présenter comme acheteur. Le partisan des offices ne trouva plus à débiter sa marchandise. Il eut beau abaisser ses prix et multiplier ses annonces, sa boutique restait vide. On a conservé

1. Bouche, t. I, p. 945. — Pitton, p. 408.

de lui quelques lettres où il exhale sa fureur : « Si l'on ne punit, dit-il¹, d'une manière exemplaire le meurtre de M. Gueydon, il ne faut pas espérer de vendre les offices. Tout le monde demeure muet, et l'on ne parle plus d'acheter notre marchandise. » — « Les Provençaux sont dégoûtés depuis cette affaire, et cela durera jusqu'à ce qu'on ait vu couper les têtes des perturbateurs du repos public. » — « Il faut que l'on apaise par de l'argent ou que l'on mette en lieux assurés, en les rendant responsables des accidents qui pourraient arriver, ceux qui font de l'opposition au Semestre. » A propos d'Etienne Vaillac surtout, le partisan ne contient pas son indignation. « Il faut pour l'honneur du roi, écrit-il, que le prisonnier soit jugé sur place, et que la punition s'en fasse exemplairement. » Mais quand le premier jugement a été cassé, sa fureur ne respecte plus personne : « La faiblesse de ces messieurs est surprenante, dit-il, cinq sur huit ont, par une faiblesse étrange, opiné pour la cassation. » Il ne ménage pas non plus le cardinal Mazarin : « Voici qui ne serait pas bien pour l'affaire si Son Altesse quittait la protection des nouveaux officiers. Il n'y aurait pas un qui osât se présenter, et le Semestre ne durerait guère. »

Les craintes de cet entrepreneur étaient fort légitimes. Il avait cru signer un traité avantageux, et les événements donnaient tort à ses calculs. Nul n'osait affronter le sort de l'avocat Gueydon, et les parlementaires, appuyés par l'opinion publique et secrètement soutenus par le ministère, se vantaient tout haut de chasser bientôt les intrus de leurs sièges usurpés. Ceux de leurs collègues qui avaient été exilés avaient perdu patience. Ils s'agitaient dans le Comtat, et y organisaient presque ouvertement des conspirations. Un certain jour, au pont de Sorgues, ils auraient même comploté l'assassinat du comte d'Alais², mais le bandit qu'on aurait payé pour ce crime recula devant l'exécution. Les proscrits franchirent alors la frontière et, dans le château de la Barben, ils décidèrent la guerre civile³. Mais le vice-légat d'Avignon, Laurent Corsi, s'opposa aux levées qu'ils voulaient faire, et les proscrits recommencèrent alors leurs complots. Fort heureusement pour eux, ceux de leurs collègues qui étaient restés à

1. Pitton, 418-419, lettres du 31 mars, 7, 14 avril, 5, 12, 27 mai 1649.

2. L'Anonyme (115) prétend que ce complot fut forgé par un libelliste.

3. *Id.*, 60.

Aix envoyèrent à Paris les deux conseillers André et Barême réclamer contre le Semestre (fin juillet 1648). Le partisan des offices en fut navré : « Leur départ, écrit-il à la date du 28 juillet, en a fait retourner plusieurs qui étaient venus icy traiter pour se mettre dans le Semestre. Enfin, si vous parez ce coup, que les députés n'obtiennent quoy que ce soit, ne doutez pas que le Semestre ne vous apporte une agréable moisson. » Mais le malheureux devait en être pour ses frais d'éloquence, car les conseillers obtinrent à la fois le rappel des exilés et la vague promesse de la révocation du Semestre, mais à la double condition que le gouverneur de la province ne s'y opposerait pas, et que la compagnie donnerait au roi 900,000 livres¹.

Alais consulté répondit qu'il consentait à tout, pourvu que la rentrée se fit sans bruit et sans faste². Quant au Parlement, il promit les 900,000 livres. Mais quelques jours après, soit duplicité, soit irrésolution, Mazarin réclama 200,000 livres de plus. Le Parlement aurait accepté des conditions pires encore pour avoir le plaisir de ruiner le Semestre : il se résigna donc à cette surenchère, et le cardinal, par compensation, lui accorda sur-le-champ la rentrée des exilés (décembre 1648).

Ce fut un vrai jour de triomphe pour le Parlement. Une longue suite de carrosses, escortés par 400 cavaliers, entra dans la ville au bruit des mousquetades et au son des cloches. Le peuple, dont on avait échauffé le grossier enthousiasme en mettant quelques tonneaux en perce³, se répandit en acclamations à la vue de ceux qu'il appelait emphatiquement les Pères de la Patrie. Le soir, des feux de joie furent allumés. Il convenait peu à des magistrats de recevoir de tels hommages, mais la vanité les aveugla. Dès ce jour, Alais ne vit plus en eux que des ennemis. Entre eux et lui, il y avait désormais le ressentiment d'un exil subi et l'humiliation d'un retour imposé.

En effet le gouverneur conçut un tel dépit de cette rentrée triomphale, qu'il demanda un arrêt du conseil pour proroger le Semestre encore pendant six mois. Il se fondait sur ce que, après le meurtre de Gueydon, on avait déjà décidé que le Semestre resterait en fonctions tant que les charges ne seraient pas toutes vendues, et le partisan des offices, malgré ses efforts et ses rabais,

1. Anonyme, p. 58.

2. *Id.*, p. 62.

3. Pitton, p. 440.

ne plaçait pas sa marchandise. Mazarin luttait alors contre le Parlement de Paris. Il n'était guère logique de soutenir le Parlement d'Aix, qui naturellement suivrait le parti des autres cours souveraines. D'ailleurs il ménageait encore le comte d'Alais. Par un nouveau revirement, il lui donna raison, et maintint le Semestre dans ses fonctions pendant six mois encore.

Les conseillers se sentirent tous atteints par ce coup inattendu. Ils n'étaient pas encore prêts à suivre l'exemple de Paris : ils ne le désiraient peut-être pas. Ils se décidèrent alors à une transaction. Ils allèrent trouver Alais, protestèrent qu'ils ne voulaient tenir leur rétablissement que de lui, et prièrent l'archevêque d'Arles de travailler à la paix. Alais ne savait trop quelle conduite tenir. Tantôt, au grand désespoir du partisan des offices, il semblait décidé à accepter les offres du Parlement; tantôt, excité par sa femme et par Gauffridy, il rompait brusquement les conférences, ou ne se donnait même pas la peine d'y assister. Aussi les parlementaires, qui d'abord avaient été disposés à des concessions, devinrent de moins en moins traitables. Ils reprirent leurs anciens projets de violence, et, puisque les négociations n'avaient pas abouti, ils voulurent recourir à la force.

Ils engagèrent la lutte par des impolitesses. Le gouverneur allait tous les matins faire manœuvrer ses chevaux dans le fossé de la porte Saint-Louis, et passait forcément devant la porte de l'avocat général Cormis. Aussitôt éclatait un épouvantable charivari, auquel prenaient part jusqu'aux dames de la maison. On se demande comment le comte d'Alais, grand seigneur, investi de hautes fonctions, presque prince du sang, toléra de semblables insolences ! Était-ce lâcheté de sa part, abnégation de sa dignité, crainte de compromettre la paix publique, ou bien indifférence ? Toujours est-il que ses officiers ne pensaient pas comme lui. L'un d'entre eux, au retour d'un de ces charivaris quotidiens, lui aurait demandé la permission de saisir l'insolent et de le pendre haut et court, sauf à le juger ensuite. Mais cette justice expéditive n'était point du goût du comte : il refusa et fit bien. Il aurait dû néanmoins ne pas se laisser insulter, surtout par ces populations impressionnables du midi, que surexcitait l'impunité. Car, ainsi que le remarque judicieusement Retz¹,

1. Retz, éd. Petitot, I, 244.

« les extrêmes sont toujours fâcheux, mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolant est qu'ils ne sont jamais médiocres, et qu'ils sont décisifs quand ils sont bons. »

Bien plus encore qu'Alais, les officiers du Semestre étaient exposés à des insultes journalières. Les dames surtout ne leur épargnaient ni les quolibets ni les affronts. Elles avaient juré de ne plus recevoir et même de ne plus parler à « ces traîtres et vendeurs de la patrie ; » car le mot d'ordre était de faire passer les parlementaires comme les représentants de la nation et les soutiens des franchises provençales. De véritables catilinaires étaient débitées tous les jours, « tellement qu'on ne voyait qu'assemblées tumultueuses, on n'entendait que plaintes et gens qui disaient qu'il fallait les aider à se relever de l'oppression où on les tenait ¹. » Gauffridy était devenu l'objet de l'exécration universelle, le texte inépuisable des plaisanteries et des méchancetés cancanières. Alais fut même obligé de lui envoyer pour sa sûreté personnelle quelques gardes, que commandait Haitze².

De part et d'autre on s'attendait à une collision. Alais avait concentré ses troupes à Aix. Les officiers du Parlement de leur côté « assemblèrent chacun dans sa maison et aux cabarets les amis qu'ils avaient dans la province³. » Ce fut même pour empêcher ces préparatifs de résistance que le Semestre ordonna à tous les étrangers de vider la ville. Mais cet arrêt ne fut exécuté que contre un gentilhomme dauphinois, Latour, parent et hôte de l'avocat général Cormis⁴. Cette rigueur maladroite ressemblait trop à une vengeance, et ne servit qu'à exaspérer les esprits.

Ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, des fables grossières circulaient dans le peuple. Richelieu, général des galères à Marseille, avait fait transporter chez le comte d'Alais, par des forçats, quelques décors pour monter à l'ouverture du carnaval un ballet de son invention⁵. Aussitôt on répandit le bruit que des potences étaient dressées dans le palais du gouvernement, et que les forçats ou Turcs des galères avaient mission d'y suspendre le Parlement et les principaux du pays. On sait qu'une calomnie a d'autant plus de chance d'être admise qu'elle est plus absurde : aussi cette fable ridicule fut-elle acceptée comme

1. Anonyme, p. 68. — 2. Pitton, p. 407. — 3. Régusse, p. 53.

4. Anonyme, p. 70. — Pitton, p. 407, raconte qu'il fut mis en prison.

5. Anonyme, p. 71.

parole d'évangile, et l'on ne parla bientôt plus que de la Saint-Barthélemy des Aixois, que projetaient le comte et ses amis.

Tout à coup, le 15 janvier 1649, on apprend à Aix que la cour et le roi avaient quitté Paris devant l'émeute, et s'étaient mis sous la protection de l'armée de Condé. Alais était en prières quand il reçut cette nouvelle : « Monsieur l'aumônier, dit-il, servons Dieu et après nous servirons le roi ¹. » Aussitôt il convoque le conseil général de la ville, les prieurs de confréries et les chefs de métiers². Il leur annonce les événements de Paris et fait renouveler leur serment de fidélité. Il se montra même, en cette circonstance, très-affable. « On remarqua³ qu'il affecta de grâcier jusqu'aux prieurs des jardiniers, mais il éprouva bientôt quelle est l'inconstance de la populace. » En temps d'émeute, de pareils expédients sont ou ridicules ou inutiles : les serments politiques n'ont jamais eu grande valeur, et les consciences, même les plus timorées, trouveront toujours d'excellents prétextes pour se soustraire à leurs engagements. Alais ne réussit qu'à jeter le trouble dans les esprits, sans rallier personne à sa cause. On s'imagina même qu'il avait peur, puisqu'il prenait tant de précautions. L'audace de ses ennemis s'en accrut, et tel sortit de la séance, après avoir prêté serment de fidélité, qui cherchait déjà le moyen d'agir comme les Parisiens. Une circonstance fortuite précipita les événements et amena la crise.

V.

Les trois journées d'Aix (18, 19 et 20 janvier 1649).

« La moindre blquette, remarque Régusse⁴, allume un incendie quand le temps et la matière y contribuent. » En effet, dans la matinée du 18 janvier, le comte d'Alais traversait la place des Prêcheurs, précédé du prévôt Artaud, des archers, de ses gardes, des consuls, et escorté par quelques gentilshommes qui lui servaient d'officiers : un des laquais du conseiller Saint-Marc se trouvait alors sur la place. Il toisa insolemment le gouverneur,

1. Pitton, p. 408.

2. Lettre insérée dans le *Bulletin de la Société de Toulon*, p. 20.

3. Pitton, p. 408. — 4. Régusse, p. 53.

et joignit des propos blessants à cette attitude grossière ¹. A tout autre moment on se serait contenté de rudoyer ce mal-appris : mais les esprits étaient surexcités. On crut voir une provocation directe dans cette insolence. Un des gardes du comte, un nommé Pézénas, se jeta sur le domestique et se mit en mesure de le corriger : mais celui-ci s'enfuit, et laissa voir un pistolet dont il était armé. Aussitôt on le couche en joue. Il tombe atteint au bras d'un coup de mousquet, et on le jette en prison comme prévenu d'outrage envers la personne du gouverneur et peut-être d'assassinat prémédité.

La place était alors pleine de monde. Ce coup de fusil, qui devait être le premier de la guerre civile, répandit une vive émotion dans la ville. On sait qu'à certains moments, les nouvelles se répandent et circulent avec une rapidité extraordinaire. La ville d'Aix fut aussitôt sur pied. Les boutiques se ferment ; une barricade se construit sur la place Saint-Sauveur, devant la maison du président Oppède. Quelques ouvriers s'emparent de la porte Notre-Dame, et s'y barricadent. Le tocsin sonne. Les paysans accourent dans la ville, et à mesure qu'ils arrivent, ils reçoivent des armes et sont enrôlés. Le conseiller Boyer, en grand costume, amène 300 hommes de renfort à la barricade Saint-Sauveur ; le conseiller Seignier en amène 40 ; l'avocat général Cormis, et son frère le chanoine, haranguent avec véhémence la petite troupe qui jure, avec toute la vivacité méridionale, de mourir pour la patrie et le Parlement. Mais, comme le ridicule se mêle souvent aux circonstances les plus critiques, cet avocat général et ce prêtre, qui se constituaient ainsi les tribuns de l'insurrection, ne voulaient pas être reconnus ². Ils s'étaient munis de faux nez, et ménageaient ainsi leurs scrupules administratifs, tout en donnant carrière à leurs susceptibilités provinciales.

Les ennemis du Parlement l'accusèrent plus tard d'avoir provoqué cette insurrection, et de s'être préparé à la soutenir longtemps à l'avance. Mais, en temps de révolution, une minute vaut un siècle, et quand on sait combien s'émeuvent et s'impressionnent facilement nos populations du midi, on comprendra comment le hasard peut en effet avoir tout combiné. De nombreux et tout récents exemples nous ont appris que les gouvernements s'aveuglent en général sur la gravité des circonstances, et ne

1. Pitton, p. 409. — 2. Anonyme, p. 74.

savent pas se décider à propos, dans cette heure suprême qui sépare une émeute d'une révolution. Alais, lui aussi, se fit illusion. Il crut que sa présence suffirait à tout calmer, et annonça qu'il ferait une promenade à cheval dans la ville. Du Luc et Vins lui demandaient seulement cent de ses soldats pour passer sur le ventre à toutes les troupes du Parlement. Ce n'était point une fanfaronnade. Les parlementaires avouèrent que, si les soldats d'Alais avaient donné au premier moment, et profité de l'hésitation, tout fût rentré dans le calme. Mais Alais n'aimait pas les mesures de rigueur. Il était, comme le dit si bien Retz ¹, « un de ces esprits irrésolus qui ne suivent jamais ni leurs vues ni leurs sentiments, tant qu'il leur reste une excuse de ne pas se déterminer. » Il pratiquait ces ménagements et ces scrupules que Machiavel recommande aux vrais politiques d'éviter avec soin. Il se contenta donc de répondre à ses deux officiers qu'ils avaient peut-être raison, mais qu'il ne voulait pas mettre toute la ville en deuil ², et sortit de son palais. Il parcourut successivement la place des Trois-Ormeaux, celle du Marché, celle de la Grande-Horloge, le quartier des Cordeliers et celui des Tanneries. Mais, sur son passage, tous fuyaient, les fenêtres et les boutiques se fermaient, et, dans la partie de la ville où les insurgés avaient établi leurs barricades, régnait ce silence lugubre des journées révolutionnaires, parfois entrecoupé de sourds murmures, qu'on a si bien comparé à ces rafales de vent qui bouleversent l'atmosphère lorsque doit éclater l'orage.

Alais rentra tristement dans son hôtel : déterminé à garder la défensive, il ordonna à ses soldats de se tenir en bataille sur la place des Prêcheurs et attendit. Sur ces entrefaites revinrent les consuls de la ville, qu'Alais avait envoyés au peuple pour calmer l'irritation. Ils avaient été indignement outragés et ne respiraient plus que la vengeance ³. Alais prit pour lui ces insultes : il écouta ceux qui l'entouraient, particulièrement Gauffridy, et donna l'ordre de marcher contre les rebelles. Il sortait de son appartement et allait rejoindre ses troupes, lorsqu'on lui annonça l'archevêque d'Arles et les présidents Séguiran et Réauville. Ils demandaient une trêve de deux heures, et promettaient d'obtenir une réconciliation.

1. Retz, collect. Petitot, t. II, p. 213.

2. Pitton, p. 441. — 3. Anonyme, p. 72, 76.

Alais, toujours indécis, s'empressa d'accepter l'armistice. Les troupes, qui espéraient enfin sortir de leur inaction, durent encore une fois rester immobiles. La nuit arrivait. La trêve de deux heures était par cela même prolongée. D'un commun accord, on résolut d'attendre au lendemain pour travailler au rétablissement de la paix : mais nul ne posa les armes, des patrouilles circulèrent dans les rues, les barricades et les portes furent gardées ; la guerre civile était commencée.

Dès le premier jour commencèrent aussi les excès. Une bande de forcenés, commandée par l'avocat Fontanier, dit Saint-Paul le cadet, se rua sur la maison du partisan des offices, et la pilla de fond en comble. 20,000 livres comptant, meubles, hardes, papiers, tout fut enlevé¹. A ce pillage Pitton gagna les lettres si curieuses du partisan, qu'il a insérées dans son histoire d'Aix. Il paraît même qu'il en aurait eu à sa disposition un plus grand nombre : mais, plus tard, le président Gaufridy les lui demanda, et les garda pour ne compromettre personne. Au reste les pillards croyaient si bien être dans leur droit que, sur leur part du butin, ils prélevèrent quinze réales et les envoyèrent au président Oppède, qui n'eut pas honte de les accepter.

Dans la matinée du lendemain (19 janvier), le comte de Carces se joignit à l'archevêque d'Arles et aux présidents Séguiran et Réauville, afin d'obtenir une complète pacification. Alais se montra fort coulant sur les articles du traité. On eût dit qu'il avait hâte de terminer à tout prix ce débat, car les conditions qu'on lui imposa étaient bien dures. Il était convenu que le comte ne dénoncerait pas à Paris ce qui venait de se passer, et qu'il arrêterait les régiments en marche, c'est-à-dire qu'il laissait bafouer son autorité, et se privait de tout moyen de répression. De leur côté les insurgés devaient poser les armes et rentrer dans le devoir,

A peine le traité fut-il écrit et signé, qu'Oppède en fit la lecture à haute voix, et prononça le licenciement de son armée improvisée, mais non sans lui avoir adressé de chaleureux remerciements. Pour mieux prouver sa reconnaissance, il fit distribuer à tous ceux qui avaient pris les armes une demi-réale d'argent. « La suite, écrit ingénument Pitton², fit voir la prudence de

1. Anonyme, p. 77.

2. Pitton, p. 410.

cette résolution, et l'avantage qu'elle apporta aux diets officiers. » Le Parlement pouvait dès lors disposer à son gré d'une armée excitée par l'appât du gain, et par l'inexpérience du péril : car elle avait bravé des troupes régulières, elle avait tenu tête au gouverneur, au représentant du roi, et il s'était humilié. Ces Provençaux vantards, heureux d'avoir joué à la petite guerre, et fiers de leur succès, étaient désormais les hommes du Parlement.

Comment Alais se résigna-t-il à un pareil traité ? Avait-il, comme ses ennemis l'en accusèrent plus tard, « simulé un accommodement pour endormir ses adversaires dans une fausse sécurité¹ » ? Voulait-il retarder sa vengeance pour la rendre plus complète ? Il est plus probable qu'il se défiait de lui-même et de ceux qui l'entouraient. Il ne s'était pas cru assez fort pour triompher de cette insurrection populaire. Ce qui semble le prouver, c'est qu'il prit aussitôt des précautions pour empêcher le retour de semblables scènes. Ses soldats, par ses ordres, occupèrent l'hôtel de ville et la tour de l'Horloge, excellentes positions stratégiques qui leur permettaient de se porter dans toutes les directions. Ces précautions, pourtant justifiées par les circonstances, tournèrent contre lui : car, dès qu'on eut appris dans la ville que des soldats occupaient des postes importants, les défiances se réveillèrent, et de nouveau on se prépara au combat. Cette paix n'avait été qu'un armistice, et cette journée, qui n'avait été qu'humiliante pour Alais, allait être suivie d'un lendemain déshonorant.

Le pape Paul II avait jadis donné au roi René les reliques de saint Sébastien et de saint André pour conjurer la peste qui ravageait alors la Provence. Depuis, l'usage s'était établi de promener processionnellement les reliques, le 20 janvier, jour de la Saint-Sébastien, au dedans et au dehors de la ville. C'était une grande solennité. Toutes les confréries, le Parlement, l'Université, suivaient le cortège, et des milliers de paysans accourus de la campagne prenaient part à la fête. Malgré les événements de la veille et de l'avant-veille, la procession devait avoir lieu comme de coutume. Déjà les premières confréries étaient sorties de la métropole et avaient franchi la porte Notre-Dame. Tout à coup le bruit se répand que le comte d'Alais et ses soldats se disposent à fermer les portes de la ville dès que la procession l'aura quittée,

1. Pitton, p. 511.

et massacreront ensuite les habitants restés à Aix. L'absurdité de cette rumeur, l'impossibilité même d'exécuter ce projet aurait dû mettre le peuple en garde. Mais un paysan survint tout effaré. Il avait, raconta-t-il, rencontré deux étrangers qui se disaient : « Voici la dernière rue : nous n'avons plus rien à visiter¹, » et aussitôt, dans sa frayeur, il en avait conclu que c'étaient des espions du comte qui marquaient à l'avance les maisons dont on massacrerait les habitants. Cette histoire ridicule se répète. Un tanneur annonce à son tour qu'il a vu à l'hôtel de ville² et dans la tour de l'Horloge reluire des armes : enfin un inconnu prononce le fameux *sauve qui peut*, toujours si fatal en temps de crise.

En effet, la procession se débande aussitôt. Les confréries se désorganisent, et chacun court chez soi prendre son mousquet. La Fare, du Chainé, Gaillard³, parcourent les rues en criant aux armes, le tocsin ébranle les airs, et c'est la vieille mère du président Oppède qui le sonne elle-même⁴. Excitées par le bruit, par le fanatisme religieux, affolées par la peur, les femmes se répandent dans les rues et, assurément sans avoir conscience de la gravité de leurs paroles, poussent ce cri singulier en plein XVII^e siècle : « Vive la liberté ! plus d'impositions⁵ ! »

En un instant toute la ville fut sur pied. Les consuls n'avaient pas encore quitté la cathédrale. On les supposait avec raison partisans du comte d'Alais, car ils avaient été élus par lettres patentes et non par scrutin. Déjà, l'avant-veille, on les avait couverts d'outrages. Mais, en ce moment, c'étaient des cris de mort qu'on poussait contre eux. On les accusait d'avoir tramé ce complot de concert avec Alais. Les consuls menacés se réfugient dans la sacristie, abandonnant leurs insignes, et la foule, arrêtée par la crainte de violer cet asile, se venge sur les chaperons des consuls, que leur abandonne le chanoine du Chainé⁶. Ces chaperons sont

1. Mazarinade, 324.

2. Régusse, p. 52.

3. *Id.*, p. 54.

4. Anonyme, p. 82.

5. Papon, p. 512. On avait déjà entendu ce cri à Paris : « Le peuple fit de grandes clameurs : nous entendîmes même quelques voix qui criaient République. » — Retz, Petitot, t. I, p. 433. Cf. Monglat, Petitot, 2179. Cf. surtout les pamphlets républicains de Bosq Montandré.

6. Anonyme, p. 83. Pitton, p. 415.

plantés sur des piques, exposés devant l'hôtel-de-ville et percés à coups de mousquets ou de pierres.

Ces insultes au pouvoir établi ne suffisaient pas. Le peuple se précipite à la porte de Valois, récemment érigée par le comte d'Alais, et détruit ignominieusement les écussons qui la surmontaient. Il détruit aussi le poste où on levait l'impôt de la farine, et, comme pour sanctionner ces illégalités, les membres du Parlement interviennent à leur tour. Ils prennent la direction du mouvement, et ordonnent de construire des barricades. Bientôt le palais du gouverneur est cerné. L'avocat Cormis, cette fois sans faux nez, parcourt les rangs des insurgés, et les excite par sa brûlante parole. « Sa langue était comme la trompette de ceux de son parti ¹. » Toutes les portes sont occupées à l'exception de la porte d'Orbitello, et 12,000 hommes furieux, tous armés, s'avancent contre le palais, protégés par les barricades, soutenus par leurs femmes qui leur apportent à boire, et les échauffent par leurs invectives. Il fallait un drapeau à cette armée improvisée. Les insurgés, qui veulent prouver leur fidélité au roi, conservent la couleur blanche, et nouent sur leurs chapeaux ou autour de leurs bras des étoffes de cette couleur.

Que faisait le comte d'Alais, pendant que la ville d'Aix se soulevait ainsi tout entière contre lui ? Au lieu de diriger en personne le massacre, et de conduire ses soldats au pillage, il rendait une visite cérémonieuse au cardinal Barberini, logé aux Capucins. Il songeait si peu à une révolte des Aixois, qu'il était presque trop tard lorsqu'on vint l'avertir qu'il devait rentrer dans son palais pour y repousser l'attaque générale de la population. La comtesse d'Alais était en visite au couvent des religieuses ursulines. Le premier de ses officiers que le comte envoya pour la chercher, La Male du Bar, fut tué. Le conseiller Venel, plus heureux, réussit à la ramener au palais. Alais dut alors se repentir de sa longanimité : mais il était trop tard. La ville était déjà au pouvoir des insurgés, et bientôt il allait lui-même tomber entre leurs mains.

Ses soldats auraient voulu résister. Richelieu et la cavalerie se mirent en bataille sur la place des Prêcheurs. Les fantassins, commandés par Félix la Jacoïère et Villages, se groupèrent autour du palais, et la fusillade commença. Mais les forces

1. Régusse, p. 55.

n'étaient pas égales : que pouvaient 1500 à 2000 hommes, exténués de fatigue, sans vivres, presque sans munitions, entassés dans un espace étroit, mal commandés, contre la population d'une grande ville, qui les cernait, et précipitait son attaque avec la certitude d'une victoire prochaine? Aussi répondaient-ils faiblement au feu mieux nourri des assaillants. Déjà les balles ennemies pénétraient jusque dans les appartements. L'une d'entre elles perça le chapeau d'un des officiers du Semestre, alors assis près du comte. Autour de lui le découragement régnait. Les plus hardis¹ formaient le projet de se réunir, de forcer la barrière humaine qui les entourait, puis de s'enfuir par la porte d'Orbitello, la seule qui fût à la disposition du comte. Mais on avait à peine un coup à tirer par chaque soldat, et on fut obligé de renoncer à ce projet qui, peut-être, eût tout sauvé.

Les insurgés, au contraire, qui s'apercevaient de l'hésitation et de la mollesse de la défense, sentaient grandir leur ardeur. Ils venaient d'apprendre que les parlementaires, réunis en robes rouges à l'hôtel-de-ville, dictaient une série d'arrêts tous favorables aux privilèges municipaux et provinciaux. Le comte de Carces avait été un instant indécis, car c'était un vrai militaire, nourri dans le mépris du bourgeois; il craignait « que le parti du Parlement ne fût pas capable d'un si grand effort². » Mais Régusse et Oppède le supplièrent de ne pas renoncer à tout un passé de gloire; et quand il s'aperçut du nombre toujours croissant et des progrès des insurgés, il se décida à leur apporter le précieux concours de son influence et de son expérience militaire. La victoire n'était plus désormais qu'une affaire de temps. Déjà même commençaient les excès de la victoire : car il se trouve dans tous les soulèvements populaires des brigands pour les compromettre et les déshonorer. Les maisons du consul Rostolan et de son cousin Benoît sont pillées, ainsi que celle du président Gauffridy. Dans cette dernière on disperse les livres ramassés avec tant de soin, on tue un prêtre caché derrière les fagots. Plus tard, un de ces brigands se vanta d'avoir violé la nièce du président, et la famille fut obligée de réfuter cette calomnie.

Au bruit de ces excès, une terreur indicible se répand dans la ville entière. Les officiers du Semestre, qui ne s'étaient pas encore

1. Anonyme, 87.

2. Régusse, 55.

réfugiés auprès du comte, s'enferment dans les communautés religieuses; quelques-uns même ne trouvent de refuge que dans les tombeaux¹. Mais les modérés et le Parlement lui-même eurent bientôt peur de leur succès : ils avaient déchaîné la tempête, et ne savaient plus la contenir. Les présidents Séguiran et Réauville se décidèrent à intervenir une seconde fois avec l'archevêque d'Arles. Introduits au palais, ils furent d'abord tout aussi mal reçus par Alais que les députés du Parlement de Paris l'avaient été par Anne d'Autriche, lorsqu'ils vinrent lui demander la liberté de Broussel. Alais déclara qu'il ne voulait pas traiter avec des rebelles, et sa femme jura qu'il valait mieux mourir que de céder². Mais cette fermeté était hors de propos. Alais ne pouvait plus résister. Les soldats jetaient déjà leurs armes et les insurgés s'approchaient tellement du palais qu'ils avaient déjà occupé quelques-unes des cours. Alais dut céder à la force. Il se résigna donc à accepter les conditions de l'insurrection victorieuse.

Le président Régusse, avec les conseillers Venel, Guérin et Laurens, furent au nom du Parlement les négociateurs et les signataires du nouveau traité. Il était décidé que le Parlement serait sans retard rétabli sur son siège, et que Gauffridy et ceux du Semestre videraient les lieux; Alais, Richelieu et l'intendant Sève, resteraient à Aix pour raccommoder la ville avec la cour, et ils y resteraient sous la sauvegarde du Parlement qui, à cet effet, leur donnerait plusieurs de ses membres comme otages. Etienne Vaillac serait élargi sans délai, et les troupes quitteraient Aix le soir même. Ainsi le comte se constituait le prisonnier du Parlement : il acceptait toutes ses conditions, il éloignait ceux qui formaient son seul appui. La veille encore il était le maître : il obéissait aujourd'hui.

Le triomphe du Parlement était complet. Les troupes quittèrent la ville dès le soir, laissant à l'hôpital plusieurs blessés, et emmenant avec elles Gauffridy et tous ceux du Semestre qui l'avaient rejoint au palais du gouverneur. Alais se renferma dans son hôtel, et les membres du Parlement, réunis en permanence à l'hôtel de ville, se décidèrent à reprendre immédiatement possession de leurs sièges.

1. Régusse, p. 56.

2. Anonyme, p. 89.

La nuit était venue : on ordonna à tous les chefs de maison de placer des lumières sur leurs fenêtres, et la Cour se mit en marche. La foule était si compacte, et l'enthousiasme si bruyant, qu'il fallut deux heures à la Cour pour se rendre de l'hôtel de ville au Parlement. Cormis prit la parole et improvisa une sorte de harangue, moitié discours, moitié sermon, en prenant pour texte un verset du psaume 138 : « Et nox, sicut dies illuminabitur. » Il conclut en requérant les parlementaires de prêter au roi un nouveau serment de fidélité, et cela au moment même où ils retenaient prisonnier son représentant direct, et chassaient ses troupes d'Aix. Tant le respect de la royauté était encore vivace et profond dans tous les cœurs !

Le président de la Roque, qui se trouvait à la tête de la compagnie, prit aussi la parole. Avec lui prêtèrent serment les présidents Régusse et du Chaîne, et les conseillers Dedons, Foresta, Leydet, Mazargues, Laurens, Villeneuve, Espagnol, Guérin, Antelmi, Cheilan, Lombard, Albert, Agut, Thomassin, Arbaud, Boyer, Aymar, Siguier, Valbelle, Pujet, Clapiers, Bonfils. Le président d'Oppède et les conseillers Venel et Châteaurenard étaient auprès du gouverneur comme ses otages, en réalité comme ses gardiens.

VI.

La paix du cardinal Bichi (20 janvier 1649 — 27 mars 1649).

Telle fut la journée qui resta célèbre dans l'histoire provençale sous le nom de journée de Saint-Sébastien. Le Parlement s'est défendu de l'avoir préparée ; mais les événements se succédèrent avec un ordre et un ensemble si parfait qu'il est difficile de ne pas supposer un plan suivi et une direction quelconque. Aussi bien le président Régusse¹ l'avoue naïvement : « Cette journée fut d'autant plus favorable que le roy était alors hors de Paris, aux prises avec le Parlement et la Ville, et que la Ville, tout occupée à apaiser cet orage, n'était pas en état d'user de toute son autorité pour réprimer nos mouvements. » Il est vrai que les

1. Régusse, p. 56-57.

parlementaires eurent plus tard beau jeu à accuser le comte d'Alais d'avoir préparé une réaction sanglante : mais si le comte avait eu réellement les intentions qu'on lui prête, il nous faudrait convenir qu'il avait bien mal pris ses mesures. Au lieu de concentrer ses troupes, il les disperse : au lieu de diriger le mouvement, il va rendre visite au cardinal Barberini : au lieu d'attendre, pour égorger ses ennemis du Parlement, qu'ils soient tous réunis, il choisit le jour d'une cérémonie à laquelle ils ne prennent point part. Triste conspirateur vraiment que celui qui combinerait si mal son entreprise ! Aussi bien cet inoffensif personnage était-il seulement capable de tramer un dessein si noir ? On racontait de lui qu'un certain Beaumont lui avait proposé de miner les maisons de Régusse et d'Oppède, et de les faire sauter quand les principaux du parti y seraient rassemblés : Alais avait eu horreur de cette proposition : il avait honteusement renvoyé ce Beaumont, que depuis on surnomma le Pétardier. Ce n'était donc pas lui qui avait préparé la journée de Saint-Sébastien, mais bien le Parlement, qui seul en profita.

Le Parlement en effet était le maître de la situation. Tout d'abord il voulut assouvir sa vengeance. Dès le lendemain, 21 janvier 1649, la Cour cassa le Semestre, défendit à ceux qui le composaient d'exercer aucune fonction de leurs charges, sous peine d'être poursuivis pour faux, et soumit à une amende de 10,000 francs les consuls ou administrateurs des villes provençales qui le reconnaîtraient. Il fallait aussi récompenser tous ceux qui avaient aidé le Parlement à remporter cette éclatante victoire. On abolit donc l'imposition sur la farine, on rétablit les anciens consuls Bras et Séguiran, auxquels on adjoignit pour collègues Duranti et Barthélemy. Quant aux consuls créés par Alais, on les mit en prison ; mais c'était surtout pour les soustraire aux fureurs du peuple. On permit même à l'un d'entre eux de rester auprès du comte¹.

Toutes ces mesures réactionnaires avaient excité dans la ville une incroyable fermentation. La populace, autorisée par l'exemple de ses magistrats, voulait, elle aussi, donner un libre cours à ses vengeances. On ne parlait que de pillage et de massacres. Le Parlement, fidèle à ses traditions d'ordre et de discipline, ordonne de rouvrir les boutiques, de repaver les rues, et

1. Anonyme, p. 97-98.

de déposer les armes. Quatre compagnies bourgeoises furent créées : elles étaient commandées par douze capitaines de quartier chargés de maintenir la tranquillité dans la ville, et d'empêcher que le gouverneur ne sortît. C'était à la fois une garantie pour le maintien de l'ordre, et une précaution en cas de collision future (21 janvier).

Le Semestre était donc cassé, et ses membres ou en fuite ou en prison. Il ne devait jamais se relever, et l'arrêt du 21 janvier 1649, bien que dicté par la violence, devait être plus tard sanctionné par la loi : car la suppression définitive du Semestre et de la Chambre des Requêtees, ainsi que le remboursement aux titulaires des dépenses qu'ils avaient faites pour l'achat de leurs offices furent décrétés seulement en mars 1668. De cette assemblée, que le gouvernement avait essayé d'établir comme un contre-poids aux privilèges du Parlement, il ne restait plus que le souvenir de sa défaite, et quelques épigrammes de circonstance.

Nature ne produit un enfant sain et sauf
 Qu'après neuf mois, du jour qu'il a commencé d'estre.
 Il est mort cest enfant, qu'il n'estoit qu'au berceau :
 D'où vient donc ceste mort ? Il était un Semestre ¹.

Lorsqu'on apprit ces événements à Paris, on ne sut que tourner en ridicule le comte d'Alais. Le gazetier Renaudot raconta sa déconvenue en termes plaisants ² :

Le jeudi nous apprimes tous,
 Que, dans la terre Provençale,
 La procession générale,
 Que le peuple d'Aix, bon chrétien,
 Tient le jour de Saint-Sébastien,
 Fut interrompue en sa file
 Par des soldats venus en ville,
 Sur l'ordre du comte d'Alais,
 Gouverneur de la ville d'Aix.

1. Ces vers, d'ailleurs médiocres, sont de l'avocat Burle. Bouche (t. II, p. 949) en cite une traduction qu'il attribue à l'avocat Dominique Jorna :

Vivificos natura solet producere foetus
 Post novies natam lumine noctilucam.
 Occidit hic partus primis nascentibus annis :
 Quae causa occasus ? Nempe Semestris erat.

2. Pitton, p. 415.

Sur quoi la populace fière,
Avec la croix et la bannière,
Le bénitier et l'aspergère,
Battit ces gens, et prit Alais.

Nul ne plaignait ce malheureux gouverneur, qui n'avait même pas essayé de résister. « Le voilà bien encoffré ! » disait à son sujet son cousin Condé¹. En effet ses prétendus otages le gardaient à vue, se disputaient l'honneur de lui servir de geôliers. Son évasion était impossible : on avait muré à chaux et à sable les portes du palais. Dans toutes les rues adjacentes étaient tendues des chaînes. Trois des portes de la ville seulement étaient ouvertes, celles de Saint-Jean, de Bellegarde et des Cordeliers. On soumettait à une inspection minutieuse toute personne qui entraît ou sortait. On avait défendu aux serviteurs du comte de communiquer au dehors : on ne permettait même pas à son maître d'hôtel d'aller à la provision. Il est vrai qu'on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait².

Tant qu'ils ne cherchaient qu'à s'assurer leur prisonnier, les parlementaires étaient dans leur droit. Mais quelques-uns d'entre eux, grisés par le succès, allèrent trop loin. Oppède et Cormis entre autres se signalèrent par leur brutalité. A tout instant du jour ou de la nuit ils entraient dans la chambre du comte, et ne lui épargnaient aucune vexation. Parfois même ils se faisaient un malin plaisir de l'intimider en lui laissant croire que le peuple demandait sa tête³. Ces brutales taquineries n'étaient pas du goût de tous. Régusse particulièrement s'efforçait d'atténuer par son exquise politesse et ses attentions les grossièretés de ses collègues⁴. Il refusa même un jour de fouiller avec eux le palais. Aussi le comte avait-il pour Régusse une grande estime, et forma-t-il l'espoir de le rattacher un jour ou l'autre à sa cause.

Ce n'était pas tout que d'avoir chassé d'Aix les troupes du gouverneur et de le retenir en prison : il fallait encore arracher son consentement à tous les actes passés. Sinon les parlementaires n'avaient gagné que le vain plaisir d'humilier leur ennemi. Aussi, dès le 25 janvier, écrivirent-ils au roi pour l'informer de

1. Pitton, p. 416. Anonyme, p. 99.

2. Anonyme, p. 97.

3. *Id.*, p. 95.

4. Régusse, p. 59.

ce qui s'était passé, et le supplier d'approuver leurs décisions. Le conseiller Bonfils de Villeverte fut délégué par la compagnie pour présenter cette lettre au roi. Le nouveau député du Parlement arriva à Paris au moment le plus favorable pour sa cause. On était alors en pleine guerre civile. Le Parlement de Paris, soutenu par la grande noblesse et par quelques provinces du royaume, ne pouvait qu'unir sa cause à celle du Parlement d'Aix, et par conséquent était disposé à accueillir favorablement Villeverte ¹. D'un autre côté Mazarin et la régente, qui se trouvaient en face d'inextricables difficultés, désiraient donner satisfaction au représentant d'une importante province, qu'il s'agissait de ne pas désaffectionner. De part et d'autre Villeverte fut donc bien reçu. Les frondeurs étaient heureux d'apprendre qu'à l'extrémité du royaume surgissait pour la Cour un embarras nouveau, et les royalistes acceptaient avec empressement le moyen qu'on leur proposait de couper court à cette difficulté. Mazarin accorda donc une audience à Villeverte, et le pria de donner lecture de la lettre dont il était porteur.

Cette lettre est parvenue jusqu'à nous : elle jette un jour singulier sur les opinions des parlementaires. A la fois serviles et indépendants, ils protestent de leur dévouement à la royauté, et réclament énergiquement le maintien de leurs privilèges : ils sont prêts, pour les soutenir, à ne pas reculer devant l'illégalité, et néanmoins ils semblent convaincus qu'ils n'agissent ainsi que dans l'intérêt du monarque : « Sire, nous dépêchons ce courrier à V. M., pour lui donner avis de ce qui s'est passé depuis quatre ou cinq jours, et l'informer d'un désordre qui nous a obligés, pour en éviter les suites, de reprendre nos sièges et de nous servir de la créance que nous pouvons avoir parmi le peuple pour soutenir l'autorité de V. M., qui eût reçu une plus grande altération sans ce remède..... Nous supplions très-humblement V. M., Sire, de croire que ce nous est un extrême déplaisir que toutes ces choses soient arrivées. Mais, comme nous n'y avons nullement contribué, et que les petits incidents qui étaient survenus rendent la faute du peuple excusable, nous espérons de votre bonté le

1. Il s'était déjà prononcé en sa faveur. Le 15 janvier 1649, Barrême lui avait présenté les plaintes de la compagnie relativement à la création du Semestre, et le premier président, après avoir pris acte de cette déclaration, avait adressé, le 27 janvier, des remontrances à la cour sur cet abus d'autorité. Cf. Chéruel, *Mémoires de Lefèvre d'Ormesson*, I, 643.

moyen de conserver le repos en cette province. Elle vous tend les mains aussi bien que nous, pour assurer V. M. que nous manquerons plutôt de vie que de fidélité et d'obéissance....., que nous tiendrons pour ennemis de l'État ceux qui s'opposent à votre autorité, et que nous y emploierons nos biens et nos vies, n'ayant plus grande gloire que celle de nous dire....., etc. »

Mazarin, cet esprit si fin, ce profond connaisseur des mobiles humains, n'était point la dupe de ces protestations de fidélité, mais son intérêt était d'en paraître convaincu : il le fut. Bonfils de Villeverte fut accablé de caresses; on ne le laissa partir qu'enchanté de la cour. Mazarin prit même sur lui d'écrire au comte de Carces, et pria le cardinal Bichi d'intervenir, pour terminer à l'amiable le différend¹.

Le cardinal Bichi remplissait à Avignon les fonctions de légat du pape. Sa douceur et sa modération lui avaient valu l'estime de tous. A plusieurs reprises il avait déjà aidé les exilés de sa bourse et de ses conseils. Ce choix était donc heureux, et fut bien accueilli. Bichi entra à Aix le 6 mars, il se mit tout de suite en relations avec Régusse et cinq conseillers, et les négociations s'ouvrirent.

Les conditions du Parlement étaient dures. Il réclamait en effet : 1° la cassation du Semestre et de la Chambre des Requêtees; 2° une amnistie générale; 3° le licenciement du régiment de Provence et des autres troupes; 4° la confirmation dans leurs pouvoirs des consuls subrogés, et le droit rendu à la ville d'Aix de nommer désormais ses magistrats municipaux; 5° le rétablissement des anciens usages pour les gens de guerre; 6° l'éloignement du gouverneur de la province pendant deux ans². Le président Régusse aurait désiré qu'on n'abusât pas de la victoire : mais la réaction le déborda. Après une dispute fort vive avec Cormis, il finit par consentir à tout³, et présenta au cardinal les conditions de la Compagnie : celui-ci en fit immédiatement part au comte d'Alais.

A la première lecture, Alais entra en fureur. Le cardinal, qui le connaissait, le laissa crier à son aise. On agit aussi sur l'esprit de ceux qui l'entouraient, et qui s'ennuyaient de leur

1. Pitton, p. 419.

2. Anonyme, p. 105.

3. Régusse, p. 59.

captivité. Alais se radoucit bientôt, et accepta les deux premiers articles, mais il refusa net pour le troisième. Malheureusement pour lui, les parlementaires connaissaient le moyen de le forcer à des concessions. Un rassemblement tumultueux se forma aussitôt sur la place des Prêcheurs. Des cris indécents et des menaces sont proférés contre le comte qui s'effraye et consent. Il consentit aussi au quatrième et au cinquième article. Jusquelà il n'avait sacrifié que les intérêts d'autrui : mais le sixième article l'attaquait personnellement ; cette fois il se montra bien résolu à ne rien céder. Peut-être aussi les parlementaires n'avaient-ils inséré ce dernier article que pour faire passer les cinq premiers en donnant au comte la satisfaction d'annuler le sixième, qui fut en effet retiré après quelques minutes de discussion. Les parlementaires, par un article secret, s'engageaient aussi à consentir à la nomination d'un président et de six conseillers, ils promettaient de donner 200,000 livres qui serviraient à rembourser les offices supprimés. Enfin on exigea que le comte Alais écrivît lui-même au roi pour demander la suppression du Semestre.

Le comte, après quelques hésitations, se décida à signer ce qu'il appelait son traité de Péronne. Mais comme il se défiait du Parlement, il demanda pour sa sûreté, jusqu'à sa sortie de prison, six otages qui iraient à Carpentras. On désigna les conseillers Gourdon, Saint-Marc, Bonfils de Villeverte, Bras, Château-neuf et Mérouillon. La paix était donc signée. Il ne restait qu'à en obtenir la ratification. Les courriers firent diligence, et Mazarin s'empressa d'envoyer la sanction demandée (fin mars). Aussitôt Alais écrivit à son régiment de Valois, qui était en garnison à Tarbes et à Antibes, pour l'avertir de sa prochaine délivrance, et le Parlement ordonna que, le 27 mars, toutes les portes s'ouvriraient, les bourgeois déposeraient leurs armes, et les affaires reprendraient comme par le passé.

Tout semblait fini : mais ce calme était trompeur. La paix de Bichi, tout comme la paix de Rueil qui terminait en ce moment la première Fronde, était une paix boiteuse et mal assise. On avait espéré la fin des hostilités, et on n'avait obtenu qu'une trêve de courte durée.

P. GAFFAREL.

(Sera continué.)

ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES HISTORIENS

DE LA PREMIÈRE CROISADE

GUIBERT DE NOGENT¹.

Guibert, né près de Beauvais en 1053², d'une famille noble, avait été voué à l'état ecclésiastique au moment même où sa mère était dans les douleurs de l'enfantement³. Il prit l'habit monastique au couvent de Flay⁴. Là, il étudia avec ardeur, lisant la Bible, faisant des vers, soit dans le genre rythmique, soit dans le genre métrique⁵. Il prit goût à la poésie au point d'y sacrifier les livres saints; il pratiquait les poésies d'Ovide, les bucoliques, sans doute de Virgile et de Calpurnius; et à leur imitation il traitait des sujets érotiques sous forme de dialogues

1. Mabillon, *Annales Benedictini*, livres LX-LXIV passim de 1053 à 1124. *Histoire littéraire de France*, X, 433 et suiv. Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, I, 123-133. Sybel. *Geschichte des ersten Kreuzzugs*, 33. *Ven. Guiberti abbatis B. M. de Novigento opera omnia studio et opera domini Lucae d'Achery*. Lutetiae Paris. 1651. F°. reproduit dans la Patrologie latine de Migne, CLVI.

2. Mabillon (*Ann.* LX, 38) a conclu cette date du passage où Guibert (*de vita sua*, p. 458-459 d'Achery) dit qu'il est né la veille de Pâques, « iduato ferme Aprili ». L'année où Pâques tombe à cette date, qui convient le mieux au reste de la vie de Guibert, est l'année 1053.

3. *De vita sua*, p. 458.

4. En 1064 suivant Mabillon (LXII, 56), sans doute par une conjecture qu'il ne motive pas.

5. *De vita sua*, p. 473 : « meus quondam magister... instigare ad ea quae legebam divina volumina discutienda curabat, minus cognitae quasque dictiones et doctioribus (*il manque ici quelque chose comme* solis apertas) recogitare, prosulas versiculosque componere. »

ou d'héroïdes¹. Une maladie² le ramena au sentiment des devoirs de son état; il renonça à ces occupations frivoles, et se livra à l'étude des commentaires de s. Grégoire d'après les conseils et sous la direction du célèbre abbé du Bec, Anselme, plus tard archevêque de Cantorbéry³. Puis il prêcha, composa un commentaire sur la Genèse et d'autres livres de la Bible, et enfin il fut, sur sa réputation, élu abbé de Nogent sous Couci (Aisne) en 1104⁴. Il a laissé différents ouvrages parmi lesquels il faut signaler un traité où il défend le christianisme contre les objections des Juifs⁵, un ouvrage où il traite des abus et des fraudes dont l'adoration des reliques des saints était l'objet⁶, une autobiographie imitée des confessions de s. Augustin⁷, enfin l'histoire de la première croisade sous le titre devenu célèbre de *Gesta Dei per Francos*⁸. Il a dû mourir peu de temps après 1121⁹.

Le titre que Guibert a donné à son histoire de la première croisade en exprime bien l'inspiration. La pensée de cette histoire se rattachait pour lui à celle de son traité de l'incarnation contre les Juifs, où il avait eu principalement en vue Jean,

1. *De vita sua*, p. 476 : « cum versificandi studio ultra omnem modum meum animum immersissem, ita ut universae divinae paginae seria pro ridicula vanitate seponerem, ad hoc ipsum, duce mea levitate, jam veneram, ut Ovidiana et Bucolicorum dicta praesumerem et lepores amatorios in specierum (personarum?) distributionibus epistolisque nexilibus affectarem. »

2. *De vita sua*, p. 477 : « Sed haec, Pater, punisti, quando voluisti... multa animum evagantem adversitate cinxisti et corporis infirmitate pressisti. »

3. *De vita sua*, p. 477.

4. *De vita sua*, p. 481. Il succéda à Godefroi élu évêque d'Amiens. p. 490, 491.

5. *De incarnatione contra Judaeos*. Guibert avait principalement en vue son contemporain Jean, comte de Soissons; voir ci-dessous.

6. *De pignoribus sanctorum*.

7. *De vita sua sive monodiarum* libri III. Mabillon montre (*Ann.* LXXIII, 91) que le troisième livre a dû être écrit en 1115.

8. Bongars a adopté ce titre pour sa collection par des raisons qu'il explique lui-même dans sa préface à Guibert. Guibert avait commencé son histoire lorsque les croisés commençaient à revenir de l'expédition (120, 682 B); il y travaillait en 1108 (219 C, n. c. 780 D). La mention de la mort de Boëmond (1112), qui ne se trouve que dans l'édition de Bongars (254, 7. 825 D), est sans doute une intercalation étrangère au texte.

9. On a un acte de 1121 contenant des dispositions prises par Guibert relativement à son obit (dans d'Achéry, p. 626). Je ne sais sur quoi se fonde la conjecture de Mabillon, qui dit à l'année 1124 (*Ann.* LXXIV, 71) : « Hunc annum non videtur excessisse Guibertus. »

comte de Soissons, qui, tout en assistant aux offices des grandes fêtes, ne cessait de témoigner son mépris pour les prêtres et pour le christianisme par des blasphèmes empruntés, suivant Guibert, à la conversation des Juifs qu'il fréquentait ¹.

Guibert expose dans le prologue de son histoire de la croisade et ailleurs que Dieu seul avait pourvu à l'honneur de son nom, que Dieu seul avait dirigé, conduit, fait aboutir cette expédition ², bien supérieure à toutes les guerres des Juifs, parce qu'elle n'a été entreprise et poursuivie qu'en vue de Dieu, et non pour se remplir le ventre ³. Il n'avait pu supporter qu'une si belle histoire fût écrite dans un style bas, rampant, qui ne pouvait que rebuter en un temps où les lettres étaient devenues si florissantes ⁴. Quelques-uns lui demandaient d'écrire en prose; la plupart voulaient qu'il écrivît en vers : il pensa que ces combats méritaient d'être racontés avec plus de gravité que toutes les guerres de l'histoire juive ⁵. Mais suivant Guibert, la simplicité de style qui convient aux matières ecclésiastiques ne s'accorde pas avec le récit des batailles : l'histoire exige un style

1. *De incarnatione*, p. 264. *De vita sua*, III, 15.

2. 250 E, 821 C : « Pulsis ergo magni nominis umbris (*après le départ d'Étienne de Blois et d'Hugues le Grand*)... uni jam incumbens Dei subsidio, pusillus grex ille remansit... honorem itaque sui nominis Deus, qui facit mirabilia, nolens deferre alteri, ipse solus dux ejus fuit, ipse rexit, ipse correxit, ipse ad efficientiam coepta direxit, ipse hucusque regna porrexit. »

3. 203 A. 767 C : « Quum in authenticis historiis sanctorum Patrum Deo auctore patrata bella relegimus, et pro tantillorum hominum pene nulla fide tanta evenisse perpendimus... infelicissimos hominum pro solis Deo ventribus servientes, nisi ratio obviaret, placentiores Deo putare possemus, quam istos quorum tota spiritualis fuerat servitus... » (239 E. 808 C) : « Tabernacula Judae, sicut in principio, Dominus salvat, quum ipse, qui cum patribus nostris mirabilia fecerit, nostris etiam glorificatur adeo temporibus, ut sub aerumnis et calamitatibus majora omnino moderni isti videantur egisse, quam Judaei antiquitus cum uxoribus ac filiis et continua ventrium plenitudine, sub ducatu apparentium angelorum, frequentibusque miraculis aestimentur implesse. » 221 E. 787 C : « De his itaque spirituali solum desiderio coeptis patrisque praeliis, divina, quae a seculo nunquam acciderit, tempora moderna insigniri virtute laetemur, nec Israelis carnalia pro ventrium plenitudine bella miremur. »

4. 118, 120. 680 B, 681 B-D. Ce qu'il appelle *grammatica* comprenait, comme du temps des anciens, outre la science du langage, l'étude des poètes, la pratique de la poésie, et un peu de rhétorique.

5. 120. 682 A : « Non id verbis plausilibus, non versuum crepitis enuntian-dum rebar, sed majori, si dicere audeam, quam omnes belli Judaici historias maturitate dignum digeri, si esset cui Deus copiam super hac re retribuere, arbitrabar. »

éloigné de l'usage vulgaire, vif, poétique, orné, même un peu obscur¹.

Il se conforme souvent à cet idéal. Sa latinité est d'une correction plus classique que celle de Baudri; il ne se permet jamais *hostis* pour *exercitus* ni *tenda* pour *tentorium*, ni *tantum quod*. Mais il est bien moins net que Baudri; son style est prétentieux, entortillé, plein d'expressions rares et insolites. Pour dire que dans les *Gesta* certains faits sont rapportés trop brièvement lorsqu'il aurait fallu plus de développements, il dira (119, 681 B) « prolata succincte, ubi facundiae paregorizantis decuit laciniosa varietas. » Il achève souvent en vers une pensée qu'il a commencée en prose; il insère même des pièces de vers assez longues. Non-seulement il fait rimer habituellement la fin de ses phrases; mais il termine souvent par des fins d'hexamètres. On ne saurait avoir une idée plus précise de sa manière qu'en comparant le récit des mêmes faits dans les *Gesta*, dans Baudri et chez lui; ainsi :

Gesta (128) : *Feminae quoque nostrae in illa die fuerunt nobis in maximo refugio, quae afferebant ad bibendum aquam nostris praeliatoribus, et fortiter semper confortabant illos pugnantes et defendentes.*

Baudri (34 G. 1085 C) : *Illae die fuerunt mulieres bellantibus pernecessariae, quae et aquam sitientibus perneciter porrigebant et pugnantes exhortando confortabant.*

Guibert (160 F. 723 D) : *Affuit etiam Deus, ut feminarum quae comitabantur non illic quoque illius deesset instantia; ipsae enim aquas recreandis militibus quam sedulo deferebant, sed multo vigilantiores instigationibus eos suis ac monitis sollertioresque reddebant, quam illata fuerent aqua recentes.*

1. 118. 680 B : « Longe alio quam in *Expositionibus Geneseos* vel aliis opusculis tractatoriis me usum stilo nemo miretur; decet enim licetque prorsus operosa historiam verborum elegantia coronari, sacri autem eloquii mysteria non garrulitate poetica, sed ecclesiastica simplicitate tractari. » 119. 681 C : « Pro statu plane casuum sermo coaptari debet orantium, ut verborum acrimonia bellica facta ferantur, quae ad divina pertinent gradu temperatiore ducantur. » 120. 682 C : « Si quis aliquid subobscure dictum causetur, notam sibi hebetudinis infligere vereatur. » 185 AB. 749 A : « Opusculi hujus mei, praeter spiritualem, si quis tamen futurus est, fructum, ea intentio est ita me velle dicere uti ab alio, si eadem scriberet, mihi referri voluerim. Talis namque animo meo voluntas adjacet ut sit magis subobscurorum appetens, rudium vero et impolite dictorum fugitans. »

Gesta (ibid.) : Dux itaque Godefridus audax et fortis ac Hugo Magnus simul venerunt prius cum suis exercitibus, episcopus quoque Podiensis prosecutus est illos una cum suo exercitu.

Baudri (35 H. 724 H) : Dux, ut erat miles acerrimus, Balduinus quoque et Eustachius, frater ejus, comes quoque Stephanus, vir prudens et modestus, necnon Hugo Magnus cum suis advolant com-militonibus ; Podiensis episcopus illos pone sequebatur.

Guibert (160 H. 724 H) : Ducis itaque nomine dignus, specimen militiae Godefridus, et ab ea quae regi competit fortitudine non degener, immo pardalica, ut si dicam, animositate patrisans Hugo magnus cum suis primicopiis quadam epulari alacritate concurrunt. Deinde Podiensis episcopus non modo

multis quibus emicat armis
Sed monitis precibusque sacris communiit ipsum,
Sique foret tepidum, fervere compulit agmen.

Quant au fond des choses, il faut distinguer dans l'ouvrage de Guibert ce qu'il a emprunté aux *Gesta* de ce qu'il y a ajouté. Il dit lui-même (120, 682 D) que le témoignage des croisés lui avait garanti la véracité de l'auteur des *Gesta* et il a respecté son récit plus scrupuleusement que Baudri. Il n'ajoute pas de faits de son invention pour expliquer ou pour lier les circonstances ; il ne supprime ni ne dissimule rien de ce qui peut paraître défavorable aux croisés ou à leurs chefs. Il prend la défense d'Étienne de Blois (200 A-G. 765 D-766 B), et oppose la conduite qu'il a tenue après un moment de défaillance à celle de certains croisés qui se croient tout permis parce qu'ils ont été à Jérusalem ; il fait l'apologie de Hugues le Grand (208 F. 774 C) ; il doute que des croisés aient mangé de la chair humaine à Marra (214 C. 780 D) ; mais s'il apprécie les faits à sa manière, il ne les altère pas.

Il interprète (235 G. 803 D) autrement que Baudri (108 G. 1149 D) le texte des *Gesta* (162) relatif à la disposition de l'armée chrétienne dans la bataille d'Ascalon ; et son interprétation ne semble pas la plus naturelle. Je ne sais s'il a omis ou s'il n'avait pas dans son manuscrit des *Gesta* le passage « qui omnino deludentes... nobiscum (128) ».

Les additions de Guibert au récit des *Gesta* sont assez considérables. Il a puisé les unes dans sa propre érudition, les autres dans les témoignages de personnages revenus de la croisade, au

nombre de qui il nomme particulièrement Robert, comte de Flandre (205 C, 770 C).

Il paraît avoir eu plus de lecture que Baudri et il en fait même un peu étalage. Il fait allusion à des vers de Térence (252 G. 824 A), Horace (250 H. 821 D), Lucain (250 E. 821 C). Il cite César et Hirtius (260 C. 832 D), Trogue Pompée (abrégé par Justin) (212 B. 778 C. 260 G, 834 A), Suétone, vie de César (115 H. 718 D), Solin et Jornandès (260 G. 834 A). Il réfute au moyen de Justin (212 B, 778 C) une fable qu'il a trouvée dans les *Gesta* (154) sur la fondation d'Antioche et que Baudri adopte (84 C. 1129 A) sans objection. Mais son érudition est naturellement incomplète; il attribue à Nicomède, l'ami de César, la fondation de Nicoméde (155 H. 718 D); il croit que (234 A. 802 A) Neapolis est l'ancienne Emmaüs, que (180 F. 744 D) *satrapa* est un mot chaldéen; il n'a pas de notions exactes sur l'histoire de Mahomet (127 H suiv. 689 B suiv.).

Les détails qu'il ajoute d'après les témoignages qu'il a recueillis sont en général biographiques, anecdotiques, pour la plupart intéressants. Quelques faits ont un caractère surnaturel, que Guibert n'est disposé ni à admettre ni à rejeter sans examen; comme le disent les Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de France, « il est... quelquefois un peu trop crédule et d'autres fois assez bon critique. » Il exprime (132 E-F. 695 A) sur l'authenticité des reliques des saints un scepticisme qu'il a développé dans un traité spécial sur la matière. Il signale (182 H-183 C. 747 B) la fraude d'un certain abbé qui s'était gravé une croix sur le front. Il reproche à Foucher de Chartres (250 G suiv. 821 D) d'avoir admis un prétendu miracle. Mais d'autre part il croit lui-même à l'authenticité de la sainte lance (203 D 768 C. 218 A-G. 785 A), et il la maintient contre les doutes, pourtant très-fondés, de Foucher de Chartres (252 B-F. 823 B). Il admet que la croix trouvée à Jérusalem en 1099 est bien la vraie croix (257 H. 830 H). Il ne doute pas d'un miracle accompli sur le tombeau d'Urbain II (135 B-C. 696 D), de l'apparition des trois saints dans la bataille livrée à Corbaran (206 H. 772 B), d'une apparition du diable (248 A-250 C. 829 B-C). Enfin il admet les présages qui se tirent de la chute des étoiles filantes (149 E-G. 712 C), de la couleur de la lune (150 A. 712 D), des lueurs qui apparaissent dans le ciel (252 H. 824 A); et on ne s'étonnera pas qu'il croie à l'astrologie (246 I-247 A. 817 B).

Il est singulier qu'il ait placé le concile de Clermont en 1097 (136 H. 690 C) ; mais il pourrait bien y avoir dans les manuscrits VII pour VI¹. Lui-même a lu dans un manuscrit de Foucher de Chartres *sexagies* au lieu de *sexies* (257 A. 829 B). Il est remarquable qu'il n'ait pas su le nom de l'évêque du Puy en commençant son histoire (140 F. 702 D. 148 C. 711 A).

Voici en quoi consistent ses principales additions.

Il fait d'abord un tableau de l'Orient, de l'origine, des progrès et des doctrines du mahométisme, il cite la lettre d'Alexis au comte de Flandre, il peint l'empressement à partir pour la croisade (141 A-H-142 A, 703) et donne des détails sur la personne de Pierre l'Hermitte.

Le récit des *Gesta* commence chez lui 143 E. 705 D. Voici ce qu'il y ajoute. 150 C. 713 A. Maladies des Provençaux en Apulie. — 151 E. 714 C. Généalogie de Boëmond. — 165. 728 C. Baudouin à Edesse. — 173 I. 736 D. Détails sur Guillaume Charpentier. — 175 H-I. 739 B. Mutilation de Tetigus. — 182 D-G. 746 C. Punition sévère de l'immoralité chez les croisés. — 183 E-184. 748 A-B. Martyre de Mathieu de Nogent. — 188 C-H. 752 C. Massacre des habitants d'Antioche. — 194 C. 759 B. 195 A. 760 A. Détails sur la fuite de quelques croisés. — 194 DF. 759 CD. Détails sur leurs personnes. — 198 EF. 764 HB. Description du camp et de l'armée de Corbaran. — 205 CD. 770 C. Détail sur le comte de Flandre. — 206 DE. 771 D. Fausse manœuvre de Clarenbaldus de Vendoilo. — 206 G. 772 B. Détails sur Hugues le Grand. — 207 C. 772 D. Tapage des Sarrazins. — 208 CD. 774 AB. Abondance du butin. — 210 C. 776 B. Abondance de l'offrande à l'enterrement d'Adhémar. — 212 EG. 778 D-779 A. Conversion et perfidie de Pirrus. — 218 G. 219 D. 786 AC. Détails sur Anselme de Ribemont. — 224 AC. 790 BC. Comment Jérusalem fut occupée par le roi de Babylone. — 225 EF. 792 A. Désintéressement des croisés. — 226 EG. 793 B. Désespoir après l'assaut infructueux donné à Jérusalem. — 227 BC. 794 A. Détails sur la fuite des Turcs. 228 D. 795 C. Détails sur Gaston. — 229 E. 796 D. Détails sur le temple de Jérusalem. — 229 H-230. 797 B-798 C. Détails sur Godefroi de Bouillon. Le Turc coupé en deux devant Antioche. Combat contre un ours. — 231 A-E.

1. Suivant certains computs, le concile de Clermont était en 1096.

798 D. Anecdote sur le médecin de Baudouin. — 232 F-233.
799 C suiv. Détails sur Arnulfe et sur sa destinée ultérieure.
— 237 B. 805 C. Massacre des Ethiopiens après la bataille
d'Ascalon.

Le récit des *Gesta* se termine dans Guibert 237 E. 806 A. Il a ajouté des anecdotes et des faits détachés qui se rapportent à l'histoire antérieure de la croisade (croisés enfants 241 CH. 810 D, les Truands 241 I-242 F. 811 B suiv.), à l'expédition de 1101 (243 BE, 812 D), à Godefroi de Bouillon, à son successeur Baudouin I^{er}, jusqu'à l'année 1104 (258 G. 831 A). Tout cela est jeté pêle-mêle; et en général ce qu'il a ajouté aux *Gesta* n'est pas fondu avec le récit et y fait l'effet de digression. L'ouvrage de Guibert ne brille pas par la régularité de la composition.

Ch. THUROT.

VARIÉTÉS.

JÉRUSALEM A-T-ELLE ÉTÉ ASSIÉGÉE

ET DÉTRUITE UNE TROISIÈME FOIS SOUS ADRIEN ?

On admet assez généralement que la dernière guerre juive sous Adrien entraîna un siège et une dernière destruction de Jérusalem. Un si grand nombre de textes présentent ce sens qu'il semble au premier coup d'œil téméraire de révoquer le fait en doute. De bonne heure, cependant, les critiques sagaces, Scaliger, Henri de Valois, le P. Pagi, virent les difficultés d'une pareille assertion et la rejetèrent.

Et d'abord qu'est-ce qu'Adrien aurait assiégé et détruit ? La démolition de Jérusalem par Titus fut complète¹, surtout quant aux ouvrages militaires. En admettant qu'une population de quelques milliers d'âmes ait encore pu se loger dans les ruines que laissa le vainqueur de 70, il est clair en tout cas que ce tas de ruines ne pouvait supporter un siège. En admettant également que, de Titus à Adrien, quelques timides essais de restauration juive se soient produits, malgré la *Legio X^a Fretensis*, qui campait sur les ruines, on ne saurait supposer que ces essais aient été jusqu'à donner à la place une importance militaire quelconque.

Il est très-vrai que beaucoup de savants, à l'opinion desquels nous nous rangeons, pensent que la restauration de Jérusalem, sous le nom d'Ælia Capitolina, commença dès l'an 122 à peu près. Ce n'est guère aux adversaires de notre thèse à faire valoir cet argument, puisque presque tous admettent qu'Ælia Capitolina ne commença à être bâtie qu'après la dernière destruction de Jérusalem par Adrien. Mais n'importe. Si, comme nous le croyons, Ælia Capitolina avait environ dix ans d'existence lorsqu'éclata la révolte de Bar-

1. V. l'*Antechrist*, p. 522 et suiv.

Coziba, vers 133, comment concevoir que les Romains aient eu besoin de la prendre? *Ælia* ne devait pas encore avoir de murs capables de soutenir un siège. Comment d'ailleurs supposer que la *Legio X^a Fretensis* ait quitté ses positions, en sachant qu'elle serait obligée de les reconquérir? On dira peut-être que pareille chose eut lieu sous Néron, quand Gessius Florus abandonna Jérusalem. Mais la situation était toute différente. Gessius Florus se trouvait au milieu d'une grande ville en révolution. La *Legio X^a Fretensis* eût été au milieu d'une population de vétérans et de colonistes¹, tous favorables à la cause romaine. Sa retraite ne s'expliquerait en aucune façon, et le siège qui aurait suivi eût été un siège en quelque sorte sans objet.

Quand on examine les textes, trop rares, qui sont relatifs à la guerre d'Adrien, on arrive à faire une distinction capitale. Les textes vraiment historiques, non-seulement ne parlent pas d'une prise et d'une destruction de Jérusalem, mais par la façon dont ils sont conçus, ils excluent un tel événement. Les textes oratoires et apologétiques, au contraire, où la seconde révolte des Juifs est rapportée, *non ad narrandum, sed ad probandum*, pour servir aux raisonnements ou aux déclamations du prédicateur ou du polémiste, impliquent tous que les choses se sont passées sous Adrien comme elles se passèrent sous Titus. Il est clair que c'est la première série de textes qui mérite la préférence. La critique a renoncé depuis longtemps à tirer la précision de documents conçus dans un style dont l'essence est d'être inexact.

Les textes historiques se réduisent malheureusement à deux, dans la question qui nous occupe; mais tous deux sont excellents. C'est d'abord le récit de Dion Cassius², qui paraît n'avoir pas été ici abrégé par Xiphilin; c'est en second lieu celui d'Eusèbe, qui copie Ariston de Pella, écrivain contemporain des événements et vivant très-près du théâtre de la guerre³. Ces deux récits sont bien concordants entre eux. Ils ne disent pas un mot d'un siège ni d'une destruction de Jérusalem. Or un lecteur attentif des deux récits ne peut admettre qu'un tel fait eût passé inaperçu. Dion Cassius est très-détaillé; il sait que ce fut la construction d'*Ælia Capitolina* qui donna occasion à la révolte; il donne très-bien le caractère de la guerre, qui fut d'être une guerre de petites villes, de bourgs fortifiés, de travaux souterrains, ou guerre rurale, s'il est permis de

1. Ἀλλοφύλους. Dion Cass., LXIX, 12. Cf. Eusèbe, *Theoph.*, 9.

2. Dion Cass., LXIX, 12 et suiv.

3. *Hist. eccl.*, IV, 6; *Chronique*, p. 166-169, édit. de Schœne.

s'exprimer ainsi; il insiste sur des faits aussi secondaires que la ruine du prétendu tombeau de Salomon. Comment est-il possible qu'il eût négligé de parler de la catastrophe de la ville principale?

L'omission de tout détail sur Jérusalem se conçoit moins encore dans le récit d'Eusèbe ou plutôt d'Ariston de Pella. Le gros événement de la guerre pour Eusèbe, c'est le siège de Béther, « ville voisine de Jérusalem »; de Jérusalem pas un mot. Il est bien vrai que le chapitre de l'*Histoire ecclésiastique* relatif à cet événement a pour titre: Ἡ κατὰ Ἀδριανὸν ὑστάτη Ἰουδαίων πολιορκία¹, comme le chapitre relatif à la guerre de Vespasien et de Titus a pour titre (l. III, c. v) : Περὶ τῆς μετὰ τὸν Χριστὸν ὑστάτης Ἰουδαίων πολιορκίας; mais le mot πολιορκία s'applique bien à l'ensemble de la campagne de Julius Severus, qui consista en sièges de petites villes. Au § 3 du même chapitre, le mot πολιορκία est employé pour désigner les opérations de la prise de Béther.

Dans sa *Chronique*, Eusèbe suit le même système². Dans sa *Démonstration évangélique*³ et dans sa *Théophanie*⁴, au contraire, où il vise à l'effet, et où il n'est plus soutenu par les propres termes d'Ariston de Pella, il se laisse entraîner à l'assimilation qui a égaré presque toute la tradition juive et chrétienne. Il se figure les événements de l'an 433 sur le modèle des événements de l'an 70, et il parle d'Adrien comme ayant contribué avec Titus à l'accomplissement des prophéties sur l'anéantissement de Jérusalem. Cette double destruction a pour lui l'avantage d'accomplir un passage de Zacharie⁵, et de fournir une base à la conception qu'on se faisait d'une Église de Jérusalem continue de Titus à Adrien⁶.

Saint Jérôme présente la même contradiction. Dans sa *Chronique*, calquée sur celle d'Eusèbe, il suit Eusèbe historien. Puis il oublie cette solide base, et parle, comme tous les Pères orateurs, du siège et de la destruction de Jérusalem sous Adrien⁷. Tertullien⁸, saint Jean Chrysostôme⁹ s'expriment de même. On sait combien il est

1. *Hist. eccl.*, IV, 6; comp. IV, 5.

2. Les mots ἀλόγτων Ἱεροσολύμων τὸ ἔσχατον, dans le Syncelle, sont une addition de ce chronographe (comparez la traduction arménienne d'Eusèbe et celle de saint Jérôme).

3. *Demonstr. evang.*, II, 38; III, 5; VI, 18.

4. *Théophanie*, 9 (édit. Maï).

5. *Zach.*, xiv, 1 et suiv.

6. Eusèbe, *H. E.*, IV, 5.

7. In *Dan.*, ix; In *Joël*, 1; In *Habacuc*, ii; In *Jerem.*, xxxi; In *Ezech.*, v, xxiv; In *Zach.*, viii, xiv.

8. *Contra Jud.*, 15.

9. In *Judæos*, homil., v, 11. *Opp.*, I, p. 645 (Montf.). Cf. *Suidas*, au mot βδέλυγμα.

dangereux d'introduire dans l'histoire ces phrases vagues, familières aux prédicateurs et aux apologistes de tous les temps.

Encore moins faut-il se préoccuper des passages talmudiques où la même assertion se rencontre¹, mêlée à des monstruosité historiques qui enlèvent toute valeur auxdits passages². Dans le Talmud, la confusion de la guerre de Titus et de celle qui eut lieu sous Adrien est perpétuelle. La description de Béther est calquée sur celle de Jérusalem; la durée du siège est la même³; les deux catastrophes ont lieu le même jour de l'année, et sont célébrées par le même jeûne⁴. N'est-ce pas la preuve qu'on n'avait pas de souvenirs distincts du nouveau siège de Jérusalem, par la bonne raison qu'il n'avait pas existé, et que, quand la légende l'eut créé par une sorte de travail *a priori*, on fit ce qu'on put *a posteriori* pour lui donner dans l'histoire une base qu'il n'avait pas? Naturellement, c'est sur le premier siège qu'on se rabattit pour cela. Cette confusion a été le piège où toute l'histoire populaire des catastrophes juives s'est laissé prendre. Comment préférer de pareilles bévues aux fortes inductions que l'on tire des seuls témoignages historiques que nous ayons dans la question, Dion Cassius et Ariston de Pella?

Deux objections graves me restent à résoudre. Seules, elles font planer des doutes sur la thèse que je soutiens.

La première est tirée d'un passage d'Appien⁵. Cet historien, énumérant les destructions successives qu'ont subies les murs de Jérusalem, place l'une après l'autre et sur la même ligne la destruction de Titus et celle d'Adrien, « qui eut lieu de son temps » (ἐπέμοῦ). Le passage d'Appien renferme en tout cas une grosse inexactitude; il suppose que Jérusalem avait des murs sous Adrien. Appien a l'air de croire que les Juifs, après Titus, relevèrent leur ville et la fortifièrent. Son ignorance sur ce point montre qu'il n'est guidé dans le rapprochement susdit que par la grossière assimilation qui a trompé tout le monde. Les difficultés qu'avait présentées la campagne, les nombreuses πολιορκίαι qui l'avaient remplie, expliquent que même

1. Mischna, *Taanith*, IV, 6; Talm. de Bab., *Taanith*, 29 a. Il en faut dire autant de la *Chronique Samaritaine*, c. 42.

2. M. Derenbourg en fait plusieurs fois la remarque. *Pal. d'après les Talm.*, 431-433, 434, 436, note.

3. Comp. Midrasch *Eka*, II, 2, et Talm. de Jér., *Taanith*, IV, 6, à Midrasch *Eka*, I, 5. Cf. saint Jérôme, In Zach., VIII.

4. Tillemont, *Hist. des emp.*, II, p. 292.

5. *Syr.*, 50. C'est par erreur que Tillemont (*Hist. des emp.*, I, p. 570) prétend que Pausanias parle d'une destruction de Jérusalem sous Adrien. Pausanias, I, 2, dit seulement Ἐχειρώσατο ἀποστάντας.

un contemporain, qui n'avait pas été témoin des faits¹, ait pu commettre une pareille erreur.

Plus grave assurément est l'objection tirée de la numismatique. Il n'est pas douteux que les Juifs, durant la révolte, n'aient battu ou surfrappé des monnaies. Une telle opération semble au premier coup d'œil n'avoir pu se faire qu'à Jérusalem. Les types de ces monnaies conduisent à la même idée. La légende est le plus souvent לְחֵירוּת יְרוּשָׁלַם « de la liberté de Jérusalem. » Sur quelques-unes on voit figurer le temple surmonté d'une étoile².

La numismatique juive est pleine d'incertitudes, et il est dangereux de l'opposer à l'histoire; c'est l'histoire, au contraire, qui doit servir à l'éclairer. Aussi l'objection dont nous parlons n'a-t-elle pas empêché de savants numismates de nos jours de nier résolument l'occupation de Jérusalem par les adhérents de Bar-Coziba³. On admettra que les insurgés aient pu battre monnaie à Béther aussi bien qu'à Jérusalem, si l'on songe à l'état misérable où, dans toutes les hypothèses, était alors Jérusalem. En outre, il semble que les types des monnaies de la seconde révolte aient été imités ou pris directement sur ceux de la première et sur ceux des Asmonéens⁴. C'est ici un point important, qui mérite l'attention des numismates; car on y peut trouver le principe de solution des difficultés qui planent encore sur des groupes entiers du monnayage autonome d'Israël.

Nous voulons parler surtout des monnaies au type de *Siméon, nasi d'Israël*. On tombe dans de suprêmes invraisemblances quand on veut trouver ce Siméon dans Bargioras, dans Bar-Coziba, dans Simon, fils de Gamaliel, etc. Aucun de ces personnages n'a pu battre monnaie. C'étaient ou des révolutionnaires ou des hommes de haute autorité, non des souverains. Si l'un d'eux avait mis son nom sur la monnaie, il eût blessé l'esprit républicain et jaloux des révoltés, et même jusqu'à un certain point leurs idées religieuses (qu'on se rappelle les principes de Juda le Gaulonite). Un pareil fait serait mentionné par Josèphe, pour la première révolte, et l'identité de ce *Siméon nasi* ne serait pas aussi douteuse qu'elle l'est. S'est-on jamais demandé si la Révolution française n'a pas eu de pièces à l'effigie de Marat ou de Robespierre? Ce Simon, selon moi, n'est pas autre

1. Appien avait vu en Égypte la révolte des juifs sous Trajan (passage découvert par M. Miller, *Revue archéol.*, 1869, p. 101-110); mais, au temps où nous sommes arrivés, il demeurait à Rome.

2. Madden, *Jewish coinage*, p. 170-171, 203 et suiv.

3. Madden, *op. cit.*, p. 201, note 2.

4. Comp. Levy, *Gesch. der jüd. Münzen*, p. 104, note; Madden, p. 201, 203, notes.

que Simon Macchabée, le premier souverain juif qui battit monnaie et dont les pièces devaient être fort recherchées des orthodoxes. Comme le but qu'on se proposait était de parer aux scrupules des dévots, cela suffisait, et avait même l'avantage de ne mettre en circulation que des types admis de tous. Je crois donc que, ni dans la première, ni dans la deuxième révolte, il n'y eut de monnaies frappées à l'effigie d'une personne¹. L'*Eléazar hac-cohen* de certaines pièces doit probablement s'expliquer d'une manière analogue, que trouveront les numismates².

Je crois de plus que la dernière révolte n'a pas eu de type propre, qu'elle ne fit qu'imiter des types antérieurs. Le premier soin des insurgés paraît avoir été la question monétaire. Un des supplices des juifs fidèles était de manier une monnaie sur laquelle se trouvaient l'effigie de l'empereur et des images idolâtriques. Pour les offrandes religieuses, en particulier, on recherchait soit les pièces des princes asmonéens encore courantes dans le pays³, soit celles de la première révolte, qui elles-mêmes étaient imitées du monnayage asmonéen. L'insurrection nouvelle était trop pauvre et trop mal outillée pour émettre des types nouveaux. Elle se contenta de retirer de la circulation les pièces aux types des Flavius et de Trajan et de les surfrapper de types orthodoxes⁴, que le peuple connaissait et qui avaient pour lui un sens national. Quelques anciens coins furent peut-être retrouvés et facilitèrent l'opération. On choisit surtout pour cette contrefaçon les belles pièces de Simon Macchabée, le premier prince juif qui eût battu monnaie⁵. Par leur ère, qui était celle « de la liberté d'Israël » ou « de Jérusalem, » ces pièces semblaient faites exprès pour la circonstance. Mieux appropriées encore étaient celles où l'on voyait le temple surmonté d'une étoile et celles qui présentaient dans le champ la simple image des deux trompettes destinées selon la Loi⁶ à convoquer Israël à la guerre sainte⁷. La surfrappe fut faite grossièrement, et, dans un grand nombre de pièces, le type romain primitif est encore visible. Cette monnaie s'appela plus tard « l'argent de Coziba » ou

1. Modifier en ce sens ce qui est dit dans *l'Antechrist*, p. 273-274.

2. Ne serait-ce pas Éléazar, frère de Juda et de Simon Macchabée? Sur une monnaie, on trouve d'un côté *Eléazar hac-cohen*, de l'autre *Siméon* ou plutôt שמוע.

3. Passages cités dans *l'Antechrist*, p. 274, note 4.

4. Cf. Talm. de Bab., *Aboda zara*, 52 b.

5. De pareilles contrefaçons de types n'étaient pas rares dans l'antiquité. On en a eu des exemples jusqu'à ces derniers temps en Orient.

6. Nombres, X, 1 et suiv.

7. Cf. Saulcy. *Num. jud.*, pl. 10-15; Madden, *Jewish coinage*, p. 203 et suiv. (Cf. p. 161 et suiv.). Voir *l'Antechrist*, p. 273-274.

« l'argent de la révolte. » Comme elle était en partie fictive, elle perdit beaucoup de sa valeur¹.

Une circonstance matérielle confirme notre hypothèse. Sur les pièces dont il s'agit, en effet, on ne lit pas toujours שמועון, on lit souvent שמועני ou שמוע. Ces deux formes sont trop fréquentes pour qu'on y puisse voir de simples fautes. Quant à la seconde, la disposition des lettres, dans beaucoup de cas, est telle qu'on ne peut supposer que les deux dernières lettres aient disparu. M. François Le-normant me suggérait un jour la pensée qu'il pouvait y avoir là une altération volontaire, soit pour rappeler le שמוע ישראל, profession de foi monothéiste d'Israël, soit pour impliquer une prière : « Exauce-nous. » C'est, en tout cas, contre toute vraisemblance qu'on voit dans ce nom de *Siméon* le vrai nom de Bar-Coziba. Comment ce nom royal du faux Messie, inscrit sur un abondant monnayage, serait-il resté inconnu à saint Justin, à Ariston de Pella, aux talmudistes, qui parlent justement de la monnaie de Bar-Coziba²? Encore moins peut-on y voir quelque président du sanhédrin, dont Bar-Coziba aurait reconnu l'autorité³.

Ainsi, de toutes les manières, on arrive à croire que le monnayage de Bar-Coziba n'a consisté qu'en surfrappes, faites dans un motif religieux, et que les types que portent ces surfrappes étaient d'anciens types juifs, dont on ne saurait rien conclure pour la révolte du temps d'Adrien. Par là sont levées quelques-unes des énormes difficultés que présente la numismatique juive : 1° ces personnages inconnus à l'histoire ou ces révolutionnaires qui auraient battu monnaie comme des souverains ; 2° l'invraisemblance qu'il y a à ce que de misérables révoltés aient fait des émissions monétaires aussi belles et aussi considérables ; 3° l'emploi de ce caractère hébreu archaïque, qui était tout à fait hors d'usage au 11^e siècle de notre ère ; en supposant qu'on eût affecté de revenir au caractère national, on ne lui eût pas donné des formes si grandes et si belles ; 4° la forme du temple tétrastyle, surmonté d'une étoile. Cette forme ne répond ni peu ni beaucoup à la forme du temple d'Hérode. Or on sait le scrupule que prenaient les monétaires anciens de figurer exactement la physionomie du temple principal de la ville, d'en rendre le caractère par des traits sommaires, il est vrai, mais très-expressifs. Le temple des monnaies juives, au contraire, sans fronton triangulaire, et avec sa porte d'un goût singulier, peut repré-

1. Passages cités dans *l'Antechrist*, p. 274, note 4.

2. Tosifta *Maaser schéni*. 1, 5 ; Talm. de Jér., *Maaser schéni*, 1, 2 ; Talm. de Bab., *Baba kama*, 97 b.

3. Derenbourg, *Palestine*, p. 121 ; de Saulcy, *Sept siècles de l'hist. jud.*, p. 395.

senter le second temple, celui du temps des Macchabées, qui paraît avoir été assez mesquin.

Si l'on repousse cette hypothèse et que l'on maintienne à la seconde révolte les types qui portent l'effigie du temple et l'ère de « la liberté de Jérusalem, » nous dirons que la délivrance de Jérusalem et la reconstruction du temple étaient l'objet unique des révoltés, et qu'il n'est pas impossible qu'ils aient fait figurer ces deux idées sur leurs monnaies avant qu'elles ne fussent réalisées. On prenait pour accompli le fait auquel on aspirait avec tant d'efforts. Béther, d'ailleurs, était une sorte de Jérusalem provisoire, un asile sacré d'Israël.

En toute hypothèse, il faut admettre que beaucoup des monnaies juives de la seconde révolte ont été frappées hors de Jérusalem. Tout le monde, en effet, accorde que, si les révoltés ont été maîtres de Jérusalem, ils en ont été assez vite chassés. Or, on trouve des monnaies de la seconde et peut-être de la troisième année de la révolte. M. Cavedoni expliquait par cette différence de situation la différence des légendes *לחרות ירושלם* et *לחרות ישראל*, la seconde seule répondant à l'époque où les révoltés étaient maîtres de Jérusalem. Quoi qu'il en soit, la possibilité d'un monnayage fabriqué à Béther est mise hors de doute.

Qu'à un moment de la révolte, et au milieu des nombreux incidents de guerre qui remplirent deux ou trois années, les révoltés aient occupé Élia et en aient été bientôt chassés; que l'occupation de Jérusalem, en un mot, ait été un épisode court de ladite guerre, cela est strictement possible; c'est peu probable cependant. La *Legio Decima Fretensis*, que Titus avait mise pour garder les ruines, y reste au second, au troisième siècle et jusqu'aux temps du bas empire, comme si rien ne s'était passé dans l'intervalle¹. Si les révoltés avaient été un jour maîtres de l'espace sacré, ils s'y fussent cramponnés avec fureur; de toutes parts ils y fussent accourus; tous les combattants de Judée au moins s'y fussent portés; le fort de la guerre eût été là; le temple eût été relevé, le culte rétabli; là eût été livrée la dernière bataille; et comme en 70, les combattants se fussent fait massacrer sur les ruines du temple ou du moins sur son emplacement. Or il n'en est rien. La grande opération poliorcétique a lieu à Béther, près de Jérusalem; nulle trace de lutte sur l'emplacement du temple; dans la tradition juive, pas un souvenir d'un quatrième temple ni d'une reprise des cérémonies.

1. Clermont-Ganneau, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscr.*, 1872, p. 162, 163, 167 et suiv.

Il semble donc bien que, sous Adrien, Jérusalem ne subit pas de siège sérieux et ne traversa pas de nouvelle destruction. Qu'aurait-on détruit, je le répète ? Dans l'hypothèse où *Ælia* ne commence à exister qu'en 136, après la fin de la guerre, on aurait détruit un champ de ruines. Dans l'hypothèse où *Ælia* date de 122 ou à peu près, on aurait détruit les commencements de la ville nouvelle que les Romains voulaient substituer à l'ancienne. A quoi bon une telle destruction, puisque, loin d'abandonner le projet d'une nouvelle Jérusalem profane, les Romains en reprennent l'idée, à partir de cette époque, avec plus de vigueur que jamais ? Ce qu'on a légèrement répété sur la charrue que les Romains auraient fait passer sur le sol de la ville et du temple, n'a pour bases que de prétendues traditions juives, rapportées par le Talmud¹ et saint Jérôme², où l'on a confondu Terentius Rufus, qui fut chargé par Titus de démolir Jérusalem³, avec Tineius Rufus, le légat impérial du temps d'Adrien. Ici encore, l'erreur est venue du mirage historique qui a fait transporter à la guerre d'Adrien, dont on sait peu de chose, les circonstances beaucoup mieux connues de la guerre de Titus. On a voulu quelquefois trouver dans les deux bœufs qui sont au revers de la médaille de fondation d'*Ælia Capitolina*⁴ une représentation de l'*aratum templum*. C'est une erreur. Ces deux bœufs sont simplement un emblème colonial et représentent les espérances que faisaient concevoir les nouveaux *coloni* pour l'agriculture de la Judée.

E. RENAN.

DU SENS DU MOT « ROMAIN » DANS LES LOIS FRANQUES.

EXAMEN D'UNE THÉORIE RÉCENTE

PRÉSENTÉE PAR M. FUSTEL DE COULANGES.

On sait que les lois barbares, dans la fixation du rachat des crimes pour diverses sommes d'argent, établissaient, pour un même délit, un taux différent, selon que la victime était d'une qualité plus ou moins relevée; en sorte que les personnes étaient divisées en

1. Mischna *Taanith.*, IV, 6, et les Gémars correspondantes.

2. *In Zach.*, VIII, 16-17.

3. Josèphe, *B. J.*, VII, II, 1.

4. Madden, *Jew. coin.*, p. 212; de Saulcy, *Numism. jud.*, pl. XV, n° 5.

classes que séparait le degré de protection plus ou moins efficace qui leur était accordé par la loi. A cet égard les deux lois des Francs, la loi salique et la loi ripuaire, s'accordent à distinguer deux catégories de personnes inégalement protégées par elles, qu'elles désignent par les deux noms de « Francs » et de « Romains ». Dans tout procès criminel, ces lois distinguaient si la victime était « romaine » ou « franque », et fixaient une composition plus haute dans le second cas que dans le premier. Pour un meurtre, par exemple, le coupable avait à payer, si l'homme tué était un « Franc », deux cents sous ; si c'était un « Romain », cent sous seulement : le *wergeld* du « Franc » était double de celui du « Romain ». Si au lieu d'un meurtre c'était un autre crime, on faisait, selon que la victime était un « Franc » ou un « Romain », une différence semblable ; toutes les compositions variaient comme le *wergeld*¹.

Le sens de cette règle n'avait paru, jusqu'ici, ni obscur, ni douteux. On sait que la population du royaume des Francs comprenait des hommes de deux nationalités différentes. Les indigènes de la Gaule, depuis longtemps incorporés dans l'empire, étaient citoyens romains. Les envahisseurs germains, au contraire, n'avaient point de part à la cité romaine ; pour l'empire, ils étaient des étrangers, des barbares, suivant l'expression romaine ; ils formaient une nation distincte, la nation franque. Il y avait, entre les hommes de nationalité franque et les hommes de nationalité romaine, une différence parfaitement tranchée. Or les noms qui exprimaient ces deux nationalités servaient également à distinguer les hommes, selon qu'ils appartenaient à l'une ou à l'autre nation : les citoyens de l'empire s'appelaient « Romains », et les barbares, « Francs ». Ce sont là précisément les noms que la loi salique et la loi ripuaire donnent aux deux classes d'hommes à qui elles attribuent un *wergeld* différent. On a donc pensé tout naturellement que dans la différence des nationalités était le principe de l'inégalité des *wergelds* ; que ce « Franc » qui avait deux cents sous de *wergeld*, c'était le barbare germain, l'homme de nation franqué, et ce « Romain » dont le meurtre ne se payait que cent sous, le citoyen romain, membre de la population indigène de l'empire. Par là cette population paraissait moins bien traitée que la nation des Francs. Cela n'était pas difficile à croire ; il semblait bien naturel que les Francs, ayant par conquête enlevé aux Romains la possession de

1. Loi salique, titre 41 : « Si quis ingenuum Francum... occiderit,... solidos CC culpabilis iudicetur ; ... si uero romanus homo ... fuerit, ... qui eum occiderit ... solidos C culpabilis iudicetur ». Ibid., t. 42 : « De Romanis ... haec lex superius comprehensa ex medietate soluat » . Comparez les titres 14 et 39 de la même loi, et dans la loi ripuaire les t. 38 et 63.

la Gaule, eussent établi dans la terre conquise des lois tout à leur avantage, et eussent relégué les vaincus, c'est-à-dire les Romains, dans une condition légale inférieure.

Cette doctrine paraissait donc bien établie. Elle vient pourtant de rencontrer un adversaire considérable. C'est M. Fustel de Coulanges, qui, dans sa récente *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*¹, s'est occupé des articles des lois franques qui sont relatifs au wergeld des « Romains », et a soutenu que ces articles ont été jusqu'ici mal compris, que le mot « romanus » n'y a pas le sens qu'on a voulu lui donner, qu'il faut abandonner l'explication jusqu'ici admise et en mettre une autre à la place. Voici son raisonnement.

Le demi-wergeld constitue une infériorité juridique; l'homme dont le meurtre ne se paie que cent sous n'est pas (en ce qui dépend de la loi) l'égal de celui dont le meurtre coûte deux cents sous. On comprendrait qu'une semblable infériorité fût infligée par un peuple conquérant à un peuple vaincu; mais selon M. Fustel de Coulanges, les Germains n'ont jamais conquis la Gaule, ni traité en vaincus les Romains qui l'habitaient. Ils ont toujours vu dans les Romains, sinon des supérieurs, au moins des égaux. Ce n'est pas aux Romains qu'ils ont pu infliger une infériorité juridique telle que celle du demi-wergeld. Lors donc que les lois franques imposent cette infériorité à une personne qu'elles nomment *romanus homo*, il n'est pas possible que ce terme de *romanus* soit pris dans son acception ordinaire. Il faut qu'il ait été employé dans quelque acception spéciale et exceptionnelle. — Cette acception, M. Fustel de Coulanges en trouve l'explication dans ce que nous savons des formes de l'affranchissement chez les Francs. Il y avait dans le royaume mérovingien deux manières, deux formes différentes dans lesquelles on pouvait affranchir un esclave : la forme du droit franc et celle du droit romain. Par la première de ces formes l'esclave affranchi devenait un Franc; par la seconde il était fait citoyen romain, et il en prenait le nom, *ciuis romanus*; fût-il de race germanique, il devenait, par la fiction de la loi, proprement un « Romain ». Partant de ces prémisses incontestables, M. Fustel y ajoute une hypothèse, qui forme le fond de son système. Il suppose que ce Romain issu de l'affranchissement doit être le seul que les lois franques avaient en vue, quand elles disaient que le Romain n'aurait qu'un demi-wergeld. Il pense que le nom de « romanus », qui dans les autres textes mérovingiens désigne indifféremment tout membre de la nation romaine, est restreint dans

1. Première partie (Paris, Hachette, 1875, in-8°), l. IV, ch. iv, § 3, *De ceux qu'on appelait hommes romains* (p. 486-503).

les lois aux seuls affranchis de cette nation ; et ce qui à ses yeux rend cette conjecture vraisemblable, c'est qu'elle lui permet d'expliquer l'infériorité légale de ces « Romains », marquée par l'infériorité de leur *wergeld* : ce sont des affranchis, d'anciens esclaves : c'est pour cela qu'ils valent moins que les hommes libres.

Cette thèse, malgré l'air de vérité que M. Fustel de Coulanges a su lui donner, est loin d'être démontrée. Les observations qui suivent ont pour but de montrer d'une part que les objections présentées contre l'ancienne interprétation ne sont pas décisives ; de l'autre que la doctrine nouvelle n'est pas suffisamment établie.

I.

Les objections de M. Fustel de Coulanges contre la théorie admise avant lui se résument en ceci : que les lois franques ne peuvent avoir mis la population romaine dans une condition inférieure à celle des Francs, parce que tous les monuments de l'époque mérovingienne établissent au contraire qu'il y avait, entre les Romains et les barbares, égalité complète.

Cette égalité parfaite, M. Fustel de Coulanges la trouve, d'abord, dans les mœurs mêmes de la Gaule mérovingienne. Il renvoie sur ce point le lecteur aux textes historiques et littéraires de l'époque, Grégoire de Tours, Fortunat, les chroniqueurs, etc., etc. « Parmi ces documents si nombreux et si divers, dit-il, nous ne trouvons pas un seul mot qui marque une inégalité entre les Francs et les Gaulois¹ ;... nous n'y voyons jamais que le Gaulois fût inférieur au Franc... » ; et parlant des personnages de l'une et de l'autre nation que nous voyons, dans Grégoire de Tours, vivre, agir et parler : « Comment se fait-il que jamais un de ces Francs ne parle à un Gaulois sur le ton du mépris, qu'aucun de ces Gaulois n'ait l'accent de la haine et de la rancune ? »

Il y a à cela deux réponses à faire. En premier lieu, c'est s'avancer beaucoup que d'affirmer la parfaite égalité sociale et morale des deux nations, et d'assurer que les Francs ne tenaient pas les Romains pour une race inférieure et digne de mépris. Il est probable que les Francs sur ce point ne pensaient pas autrement que les autres Germains. Or le mépris très-vif des barbares, en général, pour les Romains, est

1. Ce terme de *Gaulois* est le nom que M. Fustel de Coulanges donne aux Romains de la Gaule. Le terme de *Romains*, qui est celui des textes, exprime plus proprement la nationalité des hommes dont il s'agit.

constaté par des témoignages formels ¹. Il est donc au moins douteux que la population romaine fût placée chez les Francs, relativement à la population barbare, dans une condition de parfaite égalité.

En second lieu, la question n'est pas précisément de savoir quels sentiments avaient réciproquement les uns pour les autres les Francs et les Romains; c'est d'un point de pur droit qu'il s'agit. Quand il serait prouvé que les Francs tenaient moralement les Romains pour leurs égaux, il ne s'en suivrait pas que la même égalité dût se trouver dans leurs lois. Il n'est guère de peuple, aujourd'hui encore, chez qui les lois ne favorisent les nationaux du pays plus que les étrangers : c'est ce qui avait lieu chez les Francs. Peu importerait donc que moralement les Francs eussent tenu les Romains pour leurs égaux. L'égalité de considération qu'ils pouvaient leur accorder ne saurait emporter l'égalité juridique.

Les Francs d'ailleurs observaient la loi romaine dans les procès où un Romain était défendeur, et respectaient en pareil cas tous les privilèges que cette loi pouvait établir en faveur des citoyens romains; il est naturel qu'ils aient voulu se réserver à leur tour, dans leurs propres lois, certaines prérogatives, sans prétendre d'ailleurs par là traiter les Romains en inférieurs et en vaincus.

La preuve que l'abaissement du wergeld ne marque point le mépris du supérieur pour des inférieurs, c'est qu'on le trouve aussi appliqué à des Germains, à l'égard desquels les Francs n'ont jamais, ce semble, prétendu de supériorité personnelle. La personne d'un Burgonde, d'un Alaman, d'un Frison, d'un Bavaïois, d'un Saxon valait bien celle d'un Franc; pourtant leur wergeld, à ce que nous voyons dans la loi ripuaire, n'était pas le même. Le Franc était le seul dont la vie se payait deux cents sous; pour un Burgonde, Alaman, Frison, Bavaïois ou Saxon, ce n'était que cent soixante sous². Si des Germains se voient ainsi refuser le plein wergeld, faut-il s'étonner que

1. M. G. Paris, dans la *Romania* (I, 1872, p. 5 et 6), a cité plusieurs de ces témoignages, tels que cette phrase du glossaire de Cassel : « Stulti sunt Romani, sapienti Paioari; modica sapientia est in Romanis; plus habent stultitia quam sapientia », et cette tirade indignée de l'évêque Liutprand, aux Byzantins qui tenaient pour un titre d'honneur le nom de Romain : « Quos (Romanos) nos, Langobardi scilicet, Saxones, Franci, Lotharingi, Bagoarii, Sueni, Burgundiones, tanto dedignamur, ut inimico nostro commoti nil aliud contumeliarum nisi « Romane! » dicamus, hoc solo nomine quidquid ignobilitatis, quidquid timiditatis, quidquid auaritiæ, quidquid luxuriæ, quidquid mendacii, immo quidquid uitiorum est comprehendentes. »

2. L. rip. 38 : « Si quis Ripuarius aduenam burgundionem..., aduenam alamanum seu fresionem uel baiuuarium aut saxonem interfecerit, centum sexaginta solidis culpabilis iudicetur. »

les Romains n'y puissent atteindre? est-il étrange qu'une loi germanique ne traite pas les Romains mieux que les Germains mêmes?

L'égalité sociale, réelle ou prétendue, des Romains et des Francs ne suppose nullement une semblable égalité dans la condition juridique faite aux hommes des deux nations par la loi franque. Le droit et les mœurs sont deux choses distinctes, qu'il ne faut point mêler et encore moins confondre ¹.

C'est d'une considération purement juridique que M. Fustel de Coulanges tire, contre la théorie qu'il attaque, un second argument. Il invoque le principe célèbre de la personnalité des lois, d'après lequel « les Francs étaient jugés d'après la loi franque et les Gaulois d'après la loi romaine ». Il voit là la preuve que les dispositions des lois franques sur le wergeld du *Romanus* ne visaient pas ceux qu'il appelle les Gaulois, car une telle disposition, en vertu du principe de la personnalité, aurait été hors du domaine de la loi franque : « on se demande, dit-il, à quoi il eût servi de décréter l'infériorité de la population indigène dans des codes qui n'étaient pas faits pour elle. »

En y regardant de près, on trouve qu'il n'y a là qu'un malentendu. Telle n'était pas la portée véritable du principe de la personnalité des lois. Cette portée, M. Fustel de Coulanges l'indique exactement ailleurs (p. 414) : « Dans chaque procès, on avait égard à la race de l'accusé ou du défendeur. » Ainsi l'on suivait la loi de l'accusé, mais non pas celle de la victime. Donc le Franc meurtrier d'un Romain était jugé suivant la loi franque. Celle-ci, par conséquent, était bien dans sa compétence en fixant la composition due pour un tel meurtre ; si elle ne l'eût pas fait, elle aurait été incomplète.

Si cette objection contre l'interprétation ordinaire était fondée, elle s'appliquerait avec autant de force à la doctrine qui voit dans le *Romanus* des lois franques l'esclave affranchi suivant la loi romaine. Car l'esclave ainsi affranchi avait, tout aussi bien que les Romains libres de race gauloise, la jouissance du droit romain². Les lois franques, en s'occupant de lui, seraient donc sorties de leur compétence légitime, tout autant qu'en s'occupant des Romains libres.

1. « Les codes salique et ripuaire, dit encore M. Fustel de Coulanges (p. 490), ne contiennent aucun terme de mépris pour la population indigène. » Il n'y a pas à chercher des « termes de mépris » dans un code. Ce n'est pas pour exprimer des sentiments qu'on fait des lois.

2. L. rip. 63 : « De libertis secundum legem romanam. Si quis seruum suum libertum fecerit et ciuem romanum..., secundum legem romanam iudicetur. »

Enfin, pour établir que les « Romains » de la loi salique et de la loi ripuaire ne peuvent être les hommes de nation romaine, M. Fustel de Coulanges compare ces deux lois avec les autres textes législatifs germains de l'époque mérovingienne, et déclare ne trouver dans aucun de ces textes, au sujet de la population romaine, rien qui ressemble à ce qu'on veut voir au sujet de cette même population dans les lois salique et ripuaire. Loin de faire une différence entre les Romains et les barbares, « les codes des Burgondes, des Wisigoths, des Ostrogoths » proclament, « par les expressions les plus nettes et les plus énergiques, que les deux populations étaient sur le pied d'une égalité parfaite » ; et, ajoute M. Fustel, il faut en dire autant, chez les Francs mêmes, des ordonnances des rois mérovingiens. Si donc les lois salique et ripuaire mettaient les Romains dans une condition légale inférieure à celle qu'elles font aux Francs, elles seraient en contradiction « avec les autres codes germains et même avec toutes les autres lois franques. »

Le raisonnement est bien déduit ; ce sont les prémisses qu'on peut contester. Il s'en faut que la règle de l'égalité de la population romaine et de la population barbare fût aussi générale. De tous les codes germains que M. Fustel invoque, il n'y en a que deux pour lesquels il donne des renvois précis : la *Lex Burgundionum* et la *Lex Wisigothorum*. Il faut donc examiner ces deux textes.

Du code des Wisigoths, un seul passage est cité : c'est la première loi du livre III. Cette loi a pour but de permettre le mariage entre Romains et Goths. Par là elle établit bien, en un sens, l'égalité entre les deux peuples ; mais c'était là une innovation. Le roi qui porte cette loi avertit qu'il en abroge une plus ancienne, par laquelle en pareil cas le mariage était interdit : « *Meliori preposito salubriter censentes, priscae legis remota sententia, hac in perpetuum ualitura lege sancimus ut tam Gothus Romanam quam etiam Gotham Romanus si sibi coniugem habere uoluerit..., facultas eis nubendi subiaceat.* » Ainsi le droit primitif, chez les Wisigoths mêmes, refusait aux Romains certains droits qu'il accordait aux barbares, et il fallut, pour changer cet état de choses, une réforme législative, opérée par l'autorité royale.

Reste donc seulement la loi des Burgondes. Ici l'égalité légale des deux populations, burgonde et romaine, n'est pas douteuse ; le législateur en répète l'expression presque à chaque article : « *tam Burgundio quam Romanus* », « *tam barbarus quam Romanus* » ; « *Burgundio et Romanus una conditione teneantur* » (40) ; « *quod inter Burgundiones et Romanos aequali conditione uolumus custodiri* » (45). Mais cela prouve-t-il que cette loi d'égalité fût la règle

générale adoptée par tous les barbares, et de tout temps? Une règle universelle et ancienne n'aurait eu besoin, à ce qu'il semble, que d'être rappelée une fois pour toutes, non répétée avec insistance. Si le législateur appuie tant sur la loi qu'il édicte, n'est-ce pas qu'il craint qu'on n'y obéisse pas, qu'elle ne rencontre de la résistance dans l'esprit des populations? et d'où aurait pu venir cette résistance; sinon de ce que la prescription était anormale et nouvelle, de ce qu'elle était en contradiction avec les idées antérieures, avec les notions admises sur les rapports entre barbares et Romains?

C'est qu'en effet la loi des Burgondes n'est pas, comme la loi salique, un coutumier national, rédigé par des commissaires tirés du peuple; c'est une ordonnance royale, *liber constitutionum*¹. Elle a pour auteur le roi Gondebaud; or ce roi fut un réformateur; « il établit, dit Grégoire de Tours², des lois plus douces, pour empêcher les Burgondes d'opprimer les Romains ». Ainsi avant Gondebaud, la condition légale faite aux Romains dans le royaume burgonde constituait un régime d'*oppression*. L'égalité juridique entre Germains et Romains n'était donc point une règle si universelle. Partout où on la trouve, elle est le fruit d'une réforme; le droit primitif des barbares imposait toujours aux Romains une infériorité marquée.

Chez les Francs, ce droit primitif a subsisté plus longtemps qu'ailleurs. M. Fustel de Coulanges dit que « des lois édictées par les rois mérovingiens » ont consacré l'égalité des Francs et des Romains; mais sur ce point il s'abstient de toute citation précise. Il indique seulement en termes généraux les « décrets de Clotaire I^{er}, de Chilpéric, de Childebert II, de Clotaire II ». J'ai cherché dans ces textes sans y trouver cette égalité. Loin d'être amené à reconnaître que « si le législateur parle des Romains, c'est pour *les mettre au même niveau que les Francs et leur assurer le bénéfice de leurs lois* », je trouve la distinction, au point de vue des peines, entre le Romain et le Franc, répétée par Childebert II, et la règle qui voulait que les Romains fussent jugés suivant la loi romaine consacrée expressément par Clotaire I^{er}³.

1. Prologue de la loi, *Monumenta Germaniae*, legum t. III, p. 525, l. 11.

2. *Histoire des Francs*, l. II, ch. 53 : « Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent. » — Comparez Stobbe, *Geschichte der deutschen Rechtsquellen*, t. I (Braunschweig, 1860), p. 100 et suivantes.

3. *Decretio Childeberti regis*, 14 : « Si Salicus fuerit, solidos quindecim componat; si Romanus, septem et dimidium. » *Chlotharii constitutio*, 4 : « Inter Romanos negotia causarum romanis legibus praecipimus terminari » (*Monumenta Germaniae*, legum t. I, p. 10 et 2).

Ainsi, la règle de l'inégalité légale entre Francs et Romains n'est nullement incompatible avec le témoignage des monuments historiques et littéraires de l'époque mérovingienne. Les barbares tenaient les Romains pour des inférieurs, et même en dehors de ce genre de considérations la différence de nationalité devait suffire pour entraîner l'inégalité juridique. Cette inégalité, c'était à la loi barbare qu'il appartenait de l'établir. Elle était de droit commun parmi les barbares. Chez les peuples qui ont, avec les Francs, occupé la Gaule, c'est-à-dire chez les Wisigoths et les Burgondes, on la trouve à l'origine de la législation ; il fallut, pour la faire cesser, une réforme opérée par les rois ; et la royauté sentait bien elle-même que cette innovation devait blesser ses sujets et rencontrer de la résistance de leur part, aussi croyait-elle nécessaire d'y appuyer avec la plus grande insistance. Chez les Francs, plus septentrionaux et moins soumis à l'influence romaine, une semblable réforme ne vint pas même à la pensée des rois ; on ne trouve rien de pareil dans les capitulaires mérovingiens.

Si donc on trouve dans les deux grands coutumiers des Francs, la loi salique et la loi ripuaire, une disposition qui fixe le rachat des crimes commis envers les Romains à un prix moins élevé que celui des crimes dont la victime est un Franc, quoi de plus naturel ? Est-il juste de s'en étonner, de prétendre que si la loi salique et la loi ripuaire ont voulu dire pareille chose, elles sont « en contradiction formelle avec tous les monuments de ces trois siècles, avec l'histoire et les faits, avec les actes et les chartes, avec les autres codes germains et même avec toutes les autres lois franques », et peut-on s'appuyer sur cette « contradiction » pour refuser de comprendre les deux lois franques comme tout le monde l'avait fait jusqu'à présent ?

II.

Voici maintenant en abrégé le système nouveau proposé par M. Fustel de Coulanges. Pour comprendre les articles des lois franques qui fixent le wergeld du *Romanus*, il faut les éclairer par la comparaison des dispositions analogues qui peuvent se trouver dans les autres lois barbares. La plupart des lois barbares distinguent comme les lois franques des catégories de personnes différentes, auxquelles elles n'attribuent pas le même wergeld. La principale distinction qu'elles font à ce point de vue, c'est celle des hommes libres de naissance, *ingenui*, et des affranchis : le wergeld de l'affranchi est généralement la moitié de celui de l'ingénu. Ainsi la condition de

l'affranchi dans ces lois est la même que celle du *Romanus* dans les lois franques : il est moitié moins efficacement protégé que l'homme libre. Or nous avons la preuve que souvent les Francs affranchissaient leurs esclaves suivant les formes de la loi romaine, et que les esclaves ainsi affranchis recevaient alors le nom de Romains. Ce sont donc sans doute des affranchis de cette catégorie que ce nom désigne dans les lois franques : de leur qualité d'affranchis venait l'infériorité de leur *wergeld*.

Il y a dans cette doctrine un point qui ne sera pas contesté : c'est que lorsqu'un esclave, même germain de race, était affranchi suivant les formes de la loi romaine, il était qualifié de « Romain », et que son *wergeld* alors, en vertu des lois franques, était de cent sous ; cela est attesté par un passage formel de la loi ripuaire¹. Mais ce nom de « Romain » et ce *wergeld* de cent sous n'étaient pas réservés à ces seuls hommes, en leur qualité d'affranchis. Ils ne les avaient au contraire que parce qu'ils étaient assimilés de tout point aux autres Romains, aux membres des familles libres indigènes, auxquels ce nom et ce *wergeld* appartenaient proprement. L'affranchissement romain n'avait d'autre effet que de procurer aux affranchis, avec la nationalité romaine, cette assimilation parfaite.

Les arguments produits en sens contraire ne paraissent pas rigoureux. Pour établir que le *Romanus*, dans la loi salique, doit être un affranchi, M. Fustel dit que si l'on ne l'entendait ainsi, la loi salique serait muette sur la condition des affranchis, et il met ce silence en contraste avec les nombreuses dispositions que contiennent, sur la même matière, presque toutes les autres lois barbares, celle des Burgondes, celle des Wisigoths, celles des Alamans, des Bavaois, des Frisons, des Thuringiens. Mais en même temps il reconnaît que la loi salique règle la condition du *lite*, « qui est une sorte d'affranchi »², ainsi que celle « des hommes qui ont été affranchis suivant le mode germanique », et que les seuls dont elle ne parle pas sont « ceux qui ont été tirés de la servitude suivant les modes romains et devant l'Église ». Mais rien ne montre que ces derniers fussent mentionnés dans les autres lois ; et en effet, dans la loi des

1. L. rip. 63 : « De libertis secundum legem romanam. Si quis seruum suum libertum fecerit et ciuem romanum,... secundum legem romanam iudicetur, et qui eum interfecerit centum solidis multetur. » — Cf. E. de Rozière, formules LXXXII et suivantes.

2. Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 9^e année, 1875 (Paris, A. Franck), t. II, p. 22.

Alamans, dans celle des Bavaois, dans celle des Frisons, dans celle des Thuringiens, il n'est question que d'affranchis germains ou bien de lites. Ces lois ne présentent donc aucun contraste avec la loi salique. Observons en passant que les hommes affranchis *devant l'Église* ne sauraient être mentionnés dans la loi salique, si cette loi a été rédigée, comme on l'admet généralement, au cinquième siècle, avant la conversion des Francs au christianisme¹. Quant aux esclaves affranchis suivant les modes de la loi romaine, si la loi ne fixe pas leur wergeld, c'est qu'il ne différerait pas de celui des autres Romains. De même elle ne détermine pas celui de l'esclave affranchi suivant le mode franc (*per denarium*), parce que la condition de cet affranchi ne diffère pas de celle du Franc né libre, *ingenuus*².

Si la condition du Romain dans la loi salique est la même que celle des affranchis germains dans d'autres lois, cela ne prouve point qu'il soit aussi un affranchi. Il en résulte simplement que la nationalité romaine était suivant la loi franque une cause d'infériorité juridique, comme la qualité d'affranchi en était une suivant les autres lois germaniques. De même dans la loi salique le wergeld du Romain est égal à celui du lité : tous deux sont également inférieurs à l'homme libre franc, l'un parce qu'il est étranger, l'autre parce qu'il n'est pas pleinement libre.

Si dans la loi salique, dit M. Fustel, « le terme de Romain désignait les indigènes, nous trouverions, comme dans tous les autres codes, des Romains nobles, des Romains libres, des Romains esclaves ». — Si la loi salique n'a pas parlé de « Romains esclaves », c'est que les esclaves étant des choses, et non des personnes, elle ne leur reconnaissait pas de nationalité : ils n'étaient donc ni romains ni germains³. Quant aux nobles, les Francs n'en distinguaient point parmi eux ; à plus forte raison n'avaient-ils pas à s'embarrasser des classes entre lesquelles se divisait la population romaine. Les dis-

1. Stobbe, *Gesch. der deutschen Rechtsquellen*, t. I, p. 32 et suiv. Il est vrai que M. Fustel de Coulanges ne la croit pas antérieure aux premières années du septième siècle (p. 502, n. 1), mais il ne donne pas les raisons qui lui font rejeter l'opinion commune. C'est un fait bien remarquable que la première rédaction de la loi salique, seule entre les codes barbares, ne contient aucune mention relative au culte chrétien ou à l'organisation ecclésiastique.

2. L. sal. 26. 2 (*INGENVVM dimiserit*); E. de Rozière, *Recueil général des formules*, n° LV-LXI; cf. l. rip. 59. 1, 64. 2, l. Cham. 11, 13.

3. Partout où la loi salique parle des esclaves, leur nom n'est accompagné d'aucune qualification telle que Franc ou Romain, tandis qu'on rencontre *ingenuum francum* (titre 41), *Romanum ingenuum* (t. 78 de Merkel, C. 6. 1 dans l'édition Behrend). La loi des Burgondes est la seule qui distingue le *seruum natione barbarum* et le *seruum romanum* (tit. 10).

inctions sociales entre Romains ne pouvaient être admises que dans les procès jugés suivant la loi romaine, ceux où un Romain était défendeur. Quand il s'agissait de juger, suivant la loi franque, un Franc meurtrier d'un Romain, qu'importait le rang que celui-ci pouvait avoir parmi ses concitoyens? — Il y avait des nobles chez les Burgondes, les Alamans, les Frisons; néanmoins, pour tous les hommes de ces diverses nationalités, la loi ripuaire ne fixe qu'un wergeld unique (t. 38). C'est que la noblesse étrangère ne compte pas. — Les lois franques ne tiennent donc pas compte de la noblesse romaine. Elles ne connaissent qu'une sorte de Romain, le Romain libre¹. Elles ignorent s'il est noble ou non noble.

Elles ignorent même s'il est ingénu ou affranchi. — Selon M. Fustel de Coulanges, les affranchis *secundum regem romanam* n'étaient pas les égaux des Romains nés libres : ils avaient seuls des droits inférieurs, notamment un wergeld de cent sous au lieu de deux cents, et cette infériorité séparait l'affranchi romain du Romain né libre non moins que du libre franc, car parmi les hommes libres le Franc et le Romain étaient égaux. — Au contraire, tout l'indique, l'affranchi romain n'avait un demi-wergeld et une condition subordonnée que par assimilation avec les Romains libres.

En effet, *a priori* d'abord, quelque différence que parmi les Romains on pût faire alors entre les ingénus et les affranchis, il serait peu probable que cette distinction romaine eût été comptée pour quelque chose dans les lois franques. Pour la qualité d'affranchi pas plus que pour celle de noble, les Francs n'avaient à tenir compte des distinctions sociales qui pouvaient exister parmi un peuple étranger. Quand la loi ripuaire fixe le wergeld des Burgondes, des Bavaois, elle ne distingue point si le Burgonde ou le Bavaois est ingénu ou affranchi, quoique selon les lois burgonde et bavaoise il y eût lieu en pareil cas de faire cette distinction. Les Francs avaient d'autant moins à faire une distinction de ce genre à l'égard des étrangers, que parmi eux il n'y avait rien de tel : l'affranchissement franc conférait la pleine liberté (ci-dessus, p. 130, n. 2).

D'autre part, parmi les Romains mêmes, l'affranchi était en droit l'égal de l'ingénu. Dans les lois des empereurs romains, cette complète égalité ne fut atteinte que sous Justinien; mais sur ce point l'usage, au moins dans les royaumes germaniques de la Gaule, avait devancé la législation impériale. Le preuve nous en est fournie par les nombreuses formules d'affranchissement *per epistolam* qui nous

1. S'il n'était pas libre, il ne serait pas romain.

sont parvenues¹. Ces formules se rapportent à des affranchissements *secundum legem romanam*, car l'affranchi y est qualifié de *ciuis romanus*. Or, tous ces textes expriment, de toutes sortes de façons, que l'affranchi ne doit point différer d'un citoyen romain ingénu. On le qualifie, non-seulement de *ciuis romanus*, mais d'*ingenuus*. L'acte d'affranchissement est qualifié d'*ingenuitas*, parce qu'il confère la qualité d'ingénu. Le même nom d'*ingenuitas* désigne la condition nouvelle dans laquelle entre l'affranchi (« ad tua ingenuitate tuenda », « absque ullo praeiudicio ingenuitatis tue », n° LXXXIV, p. 442). On dit à l'affranchi que désormais il doit mener la vie d'un ingénu, « uitam semper bene et integra ducas ingenua » (ibid.), « in integro ingenuitate uiuas » (LXXXVII, p. 446). On précise plus, on ajoute que l'affranchi sera aussi libre que s'il était né de parents ingénus, « tamquam si ab ingenuis parentibus fuisset procreatus uel natus » (LXXXII, LXXXIII, etc.). Enfin on stipule qu'il n'aura aucun devoir d'affranchi à remplir (« nulli... reddat libertinitatis obsequium », LXXXII, etc.). Toutes ces formules, par toutes les clauses qu'elles contiennent, par tous les termes qu'elles emploient, expriment toujours une seule et même chose : l'égalité absolue de l'affranchi et de l'ingénu.

Aussi les lois franques ne soumettent-elles l'affranchi romain à aucune autre infériorité juridique que celle qui atteint également tous les hommes libres de sa nation. C'est ainsi, et non autrement, que doit certainement s'entendre le titre de la loi ripuaire qui est consacré aux affranchis romains :

(63) DE LIBERTIS SECUNDUM LEGEM ROMANAM. Si quis seruum suum libertum fecerit et ciuem romanum, portasque apertas conscripserit², si sine liberis disceserit, non alium nisi fiscum nostrum habeat heredem. Quod si aliquid criminis admiserit, secundum legem romanam iudicetur; et qui eum interfecerit, centum solidis multetur.

La disposition qui attribue l'héritage de l'affranchi, à défaut de descendants, au fisc, est simplement la conséquence de ce fait qu'un affranchi, en droit, se trouvait nécessairement sans parenté ascendante ou collatérale. La loi ripuaire exclut ici, non des parents qui n'existent pas, mais le patron, qui dans l'ancien droit romain aurait été appelé, en vertu d'un droit spécial, à la succession de son affranchi. En cela donc, loin de constituer à l'affranchi une position à part, la

1. E. de Rozière, *Rec. général*, n° LXXXII et suiv. (t. I, p. 110 et suiv.).

2. Allusion aux mots « portas apertas », qu'on inscrivait souvent dans les actes d'affranchissement, pour exprimer que le nouvel affranchi était désormais libre d'aller où il voulait.

loi franque ne fait que consacrer la disparition d'une des différences qui, dans la législation de l'empire romain, séparaient encore l'affranchi de l'ingénu. — Dans la phrase suivante, l'assimilation de l'affranchi *secundum legem romanam* avec le Romain est nettement exprimée. Enfin vient la fixation du wergeld. Or, par la manière dont cette fixation est présentée, il est bien évident qu'elle ne constitue pas une différence entre l'affranchi et les autres hommes qui sont jugés suivant la loi romaine. Il faudrait, pour qu'on pût l'entendre ainsi, qu'il y eût un *sed* ou un *tamen* entre la phrase qui assimile l'affranchi au Romain libre et la phrase qui restreint son wergeld. Il est clair que pour le rédacteur de la loi ces deux phrases se tiennent, que l'une est la conséquence de l'autre. Si la loi ripuaire fixe à cent sous le wergeld de l'affranchi, c'est parce qu'elle le range au nombre de ceux *qui secundum legem romanam iudicantur*.

Il est vrai que la même loi contient d'autres passages qui paraissent à première vue fournir un argument en faveur du système de M. Fustel de Coulanges. Plusieurs fois dans la loi ripuaire on rencontre le terme de *Romanus* ou *romanus homo* associé au nom de certains affranchis placés sous la dépendance du roi ou des églises, *homo regius, ecclesiasticus*; à *Pingenuus ripuarius* est opposé le *regius, romanus uel ecclesiasticus homo*. De là on a déjà conclu que les Romains dont la loi ripuaire avait à s'occuper étaient principalement des affranchis¹. Mais c'est là un fait qui s'explique sans qu'on ait besoin de supposer que ces affranchis avaient un autre nom et une autre condition que les citoyens indigènes de l'empire. Il faut plutôt admettre, comme on l'a déjà fait², que si la loi ripuaire ne s'occupe guère des Romains libres, c'est qu'il y avait peu d'hommes de cette nation dans la contrée des bords du Rhin pour laquelle cette loi a été rédigée, la plupart des habitants étant de race barbare. En effet il faut remarquer que dans toute cette contrée la langue allemande a seule été parlée depuis le commencement du moyen âge, ce qui indique que la population en était toute germanique.

Au surplus, à côté des articles en question, où la loi ripuaire semble penser à un affranchi en employant le mot « Romanus », il s'en trouve un autre où le même mot s'applique certainement au citoyen romain libre de naissance, indigène de l'empire. C'est celui où la loi ripuaire règle le wergeld des diverses sortes d'étrangers (*aduenae*). Entre l'étranger, soit frane (d'une nation autre que celle des Ripuaires, Salien par exemple), soit burgonde, et l'étranger alaman,

1. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II (2^e éd.), p. 179 n. et 208

2. Waitz, *ibid.*, p. 208.

frison, bavarois ou saxon, la loi nomme l'étranger romain, *aduenam romanum* : et elle fixe le wergeld de cet étranger, comme celui de l'affranchi romain, à cent sous (t. 38). C'est donc bien à la nationalité romaine que le wergeld de cent sous était attaché ; l'affranchi romain avait ce wergeld comme romain, non comme affranchi ¹.

Dans le système nouveau, il fallait encore expliquer deux points : 1° comment il se fait que les lois franques prennent *Romanus* dans un autre sens que ne font les autres lois barbares ; 2° comment *Romanus* a pu signifier esclave affranchi. Les réponses que M. Fustel de Coulanges fait à ces deux questions ne sont pas, ce semble, d'accord entre elles. D'une part il explique que si les lois franques ne parlent pas la même langue que les autres lois, c'est parce qu'elles ont été rédigées plus tard, et que dans l'intervalle qui sépare les deux groupes de lois, c'est-à-dire pendant le sixième siècle, les mots avaient changé de sens. D'autre part il affirme que l'emploi de *Romanus* au sens d'affranchi remonte aux « meilleurs temps de l'empire », qu'on le trouve par exemple dans Gaius, c'est-à-dire au second siècle de notre ère. On ne peut pourtant admettre à la fois que ce soit au sixième siècle que le mot *Romanus* a pris le sens d'affranchi, et que néanmoins il ait déjà eu ce même sens dès le second siècle ².

D'ailleurs, de ces deux propositions contradictoires, ni l'une ni l'autre, prise en elle-même, ne peut être admise. D'une part, on a vu que M. Fustel de Coulanges attribue arbitrairement à la loi salique

1. Peut-être au reste l'usage de l'affranchissement romain avait-il précisément pour but de maintenir l'esclave affranchi dans une condition juridique inférieure à celle de son maître. On atteignait ce but en ne lui conférant que la nationalité romaine.

2. Fustel de Coulanges, p. 500-502 : « On peut lire chez les jurisconsultes Gaius et Ulpian « qu'en dehors des hommes libres il y a deux sortes d'affranchis, « ceux qu'on appelle citoyens romains et ceux qu'on appelle latins »... Entre l'époque de Gaius et celle où la loi des Ripuaires fut rédigée, la distinction entre les deux classes d'affranchis ne s'effaça pas ;... le nom de latin seul disparut, et il résulta de là que tous les affranchis s'appelèrent des romains ; ces deux termes devinrent équivalents dans le langage ordinaire... Ainsi le nom de romain que l'affranchi avait eu sous l'empire, lui demeura attaché. Comme les formes de l'affranchissement se perpétuèrent, les noms aussi restèrent les mêmes » ; et plus bas : « Les termes du langage et surtout ceux qui désignent les conditions sociales, ont une signification de convention qui change avec le temps.... Les lois salique et ripuaire, sous la forme où elles nous sont parvenues, ne sont pas antérieures aux premières années du septième siècle... La loi des Burgondes, qui donne au terme de *romain* son sens ethnique, a été rédigée entre 471 et 517, c'est-à-dire plus d'un siècle avant la rédaction que nous avons des lois franques. On conçoit que dans cet intervalle le sens d'un mot ait pu se modifier. »

une date trop récente ; en réalité elle est antérieure aux autres lois germaniques, et non postérieure : elle ne peut parler une langue plus récente que ces autres lois. D'autre part, il n'est pas non plus exact que sous l'empire, dans Gaius par exemple, *Romanus* ait jamais voulu dire esclave affranchi.

M. Fustel de Coulanges cite à la fois Gaius et Ulpien. Ces deux auteurs témoignent que parmi les affranchis, de leur temps, il y en avait qui étaient citoyens romains, d'autres latins, d'autres dans une condition encore différente : « *Libertorum genera sunt tria, ciues romani, Latini Iuniani, dediticiorum numero*¹. » Cela veut dire que parmi les affranchis, au temps de Gaius et d'Ulpien, il y en avait à qui l'affranchissement conférait, avec la liberté, la nationalité romaine, tandis que les autres étaient assimilés à diverses sortes d'étrangers. Les premiers, jouissant comme les hommes libres du droit de cité, portaient comme eux le nom qui exprimait ce droit : *ciuis romanus*. Rien n'indique qu'on donnât plus particulièrement ce nom à ceux des citoyens romains qui n'avaient pas été libres et citoyens dès le temps de leur naissance. Dire d'un affranchi qu'il était citoyen romain, c'était exprimer, non ce qui le séparait des hommes libres, mais ce que sa condition avait, avec la leur, de commun. Comment ce nom, destiné, sous les empereurs romains, à rapprocher les affranchis des hommes libres, aurait-il pu devenir, sous les rois Mérovingiens, propre à les en distinguer ?

Il n'est pas prouvé non plus que les mots *ciuis romanus* aient été employés au sens d' « affranchi », à l'époque mérovingienne, dans les formules d'affranchissement. Dans ces actes, dit M. Fustel de Coulanges, nous « lisons toujours que le maître fait de son esclave un citoyen romain ; cela signifie seulement qu'il fait de lui un affranchi ». Mais à quoi aurait-il servi d'exprimer un fait aussi évident par lui-même ? personne au monde ne peut faire qu'un homme qui a été esclave ne l'ait pas été, ni, par suite, que l'affranchissement fasse de lui autre chose qu'un affranchi : cela allait de soi. Ce qu'il importait de dire, c'est que l'esclave affranchi recevait avec la liberté la nationalité romaine, qu'il était assimilé aux citoyens romains libres. C'est là ce qu'on entendait exprimer en le qualifiant de *ciuis romanus*.

1. Ulpien, titre I, §. 5. Le passage correspondant de Gaius (I. 12) nous manque, par suite d'un bourdon du manuscrit unique. Le texte cité par M. Fustel de Coulanges (p. 501, n. 1) est un supplément ajouté par les éditeurs modernes. Du reste la suite de Gaius montre qu'il devait ici s'exprimer à peu près comme Ulpien ; comparez notamment cette phrase (I. 16) : « *Si uero in nulla tali turpitudine sit seruus (c'est-à-dire dans un des cas d'infamie qui mettent l'affranchi *dediticiorum numero*) manumissum modo ciuem romanum, modo Latinum fieri dicimus.* »

Conclure, de cet emploi des mots *ciuis romanus*, que ces mots désignent spécialement les affranchis, par opposition aux hommes nés libres, c'est comme si d'une phrase ainsi conçue : « En France, l'étranger qui obtient la naturalisation devient Français », on voulait conclure que chez nous le mot *Français* désigne spécialement les étrangers naturalisés, par opposition aux membres des familles indigènes de la France. Les mots *ciuis romanus* ne sont pas employés autrement dans les formules que celui de *Français* dans la phrase que je viens de supposer.

Le système nouveau n'est donc pas plus justifié au point de vue de la langue qu'au point de vue du droit. Le vice de ce système, c'est qu'il est trop restrictif. Il veut n'appliquer qu'aux affranchis d'une nation ce qui est vrai de cette nation tout entière. De ce qu'il y avait des affranchis parmi les hommes qui avaient le wergeld de cent sous, il conclut que ce wergeld n'appartenait qu'aux affranchis. De ce qu'il y avait des affranchis qu'on appelait Romains, il conclut que le nom de Romain ne pouvait désigner que des affranchis. Les textes ne font pas cette restriction. Il faut s'en tenir à ce qu'ils disent ; il faut admettre, comme on l'avait fait jusqu'à présent, que la loi salique et la loi ripuaire donnent le nom de Romain et attribuent le wergeld de cent sous, non aux affranchis romains seulement, mais à tous les hommes de nationalité romaine.

Julien HAVET.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT CAROLINGIEN

DE LA BIBLIOTHÈQUE AMBROSIENNE A MILAN

(MS. A. 46).

La préface du tome I^{er} des *Leges* dans le recueil des *Monumenta Germaniae historica* de Pertz, donne, pp. xviii et suiv., la liste des manuscrits qui ont servi à établir le texte des *constitutiones, decreta, capitularia* contenus dans ce premier volume. Elle signale à Milan le *C. Ambrosianus* O. 53. 55 (p. xxiii), mais ne parle point du ms. A. 46 également à l'Ambrosienne¹. On trouve pp. 265 et suiv.

1. Je dois la communication de ce ms. à M. le docteur Ceriani, bibliothécaire de l'Ambrosienne ; qu'il veuille bien accepter ici mes remerciements.

(*Leg.*, t. I) l'indication des mss. sur lesquels Pertz a établi le texte du recueil d'Ansegis; le ms. en question n'y figure pas. Il a donc échappé à Pertz, et est resté inconnu jusqu'ici, à moins toutefois qu'il ne soit confondu dans la liste obscure des mss. de la lecture desquels Pertz dit n'avoir retiré aucun profit, *omissis quoque iis unde nullum operi fructum percepi* (préf. p. xviii). Or, en admettant même qu'il ait été passé sous silence dans l'édition des capitulaires, il est invraisemblable que si Pertz l'eût connu, il ne l'eût pas classé avec les manuscrits du recueil d'Ansegis.

Un séjour fort court à Milan ne m'a guère permis que de prendre à la hâte quelques notes; elles me suffiront, je l'espère, pour résoudre la plupart des questions qui se posent en présence de tout document historique nouveau et pour indiquer la modeste contribution apportée par ce ms. à l'histoire, encore à faire, des sources juridiques de l'époque carolingienne.

Le ms. Ambr. A. 46 est un petit in-folio : *hic codex olim fuit monasterii S^{ti} Dionysii M^{ris} ord^{is} Sⁱ Benedicti ut legitur ad finem indicis capitulorum, et aliis in locis*, dit une notice écrite sur la première feuille et due à deux ou même trois personnes différentes, si l'on en juge par la différence d'écriture. Elle commence par ces mots : *Excerpta ex sacris canonibus*, etc., finit par ceux-ci : *Olgiatus (?) vidit anno 1603* et donne d'ailleurs sur le ms. des renseignements inexacts et incomplets : *codex antiqui characteris anno 700*, dit-elle; or le corps du texte écrit d'un bout à l'autre par la même main contient le *cap. missor.* et le *conv. Silvac. Karoli II* de l'an 853; d'ailleurs l'écriture est du x^e siècle, tout au plus de la fin du ix^e. Elle signale en second lieu comme étant remarquables *primo canones concilii Placentiae ab Urbano II celebrati.... secundo decreta synodi Mediolani* et passe sous silence les extraits des capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, les extraits du code Théodosien, le *décret* de Childebert que ce manuscrit contient encore; voici du reste l'index fort mal ordonné des matières :

fol. 4 (rect.) *canon. cap. 1-133.*

fol. 3 (vers.) *ex opusculis et institutis cath. patr. capit. 1-67.*

fol. 6 (rect.) *cap. dom Karoli 1-142.*

fol. 8 (vers.) *tituli reg. ex corp. Theod. brev. succinti 1-185.*

fol. 45 (rect.) *cap. 208 item de cod. re Simplicii papae.*

Le ms. contient encore, extraits du code Théodosien, les titres *de constitut.*, *de adulteriis*, puis réunis dans la même série, on ne sait pourquoi, le décret de Childebert, le titre *de die dominico* dont le copiste a fait un chap. séparé et le tit. *de raptoribus*; d'ailleurs pas une date, aucune indication même éloignée d'époque ou de sources

suivant les habitudes des compilateurs ou copistes du temps ; il n'est pas jusqu'à la correspondance de la série de la table et de la série du corps du texte qui ne soit inexacte. — Des deux documents à examiner ici, les *cap. dom. Karoli* et la *discretio Child.*, suivant l'ordre chronologique, voyons d'abord le second.

Le c. 48 a pour suscription : *incipit Discretio Childeberti regis francorum viri inlustri*. On sait que le décret est de l'année 596. Les articles en furent adoptés et arrêtés dans des champs de mars dont plusieurs sont mentionnés dans les cc. 1, 3, 8, Andernach, Maëstricht, Cologne, par le roi Childebert II de concert avec les grands. Si l'on considère la région où furent tenues ces assemblées et que l'on rapproche plusieurs dispositions de ce décret de la *Lex Ribuaria (res aviaticae c. 1, cf. L. Rib. hereditas aviatica 56 — homo forbattutus iacens c. 4 cf. L. Rib. 77 — c. 44 cf. L. Rib. 65)*, on est autorisé à conclure que ce décret est né sur un sol ripuaire et apporte des changements notables au droit coutumier des Ripuaires ; il y a donc lieu de s'étonner que ce décret n'ait pas été, sous sa forme actuelle, incorporé à la *lex Rib.* La raison de ceci me semble avoir été donnée par M. Boretius (*Capitularienkritik*, p. 25), dont l'opinion en ces matières a grande valeur. Les dispositions de ce décret ne sont point applicables aux Francs Ripuaires seuls, mais à toutes les personnes établies sur le territoire soumis à la domination de Childebert, c'est-à-dire en Australie. La *discretio* offre donc le premier exemple, et d'ailleurs le seul pour l'époque carolingienne, de droit privé *territorial*. Le législateur est le roi aidé du conseil des grands ; le peuple peut s'être trouvé à ces diètes représenté d'une façon plus ou moins nombreuse, il est possible qu'il ait, par habitude, donné son adhésion aux articles *une fois adoptés* ; mais ici il n'est pas, comme pour la fixation des dispositions du droit coutumier, le législateur ; cela est si vrai qu'on lui a notifié ce décret (*ad unumquemque notitia volumus pervenire*). Les compilateurs étaient incapables de distinguer scientifiquement le droit *personnel* du droit *territorial*. Aussi, comme d'ailleurs la loi salique était la loi de celui des peuples germaniques qui avait soumis les autres et exerçait dès lors une très-grande influence sur la législation générale, la plupart des mss. présentent ce décret comme étant un complément de la loi salique ¹. De ce que ce texte, dans le ms. A. 46 de Milan, est reproduit

1. Un ms. de Varsovie (*La loi salique d'après un manuscrit de la Bibliothèque centrale de Varsovie*, par Romuald Hubé, p. 47), l'indique comme étant *legis salicae liber tertius*, et M. Boretius, *ouv. cit.* p. 26, dit « qu'il y a tout lieu de présumer que les ms. 4409 et 4629 de la Biblioth. nat. de Paris s'accordent sur ce point avec le ms. de Varsovie. » En effet, dans les deux mss.

seul, en faudrait-il conclure que le compilateur avait conscience de la place de la *discretio* dans la législation du temps ? Je ne le pense pas. Il a reproduit ce document simplement parce qu'il l'a trouvé sous sa main, tout comme ses confrères en compilation reproduisaient, sans aucune espèce de critique, ni même d'attention, pêle-mêle, des dispositions durables, transitoires, empruntées à la législation laïque, à la législation ecclésiastique, des glosses, etc. — Voici les variantes présentant quelque intérêt ; les autres, assez nombreuses, sont dues surtout à la fantaisie du compilateur ou du copiste en matière de conjugaison et de déclinaison latines.

<p>Pertz, <i>Leg.</i> I, p. 9. c. 3. Similiter Treiecto convenit nobis <i>ut servo, campo, aut</i> qualibet res...</p>		<p>Ms. A. 46 c. 3. Similiter Treiecto <i>convenit campo ut</i> qua libet res...</p>
--	--	---

La leçon adoptée par Pertz me semble inexacte, rapprochée de celle du ms. comp. *Lind. Baluze*.

<p>c. 9. Si quis centenar<i>io</i> aut cuilibet iudice noluerit ad malefactorem adiuvere, LX sol. omnis modis condempnetur.</p>		<p>c. 9. Si quis centenari<i>us</i> aut cuilibet iudici noluerit ad malefactorem <i>adprehendendum</i> adiuvere XL sol.</p>
---	--	---

On trouve réunis (folio 128) sous ce titre : *incipiunt capitula domni Karoli praeclarissimi Imperatoris*, des extraits empruntés à l'œuvre législative de Charlemagne et aussi à celle de ses successeurs. Voici suivant le ms. l'ordre de ces emprunts :

- c. 1-28 Cap. eccles. a. 789 c. 1-27 (*P. Leg.* p. 53-67).
- c. 29-33 Cap. duplex Theod. a. 805 c. 9-12 (*ib.* p. 133 et s.).
- c. 34-35 Cap. dupl. ad Niumag. a. 806 c. 17, 18 (*ib.* p. 143, 144).
- c. 36-40 Cap. q. in leg. Sal. mitt. a. 803 c. 2-4. 7-10. 11 (*ib.* p. 113 et s.).
- c. 41-47 *Cap. min.* a. 803. c. 33, 34, 37-41, 43 (*ib.* p. 115, 116).
- c. 48-49 Cap. q. in leg. Rib. mitt. a. 803. c. 44, 45 (*ib.* p. 117).
- c. 50-60 Cap. Aquisgran. a. 809. c. 1-8, 11, 13, 14 (*ib.* p. 155-157).

de Paris, le titre de *Chrenecruda* est immédiatement suivi du décret de Childébert ; le texte entier, loi salique et décret, est clos par ces mots : *expliciunt leges salice liber III* (4407) — *lege salicae libri III* (4629).

- c. 61 Cap. Aquisg. a. 810. c. 10 (ib. p. 162, 163).
 c. 62-63 Cap. de exercital. 811. c. 1-3 (ib. 169, 170).
 c. 64 Cap. Aquisg. a. 812 c. 4 (ib. p. 174).
 c. 65 Cap. Wormat. a. 829 c. 10 (ib. p. 350 et s.).
 c. 66 Cap. excerpta. a. 826 c. 29 (ib. p. 253).
 c. 68-83 Cap. leg. add. a. 817 c. 14-21, 23-30 (ib. p. 210 et s.).
 c. 84 Cap. per se scrib. a. 817 c. 6 (ib. p. 214-216).
 c. 85-89 Cap. missor. a. 816 c. 42, 43, 66-68 (ib. p. 216-219).
 c. 90-92 Cap. Anseg. c. 71-73 (ib. p. 321).
 c. 93-97 Karoli II cap. miss. a. 853 c. 7-12 (ib. p. 418-420).
 c. 98 — conv. Silvac. a. 853 c. 9 (ib. p. 423 et s.).
 c. 99 Cap. Theod. a. 805 c. 1 (ib. p. 132) puis Cap. de ex. a 811 c. 2 (p. 169).
 c. 100-105 Cap. Wormat. a. 829 c. 2-5, 8-2 (ib. p. 350 et s.).
 c. 106-110 Cap. pro lege hab. a. 829 c. 1-4, 6 (ib. p. 353).
 c. 111 Cap. eccl. a. 789 cit. c. 29.

Toutefois ces emprunts n'ont pas été faits directement aux mss. des différents capitulaires, mais seulement par l'intermédiaire du recueil d'Ansegis. On sait que ce dernier, rassemblant les documents qu'il a pu trouver, les a distribués en quatre livres, les deux premiers contenant les *capit. ecclesiastica* des règnes de Charlemagne, Louis le Pieux et Lothaire, les deux derniers les *capit. ad mundanae augmentum legis pertinentia* de ces mêmes empereurs. Il a du reste assez mal suivi l'ordre chronologique, puisque dans son recueil les capitulaires de la législation de 803 sont placés après les capitulaires des années 805 et 806. On lui doit encore, lorsqu'une disposition n'avait point de rubrique, d'en avoir tiré une du texte même de la disposition. Si donc on rapproche la série des chapitres du ms. de Milan du recueil d'Ansegis, on s'aperçoit aisément : 1° que le compilateur a reproduit la distribution des matières adoptées par Ansegis; 2° que les rubriques sont les mêmes; 3° que les années 805 et 806 précèdent l'année 803. Il y a d'ailleurs moins de différences entre le texte du ms. et celui du recueil d'Ansegis, qu'entre ce même texte et celui des capitulaires cités plus haut. L'œuvre d'Ansegis n'a point été copiée en entier ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant :

Ms. A. 46	Ansegis lib. I (Pertz <i>Leges</i> p. 275 et s.).
cc. 1-28	cc. 1-27.

(Les cc. 20, 21 ensemble correspondent au c. 20).

Ansegis lib. III (P. *Leg.* p. 304 et s.).

cc. 29-64 cc. 9-12, 17, 18, 26-28.

31, 32-34, 37, 38, 40.

41, 43, 44, 45, 47-58.

61, 64, 65, 79.

Ansegis lib. IV (P. *Leg.* p. 311 et s.).

cc. 68-92 cc. 14-21, 23-30, 39.

42, 43, 66-68, 71-73.

(Pour les autres chapitres, se reporter au tableau ci-dessus.)

Des trois cc. 65, 66, 67, qui ont trait à la condition juridique des biens ecclésiastiques ainsi que des fondations pieuses, le c. 65 est emprunté au cap. de 829 c. 10, le c. 66 peut avoir été emprunté aussi bien au cap. de 826 qu'au recueil d'Ansegis (liv. II, ch. 29). Ce qui me fait cependant incliner du côté de l'emprunt à Ansegis, c'est que dans le cap. de 826 c. 1, il n'y a point de titre, tandis que notre ms. présente avant les mots *nulla sub Romana*, etc., une ligne vide que le copiste devait combler en écrivant en rouge, très-probablement, le titre *De rebus ad venerabilem*, etc., que présente le recueil d'Ansegis. Je ne vois pas d'où le c. 67 a été extrait. Il déclare soumises à la rescision les constitutions de précaires portant sur des terres appartenant à des églises sans évêque, lorsqu'elles ont été consenties par les personnes occupant momentanément la place de l'évêque.

Les variantes du ms. sont peu importantes ; ce qui le caractérise, c'est que partout où le texte d'Ansegis emploie le mot *vel*, il emploie le mot *et*, toujours avec le sens de *ou*, *ou bien* : (voy. cc. 11, 14, 31, 33, 40, 47, 54, 63, 91, 98, 102, 107). — Dans Anseg., c. 47, le sens un peu vague de *secundum judicium Francorum* est plus net dans la var. c. 50, *secundum legem Francorum*. Je ne puis donner ici les variantes de détail dans lesquelles on peut encore trouver à glaner.

On l'a vu, bon nombre de chapitres du recueil d'Ansegis et le livre deuxième tout entier ont été laissés de côté par le compilateur du ms. ; il m'est impossible de voir dans ce fait la marque d'une omission voulue dans le but, par exemple, de donner à la compilation une valeur particulière, ou encore d'essayer de faire un travail que nous appellerions systématique. Si, en effet, des dispositions visiblement transitoires (Anseg., lib. IV, cc. 7, 10, 11 et pass.) ont été laissées de côté, on constate par contre l'absence de dispositions à durée illimitée, certainement en vigueur au moment de la confection du ms. (Anseg., lib. III, cc. 29, 39, 42, 78, 80 et s. Anseg., IV,

cc. 4, 22, 31 et suiv., 54, 55, etc.). Il semble toutefois que le compilateur ait évité à dessein de reproduire les dispositions sur le service militaire et ce qui s'y rapporte (Anseg., lib. III, cc. 66-75).

La conclusion à tirer de ces quelques observations vient, je crois, donner une nouvelle force à celle qu'indique déjà M. Boretius (*Capitularenkritik*, p. 408) sur l'œuvre d'Ansegis. Le compilateur, cela est visible, n'est point maître de son sujet ; il a entassé pêle-mêle les capitulaires les uns sur les autres, sans se demander comment ils avaient pris naissance, ni pour quelle durée ils avaient été faits. Il n'a pas eu l'idée de la distinction si importante à établir entre les *capitula per se scribenda*, les *cap. missorum* et les *cap. legibus addita*¹ ; j'en donnerai une preuve directe, tirée d'un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale de Paris (N. a. l. 204), dont M. Robert, employé à la Bibliothèque, a bien voulu m'indiquer l'existence, et sur lequel je ne tarderai pas à publier une notice.

Marcel THÉVENIN.

PUBLICATIONS RELATIVES AU CENTENAIRE DE MICHEL-ANGE.

Le centenaire de Michel-Ange, célébré à Florence dans le cours de septembre, me fait presque un devoir de vous parler des principales publications historiques qui parurent à cette époque ; j'en choisis quelques-unes au milieu d'une quantité innombrable de livres et d'opuscules d'occasion, dont plusieurs sont destinés à mourir avant de naître.

En première ligne il faut mettre le volume des *Lettres* de Michel-Ange avec ses souvenirs et les contrats qu'il a passés pour ses œuvres d'art, publiés par le chev. Gaetano Milanesi². Ce splendide

1. Et pourtant l'instinct juridique du temps semble l'avoir aperçue ; bref il a accepté l'œuvre d'Ansegis en exagérant encore le défaut de méthode. Il ne faut pas s'en étonner, puisque les institutions juridiques se développeront ou se transformeront pendant quelque temps encore avant que la science juridique prenne naissance avec l'École lombarde du XI^e siècle.

2. *Le lettere di M. A. Buonarroti pubblicate coi ricordi ed i contratti artistici per cura di Gaetano Milanesi*. Firenze, Successori Le Monnier, 1875, 4^e, ix, 720 p., 30 lire.

volume, sorti des presses des successeurs Le Monnier, correspond à celui des Poésies de M. A. Buonarroti tirées des autographes mêmes, qui fut publié par M. Cesare Guasti avec les mêmes caractères, en 1863. Les matériaux ont été fournis à ces deux publications par l'*Archivio Buonarrotiano*, que le conseiller Cosimo Buonarroti, mort en 1858, légua, en même temps que la maison de son ancêtre et le musée, à la ville de Florence, et qui pendant longtemps resta peu connu et très-peu accessible. En tête du volume est une courte préface de l'éditeur ; puis viennent les lettres de Michel-Ange, distribuées en plusieurs séries : d'abord celles à son père Ludovico (1497-1523), ensuite celles à chacun de ses frères, Buonarroto, Giansimone, Gismondo (1497-1546), puis celles à son neveu Lionardo, fils de Buonarroto (1540-1563), qui sont les plus nombreuses ; enfin une série de lettres à divers de 1496 à 1564. A la suite, viennent les Souvenirs de Michel-Ange (1505-1563), et les Contrats pour œuvres d'art (1498-1548). La majeure partie de ces lettres, comme je l'ai déjà indiqué, est tirée de l'*Archivio Buonarroti*, et celles-là étaient presque toutes inédites ; beaucoup d'autres proviennent du Musée Britannique, et ont été publiées en grande partie par Grimm ; d'autres viennent de diverses sources. Çà et là, se trouvent quelques notes explicatives : nous aurions été heureux d'en voir quelques-unes de plus donnant la raison de certaines dates assignées aux lettres qui en étaient privées. De même les réponses aux lettres de Michel-Ange auraient apporté un éclaircissement opportun ; mais elles formeront, dit-on, la matière d'un autre volume : à celui-ci, il sera bon d'ajouter un Index des noms et des faits remarquables, des noms tout au moins, servant aussi pour le volume déjà publié.

Les lettres de Michel-Ange se lisent avec le plus grand intérêt, parce qu'elles nous laissent de leur auteur une image caractéristique et prise sur le vif. Les lettres à sa famille se rapportent presque toutes à des détails intimes ; peu intéressantes pour les faits dont elles conservent la mémoire, elles le sont infiniment en ce qu'elles nous révèlent l'âme tout entière de Michel-Ange, homme d'une nature altière et généreuse, profondément honnête, prompt à s'irriter contre toute action de ses parents qui ne lui paraît pas délicate, mais toujours prêt à venir en aide à sa famille. Les lettres à son neveu Lionardo sur le « choix d'une femme » (CLXXX et suivantes) sont des plus intéressantes au point de vue des sentiments de Michel-Ange. Il veut que son neveu choisisse avec beaucoup de réflexion, et ne se laisse pas prendre aux pièges d'une famille qui ne vise manifestement qu'à l'argent du fiancé : à part ce conseil préliminaire de

prudence, il veut que dans son choix il regarde moins à la dot de la personne qu'à ses qualités ; qu'elle soit saine d'esprit et de corps, qu'elle ait de bonnes mœurs et soit de bonne famille ; qu'elle ne soit ni trop belle ni trop laide, et surtout qu'elle n'aime pas à se faire courtiser ; enfin, qu'elle soit d'un sang noble, car, dit-il en insistant sur ce point, « nous sommes de la vieille bourgeoisie de Florence, et notre maison est noble autant que toute autre » (ccx). Michel-Ange était fier de la noblesse de sa race, comme il l'était de sa dignité personnelle : ainsi lui qui plus d'une fois signe *Michelagnuolo scultore*, ne veut pas que, sur les lettres qu'on lui adresse à Rome, on lui donne ce titre, parce qu'il ne veut point passer pour un artiste de profession. « Je n'ai jamais été, écrit-il à son neveu, peintre ni sculpteur comme ceux qui en font leur métier ; je m'en suis toujours gardé pour l'honneur de mon père et de mes frères, et si j'ai servi trois papes, c'est que j'y fus forcé » (cxcix).

Dans beaucoup de lettres, il parle des Médicis, et toujours avec une certaine affection. Il faut en noter surtout une d'octobre 1512 à son père (xxxvi) : le bruit avait couru qu'il avait décrié les Médicis ; il se justifie de cette accusation ; il dit que bien plutôt il avait cherché à les défendre contre ceux qui en parlaient mal. Il ne nie pas d'avoir, avec tout le monde, déploré le sac de Prato, commis par les gens du magnifique cardinal Jean de Médicis, action cruelle « dont les pierres auraient parlé, si elles avaient pu parler. » Quant aux autres fautes attribuées aux Médicis, il avait toujours dit : « S'il est vrai qu'ils aient fait cela, ils ont mal fait. — Je suis loin d'y croire, et Dieu veuille que personne n'y croie ! » Voilà bien la marque de la plus exquise honnêteté : d'une part, un vif sentiment de gratitude envers la famille qui avait aidé sa jeunesse et lui avait ouvert les chemins des arts ; de l'autre, l'inflexible amour du bien et de la vertu. On comprend alors comment Michel-Ange put, sans trahison, lui, créature des Médicis, et artiste au service des papes, défendre sa patrie contre les armées réunies par un pape de la maison des Médicis.

Les lettres à divers jettent plus de jour sur la vie artistique de Michel-Ange, et en partie sur sa vie publique. La lettre cccxliii (à Giuliano da Sangallo, 2 mai 1506) se rapporte au brusque départ de Michel-Ange, quand, à Rome, il eut une querelle avec le pape Jules II, et fut chassé de la présence du Saint-Père, lettre fort importante, remarque M. Milanesi, parce qu'elle ajoute encore des détails à ce fait raconté plus ou moins longuement par tous les biographes. En effet, Michel-Ange nous y fait savoir que la discussion qu'il eut avec le pape, et le mauvais traitement qu'il reçut de lui, ne furent pas les

seules causes de son départ précipité ; « il y a une autre chose que je ne veux pas écrire ; sachez seulement qu'elle me fit penser que, si je restais à Rome, *mon tombeau serait fait avant celui du pape*¹ ; » et il laisse deviner des menaces terribles proférées par ses rivaux. — D'autres lettres, en partie déjà publiées, refont plusieurs fois l'histoire de cet événement, et donnent l'explication des longues et fastidieuses controverses qu'eut l'artiste avec les héritiers de Jules II, à propos du tombeau de ce pape qui ne fut jamais terminé. Non moins importante est la lettre cccvii (à Battista della Palla, septembre 1529) qui jette une lumière nouvelle sur le fait de la fuite de Michel-Ange, à l'époque du siège de Florence; mais j'en reparlerai plus loin tout au long.

Passons à d'autres publications. M. le comte Luigi Passerini, directeur de la Bibliothèque nationale de Florence, a publié une Bibliographie de Michel-Ange², qui contient beaucoup d'articles, et quelques notes critiques. M. Sansoni (éditeur habile qui depuis un an a commencé à Florence une nouvelle collection d'élégantes publications historiques et littéraires) a publié : *Michel-Ange Buonarroti, Souvenir pour le peuple italien*³. C'est un livre populaire, auquel ont collaboré MM. Cavallucci, Dupré, Frullani, Guasti, Milanese, Mongeri, Riva-Palazzi, Saltini, Venturi. On ne peut pas trop demander à un livre populaire et fait en collaboration; il y a dans celui-ci un effort évident pour en faire un petit livre élégant et facile, plutôt qu'un ouvrage sérieux; on y trouve des observations et des notices répétées par les différents auteurs jusqu'à la satiété; c'est plus une apothéose qu'une étude critique; mais, dans son ensemble, et si l'on considère le but où il voulait atteindre, c'est un livre bien fait et ordonné avec beaucoup de sagesse. Notons surtout la Vie de Michel-Ange, écrite par Venturi, qui se lit volontiers; le Guide des œuvres de Michel-Ange à Florence par Cavallucci, qui est fait avec beaucoup de soin, et aussi un volume de M. Giovanni Magherini sur la vie de Michelangiolo, spécialement considéré comme artiste; ce dernier ouvrage a du mérite pour la partie littéraire, mais n'offre rien de nouveau pour la critique historique⁴.

Une des plus remarquables publications parues à l'occasion du

1. « Ma fu pure altra cosa la quale non voglio scrivere; basta ch'ella mi fe pensare, s'io stavo a Roma, *che fussi fatta prima la sepoltura mia che quella del Papa.* »

2. *La Bibliografia di M. A. Buonarroti, e gl'incisori delle sue opere.* Firenze, Galileiana, 1875, gr. in-8°, ix, 329 p., 5 lire.

3. *Michelangiolo Buonarroti. Ricordo al popolo italiano*, in-16, xv-226 p., avec une photographie, 2 lire.

4. *M. A. Buonarroti*, par Giovanni Magherini. Firenze, Barbera, 1875. In-8° gr., xiii, 303 p., 5 lire.

Centenaire est sans contredit la Vie de Michel-Ange, composée par le commandeur Aurelio Gotti, directeur des RR. Galeries de Florence et imprimée par la typographie de la Gazette d'Italie, en deux volumes, avec une correction et une élégance exemplaires¹. Le premier volume comprend la Vie, récit soigné et bien ordonné, enrichi de beaucoup de documents intéressants, tirés en grande partie de l'Archivio Buonarroti. Le second volume comprend une généalogie de la famille Buonarroti, compilée par Passerini; différents fac-simile; trois madrigaux de Michel-Ange mis en musique par des compositeurs de son temps, reproduits avec la partition pour le piano, et illustrés de notes historiques par M. Leto Puliti; beaucoup d'autres documents et de lettres qui éclairent la vie de Michel-Ange; un catalogue des œuvres de l'artiste, et un index alphabétique des noms et des choses notables.

Je n'ai pas l'intention de faire la critique de ce livre de Gotti, qui devra nécessairement être dans les mains des futurs biographes de Michel-Ange; mais il ne vous déplaira pas, je pense, que je prenne occasion de ce livre et des lettres de Michel-Ange, pour dire quelques mots de la fameuse question de la fuite de Michel-Ange lors du siège de Florence.

On sait qu'à la fin de septembre 1529, Michel-Ange, chargé de diriger les travaux des fortifications de Florence, quittait inopinément la ville, et se retirait à Venise; il était déclaré rebelle le 30 du même mois; puis, après avoir demandé son pardon et obtenu un sauf-conduit, il retournait en novembre dans sa patrie, et persistait avec courage à la défense de la cité jusqu'aux dernières extrémités. Des récits de contemporains dignes de foi, Busini, Condivi, Varchi, Nardi, parlent dans le même sens de cette fuite (car il faut la nommer fuite et non départ). Ils s'accordent avec les documents publiés par Gaye², et par les éditeurs du Vasari de Le Monnier; documents résumés avec soin par le professeur Isidoro Del Lungo dans l'Archivio storico Italiano de 1875; ainsi qu'avec une lettre fort importante écrite par Michel-Ange, de Venise, à Battista della Palla, à Florence, dans les derniers jours de septembre; lettre jusqu'ici inédite, mais connue en partie par Del Lungo, et publiée aujourd'hui pour la première fois par Milanese (n° cccvii) et par Gotti (I, 490) avec des explications (II, 64-72). Désormais le fait de la fuite ne peut être mis en doute, et l'on ne peut admettre la supposition d'importuns apologistes qui, dans ce départ subit, entrevirent

1. *Vita di M. A. Buonarroti, narrata con l'aiuto di nuovi documenti*, da Aurelio Gotti. Firenze, tipografia della Gazette d'Italia, 2 vol. in-8° gr. 15 lire.

2. *Carteggio d'artisti*, t. II.

une mission secrète, et dans la condamnation de Michel-Ange une vengeance de parti. Toutefois, si l'on admet l'illégalité de son départ, il reste à savoir les raisons qui l'y poussèrent et les conditions dans lesquelles il l'accomplit. Pour résoudre cette question, il faut examiner l'état des faits d'après les résultats des dernières recherches.

Lorsqu'en 1529, Florence vit s'approcher d'elle l'ouragan furieux soulevé par le pape et l'empereur pour détruire sa liberté et rétablir les Médicis, les Dix, magistrats suprêmes de la défense, voulant pourvoir d'une manière efficace au salut de la cité, nommèrent, le 6 avril, surintendant des fortifications, Michel-Ange Buonarroti, le favori et l'ami des Médicis, mais artiste éminent, ami ardent et intègre de la liberté, qui déjà depuis plusieurs mois (étant depuis le 10 janvier des Neuf de la Milice) s'appliquait aux travaux de la défense « gratis et amorevolmente. » Michel-Ange accepta cette charge avec ardeur, comme c'était le propre de sa nature, et se mit à fortifier la colline de S. Miniato; mais il fut toujours mal secondé, par quelques-uns mêmes, tels que Nicolò Capponi, ouvertement contrarié, et l'on éleva un monde de doutes sur l'utilité de ses fortifications. Les Dix pensèrent alors à l'envoyer à Ferrare pour examiner les fortifications très-vantées de cette cité, et pour prendre conseil du duc Alphonse d'Este. Il y fut dépêché le 28 juillet; il y arriva le 2 août et reçut du duc un excellent accueil. On ne sait avec précision quand il revint à Florence; Grimm (ch. x de sa vie de M.-A.) suppose qu'il ne resta qu'une semaine à Ferrare, en s'appuyant sur une lettre des Dix à Galeotto Giugni, ambassadeur de Florence à Ferrare, écrite le 8 août. On y lit : « Nous attendons ici avec impatience le susdit Michel-Ange. » Et Del Lungo croit qu'aux premiers jours de septembre, il était déjà de retour, parce que le 8 le commissaire d'Arezzo écrivait aux Dix qu'il l'attendait. Ces deux faibles arguments sont renversés aujourd'hui par un document nouveau, publié par Milanese en appendice aux Lettres (p. 604) et par Gotti (I, 188); c'est un compte de dépenses écrit par Michel-Ange sur une feuille où il avait lui-même commencé une lettre avec la date : « Venise, aujourd'hui 10 septembre. » Il alla donc de Ferrare à Venise, séjour dont ne parle aucun biographe, mais qui ne doit en aucune façon être confondu avec celui qu'il fit après sa fuite. Je dirai bientôt si les dépenses marquées sur cette feuille doivent se rapporter au premier ou au second séjour de Michel-Ange à Venise.

Il revint donc à Florence après le 10 septembre; il y resta peu, car le 21 — date que nous pouvons déterminer aujourd'hui avec exactitude — il la quitta de nouveau, et se rendit à Venise, en abandonnant son poste. Ce fut bien un départ volontaire, une fuite. Quel en fut le motif? Comment arriva-t-elle? G. B. Busini, dans la lettre

XII à Varchi (x dans l'édition de Milanese, Florence 1864), dit que Michel-Ange lui avoua lui-même ingénument que ses motifs furent le soupçon qu'il avait, soupçon confirmé par des preuves, de la trahison des Malatesta, et la peur que cela ne tournât mal pour la cité et pour lui par conséquent. Il s'enfuit donc, emmenant avec lui Rinaldo Corsini et un autre qui ne le quittait jamais (*quel suo che mai lo staccava*). Condivi, Varchi et Nardi font le même récit, si ce n'est que Varchi accuse Corsini d'avoir donné le mauvais conseil, et que, suivant Nardi, ils partirent d'un commun accord. Le troisième compagnon est nommé seulement par Varchi; c'est Antonio Mini, son élève. La lettre à Battista della Palla citée plus haut vient encore préciser les faits. Il faut la rapporter en entier :

« Battista, mon très-cher ami. — Je suis parti de là-bas comme je crois que vous le savez, pour aller en France; arrivé à Venise, je me suis informé de la route, et l'on m'a dit qu'il y avait à passer par la terre allemande, et que c'est un voyage dangereux et difficile. Enfin j'ai voulu savoir de vous, s'il vous plaît, si vous avez toujours envie du voyage, et vous prier — et ainsi je vous prie — de m'en donner avis, et où vous voulez que je vous attende; nous irons de compagnie. Je suis parti sans dire mot à personne de mes amis, et dans la plus grande hâte (*molto disordinatamente*); et bien que je voulusse, comme vous le savez, aller à tout prix en France, et que j'en eusse plusieurs fois demandé la permission sans l'obtenir, je n'en étais pas moins résolu, sans peur aucune, à voir d'abord la fin de la guerre. Mais mardi matin, 24 septembre, quelqu'un vint à moi au bastion où j'étais, en dehors de la porte Saint-Nicolas, et me dit dans l'oreille que si je voulais vivre, je ne devais pas rester davantage; il me suivit chez moi, y dina, me fit la conduite à cheval, et ne me laissa qu'après m'avoir tiré de Florence, et en me montrant que c'était pour mon bien. Était-ce Dieu ou le diable? Je n'en sais rien. — Répondez-moi, je vous prie, sur le dos de ma lettre, et le plus tôt possible, parce que j'ai hâte de partir; et si vous n'avez plus envie du voyage, je vous prie encore de m'en aviser, afin que je m'arrange le mieux possible pour le départ.

Votre Michelagnuolo Buonarroti. »

Que nous apprend ce document? En premier lieu, il fixe nettement la date précise du départ de Michel-Ange, ce qui ôte toute équivoque entre les deux sorties de Michel-Ange, la première légale, la seconde illégale; il nous révèle ensuite qu'il s'enfuit en désordre, avec l'idée bien arrêtée d'abandonner définitivement la ville et de passer en France; il ne s'enfuit pas d'une façon spontanée ni par un excès de peur, mais à l'instigation d'un inconnu qui l'exhorta chaleureusement à s'éloigner s'il voulait sauver sa vie, et qui ne fut content

qu'après l'avoir fait sortir de Florence. M. Gotti, en analysant la lettre, suppose que l'inconnu n'était pas un des amis de Michel-Ange, mais un envoyé de Malatesta qui voulait d'une manière ou de l'autre se débarrasser de Michel-Ange; conjecture qui peut avoir un certain fondement de raison; il est certain que les mots « était-ce Dieu ou le diable? Je n'en sais rien, » montrent clairement qu'il avait subi une pression, et que son noble cœur répugnait à la fuite. Mais je ne puis admettre avec M. Gotti que Michel-Ange partit seul; nous avons trop de témoignages qu'il mena deux compagnons avec lui, c'est à savoir Rinaldo Corsini, nommé par tous les historiens, et compris dans le décret du 30 septembre qui frappa Michel-Ange, et Antonio Mini son ami intime, nommé expressément par Varchi et auquel peuvent se rapporter les paroles de Busini : *e il suo che non lo staccava mai*. Il est vrai qu'alors il ne reste plus de place, parmi ses compagnons, pour l'instigateur de la fuite, mais aucun passage de la lettre ne force à supposer qu'il partit en même temps que Michel-Ange, et ce pourrait bien être cet inconnu qui, d'après Busini, lorsqu'à la porte de la Justice on faisait des difficultés pour laisser sortir Michel-Ange, s'écria : « Laissez-le aller; il est des Neuf; c'est Michel-Ange. » Les mots : « Je partis sans dire mot à personne de mes amis » peuvent aussi faire difficulté; mais cela s'entend de ceux qui restaient dans la ville, et qui auraient blâmé la résolution de Michel-Ange.

La raison principale qui fait croire à M. Gotti que Corsini et Mini furent les compagnons de Buonarroti la première fois qu'il se rendit à Venise, et non la seconde, est celle-ci : que la date du 10 septembre du fragment de lettre publié par lui, et relatif au premier voyage, doit s'appliquer aussi au compte des dépenses écrit sur le même feuillet, et dans lequel se trouvent les noms de Corsini et de Mini. Je me permets de penser le contraire, et c'est aussi l'avis de Milanesi, qui d'ailleurs n'a pas discuté la question. Le feuillet commence ainsi : « *Honorando mio maggiore. In Venezia, oggi questo dì dieci di settembre;* » et là il devait y avoir une lettre qui ensuite n'a pas été écrite; le papier a servi à une inscription de dépenses qui n'a rien à faire avec l'en-tête du feuillet, et qui n'a pas été nécessairement écrite à la même date. Parmi les papiers de Michel-Ange, il y en a un grand nombre qui ont servi à d'autres usages que ceux où ils étaient destinés; Guasti en note plusieurs dans son excellente édition des *Rimes*. Il suffit d'une simple lecture pour s'apercevoir que ces dépenses se rapportent évidemment au second voyage à Venise. Quand Michel-Ange y alla pour la première fois, il devait retourner sous peu de jours à Florence; or nous trouvons la dépense de deux escabeaux, d'une table à manger, d'un coffre, toutes choses qui indiquent l'intention de faire un assez long séjour. Nous trouvons cinq ducats pour le

loyer, ce qui confirme l'indication donnée par Busini, que Michel-Ange arrivé à Venise loua une maison (*tolse una casa*). Nous trouvons une dépense de deux livres payées à Bastiano Scarpellino « qui est venu de Florence; » on sait que ce Bastiano fut expédié par les autorités (*Balia*) pour porter à Michel-Ange le sauf-conduit. Cette dernière dépense me persuade que le compte ne fut pas écrit avant les derniers jours d'octobre (Bastiano partit de Florence le 23); en outre, la façon incohérente et désordonnée avec laquelle les dépenses sont enregistrées, pourrait encore faire croire que ce compte fut écrit longtemps après.

En résumé et pour en revenir à la question principale, il est maintenant hors de doute que Michel-Ange abandonna illégalement et arbitrairement son poste; vouloir le défendre sur ce point serait une œuvre vaine et inopportune; mais d'autre part on aurait tout à fait tort de l'accuser de cette peur vulgaire qui fait fuir le soldat devant l'ennemi, et le pousse à désertir au moment du péril suprême. La peur de Michel-Ange fut d'un autre genre; c'était un mélange de mépris et de défiance; c'était la crainte à laquelle même un cœur magnanime peut résister difficilement, de tomber dans des embûches et d'être victime d'une trahison; crainte semblable à celle qui en 1506 lui fit abandonner précipitamment la cour de Jules II. Les désordres de la cité l'excusent en partie; il est absous par ce pardon qu'il obtint après l'avoir humblement demandé, et par son retour empressé dans le plus grand péril. Il me paraît bon de conclure avec ces nobles paroles de Gotti : « Michel-Ange s'en revint donc au moment où commençait à vrai dire la guerre sous les murs de la ville, et où il pouvait montrer toute sa force d'âme; il put céder un moment à un conseil peu noble; mais il sut rester étranger à toute peur, alors que le courage fut le plus nécessaire. Son retour au moment où le danger devenait pressant, et sa vaillante conduite pendant la guerre, suffirent pour que nous ne lui reprochions pas trop la hâte et le désordre de son départ¹. »

C. PAOLI.

1. Au dernier jour, M. Carlo Fossati, professeur d'histoire au lycée de Sassari (ci-devant élève de l'Institut d'études supérieures de Florence), vient de publier un nouvel opuscule sur la question de la fuite de Michel-Ange (*La fuga di M. A. Buonarroti da Firenze*, etc., Sassari, 1876). M. Fossati croit que la fuite a été motivée par un dépit du moment; il ne s'accorde pas avec moi sur l'assignation de la date au feuillet contenant les dépenses faites par Michel-Ange à Venise; mais je signale volontiers ce mémoire du jeune professeur pour le soin avec lequel il a résumé l'état de la question et les documents qui s'y rapportent.

MÉLANGES.

FRAGMENTS INÉDITS DE J. MICHELET SUR LES EMPEREURS ROMAINS.

Nous devons à l'obligeance de M^{me} Michelet la communication des fragments que nous publions ici, et qui sont tirés du cours professé à l'École normale de 1827 à 1838. Ils sont empruntés à des leçons préliminaires qui servaient d'introduction à un cours d'histoire du moyen âge. Le texte que nous donnons n'est pas emprunté à un manuscrit autographe de Michelet, mais à deux rédactions d'élèves. L'une, de M. Yanoski, avait été conservée par M. Michelet lui-même dans les cartons où il mettait ses manuscrits; l'autre, anonyme, a été achetée à la vente de M. Ph. Lebas par M. Tournier qui l'a communiquée à M. Michelet en l'autorisant à en faire usage. Ce n'est donc pas un texte original que nous possédons, et cependant nous pouvons affirmer qu'il se rapproche beaucoup des paroles mêmes sorties de la bouche de M. Michelet. On y retrouve en effet son accent personnel et l'allure même de sa pensée. Tous ceux qui l'ont connu savent quelle était la lenteur incisive de sa parole; de plus, traçant à grands traits cette introduction à l'histoire du moyen âge, il devait tenir à ce que ses vues d'ensemble fussent recueillies par les élèves dans leur forme exacte et précisément telles qu'il les avait exprimées. Ce qui le prouve du reste, c'est le fait qu'il a conservé cette introduction dans la rédaction de M. Yanoski, comme il aurait fait d'un manuscrit personnel, tandis que pour le reste du cours il n'y a que des notes éparses. A côté de ces vraisemblances je trouve une preuve directe de l'exactitude avec laquelle les rédactions reproduisent les paroles mêmes du cours de Michelet dans l'examen même de leurs textes. Pour la plus grande partie les deux textes sont absolument identiques et ne présentent que des variantes insignifiantes; mais il y a des paragraphes entiers qui ne sont donnés que par une des deux rédactions et dont l'autre n'offre pas de traces. Nous sommes évidemment en présence d'un même cours reproduit par le professeur à deux époques différentes, mais où il a introduit la seconde fois des modifications par des additions et des coupures, sans changer ce qu'il conservait de la forme première. — J'ai tiré les fragments

que je publie des deux rédactions, sans indiquer pour chaque morceau quelle est celle que j'ai suivie. Ce détail serait de peu d'importance puisque nous avons des deux côtés la pensée de Michelet sans avoir jamais la certitude absolue de posséder son texte même. Lorsqu'il y avait des variantes pour la même phrase, j'ai choisi celle qui me paraissait la plus conforme à ses habitudes de style.

Je n'ajoute à ces fragments ni notes ni commentaire. Il serait pédantesque et inutile de les critiquer à quarante années de distance. Ce qui en fait l'intérêt, ce sont les jugements portés par Michelet sur les empereurs et ses idées générales sur l'histoire de l'Empire.

Dans les passages que nous citons, on voit déjà percer chez Michelet la tendance, devenue si forte à la fin de sa carrière, qui le portait à reviser tous les jugements de la postérité en cherchant à atténuer les crimes des personnages qu'elle condamne et les vertus de ceux qu'elle exalte¹. Il est loin de peindre les Antonins sous des couleurs toujours flatteuses et il cherche des excuses pour les mauvais empereurs, même pour les plus décriés, comme Héliogabale. Sur plus d'un point d'ailleurs, Michelet se trouve avoir pressenti le résultat auquel des recherches et des découvertes nouvelles devaient conduire l'érudition moderne. Il est un des premiers qui aient dit que le régime impérial, même sous les plus méchants princes, a été bienfaisant pour les provinces; il est un des premiers qui aient cherché les causes politiques des cruautés de Tibère, fait ressortir ses qualités supérieures de souverain, et porté sur lui un jugement équitable². On pourrait retrouver aussi dans les lignes consacrées à Néron le germe des idées développées depuis par Stahr et poussées par lui jusqu'au paradoxe.

Les idées générales sur le rôle de l'Empire romain ne sont pas moins intéressantes que les jugements particuliers sur les empereurs. Loin de s'arrêter à faire ressortir le caractère oppressif et corrompueur du régime impérial, il ne s'attache qu'à montrer la nécessité et l'utilité de son rôle pour établir l'égalité sociale et pour amener la fusion des idées de l'Orient et de l'Occident. Sur ce dernier point il a des vues d'une singulière hardiesse. Pour lui les superstitions orientales qui du premier au III^e siècle pénètrent à Rome et y triomphent avec Héliogabale, sont une préparation à l'avènement du christianisme. Les cultes syriens et le christianisme sont des manifestations diverses du génie oriental qui

1. Dans la préface du second volume de l'*Histoire du XIX^e siècle*, intitulée : Des justices de l'histoire, Michelet a montré qu'il avait pleinement conscience de ce travail de révision qu'il faisait subir aux idées reçues. Dans des notes autographes sur l'histoire romaine, on trouve comme titres : « pour Tibère, Néron fondateur, contre Tacite, contre Marc-Aurèle... »

2. M. Duruy, qui avait été à l'École normale élève de Michelet (1830-1833), et plus tard son secrétaire, a dans sa thèse sur Tibère (1854) développé et prouvé ce que son maître n'avait fait qu'indiquer. Ce rapprochement montre combien était fondée l'émotion causée par cette thèse et l'indignation de ceux qui y voyaient un écho des préoccupations contemporaines.

devait pénétrer l'Occident pour produire le monde moderne. Cette conception que nous retrouvons dans maint ouvrage contemporain de critique religieuse était, je crois, nouvelle à l'époque où Michelet l'exprimait¹.

1. Ces passages nous permettent d'apprécier ce qu'on a appelé le catholicisme de Michelet. Sans doute il éprouvait pour le christianisme et pour l'Église une sympathie et une admiration profondes ; mais il faut avouer qu'il se faisait du christianisme une idée fort romantique et peu orthodoxe. Le christianisme n'était évidemment à ses yeux qu'une des formes, la plus élevée sans doute, du développement de l'esprit humain. Aussi ne pouvons-nous admettre l'exactitude d'une anecdote rapportée par M. Maury dans sa remarquable notice sur M. Guigniaut (*Revue politique* du 22 avril 1876), et qu'il tenait de M. Guigniaut lui-même. « Vatimesnil, en nommant Guigniaut directeur de l'École normale en 1828, aurait promis à ceux qui blâmaient cette nomination, de ne pas laisser ses coudées franches au jeune directeur et d'en faire surveiller l'enseignement par un maître de conférences à l'abri de tout soupçon de philosophisme, d'un catholicisme, d'un royalisme manifeste. Le surveillant donné à Guigniaut était Michelet... Quelques années plus tard, ses hardiesses dépassaient de beaucoup les velléités d'indépendance philosophique de celui dont on l'avait fait le mentor occulte. » Cette anecdote est en elle-même très-invraisemblable. Imagine-t-on un maître de conférences chargé de surveiller son directeur ? M. de Vatimesnil, dont on sait le libéralisme, chargeant Michelet d'une mission occulte ? et enfin Michelet, l'âme la plus droite et la plus loyale, s'abaissant à un rôle d'espionnage ? Par qui d'ailleurs Guigniaut aurait-il eu connaissance de cette surveillance occulte, par Vatimesnil ou par Michelet ? — Rappelons de plus que celui-ci avait publié son précis d'Histoire moderne en 1827 et 1829, son discours sur Vico en 1828 ; qu'il faisait à l'École normale le cours dont nous publions ici les fragments. Comment admettre que celui qui écrivait ces ouvrages et parlait ainsi, fut chargé de surveiller Guigniaut au nom des saines doctrines catholiques et royalistes ? Il montre partout un esprit émancipé, qui n'a pour le christianisme et le catholicisme qu'une sympathie toute d'imagination et de cœur, une sorte d'admiration historique et de reconnaissance filiale. Ce que j'imagine, c'est que peut-être Vatimesnil aura dit, non sans sourire, à Michelet de recommander la prudence et la sagesse à Guigniaut, et que Michelet aura transmis à celui-ci les recommandations du ministre. A vingt ou trente ans de distance, ce souvenir devait paraître piquant à Guigniaut. Peut-être même ce souvenir a-t-il pris dans son esprit des couleurs un peu différentes de la réalité et une teinte défavorable à Michelet. Les relations longtemps cordiales des deux professeurs s'altérèrent en effet en 1854, lorsque Guigniaut fut nommé au Collège de France. Il vint à cette occasion voir Michelet, qui n'avait pas *donné sa démission*, comme le dit M. Maury, mais qui avait été illégalement révoqué en 1852, contrairement au principe de l'inamovibilité des professeurs du Collège de France. Guigniaut demanda à son ancien collègue de vouloir bien, par amitié pour lui, donner sa démission officielle puisqu'il n'avait aucune chance d'être réintégré dans sa chaire, afin que la nouvelle nomination fût entièrement régulière. Michelet refusa, disant qu'il n'était pas seul destitué, que Quinet l'avait été avec lui, et que donner sa démission serait porter atteinte en quelque mesure à l'inamovibilité. Guigniaut passa outre, et éprouva depuis lors à l'égard de Michelet une disposition hostile dont ses souvenirs de jeunesse se sont peut-être ressentis.

Je n'ai pas cru utile de publier dans leur intégrité les notes du cours de Michelet ; dans un si bref résumé, il y a un grand nombre de passages racontant simplement des faits connus. Je m'en suis tenu aux passages les plus originaux, et qui offrent de l'intérêt soit pour l'appréciation de l'histoire de l'Empire, soit pour la connaissance des idées de Michelet lui-même.

G. M.

AUGUSTE.

Lorsque la bataille d'Actium et la valeur d'Agrippa eurent remis entre les mains d'Auguste la domination du monde, lorsque l'Orient eut été vaincu avec Antoine qui en avait embrassé les intérêts, à une époque où l'Orient ne pouvait pas triompher, Auguste ne donna pas une forme nouvelle à l'État, et ne fit que continuer avec plus de régularité ce qui existait depuis plus de 600 ans. En effet la République n'avait point péri à Actium, depuis longtemps elle n'était plus. Seulement le principat que Sylla et Marius avaient fondé et dont la succession avait été très-irrégulière dans les querelles de Lucullus, de César, de Pompée, devint fixe sous Auguste, et l'ensemble des forces de l'Empire se trouva dans une même main. Ce qui fait l'importance de cette époque, ce n'est donc pas la fondation de l'Empire, mais le grand mouvement qui s'opéra alors dans la religion et dans le droit. Auguste se fit grand en affectant de se rendre petit ; il laissait au Sénat une partie du pouvoir ; il lui confiait le gouvernement des provinces intérieures de l'Empire, et ne prenait pour lui que l'extérieur, les dangers, mais aussi la gloire et la puissance : il refusa constamment le titre de dictateur devenu sinistre depuis la mort de César, et se mit à genoux devant le peuple, quand le peuple le lui donnait par acclamation. Il accepta le titre de tribun, afin de protéger le pauvre peuple ; il ne prit pas celui de censeur des mœurs qui était trop auguste, mais seulement celui de préfet, de surveillant des mœurs. Avec ces travestissements la République parut subsister. Les artifices d'Auguste sont visibles dans Suétone : on voit que Mécène, le principal instrument de sa politique, influa beaucoup sur les mœurs romaines par ses exemples, et cette réputation d'esprit distingué et d'homme de goût qu'il avait dans Rome. Les exercices guerriers du champ de mars furent abandonnés ; on se contenta du jeu de paume. Au lieu des réunions dangereuses où le soir dans le Forum on parlait des affaires publiques, on se retira dans la Bibliothèque palatine où l'on ne parlait pas pour y lire en silence :

Scripta Palatinus quaecumque recepit Apollo.

Le monde alors avait soif de repos et Virgile pouvait louer Auguste. C'était louer la paix qu'il avait ramenée.

TIBÈRE.

Nous passerons sous silence ces longues scènes de dissimulation entre Tibère et le Sénat, si bien racontées par Tacite, lorsque Tibère refusait l'Empire et prenait partout le serment des légions. Toutefois cet homme si dissimulé, si hypocrite, si barbare, était en même temps un général habile, un grand jurisconsulte, et l'ami du plus illustre jurisconsulte du temps. Tibère est une continuation de cette grande école de jurisprudence fondée par le décemvir Appius. C'était un esprit indifférent à l'équité, mais ami de la loi stricte. Il ne se permit aucun crime qui ne fût autorisé par la loi; mais tout ce que la loi permettait, il le fit. — Et contre qui s'armait-il de la loi? ce n'était pas contre le peuple. L'Empire fut heureux sous Tibère, Rome exceptée. Le prince était économe, et sans les prodigalités folles de Caligula on aurait béni le souvenir d'un prince qui gouverna sagement la république et ne lui coûta presque rien. — Il s'arma de la loi contre l'aristocratie qui depuis deux siècles avait pillé le monde. Il fit rendre gorge à tous ces oppresseurs du genre humain, et leur enleva tous ces biens mal acquis. Mais les moyens furent barbares, et d'ailleurs, comme toute cette histoire a été écrite par l'aristocratie romaine, par Suétone, Tacite, Dion Cassius, les empereurs durent y être fort maltraités. Cependant, il faut le dire : cette oppression des grands fut odieuse, et on vit une foule de traits qui font horreur. Mais cette part faite, le principe de leur conduite n'était pas déraisonnable. L'établissement de l'Empire était une révolution populaire exécutée par la main d'un tribun. L'empereur était un tribun élu pour protéger le peuple, et comme tel, l'empereur commença par frapper l'aristocratie. C'est en général la tendance de tous les jurisconsultes qui donnèrent à Rome des droits civils qu'on admire encore aujourd'hui, la tendance à l'égalité, au renversement de tous les anciens privilèges. Le droit romain atteint sa plus haute perfection sous les tyrans. Papinien vécut sous Caracalla, Ulpien sous Héliogabale et Alexandre. Quant aux empereurs, ils succédèrent non aux consuls, mais aux tribuns. La réaction contre les grands fut atroce sous Tibère, sévère mais moins barbare sous Vespasien, odieuse sous Domitien. Lorsque Trajan et les Antonins arrivèrent, ils n'eurent plus rien à faire : la révolution était accomplie; il n'y avait plus de grandes fortunes, plus de raisons de querelles entre le Sénat et l'empereur; ils purent être doux et éléments à leur aise; le

siècle précédent avait achevé l'ouvrage de l'égalité. Tel est le nœud de l'organisation de ces premiers temps de l'Empire.

CLAUDE.

Claude fut gouverné pendant la première partie de son règne par l'infâme Messaline, dans la seconde par l'ambitieuse Agrippine, et toujours par des affranchis. Les esclaves, après tant de souffrances, après une si longue soumission aux caprices de l'insolence romaine, régnèrent à leur tour. Cette domination des esclaves sous Claude parut au Sénat le comble de la honte. Mais c'est sous Claude que fut rendue cette loi, la première de l'antiquité qui stipulât pour les esclaves : « Il est défendu aux maîtres d'abandonner leurs esclaves dans l'île du Tibre, et de les y laisser mourir de faim... L'empereur est le protecteur des esclaves. » Cette belle parole expie bien des choses.

On trouve la même liberté d'esprit dans la manière dont il traita les provinces. Le premier, il ouvrit le Sénat aux Gaulois. On voit à Lyon une table qui conserve une partie du discours qu'il prononça à ce sujet. Ainsi les provinces entrèrent dans le partage de la souveraineté, ainsi la vieille injustice de Rome commença à être réparée. Ces deux actes relèvent singulièrement le règne de Claude.

Montesquieu, dans sa *Grandeur et décadence des Romains*, dit à propos de ce règne : « Dans les deux derniers siècles de la République, les guerres civiles avaient eu lieu pour savoir qui aurait le pouvoir judiciaire, des chevaliers ou du Sénat. Sous Claude, ce pouvoir fut remis aux agents du prince, à ses domestiques, aux procureurs. » Montesquieu s'étonne que la volonté d'un imbécile ait donné à des affranchis ce que les grands de Rome s'étaient si longtemps disputé. Ce n'est pourtant point une mesure ridicule, et dont il faille s'affliger. Il est tout simple que dans cette réaction générale en faveur du principe de l'égalité civile, un grand de Rome pût être jugé à son tour par les esclaves qu'il avait tant méprisés.

NÉRON.

Il arriva au jeune prince ce qui était arrivé à Caligula. Cette puissance sans bornes, ce tourbillon de toutes les choses qui se passaient dans Rome sous ses yeux, cette variété infinie, cette facilité de changer incessamment son existence par des plaisirs nouveaux, enfin cette singulière position d'avoir l'univers à ses pieds, tout cela

troubla son jeune esprit. Aussi son règne ne fut-il qu'une parodie de l'antiquité : il court en Grèce disputer les couronnes aux jeux olympiques ; il devient acteur, se fait cocher. Tout ce qui avait jusque-là élevé l'imagination, combats du gymnase, combats de poésie, il le profane. C'est la fin de l'antiquité (*suit le récit des crimes de Néron*).

Ajoutons un mot sur Néron, sur cet homme qui est resté le type de la cruauté et de l'infamie. Pendant de longues années, son tombeau ne manqua jamais de fleurs, et les affranchis le paraient tous les jours de guirlandes, ce qui prouve que tous ces tyrans, quelque souvenir qu'ils aient laissé, se présentaient toujours au petit peuple comme défenseurs de l'humanité ; leur barbarie n'avait frappé que les grands. En effet le mal réel qu'ils causèrent à l'État ne fut pas la mort de quelques centaines de personnes, mais l'effrayante prodigalité avec laquelle ils dépensèrent tout ce que Tibère avait amassé. Un autre mal aussi, c'était des mœurs si infâmes dans un si haut rang.

Au reste, cette histoire a besoin d'être remuée. Le fil conducteur pour la suivre, c'est le progrès de la loi civile. Un gouvernement qui donne de bonnes lois civiles est toujours un bon gouvernement. La loi politique est rarement appliquée, mais la loi civile est d'un usage continuel. Elle est le tissu même de l'existence. Aussi le gouvernement impérial a-t-il été une immense amélioration pour tout l'Empire... Quelle différence entre le temps de Néron et celui de Sylla, où vingt tyrans dépouillaient les provinces : sous un empereur, les gouverneurs des provinces n'osent point piller ; ils savent que le prince les ressaisirait à leur tour pour leur arracher ce qu'ils auraient pris, que sous un homme tel que Tibère, la plus obscure accusation, partie d'un coin de la Grèce ou de la Macédoine, pouvait frapper de mort le proconsul. Cette époque fut donc véritablement une époque de paix et de bonheur.

VESPASIEN.

Le commencement du règne de Vespasien fut marqué par l'épouvantable révolte des Juifs. Ce peuple, celui de l'antiquité qui conserva le plus opiniâtrément et le plus longtemps l'originalité de sa religion et de ses mœurs, le plus grand peuple de l'Asie sous le rapport moral, avait cru voir réaliser la promesse de l'Écriture. Ce Messie victorieux qu'ils attendaient et dont le Christ ne leur avait point paru offrir l'image, ils s'imaginaient l'avoir rencontré dans un imposteur de l'Égypte qui devait être leur libérateur. Aussi Jérusalem

salem fut livrée à la plus affreuse anarchie. Cette ville, capable de contenir 80,000 habitants, en renfermait alors 400,000. On sait que, suivant la loi de Moïse, tout le peuple, quelque dispersé qu'il fût, habitait en droit dans la cité, et que chaque juif devait visiter au moins une fois par an la cité sainte. Peut-être dans ce dernier jour de la patrie et du temple se réunirent-ils tous à Jérusalem. Alors on vit éclater avec fureur toutes les opinions, tous les partis qui la divisaient. Si quelque chose peut donner une idée de l'enfer, et d'un enfer bien autrement terrible que celui de Dante, c'est la position de Jérusalem à ce moment. On ne se délassait la nuit des combats soutenus le jour contre les Romains, qu'en se battant avec acharnement. Des fortifications, dans le sein même de la ville, séparaient les partis. Ce n'était qu'assauts continuels au dedans et au dehors. — Titus, fils de Vespasien, était chargé de la guerre, et avec la discipline romaine, avec la facilité de se recruter sans cesse, il la faisait à coup sûr. Il avait entouré la ville d'une circonvallation et il fallait que les assiégés périssent de faim. On leur offrit des conditions qu'ils repoussèrent avec un courage indomptable, et les Romains se virent forcés d'emporter Jérusalem d'assaut. Titus avait ordonné d'épargner le temple où se trouvaient réfugiés 6,000 habitants, soit par humanité, soit par une sorte de respect pour la religion des vaincus. Mais un soldat, par mégarde, ou ignorant les ordres du prince, y lança une torche et le temple fut consumé.

La Judée avait porté son fruit, qui était le christianisme. — Le christianisme, dont le premier germe s'était trouvé en Judée, avait percé son noyau, et ce noyau, qui n'était plus bon qu'à être détruit, Rome le détruisit, et put établir, de l'Euphrate à Cadix, cette universalité de langue et de droit qui était sa mission dans l'humanité.

TITUS.

Après Vespasien régna Titus, compagnon des débauches de Néron, jeune homme violent dont tous craignaient l'avènement. On l'avait vu à la table de son père poignarder de ses mains un homme soupçonné de conspirer contre l'empereur. Il régna deux ans et mourut les délices du genre humain. Mais que l'on songe que Néron, s'il n'eût vécu que deux ans, eût été aussi un Titus. Il y avait dans ce prince une grande mollesse d'âme et cette sympathie rapide qu'on appelle la bonté, mais qu'on ne devrait pas nommer ainsi. Un jour voyant le peuple romain rassemblé dans l'amphithéâtre, et pensant au bonheur précaire dont ce peuple jouissait, il versa des larmes, comme s'il en eût prévu la fin prochaine. Une autre fois des sénateurs

ayant conspiré contre lui, il les fit venir et leur dit : « Malheureux, vous ne savez donc pas que c'est la fatalité qui fait les princes, » *fato fieri principes*. Ce mot est le commentaire de cette pensée de Tacite : « Les dieux ne songent point à nous, ou s'ils y songent, c'est pour nous punir. »

Titus avait un jeune frère, Domitien, dont il avait séduit la femme. Soit ambition, soit vengeance, ce frère l'empoisonna. On le rapporta mourant à Rome où il expira en arrivant... Les sénateurs, qu'avait surpris l'extrême douceur de son gouvernement, se rassemblèrent aux portes de la Curie, et lui votèrent, dit l'historien, plus d'actions de grâce et d'honneurs qu'ils n'avaient fait de son vivant.

DOMITIEN.

Peut-être y a-t-il eu de l'exagération sur le compte de Domitien. D'abord la mort de Titus était une vengeance, et Tacite lui-même avoue que Domitien avait au moins les apparences de la vertu. Il rougissait d'un mot. Cette délicatesse extérieure s'associait peut-être à quelque vertu morale. Quoi qu'il en soit, lorsque les légions élevèrent à l'Empire le vieux jurisconsulte Nerva, Rome se crut délivrée.

NERVA ET TRAJAN.

Nerva n'était qu'un vieillard très-faible, très-incapable, qui n'apportait que de bonnes intentions. Il donna Trajan au monde.

Trajan était un Espagnol. L'Empire sortait des mains des Italiens, et bien longtemps avant d'être conquise par les barbares, Rome voit le trône impérial conquis par eux. Toutes les nations du monde viendront s'asseoir sur la chaise curule des empereurs. L'Occident y enverra de grands caractères, des hommes irréprochables, les plus vertueux qui aient paru sur le trône. L'Orient y enverra des hommes odieux peut-être, mais qui importeront en Occident des idées et des religions qui feront beaucoup pour la fusion du monde. Nous verrons même des hommes étrangers à l'Empire, l'arabe Philippe, le goth Maximin.

Les commencements de Trajan sont bien d'un barbare. Il donne l'épée au préfet du prétoire, et lui dit avec cette confiance héroïque qui n'est point italienne : « Servez-vous-en pour moi, si je le mérite ; sinon, contre moi. »

Comme il se sentait fort, qu'il avait les légions dans sa main et

qu'il était le plus grand général de l'Empire, il laissa tout le pouvoir au Sénat. Les sénateurs en ressentirent une joie puérile.

Trajan commença par rompre le traité de Domitien avec les Daces. Celui-ci s'était soumis envers eux à un tribut. Il jeta un pont de marbre sur le Danube. Ce pont annonçait que l'Empire, loin de craindre les barbares, voulait envahir les barbares eux-mêmes. Trajan vainquit les Daces et ramena à Rome leur roi Décebald. Alors il entreprit de compléter l'ouvrage de l'Empire romain, qui était d'ajouter l'empire d'Alexandre à celui de Rome. Il passa l'Euphrate et le Tigre, et tous les jours Rome apprenait les victoires de Trajan par les captifs nombreux qu'il lui envoyait¹. Il arriva une fois dix mille esclaves qui furent tués dans l'espace de cent jours dans les combats de gladiateurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on l'ait appelé le *bon* Trajan. Du reste il ressemblait en plusieurs choses aux barbares qu'il combattait : colère, livré aux femmes et au vin, et toutefois, avec ces défauts, ne manquant pas de grandeur et de simplicité. Pline lui ayant demandé ce qu'il y avait à faire des chrétiens, il répondit : « Exécutez les lois de l'Empire; ne cherchez pas les chrétiens, seulement si vous les trouvez, jugez-les selon les lois. » Ce mot est bien dans le caractère des Romains. Il y avait en effet des lois contre les associations secrètes, et c'est comme associations secrètes que, dans l'ignorance de la chose, les Romains devaient considérer les assemblées chrétiennes. Comme les Normands du moyen-âge, avant d'être soldats et conquérants les Romains étaient surtout légistes.

Trajan mourut comme Alexandre au milieu de ses conquêtes, et laissa l'Empire à son neveu Adrien, aussi grand administrateur que Trajan était grand capitaine.

ADRIEN.

Adrien était un esprit aiguisé par l'éducation sophistique du temps, entouré de Grecs, imbu lui-même des idées, des superstitions de toute espèce, grecques, alexandrines, etc.; il représentait l'universalité de l'Empire romain. On voit, dans la campagne de Rome, la villa Adriana où se trouvent réunies des imitations de toutes les sculptures

1. On voit au Vatican deux bustes représentant deux de ces Daces. Leur figure n'indique pas la cruauté qu'on croirait devoir attribuer aux destructeurs de l'Empire. Il y a bien quelque chose d'inculte, une expression très-faible, pleine d'indécision. C'est un milieu entre la créature matérielle (*il faudrait, je pense* : animale) et humaine. Le caractère humain y paraît peu avancé. On sent que très-peu d'idées ont pu rider le front de ces hommes.

et architectures du monde. Toute religion, tout art, toute littérature s'y trouvaient concentrés. Il était ami, rival même des sophistes; jurisconsulte et législateur non moins habile, il réunit dans un code les lois dispersées de l'Empire et réalisa la pensée qu'avait eue César. On l'accuse de cruauté, et en effet il frappa plusieurs membres du Sénat pour des causes assez légères. On l'accuse aussi de mœurs infâmes, mais c'étaient les mœurs de l'Empire; seulement elles étaient plus remarquées dans un prince.

MARC-AURÈLE.

Marc-Aurèle, avec plus de douceur qu'Adrien, fut comme lui livré aux sophistes. Il avait été élevé par eux, et son règne, s'il n'avait été constamment troublé par des guerres, aurait été celui des juristes et des philosophes. A Athènes, il fonda des chaires de philosophie avec une prodigalité excessive, car il se vit forcé de vendre les meubles du palais impérial pour fournir à la guerre.

On nous parle du bonheur de l'Empire sous ce prince. Cela doit se traduire ainsi : le Sénat n'avait plus rien à craindre. Le magnifique tableau que Gibbon trace de cette époque n'a rien de bien exact. Les Antonins furent de bons princes, mais l'Empire se mourait de faiblesse. Il était rongé par l'esclavage, la population décroissait chaque jour, les provinces devenaient désertes.

Pendant le règne de Marc-Aurèle, l'Empire eut à souffrir de deux invasions des barbares. Ce fut en les repoussant pour la seconde fois qu'il mourut à Sirmium. On trouva dans sa cassette son livre εἰς ἑαυτὸν : c'est, avec¹ l'Évangile, le plus beau livre de morale qui soit au monde. Nous le sentons bien aujourd'hui, car après les circuits de cette dialectique immense dans laquelle le genre humain s'est promené, après surtout les tentatives, les efforts des quarante dernières années qui furent les plus grands qu'on ait jamais faits, après tout cela nous retombons sur les pensées de Marc-Aurèle. La morale sociale a pu avancer, celle de l'individu en est restée là. Il y a des choses d'une merveilleuse élévation. Il dit qu'il faut aimer son ennemi. On y trouve des passages où l'exaltation y est portée au plus haut degré et arrive même à la poésie. Le prince du reste n'était pas un esprit aussi étendu qu'on pourrait le croire; mais sa philosophie et son âme étaient grandes. Celle-ci de plus était tendre; il voulut, mais inutilement, supprimer les combats de gladiateurs; les révoltes occasionnées par cette tentative eussent coûté plus de sang que les

1. La rédaction Yanoski porte : *après*.

combats de gladiateurs eux-mêmes.... Tout ce que Marc-Aurèle put obtenir, ce fut que dans les jeux on mit des matelas sous les cordes des danseurs. Ce fait, de peu d'importance au premier coup d'œil, est pourtant caractéristique. L'âme humaine commençait à s'amollir, la charité venait au monde.

COMMUNE.

..... Commode ne tarda pas à être assassiné. Ce fut un très-mauvais empereur; il avait fermé les yeux sur une infinité d'abus. Alors les associations mystérieuses, chrétiennes et gnostiques, commençaient à se répandre dans l'Empire. C'était un dissolvant moral qui peu à peu relâchait l'unité de la cité romaine et allait bientôt l'anéantir. La cité invisible bâtissait dans la cité visible, comme le lierre s'attache à une vieille muraille qu'il détruit en croissant. Les troubles qui agitaient l'Empire empêchaient de voir ces éléments de dissolution.

CARACALLA.

Caracalla commence par tuer son frère Géta. Ce prince n'était pas un tyran ordinaire; c'était un démon exterminateur qui parcourut l'Empire en tuant. Il allait de province en province arracher de l'argent pour ses soldats. Il se flattait d'être l'empereur le plus cruel qui eût encore existé, et se croyait prédit par l'oracle qui annonçait la venue de la bête féroce de l'Ausonie. Quand il arriva à Alexandrie, le peuple ne fit que rire de ce terrible empereur. Les épigrammes abondèrent, il s'en vengea par un massacre horrible auquel il présida lui-même.

C'est pourtant sous ce monstre que fleurit le plus grand jurisconsulte de l'Empire, Papinien, qui était de Phénicie, mais tout imbu du génie romain. Caracalla s'adressa à lui pour justifier le meurtre de son frère Géta, comme Néron s'adressa à Sénèque pour justifier le meurtre de sa mère. Papinien répondit : « Il est plus facile de commettre un meurtre que de le justifier. » Cette réponse généreuse lui coûta la vie.

Caracalla fit une chose horriblement vexatoire et à laquelle pourtant l'Empire romain tendait depuis son commencement : il accorda le droit de cité à tout l'Empire. Ce n'était pas en lui libéralité d'esprit, mais c'est que le nom de citoyen obligeait de payer les impôts. Toutefois de grands avantages y étaient joints. Ce droit de cité, donné à l'Empire, soumettait toutes les provinces à la jurisprudence romaine

qui devenait une et universelle. Le règne d'un monstre fut une époque importante dans l'histoire de l'humanité.

Rome est une initiation pour le monde. Il faut que toutes les nations prennent place, non-seulement dans l'Empire, mais dans la cité. Le dernier terme semble arrivé quand Caracalla donne à tous les habitants des provinces le titre de citoyens; mais il ne l'est pas encore. Le monde barbare réclame. L'Empire romain n'est pas l'empire universel, pas plus qu'il n'est éternel. L'invasion des barbares n'est autre chose que cette réclamation. Quand ils entrèrent dans l'Empire, ils déclarèrent qu'ils venaient chercher dans le midi une cité, patrie antique de leurs ancêtres, des Ases, enfants d'Odin, prêtres et guerriers. Asia leur patrie avait été abandonnée des nations gothiques qui revenaient la chercher dans l'Empire romain. Nous trouvons là, sous la forme poétique, l'indication très-réelle de ce que signifie l'invasion des barbares. Ils venaient chercher la cité. Elle était incomplète, car il fallait qu'elle enfermât le monde. Un second degré d'initiation était nécessaire. Mais la cité matérielle était trop petite, et la cité spirituelle seule pouvait opérer ces résultats, contenir le monde en s'étendant à tous les peuples qui venaient la chercher sans la connaître.

Ne perdons pas de vue ce que nous avons dit, c'est-à-dire que Rome était une initiation. Au premier siècle de l'empire, elle fut gouvernée par des Italiens, les Césars; au second par des hommes d'origine espagnole ou gauloise; au troisième par des hommes de toutes nations, de toutes races, par des Syriens, par des Goths; au quatrième, les barbares viendront en personne prendre possession de l'Empire, non plus seulement par des empereurs qui les représentent: les empereurs le seront de nations campées sur le sol de l'empire; au v^e siècle cet Empire deviendra barbare, c'est-à-dire que le monde romain et que le monde barbare seront mariés, et pourront commencer l'union féconde dont nous sommes les enfants.

HÉLAGABALE.

Il se trouvait en Syrie un jeune enfant qu'on croyait fils de Caracalla, et qui malgré son jeune âge occupait une des premières dignités, puisqu'il était prêtre de Baal; et comme chez tous les étrangers le prêtre portait le nom de son dieu, on l'appelait Hélagabale. Les légions ramenèrent dans Rome ce jeune homme que gouvernait sa mère. Horace, deux siècles auparavant, avait dit: « Graecia capta ferum victorem cepit. » Un siècle plus tard Juvénal disait: « In Tiberim defluxit Orontes, » et au troisième sa prédiction se réalisait. Voici

un empereur syrien, qui conserve l'habit syrien, les mœurs et les coutumes syriennes, qui amène à Rome la religion syrienne. C'est le triomphe des divinités orientales. Le dieu du naturalisme oriental entre dans Rome sous la forme d'une pierre noire tombée du ciel : c'est le dieu physique de l'Orient qui entre dans cette ville avant que le dieu moral en prenne possession par le christianisme. Tous les sénateurs, tous les jurisconsultes, qui parlent encore de l'ancienne république, sont forcés de suivre le char du dieu vainqueur. C'est là l'invasion des barbares, bien plus que celles d'Alaric.

Un jeune homme de 48 ans, d'une jolie figure, couronné de fleurs, inondé de parfums, élevé dans l'excès de la mollesse orientale, corrompu comme on l'était en Syrie : tel était le nouveau maître de l'Empire et des légions. Il dut inspirer un dégoût singulier au peuple fier et grave des Romains, et il faut voir aussi comment les historiens en ont parlé. Mais on a accusé également et les excès d'Hélagabale et ce qui était la suite naturelle de sa religion¹. Il importait dans Rome des costumes nouveaux, des habitudes nouvelles, et ne tarda pas à inspirer de l'horreur à ses sujets romains encore étrangers à l'Orient. Tôt ou tard il fallait pourtant que Rome reçût les idées de l'Orient qui, avec ses profondes religions, était le véritable précepteur de Rome. Parmi les prêtres de Baal qui suivaient le grand prêtre, sa mère Jocemis et son aïeule Julia Mœsa, il y avait mille vues, mille idées que les Romains n'avaient pas et qu'on peut regarder comme une préparation au christianisme. La religion phénicienne triomphe avec Hélagabale comme le christianisme avec Constantin à un siècle de distance. Ces religions avaient une idée commune, un dieu mort et ressuscité. Seulement le dieu d'Hélagabale n'était qu'un symbole de la nature qui renaît, ce n'était pas cette résurrection morale de l'âme dans le repentir qu'apporta le christianisme; mais, comme le symbole précède en toutes choses le sens spirituel, la religion syrienne devait précéder dans Rome le christianisme et lui préparer ses voies.

Hélagabale fut gouverné par sa mère et par son aïeule qui s'entouraient des hommes les plus sages de l'Empire, de jurisconsultes qui furent la gloire du nom romain, quoique tous ne fussent pas nés romains (Ulpien était phénicien). Aussi le gouvernement d'Hélagabale

1. Je lis dans une note autographe de Michelet : « Les infamies d'Hélagabale pourraient bien avoir une intention symbolique, et être seulement une forme de culte, une pantomime religieuse, comme les *acta legitima* étaient une pantomime juridique. Ses changements d'homme en femme, etc., semblent se rapporter au caractère hermaphrodite des dieux de l'Orient... Il semble très-fervent... se renverse en entrant dans Rome pour ne pas perdre de vue son Dieu. »

ne fut pas aussi déraisonnable que quelques historiens l'ont représenté. Nous n'avons que l'histoire scandaleuse du palais; l'histoire de l'Empire même nous manque. Mais qu'importe l'intérieur du palais? Il serait plus curieux pour nous de savoir comment Ulpien avait dirigé l'administration de cette vaste machine, que de connaître les sottises d'un fou qui n'était pour rien dans le gouvernement.

ALEXANDRE SÉVÈRE.

Le successeur d'Hélagabale fut son cousin Alexandre Sévère, bien supérieur au point de vue moral. C'était une âme douce et docile, qui fut toujours gouverné par sa mère, gouvernée elle-même par les hommes les plus sages. Ce fut en quelque sorte le règne d'Ulpien qui était alors préfet du prétoire.

Ce gouvernement de femmes et d'hommes de loi ne semblait pas présenter un caractère conquérant. Que serait donc devenu l'Empire, si des hommes aussi sages, mais aussi pacifiques qu'Ulpien, eussent régné, si cette molle sagesse de la Syrie eût continué à régir Rome? L'indolence byzantine aurait commencé plusieurs siècles plus tôt. L'Empire avait besoin, à l'approche des barbares, d'une main plus ferme, et quand les légions refusèrent d'obéir à Ulpien et le tuèrent aux pieds de son maître, elles suivaient un instinct aveugle, mais conforme aux intérêts du monde romain. Il fallait un barbare sur le trône pour résister aux barbares. Aussi après Alexandre Sévère, l'Empire eut le goth Maximin.

MAXIMIN.

Maximin persécuta les chrétiens. Ce n'est pas que ce cyclope s'occupât de théologie; mais les chrétiens pour lui représentaient l'Orient, cet Orient proscrit dans Alexandre Sévère. Ce dernier prince avait réuni dans une chapelle les fondateurs des principales religions, Orphée, Abraham, Jésus-Christ. De la sorte il avait accepté toutes les religions. On sent combien cette doctrine, pourtant si belle, si élevée, ôtait à l'Empire de sa force, de sa personnalité. On n'est plus soi-même, quand on prend un caractère d'universalité. Que reste-t-il à celui qui veut devenir l'univers? L'Empire, en acceptant tout, n'eût plus été l'Empire romain, et pour résister aux barbares, il fallait qu'il continuât d'être l'Empire romain. C'était la condition de son existence. Le système d'Alexandre Sévère le dissolvait. Au contraire le gouvernement militaire en resserrait les liens et le rendait

capable de vivre et de résister. C'est ce que Maximin avait en vue quand il persécuta ainsi le christianisme.

ODÉNAT.

L'Orient eut aussi son empire gouverné par l'empereur Odénat. C'était un émir qui campait dans les plaines de Palmyre, et que les marchands avaient mis à la tête de leurs soldats. Le premier il montra ce que pouvaient faire des Arabes, et conquit la Syrie. Sa femme Zénobie conquit l'Égypte. C'est là qu'il faut voir le commencement des progrès que firent les Arabes au moyen âge sous l'impulsion de Mahomet. Vopiscus a dit : « Odenathus vir acer in bello qui totum orbem terrarum reformasset. » C'est une espèce de prédiction, mais il manquait le mobile de la religion qui dirigea depuis les Arabes. Comme tous les peuples marchands, comme Gênes, comme Venise, les Palmyréens avaient réuni dans un espace étroit d'immenses constructions, ainsi que l'attestent de magnifiques débris. Alexandrie sur la mer et Palmyre sur la terre étaient les entrepôts du commerce du monde.

AURÉLIEN.

Nous avançons à travers les ruines qui se forment de toutes parts. L'Empire va périr sous la main des Goths qui se précipitent vers lui, ou il faut qu'il produise ses ressources, qu'il déploie ses forces, s'il lui en reste encore. Puisque les Antonins sortis de l'Occident n'ont rien fait pour l'Empire, puisque les empereurs syriens, loin de lui être utiles, n'ont fait que l'amollir, puisqu'en un mot l'Orient et l'Occident n'ont pu le sauver, adressons-nous au centre, et voyons s'il y a quelque homme capable de le faire durer. Voyons l'Illyrie qui a toujours donné les meilleurs soldats ou les plus redoutables ennemis de Rome et aujourd'hui encore de l'empire turc. Nous allons en voir sortir deux empereurs qui ont restauré l'Empire et protégé sa durée, deux paysans élevés par leur valeur, Aurélien et Probus.

... Aurélien frappa aux deux bouts de l'Empire les deux empires rivaux qui se formaient. Il soumit Tétricus en Gaule et Zénobie dans l'Orient.

Zénobie¹ fit une faute qui fut sa perte. Palmyre renfermait deux

1. Michelet est l'auteur de l'excellent article *Zénobie* dans le dernier volume de la biographie Michaud (1828).

éléments : un élément barbare et un élément grec. Odénat était resté arabe et barbare; il allait à la chasse au lion avec les soldats du désert. Zénobie, pendant qu'il régnait, l'avait imité. Elle buvait avec les capitaines de son mari. Elle haranguait les soldats le casque en tête et les bras nus. Mais à la mort d'Odénat, Zénobie changea de mœurs. Elle attira dans Palmyre les Grecs, dont les monuments subsistent encore. Aussi quand Aurélien vint attaquer Palmyre, les tribus ne défendirent pas la ville devenue grecque. Ils vendirent même leurs services à Aurélien, et cette Grèce bâtarde qui se formait dans Palmyre périt. C'est en vain que les riches marchands, sous leur pesante armure, livrèrent deux combats aux Romains. Armés presque comme nos chevaliers du moyen âge, ils étaient étouffés sous leur cuirasse et abattus après une ou deux charges. Du reste on a remarqué que les riches marchands ont toujours tenu à la vie, et qu'ils la regardent comme trop précieuse pour être aveuglément exposée. Zénobie vaincue trahit son ministre Longin et le déclara l'auteur de la lettre hardie qu'elle avait écrite en réponse aux sommations d'Aurélien. Longin fut mis en croix, et Zénobie transportée à Rome pour vieillir en paix sur le mont Palatin à côté de l'empereur des Gaules Tétricus.

PROBUS.

Probus remporte de grands succès sur les Perses. Un biographe nous le représente assis à terre dans sa tente, lorsque l'ambassadeur du Schah vint lui demander la paix. Il y prenait son repas consistant en quelques légumes. Apercevant l'ambassadeur, il se contenta d'ôter son bonnet, et lui dit : « Annoncez à votre maître que, s'il ne cède pas, je rendrai son pays aussi dépourvu d'arbres que ma tête est dépourvue de cheveux. » Probus frappa un grand coup contre les barbares du nord. Son système était fort remarquable. Ayant entrepris de rajeunir l'Empire en lui donnant un sang nouveau, il enlevait dans les pays barbares des nations entières, les transportait à l'autre bout du monde, où elles devaient périr ou se civiliser. Il prenait de nombreuses tribus de Francs aux bouches du Rhin et les portait au bord du Pont-Euxin, espérant que ces barbares deviendraient Romains et lui seraient soumis. Mais on ne passe si brusquement d'un état à un autre. C'est ainsi qu'en Amérique les nations barbares ne se sont pas encore fondues avec les nations civilisées. Mais tous les jours elles diminuent, sont resserrées et finiront par disparaître. C'est ainsi que les highlanders d'Écosse sont aujourd'hui réduits à 400,000 âmes. Pour qu'il y ait fusion entre les deux peuples, il faut de part et

d'autre un degré à peu près égal de civilisation. De même dans l'Empire romain les premiers barbares qui vinrent ne purent rien fonder. Pour que l'Empire s'accordât avec les barbares, pour que la société nouvelle commençât, il fallut que l'Empire fût devenu à demi barbare par les diverses invasions ; alors seulement commença l'union. Aussi la grande entreprise de Probus tomba. Il n'en fut pas moins un homme de génie. Une grande partie du commerce de la France tient à ses vignes, et avant Probus il n'y en avait pas un cep. Pendant qu'il desséchait les marais de l'Illyrie et surveillait les travaux des légions, elles se révoltèrent, l'assiégèrent dans une tour d'où il les examinait, et le massacrèrent, puis le pleurèrent et lui donnèrent pour successeur l'homme qui lui ressemblait le plus par sa sévérité ; c'était Carus.

DIACLÉTÉTIEN.

Dioclétien est le vrai fondateur de l'Empire qui jusque-là n'avait été qu'un principat. Le règne de ce prince est en quelque sorte une victoire de l'Orient. Il prit le diadème des rois de l'Asie et le séjour qu'il préférait, c'était Nicomédie. Il créa une administration régulière et tout un monde d'employés remplit l'Empire. Jusque-là, le principe militaire et le principe judiciaire avaient été les deux principes dont vivait l'Empire. Mais dans notre organisation moderne, à côté de ces deux pouvoirs, il y en a un autre non moins important, c'est le pouvoir administratif qui règle, non pas les devoirs des citoyens envers les citoyens, mais les rapports des citoyens avec l'État. Ce pouvoir fut créé par Dioclétien.

Dioclétien partagea, non pas l'Empire, mais la puissance impériale. Il créa un autre empereur, un autre Auguste, Maximien, brave soldat qui n'avait guère d'autre mérite. Lui-même fut désigné comme le Jupiter de cette hiérarchie nouvelle, dont Maximien était l'Hercule. Dioclétien habitait Nicomédie, et Maximien, Milan. Ils se trouvaient ainsi au centre des empires d'Orient et d'Occident. Chacun des deux Augustes se choisit un César. Le pacifique Dioclétien s'associa le belliqueux Galérius. Le belliqueux Maximien prit le doux Constance Chlore. On devait s'attendre que Galérius prendrait bientôt de l'ascendant sur Dioclétien : en effet, il obtint de lui qu'il persécutât l'esprit oriental qu'il aimait. Le palais de Dioclétien était chrétien ; sa femme l'était aussi ; mais Galérius était barbare : de là cette persécution qui fut la dernière et la plus sanglante contre l'Église. De l'autre côté, Constance Chlore aimait les chrétiens. La cause de cette prédilection était probablement la haine qu'il portait à

son rival Galérius. Quel singulier tableau présente alors l'Empire. Le christianisme est persécuté en Orient dans son berceau : il est au contraire favorisé en Occident, dans un pays qui lui est étranger : mais c'était par l'Occident que l'esprit oriental devait triompher. Il triompha en effet lorsqu'il monta sur le trône avec Constantin, fils de Constance Chlore.

CONSTANTIN.

Constantin, resté seul maître de l'Empire, lui rend sa première unité et se déclare pour le christianisme. Il assemble à Nicée le premier concile général des évêques chrétiens. Ainsi cette religion de l'Orient que nous avons vue entrer dans Rome sous une forme grossière avec Hélagabale, nous la voyons maintenant triompher dans son caractère moral, spirituel, avec Constantin.

Résumons-nous : Rome est une initiation : elle donne au monde la loi civile la plus parfaite des temps anciens. L'instrument de cette égalité générale, ce sont les empereurs ; les uns la commencent par la proscription des grands, par l'humiliation de l'aristocratie, les autres la continuent par le perfectionnement de la loi civile qui assure à tous les mêmes droits. Mais cette initiation du monde par Rome est incomplète, sous ce point de vue que le droit règle bien les rapports des individus entre eux, mais n'en pénètre pas la vie intérieure. Rome ne donna pas une même religion au monde, elle lui donna seulement un même droit. Il fallait quelque chose de plus pour que le monde fût uni intérieurement par la foi ; il fallait le christianisme. Ainsi cette union du monde se complète à l'intérieur par l'introduction du christianisme, à l'extérieur par l'invasion des barbares. Telle est le résumé de cette histoire.

Le règne de Dioclétien a été la victoire politique de l'Orient, l'établissement du monde politique oriental dans l'Empire ; celui de Constantin nous présente la victoire religieuse de l'Orient, le triomphe de ses idées dans la capitale du monde civilisé.

Constantin fit deux choses : il fit rédiger sous ses yeux la charte du christianisme au concile de Nicée, et donna de plus à l'empire chrétien une capitale chrétienne. Rome avait vieilli dans le culte des idoles. Il fallut beaucoup de temps pour faire disparaître les vieilles habitudes du paganisme. Constantin réalisa le projet conçu par Antonin deux siècles auparavant, de transporter le siège de l'Empire. Antonin n'avait pas réussi parce que l'Orient n'avait pas encore conquis le monde par ses idées victorieuses. Constantinople est dans la position la plus belle et la plus avantageuse. Située entre deux

mers, entre le Danube et l'Euphrate, adossée à l'Europe et regardant l'Asie, elle est faite pour le commerce et la guerre.

Constantinople fut créée d'un seul coup. A force de dépenses et de privilèges onéreux, on entassa dans la Rome nouvelle une immense population. Tout ce qu'avait accumulé à Rome la gloire de l'Empire en statues, en arcs de triomphe, en monuments de toute espèce, on le fit tout d'un coup à Constantinople. Rome était nourrie par des distributions de vivres, Constantinople le fut également. On a parlé pour et contre la fondation de cette ville. Mais Constantin fit une chose qui a duré mille ans. Qui aurait cru, en voyant l'Empire romain déjà si faible, si abattu par le flot des barbares, qu'il recommençait dans cette nouvelle capitale une carrière de dix siècles ! Et cependant Constantinople a duré comme siège de l'Empire depuis 555 jusqu'en 1453, malgré les barbares du nord et du midi, malgré les Goths, les Perses et les Sarrazins. Ils vinrent plusieurs fois sous ses murs, mais elle renfermait dans son sein tous les arts, toutes les richesses, toute la puissance, tout le génie mécanique du monde ancien. Ils furent obligés de dire qu'ils ne faisaient pas la guerre aux murailles, et se retirèrent. Constantinople à proprement parler n'était pas une ville ; c'était un monde, un peuple, une agglomération de population qui réunissait toute une province dans une seule cité ; c'était l'image de l'ancienne Babylone, l'image que présente Londres aujourd'hui. La merveille de Constantinople, c'est que tout le génie grec s'y était réfugié : elle présentait le spectacle d'une ville où il n'y avait pas de peuple, où tout le monde discutait, où tous les habitants, même les ouvriers, étaient théologiens et philosophes. Voici ce qu'un envoyé de l'empereur d'Allemagne racontait à son retour de Constantinople : « Cette ville est étrange, disait-il ; si vous entrez dans les maisons de bain ou de commerce, on vous demande ce que vous pensez du Saint-Esprit. » On s'est moqué de tout cela ; mais gardons-nous d'une pareille moquerie. Il est beau de voir une population dont tous les membres cherchent à exercer leur esprit, et à développer leur intelligence. C'est ici un des grands spectacles donnés au monde.

Constantinople était une ville d'une splendeur dont nous n'avons pas idée, et dont les villes modernes les plus magnifiques ne nous offrent pas d'image. Lorsque les croisés, dit Ville-Hardouin, se trouvèrent sous les murs, et qu'ils virent tous ces dômes, tous ces clochers, des quartiers entièrement bâtis en marbre, ils se crurent dans un pays de féerie. Mais la Constantinople de l'empire grec est bien différente de la Constantinople actuelle. Celle-ci n'est plus qu'une ville de bois ou kiosques, et des édifices légers ont succédé à tous les monuments qui la remplissaient jadis et qui ont été en partie la proie

des flammes : car plus d'une fois les incendies ont dévasté cette ville. Une fois entre autres, le feu a détruit une lieue carrée d'édifices, de monuments où se trouvait réuni tout ce que les arts avaient jusque-là produit de plus magnifique.

Quant au concile de Nicée, ce fut la première réunion de l'Église chrétienne, le premier concile œcuménique, c'est-à-dire la première assemblée de la terre habitable (οἰκουμένη) sous la présidence de l'empereur. Cette assemblée eut pour résultat principal de condamner la première et la plus grande hérésie, celle d'Arius. Regardant le Christ comme une créature, Arius faisait descendre le christianisme de l'état de religion à celui de philosophie. Le moyen-âge est l'époque où la civilisation humaine allait se réfugier dans le sein de la religion pendant l'invasion des barbares. Que serait devenu le monde, si le christianisme n'eût pas été une religion ? Il ne pouvait être constitué en religion que par le principe de la divinité. Voilà ce qui fit condamner Arius. Quel que soit notre jugement sur ce point, n'oublions pas que c'est comme religion que l'Église chrétienne condamne Arius.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE. — Né le 15 mai 1794, M. Guigniaut a terminé, le 12 mars 1876, une carrière entièrement consacrée à la science. Entraîné par une vive curiosité pour l'histoire des religions, il entreprit de faire connaître à la France l'ouvrage le plus complet, le plus original dont la mythologie eût été alors l'objet en Allemagne, la *Symbolique et mythologie des anciens peuples et des Grecs en particulier*, de Frédéric Creuzer. Mais ayant déjà acquis sur ce sujet des idées personnelles qui n'étaient pas toujours d'accord avec celles de Creuzer et qui s'en écartèrent de plus en plus à mesure qu'il avançait dans la traduction, il voulut exprimer ces dissidences dans des notes qui devinrent presque la réfutation de l'ouvrage original et augmentèrent beaucoup l'étendue et la durée de la publication (*Religions de l'antiquité*, 1825-1851). La forme fragmentaire et décousue sous laquelle il a présenté ses idées a nuï sans contredit à leur influence et à leur succès, car le lecteur préférera toujours une exposition suivie à une suite de dissertations d'où le système général de l'auteur se dégage avec peine. D'ailleurs, l'érudition de Guigniaut est tellement riche, tellement abondante, qu'elle devient parfois un peu confuse, et que ses conclusions n'apparaissent pas toujours nettement. C'est ainsi qu'après avoir lu son savant *Mémoire sur les mystères de Cérès et de Proserpine et sur les mystères de la Grèce en général*¹, on se demande s'il attribue aux mystères d'Eleusis une signification philosophique ou simplement naturaliste, si en d'autres termes il y voit un symbole de la mort et de la vie future de l'homme, ou simplement de la mort et de la renaissance de la nature. Les travaux de Guigniaut sur la mythologie n'en conservent pas moins, même depuis l'ouvrage de son collaborateur et disciple, M. Alfred Maury², une valeur considérable. Au surplus, ce n'est pas

1. *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, 2^e partie.

2. *Histoire des Religions de la Grèce antique*.

seulement par ses ouvrages qu'il exerça une influence sur le progrès des sciences historiques; ce fut aussi par son enseignement à l'École normale, à la Sorbonne, au Collège de France, par la part qu'il prit à la création de l'École d'Athènes et le zèle avec lequel il mit ses travaux en lumière, par les encouragements et les conseils que sa bienveillance prodigua toujours aux jeunes savants¹.

M^{me} la comtesse d'Agoult, née en 1805, morte le 5 mars 1876, a publié, sous le pseudonyme de Daniel Stern, deux ouvrages historiques : *l'Histoire de la Révolution de 1848* (1852, seconde édition revue en 1862), et *l'Histoire des commencements de la République aux Pays-Bas* (1872). Grâce à ses relations avec les vaincus comme avec les vainqueurs de février, Daniel Stern a pu recueillir sur les hommes et les événements de 1848 des détails qui donnent beaucoup de vie à son récit. D'un autre côté ces relations n'ont rien ôté à l'impartialité de ses jugements sur les personnages politiques. Si l'on s'aperçoit que l'ouvrage a été écrit sous l'impression des événements, dans l'ardeur de la lutte, c'est uniquement parce qu'on y trouve sur l'égoïsme de la bourgeoisie orléaniste, sur les vertus et les droits méconnus du peuple, sur la possibilité d'une réforme sociale complète et immédiate, les idées répandues alors dans le parti démocratique. Si ces idées avaient été justes, l'échec de la révolution ne s'expliquerait que par l'incapacité des hommes qu'elle porta au pouvoir; mais nous savons aujourd'hui ce qu'elles avaient d'illusoire, et nous reconnaissons que la révolution, n'étant pas née de griefs suffisamment légitimes, d'idées mûries, praticables, adoptées par la majorité du pays, de besoins universellement sentis, ne pouvait fonder un régime politique nouveau et devait aboutir, de convulsion en convulsion, au coup de main qui la termina. Hâtons-nous d'ajouter que cet enthousiasme qui nous étonne aujourd'hui, en élevant le ton du récit, en témoignant des illusions de l'époque, donne au livre un attrait et un intérêt qui manqueraient nécessairement à une histoire composée avec le sang-froid et la clairvoyance qu'on exigerait de nos jours.

L'Histoire des commencements de la République aux Pays-Bas (1584-1625) forme le 1^{er} vol. d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la République des Pays-Bas unis depuis l'union d'Utrecht jusqu'à l'abolition du Stadhoudérat*. Ce volume isolé n'est pas le fruit de recherches originales et a été écrit surtout à l'aide de l'ouvrage de Lothrop-Motley.

1. Voy. sur M. Guigniaut, l'art. de M. A. Maury dans la *Revue politique* du 22 avril.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — L'enseignement supérieur est à la veille de subir des modifications importantes. Nous en avons pour garants l'engagement pris par le ministre précédent dans la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur et la déclaration faite par le ministre actuel devant les délégués des sociétés savantes. En attendant qu'il ait élaboré, avec le concours des hommes compétents, les réformes les plus propres à rendre cet enseignement sérieux et efficace, le ministère a présenté à la Chambre des députés un projet de loi abrogeant les art. 43 et 44 de la loi du 12 juillet 1875. Ces articles, on s'en souvient, autorisent les élèves des Universités libres à passer leurs examens devant des jurys mixtes. L'existence des jurys mixtes, en amenant les Facultés de l'État et les Universités libres à rivaliser d'indulgence dans les examens pour attirer le plus de candidats possible, était fatalement destinée à abaisser le niveau des études supérieures. Par l'abandon du droit exclusif de conférer les grades, l'État ne trahissait pas seulement l'intérêt de la science, il compromettrait le recrutement des services publics, il renonçait à la haute tutelle qu'il a mission d'exercer sur la morale et la santé publiques et qui est le fondement de la sécurité générale, il semblait donner raison à ceux qui, en attaquant injustement son impartialité, affaiblissent la notion de l'unité nationale et relâchent le seul lien d'une société aussi divisée que la nôtre. Ces considérations ont tellement frappé la commission parlementaire chargée d'examiner le projet ministériel, qu'à l'unanimité elle en a proposé l'adoption à l'Assemblée. La rédaction qu'elle a donnée au projet ne diffère de celle du ministre qu'en ce qu'elle exprime l'obligation imposée implicitement par celle-ci aux Universités libres de se conformer, quant aux conditions d'âge, d'inscription, de stage, etc., aux règlements en vigueur dans les Facultés de l'État (art. 43 du projet de la commission). Au moment où paraîtront ces lignes, le projet de loi aura été discuté dans les deux Chambres, et, si nos espérances ne sont pas trompeuses, adopté par elles.

La science historique est naturellement intéressée dans toutes les modifications apportées à l'organisation de l'enseignement supérieur. C'est pour cela que nous nous sommes occupé de la question de la collation des grades, c'est pour cela aussi que nous devons signaler et apprécier le projet de loi présenté le 20 mars par M. Paul Bert à la Chambre des députés sur la composition des conseils de l'instruction publique. Nous négligerons ce qui, dans ce projet, concerne les conseils départementaux et académiques, pour nous attacher seulement à la partie ayant pour objet le conseil supérieur. Conçu dans un esprit tout différent de celui qui a inspiré la loi du 19-26 mars

1873, ce projet recrute les conseils dans les corps savants et enseignants, à l'exclusion des membres du clergé, de la magistrature, de l'armée, de la marine, qui siègent dans le conseil actuel. Aux délégués des Académies et des Facultés viennent se joindre des représentants des deux Chambres et du Conseil d'État. La section permanente du conseil est rétablie; elle se compose de sept membres de l'Université nommés par le ministre. Ainsi fermé à ceux qu'on est convenu d'appeler les *forces sociales*, le conseil ne compte plus que 34 membres au lieu de 39. La durée de leur mandat est réduite de six ans à trois ans. Ce projet de loi donnerait évidemment au conseil plus de compétence et d'autorité. Nous lui reprocherons seulement de ne pas faire une place à l'enseignement libre qui, restant soumis au contrôle et à la réglementation de l'État, doit avoir au moins un organe attitré auprès du ministre pour défendre ses intérêts. Il y aurait aussi avantage à admettre au sein du conseil autant de membres du Conseil d'État que de sénateurs et de députés, c'est-à-dire deux au lieu d'un; par leur connaissance de la législation de l'instruction publique, ils apporteraient des lumières utiles dans les discussions, surtout s'ils appartenaient, comme cela aurait nécessairement lieu, à la section de l'instruction publique.

SOCIÉTÉS SAVANTES : 1^o *Réunion des Sociétés savantes des départements*. — Les délégués des Sociétés savantes des départements ont tenu leur session annuelle du 19 au 21 avril. Elle a été ouverte par un discours de M. Léopold Delisle, dans lequel le président de la section d'histoire a invité les Sociétés savantes à entreprendre la table de leurs collections. En présence de l'étendue de ces collections, ces tables ne sauraient être que le relevé des titres des mémoires et documents. C'est seulement à l'avenir que les Sociétés pourront donner des tables analytiques soit pour chaque volume, soit pour une série de volumes. Par ce travail, elles rendraient un grand service à la science et elles mettraient en lumière des recherches qui ne sont pas assez connues.

Dans ses trois séances (19, 20 et 21 avril), la section d'histoire a entendu la lecture de plusieurs mémoires dont nous signalerons les plus importants. Deux de ces mémoires portent sur l'enseignement de la géographie. L'un, qui est dû à notre collaborateur, M. Ludovic Drapeyron, est intitulé : *De la transformation de la méthode historique par les études géographiques, et de l'application des réformes du congrès de Paris*. Dans l'autre, M. Hennequin, ancien graveur et dessinateur au dépôt de la guerre, a exposé les avantages de commencer par la topographie l'étude de la géographie. L'histoire de

l'instruction publique a fait également l'objet de deux mémoires : l'un de M. Maggiolo sur l'instruction publique dans les Hautes-Cévennes, l'autre de M. Choron sur l'instruction primaire dans le Soissonnais. Mentionnons encore *les Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin (1644-1659)*, par M. Tessier, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Caen¹; les matériaux de ce travail sont inédits; *le Procès criminel de Pierre Barrière, dit la Barre, jugé comme régicide et exécuté à Melun au mois d'août 1593*, par M. Th. Lhuillier, travail qui repose principalement sur une relation inédite du temps; *le Baron de Béthencourt, roi des Canaries*, par M. Guillouard, professeur à la Faculté de Droit de Caen; *Documents tourangeaux sur les États généraux, particulièrement au XV^e siècle*, par M. Ch. Grandmaison. Ces documents apportent un contingent précieux à la collection générale que M. Picot est en train de former. Ils sont principalement relatifs aux États généraux tenus à Clermont en Auvergne, en 1421, et révèlent l'existence d'autres États assemblés précédemment à Selles, en Berry. *Étude sur la Constitution des colonies grecques*, par M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit de Lyon²; *une Tradition séquanaisé concernant Arioviste*, par M. Alph. Delacroix; l'auteur, faisant une application hardie de la tradition populaire à la critique historique, confirme et complète le récit de la victoire de César sur Arioviste, tel qu'il se trouve dans les Commentaires, à l'aide d'une chanson populaire du pays; *Premiers éditeurs de M^{me} de Sévigné*, par M. Capmas. La découverte d'un nouveau ms. des lettres de M^{me} de Sévigné, que M. Capmas a annoncée l'année dernière à la réunion des Sociétés savantes, n'intéresse pas moins l'histoire que la littérature. Cette année, il a montré par plusieurs exemples les améliorations que le nouveau ms. permettra d'apporter à l'édition de M. Regnier; *Commission militaire siégeant à Granville en l'an II de la République*, par M. Sarat; *Correspondance inédite de Louis XIV et de la République helvétique après la réunion de l'Alsace et de la Franche-Comté*, par M. Combes, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

La Société des antiquaires de Normandie à Caen, la Société pour l'étude des langues romanes à Montpellier, l'Académie de Reims, ont obtenu chacune une récompense de 4,000 fr.

1. Nos lecteurs seront bientôt, nous l'espérons, à même d'apprécier l'intérêt de ce mémoire.

2. Cette étude est destinée au *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, publié par la maison Hachette.

A la suite de la lecture des rapports sur les travaux des trois sections, M. le ministre de l'Instruction publique a clos la session par un discours où, après avoir signalé quelques découvertes qui ont eu lieu depuis la précédente réunion et plusieurs missions scientifiques qui s'accomplissent en ce moment, il a donné un aperçu des réformes qu'il se propose d'introduire dans l'enseignement public à tous ses degrés. En ce qui touche l'enseignement supérieur, ces réformes consisteraient à réunir les Facultés en corps universitaires, ainsi qu'à développer et à rajeunir l'enseignement par la création de cours qui seraient confiés à des docteurs ayant fait leurs preuves. Ces projets sont excellents, mais nous sommes convaincus qu'ils ne constituent pas toutes les innovations dont le ministre reconnaît la nécessité. Dans une réforme de l'enseignement supérieur, le recrutement des étudiants est le nœud de la difficulté. Si l'on parvient à assurer aux professeurs des auditeurs tenus à l'assiduité, soumis à des examens, les professeurs modifieront le caractère de leur enseignement et mettront leur honneur à former des élèves plutôt qu'à distraire des oisifs. Toute l'attention doit donc se porter sur les moyens d'attirer des élèves. Le désir de se préparer à la licence et au doctorat ès-lettres pour entrer dans l'enseignement, d'abord comme *privat-docent*, puis comme professeur ordinaire, sera-t-il un mobile assez puissant pour peupler les nouvelles Universités? Non, car l'enseignement supérieur ne saurait préparer à un examen qui se compose en partie d'exercices scolaires, ni à une épreuve qui consiste dans la composition d'un ouvrage sur un sujet spécial. Mais, même en supposant que le caractère de ces épreuves soit modifié de façon à ce qu'on puisse s'y préparer en suivant les cours des Universités, nous ne pensons pas que les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement supérieur, sans passer par l'École normale, se multiplient assez par suite des nouveaux débouchés que leur ouvrira la création des Universités, pour former un nombre d'étudiants suffisant. On n'assurera le recrutement des étudiants qu'en reportant à la fin de la première année d'Université le baccalauréat, — dont le programme pourrait devenir à la fois plus approfondi et plus restreint, parce qu'il serait remplacé à la fin des études secondaires par un examen portant sur l'ensemble de ces études, — et en imposant à tous ceux qui se destinent aux carrières libérales l'obligation d'obtenir les grades de licencié et de docteur à la suite d'épreuves toutes différentes de celles qu'il faut subir aujourd'hui. Quelle vitalité cette obligation assurerait aux Universités, pour ne pas parler ici de ce que gagneraient la valeur intellectuelle et l'unité morale du pays à cette variété d'études, à cette communauté d'existence imposées

pendant trois ans à l'élite de la jeunesse française! On peut objecter à ce plan qu'il entraîne une refonte générale des épreuves universitaires et qu'il rend difficile l'accès des fonctions publiques et des carrières libérales. Mais la nécessité de modifier les programmes de ces épreuves est généralement reconnue, et les bons esprits seront plus frappés par l'avantage d'élever chez les fonctionnaires et les hommes qui forment la tête de la bourgeoisie le niveau de l'instruction générale, qu'effrayés de voir désertir les carrières libérales et les fonctions publiques. Quel autre moyen, d'ailleurs, de remplacer les auditeurs flottants par de vrais élèves, tant que le personnel de l'enseignement supérieur se recrutera en grande partie parmi les anciens élèves de l'École normale, et que les chaires accessibles aux élèves des Universités seront par conséquent trop peu nombreuses pour solliciter les efforts d'un nombre notable de jeunes gens? S'il fallait chercher dans les paroles de M. Waddington un plan irrévocablement arrêté, on pourrait reprocher à ce plan de réserver exclusivement aux docteurs et aux agrégés les chaires nouvelles; au début et en attendant la réforme des examens universitaires, la présentation des Universités, à laquelle on pourrait joindre celle de l'Académie des inscriptions, devrait être, ce semble, un titre suffisant, mais M. le ministre de l'Instruction publique n'a pas voulu et n'a pas pu dans cette circonstance faire connaître l'ensemble de ses projets de réforme, et il n'en a fait entrevoir que ce qui était le moins fait pour heurter les idées reçues et les habitudes. Le projet de loi que M. Waddington présentera prochainement à l'Assemblée nationale, organisera, nous en sommes convaincus, d'une façon complète un enseignement supérieur dans lequel les générations futures puiseront, avant de se vouer aux études professionnelles, une instruction générale.

2° *Société de l'Histoire de France.* — L'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France a eu lieu le 2 mai. Nos lecteurs trouveront dans le rapport de son secrétaire, M. Desnoyers, des renseignements détaillés sur les publications projetées ou adoptées. Nous n'avons à parler ici que de celles qui doivent être distribuées cette année ou dont l'impression est commencée. Les souscripteurs vont recevoir le tome IX de Brantôme et le tome I de la *Chronique de Jean-Lesferre de Saint-Remi*, éditée par M. Morand. Les deux volumes qui termineront l'exercice de 1876 seront probablement le tome II de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* et le tome IV des *Mémoires de Bassompierre*. Le tome VI de Froissart est sous presse, ainsi que le *Recueil des Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, dont l'édition a été confiée à M. le marquis de Rochambeau.

3° *Société de l'Orient latin*. — La Société de l'Orient latin a tenu sa séance annuelle le 15 mai. Dans cette séance, elle a apporté de légères modifications au plan de ses publications. Dorénavant, les versions postérieures de moins de 100 ans au texte original seront imprimées en petits caractères au-dessous de celui-ci. Entre plusieurs versions séparées de l'original par un intervalle de moins de 100 ans, l'éditeur donnera la préférence à la version la plus ancienne ou à celle qui est rédigée dans la langue nationale de l'auteur. Il ne pourra tirer des versions plus récentes de 100 ans que les variantes géographiques. La préface des textes latins et grecs sera rédigée en latin, celle des textes français en français, celle des textes vulgaires, qu'ils soient romans ou germaniques, en français et dans la langue du texte, celle des textes slaves et orientaux en français ou en latin, au choix. Les publications que la Société fait imprimer en ce moment sont : dans la série géographique, le tome I des *Itinera hierosolymitana latina* (333-1100), éditeur M. Titus Tobler; dans la série historique, *la Prise d'Alexandrie*, de Guillaume de Machaut, éditeur M. de Mas-Latrie; dans la collection des réimpressions phototypographiques, la 1^{re} livraison du *Prologus Arminensis in mappam Terre Sancte*. Cet ouvrage, dont on ne connaît que deux exemplaires, contiendra la légende d'un plan de Jérusalem qui n'a pas été dessiné, mais qu'il est facile de se représenter, les noms des rues et des monuments étant écrits sous la place où chacun d'eux devait être figuré. Les publications adoptées pour l'année prochaine sont le tome II des *Itinera latina* (1100-1150), éditeur M. Thomas, membre de l'Académie des Sciences de Munich; les *Pélerinages français* (1187-1350), éditeur M. Michelant; la 2^e livraison de l'*Arminensis prologus*.

Ouvrages récemment parus. — *Marie Stuart, son procès et sa condamnation*, par M. Chantelauze, in-8° (Plon). M. Chantelauze a découvert le journal rédigé par Bourgoing, médecin de Marie Stuart pendant les sept derniers mois de la vie de la reine. Il le donne au public après en avoir tiré le récit de la captivité, du procès et de la mort de Marie. C'est, avec la correspondance de Paulet, récemment publiée, le document le plus précieux, le plus digne de foi sur la fin tragique d'une reine qui partage et passionne la postérité, comme elle a partagé et passionné ses contemporains. Après M. Gauthier et M. Hosack, M. Chantelauze soutient que les pièces qui ont fait condamner Marie Stuart ont été falsifiées par les agents de Walsingham, et en effet la production de copies au lieu des originaux, le défaut de confrontation de l'accusée avec ses secrétaires, l'*Apologie* de Nau, tout démontre que Marie Stuart ne connut pas les desseins meur-

triers de Babington, et que les passages qui s'y rapportent dans les lettres du 46 et du 47 juillet 1586 sont des interpolations de Phelipps. D'un autre côté, M. Chantelauze reconnaît qu'Elisabeth fut dupe de cette machination de sa police et crut à la complicité de sa rivale avec Babington ¹. M. Chantelauze a-t-il bien senti la portée de cet aveu dont la conséquence est de justifier l'animosité d'Elisabeth, en établissant qu'elle croyait son salut attaché à la mort de sa rivale? résultat bien contraire sans doute à l'intention de l'auteur, aussi hostile à Elisabeth que favorable à Marie Stuart.

Histoire de l'Impôt en France, par J.-B. Clamageran, tome III, in-8° (Guillaumin). L'ouvrage de M. Clamageran, interrompu depuis 1868, vient de s'augmenter d'un troisième volume. Ce volume va de la mort de Colbert (1683) à celle de Louis XV (1774). Au point de vue financier, cette période est marquée par sept banqueroutes, par l'établissement de deux impôts consacrant en principe la participation de tous aux charges publiques, la capitation et le dixième, par la création de la corvée royale, par la tentative malheureuse de Law pour créer une banque nationale de crédit. La méthode de M. Clamageran consiste à dresser l'état approximatif des recettes et des dépenses pour une année ou une série d'années, à étudier en particulier chaque branche du revenu public, à faire ressortir les rapports de l'impôt et de la prospérité générale. Le rendement de l'impôt, les inventions de la fiscalité, les expédients imaginés par les contrôleurs généraux pour combler le déficit, tout cela est exposé avec une clarté, une intelligence des questions économiques, une élévation d'esprit remarquables, mais il nous semble que l'auteur aurait pu — sans sortir de son sujet pour faire l'histoire de l'administration financière, — s'occuper davantage de l'assiette et de la perception de l'impôt, exposer en un mot la filière administrative par laquelle l'argent passait de la poche du contribuable dans le Trésor. Il n'a pas accordé non plus une assez grande attention aux théories sur l'impôt, qui se produisirent au XVIII^e siècle. Les physiocrates ne sont même pas nommés dans son livre.

Les Saulx-Tavanes; études sur l'ancienne société française; lettres et documents inédits, par M. L. Pingaud, in-8° (Didot). — M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, s'est servi de documents historiques de tout genre, notamment de titres de famille et de pièces d'archives inédites, pour faire la biographie de plusieurs membres de cette maison bourguignonne des Tavanes, qui dut son éclat à Gaspard de Saulx-Tavanes, maréchal de France, le véritable

1. Voy., notamment, p. 125.

vainqueur de Jarnac et de Moncontour. C'est lui qui ouvre cette galerie de portraits où lui succèdent ses fils, Guillaume et Jean, jetés pendant la Ligue dans deux camps opposés, Jacques de Saulx, partisan du grand Condé sous la Fronde, Henri-Charles de Saulx et son frère Nicolas, cardinal-archevêque de Rouen, Henri de Tavanès-Mirebel, enfin la dernière duchesse de Saulx, née Choiseul-Gouffier. Ecrites avec une élégante aisance, ces études biographiques enrichissent l'histoire de la Bourgogne et même l'histoire générale de détails nouveaux.

Le comte de Plélo, un gentilhomme français au XVIII^e siècle, guerrier, littérateur et diplomate, par M. E.-J.-B. Rathery, in-8° (Plon). — Le regrettable M. Rathery a été bien inspiré en entreprenant la biographie de Louis-Robert-Hippolyte de Bréhan, comte de Plélo (1699-1734). L'esprit ouvert de son héros, ses goûts de lettré et d'érudit, son style franc et spirituel, son application à ses devoirs diplomatiques, son vif sentiment de l'honneur national, son amour touchant pour sa femme, sa mort tragique et prématurée, tout contribue à en faire un des personnages les plus sympathiques du XVIII^e siècle. M. Rathery l'a laissé le plus souvent se peindre lui-même dans ses lettres, qui font partie des archives de la famille des Moreton de Chabrillan. Ces lettres, dont la figure du comte de Plélo se dégage, pour ainsi dire, trait par trait, contiennent en même temps des renseignements nouveaux sur la cour de Frédéric IV et de Christian VI, sur la guerre de la succession de Pologne, sur la politique extérieure du cardinal Fleury.

M. Ch. d'Héricault, revenant sur une période à laquelle il a déjà consacré plusieurs publications, vient de tracer dans un ouvrage intitulé : *La Révolution de Thermidor, Robespierre et le Comité de salut public en l'an II*, in-8° (Didier), le récit détaillé des dix derniers mois de la Terreur. C'est un livre très-consciencieux, très-fouillé et, malgré quelques longueurs, très-attachant. Si l'auteur n'a pas mieux réussi que ses devanciers à faire connaître les doctrines politiques de Robespierre, c'est qu'il est impossible de découvrir un système de gouvernement sous la phraséologie oratoire du pontife de l'Être suprême. En revanche, M. d'Héricault paraît avoir présenté sous leur vrai jour le caractère et la tactique de ce personnage ainsi que le secret de sa popularité. Parmi les points nouveaux mis en lumière par l'auteur, nous signalerons ce qui concerne la distribution du travail au sein du comité de salut public, le bureau de police générale destiné à diminuer l'importance du comité de sûreté générale, la part considérable prise par ce dernier comité à la coalition de Thermidor. Ce ne sont pas seulement les innombrables mémoires

et factums imprimés de l'époque qui ont servi à la composition de cet ouvrage ; les archives révolutionnaires y ont été mises également à contribution et elles ont fourni notamment le procès-verbal jusqu'ici inédit de la dernière séance du conseil général de la commune tenue dans la nuit du 9 Thermidor.

De l'Italie, essais de critique et d'histoire, par Emile Gebhart, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Nancy, in-12 (Hachette). — Ce livre est une série d'esquisses où l'auteur cherche à caractériser le génie et le rôle de l'Italie en prenant pour types ses plus illustres représentants et pour exemples certaines périodes de son histoire. Un style châtié et élégant fait le principal mérite de ces esquisses, et nous nous refusons à les considérer même comme l'ébauche de l'histoire de la civilisation italienne que projette M. Gebhart et pour laquelle il a évidemment réservé les vues neuves qui ont dû être le fruit de son commerce intime et prolongé avec l'histoire, la littérature et les arts de l'Italie. Tels qu'ils sont, ces essais relèvent plus de la critique littéraire que de la critique historique qui cherche dans les livres surtout la nouveauté des faits ou des idées.

Publications prochaines. — M. Himly, professeur à la Faculté des lettres de Paris, va publier chez Hachette un ouvrage qui offrira à la fois un intérêt historique et un intérêt d'actualité : c'est une *Histoire de la formation territoriale des états de l'Europe centrale* en 2 vol. in-8°. L'auteur cherche dans la nature et dans l'histoire l'explication de la situation présente des états qui forment le centre du continent européen. Au reste, nous ne pouvons mieux faire connaître la composition de ces deux volumes qu'en reproduisant la table des matières que M. Himly veut bien nous communiquer :

I^{er} volume. — Livre I^{er}. — *Géographie physique de l'Europe centrale.* — Chapitre I^{er}. — Caractères généraux de la géographie physique de l'Europe, et spécialement de l'Europe centrale. — II. Les Alpes. — III. Les chaînes de montagnes secondaires de l'Europe centrale. — IV. La grande plaine de la basse Allemagne et les côtes de l'Europe centrale. — V. Les fleuves de l'Europe centrale.

Livre II. — *Géographie historique générale de l'Europe centrale.* — Chap. I^{er}. La Germanie et les régions avoisinantes à l'époque romaine. — II. La Germanie et ses annexes à l'époque franque. — III. Le saint empire romain de nation germanique au moyen âge. — IV. Le saint empire romain de nation germanique pendant les temps modernes. — V. L'Europe centrale depuis la Révolution française.

Livre III. — *La monarchie autrichienne.* — Chap. 1^{er}. Origines

de la monarchie autrichienne. — II. Union de la Bohême et de la Hongrie à l'Autriche. — III. La monarchie autrichienne au XVIII^e s. — IV. La monarchie autrichienne pendant la Révolution et l'Empire. — V. La monarchie autrichienne depuis 1815.

II^e vol. — Livre IV. — *La monarchie prussienne*. — Chap. I^{er}. Origines de la monarchie prussienne. — II. Les précurseurs de Frédéric II. — III. La Prusse de Frédéric II. — IV. La Prusse au XIX^e siècle.

Livre V. — *La Petite-Allemagne*. — Chap. I^{er}. Les états de la Petite-Allemagne. — II. Bavière. — III. Saxe (Reuss, Schwarzbourg, Anhalt). — IV. Brunswick, Oldenbourg, Mecklembourg. — V. Wurtemberg, Bade (Liechtenstein). — VI. Hesse, Nassau (Waldeck, Lippe). — VII. Les villes libres.

Livre VI. — *La Suisse*. — Chap. I^{er}. Les origines de la confédération helvétique. — II. La confédération des treize cantons, ses sujets et ses alliés. — III. La confédération helvétique moderne.

Livre VII. — *Les Pays-Bas et la Belgique*. — Chap. I^{er}. Les Pays-Bas jusqu'à leur réunion par Charles-Quint. — II. La république des sept provinces unies des Pays-Bas et les Pays-Bas habsbourgeois. — III. La Hollande et la Belgique depuis la fin du XVIII^e siècle.

L'édition des *Etablissements de Saint-Louis*, entreprise par notre collaborateur, M. Viollet, pour la Société de l'Histoire de France, touchera bientôt à son terme. M. Viollet a cherché à dégager le texte primitif des additions et des erreurs qu'il présente dans tous les manuscrits. Pour cela il s'est servi surtout d'une coutume inédite d'Anjou rédigée vers 1246 où l'on trouve la rédaction originale de presque tout le premier livre. On voit par cette coutume que les remaniements subis par les *Etablissements* ne se bornent pas à l'addition de renvois au droit romain et au droit canonique ; au réviseur appartiennent aussi les rubriques et maint passage du texte. M. Viollet publiera cette coutume à la suite des *Etablissements* ; il y joindra un abrégé adapté au droit champenois, les *Usages d'Anjou*, déjà publiés par M. Marnier, enfin des chartes et des textes juridiques de nature à éclaircir le texte principal.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'histoire littéraire du XV^e siècle n'ont pas oublié une brochure parue en 1873, dans laquelle M. Longnon avait éclairci à l'aide de documents d'archives la biographie à la fois obscure et légendaire de François Villon. L'auteur y établissait le vrai nom du poète et y faisait revivre plusieurs de ses compagnons. Depuis M. Longnon a continué avec persévérance ses recherches et elles l'ont conduit à des découvertes assez nombreuses

et assez importantes pour qu'il ait cru devoir les communiquer au public dans un élégant in-8° de 200 pages, qui paraîtra vers la même époque que la *Revue*¹. Les dernières découvertes de M. Longnon portent sur M^e Guillaume de Villon, le protecteur du poète, sur l'origine de ce nom de Villon, sur Catherine de Vausselles, que le poète aima sans être payé de retour, sur l'affiliation de Villon à une bande de voleurs dont un interrogatoire trouvé et publié par le sagace érudit constate les méfaits, sur *la Grosse Margot* dans laquelle il faut se résigner à voir le nom d'une enseignes. A côté de ces points, qui sont entièrement neufs, on retrouve sous une forme très-améliorée et très-amplifiée les résultats des premières recherches de M. Longnon. L'ouvrage est suivi d'un appendice où l'on compte 42 pièces inédites. Ce n'est pas seulement aux admirateurs de Villon que nous signalons ce petit livre où tout est de première main, c'est à tous ceux qu'intéresse l'histoire des mœurs et qui veulent pénétrer dans l'intimité du xv^e siècle.

G. FAGNIEZ.

Archéologie. — L'année 1875 a vu naître un nouveau recueil périodique consacré à l'étude de l'antiquité, la *Gazette Archéologique* publiée par MM. J. DE WITTE et FR. LENORMANT, paraissant tous les deux mois en livraisons in-4° (chez A. LÉVY). La *Gazette* doit spécialement publier des monuments de l'art grec et de l'art romain, auxquels la *Revue Archéologique*, dont le cadre embrasse l'antiquité et le moyen âge, la philologie, la numismatique et l'épigraphie, ne pouvait donner une place digne de leur importance. Fidèle à son titre, le nouveau journal présente d'ailleurs un caractère strictement archéologique, c'est-à-dire que les monuments y sont étudiés pour eux-mêmes, au lieu d'intervenir incidemment comme témoignages dans une dissertation sur quelque problème obscur des coutumes ou des mœurs de l'antiquité. Sauf un mémoire de M. Ravaisson à propos d'un vase funéraire attique à relief, mémoire dans lequel le savant académicien essaie d'établir que les scènes sculptées sur les monuments funéraires ne représentent pas les adieux du mort à sa famille, mais au contraire la réunion dans l'autre monde de ceux que la mort avait séparés ici-bas, le premier volume de la *Gazette* est un texte explicatif de planches, texte sobre et concis, composé de rapprochements et d'énumérations méthodiques. Les monuments, jusqu'alors inédits ou connus seulement par des représentations infidèles, ont été empruntés aux collections de la Bibliothèque natio-

1. Chez Menu.

nale, aux musées de province, à des collections particulières. Les planches, au nombre de 36, dues à d'habiles artistes, nous montrent les procédés de reproduction les plus variés, gravure, héliogravure, lithographie, lithochromie. Les planches coloriées, qui représentent des vases peints, des fresques, des miniatures de manuscrits, sont exécutées avec le plus grand soin et la fidélité la plus scrupuleuse.

Les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* de M. CH. ROBERT, membre de l'Institut, sont principalement consacrés à la numismatique, et surtout à la numismatique lorraine. On y lira avec intérêt un mémoire étendu sur les médailles relatives aux événements militaires accomplis de 1551 à 1553 en Allemagne et en Italie; plusieurs de ces médailles se rapportent à la défense de Metz. On trouve dans le même volume la description de deux stèles grecques, dont l'une appartient au Musée de Bordeaux, une étude sur un cachet d'oculiste trouvé à Reims, le premier où la *fleur de romarin* (? FLOS ROM) figure parmi les médicaments employés pour les affections de la vue, une autre sur cinq inscriptions funéraires de Rome, dont l'une fournit à l'auteur l'occasion d'une bonne dissertation sur les *vicarii* (vicarii servi ii qui parent ordinariis) et enfin l'extrait d'un intéressant mémoire lu à l'Académie des Inscriptions sur l'emplacement des légions romaines depuis Auguste jusqu'à Constantin.

C. DE LA BERGE.

BELGIQUE.

En Belgique on s'occupe surtout de l'histoire nationale. La situation faite à ce pays par la révolution belge de 1830 explique d'ailleurs fort bien que les historiens ont dû nécessairement concentrer tous leurs efforts sur ce point. Après avoir été, au moyen-âge et au début de l'époque moderne, un des états les plus prospères et les plus brillants de l'Occident, les Pays-Bas furent désolés par les guerres religieuses du xvi^e siècle; la sanglante tyrannie du duc d'Albe, les bûchers et les gibets de l'Inquisition, les luttes acharnées des catholiques et des protestants, épuisèrent en quelques années cet organisme social, si vivace et si riche en ressources de toute espèce aux temps de Jacques van Artevelde, du duc Philippe le Bon et de l'empereur Charles-Quint. On sait que le soulèvement héroïque contre Philippe II amena la constitution de la République des Pro-

vinces-Unies, qui sembla attirer à elle l'héritage tout entier des anciennes vertus et de la prospérité proverbiale des Pays-Bas; tandis que les provinces méridionales, ramenées sous le joug de l'Espagne par les victoires d'Alexandre Farnèse, descendirent bientôt au dernier degré de la misère et de l'ignorance. Elles servirent alors de champ de bataille à l'Europe et finirent, après la guerre de la succession d'Espagne, par être adjugées à l'Autriche. Pendant tout ce temps, les Pays-Bas méridionaux ressemblèrent à un corps inerte; ils se soumettaient sans se plaindre au sort que leur réservaient le destin des batailles et les intrigues de la diplomatie. Ce ne fut que vers le milieu du XVIII^e siècle qu'ils commencèrent à secouer cette torpeur, grâce à l'administration réparatrice de Marie-Thérèse. On peut dire que c'est cette souveraine, aidée de ministres éclairés, qui a tiré la Belgique de son assoupissement séculaire. Elle avait fondé à Bruxelles une Académie, et l'un des membres de cette savante compagnie, Des Roches, écrivit la première *Histoire de Belgique*.

L'empereur Joseph II, qui recueillit l'héritage de sa mère Marie-Thérèse, se préoccupa aussi de l'avenir de la Belgique. Animé des meilleures intentions, il voulut y introduire à coups de décrets toute une série de réformes, dont la plupart étaient fort libérales et furent bientôt réalisées par la Révolution française; mais elles heurtaient de front tant de vieux usages, tant de préjugés enracinés, elles étaient présentées si maladroitement, elles violaient si directement les privilèges des Pays-Bas autrichiens, que le monarque réformateur ne réussit qu'à provoquer un soulèvement général, qui aboutit à la proclamation d'une indépendance éphémère sous le nom de République des Etats-Belgiques-Unis. Presque au même instant, les armées de la République française faisaient la conquête de la Belgique et de la Hollande, qui bientôt furent comprises dans l'Empire français. Le peuple avait été violemment secoué par tant d'événements; un déluge de brochures et de pamphlets avait inondé la Belgique, comme au temps des controverses passionnées du XVI^e siècle; mais quelle différence entre les écrits des polémistes des guerres de religion et ceux des Belges du XVIII^e siècle; que d'élévation dans la pensée, que de fierté dans le style chez ceux-là; que de trivialité dans la forme, que d'étroitesse dans les idées chez ceux-ci!

Les Français, qui avaient conquis les Pays-Bas, les pillèrent et les exploitèrent sans vergogne; c'est ce que les recherches récentes dans les archives belges et hollandaises ont établi à l'évidence; mais ils détruisirent les derniers vestiges du moyen-âge, et s'ils ruinèrent aveuglément les institutions provinciales et communales, pour les remplacer par la centralisation néfaste que la République de 89 avait

empruntée à la monarchie absolue, ils accomplirent une œuvre nécessaire en Belgique en rompant violemment avec des traditions surannées. Ce bienfait doit compenser aux yeux de l'histoire toutes les souffrances que les sans-culottes et Napoléon I^{er} ont fait subir à la Belgique. Il n'en est pas moins vrai que Waterloo fut salué dans les Pays-Bas comme le signal d'une délivrance longtemps attendue et presque inespérée. La nation fixa alors les yeux sur son passé pour y chercher les titres de son indépendance : mais ses épreuves n'étaient pas encore finies. Le roi Guillaume, marchant sur les traces de Joseph II, provoqua contre lui en Belgique un mécontentement de plus en plus vif, et en septembre 1830 éclata une révolution qui pour la seconde fois coupa en deux les Pays-Bas des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint.

Cette révolution fut le point de départ d'un mouvement historique vraiment remarquable en Belgique. La jeune nation, après avoir pris sa place au soleil, voulut prouver ses droits à l'existence. Depuis Waterloo, une génération nouvelle, formée dans les universités dont le roi de Hollande avait doté la Belgique, s'était passionnée pour la patrie qui, après avoir porté le joug de l'Espagne, de l'Autriche et de la France, avait été rendue à ses destinées par le Congrès de Vienne. L'opposition contre le roi Guillaume avait contribué aussi à développer le sentiment national, et dès que la Belgique eut été reconnue par l'Europe, on se mit à puiser avidement dans les archives pour appeler le passé à témoigner en faveur du présent. De là une renaissance historique à laquelle MM. Gachard, de Reiffenberg, J.-F. Willems, de Gerlache, Altmeyer et d'autres ont attaché leur nom.

Le gouvernement prit noblement la direction de ce mouvement national ; il institua la *Commission royale d'histoire*, qui, depuis 1836, n'a cessé de faire paraître chaque année des chroniques françaises, flamandes et latines, ainsi qu'une foule de documents précieux tirés des archives. Parmi les publications les plus importantes de la Commission, nous citerons : les chroniques flamandes concernant l'histoire du Brabant, éditées par J.-F. Willems ; le *Corpus chronicorum Flandriae* (4 vol.), publié par le chanoine J.-J. Desmet ; la *Chronique rimée de Pierre Mouskes*, publiée par Reiffenberg ; la relation des troubles de Gand sous Charles-Quint (accompagnée de 330 documents inédits), par Gachard, qui a publié en outre des travaux excellents et des trésors de pièces inédites sur la retraite et la mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, les Relations des ambassadeurs vénitiens relatives à Charles-Quint et à Philippe II, la

Correspondance de Charles-Quint et du pape Adrien VI, Don Carlos et Philippe II, les États-Généraux des Pays-Bas au xvi^e siècle, la Correspondance de Philippe II, etc. ; une collection fort précieuse des Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous les ducs de Bourgogne, publiée par Kervyn de Lettenhove; une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique (4 vol. in-4^o parus), par Alph. Wauters, etc.

L'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique prit également une large part à la renaissance de l'histoire nationale. La collection des mémoires de ses membres et des mémoires couronnés par elle renferme beaucoup de travaux remarquables sur l'histoire de Belgique. C'est elle aussi qui s'est chargée de la publication des œuvres des grands écrivains du pays, et c'est sous ses auspices que Polain a édité les chroniques inédites de Jean le Bel, le maître de Froissart, qui l'a copié dans ses premiers livres, et que Kervyn de Lettenhove a donné des éditions nouvelles plus complètes et accompagnées de notes savantes, de Froissart et de Chastellain, le chroniqueur de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Enfin la *Biographie nationale*, dirigée aussi par l'Académie, touche par beaucoup de points à l'histoire proprement dite.

Un grand nombre de sociétés historiques et archéologiques ont aussi rendu des services importants à l'histoire nationale; chacune des neuf provinces de la Belgique en possède plusieurs. Sans doute il en est parmi elles qui se cantonnent dans l'histoire locale et remplissent leur programme avec peu de largeur de vues. Mais, outre que ces recherches spéciales ne sont jamais inutiles, plusieurs de ces associations, dues à l'initiative privée, ont su se conquérir une place honorable à côté de la Commission royale d'histoire. La *Société de l'histoire de Belgique* a publié une série fort importante de Mémoires sur les troubles religieux des Pays-Bas au xvi^e siècle (entre autres ceux de Pontus Payen); et elle vient encore d'attirer l'attention du monde savant par trois volumes qu'un français, M. Paillard, a publiés dans sa collection sur les *Troubles religieux de Valenciennes* (1560-1567). D'autres publications de cette société, concernant le xvii^e et le xviii^e siècle, ont été à bon droit remarquées; tels sont : *Henri IV et la princesse de Condé*, publié par Paul Henrard, *l'Abrégé historique du règne d'Albert et Isabelle* (1592-1602), publié par Adrien Campan, et le *Procès de François Anneessens* (1719), publié par L. Galesloot. La Société flamande des Bibliophiles (*Vlaamsche Bibliophilen*) de Gand a publié depuis 1839 un grand nombre de documents flamands, inédits, dont quelques-uns jettent

un jour tout nouveau sur l'histoire des Pays-Bas. A côté d'un recueil fort important de chansons catholiques du xvi^e siècle ¹, elle a entrepris la publication d'une chronique du xvi^e siècle relative aux troubles religieux de Gand ²; les trois premiers volumes ont paru et ont fait sensation, car l'auteur, un contemporain gantois du nom de Marcus van Vaernewyck, tout en appartenant au parti catholique et espagnol, se distingue par une naïveté, une franchise et une bonne foi, qui font de ses mémoires un document d'un prix inestimable. La *Société d'émulation de Bruges* a publié, depuis 1839, une série de cartulaires et de chroniques des anciennes abbayes de la Flandre occidentale, ainsi que plusieurs documents historiques d'une grande valeur, tels que la *Philippeis* de Guillaume Le Breton, qui contient tant de détails curieux sur le règne de Philippe-Auguste, et les *Rerum Flandricarum tomi X* d'un curé de Bailleul, Jacques Meyer, qui nous donne un tableau saisissant de la prospérité de la Flandre au xvi^e siècle, avant la tourmente des guerres religieuses. Le lecteur aura peut-être remarqué que les deux Sociétés de Gand et de Bruges ont commencé leurs publications en 1839, tandis que la première chronique éditée par la Commission royale d'histoire remonte à 1836. Ces dates confirment ce que nous disions plus haut du mouvement historique qui se produisit en Belgique peu de temps après la révolution de 1830.

Parmi les Recueils périodiques qui s'occupent d'histoire, nous signalerons les *Bulletins* de l'Académie et de la Commission royale d'histoire, les *Annales* des nombreuses sociétés archéologiques, et surtout une Revue spéciale, dont la réputation est établie depuis longtemps, le *Messenger des sciences historiques*, qui se publie à Gand. Avant de passer aux publications de l'année 1875, nous compléterons ces détails trop succincts et trop incomplets sur les études historiques en Belgique, en disant quelques mots des ouvrages les plus importants parus depuis 1830.

L'Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830 par Gerlache (3 vol. 1839) est une œuvre de pensée et de style. L'auteur, qui a joué un rôle marquant et fort honorable sous le règne du roi de Hollande et après le triomphe de la révolution de 1830, a jugé les événements avec fermeté et modération. Une des parties les

1. *Politieke balladen, refereinen, liederen en spotgedichten der xvi^e eeuw.* (Publié par Ph. Blommaert).

2. *Van die beroerlicke tijden in die Nederlanden en voornamelijk in Ghendt* (1566-1568). Publié par Ferd. van der Haeghen, le savant bibliothécaire de l'Université de Gand.

plus importantes est l'introduction (de plus de 270 pages) consacrée à l'histoire des provinces belges depuis leur conversion au christianisme jusqu'à la chute de Napoléon. Gerlache passe ainsi en revue l'époque féodale, le développement brillant des communes, l'administration des ducs de Bourgogne, le règne de Charles-Quint et de Philippe II, la décadence navrante des Pays-Bas méridionaux sous la domination espagnole, les effets de l'administration autrichienne et en particulier les réformes de Joseph II, le soulèvement des Belges contre cet empereur, enfin les guerres et l'administration de la République et de l'Empire en Belgique. L'auteur était un des chefs du parti catholique, mais son livre se ressent des tendances libérales qui animaient alors ce parti, et lui ont fait voter la constitution belge de 1831, dont il condamne aujourd'hui les libertés conformément aux enseignements du *Syllabus* de Pie IX. Dans cette introduction, Gerlache a tracé le cadre de l'histoire de Belgique avec une science et une sûreté de coup d'œil qu'on ne saurait trop admirer aujourd'hui. Avant lui, J.-B. Nothomb, qui fut aussi un des fondateurs du royaume de Belgique, avait publié, en 1833, un *Essai historique et politique sur la révolution belge*, qui fit sensation en Belgique et même en Europe. Dire qu'il fut remarqué et apprécié par M. Guizot et lord Palmerston, suffira pour en établir la valeur.

L'*Histoire de Flandre*, publiée de 1847 à 1850 par Kervyn de Lettenhove, est une œuvre d'une érudition vaste et d'un style soigné, mais parfois un peu trop coloré. Surtout l'époque de la lutte des communes flamandes contre leurs comtes et les rois de France, sous la direction des deux Artevelde et des autres tribuns populaires, ainsi que l'histoire des résistances héroïques opposées à la centralisation de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, sont racontées avec amour. L'*Histoire de Flandre* a mérité dignement le grand prix quinquennal d'histoire nationale, qui lui a été décerné en 1854 par le gouvernement. Plusieurs monographies consacrées à l'histoire d'une ville peuvent compter aussi parmi les meilleures œuvres depuis 1830; citons ici l'*Histoire de Bruxelles* par Henne et Wauters, l'*Histoire d'Anvers* (en flamand) par Mertens et Torfs, et l'excellente *Histoire de Lierre* (en flamand) par Anton Bergmann. Un historien fécond, qui a consacré ses veilles à l'histoire du xvi^e siècle et à celle de la fondation de la Belgique, Théodore Juste, mérite aussi une mention spéciale. Son *Histoire de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II* et son *Guillaume le Taciturne* sont des livres consciencieux et impartiaux, tandis que ses nombreuses publications sur la révolution belge de 1830 et les principaux personnages de cette

époque forment une collection précieuse, parce que l'auteur a puisé avec discernement dans les lettres et les papiers inédits des hommes les plus remarquables du temps. L'*Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle* d'Adolphe Borgnet et son *Histoire de la révolution liégeoise* (de 1789), sont des œuvres un peu ternes quant au style, mais très-consciencieuses et qui ont coûté énormément de recherches. L'*Histoire du pays de Liège* de Ferd. Hénaux est dans le même cas. L'*Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant et de ses origines* par Edm. Pouillet est une monographie soignée, consacrée à la fameuse charte brabançonne de 1356, qui resta en vigueur jusqu'à l'annexion de la Belgique à la République française.

Deux grandes histoires de Belgique méritent aussi une mention spéciale : l'*Histoire de la patrie* (en flamand) par le chanoine David, et le *Cours d'histoire nationale* par Monseigneur Namèche, vaste compilation où l'auteur a réuni avec assez d'ordre les résultats des recherches multiples faites depuis 1830. La *Patria Belgica*, encyclopédie nationale, publiée sous la direction d'Eug. Van Bommel, contient une série d'études assez étendues sur l'histoire des religions, de la philosophie, des sciences, de la littérature (française et flamande), des arts, du droit, des sciences militaires, du commerce et de l'industrie en Belgique. Ces monographies, signées par des spécialistes distingués, sont suivies chacune de précieuses indications bibliographiques. Tel est, à grands traits, le bilan du mouvement historique belge au point de vue de l'histoire nationale.

Peu nombreux sont les livres parus en Belgique sur l'histoire ancienne, féodale ou moderne ; mais quelques-uns se distinguent par un mérite hors ligne. Les *Études sur l'histoire de l'humanité* par F. Laurent constituent une grande histoire philosophique du droit des gens et des relations internationales sur l'Orient, la Grèce, Rome, le christianisme, les barbares et le catholicisme, la féodalité et l'Église, la papauté et l'empire, les guerres de religion, la réforme, les nationalités, la politique royale, le XVIII^e siècle et la religion de l'avenir. Les travaux de ce genre ne sont pas rares dans ce siècle, mais il en est peu qui aient été entrepris dans d'aussi vastes proportions et avec une érudition aussi grande. Deux autres livres, traitant des sujets bien plus restreints, font aussi honneur à la science belge : ce sont l'*Histoire des communes lombardes depuis leur origine jusqu'à la fin du XIII^e siècle* par P. de Haullevile, et *Caton l'ancien* par Godefroid Kurth. Mais l'œuvre la plus parfaite que l'histoire ait produite en Belgique est sans contredit le livre de Jules van Praet, intitulé : *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles* (2 vol. 1867 et 1874). Enfin la Belgique a un historien qu'elle peut opposer

sans crainte aux meilleurs que ce siècle ait vus paraître en France, en Angleterre et en Allemagne. Surtout les pages que l'auteur consacre à Charles-Quint, à Guillaume III d'Orange, à Louis XIV et à Frédéric II de Prusse, sont dignes des grands historiens par la pensée et par le style.

Il nous faut maintenant, après cette digression un peu longue, aborder l'objet spécial de ce bulletin et passer en revue les principales publications historiques qui ont paru en Belgique dans le courant de l'année 1873.

La remarque générale que nous faisons plus haut se vérifie de nouveau; les livres consacrés à l'histoire nationale sont assez nombreux, tandis que les autres sont fort rares. L'événement de l'année est la polémique fort vive soulevée par le livre du général Eenens, intitulé *Documents historiques sur l'origine du royaume de Belgique. Les conspirations militaires de 1831*. L'auteur, qui attribue à la trahison les défaites des Belges luttant contre les Hollandais à la suite de la révolution de 1830, a été aussitôt attaqué par le général Kessels dans une *Réponse* et dans un *Mémoire explicatif* de feu le général de Faily, ministre de la guerre en 1831 (publié par son fils). Cette question a eu un certain retentissement en Hollande, où le livre de M. Eenens a trouvé aussi des contradicteurs, entre autres le général Booms, dans son opuscule *Le 12 août et la campagne de 12 jours*. Le général Eenens s'est efforcé de réfuter ces critiques dans une nouvelle publication intitulée *Quelques observations sur les réponses de MM. Kessels et Booms* (avec carte ¹).

P.-A.-F. Gérard a publié une curieuse *Notice sur les relations politiques de la Belgique et de la Hollande, depuis la séparation du xvi^e siècle jusqu'en 1830*. Il a fort bien mis en lumière l'égoïsme acharné de la république des Provinces-Unies à l'égard des misérables Pays-Bas méridionaux courbés sous le joug de l'Espagne et de l'Autriche; mais il n'a pas montré assez d'impartialité dans l'appréciation du règne du premier roi des Pays-Bas et des torts de la Hollande lors de la révolution belge de 1830. Théodore Juste, si fécond et toujours infatigable, a continué sa collection des fondateurs de la monarchie belge. Ses deux biographies, *le vicomte Vilain XIII* et *le baron Nothomb*, sont des portraits bien tracés, et ses *Notices biographiques* sur Raikem, Claes, Hippolyte Vilain XIII, Barthélemy et Hennequin sont des esquisses intéressantes.

1. L'auteur vient de réunir ses réponses dans un *Supplément* qui a paru au commencement de 1876 et qui renferme aussi la critique du *Mémoire explicatif* de feu le général de Faily.

L'histoire nationale moins récente a été l'objet de quelques travaux nouveaux. Le major Henrard a publié une *Appréciation sur le règne de Charles le Téméraire*, dans laquelle il a vulgarisé pour le public belge les dernières découvertes des historiens suisses et de l'historien américain John Foster Kirk, sur la folle campagne qui fut marquée par les défaites de Granson et de Morat. L'auteur de ce bulletin a publié un *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*.

L'histoire des provinces, des villes et des communes, a été étudiée aussi avec soin. Citons *la Flandre pendant les trois derniers siècles* par Kervyn de Lettenhove et l'*Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne* par A. Inghels. Feys et van de Castele poursuivent leur intéressante *Histoire d'Oudenbourg*, Courouble a retracé l'*Histoire de Warneton*; le savant archiviste Wauters a étudié la géographie et l'histoire des communes du canton de Tirlemont, et James Weale, bien connu pour son érudition et ses découvertes dans les archives, a publié une 3^e édition de son excellent livre : *Bruges et ses environs*. Un certain nombre de documents inédits plus ou moins importants ont été imprimés aux frais du gouvernement ou de l'une ou l'autre ville. Le t. III de l'*Inventaire des archives de Bruges* par Gilliodts van Severen, est digne des précédents. L. Devillers a publié le t. VII de sa *Description analytique de cartulaires et de chartriers, accompagnée du texte de documents inédits utiles à l'histoire du Hainaut*. Ch. Piot a édité le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, et Kervyn de Lettenhove le *Codex Dunensis sive diplomatum et chartarum mediæ ævi amplissima collectio*. Mais le recueil le plus intéressant est le t. I des *Documents du XVI^e siècle tirés des archives d'Ypres* par Diegerick. On trouve là des détails navrants sur les troubles religieux en Flandre et leur répression sanglante. L'archiviste général Gachard a rendu un véritable service par la publication de ses *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat. de Paris, de Madrid et de l'Escurial, concernant l'histoire de Belgique*. Le premier volume a paru en 1875. Kervyn de Lettenhove a fait œuvre utile aussi en ajoutant à sa grande édition des *Chroniques* de Froissart une table analytique des noms historiques, qu'il a menée jusqu'à la lettre Q. En fait de généalogie, citons le livre de A. de Vlaminck, *Filiations des familles de la Flandre, dressées sur pièces authentiques ou d'après des manuscrits anciens*. Mentionnons enfin le t. IX du *Recueil des traités et des conventions concernant le royaume de Belgique* publié par Garcia de la Vega.

Quelques monographies curieuses méritent aussi de fixer notre

attention. Tels sont *les Pagi de la Belgique et leur subdivision au moyen-âge* par Ch. Piot, *Notice sur la statistique ancienne de la Belgique* par X. Heuschling, *Passé et avenir des anciens ports flamands* par P. Bortier, *Flandre et Portugal*, mémoire sur les relations qui existaient autrefois entre les Flamands de Flandre et les Portugais par Ed. van den Bussche, *l'Élection de Charles V et de Frédéric de Saxe* par E. Varenbergh, etc. Dans une *Notice sur la bibliothèque plantinienne à Anvers*, Ferd. van der Haeghen s'occupe du fameux établissement typographique fondé par Christophe Plantin en 1555. La famille Plantin-Moretus a religieusement conservé et enrichi par des acquisitions continuelles les ateliers d'imprimerie de Christophe, avec leurs presses, leurs types, leurs fonderies et tous leurs instruments, leur bibliothèque et toute leur collection de lettres et d'épreuves venant des plus célèbres écrivains du xvi^e et du xvii^e siècle. C'est un fait unique dans les annales de la typographie. Il y a là aussi des portraits et tableaux de grands maîtres flamands et hollandais, des collections de meubles antiques, des porcelaines rares, des eaux-fortes de Rubens et d'autres, des gravures sur bois, etc. En un mot, toute l'installation typographique de Plantin et de ses successeurs a été conservée. Outre tous ces trésors, on y trouve 200 manuscrits d'auteurs anciens, du moyen-âge et de la renaissance, parmi lesquels plusieurs sont inédits, quelques-uns sont ornés de miniatures ravissantes. La bibliothèque contient une soixantaine d'incunables rarissimes et huit à neuf mille volumes, sortis pour la plupart des presses de Plantin et de ses continuateurs. C'est à cette collection, qui fait l'admiration des connaisseurs et que la ville d'Anvers vient d'acquérir, que Ferd. van der Haeghen, bibliophile des plus distingués lui-même, a consacré son intéressante notice qui sera lue avec fruit par les savants étrangers. Signalons encore un petit opuscule concernant l'histoire de la principauté de Liège et intitulé *Les hommes et les principes de 1789 au pays de Franchimont* par F. de Noël. Une étude de Max. Rooses sur *Les chants des Gueux et de leurs adversaires* ¹ (en flamand), passe en revue les chansons populaires, religieuses et politiques du xvi^e siècle, dans les Pays-Bas, et fait ressortir le prix qu'elles ont aux yeux de l'histoire. Notons ici en passant que, depuis le 300^e anniversaire de la prise de la Brielle par les Gueux de mer (1^{er} avril 1572), qui a été célébré avec enthousiasme en 1872 dans les anciens Pays-Bas, les souvenirs du xvi^e siècle ont été évoqués plus que jamais en Belgique

1. *Geuzen— en antigeuzenliederen der xvi^e eeuw* door Max. Rooses (overgedrukt iut het tijdschrift *Nederland* van 's Gravenhage).

comme en Hollande. Les polémiques de la presse, les conférences publiques, les articles des revues roulent sans cesse sur ce brûlant sujet. L'année 1875 a vu paraître deux intéressantes biographies populaires (en flamand) du fameux Marnix de Sainte-Aldegonde.

Les voyageurs belges sont rares. Nous avons cependant à noter cette année trois intéressants récits de voyages : un *Voyage dans le nord de l'Europe* (Norwège et mer Glaciale) par Jules Leclercq; *Souvenirs d'une exploration au bassin de la Yellowstone*, le splendide parc fédéral des États-Unis, par Paul Le Hardy de Beaulieu, et surtout les curieuses *Notes d'un voyage au Brésil* par W. de Sélys-Longschamps. Le Dr van Raemdonek a publié une étude savante sur *les sphères terrestre et céleste de Gérard Mercator*, géographe belge célèbre du xvi^e siècle, qui dédia sa sphère terrestre à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle.

Dans le domaine de l'histoire ancienne, il faut citer en première ligne l'excellent *Mémoire sur les guerres médiques* par Paul Devaux. On y remarque surtout les réflexions de l'auteur sur la bataille de Marathon, dont il donne pour la première fois une explication satisfaisante. Rejetant l'hypothèse reproduite par Ernst Curtius dans la dernière édition de sa *Griechische Geschichte*, il discute et explique le témoignage d'Hérodote; et cette partie, qui est la plus originale du *Mémoire*, a été appelée à juste titre « un chef-d'œuvre d'exégèse philologique ¹. » Signalons aussi une savante étude de Roulez sur *les Légats propréteurs et procurateurs des provinces de Belgique et de Germanie inférieures*, et des *Notes sur l'histoire militaire de l'antiquité* par B. Renard. Enfin nous ne pouvons passer sous silence un livre, qui par une foule de points touche à l'histoire des Grecs et des Romains : la brillante et érudite *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité* par F.-A. Gevaert, qui a pour ainsi dire ressuscité la musique des Grecs. Ce livre a fait sensation dans le monde savant et musical de l'Europe; c'est de plus un chef-d'œuvre de typographie, imprimé à Gand chez Annoot-Braeckman.

Théodore Juste a publié un *Précis de l'histoire contemporaine (1815-1874)*, œuvre impartiale et au courant des travaux des devanciers. L'auteur n'a pas oublié qu'il est Belge, et on trouve relatés dans son livre tous les plans d'annexion dont les différents gouvernements français ont menacé la Belgique, depuis M. de Martignac, ministre de Charles X, en janvier 1828, jusqu'au traité Benedetti en 1866, en passant par le ministère de Louis-Philippe en 1834, qui ne

1. A Wagener, dans son rapport à l'Académie de Belgique, sur le *Mémoire* de Paul Devaux.

recula que devant l'attitude menaçante de lord Palmerston¹, par les hommes du coup d'état de 1854, qui envoyèrent à l'imprimerie du *Moniteur* un décret d'annexion signé par Napoléon III et le retirèrent ensuite², et par le projet de traité soumis à M. de Bismarck par l'ambassadeur de l'empereur; Napoléon III avait écrit en marge de sa propre main : « Il est évident que l'extension de la suprématie de la Prusse au-delà du Mein sera une occasion toute naturelle, presque obligatoire pour nous de nous emparer de la Belgique. » Toute cette partie est traitée par l'auteur avec un soin particulier et sans amertume; car il ne rend pas la France responsable de l'ambition criminelle de quelques hommes. Une étude remarquable sur *Bismarck et Cavour* par H.-N. Reintjens a atteint sa seconde édition cette année. L'auteur a étudié la genèse de l'unité de l'Allemagne et de l'Italie, en examinant successivement les péripéties de l'alliance franco-italienne, les prolégomènes de l'alliance italo-prussienne et la réalisation de l'œuvre de M. de Bismarck. Il a utilisé soigneusement le livre du grand historien allemand Léopold von Ranke sur Frédéric-Guillaume IV et sa correspondance avec Bunsen, les *Mémoires* de ce dernier, la *Storia della diplomazia Europea* de Bianchi, le curieux livre du général La Marmora *Un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de 1866*, l'*Œuvre parlementaire du comte de Cavour* par J. Artom et Albert Blanc, *Die preussisch-italienische Allianz* par Heinrich Homberger, les Rapports du général Govone, envoyé italien à Berlin, les discours de M. de Bismarck, etc. C'est un livre plein d'actualité et fort intéressant³.

Pour finir il nous reste à parler de l'ouvrage le plus important de toute l'année, les *Études politiques sur l'histoire ancienne et moderne et sur l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix* par Paul Devaux, dont nous avons déjà cité plus haut le *Mémoire sur les guerres médiques*. Ce vénérable homme d'état, vétéran du libéralisme belge, qui depuis 1830 a exercé une grande influence sur son parti et sur la marche des affaires en Belgique, a été forcé de renoncer à la vie politique par la perte de la vue; mais cette infirmité n'a aucunement abattu son courage, et dans sa verte vieillesse il a dicté ce gros volume de plus de 650 pages in-8°. Dans cette œuvre de longue haleine, fruit des études et méditations de plusieurs années, Paul

1. Voir l'important livre de sir Henry Bulwer, *Life of lord Palmerston*, t. I, liv. IX.

2. Voir *Annales parlementaires belges*, session de 1873-74, p. 1042.

3. Signalons, au moins en note, un opuscle intéressant spécialement la France : *Les clercs de la Bazoche*, étude historique sur l'ancien Parlement de Paris et sur les associations de clercs, par G. Verhaeghen.

Devaux a examiné les conséquences de la guerre ou de la paix au point de vue de la prospérité des peuples, depuis l'Inde ancienne jusqu'à nos jours; après avoir exposé son système dans une introduction fort remarquable, il l'applique à l'histoire de l'Inde, de l'Égypte, des Hébreux, de Sparte et d'Athènes, de la France depuis Jules César jusqu'à 1870, de l'Angleterre depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours, et de l'Allemagne depuis le traité de Verdun (843) jusqu'au traité de Francfort de 1871. Chacune de ces études est un résumé lumineux de l'histoire d'un peuple. L'auteur a laissé de côté l'histoire de Rome, qu'il se propose de traiter à part. Une grande élévation de vues et une admirable lucidité sont les mérites les plus saillants de ce livre, dont la Belgique peut se montrer fière à bon droit.

Paul FREDERICQ.

RUSSIE.

Un historien qui est assez courageux pour entreprendre de mettre des lecteurs français au courant des travaux accomplis en Russie dans le domaine de l'histoire ne peut pas se borner à tracer le tableau de l'état actuel où se trouve la science historique; il faut remonter au-delà du moment présent, et rechercher dans le passé les causes qui ont donné l'impulsion à ces études, et qui continuent à les diriger. Entre autres résultats, ce travail nous permettra d'expliquer la stérilité relative dont se trouve aujourd'hui frappée la production historique en Russie, et l'absence de travaux vraiment importants et faisant école.

Au commencement du siècle dernier, à Marbourg, Pierre le Grand, accompagné de jeunes gens qu'il envoyait s'instruire à l'étranger, entra un jour dans la salle d'anatomie au moment d'une dissection. Les jeunes Russes regardaient avec horreur cette opération à laquelle la vieille Russie n'était guère accoutumée, et un de ceux que la volonté du czar destinait à la médecine, ayant refusé de manier le scalpel, l'empereur le contraignit à faire la dissection avec ses dents; le jeune étudiant dut obéir. Un acte de cette même volonté à qui rien ne résistait institua en Russie l'étude de l'histoire. Pierre le Grand voulut avoir des historiens comme il avait des ingénieurs et des médecins.

Il fonda l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg. C'est dans

cette Académie, qui devait comprendre à la fois un lycée, une faculté, et une académie au sens ordinaire du mot, et où les Allemands, comme Siegfried, Bayer et plus tard Schlœtzer, étaient en majorité, que furent posés les fondements de la critique historique. En même temps le czar donna l'ordre à Polikarpov de composer une histoire de la Russie; cet ouvrage, qui s'écartait des idées reçues, déplut à Pierre le Grand. Par un autre oukase, le czar ordonna de faire des recherches dans les archevêchés et les monastères de son empire, afin de découvrir les chroniques et documents anciens, qu'on aurait ensuite, dit l'ordonnance, à confronter et à mettre d'accord. Enfin, dans une nouvelle ordonnance, le czar créa ce qu'on pourrait appeler la littérature des traductions; la société russe put lire les ouvrages politiques et historiques de Puffendorf, l'introduction à l'histoire des principaux États par Hugo Grotius¹, les livres de Locke, de Hobbes, de Machiavel et de tant d'autres qu'on peut retrouver dans les bibliothèques de cette époque. Ces livres eurent une grande influence sur les générations nouvelles, et c'est sur le modèle des histoires étrangères que furent calquées les premières histoires de la Russie.

L'impulsion donnée par Pierre le Grand avait été vigoureuse : on se mit au travail avec ardeur. Il y avait d'ailleurs beaucoup à faire : aucun livre d'histoire proprement dit n'existait encore; on avait des chroniques et quelques rares mémoires des xvi^e et xvii^e siècles; mais ils n'étaient remplis que de fables. Dans la Russie méridionale, à Kiew, où la scholastique mourante trouva un refuge dans l'Académie ecclésiastique, dont l'influence sur la Grande-Russie fut considérable, Innocent Gisel écrivit un manuel dans le genre des histoires qu'on écrivait en France au commencement du xvii^e siècle; il y fait descendre la nation russe de Moloeh, fils de Japhet; il explique le nom de Russie par celui d'un descendant de Japhet appelé Rousse; ce Rousse, cousin de l'empereur Auguste, est un des ancêtres de Rurik, le premier prince russe. Le livre de Gisel créa une école représentée, au xviii^e siècle, par des écrivains comme Mankev, Trediakovsky, Elagine, Emine². Trediakovsky par exemple tirait le nom des Seythes du mot russe skitatsia qui signifie « errer », et concluait de là qu'ils étaient slaves; de même il expliquait le nom de Lusitanie par le russe lischedenia (pays du jour), celui de Bretagne par borodonia

1. Pierre le Grand l'a citée très-souvent, et il l'indique comme manuel pour son fils Alexis.

2. Voir l'étude sur ces historiens par Soloviev, dans les *Archives des connaissances historiques et juridiques*, t. II. Cf. Startchevsky, *Aperçu du développement de la science historique en Russie*. Saint-Petersbourg, 1845.

(pays des barbes). D'autres historiens faisaient de l'histoire de la Russie une série de contes héroïques dans le genre des écrivains grecs ou romains. Ainsi Lomonossov ne fait que transcrire les chroniques en les défigurant; Emine met de grands discours dans la bouche de Sviatoslav, Olga, etc.; Elagine découvre à Novgorod, dans les temps préhistoriques, un sénat, une dictature, une magistrature, etc. Mais les œuvres de ce genre ne résistèrent pas longtemps aux idées nouvelles : la lecture des historiens du XVIII^e siècle et le séjour des Russes à l'étranger changèrent complètement le caractère de l'historiographie nationale.

Tatishchev (1686-1750) fraya le premier un chemin nouveau¹. Il passa quinze ans à l'étranger, puis fut employé en Russie comme ingénieur des mines, et, en cette qualité, composa, sous la direction du général comte de Bruss, homme très-éclairé, une géographie russe. Mais, ayant remarqué bientôt que la connaissance de l'histoire est indispensable aux études géographiques, il se mit à comparer les diverses transcriptions de la chronique de Nestor, à l'expliquer à l'aide de livres d'histoire polonais ou allemands, rassembla près de mille ouvrages historiques parmi lesquels se trouvait une grande quantité d'anciennes chroniques russes, et transcrivit un nombre considérable d'actes officiels conservés dans les archives. Connaissant les meilleurs ouvrages philosophiques et historiques de l'époque, imbu des idées de Hobbes, de Bayle et de Wolf, il a pu faire un livre² qui répondait aux exigences de la science à cette époque. D'après lui un historien véritable doit savoir distinguer le vrai du faux, et être dépourvu de préjugés. C'est pourquoi il doit connaître à fond la philosophie, la logique et les règles de la critique. La raison joue le principal rôle dans son histoire, parce que tous les événements peuvent s'expliquer par un acte de raison ou de sottise. L'histoire de l'humanité présente, à son avis, trois degrés : l'invention des lettres, la venue du Christ, et l'invention de l'imprimerie; c'est pourquoi il s'appesantit sur l'introduction du christianisme en Russie et sur sa lutte contre le paganisme, sur l'établissement des

1. Voir sur Tatishchev l'ouvrage de Popov : *Tatishchev et son temps*, Moscou, 1861. S. Soloviev, *Archives des connaissances histor. et jurid.* Moscou, t. II. Pekarsky, *Nouveaux documents sur Tatishchev*, Pétersbourg, 1864. Bestushew-Rjumin, *Tatishchev*, dans la Revue *la Russie ancienne et moderne*, Pétersbourg, 1875, etc.

2. *Histoire de la Russie depuis les temps les plus anciens*, en 4 parties, Moscou, 1768-74; la 5^e a été imprimée dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Moscou*. 3^e année.

écoles et l'enseignement du grec et du latin aux premiers temps de notre histoire. Témoin des réformes du gouvernement de Pierre le Grand, il attribue les progrès de l'instruction dans la Russie ancienne au zèle du gouvernement; puis il en remarque le déclin, et, toujours fidèle à la doctrine du XVIII^e siècle, il en rend le clergé responsable : à partir de la domination des Tartares, dit-il, le clergé eut une grande influence sur le gouvernement et entrava son œuvre civilisatrice. Il trouve l'origine de l'État dans la constitution de la famille; mais la forme du gouvernement dépend, selon lui, des conditions géographiques du pays; ainsi c'est la monarchie qui s'établit de préférence dans les grands états aux frontières ouvertes; et si ces pays adoptent d'autres formes de gouvernement, ils sont voués à disparaître. Il juge les événements d'après les théories politiques chères à Pierre le Grand, pour lequel il avait une admiration sans bornes : en effet il déclare lui-même « que ses dignités, son honneur, ses biens, ce qu'il a de plus précieux, il doit tout à la bienveillance de Pierre. » Il approuve la sécularisation des biens ecclésiastiques et la restriction des pouvoirs du clergé; c'est aussi ce qui explique son antipathie pour le patriarche Niken (XVII^e siècle) : il l'accuse d'avoir voulu s'emparer du pouvoir, et d'avoir défigurés à dessein dans sa chronique les passages qui montraient les rapports du clergé et du pouvoir civil dans les temps anciens.

Dans son ensemble, son histoire, sauf le premier volume qui renferme une véritable étude historique, n'est qu'une compilation des chroniques russes jusqu'à la mort de Féodor. A l'étude des chroniques, il joint les données fournies par l'ethnographie et l'archéologie; son principal mérite, c'est d'avoir montré la nécessité d'étudier l'histoire suivant les règles de la critique, et d'avoir fondé l'étude des monuments juridiques. Enfin il a posé plusieurs questions de grande importance qui provoquèrent les recherches ultérieures.

Cette histoire ne put être publiée du vivant de l'auteur; on l'estima dangereuse. Tatishchev raconte lui-même que, lorsqu'il apporta son ouvrage à Saint-Petersbourg en 1739, on le traita d'athée et de révolutionnaire. Les idées et les opinions qui s'exprimaient librement sous Pierre le Grand n'étaient plus alors tolérées. Une réaction très-vive s'était produite contre les idées nouvelles; la science n'était envisagée qu'avec crainte et soupçon. L'impératrice Anne fit supprimer les éditions de Puffendorf, et, dans les procès intentés à certains personnages, on les accusa de propager les idées et les œuvres de Machiavel, de Lipsius, etc.; sous le règne d'Élisabeth, on alla jusqu'à interdire le *Theatrum historicum* de Strateman. L'œuvre de Pierre

le Grand ne fut reprise que par Catherine II, et l'œuvre de Tatischev put alors être continuée ; cette époque fut marquée par les travaux du prince Scherbatov et de Boltine.

Scherbatov le premier (1733-1790) composa une histoire complète de la Russie jusqu'au règne de Michel, en 13 livres ¹. Comme Tatischev, il envisage l'histoire au point de vue général ; il essaie d'expliquer les événements en appliquant la doctrine de Hume sur la causalité. Mais il n'avait pas rassemblé assez de matériaux, et il a succombé sous les difficultés de sa tâche ; de plus il n'a pas saisi l'esprit de la théorie de Hume : il veut toujours expliquer chaque événement par le fait le plus proche, et trouver la raison de tous les faits. Ainsi, par exemple, il explique le mariage d'un prince par la tranquillité qui régnait alors en Russie. Versé dans l'histoire de l'Europe, il va souvent chercher des explications dans des faits de l'histoire universelle dont il croit retrouver les analogues en Russie. Adoptant une opinion de Gibbon sur les causes de la décadence de l'empire romain, il explique la domination tartare par l'ascétisme qui régnait alors en Russie et qui inspirait un profond mépris pour les choses de ce monde. Il voit dans l'histoire russe la même lutte civile entre les pouvoirs civil et ecclésiastique qu'en Europe. Comme Bolingbroke il fait à l'historien une loi de ne pas croire aux contes superstitieux des anciens chroniqueurs ; mais il rapporte dans son histoire les traditions populaires qui à son avis peuvent expliquer l'état moral de la Russie ancienne. Comme Tatischev aussi, il porte la critique dans l'histoire : le premier, il fait remonter à Ivan III les origines et tout l'honneur du développement politique de la Russie, opinion qui fut suivie par tous les historiens jusqu'au temps de Soloviev. (Celui-ci la réfuta, en montrant dans Ivan III le continuateur d'une politique inaugurée avant lui.) Il pense que la religion orthodoxe aida beaucoup Ivan III dans sa lutte avec Novgorod et la Lithuanie. En comparant les mémoires de Kourbsky avec d'autres sources, il trouve les causes qui rendirent Jean le Terrible si cruel, c'est-à-dire la vie dépravée et les intrigues des boyards. Contrairement aux récits des chroniqueurs trop crédules, il explique l'élévation du faux Démétrius par le mécontentement que Boris avait inspiré aux boyards. Enfin il donne en appendice à son ouvrage certains actes jusqu'alors inconnus, l'édition du livre généalogique des princes, et les chroniques se rapportant à l'interrègne (xvii^e siècle).

1. Son ouvrage, *Histoire de la Russie*, en 5 vol., a paru à Pétersbourg (1770-1792). Voir sur lui Soloviev (loc. cit.) ; Galachov, *Histoire de la littérature russe*, vol. 1 ; *l'Etat actuel de l'histoire russe, considéré au point de vue scientifique*, dans la *Revue de Moscou* (1859, n^o 1).

La plus grande utilité du livre de Scherbatov ce fut de provoquer les critiques de Boltine ¹. Supérieur en intelligence à celui qu'il combattait, Boltine fit preuve d'un véritable esprit critique. Il montra les rapports qu'il y a entre la Russie moderne et l'ancienne, et donna un aperçu général du développement historique en Russie depuis les temps les plus reculés jusqu'à son époque. Mais ses idées générales reflètent encore les théories du XVIII^e siècle ; il raille les mœurs religieuses de la Russie ancienne, et ne cache pas son admiration pour l'œuvre de Pierre le Grand dans tout ce qui concerne l'église. Il va même jusqu'à penser qu'il est utile que le clergé reste dans l'ignorance.

Tels sont les commencements de l'historiographie russe. Mais la véritable méthode critique n'était pas encore fondée. Ce nouveau progrès fut accompli par une autre école issue de l'Académie des sciences qu'avait fondée Pierre le Grand.

L'Académie représentait l'élément étranger, surtout germanique ; par le caractère de ses travaux, il est vrai, elle appartenait à l'école rhétoricienne de Lomonossov (1712-1765) et de Mankiev ; mais, par sa méthode, elle se rattachait étroitement à l'Allemagne. La critique des textes, qui est le fondement de la science historique, et qui manquait presque entièrement à l'historiographie russe du XVIII^e siècle, était pratiquée dans cette école allemande dont l'influence se fait encore très-fortement sentir dans les travaux historiques du XIX^e s. Tandis que les travaux russes, reflétant les idées philosophiques du XVIII^e siècle, n'étaient que des imitations serviles et presque toujours très-inférieures aux originaux, l'école allemande évitait les questions secondaires, recherchait activement les sources et se hâtait de les publier. C'est en Müller et en Schlötzer que cette école trouva son expression véritable et sa force ; c'est à eux que revient l'honneur d'avoir fondé en Russie la critique historique.

Frédéric Müller, né en Westphalie (1705), élève des universités de Rinteln² et de Leipzig, arriva en 1725 à Saint-Pétersbourg, et il y devint professeur-adjoint d'histoire et de géographie à l'Académie. Il enseigna le latin aux élèves, publia des mémoires académiques, le *Journal de Saint-Pétersbourg* et des annotations sur ce journal, et

1. Dans ses *Remarques critiques sur l'histoire de Scherbatov*. C'est Leclerc, dans son *Histoire physique, morale, civile et politique de la Russie* (1707), qui a provoqué la dispute. Voir les *Remarques critiques sur l'histoire de Leclerc* par Boltine, Pétersbourg, 1758, et aussi un article inséré dans les *Mémoires de l'Université de Moscou*, l'article cité de Soloviev, Galachov, loc. cit.

2. Supprimée en 1809.

rassembla les matériaux d'une description complète de la Russie au double point de vue historique et géographique. Son attention se porta de préférence sur les peuples qui habitaient la Russie. Sachant à quel point l'Europe s'intéressait aux rapports de la Russie avec l'Orient, il fit plusieurs articles sur les relations de la Russie avec la Chine et la Perse. En 1733 il prit part à une expédition scientifique en Sibérie où il demeura dix ans : il employa son temps à écrire un journal de voyage, à rassembler de nouvelles notions géographiques et statistiques, et à visiter les différentes archives qui se trouvaient sur son passage. Il consigna le résultat de ses recherches dans un livre intitulé : *Description de la Sibérie depuis sa conquête jusqu'au temps présent*.—Dans les archives, il fit des copies de chartes, que la commission archéologique continue à éditer à présent. Il fit en même temps la découverte des chroniques de Sibérie qui n'ont pas encore trouvé d'éditeur ; il écrivit l'histoire des pays situés sur l'Amour, puis envoya des notes sur les découvertes que les Russes faisaient sur l'Océan Arctique et sur le Pacifique, et un rapport très-détaillé sur le commerce de la Sibérie. Ses travaux provoquèrent une série de recherches du même genre, ainsi l'*Histoire de la Sibérie* de Fischer¹, et la *Description de tous les peuples de la Russie*, par Géorgi, ouvrage qui conserve encore toute sa valeur. Parmi ses travaux sur l'histoire russe, les plus remarquables sont la *Relation sommaire sur l'origine de Novgorod et de la nation russe en général*, et l'*Essai sur l'histoire moderne de la Russie*. Dans le premier de ces ouvrages, Müller rejette la théorie de l'origine scandinave des fondateurs de l'état russe ; il les fait descendre des Roxolans, Goths natifs de la Prusse, qui, à son avis, n'étaient pas des conquérants. Dans le second il traite des relations qui existaient entre Novgorod et Moscou, et donne à Ivan III le titre de fondateur de la grandeur russe ; il voit dans la constitution de Novgorod une imitation des villes hanséatiques. Dans ces ouvrages et dans plusieurs autres, on voit en germe des doctrines qui reçurent leur expression complète dans les œuvres de Schloetzer.

C'est Müller qui fit venir ce dernier en Russie. A son arrivée, Schloetzer (1738-1809) travailla sous la direction de Müller ; mais peu à peu il se fraya un autre chemin, et se renferma dans l'étude des chroniques. Entre toutes, celle de Nestor, comme étant la plus ancienne, devait, à son avis, servir de fondement à une histoire russe ; mais, comme il en existe plusieurs copies différentes les unes des autres, il fallait, par un examen critique, dégager ce qui appartenait

1. Saint-Petersbourg, 1668, 2 vol.

à Nestor des additions postérieures, et d'autre part déterminer le degré de confiance que l'on peut accorder à Nestor lui-même. C'est ainsi que Schlœtzer publia le Nestor purifié¹, et qu'il fonda l'école dite sceptique. D'autre part il essaya d'éclaircir les origines de l'histoire russe, et ses théories ont eu une grande importance. A la fin du XVIII^e siècle, naquit en Allemagne l'idée de l'unité germanique; Schlœtzer en fut un des représentants à Gœttingue, où il vint se fixer après son départ de Russie. Dans ce système, les États occidentaux s'étaient formés par la lutte de deux éléments : la population autochtone se trouvant dans un état inférieur de civilisation, les Germains la conquirent, et posèrent les fondements de l'état chez le peuple vaincu. Schlœtzer appliqua ce système faux à l'histoire russe, et en tira des conclusions encore plus fausses. Dans le peuple russe, il distingue l'élément slave et l'élément russo-varègue, puis, adoptant les opinions de Bayer et de Müller, il tâcha de prouver que les Russo-Varègues ou Normands étaient des Suédois, et que Rurik était un Allemand. Trouvant dans la chronique russe ce fait que les Varègues, avant de prendre part au gouvernement, possédaient déjà plusieurs terres slaves, Schlœtzer y voit la preuve d'une conquête, ceux à qui Rurik donnait des gouvernements étaient pour lui des vassaux établis sur les terres des vaincus; il prenait la *Rouskaia Pravda* (recueil des lois) pour un code de législation scandinave, et voyait lui aussi dans la constitution de la grande république de Novgorod une imitation des villes hanséatiques. Malgré ses défauts, ce système, habilement et fortement construit, exerça sur les études historiques en Russie une influence longtemps prépondérante; sa théorie sur l'origine scandinave des Russo-Varègues soutint toutes les attaques de ses adversaires, et fut plus tard défendue par Polievoy et Kayeline.

La double tendance qui avait dirigé les études historiques au XVIII^e siècle : d'un côté la réunion des documents et l'étude des sources; de l'autre la généralisation hâtive des faits, se prolongea au XIX^e siècle, et produisit tout d'abord deux écoles, celle de Karamsine et celle des sophistes. L'une et l'autre empruntent à l'Europe ses théories historiques; mais, tandis que chez Karamsine dominent encore les idées du XVIII^e siècle, surtout celles de la philosophie écossaise, dans les travaux de Katchenovskiy et de Polievoy au contraire, on trouve une connaissance profonde des travaux des historiens européens du XIX^e siècle, des idées de Niebuhr, Thierry, Guizot et autres.

1. Vol. I-V, Gœttingue, 1802-1809.

Sans doute il y avait là un progrès ; mais on n'en était pas encore arrivé à comprendre la différence capitale qui existe entre le développement de la Russie et celui de l'Europe. Ici, l'histoire de la civilisation a ses racines dans l'antiquité ; les invasions des barbares vinrent la compliquer, mais partout à peu près de la même façon, de sorte que l'histoire de chaque nation européenne se développa sous les mêmes influences. Il en est autrement pour la civilisation russe : le christianisme ne prit jamais en Russie l'importance qu'il eut en Europe ; la majorité du peuple, convertie à la surface au christianisme, conserva au fond du cœur et presque jusqu'au xvii^e siècle des traces vivantes de paganisme, et se trouva dans ce qu'on appelle l'état des doubles croyances (*dvojevernoy period*). D'autre part, en Russie même, au point de vue social et politique, il faut faire une différence bien marquée : tandis que, dans la partie méridionale de la Petite-Russie, toutes les forces de la nation se réunissaient pour résister aux Polonais, dans la Grande-Russie, la Moscovie, se produisit un travail lent d'assimilation des races finnoises et de colonisation, travail poursuivi en dehors de l'activité gouvernementale qui de plus en plus s'éloigna du peuple. Ce sont donc les recherches ethnographiques, les études sur la colonisation de la Russie, sur la formation de sa nationalité, sur les faits économiques révélés par l'examen des *pistzovii knihi* (sorte de domsday-book), qui fournissent les matériaux les plus nécessaires à l'histoire de la Russie. C'est Müller qui le premier se mit à recueillir les documents indispensables aux études de ce genre ; mais de son temps on soupçonnait à peine les résultats où elles devaient conduire ; on cherchait à s'expliquer la formation et les progrès de l'état russe, mais la formation ethnographique du peuple, son activité économique, l'histoire de ses progrès intellectuels étaient laissées dans l'ombre.

Dans l'*Histoire de l'État russe*¹ de Karamsine (1765-1827), tous ces problèmes se posent et s'éclaircissent déjà. Les conditions où il se trouvait étaient d'ailleurs favorables, car les travaux de ses prédécesseurs, Scherbatov, Boltine, Müller, etc., avaient fait avancer la science. Les matériaux qu'il trouva dans les archives lui permirent d'éviter les fautes de ses prédécesseurs, et donnèrent un grand intérêt à son ouvrage. Cet intérêt fut augmenté encore par la place qu'il fit dans les notes aux discussions et à la polémique. Sa méthode his-

1. Les 8 premiers vol. parurent en 1816, les 3 suivants en 1818-1824 ; le vol. XII en 1829. La 6^e et dernière édit. a paru à Saint-Petersbourg de 1850 à 1853. Une trad. française des 11 premiers vol. a été donnée en 1819 et suiv. par Jauffret, Saint-Thomas et Divoff.

torique se distingue peu de celle de Scherbatov ; comme ce dernier, il juge les événements avec les idées de son époque ; il ajoute à ses récits des sentences morales, empreintes de ce mysticisme sentimental qui a exercé une influence marquée sur toutes les œuvres de Karamsine, historiques et littéraires. A la pension de Schaden où il fut élevé, au cercle de Noviskov qu'il fréquenta, à l'école de Rousseau qu'il jugeait le plus grand philosophe de l'humanité, il puisa des maximes sévères de moralité et de vertu. La politique conquérante de Napoléon I^{er}, les mouvements nationaux qu'elle provoqua, et les résultats que ceux-ci produisirent, firent de Karamsine un défenseur ardent de la politique patriotique et nationale, et lui inspirèrent l'idée mère de ses travaux, c'est-à-dire la nécessité d'un développement historique tranquille et lent. Il découvre dans l'histoire russe deux principes fondamentaux, l'absolutisme et la foi. Dans une nouvelle intitulée *Marpha Posadnitza*, il dit : « les peuples sauvages aiment l'indépendance ; les peuples civilisés aiment l'ordre ; or il n'y a pas d'ordre sans l'absolutisme. » Dans son histoire de l'État russe, il fait des anciens princes des princes absolus ; il blâme tout ce qui s'écarte de l'absolutisme, et il appelle la période de luttes qui suivit la mort de Iaroslav I^{er} le plus malheureux moment de l'histoire russe, tandis qu'il proclame sa sympathie pour les princes moscovites et pour Ivan III qu'il appelle l'idéal des monarques. Il pense que l'état ecclésiastique aida beaucoup à l'affermissement du pouvoir temporel et à l'établissement de l'ordre civil. « L'histoire, dit-il, confirme l'opinion exprimée par tous les politiques philosophes et douteuse seulement pour les esprits superficiels, que la foi est une des forces essentielles de l'État. Dans les États occidentaux de l'Europe, le pouvoir spirituel s'approprie le pouvoir temporel parce qu'il avait affaire à des peuples à demi sauvages, Goths, Longobards ou Francs, qui, après être devenus chrétiens et avoir acquis le pouvoir spirituel, ne purent longtemps ni le concilier avec leurs lois civiles, ni définir les limites naturelles de ces deux pouvoirs, tandis que l'église grecque s'établit dans une monarchie bien organisée, où le clergé eut plus de peine à s'approprier les droits qui ne lui appartenaient pas. Il est heureux que Vladimir se soit adressé à Constantinople et non à Rome. » S'il n'est pas aussi sceptique à l'égard des chroniqueurs anciens que Scherbatov, c'est parce qu'ils faisaient partie du clergé. D'autre part, il s'afflige sur le sort de la république de Novgorod, et, en parlant des cruautés de Ivan III qu'il admire comme monarque, il dit : « Les fondateurs de la monarchie se distinguent rarement par une tendre sensibilité. » Rien de plus. Imbu des doctrines de Rousseau, il juge les hommes et les choses d'après

les règles absolues de la morale. « Les règles absolues de la morale et de la vertu, dit-il, sont les plus sacrées, et doivent servir de fondement à la vraie politique. » Tous sont égaux devant lui : il juge sévèrement Ivan le Terrible, Borris Godounov, et Vasilii Chouisky parce qu'ils n'avaient pas de vertu ; il loue Schibanov, le serviteur de Kourbsky, et le juge digne d'occuper une place dans l'histoire, parce qu'il était vertueux. — Enfin il croit que l'historien doit écrire en un bon style, et la connaissance approfondie de la langue russe qu'il avait acquise par ses travaux littéraires lui permit d'écrire son histoire de façon à en rendre la lecture plus agréable que celle de beaucoup d'œuvres contemporaines. Elle est faite par une main d'artiste, et Pouschkine avait raison d'appeler Karamsine le Colomb de la Russie ancienne, parce qu'il révéla le premier à ses compatriotes l'histoire de leur pays.

Après l'apparition de cette histoire qui fit grand bruit, non-seulement en Russie, mais même à l'étranger, et qui provoqua immédiatement la critique savante de Lelewel et du *Journal des Débats*, un grand mouvement se produisit vers les études historiques ; il se manifesta par la fondation de sociétés et de commissions savantes et par la publication de nombreux documents dans divers journaux. Sous l'influence de la nouvelle école de Guizot, de Thierry et surtout de Niebuhr, un esprit nouveau anima les savants ; les doctrines de Karamsine, dictées par le patriotisme et enflammées d'un enthousiasme sentimental pour le passé, excitèrent une très-vive opposition de la part de Schlœtzer et de Plevoy ; deux revues, le *Messager de l'Europe* dirigé par Katchenovsky, et le *Télégraphe de Moscou* dirigé par Plevoy, se mirent à la tête du mouvement ; l'école sceptique fut fondée, et presque en même temps parut l'*Histoire du peuple russe*, de Plevoy.

A côté d'articles dirigés contre l'histoire de Karamsine, ces revues contenaient des morceaux de critique historique, ainsi que des traductions de Guizot, de Thierry et de Niebuhr. On montrait que les savants de l'époque précédente ne prêtaient aucune attention au peuple, ne s'appliquaient pas à l'étudier, et par suite confondaient les diverses phases de son développement. On signalait l'erreur des historiens qui avaient prétendu découvrir dans les premiers temps de l'histoire russe une constitution établie de toutes pièces, un code de lois bien rédigées, et qui voyaient dans le *Slovo o Polkou Igorévé* (chanson sur la campagne d'Igor) une épopée reposant sur un fondement historique.

Katchenovsky (1775-1842) fut un adversaire acharné de ces théories, ainsi que des généralités vaines de Karamsine. Homme de grand

talent et de vastes connaissances, il s'était déjà fait remarquer à la fin du xviii^e siècle par la variété de ses travaux et son activité infatigable. Il composait des vers, des poèmes, des nouvelles, dirigeait des journaux et des revues, traduisait avec force louanges des auteurs français et anglais. Mais c'est seulement à partir de 1808, après être devenu professeur d'archéologie, puis d'histoire à l'Université de Moscou, qu'il se fit historien. Tout d'abord, il suivit aveuglément les principes et les procédés de Schlœtzer; dans ses articles sur les sources de l'histoire, il ne fit que répéter les doctrines de celui-ci, en leur donnant plus ou moins d'extension. Puis il se mit à étudier les chroniques d'après les principes de la « haute critique, » ou de la méthode comparative; dans les questions difficiles ou obscures, il cherchait à se rapprocher de la vérité le plus possible, mais il savait suspendre son jugement et s'abstenir d'affirmations sans preuves. Les exagérations de l'école historique dominante et de Karamsine choquaient son bon sens; et, dans la guerre qu'il leur fit, il approcha de la vérité. Si les chroniques et la *Rouskaia Pravda* attestent l'existence d'un état puissant sous le gouvernement d'Oleg et de Wladimir; si le *Slovo o Polkou Igorévé* est une véritable épopée classique¹; si le traité d'Olga prouve que les Russes aux temps primitifs étaient loin d'être des barbares; s'il est vrai que déjà Novgorod faisait un commerce considérable, les chroniques d'où sont tirés ces renseignements invraisemblables doivent inspirer de la défiance; défiance d'autant plus grande qu'elles ne nous sont pas parvenues sous leur forme première et originale. C'est là le point de départ de l'école de Katchenovsky; il n'avait pas encore trouvé le bon chemin, parce que les doutes qu'il soulevait ne pouvaient être aisément confirmés par des faits, et que de plus les faits eux-mêmes ne lui étaient pas bien connus. Il eut du moins le mérite d'avoir montré la nécessité de soumettre au préalable les chroniques à un examen scrupuleux, et d'avoir par là rendu possible une histoire vraiment scientifique.

Sous l'influence des théories de Niebuhr, le scepticisme de Katchenovsky fit encore un pas en avant. Dans les articles où il étudia les sources de l'histoire russe et la *Rouskaia Pravda*, il attaqua les conclusions de Schlœtzer lui-même, et mit en doute le témoignage de la chronique de Nestor. « Nous devons avouer, » dit-il en terminant un article sur la période légendaire de l'histoire russe, « que nos chroniqueurs sont remplis de fables, et que notre histoire ancienne

1. Voy. *Remarques sur le chant d'Igor, Zametchaniia na slovo o polkou Igorévé*, par le prince Paul Viazemski. Pétersbourg, 8°, XL-VI, 517 et 105 p. 1875. Prix : 20 fr.

n'est guère vraisemblable ; c'est l'honneur de Schlœtzer d'avoir porté son attention sur les chroniques ; mais la chronique véritable ne commence qu'à présent. » Il prêcha d'exemple, et dans de beaux travaux il conclut à la fausseté de la *Rouskaia Pravda* et d'autres monuments. Mais c'était aller trop loin, et Katchenovskiy ne put réussir à faire une œuvre solide. Son mérite fut néanmoins très-grand : il introduisit en Russie les idées de la science européenne, et surtout il ouvrit à la science un chemin nouveau. Le premier, il appliqua la méthode comparative, et en démontra la valeur scientifique.

Polevoy (1796-1816), dans son *Histoire du peuple russe*¹, se rapprocha du but que Katchenovskiy n'avait pu atteindre. Il ne voulait pas que l'historien se contentât d'étudier l'origine et le développement de l'État russe, et il sentait qu'il y avait des recherches nombreuses à faire dans ce qui se rapportait à la formation du peuple, et à l'étude des éléments constitutifs de la nationalité. Le titre même de son ouvrage et les chapitres qu'il a consacrés à la société russe prouvent qu'il savait déjà se rendre compte des exigences imposées par la science moderne aux historiens. Mais d'une part le manque de documents ne lui permit pas d'exécuter dans son ensemble le plan qu'il avait conçu, et sous le titre d'histoire du peuple, il fit l'histoire de l'État ; d'autre part, trop imbu des doctrines étrangères, et ne sachant pas appliquer dans toute sa rigueur la méthode comparative, il aboutit aux conclusions les plus fausses ; dans Novgorod et Pskov par exemple il découvrit des villes de commune semblables à celles dont Aug. Thierry a raconté l'histoire ; dans le système des principautés, il vit la prolongation du système féodal, et dans les officiers de la suite d'Oleg, de véritables seigneurs féodaux. Malgré ces défauts considérables, Polevoy reste le premier qui ait essayé d'écrire une véritable histoire de la Russie, et ait envisagé cette histoire dans son développement général, organique, obéissant à des lois positives qu'il faut étudier, et non des lois imaginaires créées par le sentiment individuel.

Le problème que Polevoy ne faisait encore que soupçonner apparut avec plus de lucidité à une autre école, qui, si elle ne parvint pas à le résoudre, fournit du moins les éléments de la discussion. Cette école naquit d'une transformation importante qui s'était opérée en Allemagne dans la méthode des jurisconsultes.

Le premier de tous les historiens russes, Ewers (1781-1830) remar-

1. 6 vol. allant jusqu'à la mort de la czarine Anastasie. La fin du règne d'Ivan le Terrible, on ne sait pourquoi, n'a pu être imprimée qu'à Berlin en 1860. Les fragments des livres suivants ont paru dans divers journaux.

qua l'importance du rôle qu'a joué le régime du clan ou de la tribu. Il vit l'origine de la prépondérance politique de l'État dans une transformation de ce régime. Il étudia donc les principes qui dominaient pendant cette période, et décrivit longuement l'état patriarcal d'où la monarchie devait sortir, car d'après lui le souverain hérita des pouvoirs du chef de la tribu. « Le prince, dit-il, ressemble aux patriarches de la Bible; la seule différence, c'est qu'il est le chef, non d'une seule tribu, mais de plusieurs. » « L'État représente la réunion, sous un chef supérieur, de plusieurs tribus ou grandes familles qui étaient jusque là parfaitement libres et vivaient séparément. » Malgré leur réunion, les tribus gardèrent une certaine indépendance; « elles avaient leur justice particulière, partageaient séparément leur butin, et se faisaient même la guerre les unes contre les autres, du droit qu'elles s'arrogeaient de se gouverner elles-mêmes, et dont elles avaient joui pleinement dans la première période de leur histoire. » Tels sont les principes fondamentaux de l'ouvrage d'Ewers « L'Ancien droit des Russes ».

A son apparition, cet ouvrage ne trouva pas d'admirateurs, et les historiens contemporains le passèrent sous silence; mais les historiens de la jeune génération s'emparèrent des idées de l'auteur: Soloviev et Kaveline, prenant pour point de départ le système d'Ewers, fondèrent la nouvelle école historique. La différence entre ces deux écrivains consiste en ce que Soloviev fait sortir l'État de la tribu, tandis que Kaveline imagine que la tribu se divisa en familles avant de donner naissance à l'État. Ainsi, d'après Kaveline la période patrimoniale précède l'époque de la domination moscovite où la couronne se transmet du père au fils aîné et où le principe de l'État s'affermir. Soloviev au contraire suppose que les princes de la Russie du Nord fondèrent des villes neuves, et que les princes de Soudale, trouvant dans ces villes un ferme appui, ont pu arriver, grâce à leur aide, à affermir la constitution de l'État.

Soloviev voit dans le développement historique de la Russie deux éléments principaux: l'état patriarcal et l'état monarchique. Dans sa volumineuse « Histoire de la Russie, depuis les temps les plus reculés¹, » il donne toute son attention à la lutte entre ces deux éléments; il comprend, et c'est son principal mérite, la nécessité d'étudier les agents secondaires, tels que le climat, le sol, la race, la vie économique, le développement de la colonisation. Sur ces divers objets il rassembla des matériaux nombreux; mais ils sont trop disséminés.

1. En cours de publication. 23 vol. ont paru de 1851 à 1873; certains ont eu jusqu'à 4 édit. Le 24^e vol. atteint à l'année 1761.

Comme Hegel, Soloviev et toute l'école historique croient que tout est rationnel et nécessaire : l'État moscovite est ainsi le résultat inévitable de l'époque précédente, et toute l'histoire ancienne de la Russie une préparation aux réformes de Pierre le Grand.

Cette conception donne à l'ouvrage de Soloviev un caractère tout nouveau : les travaux de ses prédécesseurs portaient l'empreinte des opinions personnelles de leurs auteurs ; l'œuvre de Soloviev est surtout objective. Il analyse avec une scrupuleuse exactitude les chroniques, les chartes, les documents de toute nature qu'il a réunis en nombre considérable ; rarement il laisse voir ses opinions ; rarement l'exposition sèche des faits se transforme en un récit vif et éloquent. Il reproduit tout ce qu'il trouve dans les sources, sans chercher à faire ressortir les traits principaux en sacrifiant les moins importants ; aussi son style est-il lourd. Les incursions des Polovtzi (au XI^e siècle), les relations avec les Tartares, et tous les changements survenus dans les principautés par suite de succession ou de conquête, sont racontés avec une monotonie fatigante, même lorsqu'ils ne produisent qu'une médiocre influence sur la marche des événements. En somme, l'histoire de Soloviev est l'œuvre d'un érudit, une compilation énorme de faits mal digérés.

A la même époque, se forme une nouvelle école dont on peut retrouver les germes dans le XVIII^e siècle : l'école des slavophiles. Comme Polevoy et même plus que lui, ceux-ci comprenaient la nécessité d'appliquer des procédés nouveaux à l'étude de l'histoire russe. Adversaires acharnés de la civilisation occidentale qu'ils déclaraient « pourrie, » ils se mettaient en même temps en opposition avec l'école historique, et, dans leurs conclusions patriotiques et sentimentales, se rapprochaient de Karamsine. Ils échouèrent complètement dans leur tâche, leurs propositions ne pouvant supporter l'examen, mais ils eurent le mérite d'avoir posé le principe de la distinction entre l'histoire de la Russie et celle de l'Europe. Ils déclaraient qu'il fallait bannir les théories allemandes. Si tous les États de l'Europe s'étaient formés par la conquête, il n'en était pas de même en Russie : au début de son histoire, disaient-ils, nous sommes témoins d'un fait inouï : la soumission volontaire d'un peuple à un pouvoir étranger que ce peuple avait appelé et qui s'installa pacifiquement. De là, ils tirèrent cette conclusion que le parfait accord entre le peuple et le souverain est le fait dominant de l'histoire russe. L'État russe a pour origine, non pas l'état patriarcal, mais la commune, le *vietché* (assemblée populaire) qui appartient à un degré de développement plus élevé. Mais les éléments constitutifs de la société russe ne se conservèrent pas dans leur pureté primitive : l'influence

de l'esprit byzantin et l'invasion des Tartares les défigurèrent ; enfin les réformes de Pierre le Grand rompirent complètement le lien qui rattachait le peuple au pouvoir. Ces réformes, d'après eux, auraient dû suivre une autre voie ; le czar, au lieu de s'adresser à l'étranger, devait s'appliquer à développer les germes de civilisation innés dans le peuple russe, et non encore étouffés. Ils admirent les princes moscovites, qui ont su rassembler autour d'eux toutes les communes, et former des assemblées provinciales, puis une assemblée générale représentant tout le pays (zemskiy sobor). Dans le tsar moscovite, ils personnifient l'union du peuple et du pouvoir ; seule la Russie ancienne a su développer les qualités slaves ; c'est à cette époque-là seule que la lutte entre le peuple et le pouvoir n'a pas eu lieu, que la liberté de conscience et de pensée s'est exercée sans restriction. Il suffit d'énoncer ces propositions pour en montrer l'insuffisance ; aussi n'est-ce pas à l'école des slavophiles qu'appartient l'honneur d'avoir trouvé la méthode rationnelle qu'il faut suivre dans l'étude de l'histoire russe.

Cet honneur revient à trois écrivains qui ont exercé une influence considérable. Kostomarov, le seul des historiens russes qui soit un artiste en fait de style, et qui sait faire revivre aux yeux du lecteur les scènes du passé, sentit un des premiers la nécessité d'étudier le peuple russe dans ses éléments ethnographiques, et c'est ce qu'il fit dans plusieurs de ses ouvrages. Son point de départ est à peu près celui des slavophiles, mais il s'en distingue par l'application des principes. Avec eux il voit l'origine de l'État dans le régime communal, et non, avec Ewers et Soloviev, dans le régime de la tribu. Pour lui, l'unité n'existe à aucun degré dans la période ancienne de l'histoire russe. « Toute l'histoire de cette période, dit-il, n'est que le développement graduel du principe fédératif, et la lutte contre l'absolutisme. » Ainsi, contrairement aux slavophiles, il soutient que les princes moscovites n'ont agi que par la force brutale, et il insiste sur les résultats déplorables que leur gouvernement a produits sur la nation russe ; ces résultats sont entre autres l'affaiblissement de l'activité industrielle et commerciale et de l'esprit d'initiative, et le relâchement des mœurs. Dans ses deux ouvrages : *La vie privée des Grands-Russes aux XVI^e et XVII^e siècles*, et *l'Histoire commerciale de l'État moscovite*¹ pendant la même époque, qui sont des chefs-d'œuvre, il rassembla, pour appuyer sa thèse, une masse énorme de documents. Mais le principal mérite de Kostomarov est d'avoir fait

1. Mérimée, dans ses *Cosaques d'autrefois*, a donné une réduction des ouvrages de M. Kostomarov.

entrer l'étude de l'ethnographie dans le cercle des études historiques ; pour cela il veut qu'on étudie le passé en commençant par le présent, et que l'on procède ainsi du connu à l'inconnu.

Kaveline à son tour, dans un article intitulé : *Réflexions sur l'histoire russe*, qui parut dans le *Messager de l'Europe*, étudia les éléments ethnographiques de la population de la Grande-Russie, population très-mélangée, par suite d'une immigration de colons qui dura pendant des siècles ; et il essaya d'expliquer la mythologie nationale, la constitution de la société et le développement intellectuel du pays par l'influence réciproque exercée par les éléments constitutifs de la population les uns sur les autres.

Kostomarov et Kaveline n'avaient encore fait que poser le problème. Un autre écrivain lui fit faire un grand pas. M. Schapov, autrefois professeur à Kazan, a commencé sa carrière d'historien par ses travaux sur le schisme (*raskol*) en 1859 ; il y suivait la voie marquée par Kostomarov et autres. Puis il a composé une série d'articles sur la colonisation et sur les relations entre les communes russes pendant l'époque de l'interrègne. Il a réuni une masse énorme de documents, de faits presque inconnus, car il a pu et su profiter d'une riche collection de manuscrits provenant du monastère de Solovetzk, et qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Académie ecclésiastique à Kazan. Mais le goût des sciences naturelles, qui est devenu très-vif chez les Russes, le jeta dans une autre direction : il se mit à étudier les sciences auxiliaires de l'histoire, et s'appuyant sur Ritter, Liebig, Quetelet, Broca et Darwin, il a donné, dans une série d'articles insérés dans plusieurs revues (*Mémoires de la patrie* et autres), les règles de la méthode historique, et indiqué les conditions sous l'influence desquelles la nation s'est développée. Ses articles insérés dans la *Revue du ministère de l'instruction publique* ont résolu quelques-unes des questions qui ont rapport aux conditions morales de ce développement ; mais il fut moins heureux pour en expliquer les conditions ethnologiques. L'insuffisance des matériaux et des études préparatoires se fait très-vivement sentir dans ces derniers travaux écrits d'un style embrouillé, remplis de suppositions gratuites, et plus semblables à des œuvres d'imagination qu'à des études sérieuses et vraiment scientifiques¹. Quoi qu'il en soit, c'est lui qui a osé hardiment résoudre des questions d'une importance capitale pour l'histoire de la Russie, et qui a montré avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui les nécessités qui s'imposent à l'historien du

1. Voir son ouvrage « Les conditions sociales et pédagogiques du développement intellectuel de la nation russe. »

peuple russe. Aussi est-ce autour de lui que viennent se grouper les disciples de la nouvelle école, et c'est à ses œuvres que se rattachent plus ou moins directement beaucoup de travaux contemporains ; ainsi d'un côté les travaux de la Société d'anthropologie fondée à Moscou et à Kazan, et de l'autre une série d'études purement historiques et archéologiques, telles que celles d'Ouvarov sur Mera ¹, et de Korsakov, professeur à Kasan, sur Mera et la principauté de Rostov.

Telles sont en termes généraux les phases par lesquelles a passé l'historiographie russe. Œuvre artificielle à son début, elle ne fut qu'une imitation servile de la science étrangère. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, elle reproduisit les doctrines du XVII^e et du XVIII^e s., ou, avec l'école sceptique, les théories de Niebuhr, Guizot, Aug. Thierry, et avec M. Soloviev, celles des jurisconsultes allemands. Ces deux dernières écoles ont eu le plus d'influence et déployé le plus d'énergie ; pendant plus de vingt ans elles ont régné sur les esprits, donné naissance à un grand nombre de travaux, et excité des querelles acharnées. Les historiens, et avec eux tout le public lettré, se divisaient en deux camps, et les mots de tribu, clan d'un côté, de commune, famille de l'autre ne cessaient de se faire entendre dans les journaux, les revues, les conversations même. Mais les théories des deux écoles étaient trop étroites et trop exclusives ; bientôt l'insuffisance de leurs explications, et le peu de résultats de leurs théories sont devenus manifestes ; aussi leur activité a-t-elle fini par s'affaiblir, et les questions qui avaient soulevé jadis des discussions pleines de vie ont-elles beaucoup perdu de leur attrait. L'histoire ancienne fut donc négligée et l'activité intellectuelle se porta vers une époque plus rapprochée de nous ; les sociétés nouvelles et les nouvelles revues qui se fondèrent se sont attachées à l'étude du XVII^e et du XVIII^e s., à la recherche et à la publication des documents pouvant servir à leur histoire. Cependant une idée, une direction nouvelle gagnait tous les jours du terrain ; c'est-à-dire l'étude des événements de l'histoire russe poursuivie avec d'autres procédés et vers un autre but que ceux de l'histoire européenne. L'étude ethnologique prit alors une plus grande place que l'étude de l'histoire proprement dite. C'était là une vue originale, féconde, et qui a déjà produit des résultats importants.

Les travaux publiés en 1874 et 1875 justifient de tout point ces conclusions. Les meilleurs ouvrages ne traitent que de questions

1. *Etude sur les peuples primitifs de la Russie : les Mériens*, par le comte A. Ouvarov, traduit du russe par F. Malague. Saint-Petersbourg, 1875, in-4° (V. Journal des savants, mars 1876).

anthropologiques et ethnographiques, mais les plus nombreux sont des publications de documents.

OUVRAGES SUR L'ANTHROPOLOGIE ET L'ETHNOGRAPHIE.— L'acquisition la plus importante que l'histoire russe ait faite pendant ces dernières années est le quatrième volume publié par la société anthropologique de Kazan. Cette société existe depuis huit ans, et a recueilli une masse considérable de faits concernant les différentes tribus de la Russie, malgré les difficultés que ses membres rencontraient pendant leurs recherches. De même que les travaux du professeur Firsov sur la colonisation du gouvernement de Kazan, ceux de la société anthropologique vont jeter une grande lumière sur la vie et le développement du peuple russe. Un mémoire de M. Maleis, qui commença ses explorations en 1874, intitulé : *Matériaux pour l'anthropologie comparée*, présente des observations détaillées sur les crânes des Tchérémisses, des Votiaks et des Tartares. Une esquisse anthropologique des Votiaks, qui compose la moitié du volume, complète les notions précédemment acquises ; l'auteur a pris avec précision les mesures des crânes des Votiaks morts ou vivants, et en a dressé le tableau qui est très-instructif.

Dans le même genre on peut citer aussi la *Description des Zirianes ou de leur pays*, par Popov ; mais cet ouvrage est loin d'avoir le même caractère scientifique que les travaux de la société anthropologique de Kazan. L'auteur indique l'origine des Zirianes et de leur langue, décrit leurs rapports avec les Finnois, la colonisation russe, l'état matériel et moral de l'ancienne Perm, esquisse la géographie et l'histoire des Zirianes, dépeint leur caractère, leurs qualités physiques et morales, leurs croyances et leurs préjugés, leurs habitudes, leurs occupations, les richesses naturelles du sol ; à la fin il nous donne ses propres conclusions. Cet ouvrage est riche de faits ; il est cependant loin d'être complet. L'auteur n'a pas recouru aux travaux de Schœgren qui font autorité sur la matière.

Nommons encore l'article d'Europeus intitulé : *Les Ougriens, peuple qui habitait la Russie du Nord et la Russie du Midi, la Finlande et la Scandinavie du Nord avant l'arrivée des habitants actuels*. Ainsi avant l'arrivée des Slaves, la contrée désignée ci-dessus aurait été habitée, non par les Finnois, mais par les Ougriens, race parente des Hongrois, des Ostiaks et des Vogoules. Cette conclusion repose sur des observations philologiques, surtout sur la forme des noms propres, et sur des découvertes archéologiques faites par l'auteur lui-même ; il pense en effet « que les recherches archéologiques faites dans cette contrée prouveront la vérité de la doctrine qu'il met en

avant, démontreront l'ancienne liaison historique de la Russie avec la Finlande, la Scandinavie, la Hongrie, et éveilleront l'attention de l'Europe. » L'ouvrage de M. Europeus est accompagné d'une carte générale qui indique la colonisation des peuples finnois et hongrois dans le nord aux temps anciens, et d'une carte du pays de Bielozersk où les noms géographiques sont écrits en langue ougrienne. On y voit que dans la contrée habitée jusqu'aujourd'hui par la *Tchoude* finnoise, les noms de lieu sont en pur finnois sans aucun mélange ; dans la contrée ougrienne au contraire les noms finnois ont une terminaison ougrienne. L'auteur remarque enfin que, grâce au comité central de statistique, on se prépare à explorer les *tumuli* qui se trouvent dans les différentes parties de la Russie, afin de dresser une carte archéologique.

Le travail de M. Rittich : *Les nationalités qui composent l'armée russe et la population mâle de la Russie européenne*, a été entrepris avec le but de justifier l'importance que la nouvelle loi militaire attribue à l'assimilation des différents peuples qui habitent la Russie ; c'est pourquoi l'auteur s'est attaché à indiquer par des tables ethnographiques les proportions dans lesquelles ils se trouvent répartis ; mais il a négligé le mouvement de la population aux temps anciens, ce qui ne permet pas de se faire une idée précise des progrès de la colonisation russe.

On peut encore mentionner le livre de M. Harkavi : *Récits des écrivains juifs sur les Kazares et leur royaume* ; on y trouve le récit du voyage d'Edad-ha-Dani (seconde moitié du ix^e siècle) par un auteur inconnu caché sous le pseudonyme de Joseph ben-Houin (ix^e ou x^e siècle après J.-C.) ; et la lettre de Hasdaï ben-Chaproute au roi kazare Joseph (vers 960). M. Harkavi nous donne le texte accompagné d'une traduction, des détails sur les auteurs, des commentaires sur les noms géographiques et historiques et des indications bibliographiques.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Parmi les documents publiés en 1874 et 1875, un petit nombre se rapportent à l'histoire ancienne de la Russie ; ils sont pour la plupart relatifs au xviii^e siècle. La *Bibliothèque russe*, publiée par la commission archéologique (vol. II, 1875), contient une série d'actes depuis la seconde moitié du xiv^e siècle jusqu'à la moitié du xvii^e siècle, mais concernant principalement la fin du xvi^e siècle et le commencement du xvii^e. Plusieurs de ces actes se rapportent à l'histoire de l'église et surtout aux monastères ; d'autres au second faux Démétrius. Les matériaux pour servir à l'histoire de la Sibérie (insurrections des peuples sibériens, colonisation du pays,

juridiction, construction de villes, maladies, gouvernement de la Sibérie, etc.), sont très-remarquables. On trouve aussi des documents administratifs, politiques et financiers, des renseignements sur le commerce, les manufactures, le prix des différents objets, enfin des monuments juridiques. Les actes concernant la vie matérielle à l'intérieur des monastères, et le prix des choses en général au xvii^e s. sont très-riches en détails intéressants.

La commission archéologique continue l'édition des Vies des saints. La cinquième livraison est parue en 1874. Outre les vies des saints, on y trouve l'explication de l'évangile de saint Luc, par Théophile de Bulgarie, très-intéressante pour l'histoire des anciennes traductions slaves. La commission publia ensuite la traduction des *Récits de Massa et de Herkman sur l'interrègne en Russie*, avec un plan de Moscou de 1606 et un dessin du palais de Dimitrii ; la traduction fut faite d'après l'édition des œuvres de Massa par le P. Obolensky et M. Van der Sinde, publiée à Bruxelles en 1866, en hollandais et en français ; le texte hollandais fut publié en 1868 dans le deuxième volume des récits des auteurs étrangers sur la Russie. Massa demeura plusieurs années à Moscou pendant le règne de Berik, de Dimitrii et de Vasilii Chouisky et assista aux événements qu'il raconte (de 1604 à 1609). Aussi les dates qu'il donne ont-elles beaucoup de prix, ainsi que ses remarques sur certains de ses contemporains : le diacre (diak) Stchélov, Dimitrii, etc., sur l'état des autres parties de la Russie, sur les mœurs russes, etc. Son récit est vif et véridique. Il voit dans Dimitrii l'instrument des Jésuites qu'il hait de tout son cœur, et juge très-grave la lutte engagée dans l'Europe orientale presque au même moment où la guerre de Trente-Ans éclatait en Occident. Herkman mérite moins de confiance ; son récit est moins détaillé ; il commence par le règne de Boris et finit avec Michel, tandis que Massa commence par le règne d'Iwan IV. Ce récit repose sur des documents que l'auteur avait rassemblés pendant son séjour à Moscou sous le règne de Michel.

Pour ce qui concerne le xviii^e siècle, il faut citer en première ligne le *Recueil de la Société historique impériale de Russie*. Grâce au groupement habile des matériaux tirés des archives de l'État et des archives de l'étranger, les publications de cette société ont beaucoup aidé aux études historiques sur le xviii^e et le xix^e siècle (règne d'Alexandre I^{er}). Ce sont par exemple les actes de la commission de Catherine (vol. IV et VIII) ; les papiers de Catherine (VIII, X et XIII) et les rapports des ambassadeurs étrangers sur la Russie (XII), entre autres ceux des ambassadeurs anglais sur l'époque 1762-69. Le vol. XIII (1874) contient le troisième volume des papiers de

Catherine II. Le premier volume se rapportait à la période de 1744 à 1764, le deuxième à celle de 1765 à 1774 ; le troisième arrive à 1774 ; il contient en outre des appendices sur l'année 1762. On y trouve plus de six cents billets, lettres, édits et autres papiers de Catherine II. Dans sa correspondance, Catherine parle des personnages éminents de son époque : Panine, Potemkine, Volkonsky, Roumiantzev, etc., et des littérateurs distingués de la Russie et de l'Occident : Voltaire, Grimm, d'Alembert, Soumarokov. La correspondance avec Voltaire et M^e Belké traite des questions d'un grand intérêt : guerre de Turquie, peste de Moscou, partage de la Pologne, insurrection de Pougatchev. Des documents sur ces divers sujets précèdent cette correspondance, dont Catherine profitait pour expliquer à l'Europe sa politique parfois mal comprise. Elle fait aussi ressortir certains traits du caractère de l'impératrice : Catherine y raconte les nouvelles expériences de l'Académie sur la glace, le succès de la vaccine, la découverte d'animaux antédiluviens en Sibérie, etc. Au sujet de l'Encyclopédie, elle s'exprime en ces termes : « Je ne peux pas me passer de lire ce livre ; c'est une source intarissable de savoir où l'on rencontre pourtant de grandes inexactitudes ; mais cela ne doit guère étonner, si on se rappelle à quels désagréments et contradictions les auteurs se voyaient exposer, ce qui ne les empêchait pas de montrer un grand courage et un désir inflexible de servir le genre humain et de l'éclairer. »

Documents historiques sur la commission instituée par Catherine II pour la rédaction d'un nouveau code (D. Polienov, vol. III, 1875). Cette publication forme le XIV^e volume du recueil de la Société historique. Après avoir fini ses travaux à Moscou, la Commission transporta ses assemblées à Saint-Petersbourg, dans le palais d'hiver. Là les députés dressèrent les règlements pour l'accomplissement des devoirs chrétiens (confession et communion), traitèrent des abus du clergé qui accablait les paysans de redevances, enfin discutèrent sur le mode de juridiction : la majorité voulait créer la juridiction par écrit ; quelques-uns proposèrent de créer des juges de paix à l'exemple de la Hollande et de l'Angleterre. Pour mettre fin aux abus des procès, on proposa d'instituer des avocats de la couronne au lieu des avocats libres dont la réputation était mauvaise et en qui personne n'avait foi.

Matériaux pour servir à l'histoire de l'insurrection de Pougatchev ; édition de l'Académie. S. K. Groth, S. P. 1875. Déjà en 1862 M. Groth avait publié les papiers de Kare et de Bitikov et la correspondance de Catherine II avec le comte N. S. Panine, relatifs à cette insurrection, ainsi que des documents qui montraient l'activité

déployée par Potemkine pour l'étouffer. Une autre série de papiers sur le même sujet fut publiée par M. le comte Panine dans le recueil de la Société historique (vol. VI). Les pièces qui font l'objet de la présente édition ont été tirées par M. Groth des archives de l'État, et se rapportent aux derniers moments de l'insurrection, au temps où l'on s'empara de Pougatchev.

A. J. Bolotov : *Monuments des temps passés, ou Mémoires historiques sur les événements contemporains et les on-dit de la foule*, édition de P. C. Kisselev (Moscou, 1875). Cet écrit forme un appendice aux copieux mémoires de Bolotov publiés par la *Rouskaïa Starîna*. La première partie se rapporte à la fin du règne de Catherine II et se compose de remarques rapides sur les événements, les personnes et les mœurs, remarques faites par un observateur d'esprit, et qui achèvent de peindre l'époque. La seconde partie renferme « les actions glorieuses et curieuses et les anecdotes de l'empereur Paul » qui peignent le caractère de l'empereur.

Archives du prince Vorontzov (liv. VII, Moscou, 1875). Ce livre contient des documents qui se rapportent aux relations de la France avec l'étranger, les rapports adressés au ministre des affaires étrangères de 1746 à 1755, pendant le règne de Pierre III et les premières années du règne de Catherine II; des matériaux sur la guerre de la Russie avec la Prusse sous Elisabeth. Parmi ceux-ci, les plus remarquables sont : l'affaire du général russe comte Tottleben, accusé de trahison, et le rapport sur les sentiments qui animaient l'armée russe après le départ du commandant en chef Apraxine pour Pétersbourg; ce rapport montre la haine de l'armée russe pour les commandants étrangers. — On peut encore citer les papiers qui concernent la fuite du secrétaire du ministère des affaires étrangères, Volkov (1754-1755), ainsi que l'ouvrage de Rulhières, « Mémoires pour servir à l'histoire de Pierre III »; cet ouvrage avait été interdit sous Catherine II.

Les *Archives du Conseil d'État* (Saint-Pétersbourg, t. IV, 1875) se rapportent au règne d'Alexandre I^{er}, de 1810 à 1825, et se composent de journaux où sont insérés les projets de lois et de codes, examinés au département des lois. Ces projets ne furent pas mis en pratique; mais ils contiennent des renseignements importants sur la manière dont le gouvernement et le public envisageaient les besoins de la législation. Une première partie comprend l'exposé des projets de codes civil et de procédure, criminel et de commerce; une seconde, le texte des règlements, lois et articles de législation adoptés après examen.

La Commission préparatoire de Kiev a fait paraître pour le troi-

sième congrès archéologique un *Recueil de matériaux pour servir à la topographie historique de Kiew et de ses environs*. Cet ouvrage se divise en trois parties : la première contient des extraits de chroniques russes de 902 à 1300, de chroniques lithuaniennes et russes de 1300 à 1600, de chroniques cosaques de 1600 à 1787 ; la seconde, des récits de témoins oculaires, de contemporains et d'écrivains étrangers, depuis Ditmar de Mersebourg (1818), jusqu'à Vigil ; la troisième, des extraits divers, de 1411 à 1786. Un certain nombre de ces matériaux étaient inédits.

Le VII^e volume de documents publié en 1874 par la Commission archéologique de Vilna, contient les actes du tribunal de Grodno ; il se divise en trois parties : dans la première, tous les actes concernant l'histoire de l'église russe occidentale, de 1510 à 1775 ; dans la seconde, les actes administratifs, les édits et privilèges royaux, les décrets de Pierre le Grand, les décisions prises par les gentilshommes de Grodno dans leurs assemblées particulières et les instructions qu'ils donnèrent à leurs députés aux assemblées générales, l'acte de la confédération de Grodno en 1764. Le troisième contient des actes juridiques. Ceux de la première partie, qui traitent des relations entre le clergé des grecs-unis et le clergé orthodoxe, attirent l'attention : ils prouvent que les ressources des églises unies étaient très-faibles, et que le clergé catholique les pillait souvent.

Le *Livre pistsovaïa* (d'assiette de l'impôt) *du starosta de Pinala*, composé d'après l'ordre de Sigismond-Auguste (1561-1566), par le starosta de Pinsk et Kobrinsk, Lavrine Voïna, fournit d'abondants matériaux sur la densité de la population, sur la nationalité à laquelle celle-ci appartient, sur les anciens noms géographiques du pays.

Documents historiques et juridiques, extraits des registres des gouvernements de Vitebsk et de Mohilev, qui se trouvent aux archives centrales de Vitebsk.

Le ministre des affaires étrangères a chargé M. F. Martens, professeur à l'Université de Pétersbourg, de publier un *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie*. Les textes, accompagnés d'une traduction russe, doivent y être imprimés d'après l'ordre alphabétique des royaumes ; c'est ainsi que l'on commence par les traités avec l'Autriche ; ils seront suivis d'explications servant à montrer les progrès des relations extérieures de la Russie. L'année 1648 sert de point de départ ; enfin, la préface examine l'état de ces relations depuis la fin du xv^e siècle jusqu'au commencement du xviii^e. Le premier acte de la présente publication, lequel porte la date de 1675 et la signature des deux États, concerne le titre de

czar et les moyens de transmettre les lettres d'état; le dernier est la déclaration de Pierre III, qui termina la guerre avec la Prusse; il est publié d'après l'original qui se trouve aux Archives de Vienne. Les autres documents sont tirés des Archives des affaires étrangères de Moscou. Les traductions ont été trouvées dans ces mêmes Archives, ou empruntées au « Bulletin des lois », sauf pour le traité de 1738. — Le second volume de ce recueil, paru en 1875, atteint à l'année 1807. Les actes relatifs au partage de la Pologne offrent le plus grand intérêt.

OUVRAGES SPÉCIALEMENT HISTORIQUES. — Nous citerons en premier lieu les vol. XXIV et XXV de l'*Histoire russe*, par Soloviev (parus en 1874-1875). Ils traitent des dernières années du règne d'Elisabeth, de l'époque de la guerre contre la Turquie. Dans le premier, l'auteur cherche le motif de l'alliance austro-française, et le trouve dans l'alliance anglo-prussienne; il n'attribue qu'une importance secondaire aux plaisanteries lancées par Frédéric II contre M^{me} de Pompadour. De plus, la Russie avait intérêt à affaiblir les forces de Frédéric, qui avait essayé d'exciter des troubles en Russie au moyen des raskolniks et de délivrer le roi Jean. A propos des généraux Apraxine, Fermov, Soltikov, Boutourline, l'auteur dit que « tous les quatre ils étaient dépourvus des qualités de commandant en chef ». Il prétend que Bestoushev n'eut pas d'influence sur la conduite d'Apraxine, et que sa prédilection pour l'Angleterre et son opposition à l'alliance française furent les premières causes de l'intrigue tramée à Pétersbourg contre le chevalier. Il décrit la situation de la Russie en face de la Pologne, et montre le germe des événements qui s'accomplissent sous Catherine II. Dans le tableau qu'il trace de l'état intérieur de la Russie, les faits les plus remarquables sont les révoltes continuelles des paysans et les discussions relatives aux biens ecclésiastiques. — Le second de ces volumes contient trois chapitres, et raconte le règne de Pierre III et le commencement de celui de Catherine (1762-1763). On y trouve les ordonnances de Catherine contre les profits illicites, le premier complot, la question du conseil impérial, la situation des vieux grands seigneurs, l'affaire d'Aresenii Matviebutch, les abus commis dans les provinces, les affaires des raskolniks, le vœu de la Petite-Russie qui réclamait des hetmans héréditaires, la question polonaise et les premières négociations de Catherine II. Un billet de l'impératrice, qui se trouve aux Archives de l'État, montre que le nombre des exilés sous Elisabeth avait été très-considérable; elle en fit rentrer 17,000, mais il en restait encore 8,000 à l'époque de son couronnement. Les préparatifs du coup d'état et le coup d'état lui-même sont racontés en grand

détail. A ce propos nous trouvons ces mots écrits pour la première fois en Russie : « La mort de l'empereur à Ropsek, mort violente. » Dans le texte, l'auteur ne cite que le manifeste du 7 juillet, imprimé dans le Recueil des lois; dans la note 134 il reproduit en français, d'après les mémoires de Ségur, l'entretien de celui-ci avec Frédéric II et le récit non moins important de la comtesse de Daschkov, relatif à la lettre expédiée de Ropsek, par Alexis Orlov, lettre que l'empereur Paul I^{er} trouva dans les papiers de Catherine I^{re}.

L'*Histoire de Russie d'après la biographie de ses hommes illustres*, par N. Kostomarov (vol. I-V, 1873-1875), commence par Vladimir et descend jusqu'à l'époque de Sophie. L'œuvre de M. Kostomarov est devenue populaire grâce au talent avec lequel elle est écrite.

Les volumes III, IV et V de la *Guerre de la Russie avec la Turquie et les confédérés polonais (1769-1774)*, dont les deux premiers volumes avaient paru en 1866, comprennent la période de 1774 à 1774. Ils racontent en détail les opérations de l'armée russe sous Roumiantzev, Souvarov et Dolgoroukov au bord du Danube, en Pologne et en Crimée, et de la flotte russe dans l'archipel; et les négociations qui se terminèrent par le partage de la Pologne et le traité de Nopdja. L'auteur, M. Petrov, a enrichi son intéressant ouvrage d'une foule de documents inédits tirés des Archives de l'État, et de celles du ministère des affaires étrangères et de l'état-major. Mais un des ouvrages les plus remarquables est celui de M. Ditiatine, intitulé : *Ordre et gouvernement des villes en Russie*; vol. I : les villes en Russie au XVIII^e siècle (1875). L'auteur voit une grande analogie entre leur organisation et celle des municipalités au XIII^e s. en Occident. Il en divise l'histoire en 4 périodes : 1^o les villes russes avant l'introduction des magistratures; 2^o établissement des premières magistratures; 3^o les villes russes avant la mort de Pierre jusqu'en 1785; 4^o depuis 1785 jusqu'à la mort de Catherine II. L'auteur pense qu'après la période moscovite et avec l'application des lois municipales édictées par Catherine II en 1785, les villes russes cessèrent de faire partie d'une unité locale indépendante pour former des communes isolées qu'aucun lien ne réunissait plus. L'auteur attribue à la condition des villes une grande importance politique; pour lui, l'organisation de l'État dépend en grande partie de l'organisation municipale. Les rapprochements qu'il fait et la clarté de son récit donnent à son ouvrage une grande valeur. Le second volume contiendra l'histoire des villes russes au XIX^e siècle.

Citons enfin une *Etude sur l'histoire de la marine russe* (vol. I, 1875), par M. Vesseloï, et des documents pour l'histoire des mines en Russie, publiés par M. Ilmirev, sous ce titre : *Métaux, ouvrages*

métalliques et minéraux de la Russie ancienne. M. Vesseloï commence par une rapide histoire de la marine russe jusqu'à la fin du xvii^e siècle, puis il fait l'histoire détaillée des flottes lancées par Pierre le Grand sur la mer d'Azov, la Baltique et la Caspienne; il décrit la composition de ces flottes et l'organisation du commandement, la législation et la juridiction navales, l'apprentissage et l'hydrographie. L'histoire devra tenir compte des explications spéciales de l'auteur, surtout en ce qui concerne l'époque ancienne. L'œuvre de M. Ilmirev se rapporte au temps de Pierre le Grand; il nous fait connaître les métaux, monnaies et sels alors connus en Russie, l'exploitation des mines sous l'influence des étrangers et indépendamment de cette influence; les voies commerciales qui ont servi au trafic de ces métaux, les progrès de la métallurgie. Dans son introduction, il traite de l'exploitation des mines chez les Ariens, les Scythes, les Tchoudes, et surtout les Slaves. Mais ce n'est là qu'une collection de faits d'où l'auteur ne cherche à tirer aucune conclusion.

J. LOUTCHISKY ¹.

LES PUBLICATIONS HISTORIQUES CHEZ LES SLAVES MÉRIDIIONAUX.

La ville de Zagreb (Agram) est aujourd'hui le principal centre littéraire des Slaves méridionaux. Elle possède deux établissements, tous deux de fondation récente, l'Académie jougo-slave (*Jugo-*

1. Notre collaborateur n'avait pas à entrer dans le menu détail des indications bibliographiques; on les trouvera dans un livre intitulé: *Quellen und Literatur zur russischen Geschichte, von der ältesten Zeit bis 1825*, par Bestushew-Rjumin, traduit du russe par le Dr Th. Schiemann (Mitau, Behre, 1876, L-83 p. 8°). Cet ouvrage est divisé en 8 parties: 1° Chroniques; 2° Monographies et Vies de Saints; 3° Mémoires et lettres; 4° Documents d'archives; 5° Documents littéraires; 6° Monuments archéologiques; 7° Matériaux empruntés aux sources historiques de l'étranger; 8° Ouvrages d'érudition historique. Malgré ce que dit le titre, cet ouvrage ne s'arrête pas à l'année 1825; il pousse jusqu'au moment présent. C'est un livre indispensable pour toute personne qui étudie l'histoire russe; il donne des renseignements bibliographiques très-abondants et paraît très-complet. On regrette seulement qu'il ne soit pas terminé par un index: il n'est pas toujours facile d'y trouver ce que l'on cherche.

Slavenska Akademija) ouverte en 1867, et l'Université François-Joseph inaugurée en octobre 1874. L'Académie, dont le principal fondateur a été l'évêque patriote et libéral Mgr Strossmayer, a pour président un historien zélé, M. le chanoine Raczki, l'auteur du grand ouvrage encore aujourd'hui classique : *Vijek i djelovanje Sv. Cyrilla i Methoda* : la vie et l'œuvre des saints Cyrille et Méthode (Agram, 1857), et d'un grand nombre de monographies fort estimées. Sous la direction de M. Raczki les études sur l'histoire des Slaves méridionaux ont acquis un développement sérieux et vraiment scientifique. Le patriotisme qui les inspire ne fait aucun tort à la critique des historiens nationaux ; de nombreuses publications de textes inédits en latin et en slave apportent sans cesse à l'histoire de nouveaux matériaux. Une rapide analyse des travaux de l'Académie trouve naturellement sa place ici. Les publications qui se sont produites en dehors d'elle n'en sont guère que le complément ou le corollaire.

Les publications de l'Académie forment aujourd'hui une cinquantaine de volumes divisés en quatre séries :

1^o Mémoires de l'Académie (*Rad jugoslavenske Akademije*) comprenant des travaux de philologie, d'histoire et de sciences naturelles, 33 volumes in-8^o.

2^o Collection d'anciens textes (*Starine*), 7 vol. in-8^o.

3^o *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, 5 volumes in-8^o.

4^o Les anciens écrivains croates (*Stari pisci hrvatski*), 7 volumes in-8^o.

A ces quatre séries, il faut joindre un certain nombre d'ouvrages isolés, dont quelques-uns relatifs à l'histoire, publiés par des membres de l'Académie aux frais ou avec l'aide de la compagnie. Nous allons successivement passer en revue ces diverses publications en relevant ce qu'elles peuvent apporter d'important aux études historiques.

Mémoires (*Rad*), tome I^{er}. Documents inédits pour l'histoire de Serbie et de Bosnie publiés par M. Raczki, p. 124-164. Ces documents sont au nombre de 23 : ils sont relatifs à des événements du XIII^e au XV^e siècle. La plupart sont en latin, quelques-uns en italien, un seul en ancien serbe. Ils sont empruntés pour la plupart aux Archives de Venise et de Raguse. Citons comme spécialement intéressants un acte d'hommage du roi de Bosnie au doge de Venise (1208), une lettre du roi serbe Étienne Uroch III au doge Dandolo (vers 1339) : *Stephanus rex Servie sive Rassie, Dioclie, Dalmatie, Albanie* appelle le doge *vestra fraternitas* et lui offre de lui restituer les biens des Vénitiens naufragés sur les côtes de son royaume. — *Privilegio di Stefano Urosio imperatore di Servia, ai Cattarini* (les habitants de Cattaro).

— Lettres d'un citoyen de Trogir (Trau) sur les événements qui ont accompagné la prise de Constantinople (1453-1455). — Lettres en latin et en italien de la commune de Raguse et de la reine de Bosnie qui réclament à Venise les reliques de saint Luc.

Mémoire de M. Sime Ljubich sur les inscriptions romaines de la Dalmatie. — Documents serbes (publiés par M. Danicich) sur l'histoire de Serbie au xviii^e siècle.

Tome II. M. Raczki y commence un travail important sur l'histoire de la Croatie et de la Hongrie à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle. Ce travail a été depuis publié à part sous ce titre : *Pokres na Slavenskom Iugu* (Une révolution chez les Slaves méridionaux).

Tome III. Le Ban Pierre Berislavich (épisode de l'histoire croate au xvi^e siècle), par M. Mesich, aujourd'hui professeur d'histoire à l'Université d'Agram. — Documents inédits concernant l'histoire du Monténégro par M. V. Bogisich (aujourd'hui professeur de droit à l'Université d'Odessa). — Correspondance de l'usurpateur monténégrin Stiepan Mali (Étienne le petit) avec la république de Raguse (1774-1773¹).

Tome IV. Sur les rapports des républiques de Raguse et de Venise jusqu'en 1358 par M. Sime Ljubich (aujourd'hui conservateur du Musée d'Agram). — Le droit écrit à Raguse par M. Bogisich. — Documents inédits sur l'histoire des Slaves méridionaux par M. Makouchev, aujourd'hui professeur à Varsovie, d'après des textes appartenant au professeur Hopf de Kœnigsberg : inscriptions grecques, extraits du ms. de Copenhague de Robert de Clari, extraits du voyage en Dalmatie du milanais Petra Cazole (p. 150 et suivantes). — Documents sur le transport du corps de saint Luc à Smedevevo (Semendria) publiés dans le texte slavon original par M. Ruvrats.

Tome VII. M. Raczki y commence une monographie très-détaillée de l'histoire des hérétiques bulgares Bogomiles et Patarins. Cette monographie a depuis paru en volume à Agram. Nous en avons donné autrefois un résumé dans la *Revue des Questions historiques* (avril 1870). C'est un excellent travail, très-précieux par la foule de documents slaves que l'auteur a mis à contribution. Les principaux traits en ont été résumés par M. Constantin Ireczek dans son histoire

1. Voir sur ce curieux personnage, qui prétendait être l'empereur Pierre III l'époux de Catherine la Grande, et qui en imposa pendant quelque temps aux Monténégrins, le récent ouvrage de MM. Frillay et Veahovitj : *Le Monténégro contemporain* (Plon, 1876).

des Bulgares, dont une traduction française paraîtra prochainement à la librairie Leroux. — Notes sur l'histoire politique et commerciale de la république de Raguse par M. Matkovich.

Tome VIII. La famille des Berislavich par M. Mesich (cette famille, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a fourni à la Croatie un de ses *bans* (vice-rois) les plus célèbres).

Tome IX. Les troubadours et les plus anciens poètes ragusains par M. Jagich (aujourd'hui professeur à l'Université de Berlin).

Tome X. Biographie détaillée du théologien Marc-Antoine Dominis, évêque de Spalato, l'auteur du *De Republica Ecclesiastica*, par M. Sime Ljubich. Livre XIII. Notice sur Christophe Frangipani (Frankopan) par M. Mesich. Frankopan fut au xvi^e siècle l'un des défenseurs les plus intrépides de la Hongrie contre les Ottomans. — Les chronographes slaves du moyen âge par M. Raczki.

Tome XIV. Sur les anciennes monnaies de la Dalmatie et de l'Illyrie par M. Raczki (avec planches).

Tome XV. Les rapports commerciaux de Venise et de Raguse par M. Matkovich (nombreux documents inédits tirés des Archives de Raguse). — Nouveaux documents relatifs à l'histoire des Slaves par M. Raczki.

Tome XVI. La géographie et l'ethnographie de la Croatie et de la Slavonie au ix^e siècle par M. Brasnich.

Tome XVII. Les rapports entre Raguse et Venise par M. Sime Ljubich. — Comment la Croatie devint un royaume par M. Raczki.

Tome XVIII. Les Croates à l'époque de la bataille de Mohacz par M. Mesich. — Biographie de Georges Krijanich, d'après les travaux de M. Bezsonov, par M. Jagisch : offre de curieux renseignements sur ce personnage né en Croatie, qui vécut longtemps en Russie, où il fut dès le xvii^e siècle l'apôtre du Panslavisme. Voir notre volume le *Monde slave*, p. 297 et suivantes. — Les Archives italiennes et les documents qu'elles renferment pour l'histoire slave d'après les travaux de M. Makouchev.

Tome XIX. Les premiers rois de la Croatie par M. Raczki. — Chronologie des premières années du règne de l'empereur serbe Douchan par M. Ruvarac.

Tome XXI. L'histoire de l'église grecque en Bohême et l'ancienne liturgie de saint Vaclav (Venceslas), par M. Novostruiev, l'un des correspondants russes de l'Académie.

Tome XXIII. La Pannonie romaine par M. Kukulievich-Sakcinski (p. 86-158).

Tome XXIV. La lutte des Slaves méridionaux pour l'indépendance nationale au xi^e siècle par M. Raczki.

Tome XXV. La division de la Croatie en *joupas* (districts) sous la dynastie nationale, par M. Brasnich.

Tome XXVI. Recherches sur l'histoire de la Bosnie et de Spalato par M. Sime Ljubich. — Note sur une inscription latine par MM. Raczki et Ljubich. — Recherches dans les Archives et les Bibliothèques de la Dalmatie par M. Raczki.

Tome XXVII. Article critique de M. Raczki sur le Recueil de Diplômes concernant les royaumes de Croatie, Dalmatie et Slavonie, publié par M. Kukulievich-Sackinski (ouvrage peu critique et qui renferme des documents apocryphes).

Tome XXXI. Sur l'administration de la Dalmatie pendant la période romaine par M. Sime Ljubich. — Notes sur l'histoire littéraire de Raguse par M. Pavich.

Tome XXXII. Les municipes en Croatie sous la dynastie nationale par M. Brasnich. — Revue des œuvres concernant le droit slave par M. Hanel, professeur à l'Université d'Agram.

Tome XXXIII. Tomko Mrnavich et la littérature ragusaine au xvii^e siècle, par M. Pavich, l'auteur d'un livre excellent sur le théâtre à Raguse.

Tels sont les principaux travaux historiques compris dans les huit premières années des mémoires de l'Académie; les mémoires les plus importants sont dus à MM. Raczki, Sime Ljubich et Mesich. Indispensables à quiconque s'occupe des Slaves méridionaux, ces mémoires doivent également être consultés pour tout ce qui concerne l'histoire de Venise et de l'Adriatique. Celui de M. Raczki sur les Bogomiles et Patarins est de la plus haute importance. A côté de cette série l'Académie en publie une autre que nous devons également analyser au point de vue historique : la série des Anciens Textes (*Starine*). Il en paraît environ un volume par an. Les textes publiés dans les *Starine* sont le plus souvent en slavon : on en trouve aussi en latin et en italien : nous indiquerons de préférence ces derniers, qui sont accessibles à la majorité de nos lecteurs.

Tome I^{er}. Manuscrits slavons relatifs aux apôtres Cyrille et Méthode par M. Danicich (ancien secrétaire de l'Académie, aujourd'hui professeur à Belgrade). Documents pour servir à l'histoire des Patarins (M. Raczki). *Disputatio inter christianum romanum et patarenum bosnensem* (p. 109-140). *Documents pour servir à l'histoire de Raguse* au xiv^e et au xv^e s., tirés des Archives impériales de Vienne et publiés par M. Matkovitch (tous ces documents sont en latin, mais datés en croate par l'éditeur, p. 140-215).

Tome II. Documents pour servir à l'histoire de *Marc-Antoine de Dominis* (en latin et en italien), p. 1-260.

Tome III. Textes slavons fort précieux pour l'histoire littéraire comparée (Récits de la guerre de Troie, vies d'Alexandre, etc.).

Tome IV. Lettre des moines du mont Athos au patriarche russe Josaphat pour demander la protection de l'empereur de Russie (1669), curieux document communiqué par M. Novostruiev de Moscou. — Le voyage de Tondal aux enfers. Version croate du xvi^e siècle d'une célèbre légende irlandaise. Nous l'avons déjà signalée dans la *Revue Celtique*.

Tome V. Documents relatifs à l'histoire de la Croatie et de la Hongrie (en latin) tirés des Archives de Venise et d'Agram ; ces documents vont de 1387 à 1526 (p. 109-288).

Tome VI. Documents concernant l'histoire de Raguse et les rapports de cette ville avec la Bosnie et les Turcs en 1463 (en latin) extraits des registres du conseil des *Priés* (p. 1-17). — *Instrumentum confinium*. Traité de délimitation de territoire entre le comte de Pisino, le patriarche d'Aquilée et la Seigneurie de Venise (1326) en latin et en italien (p. 168-255).

Tome VII. Une inscription glagolitique de l'île de Krk par M. J. Crncich. — Deux fragments pour servir à l'histoire de la ville d'Agram au xiv^e siècle (en latin) intéressants pour l'histoire de l'administration municipale. — Une lettre du roi Étienne de Serbie au pape Honoré III (1220) par M. Raczki. — Notice sur une traduction slave (en caractères *glagolitiques*) du règlement de l'ordre de saint Benoît par M. Armin Pavich. Cette traduction, qui paraît remonter au xv^e siècle, est reproduite par M. Pavich en caractères cyrilliques et accompagnée du texte latin de la règle de saint Benoît. — M. Raczki. Restitution et interprétation d'une inscription glagolitique de l'île de Krk. Cette inscription qui remonte au xii^e siècle est l'un des monuments les plus précieux de l'épigraphie slave. Elle avait déjà appelé il y a plus de vingt ans l'attention de Schafarik : le travail de M. Raczki est accompagné d'une reproduction photographique. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre des paysans croates en 1573 : ces matériaux sont empruntés spécialement aux Archives de Gratz et de Ljublania (Laybach). Ils sont presque tous rédigés en allemand.

Comme on le voit par ce rapide examen, la collection de *Starine* offre un grand nombre de documents latins, allemands et italiens accessibles aux savants occidentaux. Il serait fort à désirer que cette collection figurât dans quelque une de nos bibliothèques publiques, du moins à Paris. Il y a quelques années l'Académie d'Agram avait adressé à l'Institut de France ses premières publications ; elle sollicitait en échange des envois qui ne lui furent point accordés. L'Aca-

démie d'Agram suspendit ses hommages et notre bibliothèque particulière est, croyons-nous, la seule à Paris où ses publications figurent au complet. Il nous est pénible d'ajouter que l'échange refusé par l'Institut de France a été accepté avec empressement par l'Académie de Berlin qui ne néglige aucune occasion de mettre en pratique chez les Slaves le *Drang nach Osten*.

A côté des *Mémoires* et des *Anciens Textes* l'Académie croate a entrepris une autre publication de documents inédits : *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium* (5 vol. in-8°. Agram, 1868). A ce titre latin il faut ajouter d'après le titre croate : *Monuments relatifs aux rapports entre Venise et les Slaves méridionaux publiés par M. Sime Ljubich aux frais de l'Académie d'Agram*. On sait que Venise a longtemps possédé la Dalmatie; ses archives renferment d'innombrables documents touchant ce pays et les contrées voisines; il y a quelques années la Société littéraire de Belgrade avait chargé M. Janko Schafarik, son président, de recherches dans les actes concernant la Serbie. M. Schafarik (le neveu du célèbre slaviste) publia en 1858 à Belgrade un certain nombre de documents dans le *Glasnik*, recueil annuel de la Société : cette édition, qui a été tirée à part, est fort médiocre; M. Sime Ljubich a repris les recherches de M. Schafarik sur une échelle beaucoup plus considérable : il a mis au jour plus d'un millier de documents allant du x^e au xv^e siècle. Ces documents étant en latin, nous laissons aux lecteurs compétents le soin de décider si les textes de M. Ljubich sont rigoureusement conformes aux originaux. Les titres et les tables des matières sont en langue croate, ce qui ne facilitera point les recherches; le patriotisme des éditeurs une fois satisfait, ne serait-il pas possible de compléter cette publication par une table générale, *un index* détaillé en langue latine, qui pour les étrangers doublerait le prix de cette importante collection?

Le nom de Raguse revient sans cesse dans les textes vénitiens; cette heureuse rivale de la sérénissime république ne fut pas seulement puissante par le commerce et par les succès de son ingénieuse politique. Comme les cités italiennes dont elle imitait l'exemple et la fortune, elle eut au plus haut degré le goût des arts et des plaisirs de l'esprit. Du xvi^e au xviii^e siècle elle vit fleurir dans ses murs toute une école de poètes élégants qui développèrent leur génie sous la double influence de l'humanisme et de la Renaissance italienne. Ce serait mal connaître Raguse que d'ignorer ce côté littéraire de son histoire : les poètes ragusains sont d'ailleurs pour les écrivains modernes des modèles classiques dont ils aiment à s'inspirer. L'Académie a entrepris de publier des éditions définitives. Sous ce titre

Stari pisci hrvatski (les anciens écrivains croates), elle a déjà édité 7 volumes fort précieux même au point de vue purement historique, soit par les allusions que font les textes aux événements du temps, soit par les notices, dont quelques-unes excellentes, qui servent d'introduction à chaque poète. Celle par laquelle M. Kukulievich Sakeinski ouvre l'édition de Marulich ne compte pas moins de 80 p. in-8° et retrace avec les plus grands détails l'histoire littéraire de la Dalmatie jusqu'au xvi^e siècle. Nous regrettons de ne pouvoir insister davantage sur ces belles éditions que peu de nos lecteurs auront malheureusement l'occasion de parcourir.

Parmi les publications isolées de l'Académie, notons encore les suivantes :

Histoire du drame à Raguse (Historija dubrovacke drame) par M. Armin Pavich. Ce volume complète l'édition des classiques ragusains et ajoute un curieux chapitre à l'histoire du théâtre en Europe.

Histoire de la littérature serbe et croate par M. Jagich. Le premier volume seul publié va jusqu'au xv^e siècle. Il est à craindre que l'ouvrage ne soit jamais terminé, l'auteur ayant quitté son pays pour aller enseigner la philologie slave d'abord en Russie et ensuite à Berlin.

Deux des volumes publiés par l'Académie sont relatifs à l'histoire du droit :

1^o *Pisani Zakoni na Slovenskom jugu* : Les lois écrites des Slaves méridionaux par M. Bogisich (4 vol. in-8°); ce volume comprend le catalogue, l'analyse sommaire et la description bibliographique de tous les documents législatifs promulgués jusqu'à nos jours durant la période de l'autonomie nationale, en Bulgarie, en Serbie, en Bosnie, en Herzégovine, au Monténégro, à Raguse et en Croatie.

2^o *Collectio consuetudinum juris apud Slavos meridionalium etiam nunc vigentium* (4 vol. in-8° de LIV-709 pages) par le même auteur. Ouvrage très-important, rédigé tout entier en croate, malgré le titre latin que nous avons cité. Certaines parties se réfèrent directement à l'histoire; la préface contient d'importantes considérations sur le droit coutumier.

Citons encore pour terminer un volume considérable dû à l'infatigable labeur du président de l'Académie, M. Raczki : *Acta conjurationem Bani Petri à Zrinio et comitis Fr. Frangipani illustrantia* (4 vol. in-8° de 594 pages). Les deux familles Zrinski (Zrinyi) et Frankopan (Frangipani) jouent un grand rôle dans l'histoire de la Croatie. Pierre Zrinsky, descendant du célèbre Ban Nicolas Zrinsky, le héros de Szigeth, après avoir servi avec honneur contre les Turcs,

entra avec son beau-frère François Frankopan dans une conjuration qui aurait eu pour résultat d'arracher la Hongrie et la Croatie à la souveraineté impériale. Pris et enfermés à Vienne, les deux beaux-frères furent jugés, déclarés coupables de haute trahison et condamnés à mort en 1674. Ce procès politique, l'un des plus considérables du XVII^e siècle, eut un grand retentissement en Europe. M. Raczki a réuni en un volume plus de 600 documents épars dans les Archives de Vienne, de Venise, de Rome, de Roudnitz (Bohême), de Gratz et d'Agram. Ces documents, fort curieux pour la plupart, sont en italien, en latin, en allemand, en croate. Quelques-uns d'entre eux sont simplement analysés. Pour ces analyses, comme pour la préface du volume, M. Raczki s'est servi de sa langue maternelle. Ce volume mériterait à lui seul une notice détaillée que nous regrettons de ne pouvoir en ce moment lui consacrer.

Comme on peut le voir par cette rapide notice, l'Académie des Slaves méridionaux a déjà depuis sa fondation largement payé sa dette aux études qui nous occupent. Des hommes tels que MM. Raczki, Mesich, Sime Ljubich, Pavich, Bogisich, Jagich font honneur à leur pays et à la science; c'est un devoir de faire connaître leurs travaux, même ceux dont malheureusement nos lecteurs français ne pourront profiter. N'oublions pas de rappeler en terminant le nom de l'homme qui a été le promoteur et le Mécène de l'Académie, l'évêque Strossmayer; sans ses libéralités la plupart des publications que nous venons de signaler n'auraient pas vu le jour.

LOUIS LEGER.

TRAVAUX RELATIFS A L'ORIENT.

MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES. — L'année qui vient de s'écouler n'a pas été particulièrement féconde en publications intéressant l'histoire des pays musulmans. Toutefois, dans le petit nombre de travaux qu'elle a vus paraître, quelques-uns sont considérables, soit par leur étendue et par l'importance du sujet qu'ils traitent, soit par la nouveauté des résultats qu'ils présentent. Deux ou trois ouvrages qui méritaient une mention particulière ne nous ont pas été accessibles. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

M. H. Fournel vient de publier sur les Berbers¹ une vaste compilation qui rendra certainement des services aux historiens; ils y trouveront réunis et coordonnés une masse de renseignements empruntés aux chroniqueurs musulmans sur la conquête du littoral africain par les Arabes, et sur les dynasties qui s'y sont établies successivement. Comme répertoire de faits et de dates, comme source d'informations bibliographiques, l'ouvrage de M. Fournel sera donc précieux; mais il n'y faut pas chercher autre chose. De propos délibéré, l'auteur a renoncé à utiliser les documents manuscrits; en outre, il a complètement laissé dans l'ombre les questions géographiques, ethnographiques, etc., qui, pourtant, sembleraient être de l'essence même de son sujet. M. Fournel comblera-t-il ces lacunes dans un volume subséquent? Rien dans celui que nous annonçons ne permet de le prévoir. Ajoutons que l'exécution de ce volume est digne de l'Imprimerie nationale, et que la correction ne laisse rien à désirer.

Avec M. de Goeje nous abordons un terrain bien différent; il s'agit des Tsiganes². L'auteur a recueilli dans les chroniques musulmanes les témoignages historiques relatifs à la première apparition des Tsiganes en Orient et sur le territoire byzantin; il arrive à cette conclusion que les Tsiganes sont sortis de l'Inde (du Sindh), au VIII^e siècle. En ce qui concerne les étymologies que donne M. de Goeje de plusieurs noms des Bohémiens, il faut faire des réserves. Cette importante brochure a été l'occasion d'une lettre étendue de M. P. Bataillard sur l'origine des Bohémiens et sur l'étymologie du mot tsigane (adressée à la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1875, II, nos 39, 40, 41).

L'*Histoire de l'Inde*, par feu M. Elliot³, est plutôt un recueil de matériaux qu'une histoire proprement dite. On y trouve traduits du persan tous les documents historiques relatifs aux règnes des empereurs mogols Akbar et Djahânghir. Le texte de la plupart de ces morceaux avait déjà paru séparément, dans la *Bibliotheca indica*.

Au contraire, M. A. von Kremer nous donne un ouvrage de doctrine, et des plus importants⁴. Quelques critiques de détail qu'on

1. *Les Berbers*. Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés, t. I. Paris, imprimerie nationale, 1875, gr. in-4°, xx-609 p. — Prix : 30 fr.

2. *Bijdrage tot de geschiedenis der Zigeuners*, Amsterdam, 1875, in-8°, 25 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences).

3. *The history of India, as told by its own historians : the Muhammed Period*. Posthumous papers of the late sir H. M. Elliot, edited and continued by J. Dowson. Vol. IV. London, Trübner et C^o, 1875, 8°.

4. *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen*. I. Band. Wien, Braumüller, 1875, 8°, x-547 p.

puisse lui adresser, il n'en a pas moins l'honneur d'être le premier qui tente une histoire de la civilisation musulmane. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, est du plus haut intérêt non-seulement pour le public lettré, mais même pour les savants compétents.

L'auteur traite d'abord des origines du khalifat, de la vie civile aux premiers temps, puis décrit Damas et la cour des Omeyyades; il étudie ensuite l'organisation primitive des diverses administrations, les innovations des Abbassides; l'armée, les finances, l'intérieur, le droit. Le second volume ne sera pas moins intéressant. Il s'occupera de la religion, de la famille et de la société. Espérons que M. de Kremer ne négligera pas d'examiner l'influence qu'a pu exercer la civilisation musulmane sur le développement intellectuel de l'Occident. M. de Kremer a cette fois veillé à son style et nous l'en félicitons. Son précédent ouvrage sur les *Idées dominantes de l'islamisme* était d'une lecture pénible. — Les sources où a puisé l'auteur sont nombreuses : il les indique scrupuleusement en note ; cependant on désirerait plus de détails qu'il n'en donne sur les ouvrages inédits dont il a fait usage.

L'*Histoire de la médecine arabe*¹ par le D^r Leclerc nous ramène du général au particulier. Le sous-titre de cet ouvrage : « Exposé complet des traductions du grec ; les sciences en Orient, etc. », fait connaître plus exactement peut-être que le titre principal quel est le plan suivi par l'auteur. Tout en donnant la préséance à l'histoire *extérieure* et à la bibliographie de la médecine arabe, travail pour lequel il était naturellement désigné par la nature de ses fonctions, le D^r L. s'est proposé d'étudier le développement scientifique des peuples soumis au Koran. Cette étude, il la prend aux origines mêmes de la période musulmane et la poursuit avec une curiosité infatigable jusqu'au siècle qui précède la Renaissance. Telle sera du moins l'étendue de l'ouvrage dont il nous donne aujourd'hui la première moitié. Parmi les chapitres les plus intéressants du volume que nous avons sous les yeux, signalons ceux qui traitent des derniers moments de l'école d'Alexandrie et des origines de l'alchimie. Le deuxième livre est en grande partie consacré à l'histoire des traductions du grec, et cette intéressante question y est étudiée avec plus d'ampleur et d'exactitude que ne l'avait fait Wenrich, il y a trente-cinq ans. Peut-être le D^r L. a-t-il forcé la note en voulant démontrer que la plupart des traductions arabes sont directes, c'est-à-dire faites sur l'original grec, sans passer par le syriaque. C'est nier du même coup un fait incontestable et généralement admis : l'influence profonde

1. Tome I^{er}, 1 vol. gr. 8°, 587 p. Paris, Leroux, 1876. — Prix : 8 fr.

que l'école nestorienne a exercée sur le développement intellectuel et scientifique des Arabes. Toutefois il faut reconnaître que M. L. apporte une véritable bonne foi dans la défense d'une thèse en elle-même peu acceptable. — Nous recommandons aussi au lecteur les monographies de Razès, de Sinan et surtout celle d'Abou'l-Kasis qui se présente complète pour la première fois. — Dans le second volume, qui vient de paraître, l'auteur nous donne un inventaire critique des traductions de l'arabe en latin; nous en reparlerons.

En résumé, ce livre est la première tentative sérieuse faite en France pour embrasser dans son ensemble la culture intellectuelle de l'Orient et, à un point de vue plus restreint, la transmission des études médicales du monde oriental à l'Occident. Malgré quelques erreurs de détail surtout dans la transcription des noms propres, c'est un bon et consciencieux travail qui a sa place marquée dans la bibliothèque des médecins et des orientalistes, et qui doit être bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des conquêtes du génie humain.

Sur le premier feuillet d'un manuscrit syriaque du British Museum, M. Wright a découvert quelques lignes presque entièrement effacées, illisibles à première vue; mais à force de patience il est parvenu à déchiffrer un nombre de mots suffisant pour lui faire reconnaître qu'il se trouvait en présence d'un document de la plus haute importance: une note d'un contemporain de la conquête de la Syrie par les Arabes, sur les événements des années 633 et 636. En réunissant leurs efforts, MM. Wright et Nœldeke ont pu restituer la majeure partie du texte, que M. Nœldeke publie, traduit et commente dans le premier paragraphe de son article¹. Entre autres renseignements, la date de la bataille de Yarmouk est fournie tout au long par ce document: 20 Âbh 947 = 12 Radjab 45 de l'hégire et 20 août 636 de J.-C. Ainsi sont vérifiés d'une manière éclatante les résultats auxquels était parvenu M. de Goeje (*Mém. d'hist. orientale*, n° 3); en soumettant les sources arabes à une discussion approfondie, M. de Goeje admettait la date du 15 Radjab de l'année 45 (23 août 636). On voit que cette date diffère de trois jours seulement de la donnée syriaque contemporaine.

Dans le 2^e paragraphe, M. Nœldeke fait connaître en texte et en traduction deux fragments d'une chronique syriaque relatifs au règne de Mo'âwiya, lesquels proviennent également du British

1. Nœldeke: *Zur Geschichte der Araber im I. Jahrh. d. H., aus Syrischen Quellen*. Dans la *Zeitschrift der deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. XXIX, 1^{er} cahier, p. 76 et suiv. Leipzig, Brockhaus, 1875.

Museum. Il fait précéder ces fragments d'une discussion sur l'époque probable et le lieu où cette chronique a dû être rédigée, et signale les faits nouveaux contenus dans les passages qu'il publie.

L'histoire de l'empire ottoman pendant ces dix dernières années, par le Dr Carl Schmeidler¹, est plutôt un livre d'actualité. L'auteur n'est pas un personnage du monde officiel; les archives diplomatiques ne lui ont pas été ouvertes; il ne sait de la Turquie moderne que ce que les voyageurs et la presse périodique lui en ont révélé. Mais il a étudié avec soin les phases du sombre drame qui se déroule en Orient et nous en donne un résumé intéressant et véridique, lorsque un patriotisme exagéré n'en force pas la note. Après une courte introduction sur le passé de la Turquie dont il aurait dû retrancher un chapitre plein d'erreurs et de lacunes sur la littérature des Osmanli, il nous conduit en pleine insurrection crétoise. Nous parcourons avec lui le Monténégro, les contrées slaves, les Principautés, toutes les provinces où le sultan n'a plus qu'une souveraineté nominale. Oscillations de la politique du Divan, crise financière, intrigues du sérail, efforts du sultan pour renverser l'ancien ordre de succession au profit de son fils, tout cela est raconté d'une façon vive et attachante. Faisons cependant nos réserves sur le chapitre VII « Des rapports de la Porte avec les puissances occidentales. » La mission d'un de nos derniers ambassadeurs y est étrangement défigurée. Voir l'influence de la curie romaine dans les moindres agissements du représentant de la France, c'est faire de la politique de *Bierbruder*. Le Dr S. conclut au décès inévitable et prochain de l'*homme malade*, comme on dit en Angleterre. Une prophétie de ce genre n'exige pas de grands efforts de divination. Ce que le lecteur voudrait trouver ici, ce sont des considérations d'ensemble sur les suites de la catastrophe. Il ne suffit pas de chanter victoire parce que le système de l'équilibre européen a sombré avec la prépondérance d'une nation sincèrement dévouée à l'intérêt de la Turquie, il faudrait prouver aussi que la paix du monde est mieux garantie par la politique de l'isolement et du laissez-faire. Le redoutable problème n'est même pas posé dans ce petit ouvrage auquel nous prédisons un succès d'actualité et rien de plus.

Les Musulmans sont-ils capables de se civiliser? Quels ont été les résultats de l'influence européenne sur le monde musulman? Quels sont les moyens de la rendre efficace? Telles sont les questions que se pose M. Vambéry dans son livre : *l'Islam au XIX^e siècle*². Il répond

1. *Geschichte des osmanischen Reiches im letzten Jahrzehnt* : 1 vol. 8°, 296 p. Leipzig, 1875.

2. *Der Islam im neunzehnten Jahrhundert*. Leipzig, Brockhaus, 1875, in-8°, vi-321 p.

affirmativement à la première question et en conclut que l'Europe a le droit et le devoir de diriger les Musulmans dans la voie du progrès. Il constate que malheureusement l'influence européenne a été jusqu'ici plutôt pernicieuse que salutaire, en Turquie, en Perse, etc., et pense que les puissances européennes doivent s'unir en vue de propager les lumières parmi les sectateurs de l'Islamisme. La correction typographique du volume laisse à désirer, et dans les mots orientaux on peut relever de graves fautes contre la grammaire et même contre l'orthographe.

M. F. Wüstenfeld, à qui l'on doit de si belles publications de textes arabes relatifs à la géographie, à l'histoire et à la biographie musulmane, entreprend, dans un nouvel ouvrage, de retracer l'histoire des gouverneurs de l'Égypte au temps des khalifes d'Orient¹. C'est là un nouveau service qu'il rend aux études orientales. Il a extrait les éléments de cette monographie principalement du grand ouvrage de Maqrizi, *Kitâb al-Khitat*, du *Kitâb hosn al-Mohâdharah* de Soyoûti et des annales d'Abou'l-Mahâsin. Mais il ne néglige pas, et c'est là la partie originale de sa tâche, de comparer ses données avec celles que fournissent les histoires générales et particulières déjà publiées en Europe. Les deux présents fascicules embrassent une période d'environ deux siècles et demi, depuis le fameux 'Amr ben al-Âsi, le conquérant de l'Égypte, jusqu'à Ahmed ben Touloun, fondateur de la dynastie des Toulounides, exclusivement. Un troisième fascicule, que nous n'avons pas encore reçu, vient de paraître.

*L'Arabie et les Arabes depuis cent ans*², par M. A. Zehme, est un livre indispensable à quiconque veut se mettre au courant des découvertes géographiques faites en Arabie depuis un siècle, ainsi que des travaux qui les ont signalées. Il contient aussi un résumé d'histoire contemporaine auquel on peut reprocher quelque sécheresse. L'auteur a compulsé tous les écrits qui ont paru sur l'Arabie et sur les Arabes, même les articles de journaux, depuis la fin du siècle dernier, et donne avec exactitude l'indication de ses sources. L'absence d'un index est regrettable dans un ouvrage de ce genre, qui renferme nécessairement une grande quantité de noms propres et de noms de lieu, et qui est plutôt fait pour être consulté que pour être lu.

Stanislas GUYARD et BARBIER DE MEYNARD.

1. *Die Staatshalter von Aegypten zur Zeit der Chalifen*. 1 u. 2 Abth. Gœttingen, Dieterich, 1875, in-4°, 50 et 62 p. (Extrait du tome XX de la Société royale des sciences de Gœttingue).

2. *Arabien und die Araber seit hundert Jahren; eine geographische und geschichtliche Skizze*. Halle, Waisenhaus, 1875, in-8°, VIII-407 p.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'ORIENT.— L'Angleterre est certainement le pays où les études relatives à l'Égypte et à l'Assyrie ont, je ne dirai pas fait le plus de progrès, mais excité le plus d'intérêt pendant ces dernières années. Une société spéciale, la *Société d'Archéologie biblique*, succédant à la *Syro-Egyptian Society* de paresseuse mémoire, s'y est fondée en décembre 1870 pour faire des recherches sur « l'archéologie, l'histoire, les arts et la chronologie de l'Assyrie, de la Palestine, de l'Égypte, de l'Arabie anciennes et modernes et des autres pays bibliques. » Elle a publié jusqu'à présent six gros volumes de *Transactions* où les traductions de textes égyptiens et assyriens dominant ¹. M. Eisenlohr y a fait connaître les pages du grand papyrus Harris où Ramsès III raconte l'histoire des événements accomplis entre le règne de Sèti II et son propre règne : un demi-siècle après la mort de Sésostris, l'Égypte était partagée entre les petits princes féodaux des nomes, gouvernée par un aventurier syrien, envahie par les Lybiens et sauvée par Necht-Sèti et Ramsès III ². M. Birch a commenté les fragments d'une curieuse stèle de la XI^e dynastie où le roi Antewâa II s'est fait représenter entouré de ses chiens ³, et la grande inscription, aujourd'hui conservée à Turin, où Haremhebi (Armais), le restaurateur des cultes nationaux, raconte son avènement au trône ⁴. La légende de la destruction des hommes par les dieux et le tableau des quatre races humaines figurées au tombeau de Sèti I^{er} ont fourni à MM. Naville et Lefébure la matière de deux mémoires moitié historiques, moitié mythologiques ⁵. M. Georges Smith, après avoir exposé en séance le résultat de ses fouilles en Assyrie ⁶, a donné les fragments d'un canon chronologique analogue aux listes que Bérosee avait entre les mains lorsqu'il rédigeait son histoire ⁷. Je ne pense pas que les tentatives de M. Bosanquet pour réconcilier la chronologie hébraïque avec les données des monuments égyptiens ou assyriens aient fait beaucoup avancer la science ⁸; mais

1. *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, t. I, 1-6, 1-386, xxiv pp. 1872; t. II, 1-364, xxvi pp. 1873; t. III, 1-639 pp. 1874; t. IV, 1st Part, 1-202 pp. 1875. London, Longmans and Green.

2. *On the Political condition of Egypt before the reign of Ramses III*, t. I, p. 355-384; en allemand sous le titre : *Der Grosse Papyrus Harris*, von Dr Aug. Eisenlohr; Leipzig, 1872, Hinrichs, in-16°, 38 p.

3. *The tablet of Antefâa*, II, t. IV, p. 172-195.

4. *Inscription of Haremhebi on a statue at Turin*, t. III, p. 486-495.

5. Ed. Naville, la *Destruction des hommes par les dieux*, t. IV, p. 1-19; Lefébure, *les Quatre races au jugement dernier*, t. IV, p. 44-48.

6. *Account of recent excavations and discoveries*, t. III, p. 446-464.

7. *On Fragments of an inscription giving part of the Chronology from which the canon of Berosus was copied*, t. III, p. 361-379.

8. *Cyrus the second*, t. I, p. 183-262; *On the date of the fall of Nineveh and*

M. Sayce a rendu un véritable service en éditant et en traduisant les fragments des tablettes où était racontée brièvement l'histoire des rapports de l'Assyrie avec la Chaldée¹. On me permettra de citer, à titre d'excentricités, deux courtes notes du chevalier Drach², et deux lectures de M. Mackenzie Cameron³.

Les Transactions s'adressent aux savants de profession ou du moins aux personnes qui ont quelques notions des langues orientales; pour les gens du monde, la Société d'archéologie biblique fait imprimer un recueil spécial, les *Records of the Past*, où les textes égyptiens et assyriens sont traduits et commentés brièvement sans appareil d'érudition. Six volumes de *Records* ont paru jusqu'à ce jour, trois consacrés à l'Assyrie⁴. Tous les savants européens versés en ces matières ont tenu à honneur de collaborer à cette entreprise quasi populaire. La plupart des œuvres publiées ne sont que des remaniements d'œuvres antérieures; il y a pourtant dans le nombre quelques traductions originales. Peu de recueils sont devenus aussi connus en aussi peu de temps et ont rendu autant de services aux études orientales.

Une autre société, *The Society for promoting Christian Knowledge*, a voulu compléter d'autre manière l'œuvre commencée par la Société d'archéologie biblique. Sous le titre commun d'*Ancient History from the Monuments*, elle fait publier une série d'histoires populaires des différents peuples de l'Orient. Je connais jusqu'à présent trois volumes de cette collection : l'Assyrie de M. G. Smith; la Perse de M. Vane et l'Égypte de M. Birch. L'ouvrage de M. Birch me paraît bien fait pour donner une idée de l'histoire d'Égypte. La chronologie seule est défectueuse : je ne vois pas comment il est possible de faire tenir entre 2000 et 1600 av. J.-C. onze dynasties dont une seule, la XII^e, a duré plus de deux cents ans et dont quelques autres, la XIII^e et la XIV^e par exemple, comptent une soixantaine de rois⁵.

the beginning of the reign of Nebuchadnezzar, t. II, p. 147-188; *On the synchronous history of Assyria and Judæa*, t. III, p. 1-82.

1. *Synchronous History of Assyria and Babylonia*, t. II, p. 119-145.

2. *Observations on base-length of great Pyramid, and royal coffer's dimensions*, t. I, p. 335-338; *Note on universal type-numbers and pyramid casing stone*, t. I, p. 385.

3. *Illustrations from Borneo of Passages in the Book of Genesis, on the identity of Ophir and Tapobrane and their site indicated*, t. II, p. 264-288.

4. *Records of the past, being english translations of the Assyrian and Egyptian monuments, published under the sanction of the Society of Biblical Archaeology*. London, Sam. Bagster, in-12°. *Assyrian Texts* : vol. I, 1873, II-176 pp.; vol. III, 1874, II-168 p.; vol. V, 1875, II, 192 p. *Egyptian Texts* : vol. II, 1874, x-176; vol. IV, 1875, II-160; vol. VI, 1876, II-176 p.

5. *Egypt from the earliest times to B. C. 300*. London, 1875, in-16°, xxii-192 p.

En Allemagne, la *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Alterthumskunde* fournit toujours le plus gros contingent de travaux à l'histoire ancienne¹. Citons d'abord un article de M. Lepsius sur l'importance du calendrier inscrit au verso du papyrus Ebers²; trois mémoires de M. Gebzer sur la *Cappadoce et ses habitants*³, le *culte de l'Aphrodite assyrienne*⁴ et la *Colonie d'Osnappar*⁵. M. Nældeke a identifié au moyen de différents textes arabes deux villes de la Syrie du Nord que mentionnent les documents égyptiens⁶. M. Brugsch continue la série de ses études géographiques⁷ et historiques⁸ : on peut dire qu'il emplit à lui seul la moitié du journal. Une réimpression insuffisante de la première partie de son *Histoire d'Égypte*⁹ et une brochure sur l'*Exode* qui est l'annonce d'un mémoire plutôt qu'un mémoire proprement dit¹⁰; quatre opuscules de M. Lauth, ingénieux comme tout ce que produit cet auteur, mais pleins d'idées aventureuses¹¹; quelques articles critiques de M. Eisenlohr¹², voilà en dehors de la *Zeitschrift* tout ce que je trouve à signaler. M. Schrader et M. Delitsch, qui représentent l'école assyriologique en Allemagne, se sont occupés presque exclusivement d'études mythologiques ou philologiques dont je n'ai pas à rendre compte pour le moment.

Il en a été des assyriologues français comme des allemands. M. Oppert a consacré l'année qui vient de s'écouler à l'étude des textes susiens et médiques; M. Lenormant à l'analyse grammaticale de la langue accadienne et à la réfutation des hypothèses de M. Ha-

1. *Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, herausgegeben von C. R. Lepsius zu Berlin, unter Mitwirkung von H. Brugsch. 1^{er} Jahrgang 1875. Leipzig, Hinrichs, in-4°, 180 p.

2. *Ueber den Kalender des Papyrus Ebers und die Geschichtlichkeit der ältesten Nachrichten*, p. 145-158.

3. *Kappadocien und seine Bewohner*, p. 14-26.

4. *Zum Cultus der Assyrischen Aphrodite*, 128-144.

5. *Die Colonie des Osnappar*, p. 78-88.

6. *Tunip und Kharbu*, 1876, p. 10-11.

7. *Geographica*, 1875, p. 5-14; *Ueber die Oase Khargeh*, p. 51-54.

8. *Ramses und Scheschonk*, p. 160-161.

9. *Histoire d'Égypte par H. Brugsch-Bey*, 1^{re} part. : *Introduction, Histoire des Dynasties I-XVII*. Leipzig, Hinrichs, 1875, 180 p. in-8.

10. *L'Exode et les monuments égyptiens*. Leipzig, Hinrichs, 35 p.

11. *Ein neuer Kambyses-Text* (mit einer Tafel). Aus den Abhandlungen der K. Bayer. Akad. der Wiss. I. Cl. XIII. Bd. III, Abh. München, 1875, in-4°, 67 p.; *Princessin Bentrosch und Sesostris II*, König Nehepsos, *Petosiris und die Triakontaeteris* dans les *Sitzungsberichten* der K. Bayer. Akad. der Wiss. 1875, I, p. III-158 et II, 89-144; *Der Grosse Sesostris-Text von Abydos* dans la *Zeitschrift der D. M. G.* XXIX, p. 456-482.

12. Dans la *Jenaer Literaturzeitung*, p. 42, 44, 57, 239, 791.

lévy sur l'écriture idéographique des Babyloniens ¹. De ces recherches sortiront un jour des faits d'une grande importance pour l'histoire du monde : il semble dès à présent qu'on doive attribuer aux peuples de race touranienne une influence sur le développement des civilisations antiques et une activité qu'on n'était guère disposé à leur prêter auparavant. Dans le domaine des sciences égyptiennes, la plupart des travaux entrepris par MM. Pierret, Grébaut, Chabas et Lefébure touchent à la philologie plutôt qu'à l'histoire. Le journal de l'École française, les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne* ², ne contiennent guère que des études de grammaire ou des notes relatives à différents points de mythologie. Signalons pourtant le résumé des cours de M. de Rougé au Collège de France, qui renferme des observations importantes sur l'histoire de la XVIII^e et de la XIX^e dynastie ³, les lettres de M. de Saulcy à M. Chabas sur la géographie de la Syrie ⁴, enfin quelques fragments de M. Maspero sur la géographie de l'Éthiopie ancienne ⁵ et l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* du même auteur ⁶.

1. *La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens*. Paris, Maisonneuve, 1875, in-4°, viii-455 p.

2. T. II, liv. 7, p. 255-382. Paris, Vieweg, 1875, in-4°.

3. *Sur les rapports des Égyptiens avec les peuples de l'Asie antérieure et sur les Monuments de Tanis*, p. 264-291.

4. *La Galilée, le territoire de Juda et la cité des Philistins*, p. 255-264.

5. *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, § 32, p. 293-299.

6. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 2^e édit. Paris, Hachette, 1876, in-12, 660 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L'opposition sous les Césars, par GASTON BOISSIER, 4 vol. in-8° de 372 p. Paris, Hachette, 1875. Prix : 7 fr. 50.

Sous ce titre, M. G. Boissier a réuni en volume une série d'études qui ont paru, pour la plupart, dans la *Revue des Deux-Mondes*. Son intention a été de rechercher s'il y avait une opposition durant le premier siècle de l'empire romain, et de déterminer quel en était le caractère.

Il a examiné d'abord la condition de l'armée, et il n'a pas eu de peine à montrer que les légions étaient favorables au régime impérial. Elles se sont quelquefois révoltées, mais « en général on ne s'y mutinait pas contre le prince; on voulait seulement obtenir un adoucissement aux rigueurs du service ou se délivrer d'un centurion qu'on n'aimait pas. » (P. 11.)

La fidélité des provinces était plus grande encore; elles n'avaient aucun motif de regretter la république, qui presque toujours les avait accablées d'impôts et de vexations. Les empereurs, au contraire, s'appliquèrent à les gouverner sagement. « Quand le pouvoir fut aux mains d'un seul homme, cet homme eut un intérêt direct à défendre les provinces contre les exactions. C'était son bien, et ceux qui se permettaient de piller ses sujets le volaient lui-même. » (P. 20.) D'ailleurs, à mesure que les souvenirs de la conquête s'effaçaient et que les pays soumis devenaient plus romains, on se faisait plus de scrupule de les maltraiter; vainqueurs et vaincus tendaient de jour en jour à se rapprocher davantage et à se confondre sous l'autorité d'un maître commun. De là, toutes les mesures prises par Auguste et ses successeurs pour assurer aux provinces les bienfaits d'une bonne administration. Ces bienfaits furent réels; ils nous sont attestés par les écrivains contemporains et surtout par ces ruines de palais, de temples, de théâtres, de ponts, d'aqueducs, qui témoignent de la prospérité matérielle de la Gaule, de l'Afrique, de l'Espagne, de l'Asie, à cette époque. La domination romaine avait pour les provinces un autre avantage; elle respectait l'autonomie des cités. « Rarement, dit M. Boissier, le monde a joui d'autant d'indépendance municipale que sous le despotisme des Césars, qui était si lourd à Rome. » (P. 35.) Chaque ville avait son sénat et ses magistrats locaux, tous nommés par voie de suffrage, et ce qui prouve l'importance de ces fonctions, c'est l'ardeur de la brigue et des luttes électorales. En outre, les riches provinciaux pouvaient s'élever aux charges de l'État; ils pouvaient être tribuns militaires, procureurs, préteurs, consuls même,

et pénétrer dans le Sénat de Rome : on en cite qui furent empereurs, comme Trajan et Septime Sévère. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les provinces aient été attachées à l'empire. « Une petite ville de la Gaule ou de l'Espagne n'avait guère à souffrir des folies des mauvais princes; c'est à peine si le bruit en venait jusqu'à elle; elle ne connaissait d'eux que ce pouvoir protecteur sous lequel s'exerçaient en paix ses libertés municipales et ne souhaitait pas qu'il fût renversé. » (P. 56.)

C'est à Rome que se trouvaient tous les mécontents, et le nombre en était singulièrement restreint. Le peuple ne comptait plus, depuis longtemps. Le Sénat avait une certaine autorité morale, mais il était dépourvu d'énergie et plus porté à l'adulation qu'au blâme. Toute sa hardiesse consistait à condamner la mémoire des empereurs morts. L'opposition ne se rencontrait que parmi les gens du monde; comme elle avait tout à craindre, elle osait à peine se faire jour dans les repas et dans les cercles. Elle était entretenue par des pamphlets qui passaient secrètement de main en main, et par les allusions malignes qu'on découvrait dans les tragédies faites pour les lectures publiques. Cette opposition n'était pas républicaine, elle était surtout inspirée par les vices des mauvais empereurs, et les mécontents étaient principalement des philosophes. « Ils n'avaient pas de projet arrêté, ils ne cherchaient pas à s'entendre, ils ne formaient pas un parti. Les plus résolus souhaitaient avec ardeur d'être délivrés de l'empereur qui régnait, mais en général leur pensée n'allait pas plus loin. Ils avaient plus de haine pour l'homme que pour le régime; ils ne voulaient pas changer de gouvernement, mais de maître. » (P. 111.) Leurs vœux se bornaient à désirer un prince vertueux.

Il semble donc qu'ils fussent bien inoffensifs. Néanmoins, leur opposition était très-désagréable aux empereurs, irrités de voir au Sénat, de rencontrer dans les rues ces censeurs moroses dont le silence même était un blâme, et persuadés que ces professeurs de morale étaient aussi des conspirateurs ténébreux qui travaillaient à restaurer la république. C'est là ce qui explique l'acharnement que Tibère, Caligula, Néron, Domitien, mirent à les poursuivre, l'abus que firent tous ces princes de la loi de majesté et les encouragements qu'ils prodiguèrent à l'industrie des délateurs. M. Boissier consacre un long chapitre (p. 170-231) à ces personnages dont les accusations causèrent tant de morts illustres et qui firent trembler les honnêtes gens qu'ils ne tuèrent pas. Il montre que la délation existait déjà avant l'empire; car, en l'absence de tout ministère public, il appartenait aux particuliers de traduire les coupables devant les tribunaux. Mais plus tard, cette institution changea de caractère, et sous Tibère elle devint « l'un des principaux moyens de gouverner. » Tibère s'en servit pour satisfaire ses rancunes et ses haines sans se compromettre. Dès qu'il voulait frapper un ennemi, il lançait contre lui un délateur qui se chargeait d'obtenir du Sénat une condamnation en règle et qui assumait toute la responsabilité du meurtre légal que l'empereur avait prémédité et ordonné. Beaucoup

trouvaient avantage à se faire ainsi les instruments du prince; c'était un moyen sûr d'arriver à la fortune, car l'accusateur partageait avec l'empereur les dépouilles de la victime. On comprend aisément combien le despotisme des Césars devint dur, quand il fut pourvu d'une arme aussi terrible. La délation pénétra dans les réunions mondaines et dans les familles. « Jamais, dit Tacite cité par M. Boissier (p. 215), plus de consternation et d'alarmes ne régnèrent dans Rome. On tremble devant ses plus proches parents; on n'ose ni s'aborder ni se parler; connue, inconnue, toute oreille est suspecte. Même les choses muettes inspirent la frayeur. On promène sur les murs et les lambris des regards inquiets. » Ce fut une époque comparable à celle où Camille Desmoulins commentait la loi des suspects dans le *Vieux Cordelier*.

Pourtant, au milieu de ces terreurs, l'opposition persista toujours. Nous possédons quelques ouvrages qui en portent la marque et qui permettent de l'apprécier. M. Boissier a eu soin de les étudier attentivement.

Il écarte d'abord le *Satiricon* de Pétrone. Certains critiques ont voulu y voir d'amères railleries contre Néron et sa cour. M. Boissier n'est point de cet avis, et il appuie son opinion sur des preuves qui paraissent très-solides. D'après lui, Pétrone n'a pas songé à tourner en ridicule le prince et ses amis, mais plutôt ceux dont le prince se moquait. « Son livre n'était pas destiné à satisfaire les rancunes de ces politiques de salon qui se transmettaient à la dérobée et dévoraient en cachette les ouvrages suspects; il était fait pour être lu à la cour, dans ce cercle de gens d'esprit corrompus et de débauchés élégants qui entouraient Néron et Poppée, et Pétrone, en le composant, travaillait pour animer les plaisirs du prince. » (P. 280.)

Le doute n'est pas possible pour Sénèque, Lucain, Tacite et Juvénal.

M. Boissier montre, par quelques citations bien choisies, que la philosophie de Sénèque s'inspire tout entière des événements contemporains. Nulle part il n'adresse à Néron un blâme direct; mais chaque ligne, en nous révélant les dangers du temps, est une sorte de satire lancée contre le prince. Tous, dit Sénèque, « ont la tête sous la hache, et leur cœur palpite éternellement à l'attente de la mort. » L'unique soulagement au milieu de ces misères est de souffrir ce qu'on ne saurait empêcher. Il faut échapper comme on peut à la colère du maître, fuir le bruit, se préserver de toute ambition politique, vivre dans la retraite, se détacher des biens de ce monde, mépriser l'exil, la prison, envisager la mort sans crainte, la chercher même au besoin, car la mort « est le seul chemin qui nous reste pour être libres. » (P. 221-226.) Dans ses écrits philosophiques, Sénèque fait de l'opposition sans le vouloir. Il en fait à dessein dans ses tragédies, où il trace un portrait affreux du tyran, où il prête à ses personnages des paroles que les auditeurs devaient appliquer au prince régnant, où il va jusqu'à décrire sa propre situation à la cour de Néron. » (P. 88-93.)

Lucain exprime, dans les derniers livres de la *Pharsale*, les senti-

ments d'un républicain convaincu, et il y fait de Caton son héros. Mais il n'en est pas de même au début. Dans le premier chant, il n'ose dire qui, de César ou de Pompée, avait pour lui la justice; il est aussi sévère pour l'un que pour l'autre. Ce qu'il déteste alors, ce n'est pas l'empire qui va naître, c'est la guerre civile. Il fait même un éloge pompeux de Néron et il lui prodigue les plus basses flatteries. D'où viennent ces contradictions? Lucain fut d'abord l'ami de Néron et son compagnon de plaisirs; mais il fut aussi son rival en poésie, et l'empereur, jaloux de ses talents, lui interdit de lire et de publier ses vers. C'est ce qui les brouilla. Dès lors, Lucain devint partisan de la république, mais la politique fut complètement étrangère à sa conversion.

Tacite est souvent considéré comme l'ennemi de l'empire parce qu'il frappe sans pitié sur les mauvais empereurs. Ses ouvrages donnent de lui une tout autre idée; il est persuadé que la monarchie est désormais le seul gouvernement possible. Ses vœux se bornent à souhaiter que Rome n'ait que de bons princes, et il ne demande rien de mieux que de voir un Nerva, un Trajan à la tête des affaires. Quant aux mauvais empereurs, il pense qu'il faut « se résigner à les souffrir, » et c'est en effet ce qu'il fit. Il était sénateur sous Domitien; il assista à l'arrestation d'Helvidius Priscus; il fut le juge de Rusticus et de Sénécion. Pour lui, tout le problème consiste à « trouver, entre la résistance qui se perd et la servitude qui se déshonore, une route exempte à la fois de bassesse et de danger. » Il partage presque toutes les idées de l'aristocratie; il en a même souvent les préjugés. Ses *Annales* et ses *Histoires*, que l'on compare volontiers aux mémoires de Saint-Simon, ne furent pas écrites en secret; elles se produisirent au grand jour, et nul ne les regarda comme l'œuvre d'un révolutionnaire ou d'un républicain.

Juvénal est plus difficile à juger. Sa vie est peu connue et ses satires ne sont pas toujours claires, du moins en ce qui le concerne. Fils ou enfant adoptif d'un riche affranchi d'Aquinum, il possédait une petite fortune. A Rome, il essaya de se glisser dans l'amitié des grands seigneurs, mais « il ne dépassa jamais leurs antichambres, » et la seule faveur qu'il reçut d'eux ce fut la sportule. Ne pouvant se faire admettre dans la bonne compagnie, il se plongea dans la mauvaise. Ainsi s'expliquent le ton et l'amertume de ses satires. « Ce n'est pas au nom d'une opinion politique qu'il s'est montré quelquefois si dur pour les Césars. Sa colère était l'effet, non pas d'un système raisonné, mais d'un tempérament chagrin; il était de ces gens aigris par la vie, que le sort a placés dans des situations irrégulières, qui, trompés dans leurs espérances, blessés dans leur orgueil, ont perdu l'équité. Il représentait un caractère plutôt qu'une opinion; il avait plus de passions que de principes. » (P. 361.)

Tel est, si l'on y ajoute une étude sur l'exil d'Ovide, le livre de M. Boissier; on peut en résumer comme il suit les conclusions :

1° Il n'y avait point de républicains hors de Rome, dans les provinces et les armées;

2° A Rome même, ils étaient rares, et tout le monde à peu près acceptait la monarchie;

3° Le seul désir des opposants, qui étaient « plutôt des mécontents que des conspirateurs, » était que l'empereur usât avec modération de son pouvoir, qu'il fût humain et juste, et qu'il associât le Sénat au gouvernement, « qu'il se contentât d'être le maître en réalité sans vouloir trop le paraître. » Cet idéal fut réalisé par les Antonins.

M. Boissier a le talent de mettre la science à la portée de tous, sans qu'elle perde rien de sa précision et de son exactitude. Très-versé dans la connaissance des textes latins et des travaux de l'érudition allemande, il tire toujours un bon parti de ce qu'il sait, et il a le don de plaire en instruisant. Il présente ses idées sous la forme la plus agréable. Il se tient à égale distance de la frivolité commune à beaucoup de littérateurs purs et du pédantisme propre à certains savants. Il ne s'adresse point à quelques initiés, mais au grand public, et chacun trouve profit à le lire. Son style, élégant, clair et précis, est en parfaite harmonie avec la modération de ses jugements; chez lui, nulle exagération de pensée ou d'expression; il cherche avant tout à être simple et vrai.

Le livre de M. Boissier, remarquable à tant de titres, n'est pas cependant à l'abri de toute critique.

On peut d'abord lui reprocher un défaut de composition. Il est certain que la première partie est trop courte et la deuxième trop longue. Il fallait, ou bien développer les chapitres qui ont pour objet les armées, les provinces et la haute société romaine, ou bien restreindre les études consacrées à Ovide, à Pétrone, aux délateurs, aux écrivains de l'opposition. Ce n'est pas que ces études ne soient en elles-mêmes très-intéressantes; mais quelques-unes n'ont qu'un rapport indirect avec le sujet. Si M. Boissier avait donné à son ouvrage un titre plus général, on ne lui ferait pas de chicane pareille; mais, puisqu'il s'est proposé de traiter un point spécial, puisqu'il a voulu examiner seulement le rôle et le caractère de l'opposition sous l'empire, il aurait dû se renfermer dans le cadre qu'il s'était tracé. C'est ce qu'il n'a pas toujours fait. Voyez, par exemple, le chapitre qui concerne Ovide et où M. Boissier recherche les causes qui ont amené l'exil du poète. Il établit avec certitude qu'Ovide fut chassé de Rome pour avoir chanté l'*art d'aimer* au milieu des projets de réforme morale conçus par Auguste, et pour avoir été mêlé aux intrigues galantes de Silanus et de la seconde Julie; mais ce n'est là, après tout, qu'un hors-d'œuvre, car Ovide n'était pas à Rome du parti des mécontents, et à Tomi il persévéra dans ses adulations autant qu'Auguste dans ses rigueurs. Son exil, d'ailleurs, ne fut considéré que comme un incident de médiocre importance et n'eut aucune action sur les sentiments des contemporains à l'égard de l'empereur. L'article sur Pétrone pêche aussi par le même côté. Sauf quelques pages où M. Boissier montre que l'auteur du *Satiricon* a voulu amuser la cour de Néron et non la railler, tout ce chapitre n'est guère qu'une étude littéraire et morale, et, quel qu'en soit l'agrément, on ne saurait se dissimuler

qu'elle n'est pas ici à sa place. Les chapitres relatifs aux délateurs, à Lucain, à Tacite et à Juvénal, sont plus dans le sujet; mais ils contiennent encore, le premier surtout, des digressions qu'il eût été bon d'éviter. Telle est la critique que fait M. Boissier du *Tiberius* de Stahr (p. 178-188). Il faut une série de raisonnements pour comprendre comment M. Boissier a été amené à étudier dans son livre le caractère de Tibère. Il faut se dire que sous l'empire les mécontents furent poursuivis par les délateurs, que les délateurs eurent une grande puissance pendant le règne de Tibère, et que, pour expliquer cette puissance, il est nécessaire de connaître à fond le prince qui s'est surtout servi d'eux.

Ce seraient là des fautes graves, si l'on ne savait que l'ouvrage de M. Boissier n'est qu'un recueil d'articles publiés, souvent à de longs intervalles, dans une revue. L'auteur ne les a peut-être pas écrits avec la pensée de les réunir un jour. Il est probable qu'il y a cinq ans, lorsqu'il a étudié l'exil d'Ovide, il ne songeait qu'à élucider un problème obscur, et non à rédiger un chapitre d'une histoire de l'opposition sous les Césars. Comme ces articles n'ont pas été conçus d'après un plan arrêté d'avance, il en résulte qu'ils ne répondent pas tous au titre sous lequel ils sont groupés. M. Boissier aurait pu aisément éviter ce défaut, soit en retouchant quelques-uns de ces essais, soit en donnant un titre plus vague à l'ouvrage. Il est regrettable qu'il ne l'ait point fait.

Quant à la thèse qu'il soutient, elle n'est pas contestable. C'est seulement dans le détail qu'elle prête matière à la discussion.

M. Boissier expose avec exactitude la condition des soldats sous l'empire. Mais il glisse trop légèrement sur les troubles que les légions ont provoqués. Il y consacre à peine quatre lignes, pour dire qu'en général leurs révoltes n'avaient d'autre objet que « d'obtenir quelque adoucissement aux rigueurs du service. » Cette assertion est faite pour surprendre quiconque se rappelle le grand rôle qu'ont joué les armées à l'époque impériale. Sans doute les soldats n'ont jamais songé à rétablir la république qu'ils avaient détruite, et Dion raconte que, sous le règne de Claude, Scribonianus fut abandonné des siens parce qu'il fut soupçonné de vouloir la restaurer¹. Mais si leur attachement à l'empire demeura inébranlable, en revanche ils renversèrent beaucoup d'empereurs.

Les insurrections militaires commencent dès l'avènement de Tibère. M. Boissier a eu soin de mentionner la révolte des légions de Pannonie et de Germanie; mais ce qui le frappe surtout dans le récit de Tacite, c'est de voir « qu'on parle avec les soldats, qu'on leur permette d'exposer leurs griefs et d'envoyer des délégués à l'empereur. (P. 12.) Ce détail méritait, en effet, d'être noté, mais il n'a qu'une importance secondaire. Il eût fallu insister davantage sur les causes de la sédition et chercher à en déterminer nettement l'objet. D'après Tacite, ce mouvement fut provoqué par le désir d'arracher des concessions à un prince

1. Dion, LX, 15.

encore mal affermi¹. Ces légions demandaient que la durée du service fût fixée à seize ans, et que la solde fût augmentée². Leur opposition n'avait donc dans le début aucun caractère politique; mais bientôt elle s'aggrava. En Pannonie, les mécontents faillirent se porter à des actes de violence sur la personne de Drusus, fils de Tibère, et, ce qui les retint, ce fut moins le respect dû au prince qu'une éclipse de lune dont ils furent effrayés³. En Germanie, ils allèrent encore plus loin, et, pensant qu'un empereur nommé par eux leur serait plus favorable, ils offrirent la couronne à Germanicus, envoyé pour les apaiser⁴. Dès lors, l'histoire de l'empire présente une série de révolutions tentées ou accomplies, à Rome, par les cohortes prétoriennes, dans les provinces par les légions. C'est par ce moyen que Séjan essaya de supplanter Tibère⁵, que Claude fut porté au pouvoir⁶, que Néron en fut chassé, qu'Othon succéda à Galba, Vitellius à Othon, Vespasien à Vitellius. Il paraît même que Domitien s'efforça de gagner Céréalis, qui avait sous ses ordres plusieurs légions, pour déposer son père ou écarter du trône son frère Titus⁷.

Les armées romaines, à cette époque, étaient si puissantes et si promptes à se soulever, que les empereurs se croyaient obligés de les combler de faveurs. Auguste, pour assurer son héritage à Tibère, le présenta comme son successeur aux soldats⁸, et le premier soin de Tibère à la mort de son père adoptif fut de notifier son avènement aux légions⁹. Quand Claude eut été proclamé par les prétoriens, il leur distribua de l'argent et donna ainsi aux autres empereurs un exemple qu'ils suivirent presque tous¹⁰. C'est par de semblables largesses que Néron se fit reconnaître après lui¹¹. Il fut dès lors tellement nécessaire d'acheter, à prix d'or, l'appui des soldats, que Tacite blâme Galba d'avoir manqué à cet usage lorsqu'il adopta Pison¹². Ce fut seulement par avarice que Galba refusa aux prétoriens le *donativum* habituel. D'ailleurs, il savait que ceux-ci étaient les maîtres, et il fut presque aussi empressé que ses prédécesseurs à rechercher leurs sympathies. C'est à eux d'abord que l'adoption de Pison fut annoncée, et le futur empereur ne fut présenté au sénat qu'après avoir été conduit au camp¹³.

1. Tacite, Annales, I, 16.

2. Ann., I, 17, 31, 35.

3. Ann., I, 28 : Noctem minacem et *in scelus erupturam* fors lenivit.

4. Ann., I, 34.

5. Ann., IV, 2.

6. Suétone, Claude, 10.

7. Tacite, Histoire, IV, 86.

8. Ann., I, 3.

9. Ann., I, 7.

10. Suét., Cl. 10 : *Primus Caesarum fidem militis etiam praemio pignoratus.*

11. Tac., Ann., XII, 69.

12. Hist., I, 18 : *Nocuit antiquus rigor et nimia severitas, cui jam pares non sumus.*

13. Tac., Hist., I, 17, 18, 19.

Malgré cet hommage rendu à leur puissance, les soldats firent bientôt défection, et ils passèrent du côté d'Othon parce qu'ils comptaient sur sa prodigalité. Othon ne trompa point leurs espérances¹. Mais les légions de Germanie et d'Orient eurent aussi l'ambition de faire un empereur² : elles élurent Vitellius et Vespasien, et celui-ci finit par l'emporter.

Il ne faut pas croire que toutes ces révoltes aient eu pour cause l'indiscipline et l'insubordination. Elles s'expliquent par d'autres raisons. Depuis que Marius avait admis dans les légions des hommes appartenant à la plus basse classe de la société, le service militaire était devenu un métier; dès lors, on se fit soldat pour vivre, et quelquefois pour s'enrichir. A Rome, les pauvres ne trouvaient point de salaire à gagner, car les travaux industriels et agricoles étaient généralement aux mains des esclaves. Leur unique ressource était la sportule, distribuée à la porte des grands, et la vente de leur voix, les jours de vote. C'était peu de chose, si l'on songe que les suffrages des classes inférieures n'avaient dans les élections qu'une très-faible influence. Les gens de la plèbe infime eurent donc intérêt à s'enrôler, car alors tous les ambitieux se les disputèrent, et, pour les conquérir, les payèrent. Ce sont eux surtout qui tirèrent profit des guerres civiles. Vainqueurs, ils recevaient de l'argent et des terres; vaincus, ils passaient dans l'autre camp. Le même fait se produisit dans l'empire. A partir d'Auguste, on vit les classes riches fuir la carrière des armes, parce que l'esprit militaire s'était affaibli, et les classes pauvres s'y précipiter, parce que c'était là une profession lucrative : de l'aveu de Tibère, les volontaires étaient pour la plupart des hommes de rien³. Ces soldats arrivaient dans les légions avec l'espoir et le désir de gagner le plus possible. Or, à l'avènement de Galba, on s'aperçut qu'il était possible, même hors de Rome, de faire un empereur⁴; dès lors, chaque armée voulut à son tour user d'une licence jusque-là réservée aux prétoriens et porter au trône un César de son choix. Ces soldats pensaient avec raison obtenir de plus grandes faveurs sous un prince qui leur devrait son pouvoir. Voilà pourquoi les révoltes militaires furent si nombreuses, d'Auguste à Dioclétien; ces insurrections ne menaçaient pas l'empire, mais elles furent pour les empereurs le plus grave de tous leurs embarras.

M. Boissier a été plus complet en traitant des provinces. La question de savoir comment elles ont envisagé le régime impérial est une de celles qui ont été le plus controversées. Aujourd'hui, la lumière est à peu près faite sur ce point. Il est certain que les provinces ont été plus heureuses sous ce régime que sous la république. L'empire, en effet, leur assura des avantages sérieux.

1. Suét., Otho., 6.

2. Tac., Hist., II, 6 : *Ne penes ceteros imperii praemia essent.*

3. Ann., IV, 4 : *Plerumque inopes ac vagi sponte militiam sumunt.*

4. Hist., I, 4.

En premier lieu, les cités conservèrent leurs libertés municipales. M. Boissier a insisté sur cette idée dans un chapitre qui est un des meilleurs de son livre. Les tables de Salpensa et de Malaga, et les inscriptions trouvées à Pompéi lui ont fourni à cet égard des renseignements précieux dont il a fait un bon usage. Je me contenterai d'indiquer dans cette partie de l'ouvrage une petite erreur. M. Boissier dit, à la page 55 (note 1) : « Auguste, à ce qu'il semble, pensa à établir quelque chose qui ressemblait au régime représentatif. Suétone rapporte qu'il permit aux décurions des *villes italiennes* d'envoyer à Rome leur vote cacheté; on l'ouvrait le jour des comices, et l'on en tenait compte pour l'élection. » Le texte de Suétone (Aug. 46) ne contient rien de pareil. Ce n'est pas à toutes les villes italiennes qu'Auguste conféra ce privilège, mais seulement aux vingt-huit colonies qu'il avait fondées en Italie. Il voulait par là, non pas organiser une sorte de régime représentatif, mais fournir aux colons les moyens d'exercer le droit de suffrage qu'ils avaient à Rome.

Un autre avantage dont jouirent les provinces sous l'empire, ce fut la paix intérieure. Jusqu'à la conquête romaine, l'Europe avait été dans un état presque continuel de guerre civile; il y avait entre les villes des luttes d'extermination, et au sein de chaque cité des querelles acharnées entre l'aristocratie et la démocratie. M. Fustel de Coulanges l'a prouvé en ce qui concerne la Gaule¹; il l'a montré aussi pour la Grèce, dans sa thèse sur Polybe, et la découverte du sénatus-consulte de Thisbé² a ajouté une preuve nouvelle à celles qu'il avait fournies. On voit dans cette inscription le parti romain de Thisbé réclamer instamment contre ses adversaires des mesures de rigueur et les recommander à la sévérité du sénat. Ce fait peut nous donner une idée de la vivacité des passions qui divisaient alors les hommes. Rome les apaisa, ou du moins les empêcha de se manifester au dehors; elle mit fin à ces discordes en favorisant partout la prépondérance de l'aristocratie qui, jusqu'au v^e siècle, ne cessa de dominer dans les villes³. Dès lors, la paix succéda aux agitations intestines, et les provinces en furent d'autant plus reconnaissantes aux empereurs, que le temps de leur indépendance avait été plus troublé. L'empire était si bien une garantie de tranquillité que, lorsqu'il venait à s'éclipser, les anciennes haines reparaissaient. Ainsi, pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron, les habitants de Lyon, pour satisfaire de vieilles rancunes, voulurent obliger les soldats de Vitellius à détruire la ville de Vienne et

1. *Histoire des Institutions politiques de la France*, t. I, p. 25.

2. Cette inscription a été publiée et commentée par M. Foucart, dans les *Archives des Missions scientifiques* (2^e série, t. VII, p. 321-379).

3. On peut consulter sur ce point les textes suivants : Préambule de la 38^e Nouvelle de Justinien; Pline le Jeune, I, 19. — Bronzes d'Osuna, 91 : *unde pignus ejus quod satis sit capi possit*. — Lex Malacitana 60. — De plus, les fonctions municipales étaient gratuites et elles entraînaient pour les titulaires beaucoup de charges; il fallait donc être riche pour les remplir.

ne craignirent pas de calomnier leurs voisins, afin de les perdre plus sûrement¹. M. Boissier a peut-être eu tort de négliger tous ces faits; ils expliquent, plus que toute autre cause, l'attachement des provinces au régime impérial.

Elles lui furent redevables encore d'un dernier bienfait : l'empire les administra mieux que la république. Jadis, les préteurs et les proconsuls se rendaient dans leur gouvernement, non avec l'intention de s'acquitter dignement de leur charge, mais avec le dessein de réparer les brèches faites à leur fortune par les dépenses d'une récente élection. Sous l'empire, il n'y eut plus de comices, et les candidats ne furent plus obligés d'acheter les suffrages du peuple. Les proconsuls n'eurent donc aucun prétexte pour piller les provinces, et on leur donna un traitement afin qu'ils fussent sans excuse au cas où ils céderaient à la tentation. On les surveilla de près, et il y eut à Rome des bureaux chargés spécialement d'examiner leur gestion. Les malversations furent sévèrement réprimées. On diminua même les pouvoirs des gouverneurs, naguère tout puissants. « Dans les provinces du Sénat, le proconsul ne posséda plus que l'autorité civile; dans les autres, l'administration des finances fut confiée à des intendants envoyés directement par l'empereur, et qui lui rendaient compte de leurs actes... Il ne fut plus permis à aucun fonctionnaire d'agir, dans les affaires importantes, sans consulter le maître. » (Boissier, p. 23.) Auparavant, l'impôt était établi d'une façon arbitraire; Auguste fit faire un cadastre, afin que chacun payât exactement en proportion de ses biens². Désormais, on put toujours en appeler des jugements rendus par les proconsuls et les préteurs³, et le prince apparut aux provinciaux comme le redresseur de tous les torts commis par ses agents⁴. Enfin, les droits dont l'ensemble constituait la *civitas romana*, furent étendus par degrés à tous les habitants de l'empire. On sait que, d'après les idées anciennes, la conquête avait pour effet de placer le vaincu sous l'entière dépendance du vainqueur. Un peuple soumis par la guerre perdait aussitôt ses terres, ses lois, ses magistrats, et il pouvait même être réduit en esclavage. Il n'avait plus ni existence politique ni existence civile. Rome appliqua quelquefois ces principes avec rigueur; mais le plus souvent elle fit des

1. Tac., Hist., I. 65.

2. Cela nous est attesté pour la Gaule par l'Épitome de Tite-Live, 134.

3. Suétone, Auguste, 33. — Dion, LIII, 17. — Ulpien (Digeste, XLIX, 2, 1) : *Sultum est illud admonere a principe appellare fas non esse, cum ipse sit qui provocatur.*

4. L'institution du culte des empereurs dans les provinces put aussi favoriser la bonne administration. L'homme qui était investi des fonctions de *sacerdos* ou de *flamen Augusti*, était un personnage considérable, et son influence politique devait être sérieuse. Officiellement, ces prêtres n'avaient aucune action sur les gouverneurs, mais leurs plaintes avaient à Rome plus de poids que celles des particuliers, et les préteurs craignaient de provoquer leur mécontentement. Ce sentiment, seul, empêcha sans doute bien des vexations.

concessions aux provinciaux. Aux uns, elle laissa le simple usufruit de leurs champs; aux autres, elle accorda le droit complet de propriété; il en est qui obtinrent tous les privilèges attachés au titre de citoyen romain. Cette politique fut suivie dès le temps de la République; mais les empereurs se montrèrent beaucoup plus généreux à cet égard. Le droit de suffrage étant dépourvu de valeur depuis la suppression des comices, ce furent le droit de propriété et le droit d'arriver aux charges de l'Etat qu'on rechercha le plus. En général, les Césars accordèrent aisément l'un et l'autre¹. Un grand nombre de provinciaux devinrent donc propriétaires, ils entrèrent au Sénat de Rome; ils purent exercer les fonctions de prêteurs, commander les armées, arriver au consulat, à l'empire même. Quant à ceux qui n'eurent point encore tous ces avantages, ils conservèrent presque toujours leurs terres en usufruit, et cette possession se transforma peu à peu en une véritable propriété. Ils léguaient leurs champs, les vendaient, les hypothéquaient en toute liberté : le domaine éminent de Rome sur leurs biens était purement théorique². On conçoit que les provinces aient été attachées à un régime qui leur conférait de telles faveurs.

Il ne faut pas cependant exagérer la prospérité des provinces sous les Césars ni leur affection pour les empereurs.

M. B. et bien d'autres citent, comme preuve de cette prospérité, les monuments nombreux que le premier siècle de l'empire a élevés, et dont il reste encore tant de ruines. Mais on oublie que ces constructions devaient coûter moins cher qu'aujourd'hui, car on y employait surtout des esclaves, et ceux-ci ne recevaient qu'un faible salaire quand on les payait. En outre, l'armée romaine n'était pas exclusivement occupée à apprendre le métier de la guerre. Un soldat était alors vite formé, et il devait avoir beaucoup de loisirs pendant les vingt-cinq ans que durait le service. Ces loisirs étaient consacrés à faire des camps retranchés, à bâtir des arcs-de-triomphe, à paver de larges routes, comme l'attestent les inscriptions trouvées à Lambèse par M. L. Renier. On peut même croire que les soldats exécutaient quelquefois des travaux qui n'avaient pas une destination purement militaire. Enfin, et c'est là un fait que M. Boissier a eu raison de signaler, les magistrats municipaux avaient coutume d'élever à leurs frais des aqueducs, des théâtres, des portiques, des temples. « Les plus beaux monuments qu'on ait découverts à Pompéi étaient l'œuvre de simples particuliers. » (Boissier, p. 45.) Cela montre qu'il y avait dans les provinces de grandes fortunes et que la plupart des cités étaient administrées par une aristocratie fort riche; mais rien ne nous autorise à conclure de là que la prospérité fût générale.

1. Tac., Hist., IV, 74.

2. Les juriconsultes, cependant, maintenaient le principe. Gaius, II, 7 : *In provinciali solo dominium populi romani est vel Caesaris; nos possessionem tantum et usu fructum habere videmur.*

Des réserves analogues sont nécessaires en ce qui touche les inscriptions de l'époque impériale. Nous en possédons beaucoup qui contiennent l'éloge des préteurs, des proconsuls, des légats, des procurateurs. A les lire, on croirait que ces fonctionnaires donnaient l'exemple de toutes les vertus. Or, les historiens ont souvent négligé de se demander si elles renfermaient l'expression exacte des sentiments de la population. Ce sont là pourtant des textes dont on ne doit faire usage qu'après les avoir soumis à une critique sévère. Auguste avait interdit que des statues et des éloges officiels fussent accordés aux gouverneurs pendant la durée de leur charge¹. Mais chacun d'eux poussait les habitants à décerner ces sortes d'hommages à son prédécesseur, dans l'espoir que son successeur agirait de même à son égard. Ce fut là une tradition qui s'établit de bonne heure dans l'administration. En pareil cas, l'influence des principaux personnages de la province avait encore plus de poids que celle du préteur ou du légat. « Il dépendait d'eux qu'un gouverneur reçût ou non des actions de grâces², » et il suffisait d'être en bons termes avec eux pour être jugé digne d'une inscription élogieuse. Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre les témoignages de gratitude adressés par les provinciaux aux fonctionnaires de l'empire. Il convient sans doute de leur attribuer une certaine valeur et l'on aurait grand tort de les considérer comme des monuments de servilité et de bassesse. Mais il est bon aussi de discerner dans ces inscriptions ce qui est sincère et ce qui ne l'est pas.

Les auteurs sont pleins de faits qui montrent que l'empire ne fut pas pour les provinces une ère de bonheur continu.

Il y eut pendant la période des Césars de longs troubles, et la Gaule ainsi que l'Italie en souffrirent beaucoup. Chez les Trévires, les soldats de Vitellius tuèrent 4,000 hommes. Les Eduens durent fournir de l'argent et des armes. La ville de Vienne n'échappa à la ruine qu'en achetant le chef des troupes qui la menaçaient. Les Helvètes subirent des vexations épouvantables. L'Italie fut traitée en pays conquis. Plusieurs villes y furent brûlées et pillées; et, durant quelques semaines, Mucianus, Vitellius, Othon, s'y livrèrent à tous les excès. C'est au milieu de ces guerres que la ville de Crémone fut complètement détruite³. On voit que sous l'empire il arriva quelquefois aux provinces d'être fort éprouvées. Ce n'étaient là, il est vrai, que des crises passagères; mais elles devinrent de plus en plus fréquentes, et d'ailleurs elles accablaient les provinces plus que n'aurait pu faire le plus cruel des gouverneurs.

Dans les temps ordinaires, l'empire eut aussi ses Verrès. M. Boissier cite trois fonctionnaires, dont l'un « vendait des lettres de cachet »; l'autre écrivait à sa maîtresse qu'il avait retiré de la Bétique quarante millions de sesterces. Le troisième, proconsul d'Asie, « fit un jour déca-

1. Dion, LVI, 25.

2. Tac., Ann., XV, 20.

3. Hist., I, 63, 64, 66, 67. II, 87, 12. III, 33.

piter à la fois 300 personnes, et il se promenait fièrement entre tous les cadavres étendus en disant : Quelle action de roi ! » (P. 24.) Lorsqu'on lit Tacite, on est étonné de voir combien les procès de concussion sont nombreux¹. Sans doute, cela prouve que les mauvais gouverneurs n'étaient pas épargnés ; mais cela montre aussi que le remède était impuissant contre le mal. Au reste, il est probable que les exactions commises sur les provinciaux demeuraient parfois impunies. Tacite parle d'un proconsul d'Asie qui était, dit-il, prêt à tout pour amasser de l'argent², et qui cependant ne paraît pas avoir été poursuivi. Il fait un mérite à son beau-père Agricola de n'avoir pas volé durant sa questure, bien qu'il eût une province fort riche : cette intégrité n'était donc pas très-commune. Les publicains n'étaient pas moins avides que sous la république et Néron fut obligé de réprimer leurs malversations³. Enfin, les empereurs donnaient parfois de funestes exemples à leurs agents. Tibère confisqua les biens des plus riches habitants de la Gaule, de l'Espagne, de la Syrie, de la Grèce⁴. Néron fit périr six propriétaires dont les domaines comprenaient la moitié de l'Afrique⁵. Il prélevait des impôts énormes sur l'Italie et les provinces ; il pillait les temples de Rome, d'Asie, de Grèce ; il en arrachait les statues des dieux et les offrandes que la piété des fidèles y avaient déposées⁶.

Les provinces ne furent donc pas toujours bien administrées sous les Césars, et quelques-unes exprimèrent leur mécontentement par des révoltes. M. Boissier est muet sur ce point. Il eût été bon, cependant, d'étudier de près l'insurrection de Florus et de Sacrovir, celle de Vindex, celle de Civilis, qui toutes éclatèrent en Gaule. Il importe de savoir quel en était l'objet, et surtout de déterminer dans quelle mesure les provinciaux y ont pris part.

La révolte de Florus et de Sacrovir n'eut pas le caractère que certains historiens lui ont attribuée. Ce fut un mouvement très-sérieux, si l'on en juge d'après Tacite, qui certes n'avait aucun intérêt à en exagérer la gravité. Il fut provoqué par la lourdeur des impôts et par la violence des fonctionnaires romains⁷. Il semble qu'à ces causes se soient aussi mêlés des désirs d'indépendance nationale⁸. La plus grande partie de la Gaule ne bougea pas, mais plusieurs villes se soulevèrent. Il n'y eut presque point de cité, dit Tacite, où Florus et Sacrovir ne comptassent

1. Voir, par exemple, *Annales*, I, 74. III, 66, 70. IV, 13. XII, 22. XIII, 30, 32, 33, 52. XIV, 18, 28, 46.

2. *Tac.*, *Vie d'Agricola*, 6.

3. *Ann.*, XIII, 50.

4. *Suétone*, *Tibère*, 49.

5. *Pline*, *Hist. natur.* IV, 6.

6. *Tac.*, *Ann.*, XV, 45.

7. *Ann.*, III, 40.

8. *Ibid.* *Egregium resumendae libertati tempus ; 45 : Memorare veteres Gallorum glorias quaeque Romanis adversa intulissent ; quam decora victoribus libertas, quanto intolerantior servitus iterum victis.*

des partisans¹. Chez les Eduens seuls, 40,000 hommes furent bientôt groupés autour de Sacrovir, et si les peuples voisins ne se joignirent pas à eux, beaucoup firent en particulier des vœux pour leur succès². Rome eut aisément raison de ces tentatives d'insurrection, d'abord parce qu'elle ne donna pas à la sédition le temps de se développer, ensuite parce que tous ces Gaulois étaient mal armés et indisciplinés³. Il fallut pourtant deux légions pour soumettre les Eduens⁴.

L'entreprise de Vindex réussit mieux, puisqu'elle eut pour effet de renverser Néron. Vindex appartenait à une puissante famille de la Gaule, mais il était gouverneur de cette province et sénateur romain⁵. Il ne songeait nullement à rendre sa patrie indépendante; il se proposait seulement de substituer Galba à Néron. Il fut soutenu par les Gaulois; ce qui le prouve, c'est que Galba diminua d'un quart les impôts que la Gaule payait⁶. En outre, Dion raconte que Vindex réunit auprès de lui ceux qui avaient eu le plus à souffrir du règne actuel et des règnes précédents, qu'il leur fit connaître son dessein et que tous l'approuvèrent⁷.

L'insurrection de Civilis a donné lieu à des appréciations bien diverses. Ce n'est pas ici le moment de rechercher quel est l'intérêt qui poussa les Bataves à répondre à l'appel de leur chef. Il faut simplement examiner quels furent les sentiments des Gaulois au milieu de ces troubles. Civilis essaya de les gagner⁸. Il semble que ses demandes de secours auraient dû les laisser insensibles, car les projets de Civilis n'étaient pas de nature à les rassurer. Il parlait d'indépendance nationale, mais au fond il voulait se créer un état puissant entre la Gaule et la Germanie⁹. Sa victoire eût été d'autant plus funeste à la Gaule qu'elle eût déchainé sur cette contrée des bandes de Germains accourus pour la piller¹⁰. Il y trouva néanmoins des partisans. Beaucoup d'individus vinrent vers lui; plusieurs villes même se prononcèrent en sa faveur; un grand nombre de Trévires et de Lingons passèrent de son côté, sous l'impulsion de Classicus et de Sabinus¹¹. Enfin, les cités gauloises envoyèrent à Reims des délégués pour décider si l'on resterait fidèle à Rome ou si l'on ferait cause commune avec Civilis. L'issue de cette délibération ne pouvait pas être douteuse; il eût été insensé que la

1. Ann., III, 41 : *Haud fermè ulla civitas intacta seminibus ejus motus.*

2. Tac., Ann., III, 43.

3. Ann., III, 43, 46.

4. Ann. III, 45.

5. Dion, LXIII, 22.

6. Tac., Hist., I, 51.

7. Dion, LXIII, 22, 23.

8. Tac., Hist., IV, 17, 24.

9. Hist., IV, 18. *In Gallias Germaniasque intentus, si destinata provenissent, validissimarum ditissimarumque nationum regno imminabat.*

10. Hist., IV, 21.

11. Hist., IV, 25, 55.

Gaule favorisât les succès des Bataves; mais c'est déjà un fait grave que de voir cette province hésiter, ne fût-ce qu'un instant, entre eux et les Romains. D'ailleurs, si l'on examine les raisons alléguées par les adversaires de Civilis, on remarque que ceux-ci ne vantèrent pas les avantages de l'état présent ni les bienfaits de l'administration impériale. Ils firent seulement ressortir les difficultés qu'ils auraient pour s'organiser en vue d'une action commune. Ce fut donc surtout la crainte d'une défaite qui retint la Gaule dans l'obéissance, et Tacite résume ces débats en disant : « *Taedio futurorum praesentia placuere* ¹. »

Je me garderai bien d'exagérer la portée de ces trois révoltes. On a raison, je crois, d'affirmer que la Gaule fut en général satisfaite de la domination romaine et qu'elle ne chercha point à s'y soustraire. Mais il ne faut pas prétendre que la fidélité des provinces ait été complète au temps des Césars, et que jamais elles n'aient eu sujet de manifester le moindre mécontentement. A tout prendre, elles furent mieux administrées que sous la république. Mais l'empire, comme la république, offre à cet égard un mélange de bien et de mal. C'est ce que M. Boissier a oublié de montrer. Il a énuméré avec soin les bienfaits que les provinces durent à l'empire, et il a passé sous silence tout le reste, négligeant ainsi d'étudier une des causes qui contribuèrent à accroître « l'opposition sous les Césars. »

D'après tout ce qui précède, il est inexact de soutenir, comme fait M. Boissier, « qu'il n'y avait guère de mécontents qu'à Rome. » (P. 61.) Il faut avouer cependant que l'opposition d'une partie des Romains est celle qui tourmenta le plus les empereurs, non qu'elle fût la plus dangereuse, mais parce qu'elle était la plus voisine.

A Rome même, c'est dans l'aristocratie seule qu'on trouve parfois des sentiments d'hostilité contre les empereurs, et encore les mécontents n'étaient-ils pas en général républicains. L'aristocratie se bornait à demander que l'empereur lui laissât une part d'influence dans le gouvernement. C'est en cela qu'elle faisait consister la liberté. Je me contente d'indiquer cette idée qui a été suffisamment développée par M. Boissier. J'aime mieux rechercher pourquoi le sénat est toujours resté sous la dépendance des empereurs et pourquoi il n'a jamais réussi à faire de l'empire une monarchie tempérée par l'intervention régulière des hautes classes de la société dans les affaires de l'Etat. C'est là une question grave que M. Boissier n'a point traitée.

On dit souvent que l'aristocratie romaine, au temps des Césars, fut faible et servile. Ce reproche est en partie fondé. Il faut néanmoins se tenir en garde contre les accusations de ce genre. Certains actes qui nous paraissent aujourd'hui de basses flatteries, ne l'étaient peut-être pas à cette époque. Il est des cas où l'on voit le sénat prodiguer à l'empereur des hommages qui nous semblent exagérés, sans qu'on puisse démêler l'intérêt qu'il y trouvait. Je n'en citerai qu'un exemple. Auguste

1. Tac., Hist., IV, 69.

voulait que dans les années où il prendrait le titre de consul, on lui donnât deux collègues et non pas un. L'assemblée tout entière protesta en disant que la majesté de l'empereur n'était déjà que trop affaiblie, puisqu'au lieu d'être seul consul il partageait cette magistrature avec un collègue¹. L'unanimité du sénat en cette affaire est une preuve qu'il était quelquefois sincère dans ses adulations. On se faisait à Rome une si haute idée de l'autorité publique, qu'on plaçait fort au-dessus des autres hommes ceux qui en étaient revêtus, et l'on ne permettait pas que rien portât atteinte à leur dignité. Or, on peut imaginer combien ce sentiment devait être vif quand il s'agissait de l'empereur, c'est-à-dire d'un personnage qui concentrait dans ses mains tous les pouvoirs et qui participait en quelque sorte de la divinité².

D'ailleurs, le sénat n'avait aucune voie de recours contre les mauvais princes et il ne lui était guère possible de les forcer à lui obéir. Supposez que sous le règne de Néron ou de Domitien il se fût formé dans cette assemblée un parti d'opposition résolu à user de ses droits, tous les efforts auraient échoué.

Aux termes de la *lex regia*, l'empereur pouvait faire tout ce qu'il croyait utile à l'intérêt de la république, et il n'était point tenu de se conformer aux lois³. Son autorité était donc illimitée; les jurisconsultes le déclarent expressément⁴. Ses décisions avaient force de loi⁵; ses sentences, même en matière capitale, étaient sans appel. Enfin, il admettait au sénat ou il en chassait ceux qu'il voulait, et par là il déterminait à son gré la composition du seul corps qu'il eût à redouter. Contre une telle puissance, il ne restait aux citoyens aucune garantie. Dans l'ancienne république, les consuls avaient des attributions analogues, car, aux yeux des Romains, l'autorité était, de sa nature, absolue. Mais, pour affaiblir leurs prérogatives, on avait imaginé de créer des magistrats également investis de l'*imperium*, comme les préteurs et les censeurs, ou inviolables, comme les tribuns. Ils pouvaient tous se tenir en échec, et de ces conflits naissait la liberté, telle qu'on l'entendait à cette époque. Polybe, qui a si bien compris et si bien décrit le mécanisme de la constitution romaine, remarque que ce qui en fait le mérite c'est la dépendance réciproque des pouvoirs les uns à l'égard des autres⁶. Il n'en fut pas ainsi sous l'empire. Il arriva alors que, l'empereur réunissant les attributions des consuls, des tribuns, des censeurs, le sénat ne

1. Suét., Aug., 37.

2. Dion, LIII, 16.

3. Uti quaecumque ex usu reipublicae esse censebit, ei agere, facere jus potestasque sit;..... utique legibus plebeique scitis solutus sit. — Digeste, I, 3, 31.

4. Ulpien, au Digeste, I, 4, 1. Quod principi placuit, legis habet vigorem : ut pote cum lege regia, quae de imperio ejus lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat.

5. Gaius, I, 6 : Non unquam dubitatum est quin constitutio principis legis vicem obtineat.

6. Polybe, VI, 15 et 16.

trouva dans la constitution aucune protection contre lui. Jadis, il suffisait que le sénat gagnât un seul tribun pour empêcher les consuls de prendre une mesure qui lui déplaisait. Le consul refusait-il d'exécuter une décision de l'assemblée, les tribuns étaient assez puissants pour l'y contraindre¹. On vit même des magistrats rebelles cités, à l'expiration de leur charge, devant le peuple, pour répondre de leurs actes, et condamnés à de fortes amendes. Rien de pareil sous les Césars. Le sénat n'eut, dès lors, aucun moyen d'agir légalement sur l'empereur qui, par le pouvoir consulaire, eut seul le droit d'initiative, et, par le pouvoir tribunicien, le droit de véto. Il convoquait l'assemblée, la présidait, réglait l'ordre du jour, mettait les propositions aux voix : nul ne parlait sans sa permission ; rien n'était discuté sans son consentement. Enfin, sa personne était sacrée, et contre sa volonté on n'avait d'autre recours que sa volonté même.

Le sénat, il est vrai, aurait pu profiter d'un changement de règne pour restreindre la puissance impériale ; car c'était lui qui, par un vote formel, déterminait les prérogatives du nouvel empereur. Mais, outre que l'esprit romain avait de la peine à concevoir l'autorité publique autrement qu'illimitée, le sénat, dans ces occasions-là, n'était jamais libre. La plèbe et l'armée voulaient un maître absolu, et l'influence morale de six ou sept cents personnes n'était point capable de lutter contre une émeute populaire ou une sédition militaire. La plupart des Césars furent proclamés par les légions ou par les prétoriens avant de franchir le seuil de la curie. Si donc un conflit avait éclaté entre le prince, jaloux de conserver les attributions de ses prédécesseurs, et le sénat, désireux de les diminuer, ce n'est pas le sénat qui l'eût emporté.

On voit par là que l'aristocratie était tout entière dans la main de l'empereur. Il dépendait de lui seul qu'elle eût une part dans le gouvernement ou qu'elle fût annulée. Comme elle ne pouvait rien changer à sa condition sous les mauvais princes, elle se résignait et elle attendait patiemment des jours meilleurs. Sa seule consolation était alors de railler l'empereur en secret, de le maudire tout bas et de souhaiter sa mort. Ces libelles qu'on lisait avidement, ces applaudissements provoqués par les allusions dont les tragédies de Sénèque étaient pleines, cette opposition sourde et malicieuse dont parle M. Boissier, tout cela venait à la fois de la répugnance qu'on avait à supporter la tyrannie des Césars, et de l'impossibilité où l'on était de remédier au mal. Quand, par hasard, on avait un bon prince, le sénat s'empressait d'user des libertés qu'on lui laissait ; mais soit par habitude de la soumission, soit plutôt par crainte de perdre le peu d'influence qu'on lui reconnaissait, il conservait l'apparence de la servilité et il se faisait humble devant l'empereur, par habileté politique autant que par peur.

L'ouvrage de M. Boissier ne donne qu'une idée imparfaite de la condition de l'aristocratie sous les Césars. Il semble, en le lisant, qu'il y

1. Tite-Live en cite des exemples curieux (IV, 26 ; V, 9).

eût alors une hostilité permanente entre les premières familles de Rome et les empereurs, que d'un côté on fût toujours mécontent¹, et que de l'autre on fût constamment préoccupé de supprimer des adversaires, sinon dangereux, au moins fort importuns. En réalité, même sous les plus mauvais règnes, l'aristocratie conserva une grande puissance, et M. Fustel de Coulanges a eu raison de dire que « cette classe fut sans cesse en progrès². »

D'abord, c'est d'eux que sortirent la plupart des empereurs. L'autorité suprême ne fut pas laissée, comme dans les états modernes, aux mains d'une seule famille. Beaucoup de nobles maisons obtinrent tour à tour le pouvoir par voie d'élection, d'adoption ou par la force des armes. La gens Julia fournit à l'empire César; la gens Octavia, Auguste³; la gens Claudia, Tibère, Caligula et Claude; la gens Domitia, Néron⁴; la gens Sulpicia, Galba⁵; Othon appartenait à l'aristocratie étrusque⁶; quant à Vitellius, son origine était noble suivant les uns, basse suivant les autres⁷. Dans le premier siècle, on ne trouve guère que Vespasien qui n'eût point d'aïeux⁸. On vit donc alors, comme sous la république, les premières familles se succéder au pouvoir. Il y eut seulement cette différence que l'empire était viager, au lieu que les magistratures républicaines étaient annuelles.

En outre, l'aristocratie exerça d'une façon à peu près exclusive les fonctions publiques. C'est là un fait que je me contente d'énoncer, parce que personne ne le conteste.

Enfin le sénat, où siégeaient presque héréditairement tous les nobles

1. M. Boissier prétend que cette opposition était systématique. Entre autres preuves, il cite un fait qui a le défaut de n'être pas exact. « Après une inondation du Tibre qui avait dévasté tous les quartiers bas de Rome, on eut, dit-il, la pensée de prévenir le retour de ces ravages en donnant un autre écoulement aux lacs et aux rivières qui grossissent le fleuve. Quelques personnes firent valoir contre cette mesure des arguments ridicules. Mais il fallait tout attaquer et trouver partout quelque motif de se plaindre. C'était l'unique pensée de la plupart des mécontents du grand monde » (p. 95). M. Boissier paraît n'avoir jeté qu'un coup d'œil rapide sur le texte qu'il invoque (Tac., Ann., I, 79). Le langage qu'il attribue aux mécontents de Rome fut tenu par les habitants de Reate, dont les intérêts particuliers devaient être lésés par l'exécution des travaux projetés.

2. *Histoire des Institutions politiques*, I, p. 255.

3. Suétone fait l'histoire de cette famille (Aug., 2). Auguste était de la branche cadette. Il y eut un Octavius consul en 165 av. J.-C. Ce fut le premier (Cic., De off., I, 39, 138).

4. Les Ahenobarbi formaient une branche de la gens Domitia (Suét., Néron, 1). Les *fasti* indiquent un Ahenobarbus consul en 122.

5. La gens Sulpicia était une des plus illustres de Rome.

6. Suét., Othon, 1; *Familia vetere et honorata, atque ex principibus Etruria*, Le grand-père d'Othon était chevalier romain, et il devint sénateur.

7. Suét., Vitellius, 1 et 2.

8. Suét., Vespas., 1: *Obscura illa quidem gens ac sine ullis majorum imaginibus*.

de Rome, ne perdit jamais en droit les prérogatives dont en fait il ne put pas toujours user. Depuis Tibère, il nommait les magistrats qu'élisait jadis le peuple, et il faut croire que parfois ses choix étaient libres, car la brigue était aussi ardente dans la curie qu'auparavant dans les comices¹. Il pouvait faire des lois². Il avait une certaine autorité judiciaire : les crimes de lèse-majesté et de concussion étaient de sa compétence, et il lui était permis de recevoir les appels des autres tribunaux. Il administrait plusieurs provinces, dont quelques-unes, comme l'Asie et l'Afrique, étaient fort riches. Il déléguait aux empereurs la puissance du peuple, et il confirmait leurs actes après leur mort. A chaque changement de règne, le sénat conférait au nouveau prince le pouvoir suprême par la *lex regia de imperio*. Parmi les Césars, aucun ne manqua de solliciter de lui une loi pareille, et Tacite remarque que si après la victoire des Flaviens dans Rome, le sénat ne fut pas aussitôt convoqué pour reconnaître officiellement Vespasien, c'est que les sénateurs s'étaient cachés pendant la bataille³. Ce n'était là, il est vrai, qu'une simple formalité. Néanmoins, il n'était pas indifférent que l'empereur, légalement, tint du sénat son autorité. A la mort du prince, cette assemblée pouvait annuler tous ses actes, en lui refusant les honneurs divins. Dès lors, il était rayé de la liste des empereurs. C'est le sort qu'eurent Caligula, Néron, Galba, Othon, Vitellius; aussi leurs noms ne figurent-ils pas dans le texte de la *lex regia* rendue au sujet de Vespasien. Il en fut de même pour Domitien⁴. La crainte d'un tel châtement semble n'avoir eu qu'une faible action sur la conduite des Césars. Mais ce droit contribua à accroître l'influence morale du sénat. Si abaissé qu'il fût, il ne cessa jamais d'être vénéré par Rome et les provinces. Tacite raconte que les contrées les plus lointaines de l'empire restèrent fidèles à Othon, uniquement parce que le sénat était dans son parti⁵, et Othon lui-même disait à ses soldats : « Le sénat est avec nous; donc c'est nous qui sommes la république⁶. » Il nous est resté jusque dans le préambule du code théodosien un écho des sentiments de respect que l'opinion témoignait à ce grand corps. Au milieu des troubles, des violences et des crimes de l'empire, le sénat représenta toujours, aux yeux des Romains, le droit et la légalité.

Paul GUIRAUD.

1. Tac., Ann., XIV, 28.

2. Ulpien, au Digeste I, 3, 9 : Non ambigitur senatum jus facere posse. Tac., Ann., XII, 7 : Exemple d'une loi civile rendue par le Sénat.

3. Tac., Hist., III, 86.

4. Suét., Domit., 23.

5. Tac., Hist., I, 76 : Erat grande momentum in nomine urbis ac praetexto senatus.

6. Hist., I, 84 : Senatus nobiscum est; sic fit ut hinc respublica, illinc hostes reipublicae constiterint.

Arnaldo da Brescia e la rivoluzione romana del XII secolo,
Studio di Giovanni DE CASTRO. Livourne, Vigo, 1875. 4 vol. in-12
de 567 pages.

L'auteur de cette nouvelle étude sur Arnaldo de Brescia est, croyons-nous, un jeune Brescian. C'est une circonstance atténuante de son entreprise, ce n'en est pas la justification. Que ce sujet ait tenté plus d'un écrivain, on le comprend, car quoique Arnaldo soit en possession de la renommée, il reste enveloppé comme d'un mystère provoquant. Mais que l'impossibilité de le percer ne leur ait pas fait tomber la plume des mains, c'est ce qu'explique seule la difficulté du renoncement et du sacrifice. Que trouve-t-on, en effet, quand on remonte aux sources? Trois ou quatre lettres de saint Bernard, quelques passages épars dans Otton de Freising, l'*Historia pontificalis* de Martin de Troppau, et c'est tout. Les chroniques allemandes, italiennes, belges, les ouvrages modernes dont l'énumération remplit, dans l'ouvrage de M. de Castro, seize pages d'une bibliographie soigneusement étudiée, ne font que répéter, que commenter ces courts renseignements, et les chroniqueurs brescians ne soufflent mot de leur célèbre compatriote. Un chapitre dans un ouvrage plus général, un mémoire ou un discours académique, un article de revue, voilà tout ce que semble comporter cette grande mais fuyante figure. Que dire de nouveau après Giesebrecht et Gregorovius, Guadagnini, Guertzoni, Rosa, Castiglia, Odorici et Boni, Guibal, Quirin et Clavel? La place même d'aventurier en histoire n'était plus à prendre, depuis l'audacieux roman de l'abbé Biemmi, depuis que sur un texte unique des *Fasti Corbienses* (Pertz III), qui n'est qu'une interpolation, Francke a fait de son Arnaldo un utopiste moderne. On supplée aux événements positifs par des discussions critiques qui aboutissent à des négations, par des pièces justificatives assez inutiles, puisque ce sont des extraits d'auteurs imprimés que chacun peut facilement avoir entre les mains, enfin par des hors-d'œuvre semblables à ceux de M. Clavel, discourant tout au long sur les lettres des contemporains, ou se livrant à une interminable description de Rome qui est à elle seule un ouvrage.

M. de Castro appartient à cette école assez répandue en Allemagne, et pour laquelle tout est dans tout. Il parle de toutes choses à propos d'Arnaldo, et ce qui tient le moins de place dans son livre c'est Arnaldo lui-même. Arnaldo est né à Brescia? Vite une histoire de Brescia. Il a fait des études? Un chapitre sur les études dès les temps barbares. Il a été disciple d'Abélard? Belle occasion pour glisser une histoire d'Abélard et une autre de la querelle des Universaux. On accuse Arnaldo d'hérésie? Un tableau des hérésies en France. Il a passé pour manichéen? Exposons le manichéisme. Il y aura de longues pages sur Pierre de Bruèys pour conclure : que peut-il y avoir de commun entre lui et Arnaldo? M. de Castro expose longuement le concile de Sens, et l'on ne sait pas seulement si Arnaldo y assista. A

la page 135 il n'a encore été dit que deux mots de lui, l'un qu'il était né, l'autre qu'il adhérait aux idées d'Abélard. A la page 216 on ne peut rien dire encore, faute de documents, sur ce que faisait Arnaldo. A la page 409 il est enfin à Rome : cent pages restent à peine pour ce qui est le cœur du sujet, l'intérêt du récit. C'est un éternel mirage dont s'impatiente à la fin le lecteur.

Un autre défaut de méthode, chez M. de Castro, c'est de se plaire aux conjectures. — Si l'on admet, dit-il, qu'il étudia à Paris... — Mais faut-il l'admettre ? Sur ce point important l'auteur reste muet. Il fait un tableau de fantaisie de ce qu'a dû penser Arnaldo à l'école d'Abélard. Il succombe à la tentation de voir son héros partout, justement parce qu'il ne le saisit nulle part. Abélard fait-il mention d'un de ses partisans, qu'il appelle *clerico nostro*, — « Le *clerico nostro* qui pourrait-il être sinon Arnaldo (p. 169) ? » — On parle de « quelque fidèle disciple ; » c'est Arnaldo, à n'en pas douter. A Soissons, Abélard court des dangers ; *donc* il avait besoin de ses amis, *donc* Arnaldo *devait* être auprès de lui. On va loin avec ce système, et plus loin encore avec une crédulité partielle. — Nous admettons les suppositions de Guadagnini pour leur vraisemblance (p. 266). — Il nous ferait trop de peine d'admettre qu'Arnaldo a pu être l'inspirateur d'un crime (p. 478, note). — Nous sommes, on le voit, aux antipodes de la critique, et ce n'est pas diminuer la distance que de s'appuyer sur l'autorité de Platina, sur celle de M. Cantù, ou d'indiquer ses sources d'une manière si vague qu'on peut rarement vérifier.

En général pourtant M. de Castro ne manque pas d'exactitude dans l'exposition des faits. S'il a tort d'affirmer que la plupart des communes en Italie fussent hostiles au Saint-Siège, lequel, en ce cas, se fût trouvé sans partisans, puisque la plupart des seigneurs étaient gibelins, il sait, sur le rôle d'Arnaldo, rester dans la vérité. Il n'a garde de voir en lui, comme Ozanam et Michelet, placés aux deux pôles, un précurseur de Luther. Il voit bien que le principe de protestation, le droit d'examen est tout ce qu'a de commun le Brescian avec Luther et Calvin. Il n'admet pas avec M. Clavel, qu'Arnaldo, exclusivement religieux au début, fut entraîné malgré lui sur le terrain politique ; il montre que le fougueux tribun y dut passer de plein gré pour soutenir son œuvre battue en brèche. Ce n'est pas par occasion et par force, mais par système et par libre volonté qu'il pouvait entreprendre de restaurer la république romaine, de faire sortir les morts du tombeau.

A cet égard, ce que nous pourrions reprocher à M. de Castro, c'est de trop prêter à son héros le dessein des faits qui se sont accomplis hier, sous nos yeux. Il est vrai que tous les Italiens pensent comme lui qu'Arnaldo voulait rendre Rome à l'Italie. M. Gregorovius (*Stadt Rom*, IV, 512) dit qu'en 1862, à Rome, on lisait sur des placards : *Viva il papa non re, viva Arnaldo da Brescia, viva il clero liberale !* Mais le public est libre de faire du roman historique, un historien ne

l'est pas. M. de Castro s'en est souvenu le plus souvent, et en somme son Arnaldo est le véritable, à la fois réformateur de la discipline religieuse et champion de l'Etat laïque, ardent à ramener le pape au soin des âmes, en le détournant de ses intérêts temporels.

Storia di Perugia, dalle origini al 1860, par Luigi BONAZZI. —
 Volume primo, dalle origini al 1494. 798 pages, grand in-8.
 Pérouse, Santucci, 1875.

Cette monographie est loin d'être sans mérite. L'auteur sait et a le sens critique, il expose et il écrit bien; il a su répandre de l'intérêt sur un sujet qui en offre peu par lui-même. Pérouse, en effet, n'a jamais joué qu'un rôle secondaire, et ne peut avoir qu'une histoire purement municipale. On a bien pu, au temps de Procope ou de Paul Diacre, l'appeler cité principale de la Toscane, capitale de l'Ombrie; mais l'éloignement remet les choses à leur place, et à grandir outre mesure ce qui par soi-même n'est pas grand, on risque de le rapetisser encore. L'intérêt véritable d'un travail de ce genre n'est autre que de servir d'assises à l'histoire générale; mais encore faut-il que ces assises soient solides et qu'on s'en puisse assurer. C'est ce qu'avait compris le chanoine Pecori, auteur d'une histoire de la petite ville de San Gemignano, un modèle du genre. Là pas un mot inutile, et partout l'indication précise de celles de ses sources qu'il ne reproduisait pas in extenso à l'appendice.

Ce double mérite manque trop à M. Bonazzi; s'il cite quelquefois des preuves, c'est rarement et comme par caprice: une foule de ses assertions doivent être reléguées au rang des hypothèses, faute d'un contrôle qui permette de les ranger parmi les faits. En outre, il fait un tableau d'histoire générale à propos d'une modeste commune. On sait peu, dit-il, sur la période romaine (p. 56), et il y consacre un gros chapitre. — Jusqu'à la restauration de l'empire l'histoire de Pérouse est négative (p. 175). A quoi bon dès lors s'étendre sur les Pélasges pour en parler sans critique, sur les Etrusques pour jeter le manche après la cognée, sur les Lombards, pour soutenir après Manzoni et Troya, contre Machiavel, Muratori et Sismondi, que les derniers temps de la domination de ces barbares ne furent pas une ère de prospérité? M. B. n'avoue-t-il pas lui-même qu'il n'y a pas d'antiquités lombardes et que ceux qui en voient ressemblent à l'antiquaire de Goldoni prenant d'humbles et modernes bougeoirs pour des lanternes d'Egypte? La première partie de cet énorme volume n'est donc qu'une histoire générale où se noient quelques passages concernant Pérouse.

Quelques erreurs, en outre, pourraient être signalées dans cet ouvrage. Nous passons volontiers à M. B. de voir dans Savigny un Français (p. 165). A tout prendre, ce savant jurisconsulte, s'il est né, s'il a

vécu toute sa vie en Allemagne, s'il a écrit dans la langue de Schiller et de Goëthe, était originaire de Metz, et naguère encore nous avions le droit de le compter presque comme un des nôtres. Mais l'auteur est moins excusable de voir quelque chose de particulier aux guelfes péru-gins, dans cette formule par laquelle ils lui paraissent ménager seuls les deux pouvoirs opposés, le pape et l'empereur : *Excepto contra Dominum Papam et Dominum Imperatorem* (p. 259). S'il avait vu d'autres documents manuscrits que ceux de Pérouse, il saurait que c'était là une formule universellement employée, attendu que si dans leurs actes les deux grandes factions du temps usaient d'une grande indépendance, en principe elles restaient respectueuses des droits de suzeraineté, les gibelins de ceux du pape, les guelfes de ceux de l'empereur.

Sur un autre point M. B. omet d'expliquer un fait digne de remarque. Il nous montre un certain Andrea de Giacomo, de la famille des Montemolini, podestat à Pérouse, après l'avoir été à Florence. Ce personnage figure en effet deux fois sur la liste des podestats de Florence, conservée manuscrite aux archives de cette ville (*liber officialium forensium*) ; mais il y est donné comme étant de Pérouse. Si cette indication presque contemporaine est exacte, Pérouse aurait donc eu pour podestat un de ses citoyens. Ce serait un cas curieux, cette charge étant invariablement confiée, sauf une ou deux exceptions qui confirment la règle, à des nobles étrangers à la ville qui les appelait. M. B. le sait et le dit (p. 331), seulement il ne voit pas la question que soulève, dans le cas particulier, ce fait si général.

Ce n'est pas à un livre sur Pérouse qu'il faudrait demander des lumières sur la question jusqu'à présent si obscure des institutions politiques de Florence ; mais il est certain que M. B. n'y a pas vu plus clair que Fauriel, les confondant comme à plaisir avec les institutions administratives, ou que M. Gino Capponi, glissant sur ce point, comme s'il n'était pas d'une importance extrême ou ne pouvait décidément pas être élucidé¹. — Peut-être le nouvel historien de Pérouse a-t-il exagéré l'importance des terreurs de l'an mil, ramenées à leur juste valeur par Dom Plaine dans la *Revue des questions historiques* (1873). Peut-être a-t-il tort d'affirmer que Clément V fut, « du consentement de tous les historiens, le plus mauvais des papes (p. 381) ; » enfin, si c'est une erreur de typographie que de montrer Cencio agresseur de Grégoire IX (*sic*) à Sainte-Marie Majeure (p. 346), au moins ne faudrait-il pas que l'erreur fût reproduite dans la note, ce qui semble l'aggraver.

Mais ces réserves faites, il est juste de reconnaître que ce livre contient d'excellentes parties, notamment ce qui concerne les quarante-quatre arts de Pérouse, les mœurs, la langue, les lettres, l'art propre-

1. Cette question sera l'objet de recherches approfondies dans l'*Histoire de Florence* que prépare M. Perrens.

ment dit, les édifices publics (p. 201, 338, 348, 353). L'histoire politique elle-même devient intéressante quand, en 1201 ou, pour plus de certitude, en 1279, Pérouse a un statut (p. 260), quand les noms des Raspanti et des Beccherini servent de ralliement à la noblesse et au peuple, quand le peuple oppose le chat, son emblème, au faucon, emblème de la noblesse (p. 273), quand les Pérugins imaginent, lors de l'élection d'Honorius III, de séquestrer les membres du Conclave pour assurer leur indépendance et hâter leurs délibérations (p. 270). Nous souhaitons de voir bientôt la suite d'un ouvrage qui, malgré certaines inexpériences, révèle les plus solides qualités.

O. HARTWIG. **Quellen und Forschungen zur aeltesten Geschichte der Stadt Florenz**. I. Marbourg, Th. Elwert, 1875. XLIII-95 p., in-4°.

Ce fascicule se compose de trois parties : 1. édition avec introduction des *Gesta Florentinorum* de Sanzanome ; 2. édition avec introduction de la *Chronica de origine civitatis* ; 3. essai critique sur l'histoire de Florence jusqu'au commencement du xii^e siècle. Un second fascicule complètera le volume et contiendra des commentaires sur des Annales Florentines encore en partie inédites, un examen critique du *Chronicon Brunetti Latini*, et un essai de restitution des *Gesta Florentinorum*, ouvrage perdu qui a servi de source, comme l'a prouvé M. Scheffer-Boichorst, à Villani, Ptolémée de Lucques, Simone della Tosa, Paolino di Pieri, etc.¹.

M. H. tient par des liens trop étroits à la rédaction habituelle de notre *Revue* pour qu'il nous appartienne de faire l'éloge de ses talents d'historien et de critique ; mais nous ne ferons que constater un fait connu de tous en disant qu'il est au nombre des quatre ou cinq érudits les plus versés dans la connaissance du moyen-âge florentin. L'œuvre qu'il a entreprise et dont il nous a donné la première partie est éminemment utile. Une des grandes difficultés pour l'étude de l'histoire des Républiques italiennes en général et en particulier de l'histoire de Florence, réside dans l'imparfaite connaissance où nous sommes encore de la valeur des sources que le moyen-âge nous a léguées. En aucun pays il n'y a eu autant de sources perdues, soit par négligence, soit par mauvaise intention ; dans aucun pays les falsifications historiques n'ont pris de telles proportions. Le travail de critique des sources est encore à faire presque en entier et il offre des difficultés sans nombre. M. Scheffer-Boichorst est entré dans ces questions ardues la hache à la main et a rendu, par sa critique négative jusqu'à la témérité, les plus signalés services. M. H. avec plus de prudence cherche surtout à

1. Florentiner Studien, p. 219-249.

retrouver et à reconstituer les documents perdus. Il s'efforce d'éclaircir les points de détail pour préparer le terrain à des historiens futurs.

C'est M. Scheffer-Boichorst qui le premier a attiré l'attention sur les *Gesta Florentinorum* de Sanzanome¹, conservés à la Bibliothèque Magliabecchienne à Florence (classe II, Palch. II, n° 124), où il avait espéré un instant retrouver ces *Gesta Flor.* employés par Villani, Ptolémée, Paolino, etc. M. H. en donne une édition complète et nous apporte tous les renseignements qu'il est possible de recueillir sur l'auteur et sur son œuvre. Le nom de Sanzanome, peu répandu d'ailleurs, revient à plusieurs reprises dans les documents du XIII^e siècle, accompagné toujours de la qualification de *judex*. Sanzanome appartenait donc à la corporation ou *art* des juges et notaires et nous pouvons sans témérité identifier notre auteur avec le Sanzanome qui remplit l'office de témoin en février 1200 lorsque Rainaud, fils du comte Albert, cède à Florence le château de Sémifonte; avec le Sanzanome Mangiantie qui le 21 avril 1201 prend part au serment de paix entre Florence et Sienne; enfin avec le D. Sanzanome *judex* qui le 20 août 1245 prête serment lors du traité entre les deux mêmes républiques. C'est peut-être lui qui en 1199 prête serment à la ligue Toscane pour San Miniato al Tedesco. — D'après son œuvre même nous voyons (années 1202, 1207) qu'il était témoin oculaire au commencement du XIII^e siècle et le seul ms. de son ouvrage qui nous ait été conservé est brusquement interrompu à l'année 1231. On pourrait peut-être le considérer comme témoin oculaire dès 1173-1174; mais dans tous les cas il est le plus ancien historien de Florence dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Le caractère même de son œuvre montre qu'il appartient à une époque où les luttes des guelfes et des gibelins n'ont pas encore pris l'intensité qu'elles devaient avoir plus tard, et où l'on pouvait être à la fois fidèle citoyen de Florence et fidèle sujet de l'empereur.

L'intérêt de l'œuvre de Sanzanome réside presque exclusivement dans le récit des luttes de Florence contre les châteaux et les villes des environs, et malheureusement son style est tellement obscur et prétentieux qu'il nous est difficile de démêler la réalité des faits qu'il raconte; de plus il intercale dans son œuvre bien des discours et des lettres qui sont de purs exercices de style. L'histoire de la commune de Florence commence à ses yeux à partir de la destruction de Fiesole et les événements qui touchent à la politique générale, les rapports avec l'empereur en particulier, sont entièrement passés sous silence. Il n'a eu d'ailleurs sous les yeux que bien peu de documents écrits. M. H. réduit même ces documents à la *Chronica de origine civitatis*. Peut-être y a-t-il là quelque exagération et pourrait-on reconnaître de l'année 1135 à 1174 l'emploi de notices écrites; mais en tout cas M. H. a démontré péremptoirement que les chroniqueurs florentins du XIII^e et du XVI^e siècle n'ont eu à leur disposition qu'un nombre infiniment restreint de documents

1. Florentiner Studien, p. 250-259.

écrits pour l'histoire des origines et du développement de leur ville. Aussi le petit nombre de textes qui nous sont parvenus sont-ils d'un prix inestimable, même quand ils sont aussi courts et aussi obscurs que celui du juge Sanzanome.

La *Chronica de origine civitatis* n'ajoute rien à nos connaissances historiques, car elle ne contient que le récit fabuleux des origines de Fiesole et de Florence avec quelques détails non moins légendaires sur la création de diverses églises toscanes, en particulier de Lucques et de Sienne, mais elle est importante pour la connaissance de l'historiographie florentine, car elle est la source commune où ont puisé tous les chroniqueurs du XIII^e et du XIV^e siècle. M. H. donne pour la première fois le texte latin conservé à la Bibliothèque Magliabecchienne II, 67 ; et il met en regard le texte de deux remaniements italiens, l'un conservé à la Marucelliana de Florence et publié dans les *Lecture di famiglia* de G. F. Gargani sous le titre de *Il libro Fiesolano*, l'autre qui se trouve dans la Bibliothèque des Archives de Lucques et fait partie de la collection Orsucci O. 30. M. H. donne des renseignements étendus sur ce dernier manuscrit qui renferme une compilation dont la chronique universelle de *Martinus Polonus* forme le fond et qui est surtout intéressante par les interpolations empruntées aux *Gesta Florentinorum* anonymes et perdus. Cette compilation est reconnue par M. H. comme par M. Scheffer-Boichorst comme l'œuvre de Pierre Corcadi de Bolsène qui entra à partir de 1335 au service de Florence.

M. H. réfute aisément l'opinion de Niebuhr, qui sur une trop rapide inspection de la *Chronica* la faisait remonter à l'époque carolingienne, et montre qu'elle ne peut pas être antérieure à la fin du XII^e siècle. Mais je crois qu'il tombe dans l'hypercritique lorsqu'il tire de la présence du nom de Zara la conclusion que l'ouvrage a dû être composé au moment du siège de cette ville par les Vénitiens en 1202 ou peu après. Il détermine ensuite avec autant de précision que possible la manière dont se sont formées les légendes des origines florentines, et il prouve que bien qu'instruit pour son temps, l'auteur de la *Chronica* n'avait pas de l'antiquité même latine une connaissance directe, et avait emprunté ce qu'il savait aux exercices d'école, aux traditions orales, à Paul Diacre, et peut-être encore à Orose, à S. Augustin, à Isidore de Séville. Quant aux détails sur l'évêché de Sienne, empreints d'une évidente malveillance, on retrouve un fond de faits réels sous la broderie du récit.

La dissertation qui termine le fascicule de M. H. est un excellent mémoire critique sur le développement de Florence depuis sa fondation par les Romains (deux siècles avant J. C. probablement) jusqu'au commencement du XII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où commence à proprement parler l'histoire de la République florentine. Les points les plus importants mis en lumière par M. H. sont les suivants : Florence n'a pas été détruite par Totila ni rebâtie par Charlemagne ; le plan de la ville du moyen-âge était resté le même qu'à l'époque

romaine; les anciens murs d'enceinte furent détruits probablement à l'époque des *Ordinamenti di Giustizia* (p. 95. Villani, VIII, 2); Fiesole n'a pas été détruite en 1010 comme le prétend Villani en contradiction avec la Chronique de Sanzanome qui place cette destruction en 1125; Florence resta pendant le XI^e siècle une ville peu importante et au centre de la ville se trouvaient encore des terrains non bâtis. C'est dans la seconde moitié du XI^e siècle que Florence a pris de l'extension et de l'importance lorsqu'elle est devenue le centre du mouvement anti-impérial en Toscane et la principale alliée de la papauté.

L'intérêt de ce premier fascicule nous fait vivement désirer que M. H. nous donne prochainement la suite de ses recherches.

La guerre des chancelleries, par le D^r REINHOLD KOSER. Halle, H. Genesisius, 1874, 88 p., 8^o. Prix : 2 fr. 25¹.

La présente dissertation doit le jour aux études historiques sur la guerre de Trente-Ans commencées dans le *Séminaire historique* de M. Droysen père, à Berlin, et continuées à leur tour par M. Droysen fils, dans le *Séminaire* qu'il dirige à l'Université de Halle. Elle vient prendre place auprès de toute une série de monographies vouées à cette époque de l'histoire de l'Allemagne, et s'occupe d'un des plus curieux épisodes des luttes littéraires qui ont eu lieu alors et qui nous ont transmis les passions et les haines des hommes de ce temps. Le prince Chr. d'Anhalt, généralissime de Frédéric de Bohême, perdit après la bataille de Prague, le 8 novembre 1620, les fourgons où se trouvaient entassés tous les papiers de sa chancellerie secrète. Il avait été le directeur, l'instigateur de la politique suivie par les princes protestants d'Allemagne depuis le commencement du XVII^e siècle. Ses rapports avec les cours de France, d'Angleterre, de Savoie, avec la république des Pays-Bas, avaient réuni entre ses mains bien des secrets d'État. Aussi l'empereur Ferdinand II et le duc Maximilien de Bavière ne crurent-ils pouvoir porter un coup plus funeste à la cause protestante qu'en publiant une partie de ces papiers secrets. Cette compilation, œuvre de deux conseillers bavarois, Jœcher et Leuker, parut en 1621, sous le titre allemand de *Chancellerie secrète du prince d'Anhalt* et fit un bruit énorme; en une seule année on en vit paraître dix éditions différentes, sans compter les traductions latines, italiennes et autres. Les protestants essayèrent d'effacer l'impression que causa la découverte de leurs menées au dehors, en publiant en 1622 une collection de dépêches des cours de Vienne et de Madrid, interceptées sur le Rhin par les soldats d'Ernest de Mansfeld. Ils prouvèrent, par la mise au

1. *Der Kanzleistreit*, ein Beitrag zur Quellenkunde der Geschichte des dreissigjährigen Krieges.

jour de la *Cancellaria Hispanica*, que le parti catholique, lui aussi, cachait des projets de domination universelle et de tyrannie religieuse sous une feinte modération. Elles étaient expliquées dans une brochure intitulée *Prodromus* et rédigée par L. Camerarius, chancelier du Palatin fugitif. Une polémique des plus violentes s'engagea de part et d'autre à la suite de ces brochures hostiles, véritable guerre de pamphlets, où protestants et catholiques rivalisèrent d'injures et de sarcasmes, et qui dura jusqu'en 1628. C'est cette « guerre des chancelleries » que M. K. a entrepris de décrire et de débrouiller, en se fondant sur l'autopsie soigneuse de ces nombreux pamphlets (ils dépassent le chiffre de cinquante), et l'on ne peut que le féliciter d'avoir si bien réussi dans son triage chronologique et dans la classification de ces écrits d'après leurs tendances et leur parti. Sur quelques points de détail on serait peut-être embarrassé de lui donner entièrement raison, mais dans l'ensemble, cette étude, tentée pour la première fois *d'une façon sérieuse*, offre une base solide aux historiens qui voudront écrire un jour l'histoire de la littérature politique de ce temps.

Histoire de Gustave-Adolphe, roi de Suède, par E. DE PARIEU, membre de l'Institut. Paris, Didier, 1875, XII, 357 p., 42°. Prix : 3 fr. 50.

Il y a bien longtemps que l'histoire du grand roi de Suède n'a été traitée par un historien français, car voici cent ans que Mauvillon, Grimoard et Francheville ont rédigé leurs ouvrages, et depuis, sauf quelques livres populaires, rien n'avait paru chez nous sur Gustave-Adolphe. M. de Parieu n'a pas eu la prétention d'écrire une monographie scientifique répondant à toutes les exigences de la critique, et son résumé modeste ne saurait tenir lieu des grands ouvrages publiés récemment en Suède aussi bien qu'en Allemagne, par Cronholm, Droysen, Wittich, etc. L'auteur a cependant le mérite de les connaître presque tous, d'en avoir tiré parti dans son aperçu sommaire et d'avoir nettement saisi la plupart des questions qui se rattachent à l'œuvre de Gustave-Adolphe. Malgré l'absence de tout appareil d'érudition critique, on voit qu'il est loin d'être un compilateur machinal de ce que d'autres ont dit avant lui. Le livre de M. de P. présente au grand public français un portrait du roi de Suède qui n'est ni une caricature ni un panégyrique, et où nous trouvons la ferme volonté de rester inaccessible à l'influence d'idées préconçues, exprimée en fort bons termes (p. 28) et presque partout réalisée. Il établit nettement le caractère politico-religieux de Gustave-Adolphe, et sans voir en lui, comme les historiens du xvii^e et du xviii^e siècle, un héros purement protestant, animé d'un beau zèle pour la religion opprimée, il se garde de tomber pourtant dans l'excès contraire où nous voyons verser tant d'historiens contem-

porains qui déclarent que les idées religieuses n'ont joué aucun rôle dans ses projets politiques. Quelques inexactitudes déparent çà et là le récit et nous en relèverons un certain nombre, au courant de la plume. P. 51, Chrétien IV de Danemark n'était pas un prince « peu capable, » mais un des souverains les plus intelligents de son époque, très-populaire encore aujourd'hui dans son pays. P. 56, Khevenhiller ne peut pas, à vrai dire, être cité comme *historien*, là où il ne s'agit pas de ses propres ambassades ou missions politiques, car ses mémoires ont été compilés, après lui seulement, sur ses papiers. La *réserve ecclésiastique* de la paix de religion d'Augsbourg n'était pas « une clause qui obligeait les princes convertis au protestantisme de respecter les droits des fondations catholiques dans leurs états. » Elle prescrivait aux *princes ecclésiastiques* de l'Empire, qui se convertiraient par la suite au protestantisme, de déposer le pouvoir, et les empêchait de faire de ces *principautés ecclésiastiques catholiques* des *principautés protestantes laïques*, en se mariant et en *réformant* les territoires à eux soumis, pour les conserver à leur famille. P. 77, sans doute Gustave-Adolphe n'avait pas à craindre la flottille *insignifiante* de Wismar; mais M. de P. oublie que les deux branches de la famille de Habsbourg avaient les mêmes intérêts dans les mers septentrionales, et la flotte espagnole était encore de taille à se mesurer avec celle de Suède. P. 87, « l'administrateur, comme on appelait alors un des prétendants protestants. » Ce n'était pas seulement le margrave Chrétien de Brandebourg qui s'appelait *l'administrateur*, comme semble le dire M. de P. On donnait ce titre aux nombreux détenteurs d'anciennes principautés ecclésiastiques, sécularisées malgré le traité d'Augsbourg, et que les princes puînés des maisons de Saxe, de Brandebourg ou de Brunswick gouvernaient à vie, nommés par les chapitres nobles protestants de ces évêchés. P. 110, M. de P. a tort de refuser à Richelieu la vue claire et nette de la situation, à cause de la manière dont il jugeait la marche de Gustave après la victoire de Breitenfeld. Chacun avait raison à son point de vue; Richelieu, l'allié de la Bavière, voyait dans Ferdinand II son unique adversaire; le roi de Suède au contraire voyait que la prépondérance militaire était en ce moment du côté de la Ligue catholique. P. 128, l'auteur fait de la ville libre impériale de Francfort une sujette de l'Électeur de Mayence. P. 178, Strasbourg n'avait jamais ouvert ses portes à l'armée de Horn. P. 222, ce ne sont pas les armes de Gustave qui enlevèrent à Wallenstein le Mecklenbourg, mais Ferdinand II lui-même, pour complaire à la Ligue catholique. — En somme, je le répète, le volume de M. de Parieu est un travail fort estimable, quoi qu'en aient dit certains critiques allemands, et l'on pourra le consulter avec fruit pour avoir une idée nette et claire de la curieuse physionomie du plus grand monarque que la Suède ait produit.

La bataille de la Montagne-Blanche, par le D^r RICHARD BRENDEL.
Halle, Hermann Genesisius, 1873, 58 p., 8°¹.

Ce travail sort, comme celui de M. Koser, du *Séminaire historique* de M. Droysen fils, professeur à l'Université de Halle. C'est une étude des sources premières qui nous restent sur la bataille de la Montagne-Blanche qui mit fin à la royauté éphémère de Frédéric V et à l'indépendance religieuse et politique de la Bohême. M. B. qui n'a point consulté les archives viennoises ni d'autres, ne connaît et ne nous offre point de documents inédits. Il a réuni les récits contemporains, les rapports des deux partis, tels qu'ils ont été publiés alors dans des feuilles volantes ou donnés de nos jours dans les relations des historiens modernes. Il n'a négligé ni les simples correspondances des journaux du temps, ni les morceaux satiriques, et la première partie de sa brochure est consacrée à classer et à juger la valeur de ces différents écrits. Le second chapitre comprend le récit de la bataille, tel qu'il se présente d'après celles des sources qui méritent, d'après M. B., le plus de confiance ; son récit mérite en effet la préférence par le soin qu'il a mis à en appuyer tous les détails sur des données authentiques, sans dissimuler toutefois que, pour quelques points, on ne pouvait qu'opposer les assertions contraires, sans qu'une décision pût intervenir avec une certitude absolue.

Relation de la guerre suédoise, par SÉBASTIEN BUERSTER, 1630-1647,
publiée d'après le manuscrit original des Archives de Carlsruhe,
par le D^r FRIEDERICH VON WEECH, archiviste du grand duché de
Bade. Leipzig, Hirzel, 1873, 4 vol., xvi, 270 p., 8°. Prix : 40 fr.²

Les archives grand-ducales de Carlsruhe conservent sous le n° 697 A. un manuscrit in-folio renfermant le récit autographe d'un moine du xv^e siècle sur la seconde moitié de la guerre de Trente-Ans. De toutes les sources relatives à cette époque, les relations tant soit peu étendues des contemporains eux-mêmes sont celles qui nous font toujours encore le plus défaut, soit parce que le caractère allemand répugne, en général, à la rédaction de mémoires, soit parce que, perdus dans les archives ou les bibliothèques publiques, les manuscrits de ce genre n'ont pas encore été signalés à l'attention publique. Nous devons donc remercier M. de Weech d'avoir mis au jour la présente narration du R. P. Sébastien Bürster, économiste du couvent de Salem (Salmansweiler), près de la petite ville d'Ueberlingen sur le lac de Constance. Les notes du bon Père commencent en 1610, mais ce n'est guère qu'en 1630 qu'elles commencent à former un ensemble ; Bürster semble les avoir

1. *Die Schlacht am Weissen Berge bei Prag., des 8 nov. 1620. Eine Quellenuntersuchung.*

2. *Sebastian Bürster's Beschreibung des Schwedischen Krieges.*

retravaillées en 1643 et avoir continué depuis lors son récit jour par jour, jusqu'en avril 1647 où le manuscrit autographe s'arrête subitement. Sans doute la mort a fait tomber la plume de la main du chroniqueur. Il ne faut point chercher dans cette *Description de la guerre suédoise* de 1630 à 1647, des faits nouveaux pour l'histoire générale du temps. Enfermé derrière les murs de son monastère, constamment préoccupé des attaques, des pillages, qu'amis et ennemis dirigeaient contre les richesses supposées du couvent, Bürster n'avait point le temps de s'intéresser à ce qui se passait au-delà de son horizon. Ce qu'il en sait, il l'a appris par les bruits du dehors, par quelques feuilles volantes, précurseurs de nos journaux modernes, et nous en savons là-dessus bien plus que l'économiste de Salem. Mais il est utile à consulter pour les faits de guerre qui se passent à portée de ses yeux; le sort de Salem, d'Ueberlingen, de la forteresse du Hohentwiel nous est rapporté ici dans tous ses détails et présente des particularités curieuses pour l'historien. Ce qui attire surtout dans ces pages écrites d'un style naïf et coloré, ce sont les traits, les anecdotes nombreuses qui servent à caractériser une époque, ses mœurs, ses superstitions. Nous ne nous rappelons pas avoir, de longtemps, parcouru un volume aussi riche en détails de ce genre et qui fournirait plus aisément les couleurs pour une description détaillée des mœurs de cette époque.

Wallenstein, duc de Mecklembourg, par O. HUNZIKER, professeur à l'école cantonale de Zürich.— Zürich, Schabelitz, Cæsar Schmidt, 1875, 400 p., 12°. Prix : 2 fr. 50¹.

Malgré les innombrables monographies que la personnalité de Wallenstein a déjà fait naître, chaque année en voit surgir de nouvelles, d'une valeur fort inégale et souvent douteuse. Le travail de M. Hunziker ne présente pas précisément de résultats nouveaux, il n'est point fait à l'aide de documents inédits, mais il résume d'une façon lucide et agréable les renseignements que renferment les sources, souvent peu abordables, où nous pouvons trouver des détails exacts sur le côté plus intime de la vie du grand général de Ferdinand II. En bornant ses recherches à un point spécial, l'activité de Wallenstein comme duc de Mecklembourg, qui n'embrasse guère qu'une période de deux années, l'auteur a pu mieux grouper des données, réunies surtout dans des revues historiques mecklembourgeoises, très-peu répandues, et nous donne une idée fort claire de la façon dont Wallenstein comprenait l'administration d'un pays². Le vainqueur de Mansfeld et le rival de

1. *Wallenstein als Landesherr, insbesondere als Herzog von Mecklenburg.*

2. A cet égard, le travail de M. H. est bien supérieur à celui que publia, sous un titre analogue, Fœrster il y a quarante ans (*Wallenstein als Landesherr*, etc. Potsdam, 1834).

Gustave-Adolphe apparaît tout à son avantage dans le tableau présenté par M. H., et l'on ne saurait disconvenir, en le lisant, que Wallenstein possédait à un degré remarquable les talents d'organisateur et d'administrateur, si rares de son temps.

Les Archives de la Bastille, documents inédits, recueillis et publiés par M. François RAVAISSON, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l' Arsenal. Tome VIII^e. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1876, in-8^o.

Il y a maintenant trente-six ans que M. François Ravaisson a entrepris de porter l'ordre et la lumière dans l'immense chaos des papiers autrefois conservés à la Bastille : il y en a dix qu'il travaille à publier les plus intéressants. On sait par quelles fortunes diverses ont passé ces innombrables documents : livrés au vent et jetés pêle-mêle dans les cours de la forteresse pendant les journées des 14 et 15 juillet 1789, longtemps exposés dans ces cours aux injures du temps et des hommes, ils furent enfin, ceux du moins qu'il fut possible de sauver, transportés à l'Hôtel-de-Ville, en vertu d'un arrêté de la commune, rectifié par un décret de l'Assemblée nationale qui en ordonna la publication et ne fut jamais exécuté. Réunis ensuite à la bibliothèque de l' Arsenal, dans un entre-sol obscur, ils y dormirent oubliés jusqu'au jour où M. Ravaisson, jeune alors et plein du feu sacré, se prit à les examiner, à la fois surpris et charmé des révélations importantes qu'il en tirait. Ces pièces si longtemps dédaignées, c'étaient les Archives de la police de Paris pendant plus d'un siècle, de 1659 à 1774.

Malgré le goût de plus en plus prononcé des érudits pour les documents inédits, on ne pouvait songer à livrer à la publicité tout cet effroyable amas de lettres de cachet, d'interrogatoires, de procédures et de dossiers de police : l'entreprise eût été aussi colossale que fastidieuse. M. Ravaisson dut donc faire un choix judicieux et se borner aux pièces relatives aux procès et aux détentions célèbres, à celles qui touchent de plus près à l'histoire du pays. Pour combler les lacunes que les déprédations avaient rendues considérables, il recourut aux divers dépôts publics de la France et des États voisins, qui tous, si l'on excepte celui de notre ministère des affaires étrangères, lui furent libéralement ouverts.

Les huit volumes extraits de cette vaste collection et jusqu'ici publiés ne nous conduisent encore qu'à l'année 1686. Pour donner une idée sommaire de l'intérêt qu'ils présentent, il suffira de rappeler les principaux drames judiciaires dont ils mettent les éléments sous les yeux du lecteur. L'affaire de Fouquet, la correspondance relative à l'arrestation et aux malversations de l'ambitieux surintendant et de ses complices, celle qui concerne l'emprisonnement de Lauzun, son compa-

gnon de captivité à Pignerol, toutes ces pièces occupent la majeure partie des trois premiers volumes.

Le quatrième s'ouvre par les documents relatifs à madame de Brinvilliers et à l'affaire dite des poisons. L'immense instruction à laquelle ce dernier procès donna lieu remplit non-seulement ce quatrième volume, mais les deux suivants, et encore une partie du septième. La place importante que M. Ravaisson lui accorde est suffisamment justifiée par l'intérêt et la gravité des faits que cette procédure fit connaître. Tel était le nombre, telle était l'atrocité des crimes révélés par les premières informations, que Louis XIV jugea à propos d'instituer, pour les juger, une Cour spéciale qui prit le nom de Chambre ardente et dont les poursuites durèrent plusieurs années. Il ne fallait pas moins pour délivrer Paris de la terreur que, depuis près de vingt ans, y semaient les empoisonneurs. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les terribles révélations obtenues par cette juridiction exceptionnelle : celui qui écrit ces lignes en a fait ailleurs l'objet de deux études spéciales et étendues¹. Il suffira de dire que les plus grands noms s'y trouvèrent compromis et que le roi recula devant son œuvre et suspendit les fonctions de la chambre, n'osant déshonorer des familles illustres ou livrer aux sévérités de la justice des personnes qui lui étaient chères.

Les dossiers les plus importants, ceux, en particulier, qui concernent M^{me} de Montespan et ses relations avec la femme Voisin, ont été détruits et les précautions les plus habiles concertées pour dérober la connaissance de ces criminelles manœuvres non-seulement à la postérité, mais à celle de la chambre ardente elle-même. Aussi, malgré les efforts de M. Ravaisson, malgré l'étendue qu'il a donnée à cette partie de sa publication, bien des obscurités planent-elles encore sur l'affaire des empoisonneurs, sur celle des proxénètes et des sorcières, leurs complices.

L'histoire de la police sous Louis XIV, telle que nous la montrent les *Archives de la Bastille*, n'est pas propre, il faut l'avouer, à corroborer l'idée qu'on se fait en général du règne de ce prince, qui, de loin, nous apparaît comme l'idéal de la grandeur tranquille, de l'empire des lois, de la sévérité des mœurs et du respect du droit. On trouve bien des ombres aujourd'hui à ce vieux tableau tracé par les historiens de cour : toute la publication de M. Ravaisson en est la preuve ; son huitième volume, qui vient de paraître, ajoute encore, à cet égard, à la fâcheuse impression laissée par les précédents. Avec ce volume en effet, nous entrons dans l'histoire des persécutions religieuses qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

Mais, avant d'y arriver, l'impartial éditeur nous donne une série de

1. *L'affaire des poisons sous Louis XIV* : — M^{me} de Montespan et son rôle dans l'affaire des poisons ; études publiées dans le journal *Le Temps*, n^{os} des 13, 15, 17 mai 1873, et des 19, 23, 25 et 30 mai 1875.

pièces qui montrent de quelle façon Louis XIV s'y prenait pour faire respecter son autorité du clergé catholique lui-même. En même temps qu'il fait poursuivre un théologal de Séz, assez osé pour tourner en ridicule, dans un pamphlet, les archevêques de Rouen et de Paris, il enferme à la Bastille un abbé, coupable d'avoir exalté outre mesure l'autorité du Saint-Père. C'est bien là, comme on voit, le prince qui forçait le pape à élever une pyramide, à Rome, en réparation de l'outrage fait à l'ambassadeur de France. Il est vrai que, s'il n'épargnait pas les ministres de la foi catholique, s'il réprimait leurs empiètements, s'il maintenait fermement contre eux son droit au profit de la régale, s'il envoyait à la Bastille le prêtre qui rédigeait secrètement les livres où l'évêque de Pamiers contestait ce droit, s'il laissait mourir au Mont-Saint-Michel le bénédictin Chavigny, accusé d'avoir révélé les intrigues galantes de la Cour, il se montrait plus hostile encore aux Calvinistes, bien plus coupables à ses yeux, car ils portaient atteinte à l'unité de la foi, intimement liée dans sa pensée à l'unité du pouvoir monarchique.

L'édit signé le 12 octobre 1685, qui révoquait celui de Nantes, ne fut (M. Ravaisson le rappelle avec raison) que le couronnement d'une œuvre commencée depuis 1666 et dont l'opposition de Colbert avait seule suspendu l'achèvement. La défense aux pasteurs de prêcher hors des temples et de recevoir la conversion des catholiques, l'ordre aux juges d'aller, au chevet des moribonds, leur demander s'ils persistaient à mourir dans la nouvelle foi, l'obligation imposée aux partisans de ce culte de vendre leurs charges au Parlement et à la Cour, la prohibition des mariages mixtes, toutes ces mesures et bien d'autres, dont nous trouvons les traces dans l'ouvrage qui nous occupe, sont antérieures à l'année 1685. Quand, après la mort de Colbert, l'édit de révocation fut enfin signé, malgré l'opposition du Dauphin, la conversion des protestants marchait déjà grand train : Nîmes, le Béarn entier avaient abjuré. Louis XIV put croire, et on lui persuada qu'il n'y avait plus qu'un faible effort à faire pour parachever l'entreprise poursuivie pendant neuf ans. Les illusions sur ce point furent prodigieuses et telles qu'on aurait peine à y croire, si des preuves écrites de sa main ne les attestaient. Le 17 janvier 1686, trois mois après la révocation, dans une lettre au cardinal d'Estrées, son ambassadeur à Rome, lettre citée par M. Ravaisson dans son introduction, le roi écrivit : « Je puis vous dire que, de plus de 8 ou 900,000 âmes qui étaient infectées de l'hérésie dans mon royaume, à peine y en a-t-il aujourd'hui douze à quinze cents et il n'y a point de jour que je n'apprenne l'abjuration de quelques-uns de ce petit nombre; en sorte qu'il n'y a plus lieu de douter que je n'aie le plaisir *cette année* de voir tous mes sujets dans une même créance. »

A quel prix avaient été obtenus ces semblants de conversion? On le verra dans ce huitième volume de M. Ravaisson, qui toutefois ne nous fait pas pénétrer à fond dans l'histoire des persécutions infligées aux

réformés. La raison en est simple et ce volume n'a trait qu'aux prisonniers de la Bastille, c'est-à-dire aux Parisiens, que le roi ménageait par crainte de Paris. C'est dans les provinces que les rigueurs furent poussées jusqu'aux plus odieuses extrémités, grâce au zèle intéressé des intendants. Ceux qui tiennent à asseoir leurs opinions sur des textes authentiques pourront s'édifier à ce sujet en parcourant la correspondance des contrôleurs des finances avec ces intendants, correspondance dont le premier volume, publié par M. de Boislisle, conformément à l'ordre du ministre des finances, a paru en 1874.

Confondus avec les pièces relatives aux protestants on trouve, dans le huitième volume des *Archives de la Bastille*, quantité d'autres documents qui font voir avec quel soin Louis XIV s'appliquait à corriger la rudesse des mœurs, très-grossières encore à la fin du xvii^e siècle. Il n'épargnait pas ses proches, et envoyait à la Bastille tel prince qui insultait un évêque, et tel autre qui battait le guet ou se prenait de querelle avec son voisin dans un banquet, en s'oubliant au point de frapper ce dernier au visage avec une éclanche de mouton.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de mêler une légère critique aux justes éloges que mérite la tâche immense poursuivie par M. Ravaisson, avec un zèle si soutenu. Il n'a pas un suffisant respect de la chronologie des documents : on dirait qu'avant de les publier, il n'a pas pris soin de les classer selon leurs dates. Chacun de ses volumes contient des pièces placées bien loin de leurs contemporains et de l'endroit que l'ordre des dates leur assignerait. C'est ainsi que, dans son septième volume, il nous donne des pièces de 1665 qui convenaient bien mieux au quatrième. Dans le volume qui vient de paraître et qui, d'après son titre, est censé embrasser les événements de police accomplis de 1675 à 1685, nous rencontrons des lettres et des ordres datés de 1688 et même de 1706. En revanche, le prochain volume nous ramènera sans doute de beaucoup sur nos pas. Cela s'explique en certains cas par le désir de mettre immédiatement sous les yeux du lecteur les suites et la conclusion d'une affaire; mais si cette raison est bonne pour les anticipations, elle ne justifie pas les retours en arrière. Le résultat le plus clair de ce défaut de méthode est de dérouter le chercheur et de l'exposer à d'inévitables méprises.

Cette réserve faite, nous ne trouvons qu'à louer dans cette vaste entreprise, et nous souhaitons qu'il soit donné à son laborieux auteur de la mener à fin. Il serait fort à désirer qu'il joignit à son dixième volume une table méthodique et systématique qui rendit les recherches plus faciles et permit d'embrasser d'un coup d'œil tout l'ensemble et toute la suite de chaque affaire.

J. LOISELEUR.

Avènement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt, tirée des archives du château d'Harcourt, et des Archives du ministère des affaires étrangères, par C. HIPPEAU. Didier, 1875. 2 vol. in-8° (I ccxxxix-289 p.; II, 575 p.)

M. Hippeau a eu la bonne fortune de pouvoir consulter les riches archives conservées au château d'Harcourt; il a déjà publié neuf volumes de documents tirés de ces archives, sous le titre : *le Gouvernement de Normandie au xvii^e et au xviii^e siècle*. Ces documents intéressent surtout l'histoire administrative. La nouvelle publication de M. H. se rapporte à l'histoire diplomatique; elle comprend les dépêches adressées par le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à la cour d'Espagne, au roi et à ses ministres, ainsi que les instructions du roi au marquis, du 12 févr. 1698 au 12 mai 1700. Cette première série de documents est tirée presque entièrement des archives de famille que M. H. a eues à sa disposition; il l'a complétée au moyen de dépêches qu'il a trouvées au ministère des affaires étrangères. C'est aussi des archives de ce ministère que proviennent toutes les dépêches, soit de M. de Blécourt, chargé d'affaires en l'absence du marquis (20 avril-4 nov. 1700), soit du marquis (dès lors duc) d'Harcourt après l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, mais avant l'arrivée du jeune roi à Madrid (2 décemb. 1700-3 juin 1701).

Ces dépêches se divisent naturellement en trois parties : 1^o négociations relatives au testament de Charles II : elles échouent; 2^o renseignements fournis par M. de Blécourt : le rôle de la diplomatie française, actif tout à l'heure, est maintenant purement expectatif; M. de Blécourt peut enfin annoncer au roi la confusion du parti allemand, et le testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou; 3^o politique inaugurée par Louis XIV envers l'Espagne, et négociations avec les États-généraux. C'est, comme on voit, l'histoire de quatre années que ces dépêches nous retracent; elles nous mènent des premiers efforts recommencés par la diplomatie française au lendemain du traité de Ryswick en vue de la succession espagnole, jusqu'à l'installation sur le trône de Philippe II d'un descendant de Henri IV. Il faut remercier M. H. de cette très-intéressante et très-utile publication. Les dépêches des deux premières parties surtout apportent à l'histoire de précieux renseignements; elles permettent de fixer d'une manière certaine et définitive la part que prit la diplomatie française à la confection du fameux testament qui appelait le duc d'Anjou sur le trône d'Espagne. Mais ici je me trouve en complet désaccord avec M. H., et je crois que les textes mêmes qu'il publie condamnent sa manière de voir.

Dans son introduction en effet, et dans des notes disséminées çà et là (I, 177. II, 302, 303), M. H. prétend que ce testament a été fait sous l'inspiration directe de l'ambassadeur français : d'après lui, c'est l'habile diplomate du marquis d'Harcourt qui aurait changé les dispositions

hostiles des conseillers de Charles II, gagné les sympathies de la nation espagnole, et rendu de la sorte inévitable un dénouement que Louis XIV avait préparé de longue main (p. xviii). Les deux traités de partage ne seraient qu'un leurre, un voile derrière lequel le roi de France dissimulait ses desseins véritables qui tendaient à recueillir pour un de ses petits-fils l'héritage tout entier de Charles II : la nouvelle du testament signé en sa faveur ne l'aurait pas surpris, mais il aurait voulu tromper l'Europe en faisant attendre pendant plusieurs jours sa décision, et en ayant l'air de céder aux conseils de ses ministres.

Ce système s'écroule quand on lit d'un esprit non prévenu les dépêches du roi, de son ambassadeur le marquis d'Harcourt, et de son chargé d'affaires, M. de Blécourt.

Et d'abord le marquis d'Harcourt n'eut pas à former à Madrid et en Espagne un parti français : ce parti existait avant l'arrivée de l'ambassadeur : « Je vais jusqu'à croire, écrit-il au roi le 29 mars 1698¹, que quand V. M. se désisterait de ses prétentions légitimes, le peuple ne laisserait pas de se déclarer toujours en faveur d'un de vos petits-fils, *espérant un nouveau gouvernement*, et ne pouvant l'attendre d'un prince allemand » (I, 52). On sait d'autre part que Charles II, en faisant son dernier testament, se rendit aux avis du cardinal Porto-Carrero, chef du parti français. Or les sentiments du cardinal en faveur de la France étaient formés avant l'arrivée de l'ambassadeur. Dans la première entrevue qu'il eut avec lui (28 mars), l'ambassadeur de France le louant sur le zèle avec lequel il servait sa patrie, le cardinal lui dit « qu'il était l'ami de la justice et de la vérité, et qu'après le roi son maître il n'y avait point de prince pour lequel il eût tant d'inclination et de respect que pour V. M... » Lorsque le cardinal rendit à l'ambassadeur sa visite, il alla jusqu'à lui dire : « qu'il regardait en premier lieu le service de Dieu, en second celui de son maître, en troisième celui de V. M. » (I, 54, 59).

Ces bonnes dispositions, le marquis d'Harcourt n'eut qu'à les entretenir, ou à les développer. Ses manières affables, les grâces de sa femme inclinèrent en faveur de la France bien des cœurs. Le faste qu'il déploya frappa l'imagination du peuple. Il essaya d'acheter l'amitié de la reine d'Espagne (cf. I, 109, 119); et de riches présents, surtout en étoffes françaises, semblèrent un moment avoir gagné cette âme à la fois avide et frivole. Il prit soin de noter les œuvres d'art appartenant à des particuliers influents, et il conseilla de les acheter²; façon détournée de faire des cadeaux aux grands seigneurs indigents si nombreux alors en Espagne. Il offrit les secours du roi son maître pour

1. Le marquis d'Harcourt était arrivé à Madrid le 24 février.

2. Cf. entre autres I, 120, « une tapisserie très-riche de l'histoire ou des actes des Apôtres, du dessin de Raphaël, de soie relevée d'or, qui contient 685 aunes en quarré, et qui, étant taxée à 14 pistoles l'aune, qui font 42000 écus, se donnera pour 35000 écus. »

aider à dégager les places du roi catholique que les Maures tenaient assiégées (I, 92); cette offre fit dans le peuple « un effet merveilleux » (105), mais fut repoussée à l'instigation de la reine et de l'Autriche. Pour ce qui est de la succession, il reçut l'ordre de dire, toutes les fois que l'occasion s'en présenterait, que l'on ne croyait pas, à la cour de France, à la mort prochaine du roi d'Espagne; que si ce malheur arrivait, le roi de France réclamerait énergiquement la succession tout entière pour son petit-fils, qu'il prétendait sauver par là l'intégrité de la monarchie espagnole; que, son petit-fils une fois établi en Espagne, l'indépendance de ce pays serait complète, le nouveau roi gouvernant avec l'aide de ses conseillers naturels sans aucune immixtion de la France. Ces assurances flattaient singulièrement les Espagnols qui ne redoutaient rien tant qu'un démembrement de leur vaste empire et dont l'orgueil ne pouvait admettre qu'ils fussent incapables de se gouverner eux-mêmes.

Si le roi d'Espagne était mort deux ans plus tôt, cette politique habile portait immédiatement ses fruits : l'armée française, avec l'assentiment du cardinal Porto Carrero, entra en Espagne (cf. I, 156); les Cortès réunies cassaient le testament en faveur de l'archiduc, comme en France le Parlement avait cassé celui de Louis XIII, et déclaraient roi le duc d'Anjou; la grande majorité du peuple acclamait un souverain sympathique. Restait la guerre avec l'Autriche, guerre inévitable, acharnée, et qui pouvait devenir universelle, car elle serait entreprise au mépris des renonciations imposées à Anne d'Autriche et à Marie-Thérèse, et surtout en violation formelle d'un testament; les ressources faibles et incertaines que l'Espagne pouvait fournir ne semblaient pas suffisantes pour engager avec chance de succès une guerre européenne.

Cette pensée fit adopter au roi une autre politique : sans modifier les instructions qu'il avait envoyées à son ambassadeur, il ouvrit avec l'Angleterre et la Hollande des négociations pour un traité de partage. Il s'exprime ainsi dans une dépêche du 15 sept. 1698 : « Comme vous me rendiez compte des dispositions que vous trouviez en Espagne à faire admettre un de mes petits-fils à la succession de cette couronne, j'ai longtemps balancé toutes les raisons que je voyais, ou de profiter de l'inclination présente des Espagnols, ou de me contenter d'un avantage moindre en apparence, mais bien plus solide en effet, et d'assurer par ce moyen le repos de l'Europe, quelque événement qui puisse arriver.... Ces justes considérations m'ont porté à traiter avec le roi d'Angleterre, et à prendre avec lui les mesures nécessaires pour le maintien de la paix... » (I, 199). Le premier traité de partage fut en effet signé le 11 octobre. Quelques mois plus tard, et après la mort du prince électoral, il tient encore le même langage : « Le compte exact que vous me rendez... me fait juger que de la part de l'Espagne, il se trouverait peut-être moins de difficultés que jamais à faire valoir les droits d'un de mes petits-fils en cas de mort du roi d'Espagne, si je ne préférais à

cette vue celle de prendre des mesures plus convenables au maintien du repos de l'Europe » (8 mars 1699, II, 42). De nouvelles négociations aboutirent au 2^e traité de partage du 25 mars 1700.

Le marquis d'Harcourt pensait que ces traités étaient la ruine du parti français en Espagne; le roi le pensait aussi; mais il s'y résignait, non sans tristesse et sans regrets. Le premier traité resta secret et fut d'ailleurs bientôt rendu inutile: le second devait être communiqué à l'Autriche. Cette nécessité rendait vains les efforts déployés par l'ambassadeur français et les succès obtenus à la cour d'Espagne, auprès des grands et dans le peuple. « Il ne me reste plus, écrit-il le 3 mars 1700, qu'à supplier très-humblement V. M., si son traité est signé, de me tirer d'ici et d'un embarras où je ne peux lui être utile » (II, 198). Le roi lui répond dans le même sens, en lui annonçant l'acceptation du traité par l'Angleterre et la Hollande: « Il n'est plus question par conséquent de négocier à Madrid » (11 mars 1700) et il rappelle son ambassadeur, non pas, comme le croit M. H., par discrétion, et pour ne pas paraître influencer sur les volontés suprêmes de Charles II, mais parce qu'il n'a plus rien à faire désormais en Espagne: « Comme votre séjour, écrit le roi le 11 mars 1700, devient inutile, lorsque toutes choses seront finies avec les États-généraux comme elles le sont avec le roi d'Angleterre, mon intention est que vous preniez présentement vos audiences de congé. »

Le marquis d'Harcourt partit en effet au mois de mai suivant: il alla se mettre à la tête d'une armée que le roi rassemblait à Bayonne, prêt à entrer en Espagne à la nouvelle de la mort de Charles II, et du testament en faveur de l'archiduc. Sa diplomatie avait échoué et les chances de l'archiduc n'avaient pas diminué en apparence: le 12 mai, en quittant Madrid, il écrivait au roi: « Quoique l'on n'ait aucune assurance positive de ce qui a été en faveur de l'Autriche, *l'on n'en doute plus* » (II, 221). De même M. de Blécourt (28 sept. 1700, à minuit): « il n'y a aucune espérance pour la vie du roi d'Espagne... Il a confirmé le testament qu'il a fait en faveur de l'Autriche » (II, 276).

Mais la situation change brusquement. Le même Blécourt écrit le 1^{er} oct.: « Sur ce qu'on m'a dit hier soir que la reine d'Espagne avait été chez le roi et avait fait faire un testament à sa fantaisie, j'ai envoyé aujourd'hui chez le cardinal (Porto-Carrero). Son confident a dit qu'on ne doutait pas que la reine n'ait fait tous ses efforts, mais qu'il n'importait, pourvu qu'on fût assuré du principal; qu'on verra que le cardinal a fait ce qu'il a pu. » Et le 7 oct.: « Il est certain, sire, que le roi d'Espagne a signé dimanche dernier (3 oct.), entre six et sept heures du soir, un testament que le cardinal Porto-Carrero lui a fait faire. Le duc de Médina Sidonia, qui était présent lorsqu'il l'a signé, m'a fait dire qu'il est en faveur d'un des princes petits-fils de V. M.. La reine avait fait faire un autre projet de testament dont le cardinal a empêché l'exécution. »

Ainsi, jusqu'au 28 sept., les chances de l'archiduc n'avaient cessé de dominer: le 3 oct., le testament est signé en faveur du duc d'Anjou.

Voilà un coup de théâtre bien fait pour étonner, et l'on comprend qu'en recevant la notification officielle du testament, Louis XIV ait hésité, qu'il ait demandé à plusieurs reprises l'avis de ses plus intimes conseillers, enfin qu'il ait attendu plusieurs jours avant de se prononcer. Ce n'est pas là une scène d'apparat destinée à tromper l'Europe sur les agissements secrets de la diplomatie française. C'est un moment solennel dans notre histoire : M. H., contrairement à la vérité, en rabaisse l'émouvante grandeur.

La troisième partie des dépêches publiées par M. H. offre un moins vif intérêt : les faits qu'elles contiennent sont connus, et l'on pense généralement, avec le duc d'Harcourt, qu'en présence de l'attitude sourdement hostile des États-généraux, le roi devait brusquer les choses, presser les Hollandais de reconnaître le nouveau roi d'Espagne et d'évacuer les villes de la barrière, ou leur déclarer aussitôt la guerre. Dans toute cette correspondance, le duc d'Harcourt fait preuve d'une grande sagacité. Louis XIV au contraire est incertain ; mais surtout il se nourrit d'illusions funestes : il pense que la crainte de se voir fermer les ports espagnols en Europe et en Amérique empêchera les États-généraux et l'Angleterre d'entrer en campagne ; c'est au contraire cette crainte qui les y poussait. Il juge que même en présence des préparatifs que hâtaient les États-généraux, il était bon de mettre en liberté les garnisons des places de la barrière : « J'ai cru, dit-il (11 fév. 1701, II, 469) qu'on ne devait pas même exempter ni mes sujets, ni ceux du roi Catholique, quoiqu'il y ait dans ces mêmes troupes de Hollande des corps entiers composés de Wallons. On verra bientôt l'effet que cet événement produira en Hollande. *Les dernières nouvelles marquaient de grandes dispositions à la guerre.* Il peut arriver que, perdant un aussi grand avantage que celui de la supériorité dans les places du roi catholique, ces dispositions se ralentiront... » On était loin, on le voit, du temps où Louvois préparait la guerre de Hollande en achetant secrètement toute la poudre de guerre des Hollandais, et où l'armée entrait en campagne aussitôt que la guerre était résolue.

Ces dépêches nous renseignent fort peu sur l'état intérieur de l'Espagne ; mais elles confirment ce qu'on sait bien, l'affaiblissement extrême où la funeste politique de Philippe II et de ses successeurs avait réduit ce malheureux pays. Louis XIV, en 1698, ordonnait à son ambassadeur de dire que si l'un de ses petits-fils arrivait au trône porté par la faveur populaire, le roi de France ne se mêlerait en rien des affaires intérieures de l'Espagne. Écoutons maintenant le duc d'Harcourt : « Je prendrai la liberté aussi de représenter à V. M. une seconde fois (27 déc. 1700) qu'on ne craint point qu'Elle commande ici, que jusqu'à présent Elle a assez flatté les Espagnols par ses manières honnêtes, et qu'il sera bon que dorénavant Elle prenne l'air d'autorité qui lui convient. Je vois cela de si près que j'ose prendre cette liberté » (II, 390). C'est de France en effet que viendront bientôt en Espagne ses généraux, ses financiers, ses politiques.

Je terminerai l'examen de la présente publication par certaines cri-

tiques de détail. Aux errata déjà signalés par M. H., j'ajouterai les suivants : I, 1, « le roi persuadé qu'il pouvait conserver la Catalogne » il faut : *ne* pouvait; p. 3, au lieu de Sinal, lire Final. II, 71, « la plupart des amis vont à rétablir le comte d'Oropeza dans sa charge » lire : des *avis*; p. 79 : Pointis « ayant fait la campagne de 1691 sous les ordres du cardinal d'Estrées » lire : du *comte* d'E.

Mais voici qui est plus grave : la lettre 74 est annoncée comme une « lettre du P. de la Blandinière au général de la Merci »; or on y lit des phrases comme celle-ci : « le général de la Merci, qui est son intime ami (au comte d'Oropeza) »; « je crois qu'on peut compter qu'il (le général de la Merci) n'est pas de nos ennemis. » En outre, le P. de la Blandinière nous apprend lui-même que le général de la Merci ne savait pas un mot de français (lett. 45). La lettre 74 ne peut donc être adressée au général de l'ordre. Peut-être l'est-elle au P. Aubert qualifié comme « religieux de la Merci (de Guadalajara) » dans la suscription de la lettre 33 (25 mai 1698) et comme « général de la Merci » dans celle de la lettre 39 (29 mai). De plus la lettre 43 est adressée selon M. H. au général de l'ordre à Paris; quel était ce général? M. H. n'en dit rien; mais cela même importe peu. En effet on lit dans cette lettre : « je compte que je ne parle qu'à *Votre Excellence* seulement ». L'Excellence avait un frère que notre religieux traite de Monseigneur. M. de Leganez « se loue fort des caresses de M. votre frère qui l'a fort régalé à Montpellier. » Ces derniers mots auraient dû avertir M. H. qu'il s'agit ici de Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier depuis nov. 1698, et que la lettre est adressée au marquis de Torcy, frère du prélat. Une dernière remarque : comment se fait-il que la lettre 48 (12 avril 1698) soit, sauf les quatre derniers paragraphes, la reproduction littérale d'une partie de la lettre 10 (16 mars)? Ce détail n'a pu échapper à M. H.; pourquoi dès lors imprimer deux fois la même chose à 25 pages d'intervalle?

Ces critiques minutieuses prouvent avec quelle attention nous avons lu les deux volumes publiés par M. H.; il reste un souhait à former, c'est qu'il continue à fouiller dans les archives qui lui sont ouvertes : des documents originaux seront toujours reçus avec faveur.

Ch. BÉMONT.

H. TAINÉ. **Les origines de la France contemporaine**, tome I.

L'Ancien régime, 4 vol. in-8°, VIII, 557 pages. Paris, Hachette, 1876. Prix : 7 fr. 50.

Je ne crois pas que parmi tant d'œuvres qui l'ont placé au premier rang, M. Taine nous ait donné un livre conçu avec plus de vigueur, composé avec plus de talent, écrit avec plus d'éclat. Nulle part, il n'a déployé avec plus d'abondance ses deux principales qualités de penseur

et d'écrivain, qui sont d'exciter les intelligences et d'animer les imaginations. Ce livre était annoncé et attendu comme un événement littéraire; il a été accueilli avec un très-vif empressement; il a mérité une admiration que je constate ici avec grand plaisir puisque je la partage; il a soulevé des objections sur lesquelles je voudrais m'arrêter, bien qu'elles me paraissent, pour la plupart, s'appliquer moins au livre en lui-même qu'à la manière propre à M. Taine, au sujet qu'il a choisi et au plan qu'il a adopté. — M. Taine a formé le dessein d'étudier, de décrire et de juger librement les causes et les effets de l'esprit révolutionnaire. Son objet c'est de mettre un Français intelligent, réfléchi, instruit, en mesure de comprendre ce qui se passe autour de lui, de se comprendre lui-même, de juger les événements, de se diriger au milieu d'eux, de participer avec pleine conscience de ses paroles et de ses actes aux affaires de son pays, en un mot de faire de la politique positive au lieu de faire de la politique rationnelle. Son plan est d'expliquer la France contemporaine par ses origines, les événements et les idées contemporaines par leurs causes. « Dans l'organisation que la France s'est faite au commencement de ce siècle, dit-il, toutes les lignes générales de son histoire contemporaine étaient tracées; révolutions politiques, utopies sociales, division des classes, rôle de l'Église, conduite de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, développement, direction ou déviation de la philosophie, des lettres et des arts. C'est pourquoi, lorsque nous voulons comprendre notre situation présente, nos regards sont toujours tournés vers la crise terrible et féconde par laquelle l'ancien régime a produit la révolution, et la révolution le régime nouveau. » Partant de là, M. Taine ne s'arrête point aux institutions et aux lois, il n'en fait ni l'histoire, ni l'exégèse : il ne s'attache qu'à l'esprit public. Ce qu'il veut nous donner, c'est une description et une critique de l'état intellectuel et moral des Français sous l'ancien régime, la révolution et le régime nouveau.

Le premier volume est consacré à l'ancien régime. M. Taine y peint le clergé, la noblesse, la royauté, la bourgeoisie, le peuple : avec un soin, une patience, une curiosité dont la sincérité absolue ne saurait être mise en doute, il a dépouillé tous les documents imprimés ou manuscrits dont il a pu disposer, il en a extrait tous les faits qui lui ont paru caractéristiques, il les a rassemblés avec méthode, groupés avec art, et il les présente au lecteur de telle sorte que ces impressions isolées, en se fixant dans la mémoire, nous permettent de nous représenter une image du prêtre, du noble, du roi, du bourgeois, de l'homme du peuple, telle qu'un contemporain pourrait la retrouver dans ses souvenirs. Après avoir montré comment la société est faite, il montre comment elle vit : il étudie les mœurs et les caractères de ces hommes, il décrit leur existence; il passe à leurs idées, il les analyse, les explique, et les résume : parmi ces idées il y en avait d'anciennes qui disparaissaient et de nouvelles qui se propageaient, il nous montre comment. Quand on a toutes ces figures dans l'imagination, toutes ces idées

dans l'intelligence, on doit pouvoir comprendre la Révolution, car on connaît le sujet, les auteurs, les acteurs, les spectateurs et le théâtre; il ne reste plus qu'à lever le rideau et à développer le drame. C'est ici que s'arrête le premier volume. Il forme le premier anneau d'une série; on ne doit pas oublier que c'est un commencement, et par suite on ne peut en porter dès maintenant un jugement complet. M. Taine a pris dans les mœurs et les idées du xviii^e siècle tout ce qui lui a paru propre à expliquer la formation de l'esprit révolutionnaire. Pour savoir s'il y a dans l'ouvrage des lacunes ou du superflu, il faut attendre la suite. On ne pourra en effet critiquer sérieusement cette étude du xviii^e siècle, qu'en montrant dans la révolution des faits et des idées qui ne sont point annoncés dans ce volume ou qui le sont incomplètement.

Au premier abord, on est tenté de comparer le livre de M. Taine avec l'*Ancien Régime et la Révolution* de Tocqueville. Ces deux ouvrages se complètent l'un par l'autre, il serait injuste de les opposer l'un à l'autre. Il est difficile d'imaginer deux natures d'esprits plus dissemblables et des procédés de composition plus différents; de plus l'objet n'est pas le même, et il n'existe entre les deux livres qu'un rapport d'apparence : Tocqueville comme M. Taine avait entrepris une explication de la France moderne, comme M. Taine il était remonté à l'ancien régime, comme M. Taine enfin il avait publié à part la première partie de son œuvre, et cette première partie était consacrée au régime ancien. Mais ce que Tocqueville voulait expliquer, c'était moins l'homme, ses passions, ses sensations, ses idées, que la société, son organisation et ses lois. Le livre de Tocqueville devait servir aux contemporains à se donner un droit public, celui de M. Taine doit leur servir à se faire une opinion politique. Tocqueville s'attache aux rapports des institutions, il analyse et développe; M. Taine s'attache à l'esprit public : il groupe et peint. Tocqueville procédait de Montesquieu, M. Taine procède de Sainte-Beuve, de Stendhal, de Balzac. Dans l'ancien régime de Tocqueville, on retrouvait l'auteur de la *Démocratie en Amérique*, dans l'ancien régime de M. Taine, on retrouve l'auteur de l'*Histoire de la littérature anglaise* et des *Philosophes français*. L'un et l'autre dégagent de leur livre une idée dominante, « une idée maîtresse. » Pour Tocqueville c'est que les institutions révolutionnaires procèdent des institutions de la monarchie absolue, pour M. Taine c'est que l'esprit révolutionnaire procède de l'esprit classique qui était l'esprit de cette monarchie. Tous les deux ont été frappés du caractère abstrait des doctrines révolutionnaires et de la force de propagande que renfermaient ces doctrines. Ils constatent le fait et le définissent presque dans les mêmes termes; mais ils en donnent une explication bien différente. Tocqueville la trouve dans le caractère pseudo-religieux de la Révolution. « Le caractère habituel des religions, dit-il (liv. I, ch. III), est de considérer l'homme en lui-même, sans s'arrêter à ce que les lois, les coutumes et les traditions du pays ont pu joindre de particulier à

ce fonds commun..... Les règles de conduite qu'elles indiquent se rapportent moins à l'homme d'un pays et d'un temps qu'au fils, au père, au serviteur, au maître, au prochain. » M. Taine explique les mêmes phénomènes par l'esprit classique : « L'art classique, dit-il, liv. II, ch. II), ne fait pas des individus véritables, mais des caractères généraux : le roi, la reine, le jeune prince, la jeune princesse, le confident, le grand prêtre, le capitaine des gardes..... Quant aux circonstances de temps et de lieu qui de toutes sont les plus puissantes pour façonner et diversifier l'homme, il les indique à peine; il en fait abstraction. A vrai dire, dans la tragédie, la scène est partout et en tout siècle, et l'on pourrait affirmer aussi justement qu'elle n'est dans aucun siècle ni nulle part. »

Cette vue sur l'esprit classique n'est pas nouvelle chez M. Taine. On la trouve déjà très-nettement exprimée dans l'*Histoire de la littérature anglaise* (liv. III, ch. I, p. 7) à propos de Hobbes : « Pour la première fois, on voyait chez lui, comme chez Descartes, mais avec excès et en plus haut relief, la forme d'esprit qui fit par toute l'Europe l'âge classique..... l'indépendance de la raison raisonnante qui, écartant l'imagination, s'affranchissant de la tradition, pratiquant mal l'expérience, trouve dans la logique sa reine, dans les mathématiques son modèle, dans le discours son organe, dans la société polie son auditoire, dans les vérités moyennes son emploi, dans l'homme abstrait sa matière, dans l'idéologie sa formule, dans la révolution française sa gloire et sa condamnation, son triomphe et sa fin. » Plus loin (liv. III, ch. III, p. 2) la même pensée s'accuse plus nettement encore. « Le XVIII^e siècle continue le XVII^e. On avait décrit le savoir-vivre, la flatterie, la misanthropie, l'avarice; on examine la liberté, la tyrannie, la religion; on avait étudié l'homme en soi, on étudie l'homme abstrait. Les écrivains religieux et monarchiques sont de la même trempe que les écrivains impies et révolutionnaires; Boileau conduit à Rousseau, et Racine à Robespierre. La raison oratoire avait formé le théâtre régulier et la prédiction classique; la raison oratoire produit la déclaration des droits et le contrat social... Voilà le courant sur lequel a vogué l'esprit français pendant deux siècles, caressé par les raffinements d'une politesse exquise, amusé par un essaim d'idées brillantes, enchanté par les promesses de théories dorées, jusqu'au moment où croyant toucher les palais de nuages qu'illuminait la distance, tout d'un coup il perdit terre et roula dans la tempête de la Révolution. » Voilà l'essence même du nouveau livre de M. Taine. Il est donc nécessaire de s'arrêter sur cette idée. Je ne méconnais en aucune façon tout ce qu'elle a de juste et de pénétrant : elle était pressentie par beaucoup d'esprits, elle n'avait jamais été présentée avec cette abondance de preuves et cette vivacité d'argumentation. Mais, autant qu'on peut le faire avant de connaître la suite de l'ouvrage, je me demande si cette idée a une portée aussi générale et absolue que celle que lui donne M. Taine, si l'esprit classique est bien la cause principale pour laquelle la Révolution a éclaté en

France plutôt qu'ailleurs, si les doctrines du XVIII^e siècle n'étaient capables d'aboutir qu'à des abstractions et à des utopies, en un mot si ce vaste et admirable effort de spéculation intellectuelle devait fatalement se terminer, selon la parole de M. Émile Montégut, par la banqueroute de la Révolution.

Tous les États de l'Europe — j'excepte l'Angleterre sur laquelle je reviendrai tout à l'heure — avaient à la fin du XVIII^e siècle des institutions analogues à celles de la France; partout l'ancien régime y était au moins aussi décrépît, aussi usé, aussi impuissant. Partout la « structure de la société » est la même; partout les privilégiés « ont gardé leurs noms sans continuer leur emploi; » partout les privilèges, ne correspondant plus à des services, sont devenus des abus. Il n'y a pas de budget, les finances sont dilapidées, la nation est pressurée, l'administration est incapable, tracassière, tyrannique. Pour avoir une idée de ce qui se passait alors dans la plupart des États européens, il faut considérer ce qui se passe maintenant en Turquie. Sur un revenu de 460 à 537 millions, le sultan en prélève 50 pour lui; il a dans son palais 5,400 serviteurs, dont 350 pour les cuisines et 400 pour les écuries; on y nourrit chaque jour 7000 personnes, ce qui revient à 12,775,000 francs par an; la ménagerie coûte presque autant que le harem, et le harem est au moins une institution régulière, un pompeux hommage rendu par le souverain aux principes de sa religion: le Turc a cette supériorité sur les Européens du XVIII^e siècle, que ses distractions sont aux yeux de son peuple une vertu; l'hypocrisie n'est pas pour lui un moyen de gouverner. Elle l'était au XVIII^e siècle, et à l'étranger plus encore qu'en France. La vie de cour, à la française, était la vie de toutes les cours de l'Europe. Tous les principicules copiaient et parodiaient les mœurs, l'étiquette, surtout les abus et les folies de Versailles. Ils attireraient tout à eux, ils imposaient « l'absentéisme à leurs nobles et la corvée à leurs sujets; » tout cela plus rudement, plus brutalement, d'une manière plus vexatoire qu'en France; souverains plus tyranniques de peuples plus misérables. Si bien que comparés à leurs voisins, le paysan et l'homme du peuple en France étaient, tout compte fait, dans une condition moins malheureuse. La France était certainement l'État où l'ancien régime était le moins intolérable; il y était même en voie de transformation; le servage était presque entièrement aboli, beaucoup d'abus disparaissaient; enfin il y avait partout, dans le gouvernement, dans la noblesse, dans le corps des intendants, dans les Parlements, dans la bourgeoisie, un esprit de libéralisme très-marqué, et il en résultait un mouvement général de réforme: M. Taine nous en fait, dans son chapitre de la *Propagation de la doctrine*, une éloquente description. Rien de pareil en Europe, en Allemagne par exemple. Les excès n'y étaient compensés en rien. La cour de Vienne, celle de Berlin, celle de Pétersbourg, celle de Stockholm, sans parler de ses principicules italiens et des principicules allemands — surtout les ecclésiastiques¹;

1. Voir, à défaut des sources allemandes, de curieux et piquants résumés à ce sujet dans le livre de M. Rambaud : *les Français sur le Rhin*.

la noblesse dans tous ces pays avait la même manière de concevoir l'État et la société qu'on avait en France, mais sans la finesse des mœurs, sans l'éclat de l'esprit, sans la distinction, sans le goût, sans aucune mesure ni aucun tempérament. Ils avaient la même passion pour ces doctrines du XVIII^e siècle; mais c'était une passion plus aveugle, plus absolue : ils en étaient plus despotiquement gouvernés parce qu'ils avaient moins de légèreté, moins de distractions. Aussi non-seulement les mœurs, mais les idées françaises régnaient-elles en Europe plus absolument encore qu'en France. Elles y produisaient ou y accompagnaient, de même qu'en France, l'esprit classique. Cet esprit gouverne toute la littérature allemande : Schiller s'enthousiasmait pour la Déclaration des droits de l'homme et traduisait la Phèdre de Racine; Goëthe, qui traduisait le Mahomet de Voltaire, saluait avec plus ou moins de plaisir la victoire de Valmy comme le début d'une ère nouvelle. Bien loin que la Révolution française ait importé l'esprit classique en Allemagne ou s'y soit développée parce qu'il y existait, elle contribua à l'en chasser. Là où il n'y avait pas de littérature, même de seconde main, comme en Russie, on parlait français, et l'esprit classique régnait en autocrate sur les lettres et sur les arts.

J'ai réservé l'Angleterre, c'est qu'ici la constitution était différente; mais les mœurs et l'esprit étaient les mêmes. J'ai la bonne fortune de pouvoir puiser dans M. Taine lui-même. Il nous montre en Angleterre une cour à l'image de celle de France. « Si ce monde n'est pas celui de Louis XIV, c'est néanmoins le monde.... et s'il a plus d'écume, il va du même courant. » (*Hist. de la littérature anglaise*, II, p. 504¹.) Les rois sont des étrangers; il y en a eu d'ivrognes et d'autres fous; les princes sont incapables, prodigues, on parle à tout instant de les interdire : le duc d'York et le prince de Galles ont en 1789 une dette de 300,000 livres sterling. La noblesse afflue à la cour, « le grand objet y est aussi de s'amuser et de paraître » (id.). Les mœurs de cette noblesse et en général des classes dirigeantes sont un scandale permanent; la débauche est brutale et recherche des raffinements sangui-naires (III, 40-42). La vénalité est universelle : il y a même des souverains vendus à l'étranger; il faut, si l'on veut être édifié, lire les comptes de Marlborough. Les mœurs privées ne valent pas mieux. Quant au peuple il est plus misérable, plus ignorant, plus grossier, plus sauvage qu'en France. « A chaque accident politique on entend un grondement d'émeute... La bête humaine, enflammée par les passions politiques, éclate en cris, en violence....., oscille tour à tour sous la main de chaque parti, et de son élan aveugle semble prête à démolir la société civile..... (III, 5). Si on gratte la morale qui sert d'enveloppe, la brute apparaît dans sa violence et sa laideur. Un de leurs hommes d'État disait que chez nous, la populace lâchée se laisserait conduire par les mots d'humanité; mais qu'chez eux, pour l'apaiser, il faudrait lui jeter de la viande crue » (II, 458). Enfin la philosophie du XVIII^e s.

1. Voir aussi les intéressantes études de M. Cornélis de Witt : *La société française et la société anglaise au XVIII^e siècle*.

naît dans cette société et s'y développe; l'esprit classique qui y fleurit propage cette philosophie: l'éloquence des Fox et des Pitt est comme celle de nos révolutionnaires un produit de l'esprit classique et de l'acquis scientifique. Burke, qui combat avec tant de chaleur les abstractions révolutionnaires, défend avec non moins de conviction les abstractions de l'ancien régime: il ne voit de remède à l'anarchie intellectuelle que dans la religion d'État.

Je trouve ainsi partout au xviii^e siècle des mœurs analogues, la même philosophie et les mêmes habitudes littéraires, partout la vie de cour et l'esprit classique: les hommes d'État anglais, Frédéric, Catherine II, Joseph II, sont imbus et pénétrés de cet esprit; s'il n'a produit de révolutions ni en Angleterre, ni en Prusse, ni en Russie, si au contraire Joseph II est mort tout juste à temps pour en épargner une à son pays, et si cette révolution a éclaté en France avec une violence si extraordinaire, les causes de ces phénomènes ne doivent pas être cherchées uniquement dans un état d'esprit qui était le même dans tous ces pays, mais dans des circonstances particulières à chacun d'eux. En Angleterre, comme M. Taine et M. Cornélis de Witt l'ont fort bien établi, c'est la constitution politique qui, pratiquée par des hommes d'État intelligents, épargne au pays la révolution et la rend inutile; en Prusse, c'est Frédéric qui, pour être la personnification la plus singulière de l'esprit classique, n'en est pas moins un homme de génie et le plus grand souverain de son siècle; en Russie, c'est Catherine qui, tout en se divertissant de l'esprit classique et des philosophes français, ne leur demande, comme à ses amants, que le ragoût et le dessert, mais ne s'en laisse pas dominer quand elle fait acte de souveraine, et que, selon sa spirituelle réponse à Diderot, elle travaille sur la peau humaine au lieu de travailler sur le papier comme font les philosophes. En Autriche, au contraire, des considérations abstraites inspirent des réformes mal calculées, elles avortent: Joseph II est un classique médiocre. En France il n'y a ni constitution viable, ni mœurs politiques solides, ni souverain de génie, ni homme d'État vraiment supérieur: la Révolution éclate, et s'il est vrai qu'elle ait fait banqueroute, la faute en est moins à l'esprit classique qui n'a empêché ni l'Angleterre, ni la Prusse, ni la Russie de prospérer, mais à l'incapacité successive des hommes de l'ancien régime et de ceux de la Révolution.

Était-il impossible que la France se donnât comme l'Angleterre une constitution résultant de ses mœurs et de son histoire; était-il impossible qu'elle eût des hommes d'État pratiques, instruits, énergiques, capables de la réformer sans révolution et de la gouverner sans violence? Était-elle condamnée à n'avoir pour constitution que des lieux communs de métaphysique sociale, à n'être gouvernée que par des rhéteurs, des sophistes ou des fanatiques? Et si elle a dû en passer par là, faut-il en chercher la cause unique dans la doctrine du xviii^e siècle et dans l'esprit classique? A considérer le xviii^e siècle, ses mœurs, son esprit et sa doctrine, dans le tableau que nous en fait M. Taine, j'y vois mer-

veilleusement analysées et décrites les causes qui ont produit tous les sophismes et tous les excès de la Révolution, je vois à leur origine tous les systèmes et tous les partis anarchiques ou despotiques, je m'explique l'impuissance de la Législative, le terrorisme de la Convention, la corruption stupide du Directoire, l'épouvantable écroulement de l'Empire : tout cela est annoncé, indiqué, préparé avec un art infini, et sur ce point, le jugement très-sévère que M. Taine porte sur l'esprit et la doctrine du xviii^e siècle me paraît juste ; mais ce jugement est général, c'est une condamnation absolue. Je trouve pourtant dans le xviii^e siècle des éléments de réforme, de vitalité, de renaissance et de restauration dont M. Taine ne me paraît pas tenir suffisamment compte, bien qu'il les présente avec toute la sincérité de son esprit et tout l'attrait de son talent. Je prends d'abord « l'acquis scientifique, excellent de tous points et bienfaisant par sa nature, » et je trouve (p. 222-228) un tableau si magnifique du mouvement de l'esprit humain que je n'en vois guère dans l'histoire qui soit digne d'y être comparé. Nos contemporains ne peuvent considérer sans admiration ce vaste essor de curiosité intellectuelle, cette variété de connaissances, ce désir de tout savoir, cette aptitude à tout comprendre ; nous marchons dans leur sillon, nous vivons de leur héritage, toutes les grandes voies de l'esprit humain dans l'âge moderne sont ouvertes, tracées ou élargies par eux. « Dans le tableau que l'esprit humain fait de la nature, la science du xviii^e siècle a dessiné le contour général, l'ordre des plans et les principales masses, en traits si justes qu'aujourd'hui encore toutes les grandes lignes demeurent intactes. Sauf des corrections partielles, nous n'avons rien à effacer. » De même dans les sciences historiques. « En histoire, tous les fondements sur lesquels nous construisons aujourd'hui sont posés » (231). Voltaire, que l'on peut comparer « à ces balances de précision qu'un souffle dérange, mais auprès desquelles tous les autres appareils de mesure sont inexacts et grossiers » (341), Voltaire parcourt l'histoire « avec un coup d'œil si juste que de sa carte sommaire, nous pouvons garder presque tous les contours » (231) ; il arrive à cette grande vue que « l'histoire humaine est chose naturelle comme le reste ; que sa direction lui vient de ses éléments ; qu'il n'y a point de force extérieure qui la mène, mais des forces intérieures qui la font ; qu'elle ne va pas vers un but, qu'elle aboutit à un effet, et que cet effet principal est le progrès de l'esprit humain » (233). Il reste un second principe à découvrir pour achever la fondation de l'histoire : c'est que dans une société toutes les parties se tiennent ; institutions, mœurs, lois, sont liées entre elles et dépendent les unes des autres ; ce principe, Montesquieu le découvre, et « aujourd'hui encore il nous sert d'appui pour construire. » Donc ils ont la méthode ; ils ont aussi le style, et je ne vois pas en quoi les procédés d'exposition classique, l'ordre dans la phrase correspondant à l'ordre dans les idées, la netteté dans l'expression correspondant à l'analyse exacte des faits et des pensées, peuvent nuire à ces savants et à ces penseurs. Appliqué par

eux, le style classique n'est qu'une forme et une forme excellente, la plus intelligible et la plus compréhensive : Cuvier, Laplace, Buffon en ont donné la preuve. Si maintenant, comme le dit encore M. Taine (p. 239), « pour avoir une notion juste de l'état de la religion, du droit, de la richesse, il faut être au préalable historien, jurisconsulte, économiste, avoir recueilli des myriades de faits et posséder, outre une vaste érudition, une finesse très-exercée et toute spéciale » ; je me demande ce qui manquait à ces grands penseurs et aux hommes qui, sans adopter tous leurs systèmes, procédaient du même esprit, pour devenir des politiques sages et clairvoyants ? Je crois sans doute que M. Taine va un peu loin et qu'il n'est pas besoin de tant d'éléments divers, ou du moins que tous ces éléments ne sont ni suffisants ni nécessaires pour produire un Richelieu ou un Colbert ; je crois que ce qu'il importe surtout pour avoir une juste notion de l'État, c'est d'être au préalable... homme d'état ; mais, à coup sûr, l'acquis scientifique développe les dons naturels, et l'esprit classique ne saurait les détruire, car il ne les détruit ni chez un Frédéric, ni chez un Bonaparte — je ne dis point Napoléon, car je ne veux parler ici que de la grande renaissance du Consulat — qui pourtant étaient pénétrés de ces doctrines du XVIII^e siècle et, sous des formes diverses, aussi classiques l'un que l'autre. Cette doctrine et cet esprit, je les retrouve chez la plupart des hommes qui, à la fin du XVIII^e siècle, essayaient de réformer la France ; il me semble qu'ils dominèrent dans la Constituante et inspirèrent tout ce qui fut tenté alors d'efficace et de bienfaisant : il me semble que les hommes qui eurent au début de la Révolution des vues élevées et pratiques procédaient de cette école ; j'en retrouve l'influence, plus ou moins altérée, dans les hommes politiques du Comité de salut public ; je la retrouve enfin, et dans sa plénitude, chez les hommes d'état du Consulat, de l'Empire, de la Restauration surtout ; les plus grands ministres peut-être qui aient dirigé la France en ce siècle. Or, il me semble que dans la Révolution telle que M. Taine la dépeint dans ses origines, ces hommes et cet esprit n'occupent aucune place, ou que du moins ils n'ont qu'un rôle épisodique : ils sont renversés et dépassés par le mauvais courant du XVIII^e siècle, par les doctrines abstraites et l'esprit sophistique. M. Taine est un penseur trop ferme, un critique trop clairvoyant, un écrivain trop consommé, pour n'avoir pas eu des raisons très-sérieuses et très-respectables de disposer comme il l'a fait son tableau du XVIII^e siècle. On peut donc, sans trop de témérité, présumer qu'à ses yeux, si l'esprit et la forme classique mis au service des doctrines des Rousseau, des Diderot, des d'Holbach, des Naigeon, etc., n'ont produit que l'anarchie et le terrorisme, l'esprit et la doctrine des grands savants et des grands historiens du XVIII^e siècle conduisirent à un avortement ; que par suite, dans un prochain volume, M. Taine se prépare à nous enlever sur la Constituante les illusions que beaucoup d'entre nous ont perdues depuis longtemps sur la Législative. Nous ne pouvons que l'attendre et réserver jusque-là notre jugement. Mais ce

qu'on peut constater dès maintenant, la conclusion très-nette qui se dégage de ce volume : c'est qu'une société constituée comme M. Taine nous montre la France de l'ancien régime, ne pouvait ni enfanter ni même vivre ; la structure était usée, elle devait s'écrouler ; les mœurs y étaient dissolues et les caractères affaiblis, elle était incapable de se régénérer ; l'esprit et la doctrine enfin n'étaient capables de produire que des chimères : l'ancien régime était en ruines et ne pouvait aboutir qu'à un prodigieux écroulement.

On a trouvé le jugement de M. Taine injuste et trop sévère ; je ne le trouve pas complet, puisque M. Taine s'est abstenu à dessein de traiter des institutions de la France et de ses rapports avec l'Europe ; mais je ne le trouve pas trop sévère, puisque M. Taine n'a eu pour objet que de montrer comment et pourquoi l'ancien régime fit une chute aussi extraordinaire et comment il en est résulté des excès aussi monstrueux que ceux de la révolution. A ce point de vue la démonstration est écrasante. On voit la société de l'ancien régime périr parce que tous les ressorts en étaient usés, parce que l'esprit public était faussé, parce que les classes qui auraient dû diriger étaient incapables, parce que les classes qui voulaient diriger étaient impuissantes, parce qu'il n'y avait plus de mœurs publiques et que les mœurs privées se dissolvaient, parce que les gouvernants abusaient de l'État et que les gouvernés ne le respectaient pas, parce qu'il y avait discorde entre les classes, jalousie, rivalité entre les hommes et que l'égoïsme régnait dans les cœurs. Cette société conservait-elle encore un reste de sève et de vitalité ? la Révolution qui en sortit fut-elle une régénération ou simplement une forme différente de la dissolution générale ? je ne puis ni ne veux préjuger là dessus le jugement de M. Taine, je me borne à marquer le point où il s'arrête aujourd'hui.

Je n'ai considéré son livre que par les côtés les plus larges, et l'espace me manque pour des observations de détail qui d'ailleurs ne présenteraient qu'un intérêt très-secondaire. Si je voulais signaler, parmi tant de pages de pensée vigoureuse et de style puissant, celles qui m'ont le plus frappé, je citerais celles qui commencent et celles qui terminent le volume. Le livre I, la structure de la société, est d'une élévation continue et d'une ampleur admirable. Dans le livre V, les couleurs sont peut-être un peu trop concentrées, les oppositions un peu trop vives, il y a des nuances que j'aurais voulu retrouver, mais le tableau n'eût pas été peut-être d'un effet aussi saisissant. Les chapitres qui succèdent à la peinture des salons de Versailles et de Paris, à la description des systèmes philosophiques, à cette magnifique expansion d'idées et d'illusions, nous montrent l'ignorance et la sauvagerie humaines qui couvent sous la surface brillante et s'appêtent à déborder dès que les digues seront rompues : ces dernières pages laissent dans l'âme un sentiment d'anxiété profonde, on en garde une impression sinistre, et peut-être est-ce à dessein que M. Taine en a fait en quelque sorte la conclusion de son premier volume.

Albert SOREL.

Napoléon I^{er} et le roi Louis, par Félix ROCQUAIN. Paris, Didot, 1875.
CXXVIII-337 p. Prix : 8 fr.

Ainsi que le remarque M. R. dans la préface de son livre, les lettres du roi Louis manquaient seules à la collection de documents que forment la correspondance de Napoléon, celle de ses frères Joseph et Jérôme, et celles du prince Eugène. Sans avoir autant d'importance au point de vue de l'histoire générale que les publications antérieures de même nature, le recueil entrepris par M. R. avait sa place marquée dans l'ensemble des pièces authentiques qui constituent le fonds de la geste consulaire et impériale ; il y comble une lacune. Non peut-être sans quelque disparate. Par le plan et l'exécution, le présent travail est de beaucoup supérieur aux ouvrages qui l'ont précédé. Dans sa conception même, la *Correspondance de Napoléon I^{er}* contenait une erreur qui en viciait l'utilité, et qui devait s'accuser chaque jour davantage. Revêtue d'un caractère officiel, cette publication, qui n'a pas coûté moins de douze à quinze cent mille francs, était contrainte d'éliminer de plus en plus, par des raisons d'ordre politique et aussi par des motifs d'économie, nombre de documents jugés insignifiants ou dangereux, de mutiler parfois les originaux, voire, il faut bien le dire, de les falsifier. Ce n'est pas à moins de quatre volumes qu'il faut en évaluer, selon des calculs assez vraisemblables, les desiderata. Pour précieuse qu'elle soit, elle a été essentiellement et demeure anti-scientifique. Quant aux autres collections, elles sont plus sincères ; mais confiées à des mains peu expérimentées, l'exécution en paraît dépourvue de critique ; elles n'offrent que le résultat d'un travail hâtif dont le goût désintéressé de l'histoire n'a pas formé le principal objet. C'est au contraire après de longues années d'études, en pleine possession de son sujet et des matières environnantes, que l'éditeur de la *Correspondance du roi Louis* s'est mis à l'œuvre. L'amour de la vérité a occupé seul sa pensée ; et si malgré de minutieuses recherches, quelques lacunes subsistent dans son recueil, c'est que soustraits à nos investigations, les textes¹ en déficit ont disparu sans doute à jamais du domaine de la science et n'y reviendront pour personne.

En donnant au public les lettres jusqu'ici inédites du roi Louis à son frère, M. R. a jugé qu'il devait y joindre celles de l'empereur, qu'elles fussent ou non connues. Les unes sont en effet le complément naturel des autres ; séparées, l'intelligence en eût été vraiment laborieuse. Quelques instructions envoyées à des ministres éclaircissent au besoin les points que les lacunes auraient laissés obscurs. Le total des pièces, qui s'étendent du 6 juin 1806 au 21 juillet 1810, s'élève à un chiffre fort respectable. J'en compte 335, 179 émanées de Napoléon, 156 provenant de Louis, savoir : de Napoléon, 52 en 1806, 43 en 1807, 21 en 1808,

1. Un petit nombre d'entre eux ont miraculeusement échappé à la destruction grâce à une copie exécutée en 1842 et demeurée inconnue aux auteurs du méfait.

22 en 1809, 41 en 1810; de Louis, 42 en 1806, 33 en 1807, 29 en 1808, 27 en 1809, 25 en 1810. Sur les 179 lettres dictées par l'empereur, 32 sont écrites à d'autres personnages que Louis, à ses ministres, à ses frères, à sa mère, à la reine (5 en 1809, 27 en 1810); un quart environ consiste en simples billets; 43 n'ont pas été insérées dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}* (6 en 1806, 13 en 1807, 8 en 1808, 7 en 1809, 9 en 1810). Des documents envoyés par Louis, 7 seulement ne sont pas adressés à son frère (6 à des fonctionnaires, 1 à la reine), ceux-là appartiennent tous à l'année 1810; 7 autres ont déjà vu le jour en 1868 (La Haye, Jorissen). Le reste est entièrement inédit. Je ne reproche pas à M. R. de n'avoir point fait lui-même ce calcul auquel j'attache de l'intérêt, mais dont je reconnais la minutie. Je ne le blâme pas non plus d'avoir renoncé à dresser une table qui n'aurait pu être qu'une analyse. Mais je manifeste le regret qu'il n'ait pas muni ses textes d'un numérotage courant qui aurait singulièrement facilité les recherches et les renvois.

Comme il est naturel de le penser, M. R. a compris largement son rôle d'éditeur : il a tenu à faire au public les honneurs du sujet, il l'y introduit à travers une substantielle étude où rien ne manque de ce qui peut donner l'intelligence claire et facile de la douloureuse querelle de l'empereur et du roi. Sans s'écarter un instant de son objet, il suit pas à pas les deux frères, raconte leurs actes, en explique les origines, en détermine les conséquences; dans un langage limpide, expressif, coloré, où perce l'émotion d'une conscience profondément sensible, trop accessible peut-être à la contagion des souffrances morales, il déroule année par année, mois par mois, jour par jour, le pénible récit d'une lutte inégale; et sans dépasser les bornes de la modération, il ne s'arrête qu'au terme d'un jugement savamment ménagé, depuis longtemps contenu, et qui, sous la transparence d'une conclusion philosophique, est la condamnation formelle de Napoléon.

C'est de ces conclusions que je voudrais présenter la critique.

Sans doute, j'aurais mauvaise grâce à le dissimuler, j'ai connu le travail de M. R. bien des années avant son apparition; j'en ai conseillé, encouragé de mon mieux l'élaboration. Même pour l'arracher du définitif oublié où son auteur avait résolu de l'ensevelir, il a fallu une sorte de violence. Comment donc concilier la diversité de vue dans une situation qui en exclut l'apparence même? C'est qu'en vérité il est chimérique de croire qu'il soit possible de substituer les tendances qu'on a à celles d'un autre, de faire passer ses pensées dans les siennes, et que la conception historique de l'ère impériale, malgré des études également attentives, est nécessairement subordonnée au tour de l'esprit.

L'histoire de Louis, roi de Hollande, peut en effet être examinée à quatre points de vue fort distincts. Il est permis de l'étudier au point de vue de la Hollande, et à celui de la France; au point de vue des faits moraux et à celui de la politique. Et le jugement qui sera porté

sur Napoléon différera, selon qu'on se placera à l'un ou à l'autre de ces points de vue.

Si l'on se demande quel fut l'intérêt de la Hollande de 1806 à 1810, la question ne prête guère à la controverse. Ce que devait souhaiter cette nation, c'était la chute de l'empire, et, à défaut de cette solution alors invraisemblable, tout ce qui pouvait y tendre, y contribuer, en rapprocher le moment. En un mot ç'eût été pour elle un coup de fortune que l'occupation anglaise. Ses richesses acquises, ses finances, sa marine, son commerce, tout ce qui faisait sa vie, trouvaient là un refuge naturel; du protectorat français elle n'avait que la ruine à attendre. A ce point de vue se rattache étroitement celui qui a la spéculation morale pour objet : à vrai dire, l'un est le simple corollaire de l'autre. Toutes entraves, toute atteinte à l'épanouissement régulier et intrinsèque d'un peuple comportent le blâme de la justice historique et constituent un crime devant la conscience internationale.

A priori, la question ainsi posée est résolue dans un sens déterminé; même elle n'existe pas. C'est principalement sur le terrain de l'intérêt hollandais, de la probité diplomatique, que M. R. s'est placé pour caractériser la querelle de Napoléon et du roi Louis. Il me semble possible de chercher ailleurs un but d'appréciation plus solide et plus large.

Quelle que soit l'opinion qu'on professe à l'endroit de Napoléon, que les sentiments qu'il inspire soient ceux de l'estime ou de la haine, il est nécessaire d'admettre qu'il identifia sa personnalité avec celle de son gouvernement et qu'il ne voulut jamais séparer l'intérêt de la France de celui de l'empire. En distribuant des trônes à ses frères, il obéissait d'abord à des affections de famille plus sérieuses qu'on ne le suppose généralement; il céda aussi à un mouvement de vanité; enfin il était guidé par l'esprit d'imitation. Il lui plaisait de rattacher à la dynastie qu'il se flattait d'avoir fondée les traditions des anciennes races royales, où les princes du sang étaient appelés à se partager des couronnes, en Espagne, en Italie, voire en Pologne. Mais les satisfactions de l'amour propre n'étaient pas chez lui assez fortes pour lui faire perdre de vue la réalité des faits; et les apparences dont il savait se servir pour dominer les hommes n'avaient pas de prise sur sa nette intelligence. Dans sa pensée, les rois, ses frères, étaient avant tout, et ne devaient être que des lieutenants-généraux, chargés de transmettre aux extrémités de l'empire l'impulsion centrale, d'appliquer les principes d'un gouvernement commun, sans qu'il y eût à redouter de leur part les arrière-pensées, les velléités d'ambition ou de vues personnelles qui pouvaient germer dans l'esprit d'un fonctionnaire ordinaire, d'un soldat de fortune par exemple. Les liens du sang étaient une sorte de garantie d'un dévouement commandé par l'intérêt. Ainsi, de rois, Joseph, Louis, Jérôme, Murat ne devaient avoir que le titre et l'appareil extérieur. Au fond, c'étaient aux yeux de l'empereur de simples vice-rois qui devaient toujours demander à Paris la direction de leurs actes, s'occuper uni-

quement de l'intérêt français et y subordonner tout le reste. A cet égard, Eugène de Beauharnais fut et représente le type des princes que l'empereur avait conçus et souhaitait autour de lui. Entre Napoléon qui persista à traiter Louis comme un Français délégué à l'administration des Pays-Bas, et son frère qui mit en première ligne son rôle et ses devoirs de roi de Hollande, il y eut dès l'origine un malentendu qui ne pouvait que s'accroître. L'un prit tout d'abord au sérieux une indépendance qui pour l'autre était purement nominale. Leur querelle est là.

Car ce serait une erreur de croire que Napoléon fût mal disposé pour Louis. De ses frères, c'est au contraire celui qu'il aima le plus. Sa correspondance même en fournit la preuve. Pendant les premiers mois, elle fut amicale. Au milieu des crises les plus aiguës, il retient, au moment du départ, les lettres trop dures; dans celles qu'il envoie, il raye les expressions trop vives, il s'efforce de se contenir (on sait si c'étaient là ses habitudes). Quand la mésintelligence arrive à l'hostilité, il cesse d'écrire.

L'attitude adoptée par Louis n'avait d'autre issue qu'une rupture. La conciliation de l'intérêt hollandais et de l'intérêt français, dans la situation créée par les conceptions de Napoléon, était radicalement chimérique. Toute satisfaction, accordée même avec des réserves, aux doléances des Pays-Bas aboutissait à la protection indirecte des partis mécontents ou ennemis, favorables à l'Angleterre. La nation néerlandaise n'est pas naturellement belliqueuse; il fallait qu'elle versât dans les armées impériales un contingent de troupes proportionné à l'étendue de son territoire et de sa population. En ce qui touche la marine militaire, les exigences étaient encore plus fortes. Cette double charge, matérielle et morale, ruinait et exaspérait le pays. Les sources de son revenu étaient dans son commerce et dans ses colonies; le commerce avait été anéanti et les colonies perdues. Pour sortir du rôle qu'il s'était imposé, Louis n'avait qu'une voie honorable : l'abdication. Semblable à ses frères, et il faut bien le dire à presque tous les hommes, il s'obstina; il tint à l'éclat apparent d'un pouvoir qui lui échappait; même il consentit au démembrement d'un peuple dont il se disait engagé par l'honneur à maintenir l'intégrité. Comme Murat, il oublia enfin qu'il était Français; puis, comprenant sa folie, il chercha le repos dans une retraite clandestine, victime de la fausseté des situations, mais aussi des erreurs de son jugement et d'un attachement peu louable à de vaines grandeurs.

A ces motifs principaux d'une triste querelle, ajoutez ceux qui troublèrent leur développement dans la complexion des deux frères. Leur caractère était également nerveux et tournait aisément à l'impatience, celui de l'un par suite des préoccupations constantes d'un gouvernement d'étendue immense dont il surveillait les moindres détails, de l'irritation que lui causait toute inintelligence de ses instructions, toute résistance à ses ordres, tout démenti infligé par les faits aux déci-

sions de son génie, l'usage d'un pouvoir illimité et jamais contredit; par suite enfin des souffrances accidentelles d'un mal qui n'est un secret pour personne et dont on ignorait alors les moyens de prompt et facile guérison. Le caractère de l'autre n'était pas moins aigu. De constitution malingre, inquiet d'esprit, malheureux au foyer domestique, Louis avait été profondément atteint dans sa santé dès l'époque de sa première jeunesse, et se ressentait toujours d'une affection qui laisse des traces indélébiles. Dans de pareilles conditions, les moindres divergences, les moindres contrariétés prennent des proportions qu'elles n'auraient point autrement. Quand Louis se donnait une garde, qu'il nommait des maréchaux ou des amiraux, qu'il envoyait de tous les côtés des ambassadeurs, qu'il créait un ordre honorifique, qu'il faisait une noblesse ou consacrait l'ancienne, ces enfantillages n'avaient pas une grande portée; leur fréquence, leur répétition agaçaient Napoléon; ses reproches prenaient facilement le ton de l'aigreur, surtout quand les mesures adoptées par Louis avaient une couleur d'imitation trop marquée qui tendait à verser le ridicule sur les institutions de l'empire, ou qu'elles devançaient celles que méditait son frère. Car la politique vit principalement d'opportunité. Au blâme, Louis répondit par des décrets de rétractation. Pour le coup, la colère de Napoléon éclatait : Qu'est-ce qu'un gouvernement, s'écriait-il, qui passe son temps à faire et défaire? Quand on a fait une bêtise, il faut l'avalier, et la laisser tomber tout doucement d'elle-même. Un pouvoir qui se rend ridicule n'est pas respecté, et quand il n'est pas respecté, tout ce qu'il y a de malsain dans une société se met en branle et surgit pour le troubler.

Comme le remarque excellemment M. Rocquain, la lutte de Napoléon et de Louis, reléguée au second plan par les tragiques événements du drame impérial, a passé presque inaperçue des yeux de la postérité. Elle tient bien peu de place dans l'œuvre de M. Thiers. Le dernier historien de Napoléon I^{er}, M. Lanfrey lui-même y consacre à peine quelques pages (fort judicieuses à la vérité et pleines de l'intelligence du sujet). Elle méritait cependant une étude à part; d'abord parce que tout ce qui tend à éclaircir la vaste personnalité de l'empereur offre un intérêt véritable, et ensuite parce que l'histoire du commencement de ce siècle est assez reculée pour appartenir désormais au domaine des recherches érudites et de la science pure. Je suis certainement l'interprète du public studieux en présentant de vives félicitations à l'auteur de la présente publication. Elle prend le premier rang dans la catégorie des travaux qu'elle complète.

Henri Lot.

Histoire de l'Angleterre depuis les traités de 1814 et 1815, par REINHOLD PAULI. 3^e partie : Le libre échange et l'école de Manchester de 1844 à 1852¹. Leipzig, S. Hirzel, 1875. In-8° de VIII-530 pages (22^e volume de la collection : *Staaten Geschichte der neuesten Zeit*).

Avec ce volume, R. Pauli termine son histoire contemporaine de l'Angleterre qu'il avait commencée il y a plus de dix ans pour la grande collection des histoires contemporaines. Certes il serait téméraire d'en reculer encore les limites et de franchir l'année 1852, doublement téméraire pour un étranger, fût-il, comme peut se vanter de l'être l'auteur de cet ouvrage, familier à un degré aussi extraordinaire, et qui n'est peut-être pas dépassé en Allemagne, avec le pays, les habitants, l'histoire et la littérature de la Grande-Bretagne. L'auteur l'avoue lui-même : malgré les sages limites qu'il s'est imposées, il a eu, pendant son travail, « la sensation d'un homme qui manierait des laves brûlantes et non des matériaux faciles à prendre et à façonner. » Pour le lecteur même, en présence de tant de problèmes dont la plupart sont encore aujourd'hui sans solution, il est souvent assez difficile de tracer la juste ligne de démarcation entre la politique et l'histoire.

Un autre obstacle, contre lequel l'auteur avait encore à lutter, c'est la difficulté qu'il y avait à se procurer les sources les plus indispensables dont un Anglais peut disposer si aisément dans son pays. Cependant, grâce à la libéralité de la bibliothèque de Gœttingue, l'auteur a pu mettre à profit de nombreuses publications qui se rapportent à la période où il se renfermait. Il ne dispose pas seulement de la riche mine de documents qui se rapportent aux débats et aux travaux parlementaires; mais encore des biographies, mémoires et lettres, etc., d'hommes d'État et de chefs de parti. Dans cette dernière voie, la littérature anglaise toute récente nous a enrichis de précieux trésors qui, à la vérité, ont besoin d'être employés avec choix et avec une critique soigneuse. Des ouvrages comme la *Vie du Prince consort* (I, 1875) par M. Martin, la *Vie de lord Palmerston* (3 v., 1874), par Sir H. L. Bulwer (lord Dalling), les *Souvenirs et Réflexions* (1813-73), par lord John Russell (2^e éd. 1875), et d'autres pareils ont dans les dernières années sinon complètement enlevé, du moins soulevé le voile qui rendait obscur maint événement politique. De même, de récentes divulgations de personnes mêlées aux affaires, ont permis de jeter un regard plus clair sur la situation des colonies, et surtout de l'empire indien. Outre les commentaires que l'on trouve dans les journaux, les brochures, les pamphlets, on a l'avantage d'entendre les deux grandes revues qui représentent les anciens partis rivaux, accompagner, pour ainsi dire, comme un chœur, le drame de l'histoire. Enfin, et sans parler d'autres ouvrages, on avait déjà, dans l'*Histoire d'Angleterre* (1830-74) de

1. *Geschichte Englands seit den Friedensschlüssen von 1814 und 1815.*

W. N. Molesworth, une « esquisse historique » bien écrite, dont Pauli avait eu autrefois occasion de regretter l'absence. En France, on a surtout les écrits de Guizot et la correspondance de Tocqueville. En Allemagne, les Notes de Bunsen et les Mémoires de C.-F. von Stokmar (1872) sont des sources d'une grande valeur. Mais, de plus, des matériaux non encore utilisés ont abondé entre les mains de l'auteur. Les papiers privés de H. von Bunsen qui de 1841 à 1854 représenta la Prusse à la cour de Saint-James, papiers qui, dans sa biographie par Nippold, n'ont pas tous été employés, et une correspondance très-vivante de Richard Cobden, ont été mis à sa disposition. De plus, une partie des événements et des personnages qu'il dépeint, il a eu le bonheur de les voir dans une situation privilégiée et sur le sol anglais même. — Si l'on songe qu'il met en œuvre des publications innombrables sur l'économie politique, l'histoire de la constitution et de l'Église, on peut être sûr de retrouver dans ce volume la substance de ses longues études.

En réalité, une étude aussi approfondie pouvait seule lui permettre de condenser en un peu plus de 500 pages une pareille somme de matériaux, de suivre les vicissitudes de la politique intérieure, sans oublier d'ailleurs les rapports de la mère-patrie avec les sièges les plus lointains de son empire, d'indiquer les idées dominantes du moment et de tracer en même temps le portrait des personnages les plus importants qui les représentaient. L'unité de pensée vient mettre de l'ordre dans cette masse confuse de détails : c'est le principe de la liberté commerciale dont l'histoire forme la substance de ces pages, et autour de laquelle se groupent, suivant leur importance, les autres faits : chartisme et *Repeal*, complications en Asie et en Amérique, mariages espagnols, rapports avec la Révolution sur le continent. Si l'on voulait choisir une épigraphe à ce livre, il faudrait prendre le mot de Cobden (p. 209) : « L'opinion publique a décrété que la protection en fait d'agriculture et d'industrie serait abolie; et ministres et hommes d'État se sont enfin, après une vive résistance, inclinés devant ce pouvoir dont on n'appelle pas. » On ne doit pas attendre de l'auteur des explications théoriques sur les fondements scientifiques de l'économie politique, et encore moins qu'il se mêle aux plus récents débats qui se sont soulevés dans la grande école d'économie politique. L'historien a l'avantage de pouvoir, sans se livrer à des spéculations théoriques, renfermer son récit dans une période bien déterminée, et présenter sur le premier plan une grosse question qui se trouve résolue dans les dix années suivantes.

Il n'est pas nécessaire de dire que c'est l'abolition des droits sur le blé qui, avant toute chose, donne à cette période de dix ans son intérêt principal, et que l'image de Sir Robert Peel domine tout le récit. Certes, si, avec Thomas Carlyle, on voulait dans ce livre chercher le « héros », ce ne serait personne autre que le grand ministre « qui sans doute ne fut pas un génie, mais en qui l'on admire l'incomparable justesse de coup d'œil avec laquelle il jugea rapidement et sûrement les

relations économiques de l'humanité, et qui, placé par le hasard de la naissance parmi les tories, non parmi les whigs, puis obéissant à son époque et à des convictions avouées avec éclat, sut, en s'élevant au-dessus des intérêts particuliers, devenir un réformateur pratique » (p. 415). On sent à la chaleur du style que les sympathies de l'auteur sont tout à fait du côté de cet éminent homme d'État, et l'image de Robert Peel a fait sur lui une impression si vive qu'une autre grande personnalité semble avoir été laissée un peu trop dans l'ombre; je veux dire Richard Cobden¹, à qui Peel lui-même, dans le célèbre discours qu'il prononça avant la résignation de sa charge, céda l'honneur du premier rang dans l'estime de la nation. Sans doute les remarques fines et caractéristiques sur Cobden, comme aussi sur John Bright et ses partisans, abondent; cependant on ne ressent pas toute l'impression produite par la puissance débordante de son talent et par l'immense agitation de l'*Anti-corn-law-league*, comme un récit moins souvent interrompu aurait pu le faire.

Cela s'explique : l'activité de ces hommes se déployait principalement en dehors du Parlement, tandis que, d'après le plan fortement conçu de l'auteur, les discussions parlementaires forment le cadre où doivent apparaître toutes les figures dont se compose l'ensemble de la vie nationale. Parfois cette contrainte qu'il s'impose de se renfermer étroitement dans les faits parlementaires l'amène à s'arrêter sur des sujets de moindre importance; parfois elle a pour conséquence que dans un chapitre postérieur traitant de matières législatives en rapport avec ces faits, on voit reparaître des personnages qui déjà auparavant semblaient avoir disparu de la scène. De pareilles inégalités, même avec la meilleure volonté du monde, ne peuvent s'éviter qu'avec peine, et souvent, dans l'effort qu'on fait pour les éviter, on brise sans raison la trame du récit.

A côté des personnages cités plus haut, apparaissent les portraits dessinés avec précision de lord J. Russell, de Palmerston, de Brougham, de Gladstone, de Wellington, de lord G. Bentinck, de Disraéli, et de tant d'autres qu'un étranger, précisément parce qu'il n'est d'aucun parti, peut apprécier plus facilement que leurs concitoyens mêmes. On lira surtout avec intérêt le portrait d'O' Connell vieillissant. Le grand agitateur irlandais n'apparaît pas dans cette dernière époque de sa vie, et à juste titre, avec les couleurs éclatantes dont l'enthousiasme de ses coreligionnaires des deux côtés de la Manche aime à le revêtir, et c'est à bon droit qu'une critique sévère est appliquée aux renseignements fournis

1. Voy. un mot de lui, bien caractéristique, tiré d'une lettre particulière et jusqu'ici restée inédite, en date du 5 mars 1848 : « J'avoue que je n'ai pas de « grandes espérances pour le succès d'une entreprise tendant à donner à la France « une forme républicaine de gouvernement... La France est un *empire centralisé*, « avec toute la puissance dans la capitale... Je prévois de grandes difficultés au « point de vue économique. » (P. 459.)

par Jacob Venedey dans son livre sur l'Irlande. Pour peindre les personnages marquants, l'auteur ne craint pas d'employer des expressions fortes, souvent presque blessantes. La vivacité de son récit l'entraîne plus d'une fois à des sentences un peu téméraires et à des comparaisons osées. Ainsi nous ne saurions souscrire à tous les jugements qu'il porte. On peut regarder les efforts de Cobden en faveur de la paix perpétuelle comme le beau rêve d'une âme éprise d'idéal, mais on hésitera à donner raison avec l'auteur au rédacteur du *Times*, et d'admettre qu'en 1848 et 1849 les armées « se soient présentées partout en Europe comme des libératrices » (P. 396). De même l'assimilation des « assassins, voleurs, faussaires et démagogues » (p. 379) ne sera pas du goût de tout le monde. Dans d'autres endroits, au contraire, dans la critique des propositions de loi et des institutions politiques ou religieuses, on voudrait plus de précision et d'assurance. Quelquefois aussi l'on remarque de petites erreurs. Ainsi Brentano paraît attribuer à la classe ouvrière anglaise tout entière le désir d'arriver à la propriété foncière, et non aux *trades-unions* spécialement, comme l'auteur le dit (p. 94)¹. Mais laissons de côté les détails pour remercier R. Pauli d'avoir osé dépasser l'année 1848. Il a encore fait entrer dans son œuvre la grande exposition universelle, le développement des questions religieuses et scolaires, le renversement des whigs, et il l'a conduit jusqu'au moment où, avec la restauration de l'empire français, commençait une nouvelle époque pour la politique anglaise. Espérons que plus tard l'auteur reprendra son ouvrage pour le continuer lorsqu'il sera possible de juger avec calme le passé.

Alfred STERN.

1. De même, p. 318 (note), la critique dirigée contre Brentano est mal fondée.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. Revue des questions historiques. 1^{er} Avril. — H. COLOMBIER, Les premiers successeurs de saint Pierre (cet article a pour but de prouver que saint Clet et saint Anaclet ne sont qu'un seul et même personnage, et que saint Clément est le troisième successeur de saint Pierre de 90 à 100 après J.-C. De la discussion assez confuse de M. C. ressort avec évidence, non les deux propositions que nous venons de transcrire, mais l'absence de tout témoignage digne de foi sur les chefs de l'église de Rome au 1^{er} siècle et l'impossibilité de rien affirmer avec certitude sur leur ordre chronologique. Le témoignage le plus ancien est celui de saint Irénée qui vivait à la fin du second siècle. Que Linus, Anaclet, Clément aient été au nombre des anciens ou évêques de Rome dans la seconde moitié du 1^{er} siècle, cela est hors de doute, du moins pour Clément; mais il y avait alors dans chaque église plusieurs évêques ou anciens qui la gouvernaient. Quand plus tard l'épiscopat fut constitué, on chercha à établir entre les anciens évêques du 1^{er} siècle une succession tout imaginaire; de l'absence de documents résulte l'incroyable confusion des témoignages dans lesquels M. C. cherche en vain à porter la lumière). — A. de VALROGER, l'Archéologie préhistorique. — Ch. GÉRIN, les Bénédictins français avant 1789, d'après les papiers inédits de la Commission des Réguliers (cet article, qui se rattache à un autre article du 1^{er} juillet 1875 sur les *Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*, fournit de très-curieux documents sur les couvents du xviii^e siècle. Quoique M. G. montre une évidente partialité en faveur des ordres religieux, les faits qu'il cite prouvent surabondamment la nécessité où l'on était de supprimer un grand nombre des établissements monastiques. Sur vingt-trois couvents de l'ordre de Cluny, il n'y en a que quatre qui soient tout à fait satisfaisants; cinq le sont à peu près, le reste est tout à fait mauvais, et les règles y sont complètement abandonnées. Il aurait été plus difficile de réformer les monastères du xviii^e siècle qu'il ne l'a été d'en rétablir de nouveaux après leur entière suppression). — G. BOURBON, la Licence d'enseigner et le rôle de l'Écolâtre au moyen âge (très-intéressant article qui met en pleine lumière le rôle si important joué par l'Église dans la diffusion de l'instruction au moyen âge. C'est du viii^e au xi^e siècle que nous voyons se développer le rôle des écolâtres comme chefs des écoles épiscopales. Le xii^e siècle est l'époque de leur plus grande influence, et nous voyons qu'eux seuls délivrent — toujours gratuitement — les *licences d'enseigner* aux maîtres inférieurs. Au xiii^e siècle, les chanceliers des Universités se substituent à eux dans le ressort des

Universités; leurs fonctions commencent à être partagées par divers personnages, tels que les chantres; les évêques ou même des seigneurs donnent directement les licences d'enseigner. Au xiv^e et au xv^e siècle cette révolution achève de s'accomplir; le rôle de l'écolâtre perd son importance. Mais c'est toujours l'Église et en particulier les évêques qui accordent le droit d'enseigner. — M. B. n'aurait pas dû parler de la spoliation des biens d'Église par Charles Martel comme d'un fait universellement admis, p. 519; ni citer le *Chronicon Hirsauigiense* de Trithem comme source unique pour les écoles de Saint-Gall, alors que nous avons des documents de l'époque carolingienne.) — F. VIGOUROUS. Un nouveau chapitre de la Genèse chaldéenne de la création (à propos du livre de M. Smith, *The Chaldean account of Genesis*, cf. *Rev. hist.* du 1^{er} avril, p. 573. Nos observations sur l'article de M. Grégoire peuvent aussi être appliquées à celui de M. Vigourous.) — P. MARTIN. L'origine du pape Jean XXII (prouve par une discussion bien conduite que ce pape n'était pas fils d'un cordonnier, mais de Arnaud Dueza, qui était probablement un chevalier). — C. DAUX. Lettres inédites de saint Vincent de Paul. — Articles critiques sur *Napoléon et le roi Louis* de M. Rocquain, le t. V de l'Histoire de France de M. Guizot, l'*Ancien régime* de M. Taine, l'*Ancien régime au Canada* de M. Parkman, le *Catalogue des mss.* de M. Duffus Hardy. — Courriers allemand, anglais, italien, espagnol et russe. — Chronique. — Recueils périodiques. — Bulletin bibliographique.

II. **Bibliothèque de l'École des chartes**, 1876, 1^{re} et 2^e livraisons. — A. MOLINIER, Remarques sur quelques actes publiés par D. Vaissète. — P. BONASSIEUX, Des *souffrances* féodales au moyen-âge. — Fac-simile d'une bulle sur papyrus de Silvestre II, datée du 23 nov. 999.

III. **Revue de Gascogne**. — Cette revue provinciale peut servir de modèle aux publications du même genre; au lieu de se perdre en travaux ambitieux, elle s'occupe avec une louable activité d'éclaircir une foule de points d'histoire locale. — Nous avons remarqué surtout dans les numéros de janvier à mai 1876 : COUTURE, Le chanoine Pâris Vauquier et le jansénisme à Lectoure au xvii^e siècle. — LA PLAGNE BARRIS, Géraud de la Pallière (xv^e s. Il faut écrire La Pailhère d'après une note du Dr Candelli, p. 240). — GAUBIN, Monographie de la Devèze. — T. DE LARROQUE, Ant. Dadine d'Autserre. — COUTURE, Laurentie (touchante notice sur l'historien-journaliste catholique et royaliste, mort le 9 fév. dernier). — Id. Saint Léon de Bayonne. — DUBORD, Les abbayes cisterciennes filles de Gimond. — KERVILER, Henri Salomon de Virelade 1620-1670.

IV. **Les Chroniques du Languedoc**; du 20 mars au 5 juin. — Histoire de la police de Nîmes (xviii^e s.). Mémoire pour les maires et consuls, pub. par M. de Lamothe. — Suite du journal de Malenfant. — FALGAIROLLES. Des institutions municipales du Languedoc avant 1789 : les vicissitudes du consulat à Vauvert. — FONTANES, la Ville de Toulouse

en 1754 (rapport d'un inspecteur des manufactures, père du littérateur, très-curieux pour l'histoire du commerce et des mœurs). — CORBIÈRE, Viane (fragments d'un cartulaire provençal du XIV^e siècle). — Le diocèse de Narbonne vers 1675. — CORBIÈRE, Jean Durand et David Barbut (1785-87, récit de l'émigration de deux familles protestantes). — VIDAL, Saint-Sever du Monestier, recherches sur l'histoire de cette ville et principalement sur le siège de 1628. — Montpellier et ses docteurs au XVII^e siècle (trad. de l'*Hist. de Montpellier* de Strobelberger). — Lettres inédites de Joyeuse (1560-1585, tirées de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg; il y en a soixante. M. de Barthélemy n'en donne que l'analyse). — Les *Pièces fugitives* donnent la suite de la guerre des camisards et du journal de Faurin.

V. **Revue historique nobiliaire**, fév. 1876. — MARSY, Une sépulture aux Cordeliers de Compiègne (notice sur Pierre de Leyssin, homme d'armes des ordonnances de Louis XI). — SORNAY, Épigraphie héraldique de la Nièvre. — CHASTELLUX, la Seigneurie de Varennes. — GUIGUE, les Fiefs de la Bresse. — SANDRET, Nobiliaire historique (inventaire du t. VI de la coll. Camps, règne de Ph.-Aug.). = Mars-avril. MANNIER, Présentations dans l'ordre de Malte au grand prieuré de France du XVI^e au XVIII^e siècle. — GUIGUE (suite). — FOUCHIER, Monographie du nom Fulcherius (M. F. ne connaît pas le dictionnaire de Fœrstemann qui lui aurait fourni d'utiles indications). — SANDRET (suite).

VI. **Journal des Savants**, Mars. — A. MAURY, Étude sur les peuples primitifs de la Russie (et plus précisément sur les Mériens, peuplade appartenant à la souche altaïque ou ougro-finnoise, étudiée d'après l'ouvrage de M. Ouvarov, v. plus haut, bulletin russe). — J. ZELLER, Rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint (d'après l'ouvrage de M. Mignet; dans ce troisième et dernier article, l'auteur étudie spécialement Guichardin d'après ses Lettres et Instructions). — CH. GIRAUD, Un sénatus-consulte récemment découvert (texte et transcription). Il s'agit de la concession à un particulier du privilège d'ouvrir un marché public (*nundinae saltus Beguensis*) sur le lieu où l'inscription a été trouvée (*Hanschir el Begar*). = Mai. — E. MILLER, Bibliothèque grecque (à propos du cinquième volume de la Bibliothèque grecque du M. A. de M. Sathas qui contient les mélanges de Psellos (XI^e s.), dont la correspondance est importante pour la connaissance des mœurs byzantines). — A. de LONGPÉRIER, Numismatique de François I^{er} (à propos de l'ouvrage de M. de Saulcy). — C. GIRAUD, Fragments de sénatus-consultes romains (inscriptions algériennes qui prouvent que le droit d'ouvrir des marchés était concédé par le Sénat dans les provinces sénatoriales, par l'empereur dans les provinces impériales; on pouvait en outre tenir marché sur ses propres terres sans autorisation).

VII. **Revue archéologique**, mars 1876. — A. BERTRAND, De la valeur des expressions Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία dans Polybe (annexe : textes). — E. BLANC, Note sur une inscription de Vence (elle permet

de corriger *Nerusii* dans Pline, Hist. nat., III, xxiv (xx), 2, en *Nemesii*). — L. LEFORT, Découvertes dans la catacombe de Domitille (admet avec M. de Rossi deux Flaviae Domitillae chrétiennes). — L. COURAJOD, Le pavage de l'église d'Orbais (retrouve un abbé d'Orbais, Guy de Trevelay, † 1352; détails intéressants sur les ravages des Anglais en Champagne en 1420). — G. PERROT, Note sur la situation de Synnada (cette ville de Phrygie est auj. Tchifout-Kassaba et non Afium-Kara-Hissar : travail lu à l'Académie des inscrip. le 10 mars). = Avril. G. SCHLUMBERGER, Numismatique de Rhodes avant la conquête de l'île par les chevaliers (six monnaies de cuivre dont deux se rapportent à Léon Gabalas, seigneur indépendant de Rhodes, de 1204 à 1240; trois autres à son frère Jean, bientôt dépouillé de ses possessions par les Génois; enfin une sixième que l'on peut rapporter indifféremment à l'un ou à l'autre des deux frères). = A. CASTAN, Un sceau d'évêque auxiliaire du siège métropolitain de Besançon au xiv^e siècle (il s'agit de frère Riquier, sans doute originaire du Ponthieu, évêque de Tibériade *in partibus*). = L. HEUZEY, Le calendrier thessalien (v. *Rev. hist.*, I, 579). — R. MOWAT, Découverte d'un vicus gaulois de l'époque romaine (le nom en est conservé sur une borne milliaire avec la forme SARAVO; il peut correspondre à Sarrebourg et mieux à Sarrebruck). — Ed. BLANG, Note sur Ventia de Dion Cassus (l'auteur propose de lire Οὐαλεντία au lieu de Οὐεντία au chap. 47 du liv. XXXVII). = Mai. G. SCHLUMBERGER (fin; étudie une série de monnaies rhodiennes marquées de B et qui ont dû être frappées à l'époque de Michel et d'Andronic II Paléologue). — L. LEFORT, Cimetière chrétien de Julia Concordia (cf. *Rev. hist.*, I, 583, épitaphes curieuses qui édictent contre les profanateurs une peine pécuniaire ou une peine corporelle au choix). — G. PERROT, Deux inscriptions de Cyzique (l'une est le début d'un sénatus-consulte, de 138-147; on y voit figurer Marc-Aurèle comme sénateur, et on y apprend que la famille Aurelia, où il était entré par l'adoption, appartenait à la gens Papiria). — R. de LASTEYRIE, Note sur un cimetière mérovingien découvert à Paris, place Gozlin.

VIII. **Revue politique et littéraire**, 12 fév. — La légende et l'histoire de Jean Bart. = 1^{er} avril. — MICHELET, Histoire du xix^e s.; TAINE, l'Ancien régime (art. critique intéressant de M. DESPOIS). = 8 et 15 avril. — L. DRAPEYRON, La géographie physique appliquée à l'étude de l'histoire et de la politique. — Un récit inédit de la bataille de Leipzig (lettre curieuse d'un officier de la grande armée). = 22 avril. MAURY, Guigniaut (notice biographique très-intéressante). — MALASPINA, Le lieu de naissance de Chr. Colomb (Calvi en Corse, d'après son acte de naissance récemment retrouvé). = 29 avr. — QUESNEL, sir John Burgoyne (d'après ses mémoires récemment publiés). = 13 mai. — QUESNEL, John Forster (notice nécrologique). = 3 juin. — E. DESPOIS, Villemain (s'étend sur le Grégoire VII).

IX. **Revue d'Alsace**, mars 1876. — R. REUSS, Le marquis de Pe-

zay : un touriste parisien en Alsace au xviii^e siècle, ses relations avec Voltaire, ses ouvrages et ses descriptions de la Haute-Alsace. — D. FISCHER, Notice historique sur l'ancienne seigneurie de Diemeringen. — J. J. MEYER, Herrad de Landsperg et le *Hortus deliciarum* (origine et premiers siècles de l'abbaye. Bibliothèque de l'abbesse Herrad : examen du texte et des miniatures du *Hortus deliciarum*. On sait que le ms. unique de cette compilation a été anéanti dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870). — GRANDIDIER, Notes éparses inédites de cet auteur sur l'introduction du luthéranisme en Alsace. — BENOIT, Voyage de l'abbé Regnier des Marais en Alsace en 1680.

X. **Correspondant**, 10 janvier 1876. — J.-M. GARDET, Soixante-neuf ans à la cour de Prusse (d'après les mémoires de la comtesse de Voss publiés l'an dernier en allemand à Leipzig sous le même titre). — Général FAVÉ, *L'Algérie contemporaine*. Le maréchal Randon (d'après ses mémoires). — Abbé MARTIN, *l'Anglicanisme, ses caractères, ses phases et ses transformations*. — Souvenirs diplomatiques du marquis d'Eyragues. = 25 janv. — Général AMBERT, *Le maréchal de Saxe* (étude peu originale faite surtout au point de vue militaire). = 10 février. — E. A. BLAMPIGNON, *La jeunesse de Massillon, d'après des documents inédits* (l'annonce n'est point trompeuse, et si l'auteur n'ajoute à la biographie de l'évêque de Clermont que de menus détails, le nom de Massillon leur donne une réelle importance). = 25 fév. G. BAGUENAUT DE PUCHESSE, *L'amiral de Coligny, d'après de récents travaux* (article de polémique dirigé contre la thèse de M. Tessier sur « l'amiral Coligny. » M. Tessier avait peut-être forcé en bien certains traits du caractère de l'amiral. M. de P. s'applique à faire ressortir les faits dans lesquels Coligny a joué un rôle fâcheux ou louche. Le blâme est exprimé avec force, et nous nous associons à celui qu'il dirige contre le traité passé avec Élisabeth et les conditions de ce traité. L'éloge perce quelquefois, mais discret et contraint. L'auteur, on le sent trop, ne peut pardonner à l'amiral d'avoir été le chef des Huguenots). = 10 mars. — Ch. CONSTANT, *Un club de Jacobins en province : 1791-93* (curieuse étude sur le club des Jacobins de Fontainebleau, faite d'après ses archives). = 25 mars. — P. THUREAU DANGIN, *Les libéraux et la liberté sous la Restauration, III : une génération nouvelle ; la jeunesse de M. Thiers ; l'école du *Globe**. — A. CHÉRUEL, *les Mémoires de Saint-Simon et la correspondance inédite de la marquise de La Cour* (correspondance pleine d'intérêt ; elle rectifie sur plusieurs points et complète souvent les célèbres mémoires : Saint-Simon y est personnellement fort maltraité. M. C. en tire de curieux détails sur la fureur du jeu et de l'agiotage sous la régence, de piquantes anecdotes intéressant l'histoire et surtout les débuts dramatiques et mondains de Voltaire). = 10 avril. — R. de LARCY, *Le 18 brumaire*. = 25 avril. — P. THUREAU-DANGIN, suite : *l'opposition sous M. de Villèle (1824-27)*. = 10 mai. — Id., suite : *la question « cléricale » sous M. de Villèle* (cette série d'articles offre le plus vif intérêt).

XI.— **Revue de France**, 24 mars.— A.-L. Les émigrations rurales en France. — L. DERÔME, La Société américaine. — P. BONNAUD, La légende et l'histoire de la Révolution française (rapide analyse de publications récentes). — Baron ERNOUF, La Bibliothèque de Palerme (ancienne bibl. des Jésuites. Analyse du catalogue publié récemment par M. Ph. Evola; on peut signaler : « les vies de Saints en Sicile, » compilation rédigée en grec par un religieux nommé Gaetani; et une relation des *Vêpres siciliennes* écrite en dialecte sicilien par un contemporain). — F. H. Une grave question historique (analyse d'une notice de M. Sédillot sur l'origine du sanscrit. L'auteur ne veut pas admettre : 1° que le sanscrit soit la langue-mère des idiomes européens. Mais qui prétend cela aujourd'hui ? 2° qu'il soit une langue sacrée, puisqu'il n'en reste plus d'inscriptions. Et le slavon ? Enfin l'allégation que l'existence du sanscrit est restée inconnue à toute l'antiquité est contredite par un passage au moins d'Hérodote. M. F.-H. parle de mystification, c'est lui qui nous semble avoir été mystifié). = 30 avril. — NOURRISSON, Turgot (l'auteur admire Turgot; il parle de la société et de la philosophie du XVIII^e siècle avec une aigreur qui le rend souvent injuste, ainsi pour ce qui concerne les rapports de Turgot avec Voltaire; sur un détail de ces relations, nous renvoyons M. N. à une brochure de M. Vaysière « Voltaire et le pays de Gex. » V: plus loin, *Livres nouveaux*). — Prince GIEDROYC, Le Chancelier de Russie, réponse à M. Klaczko. — A. L., Les émigrations rurales en France (fin). — J.-B., Le tombeau de la reine Marguerite de Valois (retrouvé, paraît-il, en 1810 dans l'église de Sallèdes, et détruit aussitôt par les ouvriers). = 31 mai. — E. de PARIET, Bernard de Saxe-Weimar (fin; pense que Bernard voulait, tout en paraissant servir la France, se créer une souveraineté indépendante en Alsace et voit en lui une grande intelligence et un grand cœur). — Prince GIEDROYC (fin; défend avec habileté la politique russe contre M. Klaczko). — LOUVET, le 15 mai 1848 (récits d'un représentant témoin oculaire).

XII. — **Revue des Deux-Mondes**, 15 mars. — Ch. de MAZADE, le comte de Cavour : I, la jeunesse de Cavour; le Piémont et l'Italie après la défaite (médiocre et incomplet). — A. LAUGEL, Louise de Coligny (article biographique où l'auteur met à profit quelques fragments inédits d'une correspondance échangée entre L. de C., princesse d'Orange, et son cousin Henri de la Tour, vicomte de Turenne, plus tard duc de Bouillon. Il ne semble pas, quoi que dise M. L., que la princesse ait pu rendre de grands services à son cousin envoyé par Henri IV (1590-91) auprès des puissances étrangères). — R. MILLET, L'Europe et l'Amérique en 1778, selon l'histoire de M. Bancroft (l'auteur critique vivement les idées, hostiles à la France, du célèbre historien-diplomate). = 1^{er} avril. Un héros de la guerre de sécession : le général Sherman (d'après ses mémoires). = 13 avril. — G. BOISSIER, Les premières persécutions de l'Église; les chrétiens devant *la législation romaine* (soutient l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan). — A. RAMBAUD. Le

comte Rostopchine d'après sa correspondance (très-intéressante étude; au sujet de l'incendie de Moscou, les lettres du général russe se contredisent sans cesse; celles qui sont le plus rapprochées de la catastrophe et qu'il écrit à son plus intime ami, le comte Voronzov, en accusent Napoléon. En somme la question reste irrésolue). — Ch. de MAZADE, Le comte de Cavour : II, le premier acte du drame national. — A. GEFFROY, les Anglais en Guyenne (compte-rendu très-favorable du livre de M. Brissaud). = 1^{er} mai. — SAINT-RENÉ-TAILLANDIER, Les souvenirs du conseiller de la reine Victoria (suite) : fondation du royaume de Belgique. = 15 mai. — O. D'HAUSSONVILLE, Jules Michelet, sa vie et ses œuvres : I, Jeunesse de l'homme et débuts de l'historien (n'apprend rien de nouveau). H. BLERZY, l'Amérique avant Christophe Colomb (d'après M. Bancroft et les publications du congrès de Nancy).

XIII. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** *Séances.* — Le 12 avril, M. de Wailly a lu un travail sur la *Chronique de Rains* dont il divise les manuscrits en six classes et où il voit l'œuvre d'un ménestrel composée vers 1260. — Le 28 avril, M. Le Blant a lu une note sur la *Richesse et le Christianisme primitif* où il montre le caractère ébionitique, et comme l'on dirait auj. socialiste, du christianisme à ses débuts. — Le 12 mai, lecture de M. d'Avril sur l'origine du *slavon* où il voit un composé factice créé par saint Cyrille pour servir de langue liturgique. — Le 26 mai, le D^r Lagneau a lu un travail où il admet avec M. Bertrand la dualité des Celtes et des Galates, mais n'admet pas que les invasions gauloises d'Italie soient venues du haut Danube. Les Celtes sont antérieurs aux Gaulois et ce nom a été appliqué en bloc à une foule de nations diverses. = *Comptes-rendus*, janv.-mars 1876. — Ce numéro contient les mémoires de M. Perrot sur l'inscription de Cyzique et sur Synnada, de M. Heuzey sur le calendrier thessalien, de M. Bertrand sur les Celtes (cf. *Rev. hist.*, I, 579); de plus une note de M. Desjardins au sujet des travaux de M. Mariette sur Karnak et les listes géographiques de Toutmès III, la communication des épitaphes de Jean de la Rochelle et de Jean de Valenciennes (xii^e s.), trouvées à Jérusalem par M. Clermont-Ganneau, l'explication d'une inscription cunéiforme du roi Darius par M. Chodzkievicz, une lettre de M. Dumont sur les fouilles d'Olympie.

XIV. — **Académie des Sciences morales et politiques.** — *Séances.* Les 18 et 25 mars, M. Naudet a lu un important travail sur l'*Administration de l'empire romain sous Adrien*. Il place cet empereur au-dessus de Trajan, d'Antonin et de Marc-Aurèle; il le regarde comme le meilleur des maîtres de Rome. — A la séance publique du 5 avril, M. Baudrillart a lu un mémoire sur le *Faste funéraire* et M. Giraud un article sur M. Dupin aîné (cf. *Journal officiel* du 1^{er} mai et *Revue pol. et litt.* du 6 mai). — Le 20 mai, M. de Parieu a lu son travail sur Bernard de Saxe-Weimar (cf. *Revue hist.*, I, 577 et II, 305; M. Giraud a vivement contesté les éloges accordés par M. de P. à son héros; il le regarde comme

un aventurier, mort de ses excès, et nie l'authenticité des articles secrets du traité de 1635 qui assuraient à Bernard le landgraviat d'Alsace). — Les 3, 10 et 17 juin, M. Bertold Zeller a lu un remarquable et curieux travail sur les négociations du mariage de Marie de Médicis avec Henri IV, d'après des documents inédits recueillis à Florence. Ce mariage fut pour Henri IV un moyen de payer ses dettes. = *Comptes-rendus*, fév.-mai. — DU CHATELLIER, Correspondance des généraux Travot et Watrin pendant la guerre de Vendée (détails inédits sur la capture de Charette). — GIRAUD, les bronzes d'Osuna. — PARIEU, Le siège de Brisach, 1638. — F. DE COULANGES, Les institutions politiques du temps de Charlemagne (cf. *Revue hist.*, I, 577, cet article est semblable pour le fond à celui de la *Rev. des Deux-Mondes*, mais il est accompagné de notes et renvois aux textes nombreux). — L. DRAPEYRON, Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens. — A. SAINT-HILAIRE, La suppression des Jésuites, 1758-1773.

XV. — **Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français**, 18 mars. — ARNAUD, Le procès de Montbrun, épisode du xvi^e siècle (fragment d'une *Histoire des protestants français du Dauphiné* qui va paraître). — Suite des communications de MM. Bourgeois et Imbert (cf. *Rev. hist.*, I, 580). = 15 avril, FEER, les Grands jours du Languedoc, 1666-67. — Requête des Jurats de Pau en 1558 (contre les prédicateurs calvinistes). — Procès-verbal de l'exécution de Gaspard de Heu, seigneur de Buy (véritable assassinat accompli par ordre du cardinal de Lorraine). — G. MASSON, l'Histoire du protestantisme français étudiée au Record office (analyse des Calendars de M. Stevenson pour le règne d'Élisabeth). — Complainte sur la mort de M. Debuzac, pasteur exécuté à Montpellier en 1746. = 15 mai. — Assemblée générale de la Société. — BONNET, jeunesse de Charlotte-Amélie de la Trémoille.

XVI. — **Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris**, 3^e année, 2^e liv. — FAGNIEZ, Documents relatifs aux sergents du Châtelet. — R. de LASTEYRIE, le Château de Pierrefonds sous Henri IV. — CHEREAU, Un nouveau témoignage de la mort naturelle de J.-J. Rousseau. = **Mémoires**. A. DUFOUR, Relation du siège de Paris par Henri IV, traduite de l'italien de F. Pigafetta, avec une notice sur le plan de Paris de Pigafetta, par A. FRANKLIN. — J.-M. RICHARD, Ordonnances inédites de Philippe le Bel concernant les métiers de Paris. — An. de BARTHÉLEMY, Essai sur la monnaie parisienne. — J. LAIR, Histoire de la seigneurie de Bures. — G. FAGNIEZ, Recherches sur la commune de Vémars en France. — A. LONGNON, Conjectures sur l'auteur du journal parisien de 1409 à 1449 (ce serait Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. M. L. donne à cette conjecture l'apparence d'une très-grande probabilité). — H. BORDIER, La Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives (suite et fin).

XVII. — **Historische Zeitschrift**, 2^{tes} Heft. — E. BERNHEIM,

Lothaire de Saxe et Conrad III (à propos du 4^e volume de Giesebrecht ; lui reproche de donner une idée vague de la politique de Lothaire et surtout de son attitude vis-à-vis de l'Église, et de ne pas expliquer les causes des constants insuccès de Conrad III). — J. KELLE, Gymnases des Jésuites en Autriche (article renfermant des documents inédits curieux, mais mal composé et fatigant par son allure de polémique personnelle). — L. REIMANN, L'Empire et la Livonie de 1559 à 1561 (récit intéressant de la fin de l'indépendance de la Livonie et de son partage entre les Danois, les Suédois, les Russes et les Polonais, par suite de l'indifférence de l'empire allemand). — Th. WENZELBURGER, Jean de Barneveldt et son procès (apologie de la conduite de Maurice de Nassau qui nous paraît trop absolue, comme Motley a été trop absolu dans son blâme. Rien ne peut excuser la condamnation de Barneveldt). — Dans les comptes-rendus, nous remarquons un important article de M. MEYER v. KNONAU sur l'ouvrage de N. ROCHOLZ sur Nicolas de Flue.

XVIII. **Forschungen zur deutschen Geschichte**, XVI. Bd. 2^{te} Heft. — Fl.-L. BAUMANN, Souabes et Alamans ; leur origine et leur identité. — E. BERNHEIM, Sur le traité *De investitura episcoporum*. — H. v. ZITZWITZ, Les trois biographies d'Otton, de Bamberg ; étude critique. — H. CARDAUNS, Chronique sur Sigismond, roi de Hongrie. — C. MEYER, Le schisme sous Venceslas et les villes allemandes. — R. POEHLMANN, Sur l'élection impériale de 1308. — M. BECKER, Deux chartes du roi Adolphe de Nassau en faveur du siège épiscopal de Kaiserswerth. — W. WATTENBACH, Le poème sur l'invasion mongole. — H. HESSELBARTH, Une charte de Frédéric II, du 6 novembre 1238. — S. RIEZLER, Origine de Dipold d'Acerra. — A. WICHERT, Élection de Lothaire III comme roi d'Allemagne. — D. EWALD, Chronologie des écrits de Manegold de Lautenbach. — Th. LINDNER, les Annales du Bas-Altaich. — H. BRESSLAU, les monuments de Bleidenstadt. — S. RIEZLER, l'Évêché d'Eichstædt et la condition juridique des Slaves du diocèse.

XIX. — **Neues Archiv der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde**, I, Bd., 2 H. — HOLDER EGGER, Reconstitution des annales de Ravenne, 379-572 (travail du plus grand mérite). — WICHERT, Les Annales d'Hermann du Bas-Altaich. — SIMONSFELD, Courtes Annales vénitiennes (— 1195). — BRESSLAU. Diplômes impériaux de Verceil et de Vérone.

XX. — **Deutsche Rundschau**. NOV. 1875. — L. FRIEDLÈNDER. Des travaux récents qui se rapportent à l'histoire de l'empire romain, et de l'état présent de ces études. = Déc. — A. RAASLOEFF, le Danemark constitutionnel. = JANV. 1876. — F. KAPP, Le Centenaire de la déclaration de l'indépendance américaine. — A. RAASLOEFF, Le Danemark constitutionnel (suite et fin). = Févr. — K. VON NOORDEN. La papauté et l'empire au xviii^e siècle. (Rôle du pape Clément XI dans la guerre de la succession d'Espagne.) = Avril. — J. RODENBERG. La reine Louise de Prusse. = Mai. — J. VON HARTMANN. Essai critique sur l'histoire de la guerre

de 1870-71 rédigée par l'état-major allemand. — L. FRIEDLAENDER. Voyages en Italie aux 3 derniers siècles. — W. ROSSMANN. Les Fouilles de Schliemann à Troie.

XXI. — **Russische Revue.** Janv. 1876. — O. STRUVE. Services rendus par Pierre le Grand à la cartographie russe. — J. HASSELBLATT. La réforme judiciaire en 1864. I. Coup d'œil sur la procédure judiciaire avant 1857. = Fév. — M. BOGDANOW. Coup d'œil sur les voyages et explorations scientifiques dirigés dans la contrée aralo-caspienne de 1720 à 1874. — O. EICHELMANN. Le droit des neutres issu de la guerre de sept ans. (L'auteur appelle l'attention sur un traité passé le 27 av. 1758 entre la Russie et la Suède, pour la protection de leur commerce maritime.) — J. KEUSSLER. La propriété commune et le servage en Russie. Suite : Exposition et examen des principales doctrines émises sur le sujet. = Avril. — J. HASSELBLATT. La réforme judiciaire de 1864. II : Principes de la réforme. — A. KUHN. Le territoire de Ferghana, plus tard khanat de Khokand. — A. BRUCKNER. La famille de Brunswick en Russie au XVIII^e siècle. (1^o L'auteur reprend les arguments en faveur de l'authenticité d'une lettre où la princesse Catherine se plaint à l'empereur Alexandre de certaines personnes de sa maison danoise ; 2^o Ivan Antonovitch et Frédéric le Grand. Le roi de Prusse aurait tenté d'enlever ce malheureux jeune homme de Cholmogory où il était enfermé, pour l'opposer à l'impératrice Elisabeth. Cette tentative (1756) avorta ; mais le prisonnier fut transféré à Schlüsselburg ; 3^o Les serviteurs de la famille de Brunswick à Cholmogory. Ils durent y rester internés pendant toute leur vie ; 4^o Ivan Antonovitch et Elisabeth en 1756. L'auteur publie une dépêche en français de l'anglais Swart à lord Holderness (16 oct. 1757), prouvant qu'à cette date Elisabeth avait eu la fantaisie de faire venir secrètement Ivan de Schlüsselburg à Pétersbourg, pour le voir et l'entretenir, sans se faire connaître de lui ; 5^o Ivan Antonovitch et Pierre III. Pierre III aurait rendu visite à l'empereur détrôné (22 mars 1762), à Schlüsselburg, mais non à Pétersbourg, comme le prétend Soloviev.)

XXII. — **Frasers Magazine.** Mai. — Rose, Shakspeare et l'Histoire. — François Bonivard. = Juin. — Lord Macaulay. — Le titre impérial russe. — HAMILTON, Les *Quarter-Sessions* sous Elisabeth (curieux détails inédits sur la justice de paix, le prix des deniers, des gages, et autres questions économiques). — Calvin à Genève.

XXIII. — **Mac Millan's Magazine.** Avril. — HUEFER, Une amitié littéraire au XIV^e siècle. (Boccace et Pétrarque). = Mai. TYLOR, Ordales et Serments. — MORISON, L. Macaulay. — MACKENSIE, les Communautés agricoles en Russie.

XXIV. — **Academy.** 18 mars. — Le 5^e rapport de la Commission des manuscrits historiques. = 25 mars, p. 283, détails sur le Post office de Londres au XVIII^e siècle, d'après les Archives de Venise. =

1^{er} avril. — BAILEY, le Journal de Pepys. = 8 avril. — HARRISON, les Titres royaux en Angleterre. — Willelmus filius Aldelmi = 29 avril. — HOUGHTON, Lord Macaulay. — Le British Museum (indique parmi les acquisitions six originaux d'indulgences pontificales des xv^e et xvi^e s., et huit proclamations de Maximilien et de Charles-Quint, 1515-1520). — KAYE, la Mort de Clive. = 6 mai. — HOUGHTON, suite. — Le British Museum (antiquités orientales). — HORWOOD, Robert, C^{te} de Salisbury et son fils William, vicomte Cranborne (fragments de lettres 1604-1610). = 20 mai. — ACTON, Documents sur le Concile de Trente, p. p. DOLLINGER. — MAHAFFY, l'Encyclopaedia Britannica, v. II et III. = 27 mai. — GRAY, Max Müller et le Bouddhisme. = 3 juin. O'C. MORRIS, le général Burgoyne de Saratoga.

XXV. — **The Athenaeum**. 18 mars. — CLIFFORD, la Mort de Halfdene. — SCHUYLER, Nelson et Souvarov (deux lettres inédites 1794-1800). = 25 mars. — HOWORTH, la Vie d'Alfred par Asser. — GAIRDNER, Anne Boleyn et les Papiers d'Etat du règne d'Henri VIII (réponse à des attaques de M. Dixon contre M. Brewer). = 1^{er} avril. — Articles de MM. GAIRDNER et DIXON sur le même sujet. = 8 avril. — Nouvelles lettres de MM. GAIRDNER et DIXON. — GRAY BIRCH, les Titres des Souverains anglais. — CLIFFORD, la Mort de Halfdene. = 15 avril. — L'Histoire de l'Inde par WHEELER, t. IV (sévère critique). — GAIRDNER, HORWOOD et PEACOCK, Anne Boleyn. = 22 avril. — GRAY BIRCH, les Titres des Souverains anglais. = 29 avril. — L'Epoque d'Elizabeth par M. CREIGHTON. = 6 mai. — Les Quarante premières années de relations entre l'Angleterre et la Russie, 1553-1593, par G. TOLSTOI. = 13 mai. — LATHAM, Rex et Imperator. = 20 mai. — L'Histoire des taxes en Angleterre par DOWELL (ouvrage utile, mais contenant de graves erreurs). = 27 mai. — Mémoires du comte Spencer, par M. LE MARCHANT. — HOWORTH, la Vie d'Alfred, par Asser. = 3 juin. — Les deux premiers Stuarts, par M. GARDINER. (M. G. a tort de ne pas croire à la culpabilité de Strafford.) — Mémoires du comte Spencer (suite). — L'Assemblée annuelle de la Société Asiatique. — Histoire de l'Egypte ancienne (analyse d'une conférence de M. Birch). = 10 juin. — La Conquête de l'Angleterre par les Normands, de M. FREEMAN, t. V. — WRATISLAW, Notice nécrol. sur Palacky.

XXVI. — **Bulletin de la Société Jersiaise**, pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île, et la publication de documents historiques, etc., etc., fondée le 28 janvier 1873. N^o 1, 1875 (Jersey, in-4^o). — Premier rapport annuel du Comité de la Société Jersiaise. — Report of the excavation of the Cromlech, « Les Cinq Pierres, » Jersey, under the direction of the Archaeological Committee of the « Société Jersiaise¹. »

1. Depuis la publication de ce bulletin, la Société Jersiaise a fait paraître le texte latin et la traduction française d'un document étendu et curieux, tiré des

XXVII. — **Archivio Storico Italiano**. 1876, 1^{re} liv. — C. GUASTI, Les Manuscrits Torrigiani donnés aux Archives centrales d'Etat de Florence. (Analyse d'un registre de lettres écrites au nom du cardinal Jules de Médicis, du 29 mars au 12 juillet 1518). — C. MINIERI RIGGIO, Le règne de Charles I^{er} d'Anjou en 1274 (analyse de chartes). — L. PASSERINI, Une Nonne du XII^e siècle (Sophie, de la noble famille des comtes Guidi. Les pièces justificatives, qui seront publiées dans une autre livraison, intéressent les commencements de l'histoire florentine). — C. CANTU, Le « Conciliatore ». Episode du libéralisme lombard. — I. DEL LUNGO, Représentations de comédies latines au XV^e siècle. — J. BERNARDI, Pierpaolo Vergerio le Vieux et Emanuele Crisolora. — A. GELLI : Gino Capponi (article nécrologique).

XXVIII. — **Archivio Veneto**. T. XI, 1^{re} p. — AL. DE GIORGI, Venise en 1848 et en 1849. — C. GIULIARI, La Bibliothèque capitulaire de Vérone (suite). — C. BULLO, Le Droit de cité à Chioggia et la noblesse de ses anciens conseils (suite). P. B. VAERINI, Carrara G. M. Alberto (écrivain fécond du XV^e siècle, avec une liste de ses œuvres). — Alfred REUMONT, Voyage en Italie (1497) du cav. Arnaud de Harff de Cologne, avec une introduction et des notes. — R. FULIN, La « Casa grande » des trois frères Quirini. — G. CECCHETTI, Curiosités d'archives (procès intenté pour un vol commis par des *tabacci* en 1350. Conjecture sur l'origine du mot tabac. — Peintres ou Mosaïstes ? « Ser Petri-Bocha pictoris in ecclesia S. Marci » (1365). — « Lettres d'argent » en 1365). — R. FULIN, L'Expédition de Charles VIII racontée par Marin Sanudo (suite, avec une pagination particulière).

XXIX. — **Archivio Storico Lombardo**. Mars 1876. — A. D. C., Lois sur les faillis en Italie au M. A. — Id., Aribert, évêque de Côme à la fin du XI^e siècle. — Id., Monsignor Agostino Cusani, nonce à Venise de 1704 à 1706 (publication intégrale de ses dépêches). — Notes (annonce divers travaux généalogiques, les *Memorie delle famiglie nobili delle provincie meridionali d'Italia* de M. Gonzaga, les *Famiglie notabili Milanesi*, le *Giornale eraldico-genealogico diplomatico* publié à Pise par l'Accademia eraldica-genealogica italiana. — La Société historique lombarde a décidé de publier un volume de mémoires à l'occasion du centenaire de la bataille de Legnano, 29 mai 1176.

XXX. — **Archivio Storico Siciliano**. 1875, N^o 1. — Prof. V. DI GIOVANNI, Vestiges antiques trouvés à Salaparuta et sur son territoire (avec une carte). — Vie du cav. D. Filippo Juvara, abbé de Selve et architecte du roi de Sardaigne. — A. FLANDINA, Origine et progrès du collège de S. Roch de Palerme. — G. SALVO-COZZO, Additions et corrections à la Bibliographie sicilienne de G. M. Mira (suite). — J. CARINI,

Archives de Londres, sous ce titre : *Société Jersiaise*. — *Extente de l'île de Jersey*, 1331, *Edouard III*. — *Publication* 1^{re}. — *Jersey*, C. Le Feuvre, 1876. Cette publication forme un fascicule in-4^o, de près de 200 pages. D'autres documents du même genre doivent dans peu s'y ajouter et compléteront le volume.

Le prof. Cusa et les études modernes de paléographie et de diplomatique (suite). — R. STARABBA, Documents inédits relatifs au Recueil des parlements de Sicile, par Andrea Marchese (supprimé en 1714 par ordre du roi Victor-Amédée). = N° II. — R. STARABBA, Documents relatifs à la Sicile sous le roi Martin I^{er}, 1396-1711 (liste des registres conservés aux archives de la couronne d'Aragon à Barcelone, qui intéressent spécialement l'ancien royaume de Sicile. — 13 pièces tirées de ces archives sont publiées intégralement par M. St.). — J. CARINI, Le prof. Cusa et les études modernes de paléographie et de diplomatique (suite). — Le même : Les études historiques en Sicile au XIX^e siècle. — G. SALVO-COZZO, Additions et corrections à la Bibliographie sicilienne de G. M. Mira.

XXXI. — **Nuove Effemeridi Siciliane**, janvier 1876. — SALOMONE-MARINO, Les Noces Siciliennes aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. — HITTORF, Lettres inédites d'hommes illustres sur la Sicile. = Mars. F. MAGGIORE-PERNI, Deux recensements inédits de Palerme en 1591 et 1606 (le premier donne le chiffre de 114,131 hab.; le second, celui de 104,983. — L'usage des recensements remonte en Sicile à la période normande; on en compte 23 de 1501 à 1798).

XXXII. — **Giornale ligustico d'archeologia, storia, etc.** Février 1876. — DESIMONI, Notes sur Paris Maria Salvago et son observatoire astronomique à Carbonara.

XXXIII. — **Archeografo Triestino**. Avril 1876. — A. MARSICH, Le droit du Chapitre de Trieste dans l'élection de son évêque. Marino de Cernotis, évêque de Trieste, délégué par le pape Eugène IV, pour investir le chapitre de Capodistria d'un bénéfice (1635). — C. KUNZ, Des monnaies obsidionales de Brescia (frappées en 1515). — A. HORTIS, Documents relatifs à l'histoire de Trieste et des Walsee, publiés à propos des « Memorie genealogiche della stirpe Walsee-Mees, e più particolarmente dei conti di Colloredo » par G. B. di Crollanza. — Documents pour l'histoire de Trieste : 1° Ratificatio et approbatio facta per syndicos civitatis Tergesti de quodam articulo pacis celebrate Taurini, tangente de Tergesto et ejus districtu (Venise, 7 oct. 1381); — 2° Instrumentum syndicorum comunis Tergesti ad faciendum presentari syndicatum ad plenum (Venise, 8 oct. 1381).

XXXIV. — **Giornale d'erudizione artistica** (Pérouse). Mai 1875. — A. ROSSI, Documents pour servir à l'histoire de l'Université de Pérouse (2 oct. 1315-14 juil. 1316).

XXXV. — **Nuova Antologia**. Fév. 1876. — BORGOGNONI, Lorenzino di Pierfrancesco dei Medici (la fin dans le n° de mars). — ROTONDI, La Bataille de Legnano (vive réplique à l'art. de M. Bertolini, cf. *Revue hist.*, I, 585).

XXXVI. — **Rivista Europea**. Avril 1876. — FONTANA, Rome et la nationalité italienne. = Mai. — B. MALFATTI, La royauté lombarde aux

temps de la conquête franque. = Juin. — A. DE GUBERNATIS. Gino Capponi et son temps. — MALFATTI (suite).

XXXVII. — **Rivista internazionale**, 16 mars 1876. — C. WITTE, Gemma Donati; réplique. — P. FANFANI, La dispute au sujet de la chronique de Dino Compagni. (L'auteur se borne à faire l'historique de la question; il se félicite des adhésions nombreuses qu'a rencontrées et rencontre tous les jours sa doctrine de non-authenticité). = 16 mai. — SCARTAZZINI, Gemma Donati (réplique). — Les comtes de Warwick.

XXXVIII. — **Comptes-rendus de l'Institut lombard de sciences et lettres**. Février 1876. — CERUTI, Gentile da Foligno. — COSSA, Etudes récentes sur les théories économiques du M. A. (suite dans le n° de mars). = Avril. — FERRARI, L'Arithmétique en histoire; durée moyenne des royaumes. — COSSA, Etudes historiques sur les théories économiques des Grecs.

XXXIX. — **Revista de archivos, bibliotecas y museos**. — (Paraît deux fois par mois à Madrid. Prix de l'abonnement d'un an : 25 fr. — Cette revue est l'organe du corps des archivistes, des bibliothécaires et des employés des musées nationaux, créé en 1858 sous le titre de *Cuerpo facultativo de Archiveros-Bibliotecarios* et auquel on a confié plus tard la conservation des musées nationaux. Elle traite en premier lieu de toutes les questions administratives qui intéressent le corps qu'elle représente; elle publie ensuite des documents inédits relatifs à l'histoire politique et littéraire de l'Espagne. Bien que ces publications aient un intérêt trop spécial pour nous permettre de les analyser ici, nous devons attirer l'attention des érudits sur les catalogues d'anciennes bibliothèques espagnoles reproduits dans les cinq premiers tomes de ce recueil qui révèlent l'existence d'ouvrages en toutes langues qu'on peut avoir intérêt à rechercher aujourd'hui. Nous citerons entre autres : 1° L'inventaire des livres de la reine Marie d'Aragon, femme d'Alphonse V (t. II, p. 11, 28, 43); 2° Correspondance relative à des mss. grecs achetés en Italie au xvi^e siècle pour l'Escorial (t. II, p. 318); 3° Inventaire des livres légués par le duc de Calabre (Ferdinand d'Aragon) au monastère de S. Miguel de los Reyes et dont la plus grande partie se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Valence (t. IV, passim), etc. (La Revue est actuellement dans sa dixième année.)

XL. — **Revista contemporanea**, directeur D. Jose del Perojo. — (Cette Revue fondée récemment à Madrid est l'organe de la jeune école critique qui travaille à vulgariser en Espagne les productions de l'activité scientifique européenne. Plus occupée de littérature pure et de philosophie, elle n'accorde, jusqu'ici, qu'une place restreinte à l'histoire. La Revue des publications nouvelles espagnoles est faite par M. Manuel de la Revilla, un des critiques les plus distingués de l'Espagne contemporaine. A côté de travaux originaux dus aux érudits et aux littérateurs les plus avantageusement connus de l'Espagne, la *Revista contemporanea* publie beaucoup de traductions de l'allemand, de l'anglais et du français. Le directeur M. José del Perojo et M. Rafael Montoro ont entrepris

d'initier le public espagnol au mouvement littéraire allemand et anglais dans deux chroniques spéciales. La correspondance d'Allemagne est faite par M. J. Fastenrath, celle de Paris par M. Charles Bigot). = 30 janvier 1876. — Rafael MONTORO, Una defensa de Maria Tudor (étude faite à propos de la publication de M. John Piggot, *The character of Mary Tudor* dans le *Fraser's Magazine*). = 29 février, 15 mars et 30 avril 1876. — Gabriel RODRIGUEZ, España y la libertad. Obra postuma del conde de Montalembert (analyse de l'ouvrage posthume de Montalembert, publié par la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*. Le critique fera suivre son analyse d'une appréciation de l'œuvre; dès aujourd'hui il avertit qu'il y a rencontré quelques jugements qu'il n'accepte pas et divers faits qui, à son avis, demandent à être rectifiés). — La *Revista contemporánea* paraît deux fois par mois. L'abonnement d'un an est de 30 francs.

XXI. — Chronique de la Société historique établie à Utrecht. (Kroniek van het historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht), 30^e année (1874), VI^e série, t. V. — Etat des recettes et des dépenses de Corneille de Coolwyck, receveur général des revenus des possessions ecclésiastiques, servant à l'entretien des pasteurs de l'église réformée, 1590, d'après une copie des Archives du synode, communiquée par M. H. C. ROGGEN. — Etat de guerre de l'an 1621, communiqué par M. van HEEKEREN, (registre du nombre des troupes de la République des sept provinces et des frais, ainsi que l'indication de la répartition de ces troupes, à la charge de chacune des provinces en particulier. Lettres de Chr. Charles, baron de Lintelo, seigneur d'Ehse, aux Etats-Généraux des sept provinces, 1707 et années suiv., communiquées par M. van HEEKEREN. — Lettres politiques, datées des années 1784, 1785, 1786, pour la plupart écrites par Maximilien d'Yvoy, communiquées par M. KNEPPELHOUT VAN STERKENBURG (se rapportent aux dissensions intérieures du pays). — Récit de la captivité d'Oldenbarnevelt, écrit par son valet, Jean Francken, communiqué par M. R. Fruin. — Conformément à son but, la Société historique ne fait, dans le volume de cette année-ci, que publier une collection de documents, d'actes, de diplômes.

XXII. — Pièces relatives à l'histoire et aux antiquités de la patrie, publiées par M. B. FRUIN. (Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde). Nouvelle série, t. VIII, 4^e partie. — J. BOLHUIS VAN ZEEBURGH, les sources de l'histoire de la Hollande sous les comtes de la dynastie de Bavière, 1345-1436. (Les chroniques auxquelles sont consacrées ces recherches, sont la chronique de Gouda, le Beka Hollandais, Valdernaer, les chroniques de Hollande, Johannes a Leydis, etc.). — L. MULLER, Principaux ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas, publiés en 1872 et en 1873. — B. FRUIN, la collection des documents relatifs à la Hollande et à la Zélande, publiée par l'Académie royale des sciences, 1^{re} division jusqu'à la fin de la dynastie de Hollande, et compulsée par M. L. Ph. C. van den Bergh. (Tout en rendant hommage à cet ouvrage qui rendra superflu le livre des

chartes de M. van Mieris (*Chaterboek van van Mieris*), M. F. regrette que, malgré le grand nombre de pièces, ce qui a été recueilli ne suffise pas pour écrire une histoire complète du comté de Hollande pendant le treizième siècle; il indique des actes qui ont échappé à l'attention de M. van den Bergh et prouve que plusieurs fois un meilleur texte aurait pu être suivi; les notes critiques sont insuffisantes). — A. FREDERICIA, la littérature du Danemark et de la Norvège dans ses rapports avec l'histoire des Pays-Bas. = T. IX, 1^{re} partie. — FRUIN, La détérioration de la monnaie dans notre pays pendant le quatorzième siècle. (L'auteur y montre qu'en particulier depuis le comte de Hollande et de Zélande Guillaume V, l'aloi de la monnaie commençait à se corrompre; qu'un des écrits très-rares, qui nous donnent des informations sur ce chapitre, c'est les annotations du *Memoriale Fautorum Capituli Sancti Pancratii*, publiées par M. Hamaker; que du temps de cet annaliste la grande monnaie ordinaire était l'écu d'or, la petite monnaie était d'argent; que depuis l'an 1355 jusqu'à l'an 1374, en comparaison de la monnaie d'or, la valeur de la monnaie d'argent avait perdu les deux tiers). — W. SLOET, Le château où la maison du duc de Gueldre à Hattem au commencement du quinzième siècle (bâti par le premier duc de Gueldre, Renaud II, il a été agrandi par Charles, duc de Gueldre de la maison d'Egmont; détails curieux sur la vie privée du duc). — Th. JORISSEN, la Commission du 22 juillet 1810 à Paris, chargée d'organiser l'incorporation du royaume de Hollande à l'Empire français (à l'aide des procès-verbaux des cinq séances que la Commission a tenues et qui sont réimprimés à la suite de l'article, l'auteur montre que cette Commission n'eut aucune importance effective).

XLIII.— **La Russie ancienne et moderne**¹. N° 1. — OUSTRIALOV, Pierre le Grand à Jolkva, 1707. — ILOVAISKY, Sviatoaslv et Tzimischy. — ROMANOVITCH-SLOVATINSKY, Vie et activité de Ivanishev, recteur de l'Université de Kiew (suite dans les n°s 2 et 3). — KORSAKOV, Artemy Petrovitch Volinsky. — SOUCHOMLINOV, le bibliographe Sopikov. — BRIKNER, la Gazette de Pétersbourg au temps de la Révolution française (rédigée par les émigrés dans un esprit hostile à la Révolution; suite dans le n° 2). — GILBRANDT, la Maison des Korobov à Kalouga. — Bibliographie, documents historiques (entre autres les dépêches de l'ambassadeur de Prusse en Russie, Axel de Mandersfeld, 1740). = N° 2. — GROTH, Catherine II et Gustave III. — SOLOVIEV, la Question

1. Les publications périodiques russes intéressant l'histoire sont :

I. — Mémoires de la Société de l'histoire et des antiquités russes de Moscou, fondée en 1846, supprimée en 1848, renouvelée en 1856. La Société a fait en outre paraître vingt-cinq volumes de documents historiques et de recherches sur les temps anciens.

II. — Archives russes, éditées à Moscou depuis 1863.

III. — L'Antiquité russe (*Rouskaïa Starina*), fondée en 1870 à Saint-Petersbourg.

IV. — La Russie ancienne et moderne, fondée en 1875 à St-Petersbourg.

V. — Mémoires de l'Académie de Saint-Petersbourg.

d'Orient il y a cinquante ans. — **BESTOUSHEV-RJUMIN**. Michel Petrovitch Pogodine. — **MORDOVITZEV**, Souvarov dans la poésie populaire. — Bibliographie. Documents. = N° 3. — **LEBEDEV**, Ev. Boulgarine, archevêque de Slovénie et de Cherson (bibliothécaire de Catherine II, auteur de divers projets concernant la Turquie, la Grèce, etc.). — **STASSOV**, Larine (1735-78). — **SAMOKVASSOV**, les Tumulus funéraires et leur importance historique (suite dans le n° 4). — **MARTIANOV**, le prince Dadian, aide de camp de Nicolas I^{er}. — Bibliographie, Documents. = N° 4. — **VESSELOVSKY**, Fables sur Ivan le Terrible. — **BITCHKOV**, le comte Korf. — **ЕССИПОВ**, le grec Séraphin. — Bibliographie, Documents.

XLIV. — Rouskaia Starina. N° 1. — **KOSTOMAROV**, le 1^{er} faux Démétrius. — **LEVCHIN**, Mémoires de Michel Garnovsky : la cour de l'impératrice Catherine II en 1786-1792 (suite dans les nos 2, 3 et 4). — Esquisse historique sur les événements du Caucase, 1835-37 (suite dans les nos 2 et 3). — La guerre d'Orient, Paskevitch et Gortchakov, 1853-55 (suite dans les nos 2 et 3). — Michelson, vainqueur de Pougatchev. — Documents, bibliographie. = N° 2. — L'Eglise orthodoxe sous le règne d'Alexandre I^{er}, extrait des mémoires de Stourdza. — **TCHISTOVITCH**, Le professeur Bouralsky, 1789-1866 (fin dans le n° 3). — **STEPANOV**, Sous Varna, 10 déc. 1828. — **STASSOV**, le comte Korf, 1800-1876. — **GROTH**, Souvenirs du comte Korf. — **BESTOUSCHEV-RJUMIN**, Pavel Stroev. = N° 3. — **KOSTOMAROV**, Pavel Poloubotok. — **SHIBNEV**, Révolte de Benievsky au Kamtchatka en 1771 (fin dans le n° 4. — **RIABININE**, Expulsion des francs-maçons de Russie en 1796. — **BITCHKOV**, Speransky en 1828. — Documents. — **BIELOV**, A propos de l'article de M. Vitberg sur la falsification d'une lettre de Pierre le Grand. — Bibliographie. = N° 4. — **BARSOV**, le Métropolitain de Rostov, Arsène Matzievitch et la confiscation des biens des monastères. — **BERGÉ**, Samson-Khan Makintzev, général en chef de l'armée persane et les fugitifs russes en Perse. — Mémoires de M^{me} Passek : les mœurs de la société à Moscou. — Documents. Bibliographie.

XLV. — Archives Russes. N° 1. — Lettres de Paul I^{er} au maréchal de camp (1796-1800). — Autobiographie de Vorontzov, ambassadeur à Londres à la fin du XVIII^e siècle. — Lettres d'Alexandre I^{er} (1801). — Documents de 1813; matériaux pour servir à l'histoire de la société d'Arzamace (suite dans le n° 2). — Remarques autographes de Catherine II sur le rapport de Potemkine. — Lettres de Rostoptchine à Vorontzov (1791-94) (suite dans le n° 2). — Deux lettres de Mouraviev-Apostol (1801) concernant les premiers jours du règne d'Alexandre I^{er}. = N° 2. — **GRIGOROVITCH**, Le chancelier Bezborodko (ses rapports avec Catherine II). — **ПОПОВ**, Les Français à Moscou en 1812 (très-intéressants détails inédits; suite dans le n° 2). — A propos des papiers de Joukovsky (événements du 14 déc. 1825). — **ИЛИНЕ**, Slatvinsky. = N° 3. — Abolition du servage en Russie. Lettre de A. S. Chomiakov au comte Rostoytev (1858). — Nouvelles bibliographiques de l'étranger. — Extrait des documents du comte P. P. Souchtelen (1816). — Lettres de V. A. Joukovsky sur le comte J. A. Vielhorsky. — **ВІАЗЕМСKY**, A pro-

pos des mémoires de l'ambassadeur saxon comte Zenft (Napoléon I^{er} ; Alexandre I^{er}, Laharpe, prince Czartorisky, Speransky, comte Capodistria). — Lettre du comte F. V. Rostopchine à la grande duchesse Catherine Pavlovna (Pavel Goudovitch, Valouev et ses épitaphes). — Origine italienne des comtes Panine. — A propos des lettres de J. M. Mouraviev-Apostol au comte C. P. Vorontzov (Kotzebue sur la disgrâce des comtes Panine et Rostopchine sous Paul I^{er}. — Les exilés sous Paul). Remarques de RIABININE. — TOLSTOI, V. Skripitzine ; réplique à M. Prjetzlevsky.

XLVI.— **Rouski Viestnik**. (Messager de Russie). N^{os} 1-3. — BLANKA, Commission législative de Catherine II, 1767-69. — Mémoires du baron André Rosen (1800-1827).

XLVII.— **Ouniversitetskiya Izviestia**. (Bulletin de l'Université de Kiew). N^{os} 1-4. — TERNOVSKY, les Historiens byzantins et leur utilité pour l'histoire russe. — LOUTCHITSKY, la Ligue catholique et les huguenots en France.

XLVIII.— **Revue du Ministère de l'Instruction publique**. N^{os} 1-3. BRICKNER, Ivan Passochkov. — VESSELOVSKY, Giuseppe Pitre. — POPOV, Relations diplomatiques de la Russie avec l'Europe avant la guerre de 1812. — KEDROV, Nicolas Spatharius (matériaux pour servir à l'histoire du XVII^e siècle). — FORTINSKY, l'Ecole des Chartes et l'Ecole des Hautes-Etudes à Paris. — VESSELOVSKY, Essai sur les légendes chrétiennes. — VASILIEVSKY, Fragments byzantins-russes. — GRADOWSKY, l'Empire d'Allemagne et sa constitution politique.

XLIX.— **Viestnik Evropi**. (Le Messager de l'Europe).— N^o 4. TRATCHEVSKY, le *Fürstenbund* et la politique allemande de Catherine II ; Frédéric II et Joseph II, de 1780-88.

L. — **Znanie**. (Le Savoir). N^{os} 1-2. — La Colonisation de la Russie d'après Worsæ.

LI. — **Historiskt Bibliotek**, publiée par Carl Silfverstolpe, 2^e livr. Stockolm, 1876. — C. SILFVERSTOLPE, Négociations concernant la canonisation de sainte Catherine de Suède. — V. GRANLUND, les Entreprises de bâtisse et de fortification du roi Jean III (suite). — E. W. BERGMAN, Actes concernant les dissentiments entre le duc Carl et le Sénat (1594-1600). — C. T. ODHNER, Actes concernant l'élévation de Johann Adler Salvius au Sénat. — X. LISKE, Coup d'œil sur la littérature polonaise, considérée spécialement dans ses rapports avec l'histoire de Suède. — Comptes-rendus : Maurer, *Das Alter des Gesetzprecher-Amtes in Norwegen* ; Silfverstolpe, *Svenskt Diplomatarium* ; Granlund, *K. Gustaf I Registratur*, VI ; Wallis, *Illustrerad Verldshistoria* ; Monod et Fagniez, *Revue historique*, I, 1 (article très-bienveillant ; M. Silfverstolpe appelle surtout l'attention sur l'utilité et la bonne exécution de la partie de notre recueil consacrée aux informations ; il analyse l'article de M. Reuss sur l'incendie de Magdebourg). — Le fascicule se termine par une bibliographie de l'histoire de Suède en 1875 (101 numéros).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE ¹.

— M. Eudore SOULIÉ, le bibliothécaire et l'historien du palais de Versailles, l'éditeur des Mémoires de Dangeau et de Luynes, est mort le mardi 30 juin.

— Notre collaborateur M. Gaston PARIS a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 12 mai.

— Notre collaborateur M. THUROT a été élu le 21 avril par l'Académie des inscriptions, membre du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

— Le premier prix Gobert a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à notre collaborateur M. Siméon LUCE, pour le 1^{er} vol. de *l'Histoire de Bertrand Duguesclin*. Le second prix Gobert a été maintenu à M. PAILLARD, notre collaborateur, pour son *Histoire des troubles de Valenciennes*.

— L'éloge de M. GUIZOT a été prononcé le jeudi 1^{er} juin par M. Dumas le chimiste, et par M. Saint-René Taillandier, dans la séance de réception de M. Dumas à l'Académie française.

— L'Académie française, dans sa séance du 9 mars, a décerné le 1^{er} prix Gobert à *l'Histoire du règne de Louis XIV* de M. GAILLARDIN, 5^e vol. ; le 2^e prix à M. l'abbé HOUSSAYE pour son ouvrage : *le cardinal de Bérulle (1575-1629)* ; — le prix Théroüanne (3,000 francs) au *Louis XIII et Richelieu* de M. M. TOPIN ; — un prix de 1000 fr. à *l'Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, par M. AUBÉ.

— M. Gustave DESJARDINS et M. de KERDREL ont été nommés membres du *Comité des travaux historiques* (section d'histoire).

— Dans le rapport de M. L. DELISLE sur la Bibliothèque nationale (Journal officiel, 25 février, 4^{er}, 6, 7 mars) nous relevons, parmi les acquisitions de mss. : Fonds latin : Recueil de lois germaniques (n° 204) — Bulle de Sylvestre II du 23 nov. 999 (2507) — Collection de chartes de Cluny (2154) — Cartulaire de la cathédrale de Bourges (1274). — Pièces originales relatives à la Touraine (2506). — Copie du *Liber epistolaris Ricardi de Bury* (1265, 1266). = Fonds français : Recueil relatif aux camps, sièges, batailles, etc., du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas (1744-48), et aux combats et sièges de la campagne de 1744 sur le Rhin (3287). —

1. Nous prions instamment nos collaborateurs et correspondants étrangers de nous fournir pour notre chronique et notre bibliographie tous les renseignements qui seraient de nature à intéresser ceux qui s'occupent d'histoire. Les ouvrages déjà reçus par la Revue sont marqués d'un astérisque. Nos collaborateurs sont invités à nous indiquer parmi les autres ouvrages signalés ceux dont ils désireraient rendre compte.

Inventaire de la collection des autographes conservés à la bibliothèque de Saint-Petersbourg (4074 à 4076). = Fonds divers : Catalogue des mss. castillans et latins de la bibliothèque de l'Escurial (Espagnol, 414). — Chronique du roi Henri IV, par Diego Enriquez de Castilla, ms. du xv^e s. (Esp. 410). — Parmi les pièces nouvellement classées, nous notons 100,250 pièces originales, provenant de l'ancienne Chambre des comptes (n^{os} 25,697-26,262) ; titres originaux de dom Villevieille (26,263-26,299) ; titres originaux du généalogiste Jault (26,300-26,308) ; titres originaux du généalogiste Blondeau (26,309-26,484). M. Richou travaille à une table des titres scellés de Clairembault. M. A. Molinier classe les papiers de Joly de Fleury ; M. Morel-Fatio rédige le catalogue des mss. espagnols.

— La maison Hachette vient de mettre en vente les premiers fascicules d'une *Histoire d'Angleterre* racontée à mes petits enfants par M. Guizot, rédigée par M^{me} C. de Witt. En réalité, ce n'est point là une œuvre de M. Guizot, mais une œuvre de M^{me} de Witt, sa fille, à laquelle des notes prises pendant les leçons de l'illustre vieillard servent de canevas. Il nous eût peut-être semblé plus respectueux pour la mémoire de notre grand historien, que cet ouvrage ne fût point donné sous son nom, mais sous celui du véritable auteur, tout en indiquant dans une préface ou par un sous-titre le point de départ de cette composition. On ne trouve rien dans les fascicules parus qui rappelle la manière forte et grave de M. Guizot.

— Le dernier volume paru de Sainte-Beuve, les *Chroniques parisiennes*, qui contient des lettres adressées en 1843-45 au directeur de la Revue suisse, n'est pas seulement du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire ; il a de plus un intérêt historique plus général. Sainte-Beuve y note les tendances politiques, morales, religieuses de la société française, et il le fait avec une singulière perspicacité. Nous signalerons en particulier quatre pages (42-46) sur le catholicisme, d'une clairvoyance prophétique. Ce volume est un document historique plus intéressant que bien des Mémoires.

— M. Jules ZELLER vient de publier le 3^e volume de sa grande Histoire d'Allemagne. Il comprend les règnes de Conrad II, Henri III, Henri IV et Henri V.

— M. Louis-Xavier DE RICARD va faire paraître chez M. Marchessou, libraire-éditeur au Puy, une *Histoire populaire du Languedoc*, 5 vol., in-8°, prix : 25 fr.

— M. Charles Émile RUELLE va publier chez M. Champion une *Bibliographie générale de la Gaule*, répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, le langage et les antiquités de la Gaule jusqu'à la fin du v^e siècle. Ce travail, rédigé sous les auspices de la Commission de topographie des Gaules, a été honoré d'une médaille par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il contient 9 à 10,000 titres et s'étend

jusqu'à l'année 1870. La bibliographie générale de la Gaule paraîtra en 4 livraisons de 5 fr. chacune.

— *Les Actes et la correspondance du comte de Lesdiguières* vont être publiés chez A. Picard (à Paris) et F. Allier (à Grenoble) par MM. le comte DOUGLAS et J. ROMAN.

— La *Société des Bibliophiles de Guienne* va publier une relation inédite sur *Louis XIII à Bordeaux*, éditée par M. Ph. TAMISEY DE LARROQUE, et la *Chronique bordelaise* de J. de Gauffretot, publiée par M. J. DELPIT.

— M. le duc de CHAULNES, petit-fils du duc de Luynes, a offert à la *Société historique et archéologique du Maine* d'entreprendre à ses frais une série de *Cartulaires du Maine*. Cette publication débutera par le *Cartulaire de l'abbaye de la Couture du Mans et du prieuré de Solesmes*, pub. par dom PIOLIN.

— Le ministère de l'instruction publique a confié à M. Ch. ROBERT, de l'Institut, la composition d'un catalogue général de la numismatique gauloise qui ne manquera pas de rendre de grands services aux historiens.

— La Société bibliographique (35, rue de Grenelle, Paris) met au concours les deux questions suivantes : 1^o faire le catalogue raisonné des documents (livres ou pièces d'archives) relatifs à l'histoire des corporations et confréries ouvrières depuis leur origine jusqu'en 1789 (1500 fr.) ; 2^o faire le catalogue raisonné de tous les documents relatifs à Jeanne d'Arc (1000 fr.). Les manuscrits doivent être remis avant le 1^{er} avril 1877 (Voy. Polybiblion, mars, 271).

— Notre collaborateur M. G. PERROT a ouvert le 13 mai, dans la salle Gerson, le cours nouvellement créé d'archéologie ; il a montré avec force la place importante prise aujourd'hui par l'archéologie parmi les sciences historiques et les précieux renseignements qu'elle fournit pour la connaissance des idées, des mœurs et des sentiments, en un mot du génie même des différents peuples.

— Notre collaborateur M. P. MEYER a ouvert le 4 mai son cours de langues et de littératures du midi de l'Europe au Collège de France. Dans sa leçon du jeudi, il explique les origines des littératures méridionales, et dans celle du vendredi, il étudie le poème de la croisade des Albigeois. Sa leçon d'ouverture, où il montrait la place occupée par la littérature du midi de la France au milieu des littératures de l'Italie, de l'Espagne et de la France du nord, et où il exposait les causes de sa rapide décadence au XIII^e s., va paraître dans la *Romania* du 1^{er} juillet.

— Dans ses leçons du 2 et du 9 mai au Collège de France, M. L. RENIER a traité la question des *tribuni militum a populo*, qui l'an dernier avait excité de si vives controverses à l'Académie des inscriptions. Il a montré que ces tribuns militaires étaient de simples chefs de milices

municipales. La *lex Julia* n'avait pas en effet, comme on l'avait cru jusqu'à la découverte des bronzes d'Osuna, désarmé complètement les provinces; et d'autre part l'extension redoutable que la piraterie avait prise pendant les guerres civiles, avait exigé le maintien ou la création de milices locales, ainsi à Genetiva, à Tarragone, à Nimes, à Nyon (l'anc. *colonia equestris*). Ces sortes de gardes nationales, quand on les appelait aux armes, étaient mises sous les ordres d'officiers qui n'étaient pas élus par le peuple, comme le titre de *tribuni militum a populo* semblerait l'indiquer; ils étaient nommés par les duumvirs, quand ils n'étaient pas duumvirs eux-mêmes. Le texte de la *lex Genetiva* est formel sur ce point; une autre preuve du même fait, c'est que l'on ne trouve pas une seule fois un candidat à ce tribunat militaire parmi les innombrables « affiches électorales » peintes sur les murs de Pompéi et récemment publiées. On trouve des officiers de cette sorte sous différents noms : à Tarragone, c'étaient des *praefecti orae maritimae*; à Nimes, des *praefecti vigilum et armorum*; à Nyon, des *praefecti arcendis latrociniiis*. A Pompéi, ils avaient gardé le titre de *tribuni militum* qui rappelait à ce municipe le temps de son indépendance, où il levait des légions et leur donnait pour chefs de véritables tribuns militaires.

— Les funérailles de MICHELET ont eu lieu le 18 mai. Une foule immense a accompagné les restes de l'illustre historien jusqu'au cimetière du Père Lachaise où l'Institut, ayant à sa tête M. Mignet, le Collège de France, les étudiants d'Italie et de Roumanie, l'École normale, l'École des Beaux-Arts, les étudiants de Paris, de Nancy, de Montpellier, d'Aix, de Toulouse, étaient représentés par des délégués, et où de magnifiques couronnes ont été déposées par eux sur la tombe. La faculté de théologie protestante de Montauban avait elle aussi envoyé une couronne; hommage bien légitime rendu à l'historien qui a consacré quelques-unes de ses plus belles pages à raconter les luttes, les souffrances, l'héroïsme des protestants du xvi^e et du xvii^e siècle. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe, par M. Bersot au nom de l'Institut, par M. Laboulaye au nom du Collège de France, par M. Havet au nom des anciens élèves de l'École normale, par M. Quicherat, comme ami et exécuteur testamentaire de Michelet, par M. Challemel-Lacour. MM. Cottrau, Cantacuzène, Meurgé ont parlé au nom des étudiants d'Italie, de Roumanie et de France. Nous reproduisons ici le discours de M. Quicherat, qui a surtout apprécié Michelet comme historien et érudit :

« Je viens, à mon tour, rendre hommage au savant qui a pratiqué l'érudition avec éclat, et qui en a inspiré le goût à beaucoup d'hommes parmi ses contemporains. Ce côté du talent de Michelet ne saurait être négligé. S'il a rendu l'histoire si attrayante, ce n'est pas seulement parce qu'il l'a présentée sous une forme inusitée avant lui. Il en a aussi renouvelé la substance. Une parole de Tite-Live lui avait donné la

conception de la science à laquelle il consacra sa vie : « Se faire l'âme antique lorsqu'on retrace les choses de l'antiquité; » et de la brume sillonnée d'éclairs où s'était dérobée la pensée du philosophe Vico, il dégagea sous une forme lumineuse le principe, aujourd'hui vulgaire, que l'histoire réside dans toutes les manifestations de l'activité humaine aussi bien que dans la suite des événements.

« Dès que Michelet se fut tracé le programme contenu dans cette idée féconde, il se mit en devoir de le remplir dans toutes ses parties. Prendre ses informations aux sources et rien qu'aux sources, tout en s'éclairant des travaux de critique accomplis en France et à l'étranger, discerner dans le chaos de la bibliographie les livres susceptibles de fournir des renseignements utiles, aller chercher au loin, à une époque où les voyages étaient encore si difficiles, les documents qui lui manquaient ou les éclaircissements au témoignage des auteurs qu'on ne trouve qu'à la vue des lieux, s'initier à toutes les connaissances subsidiaires sans lesquelles on n'aurait qu'une idée fautive des institutions humaines, et lorsqu'il aborda l'histoire de France, se faire archiviste, afin de pratiquer incessamment les matériaux manuscrits, si considérables en nombre qu'auprès de leur masse tout ce qu'on a imprimé n'est rien : telle est la préparation laborieuse d'où sortirent les leçons de Michelet, qui sont ensuite devenues ses livres. Jamais historien ne s'était imposé tant d'obligations, ni ne s'enchaîna si étroitement à son œuvre.

« Des voix éloqu岸tes viennent de dire les brillantes qualités qu'il y apporta, celles surtout dont tous les esprits éclairés sont à même de sentir le prix. Il en est une qui n'apparaît qu'aux yeux des hommes spéciaux, et à laquelle je voudrais donner tout son relief. C'est une perspicacité voisine de la divination, un instinct qui l'a conduit maintes fois à déduire d'un témoignage unique une conséquence que nombre d'autres documents sont venus justifier depuis. Jacob Grimm, qui fut l'un de ses correspondants assidus, a exprimé son étonnement de cette pénétration dont il avait été témoin. Combien de Français ont eu déjà et auront encore l'occasion de lui rendre le même hommage!

« Dans les trente-cinq volumes d'histoire que laisse Michelet, il y a sans doute des erreurs. Il a pu se laisser emporter plus d'une fois par sa vive imagination; il a pu tomber dans le défaut, presque inévitable pour l'érudit, de donner trop de valeur à des traits secondaires; mais, comme il a travaillé avec le même soin toutes les parties de ses ouvrages, ce n'est pas à la légère qu'il faudra proposer les corrections dont ils sont susceptibles. Plus on l'étudiera, plus on sera frappé de tout ce qu'il mit en avant de faits bien trouvés, d'idées justes, d'aperçus profonds; plus on se convaincra aussi de sa parfaite sincérité, de l'ingénuité de son âme. C'est lui, c'est sa personne, ce sont ses recherches, et le fruit de ses méditations à lui seul, que l'on trouve dans ses écrits. Il n'a pas eu de conseiller ni de guide. Il n'était point homme de parti, il ne reçut l'inspiration d'aucune société, d'aucune secte; et

les événements eux-mêmes, quel qu'ait été leur retentissement, lors même qu'il en fut accablé, n'eurent pas de prise sur son jugement.

« Indépendant en face des catastrophes comme au milieu de ses amis, il ne connut pas davantage l'asservissement au plaisir. Sa vie, comme celle du savant des temps anciens, fut austère, et sans qu'il y mit aucune affectation. Entre ses immenses lectures et son travail incessant de composition, il n'y avait pas de place pour les divertissements. D'ailleurs, la joie du dehors n'est pas nécessaire au chercheur qui porte en soi celle d'apprendre tous les jours quelque chose qu'il ignorait ou de découvrir ce que les autres n'avaient pas aperçu avant lui.

« C'est ainsi qu'éloigné du monde, mais constamment en communion d'intelligence et de sentiment avec l'humanité qui fut pour lui l'objet d'un véritable amour, il put conserver jusqu'à ses derniers moments, dans la pratique désintéressée de la science, l'esprit d'un philosophe, l'âme d'un poète, le cœur d'un patriote : digne exemple, et de l'assiduité qui porte si haut la puissance des efforts intellectuels, et du détachement qui procure l'inestimable bien préféré à tous les autres par l'homme libre : celui de penser comme il voit, et de s'exprimer comme il pense. »

Un calme religieux et un profond recueillement n'ont pas cessé de régner pendant toute la cérémonie.

ITALIE. — Le Bulletin officiel de l'instruction publique (mars et avril) contient un rapport de M. FIORELLI, directeur-général, sur l'état des musées et des fouilles en Italie pendant l'année 1875.

— Sur la proposition de M. BONGHI, un décret du 5 mars a institué dans chaque province une commission consultative pour la conservation des monuments et antiquités.

— Le 26 février a été inauguré à Rome le Musée capitolin où se trouvent réunies toutes les antiquités découvertes à Rome depuis 1870. Le musée contient six salles : bronzes, médailles, sculptures, fragments d'architecture, terres cuites.

— La Bibliothèque Victor-Emmanuel, établie dans le local de l'ex-collège romain des Jésuites, et réunie à la *Biblioteca Casanatense* établie dans l'ex-couvent de la Minerve, a été inaugurée le 14 mars, jour de la naissance du roi d'Italie. M. Bonghi, alors ministre de l'Instruction publique et le créateur de la bibliothèque, a lu un discours dans lequel il exprimait l'espérance que la nouvelle institution deviendrait la plus importante des bibliothèques d'Italie; mais elle ne contient encore que les livres des couvents supprimés.

— Une *Società di storia patria* pour les provinces méridionales vient d'être créée à Naples avec les subventions du gouvernement et des administrations provinciales et communales. Une autre *Società storico-archéologique pour les Marches* a été créée à Fermo, sous la présidence

du marquis Cesare TREVISANI, et a déjà publié un 1^{er} vol. d'actes (Rocca san Cacciano, Capelli, 1875).

— Le Conseil municipal de Rome a accordé le droit de bourgeoisie à Ferd. GREGOROVIVS, l'auteur de *l'Histoire de Rome au moyen âge*.

— Le 28 mars 1876, le conseil municipal de Florence a conféré le droit de bourgeoisie au baron A. DE REUMONT, l'auteur des *Tableaux chronologiques de l'histoire florentine*, de *Laurent le Magnifique*, de *l'Histoire de la Toscane sous les Médicis*, etc.

— Notre ami M. G. UZIELLI nous a fait l'honneur de nous adresser une lettre rectificative au sujet de son travail sur les cartes maritimes du moyen âge, apprécié par M. C. Paoli dans notre dernier numéro (p. 552-553). M. P. lui a reproché de n'avoir rien dit de l'orientation des cartes nautiques, du système de la représentation des vents par des couleurs, de la nomenclature et des légendes, détails qui prouvent l'uniformité de méthode des cartographes du moyen âge. M. U. répond qu'il a cité un passage de Peschel où est signalée la distinction des vents par les couleurs, qu'il a parlé de la représentation des vents sur les cartes et de la part que la boussole avait dans leur construction (p. 293). L'orientation des cartes étant la même que celle adoptée de nos jours, il n'a pas cru nécessaire d'en parler. Quant aux nomenclatures et aux légendes, leur identité n'est pas aussi grande que le croit M. Paoli. Au reproche fait par M. P. d'avoir indiqué la même carte à des numéros divers et à des dates différentes, M. U. répond qu'il avait à faire un catalogue et non un travail critique, et qu'il a dû par conséquent indiquer toutes les cartes avec les dates qu'elles portent, quand même ces dates pourraient être fausses. Il en est ainsi des cartes de Benincasa indiquées aux n^{os} 23, 33, 58 et 167, dont M. U. a lui-même au n^o 33 admis l'identité. M. U. d'ailleurs ne peut accepter la responsabilité de ce catalogue qui est l'œuvre de nombreux collaborateurs dont il n'a fait que réunir les notes et qu'il n'a pas signé de son nom. L'introduction seule est son œuvre personnelle. — Enfin quant à la distinction proposée par M. P. entre les cartes nautiques et les portulans, M. U. rappelle que divers érudits, Lelewel et M. d'Avezac entre autres, ou ne l'ont pas admise ou ne s'en sont pas préoccupés. M. U. rappelle en terminant les conditions spéciales où l'ouvrage a été composé, l'obligation de le rédiger en trois mois pour le Congrès de géographie de 1875, et la haute distinction qu'il a reçue du jury international.

ANGLETERRE. — La *Royal commission of historical manuscripts* créée en 1869 pour cataloguer les archives et manuscrits privés d'Angleterre, vient de publier son 5^e rapport. Les principaux documents indiqués dans ce nouveau volume sont : les lettres originales des x^{ve}, x^{vi}^e et x^{vii}^e siècles appartenant au duc de Sunderland; les collections de sir Alexandre Molet, où se trouve une correspondance de sir Thomas Bolleyn et de sir Thomas Spinely, agent d'Henri VIII dans les Pays-Bas.

Parmi les documents écossais, nous remarquons un volume de lettres de Marie Stuart au comte de Cassilis. La commission examine en ce moment les papiers de Marlborough à Blenheim, la collection de sir Henry Ingelby de Ripley, et celle de sir Frederic Graham de Netherby, contenant les minutes de lettres et les papiers du vicomte Preston, ambassadeur à Paris à la fin du règne de Charles II.

— La *Chetham Society* vient de publier le 5^e vol. des *Chetham Miscellanies*, contenant de nombreux documents historiques relatifs au Cheshire et au Lancashire.

— Le *Public Record office* a obtenu la permission d'examiner les documents relatifs à l'histoire anglaise qui sont conservés dans les archives pontificales du Vatican. L'agent employé à ce travail a déjà réuni et envoyé à Londres la copie de nombreux et importants documents.

— Les administrateurs du *British Museum* viennent de mettre en vente : le Catalogue des additions aux mss. de 1854 à 1870 (Add. mss. 19,720 à 24,026), le catalogue des mss. en langue espagnole, par *D. Pascual de Gayangos*, vol. I (1^{re} partie : théologie, — 2^e partie : belles-lettres et sciences, — 3^e partie : histoire. Cette dernière partie prend à elle seule 698 pages du vol. qui en compte 883), — le 4^e vol. des inscriptions cunéiformes de l'Asie occidentale, — le catalogue des monnaies orientales, vol. I.

ALLEMAGNE, SUISSE, HOLLANDE. — Le prof. Christian LASSEN est mort à Bonn le 6 mai dernier à l'âge de 66 ans. Il était norvégien d'origine ; comme historien, ses principaux titres sont son *Indische Alterthumskunde*, 4 vol. ; et son mémoire sur les inscriptions cunéiformes de Persépolis (1836).

— M. GROEN VAN PRINSTERER est mort au mois de mai dernier. Il était surtout connu par sa publication des Archives de la maison d'Orange-Nassau ; et ses nombreux travaux historiques sur l'histoire des Pays-Bas au xvii^e et au xviii^e siècle.

— Le rapport de la seconde réunion plénière de la direction des *Monumenta Germaniae*, tenue du 18 au 21 mars dernier, nous annonce l'apparition du 1^{er} fascicule du vol. V des *Leges*, contenant les *Leges Saxonum* pub. par MM. de Richtofen père et fils ; la *Lex Thuringorum* par M. de Richtofen père ; les *Capitula Remedii Curiensis episcopi* par M. Hænel. Le premier demi-volume de la nouvelle collection des chroniques allemandes vient aussi de paraître en plus petit format que les *Scriptores*. Il contient la Chronique universelle saxonne publiée par M. Weiland. Ce dernier publie une nouvelle édition in-8° d'Adam de Brême. Sont sous presse pour la suite des chroniques allemandes : la Chronique rimée d'Éberhard de Gandersheim ; la Chronique rimée de Brunswick ; une petite Chronique de Goslar et les fragments d'une Chronique rimée holsteinoise. M. Rœdiger prépare une édition de la

Kaiserchronik; M. Strauch, celle de la Chronique universelle d'Enenkel; MM. Busson et Zingerle, celle de la *Chronique rimée de Styrie* d'Ottokar; M. Heller prépare pour les *Scriptores* l'édition de la *Chronique épiscopale liégeoise* d'Égidius, d'après le ms. original qu'on vient de retrouver au Séminaire de Luxembourg. M. Baist va donner une nouvelle édition de l'*Histoire des Normands* d'Aimé, moine du Mont-Cassin. L'édition des fragments historiques tirés des chroniqueurs anglais est confiée à MM. R. Pauli et Stubbs; celle des fragments de chroniqueurs français à M. A. Molinier. M. WAITZ sera en mesure de commencer cette année l'impression d'un volume des *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum* (VI^e, IX^e siècle). M. Scheffer-Boichorst, aujourd'hui professeur à Strasbourg en remplacement de M. Weiszæcker, qui a succédé à M. Waitz à Gœttingue, publiera les chroniques italiennes de l'époque des Hohenstaufen. Le Grégoire de Tours de M. Arndt ne paraîtra pas encore cette année. M. Sohm s'est chargé de la publication de la *Lex Salica* et de la *Lex Ripuaria*. M. Frensdorff publiera une collection des anciennes lois municipales allemandes. Pour les *Diplomata*, M. Sickel commencera par publier les diplômes royaux et impériaux du X^e siècle, mais ce volume ne sera prêt que dans deux ans. Pour les *Epistolae*, M. Wattenbach prépare une édition des *Variæ* de Cassiodore, et M. Ewald, un Choix de lettres des papes. Les *Antiquitates* s'ouvriront par 2 volumes de poésies de l'époque carolingienne, publiés par M. Dümmler. La direction du *Neues Archiv*, dont le 3^e fascicule va paraître, est spécialement confiée à M. Wattenbach.

— M. de SYBEL, directeur des archives de Berlin, vient de proposer à l'Académie des sciences de cette ville le vaste plan d'une publication de la *Correspondance politique de Frédéric II*.

— La publication du *Codex diplomaticus Saxoniae*, commencée en 1860 par M. Gersdorf, a passé entre les mains de M. Otto POSSE, directeur des archives de Saxe. Il annonce la publication des plus anciens documents relatifs à la famille régnante de Saxe; les archives de l'Université de Leipzig seront publiées par M. Bruno Stübel, et les cartulaires de Chemnitz et de Freiberg par le Dr Ermisch. La collection complète comprendra 40 volumes.

— Le professeur WINCKELMANN, de Heidelberg, qui prépare une réédition des *Monumenta Livoniae historica*, demande le concours de toutes les personnes qui auraient des documents à lui fournir.

— Le professeur HORAWITZ, de Vienne, prépare une *Vie d'Erasme*, et serait reconnaissant à toutes les personnes qui possèderaient des lettres inédites d'Erasme ou de ses correspondants, si elles voulaient lui en accorder communication.

— M. HÜBNER vient de publier chez Reimer, à Berlin, un volume d'*Inscriptiones Britanniae christianiae* qui forme un supplément au 7^e vol. du *Corpus inscriptionum latinarum*.

— M. le pasteur OCHSENBEIN, de Fribourg, vient de publier un grand recueil de documents, chroniques et chants, relatifs à la bataille de Morat, accompagnés d'un travail historique.

PAYS SLAVES. — Le célèbre historien tchèque F. PALAČKY est mort à Prague le 26 mai dernier. Il était âgé de 78 ans. Son œuvre principale est l'*Histoire de Bohême*. Il avait reçu en 1829 des États de Bohême le titre d'historiographe national, à l'occasion de son écrit intitulé : *Würdigung der alten böhmischen Geschichtsschreiber*, et personne en effet n'a plus contribué que lui au réveil du patriotisme tchèque.

— Nous notons parmi les questions historiques qui doivent être discutées cette année au congrès des orientalistes réunis à Saint-Pétersbourg, les suivantes : quels étaient les motifs et le but des codes octroyés par les fondateurs des monarchies nomades de l'Asie centrale à leurs sujets, étant donnée l'uniformité bien connue des coutumes de ces peuples? — Y avait-il avant Gengis-Khan un peuple ou une tribu du nom de Mongol, ou le nom de Mongol n'est-il qu'un nom dynastique adopté par Gengis-Khan pour son empire? — Peut-on déterminer d'une manière exacte au point de vue ethnographique et géographique les noms *ruthena* et *khéta* qui, dans les inscriptions égyptiennes de la XVIII^e et de la XIX^e dynastie, sont mentionnés comme les ennemis séculaires de l'Égypte? — Les données chronologiques et topographiques fournies par les légendes des monnaies musulmanes sont-elles plus dignes de foi que celles des chroniques et des autres monuments non officiels? — Quelles sont les raisons qui, au commencement du XI^e siècle, ont fait cesser subitement entre l'Orient musulman et l'Europe septentrionale, les rapports de commerce qui avaient fleuri sans interruption du VII^e au X^e siècle?

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE, BELGIQUE ET SUISSE FRANÇAISE.

*AUBIGNÉ (J.-H. Merle d'). — Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin, t. VII, in-8°, xxx-731 p. Paris, Calmann-Lévy, 1876.

*BARROT (Odilon). — Mémoires posthumes, t. III, in-8°. Paris, Charpentier, 1876.

BARTHÉLEMY (Édouard de). — Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant-général pour le roi en Languedoc, in-8°, 105 p. Paris, Techener, 1876 (extrait du Bulletin de la Société académique du Var).

BÈNE (l'abbé). — Recherches historiques sur Frotard, 10^e abbé de

- Saint-Pons de Plombières, légat de saint Grégoire VII, in-8°, xv-216 p. Montpellier, impr. Martel aîné.
- BLIN et MALÉCOT. — Manuel de droit coutumier. Paris, Cotillon, 1875.
- BOURBON-LIGNIÈRES (DE). Étude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie, in-8°, xxi-337 p. Paris, Société bibliographique.
- BROSSARD. — Inventaire sommaire des archives communales de Bourg, antérieures à 1790, 4^e partie, in-4°. Bourg, imp. Comte-Milliet.
- BROSSELDARD. — Mémoire sur les inscriptions funéraires des Benou-Zeyan, rois de Tlemcen, et sur l'épithaphe de Boabdil-Abou-abdallah-Mohammed, dernier roi maure de Grenade. Paris, 1876.
- BULLETIN de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 1^{re} partie : Sources historiques, 29^e volume, 1875, 2^e semestre, in-8°, lvii-252 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.
- CHARDON. — Une lettre inédite de Saint-Simon, in-8°, 15 p. Le Mans, imp. Monnoyer.
- CHASSAING. — Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, in-4°, xxxvi-588 p. Le Puy, imp. Marchessou (3^e vol. du Recueil des chroniques du Puy).
- CHAZAUD. — La chronique du bon duc Loys de Bourbon, in-8°, xxix-378 p. (Société de l'Histoire de France). Paris, Loones, 1876.
- *CHOTTEAU (Léon). — La guerre de l'indépendance des États-Unis (1775-83) : les Français en Amérique, in-18, x-438 p., prix : 3 fr. 50. Paris, Charpentier, 1876.
- *CLAMAGERAN. — Histoire de l'impôt en France, 3^e partie, 1683-1774, in-8°, xvi-507 p. Paris, Guillaumin, 1876. Prix : 7 fr. 50.
- CUISSARD-GAUCHERON. — L'École de Fleury-sur-Loire à la fin du x^e s. et son influence, in-8°, 168 p. Orléans, Herluison.
- DELIGNIÈRE. — Notice sur la police à Abbeville avant 1789, in-8°, 23 p. Abbeville, imp. Briez.
- DELORT (Taxile). — Histoire du second empire, t. VI, in-8°, 644 p. Paris, Germer-Baillièrre. Prix : 7 fr.
- DOMPNIER DE SAURIAC. — Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs (livres I-IV), in-4°, 215 p. Dax, Campion.
- *DOUBLE (Lucien). — L'empereur Claude, in-8°. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.
- DRIVAL (l'abbé VAN). — Cartulaire de Saint-Vaast d'Arras, par Guimann (publication de l'Académie d'Arras), xxx-448 p. Arras, imp. Courtin, 1875.
- *DUSSIEUX. — Lettres intimes de Henri IV avec une introduction et des notes, in-8°, 491 p. Paris, Baudry, 1876.
- FAYET. — Les écoles de la Bourgogne sous l'ancien régime (réfutation d'un rapport officiel de 1873), in-8°, 32 p. Langres, lib. Dangien.
- *FOULQUES DE VILLARET (M^{lle} DE). — L'enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans, in-8°, 144 p.

(extrait du t. IV des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais). Orléans, Herluison, 1875.

- FRANKLIN. — Journal du siège de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés, d'après un manuscrit de la Bibl. Mazarine. Paris, Willem. Prix : 12 fr.
- GIRY. — Analyse et extraits d'un registre des archives municipales de Saint-Omer (1166-1778), in-8°, 252 p. (Extraits du t. XV des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie).
- GOSSELIN. — Histoire de la marine normande pendant les xvi^e et xvii^e siècles. Paris, Aubry, 1876.
- HENDE (Ed. VAN). — Histoire de la ville de Lille de 620 à 1804, in-12. Lille, 1876.
- *HENRARD. — Marie de Médicis dans les Pays-Bas (1631-38), in-8°, 651 p. Paris, Baudry. Prix 10 fr. 1876.
- *HÉRICHAULT (Ch. D'). — La Révolution de Thermidor. Robespierre et le Comité de Salut public en l'an II, in-8°, 515 p. Paris, Didier.
- HISTOIRE du mont Saint-Michel au péril de la mer, in-8°, 279 p. et 8 pl. Coutances, imp. Salettes.
- *JARRY (Pierre-Daniel), avocat au Parlement de Paris, et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la Bibl. de Berne, in-8°, 96 p. (Extraits des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais). Orléans, Herluison.
- JOIRE. — Histoire de la ville d'Armentières pendant la Revolution, in-8°, xx-222 p. Lille, lib. Quarré.
- *LAUZUN (Ph.). — Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde (1661-62), in-8°, 57 p. (Extrait de la *Revue d'Agenais*). Agen, imp. Noubel.
- *LEBÈGUE. — De oppidis et portubus Megaridis et Beotiae in Corinthiaci sinus littore sitis (thèse de doctorat), in-8°, 116 p. Paris, Thorin. — Recherches sur Délos (thèse française), in-8°, 339 p. Ibid.
- LECOQ. — Histoire des arquebusiers de Saint-Quentin, in-8°. Saint-Quentin, imp. Poette. — Étude historique sur Marie de Clèves, in-8°, 42 p. Ibid. — M^{lle} de Montpensier à Saint-Quentin, (1670-71), in-8°, 36 p. Ibid.
- LEVOT. — Les écoles d'hydrographie de la marine au xvii^e siècle, in-8°, 75 p. Paris, Berger-Levrault.
- *LUCE (Siméon). — Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. I^{er} vol. : la Jeunesse de Bertrand (1320-1364), in-8°. Paris, Hachette. Prix : 7 fr. 50.
- MAISSIAT (Jacques). — Jules César en Gaule. T. II : la Guerre de Gaule jusqu'au blocus d'Alesia, in-8°, xvi-431 pages et 3 cartes. Paris, Didot.
- MARATTU (l'abbé). — Guillaume de Noellet, cardinal-diacre de Saint-Ange (xiv^e siècle), in-8°, 98 p. (Extrait des Bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente). Angoulême, imp. Chasseignac.

- MARCHEGAY. — Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur, duchesse de la Trémoille (1596-1628), in-8°, viii-137 p. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.
- MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1873-74 (volumes XXXVII et XXXVIII), in-8°, xxxii-920 p. Paris, Derache.
- MÉRAY. — La vie au temps des cours d'amour (xi^e, xii^e, xiii^e s.). Paris, Claudin.
- MONTBART (DE). — Histoire de Louis de France, père de Louis XVI, in-12, 142 p. Limoges, Barbou.
- MOUTIÉ (Auguste). — Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques. 2^e partie : châtelains, barons et ducs. In-8°. Rambouillet, 1876.
- ORSE (l'abbé). — Massacre des prisonniers de l'Abbaye en 1792 raconté par des témoins oculaires, in-18, 214 p. Paris, Leclère. Prix : 4 fr.
- PERTHUIS et LA NICOLLIÈRE. — Le livre d'or de la mairie de Nantes, 2 vol. in-8°. Nantes, Grinsard.
- *PINGAUD. — Les Saulx-Tavanes, études sur l'ancienne société française ; lettres et documents inédits, in-8°, xii-373 p. Paris, Didot.
- PORT. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, livraisons 65-82, in-8°. Angers, Lachèse. Paris, Dumoulin.
- PROST. — Les jugements à Metz au commencement du xiii^e siècle. Paris, 1876.
- PUYOL (l'abbé). — Edmond Richer. Étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du xvii^e siècle, t. I : 1559-1612, in-8°, 512 p. Paris, Olmer.
- *RATHERY. — Le comte de Plélo. Un gentilhomme français au xviii^e s., d'après des papiers de famille et les archives du ministère de la guerre et des affaires étrangères, in-8°. Paris, Plon. Prix : 6 fr.
- RICHARD (Alfred). — Mémoire statistique sur l'élection de Saint-Maixent en 1698, in-8°, 491 p. Niort, Clouzot.
- ROBIOU. — Mémoires sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides, in-8°, xvi-248 p. Paris, imp. Nationale.
- *ROSSIGNOL. — Petits États d'Albigeois, ou assemblées du diocèse d'Albi, in-8°. Paris, Dumoulin.
- SAULCY (DE). — Histoire numismatique du règne de François I^{er}, in-4°, xvi-266 p. Paris, Van Peteghem.
- SAUVAIRE. — Histoire de Jérusalem et d'Hébron depuis Abraham jusqu'à la fin du xv^e siècle de J.-C. Fragments de la chronique de Moudjir-ed-Dyn, traduits sur le texte arabe, in-8°, 354 pag. Paris, Leroux.
- SIMONNET. — Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386), avec des chartes et des documents inédits, xxxii-346 p. Langres, Dangier.
- SOULICE. — Documents sur l'histoire du protestantisme en Béarn, 1875.

Pau, Véronin. — Essai d'une bibliographie du département des Basses-Pyrénées. Période révolutionnaire (1789-1800). 1876.

*SUSANE (général). — Histoire de l'infanterie française, in-12, vol. II, 449 p. Paris, Dumaine. Prix : 3 fr. 50.

TAILLAR. — Chroniques de Douai, vol. II. Douai, 1876.

TESTA (baron I. DE). — Recueil des traités de la Porte ottomane, vol. IV, in-8°. Paris, Amyot. Prix : 12 fr. 50.

VAYSSIÈRE. — Voltaire et le pays de Gex. Lettres et documents inédits, in-8°, 79 p. Bourg, Grandin.

Cette intéressante publication comprend trois parties : 1° Voltaire et l'affranchissement du pays de Gex. Voltaire parvint, sous le ministère Turgot, à faire déclarer ce pays *pays étranger* vis-à-vis des fermes générales; 2° Voltaire à Ferney. Lettres sur de menues affaires, comme l'érection d'une fontaine et la réparation de l'église, œuvres auxquelles Voltaire contribue, pour une forte part, de son argent; 3° Acte de mariage de M^{lle} Corneille, petite-nièce du grand Corneille. Les explications dont M. V. accompagne les lettres du patriarche de Ferney sont précises et judicieuses.

*VIEL-CASTEL (L. DE). — Histoire de la Restauration, XIII^e vol. Paris, Calmann Lévy. Prix : 6 fr.

VINET (F.). — Recherches sur l'antiquité d'Engoulesme, publiées par le D^r Gigon, in-8°. Angoulême.

*WALLON (Jean). — Le clergé de 1789, in-18, xxii-582 p. Paris, Charpentier. Prix : 3 fr. 50.

ALLEMAGNE, AUTRICHE ET SUISSE ALLEMANDE.

ARNETH (A. v.). — Maria Theresia's letzte Regierungszeit (1763-80), gr. in-8°. Vienne, Braumüller. Prix : 13 m.

ARNOLD. — De Atheniensium saeculi ante Christum V praetoribus, gr. in-8°. Berlin, Calvary et C°. — De Atheniensium praetoribus, dissertatione 2^a, in-8°, 19 p. Bautzen, Monse.

AULER. — De fide procopii Cesarensis in secundo bello persico Justiniani imperatoris enarrando, in-8°, 48 p. Bonn, Behrendt.

Beiträge zur vaterländischen Geschichte, hgg. v. d. histor. Gesellschaft in Basel, vol. X. Bâle, Georg. Prix : 5 m. 20.

BIENEMANN. — Briefe und Urkunden zur Geschichte Livlands in den I. 1558-62. Vol. V : 1561-62, in-8°. Riga, Kymmell. Prix : 13 m.

BLOS (W.). — Die Revolution zu Mainz (1792-93), in-8°. Brunswick, Bracke. Prix : 4 m.

CARO. — Katarina II von Russland, gr. in-8°. Prix : 80 d.

COSEL (E. von). — Geschichte der preussischen Staates u. Volkes, vol. VII et dernier, in-8°. Leipzig, Duncker u. Humblot. Prix : 7 m. 20.

DIERAUER. — Sanct-Gallens Antheil an der Burgunderkiegen. Saint-Gall, 1876.

- *DOELLINGER. — Ungedruckte Berichte u. Tagebücher, zur Geschichte des Concils von Trient, 2 vol. in-8°, I, xxvii-326 p. II, 277 p. Nördlingen, Beck.
- DROUVEN. — Die Reformation in der kölnischen Kirchenprovinz zur Zeit des Erzbischofes und Kurfürsten Herman V Graf zu Wied, gr. in-8°. Cologne, Schwann. Prix : 6 m.
- DUDIK. — Mährens allgemeine Geschichte, vol. VII (1278-1306). Brünn, Winiker. Prix : 4 m.
- FESSLER. — Geschichte von Ungarn, 2^e éd., par E. Klein, 17^e livr. gr. in-8°. Leipzig, Brockhaus. Prix : 2 m.
- FRÉDÉRIC II. — Œuvres historiques choisies. T. II : Histoire de mon temps, édition remaniée par le professeur Semming. Leipzig, W. Violett. Prix : 2 m.
- FRIEDJUNG (H.). — Kaiser Karl IV und sein Antheil zur geistigen Leben seiner Zeit, in-8°. Vienne, Braumüller. Prix : 6 m.
- GESETZSAMMLUNG der freien und Hanse Stadt Hamburg, vol. XI, 1875. Hambourg, Meissner. Prix : 4 m. 80.
- GIESEBRECHT (W. v.). — Geschichte der deutschen Kaiserzeit, vol. III, 1^{re} partie, 4^e édition, in-8°. Brunswick, Schwetsche u. Sohn. Prix : 19 m.
- GLUTZ-HARTMANN. — Der Soleturnische Feldschreiber Hans Jakob von Staal im Hugenotenkrieg (1567). Soleure, 1876.
- *GOERZ. — Mittelrheinische Regesten, 1^{re} partie, de 509 à 1152, in-8°, 590 p. Coblenz, Denkert et Groos.
- *GOLL (Dr J.). — Die französische Heirath; Frankreich und England (1624-25), in-8°, 96 p. Prague, Calve.
- GROTEFEND (G.-A.). — Die Gesetze und Verordnungen nebst den sonstigen Erlassen für den preussischen Staat und das deutsche Reich (1806-1875), in-8°. Cologne, Schwann. Prix : 2 m.
- HARTTUNG. — Studien zur Geschichte Konrad II (dissertation), in-8°, 41 p. Bonn, Neusser.
- HILDENHAGEN. — Heinrich IV von 1090-92, gr. in-8°. Iena, Deistung. Prix : 60 d.
- HOECK. — De rebus ab Atheniensibus in Thracia et Ponto ab anno a. Ch. 378 ad 338 gestis, gr. in-8°. Kiel, Hæsel. Prix : 4 mk.
- *JANSSEN. — Geschichte der deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters, 1^{er} volume, 1^{re} partie, gr. in-8°. Fribourg en Brisgau, Herder. Prix : 2 m. 70.
- JUGLER. — Aus Hannovers Vorzeit. Hanovre, Rümpler.
- KABDEBO (H.). — Bibliographie zur Geschichte der beiden Türkenbelagerungen Wien's (1529-1683), in-8°, xi-157 p. Vienne, Fæsy et Frich. Prix : 8 m.
- KALOUSEK. — De regni Bohemiae mappa historica commentarius, in-4°. Prague, Grégr et Dattel. Prix : 5 m.
- KLEIN (S.). — Charakterbilder aus der Weltgeschichte. Das Altherthum, gr. in-8°. Fribourg en Brisgau, Herder. Prix : 4 m. 80.

- *KLUCKHOHN. — Luise Koenigin von Preussen, in-8°, 70 p. Berlin, Habel.
- KOEPKE u. DUEMLER. — Kaiser Otto der Grosse (Jahrbücher des deutschen Reiches), nouv. édit. in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix : 14 m.
- KRAFFT. — Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im 16 Jahrh. Elberfeld, Lucas.
- *KRAUS (V. von). — Maximilians I vertretlicher Briefwechsel mit Sigmund Prüschenk Freiherrn zu Stettenberg, in-8°, 136 p. Insprück, Wagner, 1875.
- KRONES. — Handbuch des Geschichte Oesterreichs von der ältesten Zeit bis neuesten Zeit, 1^{re} et 2^e livraisons. Berlin, Th. Grieben. Prix : 3 m.
- KUKULJEVIC. — Codex diplomaticus regni Croatiae Slavoniae et Dalmatiae, vol. II, gr. in-4°. Agram, Suppau. Prix : 8 m.
- LAGER (C.-J.). Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach, gr. in-8°. Trèves, Lintz. Prix : 8 m.
- LIEBENAU (Th. von). — Die Bœcke von Zürich und die Kreyenleute. Stanz, 1876.
- LORENZ (O.). — Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter, 2^e éd., vol. I. Berlin, Hertz. Prix : 6 m.
- MAYR. — Markwald von Anweiler Reichstruchsess u. Lehnsherr in Italien, in-8°. Insprück, Wagner. Prix : 1 m. 3.
- MEHLIS (C.). — Studien zur ältesten Geschichte des Rheinlandes, 2^e partie. Leipzig, Duncker u. Humblot. Prix : 2 m. 80.
- MELTZER. — Papst Gregor VII und die Bischofswahlen, in-8°. Dresde, Schönfeld. Prix : 4 m.
- MEYER v. KNONAU. — Aus einer zürcherischen Familienchronik, 2^e p., Zürich, 1875. — Die Ekkeharte von Sanct-Gallen. Vortrag. Bâle, 1876.
- MITTHEILUNGEN des Vereins für d. Geschichte d. Deutschen in Böhmen, 14^e année, n° 3, gr. in-8°. Leipzig, Brockhaus. Prix : 2 m.
- *MUELLER (Georg.). — Die Neuesten Besprechungen des Rastadter Gesandtenmords, in-4°, 37 p. Dresde, Teubner, 1876.
- OESFELD (M. von). — Geschichte der Okkupation der freien deutschen Reichsstadt Nürnberg durch Preussen im 1796, in-8°. Berlin, Hempel. Prix : 2 m. 40.
- *POSSE (O.). — Codex diplomaticus Saxoniae regiae. Seine bisherige Herausgabe u. seine Weiterführung. Leipzig, Gieseke et Devrient.
- PRINZ. — Markward von Anweiler Truchsess des Reiches. Göttingue, Peppmüller.
- ROPP (G. v. d.). — Zur deutsch-skandinavischen Geschichte des 15 Jahr, in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot. Prix : 4 m.
- STUMPF (K.-F.). — Die Wirzburger Immunitäts-Urkunden, 2^e partie, in-8°. Insprück. Prix : 2 m.

- THOMAS (G.-M.). — Register zur Capitular d. deutschen Hauses in Venedig, gr. in-8°. Munich, Franz. Prix : 3 m. 80.
- TSCHACKERT (P.). — Anna Maria von Schürmann, der Stern v. Utrecht, gr. in-8°. Gotha, Perthes. Prix : 80 d.
- WEECH (F. v.). — Die Deutschen seit der Reformation. Darmstadt, Lange.
- WEYHE-EIMKE (A. v.). — Karl Bonaventura von Longuerue, Graf von Buquoy. Eine Episode aus dem 30 j. Kriege, gr. in-8°. Vienne, Braumüller. Prix : 2 m. 40.
- WIEHNER. — Geschichte des Stiftes Admont (1170-1297), 2 vol. Prix : 8 m. 10.
- *WOLF (G.). — Geschichte der Juden in Wien (1156-1876), in-8°, v-282 p. Vienne, Hœlder.
- WYSS (G. v.). — Zürich am Ausgange des dreizehnten Jahrhunderts. Zürich, 1876.

HOLLANDE ET PAYS SCANDINAVES.

- *AHLQVIST (Alf-Gust.). — Karin Mansdotter. En monografi. Stockolm, Centraltryckeriets förlag, 1874.
- BERGH (L.-Ph.-C. van den). — Intendit tegen J. van Oldenbarnevelt Gravenhage, M. Nyhoff, 1875. — Het proces van Oldenbarnevelt, getoetst van de wet. Ibid., 1876.
- BOSCH KEMPER (J. DE). — Geschiedenis van Nederland na 1830, 3^e et 4^e parties. Amsterdam, Witkamp, 1875.
- HOGENDORP (baron van). — Gijsbert Karel van Hogendorp in 1813. Ibid., 1876.
- PRINSTERER (Groen van). — Maurice et Barnevelt. Étude historique. Utrecht, Keminh et fils, 1875.
- *SILVERSTOLPE (Carl). — Svenskt diplomatarium från och med år 1401. 1^{re} partie, 1^{er} fascicule, in-4°, v-240 p. Stockholm, Norstedt et Sønner, 1875.
- VLOTEN (Dr J. van). — Algemeene Geschiedenis des Vaterlands van de vœrgste tijden tot op heden, 4^e partie. Leyde, P. van Santen, 1876.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

- BROOKS. — History and description of the colony of Natal, pub. par R.-J. Mann, in-8°. L. Reeve et C°. Prix : 21 sh.
- BURGESS (J.-T.). — History of Warwickshire, in-8°. Simpkin, Marshall, Prix : 7 sh. 6 d.
- CAPES (W.). — The early Roman empire (epochs of ancient history). Londres, Longmans.
- *CREIGHTON (M.-A.). — The age of Elisabeth (epochs of english history). Ibid.

- *CREIGHTON (Luise). — England a continental power from the conquest to Magna Charta (1066-1216), in-8°. Ibid.
- DOWELL. — A sketch of the history of taxes in England. Vol. I to the civil war (1642). Ibid.
- FOMBLANQUE. — Political and military episodes in the latter half of the eighteenth century, derived from the life and correspondance of the R. H. John Burgoyne, in-8°. Macmillan, 1876.
- FREEMANN. — Europe (History primers). In-18. Londres, Macmillan. — The Norman conquest of England, vol. V, in-8°. Macmillan and C°. Prix : 21 sh.
- *GARDINER. — The first two Stuarts, and the Puritan revolution (Epochs of modern history). Londres, Longmans.
- HALE. — The fall of the Stuarts and western Europe from 1678 to 1697. Ibid.
- LE MARCHAND (sir Denis). — Memoir of earl Spencer (lord Althorp). Bentley. Prix : 16 sh.
- LUDLOW. — War of american independance (epochs of modern history). Longmans.
- MACRAY. — Calendar of the Clarendon state papers, vol. III, in-8°. Prix : 14 sh.
- *OSBORN (R. D.). — Islam under the Arabs, in-8°. Longmans. Pr. : 12 sh.
- POWELL (F. Yorch). — Early England (epochs of modern history). Ib.
- *RUSSEL (lord John). — Mémoires et souvenirs (1813-73), traduit par Ch.-B. Derosne, in-8°. Paris, Dentu, 1876.
- SKENE (W.-F.). — Celtic Scotland. A history of ancient Alban, vol. I. Édimbourg, Edmonston et Douglas. Prix : 15 sh.
- *SMITH. — Mohammed and Mohamedanism. 2° éd., in-8°, xxxvi-368 p. Londres, Shmith, Elder and C°.
- *TOWNSHEND-WILSON. — James II and the duke of Berwick, in-8°, viii-453 p. Langres, King and C°.
- TREVELYAN (G.-O.). — Letters and Life of lord Macaulay, 2 vol. in-8°. Londres, Longmans. Prix : 36 sh.
- WILLERT (P.-F.). — The reign of Lewis XI, petit in-8°, vii-300 pages. Londres, Rivington. Prix : 3 sh. 6.

ITALIE.

- ANELLI (L.). — Storia della Chiesa, 17° fasc., in-8°. Milan, Trèves.
- *CASAGRANDE (V.). — Diocleziano imperatore. Saggio storico critico, in-12, xii-430 p. Faenza, imp. Conti. 4 fr.
- *CERETTI (F.). — Notizie biografiche nel conte Annibale Maffei della Mirandola, in-8°, 83 p. La Mirandole, imp. Cagarelli.

Lectures faites à la commission municipale d'histoire et de beaux-arts de la Mirandole. Le personnage qui en est le héros a été mêlé aux guerres et aux négociations de la fin du xvii^e et du commencement du xviii^e s.;

c'est ce qui fait l'intérêt de cet opuscule peu original d'ailleurs. La correction typographique des noms propres, surtout de certains noms français, laisse à désirer.

- FERRARO. — Relazione delle scoperte fatte da C. Columbo, da A. Vespucci et da altri dal 1492 al 1509, 208 p. et 83 grav. sur bois. Turin, Lœscher.
- GALLO (C.-D.). — Annali della città di Messina, capitale del regno di Sicilia dal giorno di sua fondazione fino ai tempi presenti, t. IV (1701-1745). Messine, tip. dell' Operajo, in-4°, 436 p., 1875.
- GUGLIELMOTTI (Alb.). — La guerra dei pirati e la marina pontificia dal 1500 al 1560, 2 vol. in-16. Florence, Le Monnier. Prix : 8 fr.
- GUILLAUME (D.). — Un monarca ed un principe del secolo XI, ossia San Leone da Lucca e Gisolfo II, in-8°, 32 p. Naples, imp. ital. Prix : 4 fr.
- MARCHESI (Seb.). — Compendio storico di Città-Ducale, dall' origine al 1592, in-8°, xvi-232 p. Rieti, imp. Trinchi.
- MARCO (Giov. di). — Biblioteca storica e litteraria di Sicilia, vol. XXII, in-8°, 386 p. Palerme, Pedone-Lauriel. Prix : 9 fr. — Storia di Sicilia di Giov. Caruso publ. con la continuazione fino al presente secolo, in-8°, 40 p. Palerme, imp. Lao. Prix : 4 fr.
- *NITTI (Franc.). — Macchiavelli nella vita e nelle dottrine, studiato con l'aiuto di documenti e carteggi inediti, in-8°, 464 p. Naples, Decken et Rochell. Prix : 4 fr. 50.
- PIO (Oscar). — Storia segreta dei conclavi. 1^{re} et 2^e parties. Prix : 3 fr.
- TORETTI (Fed.). — Storia della Vallesesia e dell' alto Novarese, I, fasc. 3. Varallo, imp. Colleone. Prix : 2 fr. 50.
- VANUCCI (A.). — Storia dell' Italia antica, fasc. 73-75. Milano.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

SAINT PIERRE MARTYR

ET

L'HÉRÉSIE DES PATARINS A FLORENCE

Oportet haereses esse, a dit saint Augustin. Si c'est en effet une nécessité pour l'Église que la foi des fidèles soit réveillée ou entretenue par le scandale des hérésies, l'Église a été rarement au dépourvu de ce côté-là. C'est à peine si, après les grandes discordes des premiers siècles du christianisme, la barbarie et l'ignorance retinrent quelques centaines d'années les âmes dans les liens étroits de la foi¹. Plus de richesse et de culture provoquèrent l'esprit d'indépendance. L'indépendance se manifesta d'abord dans la discipline : les hypocrites pénitences du marquis Boniface, père de la grande comtesse Mathilde, ne l'empêchaient point, la mortification subie², de renouveler le péché, de mettre à l'encan les églises, de prendre aux évêques leurs terres et leurs châteaux, de promettre en retour des tributs et de ne les payer jamais³. Les mœurs dissolues et simoniaques du clergé, son ambition déréglée et violente, son goût pour les armes et la vie profane sont un lieu commun de l'histoire. Les luttes héroïques de Grégoire VII, les lettres éloquentes de saint Pierre Damien, cent autres écrits moins célèbres, mais non moins expressifs, qui

1. On serait tenté d'ajouter que la terreur religieuse qu'inspirait la fin prochaine du monde y contribua; mais ce n'est là qu'une légende. Voy. un article de D. Plaine, dans la *Revue des questions historiques*, 1873.

2. Ante Dei matris altare flagellat amare
Verberibus nudum qui deliciis erat usus.

(Le chapelain Donizo, l. I, ch. XIV, *Rer. Ital. Script.* V, 355.)

3. Donizo, *ibid.*

attestent ces écarts¹, montrent ce mal parvenu à son paroxysme, et permettent d'entrevoir ce qu'y pouvait perdre la foi.

A ces erreurs de la conduite, le goût renaissant de la lecture et de l'étude commençait à ajouter celles de l'intelligence. Il ouvrait aux esprits des horizons nouveaux sans donner encore au jugement un juste équilibre. Tel maître d'école du XI^e siècle voyait la vérité dans les poètes anciens, non dans les mystères du christianisme². Tel clerc qui ne savait pas même le symbole des apôtres, trouvait aux livres saints sujet d'affirmer que Dieu est un homme, Jésus un ver ou un scarabée³. Les phénomènes de la nature paraissaient autant de châtimens ou de menaces de châtiment. L'abbé d'Ursperg, Conrad de Lichtenau, croyait que la désolation annoncée par l'Évangile était proche. Il poussait l'évêque de Florence Ranieri à proclamer du haut de la chaire que l'Antechrist allait paraître, qu'il était né. C'est l'éclat de cette doctrine peu orthodoxe qui poussait le pape Pascal II ému à réunir dans Florence un concile, pour la condamner sous les yeux mêmes de ceux qu'elle avait séduits. Mais si nombreux en étaient les partisans, au sein du clergé comme de la population laïque, que les délibérations tumultueuses du concile et l'agitation plus tumultueuse encore des rues empêchaient le souverain pontife de prononcer une condamnation⁴.

Telle est la première trace d'insubordination dans les esprits que l'histoire rencontre à Florence. Douze ans plus tard, en

1. Voy. entre autres *Ratherii episcopi Veronensis opera, de contemptu canonum*, p. 161 sq. Vérone, 1765. — Dans le *Spicilegium* d'Achery, t. II, p. 161, éd. de 1657. — *Liber tertius dialogorum Victoris papae III, quid est de miraculis alibi gestis*, ap. *Bibl. maxima patrum*, XVIII, 853.

2. Un certain Vilgard, maître d'école à Ravenne. — *Coepit multa turgide docere fidei sacrae contraria, dictaque poetarum per omnia credenda esse asserebat. Ad ultimum vero haereticus est repertus* (*Glabri Radulphi Historiarum*, lib. II, c. XII, ap. *Hist. de la France*, X, 23).

3. Inveni plurimos illorum sacerdotum neque ipsum sapere symbolum qui fuisse creditur apostolorum (*Ratherii Romam euntis itinerarium*, ap. *Spicilegium* d'Achery, II, 271). — *Modo videtur nobis quod nihil omnino sit Deus, si caput non habet, oculos non habet, aures non habet, etc.* (*Ratherii sermo I de quadagesima*, ap. *Spicil.* d'Achery, II, 295). — Jésus ayant dit : « Sum vermis et non homo », et le prophète : « Scarabaeus de ligno clamabit », on avait pris ces paroles au pied de la lettre : « Quis audeat solummodo cogitare quod per naturam Christus fuerit vermis aut scarabaeus (Ibid.) ? »

4. Muratori, *Annali d'Italia*, 1105. — Borghini, *Discorsi*, t. IV, *Trattato della chiesa e vescovi fiorentini*. — *Osservatore fiorentino*, I, 71-74.

1117, elle y surprend la doctrine des cathares ou patarins¹. C'est sous ce dernier nom que les cathares sont désignés en Italie. Déjà, au siècle précédent, ils s'étaient répandus en Piémont, en Lombardie, et ils y avaient souffert la persécution². Villani, qui les appelle des épicuriens, dit qu'à Florence ils défendaient leurs croyances les armes à la main³. En 1125, ils sont les maîtres à Orvieto, et l'on y voit deux Florentins, puis deux Florentines qui, bannis de leur patrie, viennent sur un autre théâtre reprendre l'œuvre interrompue de la prédication (1150)⁴. Mais c'est, en général, derrière les hautes et fortes murailles de Florence que les hérétiques de Toscane, quand soufflait la tempête, trouvaient un refuge assuré. En 1194, y venaient les patarins de Prato, frappés par l'évêque de Worms, légat d'Henri VI, des peines ordinaires, l'emprisonnement, la confiscation des biens, la démolition des maisons⁵. Un grand nombre de Florentins partageaient leurs croyances, non toutefois sans les avoir comme passées au crible, pour les rendre moins contraires à la raison, car ils y voyaient un excès d'absurdité que devait repousser, alors même qu'il courait les aventures, leur

1. Simone della Tosa, *Cron. di Firenze*, p. 186. — Que cathare et patarin soient une même chose, c'est ce que prouvent divers textes. Voy. *Innocentii III Epist.*, l. X, ep. 54, ap. Baluze, II, 26, et *Concilium Lateranense*, III, n° 27, ap. Mansi, *Concil.*, t. XXII, col. 232. Sur les étymologies du mot *patarin*, voy. Schmidt, *Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, II, 278, Paris, 1848, 2 vol. 8°. L'étymologie la plus probable est le mot *pates*, qui signifie vieux linge, et qui appartient au patois du Dauphiné, du Lyonnais, de la Lombardie. La rue des *pates*, à Milan, était la principale de celles qu'habitaient les cathares. Voy. Muratori, *Antiq. ital.* Diss. 60, t. IV, col. 84. — Ducange, *Gloss. art. Pataria*. — Giulini, *Storia di Milano*, IV, 98. — *Arch. stor. ital.*, 3^e série, t. VI, part. 1, p. 6, 1867.

2. Voy. Landulphus senior, *Rer. It. Script.*, IV, 88, 89. — *Glabri Radulfi Hist.*, l. IV, c. 11, ap. *Hist. de la France*, X, 45. — *Benzonis episcopi Albensis ad Heinricum IV imp.* Lib. IV, ap. Pertz, *Script.*, XI, 641, 642.

3. Erà di ciò si divisa e parlita la gente della città che con armata mano difendeano la detta eresia contro a' buoni e cattolici cristiani (G. Villani, IV, 29). — Selon Lami (*Lezioni d'antichità toscana*, II, 492) il ne s'agit pas du catharisme dans ce passage. Mais à cette date il n'y avait pas encore beaucoup de variétés d'hérésies, et le mot d'épicuriens est un terme générique, un souvenir vague de l'antiquité. Voy. *Dict. des hérésies*, par Pluquet, Disc. prélim., t. I, col. 171-185, ap. *Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, t. XI, Paris, 1847.

4. Gori, *Storia di Chiusi* (*Rer. It. Script.*, suppl. I, 898). — *Acta sanctorum*, t. V de mai, p. 86. — *Arch. stor. ital.*, 3^e série, t. XXII, 1875. Disp. 4, p. 55.

5. Lami, *Lezioni*, etc., II, 484, 496. Le document, tiré des archives de Prato, est publié par cet auteur à la p. 523.

esprit fin et judicieux. Les cathares s'étaient divisés en deux sectes, les dualistes absolus qu'on nommait *Albanenses*, et les dualistes mitigés, connus sous le nom tantôt de *Concorezenses*, tantôt de *Bagnolenses*¹. Les patarins de Florence étaient au premier rang des mitigés.

C'étaient, dans cette ville laborieuse, les gens de labour qui faisaient la force et comme l'armée du patarisme. « Chez eux, écrit saint Bernard, on ne mange pas son pain dans l'oisiveté; on travaille de ses mains pour subvenir à son existence². » — « Entrait-on dans leur secte pauvre et mendiant? dit un autre, après quelque séjour on en sortait riche, parce que, occupés du matin au soir aux œuvres mondaines des marchands, ils ne permettaient pas à leurs mains de rester en repos³. » C'était un crime, aux yeux des orthodoxes⁴; mais ce crime répond à bien des calomnies, dont ils se montraient prodigues, parlant des réunions secrètes tenues par les patarins, comme jadis les païens de celles des chrétiens primitifs⁵. Le même saint Bernard, si sévère aux croyances, dispense les mœurs, dans la sincérité de son âme : « Rien de moins répréhensible, écrit-il, que leurs conversations; quant à leurs actes, ils sont conformes à leurs paroles⁶. » —

1. On se perd en conjectures sur le sens de ces trois noms. On suppose que le premier et le troisième pourraient venir de certaines localités; mais on ne connaît pas de localité appelée Concorezo. Voy. Lami, *Lez.*, II, 482, 494, et Schmidt, II, 285, note 7. Selon Lami, c'étaient les *Bagnolesi* qui dominaient en Toscane, comme en Lombardie. Schmidt croit que ce sont plutôt les *Concorezenses* ou *Concoregieri*. Entre eux, il n'y a qu'une nuance. Sur les doctrines on peut voir Schmidt et un travail de M. Réville, *Les Albigeois (Revue des Deux Mondes, 1^{er} mai 1874)*.

2. Panem non comedit ociosus, operatur manibus, unde vitam sustentet (*S. Bernardis sermo* 66, I, 1495). — Se quasi de suo labore viventes (Joachim *in Apocal.*, f^o 132 a). — Citations de Schmidt, II, 156.

3. Quippe a diluculo ad crepusculum in mundanis operosi mercaturis, manus non permittunt otuari (Ebrardus, 170, ap. Schmidt, II, 156).

4. Nunquam invenitur in novo testamento quod apostoli essent negotiatores et quod pergerent ad mundinas causae negotiationis terrenae, et quod anhelarent pecuniam cumulandam sicut facitis (Moneta *in Patarinos*, ap. Schmidt, II, 156).

5. Voy. Minucius Félix, *Octavius*, c. ix, p. 90, éd. de Gronove, Leyde, 1709, et comp. avec *Arnulfi gesta archiep. Mediol.*, l. IV, ap. Pertz, VIII, 20; lettre d'Yvon de Narbonne à Giraud, arch. de Bordeaux, ap. Mathieu Paris, *Historia major*, ann. 1243, p. 413. Paris, 1644; Caesar d'Heisterbach, *Illustrium miraculorum et Historiarum memorabilium* l. V, c. xxiv, p. 357. Cologne, 1599; *Reinerii Liber contra Valdenses*, p. 67, etc.

6. *Sermo* 65, I, 1495

« Malgré toutes mes recherches dans les procès faits par nos frères, écrit de son côté le P. Sandrini, dominicain de Florence, je n'ai pas trouvé que les hérétiques consolés¹ en Toscane commissent des actes énormes, notamment dans les rapports d'homme à femme. Leurs erreurs venaient donc de l'intelligence plutôt que de la sensualité². »

A la tête de ces hérétiques honnêtes et laborieux, marchaient des nobles, ennemis du Saint-Siège et amis de l'empire, partisans, dans la société religieuse, de ce dualisme qu'ils voulaient établir dans la société civile, favorables à l'organisation hiérarchique de l'épiscopat cathare, parce qu'il ressemblait à celle de la société féodale³, adonnés enfin à une vie de plaisir, de débauche même, où les chroniqueurs florentins voient la renaissance de la secte d'Épicure⁴, et Dante, une hérésie qui mène aux monstruosité de Sardanapale⁵, qui tue l'âme avec le corps⁶. Grâce à ces puissants, les patarins avaient pu ne plus mériter le reproche d'aimer les conciliabules secrets⁷. Désormais ils célébraient publiquement leur culte, prêchaient au milieu des champs, sur les places des villes comme dans les églises, provoquaient les prêtres à des disputes solennelles en présence du peuple, faisaient exposer la théologie cathare par d'éloquents docteurs formés à la dialectique dans l'université de Paris. Le clergé n'osait les attaquer, à cause du nombre et de la puissance de leurs protecteurs⁸.

Innocent III l'osa le premier. Par la création de deux ordres nouveaux, les Franciscains et les Dominicains, il comptait exercer avant peu sur les diverses classes de la société chrétienne une énergique action. En attendant, il exerçait vigoureusement la sienne, non sans rencontrer une résistance qui l'indignait et

1. C'est le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes.

2. Tiré d'une vie de Fra Ruggiero des Calcagni, par le P. Sandrini, qui a laissé ms. un vol. de vies de dominicains illustres de S. Maria Novella. Lami la rapporte in-extenso à partir de la p. 540 au t. II de ses *Lezioni*.

3. *Hist. des Albigeois. Les Albigeois et l'Inquisition*, par Nap. Peyrat. Paris, 1872, ap. Réville. *loc. cit.*, p. 59.

4. La città era in que' tempi molto corrotta di eresia; e intra le altre era della setta delli Epicurei per vizio di lussuria e di gola (Villani, IV, 29).

5. *Parad.*, XV, 106.

6. *Infern.*, X, 14, 15.

7. Erano uomini amanti le conventicole e i nascondigli a guisa di quei che male operano (Lami, *Lez.*, II, 483).

8. Non erat qui eos impedire auderet, propter multitudinem et potentiam fautorum ipsorum (Reinerius, ap. Schmidt, I, 144).

l'irritait. Dans l'Italie centrale, comme à Milan, il faisait flamber le glaive et allumait les bûchers. Viterbe, Orvieto, Sienne, étaient l'objet de ses rigueurs¹. Mais il lui fallut longtemps compter avec Florence. Le chef spirituel, l'évêque de ces patarins toscans y résidait. C'était, depuis 1212, un certain Filippo Paternon, d'origine inconnue, et pourtant d'autorité considérable. A Poggibonzi il avait une école florissante. Ses ministres parcouraient le pays. De redoutés seigneurs suivaient avec leurs familles les services religieux de la secte, lui ouvraient, en cas de danger, leurs châteaux et leurs tours. Le plus sûr, le plus inexpugnable de ces asiles, c'était la forte tour de San Gaggio, située sur la route de Rome, au penchant d'une de ces ravissantes collines qui verdoient au sud de Florence, à un mille à peine de la porte San Pier Gattolini². Elle commandait au loin la campagne et protégeait les domaines de Barone, fils de Barone, un de ces magnats presque inviolables, parce qu'ils dépendaient de Frédéric II, plein de mépris pour les magistrats et les petites gens, comme pour les foudres de l'Église. Pulce, fils de Pulce, d'une famille calabraise³, Chiaro, fils de Manetto, Cante, fils de Lingraccio, Uguccione, fils de Cavalcante, rivalisaient avec les Baroni de zèle hérétique et de collectes pour soutenir leur culte avec leurs pasteurs. Au nord de la ville, sur les bords du Mugnone, et dans la ville même, les Cipriani ouvraient leurs maisons aux cérémonies religieuses, quand la persécution ralentie ne commandait plus le mystère des épaisses murailles ou des profonds souterrains⁴.

C'était l'ordinaire à Florence. Les patarins s'y ressentaient à peine du coup funeste dont Innocent III, en 1215, venait de frapper le catharisme dans la ville de Milan et la province de Languedoc, en faisant un seul canon, obligatoire pour l'Église entière, de toutes les mesures prises par lui et avant lui contre l'hérésie⁵. Confiants moins dans leur nombre que dans l'humaine

1. Voy. *Gesta Inn. III* (Baluze, I, 79). — *Inn. III Epist.*, l. X, ep. 130 (Baluze, II, 74). — *Acta sanctorum*, t. V de mai, p. 87. — Hurter, II, 265 sq. *Arch. stor. ital.*, 3^e série, t. XXII, 1875. Disp. 4, p. 52. — *Arch. de Sienne*, 30 mai 1218. *Caleffo Vecchio*, p. 72.

2. Aujourd'hui *porta Romana*. Les Langobards, dit-on, appelaient *gaggio* un bois avec pâturages.

3. Lami, *Lez.*, II, 511, 563. — 4. Lami, *Lez.*, II, 469, 562.

5. *Concil. Lateran.* Canon III *de haereticis*. Mansi, *Concil.*, XXII, 987 sq. Schmidt, I, 151.

et philosophique tolérance de leurs concitoyens orthodoxes, ils ne s'épouvantaient guère de l'extermination lointaine des Albigeois. Le canon du concile restait contre eux lettre morte : on ne l'exécutait que sur leurs cadavres et sur leur postérité. Un des plus opulents, nommé Gherardo, qu'on saluait du titre de *messere* ou messire, et qui, par conséquent, était docteur ou chevalier, s'étant converti, en 1218, aux doctrines cathares, les pratiquait librement, et allait même, cinq ans plus tard (1223), reposer en terre ecclésiastique du sommeil éternel. C'est alors seulement que, pris d'un beau zèle, Fra Grimoaldo de Prato, mineur franciscain et inquisiteur de Florence, instruisait le procès et condamnait le défunt. La famille de Gherardo tombait sous le coup de ces rigueurs posthumes. Son fils aîné Ugolino et sa sœur Avvegnente, pour sauver leur vie, abjuraient leur foi. Plus fermes, ses trois autres fils et sa femme Adelina étaient enveloppés dans la sentence qui le poursuivait au tombeau¹. Si elle fut exécutée contre eux ou s'ils y échappèrent par la fuite, c'est ce qu'on ne saurait dire ; mais le scandale de cette inhumation chrétienne porta ses fruits. De simples soupçons suffirent désormais pour qu'elle fût refusée : Gherardo Cipriani dut ensevelir secrètement sa mère dont on n'avait pas poursuivi la personne, dont on ne poursuivait pas la mémoire, mais qui avait porté dans son sein un fils devenu rebelle à son Dieu.

Tels étaient, à Florence, les timides débuts de la persécution. Pourtant saint François d'Assise y était venu, puis saint Dominique. Un compagnon de ce dernier, Fra Giovanni de Salerne, y avait établi les Dominicains au couvent de Santa-Maria-Novella, dont il était prieur. Mais il fallait du temps à la semence divine pour germer dans un sol ingrat. En 1227, on osa davantage. Un prêtre, jadis patarin, s'était rendu à Rome, pour représenter au nouveau pape, Grégoire IX, le déplorable état de l'Église florentine. Aussitôt, Giovanni de Salerne reçoit l'ordre de procéder judiciairement contre Paternon l'hérésiarque, et de le tenir en prison, avec ses acolytes, jusqu'à ce qu'ils fassent, devant tout le peuple, une solennelle abjuration. S'ils persévèrent dans leurs erreurs, il devra être procédé contre eux selon la rigueur des

1. Lami, *Lez.*, II, 536. Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, III, 512.

décrets¹. L'évêque catholique Giovanni de Velletri², stimulé sans doute par de semblables commandements, et plus actif ou plus autorisé que l'inquisiteur, requiert les magistrats de lui prêter assistance, et fait appréhender au corps l'évêque patarin, son rival exécré. Ce misérable apôtre n'avait en lui l'étoffe ni d'un martyr ni d'un héros. Il paya sa liberté au prix d'une feinte apostasie. On le relâcha « imprudemment, » dit Lami³, et il recommença ses conciliabules, il fut pire que jamais⁴. Toutefois, sa faiblesse lui ôtait tout crédit dans son diocèse, et la peur aussi le reprenant, il disparut sans bruit de Florence, où lui succédèrent tour à tour, dans ses fonctions épiscopales, ses lieutenants de prédication, Torsello, Brunetto, et enfin Jacopo de Montefiascone⁵.

Plus fermes et plus fidèles, ces nouveaux pasteurs rencontraient devant eux un ennemi plus redoutable, parce qu'il était plus résolu. Un nouvel évêque venait d'être donné aux orthodoxes, incident toujours fâcheux pour les hérétiques, car ils payaient d'une recrudescence de persécution la ferveur des premiers jours. Ardingo des Foraboschi, nommé à ce poste de combat, était chanoine de Pavie⁶. Issu d'une grande famille florentine, il connaissait à merveille le terrain brûlant où il posait le pied. L'Église concevait tant d'espoir de son zèle, que le décret pontifical qui, en Languedoc, ôtait l'office de l'Inquisition aux évêques pour le donner aux frères prêcheurs (1232), ne paraît pas, à Florence, avoir reçu son exécution. L'évêque conserva la haute main, sauf, pour le jugement, à demander aux inquisiteurs dominicains leurs lumières, et, pour l'exécution, à faire appel au bras séculier.

A peine installé dans son diocèse, il donnait une première marque de son énergie, en faisant saisir et en envoyant à Rome, loin des coréligionnaires dont l'appui était leur force, deux patarins, Pietro et Andrea, qui, dans leur isolement et par crainte de la torture, venaient sans trop de peine à résipiscence. Puis il

1. Bulle de Grégoire IX, aux archives de S.-Maria-Novella.

2. Il resta à la tête de ce diocèse de 1205 à 1230. Voy. Ughelli, *Italia sacra*, t. III.

3. « Incautamente » (Lami, *Lez.*, II, 499).

4. Lami, *ibid.*

5. Moneta, ap. Lami, *ibid.*

6. Ughelli, *Italia sacra*, III, 141.

provoqua chez les orthodoxes un redoublement de dévotion envers la Vierge Marie, dédaignée des hérétiques ; il créa des confréries où l'on chantait des hymnes à la Reine des Anges, et qui, pour ce motif, furent appelées compagnies des *Laudesi*¹. Par ces moyens, il empêcha le mal de s'étendre, en attendant qu'il pût le guérir. Les malades ne cherchaient plus qu'à se garder de médecins qui ne connaissaient d'autre remède que le fer et le feu. Ils n'osaient plus propager la contagion et faire des prosélytes. Ils recommençaient à chercher de secrets et sûrs asiles. Aux anciens, trop connus, ils en préféraient de nouveaux, tantôt chez un certain Amato dans la ville, tantôt chez Albizo des Caponsacchi, aux environs, à Ripoli (1235)². Dans cette périlleuse vie de mystère, les femmes jouaient le rôle de Providence : par la ruse, mieux que les hommes par la force, elles protégeaient les frères compromis. Margherita, l'infatigable épouse de Pulce, Theodora, sa parente, étaient alors au premier rang. Elles servaient d'intermédiaires entre les chefs de la secte et les plus humbles sectaires, donnaient à ceux-ci de l'argent, du blé, des vivres, du vin, leur procuraient la joie suprême du *consolamentum*. D'autres, il est vrai, n'accomplissaient ces œuvres de charité fraternelle, ne suivaient les cérémonies du culte qu'à contre-cœur et par soumission à leurs maris. Alors, soit faiblesse de caractère, soit révolte de la conscience, elles dénonçaient ou se laissaient arracher l'obscur vérité. C'est ainsi que plus tard Lamandina, femme de Rinaldo et belle-fille de Pulce, voyait son témoignage invoqué par l'Inquisition, et, sans haine pour les patarins, prononçait leur arrêt de mort.

Mais cette heure souhaitée de la vengeance céleste tardait trop au gré du saint-siège. Grégoire IX se multipliait pourtant et réveillait de son mieux le zèle endormi de ses collaborateurs. Il sommait l'évêque Ardingo de requérir le bras séculier, et si le bras séculier refusait, de le contraindre par les censures ecclésiastiques prononcées sans appel (1234)³. Il ne laissait au potestat

1. On lisait à Santa-Reparata une inscription sur une de ces compagnies fondées plus tard, en 1281 : S. Societatis Laudensium B. M. V. qui congregantur in ecclesia S. Reparata. Ann. 1310 de mense november. (Lami, II, 514-515).

2. Ripoli, où il y avait une importante abbaye, était à 2 milles de Florence, derrière San Miniato al Monte. En 1188, elle dépendait déjà de l'ordre de Vallombreuse (Repetti, I, 24, art. *Abazia di Ripoli*).

3. Dicta potestas et successores sui... ad denunciationem suam, prout eis per

que huit jours pour punir les hérétiques dénoncés, si dans l'intervalle ils n'avaient fait amende honorable¹. Ce magistrat devait, ainsi que ses successeurs, prêter serment de poursuivre l'hérésie², et, avec l'aide de son conseil, insérer aux statuts de la ville celui que venait de publier l'ordinaire, *de hereticis difidandis et baniendis*³. Le premier et le second dimanche de l'Avent, à la messe solennelle de Santa Reparata, l'évêque en personne avait ordre de rappeler au potestat son devoir et d'en réclamer l'accomplissement.

Enrichir d'un chapitre nouveau les constitutions de Florence, c'était chose facile; il le fut moins d'exterminer l'hérésie. On put bien jeter en prison quelques marchands considérés⁴; mais contre le mauvais vouloir des citoyens et même des officiers subalternes se vinrent briser tous les efforts des magistrats principaux. Les ordres reçus n'étaient exécutés qu'en apparence: on suspendait les jugements; on restituait en secret l'argent des amendes; on fermait les yeux sur le retour des exilés⁵. Les maisons s'ouvraient pour leur donner asile, pour les cacher au besoin. Ces complices étaient trop nombreux pour qu'on les pût châtier de peines corporelles, et quant à l'excommunication pontificale, suivant le mot d'un chroniqueur, ils la buvaient comme de l'eau⁶. Rien de moins surprenant dans la catholique Italie. On y avait bien d'autres audaces. N'est-ce pas à Sienne qu'un potestat faisait couper la tête à des clercs⁷, et à Parme qu'on enterrait dans le fumier ceux qui, en mourant, se repentaient de leur opposition au clergé⁸?

te denunciatum fuerit, processuri... quod si predicti potestas et consilium monitis tuis acquiescere forte contemserint, tu eos ad premissa per censuras ecclesiasticas appellatione remota compellas. (Bref publié par Ughelli, *Italia sacra*, t. III, à l'évêque Ardingo. — Lami qui le reproduit en a longuement établi la date. *Lez.*, II, 520-531.)

1. Ipsi rectores eum capi facere teneantur et captum infra octo dies postquam esset ab ipso episcopo condemnatus punire.... nisi rediret ad mandatum Ecclesie (*ibid.*).

2. Pro quibus omnibus liberius exsequendis tam praefatam potestatem quam successores suos praestare volumus simile juramentum (*ibid.*).

3. Il devint le chap. 40 du livre III.

4. Lami, *Lez.*, II, 519 sq.

5. Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, t. III, p. 342. Leo, t. I, p. 413.

6. Maledictionem bibentes ut aquam (ap. Ferrari, II, 222).

7. Andrea Dei, *Cronica Sanese*, 1289, R. I. S., t. XV, 40.

8. Affò, *Storia di Parma*, t. III, p. 101. Leo, t. I, p. 413.

Gibelins et patarins avaient d'ailleurs un point de contact : ils étaient également dévoués à Frédéric II, parce qu'ils comptaient également sur lui. Or Frédéric, en butte à la haine des guelfes, était pour les orthodoxes un objet d'horreur. Les hardiesses de sa pensée dépassaient de beaucoup celles des hérétiques. Indifférent ou incrédule aux dogmes comme aux pratiques de la foi, par ses habitudes, par son langage, il scandalisait les âmes pieuses. Le temps n'était donc plus des ménagements et des lenteurs. Sans retard il fallait écraser ces rebelles que grandissait l'impunité. Un évêque énergique n'y suffit pas? On lui donnera pour l'assister, au lieu d'Aldobrandino Cavalcanti, tiède inquisiteur, Fra Ruggiero des Calcagni, florentin aussi, et de qui l'on espère mieux (1240)¹. La nomination émanait jadis de l'ordinaire; elle émane désormais du saint-siège, et le juge ecclésiastique en reçoit plus d'autorité dans l'instruction des procès². L'évêque restait bien chargé de lui transmettre les ordres de Rome, et libre, quand il le jugeait opportun, de les exécuter lui-même³; mais le plus souvent c'est l'inquisiteur qui prononce sur la culpabilité; c'est lui qui, mettant les coupables hors de l'Église, les livre de droit au bras séculier. Prétendre, comme l'ont fait d'imprudents apologistes, que le potestat seul frappait, et nullement l'Inquisition, ce serait donc imputer le crime au bras, non à la tête, rendre le bourreau et non le juge responsable du châtement. Mais il est strictement vrai qu'à Florence des lois jalouses ne permettaient pas plus au saint office de citer directement à son tribunal les suspects d'hérésie que de les condamner au bûcher. A la manière de Rome antique, où était inconnu le ministère public des modernes, l'inquisiteur suscitait quelque homme de loi pour dénoncer les faits et les démontrer devant lui, faisant appel ainsi aux passions les plus basses, et provoquant au sein des familles la hideuse délation. S'il diminuait par là l'odieux de sa tâche, il en augmentait assurément les difficultés.

Fra Ruggiero des Calcagni le comprenait. Doué de clair-

1. Lami, *Lez.*, II, 540-543.

2. On peut voir dans Lami (II, 582) un texte tiré des archives de S. Maria Novella qui prouve que la procédure ordinaire, c'était une délégation des pouvoirs de l'évêque à l'inquisiteur : « Ego Fr. Rogerius... Episcopi Flor. judicis ordinarii vicariis constitutus in hunc modum... Vobis super facto hereticorum committimus vices nostras in examinando et sententiando... »

3. Lami, *Lez.*, II, 560.

voyance, plus peut-être que d'énergie, il se mit à l'œuvre sans ardeur. Il craignit de soulever une faction qui embrassait, s'il en faut croire Lami, le tiers des citoyens¹. D'audacieuses menaces d'incendie contre Santa-Maria-Novella et de mort contre les dominicains lui commandaient la prudence². Trois ans s'écoulèrent avant qu'il ouvrit son tribunal. Il y parut enfin (1243), n'osant différer davantage. Il s'y fit assister de quelques notaires et de deux ou trois des plus considérables frères de son ordre³. Après s'être assuré le concours des magistrats, il jeta dans les prisons plusieurs patarins, instruisit leur procès et les condamna comme hérétiques, ce qui entraînait pour eux le supplice du bûcher. Mais avant qu'on en eût terminé les sinistres préparatifs, les Baroni, avec des hommes à leur solde, délivraient les prisonniers et les emmenaient dans le val d'Arno, où Guido Cacciaconti leur ouvrait les portes de sa « terre » de Cascia. En sûreté dans cet asile, et sans penser à la mort qu'ils avaient vue de si près, ces intrépides sectaires relevaient aussitôt la tête et catéchisaient ouvertement tout le pays. La vindicte publique les y poursuivit. Cacciaconti fut sommé de les en expulser, sous peine d'y être contraint par les armes. Il cédait en apparence, n'étant pas le plus fort; mais usant d'une charitable équivoque, de nuit il conduisait ses hôtes à Pontassieve, qui lui appartenait également et dont le curé n'avait pour les patarins que des sympathies. De là, ils passèrent sur les domaines de la puissante famille des Pazzi, où ils furent longtemps à l'abri⁴.

Humilié d'un tel échec, Fra Ruggiero implorait partout assistance. Il invoquait les magistrats, l'évêque, le souverain pontife. C'est le souverain pontife qui l'entendit et le tira d'affaire, en le reléguant au second plan. Après deux ans d'interrègne, Innocent IV venait d'être exalté par les sept cardinaux dont se composait le conclave. D'un caractère résolu et avec ce coup d'œil sûr qui sait juger les hommes, il envoya l'ordre à Fra Pietro de Vérone de partir pour Florence (1243). Ce dominicain, plus connu sous le nom de saint Pierre Martyr, était, depuis qua-

1. Tanti signori e signore che componevano una terza parte della città (Lami, *Lez.*, II, 563). — Cf. Raumer, *Gesch. der Hohenstaufen*, t. IV, p. 187. Leo, l. IV, c. VIII, t. I, p. 155.

2. Lami, *Lez.*, II, 563.

3. *Ibid.*, II, 544-547.

4. *Ibid.*, p. 564.

torze années, inquisiteur à Milan¹. L'éloquente vigueur de sa prédication avait soulevé contre les hérétiques la Lombardie entière. C'était un homme jeune encore, de haute stature, à la tête énergique, à la voix tonnante. Dès les premiers mois de 1244², il embrasait déjà les Florentins de sa parole enflammée. « On le suivait, dit un écrivain de son ordre, comme un prodige vivant³. » On lui attribuait le don des miracles. On rapportait qu'un jour, comme il avait convoqué le peuple au *Mercato Nuovo*, quartier des changeurs⁴, un cheval échappé y porta le trouble dans l'auditoire. Tous à la fois voulaient s'enfuir et se pressaient au débouché trop étroit des rues. Lui, alors, étendant le bras et faisant le signe de la croix sur la foule, s'écria d'une voix forte : — Que personne ne bouge ! — On obéit. L'animal furieux s'élança, pour traverser la place, sur la tête, les épaules, les reins, les genoux des hommes et des femmes que meurtrit son dur sabot, et cependant, quand il eut passé, l'on constata que nul n'avait de mal⁵. Quel moyen de révoquer le fait en doute, puisque, à quelques jours de là, il se renouvelait sur le *Mercato Vecchio*? « L'ennemi du genre humain, sous la forme d'un cheval noir, fait irruption par la rue où étaient les boutiques des forgerons. » Même panique, même signe de croix, même fuite épouvantée et inoffensive de Satan⁶. L'imagination populaire, grâce à une confusion de lieu, avait doublé le miracle. Le pinceau de Taddeo Gaddi le ramena plus tard à l'unité, en le

1. Depuis 1232. Voy. Lami, *Lez.*, II, 513.

2. Plusieurs disent qu'il vint auparavant; mais la démonstration de Lami (*Lez.*, II, 537-538) est péremptoire. M. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza e d'istruzione gratuita della città di Firenze*, p. 2. Flor., 1853, 1 vol. in-8°, dit qu'il fut appelé en 1243 par l'inquisiteur. Sur la date il n'y a pas de difficulté, car on peut « être appelé » à la fin de 1243 et n'arriver qu'au commencement de 1244. L'initiative de l'inquisiteur n'est pas impossible non plus, si l'on suppose qu'il pria le pape de donner l'ordre à Fra Pietro de venir à Florence; mais elle est peu vraisemblable : on ne se suscite pas à soi-même un rival.

3. Le P. Sandrini, ap. Lami, *Lez.*, II, 565.

4. Vocato populo civitatis in platea que mercatum novum dicitur (*Acta sanctorum, Vita S. Petri martyris*, 29 avril, t. III d'avril, p. 692).

5. *Acta sanctorum*, ibid.

6. Predicante Petro in foro veteri, humani generis hostis in forma equi nigerimi apparens, movens se ex strata fabrorum ferrariorum, etc. (*Acta sanctorum*, ibid.). Ces miracles ont été rapportés à la suite de la vie du saint, œuvre de son contemporain Tommaso de Lentino, par le dominicain Ambrogio Taegio.

retracant sur le mur extérieur de l'oratoire dit *del Bigallo*¹.

Trop étroite pour ces merveilleuses prédications était la place de Santa-Maria-Novella, leur théâtre ordinaire. En vue de l'agrandir, Fra Pietro sollicita l'autorisation d'acheter des terrains tout à l'entour². Cette question fut agitée comme une affaire d'État. Au son de la cloche et par crieurs publics le potestat convoqua son conseil spécial, puis son conseil général. Les *capitudini* ou prieurs des arts prirent part, selon l'usage, aux délibérations³. La vente des terrains fut consentie, et la sonore éloquence de l'apôtre put bientôt, sur un emplacement plus vaste, exalter plus d'auditeurs à la fois.

Il en sentait le besoin, car, pour le moment, il restait seul sur la brèche. Aux patarins ses adversaires, venaient du dehors les plus sérieux motifs de s'enhardir. Tandis qu'en France le saint office livrait aux flammes Toulouse et Béziers, en Italie, les cathares de Rimini, de Faenza, de Viterbe, tenaient librement leurs assemblées. Ceux de Lombardie ouvraient des écoles publiques; à Plaisance, ils chassaient l'évêque; à Milan, ils tuaient le grand inquisiteur⁴. Fra Ruggiero en était tout effrayé, car, selon la vive expression d'un moderne, il « craignait sa peau autant qu'un autre⁵. » Il ne demandait qu'à négliger, qu'à oublier ses devoirs périlleux de juge ecclésiastique. S'ils lui étaient rappelés par l'incessant aiguillon de Pietro de Vérone, s'il faisait quelques procès, quand on lui avait dénoncé des patarins qui ne pouvaient ou ne voulaient nier qu'ils fussent de la secte, alors il les sollicitait « humblement » de renoncer à leur

1. Ou de S. Maria, puis de la Misericordia Vecchia. On peut voir dans l'*Osservatore fiorentino* (t. I à la suite de la p. 96, 3^e éd., Flor., 1821) la reproduction au trait de cette fresque assez bien conservée. Le peintre a représenté le Frère prêchant et le cheval galopant sur les têtes, en suivant une ligne au bout de laquelle on aperçoit le diable et deux animaux sinistres, cornus comme lui.

2. Anno 1244, ind. 3, die 12 exeunte decembris, ad instantiam et postulacionem karissimi fratris Petri professionis ordinis predicatorum (Doc. tiré des archives de S. Maria Novella, ap. Lami, II, 566, et Cantini, II, 111).

3. Per utrumque consilium civitatis Florentie generale scilicet et speciale in palatio solidan. ad sonum campane, et per vocem preconum, ex precepto D. Bernardini Rollandi Rubei Potestatis Flor. more solito congregatum et per capitulines et priores artium civitatis predictae ad dictum consilium convocatos... (Doc. de S. Maria Novella, ap. Lami, II, 566).

4. Corio, ann. 1252. Hurter, I. XIV. Ricotti, I, 285-288.

5. Sully, *Économies royales*, t. I, p. 95, Éd. Michaud et Poujoulat.

foi; il ne les condamnait que sur un formel refus¹. Cette suprême ressource de l'apostasie, on la laissait toujours aux inculpés; mais ils savaient bien distinguer une poursuite molle d'une poursuite ferme, et dans le nombre comme dans la résolution de leurs frères ils trouvaient un encouragement à persévérer. De là des condamnations inévitables; si rares qu'elles fussent, elles excitaient le courroux de la secte, elles provoquaient ses menaces. Des cris de mort étaient partout proférés contre les frères prêcheurs.

Inquiet à bon droit, et désireux de leur donner une garde, Pietro de Vérone invita les nobles catholiques, qui avaient tous l'habitude des armes, à se réunir dans le couvent de Santa-Maria-Novella pour en assurer la sécurité. L'affluence fut telle de ceux qui répondirent à son appel, qu'il conçut aussitôt le dessein de transformer cette garde défensive en une milice offensive, en un ordre militaire, prêt à courir sus aux hérétiques pour l'honneur de la religion². L'acte, dans cette nature de feu, suivait de près la pensée: peu de jours suffirent pour faire de cette conception hardie une vivante réalité. Les nobles enrôlés furent revêtus d'un habit blanc avec une croix rouge sur la poitrine et sur le bouclier. Douze des principaux reçurent des gonfalons blancs, aussi à croix rouge, avec une étoile au coin supérieur, près de la hampe. C'était désigner les capitaines, car à eux seuls, dans les usages du temps, il appartenait de porter les bannières. Autour d'eux accoururent en foule les fidèles; on admit jusqu'à des femmes dans leurs rangs³.

Les patarins apprirent bientôt à leurs dépens ce qu'était cette *société* des capitaines de Sainte-Marie, ou, comme on disait dans les premiers jours, des inquisiteurs de la foi⁴. « Ils firent

1. Voici le texte d'une de ses sentences (31 janvier 1245): — Quia constat mihi, auditis et intellectis heredibus Bone uxoris Ricevuti de Poppio heretice consolate, ipsam esse hereticam consolatam manifestam a sancta fide catholica deviare; et quod monita et rogata humiliter, noluit de suis heresibus discedere: habito consilio nostrorum fratrum et Dei omnipotentis nomine invocato, per sententiam judico eam hereticam esse, et tanquam hereticam et pro heretica condemno eandem relinquens ipsam iudicio seculari (Doc. ap. Lami, II, 559).

2. Lami, *Lez.*, II, 568. — Cantini, II, 111, 113. — Passerini, *Storia degli stabilimenti*, etc., p. 3.

3. « Molto considerabile... E si arrollarono poi uomini e donne. » (Lami, II, 568-569.)

4. On appelait d'abord les douze « quesitorum fidei capitani » (voy. le doc. dans Lami, II, 582), puis « i dodici di S. Maria » (Passerini, p. 3). — On ne

dans la ville, écrit le savant et orthodoxe Lami, tout ce que voulut le saint, et qui n'est que trop connu par l'histoire de sa vie¹. » Arrêter les hérétiques, les remettre aux mains de l'inquisiteur, telle fut surtout leur mission. Fra Ruggiero, revenu de ses alarmes, n'hésita plus à multiplier les sentences qui vouaient les condamnés à la mort, unique châtement inscrit aux statuts pour le crime d'hérésie. De Florence la persécution s'étendit aux villes voisines : à Poppi, à Prato, on appréhenda des femmes, et, qui pis est, des seigneurs, des châtelains qui périrent par le feu².

C'en était trop. Les nobles fauteurs de la secte maudite s'indignèrent qu'on osât toucher à leur caste. Les Baroni réunirent leurs partisans. Ils enflammèrent leur courage et leur haine ; ils convinrent avec eux de recourir à la protection de l'empereur. Toujours, à l'heure du danger, se tournaient vers lui leurs regards. Ils savaient bien que partout où se trouvait Frédéric florissait l'hérésie, que son apparition aux plaines lombardes y avait été le signal des dernières violences contre les catholiques et leurs chefs. Ils l'avaient vu de près, en 1239, sous les murs de Brescia, où, par conformité d'idées et de tendances, comme par amour de la guerre et des aventures, ils étaient venus grossir son armée. De sa bouche ils y avaient recueilli d'impies encouragements. Si notoire et si efficace était la protection qu'il accordait aux patarins, qu'à sa mort, en 1251, Innocent IV écrivait à Pietro de Vérone ces paroles significatives : « Enfin on peut penser à détruire l'hérésie³. »

Quand les Baroni s'adressèrent à l'empereur, la rupture était complète entre lui et l'Église. Frappé d'anathème, menacé de déposition, repoussé avec horreur par ses sujets allemands, il ne trouvait de sympathies, il n'avait de pouvoir qu'en Italie et

connaît les noms que de quatre d'entre eux : Guittomanno d'Aldobrandino, Guidalotto de Volto dell'Orco, Amico de Valore des Rostichelli, et un des Rossi (Passerini, p. 3). Cf. L. del Migliore, *Fir. illustr.*, p. 75. — Le peintre Taddeo Gaddi représenta sur la muraille de l'hospice *del Bigallo*, dans une seconde fresque, Pietro de Vérone remettant l'étendard aux douze capitaines. On peut voir encore la reproduction au trait de ce qui reste de ce travail, bien plus détérioré que le précédent, dans l'*Osserv. fior.*, t. I, à la suite de la page 96.

1. « E furono quegli che allora e dopo in ossequio della fede cattolica fecero tutto quello che il santo volle nella città, e che è pur troppo noto nell'istoria della sua vita. » (Lami, II, 569.)

2. A Poppi Bona, femme de Ricevuto; à Prato Megliorata, Albano Martinelli, Andrea, fils d'Ugolino, châtelain de Civitella (Lami, II, 570, 582).

3. Lami, II, 490.

surtout en Toscane. Envoyé ou agréé par lui, le potestat de Florence, Pace de Pesannola, Bergamasque¹, était un gibelin résolu, qui, par conviction ou par politique, se prononçait, dès son entrée en charge, pour les patarins. De concert avec les Baroni, il arme bon nombre d'hommes sûrs, afin de les opposer aux chevaliers de Sainte-Marie, et il attend les événements. L'attente ne pouvait être longue : les rudes Florentins n'eussent guère compris qu'on leur mît la dague au poing pour n'en pas faire usage. Dans les rues, les catholiques militants furent attaqués, surtout les frères prêcheurs. Plus qu'aucun d'eux Fra Ruggiero se sentait menacé : n'était-il pas le bouc émissaire, responsable, aux yeux des patarins, de toutes les sévérités, de toutes les persécutions? Exaspéré de ces attentats, lui jusqu'alors si timide, il met de côté sa prudence, et cite à comparaître les chefs de la rébellion. Sur leur refus, il s'acharne, il s'entend avec l'évêque pour obtenir une sommation du saint-siège. Chose étrange ! Ces mécréants, qui résistaient à l'inquisiteur, cèdent au pape. Ils ne croyaient pas que, même en son nom, personne osât les condamner. Ils comptaient sur une manifestation prochaine de la puissance impériale. Intéressés à gagner du temps, ils se présentent donc au tribunal du saint-office ; ils se soumettent d'avance à ce que les juges ecclésiastiques exigeront d'eux ; ils prennent cet engagement par écrit et déposent mille livres de caution.

Fra Ruggiero, fort sagement, avait réclamé cette garantie ; l'attitude du potestat la rendit vaine. Le 12 août, la sentence à peine prononcée, les Baroni courent auprès de lui et invoquent son assistance. Plus que jamais dévoué à leur cause, Pace de Pesannola envoie sur-le-champ deux massiers de la commune, avec d'autres officiers revêtus de leurs insignes, au couvent de Santa-Maria-Novella. Il fait sommer l'inquisiteur de révoquer et casser la condamnation de Barone et de Pace, tous deux fils de Barone, comme contraire aux ordres impériaux. Il lui enjoint de restituer les sommes par eux versées en gage de soumission, lui intimant, s'il n'obéissait, de se présenter, le lundi suivant, sous peine de mille marcs d'amende, au palais public, devant le tribunal du potestat.

1. La liste des *Officiales forenses* dit Pesamigola, et Schmidt (I, 180) Pandolfo de Pasanella. On sait combien rare était au moyen-âge l'exactitude à l'égard des noms propres.

Intimidé, l'inquisiteur eût faibli peut-être; mais l'énergique Fra Pietro était derrière lui. Dès le lendemain, il répliquait donc par un monitoire, requérant le potestat lui-même de comparaître avant la fin du jour devant le saint-office, séant à Santa-Maria-Novella¹. Le silence du mépris répondit seul à cette sommation. L'on ne pouvait, dès lors, tarder d'en venir aux mains. Les forces semblaient égales. Si les patarins étaient moins nombreux que les catholiques, ils pouvaient jeter dans la balance l'épée du potestat. Ils étaient soutenus de tous les hommes d'armes que sa charge l'obligeait à entretenir. Ils pouvaient compter sur l'appui des citoyens aux convictions flottantes, défenseurs-nés de tout pouvoir établi, et sur l'inertie des croyants tièdes, qui toléraient toutes les pratiques religieuses, tant qu'elles ne causaient point de troubles dans l'Etat. Mais déjà l'on en fomentait de redoutables : en rejeter la responsabilité sur les hérétiques, et par là tourner contre eux quiconque jusqu'alors était resté neutre, telle fut l'habile politique des orthodoxes : elle obtint un entier succès. Les patarins, disaient-ils, peuplaient la ville des scélérats de la campagne; ils épouvantaient ainsi les fidèles, « *tous hommes de bonne conscience, loin d'être, comme le parti contraire, terribles et cruels*². »

On chercherait en vain un récit de ces faits favorable aux cathares. Les dominicains seuls ont la parole. Faut-il s'étonner dès lors qu'ils mettent l'agression à la charge de leurs ennemis? Mais les actes officiels font mieux connaître la vérité. Le 24 août, en l'honneur de saint Barthélemy, dont on célébrait la fête³, les bons catholiques étaient convoqués dans les églises de Santa-Reparata et de Santa-Maria-Novella. Leurs prédicateurs favoris

1. « Frater Rogerius deputatus contra ser Pacem Passannolam potestatem florentinum de heresi publice infamatum, tanquam fautorem hereticorum et publicum defensorem pro eo quod in negotio fidei pro hereticis defendendis contra mandatum apostolicum se opponit mandando capitaneis fidei et notariis S. Dom. pape quod de officio suo nullatenus intromittent, alioquin ponet eos in bannum 100 librarum et notarios similiter in 100 libras condemnabit, et quod sibi precepit quod sententiam latam contra Pacem de Barone et Baronem fratres filios olim Baronis revocet et casset, quia dicebat eam latam contra mandatum Imperatoris. » (Monitoire de Fra Ruggiero ap. Lami, II, 573.)

2. « Che per esser tutti uomini di buona coscienza, non avevano tanto del terribile e del crudo come quelli della truppa contraria. » (Lami, II, 574.)

3. Les auteurs disent un jour de fête. Ils ne semblent pas croire que tous les événements qui vont être rapportés s'accomplirent dans la même journée. Cela

y devaient prêcher contre le potestat¹. Cet appel pour un pareil dessein était un acte de révolte, que le principal magistrat de la ville ne pouvait tolérer. Par son ordre, la cloche communale répandit dans les airs ses bruyantes volées, signal habituel des réunions populaires. En un instant, les patarins et leurs amis parurent sur la place : à l'avance ils avaient eu des Baroni avis de se tenir prêts. Sur leurs chevaux caparaçonnés comme pour une expédition militaire, arcs et flèches aux mains, gonfalons déployés, ils se dirigèrent vers les deux églises. La foule, en rangs pressés au pied de la chaire, écoutait religieusement le sermon séditieux. Brutalement ils se précipitent sur elle, ils la dispersent, la dépouillent, la frappent, blessent plusieurs personnes, en poursuivent d'autres dans le cimetière de Santa-Reparata, et là, sans le moindre souci du sacrilège, leur donnent la mort². Ce fut dans Florence un scandale effroyable. Les gens froids taxaient d'exagérations ces clameurs; mais à leurs doutes on opposait une éloquente réponse : on leur montrait les cadavres, on leur faisait toucher du doigt les blessures profondes³. Le sentiment public, jusqu'alors indécis, se prononçait avec énergie pour les victimes contre les bourreaux.

Sans tarder, les meneurs catholiques profitèrent de leurs avantages. Dans l'après-midi du même jour, Fra Pietro de Vérone, d'accord avec l'évêque et l'inquisiteur, rassemblait le peuple sur la place agrandie de Santa-Maria-Novella. Là, devant un innombrable auditoire, fut promulgué le jugement qui vouait à la mort les Baroni, promoteurs du criminel et sanglant conflit, fauteurs d'hérétiques, hôtes impénitents des évêques patarins Brunetto et

résulte pourtant de la sentence rendue contre les Baroni, laquelle se termine ainsi : « Acta sunt hec in die B. Bartolomei in platea S. M. Novelle, ea die qua per Pacem et Baronem et Potestatem excommunicatum in favorem hereticorum contra fideles est publice dimicatum. » (Doc. ap. Lami, II, 577.)

1. « Eos qui vocati a nobis ad predicationem venerant audituri que contra Potestatem dicenda erant. » (*Ibid.*) Comment ceux qui ont lu cette phrase peuvent-ils dire que l'agression vint des hérétiques?

2. « Dum armata manu, implorato auxilio Potestatis Florentie fautoris hereticorum, vocatis exbannitis, pulsata campana communis, extenso vexillo, equis phaleratis, cum balistis, sagittis et arcubus, nobis se publice opposuerunt pugnando contra nos et societatem fidei... et violaverunt cemeterium majoris ecclesie vulnerando et occidendo fideles, intrando ecclesiam cum armis, fugando, spoliando, vulnerando... » (*Ibid.*)

3. « De quibus pene tota civitas attestatur, et cicatrices fidelium vulneratorum hoc idem indelebiter attestantur. » (*Ibid.*)

Torsello, de beaucoup d'autres de la secte¹, et notamment d'un certain Giovanni, condamné par le saint-office, délivré de vive force par leurs propres mains². En conséquence, la justice ecclésiastique les déclarait infâmes, ainsi que leurs complices, et les soumettait à toutes les peines édictées par les sacrés canons. Leurs maisons, « repaires de perfides, » devaient être renversées de fond en comble et tous leurs biens confisqués³. Quant aux autres hérétiques, les juges, « voulant accomplir leur tâche avec douceur, » promettaient miséricorde à quiconque, déposant les armes, viendrait, avant la fin du jour, s'humilier au pied de leur tribunal et exprimer sincèrement le vœu de rentrer sans retard dans le giron de l'Église⁴.

« Une si grande bonté, » comme dit le dominicain Sandrini, ne toucha point le cœur endurci des hérétiques⁵. Plus agités, plus entreprenants que jamais, ils poursuivaient d'insultes leurs principaux adversaires, dans les rues et jusque dans les églises. Ils ne reculaient ni devant le meurtre ni devant l'incendie, moyens de guerre familiers alors à tous les partis, et qu'avec l'indignation qui sied aux consciences pures, ils se reprochaient réciproquement. Les orthodoxes n'étaient pas en reste avec eux⁶; mais ils voulaient s'assurer l'avantage; ils n'avaient d'autre but que de les anéantir. Les plus fervents et les plus considérables des catholiques furent réunis en conseil. Beaucoup de nobles offrirent leur vie pour la défense de leur sainte religion. Il fut résolu, après en avoir référé à Rome, qu'on rendrait aux patarins attaques pour attaques, et qu'on les débusquerait des points stratégiques dont ils s'étaient emparés⁷.

1. « Quod in domibus ipsorum episcopi hereticorum Burnettus et Torsellus et alii quamplures heretici sunt receptati. » (*Ibid.*)

2. « Et quod Joannes hereticus condemnatus, quem per violentiam de carcere communis extraxerunt, receptatus est ibidem, quod idem Baro et Pax coram nobis confessi sunt. » (*Ibid.*) — Les textes précédents où sont exposés les détails de cette agression font partie de la sentence rendue.

3. « Et aliis penis sacris canonibus infligendis addicimus puniendos; domus eorum que fuerunt latibula perfidorum, pronuntiantes funditus diruendas; bona eorum omnia pronuntiantes et dicentes omnino confiscanda. » (*Ibid.*)

4. « Volentes in mansuetudine perficere opera nostra... quod si hodie depositis armis, humiliantes se, volentes redire ad gremium S. M. Eccl., abjurantes omnem heresim, misericordiam implorabunt, recipiemus eos. » (*Ibid.*)

5. « Tanta bontà, » dit le P. Sandrini, ap. Lami, II, 577.

6. Passerini, *loc. cit.*, p. 4, 5.

7. « Ed andare colle armi scoperte a combattere contro le parti eretiche, che

Le chef de cette croisade fut l'éloquent prédicateur que le médiocre effet de sa parole remplissait de confusion et de dépit. Il se mit à la tête des chevaliers de la foi. Grand et fort comme il l'était, tenant dans ses robustes mains la bannière blanche à croix rouge, il attirait tous les regards, il inspirait à tous la confiance et l'enthousiasme. Parti de Santa-Maria-Novella, il marcha au-devant de l'ennemi. Il le rencontra non loin du couvent, en un lieu appelé *Pozzo a San Sisto*, étroit carrefour qui porte aujourd'hui le nom de *Croce al Trebbio*¹. Refoulés plutôt que vaincus, les hérétiques battirent en retraite vers le quartier d'Oltrarno et la place dite des Rossi², où se trouvaient, sur la rive gauche, au bout du *Ponte Vecchio*, les maisons de cette noble et riche famille de leur parti. En cet asile ils pouvaient être inexpugnables, s'ils y parvenaient à temps pour occuper les têtes de pont qui seules y donnaient accès. Mais serrés de trop près dans cette poursuite ardente, ils virent leur échapper ce moyen de salut. Quand Pietro de Vérone comprit vers quel point ils se dirigeaient, par un raffinement propre aux guerres civiles et religieuses, il remit le gonfalon du commandement au chef d'une branche restée orthodoxe de la famille des Rossi. Il savait bien que les haines fraternelles sont de toutes les plus implacables³.

Cependant, de sa voix vibrante, il continuait d'enflammer les courages, qu'avait échauffés le premier succès. Les chevaliers de Sainte-Marie, ayant passé les ponts à la suite de leurs enne-

coll'armi pure alla mano s'erano avvantaggiate ne' primi posti della città. » (Lami, II, 578.)

1. Ce carrefour est au bout de la *via delle Belle Donne*, qui conduit d'une part à la *via Tornabuoni*, de l'autre à la place de S. Maria Novella. On y voit encore une croix commémorative. — On ne sait pas trop ce que signifie *Trebbio*. Peut-être *trivium*, *tripudium*, *trebbiare*, ou *trebbiatura*, mot qui s'emploie en parlant de ce que foule le sabot d'un cheval. — *Tribo*, dit-on encore, veut dire *tribus*. Voy. *Osserv. fior.*, III, 193, 3^e éd. — Il y avait dans les environs de Florence une petite localité appelée Trebio (voy. Arch. di Stato, *Capitoli*, 1193, p. xxix, f^o 96 r^o).

2. Aujourd'hui de Santa Felicita.

3. Le texte des Bollandistes est formel : « Quibusdam de Rubeorum familia nobilibus et aliis catholicis vexillum exhibens cruce insignitum, ut ipse verbis et ille gladiis contra hereticos Domini prelium exercebat. » (*Acta sanctorum*, loc. cit., p. 693.) — D'autre part, on lit dans l'*Osserv. fior.* (VII, 147, 3^e éd.) : « Quanto ai Paterini di cui fur capo i Rossi dice abbastanza la colonna colla statua di S. Pier martire sulla piazza già de' Rossi, ora di S. Felicita. » — Il y avait donc des Rossi dans les deux camps.

mis, parvinrent presque aussitôt qu'eux sur la place, et y massacrèrent quiconque, les chefs tués, ne se dérobait pas par une fuite rapide à des vainqueurs qu'enivraient les fumées du sang¹.

Alors même qu'elles furent dissipées, ils ne renoncèrent qu'avec peine et contre des gages certains aux plus inexorables rigueurs. C'était peu, pour trouver grâce, d'établir clairement qu'on n'avait pris à la lutte aucune part. Tout patarin supposé dut, pour sauver ses jours, faire profession d'orthodoxie à Santa-Maria-Novella, et porter publiquement sur l'épaule droite une croix de drap rouge, en signe de réconciliation avec l'Église. Ceux qui persistèrent dans l'impénitence furent conduits au bûcher, et la terrible Inquisition ne pardonna même pas aux os de ses victimes².

L'allégresse régnait parmi les âmes pieuses. Elles sentaient l'hérésie frappée à mort. Débordant de gratitude envers les frères prêcheurs, elles léguaient à l'envi des immeubles au couvent désormais fameux qu'ils habitaient à Florence, fortune inespérée pour des moines qui, jusqu'alors, ne possédant rien, vivaient au jour le jour des dons de la charité. Le saint-siège, de son côté, récompensa Fra Ruggiero des Calcagni : ce piètre inquisiteur fut nommé évêque de Castro dans la Maremme, et figura, à ce titre, parmi les pères du concile de Lyon³. Le vrai vainqueur des hérétiques, Fra Pietro de Vérone, n'obtint que de le remplacer dans ses épineuses fonctions. C'était sans doute une haute

1. La plupart des auteurs mettent le combat de la place des Rossi avant celui du Pozzo a San Sisto, à en juger du moins par l'ordre qu'ils indiquent. Saint Antonin dit que la bataille eut lieu « ultra Arni flumen et citra Arnum. » (*Croniche*, part. III, tit. xxiii.) Les Bollandistes de même; mais cela ne fait pas deux autorités, car Ambrogio Taegio, dominicain du xv^e siècle, auteur de la *Vie de Pierre martyr*, ne fait que reproduire ce qu'on avait écrit avant lui. — Il semble clair qu'assaillants ou assaillis, les chevaliers de Sainte-Marie durent partir de S. Maria Novella, leur lieu ordinaire de ralliement, dégager les abords du couvent, et, à moitié vainqueurs, poursuivre l'ennemi au-delà des ponts. L'ordre inverse ne s'expliquerait pas. Or deux textes indiqués ou cités par Lami (p. 580 et 581) donnent l'ordre que je suis. Leur autorité confirmant le raisonnement vaut bien l'autorité unique de saint Antonin. Un de ces deux textes parle de deux journées, par confusion probable avec les deux combats. M. Passerini (p. 5) dit : « Il y a un ou deux engagements près de S. Felicita et de la piazzetta del Trebbio. C'est obscur. » Il ne m'a pas semblé impossible de pénétrer cette obscurité. La statue de Pierre martyr établie sur la colonne de la place des Rossi semble bien indiquer que là eut lieu le combat décisif.

2. Passerini, *loc. cit.*, p. 5.

3. Lami, II, 579-583.

marque de confiance, car en cette ville d'indépendante et capricieuse humeur, il fallait affermir le triomphe; mais soit qu'il jugeât la récompense trop inférieure à ses services, soit plutôt qu'il souhaitât uniquement d'être au plus fort des combats, le fougueux apôtre ne fit pas un long séjour à Florence. Son infatigable zèle y paraissant désormais superflu, un ordre de Rome le renvoya en Lombardie, où la faction impériale, toujours prépondérante, favorisait les patarins et donnait asile aux faidits de Languedoc¹. Une fin tragique l'y attendait. En 1252, alors qu'il revenait de Côme, où l'avait appelé son devoir, il tomba dans une forêt sous le poignard de la secte qu'il frappait à coups redoublés. Une tradition rapportée par Savonarole veut que ses meurtriers fussent de ceux qu'il avait vaincus à Florence et chassés de leur patrie².

Les admirateurs qu'il y avait conservés, et dont chaque jour accroissait le nombre, voulurent du moins honorer sa mémoire. Ils n'attendirent pas que l'Église, après l'avoir déclaré martyr, le mît au nombre de ses saints, et que l'Espagne fit de lui le patron de son Inquisition redoutable³. Sur les deux étroites places qui avaient servi de champ de bataille et vu couler le sang des patarins, deux colonnes furent érigées qui reçurent à leur sommet, celle du carrefour *al Trebbio*, une croix sculptée dans la pierre; celle de la place des Rossi, la statue du martyr. Un tableau qu'on vit longtemps à la porte des capitaines d'Or San Michele, le représenta tenant dans ses saintes mains son glorieux étendard. Le 29 avril, jour où l'on célébrait sa fête, les hommes de sa compagnie, car l'institution qu'il avait fondée lui survivait, promènèrent dès lors par la ville cette bannière vénérée, en faisant à Santa-Maria-Novella l'offrande sacramentelle de cierges allumés⁴. Avec le temps la procession fut supprimée, et le gonfalon blanc à croix rouge ne sortit plus du couvent; mais on le déployait du moins, on le suspendait dans l'église, le jour anniversaire du saint. Aujourd'hui, on ne l'y suspend même plus. Il reste confiné dans la sacristie, au fond d'une sombre armoire. Il ne voit la lumière que par aventure et pour un instant, à la demande bien

1. Réville, *loc. cit.*, p. 71.

2. *Acta sanctorum*, *loc. cit.*, p. 698. — Lami, II, p. 588.

3. *Ibid.*

4. S. Antonin, *loc. cit.* — *Acta sanctorum*, *loc. cit.*, p. 693. — Lami, II, 579 sq.

rare d'un voyageur curieux. Ce témoin encore palpable d'un fait important et d'une grande renommée ne dit plus rien à l'imagination du peuple dont il a guidé les pas dans une lutte sans merci. Il n'est pas jusqu'au nom jadis retentissant de Fra Pietro qui ne soit désormais enveloppé d'obscurité. Mélancolique exemple de la vanité des gloires humaines, alors même qu'un rayon d'en haut semble les éclairer !

Mais la gloire qu'ambitionnait l'intrépide apôtre ne lui fit point défaut : il avait fait œuvre durable. « Le parti gibelin, écrit le père Sandrini, ne put plus faire son nid dans nos murs, et la foi, qui souffrait beaucoup par son fait, fut désormais inébranlable, n'eut plus à supporter parmi nous de semblables secousses¹. » La mort prématurée de Frédéric II ôta aux patarins tout espoir de rentrer dans Florence. Contre ces « ouvriers de l'iniquité, » Innocent IV appela partout aux armes les ouvriers de la justice. Il promit rémission de toute pénitence à quiconque avait incendié des églises ou maltraité des prêtres, pour peu qu'il combattît sous les bannières de la croix. Il répartit les charges d'inquisiteur entre les franciscains et les dominicains, dont la rivalité jalouse redoubla les rigueurs de la persécution. Aux dominicains il assigna la Lombardie, la Romagne, les marches de Trévise et de Gênes ; aux franciscains, Rome et sa campagne, le patrimoine de saint Pierre, le duché de Spolète, la Toscane². ■

Cette substitution eut à Florence d'heureux effets. Un passé récent, des plaies mal cicatrisées encore avaient fait aux frères-prêcheurs de nombreux ennemis ; les frères-mineurs n'en avaient point. La pacification intérieure en devint plus rapide. Cinq ans à peine s'étaient écoulés que, dans le gouvernement des guelfes, portés au pouvoir par les troubles de la rue, parmi les douze *anziani* créés à cette occasion, l'on voit figurer deux membres de la famille maudite des Baroni³. Ils avaient donc abjuré leur foi religieuse, et, tout ensemble, leur foi politique ; on tenait donc leur conversion pour sincère, puisqu'on les appelait à la plus haute des magistratures que Florence ne confiât pas à des étrangers. Bientôt, les croisés de Pierre le martyr, ne trouvant plus

1. « Di modo che il partito ghibellino non potè più annidare tra questemura, e la fede che molto pativa per quello, restò indelebile e incapace di più mai tollerare in Firenze simili scosse. » (Le P. Sandrini, ap. Lami, II, 583-584.)

2. Mansi, *Concil.*, XXIII, 584 sq. — Schmidt, I, 167.

3. Schmidt, I, 168.

dans la lutte contre l'hérésie l'emploi de leur zèle, le consacrèrent aux œuvres charitables, spécialement à l'hospitalité. Divers hôpitaux pour les voyageurs furent confiés à leurs soins, dans la ville et au dehors, véritable bienfait en des temps où manquaient partout les auberges¹. C'est ainsi que, changeant de titre comme de fonction, les chevaliers de Sainte-Marie devinrent les capitaines de la Miséricorde. Ces belliqueux athlètes de la veille étaient les pacifiques infirmiers du lendemain.

Contre ce qui restait du catharisme, il suffisait désormais de la vigilance pontificale, à condition, pourtant, de ne se point relâcher. Or les papes, durant cette période, n'ont pas de plus constante pensée que d'en finir avec l'ennemi terrassé dont le fantôme hante leurs nuits sans sommeil. Alexandre IV ordonne aux potestats et recteurs des communes, sous peine de deux cents marcs d'argent, de livrer à l'évêque et aux inquisiteurs du lieu les hérétiques réclamés². Martin IV, résolu d'en confisquer les biens, écrit à ce sujet aux inquisiteurs de Florence³. Le mineur Salomon de Luca, qui exerçait alors cette charge, intente, pour se conformer aux ordres reçus, un procès posthume à une certaine Ruvinoso, morte veuve du florentin Reniero del Bagno (1282)⁴. L'année suivante, le potestat Aldegherio de Senazza rend la sentence nécessaire pour vendre et partager, conformément aux constitutions pontificales, les « meubles, immeubles, droits et actions » de la défunte⁵. Mais il fallait trouver acquéreur dans des conditions favorables. Ce ne fut pas l'affaire d'un jour. Vente et partage n'eurent lieu que trois ans plus tard, le 5 novembre

1. « Certum est saeculo XIII^o, immo longe antea in nullo ferme ex italicis urbibus desiderata fuisse itinerantium diversoria... In suburbiis civitatum hospitales aedes condere majores nostri in more habuerunt. Ita consultum peregrinis quibus si quando nocte intercepti ita fuissent clausis jam urbium portis. » (Muratori, *Antiq. Ital.*, Diss. XXXVII, t. III, 583, 585.) — Le premier de ces hôpitaux fut celui *del Bigallo*, à cinq milles de Florence, du côté de l'est. On en donna aussi le nom à ces chevaliers. Nul ne sait au juste le sens de ce mot de *Bigallo*.

2. Bulle d'Alexandre IV, *Ann. eccl.*, 1255, n^o 30, t. XXI, p. 529.

3. Arch. di Stato, *Capitoli*, n^o XLIV, f^o 14 r^o.

4. « Dominam Ruvinosam... que jam decessit... quod bona dicte... mobilia et immobilia, jura et actiones... debeant in consilio, ut assolet, de condemnatis aliis, de verbo et facto publice publicari per sententiam dividenda, sicut in constitutionibus papalibus dignoscitur contineri. » (1282. Doc. ap. Lami, II, 588.)

5. Lami, *ibid.*

1287, dans le couvent même des Franciscains, par les soins de Fra Bartolommeo de Sienne, alors « inquisiteur de la perversité hérétique¹. » Encore avait-il dû donner à l'acquéreur des garanties contre l'éviction, et contre les sentences ultérieures du Saint Office².

C'étaient les rôles renversés : le juge ecclésiastique faisait fonction de magistrat civil. Un tel empiètement fut sans doute peu goûté, car, dans la suite, on voit des syndics ou procureurs spéciaux chargés de ces sortes d'opérations, et prenant possession des biens « de tout patarin ou hérétique vivant ou mort, confisqués ou mis en vente par ordre ou du consentement du potestat, pour les louer ou les vendre, et en remettre à la commune la part qui lui en revenait³. » La procédure entre ces mains laïques devenait plus âpre, comme plus rapide. Des syndics, hommes de loi ou d'affaires, s'entendaient aux détails infiniment mieux que des moines, et ils ne pouvaient qu'accomplir avec zèle une tâche qui n'était pas sans profit. L'intérêt privé, à vrai dire, luttait plus librement avec eux d'expédients et de ruse. Attentif à se défendre, et moins retenu par le respect, il élargissait, pour en retirer une part de l'héritage, les mailles du filet que resserrait l'officier public, pour y retenir tout ce qu'avait donné la confiscation. Ainsi en 1309, Gherardo Lupicini étant mort, on procédait à la saisie de ses biens, pour des actes qui sentaient l'hérésie, mais déjà vieux de trente-huit ans⁴. L'effet rétroactif habilement donné à la loi permettait de remonter, sans prescription possible, au temps même du délit. Toutes les mesures étant prises d'avance, l'exécution s'accomplit sans encombre, avec une foudroyante rapidité. Le 5 juillet, avait paru le décret ; le 19, non-seulement les syndics étaient nommés, mais

1. « Actum in loco fratrum minorum de Florentia, presentibus testibus Pacino Peruzzi, Ughetto Bencivenni, populi S. Simonis, et Bughetto Boninsengne populi S. Nicolai ad hoc vocatis. Frater Bartholomeus Senensis ord. Minorum auctoritate apostolica inquisitor heretice pravitate per se suosque successores pro inquisitoris officio ex causa venditionis dedit... Maso D. Rogerini Minerbetti... contra bona et res olim D. Raynerii del Bagno de Florentia. » (Doc. ap. Lami, II, 590 sq.)

2. Lami, II, p. 593.

3. Archivio diplomatico, *Pergamene delle Riformagioni*, 18 entr. feb. 1305. — Cf. Arch. di Stato, *Provvisoni*, n° I, p. 35 v°. 4 janv. 1286, et n° X, p. 160, 5 février 1300.

4. Arch. diplom., *Pergamene delle Riformagioni*, 5 juillet 1309.

déjà ils avaient accompli leur besogne d'oiseaux de proie¹. Plus prompt encore était pourtant la victime désignée, l'héritier de Gherardo. C'était Lippo, fils de Rodolfo Lupicini. Avant la saisie, il avait lestement vidé la cassette, et remis à son oncle, Megliorato Domenici, tout l'argent monnayé. Megliorato payait aussitôt les dettes du défunt, rachetait au prix de mille livres les biens confisqués, et en remettait scrupuleusement à Lippo les revenus. Un acte authentique servant de décharge reconnaissait en 1314 la parfaite fidélité de cette longue gestion².

Les magistrats civils fermaient donc les yeux, au début, sur ces échappatoires de l'intérêt privé; plus tard, ils prêtaient ouvertement les mains à tout acte susceptible de régulariser les situations, de produire l'apaisement par l'oubli. Tandis que le Saint-Office poursuivait les descendants des hérétiques jusqu'à la troisième et quatrième génération³, ils ne considéraient pas les fautes des pères comme une cause d'indignité pour les fils. Ils ne craignaient même pas, en des pièces officielles, de rappeler, sans intention hostile, ces compromettantes filiations. En 1299, par exemple, ils instituaient syndic pour une banqueroute un certain Guido. Ils auraient pu l'appeler, selon l'usage d'un temps où les noms de famille étaient rares encore, Guido di Giovanni, c'est-à-dire fils de Giovanni : Ils l'appelaient, dans l'acte même de sa nomination, Guido del Patarino, Guido fils du Patarin⁴.

Cette tolérance exaspérait le Saint-Office, car si l'hérésie était morte, les tronçons épars en remuaient encore. Il tenait peu de compte aux magistrats de leur empressement à édicter toutes les constitutions répressives qu'il réclamait⁵. Il leur reprochait d'en

1. *Ibid.* Doc. du 19 juillet 1309. On y détaille les biens dont il s'agit, on y nomme l'acheteur.

2. *Ibid.* Doc. du 2 mars 1314.

3. Lami, II, 497, 536. Schmidt, I, 181.

4. Arch. di Stato, *Provvioni*, n° IX; p. 231, 9 janvier 1299. — En 1308, à Lucques, un citoyen, mal famé, il est vrai, comme traître et assassin, était appelé Patarino. (*Statuto di Lucca*, l. III, Rub. 60, publié dans la continuation de Cianelli, *Memorie e Documenti per servire alla storia di Lucca*, t. III, part. III, p. 177. — Lucques, 1867, in-4°.) Le statut de Lucques, dans sa rédaction du XIV^e siècle, contient encore l'obligation de persécuter les Patarins : « Et purgabo civitatem lucanam, districtum et episcopatum hereticis et Patarinis et Sodomitis. » (L. III, Rub. 155, publié dans les *Mem. e Doc.*, etc., t. III, p. 230.)

5. « Maxime circa fidei sancte cultum et adversariorum hereticorum patereno-

édicter d'autres, gênantes pour les libertés ecclésiastiques, et de ne lui prêter qu'à contre-cœur le concours du bras séculier¹. Il se laissait entraîner « par ses flatteurs » à les poursuivre de menaces et même de procès où il enveloppait « les membres des conseils publics et certains autres marchands². » Il obtenait ainsi l'annulation des statuts incriminés³, mais il n'en tonnait pas moins contre « quelques fils d'iniquité, fauteurs du mensonge, destructeurs de leur patrie, qui voulaient semer la zizanie entre notre sainte mère l'Église et ses fils dévots, les citoyens de Florence⁴. »

Cette persécution attardée n'était plus assez violente pour raviver le culte proscrit dans le sang et les flammes ; mais comme elle continuait sans relâche, à la fin elle lassa la patience des moins impatients. Leur voix isolée n'osait plus se faire entendre. L'eût-elle osé, elle eût expiré sans écho. Manquant de catéchumènes, ayant renoncé à tout culte public ou même en commun, n'étant plus réconfortés par leurs évêques, les plus délicats scrupules de la conscience pouvaient seuls les retenir de chanter la palinodie, car à rester impénitents ils ne gagnaient que de multiplier les obstacles sur leur route, d'exposer à mille vexations leurs biens et leurs personnes, d'avoir en perspective la spoliation, la ruine, l'exil. La plupart achetèrent la sécurité en déshonorant eux et leurs pères. Ils n'eurent pas honte de dire que leurs pères étaient en démence quand ils avaient recherché et reçu le *consolamen-*

rum vel suorum fautorum exterminium et gravamen constitutiones contra eos editas. » (3 octobre 1300. Arch. di Stato, *Provvisioni*, n° X, p. 280.)

1. « Composita per commune Florentie et conscripta et posita inter capitula et ordinamenta dicti communis et populi quedam statuta sive constitutiones que videntur obstare ecclesiastice libertati ac etiam contra inquisitionis officium ne sibi per regimina florentina dari et exhiberi debeat si petatur auxilium brachii secularis. » (3 octobre 1300. Arch. di Stato, *Provvisioni*, n° X, p. 280.)

2. « Prefatus reverendus pater (frater Matheus Portuensis et S. Rufine episcopus) forsan ultra debitum rationis, assentatoribus aures suas prebens... certos processus fecerit et comminatus fuerit contra dominos Potestatem, Capitaneum, Priores artium et Vexilliferum justitie, consiliarios et certos alios mercatores... » (*Ibid.*)

3. « Quod si qua statuta... viderentur seu essent in derogationem auctoritatis apostolice sedis et ecclesiastice libertatis seu officii inquisitionis..., que scisma, heresim vel favorem hereticorum seu credentium continerent vel saperent directe vel indirecte, sint cassa et irrita. » (*Ibid.*)

4. « Per aliquos iniquitatis filios, falsitatis subgestores, honoris et status sue patrie detractores, volentes seminare zizaniam inter sanctissimam matrem et Dom. Romanam Ecclesiam et devotissimos filios civos florentinos... » (*Ibid.*)

*tum*¹. Eux-mêmes ils feignirent d'être catholiques, et ils le feignirent si bien que l'Église faillit canoniser un d'entre eux.

Une doctrine qui s'avilit et se dissimule est perdue à jamais. Du patarisme il ne resta bientôt plus que le nom. Ce nom servit, au XIV^e siècle, à désigner quiconque s'écartait de l'orthodoxie². L'esprit immortel d'indépendance religieuse chercha d'autres dérivatifs. Il en trouva dans le mysticisme de Jean d'Oliva et de Joachim de Flore, dans la secte des Fratricelles, issue des Franciscains³, mais surtout dans ce vague épicurisme que les chroniqueurs florentins confondent avec l'hérésie, et qui n'est que l'indifférence religieuse ou l'incrédulité. « Ces épicuriens, écrit Benvenuto Rambaldi d'Imola, contemporain et commentateur de Dante, sont innombrables. On les compte non par centaines de mille, mais par milliers de mille⁴. » Farinata des Uberti, chef des Gibelins, pensait, comme Épicure, que le bonheur suprême, que le paradis ne doit être cherché qu'en ce monde. Cavalcante Cavalcanti « croyait et persuadait aux autres que l'âme meurt avec le corps. Il avait toujours à la bouche le mot de Salomon : L'homme meurt comme la bête ; leur condition est la même⁵. » Son fils, ce Guido Cavalcanti, poète et philosophe, « second œil de Florence⁶ » dans ces temps-là, et ami du premier, c'est-à-dire du grand Alighieri, professait les mêmes doctrines qu'il avait sucées avec le lait. « Quand les bonnes gens, dit Boccace, le voyaient abstrait et rêveur dans les rues, ils le disaient en quête d'arguments pour prouver qu'il n'y a pas de Dieu⁷. » Incrédules à l'égal des Cavalcanti étaient la plupart des grands Gibelins.

1. Schmidt, I, 168-169.

2. Lami, II, 487.

3. Le règne de l'esprit annoncé par l'Évangile éternel comme devant mettre un terme à celui du fils et de l'Église papale, ressemblait beaucoup à l'idéal des docteurs cathares. (Réville, *loc. cit.*, p. 72.)

4. « Illi Epicurei sunt innumerabiles, unde poterat ita dicere cum pluribus centum millibus, immo mille millibus. » (Benvenuto da Imola, *Comment. ad Inf.*, X, 115. — Muratori, *Antiq. Ital.*, I, 1046.)

5. « Semper credens et suadens aliis quod anima simul moreretur cum corpore. Unde semper habebat in ore dictum Salomonis : Unus est interitus hominis et jumentorum, et equa utriusque conditio. » (Benven. d'Imola, *ad Inf.*, X, 52, *loc. cit.*, p. 1045.)

6. « Ille fuit pater Guidonis Cavalcantis qui fuit alter oculus Florentie tempore Dantis. » (*Ibid.*)

7. « E perciò che egli alquanto tenea della opinione degli Epicuri, si diceva tra la gente volgare che queste sue speculazioni eran solo in cercare se trovar si potesse che Iddio non fosse. » (Boccace, *Decameron*, Giorn. VI, nov. 9, t. II, p. 52, 53.)

C'est à titre d'incrédule que Farinata des Uberti lui-même, le héros, le politique, le patriote du parti que soutenait avec passion le plus croyant des poètes, nous apparaît au fond de cet impérissable enfer dont la poésie a doté le christianisme, en compagnie de Frédéric II, du cardinal Ubaldini et de « mille autres¹, » claquemuré vivant dans son cercueil.

C'était le sentiment public dont Dante se faisait l'organe pour l'éternité. Reconquise au catholicisme, Florence n'entendait plus s'en détourner. Guelfe obstinée par dévouement intéressé au Saint-Siège, laborieuse par habitude et par goût, elle haïssait ces gibelins oisifs qui dissipaient leur riche patrimoine dans une vie de plaisirs ; elle ne croyait pas leur pouvoir faire de plus cruelle injure que de les taxer d'impiété. Mais aucun peuple ne sut, en restant fidèle, se montrer plus large et plus libre dans l'interprétation de sa foi. Il ne suffit pas aux Florentins de condamner, de railler, comme on faisait en France, les abus et les vices ecclésiastiques : on les vit porter sur les principes mêmes un regard sinon investigateur, au moins sceptique et presque indifférent. Leur religion très-portée aux craintes superstitieuses, très-sincère aux heures de danger ou de crise, fut en général, chez le plus grand nombre, affaire de convenance, de politique, de tradition. En se conformant aux usages consacrés, en ne protestant point contre ce que pensait le commun des hommes, ils se sentaient plus maîtres de penser à leur guise. Il y a parfois plus de véritable esprit religieux chez ceux qui s'insurgent que chez ceux qui se soumettent, et l'on a dit souvent qu'entre Luther et Léon X, le plus chrétien des deux n'était peut-être pas le chef de la chrétienté. Les Florentins furent dès lors tels que nous voyons aujourd'hui les peuples d'Italie, également attachés aux pratiques de leur culte et détachés des dogmes de leur religion. L'hérésie n'était pas morte tout entière. Il en restait cet indomptable esprit d'indépendance religieuse dont elle s'inspire, qui souvent se substitue à ses folles ou creuses théories, et qu'on ne comprime pas impunément. C'est pour lui avoir laissé une intelligente et sage liberté que Florence n'en connut plus les licencieux écarts, et qu'elle traversa les temps orageux de la Réforme sans en être agitée et troublée, comme le furent, en Italie même, tant d'autres cités.

F.-T. PERRENS.

1. « Qui con più di mille giaccio. » (*Inf.*, X, 118.)

FRANÇOIS HOTMAN

SA VIE ET SA CORRESPONDANCE.

(SUITE ET FIN.)

Ce n'était pas tout, pour la cour de France, que d'avoir fait la Saint-Barthélemy. Il fallait encore la justifier aux yeux des puissances étrangères. C'était une tâche plus difficile. Les représentants de la France à l'étranger furent chargés de ce soin, et il se trouva assez de plumes vénales ou d'esprits fanatiques pour entreprendre la défense d'une si mauvaise cause. En Suisse, l'envoyé français était Pompone de Bellièvre. Hotman le signale à ses amis de Zurich¹ comme un athée, un ennemi du Christ, un émissaire de la cour venu pour tendre des pièges aux Suisses. Il leur dénonce en même temps un autre apologiste de la cour, Pierre Carpentier, toulousain, jadis huguenot et réfugié à Genève où il donnait des leçons de droit. A la Saint-Barthélemy, ce Carpentier se trouvant à Paris avait été sauvé par Pompone de Bellièvre qui l'emmena en Suisse. Après la harangue de Pompone à la diète de Baden, une réponse fort aigre parut sous le nom de *Wolfgangus Prisbadius*, polonais. Carpentier se chargea de la réplique. Il soutint que les huguenots avaient ourdi une vaste conspiration et que le gouvernement français s'était trouvé dans le cas de légitime défense. Hotman est outré de cette trahison.

« Portus et Bèze répondront, dit-il², à ces chiens lâchés par la cour, qui maudiraient Dieu pour de l'argent, comme Balaam dont ils se font les disciples et les imitateurs. Papinien disait autrefois : *Il*

1. Hot. Bullingeri, 12 décembre 1572 et 15 janvier 1573 (Zurich).

2. Hot. Bullingeri, 2 mars 1573 (Zurich).

est plus facile de commettre un parricide que de l'excuser, lorsqu'après le meurtre de Géta par l'impie Caracalla il refusait à ce dernier d'en faire l'apologie. Si Carpentier avait été bon jurisconsulte il aurait mieux aimé imiter le courage de Papinien que le langage prostitué de Balaam. Mais lorsqu'on voit chez vous des bourreaux mercenaires qui loueraient leurs bras aux Turcs eux-mêmes pour massacrer des chrétiens, faut-il s'étonner s'il se rencontre dans nos églises des Caïn, des Judas, des Julien l'apostat? Ce misérable n'ose-t-il pas se vanter d'avoir été dans l'intimité d'un homme de bien, Pierre Ramus, mon ami? Avec quelle énergie Ramus le confondrait, s'il vivait encore! Vous m'écrivez que l'excellent Ramus avait rendu chez vous un témoignage public de votre doctrine et de votre église. Je ne m'en étonne pas et je vous affirme, je prends même Dieu à témoin que dans toute la France et dans toutes nos églises il n'y avait personne qui vous fût plus ouvertement attaché, qui ne tint plus hautement votre église pour sa mère et sa nourrice et qui ne détestât davantage la synagogue romaine comme une louve et une fille de Satan. »

On voit quelle importance les partis attachaient à l'opinion publique et aux moyens d'agir sur elle. Pendant que les hommes d'armes versent leur sang sur les champs de bataille, les légistes et les lettrés prennent la plume. Pibrac, le célèbre auteur des quatrains, fit aussi une apologie du gouvernement français. Montluc, l'ancien protecteur d'Hotman, aujourd'hui ambassadeur en Pologne, en publia une pour le duc d'Anjou, que la diète polonaise allait nommer roi. Doneau lui répondit sous le nom de *Zacharias Furnesterus*. Cujas répliqua pour Montluc et Doneau se retourna contre lui avec l'emportement d'un ancien rival.

Hotman va aussi entrer dans la lice. Ce n'est plus seulement par ses lettres, c'est par des livres qu'il va défendre la cause des huguenots. Il enseignera toujours le droit, mais ce ne sera plus là pour lui qu'une occupation secondaire. La grande affaire désormais, c'est la polémique protestante.

A peine arrivé à Genève, Hotman ainsi que Doneau avait été prié d'y ouvrir des cours¹. Mais Genève n'était point une univer-

1. Extrait des registres des séances du Conseil d'État de la république de Genève, du 13 octobre 1572 : « Pour la première fois, puisque Dieu a ici envoyé ces deux personnages qui sont fort doctes et renommés en droit (en marge

sité comme Valence ou Bourges. Là, comme à Strasbourg, tout était à créer. Hotman fut aidé dans cette œuvre par Doneau d'abord¹, puis par un autre réfugié, son ancien collègue à Valence, Ennemond Bonnefoy. Ce dernier n'avait, dit-on, échappé au massacre que par le secours de Cujas². Hotman n'a pu refuser ce service aux instances de ses amis³, mais on voit qu'il est occupé d'autres idées. Dès le mois de janvier 1573, la veuve de l'amiral Coligny lui a écrit pour le prier d'écrire la vie de son mari⁴. Raconter la vie du héros protestant, faire connaître la vérité sur les derniers massacres, chercher enfin un remède à tant de maux dans un retour à l'ancienne constitution du royaume, voilà le labeur qu'Hotman s'est imposé et qu'il accomplit dans cette année 1573, en publiant coup sur coup trois ouvrages : la vie de l'amiral, le livre intitulé *de furoribus gallicis* et la *Franco-gallia*.

Aussi quand le landgrave de Hesse lui offre de nouveau une place à l'université de Marbourg avec trois ou quatre cents florins de traitement, et cent couronnes pour le voyage⁵, Hotman refuse sans hésiter. Aller à Marbourg serait renoncer à la lutte.

« Les Rochelois, écrit-il à Walther⁶, combattent avec courage et résolution. Tout le monde s'accorde à dire qu'il a péri dans ces sièges plus de huit mille papistes, parmi lesquels beaucoup de nobles. Strozzi a perdu une main, Nevers un bras. Le frère de Guise a été aussi blessé à la main. Biron, le chef des pionniers, ou, comme nous

Ottoman, Doneau), ils sont délibérés de les prier, si Messieurs le trouvent bon, de faire quelques leçons gratuites de droit, ce qu'ils feront de bon cœur. — Arrêté, s'ils les peuvent induire à ce faire, qu'ils le fassent. »

1. Doneau fut appelé à Heidelberg le 19 décembre 1572 pour enseigner le droit romain, avec un traitement de 200 florins, qui fut porté à 300 en 1573, et à 400 en 1574. Il avait de plus un logement, 8 *malter* de blé et une tonne et demie de vin. (Hautz, *Geschichte der Universitat Heidelberg*.) D'après Hautz, ce traitement valait 4,000 florins d'aujourd'hui, c'est-à-dire environ 8,000 francs. Les étudiants étaient peu nombreux. En 1569 le cours d'institutes à Heidelberg avait de 10 à 15 auditeurs; le cours de code de 25 à 30; le cours de décrétales 8; quant au cours de Pandectes « *plus ou moins* ».

2. Hot. Bullingeri, 20 jun. 1573 (Zurich).

3. Hot. Gualthero, kal. jun. 1573 (Zurich).

4. Voir cette lettre dans le Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, mai-août 1857, p. 29. (Fonds des Cinq-Cents de Colbert, t. XVI, fol. 100.)

5. Wilhelmus landgravius Hassiae Hotomano, 12 mars 1573 (imprimé).

6. Hot. Gualthero, kal. jun. 1573 (Zurich).

disons, le grand maître de l'artillerie, a été tué d'un coup de bombe. C'est lui qui avait servi d'agent et d'intermédiaire pour les insidieuses propositions de paix. Dans le camp, la peste et la famine tuent plus d'hommes que le canon des assiégés. Si le Roi n'avait pas eu ses Suisses, il aurait été réduit à lever le siège et à laisser les Rochelois libres. Le comte de Montgomery n'a pu aborder au port de la Rochelle, mais il s'est emparé de Belleisle et il a pris quatre navires chargés de blé et de vivres. On assure que les Nimois ont repris, par un adroit stratagème, Sommières, dont je vous ai souvent parlé. Les Dauphinois combattent avec succès et se sont renforcés de quatre cents arquebusiers, envoyés par ceux de Nîmes. Les gens de Sancerre supportent la faim avec constance et résistent ainsi à ce blocus qui les entoure de loin, car le siège a cessé depuis longtemps. On a seulement laissé dans les villages voisins un millier de brigands pour arrêter les convois. Si Dieu ne vient pas à leur aide d'ici à peu de mois je crains fort que la faim et la misère ne les forcent à prendre un parti désespéré. Il faut prier Dieu pour eux, car jusqu'à ce jour ils se sont comportés avec fermeté et courage. Toutes les lettres qui nous arrivent de Lyon annoncent qu'il y a six jours on a allumé des feux de joie et manifesté tous les signes de réjouissance publique pour l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Si la nouvelle est vraie, tous les nobles qui se trouvent ici, et qui sont au courant des affaires de France, assurent que le duc d'Anjou n'ira pas en Pologne, ou qu'il fera nécessairement la paix en France, car s'il emmenait avec lui toute la noblesse qu'il lui faut pour sa suite, les forces des Papistes seraient trop diminuées. Je prie Dieu qu'il prenne en pitié nos malheureuses églises. »

« Le 27 mai dernier ¹, les Rochelois ont soutenu un assaut terrible et tué plusieurs milliers d'hommes, entre autres quelques bataillons suisses qui escaladaient les remparts. Le duc d'Anjou, roi désigné de Pologne, ne sait plus maintenant que faire ni quel parti prendre et jamais le conseil du Roi ne s'est trouvé en si grand embarras. Car si on laisse partir le duc d'Anjou, surtout avec le cortège de noblesse papiste qu'exige la nouvelle dignité royale, ce sera autant de perdu pour les Papistes de France. Les nobles qui restent sont en petit nombre, fatigués par la durée de la guerre et par des pertes continues. Il paraît constant que les affaires des Papistes n'ont jamais été en si mauvais état, et que la plus grande partie d'entre eux désire sincèrement la paix. Mais ils n'en voient ni l'espérance ni

1. *Hot. Bullingeri*, 20 jun. 1573 (Zurich).

même la possibilité. Les Sancerrois sont tourmentés par ce siège interminable. On a élevé cinq forts autour de la ville et ils se trouvent par là serrés de si près que les voisins ne peuvent plus introduire de vivres. Le jour de la Pentecôte ils ont fait une sortie et brûlé un des forts avec soixante hommes qui s'y trouvaient. Dans le Dauphiné les nôtres ont réuni déjà près de quatre mille hommes. Ils prennent beaucoup de châteaux et de petites villes; ils commencent à parcourir tout le pays, et inspirent partout une grande terreur à l'ennemi. Le gouverneur, M^r de Gordes, n'a pas pu réunir jusqu'à ce jour plus de huit cents hommes. Enfin les Papistes du Dauphiné expriment dans toutes leurs prières leur horreur pour les auteurs des massacres. Les Nimois n'ont pour ainsi dire plus d'ennemi dans leur voisinage. Le maréchal d'Anville désespérant d'en venir à bout a congédié toutes ses troupes. Tourmenté par la famine, les maladies et le découragement, il a dispersé ses soldats dans les villes voisines où ils ruinent les bourgeois papistes. A Lyon, à Paris, à Toulouse, on demande la paix. Les Béarnais, sujets du roi de Navarre, ont pris les armes depuis longtemps, et avec les secours fournis par les huguenots de Gascogne ils ont égorgé la plus grande partie de la noblesse papiste. Ils ont fait prisonnier le vice-roi, M^r de Grammont. Je ne doute pas que le Dieu des armées ne tire une vengeance éclatante de la perfidie et de la cruauté de nos ennemis. »

« Les Papistes¹ ont levé le siège de la Rochelle, forcés par la famine, la peste, et le courage des assiégés. De six mille Suisses'il en reste à peine treize cents que le Roi a mis en garnison dans quelques villes. Tout ce qu'on dit de la paix n'est que fable, fausseté et mensonge; nos adversaires ont eu honte de lever le siège de la Rochelle sans quelque prétexte. Nos frères de Sancerre, abandonnés des hommes et même de Dieu, à ce qu'il paraît, périssent de faim et de misère. Cependant les ennemis assiègent avec du canon Aubat-terre, ville à quinze lieues de la Rochelle. Ils sont commandés par le duc de Guise. Nous espérons qu'il aura le même succès que devant la Rochelle. Les Nimois ont fait la moisson malgré l'ennemi, et rentré dans leurs villes une grande quantité de blé. Nos frères du Dauphiné, à la demande des Papistes, ont conclu une trêve de deux mois. Quant à notre nouveau roi des Sarmates nous sommes convaincus qu'il se contentera de l'honneur qu'on lui a fait en lui conférant la royauté, et qu'il ne quittera pas les délices d'une cour toute asiatique pour les neiges du Nord. J'espère que vous apprendrez bientôt quelque tragédie, des choses incroyables. »

1. Hot. Bullingero, 8 août 1573 (Zurich).

Jacques Cappel¹, un ancien ami d'Hotman, sans doute celui qui étudiait à Padoue en 1551 et dont Hotman parle dans une de ses lettres à Calvin, après avoir été professeur, puis avocat, puis conseiller au Parlement de Rennes, avait échappé au massacre de la Saint-Barthélemy et s'était enfui à Sedan, chez le prince de la Mark. Il écrit à Hotman pour lui faire son compliment sur la *Francogallia* qu'il vient de lire. Hotman répond :

« Les nouvelles que nous recevons de notre pays détruisent ce qui nous restait d'espoir. Cependant les Nimois et leurs alliés se sont vaillamment comportés jusqu'à ce jour. En ce moment on tient une assemblée près de Montauban par ordre du roi. Les nôtres y ont aussi envoyé quelques-uns des leurs pour tâcher de procurer une pacification, quoiqu'ils n'en aient aucun espoir. Dieu réglera tout cela, lui qui gouverne son église par des vues tout autres que celles des hommes. »

La *Francogallia* est en effet parue avec une dédicace à l'éditeur palatin. Hotman l'envoie à tous ses amis, et notamment à Bullinger². C'est, dit-il, un livre d'une grande importance pour reconquérir notre gouvernement et rendre à notre France son assiette et son repos. Prévost de Saint-Germain, le beau-frère d'Hotman, n'est pas mort comme on l'avait cru. Il est à la Rochelle, et vit, mais comme tout chrétien français, plein de tristesse et de chagrins.

« Le roi a convoqué le conseil à Compiègne en Picardie³. Il y sera question des dettes du roi, que ni lui ni ses amis ne sont en état de payer. Quant à la religion on tâchera de faire une transaction, ce qui ne pourra réussir que si l'on se décide à remettre en vigueur les anciens édits. Les Gascons combattent vaillamment et ne veulent pas déposer les armes avant d'avoir obtenu des places de sûreté. Ils demandent aussi qu'on fasse une enquête sur les boucheries et les massacres de l'an passé. Je prie Dieu qu'il ait pitié de ma malheureuse patrie. »

1. Hot. Capello, 9 kal. dec. 1573 (imprimé). — Le frère de Jacques Cappel, Louis Cappel, est ministre en Hollande et inaugure, comme professeur de théologie, l'Université de Leyde en 1575.

2. Hot. Gualthero, 7 dec. 1573 (Zurich).

3. Hot. Amerbachio, XIII kal. jun. 1573.

« Je pense ¹ que vous avez appris la nouvelle perfidie qui a eu lieu en France. La Rochelle a failli être surprise par les Papistes qui lui tendaient des embûches depuis trois mois. Une porte de la ville a été en leur pouvoir pendant une heure entière. Mais les bourgeois réveillés en sursaut ont crié aux armes et repoussé avec perte ceux qui les avaient surpris. De là résulteront divers tumultes et de longues guerres. »

Dans une lettre qui paraît antérieure de quelques jours, Hotman envoie à Daniel Toussaint², prédicateur de l'électeur palatin, ce qu'il a déjà pu recueillir de nouvelles :

« M^r de Saint-Romain, qui gouverne la province de Nîmes, a récemment écrit de sa main que la forteresse inexpugnable de Montferrand a été prise par les nôtres, ce qui gêne fort les Papistes. Elle n'est qu'à deux lieues de Montpellier. Aussi espèrent-ils que la possession de cette place leur sera très-utile dans la suite de la guerre. Montbrun, ce guerrier courageux, infatigable et heureux, a réduit le cardinal vice-légat d'Avignon à une telle extrémité, qu'il en a tiré douze mille ducats, pour prix d'une trêve d'un mois. Ainsi le pape achète la paix aux Huguenots, à beaux deniers comptans. Le même jour expirait la trêve conclue avec le roi. Aussitôt Montbrun partit pour Grenoble avec toutes ses troupes. Il envoya ses trompettes tout autour de la ville, et somma les gens de loi et conseillers de lui envoyer de l'argent pour sa solde et sa subsistance, ajoutant que, s'ils n'obéissaient pas dans les trois jours, il brûlerait leurs maisons de campagne et leurs habitations des faubourgs, qu'il ne ferait pas de mal aux gens du peuple, mais seulement aux suppôts du tyran et de la tyrannie. C'est le mot trivial dont il s'est servi. Quelques-uns de ces députés saisis de frayeur se sont enfuis en Savoie. Que vont faire les autres? C'est ce que nous ne savons pas encore. J'ai reçu de la Rochelle des lettres de mon beau-frère Saint-Germain. Il me parle de la trahison et du complot qui a été découvert et étouffé non par un homme, mais par Dieu seul. Le comte de la Rochefoucauld oublie, dit-il, la vertu de son père, et est tout dépravé. On assure de toutes parts qu'il en est de même du roi de Navarre et des autres. Messieurs de Beauvoir et de Bricmault, qui étaient rentrés en France, se sont réfugiés ici tout dernièrement, ayant appris qu'on préparait

1. Hot. Amerbachio, 12 jan. 1574 (Bâle).

2. Hot. Tossano, 3 kal. mart. 1574 (imprimé). — Toussaint, né à Montbéliard en 1541, avait été ministre à Orléans. Après la Saint-Barthélemy il s'enfuit en Allemagne.

encore des meurtres et des boucheries. Tous deux affirment que si nous étions soutenus par vous plus de deux milles nobles papistes se joindraient à nous. Tant est générale et profonde la haine de cette cruelle et intolérable tyrannie que je demande à Dieu de couper et de détruire jusque dans sa racine. »

En attendant, Hotman a fait traduire en français la *Franco-gallia*, et on la répand partout, malgré les efforts de l'envoyé français à Soleure, qui a réussi à faire intervenir le conseil de Berne dans cette affaire¹.

« Vous savez mieux que nous ce qui se passe en France². Il est certain que le tyran est en proie à des souffrances terribles et que sa fin est proche. »

« Il n'y a presque pas d'endroit, en France, où la guerre n'ait pas recommencé³. M^r de la Noue, qui jouit d'un grand crédit parmi les nôtres, a une armée en Saintonge. Le comte de Montgomery en a une autre dans la Normandie où il a pris quelques villes, entr'autres Caen. Toutefois il n'est pas encore maître de la citadelle. En Guienne il n'y a pas moins de sept mille hommes sous les armes, et ils se sont déjà emparés d'un grand nombre de villes. Dans le Languedoc les Nimois combattent avec courage et succès et ne se contentent pas de se défendre chez eux, mais après avoir chassé l'ennemi tiennent la campagne. Dans le Dauphiné il y a Montbrun, qui est aussi heureux que brave, et n'a pas moins de cinq mille fantassins. Mais sa cavalerie est faible, environ six cents hommes. Qu'ajouterai-je? Nos tyrans pour qui la paix, la bonne foi, les serments n'ont été si souvent qu'un jeu, aujourd'hui désirent ardemment la paix, sans pouvoir trouver le moyen de la rendre durable. En effet, les nôtres, si souvent trompés, exigent pour garantie de bons gages, qu'ils auront grand peine à obtenir des Papistes, si tant est qu'ils les obtiennent. Une maladie très-violente et très-dangereuse règne en ce moment à la cour et à Paris, dans ce séjour de tous les assassins. Le duc d'Alençon, frère du roi, son beau-frère le roi de Navarre et le maréchal de Cossé sont retenus prisonniers, par l'ordre du roi, dans un château près de Paris, d'où le roi ne sort pas. A Paris même on a jeté en prison plus de mille personnes, nobles, gens de robe ou marchands. Ils ont pris le nom de *politiques*, et avec l'appui du frère du

1. Même lettre, post-scriptum, et la lettre du 24 avril 1574 à Walther.

2. Hot. Amerbachio, 3 kal. apr. 1574 (Bâle).

3. Hot. Gualthero, 27 avril 1574 (Zurich).

roi ils ont demandé que l'on fit revivre l'ancienne constitution française, en convoquant les États généraux. C'est en effet le seul remède à tant de maux, mais c'est en même temps le plus grand coup qui puisse être porté à la cause des tyrans. Que faut-il attendre de cette situation si troublée? Dieu seul le sait. Ce qu'il y a de certain c'est que jamais plus grande confusion n'a régné dans les conseils d'un tyran. Dieu montre bien qu'il a entendu les cris du sang d'Abel. J'oubliais de vous parler du domaine du roi de Navarre, qu'on appelle le Béarn. Ce pays est tout entier en notre pouvoir. Si les Béarnais avaient de la cavalerie je ne doute pas qu'ils n'accourussent pour délivrer leur roi. Le prince de Condé, instruit de nouveaux projets de massacres, s'est enfui de la cour et s'est réfugié à Sedan, sur la frontière d'Allemagne. Le roi d'Espagne a fait enrôler sept mille Italiens et Espagnols qui vont bientôt, dit-on, se mettre en route en traversant la Savoie et la basse Allemagne. Comme vous le voyez l'état de la France est aussi désespéré que possible. »

Hotman ajoute que sa *Francogallia* fait beaucoup d'effet en France, surtout parmi les politiques, et parmi tout ce qu'il y a de gens de cœur chez les Papistes. Saint-Germain est en sûreté à La Rochelle avec sa femme et ses enfants. Il voudrait venir à Genève, mais tous les passages sont interceptés.

Cependant le roi Charles IX vient de mourir¹.

« La Reine mère s'est emparée du pouvoir, alléguant je ne sais quelle parole du Roi, avec autant d'impudence que d'ignorance, comme si la mort du mandant ne mettait pas fin au mandat, ou comme si l'on pouvait disposer par testament de ce qui n'est point à soi. Qui peut ignorer, en effet, pour peu qu'on connaisse notre histoire, que le droit de gouverner dans les interrègnes appartient aux États généraux et au Conseil? En attendant, il aurait au moins fallu mettre en liberté Alençon et le roi de Navarre auxquels revenait, en l'absence du roi de Pologne, l'espoir de la succession et le gouvernement du royaume. Mais ils sont gardés de très-près au château de Vincennes, par mille Suisses et autant d'arquebusiers. On ne sait ce que sont devenus les deux maréchaux. Il y a bien des gens qui disent que, peu de temps avant sa mort, le Roi s'est fait apporter leurs têtes. En effet on a vu sur les bords de la Seine deux cadavres sans tête, parmi beaucoup d'autres exemples de barbarie et de cruauté qui se voient tous les jours. Nous recommandons à vos

1. Hot. Gualthero, 17 junii 1574 (Zurich).

prières ces deux jeunes princes. Si on les met à mort de la même façon, la succession au trône reviendra à Condé, à moins que les Polonais ne lâchent leur Sardanapale, mais j'espère que vous aurez soin d'écrire à vos amis en Pologne pour qu'on ne le laisse jamais partir, ou du moins pour qu'on le retienne le plus longtemps possible. Je serais bien surpris si vos voisins et confédérés n'étaient pas émus de cet état de la France et consentaient à servir cette louve, alors surtout qu'on voit partout des troupes de Papistes opposer à sa tyrannie une courageuse résistance. Dans le Dauphiné Montbrun a mis deux fois en déroute le prince Dauphin. Le maréchal d'Anville est maître d'une grande partie du Languedoc. Nous attendons aussi un soulèvement en Provence. M^r de la Noue, commandant des troupes de la Rochelle, a battu et mis en déroute Montpensier. Il a fait prisonnier son lieutenant Chavigny, un des chefs des égorgeurs de Paris, et s'est emparé de tous ses canons. Nous n'avons éprouvé qu'un seul malheur, la prise du brave comte de Montgomery, mais on espère que la reine d'Angleterre, qui a de l'affection pour lui, lui sauvera la vie et intercédera en sa faveur. »

Mais l'espoir des huguenots a été déçu. Henri III s'est échappé de Pologne¹. Il a traversé heureusement l'Autriche et l'Italie, et va rentrer en France.

« Il s'est arrêté près de vingt jours à Turin. Toute la France est dans l'attente de son retour. La Reine mère a convoqué de toutes parts les nobles et les grands pour l'accompagner jusqu'à Lyon où elle est allée à la rencontre de son fils, conduisant avec elle, dans son carrosse, son autre fils le duc d'Alençon, son gendre le roi de Navarre, et sa fille épouse de ce dernier. La suite qu'elle emmène est si considérable qu'elle couvre trente lieues de chemin. Elle même est au milieu de cette troupe à pied et à cheval. Partout où elle passe tout est dévoré, et il ne reste rien pour les autres que la faim et le dénûment. C'est avec cette suite qu'elle est arrivée depuis sept jours à Lyon où elle attend le roi. Celui-ci, pour répondre aux demandes de paix, a mis l'affaire en délibération avec ses conseillers et quelques princes d'Italie, et a enfin décidé qu'il donnerait la paix aux conditions suivantes : les Huguenots rendront les villes dont ils se sont emparés (il y en a plus de soixante); ils cesseront leur culte et renverront leurs ministres, recevront dans ces villes la religion romaine, les évêques et les prêtres, et déposeront partout les armes.

1. Hot. Bullingeri, 2 septembre 1574 (Zurich).

Toutefois on leur laissera la liberté de conscience, on ne les forcera d'assister ni à la messe ni aux autres cérémonies. De plus et par faveur pour la noblesse il sera permis, dans une cinquantaine de châteaux environ, de faire baptiser les enfants selon le rite protestant, mais sans prêche et sans aucun autre exercice de la même religion. »

Hotman a reçu ces nouvelles de l'envoyé français en Suisse, M. de Bellièvre, qui ajoute que le roi veut qu'on se fie à sa parole et qu'il entend la tenir. Mais ces conditions dont le roi ne veut rien rabattre, les huguenots ne les accepteront certainement pas. C'est donc la guerre. Au surplus on s'y prépare. On envoie des troupes dans le Dauphiné pour assiéger le Pouzin, petite place très-forte, située sur la rive droite du Rhône, et qui a servi aux huguenots pour couper la navigation du fleuve. Après la prise du Pouzin, on se propose de prendre les autres places du Dauphiné. On passera ensuite le Rhône pour attaquer Nîmes et les autres villes du Languedoc.

« Il est certain que le maréchal d'Anville a été quelque temps à Turin avec le roi. Bellièvre assure qu'il est de retour à Montpellier, une des places dont il s'était emparé et où il avait mis garnison. On nous écrit la même chose de Lyon. Mais Bellièvre ajoute que d'Anville a fait ses affaires et qu'il est rentré en grâce auprès du roi, ce qui est très-grave et paraît à peine croyable. Bellièvre ajoute que le roi a résolu de mettre en liberté son frère et son beau-frère, sans cependant leur permettre de s'éloigner de sa cour ou de sa suite, ce qui revient à dire qu'ils seront toujours tenus, mais de moins court. Quant aux maréchaux de Montmorency et de Cossé, il a dit qu' aussitôt après son retour à Paris, il verrait ce qu'il aurait à faire. En attendant, il a donné l'ordre de les garder étroitement. Le duc de Guise et le jeune d'Aumale sont venus, il y a sept jours, à Chambéry, avec sept cents chevaux. C'est la capitale de la Savoie, où le duc tient le parlement, à une journée de Genève. Aussi les Genevois, avertis d'ailleurs, ont fait entrer dans leur ville une garnison extraordinaire, montent la garde nuit et jour et se tiennent prêts à soutenir un siège; mais le roi a trop d'affaires en ce moment pour se jeter dans une pareille entreprise. »

« Dans cette même ville de Chambéry, toute la noblesse de Savoie, en habits noirs de deuil, convoquée par l'ordre du duc, attend le roi pour l'accompagner jusqu'à Lyon; il est étonnant que le roi tarde tant à venir, et on se livre à toutes les conjectures du monde. Il y en

a qui disent qu'il attend une troupe d'Italiens pour assiéger Genève, mais les mieux informés ne soupçonnent rien de pareil. »

« En Provence, pendant ces derniers mois, les huguenots ont pris les armes et se sont emparés de quelques villes, parmi lesquelles deux villes épiscopales : Riez et Digne. Tout récemment provoqués par les Papistes, ils ont remporté une brillante victoire et tué plus de neuf cents hommes, parmi lesquels le baron de Bar, apostat, qui dans les guerres précédentes avait porté les armes pour la religion. »

« Tout le monde s'accorde à dire que jamais en France on n'a fait de si grands préparatifs de guerre. Cependant, quelque rigoureuse recherche que le roi ait pu faire, il n'a pu lever plus de vingt-six mille fantassins et huit mille cavaliers. Car il est certain que la fleur de la noblesse française et des gens de cœur a été moissonnée par ces guerres civiles continuelles. »

« M. de la Noue a de très-bonnes troupes dans la Saintonge, environ six mille hommes. Dernièrement, dans la place de Lusignan, qui est peut-être la plus illustre de toute la France et qu'il occupe près de Poitiers, il a tué environ trois cents soldats papistes qui s'étaient introduits pendant la nuit. Le commandant du château les avait attirés en leur faisant croire qu'il trahirait son parti. Pareil nombre se tenait dans le voisinage, tout prêt à entrer. Ils furent entourés et taillés en pièces. C'a été un coup rude pour le duc de Montpensier qui assiège déjà cette place ou se prépare à l'assiéger. »

Ici la correspondance d'Hotman, celle, du moins, que nous avons pu recueillir, présente une lacune considérable. Il écrivait beaucoup à l'électeur palatin et au landgrave de Hesse, mais la première de ces correspondances a probablement péri, la seconde, conservée aux archives de Marbourg, n'a pu nous être communiquée. C'est un hasard si dans une lettre d'affaires écrite à Amerbach, à Cappel ou à Bullinger, Hotman laisse échapper quelques mots qui ont trait aux événements du jour. Il s'occupe d'une seconde édition de la *Francogallia*¹. Le 1^{er} janvier 1575, à Chambéry, sur la place du duc de Savoie et du Sénat, trois trompettes ont publié un édit qui défend de posséder, de lire ou de toucher la *Francogallia* et un autre ouvrage nouveau sur les magistrats et la république. A cette nouvelle, ajoute Hotman,

1. Hot. Cappello, 7 janvier 1575 (imprimé).

les imprimeurs accourent tous chez moi pour faire une nouvelle édition. Alors, comme aujourd'hui, la prohibition faisait vendre les livres¹.

Le 1^{er} mars 1575 il écrit à Bullinger pour lui recommander le baron Fabian de Dohna, de Prusse, et Jacques Moravius, de Breslau, tous deux très-dévoués à la cause sacramentaire et très-affligés de l'intolérance des Saxons².

« J'espère, dit-il, que le noble baron de Dohna trouvera un brillant établissement dans sa patrie et que vous aurez du plaisir à le voir et à l'entendre. Vous apprendrez aussi par lui l'état du Dauphiné et de nos autres voisins. Pour moi je considère que c'en est fait de la France, et je pense comme le poète comique : *Salus si cupiat ipsa, servare hanc familiam non potest*. A mon âge, dépouillé de tous mes biens, chargé d'une nombreuse famille, réduit à vivre dans l'exil, je ne puis m'empêcher d'être ému au spectacle des maux qui nous menacent, mais j'espère trouver du secours dans vos prières auxquelles je me recommande moi et ma famille³. »

On commence à répondre à la *Francogallia*; mais Hotman s'inquiète peu des réponses.

« D'abord, écrit-il à Cappel⁴, si ces clabaudeurs (*rabularii*) veulent me faire des affaires je suis résolu à les traiter comme ils méritent de l'être, eux et leurs arrêts de Pappon, et de leur infliger des marques ineffaçables. Ensuite mon livre est un livre historique, c'est l'histoire d'un fait. Toute la controverse porte sur un fait. Ce fait est dénié par eux, mais quelle impudence, quand je n'ai pas

1. Cependant le magistrat de Genève ne voulut pas qu'on y imprimât la vie de l'Amiral. Rare sagesse, dit Hotman, et que bien des gens n'approuvent pas (Hot. Cappello, 2 mars 1575, imprimé).

2. Hot. Bullingero, kal. mart. 1575 (Zurich). Par une lettre du 6 mars il recommande les mêmes voyageurs à Amerbach, à Bâle.

3. On trouve les mêmes sentiments dans une épître liminaire datée du même jour et adressée à Rhedinger, magistrat de Breslau, en tête d'un commentaire sur le titre *de Pactis* du Code : « Ac mihi quidem acerbum est praesertim hac aetate, illa patria carere, ut Livius scribit exsilium senibus esse miserrimum. Jucundum enim est ubi natus atque educatus sis, ubi liberos susceperis, ubi sedem ac domicilium fortunarum collocaris cursum vitae conficere, quis negat? quin etiam optabile est, summaeque felicitatis esse creditur in ea ipsa domo ubi natus, ubi educatus sis, aetatem agere. Sed, quod olim Themistoclem suis liberis dixisse ferunt, non minoris felicitatis est si labantem illam domum, si praecipitantem, si ruinam meditantem animadverteris, mature te ab illa subducere. »

4. Hot. Cappello, 2 mars 1575 (imprimé).

avancé trois propositions sans témoignages et sans preuves évidentes ! S'ils prétendent que j'ai cité mal à propos, forgé ou altéré des textes, qu'ils le disent, qu'ils le publient. J'accepte le défi, dût ma tête en être l'enjeu. »

« D'ailleurs, ajoute-t-il, je ne puis dire combien j'ai reçu de lettres de félicitations. Il m'en est arrivé même de la cour de l'empereur, de la Prusse et jusque du fond de la Poméranie. »

« J'ai vu l'écrit d'un certain Henri Matharel contre notre *Franco-gallia*¹. Il est si sot, si barbare, si inepte que je ne sais comment lui répondre. Mais il se trouvera sans doute quelque Passavant qui se chargera de cette besogne. »

Ce Passavant, on le devine sans peine, c'est Hotman lui-même. Il écrit sa réponse en quatre jours et l'envoie partout, à Bâle, à Strasbourg, à Heidelberg².

« Je vois, dit-il, que mon livre fait beaucoup de peine au tyran et aux fauteurs de la tyrannie, et c'est pour moi le plus doux fruit de mon travail. La troisième édition que je prépare, portera, je l'espère, à ces insensés un coup plus violent encore. Elle est augmentée d'un tiers, ou plutôt des deux tiers³. »

Cette édition se fait à Bâle, chez le libraire Guérin. Hotman charge ses amis de Bâle de surveiller l'impression⁴. Il veut qu'elle soit bien correcte, en bon papier et de bonne encre ; car, dit-il, le livre est entre les mains de toute la noblesse.

« Vous ne sauriez croire la colère qu'il a excitée chez nos tyrans, la joie qu'il a donnée à tous les bons. Dernièrement un certain jésuite appelé Masson a écrit contre moi, mais on imprime déjà la réponse. »

« Tous ceux qui viennent de France⁵ affirment que mon livre fait un grand effet pour établir le droit du peuple contre la tyrannie. »

« J'ai fait à Matharel et à Masson, écrit-il à Cappel⁶, la réponse qu'ils méritaient. Ce sont des chiens à qui la Sémiramis a jeté un

1. Hot. Cappello, 20 avril 1575 (imprimé).

2. Hot. Amerbachio, jun. 1575 (Bâle). Id. Redingero, 10 jun. 1575 (Breslau).

3. Hot. Amerbachio, 13 kal. jun. 1575 (Bâle). Id., 15 juin 1575 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, 6 juillet 1575 (Bâle).

5. Hot. Amerbachio, 12 juillet 1575 (Bâle).

6. Hot. Capello, 10 kal. aug. 1575 (imprimé).

morceau de pain pour les faire aboyer. Il faut les chasser à coups de bâton, et il ne vaut pas la peine de parler pour les confondre. »

Cependant Hotman demande à Cappel ses avis sur la *Franco-gallia* afin d'en profiter pour la nouvelle édition¹. Il en fait demander par Walther au docteur Simler, à Zurich². Il en demande aussi à Amerbach, à Bâle³.

Dans sa lettre à Walther, Hotman dit : « Il n'y a aucun espoir de paix. » Cependant les princes allemands la conseillent. Il y a une longue lettre du landgrave de Hesse à Hotman, pour lui expliquer combien la paix est désirable, et pour engager les huguenots à ne pas se montrer trop difficiles sur les conditions⁴.

Au mois de novembre 1575 Hotman adresse à Walther un petit-fils de Lhôpital, le jeune Hurault de Belesbat⁵. Il y joint quelques nouvelles de France :

« Voilà trois mois que le Roi fatigue horriblement la province de Lyon par des passages de troupes, allemandes, suisses et françaises qu'il envoie de côté et d'autre. Il n'a cependant pu s'emparer d'aucune place, excepté deux sur le bord du Rhône, que les nôtres ont abandonnées après avoir repoussé plusieurs assauts, le Pouzin et Grace d'où tous nos soldats sont sortis sains et saufs, jusqu'au dernier. Les Papistes qu'on appelle politiques se sont opposés aux conseils du Roi dans la Provence. Il y envoie maintenant une partie de ses troupes. Le reste se disperse. Le maréchal d'Anville a pris les armes et se déclare chef des politiques. Les deux autres maréchaux, Montmorency et Cossé, sont toujours très-étroitement gardés à Paris. Les gens de la Rochelle ont occupé huit villes dans leur voisinage et y ont mis garnison. Mon beau-frère Guillaume Prevost se porte bien, avec sa femme et ses six enfants. Le duc de Montpensier assiège avec vingt canons la ville de Lusignan qui est fortifiée comme une citadelle, mais jusqu'à ce jour il n'a fait que perdre sa poudre et ses hommes⁶. »

1. Deux mois après il envoie à Cappel sa réponse à Masson (le *Matagonistes*) et la vie de l'amiral. Hot. Cappello, 24 sept. 1575 (imprimé).

2. Hot. Gualthero, 23 jul. 1575 (Zurich).

3. Hot. Amerbachio, 27 oct., 4 nov. et 10 nov. 1575 (Bâle).

4. Landgr. Hess. Hotomano, 7 août 1575 (imprimé).

5. Hot. Gualthero, 17 nov. 1575 (imprimé).

6. Le 11 décembre 1575 l'électeur palatin écrit à Hotman en lui demandant une consultation et des nouvelles de France : « Mon fils le duc Jean Casimir partit d'une même ville et chasteau nommé Lantorn, le 5 du présent mois, avec

Enfin, à la fin de février 1576, on commence à annoncer la paix. Hotman envoie cette nouvelle à Walther, mais sans y croire. Elle se fait pourtant au mois de mai.

Ici paraît un nouvel interlocuteur. C'est Craton de Crafftheim, médecin de l'empereur, à Vienne¹.

« Les nouvelles que vous recevez de France, lui écrit Hotman², sont sans doute plus sûres et plus fréquentes que les nôtres, surtout depuis que notre armée s'est approchée de Paris. Mais en voici qui ne doivent pas parvenir jusqu'à vous : les Provençaux, quoique ennemis de la religion, cependant fatigués d'une si longue tyrannie, ont commencé à revendiquer leur liberté. Déjà l'année dernière les Marseillais avaient mis à mal quelques partisans italiens. En effet, ce qui ne s'est jamais vu depuis que le monde est monde, depuis qu'il se parle d'impôts, tous les impôts, tous les péages de France sont au pouvoir de partisans italiens. Ceux-ci donnent au roi une forte somme d'argent, mais on ne saurait dire combien dans la perception ils montrent de dureté, de rigueur et de cruauté pour écorcher les pauvres Français. Hier il est arrivé ici de Lyon une cinquantaine de lettres qui annoncent toutes la conclusion de la paix. Cela ne nous paraît pas vraisemblable. Mais s'il en est ainsi il est certain que le mouvement de la Provence aura été une des causes de cette paix³. »

Mêmes doutes et mêmes conjectures dans une lettre du même jour à Amerbach⁴. On croit que cette paix est une ruse pour apaiser la sédition des papistes de Provence. « Il est heureux pour nous, ajoute Hotman, que cette revendication de liberté ait commencé par d'autres que nous. Si l'exemple réussit, il ne manquera pas d'imitateurs. »

La paix fait naître pour Hotman une grave question. Rentrera-t-il en France? Le duc d'Alençon l'appelle à Bourges, avec de très-beaux honoraires, mais le landgrave de Hesse le dissuade

une belle troupe de reutres, de harquebousiers des Suisses, avec un régiment des landsknets. » Hot. Gualthero, 3 kal. mart. 1576 (imprimé).

1. Gillet, *Crato von Crafftheim und seine Freunde*. Francfort, 1860.

2. Hot. Cratoni, 9 mai 1576 (Breslau).

3. Hotman ajoute qu'il a vainement cherché chez tous les libraires son opuscule de 1554 intitulé : *de statu primitivae ecclesiae*, afin de l'envoyer à Craton.

4. Hot. Amerbachio, 9 mai 1576 (Bâle).

fortement d'accepter¹ ces offres et de se livrer encore une fois à la perfidie des Valois. Il lui propose de le garder auprès de lui ou de le placer en Allemagne. Hotman hésite. « Notre ami Duchesne, écrit-il à Amerbach, est en grande faveur auprès d'Alençon, et nous promet que la paix sera durable. Il affirme que Péronne est déjà remise au prince de Condé². »

La paix est acceptée avec enthousiasme.

« Tous nos ministres et nos pasteurs retournent en France rappelés par leurs églises³; parmi eux est le très-docte Achantius. Les Lyonnais sont toujours aussi fous. Les villes du Languedoc se soumettent à d'Anville et se confient à lui. Quant à nous, nous espérons, partagés entre la crainte et l'espérance. Le très-illustre duc d'Alençon s'est arrêté en Bourgogne avec ses cavaliers, et je ne vois pas ce qu'il va faire. Notre ami Duchesne a été reçu par lui avec beaucoup d'honneurs et de civilités. Il doit revenir ici le mois prochain, chercher sa femme. »

Une place fut offerte à Hotman dans la chambre de l'Édit qui allait être créée à Montpellier⁴.

Mais Hotman ne partage pas l'allégresse générale. Il écrit à Amerbach⁵ :

« Nous attendons tous les jours de nouvelles boucheries et de nouveaux massacres, à moins que Dieu par son immense miséricorde ne protège nos chers frères contre les embûches du tyran. » — « Quand je vois l'état de ma pauvre patrie, écrit-il au landgrave de Hesse⁶, je vois bien qu'il me faudra vieillir dans mon exil, mais puisque c'est la volonté de Dieu qui m'a jugé digne de l'honneur d'être constamment persécuté pour son saint nom, je supporte cette croix non-seulement avec patience, mais même avec allégresse. On ne saurait croire les efforts que fait le pape, les ambassades qu'il envoie en France pour enflammer de nouveau le Roi contre nos églises, c'est-à-dire pour éteindre sous des ruines l'incendie qu'il a allumé en

1. Hot. Amerbachio, 28 juin 1576 (Bâle). Landgr. Hess. Hotomano, 7 juin 1576 (imprimé).

2. Joseph Duchesne, baron de Morancé, médecin et chimiste, avait épousé la fille de Guillaume de Trye, petite-fille de Budé. Il mourut en 1609. V. Bayle au mot *Chesne*.

3. Hot. Amerbachio, 7 juillet 1576 (Bâle).

4. Hotm. landgravio in tit. Cod. de usuris et foenore, 1^{er} août 1576.

5. Hot. Amerbachio, 20 août 1576 (Bâle).

6. Hot. landgravio, 24 août 1576 (imprimé).

France. Car si le Roi et sa mère commencent une quatrième guerre civile il est très-certain que le peuple, fatigué de si longues souffrances, ne gardera plus aucune mesure à l'égard de l'autorité royale. Je ne veux pas être un prophète de malheur pour ma patrie, et j'espère que votre Altesse donnera au Roi de meilleurs conseils, mais s'il persiste, je prévois que la patience poussée à bout se tournera en fureur, comme dit le vieux proverbe. »

Hotman refusa donc la place qui lui était offerte. Il disait, comme le vieillard de Tèrece : *Frustra Neptunum incusat iterum qui naufragium facit*¹, et, au lieu de retourner en France, il partit pour Cassel où l'appelait le landgrave de Hesse. Tout ce qu'on sait de ce voyage, c'est qu'Hotman servit d'intermédiaire pour certaines affaires de famille entre l'électeur palatin et les princes de Hesse, et s'arrêta six jours à Ziegenheim², puis à Heidelberg où il manqua d'un jour son vieil ami le baron de Strein qui y avait passé la veille³ avec une mission de l'empereur Rodolphe. A la fin de novembre Hotman est de retour à Genève, mais sa résolution n'a pas varié.

« Les affaires de France, écrit-il à Craton, sont désespérées. Les Guises ont osé commettre un forfait si odieux qu'il ne peut être expié que par leur mort ou par la destruction du trône. Je voudrais pouvoir joindre à cette lettre une copie des instructions qu'ils ont données à leurs envoyés. Cependant Sémiramis s'efforce de séduire et de rendre fous tous ceux à qui elle parle. Elle a réconcilié Alençon avec son frère. Il y en a cependant parmi les nôtres qui affirment sa sincérité. Il m'a écrit de sa main, avec une grande bienveillance, pour m'offrir de m'attacher à lui comme maître des requêtes, avec permission de demeurer où je voudrai. J'accepte cette offre, mais je suis toujours suspendu entre la crainte et une très-faible espérance. On dit que votre Bathory a été pris par les siens et jeté en prison. Écrivez-moi de votre côté ce qui se passe chez vous, si vous en avez le temps. »

Avec ce titre de maître des requêtes, le duc d'Alençon offrait

1. *Temere accusat Neptunum qui bis naufragium facit et Felis calida perfusus frigidam metuit*. V. Hot. Zanchio, 8 mai 1579 (Zurich).

2. Hot. Christophoro Eheimio palatini electoris cancellario pridie kal. dec. 1576 (imprimé). — Eheim, d'abord professeur de logique à Tübingen, appelé à Heidelberg en 1556 comme professeur d'institutes et conseiller du prince. (Hautz. *Geschichte der Universität Heidelberg*, t. II.)

3. Hot. Cratoni, 3 kal.-dec. 1576 (Breslau).

un traitement de 1,200 livres. Hotman se proposait d'aller s'établir à Bâle, lorsque tout à coup Alençon se rapproche de sa mère et de son frère et abandonne tous ceux à qui il a fait des propositions. Hotman est désespéré. Il confie son chagrin à Amerbach¹, en même temps qu'il lui adresse Pierre Datter, prédicateur de feu l'électeur palatin Frédéric, qui a suivi, en cette qualité, le prince Jean Casimir, et qui revient du Languedoc où il a passé six mois pour le service de ses princes. « Vous apprendrez par lui, dit-il à Amerbach, l'état déplorable et désespéré de la France. C'en est fait de ce malheureux pays. »

Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. La guerre recommençait avec l'année 1577.

« Je suis tellement renversé de cette nouvelle folie française, écrit-il à Amerbach², que je ne sais plus que faire. Le trouble est grand ici parmi tous les bons citoyens. Partagés entre l'espoir et la douleur nous n'attendons plus que le feu du ciel qui doit dévorer cette Sodome et Gomorrhe italo-française ... Bèze est presque mort de chagrin. »

Le mois suivant, il écrit au même³ :

« Vous avez sans doute appris les nouvelles de France par les deux envoyés qui sont partis de Genève pour Heidelberg. »

« Mon esprit, dit-il ailleurs, est quelque peu troublé des ennuis que nous donne l'état de la France, à quoi il faut ajouter je ne sais quels bruits et quelles menaces qui viennent jusqu'à nous⁴. »

« Nos affaires de France vont mieux qu'elles n'allaient ces derniers mois⁵, car l'apostat d'Anville qui assiégeait Montpellier a été repoussé par les troupes auxiliaires du roi de Navarre, et une grande quantité de blé a été introduite dans la ville. Près de la Rochelle, le duc du Maine, frère de Guise, qui assiège Brouage, c'est-à-dire les salines, a éprouvé des pertes considérables, et nous espérons que les Allemands, que ni nos misères ni nos extrémités n'ont pu jusqu'ici décider à nous porter secours, se laisseront enfin émouvoir à force d'argent. »

1. Hot. Amerbachio, 8 janv. 1577 (Bâle).

2. Hot. Amerbachio, 5 fév. 1577 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 16 mars 1577 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, 16 avril 1577 (Bâle).

5. Hot. Amerbachio, 17 août 1577 (Bâle).

Enfin la paix est faite pour la sixième fois au mois d'octobre 1577, mais ce n'est qu'un leurre¹.

« On dit qu'il arrive 4,000 cavaliers espagnols et italiens, que Dieu les confonde² ! »

« Ceux du Languedoc s'en vont faire lever le siège de Menerbe (près d'Avignon). On dit que les Parisiens sont en querelle avec le Pharaon³. »

« Si Zwinger et Grinée vous demandent des nouvelles de France, voici ce que vous pouvez leur dire⁴ : Nos églises refléussent en beaucoup d'endroits. Sathan, alarmé de cette victoire du Christ, a inspiré à notre Pharaon et à Sémiramis le dessein impie de recommencer la guerre. On fait partout de grands préparatifs pour assiéger la Rochelle. Une flotte est prête en Normandie. Il y a autour d'Orléans cinquante bataillons et de nombreux escadrons. Naguère la ville de Périgueux a été surprise et est restée deux heures au pouvoir de l'ennemi. On entend partout le peuple et les marchands frémir contre la tyrannie, surtout à cause du nouvel édit sur la monnaie, qui ruine de fond en comble six cents familles, pour ne pas dire six mille. Je prie Dieu qu'il ait pitié de cette nation. »

Les choses n'allaient guère mieux en Allemagne. La mort de l'électeur palatin en 1575 et le rétablissement du luthéranisme dans l'électorat avait rallumé les querelles entre luthériens et calvinistes. Le landgrave de Hesse essaya de les étouffer, et refusa de signer la formule de concorde proposée par les luthériens, mais en même temps il pria Hotman d'intercéder auprès de ses amis pour arrêter toute polémique contre ce livre⁵. Hotman fit ce qu'on lui demandait et agit à Genève d'abord, puis à Zurich par Walther à qui il communiqua le désir du landgrave⁶.

Hotman avait alors d'autres soucis. Le séjour de Genève n'était pas sans danger⁷. Des épidémies continuelles, le blocus ou les tentatives du duc de Savoie, la disette et la cherté con-

1. Hot. Amerbachio, 17 oct. 1577 (Bâle).

2. Hot. Amerbachio, 10 nov. 1577 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 12 dec. 1577 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, kal. febr. 1578 (Bâle).

5. Landgr. Hess. Hotomano, janv. 1578 (imprimé).

6. Hot. Gualthero, 18 mars 1578 (imprimé).

7. Hot. Amerbachio, 10 avril 1578 (Bâle).

seillaient à Hotman de choisir un autre asile. Il songe à se retirer à Bâle, mais ses amis le détournent de prendre un parti avant qu'on ne sache ce que deviendra le projet de pacification en France, car, dit-il, ceux-là mêmes qui sont dans les camps assurent que la paix va se faire. D'autre part ces changements de séjour entraînent des dépenses et des pertes énormes. Hotman hésite. Cependant il demande au landgrave de Hesse une lettre de recommandation pour le conseil de Bâle¹. Enfin il se décide à partir. Il est encore retenu par la nécessité de terminer un cours privé sur les institutes², qu'il fait à six jeunes nobles, et par une maladie de sa fille Theodorula, qu'il vient d'envoyer à la campagne, d'après l'avis de quatre médecins. Il charge Amerbach de lui chercher un logement³. Une dernière considération le retient. Guérin lui a dit qu'il y a très-peu d'étudiants à Bâle. A Genève du moins on peut se faire un revenu avec ses leçons. A-t-on du moins à Bâle la ressource de donner des consultations, comme à Nuremberg et à Francfort? Cela lui conviendrait par-dessus tout, et il pose la question à Amerbach.

Ce n'est pas qu'on manquât de consultations à Genève. A ce même moment, en effet, la République lui en demandait une. Le registre des séances du conseil d'Etat porte à la date du 8 août 1578 :

« A esté proposé par le seigneur lieutenant que voyant qu'on est en termes d'accorder avec le duc de Savoie, il serait bon de faire consulter la matière à des gens savants qu'on a icy, comme à M^r Colladon, à M^r Ottoman et aultres. Arresté que se fasse, mais qu'ils en baillent chacun un advis à part⁴. »

Enfin Hotman se décida à partir pour Bâle au mois d'août 1578. Avant de l'y suivre nous devons dire quelques mots de son enseignement à Genève.

On a vu comment Hotman, avec Doneau d'abord, puis avec Ennemond Bonnefoy, avait fondé l'école de droit de Genève⁵. Un

1. Hot. Amerbachio, 25 mai 1578 (Bâle).

2. Hot. Amerbachio, kal. jun. 1578 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 19 juillet 1578 (Bâle).

4. La consultation d'Hotman, en latin, est datée de Bâle le 25 juin 1579, 16 p. in-4°. Elle est intitulée : *Sur les prétentions contre la cité de Genève, soit à cause du vicariat d'empire, soit à cause du vidomnat.*

5. Hot. Bullingerio, 20 juin 1573. Hot. Gualthero, 7 déc. 1573 (Zurich).

de ses premiers soins fut d'organiser, outre les cours, des disputes publiques entre les professeurs et même entre les élèves. Ceux-ci étaient soumis à une discipline très-sévère. Bonnefoy mourut le 8 février 1574, épuisé par un travail excessif¹. Hotman offrit alors la place à Roaldez, puis à Cappel; mais ils refusèrent l'un et l'autre².

A ce moment Hotman faisait quatre leçons par semaine. Son traitement, comme premier professeur de droit, était de 800 florins (le traitement du second professeur était de 700 florins seulement). Il donnait de fréquentes consultations à la ville de Genève d'abord et aussi aux princes protestants, au duc de Poméranie, au landgrave de Hesse, à l'électeur palatin³.

Les jeunes gens qui venaient entendre Hotman à Genève étaient surtout des Allemands. Depuis la Saint-Barthélemy ils hésitaient à se rendre en France et préféraient la Suisse où ils trouvaient la langue française en pays protestant. Hotman en nomme plusieurs dans sa correspondance. Ce sont d'abord un nommé George, précepteur du comte de Nidda, et Jean Andrecht, Hessois⁴, puis un duc de Lunebourg et cinq barons, de Schœnburg, d'Horcam, de Slawata, de Ronwitz et de Cornberg⁵. De Genève le baron de Ronwitz se rendit en Italie avec son précepteur Daniel de Reuss, de Breslau⁶. Il en fut de même de Cornberg, qui étudiait aux frais du landgrave de Hesse et qui partit aussi avec sa suite pour se rendre à Padoue ou à Bologne⁷. L'électeur palatin avait recommandé à Hotman un jeune gentilhomme, Jean Quad, « lequel, disait-il, j'envoie en vostre eschole, pour continuer illec les estudes, et estre apprins en bonnes lettres, toute piété et honnesteté⁸. »

Hotman nomme encore trois jeunes Allemands de Bohême, Christophe, Wolfgang et Théodoric de Witzthum, qui se sont

1. Hot. Amerbachio, 3 kal. apr. 1574 (Bâle).

2. Cappellus Hotomanno, 1^{er} février 1575 (imprimé).

3. Hot. Amerbachio, 10 et 13 nov. 1575; 6 kal. dec. et 29 nov. 1575 (Bâle). — El. Pal. Hotomanno, 3 et 11 décembre 1575 (imprimé). — Landgr. Hess. Hotomanno, 7 juin 1576 (imprimé). — Hot. Amerbachio, 16 et 28 juin 1576 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, 24 juin 1574 (Bâle).

5. Hot. Cappello, 7 janvier 1575 (imprimé).

6. Hot. Gualthero, 13 avril 1575 (Zurich).

7. Landgr. Hess. Hottomano, 16 mars et 7 juin 1576 (imprimé).

8. L'électeur palatin à Hotman, 4 octobre 1576 (imprimé).

rendus à Bâle en sortant de Genève, avec leur précepteur Jean Socin¹.

Hotman recevait aussi de jeunes nobles français et anglais. En 1578, M^{me} la chancelière de Lhôpital lui envoya ses enfants pour qu'il leur expliquât chez lui les institutes.

« Elle a employé tant de moyens pour m'assiéger, dit Hotman, elle m'a tant fait presser par mes amis que j'ai été à peu près contraint d'accepter et d'interrompre ainsi mes autres études et mes travaux². »

A ses honoraires de consultation, à son traitement de professeur, aux pensions payées par ses élèves, Hotman joignait encore le produit des nombreux ouvrages qu'il publiait presque chaque année à Genève, à Bâle ou à Heidelberg³. Les libraires, il est vrai, le payaient souvent en livres, mais les grands personnages qui acceptaient les dédicaces témoignaient leur reconnaissance à beaux deniers comptants. C'est ainsi qu'en 1578 le landgrave de Hesse Darmstadt envoya quarante thalers pour un commentaire sur les Pandectes⁴. Mais en réunissant toutes ces ressources, Hotman avait à peine de quoi vivre. La terre patrimoniale de Villiers, près de Creil, lui était disputée par sa mère et ses frères. D'ailleurs, son séjour à l'étranger avait eu pour conséquence le sequestre de ses revenus, et, malgré la protection du landgrave de Hesse et de l'électeur palatin⁵, Hotman n'obtenait

1. Hot. Amerbachio, kal. apr. et 16 avril 1577 (Bâle). En 1575, Nicolas Rhedinger, de Breslau, fut recommandé à Hotman par Craton, mais il s'arrêta en route à Heidelberg. Hot. Amerbachio, 29 janvier 1573 (Bâle). Hot. Rhedingero, 10 juin et 8 oct. 1575 (Breslau). Hot. Cratoni, 9 mai 1576 (Breslau).

2. Hot. Amerbachio, 22 janv. et kal. febr. 1578 (Bâle).

3. Voir toute la correspondance avec Amerbach, de 1573 à 1578 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, 7 kal. febr. 1578 (imprimé).

5. Voir dans le recueil imprimé les lettres du landgrave de Hesse et celles d'Hotman à Cappel, de 1573 et 1575. Le 21 avril 1573, Catherine de Médicis répondait à Schomberg, envoyé du landgrave : « Quant à ce que mon cousin le landgrave m'écrit et prie que je fasse tant envers le Roi, monsieur mon fils, qu'il veuille reprendre en grâce les enfans du feu amiral, et aussi qu'il intercède envers mon frère le duc de Savoie pour sa veuve, et, pour la dernière requeste, qu'il plaise à mon dit sieur et fils accorder au docteur Hotemen, qui lui est particulier serviteur, la main levée de ses biens, avec permission de les vendre et d'en disposer à son bon plaisir, je vous dirai, Monsieur de Schomberg, que j'en ai parlé à mondit sieur et fils avec telle affection que me sera toujours recommandé ce que provient de mondit cousin, ayant bien volontairement accordé ce que touche et concerne le docteur Hotemen, auquel il fera dépêcher toutes les

qu'à grand'peine quelques provisions. Cependant il se trouvait en 1575 chargé de neuf enfants, et en 1578 il lui en restait encore huit, dont trois filles¹. Les Chastillon se chargèrent d'un des fils, nommé Théagès; un autre, Daniel, obtint de l'électeur palatin une bourse à Heidelberg; d'autres furent envoyés à Marbourg aux frais du landgrave de Hesse². C'est ainsi que la vie devenait de jour en jour plus difficile, et on s'explique la tristesse croissante de l'exilé.

En arrivant à Bâle, Hotman devait être fort entouré. Ses relations avec le surintendant Sulzer remontaient à plus de vingt ans. Il retrouvait le jurisconsulte Amerbach, fils de celui qui l'avait accueilli en 1555, le médecin Théodore Zwinger, qu'il appelle son Esculape, le docteur Thomas Plater, de Sion, directeur de l'école et du séminaire, le pasteur Gryner, l'imprimeur Episcopius. Bâle possédait une église française sous la direction du pasteur Virel, et un assez grand nombre de réfugiés français, parmi lesquels le libraire Guérin et un certain Ternaut. Ses amis lui avaient trouvé un logement dans un endroit agréable; c'était l'ancienne maison des chanoines, en face de la cathédrale. Il se crut enfin arrivé au port. Il écrit à ses amis de Zurich³ :

« Vous n'ignorez pas à quelles terreurs notre Genève a été en proie pendant ces trois dernières années, et comment elles se succédaient rapidement l'une à l'autre, de façon à troubler tous les esprits, surtout ceux des gens qui sont comme moi chargés de famille. J'ai souvent vu ma femme et mes filles, saisies de frayeur, avoir peine à retenir leurs larmes. Je me suis enfin décidé à céder à leur désir, surtout quand j'ai vu que nous étions menacés d'un nouveau danger, celui de l'épidémie. Le landgrave et plusieurs de mes amis m'engageaient à me rendre à Strasbourg, mais le triste état de l'église française en cette ville m'a fait renoncer à ce projet. Ici à Bâle, l'église française a été reconnue par le Conseil. J'ai donc choisi ce séjour, où nous trouvons une congrégation et une assemblée ecclésiastique, et deux pasteurs tels que nous le désirons. Le prince d'Orange et les

provisions nécessaires pour la main levée et disposition de ses biens, les plus favorables que pourra, en faisant bailler un mémoire à Bruslart qui en ha charge et commandement (Bibl. Nat. Coll. Fontanieu, t. CCCXXIX).

1. Hot. Capello, 7 janv. 1575. Gualthero, 28 fév. 1578 (imprimé).

2. Hot. Tossano, 3 kal. mart. 1574. Cappello, 2 mars 1575 (imprimé).

3. Hot. Gualthero, 8 sept. 1578; Hot. Stuckio, même date (imprimé). La seconde lettre porte dans l'imprimé la fausse date de 1583.

États des provinces unies m'appelaient à Leyde¹ et m'offraient de grands avantages, et le très-savant Juste Lipse a été expressément chargé par eux de me faire cette proposition, mais je n'ai pas voulu tomber de Charybde en Scylla. Je suis donc devenu votre voisin, et je m'en félicite. Je suis plus voisin encore de Sulzer, qui hier a célébré mon arrivée par un grand banquet où il a invité avec moi presque tous les docteurs et même M^r Virel, pasteur de notre église. Je vois cependant bien des gens qui se plaignent de ses relations avec les luthériens, et de ses tendances. Quelques-uns ajoutent que ces querelles théologiques jettent la dissension parmi le peuple, et que si la chose continuait, il pourrait y avoir danger de sédition. Grynée, le théologien, est à Francfort. Dès qu'il sera de retour je lui parlerai et je vous ferai connaître ce qu'il m'aura dit pour que vous puissiez, en homme prudent et pieux, chercher un remède à ces inconvénients, ou plutôt couper le mal dans sa racine et prévenir le péril pendant qu'il en est temps. En attendant, je me recommande à vos prières, moi et ma famille. J'ai salué de votre part mon beau-frère Saint-Germain. Il me charge de vous rendre le salut, à vous et à tous ses anciens amis. Il souffre des maux publics et particuliers. C'est le sort commun de tous les hommes pieux en France. Je prie Dieu qu'il mette fin à tant de souffrances. »

Hotman comptait ainsi trouver à Bâle les mêmes ressources qu'à Genève. L'illusion fut promptement dissipée². Bâle, comme Strasbourg, inclinait de plus en plus vers le luthéranisme. L'Église française est suspecte au Conseil. Sulzer s'entend avec Marpach. Il ne songe qu'à manger et boire. Lui et Jean Andreaë, chancelier de l'Université de Tubingue, sont des hypocrites et des ivrognes.

« Je voudrais, dit Hotman, qu'on s'occupât de la discipline et de la réformation des mœurs. Nous sommes un objet de dérision pour les Papistes eux-mêmes. La doctrine a été réformée, mais les mœurs sont déformées. »

Et ailleurs :

« Partout où les pasteurs sont ubiquitaires on ne voit que vices et passions honteuses. »

1. L'Université de Leyde, créée en 1574, avait été inaugurée en 1575. Louis Cappel y professait la théologie. Le plus célèbre des professeurs fut Juste Lipse, appelé de Louvain (*Meursius, Athenae Batavae*, 1625; Schoter, *de Academie te Leiden*, 1875).

2. Hot. Gualthero, 12 oct. et 25 nov. 1578, 26 mai et 16 oct. 1579, 25 juillet 1580 (imprimé). — Musculo, 21 juin 1580.

Malgré ce mécompte, Hotman ne se découragea pas. Aux nouvelles instances de l'Université de Leyde il opposa un refus inébranlable. Le fondateur de l'Université, le célèbre Douza¹, offrait à Hotman la place de premier professeur en droit avec 800 florins par an, et 300 florins pour le voyage. Pour triompher de ses hésitations on lui dépêcha un exprès. On lui fit aussi écrire par Zanchi, alors professeur à Heidelberg. Hotman repoussa ces offres et mit fin à toute cette négociation par une lettre qu'il adressa à Juste Lipse le 8 mai 1579². Le même jour il écrivit à Zanchi pour lui faire connaître les motifs de son refus. Il fit plus. Il proposa Doneau pour remplir la place dont il s'agissait. Doneau avait épousé une Flamande. Ardent calviniste, il était menacé par la réaction luthérienne qui triomphait à Heidelberg avec le nouvel électeur Louis VI (1576-1583). Il accepta la chaire de Leyde, mais il eut bientôt des démêlés avec les Etats et retourna en Allemagne où il fut nommé professeur à l'Université d'Altdorf, près de Nuremberg.

Nous continuons à relever les nouvelles politiques contenues dans la correspondance d'Hotman :

(A Walther, 25 novembre 1578³.)

« J'ai reçu hier une lettre du landgrave. Il m'écrit que le roi de France lui a envoyé, et, je pense, à d'autres aussi, son ambassadeur M^r de Piogny pour désavouer l'expédition de son frère le duc d'Alençon en Belgique et pour affirmer que cette expédition avait eu lieu à l'insu du Roi et malgré lui. Le landgrave a d'abord répondu qu'il exhortait fortement le roi à observer l'édit de pacification. Ensuite il a ajouté qu'il n'avait pas besoin de ce désaveu, et que par honneur pour le roi il était tout disposé à le croire sur parole. Toutefois il engageait le roi à ne pas croire que le roi d'Espagne se laissât persuader aussi facilement. Voyez, je vous prie, et considérez dans votre sagesse ce que vous pouvez attendre de la nouvelle ambassade de Bellièvre, et de celle de Rambouillet. A quel homme de sens le roi espère-t-il pouvoir persuader cela ? La Bourgogne, la Champagne et les provinces voisines ne sont-elles pas pleines de brigands qui errent haut et fort qu'ils s'en vont, par l'ordre du roi, vers le duc d'Alençon, pour soumettre au Roi la Bourgogne espagnole ? La trahi-

1. Douza Hotomano, 13 kal. nov. 1578 (imprimé).

2. Hot. Lipsio, 8 mai 1579; Hot. Zanchio, 8 mai 1579 (imprimé).

3. Hot. Gualthero, 25 nov. 1578 (imprimé).

son n'est-elle pas évidente, je vous prie, quand on voit que ces gens sont venus là sans canons, et que s'ils en eussent été pourvus ils se seraient emparés de tout le pays en quelques jours? Ce sont là, croyez-moi, des trames ourdies entre le Français et l'Espagnol, le Pape et Alençon. Il y a là-dessous je ne sais quelle cabale de cour, et les Suisses n'ont qu'à se bien garder de pareils voisins, ceux-là surtout qui dédaignent l'évangile du Christ, comme ayant fait en quelque sorte son temps. Je suis convaincu que dix mille arquebussiers français, habiles comme il s'en trouve beaucoup aujourd'hui, pourraient nous donner beaucoup d'embarras. »

(A Walther, 18 janvier 1579¹.)

« On nous écrit constamment que le Roi imagine tous les jours quelque nouveau moyen pour écraser la religion. Dernièrement, il a créé un nouvel ordre de trente chevaliers, qu'il appelle les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et leur a assigné de riches abbayes, afin de pouvoir compter sur leurs services contre nous. Il a nommé à cet ordre des hommes de la plus haute noblesse, tous ennemis déclarés de l'Évangile. Cependant un grand nombre de provinces papistes, fatiguées de sa longue tyrannie, commencent à s'agiter et à refuser les impôts aux percepteurs italiens. C'est pourquoi la reine mère s'efforce de renouveler la guerre contre les Huguenots, afin de faire diversion. Si vous apprenez quelque chose sur les gestes de l'envoyé français à Soleure je vous prie de m'en informer, s'il vous est possible. »

(A Zanchi, à Heidelberg, le 8 mai 1579.)

« Je ne vous dis rien de la France. Je vous affirme seulement que ni le Roi ni sa mère ne peuvent, le voulussent-ils, éviter la guerre civile. A défaut des Huguenots ils seraient lapidés par les Papistes eux-mêmes. »

C'est surtout avec le landgrave de Hesse qu'Hotman entretient une correspondance suivie. Ses lettres sont conservées aux archives de Marbourg, et peut-être un jour se décidera-t-on à les publier. En attendant nous devons nous contenter de quelques réponses du prince, imprimées dans le Recueil des lettres de Hotman.

Dans une de ces lettres, en date du 6 décembre 1579, le landgrave s'exprime en termes significatifs sur le compte de la France² :

1. Hot. Gualthero, 18 janv. 1579 (imprimé).

2. Landgr. Hess. Hotomano, 6 déc. 1579 (imprimé).

« Ce que vous me dites des troubles de France est tellement ordinaire et habituel que ce ne sont plus, à proprement parler, des nouvelles. Vos annales nous apprennent que, depuis la naissance du Christ, la France n'a pas eu cinq ans, certainement pas huit ans de paix et de tranquillité non interrompue. Au surplus, ajoute le landgrave, nous nous félicitons de voir, au milieu de toutes ces agitations, la Religion non-seulement ne pas décroître, mais grandir et se fortifier de jour en jour. »

Les services que rendait Hotman au landgrave ne se bornaient pas à lui envoyer périodiquement une sorte de journal. Le landgrave l'employa comme intermédiaire auprès des théologiens suisses dans l'affaire de la *formule de concorde*¹, profession de foi toute luthérienne, que les princes de Saxe et de Brandebourg avaient mise en avant, et qu'il refusait de signer. Hotman fut encore chargé par le landgrave d'acheter des livres en Suisse pour la bibliothèque récemment fondée à Cassel, et d'envoyer à Cassel de jeunes Français pour être élevés avec le prince Maurice, fils du landgrave.

Pour tous ces bons offices, le landgrave envoyait de temps en temps cent thalers. Les cours qu'Hotman faisait chez lui ne constituaient pas une ressource régulière. Quant au revenu de son patrimoine il ne pouvait en obtenir la jouissance paisible, malgré ses démarches répétées auprès du gouvernement français. Hotman, qui était arrivé à Bâle avec huit enfants, songea à se mettre au service des princes de Navarre et de Condé, dont il avait servi les pères vingt ans auparavant². Ces deux princes avaient des agents en Suisse, ainsi que le duc d'Alençon. C'étaient pour le roi de Navarre Guitry, Clervant, Huguené; pour le prince de Condé, Sarrasin et Villesaison; pour le duc d'Alençon, Bellefontaine. Ils étaient tous réunis à Zursée, lorsqu'Hotman leur fit faire ses offres par un de ses amis, de Montbéliard, attaché au prince de Wurtemberg. Guitry répondit que le roi de Navarre accorderait certainement le titre de conseiller et de maître des requêtes, et même une mission officielle en Suisse, si Hotman voulait accepter une position aussi compromettante. L'électeur palatin Jean Casimir appuya la demande d'Hotman, et le marché fut conclu.

1. Landgr. Hess. Hotomano, 27 janvier, 7 mars et 10 juin 1580 (imprimé).

2. N... Hotomano, 27 mai 1580. Hot. Gualthero, 21 juin 1580 (imprimé).

Hotman eut bientôt l'occasion de s'employer; Condé, réfugié en ce moment auprès de l'électeur palatin, chargea Hotman de le défendre contre les calomnies répandues par l'envoyé français à Soleure. C'étaient, disait-on, Navarre et Condé qui avaient violé la paix. Un agent des princes se rendit à Berne et auprès des trois autres cantons évangéliques. Hotman écrit à ce sujet une lettre confidentielle à Abraham Meusel, pasteur de Berne¹; un jeune Allemand, le comte Jérôme Schlick, de Passau, se charge de porter la lettre. Hotman recommande à Meusel l'envoyé des princes et l'apologie dont cet envoyé est porteur :

« Vous connaîtrez par cet écrit, dit-il, combien il y a eu de massacres de ceux de la religion, depuis deux ans, dans une foule de villes de France, à ce point qu'on ne peut croire à tant de perfidie, de cruauté et de barbarie, à moins de se rappeler l'horrible massacre qui a eu lieu il y a huit ans. »

Hotman y joint une autre lettre écrite par le roi de Navarre. Quant aux causes de ces guerres civiles, il les trouve dans cette rage si bien décrite par Lucain :

« Sanguis semel ore receptus
Pollutas nunquam patitur mansuescere fauces. » .

Il termine en priant Meusel de l'informer des menées que fait, dit-on, le chargé d'affaires de Soleure pour obtenir un secours des cantons catholiques.

Avant d'avoir reçu la réponse de Meusel, Hotman lui écrit encore², par l'entremise d'un ministre français réfugié qui se rend à Zurich et à Berne :

« Vous connaîtrez par lui, dit-il, l'état des églises de France. Le roi, qui passe pour avoir tant de crédit auprès de vous, les aurait déjà depuis longtemps englouties s'il avait pu apporter à cette guerre autant de vigueur que d'esprit pharaonique. Il croyait, il y a huit ans, que pas un de ceux de la religion n'échapperait à son massacre et à sa boucherie horrible. Aujourd'hui il voit en face de lui autant d'ennemis qu'il en avait vus jusque-là. Car les Papistes eux-mêmes ne peuvent plus supporter ses mœurs. Mes amis m'écrivent d'Allemagne que l'empereur a convoqué la diète à Nurem-

1. Hot. Musculo, 21 juin 1580 (Zofingen et Zurich).

2. Hot. Musculo, 25 juillet 1580 (Zofingen et Zurich).

berg pour le mois d'août prochain. L'électeur de Saxe lui réclame une grosse somme d'argent prêté. L'empereur a superbement répondu que l'électeur devait d'abord restituer les biens ecclésiastiques. Celui qui porte cette lettre vous donnera des nouvelles des affaires de Belgique. »

« Il est très-certain, ajoute Hotman dans une lettre à Walther ¹, que si la Rochelle avait pu être surprise, il y aurait eu, le jour de la Sainte-Croix, dans toutes les villes, une nouvelle boucherie horrible semblable à celle de la Saint-Barthélemy. »

La grosse affaire était d'empêcher la levée des Suisses pour le service du roi de France. Le 17 juillet, Hotman rend compte de ses démarches à lord Paulet, ambassadeur d'Angleterre à Paris² :

« Dans l'assemblée de la diète à Baden l'ambassadeur français demanda un secours de 6,000 hommes, aux termes des traités. Les cantons répondirent d'un commun accord qu'on enverrait une ambassade au roi pour le prier de faire observer l'édit de pacification dans tout son royaume, qu'assurément cette nouvelle prise d'armes amènerait la perte et la ruine de ce royaume autrefois si florissant, que les Suisses étaient bien plus disposés à servir d'intermédiaires pour les réconcilier qu'à fournir des soldats ; que si le roi, le roi de Navarre et le prince de Condé voulaient leur assigner un rendez-vous à cet effet, ils enverraient volontiers des députés pour travailler au rétablissement de la paix. Mais à peine la diète s'était-elle séparée que le bourgmestre de Fribourg, Hans von Lanta, chevalier des ordres du roi, a commencé à donner de l'argent à des soldats, recrute des troupes en divers lieux, et s'annonce hautement comme ayant commission du roi pour être leur chef et leur commandant. Ce même Hans von Lanta était déjà venu ici (à Bâle) il y a quatre mois environ et avait cherché à emprunter à diverses personnes 80,000 couronnes. Il affirmait devant le Sénat que cet emprunt était destiné à payer les dettes du roi de France, et à satisfaire certains créanciers suisses. Cet argent ne devait être employé à aucun autre usage et devait servir exclusivement à éteindre une partie desdites dettes. En effet le roi de France doit aux Suisses 43 *myriades*, et en outre 46,000 couronnes. Aujourd'hui que Hans von Lanta dépense cet argent à enrôler des soldats, il est facile de voir depuis combien de temps le roi ourdit cette trame, lequel des deux rois a provoqué

1. Hot. Gualthero, 21 juin, 12 et 16 juillet 1580 (imprimé).

2. Hot. Pauleto, 17 juillet 1580 (imprimé).

l'autre, en un mot lequel des deux a le premier eu recours aux armes. Hier le magistrat de cette ville a sévèrement interdit à tous citoyens et habitants de s'engager pour cette guerre. S'il s'en trouve qui osent enfreindre la défense leurs biens seront confisqués ; leurs femmes et leurs enfants seront bannis hors du territoire et recevront seulement le tiers desdits biens. »

Quelques jours après, Hotman adresse à Walther¹, à Zurich, un ami qui est ministre à Tours et revient de Strasbourg.

« Si le roi avait de l'argent, dit-il, il dévorerait en peu de jours toutes nos églises. Du moins il s'en flatte. Mais par le retard du subsidie helvétique vous pouvez juger à quel point il était préparé pour la guerre. Il espérait que cette affaire pouvait se terminer avec des ruses italiennes, et comme disait le chancelier cardinal de Birague, par cuisiniers et marmitons. »

Il ajoute qu'il attend des nouvelles du roi de Navarre. Jean Casimir n'en a pas reçu depuis trente-cinq jours.

Les princes demandèrent bientôt à Hotman un service plus important. Hotman écrit à Walther² :

« Condé m'a écrit de Frankenthal le 3 de ce mois. Il dit qu'il a été très-bien reçu par la reine d'Angleterre. Elle a promis qu'elle s'occuperait de rétablir la paix. Mais ce sont des secrets qu'il ne m'est pas permis de confier à une lettre. Il me demande, en son nom et au nom du roi de Navarre, de me rendre à Nuremberg, à la diète des princes, pour y défendre leur cause devant l'empereur et les princes, et plaider l'innocence de nos églises. Jean Casimir me presse. Si le landgrave devait s'y rendre, il me serait d'un grand secours, mais mes cinquante-cinq ans me détournent d'entreprendre un nouveau voyage. D'ailleurs je prévois que nous serions le jouet des papistes et des ubiquitaires pour qui nos églises ne valent pas mieux que des réunions de Sarrasins. Je voudrais cependant avoir votre avis sur ce point, et je vous prie de me le donner le plus tôt possible, car c'est le 24 de ce mois que l'électeur palatin doit se mettre en route. La personne qui m'a apporté toutes ces lettres affirme qu'Alençon a accepté les conditions qui lui étaient offertes par les États, et qu'il a été reçu à ce titre dans la ville de Cambrai, avec tous les honneurs, comme duc de Flandre. Les armes d'Espagne ont été enle-

1. Hot. Gualthero, 25 juillet 1580 (imprimé).

2. Hot. Gualthero, 7 août 1580 (imprimé). V. aussi Beutterus Hotomano, 28 juillet 1580 (imprimé).

vées et remplacées par les fleurs de lys de France, à condition qu'il rétablisse la paix en Flandre et prenne Condé pour son lieutenant dans toute la Belgique; on le sollicite d'autant plus vivement pour rétablir la paix, que Condé se défie de la ville de la Fère qui est assiégée par le maréchal de Matignon avec beaucoup d'artillerie, et fort pressée. Mais le subsidé qu'il leur avait promis n'est pas prêt. Le même messenger ajoutait (et les mêmes lettres m'annoncent), que ni Condé ni les autres ne doutent que le mariage d'Alençon avec la reine d'Angleterre ne se fasse. Alençon a fait de merveilleuses promesses à Condé pour l'engager dans son amitié, mais on en verra l'effet à l'occasion de ce siège, car puisqu'il s'agit d'une ville si voisine, s'il ne fait pas lever le siège je ne vois pas comment on pourra ensuite avoir foi en lui. Le roi de Navarre a huit mille arquebusiers, mais il manque de cavalerie. En effet le roi fait renouveler partout son édit qui, sous prétexte de pacification, n'est qu'un moyen de fraude et d'embûches. Cet édit promet la paix, la tranquillité et la liberté de conscience aux nobles qui resteront chez eux sans prendre les armes. Fatigués et accablés de tant de maux, ils se sont facilement laissés retenir chez eux. Ils savent bien cependant, et eux-mêmes l'avouent, que si les autres Huguenots sont écrasés, ils auront le même sort. Les Dauphinois sont en armes et bien résolus contre le frère de Guise, le duc du Maine, qui écrit lettre sur lettre pour demander d'être déchargé du soin de les réduire. Depuis plusieurs semaines la peste sévit à Paris avec tant de violence que le roi et le parlement se sont dispersés. On dit qu'on enterre jusqu'à quatre mille personnes par jour. La contagion s'est répandue jusqu'à Orléans. »

Malgré les instances de Walther qui pressait Hotman d'accepter la mission de Nuremberg¹, Hotman resta à Bâle. Dans une lettre du 27 septembre il continue à donner des nouvelles de France² :

« Nous avons appris que la ville de la Fère a été rendue par les bourgeois le 41 de ce mois, à condition que les nobles et les soldats pourraient sortir avec la vie sauve et que les bourgeois conserveraient leurs biens. La foi jurée a été respectée par Matignon et par les autres chefs du siège: on dit cependant que les soldats de ce dernier, une fois introduits dans la ville, ne se sont abstenus ni de dérober ni même de prendre à force ouverte. Il ne s'est pas trouvé dans la ville

1. Gualtherus Hotomano, 12 août 1580 (imprimé).

2. Hot. Gualthero, 27 septembre 1580 (imprimé).

plus de huit cents combattants, quatre cents hommes étaient au lit, les uns malades, les autres accablés de blessures et de fatigues. Ils n'avaient pas pour dix jours de vin, de blé et de poudre à canon. La plupart des nobles se sont retirés chez eux, le reste a gagné la Belgique qui est proche. Quant à Mouy (c'était le commandant de la cavalerie; il avait été pensionnaire de Walther à Zurich), on ne sait où il s'est dirigé. Quelques-uns disent qu'il a été conduit au roi, mais j'ai peine à le croire.... Le bon prince de Condé est tout rongé de tristesse et de chagrin. Le roi de Navarre a pu supporter bien des injures, mais voyant qu'il avait failli être surpris par Biron il n'a pu retenir sa colère, surtout lorsqu'il eut intercepté une lettre de Biron au Parlement de Toulouse où on lisait ces mots : *Les oyseurs sont aux champs pour prendre le roytelet à la pipée*; il n'a pu supporter ce dernier outrage et a pris les armes, quoiqu'il ne fût pas prêt. Si jamais guerre a été juste et sainte c'est bien, à coup sûr, celle qu'on entreprend contre un tyran si cruel, si parjure et si perfide. »

Tels étaient du moins les prétextes, mais tout le monde n'en était pas satisfait, et le landgrave de Hesse regrette vivement la nouvelle prise d'armes des huguenots, qu'il considère comme une grande imprudence¹.

A ce moment Michel Montaigne, venant de Plombières, traversait la Suisse pour se rendre dans le Tyrol et en Italie, essayant de toutes les eaux qu'il rencontrait en chemin². Vers le 1^{er} octobre 1580 il s'arrêta à Bâle avec sa suite.

« Nous y vismes, dit son journal, force gens de sçavoir, comme Grineus, et celui qui a fait le *Theatrum*, et ledit médecin (Platerus), et François Hottoman. Ces deux derniers vindrent soupper avec Messieurs lendemain qu'ils furent arrivés. »

Entre l'auteur des *Essais* et celui de l'*Antitribonian*, la conversation ne pouvait manquer d'être intéressante. Elle le fut certainement pour Montaigne, car, un mois après, parvenu à Bolzano en Tyrol, il écrivit à Hotman :

« Qu'il avoit pris si grand plesir à la visitation d'Allemaigne, qu'il l'abandonnoit à grand regret, quoy que ce fust en Italie qu'il aloit; que les estrangiers avoient à y souffrir comme ailleurs de l'exaction des hostes, mais qu'il pensoit que cela se pourroit corriger, qui ne

1. Landgr. Hess. Hottomano, 19 octobre 1580 (imprimé).

2. Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, 2 vol. in-12. Paris, 1774, t. 1^{er}, p. 41 et 171.

seroit pas à la mercy des guides et truchemans qui les vendent et participent à ce profit. Tout le demeurant luy sembloit plein de commodité et de courtoisie, et surtout de justice et de sûreté. »

Vers la même époque paraissait à Bâle, chez le libraire Perna, une traduction latine des œuvres de Machiavel. Elle avait pour auteur un des professeurs de Bâle, le Grison Jean-Nicolas Stouppa, docteur en médecine, qui, en 1575, avait succédé à Hospinien dans la chaire de logique et avait été recteur de l'Académie en 1578. Ce fut un grand scandale pour Hotman et pour les zélés.

« Vous savez, écrit-il à Walther ¹, qu'en Italie même il n'est pas permis de vendre ces livres, tant ils sont pleins de blasphèmes contre Dieu et le Christ. »

Stouppa était d'ailleurs peu favorable aux calvinistes. Il approuvait hautement la conduite de l'électeur palatin qui venait de chasser les ministres calvinistes. C'étaient, disait-il, autant de conspirateurs. Il allait jusqu'à dire qu'il ne savait pas si la messe était un blasphème, et que semblables questions lui importaient peu. Hotman le dénonça au sénat académique, mais sa dénonciation fut froidement accueillie. Plus tard, à la sollicitation des députés de Zurich, on commença une procédure ² qui paraît n'avoir pas eu de suite, car Stouppa resta à Bâle et finit par y remplacer Zwinger dans la chaire de médecine en 1589.

A Strasbourg le luthéranisme avait triomphé. L'Eglise française était devenue clandestine ³. Les calvinistes craignaient d'être lapidés par le peuple qu'excitaient les prédications furieuses des ministres luthériens. Grenon, pasteur de cette Eglise française, pria Hotman de faire connaître le danger à ses amis de Suisse, et d'obtenir leur intervention auprès du Sénat de Strasbourg. Walther se hâta d'écrire, à la prière d'Hotman. Mais il ne paraît pas avoir eu de succès. Le recteur Sturm fut renvoyé comme trop favorable aux calvinistes, et désormais rien ne s'opposa plus au triomphe des ubiquitaires ⁴.

1. Hot. Gualthero, 27 septembre et 25 décembre 1580 (imprimé). Voir le Dictionnaire de Bayle à l'article *Stouppa*.

2. Hot. Gualthero, 4 janvier 1581 (imprimé).

3. Hot. Gualthero, 25 décembre 1580, 26 janvier et 22 déc. 1581 (imprimé).

4. Walther ne voulut pas faire une nouvelle démarche qui aurait été complètement inutile. Il voyait très-bien qu'au fond de la querelle sacramentaire il y

Nous trouvons encore de temps en temps quelques lettres qui contiennent des nouvelles politiques. Le 4 janvier 1581 Hotman écrit à Walther¹ :

« Alençon affirme qu'il agit sérieusement, mais il a beau jurer par tous les dieux, les hommes d'expérience ne le croient point. Dernièrement il a envoyé quelques compagnies à la ville de Cambrai qui est assiégée par les Espagnols ou malcontents. Il y en a eu environ 600 de tués. 500 sont entrés dans la ville, mais 48 chariots chargés de vin et de vivres ont été pris et emmenés par les malcontents. Pour nous, tout cela ne nous émeut pas. Nous nous rappelons trop bien qu'avant l'horrible massacre on a vu jusqu'à des villes surprises, de l'ordre du Roi, des soldats tués ou pendus par le duc d'Albe, et cependant, peu de jours après le monde entier a vu, par la mort de l'amiral, que toute cette comédie avait été concertée entre les deux rois. Ce que Plaute a dit de ses dieux, on peut le dire de ces princes : En vérité les rois jouent à la paume avec les hommes. Quant aux bruits qui ont couru du rétablissement de la paix entre Alençon et Navarre, tenez-les pour de pures fables. Strozzi avec sa flotte cherche depuis trois mois à surprendre la Rochelle, il feint de conduire un secours aux Portugais, mais il ne bouge pas. »

(A Walther, 22 décembre 1581².)

« On dit que ceux de Tournay sont rudement assiégés par le duc de Parme, mais qu'ils n'ont pas encore pu être forcés à se rendre. Le roi de France fait la guerre à nos églises par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Il est bien résolu d'employer tout l'été prochain à les détruire. Cependant Navarre s'occupe de ses chasses (pour ne pas dire autre chose). Condé se prépare à la guerre en Belgique, et a bon espoir d'Alençon qui, dit-on, a épousé la reine d'Angleterre le 22 novembre et a été proclamé roi d'Angleterre le lendemain. Bèze m'a écrit pour me confirmer la même nouvelle. O aveugles et sourds que vous êtes ! Ne voyez-vous pas qu'on vous enlace de tous côtés ? »

Le 18 juin 1582 Hotman écrit encore à Walther que l'électeur

avait une question de rivalité nationale entre Allemands et Suisses. « Ces lansquenets ne nous aiment pas », disait Pierre Martyr. Gualtherus Hotomano, 15 juillet 1582 (imprimé).

1. Hot. Gualthero, 4 janvier 1581 (imprimé).

2. Hot. Gualthero, 22 déc. 1581 (imprimé).

Jean Casimir est arrivé à Bâle venant de Montbéliard. Hotman, que le prince avait fait prévenir, est allé le voir dès son arrivée. Le prince a reçu les quatre magistrats de la ville et a promis son appui contre les menées de l'évêque de Bâle qui se fortifie à Porentrui, où il a mis garnison. Le prince a de la cavalerie allemande et des arquebusiers français. Après deux jours de séjour à Bâle, il s'est embarqué le 18 juin pour Strasbourg¹.

« Nos amis, ajoute-t-il, ont vu avec peine la perfidie de vos papistes qui ont envoyé sept bannières de soldats en Savoie. »

Un nouvel orage se forme en effet de ce côté. Le duc de Savoie, appuyé par l'Espagne, menace sérieusement Genève.

« Le pape lui a envoyé deux cardinaux légats *a latere* pour l'accompagner et l'aider de leurs conseils dans cette expédition². Pour les frais de la guerre il leur alloue deux décimes sur chacun des évêchés d'Italie. Chaque jour s'augmente le nombre des troupes qui se rassemblent autour de Genève. Elles enlèvent les récoltes des bourgeois de Genève qui ont des terres en Savoie, coupent les blés et pillent les fermes. Henri Estienne, qui est ici auprès de nous, a reçu hier soir une lettre de son fermier. Des Italiens ont coupé toutes ses moissons et enlevé tous les meubles de sa ferme. Il y en avait pour plus de 300 couronnes. Tous les Suisses se sont entendus, à la dernière diète de Baden, pour envoyer au Savoyard un courrier en poste, avec sommation de retirer ses troupes au plus vite, faute de quoi ils les chasseront eux-mêmes. On attend ce courrier demain. Les Bernois font filer leurs gens sur Genève et sont certainement tout prêts. »

Le danger de Genève n'inquiétait pas seulement les Suisses. Il préoccupait aussi les princes allemands, et le landgrave de Hesse écrit à Hotman pour lui demander des nouvelles de Genève et de Bèze³. Hotman est convaincu qu'il y a collusion entre le roi de France et le duc de Savoie. Le secrétaire du landgrave de Hesse est du même avis. Ce secrétaire était un Français qui avait été élève d'Hotman à Bourges et qui allait souvent à la cour de France.

1. Hot. Gualthero, 18 juin 1582 (imprimé).

2. Hot. Tossano, 16 juillet 1582 (imprimé). Daniel Toussaint était alors pasteur à Neustadt dans le Palatinat.

3. Landgr. Hess. Hotomano, 25 juillet 1582 (imprimé).

« Il paraît cependant, écrit Hotman à Walther ¹ qu'on songe sérieusement en France à faire la guerre à l'Espagne, mais c'est à cause des plaintes continuelles du peuple et des sollicitations réitérées d'Alençon qui va parfois jusqu'à la menace. Voici ce que m'affirme aujourd'hui un très-brave homme qui revient de Cologne. Dès qu'on eut appris à Anvers que la reine mère était en Picardie et viendrait trouver son fils à Anvers, pour parler de la guerre à déclarer à l'Espagne, deux cents pères de famille résolurent de s'enfuir. Un grand nombre d'autres délibérèrent s'il ne fallait pas la tuer. Elle sut cela et se retira aussitôt. Croyez-moi, si Condé avait confiance dans la parole du roi il ne se tiendrait pas si longtemps dans cette misérable solitude de Saint-Jean-d'Angély. D'Allemagne je n'entends que des bruits qui me paraissent dénués de fondement. On assure que l'électeur de Saxe a été sollicité au nom de l'empire, qu'il a promis son concours pour conserver la basse Allemagne (les Pays-Bas) à la maison d'Autriche, et que l'empereur et les princes refuseront à Alençon l'investiture du Brabant. »

On ne peut donc avoir confiance dans le gouvernement français, et spécialement Walther et Stück doivent se tenir en garde contre la légation de France à Soleure.

Toutes ces affaires n'empêchaient pas Hotman d'enseigner, comme il l'avait fait toute sa vie. Il donnait presque tous les jours deux leçons chez lui. Cependant, au mois de juillet 1580 et au mois de juin 1582, il ne faisait pas de cours, et Grynée s'en étonne, car, dit-il, nous avons ici, outre les comtes et les barons, plus de cinquante jeunes nobles et un grand nombre d'autres étudiants. Ceux-ci venaient de France ou d'Allemagne, même de Hongrie².

Cependant l'âge arrivait pour Hotman, et les chagrins domestiques ne lui étaient pas épargnés. Son fils aîné Jean était entré comme précepteur dans la maison de lord Paulet, ambassadeur d'Angleterre à Paris. Mais son second fils Théagès, qui était attaché, comme on l'a vu, au service des Châtillon, n'avait pu

1. Hot. Gualthero, 4 et 12 août 1582 (Zurich).

2. Lettres de Grynée à Andreas Julius, conseiller de la ville de Nuremberg, des 27 août 1579 et 25 juin 1582, dans *Grynaei epistolae familiares*, Francofurti et Lipsiae, 1715. — Dans une autre lettre du 9 juillet 1580 Grynée dit : « Hotomanus non docet. Videtur autem docturus si Germani accedant. » 9 juillet 1581, Hotomanus docet. 9 juillet 1583, de Hotomano praelectioni publicae praeficiendo. agitantur consilia. Hotman donnait aussi des consultations, et notamment au prince de Montbéliard qui lui envoya son chancelier, au mois d'octobre 1581.

supporter les fatigues de la guerre, et avait été enlevé en quatre jours dans le Languedoc¹. Son troisième fils Daniel, dont le landgrave de Hesse s'était chargé, s'était fait renvoyer de Marbourg et vivait à Genève loin de son père.

« J'ai fait ce que j'ai pu, écrit Hotman², pour lui envoyer des livres et de l'argent. S'il veut avoir recours à la miséricorde de Dieu, il y trouvera l'asile le plus solide et le plus sûr. A l'âge où il est j'ai donné un exemple de fermeté que je l'engage à suivre, lorsque abandonné par mes parents et par tous les membres de ma famille, très-dévoués au papisme et à la tyrannie, et très-ennemis de notre religion, je me suis cependant tiré d'affaire, grâce à la bonté de Dieu et à mon travail. J'avais toujours présent le divin précepte : La route qui te conduira en Paradis est dure. »

Quant au dernier fils, Pierre, né en 1563, il n'avait aucune disposition pour les lettres. Il parlait l'allemand et avait appris à faire des boutons et des cordons de chapeaux. Son père l'envoya en apprentissage chez un marchand de Zurich³.

Pendant l'été de 1582, la peste qu'Hotman avait cru fuir en quittant Genève, éclata à Bâle. Hotman envoya à Montbéliard sa femme et ses trois filles Marie, Anne et Théodora, et resta seul à Bâle avec un serviteur⁴.

Cette fois la précaution fut inutile. M^{me} Hotman tomba malade à Montbéliard, et Hotman se vit bientôt contraint d'aller la rejoindre.

« Vous ne sauriez croire, écrit-il à Amerbach⁵, combien m'est dure et pénible cette perpétuelle agitation. Si le mot de Tite-Live est vrai quand il dit que l'exil est surtout douloureux aux vieillards, que vous semble-t-il de mon exil enté sur un autre ? Vous me direz qu'il eût été plus pénible encore de rester chez moi dans ce temps de

1. Hot. Pauleto, 17 juillet 1580 (imprimé).

2. Hot. Ludovico... 1^{er} mai et 18 août 1581 (Bâle). De Genève, Daniel s'enfuit plus tard à Heidelberg et finit par retourner au catholicisme.

3. Hot. Stuckio, 3 juillet 1582 (imprimé). Pierre mourut sans doute de bonne heure, car il n'est pas nommé dans le testament de son père.

4. Hot. Stuckio, 12 août 1582 (imprimé).

5. Hot. Amerbachio, 19 déc. 1582 (Bâle). Le 20 octobre 1582, Grynée écrit à Andreas Julius : « Hotomanus Mompelgardum jam πανοικί concessit. » Mais il revint à Bâle bientôt, ainsi que le prouve la lettre précédente. D'ailleurs, le 9 décembre 1582, Grynée écrit à Julius : « Hotomanus privatim docet, sed coaptatus in collegium jurisconsultorum Basiliensium. »

mort, de peste et de deuil. Oui, pour ceux qui ne sont pas touchés des malheurs de leurs amis comme des leurs, car, croyez-le bien, les nouvelles qui nous arrivent de votre calamité ne me donnent pas moins d'émotion que je n'en ressentais autrefois pour les misères et les tribulations de nos Français, quand, dans ces dernières années, on nous apprenait la ruine de nos églises. Il nous faut donc demander un refuge à cette céleste et unique consolation qui consiste à reconnaître la providence divine et à s'incliner devant elle. Dans ce comble de misère il faut s'exciter à prier afin de pouvoir répéter un jour avec Job : Heureux celui qui est châtié par le Seigneur, car la main qui blesse est aussi celle qui guérit. »

Cependant la détresse se fait sentir. Depuis six mois Hotman n'a rien reçu de ses revenus de France. Il est obligé de réclamer à quelques clients des honoraires arriérés¹.

Bientôt la peste éclate à Montbéliard même, et dans la maison voisine². Hotman envoie ses trois jeunes filles dans un village. Lui-même est retenu en ville par la maladie déjà désespérée de sa femme. Il ne peut profiter de l'offre du prince qui a mis à sa disposition l'ancienne abbaye de Béchamp. On ferme les maisons de ceux qui sont atteints par l'épidémie, afin d'empêcher la contagion. Hotman seul n'a pas été enfermé. Les habitants ont eu égard à sa position.

« Hier, écrit-il à Amerbach³, ma seconde fille Anne a été frappée d'une pleurésie. M. Barthin, mon ami et mon médecin, l'a saignée. Je passe les jours et les nuits dans une petite chambre, à côté de ma femme. A chaque instant ma fille m'appelle dans la chambre voisine. »

Enfin M^{me} Hotman meurt le 28 février. Quelques jours après Hotman revint à Bâle avec ses enfants⁴. A ce coup, déjà bien rude, s'en joignait un autre non moins sensible. Le second fils d'Hotman, Daniel, était tombé dans le désordre et méconnaissait l'autorité paternelle. Hotman, cédant aux prières de ses amis, lui écrit encore le 2 juin⁵ et fait un dernier effort pour le ramener, au nom de sa mère qu'il vient de perdre.

1. Hot. Amerbachio, 18 janvier 1583 (Bâle), février 1583 (id.).

2. Hot. Amerbachio, 4 février 1583 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, février 1583.

4. Hot. N., 23 avril 1583 (Bâle). Hot. Stuckio, 19 avril 1583 (imprimé).

5. Hot. Danieli, 2 juin 1583 (imprimé). Zwingerus Danieli (imprimé).

« Ta mère, lui dit-il, était pieuse et pleine de cœur. Elle est morte à Montbéliard le dernier jour de février. Si tu veux savoir ce qu'elle pensait de toi, tu l'apprendras par ton frère Pierre et par tes sœurs. Je prie Dieu au nom de Jésus-Christ son fils, qu'il t'arrache de la boue et du fumier où tu te vautres, ou qu'il t'ôte le plus tôt possible une vie de honte et d'infamie. »

A cette lettre est joint un billet de Zwinger qui engage Daniel au repentir :

« Ne désespère pas de ton père, lui dit-il, il sera facilement vaincu par ton repentir, non pas tant à cause de toi que par l'effet de la miséricorde divine. »

Mais ces efforts furent vains. Daniel n'implora pas le pardon de son père, et finit par retourner à la religion catholique.

Ces tristes préoccupations avaient pour quelque temps détourné Hotman des affaires politiques. A son retour à Bâle il reprend sa correspondance et nous continuons à en donner des extraits.

« Je voudrais savoir ce que vous avez décidé dans votre dernière diète ¹. Casimir a bien agi et en homme de cœur quand il a chassé de sa patrie ces pestes de cardinaux. Il met à votre disposition de grandes forces auxiliaires. C'est ce que j'ai appris de son envoyé avec lequel je suis très-lié. »

Le 26 avril il écrit à Lobbet, docteur en droit à Strasbourg ², pour lui recommander trois jeunes gens, ses parents, qui ont passé l'hiver à Zurich et vont continuer leurs études à Strasbourg.

« Hier, ajoute-t-il, nos envoyés sont revenus sans avoir rien fait. Les Savoyards ont demandé un délai, suivant leur habitude, disant qu'il fallait en référer à leur prince. C'est ainsi que les Bernois ont été joués et ont fini par retourner chez eux. »

Quelques jours après il écrit au même Lobbet ³ :

« Rien de nouveau ici, si ce n'est que le Languedoc voit avec terreur arriver et s'écouler le mois qui est indiqué pour la restitution des places. La peste vient d'éclater à Lyon. On croit que le Savoyard cédera à l'intervention des Suisses. »

1. Hot. Stuckio, 19 avril 1583 (imprimé); à Stück, 19 avril 1583.

2. Hot. Lobbetio, 26 avril 1583 (imprimé).

3. Hot. Lobbetio, 10 mai 1583 (imprimé).

Vers la fin de mai Hotman écrit directement à ses jeunes parents, Gravelle, Bartomier, Pétiau et Faye¹ :

« J'attends aujourd'hui Bèze et Chandieu, que je recevrai peut-être chez moi. Je crois que Lobbet aura appris le tumulte de Langres. Cela va amener bien des affaires. »

« (A Lobbet, 10 juin 1583².) Dans huit jours, les Suisses se réuniront tous à Baden pour arranger l'affaire du duc de Savoie et des Bernois. Je suis convaincu que ce sera seulement une remise et un délai, c'est-à-dire une pure comédie, car les cinq cantons obtiendront des autres que l'on étouffe l'affaire. M. Bèze a été ici deux jours, pour se distraire, ou plutôt pour raison de santé, car ce sont les médecins qui l'ont forcé à ce voyage pour l'empêcher de tomber en langueur. Aussi quand il nous a quittés était-il plus alerte qu'à son départ de Genève. »

Ces prévisions se réalisèrent. Le 26 juin Hotman écrit au même Lobbet³ :

« La diète de Baden a eu l'issue que j'attendais. La discussion a été renvoyée au 1^{er} septembre. Avec ces retards le Savoyard amuse les Bernois qui, s'ils avaient autant de cœur qu'en ont eu leurs ancêtres, ne perdraient pas une si belle occasion d'en venir aux mains. Vous saurez tout le reste par notre ami commun Chatillon qui en sait assurément beaucoup plus que moi. »

Le 28 juin Hotman écrit à Stück⁴ pour le prier de renvoyer à Bâle un jeune Français, le fils du baron de Blet, et son précepteur Choler, de Zurich. Ce jeune homme, recommandé à Hotman par sa famille, s'était rendu à Zurich l'année précédente, au moment de la peste de Bâle :

« Vous direz à Walther, ajoute Hotman, qu'environ 1600 soldats français de Casimir, dont un grand nombre sans armes, se sont fait jour à travers près de douze mille Autrichiens et qu'on assure ici qu'ils sont entrés heureusement dans le pays de Wurtemberg. »

Le 23 septembre Hotman écrit à son cousin, le jeune Gravelle,

1. Hot. Cognatis, 3 kal. jun. 1583 (imprimé).
2. Hot. Lobbetio, 10 juin 1583 (imprimé).
3. Hot. Lobbetio, 26 juin 1584 (imprimé).
4. Hot. Stuckio, 28 juin 1583 (imprimé).

à Strasbourg¹, et l'engage à aller terminer ses études à Venise et à Padoue :

« On nous disait hier, ajoute-t-il, que Guise a été blessé à la chasse, par d'Épernon, d'une balle, mais que sa cuirasse a paré le coup. »

« Où est Casimir² et que fait-il ? Nous n'en savons rien. Quelqu'un m'a dit hier avoir vu des lettres de l'avoyer (signifer) de Bâle, dans lesquelles il disait que les Français avaient été désignés par le sort pour passer le Rhin les premiers, qu'ils avaient chassé l'ennemi de la rive et que tout le reste avait suivi. On parle de transaction, et on offre de belles conditions à Casimir. »

Enfin, le 29 mars 1584, Hotman écrit à Daniel Toussaint, à Heidelberg³ :

« Annoncez à l'Electeur palatin, lui dit-il, que j'ai découvert quelle réponse a été faite par les Suisses au fléau de la France, sur sa demande de six mille soldats. L'alliance, ont-ils dit, est faite pour conserver le royaume et non pour le perdre. Si le roi a quelque ennemi au dehors nous serons prêts, et au lieu de six mille hommes nous lui en enverrons douze mille, mais s'il demande des secours contre ses propres sujets et contre ses entrailles mêmes, nous ne pouvons souffrir qu'il se serve plus longtemps de nos bras pour ces infâmes massacres. Si vos centaures, les reitres, qui appellent les Suisses barbares et vachers, répondaient de même au roi, ils nous rendraient un grand service. Mais, à ce que je vois, ce sont bien vraiment des centaures, et ils ne se soucient pas de la religion plus que ne font leurs chevaux. »

Cette lettre est la dernière qu'Hotman ait écrite de Bâle. Depuis la mort de sa femme il sentait la nécessité de se rapprocher des amis, des parents qu'il avait laissés à Genève. Il quitta donc Bâle vers le 1^{er} mai 1584, et passa d'abord quelques jours à Montbéliard où il fut reçu bourgeois de la ville⁴. Nous le retrouvons enfin établi à Genève au mois de septembre.

1. Hot. Gravello, 23 sept. 1583 (imprimé).

2. Hot. Stuckio, 14 oct. 1583 (imprimé).

3. Hot. Tossano, 29 mars 1584 (imprimé).

4. Livre rouge de Montbéliard, 7 mai 1584. Réception de M. François Hotman, juriconsulte très-excellent, natif de Paris, seigneur de Villiers. — Audessous Hotman a écrit ces mots, de sa main : « J'ai accepté cet honneur et en remercie très-humblement les maîtres bourgeois, fait l'an et le jour que dessus,

La première chaire de droit à Genève était alors occupée depuis 1580 par le célèbre Denys Godefroy ¹. Hotman ne chercha pas à reprendre sa place à l'Académie. Il se contenta de donner des leçons chez lui, comme il l'avait fait à Bâle. Les élèves ne lui manquaient pas. Un jeune Allemand nommé Henri Ramus le suivit de Bâle à Genève. Un autre, Georges Frédéric von Eyb, lui fut envoyé par l'électeur palatin Jean Casimir. Reuber, chancelier de l'électeur, recommanda aussi à Hotman un de ses neveux. Daniel Toussaint lui adresse les comtes de Wittgenstein et d'Ortenbourg avec un précepteur hollandais. Nous trouvons encore parmi les élèves d'Hotman un noble prussien nommé Schackmann, deux autrichiens, les barons Zernembel et Zérotin², un comte de Brederode, des Pays-Bas. En outre Hotman continuait d'écrire et de donner des consultations. Parmi les ouvrages qu'il a publiés pendant son second séjour à Genève nous pouvons citer un traité *de re nummaria* et dix livres d'*Observations*.

Nous reprêtons ici l'analyse de sa correspondance. Il écrit tout d'abord à Stück pour lui annoncer sa nouvelle installation ³. Il a fallu trouver un logement, acheter des meubles. Hotman se félicite, pour lui et pour ses enfants, d'être sorti de la solitude de Bâle et de se trouver à Genève, au milieu des parents de sa femme, entouré de ses amis :

« Je n'ose dire, ajoute-t-il, ce que j'espère de notre France. Toutes les lettres, toutes les nouvelles que nous recevons affirment que le tyran s'est adonné aux superstitions les plus insensées. Il semble que Dieu lui ait ôté la moitié de l'intelligence. Les furies vengeresses des crimes tourmentent son esprit. Cependant il n'excite pas ouvertement

signé HOTMAN. » Tuetey, *Etudes sur le droit municipal en Franche-Comté*, Montbéliard, 1865, p. 151.

1. Godefroy professa à Genève de 1580 à 1589. Il avait 400 florins de traitement, et 100 florins pour son logement. En 1589, il fut nommé bailli de Gex par Henri IV. En 1590 il alla professer à Strasbourg, et en 1604 à Heidelberg où il mourut en 1622 (V. l'ouvrage intitulé : *Les savants Godefroy, Mémoires d'une famille*, Paris, 1873).

Les autres professeurs de droit à Genève furent l'italien Pacius, Colladon et Lect. C'est ce dernier qui fut l'éditeur des œuvres complètes d'Hotman imprimées en 1593.

2. La baron Zerotin était de Brünn en Moravie et avait étudié à Strasbourg en 1579. Voir les lettres d'Hubert Languet, p. 288, et celles de Henri IV, t. VII, p. 487.

3. Hot. Stuckio, 6 nov. 1584 (imprimé).

à la guerre. Nos églises mettent ce calme à profit, et en tous lieux le Christ est prêché. »

« Les hommes d'expérience, écrit Hotman à Amerbach ¹, désespèrent de la santé du roi, je parle de la santé de l'esprit. Il a institué trois nouveaux ordres, capucins, flagellans, hiéronymitains. Jour et nuit il s'occupe de leurs ornements, d'autels, d'images, de cellules et de cénacles, de l'ordre des cérémonies et des processions. Cependant il laisse de côté les affaires du royaume pour trois semaines. J'ai eu ces jours derniers un entretien avec un très-noble personnage qui a eu un grand usage de la Cour pendant quarante ans. Il m'assure que depuis deux ans le roi passe, aux yeux de tous, pour complètement stupide, idiot et insensé, que sa conscience est tourmentée nuit et jour, qu'il cherche un remède en inventant de nouvelles superstitions, que parfois la nuit il s'inflige les verges sur la peau nue, qu'il dégoûte les princes et tous ses familiers, par ses puérités. Il se défie des Guises, et non sans raison, car, accablé sous le poids de ses dettes, il a été réduit à mettre tout son espoir dans le roi d'Espagne. A la vérité la noblesse française déteste l'Espagne, mais les villes sanguinaires, comme Toulouse, Orléans et d'autres encore sont prêtes, dit-on, à ouvrir leurs portes au roi d'Espagne, entraînées surtout par les jésuites, qui dirigent toutes ces affaires en France avec beaucoup d'application et de vigilance. Navarre montre jusqu'à ce jour de la fermeté et du courage, mais s'il se laisse attirer à la Cour je le tiens pour perdu. Toutes les églises jouissent de la paix. Le Christ est prêché partout. Un grand nombre reviennent aux églises. On cherche partout des ministres de la parole. »

La mort du duc d'Alençon (10 juin 1584) a soulevé une nouvelle question, celle de la succession à la couronne. Les Guises ont traité avec l'Espagne et un pouvoir nouveau, celui de la Ligue, s'établit partout. Hotman ne peut croire que la résistance du roi soit sincère ².

« L'opinion publique est qu'il joue une comédie, qu'on tiendra les États militairement, qu'on enlèvera tout espoir au roi de Navarre, qu'on désignera un catholique comme héritier du trône, qu'enfin Genève sera assiégée. »

Pourquoi le roi n'a-t-il pas interdit la nouvelle association ?

1. Hot. Amerbachio, sans date (Bâle).

2. Hot. Lobbetio, 3 mai 1585 (imprimé).

« Il lui suffisait d'un édit de deux pages pour avoir raison de ses ennemis. On n'a jamais pu l'obtenir de lui ¹. »

Hotman se trompait sur les intentions du roi, mais du reste il voyait juste. Le roi avait demandé des troupes aux Suisses pour se défendre contre les Guises. Bâle lui avait accordé un ou deux bataillons. Une fois la levée obtenue le roi a levé le masque, révoqué l'édit de pacification, déclaré qu'il ne souffrirait plus d'autre religion que la catholique romaine, et fait marcher les Suisses contre le roi de Navarre et les églises protestantes. Le roi de Navarre écrivit pour se plaindre à Bâle, à Berne, à Zurich et à Schaffouse. Il eut recours en cette circonstance aux bons offices d'Hotman, qui chargea notamment Amerbach² de protester auprès du Conseil de Bâle et d'envoyer un exprès aux troupes qui étaient déjà en marche. Il fallait leur faire rebrousser chemin, car elles n'étaient parties qu'à la condition de ne pas servir contre les huguenots.

Ce n'était pas tout, et la Ligue avait recours à d'autres armes. Au mois de septembre 1585 le pape Sixte V, cédant aux obsessions du parti, avait lancé une bulle d'excommunication contre Navarre et Condé. Il fallait répondre. Hotman fut chargé de ce soin et écrivit le *Brutum fulmen* qui parut sans nom d'auteur en 1586³.

Il fallait aussi agir auprès des princes allemands. Hotman écrivit à Reuber, chancelier de l'électeur palatin. L'électeur se montra bien disposé⁴. Il n'ignorait pas que si les huguenots de France étaient exposés aux premiers coups, les seconds seraient pour les protestants d'Allemagne. Mais pour le moment les princes se contentèrent d'envoyer une ambassade au roi de France, et de l'engager à maintenir les édits de pacification.

Hotman avait compté sur un secours plus effectif. Il regrette les vaines espérances qu'on a données au roi de Navarre. Il exprime ces regrets dans une lettre adressée à Jacques Grynée⁵, pasteur à Bâle, à qui il envoie le *Brutum fulmen*, en lui demandant son avis avant de mettre sous presse l'édition française.

1. Hot. Tossano, 13 juin 1585 (imprimé avec la fausse date de 1587).

2. Hot. Amerbachio, 6 juillet 1585 (Bâle).

3. Hot. Musculo, 20 décembre 1585 (Zurich).

4. Reuberus Hotofmanno, 23 déc. 1585 et 3 avril 1586 (imprimé).

5. Hot. Grynæo, 21 avril 1586 (Bâle).

« On vient, ajoute-t-il, de publier à Tubingue un livre pour prouver l'identité de la doctrine de Mahomet et de celle de Calvin. Il est à craindre que les auteurs de tels blasphèmes ne soient réduits quelque jour aux épreuves terribles que subissent depuis tant d'années nos églises. Jamais le roi n'a poursuivi nos frères avec tant d'acharnement. Non content d'assurer l'impunité à ceux qui sont revenus à la messe, il leur impose à tous une formule d'abjuration exécrationnelle. Il les force même à déclarer par écrit qu'ils le font sans être contraints et parce qu'ils détestent cette religion. Ceux qui ont refusé de signer ont été jetés dans les prisons où ils attendent les tortures et la mort. »

Cependant Hotman pensait déjà à quitter encore Genève. Il écrit de nouveau à Jacques Grynée¹ pour lui faire connaître, en secret, ce qu'il désire. Il n'est venu à Genève, comme le savent tous ses amis à Bâle, que pour marier sa fille. Depuis lors il est survenu trois fléaux : guerre formidable en France, cherté incroyable du pain, inquiétude continuelle du côté de la Savoie. On s'attend à une peste terrible. Hotman songe à fuir le péril. Il demande l'avis de Grynée, et écrit en même temps au landgrave de Hesse.

La réponse de Grynée ne se fit pas attendre longtemps, car dès le 12 juillet Hotman l'en remercie². Il revient sur la même idée. Plusieurs raisons le retiennent malgré lui à Genève. D'abord ses trois filles dont deux en âge de se marier, qui sont bien connues à Genève et qu'il ne peut y laisser seules. Les emmener serait une charge très-lourde. En second lieu les murmures de ses amis qui n'approuvent pas ces fréquentes migrations. On annonce un secours de Berne et de Zurich, mais on craint que ce secours n'arrive pas.

« Tous admirent la pitié impitoyable des princes allemands, et il ne manque pas de gens qui accusent fortement certains conseillers d'avoir reçu de l'argent de l'ennemi. D'autre part nous nous trouvons bien pressés. Le duc de Savoie a interdit sous peine de la vie, et, comme il le dit lui-même, comme un crime irrémissible, d'exporter un seul grain de blé. Nous ne nous plaignons pas de son blé. Qu'il garde le sien ! Mais interdire la récolte aux citoyens genevois qui ont jusqu'à ce jour possédé sur son territoire des fonds de terre transmis

1. Hot. Grynaeo, kal. jun. 1586 (Bâle).

2. Hot. Grynaeo, 12 juillet 1586 (Bâle).

par héritage, à raison desquels ils lui ont prêté foi et hommage, qu'ils ont cultivé, labouré, fumé, ensemencé à leurs frais, dont ils ont reçu l'investiture de lui, voilà ce qui paraît nouveau et inouï. Aussi la cherté du blé ou plutôt la disette de vivres est telle qu'on ne trouve plus de pain dans cette ville qu'avec la plus grande difficulté. Aujourd'hui on annonce qu'il a fait planter des gibets aux limites du territoire de cette ville pour faire pendre aussitôt quiconque tentera d'y porter du blé. Il a mis saisie et arrêt, comme nous disons, jusque sur la récolte de l'hospice des pauvres. Tous sont irrités et exaspérés par la faim, mais nous autres vieillards que la guerre effraie nous répétons le vieux proverbe : *Colère sans force ne vaut rien*. Il est vrai qu'on nous répond d'autre part : *Ventre affamé n'a point d'oreilles*. »

Nouvelle réponse de Grynée, et nouveaux remerciements le 7 septembre¹. Les Bâlois désirent qu'Hotman revienne chez eux parce que son nom attire les étudiants. Hotman n'attend plus pour partir avec ses trois filles que l'argent nécessaire à ce voyage. C'est le prix d'un champ qu'il vient de vendre. On va lui envoyer cette somme de Paris. En attendant on parle de guerre avec la Savoie, elle est imminente.

« Quelques-uns affirment que les gens de Berne et de Zurich viendront à notre secours. Hier ma fille avec une servante ont passé dix heures au grenier public pour obtenir un sac de blé. Elle l'a enfin apporté à la maison après souper. Nous en avons été tout aussi réjouis que si on nous l'eût donné en pur don. La France est en proie à la peste, à la guerre et à la famine. »

Amerbach, à qui Hotman avait aussi demandé conseil, répondait moins exactement que Grynée. Hotman lui écrit dans les mêmes termes². Il lui annonce la mort de Michel Varron, « le plus savant, le plus modeste et le plus pieux des Allobroges, » qui vient d'être enlevé après dix jours de fièvre et qui a emporté les regrets de la ville entière. Amerbach sortit enfin de son long silence, et le 11 novembre Hotman lui adressa les mêmes remerciements qu'à Grynée³. La situation ne devient pas meilleure.

« Tous les jours on apporte ici de nouveaux bruits, si divers, souvent si tumultueux et effrayants qu'il y a de quoi renverser, ou

1. Hot. Grynaeo, 7 sep. 1586 (Bâle).

2. Hot. Amerbachio, sans date, 1586 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 11 novembre 1586 (Bâle).

du moins ébranler l'esprit et le cœur le plus ferme. Aujourd'hui ordre a été donné à tous de se pourvoir non-seulement de blé, mais de viande salée, de bois, de vin, d'huile, de beurre et de tous autres vivres. Il semble que ce soit Annibal à nos portes. Je vois qu'on se méfie du roi de France qui a une grande armée en Provence, une autre, point méprisable, en Dauphiné. Il est vivement pressé par le Pape et les ligueurs. Ces agitations ne conviennent ni à mon âge, ni à mon genre de vie et à mes études continuelles. Notre école est ruinée de fond en comble. Je crois que des Gallars est parti aujourd'hui pour Nîmes. Les autres professeurs s'apprêtent à partir aussi. On ne voit plus d'étudiants. En revanche nous avons neuf cents Suisses plus friands du jus de la treille que de religion ou d'instruction. »

Hotman n'a plus qu'une pensée, c'est de se retirer à Bâle, mais il voudrait être appelé à l'université avec un traitement. Il est prêt à donner trois leçons par semaine. S'il ne trouve pas à Bâle ce qu'il cherche, il ira plus loin.

Il écrit encore à Grynée le 27 novembre ¹ :

« Une personne qui arrive de Rome affirme que le Pape a déjà réuni un million d'or pour l'employer à la destruction de notre ville. Mes lettres au roi de Navarre et le *Brutum fulmen* ont été interceptés par les gens de Toulouse, et portés au Pape. Il a chargé un prêtre instruit de répondre à mon livre. Il cherche un assassin, s'il ne l'a déjà trouvé, qui me tue pour deux mille écus. Celui qui me donne cet avis est mon proche parent et m'avertit de prendre garde à moi. Mais le Seigneur est ma défense. Qui craindrai-je ? D'ailleurs j'ai passé 64 ans. Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! »

Dans cet état d'esprit Hotman ne pouvait plus hésiter entre Genève et Bâle ; il ne s'agissait plus que de régler les conditions. Amerbach offrait au nom de l'université cent florins par an, mais sans le droit de participer aux promotions de docteurs. Hotman réclame contre cette exclusion qui lui paraît injurieuse, et demande un logement ². Il fait observer que les cent florins de la première année seront absorbés par les frais de voyage. Il voudrait aller à Bâle pour traiter de vive voix, mais la saison s'y oppose.

« Le froid est tel, dit-il, que je ne peux pas sortir de chez moi

1. Hot. Grynaeo, 27 novembre 1586 (imprimé dans Hummel, *Celebrium viro-
rum epistolae ineditae*, Norimbergae, 1777).

2. Hot. Amerbachio, 8 déc. 1586 (Bâle).

pour aller au prêche. Depuis plus d'un mois tout est couvert de neige. Le Rhône est gelé sous le pont à tel point que les moulins sont presque arrêtés. »

Enfin l'offre de l'université arrive officiellement. Hotman en remercie Grynée¹, mais s'excuse sur la saison de ne pouvoir se mettre en route.

« Il n'y a pas grand espoir de paix en France. D'un côté la fureur de l'antéchrist romain ne connaît plus de bornes. De l'autre le tiers du royaume déclare qu'il aime mieux souffrir mille morts que de voir le roi de Navarre excommunié par le Pape et déclaré usurpateur de la succession au trône. Voilà plus de trois mois que la reine mère travaille à attirer le roi de Navarre dans une entrevue. Mais jusqu'à ce jour, elle n'a pas réussi, dit-on, car, chez cette Circé, un si violent désir est à bon droit suspect. Si vos princes allemands avaient pu être touchés de pitié et envoyer quelque secours à nos églises, personne ne doute que nous aurions la paix. Mais, à ce que je vois, ils sont intraitables. Ayons donc recours, dans ces affreuses tempêtes, à l'ancre sacrée, et n'attendons de secours que de Dieu qui, je l'espère, nous délivrera enfin de tant de maux, ne fût-ce que par la mort. Hier nous avons appris qu'Olbian, jeune noble de Gascogne, né à Agen, a été pendu et étranglé par ordre du roi, parce que la reine de Navarre, sa sœur, avait eu avec lui des relations trop scandaleuses. »

L'hiver rigoureux n'était pas le seul motif qu'avait Hotman pour différer d'accepter l'offre de Bâle. Il attendait le résultat des démarches qu'il avait faites auprès des princes allemands, mais au mois de janvier 1587 une lettre de Reuber lui apprit que ces démarches n'avaient pu aboutir². Marbourg, Francfort, Strasbourg sont livrées aux luthériens et aux ubiquitaires. Il n'y a pas de place vacante à Heidelberg. Tout au plus pourrait-on y obtenir le titre de professeur *extra ordinem*. En conséquence Reuber engage Hotman à accepter, au moins provisoirement, ce qu'on lui offre à Bâle. Il lui annonce en même temps, mais dans le plus grand secret, qu'au printemps les princes allemands enverront enfin des troupes en France.

Hotman prit donc son parti. Il écrivit à Grynée et à Amerbach³

1. Hot. Grynaeo, 20 décembre 1586 (Bâle).

2. Reuberus Hotomano, 11 janv. 1587 (imprimé).

3. Hot. Grynaeo, 17 février 1587 (Bâle). — Hot. Amerbachio, 18 février 1587 (Bâle).

qu'il acceptait, et qu'il irait à Bâle, sans cependant s'engager à professer, s'excusant sur son âge et sur l'inconvénient de prendre une position inférieure. Mais il ne peut se mettre en route sans argent. Il a cherché vainement à vendre ses biens de France. Aucun acheteur ne se présente. On craint de passer un contrat sur lequel le nom d'Hotman figure comme vendeur. Dans ces circonstances il voudrait qu'Episcopus lui prêtât cent écus pour six mois et il charge ses amis de négocier à cet effet.

« Nous venons, ajoute-t-il, de recevoir un grand coup en Languedoc, où nous avons perdu une ville qui n'est pas sans importance, Aubenas, surprise de nuit par les ennemis sous la conduite de Pierre Corse, Italien, fils d'un pirate italien qui a été célèbre autrefois. Tous les bourgeois ont été tués, et pendant deux jours la ville a été inondée de sang. Les femmes et les filles sont plongées dans le deuil. Il y avait vingt-cinq ans que la religion réformée y régnait sans partage. Aujourd'hui tout est plein de moines et de jésuites. »

Un mois après Hotman écrit à Toussaint¹ qu'il se prépare à partir, mais le manque d'argent et les affaires politiques vont le retenir à Genève. La guerre générale s'est rallumée, et les Allemands vont entrer en France.

Il ne cesse de parler de son projet à ses amis de Bâle².

« Je presse, dit-il, la vente de mon patrimoine, car j'ai résolu de ne plus jamais retourner en France, mais l'affreux édit que le roi vient de publier a détourné les acheteurs non d'acheter, mais de payer. »

Au mois de mai Hotman écrit à Toussaint³ qui vient de perdre sa femme :

« Il n'y a pas un seul homme de bien en France qui ne soit plongé dans l'affliction. Chandieu est à Nérac, au milieu des gens de guerre. Il a laissé à Genève sa femme malade, ses deux filles, et deux fils. Dans notre Savoie un grand nombre d'hommes sont morts de faim et de misère; maintenant la peste envahit les survivants. Henri Estienne, enfermé dans sa maison, a perdu une fille, une nièce, fille de sa sœur, et une tante paternelle; maintenant il voit son autre fille atteinte de la même maladie. Il a été obligé d'enterrer ces trois corps

1. Hot. Tossano, 13 mars 1587 (imprimé).

2. Hot. Grynaeo, 21 avril 1587 (Bâle). — Hot. Amerbachio, 7 juin 1587 (Bâle).

3. Hot. Tossano, 8 mai 1587 (imprimé).

dans son jardin. Il n'y a pas dans cette ville un seul endroit qui soit exempt de ce fléau. Aussi beaucoup songent à partir, et pour moi j'y suis résolu, si ceux-là me le permettent qui détiennent mon patrimoine et celui de mes enfants. Voici maintenant le projet auquel je me suis arrêté, et sur lequel je vous demande votre avis. J'ai réuni un grand nombre de notes contre le droit canonique¹, j'y montre tantôt l'ignorance de l'antéchrist romain dans la science du droit civil, tantôt ses impostures, ses fraudes, ses faussetés incroyables. J'ai conféré les conciles grecs et les latins plus récents avec le fatras de Gratien. Je ne saurais dire combien j'y ai trouvé d'impostures. Il y a de quoi faire honte à l'univers de l'aveuglement qui lui a fait si longtemps prendre pour des oracles divins les ordures de cette courtisane habillée de pourpre. L'ouvrage pourra facilement être achevé dans l'espace de deux ans. Mais il me faut un Mécène. »

Ce Mécène, c'était dans sa pensée l'électeur palatin. Hotman charge Toussaint de demander pour lui à l'électeur 500 écus remboursables dans un an. Cette somme lui permettra d'aller s'établir à Bâle. En attendant il fait imprimer à Genève ses dix livres d'*Observations*.

Le 13 mai 1587 il exprime à Stück² le désir d'aller le voir à Zurich, mais nos ennemis, dit-il, menacent tous les jours de m'en ôter la faculté et de détruire cette ville.

« Vous savez avec quelle perfidie ils se sont approchés d'ici, le mois dernier. Aujourd'hui on dit qu'ils reprennent leur projet. Aussi notre magistrat a appelé aux armes pour la seconde fois tous les citoyens. Il a fait rentrer en ville les gens de la campagne, et distribué les armes de l'arsenal public. Il est très-certain qu'on prépare les mêmes embûches aux Bernois, quelques mensonges que leur fassent les envoyés savoyards. J'espère que votre Sénat en acquerra tous les jours de nouvelles preuves. »

Cependant les réîtres et les lansquenets s'assemblent en Alsace. Le gros de l'armée doit entrer en France par la Lorraine, un détachement se portera sur le Dauphiné. Châtillon doit aller à la rencontre de ces derniers, en Suisse.

« Nous attendons Châtillon de jour en jour, écrit Hotman à

1. Déjà, dans sa lettre du 3 avril 1586, Reuber avait vivement engagé Hotman à s'occuper du droit canonique.

2. Hot. Stückio, 13 mai 1587 (imprimé).

Lobbet¹, avec trois mille arquebusiers. Joyeuse est parti avec son armée contre le roi de Navarre. Le roi est dans la petite ville de Monceaux, avec l'autre tétarque Épernon, sa mère et les Guises, et délibère avec eux sur les affaires d'État. On dit à Lyon et ailleurs que l'on apprendra sous peu la mort du roi de Navarre et nous craignons fort que cela n'arrive, car la reine mère est son ennemie et menace ouvertement de le faire périr, mais, j'en ai l'espoir et la confiance, nous verrons le Christ vainqueur, régnant, triomphant. »

« Nous attendons Châtillon de jour en jour². On dit qu'il amène avec lui quatre mille arquebusiers. Un pareil nombre de Suisses, engagés par les nôtres, partira bientôt pour le Languedoc. Le Savoyard se tient tranquille et laisse le passage ouvert à tous. En Sicile et dans le Milanais on lève dix mille Italiens. Le roi vient de prendre à son service huit mille Suisses. Il en aura ainsi douze mille, et les nôtres près de vingt mille. Malheureuse France qui souffre si longtemps une pareille tyrannie ! »

« Quinze enseignes de Suisses sont parties d'ici avant hier, pour le Dauphiné³. Elles rencontreront aujourd'hui Châtillon qui s'est arrêté pour assiéger un château et qui a perdu sa peine. Il se hâtera de marcher vers vous. Joyeuse a repris la ville de Saint-Maixent qui s'est rendue. Navarre et Condé méritent bien que vous leur portiez secours. Ecrivez-moi, je vous prie, comment il se fait ou plutôt comment vous vous expliquez que le roi ne fasse pas plus de grands préparatifs. Compterait-il sur certains officiers qu'aurait achetés Schomberg ? Parlez-moi aussi de la diète de Naumbourg et de l'élection du roi des Romains. Lesdiguières se conduit vaillamment. Nous espérons qu'il aura réduit par la famine la ville de Crest à se rendre. Nous le saurons demain. »

« Nos Suisses ont passé heureusement l'Isère, mais beaucoup plus haut que ne le pensait Châtillon⁴. Ils ont trouvé un gué favorable dans la Savoie même, près de Montmélian. Châtillon qui s'était borné à les attendre pour aider leur passage avec les troupes, et être à son tour aidé par eux, a fait passer au milieu de la nuit douze cents arquebusiers sur des radeaux, ainsi que nous l'apprenons aujourd'hui même. Il commande le reste de ses troupes, tout prêt à secourir ceux qui passent. Lesdiguières, en vrai héros, si l'on peut employer ce

1. Hot. Lobbetio, 22 juin 1587 (imprimé).

2. Hot. Lobbetio, 8 juillet 1587 (imprimé).

3. Hot. Lobbetio, 29 juillet 1587 (imprimé).

4. Hot. Lobbetio, 8 août 1587 (imprimé).

terme poétique, a été sur le point de forcer, en passant, Grenoble à se rendre, mais Valletin a mis dans la ville une très-forte garnison. Le duc de Mayenne, frère de Guise, cherche partout de l'argent, en désespéré, mais il ne trouve rien, ni argent, ni soldats. Ecrivez-moi je vous prie ce que vous apprenez touchant nos amis les Lorrains, et comment ils se comportent envers leurs nouveaux hôtes. »

Le duc de Savoie avait bien laissé passer les Suisses, mais c'était pour revenir à la charge. Au mois d'août Genève se trouve plus pressée que jamais.

« Nous nous attendons à être attaqués par lui au premier jour¹. Tout près d'ici il a un grand nombre d'ouvriers et d'ingénieurs qui construisent des navires pour nous empêcher de recevoir le blé que nous avons acheté chez vous. »

A cette occasion Hotman rappelle à Grynée son affaire personnelle. Il voudrait qu'on lui assurât un logement à Bâle.

Cependant Châtillon marche à la rencontre des réîtres. Hotman écrit à Lobbet² :

« Nous espérons que vous l'aidez de vos bons conseils et qu'il rejoindra heureusement l'armée avec sa vaillante troupe. Croyez-moi. On peut dire de lui : *Exigui numero, sed bellis vivida Virtus*. J'ai vu vos lettres à M. Lanoue. Continuez, je vous prie, comme vous avez commencé. D'ici il n'y a presque rien à vous mander. Lesdiguières a pris de force un château très-fortifié, sur la frontière de Savoie, qui s'appelle Guillestre. Tous les nôtres sont dans l'admiration et le comblent d'éloges. En effet cette place nous fournit un pont pour passer en Dauphiné. Six mille Italiens ont passé par notre voisinage, se rendant en Lorraine. »

A Genève on n'entend plus que des bruits de guerre.

« MM. de Zurich et de Berne envoient ici trois bataillons³, deux à Nions et à Morges. Le Savoyard ne s'épargne pas. Il remplit de gens armés tous les villages voisins. Hier il a envoyé trois cents hommes tout près d'ici au bourg d'Ambonne. L'antechrist romain envoie à son secours cinq mille hommes d'infanterie, avec six mois de solde, et l'Espagnol, son beau-père, six cents chevaux napolitains. Les plus

1. Hot. Grynaeo, 22 août 1587 (Bâle).

2. Hot. Lobbetio, 7 septembre 1587 (imprimé).

3. Hot. Grynaeo, 22 sept. 1587 (Bâle).

sages n'ont pas confiance dans le roi de France. Ils pensent que les troupes du duc d'Épernon qui devaient, disait-on, se rendre en Provence et se répandaient déjà autour de Lyon, se joindront bientôt au Savoyard. Sur la rive du Léman, à deux milles d'ici, on dit qu'il y a deux cents chalands propres à établir un pont, pour nous fermer l'accès du lac. Nous attendons chaque jour le commencement de la guerre, mais ce que nous craignons le plus ce sont les embûches de vos cinq cantons (catholiques). Demain ou après-demain je vous en écrirai davantage. »

Il n'a pas abandonné son projet d'aller à Bâle. Il a l'espoir de vendre bientôt un petit héritage près de Paris. Avec le prix il voudrait acheter un jardin à Bâle¹.

Hotman n'écrit pas une lettre à Grynée sans lui répéter combien il désire en finir avec cette vie qu'il mène à Genève, et trouver enfin un asile à Bâle.

« Mais, dit-il², le tyran m'a coupé les ailes. J'ai vendu une grande partie de mes biens, et comme je ne puis garantir mes acheteurs contre l'éviction dont le tyran les menace, je ne puis rien toucher du prix. On n'a jamais vu de tyran plus insensé ni plus cruel. Il y a en ce moment plus de cent cinquante mille hommes armés qui parcourent la France. Ce spectacle ravit le tyran qui ne peut se rassasier du sang de ses sujets. »

L'année 1587 se termina par un grand désastre pour la cause protestante. Cette armée allemande, qu'on avait eu tant de peine à réunir et à lancer sur la France, fut détruite en quelques jours par le duc de Guise à Vimory et à Auneau. Genève est plongée dans la consternation et Hotman, selon son habitude, raconte au pasteur Grynée ce qu'il vient de voir et d'apprendre³.

« Je ne doute pas que vous ne soyez depuis longtemps déjà instruits du désastre que nos gens ont éprouvé le 25 novembre, non loin de la ville d'Orléans. Toute la faute en revient à ceux qui s'étant arrêtés quelque temps dans une petite ville où était une citadelle pourvue d'une forte garnison ennemie, et se préparant à partir, ont négligé de se garder, pleins de sécurité et méprisant le voisinage de l'ennemi. Dès que les chariots commencèrent à sortir de la ville, tout à coup un grand nombre d'ennemis, accourant tant de la citadelle que

1. Hot. Grynaeo, 27 sept. 1587 (Bâle).

2. Hot. Grynaeo, 13 oct. 1587 (Bâle).

3. Hot. Grynaeo, 25 déc. 1587 (Bâle).

de la forêt voisine, surprit nos gens qui ne s'attendaient à rien, et les accabla. Le petit nombre qui put s'échapper répandit la terreur parmi le reste des Allemands, à ce point qu'ils ne pensèrent plus qu'à la fuite. Châtillon leur demanda de marcher avec lui vers le roi de Navarre. On signa un traité. La solde devait être payée dans l'espace d'un mois. A peine avaient-ils fait trente milles que le roi, qui craignait beaucoup cette résolution, leur envoya un congé et des saufs conduits. Les Allemands et la plupart des Français s'en emparèrent. Châtillon déclara qu'il n'avait aucune confiance dans les promesses du Roi, et suivi d'environ 300 chevaux il prit une autre route, livra deux combats, culbuta ou intimida l'ennemi, et parvint enfin sain et sauf jusqu'au roi de Navarre. Les Allemands, contrairement à la foi jurée par le roi, ont été en grand nombre dépouillés, pillés, tués, en France d'abord puis en Savoie. Ils viennent enfin d'arriver ici tout défaits et mourants, déchirés, couverts de haillons et dans une misère affreuse. On les a logés dans les maisons et nous leur avons donné l'hospitalité la plus humaine et la plus généreuse. Presque tous ont reçu des chaussures, des chapeaux, des chemises, et d'autres menus objets. Ils ont raconté ce fait avec une grande admiration au baron de Dohna qui me l'a répété plusieurs fois. On dit que les capitaines des Suisses ont fait défection des premiers, et demandé un passeport au roi, qu'ils l'ont obtenu depuis plus de soixante jours, mais que cependant aucun d'eux n'est encore de retour à Berne; c'est du moins ce que les Bernois eux-mêmes ont écrit à notre magistrat. Nous ne doutons point que le roi n'use envers eux de la même perfidie et de la même cruauté qu'envers les Allemands, de manière à se faire connaître et détester par toutes les nations. Le roi de France et les siens sont transportés, et triomphent comme si le Christ était abattu et renversé. Navarre se défend de son mieux, avec courage, et montre beaucoup de fermeté à propager la religion. Un si grand désastre va sans doute lui causer bien du souci et un grand chagrin. Clervant s'était réfugié dans je ne sais quel château de Savoie. On dit qu'il y est mourant de douleur et de maladie. Aucun de nos médecins n'a osé l'aller voir. Tous redoutent les troupes des Guises qui ne sont pas loin de nous. Guise lui-même s'est porté depuis quatre jours sur la montagne de Saint-Claude, espérant prendre le duc de Bouillon au piège. Mais celui-ci est arrivé ici depuis cinq jours, suivi de quatre cavaliers, malade et abattu. On dit qu'il a perdu plus de 60,000 écus d'or. Les canons, les chariots, tout le bagage a été abandonné, tant était grande la terreur qui s'était emparée des Allemands et des Français. Nous pouvons dire avec une grande vérité que ç'a été une terreur panique, comme celles que le

Dieu des armées répand quelquefois parmi les troupes les plus nombreuses, et qui les dissipent comme la paille et le chaume. Aussi nous avons tout récemment cherché en lui un refuge, et redoublé nos prières. Hier nous avons célébré la cène du Seigneur avec jeûne. Il y en a plusieurs qui sont restés dans le temple pendant quinze heures sans sortir. Ceux qui sont restés le moins longtemps y ont passé huit heures. Le temps était partagé entre la prédication, la lecture des saints livres et le chant des hymnes. Nous espérons que Dieu ne rejettera pas les prières de ceux qui l'invoquent et qui implorent sa miséricorde et sa clémence paternelle. »

Nous arrivons à l'année 1588. Tout en poursuivant ses recherches sur le droit canonique, Hotman suit d'un œil attentif les événements qui se passent en France.

Il écrit à Lingelsheim ¹ :

« La fureur du tyran s'accroît de jour en jour. Il a saisi les biens de tous les nôtres. Peut-on rien imaginer de plus cruel que de détenir depuis trente mois le patrimoine de mes filles, sans permettre qu'on leur laisse rien pour vivre ? »

Il écrit à Toussaint ² :

« Les Guises triomphent partout comme si le Christ était soumis, dompté, accablé. Jamais en aucun temps on n'a vu donner à Paris de réjouissances pareilles à celles du dernier carnaval, avec des dépenses et des profusions inouïes. Lesdiguières a écrit hier que Navarre tiendra le 25 mars une assemblée à Montauban. Il ajoute qu'il tient assiégée de près la ville épiscopale de Gap, et qu'il espère s'en rendre maître bientôt. Mais nous n'avons de succès qu'en Dauphiné. On ajoute que nous avons perdu dans le Languedoc une petite ville dont je ne me rappelle pas le nom. Elle est assez peu connue. Les nouvelles de la guerre en Poitou varient, comme le résultat des combats qui s'y livrent. Nous espérions que le Wurtemberg vengerait l'insulte qu'il a reçue à Montbéliard, mais M. Larcenius nous a ôté cet espoir. Le Savoyard nous menace vivement. Hier il a mis deux cents soldats dans notre voisinage. Nos gens n'ont plus au cœur que ceci : *Moriamur et in media arma ruamus*. Mon âge me confirme dans ces dispositions, mais la pensée de mes enfants m'arrête. Mon unique consolation est de penser que morts ou vifs, nous appartenons au Seigneur. »

1. Hot. Lingelsheimio, 26 fév. 1588 (imprimé). *Iusculum ejus canonicum ita condire cogito ut et ipsi et ipsius asseclis cerebrum commotum reddam.*

2. Hot. Tossano, 3 mars 1588 (imprimé).

« J'atteste Dieu et tous mes amis, écrit-il encore à Lingelsheim ¹, que depuis quatre ans je n'ai pas reçu un sou ni de mon bien de Paris, ni du mince revenu de mes enfants à Orléans. Je désespère de la France et du roi lui-même. Il a pour conseiller ou plutôt pour tuteur le duc de Nevers, Italien, rusé, retors, dévoué à la tyrannie papistique, et ennemi juré du roi de Navarre et de nos églises. J'ai écrit tout au long sur ce sujet à Reuber. »

Cependant Chandieu est revenu en Suisse avec une mission du roi de Navarre. Hotman l'adresse à Grynée, à Bâle ², avec prière de le recommander au Magistrat de Bâle, d'abord, puis à Amerbach, à Zwinger, à Plater et à tous les amis.

« Je vous ai envoyé, lui dit-il, la quatrième édition du *Brutum fulmen*, maintenant c'est un autre lanceur de foudres qui se dirige vers vous, le noble Sadeel, la terreur de l'antechrist romain, le premier fondateur et instituteur de l'église de Paris, si cher au roi de Navarre que personne n'est plus avant dans les bonnes grâces de ce prince. »

Chandieu se rendait à Heidelberg et devait s'arrêter en chemin à Bâle. Hotman le recommande encore à Amerbach ³, dans une lettre où il exprime la douleur qu'il a ressentie en apprenant la mort de leur ami commun, le médecin Zwinger. Il espère pouvoir se rendre à Bâle avant la Pentecôte et parle même d'acheter ou de louer un jardin dans la ville. Le 3 avril il écrit de nouveau à Amerbach ⁴ qui lui a demandé d'écrire une épitaphe en vers latins sur Zwinger.

« Vous savez, lui dit-il, que la lecture assidue de nos livres de droit nous détourne de sacrifier aux Muses moins sévères. »

D'ailleurs il a déjà bien assez de soucis. Son fils aîné, Jean, qui était en Hollande, va se rendre en Angleterre, où il doit épouser une jeune Française de bonne naissance ⁵. Il ajoute en terminant :

1. Hot. Lingelsheimio, 5 mars 1588 (imprimé).

2. Hot. Grynæo, 8 mars 1588 (Bâle).

3. Hot. Amerbachio, 16 mars 1588 (Bâle).

4. Hot. Amerbachio, 3 avril 1588 (Bâle).

5. Après avoir été précepteur dans la maison de lord Paulet, Jean Hotman avait été appelé par la ville de Caen et nommé *prieur du collège des droits*, c'est-à-dire premier professeur (1584). Mais ses gages n'étant pas exactement payés, il résilia son engagement et partit pour la Hollande (Jules Cauvet : *le Collège des droits de l'ancienne Université de Caen*, Caen, 1858, p. 71 et 183).

« Nous n'avons plus à douter de l'affreuse mort du prince de Condé. Il a pris un poison si violent qu'il est mort après trois heures de souffrances. Plusieurs personnes ont été arrêtées, mais le principal coupable a pris la fuite. Sa femme, impudique, empoisonneuse, scélérate, a été mise en prison. On la dit enceinte. Le tyran est transporté de joie. Sa mère triomphe. On délibère sérieusement sur le partage du royaume¹. »

Hotman était alors à bout de ressources. Il cherchait à trafiquer de ses épîtres dédicatoires. Reuber refusa d'accepter celle des *libri observationum*, et préféra prêter tout simplement cent écus au soleil². Il eut la délicatesse de tenir la chose secrète. M. de la Noue, qui se chargea de porter l'argent, crut qu'il s'agissait de remboursement d'avances faites quelques années auparavant, au jeune Wolpert Reuber, neveu du chancelier. Ce jeune homme venait de périr dans la dernière guerre. Comme tant d'autres il avait pris part à l'expédition des reîtres. Échappé avec quelques camarades, il était parvenu jusqu'à Marsignan-les-Nonnains, à une journée de Mâcon, où il fut pris de la fièvre et mourut.

Cependant les événements se précipitent. On apprend la journée des barricades. Le roi s'est enfui à Chartres. Paris est dans les mains du duc de Guise, qui montre bien que sous prétexte de religion c'est au trône qu'il en veut. Toutefois les avis sont partagés en Allemagne. Bien des gens ne peuvent se résoudre à prendre l'événement au sérieux. Ils craignent que tout cela ne cache une nouvelle perfidie du roi, et Reuber lui-même incline vers cette opinion³. Il demande à Hotman des nouvelles, et exprime le désir de savoir ce qui se passe à Saint-Esprit, à Valence et à Romans.

Nous ne savons ce qu'Hotman répondit à Reuber; mais nous avons une lettre qu'il écrit le 21 juillet à Amerbach, à Bâle⁴.

« Je vous envoie, lui dit-il, l'horrible édit (l'édit d'union) du tyran le plus impie et le plus scélérat que la terre ait jamais porté. J'ajoute du plus obscur et ténébreux. Tous ses actes, tous ses desseins, toutes ses résolutions sont si embarrassés, si obscurs et si ambigus, que

1. Cf. l'étude de M. Loiseleur (*Rev. histor.*, II, 410). Le témoignage d'Hotman, si intéressant qu'il soit, est d'ailleurs empreint d'une évidente partialité.

2. Reuberus Hotomano, 24 mars, 25 avril, 21 mai 1588 (imprimé).

3. Reuberus Hotomano, id. juin et 9 juillet 1588 (imprimé).

4. Hot. Amerbachio, 21 juillet 1588 (Bâle).

les partisans des Guises eux-mêmes ne peuvent avoir confiance en lui. Les uns le traitent d'habile menteur et trompeur, les autres disent que c'est un sot, un âne, un imbécile, fait pour porter le capuchon. Bref, je me suis souvent rappelé à son sujet ce que je vous ai un jour entendu dire en chaire, qu'il y a eu en Italie un prince habitué à faire toujours le contraire de ce qu'il pensait. Vouz expliquiez alors très-savamment la définition du dol, qui à coup sûr convient très-bien à de tels monstres. Mais je ne me rappelle ni le nom du prince, ni l'auteur où vous avez puisé ce fait. Soyez assez bon pour m'indiquer le passage. »

« Si vous voulez connaître l'état de Paris, voici ce que disent ceux qui en arrivent. Guise y règne, mais en tyran, c'est-à-dire dans une crainte et une terreur continuelle. Il ne sort qu'avec une cuirasse, toujours entouré de gardes armés. Il n'a de repos ni jour ni nuit. Les bourgeois de Paris, fatigués de contributions, d'ordres, de gardes à monter, de veilles et d'alertes, ont tous les jours des querelles entre eux ; le commerce ne va plus, la justice est suspendue. Personne ne gagne plus rien. Ce ne sont pas seulement les bourgeois qui se querellent entre eux, mais encore les moines prédicateurs, dont les uns tiennent pour le roi, les autres pour les Guise. Ils ne s'accordent qu'en un point ; c'est que la religion soit ruinée de fond en comble. Aussi on en est revenu aux martyres et aux bûchers d'autrefois, et tous les jours on recherche ceux qui ont abjuré la religion par terreur mais qui paraissent disposés à y retourner si on les en laissait libres. On en tue quelquefois trente ou quarante pendant la nuit, et on les jette à la Seine, quoiqu'ils crient qu'ils sont catholiques et rentrés au giron de l'Eglise. Dans toutes les parties du royaume on n'entend parler que de brigandages, de meurtres, d'incendies et de pillages. Partout on fait de grands préparatifs pour la guerre contre le roi de Navarre. Celui-ci se maintient néanmoins, avec grand courage et grande constance, et repousse tout ce qu'on lui offre pour renier Dieu. Il vient de reconquérir la presqu'île de Marans. Il conduit ses troupes vers la Loire. Il y a des gens qui croient que le duc d'Épernon lui ouvrira quelques places, mais il n'y a rien de bon à espérer de ces manœuvres, outre que je crains la contagion de ces gens-là. Dans le Languedoc et le Dauphiné nos gens ont de grands succès. Les Gascons et la Rochelle sont en bon état. On attend les couches de la veuve du prince de Condé, cette femme criminelle, empoisonneuse, scélérate. C'est pour ce motif que son supplice a été différé, d'après l'ancienne loi des rois de Rome, que vous connaissez. Dès qu'elle sera relevée je ne doute pas qu'elle ne subisse le supplice que mérite son crime. »

Pendant les derniers mois de 1588 nous n'avons plus de lettres d'Hotman. Le recueil imprimé contient seulement quelques lettres de Reuber qui annoncent la destruction de l'*Armada*¹.

Le 24 décembre Hotman écrit un mot à Amerbach :

« J'ai tant d'affaires sur les bras que j'ai à peine le temps de vous écrire ces lignes. Vous savez que Guise et son frère le cardinal ont été tués. Partout il y a un terrible tumulte et de grandes appréhensions. C'est à grand peine que le roi échappera aux efforts de quelques désespérés. Cependant Lyon est tranquille. »

Mais la pénurie d'Hotman redouble. Il s'adresse à l'électeur de Saxe par l'entremise de Camerarius et d'Andreas Paulus, à l'électeur palatin par Reuber. Il obtient enfin de la Saxe une pension annuelle de 64 florins, et du palatin un secours de 60 écus au soleil². Ce dernier secours arriva effectivement, mais l'argent de la Saxe resta en route.

Enfin le roi Henri III s'est jeté dans les bras du roi de Navarre, et Hotman, qui l'a tant injurié, commence à travailler pour lui. Il écrit le 16 avril au landgrave de Hesse³ :

« Lorsque le roi aura mis au jour les tentatives impies et criminelles des Guises, je ne doute pas qu'il ne s'applique de toutes ses forces à venger les injures et les affronts qu'il a reçus d'eux, et qu'il n'emploie à cet effet les conseils, les armées et les ressources du roi de Navarre, surtout depuis que les principales villes de son royaume l'ont non-seulement abandonné, mais encore outragé de la manière la plus indigne et que la Sorbonne et les jésuites l'ont dépouillé de sa dignité, de sa couronne et de son pouvoir. C'est pourquoi il a envoyé en Suisse, depuis trois mois, M. de Sancy, pour lever des troupes soit parmi les Suisses, soit dans les Grisons, le Valais et Genève. Et ce personnage éminent a rempli sa mission avec tant de promptitude et de bonheur qu'il a déjà engagé plus de dix mille hommes dans notre voisinage. Le duc de Savoie, qui l'hiver dernier s'était perfidement emparé du marquisat de Saluces, porte maintenant la peine de sa témérité. Si Sancy peut occuper les défilés de la Savoie,

1. Reuberus Hotomano, 21 août et nov. 1588. Au mois d'août, Hotman se rendit à Soleure, sans doute pour négocier des levées. Il écrit de cette ville à Stück une lettre sans intérêt d'ailleurs (20 août 1588, imprimé).

2. Reuberus Hotomano, 1^{er} avril 1589 (imprimé). Andreas Paulus Hotomano, 14 avril 1589 (imprimé). Hot. Frederico, El. pal. 17 avril 1589 (imprimé).

3. Hot. Wilhelmo landgr. Hess., 16 avril 1589 (imprimé).

il lui sera facile de fermer le chemin aux soldats espagnols qui se rendent en Belgique, et par là toute la Basse-Allemagne sera délivrée de leur tyrannie. J'ai appris de lui qu'il avait écrit à Votre Altesse. Tout le monde connaît et apprécie la sagesse de vos conseils. Si vous portez secours au roi dans l'embarras où il se trouve, nul doute qu'il ne cherche un jour à vous témoigner au double sa reconnaissance, à Votre Altesse et à l'illustre prince Maurice. Un service rendu en temps utile, un secours prêté au moment du danger sera compté pour beaucoup. Vous voyez combien sont grandes les forces des conjurés, combien immenses les ressources de tant de princes et de tant de villes. Si les Guises s'emparaient du trône (ce qu'à Dieu ne plaise), les malheurs de votre illustre neveu le comte de Montbéliard, et l'insolence du feu duc de Guise sont là pour vous apprendre quel danger courrait votre Allemagne et les villes voisines de la France. Sancy m'a libéralement ouvert sa maison et m'a traité en ami. Si Votre Altesse veut lui répondre, lui donner quelque espoir de secours, lui envoyer quelques conseils, vous soulagerez ce grand personnage d'un souci et d'une inquiétude qui ne sont pas médiocres, vous montrerez en même temps au roi que le souvenir des bienfaits que vous avez reçus ne vous déplaît pas. Toutefois, sur ce point et sur les autres choses qui concernent la défense de la majesté royale, il ne m'appartient pas, à moi chétif, de vous donner des conseils; c'est à votre sagesse à peser ce que je disais tout à l'heure : un seul service rendu en temps critique a plus de poids sur un cœur reconnaissant que plusieurs rendus dans un temps où l'on peut s'en passer. »

Bientôt après Sancy se met en campagne. Hotman écrit à Amerbach le 30 avril ¹ :

« Vous savez que Ripaille, dont Æneas Sylvius fait mention, est déjà assiégée par nos troupes, que Thonon s'est rendu, que les châteaux d'un grand nombre de nobles sont occupés. »

Une lettre du 10 mai à Camerarius donne plus de détails².

« Notre armée, dit-il, a infligé en quelques jours des coups nombreux et graves au duc de Savoie. Mais maintenant elle est rappelée par le roi de France, et si elle nous abandonne nous devons nous attendre à subir un siège, des pillages et des dévastations. Il ne manquait plus que cela pour mettre le comble aux malheurs de ma famille et aux miens. »

1. Hot. Amerbachio, pridie kal. mai 1589 (Bâle).

2. Hot. Camerario, 10 mai 1589 (imprimé).

« Le pape, ajoute-t-il, a envoyé au roi un monitoire pour que dans les dix jours de la réception dudit monitoire il mette en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, et aussi pour que dans les trente jours il se justifie de la mort du cardinal de Guise, soit devant lui, soit devant la personne déléguée par lui pour en connaître. Les Parisiens de leur côté ont envoyé un député au Pape pour le prier de trouver bon qu'ils tiennent les Etats, afin de créer un nouveau roi, réservant d'ailleurs au Pape le droit de le confirmer et de le sacrer. Tous les factieux, et parmi eux Paris, Toulouse, Lyon, Marseille, Rouen, ont convoqué les Etats pour le 15 juillet à Paris. Mais on annonce que cette ville est déjà assiégée presque de tous côtés par le roi de Navarre. Les Bernois sont ici au nombre de quinze mille. Ils ont pour chef l'avoyer Wattenweiler, et 42 canons. Les Genevois ont déjà deux fois merveilleusement inquiété les troupes de Savoie non loin de la ville et du pont de l'Arve. Les Bernois doivent les emmener avec eux, ce sont des arquebusiers français, excellents tireurs. »

« Ce n'est pas un événement humain ¹, c'est un conseil de Dieu, bien extraordinaire et merveilleux, que ce roi, abandonné, déserté, trahi par la plus grande partie de ses villes et de ses sujets, et réduit à cette extrémité qu'il lui faille implorer le secours du roi de Navarre à qui il avait déclaré une guerre à outrance. Et cependant il ne s'est résolu à le recevoir qu'après avoir su que plusieurs bourgeois de Tours avaient comploté de le trahir. Pour nous ici, je ne saurais trop définir la situation où nous sommes. Les troupes du duc de Savoie grossissent de jour en jour. On dit que notre compatriote Pfyffer lui amène un secours. Les Lyonnais lui ont envoyé plus de 800 arquebusiers. Les Valaisans ont rendu au Savoyard la place d'Evian dont ils s'étaient emparés, au bord du lac. Les champs sont dévastés, les maisons de campagne, les châteaux, les bâtiments de toute sorte sont brûlés. Les malheureux paysans sont ruinés et réduits au désespoir. Presque tous les jours nous voyons de nos fenêtres les courses de nos ennemis. J'attends un secours de l'envoyé du roi pour prendre au plus vite mon vol vers vous. »

C'est alors seulement qu'Hotman reçut les lettres de Paullus Andreas et sut que l'électeur de Saxe lui accordait 64 florins de pension (soit 56 thalers ou 100 francs). A ce prix Hotman devait donner à l'électeur toutes les consultations qui lui seraient demandées, et le tenir au courant de ce qui se passerait en France

1. Hot. Amerbachio, 28 mai 1589 (Bâle).

et en Savoie. C'est avec un grand déplaisir qu'Hotman accueille cette nouvelle.

« Ce n'est pas une pension qu'il me faut, écrit-il à Camerarius ¹, c'est une somme suffisante pour me rendre tout droit à Bâle avec mes trois filles, c'est-à-dire environ 200 thalers. » — « On écrit du camp royal, ajoute-t-il, que le roi va bientôt s'emparer de Paris. S'il en est ainsi nous espérons que ce sera la fin de cette affreuse guerre. A Genève la misère est grande. Ces jours derniers notre magistrat quêtant de porte en porte n'a pas pu réunir deux mille couronnes. Tout le commerce de Lyon est anéanti. Ceux-là mêmes qui offrent en gage leur vaisselle d'argent ne peuvent, j'en prends Dieu à témoin, trouver à emprunter quoi que ce soit. »

Dans cette extrémité Hotman s'adressait à tout le monde. Il eut l'idée d'écrire à Lausanne. Un des professeurs, Bovius, lui répondit qu'on ne pouvait lui faire aucune avance. Lui et ses collègues étaient ruinés et réduits à vivre au jour le jour. Ils ne pouvaient lui offrir que l'hospitalité ².

Enfin Andreas Paullus obtint de l'électeur de Saxe une avance de cent florins (8 août 1589), mais avant de recevoir la lettre et l'argent Hotman avait déjà quitté Genève. En effet, le danger croissait de jour en jour. Hotman écrit à Lingelsheim ³ :

« Nos affaires sont en tel état que personne ne peut plus se tenir en repos chez soi. Les Bernois, au nombre de seize mille hommes, ont détruit en quarante jours, et à force d'artillerie, le fort d'Arva, au-delà de l'Arve, puis ils ont donné la paix à l'ennemi et livré tous leurs bailliages que les nôtres ont dû reconquérir non sans beaucoup de peine et de sang versé. Il y a quatre jours ils se sont emparés d'une autre place par capitulation. Cependant on dit qu'ils songent sérieusement à traiter, et aujourd'hui encore Bonstetten est retourné auprès du duc qui l'a rappelé. Aussi bien l'hiver approche, les vendanges arrivent, il est temps de penser à chauffer les poêles, en pères de famille bien avisés. Si la paix se fait, le duc de Savoie emmènera aussitôt toutes ses troupes en France, contre les nôtres. Hier il était grand bruit d'un combat livré près de Paris. L'avant-garde du roi aurait été battue, mais la victoire serait enfin restée au roi de Navarre qui commandait la seconde ligne. Nous espérons que le roi se rendra

1. Hot. Camerario, 19 juin 1589 (imprimé).

2. Bovius Hotomano, 14 juillet 1589 (imprimé).

3. Hot. Lingelsheimio, 30 juillet 1589 (imprimé avec la fausse date de 1588).

maître de Paris. Lyon s'agite. Bien des gens, comme dit César, tournent avec la fortune. »

Hotman prie Lingelsheim de lui envoyer des nouvelles d'Allemagne. Jusqu'à quel point peut-on compter sur l'appui des princes allemands, notamment du landgrave de Hesse et de l'électeur de Saxe ?

C'est bien pis encore un mois après. Il écrit à Grynée¹ :

« Tout ce qu'on peut imaginer de misère et de chagrins, nous sommes réduits à l'attendre de nos barbares et féroces ennemis, nous, vos frères en Christ, abandonnés ou trahis par ceux dont après Dieu nous espérions notre salut. Hier j'ai voulu fuir avec la petite Théodora, la filleule d'Amerbach, mais il aurait fallu passer la nuit dans un navire découvert, et supporter une pluie continuelle. Mes amis sont tous intervenus et m'ont fait sortir du bateau. Je vous supplie de nous recommander dans notre misère à votre illustre magistrat, et de consoler cette église par tous les moyens qui sont en votre pouvoir. L'idolâtrie qui pendant soixante ans avait été bannie de Thonon et de toute cette contrée, vient d'être rétablie par les Savoyards. Les malheureux habitants ont fui ou ont été égorgés. Chose incroyable et pourtant vraie, les Espagnols font enlever la peau aux cadavres des nôtres et jettent les chairs par morceaux dans la gueule des fours à charbon. Je me recommande, moi et ma famille, à vos prières. Adieu, saluez les très-illustres docteurs Amerbach, Grynée, Plater et vos autres collègues. »

Il ne restait plus qu'à fuir à tout prix. Trois portes de la ville étaient investies. La route du lac restait seule ouverte. Quoique atteint de la diarrhée depuis douze jours, Hotman sortit de son lit pour entrer un soir dans un bateau avec la plus jeune de ses filles². Le lendemain matin il débarqua à Morges, d'où il se rendit à Bâle comme il put.

A peine arrivé, il écrit à Camerarius³ pour le prier de faire adresser à Bâle les cent florins promis par la Saxe, et pour se plaindre amèrement des Bernois qui ont trahi Genève. Toutefois

1. Hot. Grynaeo, 30 aug. 1589. Bâle.

2. Hot. baroni Streinnio, 26 oct. 1589 (imprimé).

3. Hot. Camerario, 24 sept. 1589 (imprimé). Dans cette lettre Hotman charge Camerarius de saluer Doneau et Giffen qui enseignent à Altdorf, près de Nuremberg.

il n'ose insister, car Berne menace quiconque ose parler ou écrire à ce sujet¹.

Il y revient plus longuement dans ses lettres à Stück, d'abord le 22 septembre, puis surtout le 26² :

« Zurich, lui dit-il, a le premier rang parmi les Suisses. Il est juste que les choses qui intéressent le salut de la Suisse tout entière, soient soumises à la décision de Zurich. C'est une vieille règle de droit. Ce qui intéresse tout le monde doit être approuvé par tous. Et quand le risque d'une affaire appartient à tous, c'est à tous qu'il convient d'en laisser la direction. Genève est la clef et le boulevard de toute la Suisse. Il ne faut donc pas laisser à Berne seule la connaissance des traités qui la concernent. Pourquoi les Bernois n'ont-ils pas voulu avoir de témoins de ce qu'ils faisaient? Si dans la dernière guerre ils avaient eu avec eux des gens de Zurich, ils auraient eu autant de témoins de leur courage, de leur probité et de leur bonne foi, et ils ne seraient pas réduits à menacer de mort les novellistes qui répandent de mauvais bruits sur eux en Allemagne. Bref, c'est vous surtout qui êtes intéressés à ce que la clef de la Suisse ne soit pas perdue. Il n'est pas juste qu'on vous traite comme des pupilles ou des impubères, dont on administre les biens sans qu'ils aient à s'en mêler. De plus n'est-il pas de l'intérêt de tous les Suisses que le pas de l'Écluse soit libre et ouvert à tous? Est-ce que tous les Suisses font le commerce à Lyon? Est-ce que tout commerce n'est pas interrompu? Aussi j'engage vos docteurs et vos pasteurs à imiter le courage et la piété, la grandeur d'âme et la résolution du D^r Grynée. Dernièrement il a employé la plus grande partie de son prêche à recommander la ville et l'église de Genève. Il a montré que cette ville était comme le faubourg de la Suisse. Si vos ennemis, disait-il, s'étaient emparés de votre faubourg, ne trouveriez-vous pas qu'il est temps de courir aux armes? Réveillez donc les hommes les plus influents de votre République pour qu'ils comprennent que le péril de Genève les touche. Il faut prendre garde de ne pas livrer aux Espagnols l'entrée de la Suisse. Le roi de France ne sera pas si petit ni si faible qu'il ne soit bientôt en état de venger l'injure qui lui a été faite. Vous savez que le 4^{er} septembre il a remporté une grande victoire à Dieppe. Plus de dix mille ennemis ont été tués. Le fils du duc de Lorraine est pris, le duc de Nemours noyé, Mayenne blessé.

1. Id., 6 oct. 1589 (imprimé).

2. Hot. Stückio, 22 sep. 1589 (Zurich). Id., 26 sept. 1589 (imprimé, aussi à Zurich).

Dieu montre bien sa volonté d'arracher aux entreprises de ses ennemis un roi très-chrétien de nom et d'effet. Je le recommande à vos prières et à celles de vos collègues. »

Le 4 octobre il écrit à Lingelsheim ¹ :

« Je me suis réfugié ici le mois dernier, nu, naufragé, ruiné par la tempête qui s'est abattue sur Genève et qui, si Dieu ne vient au secours, dans sa miséricorde, menace d'engloutir cette ville, grâce à ces avars (ἄποροὶ) qui n'ont eu aucun souci ni des traités, ni de la religion, ni de leur honneur, ni de leur réputation, soit parmi les contemporains soit devant la postérité. Ils sont allés jusqu'à vendre des navires au Savoyard qui s'en sert contre les Genevois. Il a construit un fort à Versoy, et un autre en face, à Bellerive, et tient ainsi de droite et de gauche les navires genevois sous le feu de ses bombardes. Maintenant il croise avec sa flottille pour s'emparer de ceux qui passent. Mais jusqu'à ce jour les Genevois se sont vigoureusement défendus avec ce qu'ils appellent leurs galères. On dit aujourd'hui (et il en est bien réellement ainsi) que les trois autres confédérés négocient avec le Savoyard pour le déterminer à soumettre sa querelle à leur arbitrage et à celui de tous les Suisses, et à laisser les armes pour prendre les voies de droit. En attendant il y aurait trêve. Si le Savoyard repousse ces propositions on prendra les armes pour secourir Genève. Quant aux affaires de France, vous devez en être parfaitement instruit. Je puis vous donner comme certain que Lesdiguières s'est emparé de Grenoble et de Crest; il a maintenant une belle occasion pour entrer en Savoie et pour assiéger Chambéry qui n'est qu'à une journée de marche. »

Un des anciens élèves de Hotman à Strasbourg, Richard Strein, baron de Schwarzenau, était devenu conseiller de l'empereur à Vienne. Hotman lui écrit le 26 octobre et lui raconte tout ce qui vient de se passer².

« Le duc de Savoie, lui dit-il, ayant fait alliance avec nos ennemis, s'est emparé l'année dernière du marquisat de Saluces, pensant bien prendre une bonne part du royaume de France livré et offert en proie par le pape. Le feu roi outré de colère envoya en Suisse M. de Sancy pour y lever des troupes et y joindre les Genevois qu'il savait constamment menacés par le Savoyard. En peu de jours Sancy occupa

1. Hot. Lingelsheimio, 4 oct. 1589 (imprimé).

2. Hot. Richardo Streinnio, 26 oct. 1589 (Londres, British Museum, Harl. 4935, aussi imprimé).

trois préfectures, qu'on appelle les bailliages, près de la ville de Genève. Etant ensuite parti pour la France, confiant dans la fidélité des Bernois, il leur confia la garde de ces préfectures. On en retira ainsi près de 15,000 hommes, et environ 40 canons, tandis que le Savoyard avait tout au plus 4 ou 5,000 hommes. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Les Bernois ont abandonné les trois préfectures, et laissé au Savoyard le champ libre pour assiéger Genève. Vous saurez le reste par le papier que je vous envoie ci-joint. J'ajouterai seulement ceci. Quand j'ai vu que les trois portes de la ville étaient investies et qu'il ne restait plus d'issue que par le lac, quoique malade et alité depuis douze jours, je me jetai dans un bateau et après avoir navigué toute la nuit j'arrivai le matin à Morges, d'où je me rendis comme je pus à Bâle. »

Il exprime ensuite sa résignation et sa misère, sans doute dans l'espoir que cette fois comme après la Saint-Barthélemy Strein viendra à son secours et lui enverra quelque argent.

Le 4 décembre Hotman écrit à Stück¹ pour le prier de faire passer un paquet à Nuremberg.

« Jusqu'ici, dit-il, j'envoyais mes paquets par Strasbourg, mais en ce moment toutes les routes sont coupées et infestées de brigands. Hier deux envoyés de notre magistrat sont tombés dans les mains des Lorrains; pillés, dérobés, dépouillés, ils n'ont échappé qu'à grand peine à la cruauté de ces gens. M. Sancy est ici chez nous, il assiste à nos prêches. Il est plein de confiance, surtout depuis qu'il a appris que presque tous les lansquenets qu'on disait avoir péri, sont arrivés sans encombre à Strasbourg et doivent bientôt repartir avec Frenz qui nous amène une grosse troupe. Nous avons reçu de Lyon des lettres pleines du meilleur espoir. Notre ami Lesdiguières a déjà pris ou va bientôt prendre Vienne, s'il plaît à Dieu. Le cardinal Gaëtan, qui s'est arrêté à Lyon, avait envoyé cent cheveu-légers de sa suite, non de celle du saint père, pour tenir garnison à Vienne. Ayant appris qu'ils avaient tous péri jusqu'au dernier, il commence à désespérer des affaires de France. On dit que le roi a pris ses quartiers d'hiver à Tours et qu'il y refait son armée. Cependant Sancy tâchera de faire une campagne en France. Je prie Dieu qu'il lui donne le succès. »

Hotman ajoute qu'il donne des leçons particulières chez lui. Il fait un cours sur le gouvernement de la république romaine en

1. Hot. Stuckio, 4 déc. 1589. (Zurich, aussi imprimé.)

prenant pour texte le discours de Cicéron *de provinciis consularibus*. Il fera aussi tous les lundis une leçon chez lui pour les étudiants en droit. Parmi les élèves d'Hotman était un jeune homme de Zurich nommé Heinzel. La famille de ce jeune homme envoya à Hotman quelque argent, par l'intermédiaire de Stück¹.

Le 31 décembre Hotman écrit à Stück⁴ :

« Nous sommes ici sans nouvelles de France. Tout ce que nous savons c'est que l'orgueil de nos ennemis va baissant et que beaucoup de villes reconnaissent leur maître l'une après l'autre. »

Le 15 janvier 1590 Reuber lui écrivit pour le complimenter à l'occasion de la nouvelle année et lui envoya en présent trois vieux doublons d'Aragon². Quelques jours avant Hotman avait reçu d'Altdorf les compliments de Giffen³.

Enfin le 19 janvier 1590 il écrit à Lobbet⁵ :

« Les Suisses évangéliques vont tenir un conseil à Arau pour délibérer sur l'affaire des Genevois dont les Bernois se plaignent vivement comme s'ils étaient opposés à tout arrangement. »

On espérait cependant que le traité entre Berne et Savoie ne serait pas ratifié⁶.

Cette lettre est la dernière qu'Hotman ait écrite. Une hydroisie venait de se déclarer. Hotman l'annonce lui-même à Lobbet et le prie de lui envoyer une consultation d'un médecin de Heidelberg⁷.

Son fils aîné, Jean, était en Angleterre. On lui écrivit d'arriver au plus vite. Les médecins ne laissaient aucun espoir. On croyait seulement que la maladie serait plus longue, mais Hotman voulut se traiter lui-même, et prit une certaine poudre qui ne fit qu'abrégé ses jours. Le 12 février 1590 il expira⁸.

Tous les Français réfugiés à Bâle suivirent son convoi. Il fut enterré dans la cathédrale où un emplacement lui fut gratuitement concédé, et Grynée prononça son éloge funèbre⁹.

1. Stuckius Hotomano, 25 déc. 1589 (88) (imprimé).

2. Reuberus Hotomano, 15 janv. 1590 (imprimé).

3. Giphanius Hotomano, 4 déc. 1589 (imprimé).

4. Hot. Stuckio, 31 déc. 1589 (imprimé), p. 250.

5. Hot. Lobbetio, 19 janvier 1590 (imprimé).

6. Stuckius Hotomano, 8 février 1590 (imprimé).

7. Albosius Hotomano, 11 kal. febr. 1590 (imprimé).

8. Amerbachius Joanni Hotomano, 17 fév. 1610 (imprimé).

9. Le 13 février 1590 Grynée écrit à Julius : « Hodie sepelivi Hotomanum, qui

Par son testament il confiait ses trois filles à la garde de son fils Jean, et les instituait tous les quatre héritiers par portions égales, laissant à Jean par préciput sa terre de Villiers et sa bibliothèque. Il déshéritait son fils Daniel.

L'inventaire fut bientôt fait, par les soins d'Amerbach. Deux caisses de livres et de hardes, 7 cuillers et une fourchette d'argent. 30 couronnes d'argent comptant. Les dettes, dont quelques-unes remontaient à plusieurs années, s'élevaient à 350 couronnes.

Les deux filles aînées d'Hotman ¹ étaient restées à Genève chez une tante maternelle. La troisième, Théodora, qui avait accompagné son père à Bâle, fut remise aux soins des époux Biset, de Troyes, qui avaient soigné Hotman dans sa dernière maladie.

Jean Hotman n'avait pu arriver à temps pour assister aux derniers moments de son père. Il manquait d'argent, et d'ailleurs ce n'était pas facile, alors, de traverser la France. Il n'arriva à Bâle qu'en 1592 pour recueillir la bien modeste succession et surtout les papiers de son père. Hotman avait préparé une édition de ses œuvres complètes, son fils acheva le travail, qui fut publié à Genève en 1593, par le professeur Lect.

R. DARESTE.

extinctus est tympanitide. In Christo nostri templi locum mortalibus ejus exuviis esse volui. Si concionem edidero, mittam. »

1. L'aînée des filles, Marie, était née à Strasbourg le 16 janvier 1558. Hot. Bullinger, 17 janvier 1558 (imprimé).

LA FRONDE EN PROVENCE

LA GUERRE DU SEMESTRE

(SUITE ET FIN.)

VII.

Bataille du Val (27 mars 1649 — 9 juin 1649).

Le comte d'Alais, pendant sa captivité, avait conçu pour les parlementaires une haine qu'à tout prix il voulait assouvir¹. L'entourage du comte redoublait encore en lui son désir de vengeance². Ses officiers lui rappelaient à chaque instant les affronts qu'il avait subis, et, comme ils n'espéraient leur rétablissement qu'à l'occasion de nouveaux troubles, ils ne lui parlaient plus que de guerre. La comtesse d'Alais, fière et vindicative, le pressait de profiter de l'ardeur des Marseillais, qui, par jalousie municipale, offraient au comte de venir assiéger Aix. Les membres du Semestre eux-mêmes, rompant avec leurs habitudes pacifiques³, « remontraient au comte qu'il devait faire la guerre, puisque tous lui promettaient un heureux succès, et que son intérêt propre et le bien de ses amis l'en sollicitaient. »

Le comte d'Alais hésitait à se lancer dans les hasards et les dangers d'une guerre civile. Mais il apprit que Conti et Retz⁴ suppliaient le Parlement de le garder prisonnier malgré le traité.

1. Régusse, p. 65 : « Il était bien difficile que Monsieur le comte d'Alais oubliât l'injure qu'il venait de recevoir dans Aix. »

2. Anonyme, p. 118-119.

3. *Id.*, 119.

4. Pitton, 417.

Bien que la Cour, par loyauté, s'y fût refusée, il savait très-bien que, d'un moment à l'autre, ces scrupules d'honnêteté pouvaient disparaître, et il avait hâte de se mettre à l'abri derrière ses soldats et ses partisans. Le 27 mars 1649, malgré le vent et la pluie, il monta à cheval en s'écriant que le temps était toujours assez beau pour sortir de prison, et, tout aussi joyeux que François I^{er} en recouvrant sa liberté, courut d'une seule traite jusqu'à Roquevaire. Il y rencontra un des consuls de Marseille, Jean Boule, qui était venu à sa rencontre. Quelques-uns de ses soldats se trouvaient aussi dans cette petite ville. Tous portaient le ruban bleu, qui allait devenir la couleur du parti. Accueilli par des cris de joie, Alais sentit renaître son courage, et se prépara ouvertement à la guerre.

Ses soldats l'avaient déjà commencée : après la journée de Saint-Sébastien ils s'étaient répandus dans les campagnes, pillant et ravageant comme au temps des grandes Compagnies. Ils se vengeaient de leur humiliation par d'atroces cruautés. Dès le 23 janvier, le Parlement leur avait enjoint par un arrêt de quitter la Provence, et il avait renouvelé cette ordonnance le 25 janvier et le 6 février¹. Mais les soldats avaient répondu qu'ils ne recevaient pas d'ordres du Parlement, et que ceux du comte d'Alais étaient extorqués. Ils avaient continué de plus belle leurs exactions, et, secrètement encouragés par leurs chefs, n'attendaient plus que le comte d'Alais pour entrer décidément en campagne. Aussi s'empressèrent-ils de le rejoindre, dès qu'ils eurent appris sa mise en liberté.

La grande ville de Marseille se déclara en sa faveur. Les parlementaires y avaient bien quelques amis, et, à leur tête, le lieutenant général de l'amirauté, de Valbelle, et les deux consuls Glandèves et Curet, mais ils étaient en petit nombre : au contraire les amis du comte d'Alais formaient la majorité. Ils lui avaient offert douze canons. On cherchait déjà dans la ville des marchands pour les maisons et les offices des parlementaires. On se demandait de quel côté on attaquerait Aix, si on l'assiégerait en règle, ou si on tenterait une surprise. Les fanfarons affirmaient que les murs de cette autre Jéricho tomberaient non pas au son des trompettes, mais à coup de pommes cuites².

1. Anonyme, 98. Bouche, I, 947.

2. Pitton, p. 429.

Toulon aussi s'était prononcé pour le comte d'Alais. Le 3 février 1649, le conseil de la ville avait pris la résolution d'envoyer une députation au roi pour l'assurer de la fidélité de la ville. François Solliers fut nommé chef de cette députation, et on lui alloua pour frais de voyage une somme de mille livres. Tarascon, Sisteron, Saint-Tropez, Bouc, Antibes, Orgon, Brignoles suivirent le mouvement, et envoyèrent leur adhésion au comte. Dans plusieurs autres villes on n'attendait qu'un signal pour se joindre à ses partisans. Alais, excité par ses amis, fit alors une tournée dans le pays sous le prétexte de visiter les antiquités romaines, mais en réalité pour augmenter le nombre de ses partisans. En effet ¹, « partout où il passa, il témoigna beaucoup de bienveillance aux villes, aux communautés, aux villages, aux moindres habitants. »

La plus grande partie de la noblesse provençale vint encore lui fournir une aide inespérée. Fatiguée de l'outrecuidance des gens de robe, et surtout de leurs prétentions militaires, jalouse aussi de l'influence politique dont le Parlement venait de s'emparer, la noblesse se joignit presque tout entière au comte d'Alais². Le marquis de Grimaut et sa famille, les marquis de Senas et des Ris, le commandeur et le chevalier de Vins coururent s'offrir à lui. Il se fit même dans les provinces voisines comme une croisade de gentilshommes contre les parlementaires. Le marquis de Montpezat et le comte de Sevignon lui amenèrent, le premier du Languedoc, et le second de Bourgogne, environ trois cents gentilshommes volontaires, qui brûlaient du désir de ramener les robins à la raison.

Alais s'occupa aussi de reconstituer et de renforcer son armée. Le régiment de cavalerie Saint-André Monbrun, alors commandé par Villefranche, était en Dauphiné. Alais le fit entrer en Provence par Sisteron, et le cantonna à Manosque en l'autorisant à vivre sur le pays. En effet les cavaliers marquèrent leur passage en pillant sur leur route les quatre villages de Malijai, Bras, Corbières, Espinouse. Quant à ses autres soldats, furieux du rôle qu'ils avaient joué, Alais n'avait qu'à les entretenir dans leurs projets de vengeance.

1. Anonyme, p. 120.

2. Mazarinade 3390. *Réponse d'Ariste à Clitophon sur la pacification des troubles de Provence.*

Alais voulut encore se ménager des intelligences dans le camp ennemi. Il savait que les parlementaires n'étaient pas d'accord. Quelques-uns d'entre eux, et, à leur tête, le président Régusse, trouvaient qu'on était allé beaucoup trop loin. Le gouverneur des îles de Lérins et celui d'Antibes, Guitaud et Campals, amis particuliers de Régusse, lui demandèrent une entrevue : elle eut lieu à Roquevaire. Le président et l'ex-intendant¹ Sève, envoyés par Alais, ne parvinrent pas à s'entendre : néanmoins Régusse promit de s'interposer² et fit assurer le comte de ses bonnes dispositions.

Tout donc se déclarait en faveur d'Alais. La plus grande partie de la province et presque tous les nobles étaient de son côté; il avait de bons soldats; ses ennemis commençaient à se diviser : la fortune lui souriait enfin, et l'heure de la vengeance semblait arrivée.

Le Parlement, de son côté, n'était pas resté inactif. Le lendemain du jour où le comte d'Alais avait quitté la ville, le 28 mars, il avait ordonné un *Te Deum* en l'honneur du rétablissement de la paix. La Cour des comptes et les nouveaux consuls assistaient à la cérémonie³. Le soir, des feux de joie et des illuminations avaient eu lieu. Les jours suivants les fêtes continuèrent; car il semblait que le Parlement cherchait à oublier dans les plaisirs le danger qui grossissait de jour en jour. Le 16 avril furent lues et publiées solennellement, en audience publique, les lettres patentes décrétant la suppression de la Chambre des Requête, celle du Semestre, et l'amnistie. A l'issue de la séance le Parlement tout entier assista à une grand messe à Saint-Sauveur, à l'occasion d'un vœu fait à Paris par Barrême⁴. Il avait promis, si le Semestre était supprimé, une grand messe annuelle et perpétuelle. Le Parlement avait ajouté une vierge en argent de grandeur naturelle. Dès lors cette messe se célébra le premier jour libre après le 16 avril. On plaçait la vierge sur l'autel, et le Parlement assistait toujours, en corps, à cette cérémonie.

1. Les intendants avaient été supprimés par arrêtés d'octobre 1648 et du 2 avril 1649. Le Parlement, qui en voulait à Sève à cause de sa participation aux affaires du Semestre, avait prononcé une amende de 1000 livres contre quiconque le reconnaissait en qualité d'intendant. Anonyme, p. 97.

2. Régusse, p. 66.

3. Anonyme, p. 110-111. — 4. *Id.*, 112.

Le Parlement, qui voulait consacrer le souvenir de sa victoire, décida aussi qu'on referait la procession de Saint-Sébastien. Il s'engagea à y assister dorénavant en robes rouges. Vingt-six pauvres, habillés de neuf aux frais de la Compagnie, marcheraient précédés d'un conseiller de la Grand Chambre tenant en main un flambeau du poids de quatre livres¹. Seulement la procession ne sortirait plus de la ville. Elle ferait le tour intérieur des remparts, et, quand elle arriverait devant une des portes, une décharge de pétards rappellerait la prétendue surprise manquée².

Ces attaques n'étaient qu'indirectes. On ne pouvait reprocher aux parlementaires que de célébrer avec trop de pompe une victoire qui leur avait coûté si peu. Mais ils se mirent dans leur tort en autorisant de grossières et indécentes attaques contre le comte et la comtesse d'Alais.

La procession de la Fête-Dieu était une des grandes solennités de la Provence³. Le roi René en avait dressé le plan en 1474. C'était un vrai mystère du moyen âge, dont le premier acte était un mélange de sujets tirés de la Fable et de la Bible, le second représentait la disparition du polythéisme, le troisième le triomphe de la vraie religion. Mais en dehors de ces scènes religieuses s'introduisaient tous les ans de nouveaux épisodes. Le plus curieux d'entre eux s'appelait le *jeu des Momons*. A l'issue des vêpres, Momus, accompagné d'animaux grotesques, paraissait sur un trône. Devant lui marchaient les Momons, qui avaient toute liberté de tourner en ridicule qui bon leur semblait. Leur verve railleuse n'épargnait personne; parfois même elle dépassait toute mesure. A la procession de 1649, figura un acteur qui avait les traits et la démarche du comte. On l'avait même revêtu d'un habit semblable au sien⁴. Deux planchettes qui se soulevaient et s'abaissaient à volonté pendaient à ses côtés, et exhibaient aux yeux de la foule la partie de son corps où le dos

1. Anonyme, 113.

2. Cette procession se perpétua jusqu'à la Révolution. C'était même pour les religieuses de Saint-Sauveur une occasion d'inviter la haute société de la ville, qu'elles ne renvoyaient que rassasiée de friandises et de confitures. Roux Alpheran, t. I, p. 436.

3. Leber, *Dissertations sur l'histoire de France*, X, 55, X, 103. De Haitze (1758), *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*.

4. Papon, p. 517.

change de nom et de forme. Il avait près de lui une femme grotesquement attifée, mais que l'on reconnaissait facilement pour la comtesse. Le président Gauffridy et les membres du Semestre suivaient en piteux équipage. A quelques pas de là les Momons, vêtus d'une longue robe mi-partie jaune et rouge, chantaient l'histoire scandaleuse de l'année, et, comme de juste, le comte et son entourage fournissaient la matière de cette indécente satire.

Cette scène scandaleuse eut un grand retentissement. Alais en fut indigné, et son désir de vengeance ne fit que s'accroître. La guerre n'était pas encore déclarée, mais tout l'annonçait. Les pamphlets se succédaient, presque aussi violents et aussi orduriers que les Mazarinades parisiennes. L'un d'entre eux fut alors très-remarqué. Il est intitulé les *Visions du père Hyparque, religieux Provençal, au couvent des Saints-Pères d'Aix*¹. Ce prétendu religieux est un moine à la façon de Jean des Entommeures. Il ne ménage ni les propos grivois ni les actes peu édifiants. Rien ne l'arrête dans ses hardiesses. Il visite toute la Provence², et en décrit les villes, comme si c'étaient des femmes de diverses conditions; mais il n'hésite pas à leur demander de retrousser leurs cottes, afin qu'il voie ce qu'elles portent de plus caché, et ce lui est une occasion de parler des intrigues d'alors, des projets qu'on prêtait aux deux partis, et de toutes les histoires scandaleuses du temps. Cette allégorie fut très-goûtée; un anonyme essaya de la réfuter en publiant, sous la rubrique de l'*Antimoine Provençal*, une lettre à un Languedocien; mais il ne réussit qu'à envenimer le débat. Car cette guerre de plume, outre qu'elle ne pouvait se prolonger plus longtemps, ne servait qu'à exaspérer les esprits. Aussi bien on allait bientôt passer de la théorie à la pratique, et des injures à la violence.

Un conseiller du Semestre, Louis de Flotte, avait été chargé par le comte d'Alais de faire une tentative sur Draguignan; mais le conseiller Canet, envoyé par le Parlement, s'était déjà jeté dans la place. Louis de Flotte, furieux de sa mésaventure, revenait vers le comte, lorsqu'il rencontra sur sa route deux parlementaires, Villehaute³ et Maucros. Une discussion s'engagea, et les deux parlementaires restèrent sur le terrain. Mais les

1. N° 4040 des Mazarinades inscrit sous le n° 23025 dans la Bibliothèque historique du père Lelong.

2. *Dictionnaire de la Provence et du Comtat Venaissin*, III, 410-411.

3. Nommé de Saxie Villavie par l'*Anonyme*, 130.

vainqueurs, effrayés de leur victoire, coururent s'enfermer dans la petite place de Montauroux, dont le maire, Poulle, était leur ami.

A la nouvelle de ce meurtre, le Parlement jura d'en tirer une vengeance éclatante, sans sortir des voies légales. Un huissier se présenta donc à Montauroux et somma les habitants de lui livrer les assassins de Villehaute et Maucros. On se moqua de lui, et l'huissier se retira en placardant une copie de la sommation sur un arbre, en vue des remparts. Le consul Poulle informa immédiatement le comte d'Alais des événements, et lui demanda des renforts, car il s'attendait bien à ce que la menace du Parlement serait suivie d'effet. Le comte lui envoya deux de ses gardes, Villeneuve le Basque et Haitze, avec des lettres pour les gouverneurs d'Antibes et Monaco, afin d'avoir main forte au besoin.

Le Parlement se décida en effet à poursuivre l'affaire. Oppède, Cormis, Malijeai et Espagnet furent délégués pour informer de l'assassinat. Sous prétexte qu'il n'y avait pas de sûreté pour leurs personnes, ils demandèrent à être accompagnés par un des procureurs du pays. François de Duranti les escorta avec soixante fusiliers; mais, sur leur route par Saint-Maximin et Barjols, ils réunirent quelques autres amis du Parlement, et, quand ils arrivèrent à Draguignan, ils étaient environ trois cents.

Alais semblait n'attendre que cette occasion pour entrer en lutte. Alléguant que les procureurs du pays ne peuvent armer sans ses ordres, il concentre ses troupes, et annonce qu'il va dissiper le rassemblement par la force. En même temps il fait saisir Bagnolles par Vins, et Sisteron par Ramefort, gouverneur de la citadelle : Villavoire s'établit à Manosque, Pille à Berre, et Flotte à Roquevaire. Enfin le régiment de cavalerie Dupuy-Monbrun prend position sur la route de Brignolles, et coupe ainsi la retraite aux députés des parlementaires alors à Draguignan.

Afin d'empêcher ce malheur, les Aixois résolurent de se porter à la rencontre de leurs députés; 2,000 hommes, commandés par Carces, sortirent d'Aix. Beaucoup de jeunes gens faisaient partie de l'expédition : ils y allaient comme à une partie de plaisir : mais ils ne devaient pas être plus heureux que les Parisiens, qui, eux aussi, quittaient alors leur ville tout enrubannés, fanfarons

et vantards, et revenaient toujours battus par les troupes régulières. Cette armée improvisée prétendait n'entrer en campagne que pour aider la retraite de ses commissaires. Elle n'avait qu'à prendre le droit chemin, ou bien, pour plus de sûreté, qu'à filer par Riaus¹ : mais telle était sa présomption qu'elle ne rêvait que bataille et carnage. Ces naïfs soldats s'imaginaient que les troupes du comte fuiraient à la première attaque; ils avaient oublié que ces vieux soudards avaient une revanche à prendre, et qu'ils combattaient tout à leur avantage, non plus dans les rues étroites d'une ville, mais en rase campagne.

A huit heures d'Aix, dans la plaine qui s'étend entre la Calami et l'Argeus, est un creux qu'on nommait le Val : le régiment Dupuy Monbrun y était campé. Dès que l'avant-garde parlementaire aperçut l'ennemi, Astier, qui la commandait, s'élance au galop suivi des siens, sans même se préoccuper s'il sera soutenu. Pas un de ces malheureux ne revint : ils restèrent tous dans le vallon. Le gros de l'armée donne à son tour, mais sans ordre, au hasard. Les cavaliers du comte n'eurent qu'à pousser devant eux cette troupe indisciplinée pour la mettre en déroute. Une terreur panique s'empare des parlementaires : ils se débandent et fuient jusqu'à Barjols (9 juin 1649).

La revanche du comte d'Alais était complète, 300 cavaliers royalistes avaient battu 2,000 parlementaires. Au nombre des morts étaient le consul Barthélemy, le conseiller du Chaîne, et Etienne Vaillac. Les familles les plus illustres d'Aix avaient toutes à déplorer la perte de l'un de leurs membres. Isnard, Montpezat, Cabanes, Bresc, Villenon, Martin de Guene avaient été tués : Ollier, Châteauneuf, Bourguet, Honorat de Pourrioux, Vitalis, Nurigot, Astier jeune, Rancurel étaient blessés.

Les parlementaires essayèrent de se consoler en alléguant que leurs chevaux, tous de louage, n'avaient pas osé soutenir le bruit des mousquetades. Ils prétendirent que les cadets d'Aix s'étaient bien battus : il est vrai que cette folle jeunesse s'était fait tuer avec bravoure, mais elle n'en avait pas moins été la cause du désastre par sa précipitation. Alais avait maintenant sa victoire du Val à opposer à la journée de Saint-Sébastien².

1. Anonyme, p. 133.

2. D'Ormesson (éd. Chéruef, I, 747) raconte tout au long la bataille du Val. Il diffère seulement sur la mission des parlementaires, qui, d'après lui, auraient été députés à Draguignan pour y présider à l'élection des consuls.

VIII.

Siège d'Aix (9 juin 1649 — 25 juillet 1649).

Le retour à Aix des troupes battues au Val fut lamentable. Elles arrivaient par pelotons, honteuses et découragées. Les commissaires de Draguignan, qu'on s'était promis de ramener en triomphe, furent forcés de revenir incognito. Le deuil était général « non pas tant¹ pour le nombre des morts que parce que tous ceux qui avaient péri en cette rencontre appartenaient aux principales familles de la ville, et que c'étaient tous gens auxquels le peuple avait beaucoup de confiance. »

La cause des parlementaires semblait perdue. Alais, tout heureux de sa victoire, heureux surtout de n'avoir pas engagé les hostilités, écrivit au roi pour lui faire part et de la révolte et de sa répression. En même temps il ramenait au devoir les villes qui s'étaient déclarées en faveur du Parlement. Ainsi, à Tarascon, à la nouvelle de la bataille du Val, les parlementaires étaient chassés de la ville, et ne trouvaient de refuge qu'à Arles. Aussitôt Alais s'emparait du fort de Tarascon, qui commande le Rhône, et y mettait une garnison de 200 Cévennols, à la fois pour le mettre à l'abri d'un coup de main des Arlésiens, et pour s'assurer une bonne position militaire. A Vence, le régiment de Modène eut la permission de traiter à sa guise les habitants, tous parlementaires, et il abusa odieusement de cette permission. Les soldats n'avaient-ils pas imaginé d'embrocher les enfants par leurs langes, et de les présenter au feu, jusqu'à ce que leurs parents aient indiqué la cachette où ils amassaient leurs modestes épargnes² ! La guerre atteignait déjà ce degré de férocité qu'on ne rencontre jamais que dans les guerres civiles, et surtout dans le Midi.

Alais aurait voulu traiter de même le village des Mées. Il y avait envoyé un de ses hommes, le lieutenant Artaud, s'emparer sans jugement de quelques suspects, qu'il s'agissait d'enfermer à

1. Anonyme, p. 139.

2. Mazarinade 3816. « *Très humble remontrance du Parlement de Provence au roy sur le gouvernement du comte d'Alais.* »

la citadelle de Sisteron ¹. Mais l'envoyé du comte fut pris par les habitants, et livré au Parlement. La Compagnie légalisa l'arrestation d'Artaud, et le retint en prison ; car elle aimait mieux courir les chances de la guerre que renoncer, après une défaite, aux bénéfices de la victoire passée. Une commission extraordinaire fut nommée d'urgence à Aix, afin de diriger les affaires publiques ², de trouver les fonds nécessaires, et de fixer le nombre des troupes qu'on devait mettre sur pied. Elle se composait de membres du Parlement et de la Cour des Comptes, de chanoines, des trésoriers généraux de France, des consuls, de quelques gentilshommes et des principaux bourgeois. A peine installée, cette commission prit à la hâte les mesures que réclamaient les circonstances.

Le Parlement de son côté ne perdit pas son activité, et rendit arrêts sur arrêts. Le 14 juin une ordonnance enjoignait aux Aixois de rester dans la ville, sous peine de dix livres d'amende ; neuf jours après, le 23 juin, une nouvelle ordonnance imposait une amende de cinq cents livres à tous ceux qui ne rentreraient pas. Le 19, la Compagnie défendait aux gentilshommes et aux communautés de se réunir. Le même jour elle lançait contre les soldats d'Alais et le comte lui-même une véritable Philippique. « Attendu que ces troupes et régiments courent sus aux sujets de S. M., font par force contribuer les communautés, font des prisonniers, saisissent des places et chasteaux, ostent le moyen au peuple par leur dégast de payer les tailles et les deniers royaux, et commettent une infinité de désordres ; attendu que ledit sieur d'Alais outrepassé le pouvoir de sa charge, et entreprend sur l'autorité de la Cour et des procureurs du pays..... la Cour, ses chambres assemblées, après la protestation qu'elle n'a pour objet que le bien et le service du roy ... ordonne que les troupes étrangères vuidront la province dans les trois jours. » En même temps le Parlement défendit aux communautés de leur fournir des vivres. Brignoles, Tarascon, et pour la seconde fois Montauroux, recevaient l'ordre de désarmer. Mais ces arrêts, dont aucun ne s'exécutait, excitaient les railleries des royalistes. « La Compagnie se trompe, disait-on, si elle compte faire la guerre avec du parchemin : ce sont là des armes que les troupes ne craignent guère, ni ne connaissent ³. »

1. *Id.* — 2. Anonyme, p. 145. — 3. Anonyme, p. 144.

Aussi bien la confiance des parlementaires était singulièrement ébranlée. Quelques-uns d'entre eux, malgré les ordonnances, avaient quitté la ville; Glandèves s'était réfugié à Hyères, Bras à Pertuis. Le président Régusse songeait à faire sa paix avec la cour. On l'avait envoyé lever des troupes à Riez, mais il ne se pressait pas : « Mon retardement¹, écrit-il, procédait autant de la longueur que la chose méritait, comme du désir que j'avais de voir plus clair dans cet embarras, et de sentir augmenter la nécessité de mon retour à Aix. » Il se décida pourtant à y revenir, mais pas pour longtemps, car il chercha un refuge à la Ciotat, et écrivit à Mazarin pour l'assurer de sa fidélité.

Ceux des parlementaires que n'avait pas encore atteints le découragement, ou qui se trouvaient trop engagés pour reculer, résolurent de payer d'audace. Ils avaient organisé une petite armée : on avait « boursillé² » de tous côtés. Les partisans d'Alais, par exemple, avaient été frappés d'une contribution forcée qui variait entre 300 et 500 écus. L'Université en avait donné 4,000, le corps des marchands 10,000. Quelques riches citoyens avaient envoyé leur vaisselle à la monnaie, et engagé leurs bijoux. On put de la sorte lever sept régiments d'infanterie, qui prirent le nom de leurs colonels, Régusse, Oppède, Beaurecueil, Bras, Tholonet, Canet et des Cournes; douze compagnies de cavalerie, et six de carabiniers. La couleur blanche était celle du parti. Les enseignes portaient cette énergique devise : *Pro patria mori, vivere est*. Le généralissime fut le comte de Carces. Sous ses ordres commandaient deux étrangers, le Dauphinois Mauguiron et Saint-Tronquet du Comtat. On les avait choisis justement pour éviter toute compétition entre les Aixois. De plus quelques hardis partisans couraient la campagne. Mageastre retenait Arles sous le drapeau parlementaire, et Canet Draguignan : Valbelle et Castellane couraient partout où l'on avait besoin d'eux. L'armée parlementaire était néanmoins de beaucoup inférieure aux troupes d'Alais : elle était composée de recrues mal commandées, et ne pouvait soutenir une guerre sérieuse contre les vieilles bandes du comte. Mais les parlementaires étaient

1. Régusse, p. 70.

2. Pitton, p. 435.

résolus à ne pas risquer d'action générale. Ils voulaient ne s'engager qu'à coup sûr.

On comprit cependant à Aix la nécessité de raffermir les courages par quelque coup d'éclat. Depuis la bataille du Val les exploits des parlementaires s'étaient bornés à rançonner les partisans du comte restés à Aix, et à démolir les bastides qu'ils possédaient aux alentours de la ville¹. Ils se décidèrent à faire une sortie, et à surprendre Berre. Cette ville avait alors une grande importance à cause de sa position, de ses fortifications, et de son grenier à sel. Bien que le comte Alais en fût le gouverneur particulier, les habitants ne l'aimaient pas. Le régiment de Bras reçut donc l'ordre d'occuper la ville. Mais, depuis leur défaite du Val, les Aixois étaient devenus très-circonspects. Apprenant que Pilles, un officier du comte, venait avec quelques soldats de renforcer la garnison de Berre, Bras fit halte à Notre-Dame de Cadarot. Bientôt même, poussant la prudence un peu trop loin, il décampa, et alla faire coucher ses soldats aux bastides de La Fare. Mais Pilles n'était pas soutenu par les Berrois, et il n'avait pas assez de monde pour les maintenir dans le devoir. Il prit le parti de quitter le château, pour aller chercher des renforts et des munitions. Les consuls de Berre, avertis de son départ, s'emparèrent du château, et prévinrent les Aixois, qui se décidèrent alors à quitter La Fare, et s'emparèrent sans coup férir d'une place qui n'était pas défendue. L'expédition avait donc réussi, mais ce n'était pas une victoire, puisqu'il n'y avait même pas eu combat².

Les deux partis étaient alors à peu près de force égale : mais on eût dit qu'ils redoutaient de se trouver en présence. Les uns et les autres s'accusaient d'avoir commencé les hostilités. Alais, au nom de la majesté royale insultée en sa personne, écrivit à Paris pour se plaindre du Parlement, et expliquer pourquoi il avait levé des troupes. Le Parlement de son côté envoya à Paris³ le conseiller Gallifet et l'avocat Guion pour exposer ses doléances. Ces plaintes mutuelles, dont on s'exagérait la portée, exaspéraient les deux partis. L'historien Bouche⁴ expose en ces

1. Mazarinade 3390, *Réponse d'Ariste à Clitophon*.

2. Anonyme, p. 148-150.

3. Anonyme, p. 156.

4. Bouche, t. I, p. 953.

termes la situation des esprits. « Il y avait entre eux une si grande aversion que jamais les Guelfes et les Gibelins en Italie, les Razats et les Carcistes¹ et autres partis contraires anciennement en cette province n'eussent été plus incompatibles que ces deux icy, qui se souffroient, voirement par force, aux villes qui estoient neutres, mais nullement en celles où un parti avoit le dessus sur l'autre. Le nom de Semestre ou de Parlementaire n'estoit pas moins en horreur que celui de Turc et de More. Tous les chemins de la province ressembloient estre en ce temps-là des bois et des forêts, où l'on ne voyoit que meurtres et voleries ; et les voyageurs de condition ne pouvoient s'exposer en chemin sans estre escortés d'un grand nombre de fusiliers. »

Les habitants d'une province voisine, le Languedoc, qui avaient avec la Provence des relations de chaque jour, souffraient beaucoup de la cessation des affaires et de la stagnation forcée du commerce. Ils crurent qu'en offrant leur médiation, ils réussiraient peut-être à rétablir la paix. François de Bosquet, évêque de Lodève, et le marquis de Calvissan furent donc envoyés par les États de Languedoc porter des propositions de paix à la ville d'Aix et au comte d'Alais². Les parlementaires avaient tout à gagner à cette paix. Ils accueillirent avec empressement les députés, et se montrèrent disposés à de grandes concessions. Le conseiller Barrême fut même envoyé par le Parlement, afin de remercier les États de Languedoc, et les pria en même temps d'empêcher les levées de gens de guerre faites par Alais en leur province. Mais lorsque les députés allèrent trouver le comte d'Alais, alors à Marseille, ils reçurent un tout autre accueil. On ne les laissa même pas exposer leur mission. Leur voix fut couverte par les cris répétés de : Point de paix ! Vive son Altesse³ ! Alais ne témoigna nul mécontentement de cette scène tumultueuse, qu'il avait probablement préparée ; pourtant, comme il ne voulait pas mettre tous les torts de son côté, il alla trouver les députés le lendemain, et leur proposa ses conditions. Elles étaient inadmissibles : il ne les avait sans doute présentées que pour qu'on les refusât, et qu'il eût de la sorte un prétexte à alléguer pour continuer la guerre.

1. Allusion aux partis qui se formèrent en Provence pendant la ligue.

2. Bouche, t. I, p. 952. Pitton, p. 437.

3. Anonyme, p. 154.

Il est vrai qu'une lettre de Louis XIV, datée d'Amiens, 24 juin 1649, semblait en ce moment lui donner tout à fait raison, et condamner la cause parlementaire. Le roi se plaignait des levées de troupes faites illégalement dans la province. Il ordonnait aux vigueries et communautés de les faire cesser immédiatement, et terminait en ces termes : « Je vous écris celle-ci pour vous dire que, si, au préjudice de mes défenses, il se trouve des gens qui assemblent des troupes dans la province, vous ayez, assisté de mes bons serviteurs, à leur courir sus comme criminels et perturbateurs du repos public : ne voulant point qu'on reconnaisse dans l'étendue de votre charge autre autorité pour les armes que celle qu'elle vous donne, et vous servir de toutes les voies que vous aviserez pour empêcher qu'il ne se passe rien qui puisse troubler la province dans son repos, et employer la force où elle sera nécessaire, pour réprimer la licence, et châtier la rébellion, etc., etc. » Alais eut grand soin de répandre à plusieurs milliers d'exemplaires cette lettre, qui lui donnait gain de cause. Les parlementaires essayèrent d'en atténuer la portée, en prétendant qu'elle ne venait pas directement du roi, mais qu'elle avait été seulement écrite par le ministre sur les pressantes sollicitations du comte. Quelques personnes alléguèrent encore que « cette lettre¹ avait été écrite à la persuasion du prince de Condé, afin que le comte fist semblant de se venger de ses ennemis. L'intention du conseil auroit été qu'Alais fist démonstration de menace, mais non pas de battre. » — « Quelques esprits spéculatifs² portèrent leurs vues plus loin, et crurent que cette lettre était un effet de la politique du cardinal Mazarin qui n'avait pas perdu de vue le dessein de dépouiller le comte de son commandement et voulait, pour y parvenir, le rendre odieux aux Provençaux. »

Quels que soient les motifs qui aient dicté cette lettre, irritation réelle contre le Parlement, complaisance pour le comte d'Alais ou duplicité de Mazarin, toujours est-il qu'Alais avait maintenant entre ses mains une arme légale, dont il entendait se servir. En effet, il ordonne aux consuls d'Aix de venir le trouver afin de conférer sur l'état de leur ville, et, sur leur refus, il déclare la guerre et entre en campagne³.

1. Bouche, t. II, p. 955.

2. Anonyme, p. 159.

3. Bouche, t. I, p. 956.

Alais quitta Marseille le 8 juillet, tambour battant et enseignes déployées. Il n'avait autour de lui que bien peu de monde, car la peste désolait alors Marseille, et aucun de ses partisans ne s'était joint à lui. Mais quand il arriva à Aubagne avec ses Cévennols commandés par le baron d'Alais et trois compagnies d'infanterie commandées par le chevalier de la Marcouze, il trouva dans cette ville les trois régiments de Saint-Aunai, de Saint-André et de Peraut. Il disposait à peu près de 3,000 hommes, sans compter ceux de ses partisans qui, sous les ordres de Ramefort et Valavoire, tenaient la campagne. Le jour même, il passa une grande revue de ses troupes à Aubagne et leur annonça que les hostilités s'ouvriraient le lendemain.

Le 9 juillet, l'armée marcha d'Aubagne sur Trèves qui ferma ses portes. On s'en vengea en ravageant le territoire. Le soir on arriva à Gardanne, où l'on coucha. Le comte rédigea dans ce petit village une sommation qu'il fit porter à Aix aux consuls et au Parlement. Les consuls, qui auraient bien voulu détourner de la ville les dangers qui la menaçaient, firent à cette sommation une réponse modérée¹ : « L'ordonnance de V. Altesse... nous a causé un très-sensible déplaisir, voyant que nos ennemis ont eu pouvoir de lui faire passer pour criminelles les armes que nous n'avons prises que pour la défense légitime de notre ville contre l'invasion des gens de guerre... Nous supplions V. A. de faire cesser tous les maux et désordres dont cette province est affligée, d'agréer... que nous puissions continuer nos soins en cette ville pour la conservation du service du roy ; protestant à V. A. que nous n'avons jamais eu de plus parfaite passion que celle de pouvoir mériter la qualité de vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. » La réponse du Parlement au contraire fut brutale. La Cour avertirait le roi de la conduite du comte et de la violation de ses ordonnances. Elle déclarait illégale la sommation de Gardanne et ordonnait aux soldats de se disperser sur-le-champ. Ces menaces étaient ridicules et hors de propos ; elles ne servirent qu'à irriter davantage les troupes royalistes.

Le 10 juillet Alais arriva à Louines. Il paraissait tellement sûr du succès qu'il pria son aumônier de retourner tout seul à Gardanne, pour y chercher sa montre qu'il avait oubliée, et l'assura qu'il n'avait rien à craindre. En effet, les paysans

1. Anonyme, p. 163.

fuyaient épouvantés sur le passage des troupes qui ravageaient et détruisaient tout. Le soir on coucha à Aguilles et dans les bastides de La Fare. La tactique du comte était habile : il s'emparait les uns après les autres de tous les villages de la banlieue d'Aix, et enfermait la ville dans un cercle de fer qui se rétrécissait de jour en jour. Le 11 juillet il arriva à Salon. Mais son artillerie n'était pas encore venue de Marseille. Il donna l'ordre de s'arrêter, tout en continuant les pillages, et en les dirigeant surtout contre les propriétés des membres du Parlement. Les soldats vendaient sans se cacher les meubles et les bestiaux volés. Les Cévennols surtout se distinguaient par leur rapacité. Ils envoyaient en Languedoc tout ce dont ils ne pouvaient se dessaisir. Le peuple alors, comme toujours, payait les frais de la guerre.

Les pillages de l'armée royaliste inspirèrent alors une mazariade dont le ton convaincu et l'éloquence émue forment un contraste complet avec les pamphlets du temps qui, d'ordinaire, ne sont que spirituels ou orduriers. Cette pièce anonyme ne porte ni date ni nom d'imprimeur¹. Elle est intitulée : « *La voix du peuple de Provence contre les armes de Monsieur le comte d'Alais.* » Le pamphlet commence par une prière à Dieu, pour qu'il fasse périr le comte d'Alais. Suit l'énumération des griefs qu'on lui reproche : il a opprimé les libertés provinciales, il a introduit des soldats étrangers dans le pays, il a armé des concitoyens les uns contre les autres, il a traité comme des rebelles ceux qui ne faisaient que se défendre, il a exilé les magistrats de Toulon, de Draguignan, de Brignoles, il a ruiné l'autorité du Parlement en créant le Semestre, et il désole le pays par la guerre civile. Et quelle guerre ! « On ne doit pas taire à la postérité les plus importantes de ses victoires, qui sont, qu'on a partout forcé la bourse des pauvres villageois, qu'on a violé les filles en l'âge de neuf ans, massacré les rentiers de la grange du sieur de Fuveau, enlevé deux femmes d'entre les mains de leurs maris, assommé à force de coups trois paisans d'Auriol, après avoir ravagé tout ce pauvre village....., qu'après s'être gorgés de vins et de viandes et de toute la substance de leurs misérables hostes, on a versé confusément dans les rues de Gardanne les farines, les grains, les huiles et le vin, et bruslé les

1. Bibliothèque municipale de Marseille. Dek, in-4°, 24.

fourrages qu'ils n'ont pu consommer, qu'on a emmené tous les bestiaux, qu'on a emporté les matelas, les linges et vaisselle, et bruslé dans la place les meubles qu'ils n'ont pu emporter. » Les barbares ne respectent même pas les objets sacrés. Dans la maison de campagne du conseiller Gauthier, ils ont poignardé un portrait de la Vierge, et brisé la pierre de l'autel.

Cette protestation et ces plaintes n'arrangeaient malheureusement pas les affaires des Aixois. Jamais le parti parlementaire n'avait été si près de succomber. Il ne pouvait plus solder ses mercenaires; les paysans tremblaient pour leurs vignes et leurs oliviers, les artisans se lassaient de cette guerre sans but. Les nobles, restés fidèles, conspiraient ou priaient l'archevêque d'Arles de vouloir bien leur servir d'intermédiaire auprès du comte d'Alais, auquel ils s'engageaient à ouvrir les portes de la ville. « Ils¹ n'ont plus le nerf de la guerre, écrit un contemporain, leur vaisselle d'argent est fondue, les bijoux, les perles et les bagues de leurs femmes sont engagées dans Avignon. Tous nos marchands sont presque ruinés et prêts à faire banqueroute, pour leur avoir presté ce qu'ils ne pourront pas retirer de longtemps. » La terreur régnait à Aix. Déjà l'on voyait du haut des murailles fumer à l'horizon les bastides détruites et les moissons perdues. On n'avait même pas de canons pour se défendre. Ceux qu'on attendait de la Ciotat furent amenés jusqu'aux Martigues, mais ils étaient trop lourds et ne purent aller plus loin. Un menuisier, nommé Lauziare, proposa d'en faire en bois avec des cercles en fer, mais ils éclatèrent au premier essai. Le découragement s'empara de nouveau des esprits. On avait bien improvisé un fort en terre sur l'éminence de Fourches. Une demi-lune et un large fossé défendaient la porte d'Orbitello; mais ce qui manquait c'étaient des soldats disposés à défendre ces postes. Le 11 juillet, pourtant, les Aixois risquèrent une sortie. Le curé de Puyricard était venu les avertir du pillage de Rognes. Déterminés à tenter une diversion, ils sortirent avec ardeur de la ville au nombre de 5,000; mais un faux point d'honneur entre les deux généraux Bras et Saint-Marc, ou plutôt une terreur panique les força bientôt à rebrousser chemin. On se vengea par des épigrammes :

Nos chefs, dans ces derniers bagarres,
Ne firent que jouer aux barres,

1. Mazarinade 1390, *Réponse d'Ariste à Clitophon*.

chantait-on dans les rues; mais des chansons ne réparent pas des échecs et les épigrammes n'arrêtent pas l'ennemi. De jour en jour les progrès du comte d'Alais étaient de plus en plus marqués. Aix était cerné de toutes parts et menacé de la famine. Le régiment de Régusse, qui voulut forcer les lignes de blocus, fut rejeté dans la Durance, et reçu à coups de fusil par les habitants de Pertuis. Déjà on s'agitait sourdement dans la ville, et le comte d'Alais se croyait à la veille du triomphe définitif. Tout à coup, à son grand désespoir, on lui annonça qu'un conseiller d'Etat, Etampes de Valençay, arrivait de Paris avec ordre et mission de pacifier la province. Aix était sauvé, et la vengeance du comte arrêtée pour longtemps.

IX.

Paix de Saint-Aignan (25 juillet — 22 août 1649).

Mazarin était fatigué des insolences de Condé et des petits-maîtres. Il songeait déjà à s'en débarrasser, et travaillait à ruiner ou, tout au moins, à contrebalancer leur influence. Le comte d'Alais était un des partisans les plus dévoués de son cousin Condé, et, bien qu'il n'eût jamais fait mine de se révolter contre le roi et son ministre, Mazarin s'imaginait qu'il n'attendait pour se déclarer contre lui que le jour de sa victoire contre le Parlement d'Aix. Il forma donc le projet de rendre à jamais stériles les succès du comte d'Alais, et n'hésita pas à prolonger les troubles en Provence, pourvu qu'il arrêtât le comte au moment où son triomphe semblait assuré.

Il peut paraître étonnant qu'un premier ministre ait seulement conçu une pareille pensée. Pourtant si Mazarin se décida à envoyer en Provence Etampes de Valençay, il ne cherchait pas à pacifier le pays ou à arrêter un conflit dangereux, car il savait très-bien que l'un des deux partis devait fatalement l'emporter sur l'autre. Il ne voulait que frapper le prince de Condé dans la personne de son cousin, Alais, et il le fit avec d'autant moins de scrupules que les apparences étaient pour lui. De quoi s'agissait-il en effet? Uniquement de pacifier une importante province. Bien que les parlementaires parussent alors tout opposés à son gouvernement, Mazarin ne se dissimulait pas qu'il

était plus facile de les réduire s'ils étaient victorieux, eux magistrats forcés de donner l'exemple de l'obéissance, que le comte d'Alais, qui tenait de bien près à la remuante et ambitieuse famille des Condé. En Provence, comme partout ailleurs, le rusé cardinal poursuivait donc à la fois l'affermissement de sa propre autorité et celui du pouvoir royal alors bien menacé, car, de tous les côtés, craquait l'édifice de la monarchie. Le gouvernement absolu semblait désorganisé. La cour était réduite à une telle détresse qu'elle dut renvoyer les pages à leurs familles. Nulle part les impôts ne rentraient. A vingt lieues autour de Paris les sergents n'osaient plus se montrer. Dans les provinces les plus éloignées, à Bordeaux, par exemple, l'agitation prenait un caractère presque républicain. Il fallait à tout prix gagner du temps, si l'on voulait maintenir à la fois le despotisme royal et l'absolutisme ministériel. Mazarin était donc dans son rôle en envoyant Etampes à Aix, sous le prétexte de rétablir la paix, en réalité pour affaiblir tous les partis, et les dominer tous en perpétuant leurs divisions.

Etampes¹ quitta Paris le 30 juin; mais il ne marcha qu'à petites journées, et arriva en Provence seulement le 25 juillet, au moment où Alais achevait le blocus d'Aix. La lenteur de ce voyage provoqua des commentaires. Les uns prétendirent qu'il avait ainsi permis au comte d'Alais d'exercer sûrement sa vengeance, les autres qu'il n'avait voyagé si lentement que sur les ordres de Mazarin, qui voulait rendre le comte d'Alais odieux, en lui laissant ravager le pays. Mais on oublie trop que les communications étaient alors bien difficiles², et que, de plus, la guerre civile se rallumait dans le pays entier. C'est à ces causes toutes naturelles plutôt qu'à un dessein prémédité que nous devons attribuer les retards d'Etampes.

A peine arrivé, l'envoyé de Mazarin se rendit auprès d'Alais. Il n'en reçut que des paroles ambiguës et de vaines promesses. Il se dirigea alors sur Aix et présenta au Parlement ses lettres de créance qui lui donnaient rang, comme conseiller d'Etat, au-dessus du doyen. Le Parlement accepta sa médiation et lui fit

1. Guy Patin, lettre du 19 juin 1649, t. I, p. 155.

2. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle les chemins de Provence étaient réputés pour leur mauvais entretien. Gustave III écrivait de Toulon au comte de Staël Holstein (31 mai 1789) : « Ma voiture est extrêmement délabrée par les affreux chemins de la Provence, pires que ceux de l'Allemagne. »

connaître les articles de la paix qu'il voulait négocier. C'était à peu près la répétition des articles de la paix de Bichi. Alais refusa même d'en prendre connaissance, et « se répandit en injures plutôt qu'en raisons¹. » Mais comme Etampes lui répondit vertement et le menaça du courroux royal, il consentit à réduire à six les douze articles qu'il avait présentés jadis aux États du Languedoc, et déclara qu'il accepterait la paix aux conditions suivantes : 1° Le Parlement et la Cour des Comptes casseront tous les arrêts qui auraient été portés contre S. A. 2° Les procureurs du pays ne pourront s'ingérer de donner des ordres pour le logement des gens de guerre, que quand S. A. leur ordonnera d'en donner. 3° Destitution des consuls nommés par le Parlement. 4° Evocations accordées à ceux de son parti. 5° Rétablissement de son régiment et de sa compagnie d'ordonnance, levée de gens de guerre. 6° Paiement des emprunts par lui contractés. — Ces conditions étaient inadmissibles. Le comte d'Alais fût-il entré dans Aix par la brèche, il n'en aurait pas dicté de plus humiliantes pour les vaincus. Or, les Aixois étaient encore derrière les murailles de leur ville, et ils commençaient à comprendre le double jeu de Mazarin.

Le cardinal avait enfin réussi. Non-seulement il avait empêché la victoire immédiate d'Alais, et donné aux Aixois le temps de se remettre, mais encore il avait engagé le comte dans une très-fausse position, puisqu'il désobéissait au roi en repoussant la mission d'Etampes, tandis que le Parlement, qui l'avait acceptée et qui, d'ailleurs, n'avait jamais cessé de protester de son dévouement au roi, mettait toutes les apparences de son côté. Les rôles étaient intervertis : le Parlement rentrait dans le devoir, Alais se mettait en insurrection. Mazarin n'avait rien espéré d'autre.

Le comte d'Alais et son parti comprirent si bien qu'ils avaient été joués par le cardinal, qu'ils résolurent de brusquer la situation. Au premier moment, aveuglés par la passion, ils avaient accusé Etampes de s'être vendu. Mais cette calomnie tomba d'elle-même. Etampes n'avait été que l'instrument habile du meilleur diplomate de l'époque; aussi, pour mieux caractériser sa mission, il s'enferma dans Aix, dès que le comte

1. Anonyme, p. 172.

eut définitivement rompu les négociations, et promit de ne plus sortir de la ville tant qu'il y aurait du danger.

A la reprise des hostilités, le 7 août, les Aixois, commandés par du Tronquet, avaient réussi à détruire les moulins de Jonques, où les soldats d'Alais faisaient cuire leur pain; mais les jours suivants n'avaient été marqués que par des échecs. Peu à peu tombaient les dernières positions qui défendaient la ville et assureraient ses approvisionnements, Meyrargues avait été pris, les défenseurs de son château massacrés malgré la capitulation et les habitants pillés. Saint-Paul, sur la Durance, tout près du confluent du Verdon, était une bonne position militaire qui assurait par la montagne les communications d'Aix et de Marseille. Le Parlement y avait installé une petite garnison; Carces voulut la renforcer et lui envoya deux compagnies d'infanterie commandées par Barras. Aussitôt le comte d'Alais fit investir la place, qui demanda à capituler. Mais Barras et ses soldats, qui craignaient le sort de la garnison de Meyrargues, voulurent s'échapper. Atteints dans leur fuite, ils périrent presque tous, massacrés par les soldats d'Alais ou noyés dans la Durance. Quant aux habitants de Saint-Paul, ils furent passés au fil de l'épée.

A la nouvelle des massacres de Meyrargues et de Saint-Paul, à la vue de leurs bastides en ruines, les Aixois s'exaspérèrent. Tous ceux que l'on soupçonnait de sentiments favorables au comte furent égorgés. En plein jour se passa une scène odieuse, une véritable chasse à l'homme qui rappelle les épisodes les plus sauvages des romans de Cooper. Un cadet de Beaumont avait suivi Alais. Par amour filial ou pour rendre compte à son chef de ce qu'il avait observé, il parvint à s'introduire dans la ville, mais fut reconnu. Aussitôt une foule furieuse se jette sur lui. Un commandant, qui voulait le sauver, ordonne de le conduire en prison; mais le malheureux s'échappe et court se réfugier sur les toits. Aussitôt, les bouchers et les tripières du quartier se mettent à sa poursuite, l'atteignent, et malgré sa jeunesse, malgré ses touchantes supplications le percent à coups de couteaux et le déchirent en lambeaux¹.

Ces scènes hideuses n'étaient, il est vrai, que des représailles, mais elles criaient vengeance. Les Aixois le savaient, et l'ap-

1. Pitton, p. 442.

proche du jour fatal les affolait de terreur. En vain les consuls et le Parlement essayaient-ils de les reconforter en leur rappelant les sièges heureux jadis soutenus par leurs ancêtres contre Epernon. Les Aixois avaient perdu tout espoir. Dans toute la Provence on jugeait leur cause désespérée. Malgré les pressantes sollicitations des procureurs du pays (lettre circulaire du 1^{er} août 1649) nulle ville n'avait bougé en leur faveur, n'avait même répondu à cet appel. Pour la seconde fois, Alais voyait enfin venir l'heure de la vengeance; pour la seconde fois, cette vengeance tant espérée allait encore lui échapper.

Le cardinal Mazarin, irrité du mauvais accueil fait à Etampes, venait en effet d'envoyer en Provence le général comte de Saint-Aignan. Mais cette fois il ne s'agissait plus d'une intervention pacifique. Le nouvel ambassadeur apportait une paix toute faite, et devait en imposer les articles aux deux partis. Il fallait se soumettre aux ordres dont il était porteur sous peine de passer pour un rebelle.

Condé, dès qu'il apprit le départ du comte de Saint-Aignan, s'empessa d'en avertir son cousin et l'engagea à se hâter, afin de ne pas être trop en retard pour sa vengeance. Alais, en effet, concentra immédiatement ses troupes autour d'Aix et donna l'ordre à un de ses lieutenants, Concaud, de côtoyer la Durance, d'y couper les cordes de tous les bacs et d'empêcher le passage du comte qui serait forcé d'entrer en Provence par Tarascon. Or, à Tarascon, les consuls et le commandant du château devaient retenir Saint-Aignan au moins quelques jours, le temps de prendre Aix, et de punir ses habitants. Ces précautions étaient bien prises; mais Saint-Aignan marchait à grandes journées, et les ordres du comte d'Alais furent mal exécutés.

Les habitants de Tarascon étaient fort dévoués à Alais. Inquiétés par ceux de Chateaurenard et de Boulbon, qui tenaient pour le Parlement, ils demandèrent des secours au comte. Celui-ci leur envoya un de ses officiers, du Vignol. Chateaurenard fut pris sans peine. Son château, vieille forteresse bâtie par la reine Jeanne, et où jadis Benoît XIII avait soutenu un siège, faisait mine de résister. Du Vignol, qui n'avait pas de canons, en fabriqua avec des troncs de saule, et les défenseurs du château se laissèrent prendre à cette ruse grossière. Aussitôt les Tarasconnais se jettent sur Boulbon. Ils y sont rejoints par Concaud, qui venait de couper tous les bacs de la Durance. Mais ce dernier,

au lieu d'aller à Tarascon recevoir et arrêter le comte de Saint-Aignan, crut qu'il aurait le temps de prendre part au pillage de Boulbon, et accompagna les Tarasconais et du Vignol.

A ce moment même Saint-Aignan arrivait à Tarascon. On n'essaya pas de l'arrêter. Il se dirigea sur Aix, que le comte d'Alais n'avait pas encore complètement investi, et, accueilli par des cris d'enthousiasme, lut au Parlement les articles de la paix imposée par le roi, qui furent acceptés sans discussion et à l'unanimité (22 août). Le lendemain, à sa grande surprise, Alais apprenait l'arrivée du comte, et recevait la notification de la paix. Il ne lui restait plus qu'à obéir. Cette fois encore il avait été joué par le cardinal, et les projets ambitieux du premier ministre préservaient les Aixois d'une ruine complète.

Les douze articles de cette paix avaient été composés à Compiègne, le 8 août 1649. Le premier et le second ordonnaient le désarmement immédiat des troupes levées par les deux partis. Le troisième et quatrième enjoignaient au Parlement, à tous les corps constitués et aux bourgeois de la ville, d'envoyer une députation au comte d'Alais pour lui exprimer tous leurs regrets, et le prier en grâce de rentrer dans sa bonne ville. Par le cinquième et le sixième étaient révoqués tous les arrêts rendus à l'occasion des troubles. Le septième permettait à Alais de conserver son régiment dont la solde, comme par le passé, serait payée par la province. Les consuls, d'après le huitième article, seraient nommés d'après les anciens us et coutumes. Le neuvième article exceptait pourtant les consuls d'Aix, à cause de leur rôle dans la guerre. Le dixième était relatif au passage des troupes dans la province et les deux derniers proclamaient une amnistie générale.

C'était une grande victoire pour le Parlement, qui regagnait en un seul jour tout le terrain perdu. Aussi s'empressa-t-il de témoigner au roi son ardente reconnaissance. Le président La Roque et le conseiller Antelmi furent envoyés à Paris pour lui présenter une lettre de remerciements et se confondre en protestations de fidélité. C'était au contraire un grave échec pour le comte d'Alais, qui se voyait arracher une victoire assurée, et était brusquement arrêté dans ses projets de vengeance ; c'était de plus une amère déception pour les membres du Parlement Semestre, qu'on ne citait seulement pas dans les articles du traité : c'était surtout la ruine du peuple, car le comte d'Alais et

ses partisans ne renonceraient pas aisément à leurs desseins et, de leur côté, les parlementaires et leurs amis, forts de l'appui de la cour, ne consentiraient à aucune concession. En un mot, la paix de Saint-Aignan, comme l'avait été la paix de Bichi, était plutôt un armistice qu'un traité définitif, et la guerre civile allait bientôt reprendre avec plus de fureur que par le passé.

Paul GAFFAREL.

VARIÉTÉS.

DE L'INÉGALITÉ DU WERGELD DANS LES LOIS FRANQUES.

Il a paru dans le dernier numéro de la *Revue historique* un article sur le sens du mot *romanus* dans les lois salique et ripuaire ¹. L'auteur a combattu une proposition que nous avons émise récemment ; il s'est prononcé pour une opinion que nous avons partagée autrefois, que nous avons même enseignée longtemps, dont nous connaissions par conséquent le fort et le faible, et dont nous ne nous étions séparé qu'après de longues études. Nous comprenons qu'il reste encore des doutes et nous ne sommes pas surpris qu'on hésite comme nous avons hésité. Mais les faits et les textes sont là, il faut les observer. Il ne s'agit pas de raisonnements ou de conjectures sur les mérites de tel ou tel système ; il ne s'agit que de regarder les documents et de voir ce qu'ils contiennent. C'est affaire de pure érudition. La méthode analytique est la seule qui convienne. Il n'y a pas ici une théorie à attaquer ou à défendre ; il y a seulement un fait historique à chercher.

Posons d'abord nettement les termes du problème. Ce qui est contesté, ce n'est pas que l'expression *homo romanus* n'ait été employée dans l'État Franc pour désigner des affranchis. Sur ce point on est d'accord. — Dans la société de l'empire romain, il avait existé une classe sociale intermédiaire entre la liberté et l'esclavage. Cette même classe se retrouve dans les siècles qui suivent l'établissement des Germains. Elle existe sous le nom de *liberti* chez les Wisigoths, chez les Burgondes, chez les Ostrogoths et les Lombards. Partout elle est à côté des lites germains sans se confondre avec eux. Partout elle est dans la dépendance héréditaire à l'égard de patrons qui sont des hommes libres, soit de race germanique, soit de race indigène ; souvent les patrons sont

1. Article de M. J. Havet, *Revue historique*, 1^{er} juillet 1876 : *Du sens du mot ROMAIN dans les lois franques, examen d'une théorie récente*, présentée par M. Fustel de Coulanges.

les rois eux-mêmes ou les églises. Partout ces affranchis se divisent en deux catégories, les uns jouissant du droit complet de propriété et pouvant être appelés *possessores* ¹, les autres vivant sur la terre du maître et lui payant une redevance, *tributarii* ou *tributales*. Les formules et les diplômes de l'État Franc nous signalent l'existence de cette même classe d'hommes. Elle est mentionnée dans la loi ripuaire sous la dénomination de *homines regii, romani, ecclesiastici*. Ces trois épithètes distinguent les affranchis d'après la nature du patronage auquel ils sont soumis. Les *ecclesiastici* sont ceux qui, ayant été affranchis devant l'évêque ou l'archidiaque d'une église, restent à tout jamais, eux et leur postérité, sous le patronage de cette église. Les *regii* sont ceux sur lesquels le roi lui-même exerce tous les droits de patronage. Quant aux *romani* ils sont des affranchis comme les précédents; aussi la loi les compte-t-elle parmi les *tabularii*. Leur dénomination de *romani* peut être expliquée de différentes façons. Elle ne désigne pas la race, puisqu'un esclave germain peut devenir par l'affranchissement un *homo romanus*, de même qu'un *homo romanus* peut devenir un *denarialis* par un second affranchissement. Indique-t-elle que le *manumissor*, qui restait patron, était un homme de race romaine? Cela est possible, mais un texte de la loi ripuaire permet d'en douter ². Peut-être signifiait-elle seulement que l'esclave avait été affranchi, quelle que fût sa race, *secundum legem romanam* et qu'on avait inscrit dans les *tabulae* qu'il serait *civis romanus*. On peut hésiter entre toutes ces explications; une chose au moins est certaine, c'est qu'il existait dans l'état mérovingien une classe d'hommes que l'on appelait, sans égard à leur race, des *homines romani* et qui étaient rangés parmi les affranchis tabulaires ³.

Ce point de notre travail n'a pas été contesté. Il est formellement admis par ceux-là mêmes avec qui nous sommes en discussion. L'objet du débat est ailleurs. Il s'agit de savoir si les lois salique et ripuaire, dans les articles où elles prononcent que les *romani* n'ont qu'un demi-wergeld, entendent parler de cette classe des affranchis, ou si elles visent les hommes libres de race gallo-romaine.

1. On sait que les mots *possessor, possessio* s'appliquaient depuis le IV^e siècle à la pleine propriété.

2. Le titre 61, qui parle de l'homme qui fait de son esclave un *libertus* et un *civis romanus*, dit simplement *si quis*, ce qui peut s'entendre sans nul doute d'un maître appartenant à la race franque. Le même titre montre que l'esclave, quelle que fût sa race, pouvait devenir, au choix du maître, un *romanus* ou un *denarialis*. Voy. Guérard, Polypt. d'Irminon, p. 373-380, et Pardessus, *Loi salique*, 7^e dissertation.

3. *Lex Ripuariorum*, tit. 58 et 61. Voy. aussi Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 179, édit. de 1870.

Tout deviendrait clair si parmi ces articles il s'en trouvait un seul où les hommes fussent désignés par un autre nom que celui de *romani*, ou si ce terme était accompagné d'un mot portant avec lui l'idée de race, tel que *genus* ou *natio*. Mais c'est ce qui n'est pas. Pour désigner les hommes qui n'ont qu'un demi-wergeld, les lois emploient uniquement le mot *romani* qui est le même par lequel les mêmes lois désignent des affranchis.

Nous reconnaissons volontiers que cette similitude de termes n'est pas une preuve suffisante; loin de l'invoquer, il faut d'abord se défier d'elle. Étudions donc la question comme si elle était intacte et sans rien préjuger. Suspendons notre jugement jusqu'à ce que les textes peu à peu le déterminent.

Ces textes, nous allons les présenter *tous*. Ils n'appuieront pas *tous*, nous le disons d'avance, l'une ou l'autre des deux opinions qui sont en présence. Aussi n'espérons-nous arriver, ni dans un sens ni dans l'autre, à une solution qui soit définitive. Ce sera beaucoup, en un sujet si difficile, d'avoir marqué quelques points qui pourront être regardés comme certains, et d'avoir indiqué ce qui restera encore douteux.

I. — *Documents autres que les lois franques.*

La question serait tout de suite résolue si quelque autre document que les lois salique et ripuaire nous montrait que le Gallo-Romain libre n'eût qu'un demi-wergeld par rapport au Germain. Mais nous ne trouvons nulle part l'indice de cette règle. Il n'y a pas eu, depuis Clovis, une seule génération d'hommes qui ne nous ait laissé des écrits, tels que chroniques, lettres, poésies, formules, diplômes, actes des conciles, vies des saints; pas une dont nous n'ayons quelques anecdotes et quelques traits qui dépeignent son état social. Or, aucun de ces textes ne marque que la population indigène fût traitée, en justice, sur un pied d'infériorité à l'égard de la population germanique. Les formules d'actes judiciaires usitées dans l'état franc n'indiquent pas qu'il fallût dire, en justice, à quelle race on appartenait. Les énoncés de jugements ne mentionnent ni la race de la victime ni celle du coupable. Aucun récit, aucune plainte ne porte l'indice d'une inégalité de wergeld entre Franes et Gallo-Romains. De ce côté donc, rien qui nous puisse éclairer¹.

1. M. J. Havet affirme (p. 123-124) que « le mépris très-vif des barbares pour les Gallo-Romains (au VI^e et au VII^e siècle) est attesté par des témoignages formels. » Voilà qui est bien péremptoire. Où sont-ils donc ces témoignages si

Regardons l'état moral des diverses parties de la Gaule au vi^e et au vii^e siècle, tel qu'il nous est décrit par les documents. Les actes de testament ou de donation nous montrent des Gallo-Romains qui sont de grands propriétaires. Dans les formules, nous voyons des hommes qui vivent selon la loi romaine et qui sont riches en biens fonciers. Grégoire de Tours et Frédégaire parlent maintes fois de Gallo-Romains qu'ils appellent du titre de *senatores* ou *seniores*¹; et les vies des saints vantent souvent la noblesse et la richesse des familles gallo-romaines. Nul indice que ces riches et nobles personnages eussent un wergeld inférieur à celui des Francs.

Regardons les lois des autres peuples germanains. Si nous y trouvons l'inégalité du wergeld entre les hommes de race germanique et les indigènes, ce sera une forte présomption pour croire qu'il en est de même dans les lois salique et ripuaire. Or, l'inégalité des races quant au wergeld ne se trouve marquée ni dans le code des Bur-

formels? Dans Grégoire de Tours? Dans Frédégaire? Dans les chroniques et les *Acta Sanctorum*? Dans les formules? Dans les diplômes? Dans les actes législatifs des rois? Dans les lois salique et ripuaire? M. J. Havel ne cite que Liutprand. Or Liutprand est du x^e siècle, et l'on ne saurait prétendre qu'un sentiment exprimé par un écrivain du x^e siècle puisse servir à attester l'existence de ce même sentiment au vii^e, quand on n'en trouve d'ailleurs aucun symptôme. De plus Liutprand n'est pas un Franc, il est un Lombard. Enfin il ne parle pas des Romains de Gaule, mais des Romains de Rome, et de leurs successeurs, les Romains de Constantinople, ainsi que le prouvent clairement les phrases qui précèdent et qui suivent celle que l'on cite avec tant de complaisance. Il est toujours prudent de vérifier les textes qu'on rencontre. On aurait vu que Liutprand écrivait en 968 et adressait à l'empereur Othon I^{er} (nous sommes loin des Mérovingiens) un rapport sur son ambassade à Constantinople. Nicéphore Phocas l'a d'abord mal reçu, lui a adressé des injures, lui a dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards; à quoi Liutprand, transporté de colère, *ira commotus*, a répliqué que Romulus n'avait été qu'un brigand, que les Romains n'étaient que les descendants des vagabonds de l'asyle et qu'en conséquence toutes les nations les méprisaient. Tout le passage est dans Pertz, t. III, p. 349-350. Mais quel rapport M. J. Havel trouve-t-il qu'il ait avec notre sujet? Y a-t-il là de quoi prétendre si hardiment que « le mépris des Germains est attesté par des témoignages formels? » Il cite encore un glossaire roman-allemand de Cassel où l'on a écrit que les Bavares avaient plus d'esprit que les Romains. Qu'est-ce que cela prouve encore? Est-ce assez pour affirmer comme un fait historique « que les Barbares tenaient les Romains pour des inférieurs? » En présence de ces seuls textes que nous oppose M. Havel, nous croyons pouvoir maintenir notre proposition « que dans les documents du vi^e et du vii^e siècle, il n'y a pas un seul mot qui marque chez les Germains un sentiment de mépris pour les populations gallo-romaines ou de *supériorité légale* à leur égard. » Le fameux prologue de la loi salique ne reproche aux Romains que d'avoir persécuté les chrétiens.

1. Voyez Guérard, *Polypt. d'Irminon*, page 213.

gondes, ni dans celui des Wisigoths, ni dans celui des Ostrogoths, ni dans celui des Lombards, bien que tous ces peuples se fussent établis dans l'empire à peu près de la même manière que les Francs. Elle ne paraît pas non plus dans les lois des Alamans, des Bavares, ni des Frisons. Tous ces codes admettent la *composition*, au moins dans le cas d'homicide involontaire; tous connaissent le wergeld, c'est-à-dire la valeur ou prix de l'homme, *pretium quo homo appreciatur*; dans tous, cette valeur est inégale entre les hommes. Or, il y a ceci de bien remarquable que, dans aucun de ces codes, le wergeld ne varie suivant les races, et que, dans tous au contraire, il varie suivant les conditions sociales. L'homme a un wergeld plus ou moins élevé selon qu'il est noble, ou libre, ou affranchi, ou esclave, et non pas selon qu'il est de race germanique ou de race indigène ¹.

Si les lois salique et ripuaire n'accordent au Gallo-Romain que la moitié de la valeur du Germain, elles sont sur ce point en désaccord avec les autres codes germaniques. Cette divergence ne peut être niée; on a cherché à l'expliquer; on a dit que les lois franques étaient plus anciennes que les autres, et qu'étant plus anciennes il était naturel qu'elles fussent plus dures pour les indigènes. — Mais l'ancienneté des lois salique et ripuaire est encore à démontrer. Il est bien vrai que quelques lignes du prologue et quelques mots des *capita extravagantia* nous apprennent qu'une loi avait été établie par les Francs avant l'invasion ²; mais personne ne peut affirmer

1. M. J. Havet affirme pourtant que l'inégalité de wergeld « existait dans le droit primitif de tous les barbares ». Il ne peut citer une seule ligne des codes germaniques. Il donne alors cette raison : la loi des Burgondes répète plusieurs fois que les Burgondes et les Romains sont égaux; puisqu'elle le répète plusieurs fois, c'est qu'il y avait inégalité (p. 126-127). Voilà une argumentation bien hardie et contraire à toutes les règles de la méthode historique. Pourquoi donner dans ces subtilités? Pourquoi ne pas reconnaître que, dans les codes des Wisigoths, des Burgondes, des Ostrogoths, il n'y a pas une seule ligne qui établisse une inégalité de wergeld entre les deux races ou qui rappelle que cette inégalité ait jamais existé? Bornons-nous toujours aux faits et aux textes; les raisonnements et les systèmes qu'on y ajoute sont trop trompeurs. — M. Havet tire aussi de grandes conclusions des mots *ne Romanos opprimerent* de Grégoire de Tours (II, 33); ces mots disent-ils qu'il y ait eu un wergeld inégal entre les deux races? Ils disent tout simplement qu'avant de recevoir les lois de Gondebaud, les Burgondes ne se gênaient pas pour opprimer les Romains dans leurs rapports privés; le verbe *opprimerent* a pour sujet *Burgundiones* et non pas *leges*; et l'on n'est pas en droit de prétendre « qu'avant Gondebaud la condition légale faite aux Romains était un régime d'oppression ». — M. Havet est bien forcé de reconnaître que l'égalité juridique existait partout; alors il dit : « c'était le fruit d'une réforme. » Mais cette réforme qu'il suppose, en ce qui concerne l'inégalité du wergeld, n'est indiquée par aucun texte, par aucun fait.

2. *Quando illi legem composuerunt non erant christiani* (*capita extrav.*

que ce soit cette même loi qui nous est parvenue. Si la loi primitive a été rédigée en langue germanique, aucun texte de cette rédaction n'est arrivé jusqu'à nous; il nous est resté plus de soixante manuscrits de la loi salique et ils sont tous en latin, non pas même en un latin qui paraisse une traduction et qui soit l'œuvre d'un lettré, mais en un latin très-vulgaire, très-corrompu, très-mélangé de mots germaniques, et qui semble bien être la langue parlée des populations du nord de la Gaule à la fin du VI^e siècle. Les plus vieux de ces textes ne sont certainement pas antérieurs au règne de Clotaire II dont ils mentionnent le nom. On a allégué que quelques-uns de ces textes « ne contiennent aucune mention relative au culte chrétien »; il est vrai; mais le prologue, qui se trouve dans le plus vieux manuscrit (n^o 4404 de Paris), vante la piété des Francs à l'égard des saints¹. Quand il serait exact qu'on possédât des textes où l'influence chrétienne ne se remarquerait pas, l'argument qu'on tirerait de là serait bien affaibli par les signes de l'omnipotence monarchique qui s'y constatent. Des textes législatifs où on lit les mots *leges dominicae*, *trustis dominica*, *ratio dominica* signifiant le service du roi, *conviva regis*, *praeceptum regis*², *judicium principis*³, peuvent-ils être sérieusement regardés comme antérieurs à Clovis⁴?

xvi bis). Suivant une tradition qui est rapportée dans la Chronique de Moissac, cette rédaction primitive avait eu lieu au temps de l'empereur Théodose II *in Germania* (Pertz, t. I, p. 283).

1. Pardessus, *Loi salique*, p. 345.

2. *Lex Salica*, I; XLI, 3; LXIII, 2; L, 2; nous citons d'après le plus ancien texte, ms. 4404 de Paris.

3. *Lex Ripuaria*, 73. Ajoutons que la loi ripuaire indique l'habitude des contrats de mariage par écrit (XXXVII, 1 et 2), des testaments (XLVIII), des actes de vente, *testamenta venditionis* (LIX).

4. C'est pourtant ce que dit M. J. Havel, p. 130; il ne pense pas que la loi salique ait pu s'occuper de la classe des affranchis, et la seule raison qu'il donne de cela, c'est « qu'elle a été rédigée avant la conversion des Francs au christianisme. » M. Thévenin disait de même (*Revue de législation*, avril 1875) que « la loi salique est antérieure à la période mérovingienne. » Mais voilà une assertion qu'il faudrait démontrer et elle en vaudrait la peine. Entendons-nous bien : ce qu'il faudrait établir et prouver, ce n'est pas que les Francs aient jadis en Germanie composé une loi, c'est que ce qui nous est parvenu sous le nom de *Lex salica* puisse avoir été rédigé et écrit avant Clovis, disons mieux avant Clotaire II. La confusion de mots qu'on fait sur l'antiquité de la loi salique est la source de plusieurs erreurs en histoire. — Il est encore bien téméraire de dire, comme M. J. Havel, que la loi salique « a été rédigée par des commissaires tirés du peuple. » Qu'on la lise sans parti pris, et il faudra bien reconnaître que le peuple n'y paraît jamais comme auteur de la loi, que cette loi est toute monarchique, et que les rois en sont les auteurs. Quand le prologue, qui ne fait pas corps avec la loi, cite quatre personnages « qui habitaient au-delà du Rhin », il rappelle la mémoire de vieux législateurs plus ou moins légendaires; il ne dit pas que ces quatre personnages soient les auteurs du texte latin que

Nous sommes fort disposé à admettre que ces textes renferment quelques dispositions qui datent de plus loin que l'époque où ils ont été écrits; mais la distinction en est difficile.

On croit volontiers que la loi salique est un « ancien coutumier national » de la tribu salienne. Mais ici se dresse une question, qui est peut-être insoluble : l'existence d'une tribu salienne n'a jamais été démontrée. Il est vrai qu'Ammien Marcellin, au iv^e siècle, mentionne certains Francs « qu'on avait pris l'habitude d'appeler Saliens »; mais il se trouve qu'ils furent tous exterminés ou pris par Julien ¹. A partir de ce moment, le mot salien ne paraît plus que pour désigner plusieurs petits corps de troupes au service de l'empire, qui, en l'année 400, tenaient garnison en Gaule, en Italie et à Constantinople ². Ensuite, ce nom disparaît absolument. Viendra plus tard Clovis; mais c'est une pure hypothèse de dire qu'il fût un Salien; cela ne se trouve dans aucun document. L'expression de chef salien ou de peuple salien ne se rencontre jamais. Le savant Guérard a démontré que la *terra salica* n'était pas la terre du Salien; on n'a pas prouvé jusqu'ici que la *lex salica* fût une loi particulière à une tribu salienne ³.

D'ailleurs la loi salique a été révisée par Charlemagne. On ne peut pas supposer que la *lex a Carolo magno emendata*, laquelle avait force de loi dans la moitié de la *Francia* et qui, à ce titre, est encore citée par Charles le Chauve dans ses capitulaires, soit un « ancien coutumier, » un texte « de droit primitif. » C'est ici un véritable code, et il date de la fin du viii^e siècle. Or Charlemagne,

nous possédons. — Quant à la loi ripuaire, nous savons qu'elle a été rédigée, non par des commissaires tirés du peuple, mais par de hauts fonctionnaires, *virii illustres*, choisis par le roi.

1. Ammien Marcellin, XVII, 8; Zozime, III, 6.

2. Notitia dignitatum, t. I, p. 18 et 19; t. II, p. 18, 24, 37.

3. On a fait encore cette hypothèse que la loi salique n'aurait été appliquée que dans un petit canton. Cette conjecture ne soutient pas l'examen. Outre que la *lex salica* se trouve mentionnée dans un grand nombre de formules appartenant à plusieurs parties de la Gaule, on ne doit pas oublier que la loi salique parle de la Loire et de la forêt Charbonnière comme des deux limites entre lesquelles elle a sa pleine application, *intra Ligerim et Carbonariam* (1^{er} texte, tit. 47; *Emendata*, 49). Que l'on ait cherché en Toxandrie un cours d'eau qui pût s'appeler *Liger* ou à peu près, c'est à quoi l'esprit systématique des commentateurs ne devait pas faillir; mais l'esprit sage de Pardessus n'a pas donné dans cette subtilité, et à la page 391 de son beau livre il reconnaît que la Loire est bien la Loire. Il suffisait d'ailleurs de comparer ce titre 47 avec les titres 33 et 72 de la loi ripuaire où se trouve exactement la même disposition; on aurait remarqué que les mots *extra Ligerim et Carbonariam* qui se lisent dans l'une correspondent à *extra regnum* qui se trouvent dans l'autre. — C'est faire une conjecture contraire aux textes que de dire que ces deux lois, telles que nous les avons, aient été faites pour deux petits pays.

qui a retranché de la loi ce qui était devenu suranné ou inapplicable, a conservé les articles qui établissaient l'infériorité du wergeld de l'*homo romanus*. Donc ces articles indiquaient une disposition qui était encore appliquée au VIII^e et au IX^e siècle. D'ailleurs il est impossible d'avoir lu les capitulaires de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve sans être convaincu que ces princes n'établissaient aucune inégalité entre leurs sujets de race gallo-romaine et leurs sujets de race franque; on ne voit même à aucun signe qu'ils eussent coutume de distinguer les uns des autres. Donc ces articles, au moins dans l'*Emendata*, signifiaient autre chose que l'inégalité des races.

Ainsi nous avons cherché dans les documents autres que les lois salique et ripuaire quelque indice qui nous éclairât sur la cause de l'inégalité du wergeld; et nous n'avons rien trouvé qui indiquât que la différence des races fût cette cause¹. Partout au contraire, dans les lois des Wisigoths et des Burgondes comme dans les capitulaires de Charlemagne, c'est entre les classes sociales que le wergeld est inégal². Cette règle est universelle et partout incontestable. Reste à voir si, dans les lois salique et ripuaire, par exception, nous trouverons la règle opposée. C'est la lecture seule de ces textes qui nous le montrera.

II. — *Les lois franques; différents sens des mots qui y sont employés.*

Personne ne contestera sans doute que, lorsqu'on se met en présence d'un texte, le premier travail à faire consiste à chercher la signification des termes qu'on y rencontre. Comme cette significa-

1. Il n'y en a pas non plus d'indice dans les ordonnances rédigées par les rois mérovingiens. M. J. Havet dit « qu'il a cherché dans ces textes et qu'il n'y a pas trouvé l'égalité. » Il est pourtant assez visible que la *Constitutio* de Childebert I, de 554, la *decretio* de Clotaire I, de 560, la *praeceptio* de Gontran, de 585, et l'*edictum Chilperici* ne mentionnent pas l'inégalité entre les races. Quand Clotaire I^{er} assure aux Gallo-Romains le bénéfice de leurs lois romaines, il ne constitue pas une inégalité à leur détriment. La personnalité des lois n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'inégalité de wergeld. Le décret de Childebert II, de 595, punit de mort le ravisseur, le meurtrier, le brigand sans nulle distinction de race, et si au § 8 il écrit le mot *francus* c'est pour l'opposer à *debilis persona*, comme Childebert I^{er} en 554 avait opposé l'*ingenuus* et l'*honoratior* à *persona servilis*; *francus* n'a pas ici le sens ethnique, il est synonyme de *ingenuus* ou de *honoratus* comme nous le verrons tout à l'heure. Qu'on lise d'ailleurs les lois et les diplômes des Mérovingiens, et l'on verra s'ils font la moindre allusion à une inégalité de wergeld entre les deux races.

2. Componat unusquisque juxta ordinem suum. Capitul. de 744, art. 10.

tion varie avec le temps, il ne suffit pas de regarder le sens intrinsèque des mots; il faut observer comment ils étaient employés à l'époque où le texte qu'on veut lire a été écrit. Quels contre-sens l'on ferait si l'on traduisait dans le Digeste *latinus* par homme de race latine, ou si, dans les textes mérovingiens, on rendait *suffragium* par suffrage, *comes* par compagnon, ou *vassus* par vassal!

Les textes que nous possédons des lois salique et ripuaire sont du VII^e et du VIII^e siècle; c'est donc dans cette période de temps qu'il faut nous placer pour observer le sens des mots *francus* et *romanus* qui y sont employés.

Le terme *francus* se rencontre avec trois significations bien distinctes :

1^o Il signifie homme de race franque dans les phrases telles que les suivantes : *Grippe genere francus* (Grég. de Tours, X, 2); *gens Francorum* (Prologue de la loi salique); *omnes pagenses vestros, Francos, Romanos, vel reliqua natione* (Formules, éd. de Rozière, n^o 4). C'est le sens ethnique du mot.

2^o On rencontre fréquemment dans les capitulaires des Carolingiens une énumération des peuples de l'empire : Aquitani, Franci, Burgundiones, Alemanni. Ces mots désignent les habitants des quatre régions qui, dans la *charta divisionis* de 806, sont appelées Aquitania, Francia, Burgundia, Alemania. Ils ont un sens géographique. C'est ainsi que Grégoire de Tours et Frédégaire emploient les mots *terra Francorum, regnum Francorum*. *Francus* est donc le nom d'une nationalité, et il est bon de remarquer qu'en ce sens il s'applique à tous les habitants d'un pays sans distinction de races; c'est ainsi que *Burgundiones* s'applique à tous les habitants de la Burgundie.

3^o Le mot *francus* signifie homme libre. Dans les articles de loi qui interdisent aux personnes libres d'épouser des esclaves, les personnes libres sont désignées indifféremment par les mots *francus* ou *ingenuus homo, ingenua* ou *franca femina*¹. Maintes fois le mot *francus* est opposé à *servus*, à *colonus* ou à *lidus*, et le sens n'en est pas douteux. L'*ingenuus* de l'article 43 de la loi salique est remplacé par *francus* dans le résumé de cette même loi qui est appelé *septem septennas*. La synonymie des deux termes est incontestée².

Le mot *romanus* avait aussi trois significations :

1^o Il désignait, depuis le III^e siècle de notre ère, tous les peuples

1. Lex salica, tit. XXV (*Emendata*, XXVII), art. 3. Le premier et le deuxième texte portent *si quis francus*. Comparer le 6^e capitulaire de 803, art. 8; le 3^e capit. de 819, art. 3 et 6.

2. Ducange, v^o *francus*; Pardessus, *Loi salique*, p. 462; Waitz, *Deutsche Verfassungen.*, p. 212.

qui faisaient partie de l'empire romain. Il conserva ce sens pendant plusieurs générations après l'établissement des Germains. Lorsque la loi burgonde (tit. 26) parle du noble burgonde et du noble romain, *optimati burgundioni et romano nobili*, il est clair que cette dernière expression s'applique au Gallo-Romain. Le même sens ethnique se retrouve dans l'article qui mentionne l'esclave de naissance barbare et l'esclave romain, *servum natione barbarum et servum romanum* (tit. 40), et dans ce passage d'un testament : *famulos meos tam de natione romana quam et barbara* (Diplomata, t. I, p. 242). Quand l'édit de Théodoric (tit. 43) parle du *potens romanus aut barbarus*; quand Cassiodore (Epist. VIII, 3) dit que les Goths et les Romains jouissent du même droit, *Gothis Romanisque jus esse commune*; quand la loi des Wisigoths autorise le Goth à épouser une Romaine (III, 1); quand l'auteur de la vie de sainte Rusticola dit qu'elle était née de Romains très-nobles, *clarissimis orta natalibus, conjugibus romanis*; quand Frédégaire nous avertit qu'un patrice Richomer et un duc Chramnolène étaient de race romaine, *genere romani* (chap. XXIX et LXXVIII)¹, on ne peut douter que dans tous ces exemples ce mot *romain* ne désigne les hommes de la population indigène, les Romains d'Italie, d'Espagne, de Gaule.

Cette première signification, très-fréquente au VI^e siècle et au commencement du VII^e, devint de plus en plus rare et finit par disparaître des pays occupés par les Germains. Un des derniers exemples qu'on en trouve, à notre connaissance, est dans le récit des miracles de Saint-Goar où il est dit qu'un certain homme de Germanie « détestait les hommes de langue et de race romaine, même ceux d'entre eux qui étaient de bonne condition et nobles, *romanae linguae vel gentis homines, et ipsos quoque bonos viros et nobiles*². »

2^o Le mot *romanus* resta au contraire employé pour désigner les populations de l'ancien empire qui n'étaient pas soumises aux Germains, c'est-à-dire celles qui restaient dépendantes de l'empire de Byzance. C'est en ce sens qu'Eginhard dit (*Vita Caroli*, 46) que la puissance de l'état Franc portait ombrage aux Romains, *suspecta Romanis*. On sait que la partie de l'Italie qui resta le plus longtemps soumise aux empereurs de Constantinople garda le nom de *Romania*; elle est ainsi appelée dans les capitulaires de Charlemagne³.

Il semble même que le nom de *Romani* soit resté attaché aux

1. Frédégaire cite aussi (ch. 28) un certain Claudius, *genere romanus*, qui était maire du palais en 606.

2. *Acta sanctorum*, juillet, t. II, p. 339. Le récit du biographe marque d'ailleurs que la haine de ce personnage pour les Romains était un sentiment tout à fait individuel et dont il ne dit pas la cause.

3. Capit. de 793, art. 16, dans Baluze, t. I, col. 260.

Aquitains, c'est-à-dire aux populations du sud de la Loire, celles du nord de ce fleuve étant désignées par le nom de *Franci*. C'est du moins ce qu'on peut induire d'un texte du continuateur de Frédégaire où il est dit à l'année 742 qu'une armée franchit la Loire, mit en déroute les Romains et s'avança jusqu'à Bourges ¹. C'est peut-être dans le même sens que saint Eloi, né en Aquitaine, est appelé *Romane* par des Neustriens, au livre II, ch. XIX de sa biographie.

Nous ne connaissons aucun texte carolingien qui appelle *Romani* les habitants des pays situés au nord de la Loire.

3° Le troisième sens du mot *romanus* était, ainsi que nous l'avons dit plus haut, celui d'affranchi. Cette signification ne se rencontre pas, à notre connaissance, dans les chroniques. Nous ne la trouvons usitée que dans les lois salique et ripuaire et dans les registres de *Traditions* de quelques églises de Germanie. Elle se présente d'ailleurs dans ces textes avec une clarté parfaite. Quand les *Traditions* de l'église de Salzbourg parlent de *romani tributales*, quand elles mentionnent des *romani cum mansis tributalibus*, on voit bien qu'il s'agit, non d'une race romaine, mais d'une classe d'hommes, de cette même classe qu'on désignait ailleurs par les mots *liberti*, *colliberti*, *coloni*, etc., de ces hommes enfin qui, héritiers d'anciens affranchis et tenanciers toujours dépendants, cultivaient une terre dont ils n'avaient pas la propriété et pour laquelle ils payaient une redevance ². — La loi ripuaire contient un titre *De tabulariis*, c'est-à-dire des hommes qui ont été affranchis par charte écrite, *per tabulas*. Elle partage ces affranchis en trois catégories qu'elle distingue par les termes de *regii*, de *romani*, d'*ecclesiastici* (tit. 58). Dans ce long chapitre de la loi il est visible que le mot *romanus* n'emporte aucune idée de race; les esclaves, qu'ils fussent de race gauloise ou de race germanique, pouvaient devenir indifféremment des *regii*, des *romani*, des *ecclesiastici*; le *romanus* à son tour, quelle que fût sa race, pouvait devenir, par un affranchissement d'ordre supérieur, un *denarialis*, et c'était alors seulement qu'il était à peu près l'égal d'un homme libre ³.

1. Carlomannus et Pippinus, congregato exercitu, Ligeris alveum transeunt, Romanos proterunt, usque Biturigas urbem accedunt. Fredeg. contin. c. III, ann. 742. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le mot *Aquitani* est infiniment plus fréquent.

2. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 184.

3. La pluralité de significations pour un même mot n'étonnera certainement pas ceux qui sont un peu familiers avec les textes mérovingiens. Il n'est pas jusqu'au mot *ingenuus* qui n'ait été employé dans deux acceptions sensiblement différentes. La plupart du temps, il se dit de l'homme né libre, complètement libre et il est mis en regard des mots *libertus*, *colonus*, *litus*, *servus*. Quelquefois aussi il se dit de tous ceux qui ne sont pas esclaves et s'oppose uniquement à *servus*;

Ainsi les mots *francus* et *romanus*, par une coïncidence qui s'explique d'ailleurs facilement, avaient également trois significations; ils s'opposaient l'un à l'autre, soit pour désigner deux races, soit pour désigner les habitants de deux régions, soit enfin pour désigner deux classes sociales.

Il faut faire la même étude sur la signification des mots *salicus* et *ripuarius*.

Le terme de *salicus* n'apparaît jamais dans les documents avec le sens ethnique. Jamais il n'est accompagné du mot *genus* ou *natio*. Le mot *salii* ne se rencontre jamais¹. Si, parmi tant de chroniques, de lois, de capitulaires, de formules et de diplômes, je trouvais une seule fois une expression telle que *gens salica*, *homo genere salicus*, *regnum saliorum*, je serais porté à croire que le mot *salius* et même le mot *salicus* emportait avec lui l'idée d'une race d'hommes particulière; mais j'ai cherché ces expressions partout et ne les ai pas trouvées jusqu'à présent. Il est impossible de dire avec certitude quelle idée ce terme présentait à l'esprit des hommes du VII^e siècle; il semble toutefois qu'il emportât surtout l'idée de pleine liberté et de propriété complète; c'est bien le sens qu'il paraît avoir dans les mots *terra salica* qui désignaient la terre du maître², dans les expressions *operae salicae* ou *decimationes salicae* qui signifient les corvées et les dîmes qui sont dues au maître de la terre, enfin dans cette ancienne formule où il est dit que l'homme qui se prétend ingénu et non colon doit faire attester son ingénuité par douze hommes bien libres, *per duodecim homines bene francos salicos*³.

ainsi on lit plusieurs fois dans les diplômes : *omnes ibi commanentes, aut ingenui aut servientes*; *ingenui* comprend alors toutes les classes qui sont au-dessus de l'esclavage. Quelquefois même *ingenuus* désigne tout particulièrement l'affranchi. Voy. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, p. 213-214. Dans le décret de Childebert II, art. 14, les *ingenui* sont tous ceux qui ne sont pas *servi* et se subdivisent en *salici* et en *romani*. D'ailleurs, dans les lois salique et ripuaire, le terme *ingenuus* a toujours sa première et précise signification, celle d'homme né libre.

1. Sauf dans les textes du IV^e siècle que nous avons cités plus haut.

2. Guérard, *Polypt. d'Irminon*, p. 491.

3. Formules, éd. de Rozière, n^o 480. — Nous trouvons le mot *salicus* dans l'art. 48 du décret de Childebert II de 595; il s'agit de l'amende qu'encourt l'homme qui n'observe pas le repos du dimanche; l'amende varie suivant le rang et la fortune probable du coupable; *si salicus*, 15 *solidi*; *si romanus*, 7; *si servus*, 3. Nous avons peine à croire qu'il s'agisse ici de Francs et de Gallo-Romains; pourquoi punirait-on les premiers plus sévèrement que les seconds? Nous inclinons à penser qu'il s'agit ici de trois classes sociales. D'ailleurs comment *salicus* désignerait-il le peuple salien? le décret est de Childebert II, roi d'Austrasie, et a été promulgué à Cologne; on n'a jamais supposé que la tribu salienne ait vécu dans ce pays. Ces termes, dit Pardessus (p. 462), ne désignent pas une nationalité, mais une supériorité sociale.

Quant au mot *ripuarius*, il n'a jamais désigné une tribu franque ; l'existence d'une tribu ou d'un peuple *ripuaire* n'est signalée par aucun document du IV^e, du V^e, du VI^e siècle. Ce terme purement latin ne peut avoir un sens ethnique ; il ne paraît d'ailleurs dans les textes qu'à partir du VII^e siècle et il a une signification purement politique ou géographique ; il désigne les hommes qui habitent ce que la loi ripuaire appelle la *provincia ripuaria* ou le *ducatum ripuarium*¹.

Cette diversité de sens que présentent souvent les mêmes mots ne rend pas nos recherches faciles. Si les mots *francus* et *romanus* n'avaient qu'une seule signification, si les termes *salicus* et *ripuarius* avaient toujours une application bien précise, rien ne serait plus aisé que de traduire les articles des lois franques où ces expressions se rencontrent. Mais il n'en est pas ainsi ; et ceux qui ont beaucoup étudié l'histoire savent qu'en effet les problèmes ne s'y présentent pas d'ordinaire avec cette simplicité. Lors donc que nous rencontrons dans les lois les mots *francus*, *romanus*, *salicus*, il sera nécessaire de nous demander ce qu'ils signifient ; et quand nous lisons, par exemple, que le wergeld du *francus* est de 200 solidi, et celui du *romanus* de 100, il sera prudent, il sera conforme à la méthode rigoureuse de la science de chercher dans quel sens le législateur a entendu ces mots-là. A-t-il voulu parler de deux races ou de deux conditions sociales ?

III. — *La loi ripuaire.*

Nous allons présenter tous les articles de la loi ripuaire en n'exceptant que ceux qui manifestement n'ont aucun rapport possible avec notre sujet. Nous n'omettrons aucun de ceux qui, marquant quelque inégalité entre les hommes, pourront nous indiquer si le législateur a pensé à des distinctions de race ou à des distinctions de classe².

Le titre I commence ainsi : *Si quis ingenuus ingenuum percusserit*, Si un homme libre a frappé un homme libre, il paiera pour chaque coup un solidus. — Si un homme libre a frappé un esclave, il ne paiera qu'un solidus pour 3 coups (tit. XIX), — mais si un esclave a

1. Lex Ripuaria, XXXI, 5 ; XXXIII, 1 ; LXXXVIII. — On rencontre l'expression *servus ripuarius* (LVIII, 18) ; pourtant le mot *ripuarius* emporte généralement avec lui l'idée de liberté, comme dans l'art. 57 : *sicut reliqui Ripuarii liber permaneat*. Il allait de soi qu'on ne considérât comme membre de l'état ripuaire ou de l'état franc que les hommes libres.

2. On attend encore une édition critique de la loi ripuaire. Nous nous servons de celle de Walter qui reproduit Baluze.

frappé un *regius* ou un *ecclesiasticus* ou un *francus*, la peine est la même que dans le premier cas (tit. XIX).

Titre II. Si un *ingenuus* a frappé un *ingenuus* jusqu'à effusion du sang, il devra 9 sous. — La peine est réduite à 5 sous et demi si la victime ou si le coupable est un esclave (tit. XX).

Titre III. Si un *ingenuus* a brisé un os à un *ingenuus*, l'amende est de 36 solidi. — Même peine si c'est un esclave qui a causé le même préjudice à un homme que le titre XXII appelle *francus*¹. La peine est réduite de moitié si la victime est un *regius* ou un *ecclesiasticus*; elle est réduite au quart, si la victime est un esclave (tit. XXI).

Jusqu'ici il n'a pas été fait mention du *romanus*; mais on a pu remarquer trois classes d'hommes : 1° l'*ingenuus* qui est également appelé *francus*; 2° l'*homo regius* ou *ecclesiasticus*; 3° l'esclave. Dans ces textes, le mot *francus* n'est employé que comme synonyme d'*ingenuus*; il s'oppose, non à l'indigène, mais à l'*homo ecclesiasticus* ou *regius* ou bien à l'esclave; il emporte l'idée d'une condition sociale, non d'une race.

Voici maintenant les articles relatifs au meurtre. Si un *ingenuus* a tué un *ingenuus* du pays ripuaire, il paiera 200 solidi (tit. VII); — si la victime est un *homo regius* ou un *ecclesiasticus*, l'amende est de 400 solidi (IX et X); — si l'homme tué est un esclave, il n'y a à payer que 36 solidi (VIII). — Les distinctions sont les mêmes entre les femmes. Pour une femme libre, qui a été tuée dans l'âge de l'enfance, l'amende est de 600 solidi; elle est réduite à 300, si la femme était *regia* ou *ecclesiastica* (tit. XII² et XIV). En tout cela la pensée du législateur est visible; il veut que la peine soit proportionnée à la condition sociale de la victime. Il ne distingue pas les races; il ne parle ni de Francs ni de Gallo-Romains; mais il sépare l'homme libre de l'affranchi, et celui-ci de l'esclave.

L'article XVIII est relatif au vol de douze chevaux, et il établit trois

1. *Si servus homini franco aut ripuario os fregerit*. Cette expression semble indiquer un privilège pour les Francs de race: toutefois si l'on continue la lecture de l'article, on reconnaît que ce *francus* s'oppose à *regio aut ecclesiastico homini*, et l'on peut d'ailleurs faire cette remarque que le *francus* n'a pas un autre wergeld que l'homme qui est simplement appelé *ingenuus* au titre III. — Remarquer d'ailleurs aux titres XIX et XX la parfaite synonymie entre ces deux manières de parler: *francus aut regius aut ecclesiasticus, ingenuus aut ecclesiasticus*; dans ces phrases, les deux mots *francus* et *ingenuus* sont pris l'un pour l'autre.

2. Dans ce titre la femme libre est appelée *ripuarica*. Or ce mot n'a jamais pu avoir un sens ethnique; il s'oppose d'ailleurs ici à *regia* ou *ecclesiastica*, ce qui marque bien qu'il indique la condition sociale ou qu'il suppose comme sous-entendu le mot *ingenua* des titres XVI et XXXIV.

chiffres d'amende suivant les trois classes; l'amende la plus élevée frappe l'*ingenuus*; elle est plus faible de moitié pour le *regius* ou l'*ecclesiasticus*, plus faible encore pour l'esclave. Il est digne de remarque que dans cet article, les mêmes hommes qui sont appelés *ingenui* au § 4^{er} sont appelés *franci* au § 3, et que ces *franci* ne sont pas opposés à des indigènes, mais à des *regii* et à des *ecclesiastici*. Il paraîtra donc hors de doute que dans cet article le mot *francus* ne signifie pas autre chose qu'un homme libre.

La peine du rapt est indiquée au titre XXXIV, qui ne mentionne d'ailleurs que le rapt de la femme *ingenua*. Cette peine varie suivant que le ravisseur est un *ingenuus*, un *regius* ou *ecclesiasticus*, un *servus*.

Le titre XXXVI concerne les étrangers, *advenae*; il énumère les divers peuples dans un ordre géographique et en faisant le tour de la *provincia ripuaria* : Francs (de Neustrie), Burgondes, Romains, Alamans, Frisons, Bavares et Saxons. Il est visible qu'ici les mots Francs et Romains ne désignent ni deux classes ni deux races; ils désignent deux peuples; ils s'appliquent aux populations de deux circonscriptions géographiques¹. De quelque façon qu'on veuille entendre ces Romains dont il est parlé ici, il est certain qu'ils sont étrangers au pays ripuaire; par conséquent les conclusions qu'on voudrait tirer de cet article pour le sujet qui nous occupe seraient téméraires².

1. Comparer le titre XXXI, 3, où les mots *Franci*, *Burgundiones*, *Alemanni* désignent aussi les habitants de trois régions ayant trois lois territoriales : *sicut lex loci continet ubi natus fuerit*. N'oublions pas que le texte que nous possédons de la loi ripuaire a été rédigé sous Dagobert I^{er}; à cette époque on ne distinguait plus les races; ces Burgondes n'étaient pas les descendants des anciens Burgondes; ils étaient les habitants de la *Burgundia*.

2. Il est impossible de dire avec certitude quel est cet *étranger de pays romain* dont la loi veut parler ici. Peut-être désigne-t-elle le Romain d'Italie; nous ne le croyons pourtant pas, et nous penchons plutôt à croire qu'elle a en vue l'Aquitain pour lequel le mot *Romanus* était encore employé au VII^e siècle, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Voici les raisons de notre opinion que nous ne présentons d'ailleurs que comme une conjecture sur un point inexplicable. L'article 36 de la loi ripuaire vise les peuples en dehors de la *provincia ripuaria*, mais il ne nomme que ceux qui font partie du *regnum merovingorum* tel qu'il est constitué au temps de Clotaire II et de Dagobert. Il ne fait mention ni de Wisigoths, ni de Lombards, ni d'Anglo-Saxons, ni de Grecs, tandis qu'il énumère les Francs (c'est-à-dire les Neustriens, entre Meuse et Loire), les Burgondes, les Alamans, les Bavares, les Frisons, les Saxons. L'énumération serait incomplète si l'on avait omis les Aquitains; ce sont eux peut-être qui sont désignés par le mot *romanus*. — Quant aux différences de wergeld entre ces étrangers, nous ne voyons à choisir qu'entre deux explications : ou bien les divers peuples sont traités suivant leur rang dans l'état franc; or, les Alamans, Bavares, Frisons, Saxons sont des tributaires, et quant à l'Aquitaine qui en ce moment

Le même titre XXXVI contient une série d'articles sur le meurtre des clercs. Les *clerici*, qu'il ne faut pas confondre avec les *ecclesiastici*, étaient les hommes qui servaient l'autel, même dans les rangs inférieurs et au-dessous des sous-diacres. « Pour le meurtre d'un clerc, dit la loi, le chiffre de la composition est proportionnel à ce qu'était sa naissance, *juxta quod nativitas ejus fuit*; c'est-à-dire, s'il était esclave, *si servus*, la composition est la même que pour un autre esclave; s'il était né *regius* ou *ecclesiasticus*, elle est la même que pour les autres *regii* et *ecclesiastici*¹; s'il était né lite, elle est la même que pour un lite; s'il était né libre, la composition est, comme pour tout ingénu, de 200 solidi. » Voilà qui est significatif. La loi ripuaire veut dire que le clerc, s'il n'a pas reçu les ordres sacrés, s'il n'est pas même sous-diacre, n'a aucun privilège; il est traité comme tout le monde; s'il est tué, la composition est réglée suivant les règles ordinaires, c'est-à-dire suivant la *nativitas*; or la *nativitas* est définie ici de la façon la plus claire; elle est la condition sociale où l'homme est né, c'est-à-dire la condition d'esclave, de *regius* ou d'*ecclesiasticus*, de lite, ou d'ingénu. Quant à savoir si ce clerc est né d'un Franc ou d'un Gaulois, la loi ne s'en occupe pas.

Elle parle ensuite des clercs qui ont reçu les ordres sacrés; ici encore, elle établit un wergeld inégal, non pas suivant la race, mais suivant le rang du clerc dans l'église.

Du titre XXXVII au titre LII, nulle distinction d'aucun genre, nul article qui puisse nous éclairer. Le titre LIII est relatif au meurtre d'un comte. Si ce comte était un homme né libre, la composition est de 600 sous; s'il était né *regius puer*² *vel ex tabulario*, c'est-à-dire s'il était né dans la classe des affranchis, elle n'est que de 300 sous. Ainsi la dignité de comte triplait la valeur de l'homme, mais elle ne faisait pas disparaître l'inégalité native entre la condition d'affranchi

même se détache de l'État franc avec Caribert, elle peut être considérée presque comme étrangère. Ou bien (et c'est ici la conjecture que nous adopterions le plus volontiers), la loi accorde à chacun de ces étrangers le même wergeld qu'il avait dans son pays natal, suivant le principe énoncé au titre 31; on peut remarquer en effet que les chiffres attribués au Franc, à l'Alaman et au Bavaois sont les mêmes que ceux que nous trouvons dans les lois de ces deux peuples pour les simples hommes libres; quant aux Burgondes, le chiffre marqué ici est de 160 sous, tandis qu'il est de 150 dans leurs lois (tit. II, § 2). Pour ce qui est de l'Aquitain, nous n'avons aucun texte qui montre quel était son wergeld dans son pays, ni même si ce wergeld était nettement déterminé, et dans ce dernier cas il est naturel que la loi ripuaire lui en ait assigné un inférieur à celui de tous les autres peuples.

1. Baluze fait cette remarque (*Capitul.*, t. II, col. 991) que deux manuscrits portent *sicut alius homo regius aut ecclesiasticus libertinus*.

2. Les mots : *Regius puer* signifiaient un affranchi; voy. Pardessus, loi salique, p. 459 et 531; Deloche, la *Trustis*, p. 326.

et celle d'homme libre. Le *regius* devenu comte, dont parle le titre LIII, est le même *regius* qui au titre IX n'avait qu'un wergeld de 100 solidi.

Nous arrivons ainsi au titre LVII sans avoir jamais constaté une distinction de races; nous n'avons même pas encore rencontré une seule fois le mot *romani* ni aucun autre qui puisse désigner la population indigène; quant au mot *franci*, nous l'avons rencontré deux fois (abstraction faite du titre des étrangers), mais ces deux fois il était employé comme synonyme d'*ingenuus*.

Le mot *romani* paraît pour la première fois au titre LVIII. Or il faut d'abord remarquer que ce titre, qui est d'une longueur inusitée, commence par la formule *Hoc etiam jubemus ut*, formule qui ne se trouvait dans aucun des titres précédents, et qui nous paraît indiquer un *additamentum*. Il y aurait donc eu un temps où la loi ne parlait pas de *romani*, et où déjà tous les meurtres avaient été taxés, celui de l'homme libre à 200 sous, celui du *regius* ou *ecclesiasticus* à 400, celui de l'esclave à 36 (tit. VII-X).

D'ailleurs ce titre LVIII, où se trouve pour la première fois le mot *romanus*, concerne uniquement les affranchis; il est intitulé *De tabulariis*; il contient toute une législation spéciale sur le sujet. Art. 4^{er}: Un esclave peut appartenir soit à un homme libre, *francus*, soit à un affranchi, *tabularius*; l'un comme l'autre maître peut affranchir son esclave « soit pour le salut de son âme soit à prix d'argent. » S'il veut l'affranchir suivant la loi romaine, il se présentera devant l'évêque ou l'archidiacre d'une église; dès lors l'affranchi appartiendra à l'église, il sera *ecclesiasticus*; il paiera à l'église une redevance annuelle et, s'il ne laisse pas d'enfants, il aura l'église pour héritière (art. 4-8). — Les articles 9 à 48 sont relatifs au mariage entre personnes de classes différentes, c'est-à-dire entre affranchis et femmes libres ou entre affranchis et femmes esclaves. On peut noter que les affranchis, qui sont désignés à l'art. 9 par le terme général *tabularii*, le sont à l'art. 44 par les trois appellations plus particulières de *ecclesiastici*, *romani*, *vel regii homines*; et c'est ici que le mot *romanus* apparaît pour la première fois¹. Si l'on compare d'ailleurs entre eux les différents articles de ce groupe, on voit aisément que les mots *regius*, *ecclesiasticus*, *romanus* désignent les diverses catégories de la classe des *tabularii*. La question du mariage est ainsi réglée: si un *tabularius* épouse une esclave, ses enfants deviennent esclaves; si un *ecclesiasticus*, *romanus*, *vel regius* épouse

1. Les éditions mettent une lettre majuscule à *romani*, tandis qu'ils n'en mettent pas à *regii* et *ecclesiastici*; nous n'avons pas besoin d'avertir que cette majuscule n'a ni valeur ni authenticité.

une *ingenua*, les enfants ne seront pas ingénus, ils seront *ecclesiastici, romani, vel regii*; il en est de même si le père est un *ingenuus* et la mère une *ecclesiastica, romana, vel regia* (art. 44). Il est clair qu'ici le mot *romanus* ne peut pas avoir un sens ethnique, puisque le fils de l'*ingenuus* devient un *romanus*. Il n'existe d'ailleurs aucune loi barbare qui interdise le mariage entre personnes des deux races¹, et nous savons par les chroniques et les vies des saints que ces mariages étaient fréquents et ne constituaient pour les enfants aucune espèce d'infériorité. Au contraire, toutes les législations barbares réprouvent le mariage entre les classes, et elles condamnent ordinairement les enfants qui naissent d'un mariage mixte à tomber dans la pire des conditions des parents. La peine est même plus forte si l'*ingenuus* descend jusqu'à épouser une esclave; il devient esclave lui-même; et de même, si une *ingenua ripuaria* épouse un *servus ripuarius*, elle tombe dans la servitude à moins qu'elle ne préfère tuer de sa main l'homme à qui elle s'est unie (art. 44 à 48). Le sens du mot *romanus* au milieu de pareilles dispositions ne peut prêter à aucun doute; il désigne une classe; il ne peut désigner ni une race ni une nation. — Les articles 19 à 24 établissent une procédure différente suivant que l'homme est ingénu, affranchi, ou esclave².

Dans ce long titre LVIII, il n'était pas parlé du wergeld du *romanus homo*; son wergeld n'est mentionné qu'au titre LXI. Ici encore, nulle hésitation n'est possible. Ce *romanus* est manifestement l'affranchi, puisque le titre porte pour rubrique *De libertis secundum legem romanam*. Il y est dit que « si quelqu'un a affranchi son esclave suivant le mode romain », le meurtre de cet affranchi, de ce *romanus*, donnera lieu à une amende de cent sous. Comparons ce titre aux titres IX et X, et nous remarquons que ce *romanus* a le même wergeld que le *regius* et l'*ecclesiasticus*, ainsi qu'il est naturel, puisque ces trois personnages sont toujours sur le même rang et sont tous les trois des *tabularii*.

On sait que le *denarialis* était le seul parmi les affranchis qui eût la même valeur que l'homme libre (tit. LXII). D'ailleurs il n'y avait nulle différence de race entre ces diverses sortes d'affranchis, puis-

1. La loi romaine l'avait interdit; voy. une loi de l'année 365 au code Théodosien, III, 14; cf. *Lex romana Wisigothorum*, III, 1, qui autorise ces mariages, *priscae legis remota sententia*. Cette *prisca lex* était-elle une loi germanique ou n'était-elle pas la loi romaine elle-même? Celle-ci avait en effet été insérée dans la *lex romana Wisigothorum*, et par sa nature même elle avait été applicable aux deux races; c'est elle probablement qui est abrogée par la loi postérieure. Aucune loi germanique, à notre connaissance, n'a défendu ces unions.

2. On remarquera aux articles 19 et 21 que le terme *Ripuarius* s'oppose au *tabularii* et désigne par conséquent les hommes libres du pays ripuaire.

que la loi ripuaire dit formellement qu'un maître peut faire de son esclave, à son choix, ou un *romanus* ou un *denarialis* (tit. LXI et LXII).

Le titre LXII mentionne des affranchis d'un rang inférieur aux *romani*; on les appelle *tributarii*; ils sont assimilés aux *liti*, et leur valeur est seulement de 36 sous.

Le titre LXV punit ceux qui refusent de se rendre à l'armée. On sait par Grégoire de Tours que tous les hommes libres, sans distinction de race, étaient appelés au service militaire, et que même les affranchis et les colons¹ étaient sujets à ce devoir; seulement la peine n'était pas la même pour l'homme libre et pour l'affranchi qui y manquait. Elle était pour l'homme libre de 60 sous; elle n'était que de 30 sous pour le *romanus*, *ecclesiasticus*, *vel regius*.

Au titre LXXXVIII, nous voyons encore que pour un délit où l'homme libre est frappé d'une amende de 60 sous, la peine est moindre de moitié pour le *regius*, *romanus*, *vel ecclesiasticus*. Cela se rapporte à une règle que nous trouvons dans tous les codes germaniques; pour tous les délits (les cas de meurtre et de brigandage exceptés) le chiffre de l'amende s'abaissait suivant le rang du coupable; il était moindre pour l'affranchi que pour l'homme libre, et moindre encore pour l'esclave. Jamais au contraire on ne voit que les peines fussent plus légères pour l'indigène que pour le Germain.

Telle est l'analyse de la loi ripuaire. La préoccupation du législateur est visible. Partout, qu'il s'agisse d'amendes, de compositions pour meurtre, ou de mariage, il sépare les conditions sociales; il range les hommes dans les catégories suivantes: 1° les hommes libres, qu'il appelle trente-sept fois *ingenui*, trois fois *liberi*, et trois fois *franci*; 2° les *denariales*, qui sont des affranchis d'un ordre supérieur; 3° d'autres affranchis, qu'il appelle *tabularii* et qu'il distingue en *regii*, *romani* et *ecclesiastici*, suivant la nature du patronage auquel chacun d'eux est soumis; 4° d'autres affranchis d'un rang inférieur, qu'il appelle *tributarii* et *liti*; 5° les esclaves.

Quant à une distinction de races, on ne la trouve jamais dans la loi ripuaire. On n'y rencontre pas un seul mot qui indique la race, tel que serait *genus* ou *natio*; le mot *nativitas*, ainsi que nous l'avons vu au titre XXXVI, désigne la condition sociale et non pas la race. Là où se trouve le mot *francus*, il est opposé à des affranchis ou à des esclaves et est synonyme d'*ingenuus*. Le terme *romanus* ne se lit que dans des articles où il est question d'affranchis, et il est impossible de lui attribuer le sens de Gallo-Romain.

Le wergeld en cas de meurtre est fixé dans les titres VII à XIV, et

1. Grégoire de Tours, V, 27; VII, 42.

il n'y a pas là un seul mot qui indique que l'indigène eût un wergeld moindre que le Germain. Le demi-wergeld du *romanus* n'est établi qu'au titre LXI et ce même titre marque en termes formels que le *romanus* est ici un affranchi. Enfin, il n'est pas un seul article de cette loi qui indique une séparation des races, pas un seul qui place le Gallo-Romain au-dessous du Franc, pas un seul qui nous autorise à supposer que, dans la *provincia ripuaria*, les indigènes fussent légalement inférieurs aux Germains¹.

En cela la loi ripuaire ressemble à toutes les lois des barbares, qui séparent les hommes suivant la condition sociale et non pas suivant la race. Celle des Wisigoths évalue la vie de l'homme à 300 sous s'il est libre, et à 150 s'il est affranchi (VIII, 4); celle des Burgondes parle du prix de l'homme suivant sa condition, *pretium secundum qualitatem personae* (tit. II), et elle montre que l'affranchi vaut la moitié de l'homme libre et le double de l'esclave (tit. II, X, XXVI, XXXII, LX). Chez les Alamans, chez les Bavarois, l'homme libre vaut 160 sous, l'affranchi 80, l'esclave 40. Ce sont ces mêmes règles et ces mêmes proportions qui se retrouvent dans la loi ripuaire.

IV. — *La loi salique.*

La loi salique ne nous présentera pas les mêmes clartés que la loi ripuaire sur le sujet qui nous occupe. Nous n'aurons pas la bonne fortune d'y trouver la définition précise du *romanus homo*. Nous n'y rencontrerons pas un titre particulier et complet sur les affranchis comme le titre LVIII de la loi ripuaire. Le fait historique que nous cherchons pourra donc rester obscur. Les titres XIV et XLI seront particulièrement sujets à controverse. Parcourons d'abord l'ensemble de la loi, article par article, afin de constater, s'il se peut, la pensée dominante du législateur; nous reviendrons ensuite aux titres XIV et XLI auxquels nous donnerons une attention toute particulière.

Notre édition est celle de Pardessus, dont le travail analytique est

1. M. J. Havet a émis l'hypothèse que la loi ripuaire ne s'occupe pas des Romains libres, parce qu'il y en avait fort peu dans la contrée habitée par les Ripuaires. Encore en subsistait-il; la vie de saint Rigobert mentionne un certain Constantin qui habitait le *pagus Ripuariorum* et qui avait épousé une *francigena*, remarque qui suppose qu'il était un Romain (voy. Waitz, t. II, p. 208). Plus tard, nous trouvons bien dans le pays de Prum des *Romani boni viri et nobiles* (Miracles de saint Goar). N'oublions pas d'ailleurs que la *provincia Ripuaria* s'étendait à l'ouest jusqu'à la forêt Charbonnière et à la Meuse; tout n'était pas germanisé dans ces limites; voyez les faits qu'a cités Digot, dans son histoire d'Austrasie.

fort supérieur à la synthèse trop systématique de Merkel. Parmi les huit textes que donne Pardessus, nous suivrons de préférence le plus ancien, celui qui est tiré du manuscrit 4404 de la bibliothèque de Paris; nous le comparerons d'ailleurs avec les autres textes et surtout avec la *lex emendata* de Charlemagne.

Ne perdons pas de vue, d'ailleurs, que, si ancien que puisse être ce manuscrit 4404, il renferme le grand prologue, dans lequel il est fait l'éloge de la piété chrétienne des Francs et où le roi Clotaire II est nommé. Il contient d'ailleurs des articles qui marquent l'étendue du pouvoir monarchique; le roi y est appelé *dominus*, et le titre d'antrusion du roi triple la valeur de l'homme. Ce texte ne peut pas être antérieur aux premières années du VII^e siècle, et il nous paraît être du même âge que la loi ripuaire.

Les dix premiers titres où il s'agit de vols ne signalent de différence d'aucune sorte entre les hommes. Les titres XI et XII distinguent l'*ingenuus* de l'esclave. La classe intermédiaire entre la liberté et la servitude paraît au titre XIII (*Emendata*, XIV), sous les noms de *puer regis* et de *litus*¹.

Le titre XV fixe la composition en cas de meurtre et il dit seulement : *Si quis hominem ingenuum occiderit, ducentos solidos culpabilis judicetur*². Ainsi la loi se préoccupe uniquement de la qualité d'homme libre; elle ne cherche pas à quelle race cet homme libre peut appartenir.

Dans les titres qui suivent, la qualification d'*ingenuus* reparaît à tous moments : si un ingénu a frappé un ingénu Si l'on a pressé le bras à une femme ingénue.....

Le titre XXIV (*Emendata*, XXVI) traite du meurtre des femmes. Ce crime, si la femme était *ingenua*, est puni de 200 solidi; et la peine est triplée si la femme était d'âge à avoir des enfants. Nul indice d'ailleurs d'une distinction de races.

La loi salique s'occupe, comme la loi ripuaire, du mariage entre personnes de classes différentes; comme elle, elle ne l'autorise qu'en faisant tomber les enfants dans la classe inférieure. Comme elle, elle prononce (tit. XXV, § 5 et 6) que l'homme libre qui aura épousé une esclave partagera sa servitude. Or, il est à remarquer que, parmi les textes que nous avons de cette loi, les uns désignent l'homme libre par le mot *ingenuus*, les autres par le mot *francus*, le reste de l'article étant absolument identique. C'est le plus ancien manuscrit et celui de Wolfenbuttel qui écrivent *ingenuus*; c'est le troisième

1. Si vero puer regis vel litus ingenuam feminam traxerit. Voyez, sur le sens de *puer regis*, Pardessus, p. 531.

2. Cet article ne se trouve que dans le premier texte, Pardessus, p. 10.

texte et l'*Emendata* qui écrivent *francus*¹. Sur quoi Pardessus a jugé avec pleine raison que *francus* n'a pas un autre sens que celui d'homme libre². — La loi salique réprovoe le mariage entre les classes; elle ne s'occupe pas du mariage entre les races.

La distinction de l'*ingenuus* à l'égard de toute autre classe continue à dominer dans les titres suivants : *Si quis hominem ingenuum castraverit. Si quis baronem ingenuum aut mulierem ingenuam de via sua ostaverit*. Nulle mention de Gallo-Romain ni de Franc.

Le titre XXXII punit l'homme qui aura enchaîné un *ingenuus*. Les deux plus vieux textes portent simplement : *Si quis hominem ingenuum ligaverit, 30 solidos culpabilis judicetur*. Rien de plus dans le quatrième texte ni dans ceux de Wolfenbuttel et de Munich. Mais l'*Emendata* ainsi que le troisième texte ajoute deux paragraphes : *Si vero romanus francum ligaverit, 30 solidos..... Si autem francus romanum ligaverit, 45 solidos*³. Il est assez singulier que ce *francus* et ce *romanus* n'apparaissent que dans deux textes sur huit, et dans les moins anciens. Nous savons parfaitement que Charlemagne dans ses nombreux capitulaires ne distingue jamais l'homme qui descend des anciens Francs et l'homme qui descend des anciens Gaulois, et l'on ne voit pas pourquoi il aurait introduit dans cet article de la loi salique une distinction entre les races qui n'existait certainement plus de son temps. Aussi n'est-ce probablement pas ce qu'il veut dire. Si nous comparons les 4 paragraphes de ce titre, nous remarquerons que celui qui est appelé *francus* au § 3 est traité exactement sur le même pied que l'*ingenuus* du § 1^{er} et paraît bien être le même homme; il n'est pas non plus impossible que *romanus* soit ici l'homme de condition intermédiaire entre l'ingénuité et la servitude, que nous verrons paraître tout à l'heure. Il nous est d'ailleurs impossible de ne pas songer ici à la loi des Burgondes qui, parlant du même délit, s'exprime ainsi : *Si quis hominem ingenuum ligaverit, inferat solidos 24; si libertum ligaverit, sol. 12; si servum, solidos sex* (Lex Burgund., tit. XXXII). Que l'on compare les deux lois; le *romanus* de l'une semble bien être le *libertus* de l'autre.

Le titre XXXIX punit le crime qui consiste à vendre comme esclave un homme qui est ou homme libre ou affranchi. Si l'homme vendu était un *ingenuus*, la peine est de 200 solidi; elle est de 63 s'il n'était qu'un *romanus*⁴. On remarquera qu'ici le terme *romanus*

1. Le deuxième texte dit seulement *si quis*; l'article manque dans le quatrième; Hérold écrit *francus*.

2. Pardessus, p. 376, n. 271; cf. p. 464 et 467.

3. *Lex emendata*, tit. XXXIV, Pardessus, p. 291.

4. Ce paragraphe ne se trouve que dans le premier texte et dans celui de Wolfenbuttel.

s'oppose visiblement à *ingenuus* ; il n'y a d'ailleurs aucun signe qui indique avec quelque précision que ce *romanus* soit un homme de race gallo-romaine.

Le titre XLII (*Emendata*, XLIV) punit l'homicide commis à la tête d'un rassemblement armé. Si c'est un *ingenuus* qui est victime (§ 2), la peine est de 600 sous. Si c'est un *romanus* ou un *litus*, la peine est réduite de moitié¹. Ce *romanus*, qui est opposé à l'*ingenuus*, et placé à côté du *litus* et du *puer regius*, est un affranchi. L'idée de race est ici fort éloignée de l'esprit du législateur ; c'est d'une distinction de classes qu'il s'agit. *Romanus* a visiblement dans cet article de la loi salique le même sens qu'il a dans toute la loi ripuaire.

Au titre LIII nous voyons que le meurtre d'un sagibaron, s'il était *ingenuus*, est payé 600 solidi, et seulement 300 s'il était *puer regius*, c'est-à-dire s'il appartenait à la classe des affranchis. C'est ainsi que nous lisons dans la loi ripuaire que le meurtre d'un comte était puni d'une amende de 600 sous, mais que l'amende était réduite de moitié si ce comte avait été un *puer regius* ou un *tabularius*.

Tel est l'ensemble de la loi salique, les titres XIV et XLI étant réservés. Jusqu'ici nous avons pu constater que la préoccupation du législateur est de distinguer les classes. Il en marque trois fort nettement : 1^o les hommes libres, qu'il appelle 34 fois *ingenui* et 4 fois *franci* ; 2^o les affranchis, qu'il appelle *liti*, *pueri regii*, et *romani* ; 3^o les esclaves. Jusqu'ici nulle idée de distinction de races n'apparaît. Le doute ne reste que sur les titres XIV et XLI.

Le titre XIV (*Emendata*, XV) est relatif au crime qui consiste à dévaliser un homme. Il distingue trois cas différents suivant le rang de la victime et celui du coupable : 1^{er} cas, si l'un et l'autre sont de condition libre, *ingenui* ; 2^e cas, si le coupable est d'un rang inférieur ; 3^e cas, si c'est l'homme de rang inférieur qui est la victime. Le rang inférieur est exprimé par le mot *romanus*. Le rang supérieur est exprimé diversement par les différents textes ; le 1^{er} et le 2^e emploient l'expression *barbarus salicus* ; le 3^e dit *homo francus* ; le 4^e *homo barbarus* ; le manuscrit de Wolfenbuttel *francus salicus* ; celui de Munich *barbarus salicus* ; l'*Emendata* *homo francus*. Ces termes permettent de croire que le rang supérieur est déterminé par la race. En effet, si les mots *francus* et *salicus* peuvent souvent s'entendre dans le sens de la pleine ingénuité, le mot *barbarus* ne le peut pas. Or, si *barbarus* ne se trouve plus dans l'*Emendata*, il est au moins dans les plus vieux textes. On peut donc penser que la loi

1. *De romanis vero vel litis et pueris haec lex superius comprehensa ex medietate solvatur* (*Ibid.*, 94).

a séparé ici le Franc du Gallo-Romain. En ce cas le titre XIV devrait être traduit ainsi : 1^o Si un ingénu a dévalisé un ingénu, il paiera 63 sous; 2^o si c'est un Gallo-Romain qui a dévalisé un Franc, la peine sera la même; 3^o si c'est un Franc qui a dévalisé un Gallo-Romain, la peine ne sera plus que de 35 solidi. — Cette interprétation présente toutefois, si l'on y regarde de près, quelques difficultés. On est frappé tout d'abord du 1^{er} paragraphe qui ne parle que d'*ingenui*, et qui place tous les *ingenui* sur le même pied; ce paragraphe n'aurait pas de sens si c'était la race qui distinguât les hommes. Puis, le paragraphe 2 qui nomme le *francus* ne lui donne aucun privilège sur les simples *ingenui* et ne lui assure pas une autre indemnité qu'à eux. C'est seulement si la victime du délit est un *romanus* que le chiffre de l'indemnité change, et il ne reçoit que la moitié environ de ce qui est donné à l'*ingenuus*. Il faut d'ailleurs rapprocher ce titre XIV du titre XXXIV qui le complète; il s'agit du même délit commis contre le libre ou contre l'esclave. Nous lisons ici que si un *ingenuus* a dépouillé un *litus*, il paiera 35 sous, ce qui est exactement l'amende infligée plus haut au *francus* qui a dépouillé un *romanus*. Il semble bien que ce *francus* et cet *ingenuus* soient le même homme; il semble bien aussi que ce *romanus* et ce *litus* soient de même rang, et nous savons en effet par le titre XLII que les *romani*, les *liti*, les *pueri regii* étaient des catégories d'hommes placés sur le même pied. L'ensemble des deux titres se résume donc ainsi : pour avoir dévalisé un *ingenuus*, un *francus*, un *barbarus salicus*, 63 solidi; pour un *romanus*, un *litus*, 35; pour un esclave, 15. Ainsi donc, s'il est possible que le législateur ait voulu ici distinguer les races, il est sûr qu'il a encore plus songé à distinguer les classes.

Le titre XLI (*Emendata*, XLIII) fixe les diverses compositions en cas de meurtre. Ici encore se rencontrent les mots *francus*, *salicus*, *romanus*, et il faut nous demander dans quel sens ils sont employés. On se rappelle que déjà l'article XV avait prononcé que le meurtre d'un *ingenuus*, sans nulle distinction, donnerait lieu à une composition de 200 sous. Le titre XLI, en son article 1^{er}, répète exactement la même disposition; seulement il intercale après le mot *ingenuum* les mots *francum aut barbarum qui lege salica vivit*. Il n'est pas admissible que *francus* ait ici le sens d'homme libre; il est plus probable qu'il signifie ou bien homme de race franque ou bien homme du pays franc, par opposition à *barbarus* qui signifierait alors un étranger german vivant en pays franc et ayant la loi salique. Il faut d'ailleurs remarquer que dans les 43 articles qui suivent, ainsi que dans les deux titres XLII et XLIII qui en sont le complément, le mot *francus* ne reparait plus, et il n'est question que d'*ingenui*.

Nous lisons ensuite (art. 3-5) que si l'homme tué était antrustion du roi, la peine est de 600 sous; s'il était un *romanus homo conviva regis*, elle est de 300 sous. Ici *romanus homo* signifie-t-il un Gallo-Romain ou un homme de la classe intermédiaire? Il est fort difficile de se prononcer avec certitude. Il y a toutefois deux remarques qu'on peut faire: 1° nous savons par la *Recapitulatio legis salicae* que les hommes de la classe des affranchis, les *pueri regis*, les *romani*, même les *liti*, pouvaient être *convives du roi*, antrustions, *in truste dominica*¹; 2° cette différence entre l'antrustion *ingenuus* et l'antrustion ou *convive* du roi *romanus homo* est exactement de même nature que celle qui est signalée au titre LIII entre le sagibaron *ingenuus* et le sagibaron *puer regius*; elle ressemble aussi trait pour trait à celle que la loi ripuaire (tit. LIII) établit entre le comte né libre et le comte né *puer regius* ou *ex tabulario*. La *Recapitulatio* mentionne aussi un comte *puer regis*, qui a un wergeld trois fois plus élevé que les autres *pueri*, mais inférieur de moitié à celui du comte né ingénu. L'analogie est si frappante entre toutes ces dispositions qu'il est bien permis de penser que le *romanus homo* n'est autre que le *puer regius* ou le *tabularius*; la loi salique s'accorderait donc avec la loi ripuaire pour dire que les hautes dignités royales triplent la valeur de l'homme, mais laissent subsister l'inégalité native entre l'homme né libre et l'homme né dans les classes intermédiaires.

Dans les articles 6 et 7 paraissent deux personnages qui sont appelés *romanus possessor* et *romanus tributarius*; le premier a un wergeld de 400 sous, le second de 63 (45 dans l'*Emendata*). Ici encore il est impossible de se prononcer avec une pleine certitude. Il n'est nullement impossible que ce *romanus possessor* soit le Gallo-Romain propriétaire, et que le *romanus tributarius* soit le Gallo-Romain simple tenancier sujet à redevance. Mais on peut songer aussi aux deux classes inégales d'affranchis qui avaient existé dans l'empire romain et qui existaient dans tous les états germains, les uns qui possédaient en propre et pouvaient léguer leurs champs², les autres qui n'étaient que des tenanciers. Il est utile d'ailleurs, pour avoir le sens de ces articles, d'en rapprocher les

1. Pardessus, p. 358: Si quis romanum vel lidum in truste dominica occiserit, 900 solidi. — Id., p. 360: qui antrustionem qui puer regis est occiderit, 900 solidi. Il s'agit ici de crimes pour lesquels l'antrustion *ingenuus* avait une composition de 1800 solidi.

2. On peut comparer ces affranchis propriétaires aux *liberti idonei* dont parlent les lois des Wisigoths et des Lombards et à ces *liberti* complètement libres à qui le maître avait donné une terre appelée *tertia* (*Lex Burgund.*, tit. 57).

articles correspondants de la loi ripuaire (tit. LVIII, LXI, LXII) ; dans ceux-ci nous trouvons une classe désignée par le seul mot *romani*, et qui est manifestement celle des affranchis tabulaires, et une autre classe appelée *tributarii*. Or les *romani* de la loi ripuaire ont exactement le même wergeld que les *romani possessores* de la loi salique ; et les *tributarii* sont au-dessous des *romani*, absolument comme les *romani tributarii* sont au-dessous des *romani possessores*¹. On peut donc, sans rien affirmer, incliner à croire qu'ici encore la loi salique a entendu par *romanus homo* l'homme qui était placé par sa naissance dans une condition intermédiaire entre la liberté et l'esclavage.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que pour le meurtre des femmes, il n'est jamais tenu compte des différences de races ; la loi salique ne distingue jamais que l'*ingenua*, la *regia*, la *lida* et l'*ancilla*.

Enfin il est digne d'attention que la *Recapitulatio legis salicae* résume ainsi les divers tarifs du meurtre : Pour l'esclave 25 sous, et le triple si le crime a eu lieu *in hoste*. — Pour l'*homo tributarius*, 45 sous. — Pour le *romanus*, 100 ; s'il était *in hoste*, 300 ; s'il était en outre antrusion, 900. — Pour le *lite*, mêmes chiffres que pour le *romanus*. — Enfin pour l'*ingenuus*, 200 ; s'il était *in hoste*, 600 ; s'il était de plus antrusion, 1800. — Dans ce document, les conditions sociales sont nettement séparées, les races ne le sont pas.

En résumé, la loi salique parle plusieurs fois du *romanus*, sans jamais définir ce qu'elle entend par ce terme, sans jamais l'accompagner d'aucun de ces mots qui en préciseraient le sens. Au titre XLII seulement, le *romanus* est visiblement, avec le *lite* et le *puer*, un homme des classes intermédiaires. Dans les autres titres, on peut avec une égale vraisemblance interpréter le mot dans le sens d'affranchi et dans le sens de Gallo-Romain. Toutefois, il faut bien reconnaître que la loi salique place toujours ce *romanus* dans la même situation exactement où la loi ripuaire avait placé le *tabularius* et où les autres lois germaniques placent les *liberti*².

1. On remarquera encore que dans la *Recapitulatio* le *romanus possessor* est seulement appelé *romanus* (page 358, art. 24) et le *romanus tributarius* est appelé *homo tributarius* (p. 360, art. 20), exactement comme dans la loi ripuaire.

2. Il n'est pas de notre sujet et ce serait dépasser les bornes de cette étude que d'établir les différences qui séparaient la classe des affranchis de celle des ingénus. Nous les avons indiquées dans l'*Histoire des institutions*, pages 503 et suivantes. — Toute l'argumentation de M. J. Havet, dans son article du mois de juillet, se résume ainsi : on ne nie pas que le mot *romani* ne désigne quelquefois les affranchis ; mais d'autres fois il désigne les Romains libres, et ces deux classes étaient traitées de même parce qu'elles étaient

V. — Conclusion.

Nous avons passé en revue tous les textes qui pouvaient nous éclairer sur la question de savoir si dans les lois franques les diffé-

égales entre elles. « L'affranchissement, dit-il, conférait la pleine liberté » ; « l'affranchi était assimilé au romain libre » ; « il y avait égalité absolue entre l'affranchi et l'ingénu » ; « l'affranchi recevait la nationalité romaine. » Voilà une série d'affirmations qui nous paraissent inexactes. M. Havet ne tient aucun compte de l'inégalité qui subsistait toujours entre les deux classes d'hommes. Il cite quelques formules où se trouvent des expressions telles que *vivas ingenuus* ; mais il ne dit pas que dans ces formules à côté ou à la suite de la phrase qui marquait d'une manière énergique l'affranchissement, il s'en trouve une autre qui marque d'une façon non moins énergique la dépendance où l'affranchi et ses fils devront rester. Le *manumissor* dit à son esclave qu'il sera désormais affranchi, mais il ajoute qu'il devra avoir un patron et se placer sous le *mundium* de quelqu'un. Les formules les plus favorables, celles qui contiennent les expressions *portas apertas* et *civis romanus*, permettent à l'affranchi de choisir lui-même son patron, mais ne le dispensent pas d'en avoir un. M. Havet cite dans la formule 82 cette partie de phrase : *Nulli reddat libertinitatis obsequium* ; il fallait citer la phrase entière : *nulli heredum ac proheredum meorum reddat libertinitatis obsequium* ; cela veut dire que le *manumissor* renonce pour ses héritiers au droit de patronage, mais cela ne veut pas dire que l'affranchi ne devra l'*obsequium* à personne ; car la même formule ajoute : *nulli heredum meorum reddat obsequium sed cuicumque eligere voluerit* (ou suivant un autre manuscrit *ubicunque eligere voluerit*, ce qui présente le même sens ; comparer la formule 86 : *civis romana ... defensionem tam ecclesiae vel hominum Deum timentium, ubicunque expetire volueritis, libera in omnibus habeatis potestatem ad hoc faciendum quidquid volueritis*). Ces formules, qui sont les plus favorables de toutes aux affranchis, sont pourtant fort loin de les placer au rang des vrais hommes libres. Ceux à qui le *manumissor* laissait le choix du patron, choisissaient une église, ou le roi lui-même, ou quelque grand. L'infériorité perpétuelle des affranchis (autres que les *denariales*) est un fait incontestable. La loi ripuaire, au titre 58, montre que l'*ecclesiasticus* devait à l'église *ipse et procreatio ejus servitium tabularii... redditum ejus ad ecclesiam reddat*, etc. Le *regius* payait aussi une redevance au roi. Quant à celui qui restait sous le patronage du *manumissor*, voici quelle était sa condition : *sub integra ingenuitate, super terram nostram aut filiorum nostrorum commanere debeant, et redditus de terra, ut mos est pro ingenuis, annis singulis solvant* (formule 107, n° 2). L'héritage de l'affranchi mort sans enfants passait au patron, c'est-à-dire à l'église, au roi, ou à la famille du *manumissor* ; cette règle n'excluait pas seulement les collatéraux, comme le croit M. Havet ; elle enlevait encore à l'affranchi le droit de tester. Ce qui caractérise mieux que toute autre chose l'infériorité de l'affranchi, c'est que tous les codes lui interdisent d'épouser une ingénue, sous peine pour celle-ci de voir ses enfants *ad inferiora declinari*, c'est-à-dire tomber dans la condition des affranchis (L. Rip., 58, II). Il s'en faut de tout qu'il y eût assimilation entre l'affranchi tabulaire et l'ingénu même gallo-romain ; c'est encore là une conjecture qu'il faut écarter, car elle ne s'appuie pas sur les textes.

rences de wergeld étaient déterminées suivant les races ou suivant les conditions sociales.

Ces textes ne sont pas tous d'une telle clarté que l'on puisse jusqu'ici formuler une conclusion absolue. Voici du moins ce qui nous paraît s'en dégager.

En ce qui concerne la loi ripuaire, le mot *romanus* est toujours et très-clairement employé avec le sens d'affranchi. Il s'applique à une classe d'hommes qui étaient placés entre la liberté et la servitude et qui pouvaient être indifféremment Gallo-Romains et Germains. Le wergeld n'est jamais déterminé par la race.

En ce qui concerne la loi salique, le doute peut subsister. D'une part, l'ensemble de la loi montre bien que la pensée du législateur est de distinguer les conditions sociales et non pas les races; c'est ce qu'il fait pour tous les délits. D'autre part, les titres XIV et XLI sont conçus de telle façon que le mot *romanus* peut être également entendu comme s'appliquant aux hommes de race indigène ou comme désignant des affranchis. Dans cette difficulté, il nous a paru pourtant plus probable que, même dans ces deux titres, le mot *romanus* avait le même sens que dans la loi ripuaire.

De tout cela nous croyons pouvoir conclure : 1° comme chose certaine, que les lois franques, comme toutes les lois barbares, tiennent compte des conditions sociales pour l'évaluation du wergeld; 2° comme chose probable, qu'elles ne tiennent pas compte des races.

Si l'on diffère de nous sur le degré de probabilité qu'on accorde à cette seconde proposition, encore nous semble-t-il au moins qu'on ne peut plus affirmer comme une règle absolue et certaine que les hommes de race gallo-romaine fussent légalement considérés comme inférieurs aux hommes de race germanique, puisque cette prétendue règle ne s'appuierait tout au plus que sur un article ou deux d'une seule des deux lois et serait contredite par tout le reste.

Nous comprenons d'ailleurs qu'en se servant surtout du titre XIV de la loi salique et en généralisant outre mesure ce qui s'y trouve indiqué, on admette que le wergeld du Gallo-Romain n'était que la moitié du wergeld du Germain; mais alors il faudra expliquer :

Pourquoi, tandis que la distinction des classes est si fortement marquée d'un bout à l'autre de la loi, la distinction des races n'est marquée que par exception et d'une manière si imparfaite et si incertaine;

Pourquoi cette infériorité des populations indigènes ne se trouve que dans la loi salique et ne paraît pas dans la loi ripuaire;

Pourquoi aucune infériorité de même nature n'est jamais indiquée ni dans les lois des Burgondes, ni dans celles des Wisigoths et des

Ostrogoths, lesquels étaient vis-à-vis des populations indigènes dans la même situation que les Francs ;

Pourquoi, chez les Francs eux-mêmes, aucune des chroniques, aucune des biographies qui ont été écrites alors, ne fait la moindre allusion à une inégalité qui eût été si visible ; pourquoi aucun acte judiciaire, aucune formule n'en porte la trace ; pourquoi l'église dans ses conciles n'en parle jamais ;

Pourquoi une inégalité de cette nature aurait été maintenue par Charlemagne dans la loi salique, alors qu'il est avéré par les capitulaires et par les faits de l'histoire que, si de son temps on distinguait plus que jamais les classes sociales, on distinguait moins que jamais les races dans l'intérieur de chacune des provinces de la Gaule¹.

Il faudra encore expliquer une chose : Si la loi qui était en vigueur dans la Gaule au temps de Charlemagne jugeait l'homme suivant sa race, comment s'y prenait-on pour établir en justice à laquelle des deux races l'homme appartenait ? La lecture des documents du VI^e, du VII^e, du VIII^e siècle montre que les familles s'étaient mêlées par des séries de mariages. Il était devenu impossible de distinguer le sang gaulois du sang germanique. S'agissait-il en justice de discerner un homme libre d'un *libertus*, d'un *colonus*, d'un *lite*, d'un esclave ; rien n'était plus facile ; les polyptyques montrent que ces classes ne se confondaient pas. Mais s'agissait-il de discerner si un homme descendait des anciens Francs ou descendait des anciens Gallo-Romains, rien n'eût été plus difficile. Les noms, on le sait, ne prouvaient absolument rien, puisqu'ils n'étaient héréditaires ni dans l'une ni dans l'autre race ; Guérard a bien démontré que, de même qu'on a des généalogies où l'on voit le sang romain et le sang germanique se mêler, on a aussi des séries de noms appartenant à une même famille et où les noms germaniques alternent avec les noms romains. La langue même n'attestait pas la race ; car nous savons qu'au VI^e siècle tous les hommes d'un rang élevé parmi les Francs savaient le latin qui était la langue de l'église, de la cour, de l'administration, de la justice même. Il est arrivé peu à peu que tout ce qui était de race franque entre la Loire et les Vosges a oublié la langue germanique, de même que, entre les

1. M. Havet fait cette hypothèse que, si l'inégalité de *wergeld* entre les races ne paraît pas dans les lois des Wisigoths et des Burgondes, c'est que les rois qui ont rédigé ces lois l'ont fait disparaître. Alors, pourquoi Clotaire II, Dagobert I^{er} et surtout Pépin et Charlemagne n'ont-ils pas fait la même réforme ? Est-il sérieux de dire que « la pensée ne leur en est pas venue » ? Pourquoi d'ailleurs toutes ces hypothèses contradictoires ?

Vosges et le Rhin, ce qui restait de population indigène a peu à peu oublié le latin. Les races ne se reconnaissaient donc pas au langage.

Pour faire un évêque, on ne distinguait pas les races; on ne les distinguait pas non plus pour faire un comte ou un duc. Les races se mêlaient dans l'armée; Grégoire de Tours et Frédégaire nous disent comment, en chaque besoin, on levait des troupes, *commoto provinciae populo*; les Gallo-Romains étaient appelés dans l'armée comme les autres et ils exerçaient quelquefois les premiers commandements. Au temps de Clovis et dans les deux générations qui suivirent, on aurait encore pu distinguer les races, quoique les chroniques nous montrent par une foule de faits qu'elles étaient égales; mais comment pouvait-on les distinguer au temps de Dagobert, au temps de Charlemagne? à quel signe reconnaissait-on, dans chaque procès, si un homme était de sang germanique ou de sang gallo-romain¹?

FUSTEL DE COULANGES.

1. M. J. Havet, dans son article, parle souvent de « nationalité romaine ». Ces mots reviennent à chaque page. Nous nous sommes même demandé si le fond de sa pensée n'était pas de substituer une distinction de nationalités à l'ancienne distinction de races, et cela depuis Clovis jusqu'à Charlemagne et même au delà. Pour nous, nous avons montré que la nationalité romaine n'avait pas disparu tout-à-coup par l'effet de l'invasion; mais nous n'avons pas trouvé dans les faits qu'elle ait subsisté trois siècles, ni surtout que dans ce long espace elle ait été reconnue légalement. C'est plutôt le contraire qui nous a paru ressortir des documents. Ni sous Dagobert I^{er} ni surtout sous Charlemagne on ne distinguait, au sein de la Gaule, une nationalité romaine; assurément aucun texte législatif ne mentionne rien de semblable. Si M. J. Havet a des raisons de croire à la persistance de cette nationalité légale du VI^e au IX^e siècle, nous ne pouvons discuter un système qu'après qu'il l'aura présenté et établi. Nous ne connaissons, pour notre part, que deux textes qui semblent se prêter à cette théorie; l'un est un décret de Clotaire I^{er} qui veut que les Romains, dans leurs procès, soient jugés suivant les lois romaines. L'autre est l'énoncé d'un jugement rendu en 918 par un plaid dont quelques membres se qualifient de *romani*. Ni l'un ni l'autre ne nous paraît suffisant pour en tirer cette conclusion, si générale et si hardie, que la nationalité romaine serait restée légalement distincte de la nationalité franque durant quatre siècles. Nous voyons au contraire des centaines de faits qui nous montrent que les Gallo-Romains et les Francs étaient également sujets du roi, leur obéissaient au même titre, partageaient les mêmes faveurs, se confondaient dans les mêmes armées, siégeaient dans les mêmes plaids. Les Gallo-Romains étaient comtes, ducs, chefs d'armées, antrustions, *domestici*, quelquefois maires du palais. Prétendre que de tels hommes fussent « des étrangers au milieu du pays franc », c'est faire, à notre avis, une hypothèse contraire aux faits.

DÉTOURNEMENT AU PROFIT DES HUGUENOTS FRANÇAIS D'UN SUBSIDE

ENVOYÉ PAR PHILIPPE II A CATHERINE DE MÉDICIS.

Le 18 décembre 1562, Louis de Bourbon, prince de Condé, venait d'être fait prisonnier à la bataille de Dreux; sa courageuse femme, Éléonore de Roye, s'était enfermée dans Orléans, la principale place de guerre des huguenots. François de Guise l'y tenait assiégée. M^{me} de Condé, qui ne pouvait prévoir le coup de pistolet de Poltrot de Méré, craignait de partager bientôt la captivité du prince. Elle pensa alors à ses enfants réfugiés à Strasbourg avec leur aïeule, M^{me} de Roye, et se préoccupa de leur assurer pour quelque temps des moyens d'existence.

Mais comment s'y prendre? Transporter à Strasbourg, en dépit des hasards de la guerre, une grosse somme en espèces, cela était matériellement impraticable. D'un autre côté, il était tout aussi impossible de s'adresser pour cette transmission à quelque négociant d'une ville foncièrement catholique; on aurait trop risqué d'être découvert. Force fut donc d'avoir recours à un correspondant fixé dans l'une de ces villes cosmopolites qui, au xvi^e siècle, entretenaient des relations commerciales avec l'Europe entière. La princesse pensa à Anvers. On verra tout-à-l'heure la raison de ce choix.

Quoi qu'il en soit, elle chargea un secrétaire de son mari, nommé Jehan Chabot, de cette mission de confiance. Elle lui remit (sans doute en valeurs) 12,000 écus et l'accrédita auprès de Pierre Mosqueron, riche marchand français depuis longtemps établi à Anvers. Chabot parvint sans encombre dans cette ville, obtint une lettre de change de pareille somme, payable à Strasbourg, et l'envoya à M^{me} de Roye. Sa mission était terminée, mais ses aventures allaient seulement commencer¹.

Au moment de rentrer en France, Chabot est mis au courant de faits, pour l'intelligence desquels nous sommes obligé d'ouvrir une courte parenthèse.

Depuis quelque temps déjà, la cour de France, ou, pour parler plus exactement, la reine-mère Catherine de Médicis sollicitait du

1. Tous ces détails sont contenus dans une lettre de la gouvernante, Marguerite de Parme, à Philippe II du 14 mars 1563. — Gachard, *Corresp. française de Philippe II et de la gouvernante*. Tome II, p. 489 et suivantes.

roi d'Espagne un secours en hommes et en argent. Le 13 septembre 1560, l'évêque de Limoges, ambassadeur de François II à Madrid, en fit la demande officielle et Philippe II saisit l'occasion avec empressement. Il avait pour cela d'excellentes raisons : en Allemagne, son influence avait déchu par ce fait seul qu'il n'avait pas succédé à la dignité impériale. L'Angleterre, qu'il s'était un instant flatté de dominer en qualité de « king consort », lui avait échappé par la mort prématurée de Marie Tudor, sa deuxième femme. Restait la France, qu'il menaça de si près trente ans plus tard, dans les premières années du règne de notre Henri IV. Le roi catholique se dit sans doute que son intervention constituerait un placement, dont il fixerait lui-même l'intérêt. Ce qui est certain, c'est que, sans attendre même l'avis de sa sœur Marguerite de Parme, gouvernante des dix-sept provinces unies, il accéda à la proposition française de la façon la plus libérale, sinon la plus désintéressée. Il mit donc à la disposition de son « bon frère », outre trois mille hommes de pied et quelque gendarmerie qu'il avait en Espagne, tous les *tercios*, encore en garnison dans les Pays-Bas, et dont ceux-ci réclamaient avec instance le rapatriement; le 5 octobre suivant, il informa la gouvernante de ses résolutions et de ses engagements¹.

Rien ne pouvait être plus impopulaire dans les Pays-Bas que l'idée de ce subside, surtout sous la forme qu'il affectait. D'abord, ces provinces commerçantes ne voulaient plus entendre parler de guerre, et elles craignaient que l'entrée en campagne de l'armée espagnole ne leur valût l'hostilité des protestants français. En second lieu, elles avaient conservé des incursions et des dévastations, commises par Henri II dans le Hainaut, les rancunes les plus vivaces. Les réclamations vinrent donc tout à la fois du conseil d'Etat où siégeaient le prince d'Orange et le comte d'Egmont, du cardinal Granvelle, et enfin de la gouvernante, qui vit dans ces objections l'occasion de récolter un regain de popularité². Bref, le subside fut transformé en un don gracieux de 50,000 écus d'or *de Par deçà*³, somme considérable pour le temps⁴.

1. Le roi à la gouvernante — de Tolède — en français avec post-scriptum en espagnol — du 18 sept. 1560. — Le roi à la gouvernante — du Pardo — en français. 5 octobre suivant. — Gachard, *Corresp. franç.*, tome I.

2. La gouvernante au roi. Bruxelles, 7 octobre 1560. — Gachard, *Corresp. franç.*, tome I, p. 206.

3. A la cour de Bruxelles, les provinces de la monarchie austro-espagnole étaient divisées en provinces de *par deçà* et en provinces de *par delà*, par rapport aux Pyrénées. Les 17 provinces unies constituaient les provinces de *par deçà*; l'Espagne proprement dite, le pays de *par delà*.

4. L'écu d'or de par deçà de 71 et 3/4 au marc, pesant deux estrelins et sept

Les routes n'étaient pas sûres, et les contrées du nord de la France étaient fort troublées. On résolut donc à la cour de Bruxelles de partager cette somme en deux convois. L'un, transportant 26,000 écus, passerait par Metz et Reims (il arriva sans encombre); l'autre passerait par Cambrai et Saint-Quentin.

Comment Chabot fut-il mis au courant de ces mesures? nous l'ignorons complètement. Ce qui est certain, c'est qu'il résolut d'en tirer parti. Aussitôt il enrôle quelques hommes déterminés, suit le second convoi à la piste, le rejoint dans les derniers jours de février 1563, à Naves, près Iwuy, sur la route de terre de Valenciennes à Cambrai, attaque et dissipe l'escorte et s'empare des 24,000 écus¹.

Aussitôt il cherche à rentrer en France et se dirige sur Saint-Quentin; mais l'éveil était donné. A la première nouvelle de cet audacieux coup de main, le seigneur de Warluzel, lieutenant du gouverneur du Hainaut pour la citadelle de Cambrai, avait lancé ses chevaucheurs dans la campagne, avec ordre de courir nuit et jour le long de la frontière de France. Chabot ne put la franchir et fut contraint de se rejeter dans les Pays-Bas, sauf à réitérer sa tentative, lorsque l'orage serait passé et la surveillance moins sévère. Probablement, il avait des intelligences à Valenciennes, ville du comté de Hainaut, profondément travaillée par l'esprit de la réforme. Toujours est-il que ce fut de ce côté qu'il chercha un asile provisoire, après avoir muni ses complices de ses instructions.

L'inspiration était médiocrement heureuse. Précisément parce qu'à Valenciennes, le fond était déjà essentiellement calviniste, la ville était très-surveillée, surtout depuis que, le 27 avril 1562, deux sectaires, que l'on menait au bûcher, avaient été délivrés de vive force par la population². Dès le 18 décembre 1564, l'infatigable Marguerite de Parme avait pris ses précautions. Un placard draconien avait réglé la police de la ville et on y lisait la disposition suivante :

« Que tous ceulx, qui logeront en leurs maisons aucuns gens de

as, valait 3 florins simples ou singles et de 12 à 14 patars. Le florin simple valait 20 patars, 6 deniers en monnaie d'Artois. Le patar, monnaie de compte, valait 5 liards.

1. Voir la lettre sus-indiquée du 14 mars 1563.

2. C'est là une histoire des plus curieuses, attendu qu'on ne saurait pas citer avant 1566 un autre cas de rébellion à main armée contre les édits religieux de Charles-Quint. Les deux calvinistes délivrés (rescous) ont conservé dans les traditions du nord de la France le surnom de *Maubruslez* (mal ou incomplètement brûlés).

« dehors, apporteront chascune nuyt le billet du nom d'iceulx et le lieu
 « de leur demeure et le présenteront ès mains du prévost d'icelle
 « ville ou aultre à ce commis, et ce endedens une heure après la
 « porte fermée, à paine de vingt pattars d'amande par chascune
 « foiz¹. »

Cette prescription était, à elle seule, un obstacle des plus gênants ou un piège des plus dangereux pour ceux qui avaient intérêt à se cacher. Chabot en fit la dure expérience. Au bout de quelques jours, il était arrêté au logis du « lyon d'argent », comme l'avait été, quelques mois plus tôt, Christophe Frum, dit Preudhomme, en apparence professeur de mathématiques attaché à la maison du célèbre Leicester², et en réalité espion diplomatique de la reine Élisabeth.

Le 2 mars 1563, Marguerite de Parme fut informée de l'arrestation de Chabot par le Magistrat de Valenciennes³, qui lui transmit en même temps l'interrogatoire du prévenu.

Le 5 du même mois, elle intervint dans l'affaire d'une manière décisive. Il s'agissait en effet d'intérêts graves. D'abord était-il possible de concevoir un scandale plus pernicieux? Que penserait le roi très-chrétien? A défaut de son argent perdu, n'était-il pas du moins nécessaire de se justifier à ses yeux et de lui fournir les explications les plus complètes?

Marguerite résolut donc de se réserver la cause, pour la soustraire à la juridiction du Magistrat, laquelle était souveraine (du moins en matière criminelle) dans les limites de la ville et de la banlieue. Un moyen lui était ouvert. Par lettres patentes du 12 juillet 1539, l'empereur Charles-Quint avait institué un prévôt général des maréchaux pour toutes les provinces des Pays-Bas, et avait réuni aux fonctions de ce dernier celle de prévôt de son hôtel. En cette double qualité, ce dignitaire était chargé non-seulement de maintenir l'ordre et de faire la police dans les palais du souverain, mais encore de veiller à la sûreté des villes ouvertes et des grands chemins « au plat pays ». Il connaissait notamment des crimes, délits et excès commis par les « wiseux, vacabonds, volleurs, larrons et brigandz publicqz », sans pouvoir exercer aucune juridiction sur les régnicoles jouissant d'un domicile fixe. Il ressortissait au grand-conseil de

1. Collection des ordonnances et placards. (Conseil d'Etat, registre coté 84354 aux archives générales de l'état belge.)

2. Robert Dudley, baron de Denbigh, comte de Leicester, le mari d'Amy Robsart et le héros du roman « The castle of Kenilworth ».

3. On donnait le nom de *Loy* ou de *Magistrat* au corps de magistrature locale, dont la composition variait de ville à autre. A Valenciennes, il était composé d'un prévôt et de douze échevins.

Malines, sauf en ce qui concernait les méfaits commis en Brabant. Dans ce dernier cas, c'était le conseil de cette province qu'il était obligé de consulter. Le prévôt de l'hôtel siégeait le plus ordinairement à Bruxelles, quelquefois aussi à Vilvorde où était établie, dans l'ancien château-fort du duc de Brabant Wenceslas, la prison d'État des dix-sept provinces. Ce fut devant cette juridiction exceptionnelle que la régente imagina de renvoyer le malheureux Chabot.

Dans sa lettre sus-énoncée du 3 mars, elle dit au Magistrat valenciennois : « Nous vous avons bien völlu requérir que, pour mieulx
« se povoir informer et donner satisfaction au Roy très chrestien,
« vous le faictes délivrer audit sieur de la Thieulloye¹, pour le nous
« envoyer ici. En quoy gist tant moindre difficulté que ledit pri-
« sonnier n'est vostre bourgeois, ains estrangier, volleur et brigand
« publicq. Par quoy n'y veuillez faire faulte. »

Et au bas de cette pièce, on lit la mention suivante : « Suyvant le
« contenu desquelles lettres, ledict prisonnier a esté délivré audict
« seigneur de la Thieuloye pour l'envoyer vers ladite ducesse². »

A la même époque³, elle donne avis à Jacques de Brégille, châtelain de Vilvorde, de la prochaine arrivée du prisonnier : « Vous
« ordonnons, écrit-elle, que le recepvez et mettez en bonne et seure
« garde, de manière qu'en puissiés respondre, sans permeectre à per-
« sonne d'avoir accès vers luy sans nostre ordonnance⁴. »

Le 9 du même mois, elle écrit au prévôt de l'hôtel, Thierrri de Bourgogne, dit de Herlaer, pour lui enjoindre de commencer le procès : « et dadvantaige que, avecq ceulx coustumers de en semblables
« affaires vous assister, regardez procéder et faire procès contre le
« prisonnier, comm' appertient⁵. »

1. François de Bernemicourt, seigneur de la Thieulloye, ancien maître d'hôtel de la gouvernante, nommé Prévôt-le-Comte de Valenciennes par Philippe II à la sollicitation de M^{lle} de La Thieulloye (sœur du prévôt), première femme de chambre d'Elisabeth de France, reine d'Espagne.

2. Registre des choses communes à la bibliothèque de Valenciennes, année 1562, *Style de cour* ou ancien style.

3. La minute de cette lettre n'est pas datée.

4. *Correspond. de Brabant et de Malines*, t. III, f. 14. Aux archives générales à Bruxelles.

5. Mêmes corresp. et tome, f° 15. Thierrri de Herlaer s'appelait de Bourgogne, parce qu'il descendait d'un enfant naturel de Jean, évêque de Cambrai, et lui-même fils naturel du duc Jean Sans Peur. Il faut remarquer à ce sujet qu'il existe encore, ou du moins qu'il existait, il y a peu de temps, en Belgique, des familles dont le nom de Bourgogne provient de semblable origine. Nous-même en avons connu une. Le fait au surplus n'a rien d'étonnant ; on ne connaît à la vérité au duc Jean Sans Peur que deux maitresses, dont l'une, Agnès de Croy, fut la mère de l'évêque de Cambrai ; mais en revanche on connaît à Philippe-le-

Le 22 mars, elle s'adresse à Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, gouverneur des châtelainies de Lille, Douai et Orchies, pour le décider à se dessaisir d'un des complices de Chabot, nommé Pierre Guillaume, arrêté par les agents de la Thieulloye dans les limites desdites châtelainies et envoyé par ce dernier à Vilvorde ¹.

Voilà, avec les deux documents que nous réservons pour un instant, les seules pièces originales que nous ayons pu découvrir. Nous avons quelque temps espéré que cette curieuse affaire nous livrerait son dernier mot, et que ce mot, nous le trouverions dans les archives de l'Etat belge, si prodigieusement riches en ce qui concerne le xvi^e siècle. Notre espoir a été trompé et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Sans doute, toutes les pièces du procès avaient été rangées dans les archives du château de Vilvorde. Ces archives ayant été ou dispersées ou détruites, tous les documents ont disparu en même temps.

Que devint Chabot ? Il est fort probable qu'il fut supplicié dans cette forteresse de Vilvorde, dont, suivant l'expression du poète, les murs épais et frustes

« Etouffaient les sanglots, absorbaient l'agonie ».

D'abord, ne l'oublions pas, il s'agissait d'un cas de brigandage, et même de brigandage international, puisque l'argent volé appartenait au roi de France. D'un autre côté, un seul homme aurait pu sauver Chabot : le prince de Condé ; mais, outre que celui-ci avait peu de crédit à la cour de Bruxelles ², il était alors prisonnier.

Ce n'est là toutefois qu'un point accessoire ; le point essentiel est celui-ci : où sont allés les 24,000 écus ?

D'abord, ils sont définitivement perdus pour l'Espagne. Cela est certain, car, six ans plus tard, on reparle d'eux, nous le verrons plus loin, comme d'un objet ayant échappé à toutes les recherches.

Restent deux hypothèses.

Ou l'argent a été conservé par les détrousseurs, qui se le sont approprié ; ou il a été transmis à ceux à l'intention desquels il avait été volé.

Bon 31 maitresses avérées, qui donnèrent le jour à 20 bâtards. (De Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, 1850.)

1. *Corresp. de Flandre*, t. VII, f^o 127, aux archives belges.

2. Nous croyons devoir prévenir les historiographes français, qui s'occupent des affaires du xvi^e siècle, qu'ils trouveront à Bruxelles des documents de premier ordre, et qui ne pourraient être suppléés. Ainsi, nous avons eu en main une correspondance entre la gouvernante et Louis de Bourbon, plus de vingt rapports d'espions chargés de renseigner la cour de Bruxelles sur les mouvements de Condé, de Coligny, d'Andelot, etc. (Liasses de l'Audience).

Toutes les probabilités sont dans le sens de la seconde hypothèse.

Et d'abord quelle destination Chabot entendait-il donner à cette grosse somme ? Poser cette question, c'est la résoudre. On ne charge de délicates missions que des hommes éprouvés. Si Chabot eût été un vulgaire malfaiteur ou seulement un homme accessible aux tentations mauvaises, il eût commencé par s'approprier les 42,000 écus de la princesse de Condé. De plus, aussitôt après le pillage du convoi, de quel côté se dirige-t-il ? du côté de la France. Donc il veut aller rejoindre Eléonore de Roye ou du moins ses coreligionnaires, car le secrétaire de Louis de Bourbon ne peut être qu'un calviniste convaincu.

Ceci étant posé, on peut conjecturer, sans craindre de se tromper, qu'il prit pour auxiliaires, non des gens de sac et de corde, mais des huguenots résolus comme il l'était lui-même ; qu'il leur révéla son but et leur laissa ses instructions, lorsqu'il fut obligé de se rabattre sur Valenciennes.

Voilà, ce nous semble, des hypothèses acceptables ; mais nous avons à placer sous les yeux du lecteur un peu plus que des hypothèses. Une autre pièce a été réservée à dessein et va nous fournir un nouvel argument d'une réelle gravité.

Le 2 avril 1563, la gouvernante écrit à Jean de Glymes, marquis de Berghes (op-Zoom), gouverneur du Hainaut, une lettre d'où nous extrayons le passage suivant : « Le seig^r de La Thieuloye a très-bien « usé endroict du *mary* de la femme, laquelle auroit eu les deniers « *destroussez par Chabot et ses complices*, et sera bien qu'il continue « toutes diligences possibles pour recouvrer iceulx deniers ¹. »

Ce passage est clair. En arrivant à Valenciennes, Chabot, craignant d'être arrêté, n'a pas conservé l'argent. Il ne s'est même pas confié à ses auxiliaires. Il a remis sa proie en des mains sûres, et, en nous servant de cette expression, nous n'entendons pas user de termes indifférents. Dans le mouvement calviniste du Hainaut, les femmes se distinguent par leur exaltation, nous dirons même par leur fanatisme. Si on ne le savait d'ailleurs, on en aurait la preuve par le nombre des sentences prononcées contre elles. La femme, à qui s'était adressé Jehan Chabot, était sans nul doute une coreligionnaire envers laquelle il était autorisé à montrer la même confiance qui lui avait été témoignée, à lui-même, par Eléonore de Roye.

Remarquez aussi ces mots : Envers le *mary* de la femme, etc. Ainsi le prévôt-le-comte ² s'en prend au mari. Et pourquoi pas à la

1. Papiers d'Etat, liasse 98, fonds de l'Audience. Archives générales belges.

2. Le prévôt-le-comte était à Valenciennes le premier officier royal. Il faut

femme, qui est la vraie dépositaire, au dire de la gouvernante? Parce que ni la femme ni l'argent ne sont plus à Valenciennes. Les instructions de Chabot ont été accomplies.

Il nous reste à parler d'un dernier document qui, suivant nous, n'a pas grande valeur. Mais, comme il semble à première vue contraire notre thèse, nous ne voulons pas le céler, ne recherchant ici que la manifestation de la vérité historique.

Voici ce dont il s'agit.

Après la prise de Valenciennes par Philippe de Saint-Aldegonde-Noircarmes (23 mars 1567) on a appréhendé, entre autres bourgeois, un fieffé coquin nommé Jehan de Hollande. Cet homme, « cousturier de son stil », a été autrefois l'espion du prévôt-le-comte, ce qui ne l'a pas empêché d'être banni de la ville pour ses méfaits. Au mois de mai 1564, il obtient des lettres royales de rémission, basées sur son infamie même. A la fin de 1566, il prend part à la rébellion de ses concitoyens, et nous le retrouvons quelque temps après devant le tribunal de sang, qui prononce autant de condamnations à mort que de sentences.

Que fait-il alors pour sauver sa vie? il imagine de reprendre son ancien métier d'espion et de révéler aux commissaires royaux ébahis quantité de faits restés ignorés. En même temps qu'il leur raconte des histoires ridicules, il leur dit des choses fort importantes et qui sont aussitôt soigneusement notées. Ainsi, il leur apprend que les opulents marchands calvinistes d'Anvers, les plus riches de l'Europe septentrionale avec ceux d'Augsbourg, d'Ulm et de Nuremberg (Norinberghe), ont fourni au prince de Condé des sommes importantes pour la levée de boucliers qui suivit le massacre de Vassy. Il entre dans les détails : « Et entend qu'il (l'argent) a passé à trois diverses « fois, et pour ugne fois auroient passé trente mil escuz, ne scaichant « particulièrement à parler qui ont contribué audit envoi. Dict que « ung Turqueau, frère de feu Géry Turqueau, horlogeur de ceste « ville, feict le recoeil dud. argent et va faire le semblable par toutes « les églises des Pays-Bas avecq ung aultre qu'il ne cognoist¹. »

observer que le roi d'Espagne était comte de Hainaut, comme héritier des ducs de Bourgogne, qui avaient porté les titres toujours accolés de comte de Hainaut et de Hollande.

1. Ces derniers mots indiquent qu'il s'agit d'un don et non d'un prêt. Au surplus, Anvers était, au xvi^e siècle, avec Augsbourg, patrie des Fuggers, le plus grand réservoir métallique du nord de l'Europe. L'argent, a-t-on dit, n'a pas d'opinion. On s'en aperçoit quand on voit Anvers prêter d'une main aux *facteurs* de Philippe II (Juan Lopez Gallo et Gaspar Schetz), et, de l'autre, à sir Thomas Gresham, agent financier de la reine Elisabeth.

Ce fait mérite assurément d'être recueilli : en pareille matière, un témoignage de plus, fût-il celui d'un espion, n'est pas de trop. Dans l'espèce, d'ailleurs, il y a une raison particulière pour ne pas le négliger. Si la princesse de Condé envoie Chabot vers Pierre Mosqueron, c'est qu'elle a des intelligences à Anvers.

Mais revenons aux 24,000 écus.

Dans la même déposition ¹, nous trouvons à deux endroits différents les passages suivants que nous rapprochons l'un de l'autre :

« Diel que led. Turqueau, allant d'Anvers à *Chauny*, durant la
« closture (le blocus) de cette ville, faisoit dresser lettres par aucuns
« garçons à ceulx de ceste ville, et entend que led. Turqueau sollici-
« toit lors en France secours pour ceulx de ceste ville. »

« Diel cognoistre deux hommes, lesquelz ont proufficté des xxiiii^m
« ducatz qui furent volez sur le chemin de Cambray en l'an 1562,
« dont l'ung est pour le présent demourant en ceste ville, et l'autre,
« gohorlier ² de son stil, s'est rethiré en France et estoit à *Chauny*,
« il y a deux mois. »

Nous n'attachons pas, nous l'avons dit, grande importance à cette dernière allégation. Les raisons du jugement que nous portons sont de deux sortes.

D'abord, n'est-il pas évident que, si cette allégation avait été acceptée comme sérieuse et vraisemblable, le premier soin des commissaires eût été de faire arrêter celui des deux complices de Chabot qui était alors sous leur main. Or, les archives de Bruxelles contiennent des recueils spéciaux de pièces relatives aux événements accomplis à Valenciennes pendant les années 1566, 1567 et 1568 et nous n'y avons trouvé aucune trace de mesures prises par suite des indications de Jean de Hollande.

En second lieu, il faut observer que, pour se sauver, celui-ci fait, comme on dit vulgairement, flèche de tout bois. C'est ainsi qu'à côté de faits graves, il accumule les invraisemblances. Il raconte par exemple sérieusement que, sur la demande d'un simple bourgeois de Valenciennes, nommé Antoine Mornart, improvisé pour les besoins de la cause ambassadeur de Condé et de Coligny, le comte palatin du Rhin aurait envoyé au camp de ces deux chefs « six mil cinq
« cent pistoliers et huictz cens chariotz, avec aultant de gens de pied
« qu'ilz en avoient de besoing », expédition qui dépassait de beaucoup les ressources de ce principule.

1. Fonds de l'Audience. — Registre intitulé : informations et justifications du Hainaut, coté 478. (Archives de l'Etat belge.)

2. Bourrelier.

Maintenant ajoutons que, même en acceptant pour un instant les révélations de Jehan de Hollande, nous ne voyons pas qu'elles contredisent essentiellement notre système.

Comment en effet pouvait-il se faire que l'un des complices fût resté à Valenciennes, s'il eût conservé sa part des deniers dérobés ? Il n'aurait pu, de 1562 à 1568, dépenser vingt écus sans éveiller l'attention de La Tieulloye et de ses limiers. A ce compte, il aurait donc volé pour le plaisir de voler.

Pourquoi aussi l'autre détrousseur, s'il entend conserver sa part du butin, ne se retire-t-il pas en Allemagne ou en Angleterre, où son exploit lui vaudrait de chaudes félicitations ? Pourquoi se retire-t-il en France, où les huguenots, mis en éveil par la disparition de Chabot, ne manqueront pas d'exiger de lui des comptes ? Pourquoi va-t-il justement à Chauny, pays calviniste, où se trouve déjà Turqueau, ce sectaire intrépide, qui tous les jours expose sa vie en allant faire la collecte dans les communautés réformées ?

Donc, en admettant la version de Jehan de Hollande, on est amené à cette conclusion que les 24,000 écus ont été transportés en France ; mais c'est trop insister sur des données d'une valeur si contestable et qui, en tout cas, ne peuvent être opposées au témoignage de Marguerite de Parme. Pour ne pas paraître plaider à *toutes fins*, ce qui au palais n'a jamais passé pour être l'indice d'une bonne cause, nous reviendrons à notre thèse et nous dirons : l'argent du roi très-catholique a dû être transmis aux huguenots français par le fidéicommissaire de Chabot.

Ch. PAILLARD.

GISBERT CUYPERT.

JOURNAL INÉDIT D'UN SAVANT HOLLANDAIS.

Les recherches que nous avons entreprises l'année dernière dans la Bibliothèque royale de la Haye nous ont permis d'étudier le journal encore inédit d'un savant hollandais, qui assista aux opérations de l'armée anglo-hollandaise dans la seconde moitié de l'année 1706, c'est-à-dire au moment où Marlborough, vainqueur des Français à Ramillies, s'emparait de toute la Belgique.

Nous avons pensé que ce document présentait quelque intérêt, il ne nous offre pas seulement une figure de savant assez curieuse

à étudier pour elle-même; il nous fait en outre pénétrer dans le plan de campagne des alliés, dans leurs efforts pour organiser la conquête des Pays-Bas et surtout dans les dissentiments qui paralysèrent leurs succès, et arrêtrèrent leurs conquêtes. C'est à ce dernier titre qu'il nous a paru le plus digne d'une sérieuse analyse.

Cuypert ou Cupert (Gisbert) était né le 17 septembre 1644 à Hemmen, petit village de cette partie de la Gueldre qui porte le nom d'Over-Betuve. Sa famille, originaire de Louvain, avait été anoblie par l'Espagne, mais avait dû s'expatrier en embrassant le protestantisme. Le père de Cuypert occupait cependant une position convenable; il était greffier et secrétaire général de la province, mais il avait sept enfants, auxquels il fut obligé d'inspirer de bonne heure l'amour du travail. Il commença l'éducation de Gisbert qui le quitta cependant bientôt pour aller continuer ses études, d'abord à Nimègue, puis à Leyde, où il eut pour maître Gronovius. Sur la recommandation de celui-ci il fut, au bout de dix-huit mois, rappelé à Nimègue pour remplacer le professeur Scolting. Mais il voulut acquérir, avant de se consacrer à l'enseignement, ces connaissances que peuvent seulement donner les voyages et le commerce des savants étrangers. Il partit donc pour la France, où il resta quelque temps, et il songeait à visiter l'Italie, quand il dut rentrer en Hollande. La ville de Deventer venait de le nommer professeur de grec et de latin (1668); il avait alors vingt-quatre ans.

Le succès de son enseignement le fixa dans cette ville, qui le nomma bourgmestre en 1675. Il garda pourtant sa chaire jusqu'en 1681, époque où il fut élu député aux États-Généraux, pour la province d'Over-Yssel. Ces nouvelles fonctions le trouvèrent prêt. Cuypert était du nombre de ces savants, toujours trop rares, qui ne craignent pas d'allier à l'étude des lettres le souci des affaires publiques, et savent abandonner leur cabinet pour courir où les appellent le péril de la patrie et l'accomplissement de leurs devoirs de citoyen. Partisan zélé du prince d'Orange, ennemi acharné de la France, il joua dans les États-Généraux un rôle important, et en 1706 il fut chargé de suivre dans les Pays-Bas les opérations des armées coalisées, après la bataille de Ramillies. Rentré à Deventer l'année suivante, il reprit ses fonctions de bourgmestre et celles de député des États, qu'il garda encore quelques années.

Les ouvrages de Cuypert sont connus, et nous n'avons pas à les rappeler ici; mais un intérêt plus grand encore s'attache à ce qui nous reste de sa correspondance. Ses lettres extrêmement nombreuses le mettaient en relation avec tous les savants de son temps, et ni sa haine pour la France, ni la vivacité de ses convictions religieuses ne

nuisaient à ses relations ; il écrivait même à des cardinaux, pour les entretenir d'inscriptions et de médailles. C'était d'ailleurs un homme aimable, ayant le goût de la société ; « se piquant de savoir vivre, et plein d'honnêteté envers les dames ». Il n'aime pas les savants *farouches*, qu'il va jusqu'à traiter de *bêtes*, et prétend qu'hors de son cabinet il oublie toute sa science. Sur ce point il se calomnie, et même pendant cette campagne de 1706, nous le trouvons sans cesse occupé à fouiller les bibliothèques, pour y trouver des médailles ou des manuscrits ; dans ce but, il visite les couvents, les églises, et garde jusqu'au milieu des travaux d'un siège ses préoccupations scientifiques. Il ne faut donc le croire qu'à moitié, lorsqu'il écrit à Leibnitz pour lui annoncer sa mission : « Silebunt nunc apud me per aliquod tempus Musæ; nam ordines hujus provinciae, eorumque rogatu, ordines generales me mittunt legatum ad exercitum, (député à l'armée vocant) jamque in eo sum ut provinciam illam honorificam capiam, meque eo conferam cum apparatu, quem sibi deposcit munus illud insigne et splendidum. Facile vides me virginibus illis, quae otium et secessus quaerunt, operari non posse inter armorum, tympanorum, tubarum, equorum hominumque strepitus et tumultus, » aussi a-t-il soin d'ajouter aussitôt « sed tamen rem mihi facies gratissimam, si mecum subindè agere per litteras velis, de rebus quae ad interiores litteras pertinent. (Deventer, 18 mai 1700 — Codex diplomaticus. Utrecht, 1843.)

Il partait en effet pour l'armée deux jours après avoir écrit cette lettre, et c'est le journal inédit de cette campagne que nous allons analyser. Rédigé en français, d'une écriture grosse et facile à lire, il se compose de près de trente fascicules soigneusement numérotés. Au journal se trouvent annexées les pièces suivantes : une lettre de Marlborough à propos des dégâts et désordres commis par certains officiers qu'il promet de punir ; copie d'une lettre du P. Tournemine, sur laquelle nous aurons à revenir ; état des officiers français pris à Dendermonde ; lettre de l'électeur de Bavière ; communication des États de Hollande ; renonciation du roi Auguste de Saxe au trône de Pologne ; pièce pour établir en Belgique le Conseil des finances et le Conseil d'État ; liste des membres des conseils ; lettre à l'empereur avec le texte latin, pour l'empêcher d'écouter des propositions de paix ; conditions de la paix entre Charles XII et le roi Auguste.

Mais en dehors de l'intérêt qu'offrent la plupart de ces pièces, il n'est pas moins curieux de suivre jour par jour, à l'aide de son journal, l'histoire même de celui qui l'a rédigé ; ce n'est pas seulement la physionomie d'ailleurs intéressante de Cuypert qu'il nous est ainsi donné de connaître ; c'est l'attitude de la Hollande à l'égard de ses

alliés, le tableau des passions qui divisaient les coalisés, et aussi la cause de quelques-uns de leurs échecs.

Parti de Deventer le 20 mai 1706, Cuypert arrive le 22 à Venloo, où on lui fait une magnifique réception. Les magistrats lui adressent leurs compliments et, ajoute-t-il, « m'envoient leurs douze apôtres. On appelle ainsi douze grands pots d'étain qu'on remplit de vin, et on les met derrière la table de celui à qui l'on veut faire plaisir. » Après le repas, Cuypert va visiter l'église catholique et y voit des peintures « qui lui font horreur. » Ce sont des tableaux représentant des miracles accomplis par des saints ou des saintes. « Je ne puis pas assez admirer de telles superstitions, et je plains de tout cœur le sort des chrétiens qui s'amuse à de telles bagatelles et ont tant de dévotion pour les saints et les saintes, qu'ils oublient presque tout à fait notre unique et vrai sauveur Jésus-Christ, à qui on (ne) dédie presque aucune église, la plupart étant consacrées à des créatures ou aux saints et saintes, comme on les appelle, quoique il y en ait beaucoup de contrebande. »

De Venloo, Cuypert se rendit à Ruremonde où le gouverneur lui donna à diner « avec de bons vins de Bourgogne et de Champagne, » puis à Maestricht. Là encore on lui présenta « un ver (sic) de champagne qui était excellent. » Il fut salué par le canon, ce qui lui causa un vrai plaisir, et apprit la défaite des Français. Nous venions en effet de perdre la terrible et cruelle bataille de Ramillies. Cuypert en témoigne une grande joie, et il a bien raison, car cet événement changeait complètement la face des affaires. Notre défaite ne nous coûtait pas seulement la perte des Pays-Bas; elle rétablissait la concorde parmi les alliés désunis, triomphait des incertitudes du roi de Prusse, rattachait aux coalisés les petits princes allemands qui, suivant l'expression de Marlborough, « n'y voulaient pas toucher de leur petit doigt » et décidait les Hollandais à de nouveaux sacrifices.

Marlborough le comprenait bien. Aussi habile diplomate que grand capitaine, il poussa avec la même ardeur la guerre et les négociations. Le 28 mai, il entra en vainqueur dans Bruxelles, et dès les premiers jours de juin, il allait à la Haye préparer les plans d'une nouvelle campagne, qui dans sa pensée devait donner Dunkerque à l'Angleterre.

Cuypert ne nous donne aucun détail sur ces négociations auxquelles il est resté étranger¹. Il signale seulement la quantité de déserteurs qu'il rencontre allant de Tongres à Saint-Tron (en latin Sanctus Trudo, écrit-il entre parenthèses). Il est reçu à l'abbaye, et admire

1. Nous les avons analysées dans un mémoire spécial qui sera bientôt publié.

beaucoup la cloche que l'on sonnait à l'heure du diner ; elle portait cette légende : « *Vox mea, vox est grata ; cibaria dico parata.* »

Cuypert s'arrête ensuite à Louvain, où il signale la profonde décadence du commerce : l'ancienne splendeur de cette ville est attestée par un curieux passage de Guiccardin, qui donne une singulière preuve du nombre des ouvriers qu'elle renfermait : « *Tria, imo quatuor millia teretorum erant. Tanta haec turba fuit, ut, cum hora undecima signum campana daretur detinendi operis, parentes solliciti minores liberos in aedes ducerent aut traherent ne impetu aut impulsu venientium obruerentur.* » En revanche, l'Université est florissante, et les jésuites adressent en latin des compliments à Cuypert qui s'en montre très-flatté. Il nous cite même en l'honneur de Louvain les vers suivants :

*Urbs in finitimis longe celeberrima terris
Multum illibata virginitate tumet.
Moenia belligeræ jactat non victa Minervæ
Auxilio, et Martem consenuisse putat.
Post Gallum admittit, sed comperit esse caponem,
Nunc manet integræ Virginis urbis honor.*

Il se fâche seulement de trouver dans l'église un tableau qui représente la Vierge foulant aux pieds le serpent. « Ce qui est dégrader J.-C. et ses mérites, par lesquels seuls nous sommes pourtant sauvés. »

Disons, pour n'y plus revenir, que cette préoccupation le suivra partout. Sans cesse en rapport avec des prêtres et des moines, il se montre sensible à leurs bons procédés, les rappelle même avec une certaine complaisance, mais relève pour les condamner toutes les traces des « superstitions romaines ». C'est ainsi que quelques jours plus tard, dans la ville d'Ath, il loue les jésuites de lui avoir envoyé un plat de fraises, mais s'indigne aussitôt de voir un tableau en l'honneur de sainte Barbara qu'on implore pour faire une bonne confession. « Ce que j'apprenais pour la première fois, jugeant au reste que c'est la conscience d'un chacun, et qu'on n'a pas besoin d'un saint pour confesser ses péchés à Dieu qui seul est le καρδιογνώστης, et sait l'intrinsèque de notre âme et de nos pensées. » Il note aussi dans le jardin des jésuites les vers suivants composés contre les jansénistes :

*Frustra Batavis orta paludibus
Stridet minaci vipera sibilo
Rictus mordaces linguae,
Bella movet tumidae caudae.*

Les jansénistes, ajoute-t-il aussitôt, sont de très-honnêtes gens ; ils ont seulement le malheur de n'être pas bien à la cour du roi de France, chez qui les jésuites sont τὰ πάντα.

On comprend sans peine qu'en sa qualité de protestant et d'homme de goût, il ait été doublement choqué par un tableau représentant, à côté de J.-C. percé d'une lance, la Vierge Marie laissant tomber de son sein un filet de lait qui va tomber dans la bouche d'un moine de S. Bernard, et surtout des vers écrits sous le tableau.

Haereo lac inter meditans sacrumque cruorem
 Inter delicias uberis et lateris
 Et dico : si forte oculos super ubera tendo,
 Diva parens, mammae gaudia posco tuae,
 Séd dico, si deinde oculos ad vulnera verto,
 O Jesus, lateris gaudia malo tui.
 Rem scio : Prensabo, si fas erit, ubera dextra,
 Laeva prensabo vulnera, si dabitur.
 Lac matris miscere volo cum sanguine nati,
 Non possem antidoto nobiliore frui.

Justement sévère pour ces ridicules antithèses, Cuypert se montre plus indulgent quand il s'agit d'attaques contre les Français, et le plus ardent patriotisme peut seul expliquer des citations comme la suivante :

Toujours les Français
 Rien des Hollandais,
 Comme des Allemands ;
 Ils sont si pesants.
 La chose est bien vraie, .
 Car on voit cette année
 Qu'un seul pèse trois
 Gendarmes du roi. .

Il rapporte également, pour nous donner une idée du goût du temps, quelques exemples de ce qu'il appelle des chronistiques, c'est-à-dire des combinaisons de lettres qui, ayant la valeur de certains chiffres, donnent des dates importantes : « actum de Gallis, Carolus dat libertatem, » ou bien encore « bene cum Hollandis, » d'où l'on tire également 1706. « Ces jeux d'esprit plaisent à beaucoup de gens, et je ne les désapprouve pas, mais il n'y faut pas trop rêver, cela fait tort à la gaieté, et à une humeur dégagée. »

Cuypert n'était pas seulement un lettré et un homme d'esprit ; il avait encore un rare bon sens, qui lui permit de remplir avec honneur le rôle, toujours difficile dans une armée, et surtout auprès de

généraux vainqueurs, d'un homme étranger aux choses de la guerre. S'il éprouve un certain plaisir à donner le mot d'ordre à l'armée en l'absence du général en chef, s'il reçoit sans peine les honneurs militaires, il ne se méprend pas sur son importance, et sait rester dans cette juste mesure, qui impose toujours le respect; il fait même à ce sujet des réflexions qui méritent d'être citées. C'est à propos d'une grande revue où l'armée a défilé devant lui. « J'étais un petit peu fâché de l'honneur que j'y reçus, et de l'autre côté il me vint dans la pensée ce que Sénèque dit dans sa lettre 60. *O! quantum erat et quale decus, imperatorem triumphalem, centorium, et quod superat haec omnia, Catonem, uno caballo contentum esse!* — Dieu me garde que je fasse quelque comparaison entre ce renommé bourgmestre de Rome et un petit bourgmestre ou duumvir de la ville de Deventer! mais je dois pourtant dire que je me souvenais de ce passage, que je n'avais rien sur moi, et que mon valet suivait à cheval avec le manteau, pour me garantir de la pluie qui nous menaçait... » Pourtant, après y avoir pensé, il blâme un peu cette simplicité, peut-être affectée, et il ajoute : « ils étaient sans doute fort ménagers, et sans doute trop, et je les considère comme des Quakers politiques, qui ne suivaient autre chose que ce qui leur semblait bien, et qui n'avaient nulle réflexion pour les personnes de la plus haute qualité même, à qui ils avaient affaire. Ce sont de vraies sottises, et je suis tout à fait persuadé qu'un roi, un prince, une république, se doit régler sur la mode du temps, et régler leurs ministres à faire honneur à la charge dont ils sont honorés, et de les retrancher s'ils avaient la bassesse de ne le pratiquer pas. »

Cuypert dut à ce bon sens et à cette rectitude de jouir pendant toute la campagne d'une grande autorité près des généraux; il l'exerça d'ailleurs toujours dans l'intérêt de la justice et de la modération. Nous le voyons, par exemple, dès son arrivée, obtenir de Marlborough la punition de désordres commis par des capitaines qui pillent le pays. Les catholiques eux-mêmes trouvent aide et protection auprès de ce protestant endurci. Entré à Bruxelles le 29 mai, le lendemain même du jour où la ville s'est rendue aux alliés, il donne aussitôt, à la prière de l'évêque de Malines, des ordres pour qu'on ne trouble pas la procession du Saint-Sacrement. « J'ai promis de le faire, dit-il, et certainement la politique le demandait, puisque la moindre insolence qui se ferait dans un tel jour aigrirait les esprits des bourgeois, et les malintentionnés insinueraient à eux que nous étions venus à perdre la religion. »

Il a d'ailleurs été mêlé à quelques grandes affaires sur lesquelles son journal nous donne des détails précieux. Ainsi nous pouvons

étudier avec lui les principaux événements qui suivirent la bataille de Ramillies, l'organisation politique et financière des Pays-Bas, le plan de campagne des alliés, et les discussions qui éclatèrent à propos de l'établissement des quartiers d'hiver ; enfin nous lui emprunterons quelques renseignements sur des tentatives de négociations proposées par la France et repoussées par la Hollande, principalement d'après ses conseils.

Les puissances qui s'étaient coalisées contre Louis XIV poursuivaient des buts différents. L'empereur d'Allemagne voulait assurer à l'archiduc Charles la succession du roi d'Espagne. Le roi de Prusse avait embrassé sa cause pour faire reconnaître le titre de souverain qu'il venait de se conférer, et s'avancer vers le Rhin. Les petits princes allemands, comme celui de Bade par exemple, ne songeaient qu'à leurs intérêts particuliers. L'Angleterre combattait la restauration des Stuarts promise par Louis XIV, et voulait ouvrir à son commerce tous les ports du continent. Les Hollandais désiraient avant tout s'assurer dans les Pays-Bas une barrière contre le possesseur des Flandres, quel qu'il fût, et pour les questions maritimes se trouvaient constamment en lutte avec l'Angleterre ; enfin chacun des alliés songait à tirer de cette guerre les plus grands avantages, en faisant aussi peu de sacrifices qu'il lui serait possible. De là au moment des revers, des querelles, dont les succès pouvaient changer les motifs, sans en diminuer l'aigreur.

C'est précisément le spectacle que nous offre l'année 1706. Au début de la campagne, Marlborough se rend successivement à Vienne, à Berlin, à la Haye, pour obtenir des coalisés les moyens de soutenir une action commune ; le lendemain de Ramillies, les divisions renaissent pour le partage des dépouilles. Ainsi, dès qu'une ville des Pays-Bas est conquise, Cuyper demande qu'on y mette une garnison hollandaise. Ses prétentions sont repoussées, mais après la capitulation de Bruxelles s'élève une nouvelle difficulté. Les alliés avaient dès le 26 mai promis aux députés de Bruxelles et à ceux des états de Brabant la confirmation de leurs anciens privilèges et la reconnaissance des droits compris dans la charte connue sous le nom de la *Joyeuse entrée*. « Ce fut une grande joie pour ces populations que les Français, nous dit Cuyper, opprimaient surtout par trois moyens, les lettres de cachet, l'interdiction aux cours souveraines de ne juger telle ou telle chose, et l'attermoison donnée au créancier pour ne pas payer ses dettes. »

Mais les promesses qui précèdent la soumission d'une province ne sont pas toujours tenues fidèlement. Aussitôt que la Belgique leur fut ouverte, Anglais et Hollandais ne songèrent qu'à profiter de cette

riche proie, seulement ces derniers déployèrent une plus grande habileté : l'administration des Pays-Bas avait été confiée par l'empereur au comte de Zinzendorf, puis à son successeur le comte de Goëz, avec le concours de l'électeur palatin son beau-frère. Les Hollandais demandèrent le rétablissement de l'ancien conseil d'État, qui serait chargé de l'administration des finances ; ils paraissaient ainsi ne songer qu'à l'affranchissement du pays, tandis qu'en réalité ils espéraient rester les maîtres du conseil. L'empereur résista, et le comte de Goëz fit tous ses efforts pour garder le pouvoir. Mais les Hollandais insistèrent, et offrirent de confier le gouvernement à un Espagnol jusqu'à l'avènement définitif de l'archiduc au trône d'Espagne ; ils désignaient même pour gouverneur Don Bernardo de Quiros, qui venait d'abandonner la cause de Philippe pour celle de Charles ; c'était au moins gagner du temps. Les négociations étaient ainsi engagées, quand survint un incident qui provoqua un conflit des plus dangereux. L'empereur, usant d'un blanc-seing que lui avait laissé l'archiduc, conféra le gouvernement des Pays-Bas au duc de Marlborough¹. Rien ne pouvait être plus désagréable aux Hollandais que de voir ainsi l'Angleterre, leur plus redoutable rivale, maîtresse des ports et du commerce des Pays-Bas. Ils résolurent de tout mettre en œuvre pour s'y opposer. Les États-Généraux s'assemblèrent, et le grand pensionnaire Heinsius lui-même, malgré ses relations avec Marlborough, ne put s'empêcher de lui témoigner son mécontentement. Les députés hollandais qui étaient à l'armée furent aussitôt avertis. « Nous reçûmes, dit Cuypert, des lettres de MM. les États généraux, par quoi on voyait qu'une telle conduite de la maison d'Autriche serait capable de mettre de la dissidence parmi les alliés. » Bientôt arriva le confident même d'Heinsius, le trésorier Hop, chargé d'obtenir le refus de Marlborough. Celui-ci était fort incertain ; si son ambition et son avarice bien connue lui faisaient vivement désirer un tel gouvernement, il était trop habile politique pour n'en pas sentir les dangers. Il en avait même averti le ministre Godolphin en même temps que l'empereur. Cuypert ne se trompe donc pas quand il écrit dans son journal : « Milord en était fort en peine et ne savait que faire ; il ne s'y pouvait résoudre sans le consentement de la reine d'Angleterre, et il craignait que l'on ne serait pas content en Hollande s'il acceptait cette éclatante charge, et que cela pourrait produire de méchants effets et de la jalousie entre les deux nations. Il demanda enfin le sentiment de M. Hop qui le disait

1. Sur ce point encore, nous renvoyons à un mémoire spécial, communiqué à l'Académie des sciences morales.

ouvertement, qu'en vérité c'était une affaire fort délicate, et que cela pourrait être cause de quelque mésintelligence; que la reine avait déclaré, quand on faisait la grande alliance, que Sa Majesté ne prétendait rien dans les Pays-Bas, que Son Altesse avait fait ce traité lui-même, et qu'elle avait déclaré encore depuis peu de jours la même chose, non-seulement à MM. les députés à l'armée, mais aussi à la Haye, dans une conférence; qu'on jugerait qu'il ferait une action contraire à cette déclaration s'il acceptait l'offre, qu'il ne se pouvait pas assez étonner de la conduite de la maison d'Autriche, qu'elle ne regardait pas le traité où l'affaire de la religion était provisoirement réglée, et aussi nous accorde une barrière, que nous avons gagné les Pays-Bas par le sang et par le bien de nos sujets, que nous serions en droit de retenir les villes conquises jusqu'à ce que l'affaire de la barrière serait vidée. »

Un peu plus loin il ajoute de nouveaux détails : « Nous eûmes le mercredi 24 une conférence avec M. Hop qui étant de retour depuis lundy au soir, nous fit un rapport de ce qui s'était passé entre le duc de Marlborough et lui : nous dit donc que le duc, quoiqu'il n'avait pas encore réponse de Sa Majesté, assurait qu'il n'accepterait jamais le gouvernement des Pays-Bas qui lui était offert par l'empereur et par le roi d'Espagne, qu'il aimerait plutôt mourir que de faire quelque chose qui n'était pas de l'approbation de MM. les États-Généraux, qu'il voulait mourir avec la gloire d'avoir délivré le pays du joug et du gouvernement despotique français, et avoir contribué aussi par cette barrière à l'affranchissement de notre état et de sa liberté, qu'il se retirerait et vivrait en particulier, en quittant toutes ses charges, si la reine le commanderait à accepter ledit gouvernement; enfin il déclarait sur son honneur et sur sa conscience, qu'il se gouvernerait dans cette et dans les autres occasions selon les sentiments de MM. les États. M. Hop remercia Son Altesse pour cette généreuse et favorable déclaration, et fit à elle des compliments qui méritaient et qu'ils étaient dignes d'une si généreuse résolution. La résolution de la reine arriva deux ou trois jours après. Sa Majesté consentit à milord Duc d'accepter le gouvernement, mais qu'elle laissait à lui de faire cela ou de refuser, et milord Duc déclara pour cela qu'il ne l'accepterait pas, selon sa première déclaration, et y ajoutant : Voilà une affaire finie, et des expressions fortes et obligantes des sentiments qu'il avait pour MM. les États-Généraux et pour la liberté et le salut de notre chère patrie. » Cuyper, M. Hop lui-même, se faisaient-ils illusion ou voulaient-ils bien se tromper en croyant aveuglément au désintéressement de Marlborough, nous n'osons pas le décider. Ce qu'il y a de certain, c'est que les lettres écrites au

même moment par Marlborough à l'empereur et au roi d'Espagne n'expriment pas un refus aussi formel, et laissent la porte ouverte à des occasions plus favorables ; mais le résultat n'en fut pas moins tel que le désiraient les Hollandais, et il fut aussitôt décidé que la Belgique serait administrée par un Conseil d'État.

« De là nous avons parlé de l'établissement du Conseil d'État, et nous avons jugé à propos d'y mettre le duc d'Arshot, le marquis de Westerloo, l'archevêque de Malines, Guesperg, chancelier du Brabant... » Mais les difficultés n'étaient pas terminées. On eut toutes les peines du monde à constituer le Conseil lui-même ; ainsi le marquis de Westerloo refusa d'accepter par un sentiment de jalousie. « La véritable cause, nous dit Cuypert, c'est que le comte de Tilmont en était, qu'il faisait l'auteur des injustices commises par les Français. » Pourtant, sur l'avis de Cuypert, le nombre des membres du Conseil fut porté à onze, et le gouvernement nouveau parut enfin constitué ; mais il y eut alors à régler des questions de préséance : l'archevêque de Malines prétendait à la présidence, ce qui lui fut refusé ; d'un autre côté le nonce du pape ne voulait pas soumettre sa commission au Conseil, et menaçait de quitter la ville. La division était partout, et le journal de Cuypert nous donne à ce point de vue des indications qui ne peuvent être négligées. Tandis que les populations auxquelles on annonçait pompeusement leur délivrance ne tardaient pas à s'apercevoir qu'elles avaient seulement changé de maîtres, le clergé catholique s'effrayait des progrès des protestants, et la noblesse se trouvait trop dédaignée. Aux plaintes générales s'ajoutaient les griefs particuliers. Dans un moment où tant de provinces passaient tour à tour des mains de la France à celles de ses ennemis, généraux ou magistrats étaient souvent tentés de changer de maîtres, et mettaient leurs services à très-haut prix. Ainsi, dès le mois de juillet, nous voyons le marquis de Westerloo quitter l'armée, parce qu'on lui préféra comme lieutenant-général le comte de Hornes. Ces haines personnelles étaient encore surexcitées par des rivalités de famille. La noblesse était tenue en haute estime dans les Pays-Bas, et l'art de reconstruire les généalogies n'y était pas négligé. Cuypert nous apprend en passant que les comtes d'Egmont prétendaient descendre de Risibold, roi des Frisons. Les ducs d'Arshot étaient encore plus ambitieux ; ils remontaient jusqu'à Adam, « il n'y a point de doute qu'ils n'en soient venus comme tous les autres hommes ; mais d'en tirer de père en fils une généalogie, c'est quelque chose d'extraordinaire. Ubi illustre nomen deficit, Deus inficitur, disait autrefois Sénèque. » La maison de Quiros était plus fière ou plus habile, elle avait simple-

ment pris pour devise : *Despues Dios casa de Quiros*. Malheureusement celui qui représentait alors cette famille ne paraît pas avoir eu des sentiments dignes de cette illustre origine. Envoyé d'abord dans les Pays-Bas par Charles II, il les gouverna ensuite au nom de Philippe V, mais le lendemain même de la bataille de Ramillies, il reconnut l'archiduc Charles, et la correspondance de Marlborough nous le montre sans cesse occupé à solliciter de nouvelles faveurs. Cuypert nous cite à propos de lui une anecdote qui montre avec quelle facilité s'élevaient alors des querelles entre Allemands et Espagnols. M. de Quiros, entrant dans une chambre où se chauffait M. Hennekert, s'écria : Voilà un grand *fou*. M. Hennekert, peu au courant des difficultés qu'éprouvent les Espagnols à prononcer le son *eu*, se crut insulté et entra dans une colère qu'il fut très-difficile d'apaiser.

Du reste les gouvernements ne s'entendaient pas mieux que les particuliers. La correspondance de Marlborough nous en offre des preuves éclatantes. On voit sans cesse ce général occupé à concilier les prétentions des coalisés, et forcé par leur jalousie de modifier ses plans de campagne. Le journal de Cuypert ne fait que confirmer ces témoignages. Il discute le plan adopté après Ramillies, et demande s'il n'aurait pas mieux valu assiéger Lille que Ath, et Tournay au lieu de Menin. Il ne laisse pourtant pas voir que le véritable dessein des États-Généraux, dans le plan qu'ils imposent à Marlborough, tend à l'éloigner de Dunkerque, tandis que les Anglais auraient avant tout voulu s'emparer de cette place. Un peu plus tard, il nous montre les puissances divisées à propos de l'évêché de Munster. L'empereur et le pape soutiennent l'évêque d'Osnabrück, tandis que les États-Généraux et le roi de Prusse désirent y porter l'évêque de Paderborn. A ce propos M. Hop dit à Cuypert « que la ville d'Amsterdam était fort mécontente de la conduite du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, et qu'il semblait aux bourgmestres qu'ils avaient déjà oublié les bienfaits qu'ils avaient reçus de nous. » Marlborough partage la colère des Hollandais; mais ce qui le touche le plus, ce n'est pas l'attitude de l'empereur dans la question des évêchés, c'est surtout l'inaction de l'armée qui l'empêche de continuer sa marche. C'est en ce sens qu'il écrit le 16 août à Harley. « The states in my opinion have more reason to be warm with the emperor for the inaction of the army on the Rhine, than on account of the election on a bishop on the Rhine. It is certain that by the want of a diversion on that side, the ennemy will in two or three days have assembled a powerfull army in our neighbourhood. » Et quelques jours plus tard, les obstacles qu'il rencontre de tous les côtés lui arrachent

les plaintes suivantes : « Pour ce qui est du concert à faire pour la campagne prochaine, et particulièrement sur ce qui peut regarder les opérations du Rhin, je ne puis vous dissimuler que j'en suis tellement dégoûté que, dans l'humeur où je me trouve, je ne crois pas que je puisse m'en mêler davantage (21 août, lettre au comte de Zizendorf) ¹ ».

Les tiraillements qui avaient nui au succès de la campagne devaient se renouveler à propos des quartiers d'hiver. Le comte de Lottun, qui représentait les intérêts du roi de Prusse, offrait 9 batteries et 19 escadrons, mais il les voulait en deçà de la Meuse, ou entre la Meuse et le Rhin. Marlborough n'était pas d'abord de cet avis, et les États-Généraux, toujours attentifs à la fameuse question de la barrière, assignaient aux soldats prussiens Cologne, Clèves, Aix-la-Chapelle et la haute Gueldre, c'est-à-dire, remarque Cuypert, la partie qui appartenait au roi de Prusse, et non celle qui appartenait aux États. Cependant, comme le roi de Prusse s'obstinait dans ses prétentions, et qu'il menaçait de retirer ses troupes, Marlborough fut d'avis de céder, et malgré l'avis de Cuypert soutenu par les autres députés, il obtint des États-Généraux cette importante concession.

Cuypert eut au moins la satisfaction de régler la question de la barrière, et il nous donne la liste des villes choisies avec le contingent des garnisons. Voici le tableau qu'il nous a laissé. Dendermonde, 1 bataillon ; Ostende, 2 bataillons ; Newport, 3 ; Furne, 2 ; Ypres, 6 ; Menin, 3 ; Ryssel ou la citadelle de Tournay, 3 ; Condé, 2 ; Valenciennes, 6 ; Maubeuge, 2 ; Namur, 3. Les députés auraient bien voulu y ajouter Mons, Charleroy et Luxembourg, mais ils furent repoussés par les commissaires des alliés. Les frais d'entretien pour ces 42 bataillons furent fixés à 328,000 livres, et on décida de démolir les fortifications de Furnes, pour pouvoir plus tard obliger les Français à démolir Dunkerque.

Le rôle de Cuypert était fini ; quelques jours plus tard il quittait l'armée pour la Haye, et dès le mois de novembre il était établi à Deventer. Nous n'aurions donc plus rien à ajouter, si son journal ne renfermait encore quelques renseignements sur les tentatives de paix faites à cette époque par la France. Nous y trouvons d'abord les traces d'une négociation essayée indirectement, et qui ne devait pas aboutir. Il y avait dans l'armée hollandaise, nous dit Cuypert, un capitaine catholique, du Bisson, avec son fils qui avait été élevé chez les jésuites et se préparait à l'état ecclésiastique. Pendant le siège

1. Murray-Marlborough's Dispatches (1706).

d'Ath, ce jeune homme reçut la lettre suivante dont Cuypert a conservé l'original.

« A M. Bisson le jeune, chez MM. les Commissaires des États-Généraux, au camp devant Ath.

« Mille marques de la bonté de Monsieur l'Internonce m'ont convaincu de son amitié pour moi ; cependant je suis convaincu que votre physionomie et vos belles manières ont eu autant de part que mes recommandations à la prévention où vous avez trouvé son Excellence. Je vous accorde avec plaisir la seconde lettre que vous me demandez, et je me croirai fort heureux si je puis contribuer au bonheur d'un si honnête jeune homme que vous. Continuez, Monsieur, à vous disposer au saint ministère de l'autel par l'innocence de vos mœurs et par cette charité bienfaisante qui vous porte de soulager autant que vous le pouvez les maux inséparables de la guerre. Vous me ferez plaisir d'assurer de mon profond respect et de mon estime particulière l'illustre M. Cuypert, un de vos commissaires, que votre république a enlevé à la république des lettres, dont il faisait l'honneur. Mon nom peut ne pas lui être connu, mais la qualité d'auteur du journal de Trévoux me fera mieux connaître de ce savant homme.

« On parle fort de paix, et je crois qu'elle n'est pas éloignée. Ma raison pour le croire est fondée sur la haute sagesse de ceux qui gouvernent aujourd'hui la Hollande. La conjoncture du temps nous offre une occasion unique de rendre à leur république les Pays-Bas d'Espagne, et de les rendre par cette union arbitres de l'Europe. Le seul moyen de réussir dans cette entreprise est un traité de paix avec la France. Il faut saisir le moment ; un nouvel événement heureux nous ôterait l'envie de traiter ; une nouvelle disgrâce mettrait les alliés de la Hollande en état de troubler ce traité. Voilà ma politique, je la soumets aux lumières de vos sages commissaires, et je vous prie d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime,

Votre très-humble serviteur,

TOURNEMINE, jésuite. »

Tournay, le 2 octobre 1706.

Cette lettre, dont nous ne connaissons pas les inspireurs, n'obtint d'ailleurs aucun succès. Les députés auxquels M. Bisson la communiqua lui répondirent sèchement de s'occuper de son service, et Cuypert resta insensible aux éloges du Père Tournemine. Du reste, ce n'est pas à lui qu'il fait honneur de cette lettre. Il croit qu'elle est d'un ministre de la cour, ou ce qui est bien plus grave aux yeux d'un

protestant aussi zélé, qu'elle a été dictée par le Père La Chaise. « Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, *latet anguis in herba*, et cette proposition ne sert à autre chose qu'à nous désunir des alliés, et mettre mal avec l'Angleterre principalement, qui ne pourrait jamais souffrir que MM. les États-Généraux fussent maîtres absolus et souverains des Pays-Bas espagnols. Il serait de plus contraire au traité fait avec l'empereur et le roi Charles, enfin ce serait la plus noire trahison. » Il eut en outre l'occasion de satisfaire sa haine contre la France, à propos de démarches beaucoup plus sérieuses. Dans ce même mois d'octobre, l'Électeur de Bavière transmet aux alliés des propositions de paix. Ni Hensius ni Marlborough n'étaient d'avis de les accueillir. On déclara cependant vouloir en délibérer, et même, si les avis de Marlborough avaient été suivis, les négociations se seraient prolongées quelque temps. Le général anglais explique clairement, dans une lettre à M. Hodges, le but qu'il se proposait d'atteindre ; si la France accepte ces préliminaires, elle fera l'aveu de sa faiblesse, et dans tous les cas elle aura la preuve que les alliés sont décidés à ne conclure qu'une paix sérieuse et inébranlable. « If France accepts these preliminaries as the foundation of the treaty, it will show their great weakness and inability to persecute the war, and in all events it must convince this court of the unanimity of the allies, and that they are resolved to have such a solid peace, as will no leave the ennemy in a condition to infringe or break it at their pleasure. » La même lettre nous apprend que les offres de la France avaient eu pour effet d'incliner à la paix un certain nombre de députés. Ils n'avaient pu résister à l'espérance de posséder tous les Pays-Bas. « They are much divided, and consequently under some difficulties, the French having by their offers of resigning to the states the entire propriety and sovereignty of the spanish Netherlands found means to inspire into several of the members such notions, that are no ways for their interest, nor the good of the public. »

Il ne faut pas oublier qu'il avait toujours existé en Hollande un parti de la paix et que des propositions aussi avantageuses pouvaient lui donner une nouvelle force. Mais la haine des Hollandais contre Louis XIV était trop vive pour leur permettre de céder à de pareilles tentations. Les offres de l'Électeur de Bavière furent donc repoussées, et Cuyperet rédigea, de concert avec le duc de Marlborough, une réponse qu'il fut chargé de traduire en latin. En même temps il faisait publier à Amsterdam, en octobre 1706, sans nom d'auteur, une prétendue lettre d'un Hollandais à un de ses amis de Paris, qui n'est qu'un long pamphlet contre la France. Dans ce factum écrit en français et formant six pages d'impression, aucune accusation ne

nous est épargnée. La France est de mauvaise foi quand elle propose la paix et ne cherche qu'à tromper les alliés. Si elle peut encore combattre, il faut continuer la guerre; si ses forces sont épuisées, on doit l'obliger à accepter les conditions des alliés. La France d'ailleurs doit toujours être tenue en suspicion; elle a fait plus de mal par ses traités que par ses armes, et souvent a regagné par la diplomatie ce que lui avaient fait perdre ses généraux. Les alliés défendent contre elle l'équilibre européen, et ils doivent la réduire à ce qu'elle était au traité des Pyrénées.

Cuypert savait pourtant alors quelle était l'étendue de nos pertes. Il le raconte à Leibnitz avec un accent de triomphe qu'il ne cherche pas à dissimuler. Voici en quels termes il lui annonçait un peu plus tard les succès des alliés : « *Accepisti procul dubio, post scriptam ad me epistolam tuam, quam praesens affuerit Deus armis nostris; Gallos fusos et fugatos, tot urbes, tamque insignem et fertilem terrarum tractum se regi Carolo submisisse, constitutos Bruxellii magistratus summos, quatuor urbes arte et natura munitas, nonnullasque earum invictas aestimatas obsidione captas, meque tandem, licet praelio non interfuerim aliquam earum victoriarum partem esse*¹. » La même lettre nous apprend qu'il est rentré à Deventer, où il a repris le cours de ses travaux. « *Nunc deposui excellentem illam personam, et consulem Daventriensem ago, et iterum me cum Musis, quas per septem menses vix salutavi Marti deditus, oblectare me incipio.* » Il était en effet rentré dans sa patrie dès le mois de novembre 1706, après avoir rendu compte de sa mission aux États-Généraux. Mais s'il n'était plus député à l'armée, il n'en suivait pas avec moins d'intérêt toutes les péripéties de la guerre. Voici comment il continue : « *Concordia regis Borussiae et Electoris Hanovriensis, totiusque domus Brunswicensis res certe maximi est momenti, et uti de prolixa reginae Angliae et ordinum generalium voluntate ne dubitandum quidem est, ita insistet res protestantium quatuor, iisque firmis monumentis... varia de republica mittere possem, sed certius sum te probe nosse qua fortuna res in Hispania gerantur; nobis spem magnam superesse ab auxiliis Anglorum et Batavorum restitui propediem posse ea quae faede neglecta sunt; ducem Marlborgium iterum excusasse et rejecisse oblatam summa in Belgica Hispaniae praefecturam, equitum nostrum augeri octo viris per cohortem, et alia, quae ut tibi annumerem Musae vetant* (Codex diplomaticus, — Utrecht, 1845).

Les préjugés de Cuypert contre la France ne s'étendaient

1. Deventer, 7 février 1707.

ni à notre littérature, ni surtout aux œuvres d'érudition de nos savants. En correspondance avec ce que toute l'Europe comptait alors de lettrés, il s'intéressait à ce que l'on publiait sur l'antiquité, à Rome, à Florence, et surtout à Paris. Aussi quand la guerre fut terminée par le traité d'Utrecht, Cuypert obtint-il l'honneur d'être nommé membre au titre étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il ne jouit guère de cette distinction que pendant une année. Élu en 1715, il mourut à Deventer le 22 novembre 1716. L'éloge prononcé par M. de Saint-Martin au nom de l'Académie a rendu pleine justice au savant¹. Nous avons pensé qu'on n'étudierait pas avec moins d'intérêt le diplomate, et on peut presque dire le guerrier, tel que nous avons pu le retrouver à l'aide de documents encore inédits.

Hermile REYNALD.

1. On peut aussi consulter Nicéron, t. VI, p. 88.

MÉLANGES

LETTRES INÉDITES DU CARDINAL D'ARMAGNAC.

M. le comte Hector de la Ferrière a signalé, le premier, une soixantaine de lettres du cardinal Georges d'Armagnac adressées, de 1562 à 1585, à Charles IX, à Henri III, à Catherine de Médicis, etc., qui sont conservées dans la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg¹. Quand je publiai le tome cinquième de la *Collection méridionale*, lequel contient quarante-six lettres inédites de l'illustre prélat², je ne manquai pas de déplorer l'absence des trésors dont nous avons été dépouillés au profit de la Russie. « L'obscurité, l'incertitude, » disais-je (*Introduction*, p. 2), « règnent dans la biographie du cardinal d'Armagnac, et, malgré le zèle avec lequel j'ai cherché à les dissiper, j'ai dû souvent me résigner à m'avouer vaincu. D'ailleurs, des matériaux indispensables font défaut, et tant que nous ne posséderons pas une copie fidèle des documents ravis, vers la fin du XVIII^e siècle, à notre Bibliothèque royale, et transportés dans la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, il faudra renoncer à l'espoir de connaître complètement la vie du cardinal d'Armagnac. » Plusieurs critiques, qui daignèrent s'occuper avec une extrême bienveillance de ma publication, regrettèrent de n'y pas trouver les documents de Saint-Petersbourg³, et M. Léopold Delisle, qui fit à ce petit volume l'honneur de le présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, exprima le même regret devant la savante compagnie⁴.

La *copie fidèle* que je réclamaï, que réclamaient avec moi tant d'amis du XVI^e siècle, la voici ! nous la devons en grande partie à un

1. *Deux années de missions à Saint-Petersbourg* (Paris, 1867, grand in-8°, p. 47).

2. Paris et Bordeaux, 1874, in-8°.

3. Parmi ces critiques, je citerai le modeste et savant rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, M. Léonce Couture, non parce qu'il a jugé très-favorablement mon travail (livraisons d'août et septembre 1875, p. 341-378), mais parce qu'il l'a complété sur bien des points et de la plus remarquable façon.

4. *Comptes-rendus des séances de l'année 1874*, p. 183-184 (séance du 1^{er} mai).

érudit étranger qui a déjà rendu de notables services à l'histoire de notre pays : je veux parler d'un très-distingué professeur de Kiew, M. Jean Loutchitzky, le jeune et vaillant éditeur des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*. Je remplis un bien agréable devoir en le remerciant, au nom de tous les travailleurs, d'avoir mis à notre disposition une série aussi considérable de pièces entièrement nouvelles¹ et qui, soit pour la biographie du cardinal d'Armagnac, soit pour l'histoire générale du temps et plus particulièrement pour l'histoire des troubles religieux dans nos contrées méridionales, seront lues avec un grand intérêt et étudiées avec un grand profit.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

I.

A LA ROYNE².

Madame, j'ay donné le meilleur ordre que j'ay peu aux affaires du pays de Rouergue³, y ayant laissé aucuns gouverneurs et plusieurs garnisons pour la deffense des villes et bons subjectz du Roy et vous, affin que les seditieux qui se tiennent encores fortz dans les villes de Millau⁴, Saint Anthonym⁵, Creysseil⁶ et Compierre⁷ n'ayent moyen de faire sorties pour piller et saccaiger le plat pays, comme ilz faisoient auparavant, et estant arrivé en ceste ville de Tholose depuis le iiiij^e de ce

1. Deux de ces pièces ont été déjà publiées par Dom Vaissète (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, *Preuves*, p. 146 et 147). On sait qu'à l'époque où Dom Vaissète rédigea son admirable livre, les lettres qui sont maintenant à Saint-Pétersbourg appartenaient à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, où elles faisaient partie des manuscrits laissés par M. de Coislin, évêque de Metz, et héritier de la magnifique collection formée par le chancelier Séguier.

2. Disons, une fois pour toutes, que les dépêches originales du cardinal d'Armagnac sont classées, à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, dans la collection des autographes, vol. LXXIV. La présente dépêche y porte le n° 39.

3. Blaise de Monluc nous apprend (*Commentaires*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 381) que, dans les premiers jours d'avril 1562, il trouva le cardinal d'Armagnac à Villefranche-de-Rouergue, et que ce prélat s'y plaignit à lui « des églises que l'on luy avoit rompues. » A la fin de mai et au milieu de juin, le cardinal était à Paris (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 68; t. III, p. 469). Après un court séjour dans le Rouergue, il venait de quitter cette province (probablement dans les premiers jours d'octobre), au moment où il écrivit, de Toulouse, ces lignes à Catherine de Médicis.

4. Chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aveyron.

5. Chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, dans l'arrondissement de Montauban, au confluent de la Bonnette et de l'Aveyron.

6. Aujourd'hui Creissels, commune du canton de Millau, sur la rive gauche du Tarn.

7. Aujourd'hui Compeyre, commune du canton de Millau, non loin du Tarn.

mois ¹, je me suis soigneusement enquis du fait de la sédition advenue au mois de may dernier ², et pour conclusion, Madame, ne se peut dire autre chose, sinon que la conservation de Tholose est œuvre procédant manifestement de Dieu qui n'a voulu que sa ruyne fut cause de la perte du demeurant du Languedoc et de la Guyenne. Il y a beaucoup de bons cytoiens qui s'y sont employez sans rien espargner, mais principalement Messieurs de la court de ce parlement sans lesquelz tout estoit perdu sans aucun doute. Mais, Madame, vous verrez quelque jour le discours de l'histoire qu'on est apres à mettre par escrit ³. Cependant j'ay dressé icy quelque conseil d'aucuns des presidens et conseillers de lad. court pour avecques eulx traicter les affaires qui se présentent pour le service de voz Majestez, lesquelz consistent principalement à garder voz bons subjectz de l'invasion des rebelles qui sont icy

1. La première lettre connue qui ait été écrite de Toulouse par le nouvel archevêque, porte la date du 24 octobre 1562 (*Collection méridionale*, t. V, p. 108-109).

2. Dans la nuit du 11 au 12 mai, et, de nouveau, le 16 mai. Sur cette sédition, dont on a surtout rendu responsable le ministre Barreles, cordelier défrôqué, voir l'*Histoire générale de Languedoc* (t. V, p. 219-224), et, de plus, une note spéciale, qui a tous les développements d'une dissertation, inscrite sous le n° 4 et intitulée : *Sur les émotions excitées à Toulouse au mois de may de l'an 1562 par les religionnaires et leurs circonstances* (*Ibid.*, p. 631-635). Dom Vaissète cite et discute les témoignages de Théodore de Bèze, de Georges Bosquet, de Faurin, de Gaches, de la Popelinière, de Jean de Serres et de divers autres auteurs. Voir encore les notes de M. A. de Ruble, dans son édition des *Commentaires et lettres de Blaise de Montuc* (t. II, p. 400-404). Rappelons que Montuc était arrivé, dès le 18 mai, à Toulouse, et qu'il rendit compte, dans une lettre adressée au roi, le 22 du même mois, de tout ce qui s'était passé avant et depuis son arrivée (*Ibid.*, t. IV, p. 132-142).

3. Sans aucun doute le cardinal veut parler de la relation composée par un témoin oculaire, Georges Bosquet, avocat au parlement de Toulouse, relation qui parut sous ce titre : *Hugoneorum haereticorum Tolosae conjuratorum profligatio à G. Bosqueto, jurisconsulto* (Tolosae, ex officina J. Colomezii, 1563, in-8°, selon la *Bibliothèque historique de la France*; in-4°, selon le *Catalogue de la Bibliothèque impériale; Histoire de France*). On en publia, la même année, une traduction française intitulée : *Histoire de G. Bosquet, sur les troubles advenus en la ville de Tolose*, etc. (Tolose, Colomez, 1563, in-12). Cette traduction a été réimprimée à Toulouse, en 1862, à l'occasion du trois centième anniversaire de la sédition, dans un recueil de pièces relatives à cet événement, et aussi à Paris, également en 1862, mais isolément (Gay, in-12). Déjà, à l'occasion du deux centième anniversaire, on avait reproduit, à Toulouse (1762, petit in-8°), l'opuscule de Bosquet : *Relation historique et remarquable, contenant ce qui se passa dans la ville de Toulouse en mai 1562, où l'on verra la fuite des huguenots*, etc. Une nouvelle édition en fut donnée, trois ans plus tard, sous ce nouveau titre : *Histoire de la délivrance de la ville de Toulouse, arrivée le 17 mai 1562, où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques*, etc. (Amsterdam, 1765, in-8°).

près, à Montauban¹, Castres², et Pamyes³. Et avons esté beaucoup travaillé et en grande craincte tous ces jours passés à cause de l'armée du sr de Duras⁴. Aussi, Madame, je commence de faire grand diligence pour trouver les biens confisquez qui sont en grande quantité. Mais il y a tant d'opposans et tant de fraudes qu'il y aura beaucoup de peine à les esclaireir. Si est ce que j'espere y prendre gardé de si pres que vous en aurez contentement. Et s'il vous plaist, Madame, de veoir les mémoires que j'ay baillé à ce porteur que j'envoye devers vous expressément, vous entendrez mieulx cependent ce qui en est. Je l'ay aussi chargé de dire à vostre Majesté quelque chose qui importe grandement. Je vous supplie tres humblement l'ouyr et croire en ce qu'il vous dira de ma part. Au reste, Madame, il est besoing pour vostre service que j'aye quelques fois de voz nouvelles, autrement nous sommes icy si loing, que les affaires ne seront peult estre conduictz si bien qu'ilz seroient selon vostre intention, laquelle je veulx suyvre tousjours et obeyr à voz commandemens. Et sur ce, Madame, je presenteray mes tres humbles recommandations à vostre bonne grâce, en priant Dieu, etc.

De Tholose, le xiiij^e d'octobre 1562.

(Signature.)

II.

AU ROY⁵.

Sire,

Estant arrivé en Rouergue par le commandement de vostre Majesté, je trouvay que les seditieux s'estoient emparez des villes de Millau, Saint-Antonin, Creysseil et Compierre, d'où ilz faisoient beaucoup de sorties pour saccaiger les églises et piller allentour tout le plat pays.

Trouvay aussi que les autres voz bons subjectz, pour se garder de telles volleries et oppressions, avoient entretenu depuis le mois de may dernier quatre compagnies de gens de pied, et les ecclesiastiques dudict Rouergue trois compagnies d'arquebusiers à cheval.

Et bientost après mon arrivée se presenta le sr de Duras sur les confins de Rouergue avec l'armée qu'il amenoit⁶, qui fut cause de

1. Le chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne est à 50 kilomètres de Toulouse. Monluc, accompagné de Terride, investit Montauban le 24 mai.

2. Castres-sur-l'Agoult, chef-lieu d'arrondissement du département du Tarn, est séparé de Toulouse par une centaine de kilomètres.

3. Pamiers, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ariège, est à 65 kilomètres de Toulouse.

4. Symphorien de Durtfort, seigneur de Duras, tué en 1562 dans Orléans qu'assiégeait l'armée catholique.

5. *Ibid.*, n° 38.

6. Ce fut en septembre 1562 que Duras se présenta sur les *confins de Rouergue*.

mettre ledit pays en plus grande despence pour se tenir sur ses gardes.

Et n'ayant les habitans d'icelluy moyen de la soutenir ne de trouver promptement deniers comme il estoit besoing, me requirent de permettre qu'ilz se peussent ayder en telle et si urgente nécessité des deniers de vostre Majesté qui estoient entre les mains de receveurs dudit pays. Ce que je fus contrainct leur accorder pour la somme de dix mil livres à prendre, sçavoir est sept mil cinq cens livres sur les receveurs de voz tailles et les autres deux mil cinq cens sur le receveur des decimes, à la charge toutesfois que lesd. habitans en rembourseront après vostre Majesté, si d'aventure son bon plaisir n'estoit de leur en faire don pour la conservation dud. pays.

Les autres deniers furent mis entre les mains du receveur general d'Agen.

Quelque temps apres led. sr de Duras print son chemin vers Peyregort¹, et voyant que j'estois requis instamment de Messieurs de vostre court de ce parlement et autres cytoyens de m'en venir en ceste ville de Tholose, je mis de bons gouverneurs aux principales villes dudict Rouergue et departis lesdictes compagnies tant de pied que de cheval aux garnisons pour donner empeschement aux sorties et pillages que font ordinairement lesdicts seditieux.

Il y fut si bien procédé qu'estans sortiz ceux de Millau pour aller surprendre de nuict la ville de Saint Affricque², il furent rompuz, et en demeurèrent occiz à Compierre plus de six vingts sans qu'il moreust à ce combat des nostres que troys soldatz. Leur chef et conducteur, appelé le sr de Pierre³, y fut faict prisonnier, et depuis a esté admené en ceste ville, où l'on luy faict son proces.

Voir Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 9 et suiv.; Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, édition de 1841, t. II, p. 475 et suiv.

1. Ce fut dans les premiers jours d'octobre que Monluc poursuivit Duras en Périgord. On sait que, le 9 de ce mois, les troupes protestantes furent vaincues au lieu de *Ver*, comme l'appelle Monluc, de *Vergt*, comme l'appellent généralement les géographes et les historiens, et mieux de *Vern*, comme M. le vicomte de Gourgues appelle, d'après de très-anciens titres, ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de Périgueux (*Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, Impr. nationale, in-4°, 1873, p. 337).

2. Ce chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aveyron est à 40 kilomètres environ de Millau.

3. M. de Barrau (*Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, t. III, in-8°, 1857, p. 393) consacre une petite notice à la maison de Pierre, une des plus anciennes du Rouergue, mais il n'y est pas question du chef et conducteur de ceux qui attaquèrent Saint-Affricque. Les de Pierre étaient seigneurs et barons de Ganges depuis un temps immémorial. Peut-être le sieur de Pierre n'est-il autre que ce baron de Peyre qui, d'après Dom Vaissète (t. V, p. 243), fut nommé en 1562 au gouvernement de Gevaudan par le comte de Crussol, chef des religionnaires de la province.

Durant ces troubles, les gens du siege presidial de Villefranche ¹ estans empeschez à la garde et deffense de leur ville qui estoit à la bouche de l'ennemy n'ont peu vacquer au jugement des seditieux, qui est cause que je ne puis encores envoyer à vostre Majesté l'estat des biens confisquez. Mais ce sera le plustost que faire se pourra.

Je ne veux oblyer que lesdicts rebelles se sont saiziz de Creysseil et de Mayrueys ², de sorte que le Roy de Navarre ³ auquel lesdictes villes appartiennent n'en tirera aucuns deniers de ceste annee, et qu'ilz m'ont aussi interessé de beaucoup, à cause qu'ils ont volé en plusieurs lieux les fruictz de mes benefices. Mais je me tiens tout assureé que vostre Majesté sera le plus fort pour leur en faire rendre bon compte avec l'ayde de nostre seigneur, lequel, sire, je prie incessamment pour vostre santé et prosperité. De Tholose, le xv^e d'octobre 1562.

(Signature.)

III.

A MONSIEUR, MONSIEUR DE MONLUC ⁴, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, ET CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES DE SES ORDONNANCES, A ESTILLAC ⁵.

Monsieur ⁶, je receuz hier vostre lettre du x^e de ce moys par laquelle me faysiez entendre tant de bonnes nouvelles que je vous en remercyé de fort bon cueur du playsir que j'en ay eu ⁷. Je ne failly aussy incon-

1. Il s'agit ici de Villefranche-de-Rouergue, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aveyron. Sur le séjour du cardinal d'Armagnac à Villefranche en avril 1562, voir *Collection méridionale*, t. V, *Introduction*, p. 31.

2. Meyrueis est un chef-lieu de canton du département de la Lozère, arrondissement de Florac.

3. Antoine de Bourbon, qui allait mourir le 17 novembre suivant, et avec lequel, comme l'a rappelé le président de Thou (*Histoire universelle*, livre XXVI), le cardinal d'Armagnac se piquait d'avoir quelque parenté. J'ai publié (*Collection méridionale*, t. V, p. 105) une lettre du cardinal à son royal cousin, écrite de Rodez le 15 mars 1561.

4. *Ibid.*, n^o 2.

5. Le château d'Estillac était situé dans la paroisse du même nom, aujourd'hui commune du département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton de La Plume. Ce fut là que mourut Blaise de Monluc, non en juillet 1577, comme on l'a dit et redit, mais postérieurement au 18 août de cette même année. La date précise reste à trouver.

6. Sur les relations du cardinal d'Armagnac avec Blaise de Monluc, voir *Collection méridionale*, t. V, p. 31, note 3, et p. 66, note 2.

7. Ce document n'est pas venu jusqu'à nous. M. de Ruble a retrouvé seulement deux des nombreuses lettres que Monluc dut adresser au cardinal, l'une le 20 mars 1555, écrite à Sienne, l'autre du 27 décembre 1564, écrite d'Agen (*Commentaire et Lettres*, t. IV, p. 48 et 373).

minent d'en envoyer ung extrait à Monsieur le cardinal Strossy¹ et pareillement à Monsieur de Terride², auquel aussi je feiz tenir voz lettres et si les communiquay aux principaulx de ceste compagnie qui s'en sont resjouy comme moy. Le jour devant, Monsr le conseiller de Saignes fut de retour de Monseigneur de Montpensier³, qui m'escript de la Rochelle comme se deliberoit de s'aprocher jusques à Bourdeaulx et encores plus prez de nous, s'il en estoit de besoing. Toutefois qu'il ne vouloit rien entreprendre sur le gouvernement de Monsieur le Connestable sans expresse commission du Roy. Auquel cas il y feroit volontiers son debvoir. Mais de tant que son pouvoir ne s'estend que dans la Guyenne, il ne peult passer plus oultre pour maintenant. Je vous prie adviser s'il seroit bon d'en advertir mondict seigneur le connestable⁴ de tant que le pays de Languedoc est grandement travaillé par les rebelles qui tiennent les diocèses de Nymes, Béziers, Montpellier, Uzais et Agde, a ce que Monsieur de Joyeuse⁵ m'a adverty par une lettre que je receuz hier de luy. Il m'escriit aussi que les contes de Beauvoys⁶ et de Crussol⁷ sont en ce pays là et publient qu'ilz y sont

1. Laurent Strozzi, successivement évêque de Béziers (1548), d'Albi (1561), archevêque d'Aix (1566), né à Florence en 1523, mort à Avignon en 1571. Ce frère du maréchal Pierre Strozzi avait été nommé cardinal en 1557.

2. Antoine de Lomagne, baron de Terride, seigneur de Sainte-Colombe, mort à Eauze en octobre 1569, prisonnier de Mongoméry à la suite de la capitulation d'Orthez (du 13 août précédent). Il est question de lui dans une lettre du cardinal d'Armagnac à Catherine de Médicis, écrite à Toulouse le 22 novembre 1562 (*Lettres inédites*, p. 112). Comparez, *Introduction*, p. 33-34.

3. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, né en 1513, mort en 1582. Voir dans les *Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de La Rochelle après la Saint-Barthélemy* (1572-1574), publiés par M. Jean Loutchitzki d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, trois lettres du duc de Montpensier (p. 57-61).

4. Anne, premier duc de Montmorency, né en 1492, connétable en 1538, mort en 1567.

5. Guillaume, vicomte de Joyeuse, d'abord évêque d'Aleth, mais évêque non sacré, puis (à partir de 1560) un des chefs des troupes catholiques dans le Languedoc, maréchal de France en 1579, il mourut en 1592.

6. Odet de Coligny, frère aîné de l'amiral de Coligny, naquit en 1515, fut cardinal en 1533, évêque et comte de Beauvais en 1535, et, à deux reprises, archevêque de Toulouse, où le cardinal d'Armagnac lui succéda (avril 1562). Il mourut en 1571, après s'être marié, s'étant rendu célèbre sous les deux titres de *cardinal de Châtillon* et de *comte de Beauvais*.

7. Ce comte de Crussol (Antoine) était le fils aîné de Charles de Crussol, vicomte d'Uzez, et de Jeanne de Genouillac; il devint duc d'Uzez en 1565 et mourut sans postérité en 1573, laissant le duché d'Uzez à son frère Jacques, seigneur d'Assier. Antoine, Jacques et un de leurs frères, seigneur de Beaudiné, lequel fut une des victimes de la Saint-Barthélemy, jouèrent un grand rôle dans les guerres civiles du Languedoc, et ils sont souvent mentionnés dans toutes les histoires de cette province, comme dans l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou

venuz pour remonstrer la captivité du Roy, et que ledict s^r de Crussol tient à present les estatz à Nimes ¹, ayant estably le receveur de leurs eglises pour recevoir toutz les deniers des tailles et le revenu de toutz les benefices et commanderie de Rhodes, dont il faict faire les arrentemens de son auctorité et veult faire rendre compte audict s^r de Joyeuse de tout ce qu'il a faict au nom du Roy. Il escript aussi d'autres telles et semblables choses, ausquelles est besoing de pourveoir pour le service de Sa Majesté. Ce que ne se fera jamais sans plus grandz forces, mesmes de cavallerie, comme vous entendez trop mieulx. A cause de quoy il m'a semblé d'en escrire ung mot aud. s^r connestable, vous pryant de faire le semblable et toucher par vostre lettre le faict de Montauban et la peine que Mons^r de Terride y prend comme je fais par les myennes ². Je pensoys vous donner advis de quelque menée grande qui se faict comme je vous escriviz davanthier ³, mais elle n'est encore bien descouverte, combien que j'espere d'en sçavoir la verité bien tost, estantz desja faictz prisonniers quelques ungs de ceulx qui le sçavent. Tant y a que les rebelles continuent tousjours en leurs haultes entreprinses, et pour ce, si le pays où vous estes est paysible, je voudroys que vous fussiez pardeçà pour l'assurance que j'ay que par vostre moyen il seroit plus facile d'y remedier; et n'ayant à vous dire rien davantaige, je prieray Dieu, Monsieur, vous donner en bonne santé heureuse et longue vie, me recommandant tres affectionnement à vostre bonne grâce. De Tholose, ce xij^e de novembre 1562 ⁴.

[De sa propre main :] Mons^r, pour ce que je ne sçay si mon homme

(voir surtout, en ce dernier ouvrage, les livres XXXI-XXXIV). Je dois m'accuser ici d'avoir jadis confondu le frère cadet avec le frère aîné (*Collection méridionale*, t. V, p. 111, note 4). Après avoir relevé ma propre erreur, je relèverai la petite erreur de ceux qui, comme Brantôme, Moréri, Dom Vaissète et tant d'autres, écrivent *Acier* le nom de la seigneurie que Jacques de Crussol tenait de sa mère, la fille du grand maître de l'artillerie Galiot de Genouillac, le constructeur du beau château d'*Assier* en Quercy (arrondissement de Figeac, canton de Livernon).

1. Ces états s'ouvrirent le 2 novembre et se fermèrent le 11. On lit à ce sujet dans *l'Histoire générale de Languedoc* (t. V, p. 242) : « Beaudiné étant arrivé à Montpellier, y reçut une députation des états de la partie de la province soumise aux religionnaires, assemblés à Nimes, pour lui proposer le dessein qu'ils avoient d'élire, avec son agrément, le comte de Crussol, son frère, pour leur chef. »

2. Sur le malheureux siège de Montauban, voir *Collection méridionale*, t. V, p. 32 et 33. Rappelons que le blocus de cette ville dura jusqu'au 15 avril 1563, date de la signification du traité d'Amboise.

3. Cette lettre, qui portait la date du 10 novembre 1562, ne nous a pas été conservée.

4. Il faut rapprocher de la présente lettre celle que le cardinal d'Armagnac adresse à Catherine de Médicis, le 22 novembre 1562, et où il l'entretient encore du comte de Crussol, des états de Nimes (*Collection méridionale*, t. V, p. 111).

sera à la court lhors que vostre porteur des presentes y arrivera, je vous prie luy commander qu'il distribue les miennes et toutes celles qu'il trouvera encloses dans mon paquet que j'ay layssé ouvert expressément.

Vostre bon frere vray et affectionné amy,

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

IV.

A LA ROYNE ¹.

Madame, Mess^{rs} les president de Paulo² et seneschal de ceste ville ont esté ces jours passés a Pamyès suivant le commandement qu'il pleust au Roy et à vous leur faire à vostre partement de ceste ville³ et y ont demeuré jusques à ce jourdhuy qu'ilz ont esté de retour, et m'ont fait entendre bien particulièrement ce qu'ilz y ont fait pour le service de voz Maiestez, de quoy, Madame, je ne vous advertiray par le menu pour ce qu'ilz vous enverront leur procès verbal⁴. Mais je vous diray bien qu'il est necessaire, affin que l'honneur de Dieu soit gardé en ladicte ville et vos maiestez obeyes, que vostre plaisir soit de y mectre des consulz fidelles et catholicques et amateurs du repoz public. Ce que vous pourrez aisement faire s'il vous plaist, Madame, en prendre six de douze qui ont esté nommez et choisis par lesdicts s^r president et

1. *Ibid.*, n° 3. Nous ne réimprimons pas les lettres classées sous les n° 36 et 37, écrites de Toulouse à la reine-mère, l'une le 13 avril 1563, et l'autre le 16 avril de la même année. On les trouve *in extenso* dans le tome V de l'*Histoire générale de Languedoc*, aux *Preuves* (p. 145 et 147). La première de ces lettres renferme le récit des excès commis par les huguenots, le jour de Pâques, à Buzet (aujourd'hui commune du canton de Montastruc, arrondissement de Toulouse), et la seconde concerne l'arrivée de M. de Caylus, chargé de communiquer aux Capitouls et aux principaux bourgeois de Toulouse les ordres du roi touchant la publication de la paix.

2. Voir un grand éloge du président Antoine de Paulo dans une lettre du cardinal d'Armagnac à Catherine de Médicis, du 14 octobre 1562 (*Collection méridionale*, t. V, p. 108-109). L'archevêque de Toulouse demandait, alors, pour ce « second président », le poste de premier président, qu'allait laisser vacant la mort prévue de Jean de Masencal, et qui fut donné à Jean Daffis. Fût-ce pour consoler Antoine de Paulo de l'échec de sa candidature, que Charles IX le fit chevalier de son ordre, en mars 1565? (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 268).

3. Charles IX était arrivé le 31 janvier 1565 à Toulouse et en était reparti le 19 mars (*Ibid.*, p. 269).

4. Sur les troubles de Pamiers, qui devinrent si graves en 1566, et surtout en 1567, voir, outre Dom Vaissète, qui reste toujours le meilleur des guides, les détails consignés par le président de Thou dans le XXXIX^e livre de son *Histoire universelle*.

seneschal, car des douze que ont esté esleuz par les consulz anciens, les dix sont de la nouvelle pretendue religion et les aultres deux sont pouvres hommes qui à grand peine scauroyent conduire leur mesnaige. Davantaige Madame, je vous diray que long temps au paravant la paix et lhors qu'il avoit pleu à vos Maiestez me faire cest honneur de me faire gouverneur en ceste ville¹, les consulz et habitans de ceste ville de Pamyès vindrent devers moy et me prierent instamment de vouloir faire rayer des registres de la court de parlement les decretz qu'avoient esté donnez contre eulx comme rebelles et seditieux, declairans vouloir vivre doresnavant en l'obeysance du Roy, offrant faire vuidier les estrangiers et ministres et faire cesser l'exercice de lad. nouvelle religion, ce que leur fut accordé ausd. sommations et incontinent par eulx executé. Tellement que lesdicts habitans ne peuvent dire qu'il y ait eu aucun exercice de lad. religion jusques à la publication de l'edict de la paix quilz y ont introduict le ministre Tachart, lequel auparavant avoit esté banny de Montauban comme seditieux et perturbateur du repos public, par le commandement de vos Majestez². Parquoy, Madame, je vous supplie tres humblement de commander qu'il soit procedé ausdicts deux poinctz, et si pour ung troysiesme il plaisoit à voz Maiestez faire declaration expresse de quel gouvernement il vous plaist que lesdicts habitans de Pamyès soyent, vous remectrez l'honneur et la crainte de Dieu en ladicte ville et les habitans d'icelle en la subjection et obeysance de voz Maiestez. Et serez cause que doresnavant ilz vivront tous en bonne paix et union suivant les edictz, qui m'occasionne de tant plus à vous reysterer ma priere.

Madame, je supplie Dieu devotement qu'il doinct à vostre Maiesté en toute perfection de santé tres heureuse et tres longue vie. De Tholose, le... [omission dans l'original] d'avril 1565.

(En bas) Vostre tres humble et tres obeissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAGNAC.

V.

A LA ROYNE³.

Madame, je vous ay si souvant advertye des insolences et port

1. Les biographes du cardinal d'Armagnac ont négligé de rappeler qu'il avait été gouverneur de la ville de Pamiers.

2. Sur le ministre Tachard (Martin), voir, outre la *France protestante*, J.-A. de Thou qui raconte qu'ayant été fait prisonnier par Tilladet, un des lieutenants de Monluc, il fut « d'abord mené à Foix, comme en triomphe, ayant sur la tête un bonnet blanc, et un chapelet pendu au cou, qu'on lui avait mis par dérision, et ensuite à Toulouse, où il fut condamné à mort et exécuté » (livre XXXIX), et Dom Vaissète qui (t. V, p. 213) rapporte qu'il marcha au supplice (mai 1567) « avec beaucoup de fermeté et de courage. »

3. *Ibid.*, n° 4.

d'armes que se font ordinairement en tout ce pays (sans en avoir eu aucun mot de responce) que je ne puis pancer autre chose sinon que mes lettres ont esté soubstraictes en chemin, qui m'a occasionné de vous faire encores ceste despesche, laquelle vous trouverez peult estre ennuyeuse à cause du temps et du lieu où vous estes. Mais pour ce que je crains que, s'il ne plaict à voz Maiestez y pourveoir à bonne heure, vous entendyes ung jour que quelque grand scandalle sera survenu en ceste ville, à cause de menées qui s'y font ordinairement par les officiers mesmes du Roy, soubstenus de plusieurs gentilhommes et autres de ce pays, je vous ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous dire, Madame, que ces jours passés il y a eu grandes assambles en armes es villes de Pamyès, de Mauvoysin¹, de Montauban et de la Bastide², qui est en vostre comté de Lauragoys³ et pour ce que nous aprochons de la feste Dieu, et de la saint Jehan, qu'il y aura foire en ceste ville, je me crains que ceste assamblee ne s'y rende pour y faire quelque grande esmotion, de quoy je prie Dieu que nous veulhe preserver par sa sainte grace; et je vous veulx bien dire, Madame, que si pansoys qu'il n'y eust que le zelle de religion qui menast telle sorte de gens, je seroys bien marry de vous en tenir si long propos. Mais je voy qu'ilz marchent de telle façon, qu'il ne s'en peult esperer rien de bien. Et de ma part, Madame, je n'ay aucun moyen d'empescher leurs desseings, de tant que je n'ay que la seule voix, car si nous avyons quelque magistrat en ceste ville qui tinct la main forte pour faire garder les edictz du Roy, cella seroit cause que vos Majestez seroyent obeyes et reverees, parquoy je vous supplie tres humblement, Madame, d'y vouloir prouvoyr bien tost, en envoyant commandement au seneschal de ceste ville, de faire bon guet tant de jour que de nuict et de punyr les infracteurs des edictz du Roy exemplairement, ou bien permettre aux capitoulz de ceste ville de ce faire, et par ce moyen vous serez cause que lhonneur de Dieu sera gardé, les edictz du Roy entretenus et que le peuple vivra en bonne paix, et priera incessamment à Dieu pour la conservation de vos Majestez comme je fais devotement,

Madame, qu'il doinct à vostre Majesté, etc. De Tholose, ce xvje de juing 1565.

(Signature.)

1. Aujourd'hui commune du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Villefranche, canton de Nailloux.

2. C'est la Bastide-Beauvoir, commune du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Villefranche, canton de Montgiscard, à 23 kilomètres de Toulouse.

3. On sait que le comté de Lauraguais, cédé par Louis XI à Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne, passa entre les mains d'Anne de La Tour, fille aînée de Jean de La Tour, et sœur de Madeleine de La Tour, femme de Laurent de Médicis, et qu'étant morte sans enfants, elle le laissa, avec tous ses autres biens, à sa nièce Catherine de Médicis.

VI.

Au Roy¹.

Sire, je receuz hier la lecture qu'il vous a pleu m'escire du xvje de ce mois, par laquelle Vostre Majesté se plainct de moy de ce que je n'ay faict aucune démonstration contre le jésuite qui a presché le caresme passé en ceste ville, et dict en ses sermons plusieurs paroles détractans vostre réputation, selon le rapport qui vous en a esté faict. Sur quoy, Sire, je diray véritablement ce qui en est à Vostre Majesté; c'est qu'au temps de l'advent, bientost après que je fus arrivé en ceste ville², icelluy jésuite parla si avant, qu'il predisoit et asseuroit la ruyne et désolation de vostre royaulme, à cause que les deux religions y sont receues, et qu'il est dict par la parolle infallible de Dieu, que tout royaulme divisé sera désolé, et ce propos, Sire, me dépléust tant, que l'ayant envoyé querir troys heures après, je lui en feis une telle et si apre réprimande en présence des consulz et autres personaiges de la ville, que depuis il n'y est retourné et n'a tenu langage de tout le caresme³, qui fust aucunement au désavantage de Vostre Majesté, ou de vostre royaulme, car je ne me fusse pas tant oublyé que de l'endurer, comme je n'ay pas faict autrefois passant par Genève, où je prins bien grande querelle contre quelqu'un qui tenoit langage au préjudice de la réputation du feu roy vostre grand père⁴; et en ayant usé ainsi en terres d'ennemys et au danger de ma personne, pourquoy l'eussé-je souffert icy où j'ay quelque autorité? Attendu que je suis et ay occasion de l'estre, et seray tousjours aussi jaloux et socieux de vostre réputation que vous mesmes, pour y estre très obligé et beaucoup plus affectionné que ceulx qui m'ont accusé d'avoir faicte une si lourde faulte, au moyen de quoi, Sire, je vous supplie très humblement n'ad-

1. *Ibid.*, n° 21.

2. D'après François Nougier (*Histoire chronologique de l'Eglise, evesques et archevesques d'Avignon*, in-4°, 1660, p. 212), ce fut le 3 avril 1566 que le cardinal d'Armagnac vint s'installer, en qualité de co-légat, auprès de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen et légat d'Avignon, lequel l'avait supplié de l'aider à porter le fardeau de l'administration des possessions pontificales en France. On voit par la formelle déclaration du coadjuteur de Charles de Bourbon, qu'il était déjà dans l'exercice de ses nouvelles fonctions avant le mois de décembre 1565.

3. Je n'ai rencontré nulle part le nom de l'orateur auquel le cardinal d'Armagnac reprocha si vertement l'intempérance de son langage. Ce précurseur des prédicateurs de la Ligue mériterait d'être retrouvé.

4. On ne connaissait pas ce curieux incident de la jeunesse du cardinal d'Armagnac, et l'on doit appeler l'attention des historiens de Genève sur la querelle, la *grande querelle* qui nous est révélée en ce passage par l'intrépide champion de François I^{er}.

jouter foy à telles calumpnies, et ne croire jamais de moy chose qui ne soit digne de la vraye et parfaicte affection que je doibs au service de Vostre Majesté, à laquelle je prie à Dieu,

Sire, qu'il doint en toute perfection de santé très heureuse et très longue vie. D'Avignon, le xxix^e d'avril 1566.

Vostre très humble et très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

VII.

A LA ROYNE¹.

Madame, hier passa par icy ung courrier, que le roy d'Espagne avoit depesché à Madrich le xv^e de ce mois pour Italie, duquel j'apprins la continuation de la bonne santé de la Royne² en sa grosse³, combien qu'elle eust senty quelque regret en la perte qu'elle avoit faicte de madame la contesse d'Oreigne⁴, duchesse d'Osonne, sa dame d'honneur, laquelle moreust le iij^e de ce dict mois de mort subite; au lieu de laquelle l'on pensoit qu'on luy bailleroit la marquise de Genette ou la duchesse d'Alba⁵. Me disant davantaige que l'on tenoit que les deux majestez devoient partir du dict Madrich dans trois jours pour aller faire une sallye⁶ jusques au parc, troys lieues près, et de là s'achemyneroient après à Segoubio⁷ où ladicte dame devoit faire ses acouchailles, qui pourroient estre environ la fin de juillet⁸. Et pour cest

1. *Ibid.*, n° 18.

2. Elisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau le 13 avril 1545, morte à Madrid le 3 octobre 1568.

3. M. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, au mot *grossesse*) fait observer que l'état de femme enceinte s'est dit autrefois *grosse*.

4. Sur la contesse d'Oreigne, sœur du duc d'Albuquerque, voir *Histoire d'Elisabeth de Valois*, par le marquis Du Prat (1859, in-8°), p. 104-107. S'appuyant sur Imhoff (*Genealogiae viginti illustrium in Hispania familiarum*), le marquis du Prat fait mourir la dame d'honneur de la reine le 19 août 1566. C'est une erreur que la lettre du cardinal d'Armagnac permet de rectifier sûrement.

5. Le duc d'Albe (don Ferdinand Alvarès de Tolède) avait épousé Elisabeth de Valois au nom de Philippe II, le 22 juin 1559. Ce fut la duchesse d'Albe qui remplaça auprès de la reine la contesse d'Oreigne.

6. Une excursion, ce que nous appelons familièrement une *pointe*, de *soillir*, sortir.

7. Ségovie (*Segubia*), à 78 kilomètres de Madrid. Elisabeth arriva, le 2 juillet, à Ségovie (Lettre de l'ambassadeur de France, M. de Fourquevaux, citée par M. le marquis du Prat, p. 238).

8. Le cardinal d'Armagnac ne se trompa guère : le 12 août, Elisabeth accoucha d'une fille, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, qui devait être mariée à l'archiduc Albert et devenir souveraine des Pays-Bas. Par un singulier *lapsus*, le marquis du Prat fait naître cette princesse le « premier jour du mois d'août 1566, » dans

effect avoit esté envoyé quérir une saige femme bien loing la plus expérimentée d'Espagne. Le roy estoit résolu, quelques advis qu'il eust du cousté de Flandres, de la Golette¹ et de Malthe, de ne bouger, ny entreprendre aucun voyage jusques à ce que ladicte dame seroit délivrée de son fruit; de quoy il estoit merueilleusement soigneux, et pour telle délivrance tout ce royaume-là estoit en continuelles prières et oraisons. Le dict courrier disoit aussi, que le roy n'avoit eu, six semaines y avoit, aucunes nouvelles d'Italie, et que pour ceste occasion il avoit despesché pour entendre de ses ministres de delà, à quoy il tenoit. Et ce sont toutes celles, Madame, dont il me fit discours, lesquelles je n'ay voulu faillir vous faire entendre, encores que vous les puissiez avoir sceu plus expressément et particulièrement par autre voye, aymant mieulx faillir en vous redisant une si désirée nouvelle, qu'en la vous taisant, au devoir de la servitude que je vous ay dedyé et voué pour toute ma vie, durant laquelle je ne cesseray de prier Dieu,

Madame, pour la longueur de celle du roy, et de la vostre en parfaite santé et prospérité. D'Avignon, ce xxiv^e de may 1566.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

VIII.

AU ROY².

Sire, il y a sept mois passez que je suis icy par vostre commandement au gouvernement de ceste cité et contat³, et de ce qui y est survenu à la journée j'ay tenu adverty monseigneur le Légat. Et pour ce, Sire, que à la contemplation de Nostre Sainct Père⁴ il vous a pleu prendre la protection et deffence de ce pays ayant escrit à messieurs les gouverneurs et voz lieutenantz généraulx tant de Languedoc, Dauphiné que Provence, de tenir la main, que les subjectz de ceste légation ne fussent follez⁵, ny travaillent des forussilz⁶ du pays ny de vos sub-

la même page (la page 239) où il vient de raconter, d'après la correspondance de M. de Fourquevaux, qu'il y eut à la cour, à ce sujet, trois fausses alertes, le 24 juillet, le 4 août et le 11 août.

1. La Goulette, le fameux port de Tunis, que Charles-Quint avait pris, en 1535, et que Kilig-Ali, dit Occhiali, reprit à Philippe II en 1574.

2. *Ibid.*, n° 17.

3. Les *sept mois* dont parle ici le cardinal d'Armagnac nous reportent aux derniers jours de novembre 1566, ce qui confirme parfaitement ce que nous avons déjà lu, au sujet de l'époque de son arrivée à Avignon, dans la lettre du 29 avril 1566, n° 6.

4. Pie V, élu le 7 janvier 1566, et qui mourut le 1^{er} mai 1572.

5. Foulés, opprimés, en provençal *folar*.

6. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) : « *Foruscits* et *Forissus*.

jectz estant soubz les dictz gouvernements, toutesfois, Sire, depuis quelques jours les dictz forussitz et vos dictz subjectz se sont assamblez plusieurs fois, avec armes prohibées en la ville de Saint Pol¹ et Tulette² qui sont en Daulphiné, et à Montdragon³, qui est en Provence. Comme aussi sont ilz en la ville d'Aurance⁴ par le moyen du capitaine Saint-Auban⁵ et le Clou avec bon nombre de chevaulx, lesquels armez ont coureu les terres de Nostre Saint Père; et aucuns des leurs sont venuz en une bastide prochaine de ceste ville tuer et murtrir inhumainement ung des bons bourgeois d'icelle, et menassent de surprendre quelques villes qui leur soient plus à propos pour exercer leurs accoustumées tyrannies. De quoy, Sire, je vous ay bien voulu advertir; comme aussi ay je faict vosdictz gouverneurs, affin que vostre plaisir soit leur commander de nouveau d'y pourveoir avec telles forces qu'elles soient suffisantes pour les prendre au corps et rompre leurs desseings. Vous pouvant bien asseurer que tant que j'ay esté par deça et jusques aujourd'huy tous ces peuples ont vescu en bonne paix et union, et feront encore, s'il plaist à Vostre Majesté leur continuer vostre faveur et protection; à ce que recevant ce bien et revoz par vostre auctorité, voz autres subjectz voysins et confins à ce petit pays soient rettenuz en toute obéyssance et empeschez de faire mal à ceulx cy; comme je vous en supplie très humblement, Sire, et d'avoir mémoire de me retirer de ce lieu quand il vous semblera que je y auray assés demeuré pour retourner faire la charge où Dieu et vous m'avez appellé. Et en cest endroit,

Sire, je prieray dévotement Dieu qu'il vous doinct en parfaite santé, et prospérité, très heureuse, et très longue vye. D'Avignon, le xxviii^e de juing 1566.

Vostre très humble, très obeissant serviteur et subject,

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

Vieux mots. Ils sont composés de l'italien *uscir fuora*, sortir dehors. Ce sont les bandits ou *fuorisciti* d'Italie. » Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* citent, comme autorité au sujet de cette étymologie, les *Remarques* (de Le Duchat) *sur la satire Ménippée*.

1. Saint-Paul-Trois-Châteaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montélimar (Drôme).

2. Commune du canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à 40 kilomètres de Montélimar.

3. Mondragon, commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, canton de Bollène.

4. Orange, à 30 kilomètres d'Avignon. Les plus amples histoires de Provence, telles que celle de Bouche (1664, 2 vol. in-f°) et celle de Gaufridi (1694, 2 vol. in-f°) sont complétées en cet endroit et en quelques autres par les renseignements que nous fournit la correspondance du cardinal d'Armagnac.

5. Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, était alors le chef du parti protestant dans le Dauphiné. Il devait être tué à Montpellier l'année suivante. Voir sur lui les *Commentaires de Blaise de Monluc* (t. II, p. 17, 23, 103, 123) et (*passim*) l'*Histoire des guerres du Comtat*, par le P. Justin de Monteux, capucin.

IX.

A LA ROYNE¹.

Madame, si celluy qui tient la poste à Villeneuve lèz ceste ville² eust admené parler à moy les courriers qui sont passez depuis quelque temps venans d'Espagne et allans en Italie suyvant les commandement que je luy en avois faict de la part du roy et vostre, j'eusse adverty plus souvent Vostre Majesté des nouvelles qu'eusce peu retirer d'eulx, et mesmes de l'estat et disposytion de la royne catholicque vostre fille; que je n'ay peu faire par la faulte du dict maistre de la poste, auquel je vous supplieray très humblement, Madame, le vouloir estroitement faire commander et enjoindre pour l'advenir, come il est requis et necessaire pour le service de Voz Majestez, et pour le temps que j'administreray ceste légation, et qu'elle sera ès mains de monseigneur le cardinal de Bourbon Légat. Ce que j'appriens par le passaige du dernier courrier qui estoit party de Ségobio le viij^e de ce mois, est la bonne santé de leurs majestez catholicques, lesquelles estoient au Bosc³ assés retirées sans vouloir permettre que les ambassadeurs ny autres seigneurs, pour grandz qu'ilz fussent, y allassent, pour ne destourner les pasetemps que le roy s'efforce donner à la royne par tous les moyens qu'il peult adviser, tant plus s'approche le temps de la délivrance de son fruct, qu'on tient sera au commencement de septembre; et pour l'heur de la quelle toute l'Espagne est en continuelles prières, oraisons, et faisant processions publiques. L'on y attendoit à bien grande dévotion monseigneur d'Anjou⁴, estant le roy résolu de ne bouger pour chose qui peust survenir jusques après la dicte délivrance. Aucuns disent que, pour passer après ycelle en Flandres, il prendra la mer Méditérenne pour s'aller rendre à Milan, d'autres disent que ce sera par Bayonne sans qu'il s'en sceust autre certitude⁵. De ce que j'en

1. *Ibid.*, n° 22.

2. Villeneuve-lès-Avignon, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis d'Avignon, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gard, dans l'arrondissement d'Uzès.

3. Le Bosc (en espagnol *Bosque*, bois), résidence royale souvent mentionnée dans les dépêches du baron de Fourquevaux, publiées par le marquis du Prat (*Histoire d'Élisabeth de Valois*, p. 238, 427, 428, 455, 460, 462, etc.) C'est la même résidence qui est bien singulièrement appelée le *bois de Ségovie* dans l'article sur *Philippe II* de la *Nouvelle Biographie générale* (t. XXXIX, col. 934).

4. Le futur Henri III n'avait pas tout à fait quinze ans. Voir sur son projet de voyage en Espagne un fragment d'une lettre (du 5 mai 1566) de M. de Fourquevaux (*Histoire d'Élisabeth de Valois*, p. 235).

5. Philippe II renonça à son voyage en Flandres et il se contenta d'y envoyer le duc d'Albe (1567).

pourray entendre cy après, encores que je sçaiche que vous le puissiez sçavoir plus particulièrement par les advis de mosieur de Forquevaux¹ et d'ailleurs, je ne fauldray vous advertir, pour obéyr en cest endroit et tout autre au commandement de Vostre Majesté; à laquelle je prie Dieu donner,

Madame, en parfaicte santé, et prospérité, très heureuse et très longue vie. D'Avignon, le xvij^e d'aust 1566.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

X.

A LA ROYNE².

Madame, tout maintenant passe par icy en poste le seigneur don Carlo³ frère du marquis de Pescarre⁴, lequel m'est venu visiter venant de Malthe, et m'a dict qu'il a trouvé en chemin le courrier d'Espagne qui s'en va devers l'Empereur⁵ pour luy porter la nouvelle de l'accouchement de la royne catholique, laquelle s'acoucha le xij de ce moys d'une fille, estant la mère et le fruit en très bonne santé, grâce à Dieu. Il m'a aussi dict, que toutes choses du cousté de Malthe vont très bien, et que monsieur le conte de Brissac⁶ avec toute la troupe françoise peuvent estre maintenant avec madame la duchesse de Savoye⁷ à Thurn. Pareillement m'a il asseuré que les affaires de l'empereur en Hongry vont tousjours prospérant de bien en mieulx, au grand avantage de la chrestienté; et par ce qu'il estoit en doute que le roy d'Es-

1. Voir sur Raimond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux (aujourd'hui commune du canton de Mongiscard, arrondissement de Villefranche, à 19 kilomètres de Toulouse), un bon et curieux article dans le *Dictionnaire de Moréri* (1759). J'y renvoie le lecteur avec d'autant plus de confiance, que les notices consacrées à Fourquevaux dans la *Biographie universelle* et dans la *Nouvelle Biographie générale* sont plus écourtées et plus insignifiantes.

2. *Ibid.*, n° 23.

3. Charles d'Avalos, prince de Montesarchio, fils d'Alfonse d'Avalos d'Aquin, marquis del Vasto, puis de Pesquaire, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marie d'Aragon, fille de Ferdinand, duc de Montalte.

4. François-Ferdinand d'Avalos d'Aquin, marquis de Pesquaire et del Vasto, grand chambellan du royaume de Naples, vice-roi de Sicile, chevalier de la Toison-d'Or, etc.

5. Maximilien II, fils de Ferdinand I^{er}, lui avait succédé en 1564.

6. Timoléon de Cossé, comte de Brissac, colonel de l'infanterie française, fils aîné du maréchal de Brissac (Charles de Cossé).

7. Marguerite de France, fille de François I^{er}, née le 5 juin 1523 à Saint-Germain-en-Laye, morte le 14 septembre 1574 à Turin, avait épousé, le 9 juillet 1559, Emmanuel Philibert, duc de Savoie, surnommé *Tête de Fer*, né le 8 juillet 1528 et qui mourut le 30 avril 1580.

paigne soit sur son partement pour venir en Italie, il haste de tant plus son voyage pour se rendre devers luy, sans séjourner icy plus longuement. Et si j'eusse eu, Madame, aussi bon crédit avec le maistre de la poste de Villeneuve-lès-Avignon comme j'ay eu avec le dict s^r don Carlo, vous eussiez eu plustost ceste nouvelle et plus particulièrement; n'ayant jamais peu gagner tant sur luy que de le faire remuer en ceste ville, et moins qu'il vueille admener parler à moy les courriers qui viennent d'Espagne. Vous suppliant très humblement prendre ma bonne volonté et imputer ceste faulte au dict maistre de la poste, lequel en fera bien d'autres s'il est tolleré en ceste sorte, et qu'il n'obéysse aux principaulx serviteurs que le roy et vous avez par de ça.

Madame, je supplie tousjours dévotement Diéu, pour vostre estat, santé et prosperité, et qu'il vous doint très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, le xxvij^e d'aoust 1566.

Vostre très humble, et très houbéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XI.

A LA ROYNE¹.

Madame, à ce que Vostre Majesté entende la diversité des propos que tiennent les courriers venant d'Espagne pour Itallie, passant dez les jours d'hier par ceste ville, ung chevaucheur d'esequie du roy d'Espagne qui partist de Madrit le mardy au soir xxvj^e novembre, despéché devers le duc de Savoye pour lui porter (comme il me dict) la résolution de la demure du dict seigneur roy en Espagne, et que le conseil d'estat l'avoit ainsi advisé, pour le bien des royaumes d'Espagne, et qu'il ne passeroit de ceste ny aultre année, mais qu'il commectroit la charge de Flandres au dict duc de Savoy, le faisant son lieutenant général en ceste expédition, qui seroit de xxx mil homes espaignolz, italiens et alemans; et que ledict s^r roy avec la royne partoît ce mesme jour pour s'aller esbatre au Bosc, et que aprez les festes il faisoit son compte d'amener son filz le prince² en Aragon, pour le faire jurer et recevoir roy des royaumes de Cathaloine, Aragon et Valence, espérant de tenir ses courtz à Mousson³.

Madame, ce mesme jour est arrivé icy le sieur Alexandre Casal,

1. *Ibid.*, n° 20. Voir (*Collection méridionale*, t. V, p. 118) une lettre écrite à la même princesse par le cardinal d'Armagnac, le 30 novembre 1566, et qui sur plus d'un point complète celle-ci.

2. Don Carlos, fils de Philippe II et de Portugal, alors âgé de 21 ans. Voir sur ce malheureux prince la correspondance de l'ambassadeur Fourquevaux déjà citée.

3. Mouzon, dans l'Aragon, à 50 kilomètres d'Huesca.

mestre de la chambre du pape, qui depuis le mois d'octobre dernier estoit envoyé de Sa Sainteté devers le roy catholique en Espagne; et, estant maintenant de retour, s'est arresté en ce palais pour son indisposition, et m'a dict que ce roy là avoit grandement à cueur les affaires de Flandres et la révolution qu'ilz avoient faicte contre la religion¹, et qu'il ne pouvoit croire que ledict roy ne passast sur ce renouveau², et cuydoit que ce courrier portoit la vérité en l'escarcelle (comme dit le proverbe³) et la boussie en la bouche, et qu'il tenoit ce prince pour si constant et veritable, qu'il ne croyroit que en si peu de temps qu'il l'avoit laissé, qu'il y peult estre advenu si soubdaine mutation, attendu l'importance des affaires de Flandres, et que le marquiz de Berges⁴ et le sr de Montaigny⁵ avoient presché la perte du dict pays si Sa Magesté ny provoioit de sa nécessaire présence. Si est ce que depuis son partement de la court d'Espagne, il estoit adverti que ledict marquiz et sr de Montaigny estoient faictz prisoniers, et qu'il leur estoit commandé de demurer cloz et fermés dans leurs maisons, et soubz seure garde. Ce qu'il m'a samblé, Madame, vous debvoir faire entendre, pour n'estre reprins de vanité et légerté à cause de plusieurs lectres que je vous ay escrites depuis huict jours en ça. Sur ce propos, supliant très humblement le roy et vous, Madame, de accepter ma dévoute servitude pour saige et très affectionnée à tenir informées Vos Magestez des passaiges et occurrences en ceste légation, et espérant de jour en aultre vos bons commandements pour me retirer d'icy. Prieray cependant et tousjours Nostre Seigneur Dieu, qu'il doint à Vos Majestez vivre très longuement en parfaicte santé et prospérité. D'Avignon, ce ve de décembre 1566.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

1. Voir sur toutes les affaires relatives à l'Espagne et à la Flandre, le livre LX de l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou dont il faut rapprocher les remarquables publications de Prescott, de Gachard, de Motley, etc.

2. C'est-à-dire vers ce printemps.

3. Ce proverbe n'est mentionné ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans l'ample recueil de M. le Roux de Lincy : *Le Livre des Proverbes français*, seconde édition revue, corrigée et augmentée, 2 vol. in-12, 1859.

4. Le président de Thou (L. XL et XLI) l'appelle le marquiz de Bergh, et raconte que persécuté par Philippe II, il mourut en prison désespéré et peut-être empoisonné (1567).

5. Le baron de Montigny expia bien cruellement, lui aussi (1567), sa résistance à Philippe II : condamné à mort par le duc d'Albe, il fut étranglé d'après l'ordre même du roi d'Espagne, comme l'attestent les documents relatifs à cette affaire retrouvés dans les archives de Simancas. Ce qui rend le supplice du baron de Montigny encore plus abominable, c'est l'éloge que donne à la victime J.-A. de Thou qui le proclame « homme sage et d'un grand cœur et qui faisoit les délices de sa patrie. »

XII.

A LA ROYNE ¹.

Madame, par mes dernières du xxiv^e de ce mois, je respondis à celles qu'il avoit pleu à Vostre Magesté m'escire du xiiij^e; et par mesme moyen vous donnay advis de tout ce que j'avoy aprins des affaires d'Espagne jusques à ce jour, tellement, que je n'ay pour ceste heure si non à vous dire, que aujourd'huy est passé par ceste ville un courrier qui partist de Madrit le xvij^e de ce mois, lequel m'a faict entendre, que le roy d'Espagne envoie l'arcevesque de Toulède prisonnier à Rome, pour recevoir le jugement que le pape fera sur ce que lui est impoué ², et que ledict roy ne peult partir de Castille pour aler tenir ses courtz de Mousson et faire jurer le prince son filz pour roy jusques à la fin de janvier prochain, et que Sa Magesté ne passera point en Italie pour ce coup, car il a déclaré le duc d'Albe pour son lieutenant général sur l'armée qu'il envoie en Flandres par le cousté de Biscaye; et pour cest effect despesche devers dom Gracia, général de ses galères, pour venir en Espagne avec les galères de Cecille, de Naples, et de Gènes qui sont de sa généralité, avec le tiers de la nation et aultres fanteries que pour cest effect il lève en Ytalie, spérant que pour tout le mois d'avril ilz pourront estre en Flandres; que ledict seigneur roy faict mectre ensemble toutes les nefz qu'il a, à ce qu'elles soient prestes pour aller à Malthe, à la deffence de la religion qui est en ceste isle; et semble qu'il veulhe que le sr dom Jouan soit chef de ce secours ³. Et outre ce, ledict courrier a dict que Sa Magesté admeneroit avec soy à Mousson le prince d'Autriche, avec le prince son filz et ledict dom Jouan, auxquels il bailhera l'ordre de la Toyson, et que de là en ore se fairont les despesches tant de Flandres que de Malthe, car il a entendu que le jeune Turc, maintenant grand seigneur ⁴, a faict trêve avec

1. *Ibid.*, n° 19.

2. Barthélemi Caranza ou Carranza, dominicain qui avait fait admirer sa science et son éloquence au concile de Trente, avait été nommé archevêque de Tolède en 1557. Accusé d'hérésie, accusé même d'avoir communiqué ses prétendues opinions luthériennes à Charles-Quint qu'il avait assisté dans ses derniers moments, il fut, à la fin de l'année 1566, transféré des prisons d'Espagne dans celles de Rome, d'où il ne sortit qu'en 1576. Il mourut, quelques jours après (2 mai 1576), au couvent de la Minerve, qu'on lui avait assigné pour sa retraite. Voir le grand éloge que J.-A. de Thou fait de ce prélat en peu de mots (l. XXXVI). Le *Moréri* de 1759 proclame son innocence. L'article que Bayle lui a consacré (*Dictionnaire critique*, au mot *Carranza*) renferme d'intéressants détails.

3. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, était alors âgé de 21 ans.

4. Sélim II venait de succéder à Soliman II, son père, mort d'une attaque

l'Empereur du costé de Hongrie, et qu'il a fait veu et sérement de ne reposer jamais, jusques à ce qu'il ayt expugné Malthe¹; que ledict roy est fort marri de ce qu'est advenu au filz ayné du duc d'Albe, lequel a impétré de Sa Magesté que son dict filz fut admené prisonier à Medina del Campo²; et la cause est pour ce que ledict filz s'est treuvé abuzez avec une damoyselle espagnolle de la chambre de la royne, dont toute ceste court est en peyne, voyant que le père est celuy qui le poursuit³. Qu'est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure,

Madame, après avoir présenté mes très humbles recommandation à vostre bonne grâce; et supplie Nostre Seigneur qu'il vous doinct en très bonne santé très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, ce xxvj^e décembre 1566.

Vostre très humble et très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XIII.

A LA ROYNE⁴.

Madame, je ne répliqueray rien des lectres que je vous ay cy devant escritez contenant les advis que je prens des courriers qui passent à toutes heures par icy. Et encores hier soir tout tard passa le sr Jehan Kevenhaler, gentilhomme alemant de la chambre du roy d'Espagne, qui partist le xv^je de ce moys de Madrit, et s'en va pour haster la levée de douze mil Alemans. Il dict que toute ceste court est bien seine, et que le roy d'Espagne n'estoit encores resolu s'il viendroit en Ytalye. A ce matin à bonne heure est arrivé en poste le sr Julien, mestre de camp du tiers de Cecille, lequel ayant en sa compaignie ung aultre capitaine espagnol nommé Carreilhe du Merly, colonel du tiers de dicte Cecille, sont partis de Naples et sont dessendus en Lombardy où ilz ont assiz leurs fanteries et mises en garnison à Lodez⁵, me donnant entendre que l'Ytalie est en bonne paix, et que de leur part ilz s'envont devers le roy d'Espagne, pour sçavoir ce qu'ilz ont à faire, se résolvantz que la guerre ne peult pour ceste année estre allieurs que

d'apoplexie au moment où il entreprenait une nouvelle campagne en Hongrie (septembre 1566).

1. Loin d'*expugner Malthe*, Sélim II ne l'attaqua même pas pendant toute la durée de son règne.

2. Une des villes autrefois les plus considérables de la Vieille-Castille, à 44 kilomètres de Valladolid.

3. S'attendait-on à trouver une aussi piquante historiette dans la correspondance du cardinal d'Armagnac?

4. *Ibid.*, n° 16.

5. Lodi, une des principales villes de la Lombardie, sur l'Adda, à 30 kilomètres de Milan.

avec le jeune et nouveau Turc du cousté de Cecille et Malthe. Car il a grande envye de revancher la perte que son père fait en la dernière expedition¹. Et monstre que du cousté de Flandres le dict roy d'Espagne n'est si fort pressé qu'il failhe tourner ses forces de cest endroit, et que Sadicte Magesté a de si bons serviteurs et si fortz, qu'il n'en fault poinct doubter. Et quant à l'Empereur, ilz tiennent pour certain qu'il n'y aura guerre en Hongry que de garnisons à garnisons. Mais la grande incertitude, où se tiennent toutz les capitaines qui sont en Ytalie, faict qu'ilz vont souvent en Espagne pour savoir l'intantion de ladicte Magesté.

Madame, un peu après le partement des susnommés, sont arrivez icy devers moy les capitaines Léonard et Anthoine, corses, que Vostre Magesté cognoist. Je ne vous diray riens des propos qu'ilz m'ont tenuz, parce qu'ilz s'en vont en poste devers Voz Magestez; et me souffira seulement qu'après les avoir entretenuz icy quelques heures, je les ay priez estre porteurs de ceste lectre et d'un paquet que j'escris à monsieur le Légat.

Madame, vous pouriez avoir entendu l'émotion de ceulx d'Orange, qui procède de l'entrée de leur évesque en ceste cité²; et que, ayant voulu demander la restitution des couventz et mesmes de celluy de Saint Dominique, ceulx de la prétendue religion se meirent en armes jusques au nombre de cent arquabouziens, pour deffandre l'entrée aux catholicques et faire comme ilz ont acoustumé. Mays le gouverneur y estant survenu, empescha qu'il n'y eust aultre excès que sur les autelz qui restoient encores debout; et le dict gouverneur se trouva un peu blessé plustost de cheuste que de coup d'home; les choses sont pour le présent adoulcey par la prinze qu'on a faicte d'une vingtaine des rebelles.

Madame, je suplye Nostre Seigneur Dieu qu'en toute perfection de santé vous doinct très heureuse et très longue vye.

D'Avignon, le xxix^e décembre 1566.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XIV.

AU ROY³.

Sire, le courrier vous dira si particulièrement nouvelles de Monsieur le Mareschal de Dampville⁴ et de voz ennemys, que ce me sera assez

1. Cette dernière expédition fut celle de Malte (1565). Après cinq mois d'efforts, que surtout rendit infructueux l'héroïsme du grand-maitre Jean Parisot de La Valette, les Turcs avaient été obligés de lever le siège de la place (septembre).

2. C'était Philippe de la Chambre [de Maurienne] qui siégea de 1560 à 1572. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 784.

3. *Ibid.*, n° 14.

4. Henri I^{er}, comte de Damville, puis duc de Montmorency, fut nommé maré-

d'advertir Vostre Majesté, que depuis que Montbrun¹ a passé la rivière de Rosne au Pouzin², nous avons fait par deçà tout ce qu'il nous a esté possible pour mettre sus quelques bonnes forces et les assembler des provinces voisines, affin de les combatre et les rompre avant que l'armée du jadis admiral³ soit avec eulx. A quoy se préparent messieurs le conte de Tende⁴, et Gordes⁵, Saint Chaumont⁶, d'Urfé⁷, de Mandelot⁸ et aultres bien affectionnez à vostre service, mesmes monsieur de Suze⁹, lequel j'ay pryé de commander à dixhuit compagnies de gens de pied et quelque cavallerye que nous avons en cest estat, où je ne vous puis pas servir comme je voudroys pour le fait des armes, mais en ce que sera en ma puysance je ne m'y espargnieray aulcunement, et espère dans demain avoir quelques ungs desdictz seigneurs en ceste

chal de France en février 1567 et connétable en décembre 1593. Fils cadet du connétable Anne de Montmorency, il était né le 15 juin 1534 et mourut le 2 avril 1614. Il garda le gouvernement du Languedoc de 1563 jusqu'à sa mort.

1. Charles Du Puy, seigneur de Montbrun, décapité à Grenoble le 12 août 1575.

2. Le Pouzin est aujourd'hui une ville de 3,000 habitants, département de l'Ardèche, arrondissement de Privas, canton de Chomérac.

3. L'armée de Gaspard de Coligny. Georges d'Armagnac l'appelle *jadis admiral* parce que sa rébellion lui avait fait perdre la charge d'amiral, qui fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars.

4. Honorat de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, fils du premier mariage de Claude de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, lequel était mort en 1566. Honorat était le neveu de l'amiral de Villars.

5. Bertrand de Simiane, baron de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné, depuis 1565 jusqu'à 1576. Voir dans l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale (1863, t. I, p. 514 et suiv.), d'importants extraits de la collection des lettres adressées à M. de Gordes, de 1562 à 1576, collection qui fait partie des *Archives de Condé*. Voir encore une biographie du baron de Gordes, publiée par M. Taulier (Grenoble, 1859) et (*passim*) : *La Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long (Paris, 1856).

6. Christophe, seigneur de Saint-Chamont, dont la fille, Gabrielle, se maria avec Jacques Mitte, seigneur de Chevrières, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, lequel, par ce mariage, devint seigneur de Saint-Chamont.

7. Jacques, seigneur d'Urfé, de la Bastie et de Saint-Just, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur et bailli du Forez, mort le 23 octobre 1573. Il avait épousé, en mai 1554, Renée de Savoie, marquise de Bagé, fille de Claude de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, et il en eut le poète Anne, comte d'Urfé, qui fut, après lui, bailli du Forez, et le romancier Honoré d'Urfé.

8. François de Mandelot, né à Paris le 20 octobre 1529, fut lieutenant du roi dans le Lyonnais, puis gouverneur de Lyon, et mourut dans cette ville le 23 novembre 1588 (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Henri III*, par Antoine Péricaud aîné, Lyon, 1843, in-f°, p. 128).

9. François de La Baume. La terre de Suze, qui appartenait autrefois à la maison des Baux (Suze-la-Rousse, aujourd'hui commune du département de la Drôme, canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux), fut érigée en comté (décembre 1572) en faveur de F. de La Baume.

ville pour arrester ce qui faudra faire pour vostre service ; trouvant que, puisque les dictz ennemys se fortiffient sur le bort du dict Rhosne du cousté de Daulfiné, il est vraysemblable, que le grand ost¹ dudict admiral voudra passer. Car prenant la route des Sévennes, estant avancé comme il est jusques à Frontignan², il ne scauroit faire trayner l'artillerye ; et si n'a ville à sa dévotion où il la puyse laysser fors Nysmes. Et par ainsi nous l'aurons en ce pays, qui est si bordé de grandes et inaccessibles montagnes et de belles et grosses rivières, peuplé de bonnes villes, qui sont soubz vostre obéyssance, que si vostre dicté Magesté faysoit dresser quelque armée à Lyon, elle auroit la rayson desdictz ennemys, de quel cousté que tournassent. Et est indubitable, que Dieu les mettroit en vos mains, veu la volonté que les dictz sr Mareschal et aultres srs ont de vous servir en ceste occasion, et les grands debvoirs que les pays font de se mettre en armes ; avec ce que les soldats du dict admiral sont si riches qu'ils ne desirent que de se retirer avec leur butin, et les vostre attaqueroient plus couraygeusement pour l'espérance de la despouille. A quoy fault adjouster que les dictz rebelles sont si peu heureux, qu'ils ne forcent aulcun des lieulx qui leur font teste ; et mesmes présentement j'ay entendu qu'ils n'ont sceu entrer dans Fabrègues³, près du dict Frontignan, qui n'est qu'un chateau de bien peu d'importance, encores qu'ils l'ayent battu trois jours ; et ont leurs armes si desclouées et leur chevaulx si arracez⁴ pour ce qu'ils ne mangent que du verd il y a quinze jours, que Vostre dicté Magesté en aura facilement la rayson, s'il lui plaist faire tourner quelques forces audict Lyon. De quoy je me suis advisé vous dire ce mot tant pour le zèle que j'ay de longue main à vostre service, que pour scavoir l'estat des affaires estant sur le lieu. Priant Dieu de vous donner, Sire, heureuse victoyre sur ceulx qui s'opposent à voz commandements, en très bonne santé et très heureuse et très longue vye.

D'Avignon, le 4^{er} jour d'avril 1570.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

1. Armée, de *hostis*, ennemi. Il ne faut pas trop s'étonner de trouver la forme *ost* sous la plume du cardinal d'Armagnac, car ce mot, qui est déjà dans la *Chanson de Roland*, est encore dans les *Fables de La Fontaine*.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier (Hérault).

3. Aujourd'hui commune du département de l'Hérault, canton de Montpellier, à 11 kilomètres de cette ville.

4. M. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, au mot *harasser*), n'a donné qu'un seul exemple de l'emploi de ce mot au xvi^e siècle, exemple tiré des *Essais* : on pourra désormais rapprocher du *harassez* de Montaigne le *arracez* du cardinal d'Armagnac.

XV.

AU ROI¹.

Sire, j'ay faict entendre cy devant à Vostre Magesté, comme voz ennemys, au partir des environs de Narbonne, et après que quelques chevaulx d'entre eulx conduicts par Montgomery² eurent coru jusques au conté de Rossillon, ilz tournoient la teste de leurs forces du cousté de ce pays, et quelques jours après s'en allèrent à Pignan³, où ilz tirarent quelques vollées de canon qui estonnèrent les habitans, pour ce qu'il n'y avoit que vint soldats dedans; de sorte qu'ilz se rendirent; et toutesfois contre la promesse, ilz coupèrent la gorge cruellement et barbarement audictz soldats et à huict vingtz desdictz paysans. Et s'approchans de Montpellier furent reconeuz par cent harquebuziers que le baron de Castelnau, gouverneur de ladicte ville⁴, y envoya, qui feirent si bien, qu'ilz tuarent la Loue⁵ dans ung vislage nommé Crez⁶, ensemble sept ou huict vingts de ses hommes, et prindrent cent vingt huict chevaulx de service qui furent menés au dict Montpellier outre plusieurs autres qu'ilz en bruslarent dans des granges. De quoy l'admiral ne fait aucun semblant ny de vouloir attacquer la dicte ville de Montpellier, encores qu'il en passast à demy lieu près; mais s'en venant à Lunel⁷ y meit le siège, où il perdit ung de ses maistres de camp, nommé Rouvray⁸, et y ayant tiré soixante coups de canon, s'en

1. *Ibid.*, n° 12.

2. Gabriel de Lorges, comte de Mongomery, le plus habile peut-être de tous les capitaines huguenots du xvi^e siècle.

3. Aujourd'hui commune du département de l'Hérault, canton de Montpellier, à dix kilomètres de cette ville.

4. Sur ce gouverneur de Montpellier voir les *Commentaires de Blaise de Monluc* (t. III, p. 391).

5. Sur la mort de ce capitaine huguenot, qui était maréchal de camp général dans l'armée des princes et beau-frère du baron de Fontrailles (Michel d'Astarac), voir la Popelinière, *Histoire de France* (livre XXII). La Loue est mentionné dans les *Commentaires de Monluc* (t. III, p. 365) et dans l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou (livre XLVI), au sujet de la prise d'Aiguillon (28 novembre 1569). Voir encore le livre XLVII de J.-A. de Thou.

6. Aujourd'hui Le Crez, village de 300 habitants dans la commune de Castelnau-de-Lez, canton de Montpellier, à 3 kilomètres de cette ville.

7. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier, à 24 kilomètres de cette ville.

8. Voir sur Rouvray l'*Histoire* de J.-A. de Thou (livre XLVII). Peu de temps avant sa mort, il avait brûlé, avec Mongomery et La Loue, les maisons des environs de Toulouse, surtout les maisons des membres du Parlement. Je n'ai pas besoin de dire que, sur tous ces personnages, comme sur tous ces événements, le tome V de l'*Histoire générale de Languedoc* est à consulter perpétuellement.

alla recognoistre Aymargues¹, et le lendemain retourna au dict Lunel, où il est encores, et s'oppiniastre à le vouloir prendre. Totes foys monsieur le mareschal de Dampville, qui est à présent à Montpellier avec sa cavallerie, m'escrit qu'il a espérance que St Christol et Pignan qui sont dedans se défenderont fort bien, et les envoie veoir de si près, que depuis quatre ou cinq jours les capitaines Clérac et Pluviers ont faict mourir trente reistres en une foys, et quatre vingts en une aultre. Et pendant le dict sr Mareschal a envoyé quatorze ou quinze enseignes d'infanterie à Aiguesmortes², là où le sr de Sarlaboux³ est, et dit qu'il en a envoyé par deça pour estre mises selon que j'aviserois dans Beaucaire⁴, le St Esprit⁵ et autres lieux le long du Rosne du costé de Languedoc; et me promet que comme l'admiral s'avancera il suivra de bien près et favorisera cest estat de tout ce qu'il lui sera possible; d'aultant que nous tenons pour chose vraye que c'est icy où lesdictz ennemys viendront fondre; si tant est, que Messieurs le conte de Tende, de Gordes, de Suze et de Maugiron⁶ ne reprennent ung passage que Montbrun qui a esté blessé d'une harquebuzade à la jambe⁷ a gagné en Dauphiné au droict du Pouzin ainsi que je faisois entendre à Vostre Magesté par mes dernières. Depuis lesquelles les dictz seigneurs se sont assamblés avec partie de voz forces de Prouvence, de Dauphiné, et celles de cest estat que mon dict seigneur le Légat y a pour combattre les troupes du dict Montbrun. Et quand Vostre dicte Magesté envoyroit des forces à Lyon, je crois que voz dictz ennemys seroient bien estonnez, encores qu'ilz ayent quatre ou cinq mil che-

1. Aujourd'hui Aimargues, commune du département du Gard, arrondissement de Nîmes, canton de Vauvert. L'armée protestante échoua devant Aimargues, comme devant Lunel.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes, à 36 kilomètres de cette ville.

3. Corboran de Cardaillac, vicomte de Sarlabous, un des assassins de Coligny. Ce gouverneur d'Aigues-Mortes, qui fut aussi gouverneur du Havre, ne doit pas être confondu avec son frère cadet, Raymond de Cardaillac, tué en juin 1570 à l'île d'Oléron.

4. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes, à 24 kilomètres de cette ville.

5. Pont-Saint-Esprit, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès, à 53 kilomètres de Nîmes.

6. Laurent de Maugiron, comte de Montléans, lieutenant général en Dauphiné, fils de Guy de Maugiron, seigneur d'Ampuis, qui avait aussi été lieutenant général en Dauphiné (sous le règne de François I^{er}), et frère de Louis de Maugiron, un des favoris de Henri III.

7. Voir sur le passage du Rhône par Montbrun l'*Histoire* de J.-A. de Thou (livre XLVII). Toutes les circonstances de cette remarquable opération y sont minutieusement indiquées. Le grand historien n'a pas oublié de mentionner la blessure de Montbrun, laquelle obligea le hardi capitaine de repasser le fleuve et de rentrer au Pouzin, pour s'y faire panser avec plus de tranquillité.

vaulx, que bons, que mauvais, et quatre ou cinq mil hommes de pied. De quoy ayant donné advis cydevant à Vostre dite Majesté, je prieray Dieu vous donner,

Sire, la victoire sur vos dictz ennemys et la grace de veoir vostre estat en la tranquillité que désirez, avec très heureuse et longue vie, en bonne santé.

D'Avignon, ce xi^e d'avril 1570.

Vostre très humble, très oubeissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XVI.

A MONSEIGNEUR,

MONSEIGNEUR LE DUC D'ANJOU, FILZ ET FRÈRE
DU ROY¹.

Monseigneur, encores que je soys assuré que monseigneur le cardinal de Bourbon vous aura remercié très humblement de ce qu'il vous a pleu escrire à messieurs les gouverneurs des provinces de deça, de conserver ce pays avec aultant de soing et dilligence que les terres du roy, si est ce que j'ay bien voleu faire aussi ce debvoir et vous dire, monseigneur, que, depuis que les ennemys ont approché de la rivière de Rhosne, l'on les a si mal traictez et ont esté tenuz de si près par Monsieur le Mareschal de Dampville, que pour tout certain ilz ont perdu plus de mil chevaulx et la moytié des munitions de guerre qu'ilz faysoyent trayner avec eux. Et si ont une si grande nécessité de vivres, que plusieurs d'entre eulx sont à l'herbe comme leurs montures, et ne mangent pain que troys ou quatre foys la sepmaine². De quoy leurs gens de Prouvence ont esté si effroyés, qu'il y en a bien peu qui les ayent voleu suyvre; et si me suis layssé dire, que leurs reystres ont tout le desir du monde de regagner leurs maysons. De sorte que, comme il a pleu à Dieu de vous mectre plusieurs belles victoyres en main³, je croy qu'il vous reserve encores ceste cy, et que s'ilz vont en France, comme l'on dict qu'ilz font, vous les chastierés si bien, que les subjectz de Sa Magesté en demeureront paysibles, et ceulx de Nostre St Pere et de mondict seigneur le cardinal exemptz de la guerre que nous cuidions avoir en cest état, où je voudrois avoir cest heur de vous

1. *Ibid.*, n° 15.

2. Détails curieux et qui, ce me semble, n'avaient pas été signalés. Voir aussi, sur le délabrement de l'armée de Coligny, la lettre suivante.

3. Victoire de Jarnac (13 mars 1569), victoire de Moncontour (13 octobre 1569), prise de Saint-Jean-d'Angély (2 décembre de la même année), etc. Voir (*Collection méridionale*, t. V, p. 121) ce que le cardinal d'Armagnac écrit au connetable de Montmorency au sujet de la bataille de Jarnac (lettre du 13 avril 1569).

pouvoir faire tres humble service, afin que je fisse paroistre de quelle volonté j'obeyrois à vos comandementz icy et partout aillieurs où je me trouveray. Me remectant au reste de toutes les particularitez de deça à ce porteur qui est à monsieur de Villeroy¹, lequel a eu le jugement de remarquer si bien toutes les choses, qu'il vous discourra fidellement ce qu'il vous plaira entendre de luy.

Et par ainsi, je prieray Dieu de vous donner, Monseigneur, l'heur, la grandeur et le contentement que vous désirer.

En Avignon, ce x^e de may 1570,

Vostre très humble et très oubéissant serviteur,

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XVII.

A LA REINE².

Madame, j'escris au Roy ce que nous avons peu apprendre en ce pays des desseings de ses ennemys, et comme après y avoir perdu plus de mil chevaulx, que les troupes de Monsieur le Mareschal de Dampville ont gaignyé sur eulx : et pressez d'infinies nécessitez nous espérons qu'ilz nous quicteront icy pour prendre le chemin de la Charité³ par le pays de Forest⁴. De quoy toutes foys nous n'avons pas si grande assurance que nous remections aulcune chose qui apartienne à nostre garde. Mais ilz y sont si mal traictez, que chacun les tient pour acheminez. Et sur cela, je vous diray, Madame, qu'il est incroyable combien ilz souffrent, et comme le jadis admiral est mal suyvi, n'ayant avec luy que bien fort peu d'infanterie toute nue et mal armée, et la cavallerye, qui peult estre de troys ou quatre mil chevaulx, si mal acommodée que j'espere que Dieu mectra tout en la main de Voz Magestez. De quoy je le pryé tres humblement et m'estant remys sur les lectres que ledict s^r Mareschal vous escript sur le surplus de vous donner,

Madame, en tres bonne santé, tres heureuse, et tres longue vye.

D'Avignon, le x^e de may 1570.

Vostre tres humble, tres oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

1. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, alors âgé de 28 ans, avait succédé, en 1567, dans la charge de secrétaire d'Etat, à son beau-père Claude de l'Aubespine.

2. *Ibid.*, n° 13.

3. Chef-lieu de canton du département de la Nièvre, arrondissement de Cosne, à 25 kilomètres de Nevers. Voir sur la marche de Coligny vers la Charité l'*Histoire de J.-A. de Thou* (livre XLVII).

4. Encore aujourd'hui on donne tantôt le nom de *Forest*, tantôt celui de *Forez* à la petite province dont Montbrison était la capitale. Voir Lud. Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, 1872, p. 777.

XVIII.

AU ROY¹.

Sire, encores que ma viellesse², les ruynes que l'on m'a faictes durant les guerres, et la nécessité de mes affaires domesticques me deubsent assez excuser de partir de ce lieu pour fère le voyage d'Itallie, si est-ce que pour la naturelle inclination que j'ay eu toute ma vie de vous rendre le très humble service que je vous doy, je me suis résolu, incontinent après vos letres du ix^e que j'ay receu le xv^e de ce moys, de prendre mon chemin à Rome, tout aussitost qu'il y aura nouvelles de l'empirement ou de la mort de Nostre St Père³, lequel Dieu nous vueille conserver pour le bien de la chrestienté. Et si les autres seigneurs cardinaulx françois arrivent, je m'embarqueray avec eulx, ou useray tout ainsi que vostre service le requerra, espérant que sur le lieu et en tous autres que je me trouveray j'auray cest heur de pouvoir faire paroistre avec quelle volonté j'exécute voz commandemens. Mais pour autant, sire, que durant mon séjour en cest estat j'ay soigneusement regardé d'entretenir les subgettz de Sa Sainteté en une bonne intelligence avec les vostres, et que mon partement pourra apporter quelque mutation, je supplieray Vostre Majesté de commander aux officiers de la principauté d'Aurenge qu'ilz se contiennent ung peu plus modestement qu'ilz n'ont fait depuis trois sepmaines que le gouverneur a fait emprisonner environ quatre vingtz catholicques soubz prétexte de les vouloir faire punir de quelques meurdres⁴ qui furent faictz avant la restitution de dicte ville et château. Et toutesfois, par vostre commission, monsieur de Gordes avec des présidentz et conseillers de la court de parlement de Grenoble en enquirent lors et feirent quelques procédures; ausquelles me semble que ledict gouverneur d'Aurenge⁵ se debyroit arrester sans rechercher les choses qui ont esté

1. *Ibid.*, n° 53.

2. Georges d'Armagnac, né vers 1500 ou 1501 (voir sur ces deux dates l'*Introduction* du tome V de la *Collection méridionale*, p. 2, note 2), avait alors environ 71 ans.

3. Pie V mourut le 1^{er} mai 1572. Le cardinal d'Armagnac avait assisté au conclave où fut élu ce pape, le 26 décembre 1559 (Voir *Collection méridionale*, t. V, p. 102. Lettre XXVIII), mais il ne put, comme on le voit, assister au conclave où fut élu Grégoire XIII (13 mai 1572).

4. Le cardinal d'Armagnac, écrivant *meurdres* au lieu de *meurtres*, fait penser à la forme *murdres* que l'on retrouve dans Villehardoin, dans Beaumanoir, dans Froissart, etc. Voir sur les meurtres d'Orange (février 1571) l'*Histoire* de J.-A. de Thou (livre L).

5. Le gouverneur d'Orange s'appelait Berchon. J.-A. de Thou parle assez longuement et surtout très-favorablement de lui (livres L et LVII). Voir dans la *Revue de Gascogne* (t. XVI, 1872, p. 370, 371) l'analyse donnée par M. Léonce Couture d'une lettre écrite en langue italienne par le cardinal d'Armagnac au cardinal de Cosne, le 18 août 1572, lettre publiée par le P. Theiner (continuation

faictes du temps que voz ministres y commandoient; outre que monsieur le conte Ludovic de Nausau¹ estant à la Rochelle vous escrivit du mois de juing par Viard, secretaire de monsieur le Mareschal de Dampville, que Vostre Majesté lui avoit envoyé expressement, qu'il ne seroit procédé au jugement des dictz excez sinon par ceulx que vous, Sire, y commettriez. Qui est cause, que pour oster voz subgetz et ceulx de Sadicte Saincteté de la supçon² en laquelle ilz sont, pour les assemblées qui se font audict Aurenge ordinairement, et mesmes le lendemain de Pasques, pour ledict emprisonement, je vous supplieray très humblement de faire cesser telles voyes extraordinaires et évocquer ceste cause à vous, qui estes le vray protecteur de ces deux estatz pour en juger selon vostre bon plaisir, et par mesmes moyen accorder à tout ce povre peuple d'Avignon et du contat de Vénysse³ [Veneisse?] que l'on ne dépeschera en vostre grand chancellerie aucunes lettres de marque contre les subgetz de Sadicte Saincteté, eulx non ouyz, suivant les privileges qu'ilz en ont authentiquement dépeschez des feuz roys voz prédécesseurs; au préjudice desquelz le sr de Peyre veult user de représailles, et par ce moyen remettre la guerre en ce pays, si par Vostre Majesté ny est proveu, ce qui sera bien facile si vous, Sire, oyant les parties, y mettez ung reiglement et suspendez ce pendant l'exécution de telles voyes extraordinaires. Car puisque monseigneur le Légat qui a toute puissance est près de Vostre Majesté et tient le reng qu'ung chacun scait, il est indubitable que nous suivrons par deça paisiblement ce qu'il vous plaira luy déclarer de vostre intention; à laquelle je ne contreviendray de ma vie, et vous obéiray comme je dois, et selon la dévotieuse volonté qu'en a celluy qui prie Dieu, vous donner, Sire, en toute grandeur, très heureuse, et très longue vie.

D'Avignon, ce xvi^e jour d'avril 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, Rome, 1856, t. I, p. 349), où de vives plaintes sont formulées contre ce gouverneur, dont la conduite est plutôt d'un empereur ou d'un roi que du délégué d'un petit prince [Guillaume de Nassau, prince d'Orange]. Rappelons ici que l'on trouve à la Bibliothèque de l'Institut (collection Godefroy, portefeuille CCLVI) trois lettres du cardinal d'Armagnac, au sujet des affaires d'Orange, écrites le même jour (13 juin 1571) au roi, à la reine-mère et au duc d'Anjou.

1. Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, était, après Coligny, le personnage le plus considérable de l'armée dite des Princes. Le président de Thou, si bien instruit des choses du xvi^e siècle, souvent même des plus petites, a eu connaissance de la lettre écrite de La Rochelle par Louis de Nassau (livre L).

2. M. Littré fait remarquer (*Dictionnaire de la langue française*) que ce mot était correctement féminin (de *suspicio*). Montaigne, avec tout le xvi^e siècle, a dit : *ma souspeçon*.

3. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* (édition de 1771) : *Venaïsse*. C'est la même chose que le Comtat Venaissin; mais il est moins en usage.

XIX.

A LA ROYNE, MÈRE DU ROY¹.

Madame, j'escris présentement au Roy le desir que j'ay de lui obéyr très humblement et à Vous, nonseulement en ce que Vos Magestez me commandez du voyage de Rome, mais en toutes autres choses qui dépendent de moy, espérant qu'en quelque part que je soy et mesme audict lieu, j'auray ce bien de vous fere service selon mon desir. Mais pour ce qu'il importe au bien et tranquillité de tous les pays voysins que ceulx d'Aurenge vivent modestement avec quelque intelligence des ministres du roy, il est nécessaire qu'il vous plaise, Madame, ordonner que toutes les procédures qui ce font contre les catholicques du dict principaulté d'Aurenge, des choses faictes pendant que les garnisons du roy y estoient, soient jugées et veues par quelque court de parlement de France, ou telz autres commissaires qu'il vous plaira, attendu que les officiers qui commandent maintenant recherchent si curieusement et exactement les faultes passées, que, pour avoir emprisonné depuis Pasques quatre vingtz catholicques, tout cest estat et les autres provinces voysines sont en supçon et jalousie, et n'attendent autre asseurance que celle qu'il vous plaira leur procurer. Joinct que depuis deux ou trois moys ont été scellées en la grand chancellerie, nonseulement en la faveur de monsieur de Peyre, mais de plusieurs autres, des lectres de marque contre les subgeetz de cest estat, lesquelz sont vassalz de Sa Majesté pour les biens qu'ilz ont en France, et tous généralement soubz sa protection; et par ainsi quand Sa Majesté, ou vous, Madame, eussiez commandé à mon seigneur le Légat de faire quelque reiglement sur la restitution des biens pour lesquelz la dicte marque a esté depeschée, je m'asseure qu'il n'eust esté en rien contrevenu à vostre volonté, et qu'il n'eust pas esté besoing de recourir aux voyes extraordinaires qui pourrout remettre la guerre en ce pays. De quoy je vous supplie nous exempter par vostre prudence, nonseulement en contemplation de Nostre Sainct Père, à qui je sçay que Vostre dicte Majesté deffere beaucoup, mais aussi pour l'amour de mondiet seigneur le Légat, qui fera garder inviolablement ce que vous luy direz devoir estre fait icy. A quoy je m'employeray aussi de toutes mes forces. Et par ce moyen ne reste sinon que vostre plaisir soit faire suspendre l'exécution des dictes repressailles, jusques que, les officiers de la légation ouyz, le roy en ayt déclaré son bon plaisir. Ne voulant adjouster à ceste cy sinon que, puisqu'il vous a pleu par voz letres du xvii^e de Febvrier me demander les testes des six Empereurs, que l'on m'a envoyé de Rome²,

1. *Ibid.*, n° 54.

2. Particularité sur laquelle il faut appeler l'attention des archéologues qui avaient déjà lu avec tant d'intérêt le mémoire de M. F. Miller (de l'Institut),

je les vous dédie et donne très volontiers, Madame, et reçois à grand honneur qu'il vous plaise les accepter; n'ayant rien si cher que de vous servir, obéyr et complaire, et ne me deppartir aucunement de la servitude que je vous ay vouée il y a longtemps; vous assurant que ce sont des plus belles qui ce voyent, et que quand il vous plaira les envoyer quérir, je les délivreray d'aussi bonne volonté que vous me trouverez prest à exposer tout ce qui est à ma puissance, quand vous me ferez cest honneur que de me le commander. Et sur ce, je prieray Dieu de vous donner,

Madame, en toute perfection de santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, ce xv^e d'avril 1572.

Vostre très humble, et très oubéyssant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XX.

AU ROY¹.

Sire, ce courrier qui avoit esté dépesché en ceste ville et à Marseille pour faire tenir prestes les gallères qu'il vous avoit pleu ordonner pour nous tragecter² à Rome, s'en retourne devers Vostre Majesté, avec lectres des sieurs de Carces³ et de Menillon⁴, par lesquelles elle entendra l'estat des dictz vaisseaux, et que, quand il eust pleu à Dieu d'appeller Nostre St Père, il estoit impossible d'aller par mer : qui est cause, que si la maladie continue, comme l'on escrit qu'elle le menace de peu de vie, il est besoing que vous commandiez, Sire, s'il vous plaist, que lesdictes gallères soient equipées. A quoy je me fusse

publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* sous ce titre : *De quelques marbres antiques envoyés d'Italie au connétable de Montmorency*, pendant l'année 1555. Catherine de Médicis, le connétable de Montmorency et le cardinal d'Armagnac, on a là réunis trois des plus illustres et des plus fervents *amateurs* du xvi^e siècle. M. Miller, dans le mémoire que je viens de citer, demandait des nouvelles des marbres envoyés de Rome au possesseur du splendide château d'Ecouen par les soins de Georges d'Armagnac. Qu'il me soit permis de demander, à mon tour, ce qu'est devenu l'envoi fait à la reine-mère par l'ancien ambassadeur de la cour de France à Rome, des *six têtes d'empereurs* qu'il venait de recevoir et qu'il lui abandonnait avec une si facile et si délicate générosité?

1. *Ibid.*, n° 55.

2. *Tragecter* est un mot que je ne trouve dans aucun de nos dictionnaires.

3. S'agit-il de François de Pontevez, seigneur de Carces ou Carcès (aujourd'hui commune du canton de Cotignac, arrondissement de Brignoles, département du Var)? La terre de Carces fut érigée en comté en faveur de François de Pontevez par lettres du mois de mai 1571.

4. On verra dans la lettre XXII que ce M. de Menillon était un homme de mer. Il a été oublié par M. Jal (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867).

employé très volontiers, si j'eusse esté autant a mon ayse que je soulois¹; mais le malheur des guerres et les charges ordinaires que les ecclésiastiques portent, m'ont tant affaibly, que je n'ay autre moyen que d'entretenir bien petitement ma famille avec ma vie, laquelle j'employ de très bon cueur pour le service que je vous doibz; et lors qu'il me viendra mandement de faire voyage, ou de séjourner, je rendray la mesme obéissance que j'ai vouée à vous, Sire, et aux roys voz prédécesseurs, que Dieu absolve. Vous suppliant très humblement d'avoir pitié de ce pauvre pays, qui se trouve en la mesme frayeur presque qu'il estoit durant les troubles, à cause de quelques letres de marque qui ont esté accordées contre les subjectz de Nostre Saint Père sans les ouyr, selon l'advis que je donnay à Vostre Majesté il y a cinq ou six jours; et croy qu'il importe à vostre service de suspendre l'exécution des dictes letres, jusques que, les parties ouyes en vostre conseil privé où monseigneur le Légat sera, Vostre dicte Majesté ayt establi quelque reiglement, lequel nous apportera la paix, et ung grand contentement à Sa dicte Saincteté et à tous voz serviteurs, envers lesquelz je prieray Dieu incessamment pour l'entretènement de la grandeur de vos estats, et de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé, très heureuse, et très longue vie.

D'Avignon, ce xxiii^e jour d'avril 1572.

Vostre très humble, très oubéyssant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXI.

A LA ROYNE, MÈRE DU ROY².

Madame, ce courrier estant à Marseille, a trouvé que les gallères estoient si mal equipées, que quand la nécessité des affaires eust requis que nous eussions faict le voyage de Rome, selon le commandement que le roi et vous m'en faisiez, il estoit du tout impossible de les mettre en mer, ainsi que messieurs de Carces et de Menillon vous escrivent plus particulièrement, et quand vous, Madame, jugerez que le service de Voz Majestéz requiert que ledict voyage ce face, si Dieu dispose de Sa Saincteté, il me semble très nécessaire qu'il vous plaise ordonner que lesdictz vaysseaulx soient mis en ordre. Et ce pendant je me tiendray tousjours prest de faire exactement comme j'ay faict jusques icy tout ce qui me sera mandé.

Et par mesme moyen vous supplieray très humblement de proveoir à la révocation des letres de marque desquelles j'ay escrit à Vostre Majesté ces jours passez, affin qu'en contemplation de Nostre Très Saint Père et de Monseigneur le cardinal de Bourbon, Légat, qui vous

1. *Souloir*, vieux mot qui signifiait avoir coutume, *solere*.

2. *Ibid.*, n° 56.

est ce q'ung chacun scait, et de ma très antienne et très dévotieuse servitude, les affaires des subjectz de Sadicte Saincteté et du roy, se passent paisiblement par la voye de la justice et de la raison, et non par l'extraordinaire des marques et represailles, qui nous peuvent remettre en guerre et combustion, de laquelle quelques ungs malaffectionnés au siège apostolique sont plus désireux que du repoz et de la paix pour la conservation de laquelle il ne me semble rien meilleur que de juger au conseil privé du roy quelz biens doyvent estre renduz, et, les parties ouyes, y mettre quelque reiglement, que je m'asseure que mondict seigneur le Légat fera inviolablement garder et moy aussi de tout mon pouvoir, qui prie Dieu de vous donner,

Madame, en très bonne santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, ce xxiiii^e d'avril 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXII.

AU ROY¹.

Sire, avant la réception de vos lettres du x^e de ce mois que ce courrier me rendit le xv^e à neuf heures de matin, j'avois fait ce qu'il m'estoit possible pour avoir la gallère de monsieur de Menillon, laquelle estoit si mal munie de vivres et autres choses nécessaires que pour l'extrême desir que j'avois d'exécuter le commandement que Vostre Majesté m'avoit fait d'aller à Rome, j'avois recherché quelques merchans de ceste ville qui prestoient à vostre trésorier de la marine l'argent nécessaire pour l'armement. Et si avois escrit à Monsieur de Savoie² de me prester une de ses gallères, ce qu'il feit incontinent, puisqu'il y alloit de vostre service, et la m'envoya avec telle diligence qu'elle arriva le xix^e au point du jour en vostre port de Marseille où j'avois envoyé mes hardes, pour m'embarquer tout aussitost qu'il y auroit nouvelle de monsieur le cardinal de Remboillet³ lequel Vostre dicte Majesté m'avoit mandé d'attendre. Mais comme j'estois sur le point de desloger, ung courrier de Florence s'en allant en Espagne me feit entendre que messieurs les cardinaulx, ayans esgard à la cala-

1. *Ibid.*, n^o 57.

2. Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal et amiral de France, gouverneur de Guyenne et de Provence, mort à Paris en 1580, après avoir été nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1578.

3. Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, né le 30 octobre 1530, évêque du Mans en 1559, mort en Italie, étant gouverneur de Corneto, le 23 mars 1587, âgé de 56 ans. Pie V l'avait nommé cardinal en 1570. Ce fut le seul des cardinaux français qui assista au conclave dont parle ici avec un si pieux enthousiasme le cardinal d'Armagnac. Il devait assister encore, en 1585, au conclave où fut élu Sixte-Quint.

mité et misère des temps et à la nécessité des affaires de l'église, s'estoient si bien et promptement résoluz, que, dans vingtz deux heures qu'ilz furent au conclave, Dieu leur fit la grâce de faire un Pape; et de choysir pour chef et pasteur, monsieur le cardinal Boncompaing¹, lequel se peult justement dire avoir esté appellé à cette dignité plus par le St Esprit, que par aucun ouvrage d'homme, comme à la vérité m'ayant esté bon et parfaict amy avant son exaltation, je l'ay cogneu d'une vie si exemplaire et d'une telle intégrité et de doctrine, que j'ay une bonne espérance, que l'église chrestienne en resevra beaucoup de fruict, et qu'il aura voz affaires, Sire, et de l'église gallicane en la mesme affection que les siennes². Estant bien marry que je n'aye eu moyen de faire paroistre en ce voyage à Vostre Majesté la promptitude du désir que j'ay de vous obéyr comme je doibs, à quel pris que ce soit. Mais puisque les affaires ne portent pas que je bouge d'icy sans autre vostre commandement, je tascheray d'y continuer la servitude très dévotieuse en laquelle je veulx vivre toute ma vie, et les prières que je fais à Dieu de vous donner,

Sire, en toute grandeur et accroissement d'estat, très heureuse, et très longue vie.

D'Avignon, ce XXI^e de may 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXIII.

A LA ROYNE, MÈRE DU ROY³.

Madame, après avoir entendu la volonté que le roy et vous aviez, que je feisse le voyage de Rome, je n'ay espargné aucun soing ny dilligence pour m'aprester, et voyant qu'il estoit bien difficile d'avoir aucune gallère de Sa Majesté sans fournir l'argent qui estoit nécessaire pour l'armement, j'employay des marchans pour en prester au trésorier de la marine autant qu'il en estoit besoing. Et par mesme moyen avois supplié monsieur de Savoye de me prester une des siennes, ce qu'il m'accorda très volontiers et la m'envoya lundy à Marseille, où

1. On lit dans le *Dictionnaire des Papes* qui fait partie de la troisième et dernière *Encyclopédie théologique* publiée par l'abbé Migne (in-4^e, 1857, col. 633) : « Les cardinaux ne furent pas plutôt assemblés dans le conclave, que toutes les voix se réunirent pour le cardinal Charles Boncompagno, qui fut élu pape le 14 mai 1572... » Grégoire XIII, auquel Moréri et beaucoup d'autres auteurs donnent le prénom de *Hugues*, avait, au moment de son élection, 70 ans environ.

2. Le remarquable éloge que retrace ici le cardinal d'Armagnac de son ancien ami a été confirmé par la plupart des historiens, et un des plus grands de tous, Léopold Ranke, a déclaré que jamais pape n'a rempli plus fidèlement que Grégoire XIII les devoirs d'un souverain pontife (*Dictionnaire des Papes*, col. 630).

3. *Ibid.*, n° 58.

j'avois ja faict conduire une partie de mes hardes¹. Mais tout ainsi que je voulois monter à cheval la nouvelle de la création du pape m'arriva, de laquelle je ne fus pas tant ayse pour aucun soulagement de ma personne que je l'eusse tousjours employée pour vostre service à quel pris que ce soit, comme pour avoir si bonne cognoissance de celluy que Dieu nous a donné pour pape; que je me veulx promettre que toute l'église chrestienne s'en trouvera consolée, et vous, Madame, bien fort satisfaicte et les affaires du roy favorisez, selon que j'escris plus exactement au roy, de sorte, que je feray fin à cestecy par une très humble requeste à Vostre Majesté, de me vouloir continuer en vostre grâce, et avoir souvenance de l'ancienne et très dévotieuse servitude que vous a vouée celluy qui prie Dieu de vous donner,

Madame, en toute perfection de santé, très heureuse et longue vie.
D'Avignon, ce XXI^e de may 1572.

Vostre très humble, et très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXIV.

A MONSIEUR, MONSIEUR DE VILLEROY, CONSEILLER DU ROY ET SON
SECRETÈRE D'ESTAT².

EN COURT.

Monsieur, j'escris présentement à Leurs Majestez le desire que j'avois de leur obéyr en ce qu'ilz m'avoient commandé pour le voyage de Rome, et m'estois si bien résolu de l'entreprendre, que pour le zelle de leur y pouvoir faire très humble service je n'y trouvois autre difficulté que de recouvrer deux gallères, attendu que celles du roy sont si mal prestes que, pour quelque commandement qu'il ayt esté faict aux capitaines, il ne s'en pouvoit recouvrer une seule sans fournir les deniers qui estoient nécessaires pour l'armement. Toutesfois j'ay esté si bien nourry en obéissance, que pour faire equipper promptement et munir de vivres celle de Monsieur de Menillon, j'avois faict prester au trésorier de la marine par deux marchans environ quinze cens ou deux mil livres et avois obtenu que monsieur de Savoye m'en presteroit une des siennes, laquelle arriva à Marseille le mesme jour que je fus adverti de la création du pape avec lequel j'ay eu de tout temps tant d'amitié, que le cognoissant ung très digne et saint personnage, j'espère que toute la sainte église et mesmement la France, en recevra consolation, et que les affaires du roy seront favorisez. Ce que je désire plus que nulle autre chose qui me touche en particulier, et vous prie, que, puisque mon dict voyage est rompu, vous vueillez regarder en quoy vous

1. Nous dirions aujourd'hui bagages.

2. *Ibid.*, n° 59.

pourra estre bon celluy qui, vous offrant de très bon cueur tous ses moyens, prie Dieu de vous donner,

Monsieur, en bonne santé, heureuse et longue vie.

D'Avignon, ce XXI^e de may 1572.

Vostre plus affectionné à vous aymer et honorer come frère.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXV.

AU ROY¹.

Sire, il y a tantost sept ans, que je suis en ceste ville pour le service du S^t Siège apostolique et vostre, et par vostre commandement et pendant le temps que je y ay demeuré, j'ay tasché d'entretenir les subjectz de cest estat en bonne payx et union avec leurs voysins, sans que jamais vous en ayez eu occasion de plaincte; mais maintenant qu'il a pleu à Vostre Majesté ou à messieurs de vostre conseil de dépescher certaines lettres de marque ou représailles contre les officiers de Nostre S^t Père, et ses subjectz qui ont des biens en vostre royaume, à la requeste du sieur de Peyre, et d'autres qui sont de la prétendue religion refformée, je crains que beaucoup de gentilz hommes de ce pays et autres subjectz qui ont des biens en vostre royaume, qui leur ont esté saiziz par le sénéchal de Beaucaire à la requeste du dict de Peyre, ne viennent aux armes pour empescher que leurs biens ne leur soient ostez; d'aultant qu'ilz disent lesdictez lettres avoir esté dépeschées eulx non ouyz, et adressées au dict sénéchal de Beaucaire, qui n'est guieres affectionné au S^t Siège apostolique, ny la plus grande partie de ces officiers; et que ledict de Peyre est nay, baptisé, nourry et eslevé au lieu de Baulmes² dans le conté de Vénisse, et qui a presté foy et homage au S^t Siège apostolique, pour raison de quoy il demeure subject. Joint que l'accord sur lequel lesdictez lettres sont fondées ne fut jamais approuvé ny ratifié par Nostre Sainct Père, soubz le bon plaisir duquel il avoit esté fait; ains au contraire, au commencement des troubles de Sainct Michel³, le dict accord fut revocqué, d'aultant que ceulx de la religion prétendue s'en estoient renduz indignes pour la reprise des armes et occupations des villes de cest estat. Qui m'a occasionné, Sire, voyant que vous avez prinse la protection d'icelluy et

1. *Ibid.*, n° 60.

2. Aujourd'hui Baumes, chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, à 38 kilomètres d'Avignon.

3. On a donné le nom de *Michelade* au massacre des catholiques par les protestants, qui ensanglanta Nîmes et les environs de cette ville le 29 septembre 1567, jour de la fête de Saint-Michel. Ce malheur et les représailles qui le suivirent, dans nos contrées méridionales, formèrent une affreuse série de troubles que le cardinal appelle, en raison de leur origine, les troubles de Saint-Michel.

que ceulx qui y habitent vous sont aussi humbles et affectionnés serviteurs comme si vous estiez leur prince naturel, de vous supplier très humblement, de vouloir commander que l'exécution des dictez lettres de marque soit suspendue jusques à ce que les officiers de Sa Sainteté et autres qui y ont interest ayent esté ouyz pardevant vous, vous promettant, sire, que jé mettray peyne de tout mon pouvoir de faire garder le règlement que vous en ferez, et faire rendre les biens à ceulx de voz subjectz, à qui par Vostre Majesté sera ordonné. Vous suppliant de ne permettre que nous soyons tirez en justice pardevant le dict sénéchal de Beaucaire, d'autant que ceulx de ce pays, après Nostre Saint Père qui est leur prince naturel, ne recognoissent autre que vous, comme ilz ont monstré en toutes les guerres passées, vous ayant servy de leurs personnes et de leur bien sans y rien espargner comme ilz feront tousjours quand il vous plaira le leur commander. Et s'il vous plaist leur faire ce bien de les ouyr, vous accroistrez l'affection et volonté qu'ilz ont de vous obéyr et servir, et serez cause de leur reppoz et de vosdictz subjectz; car autrement avant que laysser perdre ce que leur appartient, ilz seront contrainctz de venir aux mains, qui pourroit troubler grandement les ungs et les autres, ce que je ne voudrois pour chose du monde.

Sire, je supplie très humblement Nostre Seigneur vous donner en très bonne santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, ce xii^e de juing 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXVI.

A LA ROYNE, MÈRE DU ROY¹.

Madame, il y a quelque temps que messieurs du conseil du roy, à la requeste du sieur de Peyre et d'autres de la prétendue religion refformée, ont dépesché certaines lettres de marque et repréailles, contre les officiers de Nostre Saint Père et autres ses subjectz, dressantes au sénéchal de Beaucaire au siège de Nysmes, en vertu desquelles le dict sénéchal et autres officiers qui ne sont guières affectionnés au Saint Siège apostolique, ny aux subjectz de cest estat, ont procédé à la saisie des fruitz et rentes que les subjectz de cest estat ont aux terres de l'obéissance du roy; et pour trois cens escus que la baronie de Baulmes, que le dict de Peyre avoit en ce pays, vault de rente annuelle, il a faict saisir pour plus de vingt mil livres de rente, tant des ecclésiastiques, commandeurs de Saint Jehan², nobles, que autres

1. *Ibid.*, n° 61.

2. C'est-à-dire commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

qui ont du bien ez terres du roy qui sont en grand nombre; lesquelz n'endureront pas facilement qu'on leur prenne leur bien sans estre ouyz. Qui m'a occasionné de fere ceste dépesche au roy et à Vous, Madame, pour supplier très humblement Voz Majestez de vouloir faire ce bien à tous ceulx de ce pays, de suspendre l'exécution desdictes letres, et ordonner que les parties seront appellées au conseil pour, icelles ouyes, estre faict tel reiglement que Sa Majesté advisera et cognoistra estre raisonnable; lequel je mettray peyne de fère garder et observer, sans que à l'advenir Voz Majestez en ayent plaincte. Et ne permectez pas, Madame, s'il vous plaist, que les officiers de Nostre Saint Père soient tirez en cause pardevant le sénéchal de Nysmes, qui ne leur est guières affectionné ny la plus grande partie de ces officiers, comme ilz ont bien monstré par la sentence qu'ilz ont donnée au prouffit du dict de Peyre, car pour trois cens escus que ladicte baronie de Baulmes vaut, ainsi que luy mesmes l'arrentoit, ilz luy ont adjudgé cinq mil huict cens livres par an pour les dictz fruictz. Qu'est tout ce que je vous puis dire, après avoir présenté mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce; et prie Dieu qu'il vous doinct,

Madame, en toute perfection de santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, ce xii^e de juing 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G. cardinal d'ARMAIGNAC.

XXVII.

A MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR LE DUC D'ANJOU, FILZ ET FRÈRE DE ROYS¹.

Monseigneur, ayant entendu que messieurs du conseil du roy soubz prétexte de certain accord qui fut faict après les premiers troubles entre les officiers de Nostre Saint Père, et Monsieur le Mareschal de Vieilleville², par lequel fut dict, que ceulx de la prétendue religion refformée qui avoient des biens en cest estat en jouyroient par procureurs catholicques, ont dépesché certaines letres de marque, à la requeste du sieur de Peyre et aultres de la religion prétendue contre les officiers de Nostre Saint Père et ses subjectz, et icelles adressées au sénéchal de Beaucaire au siège de Nysmes; lequel monstrant bien n'estre guières affectionné au Saint Siège appostolique, ny aux subjects d'icelluy, a procédé à l'exécution des dictes letres de marque, et

1. *Ibid.*, n^o 62.

2. François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, comte de Duretal, né en 1510, maréchal de France en 1562, mort le 1^{er} décembre 1571, en son château de Duretal, ou plutôt Durtal (comme M. Célestin Port, le savant archiviste d'Angers, écrit ce nom dans son excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*. t. II, p. 87-91). Le maréchal de Vieilleville fut soupçonné d'être un discret partisan des doctrines calvinistes.

pour trois cens escus de rente que ledict de Peyre avoit en ce pays, comme il se vérifiera par les arrentemens que luy mesmes en avoit faictz, il lui a adjugé cinq mil huict cens livres pour les fruitz de chescun an, qui montent unze mil et tant de livres pour les deux ans passez ; pour laquelle somme il a faict saisir plus de vingt mil livres de rente que les subgectz de cest estat tant ecclésiastiques, commandeurs de Saint Jehan, nobles, que autres, ont aux terres de l'obéissance du roy, lesquelz n'endureront pas que tel tort leur soit faict sans estre ouyz par Sa Majesté. Qui m'a occasionné de luy fère présentement ceste dépesche et à vous, Monseigneur, pour vous supplier très humblement de fère en sorte que l'exécution des dictes letres de marque soit suspendue, jusques à ce que, les parties ouyes au conseil privé, il soit faict tel reiglement q'ung chescun ayt occasion d'estre content et tout ainsi que Sa dicte Majesté advisera estre raisonnable pour le reppoz publicque. Ce que je mettray peyne de faire garder et observer, sans que à l'advenir aucun ayt occasion de se plaindre. A quoy je vous supplie très humblement de tenir la main de Vostre auctorité, et après avoir présenté mes très humbles recommandation à vostre bonne grace, je supplieray Dieu vous donner,

Monseigneur, en toute perfection de santé, très heureuse, et très longue vye.

D'Avignon, ce xii^e de juing 1572.

Vostre très humble, et très oubéyssant serviteur.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXVIII.

Au Roi¹.

Sire, j'ay eu advis par letres de Rome du iii^e de ce moys, qu'il se traictoit de donner quelque contentement aux Vénitiens, puisque le roy d'Espagne ne leur pouvoit donner ses gallères, estant forcé de faire l'entreprinse de Thunys² et d'Argers³, qui se présentoit par beaucoup

1. *Ibid.*, n° 51.

2. Don Juan d'Autriche se rendit maître, en 1572, de Tunis et des ports environnants, mais cette conquête ne fut pas de longue durée : deux ans plus tard, Tunis était retombé au pouvoir des Turcs. Quelques historiens assurent que le Pape avait, à la prière de don Juan, demandé à Philippe II de proclamer le jeune vainqueur de Lépante roi de Tunis, et ils mettent le refus du roi d'Espagne au nombre des plus graves fautes politiques que l'on puisse lui reprocher.

3. La forme *Arger* subsista longtemps encore, et on la retrouve notamment, au commencement du xvii^e siècle, dans la correspondance de Guillaume du Vair, alors premier président du parlement de Provence, avec Henri IV. Voir *Lettres inédites de Guillaume du Vair* (Paris, Aubry, 1873, in-8°, p. 37).

de raysons que le pape a trouvé bonnes. Toutes foyz le dict roy d'Espagne donnera aux dictz Vénitiens partye de ses navires avec l'infanterie de lansquenetz, et encore jusques à vingt gallères, sans les douze qu'ilz auront du pape. Surquoy les depputez pour la ligue¹ sont après à faire quelque résolution, afin que l'armée ne perde temps; et par ce moyen ilz font compte que les Vénitiens auront cent et dix gallères ou galéaces², outre les trente et deux qu'ilz auront de sadicte Saincteté et du dict roy d'Espagne. Aussi, Sire, ay je eu advis par ung courrier qui partit de Florence le sabmedy xii^e de ce moys, que l'armée de la ligue debvoit partir le v^e, et prendre la volte³ d'Argers. De quoy il m'a semblé bon debvoir advertir Vostre Magesté pour la très humble et fidelle servitude que je luy doibz, comme je feray de tout ce que j'apprendray des courriers qui passent icy venantz d'Allemagne ou d'Ytalie pour Espagne, ou bien venantz du dict Espagne pour s'en aller en Italye, sans laysser passer aulcune occasion que je cognoysse appartenir au bien de vostre dict service.

Sire, je supplie très humblement Nostre Seigneur, vous donner en très bonne santé, très heureuse et très longue vye.

D'Avignon, le xxⁱe de juillet 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subgect.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXIX.

A LA ROYNE.

Madame, voyant les subgetz de Nostre Sainct Père travaillez par les oppressions dont le gouverneur d'Aurange veult user en leur endroit, il m'a semblé nécessaire et aux estats de ce pays d'envoyer devers Voz Magestez ung des gentilzhommes d'icelluy, avec l'advocat fiscal de ceste légation, qui sont à plain instruitz et informez des tortz et griefz, que ledict gouverneur veult faire aux subgetz de Sa dicte Saincteté; desquelz beaucoup de gentilzhommes de ce pays [qui se sentent grévez] eussent essayé d'avoir rayson par les armes, mais je les en ay gardez, craignant que ce ne fut cause d'un renouvellement de troubles; et m'a semblé meilleur d'en advertir Voz Magestez, et vous supplier très humblement d'y mettre tel reiglement et fin, que les ungs et les autres puissent vivre en repoz.

1. La ligue formée contre les Turcs entre le Pape, l'Espagne et la république de Venise, le 25 mai 1571, et dont le plus considérable résultat fut la victoire de Lépante (7 octobre de la même année).

2. De l'espagnol *galeazza*. Voir dans le *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *galeace*, un extrait du tome II (livre XIV) de l'*Histoire de Marseille*, par le sieur de Ruffi, relatif aux galères et galéaces (il orthographie ce mot comme le cardinal d'Armagnac). Ph. de Commines (*Mémoires*) écrit aussi *galéace*.

3. *Volte*, en terme de marine, synonyme de route, de *volvere*, rouler.

Madame, par lettres de Rome du III^e de ce mois, j'ay advis qu'il se traictoît pour donner quelque contentement aux Vénitiens, puisque le roy catholique ne leur peult donner ses galères, estant forcé de faire l'entreprise de Tunys et d'Algers qui estoit présente pour beaucoup de raisons, lesquelles le pape treuvoit justes que Sa Magesté leur donnât partie de ses navyres avec l'infanterie de lansquenetz, et vingt galères, et les douze du pape. Toutes fois il n'y avoit encores rien de resolu, mais les depputés de la ligue, sont après d'accorder ce poinct afin que l'armée n'ait pas à perdre temps; et se faict compte que les Vénitiens ont cent et dix tant galères que galeaces, oultre les trente deux qu'ilz auront du pape et du roy d'Espagne. J'ay eu aussi advis par ung courrier qui partit de Flurence, le XII^e de ce mois, que l'armée de la ligue devoit partir de Messine le V^e pour faire le voiaige de Thunys et d'Algers. De quoy il m'a semblé devoir donner advis à Vostre Magesté pour la très humble et dévoute servitude que je luy dois. Vous assurant que je ne lairray passer courrier par icy sans m'informer bien exactement de ce qui se fera en lieu d'où il viendra; de quoy je vous tiendray advertie, et de toutes autres choses que je cognoistray appartenir au bien de Voz Magestez.

Madame, je supplie très humblement Nostre Seigneur, vous donner, en très bonne santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, le XXI^e de juillet 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXX.

AU DUC D'ANJOU¹.

Monseigneur, voyant les oppressions dont le gouverneur d'Aurange use tous les jours à l'endroit des subjectz de Nostre Saint Père, qui ont des biens en la dicte principauté, et mesmes depuis quelques jours en vertu de certaines lettres de marque qu'il dict avoir de Monsieur le conte Ludovic de Naussau, avec lesquelles il a faict saisir les fruitz et revenuz que les subjectz de Sa Sainteté ont dans la dicte principauté, pour ce, disoit il, que Nostre Saint Père a prinse la joyssance des biens qu'ilz ont en cest estat, et quant je luy ay eu accordé ce poinct, il m'a dict qu'il vouloit que les huguenotz subjectz de Sadite Sainteté qui sont habitans en ladicte principauté jouyssent des biens qu'ilz ont en ce dict estat, et que le commerce leur fut libre avec les catholicques; et d'avantaige que je luy fisse bon les revenus de ladicte principauté pour les deux années dernières des troubles qu'elle a esté tenue au nom du roy par messieurs de la Mole et de Sainte Jalle², ce qui

1. *Ibid.*, n° 49.

2. Fauquet de Sainte-Jalle, de la maison de Tholon, laquelle avait donné des

m'a semblé si esloigné de raison, que je ne l'ay voulu accorder, et craignans que les gentilzhommes et autres subjectz de cest estat desquels le dict gouverneur a saisis les biens, ne vinsent aux mains avec luy, j'ay résolu avec les estatz de ce pays d'en advertir Sa Magesté et vous, et la supplier très humblement d'y mettre tel reiglement que les ungs et les autres puissent vivre en paix. A quoy je vous supplie de tout mon cueur tenir la main et y vouloir interposer vostre auctorité d'autant mesmement que Sa Magesté a prinse la protection et deffence des subjects de cest estat depuis sept ou huict ans en ça.

Monseigneur, par les lettres que j'ai de Rome du ⁱⁱⁱ^e de ce moys, on m'escrit, qu'il se traictoit de donner quelque contentement aux Vénitiens, puisque le roy catholique ne leur pouvoit donner les galères, estant forcé de faire l'entreprinse de Tunis et d'Algers qui se presentoit pour beaucoup de raisons que le pape¹ a treuvéés bonnes. Toutes fois le dict roy catholique leur donrra partie de ses navyres avec infanterie de lansquenetz et encores jusques à vingt galères sans les douze du pape. Mais la chose n'estoit pas résolue, encores que les depputez de la ligue soyent après pour garder que l'armée n'ait poinct à perdre temps. Il se faict compte, que lesdictz Vénitiens auront cent et dix tant galères que galeaces, outre les trente-deux qu'ilz auront du pape, ou dudict roy catholique. J'ay eu aussi advis par ung courrier qui partit de Flurance le ^{xiii}^e de ce moys, que l'armée de la ligue devoit partir de Messine le ^{vi}^e, prenant la volte d'Algers. De quoy il m'a semblé vous devoir donner advis pour la très humble et dévoute servitude que je vous doibs, au moyen de laquelle je vous supplie me tenir en vostre bonne grâce, à laquelle je présente mes très humbles recommandations d'aussi bon cueur, que je prie Dieu vous donner,

Monseigneur, en très bonne santé, très heureuse, et très longue vie.

D'Avignon, le ^{xxi} juillet 1572.

Vostre très humble et très oubeïssant serviteur.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXXI.

Ac Ror².

Sire, nous avons esté advertis de l'heureuse victoyre que Dieu vous a donnée à l'encontre de ses ennemys et vostres³, dont nous en remer-

grands-maitres à l'ordre de Malte, fut un des capitaines catholiques qui se distinguèrent le plus dans les guerres du Comtat et du Dauphiné.

1. Il y a : « *le pays*, » mais le sens veut « le pape ». C'est un *lapsus calami* du secrétaire du cardinal d'Armagnac ou du copiste.

2. *Ibid.*, n° 52.

3. Cette *heureuse victoire*, chose triste à dire ! est l'abominable tuerie de la Saint-Barthélemy (24 août et jours suivants). Tout le passage relatif à la Saint-

cions dévotement sa divine Magesté, et espérons très-tous qu'en recognoissance de ce grand bien, Vostre Magesté chassera en brief hors de son royaume toutes les hérésies, pour y faire honorer et servir Dieu, selon les constitutions de l'église catholique, tout ainsi qu'ont faict les feuz roys de bonne mémoyre, vos prédécesseurs. De quoy, Sire, je vous fais de ma part très humble requeste, comme l'ung des plus anciens prélatz de Vostre royaume et des plus affectionnez et dévotz serviteurs de vostre coronne, m'assurant que la conservation et grandeur d'icelle deppend entierement du très agreable service que Vostre Magesté fera de cest endroit à nostre seigneur Dieu. Aussi, sire, je vous supplie très humblement, que vostre playsir soit de prouvoier aux inconvéniens que cest estat, et voz pays de Prouvence, Languedoc et Daulfiné peuvent recevoir du chasteau d'Aurange, pour aultant que grand nombre de rebelles se retirera là dedans, pour après donner beaucoup de peyne à nous, qui en sommes voysins.

Sire, je prie Dieu, qu'en toute prospérité il doinct très bonne et très longue vie à Vostre Majesté.

D'Avignon, ce n^e de septembre 1572.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXXII.

AU ROI¹.

Sire, il y a quelque temps que je ne vous ay point voleu importuner par letres, pour ce que je me suis assuré, que ce ne seroyent que redictes, et que de jour à aultre monsieur le mareschal de Dampville donnoit advis à Vostre Magesté de ce qui se passoit en ce pays, et mesmes dernièrement par le sieur de Montbasin², depuis le partement duquel nous avons senti les fruitz de la réduction de Sommières³,

Barthélemy, depuis : « Sire, nous avons esté adverti, » jusqu'à « plus affectionnez », a été reproduit par M. de La Ferrière (*Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, p. 47). Seulement, il convient de le constater en passant, la copie de M. de la Ferrière ne paraît pas aussi fidèle que celle-ci. L'orthographe a été rajeunie; les phrases ont été coupées; des mots ont été supprimés, par exemple le mot *trestous* de la première phrase, ou mal lus, par exemple les mots : *constitutions de l'Eglise*, remplacés dans la copie du futur éditeur de la *Correspondance de Catherine de Médicis* par les mots : *Institutions de l'Eglise*, etc.

1. *Ibid.*, n° 48.

2. M. de Montbasin appartenait à la maison de La Vergne (Languedoc). La seigneurie de Montbasin était située dans la commune qui porte aujourd'hui ce nom, département de l'Hérault, arrondissement de Montpellier, canton de Mèze.

3. Chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement de Nîmes, à 24 kilomètres de cette ville. Voir sur le siège et la réduction de Sommières le livre LV de l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou.

veu que voz ennemys n'entreprennent pas si ouvertement en Daulfiné, comme ilz faysoyent quant ses forces estoyent engaigées au dict siège. Et combien que lesdictz ennemys machinent tousjours quelque chose cauteusement et par ruze, si est ce que creignans d'avoir sur les doigtz, ilz ne se jectent guyères en campagne que de nuict, et lhors qu'ilz ne cuydent avoir aulcung rencontre; se trovans bien frustrez de l'espérance qu'ilz avoyent de se faire maystres du dict Daulfiné et y appeller des forces de Genefve, par le moyen de Montbrun qui se déclairoyt leur chef, selon que Vostre dicte Majesté aura, à mon advis, plus exactement entendu par monsieur de Gordes, qui veoit à l'œil¹ que la principale cause des maux et afflictions de ce pays, provient d'Aurange, ou il y a ung gouverneur flammand, qui soubz prétexte de belles promesses qu'il nous faict de vouloir vivre paysiblement et en bon voysinaige faict dans son gouvernement ung magazin d'hommes turbulens, qui courent, saccaigent, entreprennent nonseulement sur les subjectz de cest estat, mais aussi sur les vostres, Sire, lesquelz par le moyen du dict Aurange, sont empeschez en la négociation de Lyon à Marseille, et volez journellement, ainsi que ce gentilhomme présent porteur vous dira, s'il vous plait, et le debvoir que j'ay faict de contenir ledict gouverneur, ensemble la peyne que le dict sieur Mareschal prend pour remectre par praticques ou force, tout ce Bas Languedoc en vostre obeyssance. A quoy j'appourteray tous les moyens qui sont en ma puissance, et n'espargnieray aulcune substance jusques à ma propre vye, pour le très humble service que je vous doibz, ainsi que j'ay chargé cedict gentilhomme vous tesmoigner; sur lequel me remectant je prieray Dieu de vous donner,

Sire, en toute grandeur et prospérité, très heureuse et très longue vye.
D'Avignon, le xxiii^e d'avril 1573.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXXIII.

AU ROY².

Sire, après avoir porté longuement les incommodités qui nous venoyent du cousté de la principaulté d'Aurange, et souffert diverses incursions que ceulx qui s'y sont retirés fezoient sur cest estat, je me suis prévalu si à propoz des lettres que Vostre Magesté a escrites au gouverneur, et de la faveur que messieurs voz lieutenentz nous font en tout ce qu'il en est besoing, que j'ay accordé avec le dict gouverneur

1. M. Littré (au mot *œil* du *Dictionnaire de la langue française*) n'a cité qu'un seul exemple de *voir à l'œil*, exemple qu'il a tiré du *Traité des Passions* de Descartes, livre publié 75 ans après qu'eut été écrite la présente lettre.

2. *Ibid.*, n° 44.

une paix, qui me semble assez bien établie, et passé les articles par lesquelz est gardé à Nostre Saint Père, et à Vous, Sire, l'honneur et l'auctorité qui vous est deu; de sorte, que, soubz vostre protection il est à espérer, que ce peuple ne sera plus travaillé de cest endroit¹. Et pour le regard du Languedoc et Daulphiné, où l'on a seulement faict une suspension d'armes jusques au premier jour d'octobre, nous attendrons ce que reviendra ceste tresve, en laquel Monsieur le Mareschal de Dampville a faict comprandre ces dict estat. Et cependent, puis que le huguenotz se sont emparés durant la première suspension de trois petites villes en Languedoc, dont les deux m'appartiennent à cause de mon abbaye de la Grasse², ledict sieur Mareschal, sans se fier que bien a point en eux donrra tousjours ordre qu'il soit faict bonne garde, comme aussi je mettray peyne que les ennemys n'ayent en ce pays non plus d'avantage qu'ilz ont eu jusques icy. Et s'il m'advient tant d'heur et de bien que de me pouvoir employer pour vostre service, je n'y espargneray jusques à ma propre vye, la conservation de laquelle je ne désire pas tant comme de vous obéyr. Ayant esté si fort annuyé de ce que mes déportements ont esté peu agréables à quelques ungs qui s'en sont plaintz à Vostre Magesté, que je ne cuyde jamais avoir eu tant de passion en mon ame, et mesmes que je ne sçay ce qu'ilz y trouvent à redire, et quelle occasion l'on a de mescontentement. Car tout ainsi que les roys de très heureuse mémoire vos ayeul, père et frères m'ont faict cest honneur de se servir de moy en plusieurs villes, et diverses charges, et que j'ay passé le meilleur de mon aage ès lieux et affères qu'ilz m'ont ordonné, aussi vous puis je asseurer, Sire, qu'en ceste vieillesse où il a pleu à Dieu me conduire, je ne sentz aucune débilité, froideur, ny impuissance à l'esprit, ny au corps, quant il fault embrasser ou exécuter voz commandementz. De quoy je ne demande autre recognoissance, sinon que vostre plaisir soit de n'adjouster foy à ce qui pourra estre dict au contraire de ce dessus, ains me recognoissant pour tel que je vous suis, croire, qu'après Dieu, le service de Voz Magestez, des messeigneurs voz frères, et de monseigneur le cardinal de Bourbon, pour qui je suis icy, m'est en tel recommandation, que je ne puis estre content qu'en vous rendant l'obéissance que je vous doibz. Suivant laquelle, et la lètre qu'il a pleu à Vostre dicte Magesté m'escire du xii^e de ce mois, j'ay dépesché l'un des miens à Caussade³, où

1. M. Léonce Couture (*Revue de Gascogne* déjà citée) résume ainsi (p. 371), d'après les documents publiés par le docte continuateur de Baronius, le P. Theiner (t. I, p. 392, 599), ce que le cardinal d'Armagnac écrivit, à ce sujet, à la cour de Rome : « Au mois d'août de l'année suivante, il a l'heureuse fortune d'annoncer que la paix est faite avec ce gouverneur incommode. Les articles, très-avantageux pour les catholiques, sont signés par les deux parties, le 10 août au château d'Orange, le 11 au palais archiépiscopal d'Avignon. »

2. Notre-Dame de la Grasse, abbaye de bénédictins, dans le diocèse de Carcassonne.

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, arron-

je me promectz qu'il ne sera rien fait par mes gens qui soit contraire à voz volonté et intention, ny qui mette voz autres subjectz leurs voisins tant soit il peu en soubçon et jalousie. Espérant vous fère entendre tout ce qui se passe, et prier Dieu incessamment qu'il vous doinct,

Sire, en toute grandeur et perfection de santé, très heureuse et très longue vye.

D'Avignon, le xxix^e d'aoust 1573.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXXIV.

Au Roi¹.

Sire, il ne me semble pas devoir laisser passer aucune commodité sans vous faire entendre l'estat des affaires de ce pays, et la continuation des mauvais déportement des ennemys, qui, faisans semblant de désirer la paix, surprennent voz villes, courent par tout, et sacaigent voz subjectz sans que l'on en puisse avoir raison. Car encores que leurs deux depputez qui ont esté devers Vostre Magesté ayent prins peyne de remettre Florensac² en vostre obéyssance, et qu'ilz s'y soyent acheminez en personne, si est ce que ceulx qui s'en sont amparez durant la tresve n'y ont voulu entendre, et se sont départis de la confédération des autres huguenotz de Languedoc qui les desadvouent, plustost que de quicter la dite place. De sorte que monsieur le duc d'Uzès, qui en est seigneur, est allé essayer s'il pourra obtenir quelque chose de mieulx³. Et cependent Monsieur le Mareschal de Dampville a prolongé sa tresve jusques au xv^e de febvrier, et fait estat de s'en aller à Pèsenas⁴, pour traicter de la paix avec ceulx qu'il a pleu à Vostre dicte Magesté y commettre; lesquelz auront à combatre tant de difficultez, veu la malice des ennemys, que je ne sçay qu'en espérer; me trouvant toutesfois en une merveilleuse peyne de ce que durant la suspension des armes, nous n'avons eu en ce pays nonplus de repoz, que si la guerre

dissement de Montauban, à 22 kilomètres de cette ville. La terre de Caussade appartenait au cardinal d'Armagnac qui, selon le *Gallia Christiana* (t. 1, col. 834, note 6), la vendit, le 16 avril 1585, pour quinze mille écus d'or, à Jacques de Villemur, prieur du monastère de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse. Voir, au sujet de la baronnie de Caussade et d'une querelle entre le cardinal et les habitants de Montauban, une lettre de Blaise de Monluc au roi, du 11 août 1564 (*Commentaires et Lettres*, t. IV, p. 351-354).

1. *Ibid.*, n° 45.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Hérault, arrondissement de Béziers, à 22 kilomètres de cette ville.

3. Le nouveau duc d'Uzès, Jacques de Crussol, qui avait hérité du titre et des biens de son frère aîné Antoine, le 15 août 1573.

4. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Hérault, arrondissement de Béziers, à 20 kilomètres de cette ville.

estoit ouverte; et nous trouvons si inquietez par les troupes de Montbrun qui détiennent Aurange, que si ladicte paix ne nous delivre bien-tost, il sera très nécessaire de rechercher tous les moyens extraordinaires pour nous garentir et deffendre. Mais ce qui me travaille le plus, Sire, est de ce que Vostre Magesté a consceu oppinion, que j'avois recoureu à Nostre Très Saint Père pour luy persuader de nous secourir de forces italiennes; ce que je vous supplie très humblement ne vouloir croire, puisque je serois bien marry de l'avoir entrepris sans vous en donner advis, et que j'ay tousjours cuydé que nostre plus grande deffence se devoit attendre de messieurs voz lieutenants et gouverneurs de provinces voysines, lesquelz par vostre commandement m'ont tousjours jusques icy présenté hommes, faveurs et assistance, et ledict sieur Mareschal s'est offert d'y venir s'il en estoit besoing. De quoy non seulement j'ay donné advis à Nostre dict Saint Père, mais pour luy monstrier le zèle que Vostre dicte Magesté a au Saint Siège, et au bien de ces affères, et en quelle recommandation vous aviez la protection de ses subjectz, je luy ay envoyé les coppies de toutes les lètres qui m'en ont esté escrites, et par mesme moyen faict instance, que sa tranquillité ne pouvoit estre guière assurée icy pendent que noz voisins seroyent en discorde, et que nécessairement cest estat courroit la fortune de vos pays; outre qu'il me sembloit, que les forces estrangères nous attireroient la guerre sur les bras, et que les ennemys sont si jaloux, qu'ilz appèleroyent tous leurs confédérés à leurs secours, tout aussitost que nous viendroyent quelques troupes; avec ce qu'il est vraysemblable que Sa Saincteté ne voudroit pas entretenir par deça une forte et grande armée, tant pour les inestimables fraiz qui se feroient, que pour plusieurs autres considérations que je luy discourois; et que, si le secours qu'elle feroit acheminer ne se trouvoit gaillard¹, il estoit à craindre qu'il seroit battu et ne feroit pas de grands effectz, de sorte qu'il vous en falloit laisser faire; dont j'ay aussi par plusieurs fois escrit à monsieur de Ferratz², vostre ambassadeur à

1. Puissant, considérable. Montaigne a employé ce mot dans le même sens quand il a parlé si éloquemment de cette volupté de la vertu qu'il appelle une volupté « gaillarde, nerveuse, robuste, virile. »

2. Nom évidemment mal lu, car aucun personnage de ce nom ne figure sur le tableau des ambassadeurs et ministres à la cour de Rome que l'on trouve dans l'*Annuaire historique pour l'année 1848*, publié par la Société de l'Histoire de France (p. 198-203), et, ce qui est plus grave, aucun personnage de ce nom n'est mentionné dans un seul document imprimé ou manuscrit du xvi^e siècle. J'aurais pensé tout de suite à Arnaud du Ferrier, nom qui se rapproche quelque peu de celui de Ferratz, si ce magistrat diplomate, qui avait été ambassadeur du roi de France au concile de Trente, n'avait, en 1573, représenté Charles IX auprès de la république de Venise. Tout s'expliquerait si l'on admettait que l'on doive lire *de Foix* au lieu de *de Ferratz*, parce que Paul de Foix fut, en 1578, envoyé par Charles IX à Rome pour remercier le Pape de ses félicitations au sujet de l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne (de Thou, livre LXII).

Rome, qui le pourra tesmoigner, et en ay donné advis à monseigneur le Légat. Toutesfois nonobstant tout, Sa Sainteté a fait venir cent chevaux-légers par terre, et six cens hommes de pied par mer, qui sont arrivez il y a sept ou huit jours, à la tour d'If¹, près de Marseille, sur deux gallères de l'église, et autres deux de monsieur le duc de Savoye, attendant ce que Vostre Magesté ordonnera sur leur passage. Car bien que ledict seigneur duc de Savoye ait prié fort favorablement monsieur de Carces de les laisser passer par son gouvernement, si est ce que l'on n'y a pas voulu toucher, non pas mesmes permettre de prendre terre, avant le retour du gentilhomme que je vous dépeschay en poste le vi^e du passé, pour cest effect; duquel je n'ay eu jusques icy aucune nouvelle. Bien vous puis je assurer, Sire, que le premier advis qui me fut donné de l'acheminement des dictz Ytaliens vint de mondiet sieur duc de Savoye, et que pour avoir esté nourry et eslevé par les roys voz prédécesseurs de très heureuse mémoire, et manié plusieurs de leurs affaires, j'ay si bien empreinct dans mon ame la servitude que je vous dois et à vostre couronne, qu'il ne m'advendra de ma vie de faire volontairement chose, qui vous revienne en déservice, et que quant j'eusse sceu le desseing de Sa Sainteté, je n'eusse faict faulte de vous en donner advis, comme de toutes autres choses qui importeront au bien de vostre dict service. Ce que vous suppliant très humblement vous vouloir persuader de mon ancienne et très dévotieuse affection, je prieray Dieu de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé, très heureuse, et très longue vie.

D'Avignon, le viii^e de décembre 1573.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

XXXV.

AU ROY².

Sire, tout ainsi que je vous escrivis le desseing que Nostre Très Sainct Père avoit faict d'envoyer en ce pays six cens hommes de pied et cent chevaux légers, selon l'advis que monsieur le duc de Savoye m'en avoit donné; aussi vous ay-je faict entendre, il y a six jours, l'arrivée de la dicte infanterie en vostre port de Marseille, où s'estant resfréchie, et ayant receu le doulx et gratieux traictement que la bonne intélingence qui est entre nostre dict Sainct Père et vous requiert, je cuydois et l'avois ainsi ordonné, qu'en attendant la declaration de vostre volonté sur la recharge que ledict sieur conte de Villeclair vous avoit faicte pour ledict passage, elle se deust retirer au port de

1. Le château d'If, bâti sous François I^{er} sur un rocher, à 4 kilomètres de Marseille.

2. *Ibid.*, n^o 46.

Villefranche¹ ou Nyce; mais comme j'espérois moins l'arrivée des dictz hommes de pied, l'on me vint dire lundy, XXI^e de ce mois, bien tard, qu'ilz estoient tous entrés en ceste ville par une porte que je cuydois estre fermée, dont je suis tant plus marry, que j'ay ignoré les moyens de leur désambarquement et de l'accez qu'ilz ont eu par la Prouvence, et que puisque Vostre Magesté avoit faict refus dudict passage fort considérément, je ne puis sinon pencer qu'elle prendra en mauvaïse part qu'ilz soyent entrez dans voz terres à la desrobée, mesmes que les ennemys s'en pourront aigrir, entrer en jalousie et rompre le traicté qui se doibt faire à Pésenas pour la paix; de quoy je serois aultant et si justement ennuyé, comme je sçay que le repoz et la dicte pacification nous est nécessaire. Vous suppliant très humblement, Sire, n'attribuer à moy que fidélité, rondeur et droicture avec l'exacte observation de voz commandementz; lesquelz je n'enfreindray de ma vie pour quelque occasion que ce soit, et serois bien marry d'avoir favorisé le dict passaige par la Prouvence puis qu'il vous estoit désagréable, puisqu'il est certain que ceste petite troupe sans la faveur de vostre protection ne se sçauroit opposer ny fère teste à la violence des dictz ennemys. Lesquelz continuent leurs insolances, et trompent malicieusement monsieur le mareschal de Dampville, qui est plus travaillé par leurs piperies et trahisons durant la tresve, qu'il ne seroit de leurs effortz en guerre ouverte. Toutesfois j'espère que par sa providance, saige conduite et zèle qu'il a au bien de vostre service, les affaires s'accomoderont en l'assemblée qui se doibt faire à Pésenas, et les dictz ennemys recevront la grâce que vous leur faictes, ou feront ouverte démonstration de leur malice. A laquelle je prie Dieu, vouloir mettre fin, et qu'en vous faisant recognoistre par tous voz subjectz, vous doinct,

Sire, en toute perfection de santé, très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, le xxv^e de décembre 1573.

Vostre très humble, très oubéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'ARMAIGNAC.

1. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Nice, et à 5 kilomètres de cette ville.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE. — La mort prématurée de M. Georges AVENEL, enlevé subitement le 4^{er} juillet dernier par une attaque d'apoplexie, a causé une vive douleur à tous les amis des études historiques. M. Avenel avait voué tout son temps et toutes ses peines à l'histoire de la Révolution. Ses deux volumes sur Anacharsis Cloots, parus en 1865, témoignent d'une connaissance minutieuse du sujet et de l'ardeur passionnée qu'il apportait à ses études. Depuis la fondation du journal la *République française*, il avait été attaché à la rédaction et avait publié tous les lundis sur divers points de l'histoire de la Révolution des articles dont une partie a paru en volume sous le titre de : *Lundis Révolutionnaires* (Leroux). On y retrouve toutes les qualités d'Avenel, la sincérité des convictions qui donnait à son style une chaleur communicative et sympathique, l'infatigable curiosité que ne lassait aucune recherche, une connaissance intime et familière des plus menus détails de l'histoire révolutionnaire qui prêtait un air d'autorité à toutes ses affirmations. Malheureusement il est d'autres qualités, nécessaires à l'historien, qui manquaient à Avenel : l'esprit critique, la méthode, le calme, l'impartialité. Sans doute, et il s'en vantait avec raison, il avait su rester à l'abri de cet esprit de coterie qui dans la Révolution exalte un parti ou un homme aux dépens de tous les autres. Mais s'il était exempt de tout fétichisme girondin, dantoniste, hébertiste ou jacobin, il avait conservé le fétichisme révolutionnaire. Il savait à merveille, au nom de l'équité historique, trouver dans les circonstances des excuses pour la conduite des conventionnels, mais cette même équité aurait dû lui faire comprendre et excuser en plus d'une occasion la conduite des royalistes. Dans son étude sur Marie-Antoinette, qui a été imprimée à part, il a montré qu'il n'était pas capable de cette largeur d'esprit. De plus il avait le tort de ne jamais citer ses sources, ses autorités, et l'on a pu lui reprocher, non sans vraisemblance, de les choisir souvent sans beaucoup de discernement et même de leur attribuer plus ou moins

de valeur, selon qu'elles s'accordaient plus ou moins avec ses opinions préconçues. Ce manque d'équilibre et de mesure dans l'esprit d'Avenel doit être attribué en grande partie aux conditions dans lesquelles il s'était développé. Pendant tout le temps de l'Empire, il avait vécu dans un état permanent de souffrance, d'hostilité et d'isolement, sous l'influence duquel avait commencé son activité littéraire. Ce sont là de mauvaises conditions pour se former un jugement historique. Aussi ses travaux, utiles aujourd'hui, soit parce qu'ils apportent des correctifs à des exagérations en sens contraire, soit parce qu'ils ouvrent des vues et des voies nouvelles, n'ont-ils pas de valeur scientifique durable.

ENSEIGNEMENT PUBLIC. — Pendant le dernier trimestre de grands progrès ont été accomplis dans la réalisation des réformes exigées par notre enseignement supérieur, et des progrès plus grands encore ont été annoncés pour une époque prochaine. Le rapport de M. Bardoux sur le budget de l'Instruction publique et le discours prononcé par M. Waddington à la Chambre des députés le 27 juillet dernier, montrent que le gouvernement comme les représentants comprennent toute l'importance de la question et sont d'accord sur la manière de la résoudre. En attendant la création de quatre Universités jouissant de droits et de privilèges spéciaux, à Paris, Lyon, Nancy et Bordeaux, les Chambres ont voté des fonds pour la création dans les Facultés de 70 chaires nouvelles de maîtres de conférences et de 300 bourses de 1200 fr. qui seront accordées au concours aux jeunes gens qui veulent faire des études supérieures. Parmi les chaires nouvelles il en est certainement un grand nombre qui seront attribuées à l'histoire. Elles seront pour le moment réservées aux agrégés et aux docteurs. Nous espérons que lorsque les Universités seront fondées, le cercle des choix pour ces maîtres de conférences pourra être élargi, et que des archivistes-paléographes pourront être appelés par les Universités à professer l'histoire du moyen-âge sans être munis du diplôme de docteur. Tant que l'examen de licence ne sera pas modifié, il y aura quelque injustice à exiger le diplôme de licencié de ceux qui veulent enseigner l'histoire, et l'on devra pendant une certaine période admettre, au moins par exception, que les nouveaux professeurs puissent en être exemptés.

Quant aux bourses d'études, nous avons été nous-même un des premiers à les réclamer et à signaler les heureux résultats qu'on était en droit d'attendre de leur création¹. Mais nous rappellerons

1. De la possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur. Paris, Leroux, 1876. Broch. in-8°

que ces bourses n'auront leur signification que si l'on rend les études d'enseignement supérieur obligatoires pour certaines catégories de jeunes gens, et si les Facultés des lettres et des sciences, au lieu d'être de nobles superfluités, deviennent les pépinières du professorat et des carrières libérales. Nous ne nous lasserons pas de demander que le stage pour l'agrégation puisse être remplacé par trois années d'études sérieuses dans une Faculté; nous demanderons ensuite que nul ne puisse être professeur dans un lycée ou dans un collège sans avoir fait ces trois années d'études. C'est à ces aspirants au professorat que les bourses nouvelles devront avant tout être réservées.

La réforme de l'enseignement supérieur est aujourd'hui pour la France un intérêt patriotique de premier ordre. Dans une brochure récente sur la *Fondation de l'Université de Berlin*¹, M. E. Lavissee a montré avec éloquence par le plus saisissant de tous les exemples quelle peut être l'importance politique de la création d'une Université. Il y a joint un appendice de quelques pages sur la création par la Prusse de la nouvelle Université de Strasbourg. Comment la France reculerait-elle devant les réformes et les sacrifices pécuniaires qui lui sont demandés quand on voit ce que l'Allemagne a fait dans la province qu'elle nous a conquise? L'Université de Strasbourg, outre le produit des droits d'inscription et d'examen, a un subside de l'État et de la province *de plus d'un million*. Le personnel enseignant se compose de 32 professeurs qui font 479 leçons par semaine. La bibliothèque de l'Université a un budget particulier de plus de 300,000 fr.; grâce à ce budget, cette bibliothèque, qui n'existait pas il y a cinq ans, compte aujourd'hui près de 400,000 volumes. C'est à de pareils sacrifices qu'il faut nous résigner si nous voulons que nos bibliothèques provinciales acquièrent quelque valeur pour les hommes d'étude et que les nouvelles Universités provinciales deviennent des centres de travail et d'intelligence.

NOUVELLES PUBLICATIONS. — L'été n'est point une saison favorable aux publications nouvelles; aussi n'en avons-nous qu'un petit nombre à signaler. La Société d'Histoire de France a mis en distribution trois nouveaux volumes: la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, publiée par M. Chazaud; la *Chronique de Lefèvre de Saint-Remi*, publiée par M. Morand; et le ix^e vol. de Brantôme, publié par M. L. Lalanne. Il ne reste plus à paraître que l'Introduction et les tables pour que cette importante édition soit complète. — La librairie Lemerre a ajouté deux nouveaux volumes à sa collection de manuels historiques: une *Histoire des Peuples de l'Orient* jusqu'au premier

1. Paris, Hachette. Broch. in-8°.

siècle avant notre ère par M. P. Gaffarel, et l'*Histoire du Moyen-Age* par M. Pierre Gosset. Nous ne sommes pas compétent pour juger la valeur scientifique du premier de ces deux ouvrages, qui sera apprécié ailleurs; mais rien ne nous empêche d'admirer le tour de force par lequel l'histoire de tous les peuples de l'Orient, y compris les Indiens, et jusqu'au 4^{er} siècle avant J.-C., a pu être résumée en 440 p. in-32, dans une forme qui ne laisse pas d'être agréable. M. Gaffarel seul était capable d'entreprendre et d'exécuter une aussi audacieuse tentative. Quant à l'*Histoire du Moyen-Age* par M. Pierre Gosset, nous ne pouvons en dire qu'une chose : c'est que l'auteur, dont le nom du reste nous était jusqu'à ce jour entièrement inconnu, est peu au courant de la science historique contemporaine, qu'il répète les anecdotes les plus controuvées et que, malgré un certain talent de style, la multiplicité des événements entassés dans les 386 p. de ce petit volume en rend la lecture extrêmement difficile. Pour la rendre un peu plus ingrate l'auteur a cru devoir, par un procédé analogue à celui de M. Leconte de Lisle pour les noms grecs, écrire tous les noms franks avec une orthographe soi-disant germanique. Inutile d'ajouter que cette orthographe est toute de fantaisie, et que la prononciation du *ch* allemand n'a jamais rien eu de commun avec le *kh* dont M. Gosset gratifie les rois franks, Khlodowigh (pour Chlodovech-Clovis), Khlother (pour Chlotachar-Chlothaire). D'ailleurs M. Gosset n'a pas même le mérite d'être logique, puisqu'il écrit Karl par un K, et Carloman par un C, et qu'il réserve ces bizarreries pour les rois franks, tandis que, pour les noms danois, anglais, lombards, etc., il suit les usages traditionnels, ce qui, dans un livre destiné aux classes, est beaucoup plus sage. Nous croyons que M. Lemerre, qui nous donne de si admirables éditions de nos vieux auteurs, et qui publie dans une forme si charmante nos poètes contemporains, a tort de vouloir rivaliser avec les librairies classiques et de publier des livres d'enseignement. Il se peut que, grâce au format et aux caractères elzéviens, ces petits volumes trouvent un certain débit, il y en a même dans le nombre quelques-uns qui méritent le succès; mais ils sont d'une valeur trop inégale et nous doutons que leur publication rende un réel service aux études et aux écoliers.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de France pendant les trois derniers siècles ont eu occasion de consulter *la France Protestante* de MM. Haag, vaste encyclopédie biographique de tous les protestants illustres. Cette œuvre considérable, accomplie au milieu de difficultés de tout genre et grâce à un énorme labeur, contenait nécessairement un assez grand nombre d'erreurs et de lacunes. M. Henri BORDIER vient d'entreprendre de compléter, de refondre et de corri-

ger l'œuvre de MM. Haag. Le premier fascicule vient de paraître (Sandoz et Fischbacher). Avec une modestie qui a sa source dans son dévouement à l'œuvre qu'il a entreprise, M. Bordier n'a pas voulu que son nom fût mis en évidence et s'est caché derrière un comité de rédaction; mais c'est lui en réalité qui, sans reculer devant aucune fatigue ni aucune dépense, est le véritable rédacteur, centralise tous les renseignements, les coordonne et en fournit le plus grand nombre. L'ancienne édition comptait sept volumes, la nouvelle en aura douze. Beaucoup d'articles qui étaient très-bien faits dans le Dictionnaire de MM. Haag ont été considérablement abrégés par M. Bordier qui alors renvoie à l'œuvre de ses prédécesseurs. La nouvelle édition est plutôt un supplément à la première qu'une reproduction. On pourra trouver qu'on a étendu à l'excès le nombre des noms admis dans le dictionnaire. Tout protestant dont on trouve mention avant 1789 a son article. Cette abondance de notices en apparence inutiles a son intérêt pour les protestants de France. Elle permet à beaucoup de familles de retrouver leurs origines et de plus, pour une église persécutée comme l'a été l'Église réformée de France, c'est un moyen de se rendre compte de son ancienne importance, de l'étendue des persécutions, des vicissitudes par lesquelles elle a passé. L'éditeur dit lui-même qu'il a voulu faire de la France protestante le *Livre d'or* du protestantisme français.

Le plus important des ouvrages historiques parus dans les derniers mois est sans contredit le troisième volume de l'*Histoire d'Allemagne* de M. Zeller. Il comprend les règnes de Conrad II, de Henri III, de Henri IV et de Henri V (1024-1125). Nous avons eu l'occasion de critiquer ailleurs les deux précédents volumes avec une assez grande sévérité; nous avons trouvé que M. Zeller n'avait pas étudié les sources avec un soin suffisant et qu'il avait apporté dans son récit un esprit d'hostilité systématique contre l'Allemagne qui diminuait l'autorité de ses jugements. Le troisième volume est à tous les égards supérieur aux précédents. S'il laisse encore à désirer au point de vue du style, il leur est supérieur par la verve et l'intérêt de la narration, et l'on y retrouve la même netteté, le même talent de composition. De plus M. Zeller a du XI^e siècle allemand une connaissance personnelle beaucoup plus approfondie que du siècle précédent, et bien qu'il suive trop docilement les opinions de Gfrörer, écrivain aussi fantaisiste qu'érudit, les chapitres consacrés à Henri III et à Henri IV reposent sur des recherches sérieuses et méritent d'être lus et étudiés. Henri V a été traité avec moins de soin. Tout ce qui touche aux institutions laisse également à désirer comme précision; mais ce défaut tient en partie à la nature même

des institutions allemandes au XI^e siècle et au petit nombre des documents qui nous permettent de les connaître. Quant à l'esprit dans lequel est conçu l'ouvrage, il ne s'est pas sensiblement modifié et c'est là le plus grave reproche que j'adresserai à ce troisième volume. Cependant le ton d'amertume et de mauvaise humeur qui déparait les volumes précédents est ici moins sensible ; mais M. Zeller est loin d'être équitable pour les empereurs allemands. Il est même curieux de voir un historien, connu il y a peu d'années pour son esprit anti-clérical, juger les papes et leurs prétentions à la souveraineté universelle avec une singulière faveur, trouver mille excuses à leurs exagérations et à leurs violences, tandis qu'il n'en admet aucune pour les empereurs et représente leurs rêves impériaux comme des folies orgueilleuses. Cette manière de voir est peu conforme à l'équité historique. Il faut juger les empereurs comme les papes d'après les conceptions de leur temps ; les prétentions des uns et des autres étaient également justifiées par l'opinion des contemporains et par la logique des événements et des idées. La persistance de l'empire romain dans l'empire germanique était non-seulement le rêve des Césars allemands, mais la ferme croyance de tous les esprits ; de même la suprématie pontificale était la conséquence logique du développement de la hiérarchie ecclésiastique et de plus à certains moments une nécessité morale en présence des abus de la force. Ces deux puissances s'étaient pour ainsi dire créées l'une l'autre et avaient eu l'une et l'autre l'illusion qu'elles pouvaient vivre ensemble et se soutenir mutuellement ; mais tendant toutes deux à la suprématie, elles entrèrent fatalement en lutte ; les violences et les injustices furent presque égales des deux côtés, et par bonheur pour l'Europe les deux despotismes qui la menaçaient se contrebalancèrent et se ruinèrent l'un l'autre. Cette lutte du sacerdoce et de l'empire est un des plus grands spectacles que l'histoire ait présentés, car jamais le conflit du temporel et du spirituel n'a atteint ces proportions épiques. M. Zeller en rabaissant un des deux partis en lutte a diminué la grandeur et l'importance de la lutte elle-même.

C'est au contraire par l'esprit d'impartialité et d'équité que se distingue le nouveau volume de M. THUREAU-DANGIN, le *Parti libéral sous la Restauration* (Plon). M. Thureau-Dangin a voulu examiner les causes de la chute de l'essai de gouvernement constitutionnel tenté en France de 1814 à 1830 et établir les responsabilités des divers partis dans cet avortement que déplorent aujourd'hui tous les esprits éclairés et patriotes. Dans un précédent ouvrage, *Royalistes et Républicains*¹, il avait étudié la politique et les fautes des royalistes

1. Voy. *Revue histor.*, 1^{er} vol. p. 316.

qui ont perdu la royauté en croyant la défendre. Il étudie aujourd'hui la politique et les fautes des libéraux qui ont perdu la liberté en croyant aussi la défendre. Il est peu de lectures aussi attachantes. M. Thureau-Dangin connaît son sujet à merveille, et il possède un réel talent d'écrivain; mais ce qui me frappe le plus c'est la solidité et la pénétration de son jugement. J'en suis d'autant plus frappé que presque toutes les fois qu'il laisse paraître ses opinions personnelles religieuses ou politiques ou lorsqu'il exprime ses vœux pour la France actuelle, je me trouve en désaccord avec lui. Il croit à la possibilité de recréer en France des formes politiques qui sont à mes yeux irrémédiablement condamnées. Il est d'autant plus remarquable que, malgré l'influence exercée presque fatalement par les opinions politiques contemporaines sur le jugement d'événements historiques aussi rapprochés, ses appréciations me paraissent constamment équitables. Ses portraits des libéraux de la Restauration, de Benjamin Constant, de Lafayette, du général Foy, etc., etc., sont tracés de main de maître, sans indulgence assurément, mais aussi sans parti pris de malveillance. La seule nuance qui séparerait ma manière de voir de celle de M. Thureau-Dangin, c'est que dans beaucoup de cas où il adresse des reproches aux hommes politiques de la Restauration et les accuse d'avoir été volontairement criminels, je verrais le résultat fatal de l'état politique et moral de la France, d'une situation fautive où la clairvoyance était impossible et les malentendus inévitables; en un mot, je ne serais pas aussi sévère envers les hommes tout en jugeant de même les actes.

Ce n'est pas un livre d'histoire, c'est un livre de philosophie et de morale qu'a écrit M. Th. FUNCK BRENTANO sous le titre : *La Civilisation et ses lois*, morale sociale (Plon); mais c'est un livre de philosophie historique et à ce titre il doit être signalé par nous. M. Funck voit la cause du progrès des peuples dans « l'accord qui existe entre leurs instincts, leurs affections, leurs pensées et leurs actes. » La guerre civile ou étrangère naît des obstacles à cet accord qui se produisent soit chez deux nations différentes, soit chez divers individus d'un même peuple. C'est le peuple ou le parti où cet accord est le plus grand qui triomphe. Quand le désaccord se met dans les idées et les sentiments d'un peuple, la décadence commence. Il est très-intéressant de voir M. Funck poursuivre l'examen et la preuve de sa théorie successivement dans les mœurs et les lois, dans les croyances religieuses et les sciences, dans les arts et les lettres, dans les rapports du travail et de la richesse, dans les faits de paix et de guerre. Il montre que ce qui est souvent pris pour un progrès est en réalité une décadence, et qu'en particulier l'hostilité entre le mouvement scientifique et les croyances d'un peuple est une des causes

les plus graves de ruine, bien loin d'être un élément de force et de développement. Nous n'avons pas à apprécier ici ces idées, d'autant plus que toute philosophie de l'histoire nous paraît condamnée à être incomplète, et à ne rendre compte que d'une partie des faits. Mais nous signalons le livre de M. Funck comme une œuvre forte et originale, pleine d'aperçus nouveaux et qui fait penser. Qu'il nous soit permis de regretter qu'il y ait joint une conclusion singulière dans laquelle il déclare que l'avenir du monde appartient à une civilisation franco-slave. Sans doute la France n'est mise ici que comme représentant la civilisation occidentale en opposition à la civilisation slave, car il serait par trop puéril d'exclure les races germaniques et les races latines du midi de toute coopération future dans l'œuvre de la civilisation à laquelle elles ont tant contribué dans le passé. Nous craignons que cette phrase malheureuse et que rien n'explique ne nuise aux yeux de beaucoup de gens aux idées mêmes de M. Funck qui ne portent nulle part la trace d'un chauvinisme français aussi exclusif.

PUBLICATIONS ANNONCÉES. — Plusieurs publications importantes sont annoncées pour une époque prochaine. Le cinquième volume de l'*Histoire romaine* jusqu'aux Antonins de M. V. DURUY est entièrement imprimé (Hachette). Il est consacré à l'organisation intérieure de l'empire aux deux premiers siècles de notre ère. Il examine successivement la famille, la cité, l'État et les mœurs. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier l'intérêt de ces études dont le premier chapitre a paru en entier dans la Revue, ce sujet n'a jamais été traité dans son ensemble d'une manière aussi complète et aussi étendue. Ce cinquième volume sera sans contredit le plus important d'une œuvre dont chaque partie a été en progrès sur les précédentes. — M. de Pressensé fera paraître presque en même temps le cinquième et dernier volume de son *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne* (Sandoz et Fischbacher). Il est consacré à l'étude de la vie ecclésiastique, religieuse et morale des chrétiens du second et du troisième siècle de notre ère. C'est le moment le plus grave de l'histoire de l'Église chrétienne, car c'est celui où la hiérarchie se dessine, où le culte prend des formes déterminées, où en un mot l'Église se constitue. M. de Pressensé nous retrace un tableau à la fois précis et animé de cette époque capitale, et tout en manifestant la plus vive admiration pour cette église catholique primitive, il montre dans son organisation même les germes d'où sortira plus tard la théocratie pontificale. — On savait depuis longtemps que M. Perrens travaillait à une Histoire de Florence. La première partie de son travail, qui ne s'étend que jusqu'à Dante, mais qui à elle

seule comprendra au moins deux volumes, est sur le point de paraître (Hachette). Nous avons pu en prendre connaissance presque entièrement et nous croyons que cet ouvrage rendra les plus grands services. Jamais encore l'histoire florentine n'a été l'objet d'un travail aussi étendu et aussi approfondi. Sans doute les érudits de profession y trouveront à reprendre, et malgré les recherches faites par M. Perrens dans les Archives de Florence, ce qu'il en a tiré est peu de chose en comparaison de ce que contient cette mine si riche; mais son ouvrage marque néanmoins un pas considérable en avant et c'est même lui faire tort que de dire simplement qu'il est supérieur aux livres de M^{me} Allart, de Trollope ou de Capponi. Il traite pour la première fois d'une manière développée la question si compliquée des origines de la constitution florentine sur laquelle Capponi a passé si légèrement. On peut dire que l'ouvrage de M. Perrens servira de point de départ désormais à tous les travaux sur ce sujet. — M. Riant poursuit avec une infatigable activité, malgré les difficultés suscitées par une santé toujours chancelante, la réalisation des plans qu'il a conçus pour sa Société de l'Orient latin. Il prépare deux volumes de textes relatifs aux reliques de Constantinople et en général à la quatrième Croisade. Cette édition sera précédée d'une préface sur les sources de la IV^e Croisade dans laquelle M. Riant pose avec une autorité incontestée les règles de critique qui doivent être appliquées à l'étude et à la recherche des documents relatifs aux croisades. Déjà dans un mémoire sur les reliques rapportées de Constantinople par les croisés, mémoire lu à la Société des antiquaires, M. Riant avait trouvé l'occasion de se livrer à un travail de critique des textes et des sources des plus intéressants. Nous attendons avec une vive impatience les premiers volumes de la Société de l'Orient latin. Nous ne doutons pas que, grâce aux règles sages et sévères imposées à tous les collaborateurs, ces publications ne soient des modèles de sobriété et d'exactitude. — M. E. Sayous a publié il y a deux ans un petit volume sur les Origines de l'Histoire des Hongrois qui était l'introduction d'un ouvrage plus étendu. Il est en effet sur le point de faire paraître une *Histoire générale des Hongrois*, précédée d'une ample préface sur les sources et les autorités consultées par lui et dans laquelle l'introduction publiée précédemment se retrouve refondue et modifiée. M. Sayous est un des rares savants non maggyars qui sachent la langue hongroise. Il a même cette supériorité sur la plupart des savants allemands qui ont écrit sur la Hongrie. Il a donc pu profiter pour son ouvrage de tous les documents, de tous les travaux. Il n'a pas cru, ayant à présenter au public français un sujet aussi nouveau, devoir donner à son livre les allures d'une œuvre d'érudition, et il

l'a réduite à la mesure modeste de deux volumes. Il se réserve de développer plus tard les points spéciaux qui lui paraîtraient mériter une exposition plus détaillée ou nécessiter une démonstration accompagnée de preuves et de discussions. Mais il a voulu d'abord frayer la voie et préparer le terrain. Son livre excitera certainement un vif intérêt et rendra aux études historiques en France un service signalé. — Qu'il nous soit permis d'annoncer en terminant la prochaine apparition d'une *Encyclopédie des Sciences religieuses* (Sandoz et Fischbacher) dirigée par M. Lichtenberger, ancien professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg et rédigée exclusivement par des savants protestants français. Elle contiendra naturellement de nombreux articles relatifs à l'histoire religieuse et vise à être pour la France ce que la célèbre *Encyclopédie de Herzog* a été pour l'Allemagne. Nous faisons les vœux les plus sincères pour son succès, et pour qu'elle se maintienne dans l'esprit d'impartialité scientifique qui a présidé à sa fondation.

G. MONOD.

ANGLETERRE.

MOYEN AGE. — M. Freeman vient enfin de terminer son grand ouvrage, l'*Histoire de la conquête normande*¹. Le cinquième et dernier volume contient une esquisse rapide des événements accomplis depuis la mort du Conquérant jusqu'à l'avènement d'Édouard I^{er}, avec une appréciation des résultats de la conquête. Le point de vue auquel l'auteur s'est placé peut être indiqué d'un mot : il s'est mis en opposition directe avec Aug. Thierry. Plus profondément versé que l'érudit français dans la connaissance des sources historiques, M. Freeman a montré combien fut persistante la vie nationale avant et après la conquête et avec quelle rapidité la nation fut guérie de blessures qui semblaient incurables pendant les années qui suivirent immédiatement la bataille de Senlac et la dévastation du Nord. Ceux-là seuls, et ils sont en petit nombre, qui ont étudié cette époque en détail, peuvent faire du présent ouvrage une critique digne de lui ; mais il n'est pas besoin d'avoir cette compétence spéciale pour reconnaître que la lucidité parfaite avec laquelle M. Freeman voit les évé-

1. *The history of the Norman conquest of England, its causes and its results*; by E. A. Freeman. Vol. V, Oxford, Clarendon Press, 1876.

nements est précisément la source des plus graves défauts de son livre. Peu d'écrivains ont porté un regard aussi pénétrant sur toute la partie extérieure et visible de l'histoire d'une nation. Ses lois et sa constitution, l'activité politique se présentent à l'esprit de l'auteur avec autant de clarté que son architecture et son langage. Le nom d'un homme lui rappelle ses ancêtres, le lieu où il naquit; le nom d'une ville lui en rappelle les luttes et les souffrances passées. Lisez par exemple la description du lieu de naissance du Conquérant (II, 474) :

« La naissance irrégulière d'un homme aussi célèbre devint naturellement un sujet dont s'emparèrent le roman et la légende, et le lieu où Guillaume vit pour la première fois la lumière du jour semble inviter les faiseurs de légende à lui payer leur tribut. La ville de Falaise au diocèse de Seez est un des endroits les plus fameux dans l'ancienne comme dans la moderne histoire de la Normandie; aucune autre assurément ne la surpasse par le caractère surprenant de son aspect pittoresque : située sur la lisière de la forêt de Gouffier, elle dut avoir un charme puissant pour des princes livrés avec plus d'emportement que tous les autres à cette époque aux plaisirs de la campagne. La ville elle-même se trouve dans une sorte de vallée, entre deux hauteurs. La grande abbaye, fondée à une date postérieure à celle qui nous occupe, a complètement disparu; mais deux églises paroissiales encore debout, et dont l'une remonte aux jours de l'indépendance normande, témoignent en faveur de la splendeur du lieu. Après les avoir dépassées, le voyageur monte par degrés vers la porte du château, célèbre dans les guerres des ^{x^e}, ^{xv^e} et ^{xvi^e} siècles. Une haute tour circulaire porte encore le nom de Talbot, gouverneur de la place pendant la grande guerre anglaise, illustre surtout comme le dernier défenseur de l'antique liberté de l'Aquitaine contre les empiètements des rois de Paris. Mais ce témoin d'une lutte relativement récente n'appartient pas au monument primitif; c'est une addition faite par un roi anglais à l'un des plus nobles ouvrages de ses ancêtres normands. Le château dans lequel la légende fait naître Guillaume de Normandie, et où l'histoire montre Guillaume d'Ecosse prêtant son serment d'hommage, est un vaste donjon du ^{x^e} ou du ^{xii^e} s. Une des plus considérables parmi ces tours massives et carrées qui distinguent l'ancienne architecture militaire de la Normandie, couronne le sommet d'un roc à pic, en regard duquel est une autre masse de rochers plus sauvages encore, où furent logés des canons anglais pendant le siège de Henri V. C'est à ces rocs (*felsen*) que Falaise doit son nom. Falaise est une des nombreuses localités de Normandie où les vertus de la bonne vieille langue teutonique subsistent encore dans les noms de lieu, bien qu'en ce cas le nom teutonique soit resté dans le vocabulaire général du langage roman avec sa signification primitive. Entre ces deux pics escarpés, se trouve une étroite vallée où coule un mince ruisseau, tributaire de la rivière prochaine

d'Ante; elle est couronnée de moulins et de tanneries, mais les moulins et les tanneries ont leur part dans l'intérêt historique que le lieu inspire : les moulins jouent un rôle important dans les rôles de l'échiquier normand, et les tanneries suggèrent aussitôt à la pensée le nom du plus illustre fils de la Normandie. »

Comme on l'a remarqué dans certaines phrases de ce passage, il y a chez M. Freeman une ardeur de patriotisme qui ne s'étend pas seulement à l'Angleterre, mais à toutes les branches de la race scandinave. De plus, il professe pour les idées libérales et démocratiques un enthousiasme exclusif qui ne lui permet pas de voir les fâcheux résultats auxquels elles conduisent parfois, ni la nécessité d'une forte organisation qui leur forme contre-poids; aussi ne tient-il souvent aucun compte des forces qui ont le plus contribué à créer la société moderne.

Un exemple remarquable de la tournure d'esprit de M. Freeman peut être emprunté aux portraits qu'il trace, dans le présent volume, de saint Anselme et de Th. Becket. Ce qu'il dit de Becket est sans doute plus exactement vrai que tout ce qu'ont écrit jusqu'ici les nombreux biographes de l'archevêque.

« Henry, dit M. Freeman (V, 661), pensait que, si son fidèle ministre occupait le rang le plus élevé dans l'église, il trouverait auprès de lui l'aide le plus cordial pour comprimer tous les désordres, sans avoir d'égards pour aucun privilège, ni pour aucune classe d'individus. En agissant ainsi, il méconnaissait et la nature de l'homme qu'il désirait élever, et la nature des fonctions auxquelles il désirait l'élever. Thomas ne pouvait pas ressembler à Roger; un archevêque de Canterbury ne pouvait ressembler à un simple évêque de Salisbury. Thomas était un serviteur capable et zélé, mais il n'était pas seulement, comme Roger, un serviteur capable et zélé; il cherchait à élever le plus haut possible les charges qu'il occupait. Ministre de Thibaut, il avait soutenu avec ardeur les prétentions ecclésiastiques, et son intelligence fertile en avait fait naître de nouvelles! Ministre du roi, son caractère ecclésiastique devait dominer tout le reste... Monté sur le trône de Dunstan et de Lanfranc, Thomas aurait peut-être, en d'autres temps, gouverné le pays comme ces derniers avaient fait, c'est-à-dire à la fois en homme d'Etat et en homme d'Eglise, mais les temps avaient changé; les droits d'une église consistaient maintenant en privilèges dont Dunstan ni Lanfranc n'avaient jamais entendu parler. Thomas avait d'ailleurs tout près de lui un autre modèle. Le chancelier plein de zèle devint un archevêque plein de zèle; mais ce zèle prit une nouvelle direction. Champion officiel des droits ecclésiastiques, il devait vouloir défendre chacun de ces droits jusqu'à la dernière extrémité. Avec l'exemple d'Anselme devant les yeux, il devait vouloir faire comme Anselme; une fois nommé archevêque, il devait vouloir tout ce que pouvait faire un saint

archevêque. Il n'y a pas deux hommes plus différents de caractère que Thomas et Anselme, et leur situation était différente à tous égards. Chez le premier, un effort voulu et conscient vers la sainteté différait absolument de la sainteté toute simple et toute naturelle d'Anselme. La carrière de Thomas fut forcée et peu naturelle; chacun de ses actes fut excessif et presque déclamatoire; mais il est certain qu'il fit dans toute son étendue ce qu'il crut son devoir. En réalité il fit ce que tout homme de son tempérament et dans les mêmes circonstances était logiquement contraint de faire. »

La force de ce passage consiste dans l'idée que M. Freeman se fait de l'influence exercée par une situation spéciale sur un caractère spécial. D'autre part la situation d'Anselme jette M. Freeman dans une grande perplexité. Il peut admirer l'homme, la pureté de ses sentiments, son amour pour la justice, sa douceur envers les hommes et les animaux. Mais qu'il ait pu soutenir les prétentions de la papauté, cela semble fort étrange à M. Freeman. M. Freeman hait le pape d'une haine qui n'a rien de théologique: il ne voit pas en lui, comme les puritains du xvii^e siècle, l'Antéchrist, l'homme de péché, mais uniquement le prince, le potentat étranger qui prétend indûment contester aux Anglais leurs droits imprescriptibles, et se mêler de diriger leurs affaires. Il n'est pas nécessaire de dire combien il est regrettable qu'un historien d'élite comme M. Freeman ne puisse pas traiter d'une manière plus équitable les papes du moyen âge.

L'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre*¹, par M. le professeur Stubbs, est l'ouvrage historique le plus remarquable qui ait paru dans ces derniers temps en Angleterre. Le premier volume s'arrêtait au moment où Jean accorde la grande charte; le second volume nous montre le développement des principes consacrés par cet acte mémorable et les changements qui aboutirent à l'établissement du trône constitutionnel de la maison de Lancastre à la fin du xiv^e siècle. Le mérite de M. Stubbs ne consiste pas seulement dans l'énorme travail que lui a demandé la réunion de ses matériaux, ou dans l'habileté avec laquelle il les a mis en œuvre, mais dans sa haute impartialité, impartialité qui ne provient pas chez lui de l'esprit d'indifférence, mais de l'intelligence très-nette des éléments qui viennent successivement composer la vie nationale. Jusqu'ici l'histoire constitutionnelle n'a guère été autre chose que l'histoire des progrès accomplis par le Parlement. Il n'y a pas si longtemps — la vie des nations s'écoule si vite! — que les peuples luttaient sur le continent

1. *The constitutional history of England, in its origin and development.* Vol. I, 1^{re} éd. 1874; 2^e éd. 1875. viij-638 p. Vol. II, 1875. Oxford, Clarendon Press. Prix 12 sh. le vol.

pour conquérir des institutions parlementaires, et que les écrivains anglais qui s'intéressaient au progrès politique inclinaient à attribuer tout ce qui allait mal à l'absence de parlements, et prédisaient que l'institution des parlements amènerait l'âge d'or. Aujourd'hui que toutes les contrées de l'Europe, sauf la Russie et la Turquie, sont gouvernées par des institutions parlementaires, nous découvrons que nous ne sommes pas dans le meilleur des mondes possible, et qu'il n'est pas moins nécessaire de faire entrer la sagesse et l'énergie dans le gouvernement que d'y admettre l'influence de la volonté populaire.

M. Stubbs n'est pas un théoricien : il ne pose pas tout d'abord des principes auxquels les faits doivent ensuite se plier. Ses pages sont véritablement hérissées de faits ; mais il aperçoit clairement leur signification, et il est toujours prêt à les expliquer. Le lecteur voit qu'entre le ^v^e et le ^{xv}^e siècle, entre Hengist et Henri IV il y a beaucoup de points de ressemblance. Le premier roi de la maison de Lancastre, ainsi que le premier chef des immigrants teutons, gouvernait parce qu'il était le premier parmi son peuple, mais il gouvernait aussi en consultant les sentiments de ses sujets, et en conformant sa conduite à leurs vœux librement exprimés. La différence entre les deux époques est dans la forme plus parfaite des institutions qui, après dix siècles, continuaient de régler ces rapports entre le gouvernant et les gouvernés ; il y a enfin entre elles la différence qui existe entre le gouvernement d'un grand peuple et celui d'une tribu insignifiante. C'est l'exposé des causes et des résultats de cette transformation qui fait l'intérêt des volumes de M. Stubbs.

Pour gouverner une faible tribu, il faut un chef habile et qui possède la confiance de ses compagnons. S'il n'est pas capable de les mener victorieusement à la guerre, ou si pour quelque autre cause la tribu refuse de le suivre, ils seront lui et elle écrasés par leurs ennemis. Mais la confiance dans l'habileté d'un chef sans cesse entouré de ses compagnons ne suffit plus au roi qui commande sur un vaste territoire. M. Stubbs montre fort bien comme il était difficile de substituer les institutions du royaume aux instincts de la tribu. Après la consolidation du royaume anglo-saxon, tout était admirable dans les institutions locales : une rude justice était rendue d'une manière rude et immédiate dans le *hundredmote* et le *shiremote* ; mais il n'y avait pas de relation directe entre le *shiremote* et le roi. Le *witenagemote* ou grand conseil royal n'était pas une assemblée représentative. Le pouvoir du roi lui-même sur le pays tenait à ses talents personnels. Il n'y avait pas d'institutions rayonnant du centre aux extrémités et des extrémités au centre.

Les premiers rois normands furent les fondateurs de l'unité anglaise. Lord Macaulay a dit que l'histoire de l'Angleterre commence avec la grande charte. M. Stubbs, comme M. Freeman, a montré que dans ce cas comme dans bien d'autres, Macaulay n'a vu que le côté le moins important de la question. Longtemps avant la grande charte, les deux Guillaume et Henri II s'étaient occupés de fondre en une seule nation les deux races qui habitaient le pays. Tout d'abord il sembla que l'œuvre allait être accomplie sur le modèle de la France, et que le roi allait apparaître comme le représentant des multitudes réduites au silence. Les réformes de Henri I^{er} étaient purement administratives; elles organisaient un système pour lever les impôts et rendre la justice plus efficace. Mais Henri II se plaça résolument en rapport avec les vieilles institutions locales; pour la guerre, la justice et l'administration, il fit usage des assemblées de comtés. La royauté normande, par ses sheriffs et ses juges d'assise, entra en communication avec les assemblées libres des francs-tenanciers des comtés.

Ainsi, quand au XIII^e siècle fut complété l'édifice de la constitution anglaise, Simon de Montfort et Édouard I^{er} n'eurent rien à créer d'entièrement nouveau. Leur Grand-Conseil des barons, héritier du vieux *Witenagemote* saxon, existait déjà; de même aussi la Cour du comté qui n'était, sous un nom nouveau, que l'ancien *shiremote*. Un dernier pas restait à franchir: les Cours de comté devaient s'unir et se centraliser pour se rapprocher du roi, comme le roi s'était dispersé lui-même, pour ainsi dire, dans tout son royaume dans la personne de ses officiers, pour se rapprocher des Cours de comté. Celles-ci se rencontrèrent pour la première fois avec le roi en élisant des chevaliers de comté. Puis Simon de Montfort fut frappé de l'idée que les villes devaient imiter les comtés; c'est à cette idée que la Chambre des communes doit sa naissance; en même temps l'ancien Grand-Conseil féodal devint la Chambre des lords. Cependant le Parlement ne fut constitué d'une façon définitive qu'en 1295.

Comme tous ceux qui ont étudié l'œuvre d'Édouard I^{er}, M. Stubbs professe une vive admiration pour le plus grand des rois anglais. Sur le Parlement complètement organisé par lui, il s'exprime ainsi (II, 294) :

« Le dessein fut achevé en 1295. Ce n'était pas l'effet de la contrainte, mais le dernier pas d'une politique de progrès. Édouard ne convoqua pas son Parlement comme Philippe le Bel convoqua les États généraux, sous le coup d'une nécessité passagère; ce n'était pas pour lui une machine de guerre inventée pour la circonstance, mais qu'on laisserait de côté aussitôt qu'on le pourrait; c'était une organisation parfaite dont il avait de son mieux guidé les progrès depuis vingt ans. Sans doute il

songeait à fortifier le pouvoir royal, mais il voulait le fortifier dans et par la nation. En face de la France, sous les regards de la chrétienté, pour soutenir une guerre contre Philippe le Bel, pour achever l'annexion du pays de Galles et de l'Écosse, ou pour aller délivrer le saint sépulcre, le roi d'un peuple uni doit être un roi puissant ; or, pour être uni, un peuple doit posséder une constitution bien équilibrée où aucune classe ne possède un pouvoir absolu et indépendant, où personne ne puisse impunément exercer l'oppression. L'obstacle nécessaire aux ambitions d'un prêtre et aux violences d'un prélat, l'espoir et l'appui d'un peuple qui se lève, doivent se trouver dans un roi assez puissant pour résister à une classe de ses sujets, mais pas assez pour agir contre la volonté de tous, et seulement revêtu de la toute puissance pour servir à tous de point d'appui. Jusqu'à l'année 1295, Édouard I^{er} se dirigea constamment vers ce but ; ses lois tendirent à limiter les prétentions seigneuriales, à mettre un terme aux réclamations des ecclésiastiques, à remédier aux souffrances du peuple et aux injustices dont il était la victime. Sa ligne de conduite dans la voie des réformes, son intention toujours visible de placer chaque membre du corps politique dans une relation directe et immédiate avec le pouvoir royal pour la justice, la guerre et l'impôt, semble se réaliser dans la création du Parlement de 1295 qui contenait une représentation bien fondée du clergé et du peuple, ainsi qu'une noblesse assujettie à un mode spécial de convocation qui en limitait le nombre et en définissait les droits. »

Après le règne d'Édouard I^{er}, M. Stubbs nous entretient de nombreux conflits entre la couronne et la nation. Peu à peu la nation domine la couronne, lorsque les successeurs du grand roi cherchent à manier dans des intérêts personnels les pouvoirs qu'il leur avait légués. Mais les hommes du xiv^e siècle sont inférieurs à ceux du xiii^e.

« Nous passons (p. 305) de l'âge de l'héroïsme à l'âge de la chevalerie, d'un siècle anobli par la piété et par le dévouement en un siècle où l'éclat d'un luxe raffiné ne parvient pas à cacher le froid égoïsme et la dégradation morale, époque brillante et cruelle. Cet âge a ses luttes, mais ce sont des querelles entre personnes et entre familles rivales, et qui ne sont inspirées par aucune grande cause. Il se produit de grands résultats constitutionnels ; mais ceux-ci paraissent sortir péniblement d'une masse confuse de tendances inconscientes, plutôt que de l'action directe de législateurs, ou de la victoire de principes reconnus. »

Le volume s'arrête à la déposition de Richard II. Il reste encore à M. Stubbs un long chemin à parcourir, et l'histoire des xvi^e et xvii^e siècles est hérissée de controverses sur lesquelles on continue à disputer. Mais la façon dont l'ouvrage est mené jusqu'ici seulement nous donne confiance pour ce qui reste à faire. Cependant nous

aurons encore à traverser une époque désolée : « Si faible que soit le *xiv*^e siècle, écrit M. Stubbs (p. 624), le *xv*^e l'est encore davantage ; il est plus futile, plus sanglant, plus immoral ; malgré tout cependant il en sort un jour plus vrai et plus pur, l'épanouissement d'une vie plus consciente, des aspirations plus nobles, l'avènement d'une liberté plus pure, plus mûre, plus tolérante et plus large. »

TEMPS MODERNES. — Il y a loin du règne de Richard II au règne de la reine Anne ; et l'on peut ajouter qu'il y a loin de M. Stubbs à M. Wyon. Celui-ci a cependant écrit sur ce règne une histoire¹ qui se laisse lire, et qui est plus intéressante et plus nourrie de faits que celle de feu lord Stanhope. Son récit est correct et animé, mais il essaie en vain d'atteindre les hautes régions de l'histoire, et les renvois aux sources qui sont marqués sans indication de chapitre ou de page ne permettent pas de se référer aisément à des auteurs avec lesquels on est peu familier.

M. Fox Bourne vient de publier une vie du philosophe Locke². Il a réuni une grande quantité de matériaux nouveaux pour la plupart. Il a mis tout son soin à nous faire connaître l'entourage du grand homme. Il s'agit seulement de savoir s'il n'eût pas mieux fait d'en dire moitié moins.

Pendant les cinquante années qui suivirent la mort de la reine Anne, l'aristocratie whig gouverna l'Angleterre. Au commencement ils méritèrent de la gouverner. L'intelligence politique des grands propriétaires fonciers fut pour un temps beaucoup plus grande que celle de la masse du peuple. Mais la possession d'un pouvoir sans contrôle fut accompagnée de ses effets ordinaires, et vers la fin du règne de Georges II, l'aristocratie whig se déchira en plusieurs factions qui toutes cherchèrent à se maintenir au pouvoir par une habile distribution de places et de pensions. On sait comment ils tombèrent devant les attaques de Georges III. Toutes les places et toutes les pensions avaient été données au nom de la couronne, et si le roi préférait les donner à ses adhérents, ceux qui seraient gagnés par ce moyen s'attacheraient au service du roi, non à celui des whigs. Quand le roi eut remporté la victoire, l'opposition, qui accusait le nouveau gouvernement d'être aussi peu sage et aussi peu éclairé que les anciens whigs l'avaient été, se composait de deux éléments entièrement distincts, l'opposition des partisans whigs de Rockingham, et celle des partisans de Chatham. Les principes des pre-

1. *History of Great Britain during the reign of queen Anne*. 2 vol. in-8°. — Londres, Chapman et Hall. 1876.

2. *The life of John Locke*. 2 vol. in-8°. King et C°.

miers sont bien connus. Burke en était le cœur et l'âme, et ceux mêmes qui ne connaissent pas Burke par ses écrits le connaissent par les éloges de Macaulay. Les autres ont été moins heureux : *carent vate sacro*. L'éloquence de Chatham n'a survécu que dans quelques fragments admirables ; quant au jeune Pitt, son renom d'homme d'État libéral et prévoyant a quelque peu disparu derrière son renom de ministre de la guerre, et d'adversaire des doctrines propagées par la Révolution française. Entre ces deux partis, se tenait un homme qui fut parfois le plus maltraité de tous. La réputation d'habileté qui entoure la mémoire de lord Shelburne a été voilée par une réputation d'hypocrisie ; mais on savait de lui peu de chose, et ce peu on l'avait appris de ses adversaires. Lord E. Fitz-Maurice, dans sa vie de *William comte de Shelburne*¹, a fait tomber le voile. Il a eu à sa disposition de nombreuses lettres de son ancêtre et un curieux fragment de son autobiographie.

A l'aide de ces documents, il n'est pas difficile de savoir ce qu'il faut penser de cette accusation d'hypocrisie. D'une part, on peut attribuer dans une certaine mesure l'extrême âpreté de l'autobiographie au désappointement d'un vieillard qui voit les autres recueillir le fruit de ses peines, de plus Shelburne avait un penchant manifeste à déprécier les opinions qu'il ne partageait pas. D'autre part au contraire les compliments qu'il prodiguait dans la conversation étaient regardés comme excessifs par les gens mêmes de son entourage. Mais son biographe semble avoir réussi à prouver que la droiture et la probité furent la règle de sa conduite en politique comme dans le monde.

Les deux volumes aujourd'hui publiés s'arrêtent au moment où vient éclater la guerre de l'indépendance américaine (1776). Le contraste entre Burke et Shelburne est très-instructif. En politique, Burke voulait substituer les moyens pratiques aux idées abstraites ; mais il restait passionnément attaché aux anciens usages et aux anciennes institutions. De grands changements politiques lui semblaient périlleux ; il redoutait même ceux qui étaient peu importants, à moins qu'il ne s'agit de remédier à un mal qui lui inspirait une répulsion morale. Aussi ne pouvait-on compter sur lui pour opérer des réformes. Il trouva l'aristocratie whig exclue du pouvoir, et il s'imagina qu'il pouvait la renouveler et la purifier ; il ne pouvait souffrir de la voir dominée par la couronne ou sapée par l'extension du suffrage populaire. Shelburne au contraire avait, comme les deux Pitt, l'esprit ouvert aux idées réformatrices ; mais il différait d'eux par sa

1. *The life of William earl of Shelburne*. Vol. I. 1875. 12 sh. ; Vol. II. 1876. 12 sh.

participation au mouvement philosophique du siècle. Morellet, comme il disait lui-même, « libéralisait ses idées ». Mais son libéralisme était là, avant qu'il ait vu Morellet. C'est vrai qu'en réalité il ne souhaitait pas plus que Burke de préconiser des droits abstraits aux dépens de l'ordre social. Seulement il savait ce qu'ignorait Burke, qu'un homme d'État doit regarder devant lui, non derrière, et diriger sa course à la lumière de principes imparfaits peut-être, mais capables d'apporter aux maux qui l'entourent le remède le plus efficace.

On s'est fait si souvent en Angleterre une fausse idée des remèdes proposés par Shelburne et en partie appliqués par le jeune Pitt, et ces idées fausses ont été récemment si exagérées en France dans les premiers chapitres des ouvrages posthumes de Michelet, qu'il est utile de demander aux volumes dont nous nous occupons un peu de lumière. En deux mots, voici ce que voulait Shelburne : étendre l'autorité de la couronne, et lui donner pour point d'appui les classes moyennes gagnées par un bon gouvernement et des améliorations législatives. C'était en somme la politique de Turgot appliquée avec une modération que permettaient les conditions de la vie sociale en Angleterre, et affranchie des vices profondément enracinés dont souffrait la société française. Dans un traité de philosophie politique, rien ne serait plus absurde à coup sûr que de proposer une pareille forme de gouvernement possible comme un modèle. Il est facile de demander comment on pouvait empêcher le roi de faire un mauvais exercice de son pouvoir, et comment, s'il pouvait gagner des votes en distribuant des récompenses pour des actes méritoires, on pourrait l'empêcher d'en gagner en faisant de semblables distributions pour des actes coupables. Mais un homme d'État n'est pas un philosophe politique; on ne lui demande pas d'indiquer le meilleur gouvernement possible pour tous les temps, mais le meilleur gouvernement possible pour son époque et pour sa génération; et il est difficile d'imaginer qu'à l'époque de Shelburne on eût pu trouver un meilleur plan.

La difficulté venait de l'aristocratie whig. Le remède devait être sans doute de la remplacer ou de la renforcer en y faisant entrer dans une large proportion les éléments des classes moyennes; mais les classes moyennes n'étaient pas préparées à gouverner, parce que leur éducation politique n'était pas faite encore; elles pouvaient suivre un aventurier comme Wilkes et s'associer aux clameurs élevées en faveur de la répression de la liberté en Amérique; elles avaient besoin d'un chef clairvoyant, et il fallait que ce chef pût leur parler hautement au nom de l'autorité royale. Mieux que tout autre, le roi pouvait parler au nom de la nation; s'il ne s'y décidait pas, les cabales et les conspirations gouverneraient sous le nom auguste

de Parlement; mais s'il s'y décidait, un courant plus rapide et plus large de vie nationale coulerait dans les anciens canaux.

Tout le monde sait comment cette réforme s'opéra dans les premières et mémorables années du ministère de Pitt. Shelburne n'avait qu'à combattre et à attendre. Les idées de tolérance religieuse, de liberté de conscience, de gouvernement sage et ferme s'agitaient dans son esprit, tandis que George III, le seul homme qui pût les réaliser, se contentait de battre et de dépouiller l'aristocratie whig avec ses propres armes, et de gouverner conformément aux préjugés qu'il partageait lui-même au fond du cœur.

Shelburne était assurément un observateur fin et clairvoyant. Par cette raison même, il ne pouvait être populaire. Il ne partageait pas les passions, les préjugés, les instincts des Anglais de son temps. Même lorsque le jeune Pitt entra au ministère et bien qu'il eût tous les avantages de son côté, il échoua dans la réalisation de plusieurs de ses idées. Son plan de réforme parlementaire se heurta contre les préjugés de la Chambre des communes. Son plan d'égalité religieuse en Irlande se heurta contre les préjugés du roi, et il y eut entre Shelburne et sa génération un abîme plus profond qu'entre son jeune et plus heureux successeur et la génération qui l'admira.

La vie et les œuvres de Macaulay, par M. Trevelyan¹, ont reçu un chaleureux accueil et méritent de le recevoir partout où l'on sait rendre hommage à une vie d'honneur et de vertu jointe à une haute intelligence. Le livre sera bien reçu de ceux-là surtout qui aperçoivent, non sans tristesse, les bornes auxquelles sont soumises les plus grands esprits. Pour comprendre un caractère qui offre quelque originalité il faut sympathiser avec lui et l'aimer; Macaulay n'avait pas cette souplesse et cette largeur d'esprit; il avait l'horreur du nouveau et de l'insolite; il éprouvait de l'aversion pour Carlyle et Ruskin, il préférait aux splendeurs des Alpes les rues d'une ville historique ou même les gazons moelleux et les parterres fleuris de sa chère Holly Lodge. C'est par suite de la même tendance de caractère qu'il fit une caricature si outrée de Strafford, et méconnut complètement l'esprit de la réformation anglaise du xvi^e siècle.

M. Trevelyan s'est fait un devoir de s'abstenir de critiques à l'égard de son oncle. Il a eu parfaitement raison. Nous n'avons pas besoin de savoir ce que telle ou telle personne pense de Macaulay, mais ce qu'était Macaulay, et M. Trevelyan a pleinement satisfait notre désir. Avec lui, nous apprenons à connaître mieux qu'aupara-

1. *Life and letters of lord Macaulay*, by his nephew, G. O. Trevelyan. Londres, Longmans. 1876. 2 vol. in-8°.

vant Macaulay, sa force et sa faiblesse. La puissance incroyable de sa mémoire, cette lucidité d'expression qu'il devait à la faculté de concevoir toutes les abstractions sous une forme concrète, avaient leur contre-partie directe dans son impuissance à comprendre l'idéalisme et l'enthousiasme d'aucune sorte. Il y a des gens dont on a pu dire qu'ils avaient été « felices opportunitate mortis »; de Macaulay on pourrait dire qu'il a été « felix opportunitate vitæ ». Une seule autre époque, celle dont il se constitue l'historien, aurait pu lui être aussi favorable. Il n'eut pas à passer par de longues années d'efforts et de luttes pour former ses idées et tracer des plans pour un avenir incertain. Il entra au Parlement en 1830 au moment où le parti whig, auquel il s'était attaché avec ardeur, était prêt à prendre le gouvernement et à entrer dans sa carrière triomphante. L'absurdité, l'hypocrisie, la tyrannie ne méritaient à ses yeux que réprobation et horreur. Ses vertus n'étaient pas inférieures à son intelligence; comme l'a fort bien dit lord Houghton dans l'*Academy* (29 avril), il apprit par l'exemple de son père, un des plus sincères partisans de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, à servir fidèlement une noble cause, à remplir tous les devoirs et à faire tous les sacrifices qu'elle impose. C'est une cause de cette sorte qu'il eut à soutenir avec les auteurs du bill de réforme en 1832. Ce bill était une révolution inspirée par des instincts conservateurs. Pour le soutenir, il ne fallait ni enthousiasme immodéré, ni déclamation au sujet des droits de l'homme, ni théories sur la meilleure forme de gouvernement. Personne ne pouvait défendre une pareille mesure avec plus de conviction que Macaulay, personne ne pouvait la soutenir avec plus d'autorité.

Plus tard, lorsque Macaulay chercha dans le vaste domaine de l'histoire une matière à narration, il s'attacha naturellement à l'époque qui ressemblait le mieux à celle où il avait passé la période la plus brillante de sa carrière politique. Il se détourna volontairement du règne de Charles I^{er}, qui fut un champ d'expériences pour les idées constitutionnelles, et prit place parmi les révolutionnaires conservateurs de 1688. L'air, la tournure extérieure des sombres enthousiastes qui vainquirent à Marston-Moor et à Naseby lui étaient parfaitement connus, et l'on n'a pas oublié les vers dans lesquels, à un âge plus avancé, il peignit la joie délirante d'un des régiments de Cromwell au moment de la fuite du roi; mais il ne put pas pénétrer dans leurs âmes. Au contraire, parmi les chefs du mouvement en 1688, il reconnaissait des gens qu'il rencontrait chaque jour à la Chambre des communes, et dans leur œuvre il retrouvait certains traits de l'œuvre à laquelle il avait lui-même pris part.

Ce qui distingue surtout Macaulay, dans ses écrits comme dans sa vie, c'est son solide bon sens, c'est la dextérité avec laquelle il met la main sur l'argument le plus pratique. Nous différons souvent avec lui sur la manière d'apprécier les hommes et les partis; souvent il ne sait pas voir les mérites d'une cause perdue, souvent il méconnaît les tendances élevées de ceux qui ne savent pas revêtir leur pensée d'une forme claire et séduisante; mais il est douteux qu'au point de vue pratique il soit jamais dans le faux. Pour nous, une cause perdue vaut parfois la peine qu'on la regarde avec les yeux de Caton; mais c'est la cause victorieuse qui plaît aux Dieux, et Macaulay est toujours du côté des Dieux. Le jugement définitif de l'histoire, s'il est jamais rendu, infirmera souvent les appréciations de Macaulay sur les personnes; mais il n'infirmera sans doute pas ses appréciations sur les choses. Il est difficile de croire que la marche des événements eût été plus prospère si la victoire était restée au parti qui, selon Macaulay, devait être vaincu.

La partie du livre de M. Trevelyan qui semble avoir excité la plus grande surprise est celle qui nous révèle chez Macaulay la profondeur de ses affections domestiques. Il est difficile de comprendre la cause de cet étonnement. Le principal reproche que l'on a fait mainte et mainte fois aux écrits de Macaulay, c'est que sa sensibilité domine son jugement. Que cela soit vrai ou non, il n'était pas cependant vraisemblable que l'admirateur passionné de Guillaume III fût un misanthrope dans l'intimité.

Tout le monde a lu l'*Histoire d'Angleterre* et les *Essais*; mais il ne faudrait pas oublier un ouvrage considérable dont le grand public tient peu de compte. C'est affaire aux légistes érudits de porter sur le *Code pénal indien* un jugement définitif; mais M. Trevelyan a eu raison de reproduire les mots par lesquels M. Fitz-James Stephen, avocat distingué, et qui a occupé dans le Conseil indien la même situation que Macaulay, exprime son opinion sur ce travail :

« Dans l'Inde, l'administration de la justice criminelle est confiée à un nombre très-restreint de magistrats anglais, organisés d'après un système d'appel et de révision soigneusement élaboré, et qui représente l'expérience d'un siècle. Ce système n'est pas à l'abri de tout vice, mais il est absolument nécessaire pour permettre à quelques centaines d'administrateurs de gouverner un continent tout entier. Dans cette situation, il faut que ces personnes soient munies des instructions les plus claires sur la nature de leurs devoirs. Ces instructions, pour ce qui concerne l'administration de la justice criminelle, sont contenues dans le *Code pénal indien* et le Code de procédure criminelle. Ce dernier contient 541 sections et forme une brochure de 210 pages in-8°, imprimée en gros texte. Le Code pénal comprend 510 sections. On en a fait

des éditions de poche que l'on peut emporter aussi facilement avec soi qu'une bible de poche, et je ne sais si, même en Ecosse, on trouverait beaucoup de gens connaissant aussi bien leur bible que nos administrateurs connaissent leur code. »

L'ouvrage de Macaulay ne fut pas accepté pendant plusieurs années : le Code de procédure fut mis en vigueur en 1859; le Code pénal en 1860 après avoir été révisé par sir Barnes Peacock. M. Stephen continue ainsi :

« L'essai primitif et la révision font grand honneur aux deux auteurs; le résultat de leurs efforts successifs a été de reproduire sous une forme concise et même belle l'esprit des lois anglaises, qu'ils sont parvenus à dégager du plus technique, du plus lourd, du plus inextricable, mais cependant, si l'on en saisit bien les principes, du plus rationnel des systèmes de lois criminelles... Un point m'a toujours vivement frappé dans ce Code pénal, c'est la connaissance vraiment extraordinaire des lois criminelles anglaises qu'il fallut à lord Macaulay, surtout si l'on songe combien peu il les avait pratiquées. Il faut qu'il ait eu le don de pénétrer du premier coup à la racine même du sujet, et de séparer avec une dextérité surprenante la balle du grain, car son essai donne la substance des lois criminelles d'Angleterre jusque dans leurs menus détails d'application; et cela bien que l'espace dont il disposait fût, en comparaison des discussions de l'original, ridiculement étroit. Le Code pénal indien est aux lois criminelles anglaises ce qu'un objet manufacturé et prêt à servir est à la matière brute dont il est fait; il est au Code pénal français et je puis ajouter au Code de l'Allemagne du Nord de 1871 ce qu'un fin tableau est à une esquisse; il est beaucoup plus simple et disposé en bien meilleurs termes que le Code de Livingstone pour la Louisiane et son succès pratique a été complet. La preuve la plus éclatante en est qu'il n'a presque soulevé aucune controverse qui obligeât les cours à intervenir pour fixer une interprétation douteuse, et que la législature n'a eu besoin d'y apporter que des modifications rares et peu importantes. »

Macaulay avait pour lord Palmerston une plus vive admiration que pour tout autre homme d'État contemporain. Ces deux personnages étaient aussi semblables qu'un homme d'action plongé dans les affaires peut ressembler à un homme d'étude pour qui la politique de son temps n'est qu'une partie de la grande bataille qui a commencé avec le monde. On ne pouvait cependant pas s'attendre à trouver dans la vie de lord Palmerston, surtout pour la partie dont s'est chargé M. Ashley¹, un intérêt aussi puissant que dans celle de l'historien. Les parties de sa carrière sur les quelles nous voudrions le

1. *The life of H. J. Temple, viscount Palmerston, 1816-1865*; by the Hon. Evelyn Ashley M.P. Bentley et Son.

plus de renseignements sont précisément celles que le biographe a passées sous silence. Il est évident par exemple qu'un récit circonstancié de sa chute en 1854 ne peut être donné à la génération présente. D'autre part nous voyons un peu plus clair dans sa conduite lors du coup d'État, dont il accepta si promptement les conséquences, au grand étonnement des spectateurs. En premier lieu il avait un profond mépris pour une constitution qui semblait faite pour mener à une impasse, et il était convaincu que le Président avait réellement à se défendre contre un complot pour le rétablissement des princes d'Orléans, perspective que son aversion pour le système politique de M. Guizot l'empêchait de regarder avec satisfaction. Je ne puis qu'indiquer ici le passage où M. Ashley a raconté cet épisode.

Les lettres de Palmerston montrent l'aisance avec laquelle il traitait les affaires les plus compliquées et atteignait, sans paraître faire aucun effort, le fond même des choses. Il dut sa popularité croissante à la confiance qu'il sut inspirer autour de lui en sa force de caractère et à la conviction généralement répandue qu'il ne s'écarterait jamais beaucoup des principes sur lesquels était fondée l'opinion dominante de la société. On sentait que, tant qu'il serait aux affaires, la nation ne serait pas lancée dans les aventures, et qu'il serait capable de surmonter toutes les difficultés qui pourraient survenir. Ceux qui étaient en avance sur la masse de la nation et qui avaient conscience des maux auxquels il fallait un remède, avant même que le peuple en eût pris conscience, se défiaient de lord Palmerston.

Comme ministre des affaires étrangères, lord Palmerston a été plus critiqué qu'aucun ministre contemporain. Le principe de sa diplomatie était de dire franchement ce qu'il voulait, et de dire aussi franchement les conséquences de l'opposition à ses vues. Il pensa toujours qu'un gouvernement peut éviter la guerre quand, décidé à la faire dans certaines circonstances, il commence par faire connaître sa résolution. On croit généralement en Angleterre que si Palmerston avait été au *Foreign Office* en 1853, la guerre de Crimée n'eût pas eu lieu. On trouvera dans ces volumes un exemple curieux de la façon avec laquelle il agit avec le défunt empereur des Français à une époque où il le soupçonnait de prêter l'oreille à des desseins hostiles.

Sa doctrine de politique étrangère tenait le milieu entre l'idée qu'un grand pays n'a rien de mieux à faire que de surveiller ses propres intérêts, et l'idée qu'il ne doit penser qu'au bien de ses voisins. Il pensait que l'Angleterre avait un intérêt spécial à maintenir l'indépendance de la Belgique et de la Turquie, mais que, ses intérêts une fois sauvegardés, c'était son devoir d'aider, autant qu'il était en

son pouvoir, à la prospérité et au progrès des autres nations. Cependant, même en défendant l'indépendance de la Belgique et de la Turquie, il était persuadé qu'il n'agissait pas seulement en vue des intérêts anglais, mais aussi pour le bien des populations. Il croyait encore que le gouvernement turc était capable de s'améliorer, et que, tel qu'il était, il valait mieux que ne vaudrait le gouvernement russe. La plus rude épreuve à laquelle un homme d'Etat puisse être soumis est de voir le but qu'il poursuit dans l'intérêt de son pays devenir tout à coup un juste objet d'horreur pour d'autres nations. Cette épreuve fut épargnée à lord Palmerston.

Le nom de lord Althorp est presque oublié de la présente génération. Il n'eut pas ce don d'imagination qui, dans l'action ou dans le discours, frappe la masse des hommes. Ceux qui se le rappellent se le rappellent sans doute comme un chef de parti qui dut son éminente position plus à la force de son caractère qu'à son talent. Sa biographie par feu sir Denis Le Marchant¹ dissiperait cette illusion et montrerait ce qu'il était, un homme supérieur tant par l'étendue de son esprit et par sa clairvoyance que par sa loyauté et la pureté de sa vie.

Si je ne me trompe, ce volume, écrit sans prétention, mérite d'être étudié en France encore plus qu'en Angleterre. Les hommes d'Etat d'une nation qui est en train d'accomplir de grands changements dans la forme de son gouvernement trouveront le plus grand profit à étudier les causes du succès d'un homme qui, pendant la campagne réformatrice de 1832, prit la plus large part aux efforts tentés pour diriger une révolution populaire sous des formes légales, et qui eut à lutter contre l'antagonisme violent de l'aristocratie, contre un clergé mécontent et contre la majorité hostile de la Chambre des lords. Le roi était honnête et animé de bonnes intentions, mais dominé par les influences réactionnaires de sa femme et de sa cour. Une fausse démarche pouvait conduire, sinon à la guerre civile, du moins à des scènes déplorables où le sang serait versé. Il fallait trouver moyen d'abattre la résistance de la Chambre haute, tout en la discréditant le moins possible aux yeux du pays. La solution eût été toute simple si l'on avait pu conseiller à Guillaume IV de faire ce que le duc Decazes avait conseillé à Louis XVIII, c'est-à-dire des fournées de pairs afin de rétablir l'harmonie entre les deux Chambres; mais lord Althorp vit clairement que le coup porté de cette façon à l'in-

1. *Memoir of John Charles, viscount Althorp, third earl Spencer*, by the late sir Denis Le Marchant, Bart. London, Bentley et Son. 1876.

dépendance des lords aurait pour résultat d'introduire dans la constitution les maux produits par la domination d'une chambre unique, et ce fut à la fin seulement, lorsque le danger immédiat parut plus grand que les risques futurs, qu'il se fit l'avocat d'une mesure aussi extrême; comme on le sait, cette mesure ne fut pas prise : les lords évitèrent d'eux-mêmes un combat inutile.

Cependant ce n'était pas seulement le sens pratique qui distinguait lord Althorp. Il fut de beaucoup en avance sur son temps en adoptant certaines améliorations législatives que l'expérience a consacrées. Non-seulement il était libre-échangiste quand le libre-échange était encore généralement repoussé, mais dans son budget de 1831 il donna l'exemple de soulager le commerce et l'industrie en substituant les taxes directes aux taxes indirectes. L'opposition de Peel le força d'abandonner son projet, et Peel, dans ce cas comme dans tant d'autres, eut l'honneur d'appliquer plus tard les idées que ses adversaires avaient mises en avant.

La vie politique de lord Althorp fut tout entière un sacrifice au devoir. On attache rarement de l'importance aux regrets des hommes d'Etat qui soupirent après le plaisir de la retraite; chez lord Althorp ils étaient certainement sincères. Son cœur était à la campagne : jeune homme, il se plaisait au milieu de ses chiens de chasse et de ses chevaux; homme fait, au milieu de ses moutons, de ses bêtes à cornes; il était devenu un éleveur très-habile. « Peu de gens, disait un vieux berger de la terre d'Althorp, connaissent aussi bien le bétail que Mylord. » On le voyait souvent s'asseoir sur le gazon tout le temps que le troupeau passait devant lui, et il connaissait chaque bête aussi bien que « s'il avait vécu avec elle ». Un jour, un émissaire avait été envoyé par lord Melbourne à lord Althorp pour décider l'ancien *leader* de la Chambre des Communes, devenu récemment comte Spencer par la mort de son père, à reprendre ses fonctions dans le ministère; « il le trouva assis près de sa fenêtre ouverte regardant les moutons et les agneaux nouveaux-nés, qu'il jura de ne quitter pour rien au monde. »

Personne n'a jamais rendu d'aussi grands services à l'Etat avec autant de répugnance. Un jour, à un moment où l'existence du ministère réformateur de 1830 était menacée, un membre du Parlement dit à un de ses amis avant d'entrer à la Chambre : « Je vois que le gouvernement y est encore »; et comme son ami lui demandait à quoi il voyait cela, il répondit : « A l'air chagrin de lord Althorp; le ministère ne peut pas être en train de partir. » Aucun chef de parti ne fut aussi exactement suivi, parce que jamais aucun chef de parti ne mérita autant de confiance. Après avoir raconté

comment le bill de réforme passa, sir Denis Le Marchant fait cette remarque (p. 400) :

« L'habileté de lord Althorp comme leader avait été mise à une sévère épreuve tout le temps que dura ce redoutable combat; et elle conquit les suffrages même de ses adversaires politiques. Je me rappelle cette parole de sir Henry Hardinge : « C'est lord Althorp qui a fait passer le bill; c'est à son beau caractère qu'est dû le succès. Une fois, en réponse à une argumentation très-remarquable de Croker, il se leva et se contenta de dire qu'il avait fait en réponse aux arguments du très-honorable gentleman certains calculs qu'il croyait entièrement concluants, mais que par malheur il les avait égarés; aussi ne pouvait-il dire qu'une chose, c'est que si la Chambre voulait se laisser guider par son avis, elle repousserait l'amendement, — et elle le repoussa. On ne résistait pas contre une pareille influence. » Les Whigs n'attribuaient pas seulement cette influence au caractère de lord Althorp, mais à la confiance que la Chambre avait dans son intégrité et dans la justesse de son jugement; cette opinion était si universelle que lord Grey insista pour lui faire accepter un siège à la Chambre des lords afin qu'il pût prendre en mains la défense du bill dans les bureaux de cette Chambre; le dessein fut abandonné, non par suite de quelque hésitation ou mauvaise grâce de la part de lord Althorp, mais parce qu'on aurait eu de la peine à lui trouver un successeur à la Chambre basse. »

Il n'est peut-être pas inutile de fournir un exemple de ce bon sens pratique et de cette franchise qui contribuèrent à donner tant de poids à son opinion. Dans une certaine occasion, les radicaux avaient proposé d'ajouter le bourg tory de Petersfield à la liste des localités qui perdaient leur franchise, et les tories étaient évidemment préparés à soutenir les radicaux pour mettre le ministère dans l'embarras, et avec la certitude que cette victoire rendrait plus difficile encore le succès du bill auprès des lords. Lord Althorp fit retirer la motion par ces quelques paroles (p. 397) : « Comme partisan de la réforme, je suis incapable de répondre à vos arguments. Logiquement, il n'est pas possible d'y répondre. Je répliquerai seulement que votre proposition est impolitique. Je maintiens, comme je l'ai déjà maintenu, qu'il sera plus prudent de ne pas créer d'opposition inopportune à la grande mesure de la réforme en poussant le principe de désaffranchissement plus loin que les lords ne l'ont fait. C'est pourquoi je voterai contre votre proposition. »

LIVRES SCOLAIRES. — La publication de livres scolaires et de livres faits pour donner une vue courte et abrégée de l'histoire continue avec ardeur. *L'Histoire Anglaise* de M. Bright¹ est travaillée avec plus

1. *English history, for the use of public schools*, by the Rev. Frank Bright. Vol. 1 et 2, in-12. Londres, Revingtons.

de soin que celle de M. Green, bien que çà et là on puisse y trouver des erreurs ; mais l'auteur n'a pas, comme M. Green, le don d'attacher le lecteur. — Quatre volumes des *Epoques de l'histoire* ont paru dernièrement¹. M. Creighton traite l'époque d'Elisabeth ; il fait entrer dans le tissu de son récit l'histoire des nations continentales dans cet âge de luttes. M. Hale raconte la chute des Stuarts et fait le tableau de l'Europe occidentale de 1678 à 1697, tandis que M. Ludlow nous parle de la guerre de l'indépendance américaine. La première partie du xvii^e siècle m'est échue.

PUBLICATION DE DOCUMENTS. — Si maintenant nous nous occupons des publications de documents originaux, nous devons souhaiter la bienvenue au premier volume des *Matériaux pour l'histoire de Th. Becket*² publiés par le chanoine Robertson. Depuis plusieurs années, des érudits avaient insisté auprès du Directeur des Archives pour qu'il insérât dans la série de chroniques et de mémoires publiés sous sa direction une collection de lettres et autres documents pouvant jeter de la lumière sur la lutte entre l'Eglise et l'Etat pendant le règne de Henri II. Malheureusement ces documents avaient été déjà publiés par M. Giles, et, bien que l'éditeur se fût montré bien au-dessous de sa tâche, en produisant un ouvrage peu estimé des personnes compétentes de son temps, on devait avec raison hésiter à publier à nouveau des matériaux déjà utilisables, pendant qu'il restait encore tant d'œuvres inédites. A la fin cependant on prit la résolution de ne pas s'arrêter à cette objection. La compétence du chanoine Robertson est indiscutable ; il suffit pour le prouver d'attirer l'attention sur les principes d'après lesquels il guidera sa marche :

« Cette publication, dit-il, comprendra, sauf les passages extraits des chroniqueurs, tous les matériaux contemporains pouvant servir à faire comprendre l'histoire de l'archevêque Thomas Becket. Si on la compare à la collection publiée il y a trente ans environ par M. Giles, elle contiendra une grande masse de matériaux que cet éditeur n'a pas connus, ou que son plan le forçait à renvoyer à d'autres volumes de ses *Patres ecclesiae Anglicanae* » ; d'autre part, elle exclura bon nombre de documents insérés par Giles, mais qui sont étrangers à l'histoire de l'arche-

1. *The age of Elisabeth*, by M. Creighton. — *The first two Stuarts and the puritan revolution*, by M. S. R. Gardiner. — *The fall of the Stuarts and Western Europe from 1678 to 1697*, by the Rev. E. Hale. — *The War of American independance*, by J. M. Ludlow ; Londres, Longmans, 2 sh. 6 d. chacun.

2. *Materials for the history of Thomas Becket, archbishop of Canterbury*, edited by J. C. Robertson, canon of Canterbury. Vol. I. Rolls series. Londres, Longmans. 10 sh.

vêque, ou de date trop récente, ou qui ne sont que des compilations ou des résumés, ou qui sont dénués de caractère historique. On trouvera aussi, je l'espère, qu'elle diffère de l'édition de Giles par un texte plus correct et par un arrangement intelligible des lettres. Le caractère et les talents de l'illustre personnage qui est le centre du présent travail ont été l'objet de si nombreuses controverses, que dans un ouvrage publié aux frais du public il serait déplacé d'introduire des doctrines personnelles capables d'offenser les convictions de ceux qui regardent Th. Becket avec une religieuse vénération, ou de ceux qui le jugent tout autrement. Je devrai donc me contenter de mettre sous les yeux du lecteur les matériaux sur lesquels il peut asseoir son jugement et restreindre ma préface à des indications purement littéraires. »

Le premier volume contient *Vita et Passio S. Thomae, auctore Willelmo monacho Cantuariensi*. D'autre part, nous avons dans la même collection une Vie de Th. Becket provenant d'une saga islandaise¹ dont le premier volume vient d'être publié par M. Magnusson.

Signalons aussi, toujours dans la même collection, le dernier volume du *Registre de Kellawe*² publié par sir Th. Hardy; il contient divers documents qui jettent de la lumière sur l'état du diocèse de Durham au milieu du xiv^e siècle, et se rapportent spécialement « aux droits régaliens dont les évêques de Durham jouissaient entre la Tyne et la Tees ainsi que dans les autres parties de leur immunité. » La préface est pleine d'informations instructives sur l'extension progressive de la juridiction palatine des évêques.

Enfin, M. Stevenson nous a donné la *Chronique de Raoul de Coggeshall*, avec d'autres documents originaux du monastère de Coggeshall, et se rapportant à la fin du xii^e et au commencement du xiii^e siècle³.

L'œuvre de la *Camden Society* consiste en deux volumes. Le premier, qui contient les lettres de Humphrey Prideaux⁴, nous ramène à Oxford et aux temps de Charles II; il est rempli d'anecdotes amusantes sur la vie d'université à une époque où la plume des satyriques avait de quoi s'exercer. L'autre volume, où se trouve le *Common place book* de Milton⁵, est rempli de notes et d'extraits faits par le poète comme préparation à l'œuvre future de sa vie.

En dehors des sociétés, il a été fait de bonne et utile besogne. Les

1. *Thomas saga Erkibyskups*, edited by Eirkin Magnusson. Vol. I.
2. *The register of R. de Kellawe*, edited by sir Th. D. Hardy. Vol. III.
3. *Rodulphi de Coggeshale chronicon anglicanum*, edited by J. Stevenson.
4. *Letters of H. Prideaux sometimes dean of Norwich to John Ellis*, 1674-1722, edited by E. M. Thompson.
5. *The common place book of John Milton*, edited by A. J. Horwood.

Protestations des Lords publiées par M. Thorold Rogers sont de la plus grande valeur¹. Les membres de la Chambre haute prétendaient avoir le droit, qui était refusé aux membres de la Chambre basse, d'exprimer individuellement par écrit les raisons pour lesquelles ils se séparaient de la majorité, et de faire imprimer ces protestations ; c'est ainsi que nous a été conservée une série d'arguments qui avaient été repoussés de leur temps, mais auxquels l'histoire rendra justice.

Excellente aussi est la *Carte d'Europe par les traités*² où sont publiés tous les traités qui, depuis 1814, ont modifié les limites des Etats européens. Ils sont accompagnés de cartes fort claires qui montrent au premier coup d'œil les changements produits par des combinaisons fort compliquées.

S.-R. GARDINER.

PAYS-BAS.

Les Pays-Bas ont une illustre histoire, et, depuis qu'ils ont arraché leur indépendance à l'Espagne, ils ont eu de grands historiens, Hooft, Hugo Grotius, Wagenaar, Kluit, Bilderdyk et d'autres. A côté de ces historiens nationaux, d'autres cultivèrent avec succès l'étude de l'histoire générale : le *Mercure hollandais*, le *Mercure européen*, les gazettes de Leyde et de Lusac témoignent en faveur de leur activité.

Cependant l'histoire générale a toujours été un peu sacrifiée chez nous. Vers le milieu du xviii^e s. (de 1755 à 1766) diverses sociétés savantes se sont fondées et ont prospéré : sociétés pour l'étude du droit national dans les provinces de Groningue et de Frise, de la langue et de la littérature nationale, de la physique, des mathématiques ; aucune ne s'est appliquée spécialement aux études historiques. Ce fait peut s'expliquer par plusieurs causes.

Après avoir tenu au xvii^e s. une place très-importante parmi les puissances européennes dans les guerres ou les négociations, les

1. *A complete collection of the Protests of the Lords*, with historical introductions, by E. Thorold Rogers. Clarendon Press, Oxford.

2. *The Map of Europe by Treaties*, showing the various political and territorial changes which have taken place since the general peace of 1815, by M. Hertlet. 3 vol. in-8°.

Sept-Provinces unies, et plus tard le Royaume des Pays-Bas ont perdu peu à peu leur ascendant politique et leur importance militaire. Moins mêlés aux affaires du monde, nos compatriotes s'y intéressèrent moins. Ajoutez à cela que la langue hollandaise est peu connue en dehors de notre pays et que l'isolement où elle se trouve rend difficile l'échange des idées avec les nations étrangères. Enfin la mauvaise condition où se trouvent chez nous les bibliothèques publiques ajoute encore un obstacle aux études d'histoire générale. Tout d'abord, elles sont trop disséminées. Nous avons à La Haye la Bibliothèque royale, qui contient surtout des livres d'histoire nationale; des bibliothèques dans certaines autres villes; celles des universités : Leyde, Utrecht, Groningue. Mais ni les unes ni les autres ne sont suffisamment pourvues d'ouvrages d'érudition.

Encore si les travaux d'érudition assuraient une existence honorable, on verrait sans doute plus de gens s'y livrer. Ce ne sont pas les matériaux qui manquent : l'exemple de plusieurs savants étrangers, MM. Motley et Wittich entre autres, prouve que nos archives sont une riche mine de documents intéressant au plus haut point l'histoire universelle. Mais ni les écrivains, ni les professeurs ne trouvent soit des lecteurs sérieux, soit des auditeurs empressés et attentifs. Dans nos gymnases et nos écoles (*burgerscholen* correspondant à ce qu'on appelle en Allemagne les *Realschulen*) les élèves apprennent successivement, à mesure qu'ils passent d'une classe à l'autre, les diverses parties de l'histoire universelle. Dans les universités, le nombre des professeurs d'histoire est très-restreint : il n'y en a qu'un pour chacune des trois académies du royaume. « *Historiam universalem explicabit* » ou « *enarrabit* », c'est ainsi qu'il annonce généralement son cours ; mais il est aussitôt forcé de se restreindre, et dans la « *series lectorum* » on lit ensuite quelquefois : « *varios locos historiae medii aevi et historiae recentioris exponet* » ; ou bien encore il expose à son auditoire l'histoire entière d'un pays, de la France par exemple ou de la Grèce ancienne. Cet auditoire même se compose de ceux qui se vouent à l'étude de la littérature ancienne et de l'histoire, mais surtout de ceux qui, après avoir passé l'examen préparatoire, se dirigent vers le droit ou la théologie. Quant au public lettré, il demande à l'histoire des lectures faciles et divertissantes; il lit volontiers des ouvrages écrits en français, en anglais et en allemand; mais il préfère ceux dont le cadre n'est pas étroitement limité, ceux par exemple de Thiers, de Guizot, de Henri Martin, de Macaulay, de Schlosser, de Ranke, etc.

La seconde chambre a voté le 7 avril dernier, à une grande majorité, le projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté par le

ministre de l'instruction publique, M. Heemskerk. Cette loi, quand elle sera promulguée et mise en vigueur, doit renvoyer les études préparatoires aux gymnases, décharger les professeurs d'histoire d'une partie de leur lourd fardeau (c'est ainsi, par exemple, qu'à côté de l'histoire ils doivent enseigner les antiquités romaines), et consacrer des sommes plus importantes à l'achat de livres et d'autres instruments d'études. Ce sont là des réformes importantes dont l'avenir recueillera les fruits.

Si, pour les raisons énumérées plus haut, les études d'histoire générale sont trop négligées, il n'en est pas de même pour notre histoire nationale. Celle-ci a l'honneur de recevoir constamment d'abondantes preuves de l'affection avec laquelle elle est accueillie partout dans les Pays-Bas.

Une société historique (*Het historisch genootschap*) s'est fondée en 1846 ; elle a son siège à Utrecht. Elle se compose de membres honoraires et de membres ordinaires. Ceux-ci paient une cotisation annuelle de 40 florins dont le produit est affecté principalement aux frais des publications entreprises par la Société. Le but que la Société s'est proposé est de développer la connaissance de l'histoire des Pays-Bas et de leurs colonies, en y comprenant l'histoire des arts, du droit, des sciences et des belles-lettres. Elle tient des assemblées périodiques, où elle entend des discours, des communications, des observations qui sont recueillis et publiés dans la *chronique*. Celle-ci est complétée par la publication de documents historiques : pièces inédites, lettres politiques, comptes, etc. Depuis 1846, la Société a fait paraître une chronique tous les ans ; celle de 1875 ne contient pas moins de 819 pages.

En dehors des chroniques, la Société publie des Rapports (*Berichten*) ; ce sont ou des traités historiques ou des documents inédits. Une des pièces les plus importantes en ce genre est sans contredit « l'Interrogatoire du Grand-pensionnaire Jean van Oldenbarnevelt », imprimé en 1850 d'après une copie faite par le Grand-pensionnaire Jacques Gilles, et conservé à la bibliothèque royale de la Haye. Je citerai encore un « codex diplomaticus », ou collection de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas. Une autre série de publications contient des sources historiques de diverse nature ; ainsi le procès-verbal d'une ambassade extraordinaire envoyée en 1698 par les Etats-généraux en Angleterre ; l'interrogatoire de Hugo Grotius, accompagné d'autres pièces concernant ce procès célèbre, et publié par M. R. Fruin, professeur d'histoire nationale à Leyde ; l'histoire des provinces unies des Pays-Bas en 4 vol. par Abraham Wicquefort ; les lettres et d'autres pièces inédites de Jean Wtenbogaert, publiées

et annotées par M. H. C. Rogge (le tome IV du 3^e vol. contenant les années 1631-1644 a paru en 1875) ; le 4^{er} vol. des comptes du comté de Hollande sous la maison de Hainaut publié en 1875 par M. H. G. Hamaker. Le nombre des livres appartenant à cette série se monte déjà, depuis une trentaine d'années, à plus de vingt.

Une autre société s'est fondée sur le modèle de la Société historique d'Utrecht ; c'est la *Réunion pour l'étude du droit et de l'histoire d'Over-Yssel*¹. Elle publie également des pièces inédites.

Sous le titre de *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*² M. J. A. Nijhoff a fondé en 1837 un recueil, dont les livraisons paraissent à des intervalles irréguliers, destiné à contenir des pièces inédites, ou le résultat de recherches faites sur des points d'histoire obscurs et controversés, enfin des renseignements bibliographiques sur les livres nouveaux. Depuis la mort de M. Nijhoff, ce recueil paraît sous la direction de M. Fruin. Le dernier numéro (4^{er} fasc. du 9^e vol. de la nouvelle série 1875) contient un traité du directeur, sur la détérioration de la monnaie au xiv^e s. ; un article de M. le baron L. A. J. W. Sloet, qui traite de plusieurs particularités concernant la maison du duc de Gueldre à Hattem au commencement du xv^e s. ; enfin les procès-verbaux des cinq séances tenues par la commission de quinze membres qui s'assembla en août 1840 à Paris pour préparer, sur l'ordre de Napoléon I^{er}, l'incorporation de la république batave à l'empire français. L'éditeur est M. Jorissen, professeur à l'Athénée d'Amsterdam.

Dans d'autres publications périodiques qui ne sont pas consacrées spécialement à l'histoire, on rencontre parfois des articles historiques ; ainsi dans *Le Guide* (De Gids), *Le Miroir du temps* (De Tijdspiegel) etc. Il s'en trouve également dans les *Rapports et communications* (Verslagen en medeelingen) de l'Académie royale des sciences, section de littérature.

Parmi les questions controversées qui sont actuellement à l'ordre du jour, une des plus importantes est sans contredit l'affaire d'Oldenbarnevelt. M. Lothrop Motley vient de la reprendre, mais sans la renouveler, à ce qu'il semble, dans un ouvrage : *la Vie et la mort de Jean d'Oldenbarnevelt*³ qui continue ses *Origines de la république hollandaise*⁴ et qui sert d'introduction à une histoire de la guerre de Trente-Ans non publiée encore. Ce livre a rappelé

1. Vereeniging tot beoefening van Overyssele recht en geschiedenis.

2. Bijdragen voor de Vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde.

3. *The life and death of John of Barneveld*. 1874.

4. *The rise of the dutch Republic*. 1856 et suiv.

l'attention des érudits sur un débat qu'on commençait à croire vidé après les travaux de MM. Van der Kemp, Groen van Prinsterer, Vreede, Fruin, van Deventer, Wijnne et autres ; on pensait qu'au point de vue du droit formel Oldenbarnevelt ne s'était rendu coupable d'aucun crime, qu'au contraire le prince Maurice et quelques députés des Etats-généraux avaient, pour se procurer la victoire, eu recours à un coup d'état. Le livre de M. Motley a le tort grave de négliger les querelles des théologiens sur la prédestination, qui dominant toute l'histoire de la première moitié du XVII^e s. Cependant il abonde dans le sens de ceux qui croient à l'innocence du Grand-pensionnaire et qui condamnent son adversaire le prince Maurice.

Plus récemment encore, M. Th. Wenzelburger a publié un travail sur le procès de Jean d'Oldenbarnevelt ¹. J'y relève plusieurs erreurs : ainsi dans la note de la page 384, l'auteur n'attribue qu'à neuf villes de la Hollande le droit d'être représentées dans les États de cette province ; la vérité est que, depuis 1608, dix-huit villes jouissaient de ce privilège : ce sont, outre celles que M. W. énumère, Gorinchem, Schoonhoven, Alkmaar, Hoorn, Enkhuizen, Edam, Monnikendam, Medemblik, Purmerend. Quant au fond du débat, un des principaux points en litige n'est pas seulement comme l'avance M. W. (p. 394, 396 et suiv.) de savoir si l'on convoquerait un synode, mais si l'on réunirait un synode national ², ou un synode particulier pour chaque province, et spécialement pour la Hollande. Le roi Jacques I^{er} conseillait d'assembler un synode national ; c'était rendre inévitable la chute du parti arminien, car les provinces de Zélande, de Groningue, de Frise, et la très-grande majorité de la Gueldre tenaient pour les Contre-remoutrants ou Gomaristes ; la province d'Over-Yssel penchait du même côté depuis la fin de 1617 ; la cause des Remoutrants ou Arminiens au contraire n'était appuyée que par la province d'Utrecht et la majorité des villes de Hollande. Un synode composé des représentants de toutes les provinces devait nécessairement condamner les Remoutrants, et les expulser de l'église, ce qui entraînait la chute du Grand-pensionnaire. Il était donc de l'intérêt des Arminiens de s'opposer à la réunion d'un

1. *Johan van Oldenbarneveld, und sein Process*, dans l'*Historische Zeitschrift* de H. v. Sybel (1876. 2. Heft, p. 381-420). Ainsi que M. Motley, M. W. s'obstine à écrire le nom du grand pensionnaire Oldenbarneveld au lieu d'Oldenbarnevelt, qui est l'orthographe constante du Grand-pensionnaire lui-même.

2. Cependant p. 405, M. W., en citant les termes de la *résolution tranchante* (de scherpe resolutie) prise par les États de la Hollande le 4 août 1617, emploie le terme de synode national.

synode national, et de travailler à obtenir un synode spécial ou provincial.

Dans cette question du synode, M. Wenzelburger fait d'ailleurs preuve d'un optimisme excessif : il pense qu'au plus fort de la querelle on aurait pu terminer aisément le différend (p. 395, 396) : d'après lui les États auraient dû renvoyer le synode ; le parti condamné aurait abandonné l'église et formé une secte à part ; ou bien les États auraient pu accorder aux deux sectes les mêmes droits, de sorte que l'église réformée se serait brisée en deux églises séparées ; la crainte seule du catholicisme, dit M. W., empêcha cette scission de s'opérer. Mais, dans mon opinion, croire qu'une réconciliation entre les Gomaristes et les Arminiens fût alors possible par l'un de ces deux moyens, c'est méconnaître le caractère aigre et blessant de ces disputes théologiques. Ce qui pour les uns était la vérité absolue était aux yeux des autres l'erreur la plus grossière : aussi les deux partis s'excluaient-ils absolument. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer la façon dont les Remontrants ont été traités au synode de Dordrecht.

Il se peut que M. Wenzelburger ait raison d'affirmer que M. Motley, par la publication de son second ouvrage, a conquis la sympathie des historiens ultramontains. Cependant il s'est trop hâté, je crois, d'emprunter cette observation à M. Groen van Prinsterer¹ qui à son tour n'a pas assez distingué les éloges adressés au style de M. Motley par M. W. J. F. Nuyens, et la critique à laquelle ce dernier a soumis en passant les idées fondamentales de l'auteur. Quoiqu'il en soit, ce ne sont pas les historiens ultramontains seuls qui, lorsqu'il faut opter entre Maurice et Oldenbarnevelt, inclinent vers celui-ci.

Quant aux ouvrages de MM. Motley et Groen van Prinsterer, il faut attendre que des documents nouveaux s'ajoutent à ceux qui ont déjà été publiés et qui ont renouvelé la question. Cependant il me semble que M. Groen s'est efforcé plutôt de fortifier ses doctrines antérieures, que de produire des arguments solides contre celles de M. Motley. Il en résulte que son livre est surchargé d'une masse de détails dont on pourrait aisément se passer.

M. Wenzelburger, sur qui l'ouvrage de M. Groen a exercé une influence indéniable, arrive à cette conclusion que selon le droit formel le Grand-pensionnaire était innocent ; il tomba parce qu'il ne

1. *Maurice de Nassau et Barnevelt*, étude historique 1875, p. clxxiv et suiv. Cet ouvrage, qui a suivi de près la publication de M. Motley, s'efforce de réfuter l'auteur américain.

comprit pas le changement des temps. Mais quel est ce changement? Je n'en connais qu'un, celui qui fut introduit de vive force par les sept ou huit députés des Etats-généraux qui conspirèrent contre le Grand-pensionnaire. La suite des temps a-t-elle en effet montré que dans la question de la prédestination les calvinistes possédaient seuls la vérité? Et les Arminiens avaient-ils tort de prétendre eux aussi qu'ils représentaient la religion réformée? Affirmer qu'à cette époque l'autorité centrale avait pris le pas sur l'autorité provinciale, c'est selon moi commettre une grave erreur. Même en 1650 les efforts de Guillaume II pour établir son autorité sur une base solide échouèrent bientôt après un succès d'un moment. Le procès d'Oldenbarnevelt, dit M. W., était un procès politique. Ce n'est pas moi qui le nierai, mais devait-il pour cela exclure tout sentiment de justice? Avec d'autres auteurs M. W. absout le prince Maurice de toute arrière-pensée d'ambition personnelle, en montrant qu'après la mort de l'avocat, il ne chercha pas à étendre les limites de son pouvoir. Mais que restait-il à dénier à celui qui avait exterminé et atterré ses ennemis et peuplé de ses partisans tous les grands corps de l'Etat et toutes les municipalités urbaines? Enfin, le prince était fatigué et ne cherchait pas à faire de grandes réformes.

Un élément nouveau a été introduit dans la question d'Oldenbarnevelt par la découverte de l'*Intendit*, c.-à-d. l'acte d'accusation soutenu par les *fiscaux*¹ devant une « commission spéciale » de vingt-quatre juges délégués. La découverte de ce document est due au hasard : dans l'automne de 1864, à la Haye on trouva dans une armoire du ministère des finances, qui n'avait pas été ouverte depuis longtemps, une grosse liasse de vieux papiers; on y reconnut l'*Intendit* et quelques lettres accusatrices. Après être restées pendant longtemps mêlées aux papiers d'un des juges d'Oldenbarnevelt, ces pièces avaient été achetées plus tard au nom du gouvernement par M. J. W. Verwoert, employé à la Chambre des comptes du royaume, et offertes en 1845 au ministère des finances par l'exécuteur testamentaire de ce dernier. Le manuscrit a été écrit d'une manière fort lisible par un clerc ou commis et revu par le fiscal A. Duyck; quelques articles ont été insérés par l'un des deux fiscaux.

L'*Intendit* a été publié en 1875 par M. C. van den Bergh, archiviste du royaume; il y a joint les lettres et autres documents auxquels l'acte renvoie, et que lui fournissaient les pièces de procès. L'auteur est membre de l'Académie royale des sciences; il y a lu dans la séance du 11 octobre dernier un discours où il résume les résultats

1. Accusateurs publics. Ils étaient 3 : van Leeuwen de la province d'Utrecht, Sylla de celle de Gueldre, et A. Duyck de celle de Hollande.

de ses recherches sur le procès d'Oldenbarnevelt. Après avoir constaté que l'opinion publique a depuis longtemps absous cet homme d'État, il croit le temps venu d'examiner si cette appréciation est la vraie. Il se pose donc les questions suivantes : les États-généraux étaient-ils compétents? — Y a-t-il lieu de croire à la partialité des vingt-quatre juges délégués? — La longue durée de l'emprisonnement préventif était-elle illégale? — Les juges ont-ils fait subir un traitement trop dur aux prisonniers? — A-t-on porté préjudice à ces prisonniers en ne leur permettant pas de présenter au tribunal une défense convenable? A la première de ces questions M. Van den Bergh répond affirmativement, et négativement aux autres.

A peine eut-il achevé sa lecture que M. Fruin prit la parole pour déclarer qu'il ne partageait pas les idées de M. Van den Bergh. Il reconnaît que les États-généraux avaient une certaine autorité judiciaire; mais il démontre 1° que renvoyer une cause comme celle d'Oldenbarnevelt à des juges délégués était un fait presque sans précédent et qu'en tout cas la composition du tribunal de 1648 était singulière, car il n'était autre chose que le complément d'une commission formée tout entière de députés des provinces ennemies de celles d'Utrecht et de Hollande; 2° que l'arrestation d'Oldenbarnevelt, de Grotius et de Hogerbeets a été opérée sans ordre régulier, et par suite d'une résolution secrète prise par huit députés aux États-généraux, qui autorisèrent en termes vagues le capitaine-général-amiral Maurice et plusieurs de ses collègues à prendre des mesures de salut public; 3° qu'avant de tenir ses séances la commission spéciale devait être complétée par certains personnages de la Hollande, et qu'on voulut laisser le temps au prince Maurice de préposer des hommes de son parti au gouvernement des villes de la Hollande; 4° que le choix des vingt-quatre juges fut fait avec une partialité manifeste, attestée par l'ambassadeur d'Angleterre, Carleton, dans une lettre au roi Jacques I^{er}; 5° enfin que les États de la Hollande avaient abandonné bien à contre-cœur le jugement de l'affaire aux États-généraux; mais d'une part ils craignirent de désobliger les autres provinces, et en second lieu ils étaient convaincus qu'il était bien difficile d'amener l'assemblée des États à se désister des poursuites dans une cause où elle s'était érigée elle-même en juge.

D'autres observations furent adressées à M. Van den Bergh par M. Brill et d'autres; l'auteur avait donc été loin d'exprimer le sentiment général de l'Académie¹. Quoi qu'il en soit, il a publié son dis-

1. Voy. le compte-rendu de la séance dans les « Rapports et communications », section de la littérature, 2^e série, tome II du 5^e volume, 1875, p. 224 et suiv.

cours en entier sous le titre : Le procès d'Oldenbarnevelt étudié au point de vue juridique ¹.

Au même sujet se rapportent deux ouvrages de M. Fruin. Le premier est le *Récit de la détention d'Oldenbarnevelt par son valet Jean Francken* ²; ce récit avait déjà en 1620 grandement servi à l'auteur de la *Véritable histoire de la captivité et de la mort de feu M. Jean d'Oldenbarnevelt* ³, et en 1648 à celui de l'*Histoire de la vie et de la mort de M. J. d'Oldenbarnevelt*; il est publié aujourd'hui pour la première fois en entier d'après une copie exécutée en 1824 par le ministre de l'église remontrante, Adrien Stolker de Rotterdam; cette copie à son tour a été faite d'après un manuscrit dont la première partie a été écrite de la main même de Jean Francken, et la seconde rédigée un peu plus tard d'après les brouillons et mémoires de ce valet, par un anonyme qui s'annonce sous les initiales D. V. K. Dans la première partie, Francken raconte ce qu'il a vu et entendu depuis le moment où la sentence a été notifiée à son maître, jusqu'à l'exécution; et dans la seconde ce qui est arrivé pendant tout le temps que dura la captivité du Grand-pensionnaire. Seule cette dernière était inédite; l'autre avait été en partie imprimée dans la *Véritable histoire* de 1648. Le manuscrit original existe encore; cependant M. Fruin a dû se contenter de reproduire le texte fourni par la copie, parce que le possesseur de l'original, jaloux de son trésor, a refusé de s'en séparer, même pour quarante-huit heures.

Le second ouvrage de M. Fruin est un mémoire inséré dans les *Contributions à l'histoire et aux Antiquités nationales*: M. Fruin y cherche quel est l'auteur de l'opuscule paru en 1648 ⁴, quel crédit il mérite, et à quelle source il a puisé. On a cru trouver l'auteur dans Roeland de Carpentier, homme d'état du xvii^e s.; mais celui-ci protesta contre cette attribution et proposa le jurisconsulte Corneille Bosch. Cette conjecture paraît très-improbable à M. Fruin; l'auteur en effet indique lui-même qu'il a composé son ouvrage pendant un

1. *Het proces van Oldenbarnevelt, getoetst aan de wet.* 1876.

2. *Verhaal der gevangenschap van Oldenbarnevelt, beschreven door zijn knecht Jan Francken*; publié avec des notes dans la chronique de la *Société historique d'Utrecht*, 1874, 6^e série. T. V, p. 734 et suiv.

3. *Warachtige Historie van de Ghevanckenisse ende dood van wijlen Heer Johan van Oldenbarnevelt.*

4. En voici le titre complet : *Over de Historie van het leven en sterven van Heer Johan van Oldenbarnevelt, beschreven door een liefhebber der Waarheyd*, publié pour la première fois en 1648 par un anonyme qui se désigne par les initiales R. de C. P. T.

séjour hors des Pays-Bas, ce qui n'est pas applicable à Bosch. A son tour, M. Fruin avait pensé à Jean de Haen, pensionnaire de Haarlem, qui lors du coup d'état de Maurice fut destitué et banni; il avait remarqué que le volume de 1648 contient de nombreuses observations sur la sentence portée contre Oldenbarnevelt, et que ces observations sont identiques à celles d'un manuscrit de Haen conservé à la bibliothèque royale de la Haye; qu'enfin il y a plus d'un point de ressemblance entre l'Histoire anonyme et ces remarques de Haen. Cependant, tout bien considéré, M. Fruin abandonne cette opinion et déclare que l'auteur de l'Histoire lui reste inconnu. Quoi qu'il en soit, la valeur de cet écrit est incontestable. Il concorde dans sa première partie avec une pièce manuscrite qui appartenait jadis à M. Philippe Van Limborch et dont la bibliothèque royale a fait acquisition en déc. 1862. Le Catalogue de la vente (n° 167) s'exprime ainsi à ce propos : « Jean d'Oldenbarnevelt. Récit de sa vie et de ses actions, dirigé contre ses accusateurs, le 14 avril 1648¹, 43 p. in-f°. Manuscrit autographe de J. d'Oldenbarnevelt; il est identique à l'Histoire de la vie et de la mort, etc., sauf à la première page; l'Histoire de la vie et de la mort, etc., est donc l'œuvre d'Oldenbarnevelt lui-même. »

Cette conclusion est excessive. M. Fruin démontre en effet que non-seulement il y a des différences, mais que de plus la fin manque au manuscrit; de ce que celui-ci est conforme au livre imprimé, il ne s'ensuit aucunement que le livre ait été composé en entier par Oldenbarnevelt; mais seulement que l'auteur du livre a eu sous les yeux un autographe du Grand-pensionnaire, c'est-à-dire un projet de remontrance autre que la Remontrance bien connue d'Oldenbarnevelt, et encore inédit. Outre ce projet de remontrance, les autres sources d'informations où a puisé notre auteur sont une lettre écrite par Oldenbarnevelt au prince Maurice et le récit de Jean Francken.

Un de ceux qui chez nous ont le plus contribué à étendre le domaine de l'histoire nationale est M. W. Vreede, professeur de droit à l'université d'Utrecht. Dans ces dernières années, M. Vreede a pris à tâche de faire connaître dans tous ses détails la vie et les actes d'un des plus célèbres hommes d'État de la république néerlandaise, Laurent-Pierre van de Spiegel, Zélandais d'origine, mais Grand-pensionnaire de Hollande depuis 1787 jusqu'à la décadence des Provinces-unies en 1795. Sous le titre : *L. P. van de Spiegel et ses contemporains (1737-1800)*, l'auteur a publié en 1874 la pré-

1. *Johan van Oldenbarnevelt. Verhaal van zijn leven en daden. gerigt tegen zijn beschuldigers.*

mière partie d'une collection que les héritiers de van de Spiegel avaient mise à sa disposition¹. Il a fait précéder cette publication d'une préface d'une centaine de pages consacrée à la biographie de l'homme d'État pour lequel il professe la plus haute estime. Parmi les nombreux documents publiés dans ce premier volume, se trouvent les « déclarations verbales faites par L. P. van de Spiegel » dans la prison où il demeura pendant quelque temps après la révolution; deux « esquisses de la vie du Grand-pensionnaire »; l'une de la main de sa fille, Anne-Marie van de Spiegel, douairière van Heeckeren van Molencate, décédée à Zutphen en 1830, l'autre d'un anonyme; un « mémoire de van de Spiegel sur la diminution de la prospérité en Zélande », daté de mars 1772; un autre sur les finances de la même province, de 1782; un autre encore sur l'origine des seigneuries appelées en Zélande *ambachtsgevolgen* (sortes de bailliages).

Au premier volume en a succédé un second en 1875, *Les Troubles de la république des Pays-Bas jusqu'à l'essai de conciliation tenté par la Prusse et la France (1780-nov. 1786)*². Dans une nouvelle préface, le savant éditeur passe rapidement en revue les actes de L. P. van de Spiegel pendant ces six années qui contiennent le germe des calamités auxquelles la glorieuse république a succombé. Parmi les documents on lira avec intérêt des « mémoires secrets » sur les divisions intestines des Pays-Bas, composés par le Grand-pensionnaire à l'usage du stathouder, ou adressés à la princesse d'Orange; des pièces relatives à la guerre que l'Angleterre fit aux treize États de l'Amérique septentrionale et aux Provinces-unies; des réflexions de van de Spiegel sur les défauts de la constitution des sept Provinces et sur les moyens d'y remédier; des projets et des considérations sur les contributions des diverses provinces aux frais communs; des documents qui se rapportent aux discussions de la République avec Joseph II; un mémoire explicatif de van de Spiegel sur la clôture de l'Escaut; des lettres sur les négociations des patriotes avec la France; des extraits des gazettes, etc.

Vers la fin de 1875, est décédé à la Haye M. le baron F. van Hogendorp, fils de Gisbert-Charles van Hogendorp, un de ceux qui

1. *Laurens Pieter van de Spiegel en zijne tijdgenooten. Eerste Deel : Zee-lands toestand en verhouding tot de unie (1766-1786), met de nagelaten staatkundige geschriften, brieven en andere papieren van den Raadpensionaris toegelicht door G. W. Vreede*; publiée dans les Œuvres de la Société zélandaise des sciences (*Het Zeeuwsch genootschap der Wetenschappen*); 521 p.

2. *De Staatsgeschillen in de Nederlandsche republiek tot de door Pruisen en Frankrijk beproefde bemiddeling*; 650 p.

en 1813 avaient ressuscité l'indépendance nationale. Il a publié les *Lettres et Mémoires* de son père¹ en 2 vol.; déjà en 1869 il avait fait paraître un opuscule² sur les événements de cette mémorable année 1813 et l'avait enrichi de pièces justificatives. Il songeait à en ajouter quelques autres, mais la mort l'en a empêché, en même temps qu'elle le forçait de laisser achevé l'ouvrage cité plus haut; les parents du défunt ont bien voulu publier une œuvre attendue avec impatience du public lettré et patriote. Cet opuscule explique les événements des premiers temps de l'indépendance reconquise; les pièces justificatives sont au nombre de deux : 1^o des « remarques de A. R. Falck, sur le manuscrit d'un mémoire historique rédigé par M. van der Palm sur la restauration des Pays-Bas, avec des apostilles de van der Palm; » 2^o un « rapport de G. Ch. van Hogendorp, à S. A.³ » (Guillaume I) daté de l'hiver 1814, et concernant ceux qui, dans les premiers mois de l'insurrection, avaient fait preuve de courage et de zèle pour la bonne cause.

La mort était venue aussi interrompre l'histoire la plus détaillée de notre pays, publiée avec des renvois constants aux sources originales et aux livres de seconde main, celle de M. Arend⁴. Commencée en 1844, elle a été continuée depuis 1857 par M. O. von Rees, et depuis 1859 par M. W. G. Brill, professeur d'histoire nationale et de langue néerlandaise à l'Académie d'Utrecht. La part de M. Brill comprend l'intervalle de temps entre le moment où fut signée la trêve de douze ans et la paix de Westphalie. Arrivé à cette époque mémorable, M. Brill s'est retiré; il a été remplacé par M. J. van Vloten, un des écrivains les plus laborieux de notre pays. Celui-ci a déjà fait paraître quatorze livraisons qui appartiennent au 4^{er} tome du IV^e volume. Après avoir esquissé l'état général du pays pendant la paix, il fait le récit des dissensions intestines pendant les années 1649, 1650 et de la première guerre maritime que la république soutint contre l'Angleterre. A moins de circonstances imprévues, M. van Vloten espère achever l'ouvrage dans un espace de cinq à six ans.

Un autre travail qui enrichit notablement la littérature historique est celui de M. J. de Bosch Kemper, fils de Jean Melchior Kemper, lui aussi un des fondateurs de notre indépendance nationale en 1813. M. de Bosch Kemper, autrefois professeur de droit à l'Athénée

1. *Brieven en gedenkschriften van Gijsbert Karel van Hogendorp*. La Haye, Nijhoff.

2. *Gijsbert Karel van Hogendorp in 1813*, nagelaten Geschrift van Fr. baron van Hogendorp.

3. *Berigt aan zijne koninklijke Hoogheid*, door G. K. van Hogendorp.

4. *Algemeene geschiedenis des Vaderlands*, par J. P. Arend.

d'Amsterdam, membre des États-généraux, etc., débuta en 1837 dans la carrière d'écrivain et d'historien par un livre anonyme intitulé : *Les partis politiques dans les Pays-Bas septentrionaux*¹ ; ce livre, dont la vogue engagea l'auteur à se faire connaître, établit en même temps sa réputation. En 1866, il en a publié une seconde édition amplifiée sous le titre d'*Histoire politique des Pays-Bas jusqu'en 1795*². Le premier volume contient le texte ; le second les notes. Il a développé cet ouvrage, d'abord en racontant en deux volumes l'histoire de 1795 à 1830 ; puis dans une série de quatre gros volumes parus successivement, sous le titre d'*Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1830*³. Le troisième de ces volumes, qui est de 1875, va de 1839 à l'abdication de Guillaume I^{er} en 1840 ; le quatrième, qui date de novembre de la même année, va presque jusqu'à la fin de 1844. Ces quatre volumes se distinguent par des notes abondantes, la publication de pièces inédites et d'extraits des discours tenus par les membres des États-généraux. Le quatrième volume contient 570 pages de texte et 250 d'annotations.

Je terminerai en mentionnant seulement un livre tout récent de M. Rogge, *Jean Wtenbogaert et son temps*⁴.

J. A. WIJNNE.

M. G.-W. Vreede, professeur à l'Université d'Utrecht, comme notre correspondant M. Wijnne, nous fait l'honneur de nous adresser les renseignements suivants qui sont, croyons-nous, de nature à intéresser nos lecteurs, sur deux ouvrages récents :

C'est d'abord l'œuvre consciencieuse d'un jeune publiciste d'Amsterdam, M. J.-A. Sillem, qui, après avoir débuté, en 1864, par une excellente dissertation sur la carrière politique et administrative de l'intègre Gogel, ministre des finances sous la république batave et sous le gouvernement du roi Louis, a consacré plusieurs années de recherches laborieuses à l'étude d'un personnage assez mystérieux et suspect, Jean Valkenaer⁵. Fils du célèbre helléniste de l'école de Hemsterhuis L. C. Valckenaer, qui fut longtemps la gloire de l'université de Leyde, et doué lui-même d'éminentes facultés, il fut profes-

1. *De staatkundige partijen in Noord-Nederland.*

2. *Staatkundige geschiedenis van Nederland tot 1795.*

3. *Geschiedenis van Nederland na 1830.*

4. *Johannes Wtenbogaert en zijn tijd.*

5. *Het Leven van Johan Valckenaer (1759-1821)*, 2 vol. avec un portrait, Amsterdam, Van Kampen. 1876.

seur de droit à l'université de Franeker (Frise), puis à celle d'Utrecht, où les troubles politiques de 1787 l'empêchèrent d'enseigner, enfin à Leyde (1795) ; en 1796, élu membre de la convention nationale batave, il fut à deux reprises ambassadeur en Espagne ; émigré en France après l'intervention armée du duc de Brunswick et le rétablissement du stathoudérat, il avait assisté à la chute de la monarchie des Bourbons et connu la plupart des hommes marquants de la Révolution. Ses mérites et son habileté furent vivement appréciés du roi Louis qui, peu de jours avant son abdication, fit appel à son expérience, et, comme il le raconte lui-même, l'envoya à Paris avec pleins pouvoirs pour éviter l'envahissement complet de la Hollande¹. Valckenaer fut reçu par l'empereur à Rambouillet ; M. Sillem a publié deux lettres écrites de Paris par Valckenaer à Niebuhr (11 et 24 juillet 1810) ; elles contiennent d'intéressants détails sur cette démarche infructueuse et sur l'emprunt prussien que Niebuhr avait, de concert avec Valckenaer, négocié en Hollande (Pièces justificat., t. II, p. 78-85). Dans une note adressée au roi Louis le 17 février 1808, Valckenaer parle en ces termes de Talleyrand, qu'il met au premier rang de ses ennemis :

« Monsieur de Talleyrand-Périgord, maintenant prince de Bénévent, a trouvé souvent de la résistance à ses demandes répétées qu'on faisait en Espagne pendant mon séjour de six années. Il l'a attribuée à mon influence (sur Godoy). C'est à cette fatalité que je dois attribuer l'accusation de partisan de l'Angleterre qu'on a articulée contre moi. M. Schimmelpenninck, qui est mon ancien ami, me destinait, lors de son avènement au Grand-pensionnat, à mon insu, une place éminente ; il crut devoir demander l'agrément de ce ministre (Talleyrand) ; on lui conseilla d'ajourner ma nomination pendant quelque temps. »

Le troisième volume des Mémoires et correspondance de Gisbert-Charles comte de Hogendorp, publié tout récemment par son petit-fils, le comte H. de Hogendorp (voy. plus haut), donne des détails précieux sur le règne de Louis Napoléon. On lit dans le Journal jusqu'ici inédit du noble écrivain, à la date du 4^{er} avril 1809 (p. 285 et suiv.), ce passage :

« J'ai remarqué, dès les deux premières fois que je me suis rendu à l'audience, que le Roi n'aime pas d'y être entretenu d'une affaire, et qu'il veut qu'on parle aux ministres. Ce n'est pas qu'il ne s'en occupe, au contraire ; il lit tout, les suppliques, les avis, les rapports, et il

1. *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande*, 1820. T. III, p. 280 : « il (le roi) tenta un dernier moyen, et ce fut d'envoyer à Paris M. Valckenaer, homme très-fin, très-instruit, et très-actif.... »

écoute les opinions dans les conseils avant de décider. Il se réserve même toutes les décisions, dont il est tenu un registre fort exact. — Il n'y a personne, jusqu'aux ministres, qui bouge sans la permission du Roi, qui fait tout lui-même. Il en résulte qu'il se fatigue extrêmement, que les affaires s'accumulent, qu'il y a toujours stagnation de côté ou d'autre. — Il me paraît que ce jeune prince étoit dans les commencements beaucoup plus doux, d'un accès plus facile, rempli d'attention pour tout le monde, au point qu'on l'accusoit de quelque foiblesse. Je l'ai vu six fois peut-être depuis son avènement, et je puis dire que chaque fois il m'a paru *moins aimable*. »

Voici le jugement qu'après l'abdication Hogendorp a consigné en son journal (19 décembre 1811), p. 292 :

« Louis-Napoléon n'a pas passé quatre ans entiers sur un trône qui étoit promis à sa postérité, il a été notre premier roi et notre dernier. A son avènement, il avoit, disoit-on, 23 ans (né en 1778, il avait 28 ans en 1806), mais il avoit usé ses forces, ajoutoit-on, dans les débauches, et en effet un bras à peu près paralysé, des yeux éteints, annonçoient son état. Il demandoit sur sa santé l'avis de tous les médecins, il leur donnoit par écrit un exposé de ses souffrances et il avoit formé une collection volumineuse de leurs mémoires. On prétendoit qu'il s'étoit fait faire quelque violence pour accepter la couronne. — Forcé au premier abord à beaucoup de nouvelles créations, à une multitude de décrets, le roi en prit insensiblement une telle habitude, qu'il ne pouvoit plus s'en passer, et quand une chose étoit réglée, il y apportoit sans cesse des changements pour avoir le plaisir de recommencer. On fit une caricature *ordre, contr'ordre, désordre*. — Il avoit d'ailleurs une grande inconstance dans le caractère, qui impatientoit ses ministres, et qui plus que toute autre chose a déplu au public. — Le choix qu'il faisoit pour les emplois n'étoit déterminé par aucune considération de parti, et il parut ignorer par le fait qu'il en eût existé, chose louable en elle-même, mais on observa bientôt que le mérite des sujets leur servoit moins de recommandation, qu'une soumission aveugle, qualité qui est l'apanage de la médiocrité ! « *J'aime les blonds*, disoit-il, parce qu'ils sont ordinairement *plus doux*. » — Il possédoit en public tous les extérieurs de la douceur, il avoit des manières insinuant avec un air de dignité, auquel il ne manquoit qu'une taille un peu plus élevée et un physique moins décrépité. Il parloit bien, avec facilité, et se concilioit les cœurs, au moins dans les commencemens, où il fut beaucoup plus accessible que dans la suite. Parmi ses familiers il étoit libre dans ses propos, il ne cachoit pas sa mauvaise humeur, et se dédommageoit avec eux de sa contrainte en public. Ceux qui l'ont vu de loin ont dit qu'il étoit le plus honnête homme du monde, mais pas fait pour être roi. Ceux qui l'ont vu de près l'ont accusé de fausseté, et quelques-uns ont prédit que dans peu il seroit tyran. Il renvoyoit des domestiques par la seule raison qu'ils lui déplaisoient ; il prétendoit n'être pas

lié par sa parole. Aussi a-t-il promis monts et merveilles et le plus souvent n'a rien tenu. Il aimoit à répandre des grâces, et étoit sourd aux réclamations les plus fondées. Il parloit sans cesse d'économie et dépensoit des sommes énormes. Il ignoroit qu'un prince doit être moins bon que juste. Aussi *n'a-t-il guères laissé de regrets* à son départ, on a peu de tems parlé de lui et la voix publique a dit : c'étoit un fou. »

Il ne faut pas accepter ce jugement à la lettre : Hogendorp avait été éconduit comme solliciteur ou réclamant ; il en garda de la rancune. Aujourd'hui, après plus de soixante ans, le nom du roi Louis n'est prononcé en Hollande qu'avec une respectueuse sympathie. Quoi qu'il en soit, le passage est très-curieux et nous fait mieux connaître le frère infortuné de Napoléon.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire de la Confédération suisse, des plus anciens âges au temps de la Réforme, par R. VUILLEMIN. Lausanne, Bridel, 1875, 378 p. in-12. — Prix : 3 fr. 50 c.

L'auteur du présent résumé de l'histoire suisse est connu par sa continuation de l'*Histoire de la Confédération suisse* du célèbre historien Jean de Muller, ainsi que par une série de monographies sur des sujets d'histoire locale. Il explique dans une courte préface comment il est arrivé dans sa soixante-dix-septième année à commencer un nouveau travail dont il offre en ce moment la première partie au jugement du public. C'est le désir de faire pénétrer dans les masses, qui ne lisent point les travaux de science pure, les résultats de la critique moderne, « persuadé que toute conquête de la vérité est une force pour la patrie. » Fidèle à ce programme, modeste autant qu'utile, M. V. nous donne en effet un résumé substantiel des ouvrages publiés depuis une génération par les principaux historiens de la Suisse allemande et française en commençant aux temps primitifs et préhistoriques, jusqu'au moment où Zwingli élève sa voix dans Zürich pour y prêcher la Réforme. Il n'y a pas lieu, sans doute, de faire de grandes recherches critiques à propos d'une narration aussi peu étendue ; mais, sans nous arrêter davantage aux détails, nous pouvons dire que le volume de M. V. répond à toutes les exigences raisonnables qu'on peut élever à propos d'un livre de cette nature. Son style est précis sans être trop sec, et ne pèche point par le style ampoulé de certains manuels français. Il ne fait point d'érudition, n'a point de notes savantes au bas des pages, mais on sent en le lisant qu'il connaît fort bien son sujet et que ce n'est point en extrayant de droite et de gauche, sans jugement critique, qu'il a composé son volume. Aussi peut-on le recommander en toute conscience à ceux qui, trop pressés pour faire une étude de détail, voudraient connaître et se rappeler les faits principaux de l'histoire suisse au moyen âge.

Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten von G.-F. OCHSENBEIN. Freiburg, Bielmann, 1876, 1 vol. in-4° de xxii et 680 pages. Prix : 12 francs ¹.

M. le pasteur Ochsenbein, de Fribourg, n'est pas seulement le rédac-

1. *Les documents du siège et de la bataille de Morat.*

teur principal du recueil dont nous venons de transcrire le titre. Dès la fin de l'année 1874, il a fait insérer dans le journal le *Bund* une dissertation étendue¹, où il s'est appliqué à réfuter point par point l'ouvrage américain de Foster Kirk, et depuis la mise en vente de ses *Urkunden*, il a, pour ainsi parler, achevé son œuvre en offrant au grand public un récit on ne peut plus détaillé du siège et de la bataille de Morat². Nous éprouverions peut-être quelque embarras à juger en toute équité le premier de ces écrits; mais nous ne voulons pas laisser passer un travail aussi considérable que l'*Urkundenbuch*, sans payer à l'éditeur le juste tribut d'éloges qui lui revient pour le zèle infatigable avec lequel il s'est acquitté de son mandat.

Sans doute, il s'en faut de beaucoup que tout soit neuf dans cette monumentale compilation. Sur les 562 numéros dont se compose la première section (*Manuale und Missiven*, p. 1-410), 150 pour le moins sont empruntés aux *Dépêches milanaises* de M. F. de Gingins. Une centaine d'autres, si nous sommes bien informé, ont été tirés de divers recueils suisses ou étrangers. Enfin, les registres mêmes du Conseil de Berne, dont les extraits forment à tous égards la partie la plus importante de cette section, avaient été déjà consultés par M. E. de Rodt, qui en a fait usage il y a plus de trente ans, dans son *Histoire des guerres de Charles le Téméraire* (deux volumes, Schaffhouse, 1843-44). Mais outre que M. Ochsenbein nous en a le premier donné le texte, et qu'il y a joint, un peu plus loin, une longue série de comptes de guerre ou de rôles militaires entièrement inédits (*Rechnungen und Rædel*, p. 527-656), — le seul fait que toutes ces pièces sont maintenant réunies en un corps d'ouvrage suffit pour leur assurer, aux yeux de l'historien, une valeur qu'elles ne pouvaient avoir lorsqu'elles étaient encore à demi cachées dans nos archives ou dispersées dans un assez grand nombre de collections. On verra d'ailleurs, par le rapport préliminaire que le rédacteur a fait au comité de la fête (p. III-X), ce qu'un travail en apparence purement mécanique a coûté en réalité de patientes recherches, et l'on se convaincra sans peine qu'il eût été difficile de rencontrer, pour le mener à bonne fin, un ouvrier plus consciencieux et plus dévoué. Toutefois, comme le dévouement le plus méritoire ne supplée pas toujours à l'expérience, l'honorable pasteur de Fribourg nous permettra, pour le cas où un second tirage deviendrait nécessaire, de lui présenter quelques remarques critiques qui lui prouveront à tout le moins avec quel intérêt nous l'avons suivi.

Et d'abord, à supposer que la section des chroniqueurs et des poètes (p. 411-526) doive être maintenue, — ce dont, pour notre part, nous

1. Réimprimée, avec d'autres articles, sous le titre de : *Kriegsgründe und Kriegsbilder des Burgunderkriegs*. Berne, 1876, Jent et Reinert; 2 volumes in-12 de 158 et 152 pages.

2. *Die Murtenschlacht am 10000 Rittertag 1476, auf den 22 juni 1876 dem Volke erzahlt von G.-F. Ochsenbein*. Fribourg, Bielmann; 186 pages, in-8°.

avouons ne pas sentir très-fort la nécessité, — il faudra y faire rentrer le texte de Diebold Schilling, de Berne, que M. O. a eu le tort de réserver pour sa *Volksschrift*. Il faudra, de plus, compléter, en les reproduisant d'après l'original latin (bibl. de Bâle), les fragments qui sont donnés du journal de Knebel, et réviser sur certains points, d'après l'excellente édition de Liliencron, le texte des ballades de Veit Weber. Enfin, il y aura lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de pratiquer çà et là, dans cette section, des coupures plus ou moins larges. Du moment qu'il ne s'agit pas de préparer les éléments d'un exercice de critique historique, il est superflu, ce semble, de s'embarrasser de témoignages dont le moindre défaut est d'être postérieurs d'un siècle tout entier aux événements de 1476, et nous ne voyons pas bien, par exemple, quel genre d'instruction un extrait de Gollut ou de Guichenon peut procurer ici au commun des lecteurs¹.

En revanche, quelque complète que puisse sembler la première section, nous regrettons que l'éditeur n'ait pas songé à tirer parti des renseignements qu'on possède aujourd'hui sur les lacunes de la correspondance publiée par M. J. de Gingins. Les recherches dont il est parlé p. vi du rapport préliminaire n'ont eu en vue qu'une seule relation de Panigaro, tandis que les archives de Milan conservent encore, parmi leurs documents inédits, « un grand nombre de pièces du temps de la même ambassade » et les lettres d'Irmy, ou de Melchior Russ, adressées, les unes de Bâle, les autres de Lucerne, à Galéas-Marie Sforza². Il se peut, nous en convenons, que ces lettres s'arrêtent aux derniers mois de l'année 1475 ; mais puisqu'on faisait profession de recueillir toutes les dépêches susceptibles de jeter quelque jour sur les dispositions des confédérés durant la phase suprême de la guerre de Bourgogne, il y avait là sans aucun doute une piste que M. O. aurait bien dû ne pas négliger.

Enfin, pour épuiser d'un seul coup le chapitre de nos griefs, nous

1. Voici, du reste, le jugement assez défavorable que M. O. lui-même a porté, p. ix, sur la plupart de ces chroniqueurs : « Was diese alten chronisten anbetrifft, so gesteh ich offen, nun das Mistrauen mancher Geschichtsforscher gegen diese klasse von Quellen zu begreifen, denn die Meisten schreiben einander ab... Hat aber der Erste einen Bock geschossen, so machts der Abschreiber gleich nach, und zieht sich so der eine und gleiche Irrthum, wie eine Seeschlange, durch die Jahrhunderte hindurch ; nicht zu reden von den spaetern Schriftstellern, die drauf los phantasiren und was sie ergonnen, für Geschichte ausgeben.... » Ce qui prouve mieux encore combien peu ils méritent de confiance, c'est qu'au beau milieu de son récit de la bataille, M. O. a dû leur fausser compagnie, pour s'en tenir à peu près exclusivement aux rapports des ambassadeurs milanais, ainsi qu'aux dépêches, fort curieuses en effet, qui lui ont été communiquées par le directeur des archives de Dresden. Cf. *die Murtenschlacht*, etc., p. 161, 163, 164, et dans le texte des *Urkunden*, p. 338-343.

2. Cf. J.-J. HISELY. *Notice biographique sur Frédéric de Gingins la Sarra*, Lausanne, 1863, p. 48-49.

ajouterons qu'on s'étonne de ne pas trouver dans ce beau travail une table analytique qui en aurait certainement doublé le prix. La vie est courte en effet; le temps des patriarches est bien loin derrière nous, et il n'est pas de portion, si restreinte soit-elle, de nos annales pour laquelle la tâche des historiens n'aille chaque jour se compliquant. Raison de plus, semble-t-il, de leur faciliter autant que possible la besogne, en les mettant à même d'embrasser d'un coup d'œil d'ensemble les matériaux anciens ou nouveaux qu'ils ont à étudier. Or, à ce point de vue, une table telle que celle que M. O. nous offre laisse beaucoup à désirer. Ce n'est pas assez, par exemple, d'enregistrer sous un certain nombre de rubriques les documents émanés de la chancellerie bernoise ou de telle autre chancellerie de l'époque. Il faudrait encore, si l'on tient à conserver une classification étrangère au recueil lui-même, qu'on rétablît d'autre part la série chronologique de ces différentes pièces, et qu'on indiquât en deux mots, pour chacune d'elles, ce que les lecteurs peuvent y chercher. Il y a là, nous le répétons, une obligation qui s'impose toujours plus à la science. L'emploi intelligent des innombrables papiers qui sortent tous les ans de nos archives n'est désormais possible qu'à cette condition; et puisqu'il s'agit ici de la guerre de Bourgogne, nous ne saurions mieux faire que de recommander à qui de droit l'exemple que le Dr Chmel a donné dans les tables magistrales de ses *Monumenta Habsburgica*.

P. VAUCHER.

Morat et Charles le Téméraire, par Ch. HOCH. Neuchâtel, Sandoz, 1876. Un volume in-12 de 472 pages, illustré de gravures et de cartes. Prix : 3 francs.

Ce petit livre, destiné à rafraîchir pour le grand public le souvenir des exploits de 1476, renferme, dans un format élégant et commode, toutes les indications qu'un lecteur de culture moyenne peut désirer. On y trouve, en particulier, sur la rencontre de Granson quelques pages intéressantes, dues à la plume de M. le colonel fédéral A. de Mandrot, et qui font bien comprendre ce que la victoire des Suisses eut, ce jour-là, de purement fortuit. Quant à la bataille plus savante ou plus compliquée de Morat, nous n'oserions assurer que l'auteur ne se soit pas çà et là un peu perdu dans le détail; mais il a du moins le mérite d'avoir très-nettement saisi le mouvement général des deux armées, et son récit, exempt de toute prétention, sera lu avec plaisir, même par les gens du métier, auxquels M. Hoch n'a point songé à l'adresser.

P. V.

JOH. JANSSEN. *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*. 1. Band. 1. Abtheilung, Deutschlands geistige Zustände beim Ausgang des Mittelalters. Freiburg in Brisgau, Herder, 1876, xxij et 260 p. 3 f. 40¹.

L'auteur du livre dont on vient de lire le titre est professeur d'histoire au gymnase de Francfort. Là il passe pour être un homme très-érudit; cette réputation se fonde sur quelques recueils de documents qu'il a publiés; le présent volume la justifie moins. M. Janssen annonce que la préface ne paraîtra qu'avec la partie suivante; on pourrait regretter ce retard, si dans ce que nous avons sous les yeux on n'apercevait pas avec une clarté suffisante les tendances de l'auteur et les principes qui le guident. Il est un *romantique* ultramontain; il veut prouver que vers la fin du moyen-âge la nation allemande était entrée, sous la double tutelle de l'Église et de l'Empire, dans une voie de progrès religieux et intellectuel, qui aurait abouti aux résultats les plus heureux, si la Réformation n'était pas venue bouleverser tout. « Sur les domaines de la religion, de la morale, de la politique, des sciences et des arts, la période de 1440 à 1517 est la vraie période de la réforme allemande » (p. 7). Pour arriver à cette conclusion, M. J. suit un chemin facile, il s'abstient généralement d'aller aux sources, ne s'inquiète d'aucune règle de critique, et ne recueille que ce qui est favorable à sa cause. De la p. v à la p. xij il énumère plus de 200 ouvrages qu'il a consultés; à l'exception d'un traité inédit de Wimpheling, d'un autre, également inédit mais incomplet, de Drithémicy, de quelques notes manuscrites communiquées par des amis, d'une demi-douzaine de livres publiés à la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle, la liste ne contient que des monographies modernes. Le travail n'est ainsi au fond qu'une compilation, avec tous les défauts de ce genre : les diverses parties des chapitres se succèdent souvent sans transition et, ce qui est plus grave, l'auteur reproduit des erreurs, dont il n'est pas responsable de sa personne, puisqu'elles sont le fait de ses prédécesseurs, mais il a eu le tort de les copier sans examen. Le sujet pourtant eût valu la peine d'être étudié plus sérieusement; la fin du moyen-âge est pour l'Allemagne, comme pour la France et l'Italie, une des périodes les plus instructives; mais il faut l'aborder sans parti-pris et voir de ses propres yeux les œuvres que l'on veut juger. On dira que M. J. n'a pas eu l'intention d'écrire pour les savants mais pour les gens *cultivés* en général, que par conséquent il a pu se borner à résumer les recherches faites par d'autres. Mais quand on est M. J. on n'est pas dispensé, même en s'adressant au grand public, d'aller au fond des choses; une étude approfondie est d'autant plus nécessaire qu'on réclame plus de confiance de la part de lecteurs moins préparés à vérifier ce qu'on leur offre.

Tel qu'il est, le livre est une suite de notices sommaires sur l'impri-

1. *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen-âge.*

merie, sur l'instruction élémentaire et religieuse du peuple, sur l'humanisme, sur les universités et sur quelques villes où ont fleuri les goûts littéraires et artistiques, sur les arts, sur la poésie et la prose. Ces notices sont entremêlées de données biographiques sur les personnages les plus marquants, et de nombreuses citations empruntées à des auteurs modernes. Le ton dominant est celui d'un enthousiasme sans réserve; d'un bout à l'autre le livre est un dithyrambe qui, à force de superlatifs et d'expressions emphatiques, finit par devenir fatigant. Comme l'auteur veut nous présenter l'époque qu'il dépeint comme une époque à peu près parfaite, il se garde d'ajouter à son tableau des ombres; il semble avoir oublié que les aspirations vers un avenir meilleur, qui se font jour à partir de la seconde moitié du xv^e siècle, paraîtraient beaucoup plus frappantes, si l'on montrait les erreurs, les abus, les vices qui restaient à détruire et que les auteurs contemporains ont été les premiers à censurer.

Comme l'espace ne nous permet pas de relever tout ce qui chez M. J. prête à la critique, nous nous bornerons à un petit nombre de remarques.

Il rattache le réveil religieux et intellectuel de l'Allemagne à l'influence du cardinal Nicolas de Cuse. On ne conteste ni les qualités ni les mérites de ce personnage; mais il serait difficile d'apporter des preuves positives de la *Welthistorische Wirksamkeit* que notre auteur lui prête. Après avoir été partisan du concile de Bâle, Nicolas s'était rallié à l'absolutisme pontifical; comme légat dans l'Empire il essaya de faire quelque bien, mais pour réussir autant que M. J. le suppose, il aurait dû procéder d'après d'autres principes que ceux qu'il était chargé de faire prévaloir; s'il était venu réellement comme « réformateur, » on n'aurait pas eu besoin de reproduire tant de fois les *gravamina* de la nation germanique contre le régime romain. C'est aussi dire beaucoup trop en lui attribuant le mérite « d'avoir ramené la théologie à la vraie intelligence des grands maîtres de l'ancienne scolastique, d'avoir fait sortir le mysticisme des bas-fonds du panthéisme et d'avoir préparé une tractation plus scientifique des dogmes. » Son principe que Dieu est à la fois le maximum et le minimum et que l'univers n'est que le minimum *contracté*, était lui-même assez panthéiste, et sa manière d'appliquer à la spéculation théologique les procédés des mathématiques était peu faite pour la rendre plus claire.

P. 47. M. J. distingue deux périodes dans l'humanisme allemand, une première plus fidèle à la tradition ecclésiastique, une seconde qu'il appelle celle de « la jeune Allemagne, païenne et hostile à l'Église. » Dans ce sens la distinction n'est pas justifiée par l'histoire. A son origine l'humanisme allemand est en général orthodoxe, mais dès l'origine aussi la tendance païenne est représentée par des poètes tels que Conrad Celtès. Ceux de la seconde période, tels que Hutter, etc., ne demandent pas seulement une réforme de l'enseignement grammatical ou logique, ils veulent aussi la réforme des abus dont souffrait l'Église;

or, ceci n'est pas nécessairement du paganisme; il n'est pas juste de les accuser « d'avoir voulu puiser toute nourriture spirituelle exclusivement dans les classiques. » D'ailleurs parmi les humanistes orthodoxes il y en avait qui professaient un principe pédagogique assez bizarre, savoir qu'il n'y a pas d'inconvénient à lire les poètes *paiens* avec des écoliers, mais qu'il est dangereux de les expliquer à des étudiants. M. J. eût caractérisé d'une manière plus complète l'humanisme de la première période, s'il avait dit quelques mots de ce pédantisme, hostile à la poésie classique et préférant même au *pieux* Virgile le moine Baptiste de Mantoue. Et pourquoi aussi ne rien dire des querelles entre ces savants susceptibles et irritables? A entendre M. J., on dirait qu'animés du même dévouement, ils avaient uni leurs efforts pour travailler fraternellement au même but; mais chacun était épris de sa personnalité, et quand quelqu'un y touchait, les injures tombaient comme de la grêle.

P. 93. M. J. cite d'après Hain une édition de la *Margarita philosophica* de 1496. Cette notice de Hain est erronée; la date 3 *Kal. Jan.* 1496 est celle des vers qu'Adam Weraker de Thémars adressa à l'auteur pour lui reprocher de retarder la publication de son livre; la première édition ne parut qu'en 1503.

P. 94, note 1. « *On prétend* que Waldtermüller a fait le premier la proposition de donner au nouveau monde le nom d'Amérique. » On ne le prétend pas sans raison. Si M. J. avait ouvert la *Cosmographiæ introductio* (S.-Dié, 1507, 4°), il y aurait trouvé des passages formels où l'auteur se sert du terme *America, quasi Americi terra*.

P. 95. « *Der angesehne Scholastiker Johann Matthias von Gegenbach.* » Lisez *Gegenbach*; et pourquoi scolastique distingué? Il n'a rien écrit; il ne fut pas théologien; après avoir enseigné à Bâle la poésie, il devint professeur de droit canonique.

P. 131. « Les Dominicains de Strasbourg avaient une grande école d'architecture. » On serait reconnaissant à M. J. s'il pouvait fournir les preuves de l'existence de cette école.

P. 184. Une des opinions les plus curieuses de l'auteur est la suivante, qu'il suffira de mentionner : « Aussi longtemps que l'Allemagne a été fidèle au catholicisme, la veine humoristique a été riche et forte, » témoin les fêtes des fous et de l'âne, les facéties, les contes populaires, certaines images dans les églises et dans les livres. » « *L'humour* n'est possible qu'à des époques croyantes et énergiques; on ne peut être gai, libre, hardi dans la vie, que quand on a la foi; dès qu'on commence à méconnaître le principe d'autorité, ce qui avait été humoristique devient baroque et dégénère en caricature et en trivialité. » « Un artiste emploie une rare finesse, une patience infinie, un amour infini, une piété profonde pour peindre dans un petit livre de prières une Annonciation; il l'entoure d'une bordure de feuillage, où l'on voit un singe tirant avec une arbalète sur un autre qui lui présente son postérieur. Une époque abâtardie dira que cela est laid et même inconvenant, mais jadis on

connaissait le sens de cet *humour* à côté de l'histoire sainte, et le recueillement n'en était pas troublé. » Toutes ces trivialités étaient innocentes, *harmlos*, des témoignages de la touchante naïveté d'une époque pleine de foi.

P. 185. Ce qu'il y a de plus étonnant encore c'est le jugement de M. J. sur la condition des paysans : « Dans la plupart des contrées de l'Allemagne les paysans n'étaient nullement des hommes opprimés; en Franconie, en Bavière, dans le Brisgau, en Alsace, là précisément où éclatèrent les premiers symptômes de la grande révolte, ils menaient la vie la plus confortable, *in den behaglichsten Verhältnissen*; devenus arrogants par suite de leurs richesses, ils se croyaient les égaux des classes supérieures. » On se demande avec surprise où sont les preuves de cette assertion, qui au contraire est démentie par les faits les mieux constatés. Nous renvoyons M. J. à un auteur qu'il aime à citer, à Wimpfeling; qu'il lise son *Oratio vulgi ad deum*, et il verra comment cet écrivain, si dévoué à l'Église et si jaloux de l'honneur germanique, s'exprime sur la misère des paysans tyrannisés et ruinés par les seigneurs laïques et ecclésiastiques.

P. 247. « L'amour incorruptible de la vérité est le trait caractéristique de l'historiographie allemande de cette époque. » Quand, dans un intérêt politique, Wimpfeling prétend que Jules-César s'est trompé en reculant les limites de la Gaule jusqu'au Rhin, et quand dans son *Epitome rerum germanicarum*, il passe sous silence la querelle entre Henri IV et Grégoire VII, on ne peut pas appeler cela un amour incorruptible de la vérité.

Une étude impartiale de la fin du moyen-âge laisse une impression différente de celle que M. J. tend à nous faire ressentir. Si le peuple allemand de cette époque a manifesté son génie religieux par des œuvres aussi admirables que l'auteur les dépeint, il aurait dû être alors le peuple le plus moral du monde. Mais on n'a qu'à lire les poésies, les sermons, les brochures, les correspondances du temps, et l'on sera frappé de la corruption qui régnait dans toutes les classes de la société. Non, la fin du moyen-âge a été bien moins une période de progrès normal et universel, qu'une période de confusion, où fermentaient, il est vrai, les germes d'un avenir meilleur, mais où dominaient encore tous les vieux abus.

Les tableaux de M. J. sont des œuvres de fantaisie; dans sa manière de concevoir l'histoire il y a beaucoup trop d'imagination et de parti-pris.

S.

Histoire de Marie Stuart, par JULES GAUTHIER. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Thorin. Deuxième édition, 1875. 2 vol. in-8°, 593 et 575 p.

Lorsque cette histoire fut publiée pour la première fois en 1869, la cri-

tique s'en occupa beaucoup; et rien de plus juste. Nous n'en avons en France aucune sur le même sujet écrite dans un sens aussi favorable à Marie Stuart. On fut d'autant plus frappé du talent de M. Gauthier et de la sérieuse impression produite par son œuvre qu'à un jugement nouveau sur la reine d'Écosse l'accès dans nos esprits ne semblait plus être libre. Un historien à bon droit reconnu pour un maître ne l'avait-il pas naguère fermé? Cependant la discussion de ce qu'on avait cru désormais indiscutable était rouverte.

Nous ne dirons pas qu'aujourd'hui elle soit épuisée; le sera-t-elle jamais? Mais il ne serait à propos de nous y engager ici que si nous pouvions le faire à fond et en apportant dans le débat des éléments de conviction encore inconnus. Au moment où le livre de M. Gauthier venait de paraître, il était permis du moins d'en exposer en détail les jugements avec leurs preuves; maintenant il serait tard. Ne devant pas remonter trop en arrière, la seconde édition, donnée il y a quelques mois, nous autoriserait seule à un long examen; mais pour cela elle diffère trop peu de la première, malgré un certain nombre de corrections et d'additions utiles. Elle ne peut être qu'une occasion légitime de recommander la lecture et l'examen de ce remarquable travail à ceux qui auraient différé de le connaître.

Quand M. G. remit à l'étude une histoire dont le dernier mot passait chez nous pour avoir été dit, il n'avait pas l'ambition d'une lutte téméraire avec un écrivain consommé dans son art; mais il savait qu'il y a toujours place pour la vérité, et elle ne lui apparaissait pas où M. Mignet nous avait habitués à la voir. Il n'était pas d'ailleurs le premier ni le seul à croire que la sentence n'était pas sans appel. Peu d'années avant lui, Miss Strickland, dans ses *Vies des Reines d'Écosse* (1858), recommençant le procès, avait plaidé la cause de Marie Stuart. En France même, M. Wiesener (*Marie Stuart et le comte de Bothwell*, 1863, et *Revue des Questions historiques*, 1868) avait présenté de fortes objections contre l'arrêt sévère que nous avons un peu vite accepté. Et voici que récemment il est venu des auxiliaires à M. Gauthier: M. Meline (*Marie, reine d'Écosse, et son dernier historien anglais*¹, New-York, 1873), le professeur Petit (*Histoire de Marie, reine d'Écosse*, Londres, 1874), dont on ne connaît encore le manuscrit français que par une traduction anglaise; M. de Chantelauze dans une série d'articles publiés par le *Correspondant*, et dans *Marie Stuart...*, d'après le *Journal inédit de Bourgoin*, 1876; enfin M. John Hosack (*Marie, reine d'Écosse, et ses accusateurs*, Londres et Édimbourg, 1870 et 1874). Dans sa seconde édition M. Gauthier a mis quelquefois à profit l'important travail de M. Hosack, qui est de l'église presbytérienne, mais n'en a pas moins rompu avec la tradition des sombres haines de Knox.

Deux accusations terribles pèsent depuis trois siècles sur la mémoire de Marie Stuart: la complicité dans le meurtre de Darnley, la connais-

1. Cet historien est M. Froude.

sance et l'approbation du complot de Babington contre la vie d'Élisabeth. Que malgré ses lettres tirées de la cassette, malgré son mariage avec l'assassin de son mari, malgré sa correspondance avec Babington, elle soit lavée de ces deux forfaits, il restera des fautes et des imprudences, mais combien excusées par la difficulté des temps, la malice des ennemis et des traitres, combien couvertes par tant de courage, tant de grandeur de l'esprit et de l'âme, effacées par tout ce que l'infortune a de plus touchant! Au contraire, adultère et meurtrière, complice, dans sa captivité, des fanatiques enrôlés pour l'assassinat de la reine d'Angleterre, sa prison et son supplice peuvent être encore des attentats contre l'indépendance des couronnes et l'inviolabilité des têtes royales; la juridiction est attaquant, et le droit des gens réclame, mais non pas le droit rigoureux des représailles, non pas la sympathie; à peine, à l'heure de l'expiation cruelle, la pitié. Le crime de Kirk-of-field et la conspiration régicide de 1586 sont donc les deux grands problèmes de cette histoire.

La lettre de Marie à Babington, qui, sans que l'original eût été produit, fit tomber sa tête, fut, selon M. Gauthier, dénaturée, à l'instigation de Walsingham, par les interpolations du faussaire Phelipps. Le post-scriptum qu'on s'était contenté de fabriquer d'abord, comme premier essai, est la trace subsistante du faux. L'historien a repris sur cette pièce les arguments du prince Labanoff, qu'il a renforcés, particulièrement dans un passage nouveau de cette seconde édition, à la page 411 du tome II, et dans la note 3 de la page 413, qui est aussi une des additions à y remarquer. Il ne répond pas à l'observation de M. Mignet sur l'impossibilité de trouver place à l'intercalation des passages qu'on suppose introduits frauduleusement; mais sans doute il suppose que des copies du déchiffrement ayant seules été produites, la difficulté disparaît. Les dénégations de Marie jusqu'au pied de son échafaud, dernier degré qui allait la porter devant le tribunal du souverain juge, par elle attesté, la croix en main, sont vraiment d'un grand poids.

Si, dans cette affaire de Babington, les ministres d'Élisabeth sont reconnus faussaires, on obtient beaucoup plus facilement créance quand on les accuse de l'avoir été aussi à Yorck et à Westminster, où les lettres de la cassette furent les preuves alléguées de la participation de Marie au meurtre de Darnley. L'authenticité de ces fameuses lettres a été fortement discutée par M. G., qui ne la croit pas soutenable. Son argumentation, à laquelle nous sommes forcé de renvoyer dans son livre, doit sembler bien spécieuse aux esprits les plus prévenus : nous la trouvons lumineuse.

Mais un procès comme celui qui est déféré à l'histoire entre Marie Stuart et ses ennemis ne se décide pas seulement par des dits et contredits de procureurs. Ajoutons que des témoins suspects et des lettres falsifiées laisseraient sans preuves la culpabilité de Marie Stuart, mais également son innocence. Et c'est pour cela qu'entre tous les défenseurs de la reine d'Écosse, aucun n'aura plaidé plus utilement que M. Gau-

thier. Son plaidoyer n'est pas un mémoire d'avocat habile, c'est une histoire, une histoire bien construite, qui a surtout ses preuves dans l'ensemble, dans la composition harmonieuse et l'unité du tableau. Les passions et les caractères, dont la peinture est frappante, donnent le sens des actions, qui elles-mêmes s'enchaînent et se déduisent les unes des autres. Les figures d'Élisabeth, de Cecil, de Moray et de tant d'autres ne sont pas dessinées d'une main hésitante, avec des traits qui s'accordent mal. Le tissu de leurs perfidies se montre d'un bout à l'autre, plein et serré. La physionomie de Marie se présente elle-même sans ces étranges disparates qui ailleurs étonnent dans l'horreur de ses crimes et dans la sublimité de sa mort, et que les contradictions mêmes de la nature humaine n'expliquent pas aisément. Là surtout me paraît être la force de ce livre.

Il ne s'agit pas dans une telle histoire de décider, comme le Henri IV de Voltaire s'en défendait, entre Genève et Rome. Le catholicisme, le protestantisme y sont désintéressés. Philippe II et les auteurs de la Saint-Barthélemy, Élisabeth et les fanatiques puritains d'Écosse resteront d'éternels arguments, au fond toutefois peu concluants sur le mérite des croyances, que pourront continuer à se jeter à la tête ceux qui y trouvent du plaisir. Ce qui seul ici est en question, c'est l'honneur ou l'ignominie de la suppliciée de Fotheringay. En la défendant, M. Gauthier ne s'est inspiré que de l'amour de la justice. Son beau récit, clair, simple, émouvant, restera; et son étude approfondie, si elle ne peut mettre fin à la controverse, ne sera du moins négligée par aucun de ceux qui cherchent la vérité.

Paul MESNARD.

The earls of Middleton, lords of Clermont and of Fettercairn, and the Middleton family, by A.-C. Biscoe. Londres, H. King et C^o, 1876, 8°, x-375 pages. Prix : 13 fr. 40 c.

On trouve des seigneurs écossais du nom de Middleton depuis le XIII^e s.; mais l'histoire ne commence pour cette famille qu'au XVII^e, avec John, né vers 1621. La vie de celui qui devait prendre un jour le titre de comte de Middleton se passa presque tout entière dans les armées de la guerre civile. Il servit d'abord en France; il en fut bientôt rappelé par l'assemblée suprême des *Covenantaires*, quand ceux-ci se résolurent à la résistance contre Charles I^{er} (1639). Il avait alors 18 ans. Il fut d'abord capitaine dans l'armée de Montrose, puis, quand celui-ci eut passé dans le parti royaliste, il entra au service du Parlement. Son avancement y fut rapide, mais interrompu bientôt par l'*ordonnance de renoncement à soi-même*. Cette ordonnance, votée malgré l'opposition des presbytériens, ne l'atteignait pas directement; mais en fidèle Écossais, il était dévoué au parti presbytérien et donna sa démission. Il n'en continua

pas moins de porter l'épée pour la révolution : commandant en second de l'armée opposée à Montrose, son ancien général, il prit une part de plus en plus prépondérante aux opérations qui obligèrent Montrose à poser les armes et à quitter le pays (1646).

L'emprisonnement du roi et les entreprises du parti indépendant rendirent au parti royaliste en Écosse des partisans et de l'audace. Entre les Covenantaires et les partisans de la monarchie absolue, un tiers parti, celui des modérés, se forma sous le commandement du duc de Hamilton. Middleton y entra. Ce fut le commencement de sa faveur et de ses revers. Nommé baron de Fettercairn le 29 juillet 1648, il fut fait prisonnier à la bataille de Preston (17 août), mais parvint à s'échapper. De retour en Écosse, il prit les armes contre le parti du *Covenant* et fut battu. Enfin quand Charles II, reconnu roi par ceux mêmes qui avaient battu et livré Charles I^{er}, eut débarqué en Écosse, Middleton se joignit à l'armée royale : il commandait la cavalerie à la bataille de Worcester; il y fut fait prisonnier et enfermé à la Tour de Londres. Il put échapper par la fuite à une condamnation à mort.

Réfugié en France, il devint un personnage : les partisans du prétendant en Écosse désirèrent l'avoir pour chef. Charles y consentit, et Middleton alla recommencer la guerre contre Cromwell; mais il ne put jamais rassembler une armée sérieuse et fut battu par le général Monck (1654). Le titre de comte qu'il reçut deux ans plus tard fut la juste récompense de ses services.

On dépeint John de Middleton comme un brave soldat et un lieutenant expérimenté, mais avec un penchant malheureux à l'ivrognerie. Tant qu'il demeura simple officier, ce défaut fut peu remarqué. Mais la Restauration le perdit en lui donnant de l'argent, des honneurs, et en l'appelant à jouer un rôle politique. Nommé en effet commissaire royal auprès du Parlement d'Écosse, il se distingua dès les premiers jours par son intempérance et la maladresse de son zèle réactionnaire; violemment attaqué devant le roi par Lauderdale, le futur ministre de la *Cabal*, il fut disgracié (1664). C'en était fait de sa fortune : après avoir commandé pendant quelque temps le fort de Rochester, il fut nommé gouverneur de Tangers. Pepys l'y accompagna en qualité de trésorier; ses mémoires contiennent plus d'un triste détail sur ce parvenu abruti de boisson, importunant le roi de ses demandes d'argent, mourant enfin — mort digne d'Elpéor — d'une chute dans son escalier (1673).

Pepys nous fait connaître et mépriser le premier comte de Middleton; Saint-Simon a traité assez durement son fils Charles, second et dernier comte du nom. Tout jeune encore, Charles Middleton faisait une certaine figure à la cour du fils exilé de Charles I^{er}. Après la Restauration, il fut employé dans diverses missions diplomatiques qu'il remplit à son honneur. Très-bien vu du duc d'York, il fut et demeura toute sa vie très-attaché à la personne, à la famille, à la cour de Jacques II. Exempt, à ce qu'il paraît, de convictions bien vives, il conseilla vainement la prudence à son maître, refusa de se laisser convertir par lui au catholi-

cisme, et resta auprès de lui pendant les journées anxieuses qui précédèrent la fuite du roi. Il put rester en Angleterre jusqu'en 1692; mais alors il dut pour sa sûreté se retirer en France.

Avec M. Biscoe nous suivons dès lors pas à pas son histoire, qui se confond avec celle du parti jacobite. Devenu lord chancelier du roi réfugié à Saint-Germain, il entretient des correspondances secrètes avec certains jacobites demeurés en Angleterre; il soutient auprès des ministres français de Torcy, de Pontchartrain (cf. p. 182, 222, etc.) les intérêts de son maître¹; il assiste impuissant à la ruine de son parti; il meurt enfin en 1719 après s'être converti à la foi catholique.

L'auteur de ces deux intéressantes biographies avait en main de bons matériaux. Il aurait peut-être pu en faire un meilleur usage: il rapporte consciencieusement les faits, mais sans leur donner tout le relief qu'ils pourraient avoir, l'étude sur Charles Middleton n'est en maint endroit qu'une transcription ou une traduction de ses lettres encadrées dans un assez maigre commentaire. Aussi le récit est-il un peu sec et nu. D'autre part, M. B. ne parvient pas à dissiper l'impression fâcheuse que laissent au lecteur un ou deux passages de Saint-Simon. On accuse Charles de Middleton de trahison envers son roi. Ce n'est là peut-être qu'une calomnie; cependant, comme les biens du comte en Écosse ne furent pas confisqués, il faut avouer que l'accusation, surtout pour les contemporains, avait quelque fondement. Ailleurs, Saint-Simon le dépeint comme un parfait sceptique, converti par ambition au catholicisme. M. B. croit cette conversion sincère, mais sans alléguer de raisons sérieuses. Enfin on peut lui reprocher de citer ses sources d'une manière trop vague, lorsque par exemple il renvoie le lecteur « aux archives » (search in the Records), aux « papiers des Stuarts, » aux papiers de Chaillot, archives de la France, » etc.².

On peut aussi noter quelques erreurs manifestes. Quand M. B. (p. 244) dit que Louis XIV, en négociant en 1698 et 1700 les deux traités de partage, ne voulait qu'amuser Guillaume III, il se trouve en contradiction formelle avec les dépêches du marquis d'Harcourt et de Louis XIV. Certains noms propres sont mal orthographiés: Chateaurinand (p. 217) n'est qu'une faute d'impression, et Saint-Germain orné d'une s finale n'est pas une faute grave; mais on regrette de trouver le

1. M. Biscoe traduit plusieurs lettres de lui au savant abbé Renaudot qui, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, se montra chaud partisan de Jacques II. Charles Middleton n'épargne pas à son correspondant les compliments les plus louangers. « Il ne faut pas lui épargner, écrit-il plusieurs fois (cf. p. 213); c'est son faible. »

2. Parmi ces derniers (Arch. nat. K, 1303), on peut citer entre autres plusieurs lettres de Jacques II et de sa femme, Marie-Béatrice de Modène; des attestations nombreuses de miracles opérés par les reliques du « roi martyr »; des pièces authentiques constatant la réception du cœur de Jacques II et de Marie-Béatrice par les religieuses de Chaillot; quelques lettres sur la tentative du *Jeune prétendant en Écosse*, en 1715.

nom de M. de Croissy sans cesse travesti sous la forme Croiffy, dans un livre si soigné d'ailleurs comme impression, et si agréable à l'œil.

Ch. BEMONT.

Die französische Heirath. Frankreich und England 1624 und 1625, von Dr J. GOLL. Prag. Calvetsche Buchhandlung, 1876 ¹.

Ce récit des négociations qui aboutirent au mariage de la princesse Henriette-Marie avec Charles I^{er} suit la seconde partie du *Projet de mariage royal* par Guizot. Moins artiste que Guizot, moins habile que lui pour faire revivre les personnages et les événements des cours française et anglaise, l'historien allemand le dépasse de beaucoup par le soin des détails. Le Dr Goll, par exemple, donne une grande place aux négociations qui eurent pour objet l'expédition de Mansfeld, et dont la connaissance, indispensable à l'intelligence claire des relations entre les deux gouvernements à propos du mariage, a manqué à Guizot.

Malheureusement le Dr Goll n'a pas eu à sa disposition les manuscrits inédits conservés parmi les *English state papers*. Aussi son récit est-il incomplet en certaines parties, comme par exemple dans la partie relative à la disgrâce de La Vieuville; l'auteur ne nous y parle pas des offres faites par le ministre français pour conclure le mariage, sans * demander des engagements sérieux en faveur des catholiques anglais. D'autre part, il est vrai, le Dr Goll nous donne des extraits des dépêches inédites de l'ambassadeur hollandais Langerac.

Le Dr Goll a tout à fait raison de dire que les efforts de Richelieu pour entrer dans une étroite alliance avec l'Angleterre, tout en exerçant une sorte de protectorat sur les catholiques anglais, étaient condamnés d'avance; la religion avait déjà produit entre les deux pays une trop grande divergence pour qu'un des deux pût intervenir chez l'autre en matière religieuse, sans détruire toute chance d'alliance politique; mais il ne réussit pas plus que les autres à soulever le voile derrière lequel Richelieu a caché ses motifs dans ses Mémoires. Richelieu s'abusa-t-il au point de croire que sa diplomatie fut vraiment sage, ou s'aperçut-il tout simplement que le roi n'accepterait pas autre chose? Sur ce point l'imagination sera toujours excitée, sans être probablement jamais satisfaite.

M. Goll a très-bien vu l'erreur commise par le gouvernement français; mais il a été conduit par là à exagérer, je pense, l'habileté et la sagesse de ceux qui firent obstacle à ses projets. Tillières, par exemple, reçoit dans l'opuscule qui nous occupe plus d'éloges qu'on ne lui en a donné jusqu'ici. Tillières vit très-clairement à coup sûr que si l'Angleterre en venait à la guerre, elle serait entraînée par la force du sentiment protestant dans une direction tout à fait défavorable au protectorat

1. *Le mariage français. France et Angleterre en 1624 et 1625.*

français sur les catholiques anglais; mais la politique personnelle de Tillières était au contraire de venir en aide aux catholiques anglais, ouvertement et fermement, sans offrir d'alliance en retour; il ne voulait pas mettre la France en opposition avec l'Espagne. La critique est toujours facile à celui qui n'est pas intéressé aux projets de ceux qu'il critique.

SAMUEL R. GARDINER.

James the second and the duke of Berwick, by Charles TOWNSEND WILSON. — Henri King, London, 4 vol.

La composition de cet ouvrage laisse beaucoup à désirer. Le titre même n'est pas très-exact; car des deux personnages qu'il annonce le premier seul est véritablement étudié. Berwick, qui serait beaucoup plus intéressant, ne nous est montré que dans sa jeunesse, servant en sous-ordre, et ne pouvant pas encore déployer les grandes qualités qui en firent pendant la guerre d'Espagne un des premiers hommes de guerre de son temps. Les diverses parties de l'ouvrage sont mal liées, et, dans le début surtout, on marche un peu au hasard. Enfin il fourmille de citations parasites, qui ne sont pas toujours choisies avec un égal bonheur, et laissent quelquefois à désirer sous le rapport de la correction.

Mais il se recommande aussi par des qualités sérieuses et mérite d'être étudié à divers points de vue. D'abord l'auteur porte dans les questions militaires une précision de détails et une exactitude qui manquent trop souvent aux historiens ordinaires. Les chapitres qu'il a consacrés à la formation de l'armée anglaise, à la solde, au recrutement, au code qui la régit, sont pleins de renseignements curieux. L'esprit du temps se retrouve dans ces règlements qui portent la marque de leur époque. Voici deux articles du Code de Richard Cœur de Lion, partant pour la Terre-Sainte: « Celui qui tuera un homme à bord sera lié au cadavre et jeté à la mer. — Celui qui injuriera un camarade devra lui donner tant d'onces d'argent. » La rigueur des puritains ne se reconnaît-elle pas dans cet article du code de 1648? « Que nul ne se hasarde à blasphémer les noms saints et bénis de la Trinité, de Dieu le Père, de Dieu le Fils, de Dieu le Saint-Esprit, sous peine d'avoir la langue traversée par un fer rouge. » La sobriété n'est pas moins recommandée. « Tout officier qui viendra à la garde dans un état d'ivresse, ou aura une querelle dans le quartier, sera immédiatement cassé. » Il est inutile d'ajouter que ces règlements s'adoucirent sous Charles II. Le siège de Bude, les campagnes du prince de Lorraine contre les Turcs, celles de Luxembourg en Flandre, les batailles de Nerwinde et de Steinkerque sont racontées nettement, et toujours avec un grand esprit de justice pour la valeur française.

Ce n'est pourtant pas ce qui fait la véritable valeur de cet ouvrage. Il

intéresse surtout par les sentiments qui animent l'écrivain. La révolution de 1688 marque pour l'Angleterre une période nouvelle. De cette époque date pour elle l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, la pratique sincère de la liberté politique, enfin son intervention dans les affaires du continent et sa prépondérance maritime. Aussi la plupart de ses historiens célèbrent-ils cette révolution avec un véritable enthousiasme et ferment-ils les yeux sur ce qu'elle a pu avoir de bas et de misérable. Macaulay s'est laissé plus que tout autre entraîner par ses convictions libérales non moins que par son admiration pour Guillaume d'Orange et a transformé cet événement en une véritable épopée, dans laquelle Guillaume réunit les qualités d'Ulysse à celles d'Achille, tandis que Jacques II ne s'élève guère au-dessus de Thersite. Dans la campagne d'Irlande, il n'a d'éloges que pour la valeur des protestants enfermés dans Londonderry, et relève avec une amertume mêlée d'ironie l'impuissance et la barbarie des Irlandais. M. W. s'est placé à un point de vue tout différent. Sans s'aveugler sur les fautes du roi Jacques, il ne ferme pas non plus les yeux sur les perfidies et les trahisons de tous ceux qui entourent le malheureux prince. Dans son livre, la révolution de 1688 apparaît telle qu'elle a été en effet dans l'histoire, féconde en heureux résultats, mais préparée et achevée par des moyens qui n'honorent pas la dignité humaine. Guillaume d'Orange conspire contre son beau-père, et, pour flatter des passions qu'il ne partage pas, conteste la naissance des fils de Jacques II. La princesse Anne se déclare contre son père. Les évêques appellent un prince étranger, et au même moment ils accablent Jacques de leurs protestations. Quand il va être convaincu de trahison, l'évêque de Londres se sauve par une équivoque que n'eût pas désavouée Escobar. Les familiers du prince ne valent pas mieux. Clarendon apprenant que son fils a passé à Guillaume s'indigne d'avoir un traître dans sa maison, et s'empresse de le suivre. Au milieu de ces lâches calculs on se sent pris d'une certaine compassion pour ce prince borné et cruel, mais sincère, attaché à la religion, gardant jusque dans l'exil le sentiment national, et se réjouissant même devant les Français des succès de la marine anglaise, succès qui cependant lui fermaient le chemin de la patrie et du trône. Le Jacques II de M. Wilson vaut mieux que celui de Macaulay; il est aussi plus vrai, ce n'est plus un monstre dépassant, même dans ses vices, les proportions humaines; il nous offre au contraire, dans un esprit étroit, ce mélange de qualités et de défauts qui sont la condition même de notre nature.

Les chapitres consacrés à la guerre d'Irlande ne sont pas moins attachants. Les connaissances spéciales de M. Wilson lui ont permis d'apprécier, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, cette lutte entre des forces régulières, retranchées derrière de solides murailles, ou pourvues de tout ce qui est nécessaire en campagne, et des bandes mal armées, ne reconnaissant que les chefs qu'elles se sont donnés, se dispersant au premier revers, mais également remarquables par leur bravoure dans les combats, et par leur résistance à toutes les privations. Le siège de Lon-

donderry, la bataille de la Boyne, simple échauffourée, qui, comme le dit justement M. Rousset, ne mériterait même pas le nom de combat si Schomberg n'y avait été tué, reprennent dans le livre de M. Wilson leur véritable caractère. L'historien, on le sent à chaque page, aime l'Irlande et s'émeut sur la destinée de cette sanglante Iphigénie condamnée à des sacrifices sans cesse renouvelés. Sans doute il y a quelque péril à prendre le parti des races vaincues, car le plus souvent elles ne peuvent attribuer leur ruine qu'à leurs propres défauts, mais chez les nations longtemps opprimées la plupart des fautes et des misères sont l'œuvre des persécuteurs. D'ailleurs en présence des exactions et des supplices l'humanité garde toujours ses droits, et l'Irlande n'est pas au rang des nations déchues. Elle a été de tout temps fertile en bons soldats et en brillants orateurs. L'Angleterre a souvent eu l'occasion de s'en féliciter depuis qu'en changeant de politique à l'égard de l'Irlande, elle a su mettre à son service des forces qu'elle a si longtemps tournées contre elle par de cruelles injustices. Si tout le mal que l'Angleterre a jadis fait à l'Irlande n'est pas encore réparé dans le présent, du moins, l'Irlande n'a plus à se plaindre. On doit aussi savoir gré à l'historien de recueillir dans le passé les témoignages qui lui sont favorables, et surtout de contrôler, sans passion, les récits les mieux accrédités. Les brillantes peintures de Macaulay ont sans doute plus de charme que la narration simple et précise de notre écrivain, mais Macaulay sacrifie de temps en temps l'histoire à la poésie et il ne sera pas inutile de le contrôler à l'aide du livre de M. Wilson.

Hermile REYNALD.

Le clergé de 1789, par M. Jean Wallon. — Paris, Charpentier, 1876. In-12, 582 p. Prix : 3 fr. 50.

Il n'y a pas d'histoire plus mal connue que l'histoire religieuse de la France au xviii^e siècle et pendant la Révolution : le parti pris des uns et la dédaigneuse indifférence des autres ont obscurci ou laissé dans l'ombre les faits les plus importants, et l'historien qui veut savoir la vérité se trouve dans un grand embarras. On est donc assuré d'exciter l'intérêt quand on aborde aujourd'hui ces questions délicates, et le nouveau livre de M. Jean Wallon sur le *Clergé de 1789* ne pouvait manquer d'attirer l'attention. Le clergé de 1789 ! Qui ne sait en effet que la réunion si désirée des trois ordres a été son ouvrage ? qui ne se rappelle avec quelle abnégation beaucoup de ses membres ont travaillé à cette époque au bonheur de la patrie ? qui ne se demande enfin pourquoi ce même clergé, si patriote et si populaire en 1789, s'est vu persécuté quatre ans plus tard avec autant d'acharnement que la noblesse elle-même ? Il semble à première vue que M. Jean Wallon nous donnera la clef de ce problème, et le début de son livre est de nature à entretenir en nous cette espérance. L'auteur nous dit en effet

qu'il a consacré une vie déjà longue à la recherche de la vérité, qu'il est toujours resté en dehors des partis, des écoles et des sectes, qu'il n'a point de système, et qu'il déteste le parti pris. Peut-on se trouver dans de meilleures conditions pour étudier une histoire si difficile ? — Mais à peine avons-nous tourné la page, que cet observateur impartial se transforme tout à coup en sectaire : ce n'est plus un historien, c'est un pamphlétaire d'une extrême violence, qui ne ménage à ses adversaires en politique et en religion, ni les gros mots, ni les grosses accusations sans preuves suffisantes. Il est permis assurément de n'aimer pas la Compagnie de Jésus, et des catholiques français peuvent sans témérité comme sans injustice lui imputer une grande partie des maux qui affligent aujourd'hui la France et l'Église, mais je ne puis comprendre qu'une simple étude historique sur le clergé du siècle dernier se transforme en réquisitoire contre les révérends pères, et il me semble qu'un historien se condamne lui-même, quand il écrit, comme l'avoue ingénument M. Jean Wallon, pour montrer aux évêques qu'ils doivent « provoquer l'amputation des ordres religieux, » pour montrer au clergé contemporain qu'il doit se séparer de ce « parti de fanatiques et de faussaires » qu'on appelle les Jésuites.

Nous devons donc nous résigner à ne point trouver en M. Jean Wallon un guide sûr, capable de nous conduire dans cet inextricable dédale de notre histoire religieuse. Quelles que soient d'ailleurs la valeur de son travail et la justesse de ses appréciations, un homme aussi passionné ne saurait avoir plus d'autorité à nos yeux que n'en ont les Picot, les Guillon, les Barruel, les Crétineau-Joly et autres soutiens de l'ultramontanisme. La vérité, comme la vertu, se tient à égale distance des exagérations contraires, et elle sait rendre justice à l'occasion, même à des libres penseurs, même à des jésuites. Pour avoir méconnu ce grand principe, et pour n'avoir cherché dans le passé que des arguments contre le présent, M. Jean Wallon s'est réduit à faire un chapitre de mauvaise critique religieuse, au lieu de nous donner un beau livre d'histoire.

Cette préoccupation constante de l'auteur et le besoin qu'il éprouve de comparer sans cesse l'époque de 1789 à la nôtre, ont eu sur la composition même de son œuvre une influence fâcheuse. L'ouvrage est divisé en quatre livres, ou pour parler plus modestement, en quatre parties : *le Pape*, — *le Roi*, — *la Nation*, — *Fin de l'ancien régime*, et ces titres sont loin de répondre à la division naturelle des matières. En étudiant le premier livre, *le Pape*, on se demande si l'auteur ne donnera point de curieux détails sur le rôle équivoque de la cour de Rome en 1789 et sur le silence inexplicable de Pie VI avant le 9 mars 1790 ; on s'attend pour ainsi dire à des révélations, et le nom du souverain pontife n'est même pas prononcé dans tout ce premier livre. On y trouve, il est vrai, un bon résumé de notre histoire religieuse au XVIII^e siècle, et des aperçus très-justes sur les progrès de l'ultramontanisme en France depuis la malheureuse bulle de 1713, mais

du pape, pas un mot. C'est la même chose pour les trois autres livres, et bien qu'il y ait en tête du second un portrait de Louis XVI, on n'y voit nullement quel fut en 1789 le rôle religieux du monarque. En général, ce qui paraît manquer le plus à l'ouvrage de M. Jean Wallon, ce qui manque d'ordinaire aux ouvrages composés ainsi *ab irato*, c'est le plan. Il se présentait, semble-t-il, une division toute naturelle ; on pouvait se demander quelle était en 1788, après l'Assemblée des notables et avant la réunion des États-Généraux, la situation respective du haut et du bas clergé, des ecclésiastiques séculiers et des moines ; on pouvait ensuite étudier les rapports du clergé avec le roi dont il dépendait, avec la noblesse dont les évêques et les abbés étaient presque tous issus, et enfin avec le Tiers-État qui lui donnait ses curés et ses vicaires ; une pareille étude, faite avec calme et à l'aide des nombreuses brochures que l'on a publiées à la fin du siècle dernier, n'aurait pas manqué d'exciter au plus haut point l'intérêt de notre génération. Pourquoi faut-il que l'envie d'injurier des gens qui acceptent si chrétiennement les injures depuis que les *Provinciales* ne les ont pas tués ait empêché un homme de talent de voir juste et de tout voir ?

L'ouvrage de M. Jean Wallon renferme de très-curieux passages, et l'on y trouve de fort bons détails, mais je le répète, il ne saurait faire autorité dans la matière, parce qu'il est d'une partialité révoltante, parce qu'il est confus, et surtout parce qu'il est très-incomplet. L'auteur a puisé çà et là dans quelques écrits du temps des opinions et des faits à l'appui de sa thèse, il a cité plus ou moins longuement des passages plus ou moins connus, mais on peut dire avec vérité qu'il n'est pas allé aux sources ; il n'a pas vu que pour connaître l'histoire religieuse de 1789, il faut lire, extraire et analyser des centaines, que dis-je ? des milliers de documents imprimés ou manuscrits, devenus pour la plupart à peu près introuvables. Les travaux de cette nature veulent être médités longtemps, il est souvent nécessaire de connaître mille pages pour en écrire une seule, et l'on est effrayé, quand on lit les beaux ouvrages de M. de Tocqueville et de M. Taine sur l'Ancien Régime, de la somme de travail que chacun d'eux représente. Le livre de M. Jean Wallon paraît au contraire fait avec une grande précipitation, comme il convient aux œuvres de polémique ; les citations y tiennent à mon gré une place trop considérable, d'autant plus qu'elles ne sont pas enchâssées avec un art consommé, comme dans le livre de M. Taine, et que le lecteur en est souvent à se demander si c'est M. Jean Wallon qui parle, ou tel ou tel des écrivains du XVIII^e siècle.

En somme l'histoire du clergé de 1789 est encore à faire, et sans doute il se passera bien des années avant que l'on puisse entreprendre un pareil travail. L'abbé Grégoire, qui assurément n'était pas timide, avait conçu le projet d'écrire une *Histoire ecclésiastique de la Révolution française*, il en avait accumulé soigneusement les matériaux, et la première partie de ce grand ouvrage devait embrasser la période étudiée

par M. Jean Wallon. Grégoire n'a pourtant pas composé cette histoire, bien que l'Empire et les deux Restaurations lui eussent fait des loisirs; il a reculé devant une tâche aussi rude, et les innombrables documents qu'il avait réunis sont là, attendant toujours qu'un historien courageux vienne remuer ces cendres encore fumantes.

M. Jean Wallon se propose de continuer cette étude et de nous donner bientôt une histoire du clergé constitutionnel, nous la verrons paraître avec plaisir s'il renonce à son fâcheux système d'invectives et de récriminations haineuses, pour prendre enfin le ton d'un historien véritable. Autrement, il fera bien de s'en tenir là, car le public français qui s'intéresse médiocrement aux querelles religieuses de Genève, de Lausanne et de Berne, n'accueillerait pas volontiers des élucubrations d'un genre aussi douteux.

A. GAZIER.

M. DU CAMP, **Souvenirs de l'année 1848**. Paris, Hachette, 1876.
4 vol. in-12, 316 p. Prix : 3 fr. 50.

Ce très-curieux et très-amusant volume contient le récit des événements que M. Du Camp a vus et auxquels il a pris part de février à juillet 1848. Écrit avec verve et talent, ce livre ne nous donne guère que le côté pittoresque, anecdotique et comique des choses. La politique en est absente, du moins en apparence, car on sent sous chaque ligne de ces récits un sentiment de vive hostilité contre la République de 48. Ils contiennent du reste peu de faits nouveaux; mais on y trouve la confirmation d'après des renseignements personnels de plusieurs faits sur lesquels planait encore une certaine incertitude. M. D. C. nous donne en particulier une relation très-minutieuse de l'affaire du boulevard des Capucines (23 février 48). Nous y voyons que le coup de feu qui a provoqué la fameuse fusillade n'a pas été tiré par Lagrange qui n'était point là, mais par un sergent corse Giacomoni, furieux de voir un des émeutiers porter sa torche au visage de son lieutenant-colonel M. Courand. — Relativement au rapport de police publié par le premier numéro de la *Revue rétrospective* et attribué à Blanqui, M. D. C. atteste avoir entendu M. Gabriel Delessert, préfet de police sous Louis-Philippe, affirmer que Blanqui avait à plusieurs reprises fourni au gouvernement des rapports semblables. — M. D. C. dit aussi avoir entendu le 12 juin sur la place de la Concorde le général Clément Thomas s'écrier : « chargez-moi cette canaille », parole qu'il a nié plus tard avoir jamais prononcée. — Il affirme avoir vu le drapeau rouge de juin avec l'inscription « deux heures de pillage et de robes de soie ». Enfin nous pouvons recommander à ceux qui étudieront la Révolution de 48 le récit du 15 mai, dont M. D. C. a pu suivre toutes les péripéties.

Il est regrettable que M. D. C. ait ajouté à son livre une préface où se trouve une page qui ôte, il faut le reconnaître, beaucoup de valeur à son autorité. Parlant de la Révolution du 4 septembre, il affirme, avec autant d'assurance que s'il en avait les preuves entre les mains, que sans cette révolution, la paix n'aurait enlevé à la France ni l'Alsace, ni la Lorraine. Sans vouloir discuter ici le fait en lui-même, nous rappellerons la démonstration si forte de l'opinion contraire donnée par M. Sorel dans son *Histoire diplomatique de la Guerre franco-allemande*, et le fait que les personnages et le parti qui ont le plus d'intérêt à soutenir l'opinion de M. D. C. n'ont jamais pu donner une seule preuve à l'appui de leur assertion. J'ajouterai que quiconque connaît l'Allemagne a toujours regardé la défaite de la France comme devant entraîner la perte de ces provinces. En tout cas, une affirmation aussi catégorique que celle de M. D. C. en présence de tant de vraisemblances contraires et en l'absence de toute preuve positive, permettra à ses adversaires de dire qu'il est capable de transformer ses désirs en réalités et de prendre ses passions politiques pour critérium de la certitude d'un fait historique.

Galerie suisse. Biographies nationales publiées avec le concours de plusieurs écrivains suisses, par Eugène SECRETAN. Tome II^e, Lausanne, Bridel, 1876. Un volume in-8^o de 544 pages. Prix : 7 francs.

Recueil de biographies tout à la fois instructives et attrayantes, où sont représentées, dans des proportions diverses, les principales notabilités politiques, religieuses, littéraires, scientifiques et artistiques de la Suisse. Le premier volume, publié il y a trois ans, s'arrêtait au milieu du xviii^e siècle. Le deuxième renferme, avec la fin de la même époque, la plupart des précurseurs ou des témoins de la Révolution helvétique, et le groupe non moins brillant, quoique plus paisible, des hommes de la Restauration. C'est dire, comme l'éditeur le reconnaît dans son avant-propos, que la balance penche un peu en faveur de la Suisse romande ; mais c'est dire aussi qu'à côté des notices consacrées à Lavater, à Jean de Müller, à Pestalozzi, au général d'Erlach, au landammann Reinhard, etc., les lecteurs français rencontreront des noms tels que ceux de J.-J. Rousseau, de Charles Bonnet, de H.-B. de Saussure, de Fréd.-César Laharpe, de Madame de Staël, d'Aug.-Pyramus de Candolle, de Léopold Robert, de Bonstetten et de Sismondi. Le directeur de l'entreprise, qui a lui-même vaillamment payé de sa personne, a su d'ailleurs maintenir l'ordre et l'harmonie entre ses nombreux collaborateurs ; et si quelques-unes de ces notices tournent peut-être un peu trop à l'oraison funèbre, il n'en est aucune où l'on ne trouve, sous une forme plus ou moins appropiée, une somme assez ronde d'utiles renseignements.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les directeurs de la Revue historique.

Messieurs,

Vous voulez bien me communiquer le texte de l'article que vous a adressé M. Fustel de Coulanges, sur la question du wergeld des Romains dans les lois franques, en réponse à mon article du mois de juillet dernier, et me laisser maître de la forme et de l'étendue de ma réplique. Je préfère beaucoup la faire courte mais immédiate, plutôt que lui donner un développement qui vous obligerait à l'ajourner au mois de janvier. J'ai donc l'honneur de vous adresser, pour la livraison d'octobre, quelques notes dans lesquelles je me suis attaché à répondre aux points principaux de l'argumentation de M. F. de C. Veuillez agréer, etc. J. HAVET.

1^o Sur le fond même du débat, M. F. de C. ne paraît pas m'avoir bien compris. Il dit que la question est de « savoir si les lois salique et ripuaire, dans les articles où elles prononcent que les *romani* n'ont qu'un demi-wergeld, entendent parler de cette classe des affranchis (les affranchis *romani*), ou si elles visent les hommes libres de race gallo-romaine » (p. 461); il omet l'opinion tierce, celle que j'ai soutenue, qui est que dans ces articles les lois franques visaient tout à la fois ces deux catégories de personnes, parce que toutes deux ne formaient qu'une même classe, celle des hommes de nationalité romaine. Je n'ai parlé que de nationalité (voy. note 9^o), j'ai reconnu qu'il n'y avait pas à considérer la race; j'ai dit que les affranchis *secundum legem romanam* ne devaient leur nationalité qu'à la forme dans laquelle ils avaient été affranchis, et qu'ils pouvaient être de race franque aussi bien que de race gauloise. Un grand nombre des textes que M. F. de C. cite aujourd'hui dans sa réponse n'établissent que ces points non contestés. Je n'ai pas nié non plus cette proposition à laquelle M. F. de C. tient tant et pour laquelle il accumule tant de témoignages, que chez les Francs le wergeld variait suivant la condition sociale et le degré de liberté des diverses classes de personnes; il s'agit seulement de savoir s'il ne variait pas aussi suivant les nationalités, et cette seconde question est indépendante de la première. Circonscrivons nettement la question, que ces mots vagues de race ou de classe pourraient obscurcir et embrouiller. Il y avait dans le royaume franc des Francs libres, des lites, des affranchis romains, des Romains nés libres. On est d'accord à reconnaître que le wergeld des Francs libres était de 200 sous, celui des lites et des affranchis romains de 100 sous; il reste uniquement à savoir quel était celui des Romains nés libres. Était-il égal à celui des Francs

libres ou à celui des affranchis romains? Les textes qui nous donnent là-dessus quelque indice sont en petit nombre, mais ils s'accordent à rendre un même témoignage. Aucun n'indique de parité entre le Romain et le Franc; tous marquent plus ou moins explicitement la parité entre le Romain né libre et le Romain par affranchissement. Les principaux sont : — les titres 41 et 42 de la loi salique, qui attribuent le demi-wergeld au *Romanus* sans distinguer s'il s'agit d'un Romain né libre ou d'un affranchi; — le titre LXI-63 de la loi ripuaire (ci-dessus, p. 132), qui, en même temps qu'il fixe à 100 sous le wergeld de l'affranchi romain, prononce d'ailleurs l'assimilation légale de cet affranchi avec les autres hommes de nation romaine; — les formules d'affranchissement, qui indiquent l'égalité de condition de l'affranchi romain et du Romain né libre (ci-dessous, 5^o); — le titre XXXVI-38 de la loi ripuaire, qui donne positivement le wergeld de 100 sous à un Romain autre que l'affranchi (ci-dessous, 4^o). Voilà les véritables données du problème; voilà les témoignages sur lesquels j'ai cru que devait se concentrer l'attention. Pour tous les autres textes, tous ceux qui nous apprennent qu'il y avait parmi les Francs des classes différentes et que la loi les distinguait, ceux qui nous donnent des détails sur les lites et les *pueri regis*, sur les *homines ecclesiastici* et les *tabularii*, sur les affranchis romains ou autres, je ne vois pas de quelle utilité ils peuvent être dans le présent débat : ils ne touchent pas à ce qui est en question, et ils détournent l'esprit ailleurs. Je ne suivrai donc pas M. F. de C. dans l'analyse de tous ces textes¹, et je ne répondrai plus que sur quelques points de détail.

2^o (P. 462 et 463, note). Sur la question du mépris des barbares pour les Romains, M. F. de C. récuse l'autorité du texte de Liutprand que j'avais cité et il prend soin de m'avertir qu'« il est toujours prudent de vérifier les textes qu'on rencontre ». Je puis l'assurer que j'avais vérifié ce texte avant de le citer. Je ne l'ai cité, d'ailleurs, qu'à titre d'exemple, et à ce point de vue il garde toute sa valeur; ce témoignage tardif est notamment précieux en ce qu'il prouve la longue persistance du mépris que les barbares avaient gardé depuis l'époque de l'invasion, pour toute la nation romaine. Pour l'époque antérieure il y a d'autres témoignages. Il y a celui du glossaire de Cassel que j'ai cité aussi, et qui subsiste toujours quoi qu'on en dise. Il y a un passage des

1. Après cette analyse, la conclusion à laquelle M. F. de C. arrive est celle-ci : « De tout cela nous croyons pouvoir conclure : 1^o comme chose certaine, que les lois franques, comme toutes les lois barbares, tiennent compte « des conditions sociales pour l'évaluation du wergeld; 2^o comme chose probable, « qu'elles ne tiennent pas compte des races (p. 487). » Or, ce sont là deux points non contestés, et la question est toujours de savoir si les lois barbares ne tiennent pas plus de compte des nationalités que des races, et si d'ailleurs la condition sociale des affranchis romains était autre que celle des Romains nés libres. La conclusion de M. F. de C., comme son argumentation, est à côté du véritable sujet de la controverse.

miracles de saint Goar, que M. F. de C. cite lui-même aujourd'hui (p. 469), où l'on parle d'un Germain qui « détestait les hommes de langue et de race romaine »; rien n'indique, comme le dit M. Fustel (p. 469, n. 2), que ce fût là « un sentiment tout à fait individuel »; l'expression du narrateur *quodam gentilitio odio*, semblerait plutôt marquer le contraire. Il y a enfin le grand prologue de la loi salique, où la haine des Romains éclate : « Gens Francorum... Haec est enim gens quæ, fortis dum esset et valida, Romanorum iugum durissimum de suis cervicibus excusserunt pugnandum, atque post agnitionem baptismi sanctorum martyrum corpora, quæ Romani igne cremaverant vel ferro truncaverant vel bestiis lacerandum proiecerant, Franci super eos aurum et lapides prætiosos ornaverunt ». Ce prologue ne reproche pas seulement aux Romains, comme le dit M. F. de C., « d'avoir persécuté les chrétiens », il leur reproche aussi d'avoir tyrannisé les Francs; et quant aux persécutions contre les chrétiens, elles étaient bien loin alors : qui donc pouvait engager les Francs à rappeler des faits aussi anciens, sinon le désir de dire du mal des Romains? Ce sentiment hostile à l'égard des Romains n'a peut-être pas été celui de tous les barbares, mais on ne saurait nier qu'il ait existé au moins chez beaucoup d'entre eux.

3° (P. 467, note 1). M. F. de C. avait dit que, dans les ordonnances des rois mérovingiens, « si le législateur parle des Romains, c'est pour les mettre au même niveau que les Francs et leur assurer le bénéfice de leurs lois ». J'ai dit que je n'avais pas trouvé les passages auxquels ces termes font allusion. M. F. de C. ne les indique toujours pas.

4° (P. 474, dernier alinéa et note 2). Les quatre premiers paragraphes du titre xxxvi-38 de la loi ripuaire, que M. F. de C. veut écarter, sont fort importants : « Si quis Ripuarius advenam Francum interfecerit, ducentis solidis culpabilis iudicetur. Si quis Ripuarius advenam Burgundionem interfecerit, centum sexaginta solidis culpabilis iudicetur. Si quis Ripuarius advenam Romanum interfecerit, centum solidis multetur. Si quis Ripuarius advenam Alamannum seu Friesionem vel Baiuvarium aut Saxonem interfecerit, centum sexaginta solidis culpabilis iudicetur ». M. F. de C. écarte ce texte parce que les hommes dont il s'occupe sont des étrangers. Or précisément parce que ces hommes sont des étrangers, nous sommes sûrs que les divers noms dont on les désigne marquent autant de nationalités différentes : en donnant 200 sous de wergeld au Franc, 160 sous au Burgonde, à l'Alaman, au Frison, au Bavarois ou au Saxon, 100 sous au Romain, la loi établit donc positivement des différences de wergeld fondées sur les différences de nationalité. De plus le wergeld que la loi donne ici à l'étranger *romanus* est précisément le même qu'elle donne plus loin à l'affranchi *romanus* : est-il vraisemblable que cette égalité de wergeld, entre deux personnes désignées par le même nom, soit une pure coïncidence?

5° (P. 485, note 2). Rien n'autorise à prononcer que l'affranchi romain n'était pas l'égal du Romain né libre. Les arguments sur les-

quels M. F. de C. appuie ici la thèse de l'infériorité des affranchis ne sont pas suffisamment probants. Ce qui est dit de *ecclesiasticus* ou du *regius* ne prouve rien pour le *Romanus*. La formule 107 n'est pas de celles qui donnent à l'affranchi le nom de *Romanus*, elle est donc hors de la question. Quant à l'obligation d'avoir un patron et de vivre sous le *mundium* de quelqu'un, on ne la trouve dans aucune des formules qui font de l'affranchi un *Romanus*. Ce qu'on trouve dans quelques-unes de ces formules, c'est la *permission* de choisir un patron, permission qui n'emportait aucune obligation et qui rendait la liberté de l'affranchi complète : « *mundeburde vel defensionem ubicumque sibi elegere voluerit licentiam habeat elegendi* » (82); « *defensionem vero tam ecclesia vel omnem deum timentium ubicumque expetire volueritis libera et firmissima in omnibus habeatis potestatem ad hoc faciendum quicquid volueritis* » (86). Enfin M. F. de C., qui me reproche d'avoir cité incomplètement une phrase de la formule 82, ne la cite pas complètement lui-même; s'il l'eût fait, on aurait vu que cette formule ne dit nullement que l'affranchi *devra l'obsequium* « *cuicumque elegere voluerit...* ». Cette idée de devoir *l'obsequium* n'est pas dans le texte à cet endroit. Voici la phrase entière : après ces mots « *nulli heredum ac proheredum meorum nullo unquam tempore reddat libertinitatis obsequium* », on lit, suivant l'un des deux manuscrits qui nous ont conservé la formule : « *sed cuicumque elegere voluerit ipse et agnatio sua in posterum semper valeant permanere bene ingenui adque securi* » ; et suivant l'autre manuscrit : « *sed ubicumque sibi elegere voluerit ipse et agnatio eius in posterum semper valeant permanere bene ingenui...* » La première leçon ne fait pas de sens, la seconde seule en fait un : on le voit, il ne s'agit plus là d'*obsequium*, il n'est question que du lieu où l'affranchi voudra fixer son séjour, *permanere*, et sur ce point on lui donne, comme sur tous les autres, liberté complète. — Sur l'héritage de l'affranchi romain mort sans enfants, M. F. de C. ne reproduit pas exactement l'opinion que j'ai exprimée (voyez ci-dessus p. 132-133).

6° (P. 487, lignes 3 et 4 du bas). L'infériorité des Romains à l'égard du *wergeld* ne paraît pas seulement dans la loi salique. On la trouve nettement indiquée dans la loi ripuaire, au titre xxxvi-38 (ci-dessus, 4°).

7° (P. 488, note 1). « M. Havet », dit M. F. de C., « fait cette hypothèse que, si l'inégalité de *wergeld* entre les races ne paraît pas dans les lois des Wisigoths et des Burgondes, c'est que les rois qui ont rédigé ces lois l'ont fait disparaître. Alors, pourquoi Clovis II, Dagobert I^{er} et surtout Pépin et Charlemagne n'ont-ils pas fait la même réforme? Est-il sérieux de dire que la pensée ne leur en est pas venue? Pourquoi d'ailleurs toutes ces hypothèses contradictoires? » — Si les rois burgondes et wisigoths ont jugé utile d'améliorer la condition des Romains, ce n'était pas une raison pour que les rois francs fussent obligés de faire comme eux. Il n'y a d'ailleurs pas là d'hypothèses : que Gondebaud ait réformé la loi des Burgondes en faveur des Romains, c'est un fait qu'atteste Grégoire de Tours (*Burgun-*

dionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent); que les rois francs n'aient pas réformé de la même façon les lois franques, c'est un fait qu'attestent leurs capitulaires.

8° (P. 488-489.) « Comment s'y prenait-on pour établir en justice à « laquelle des deux races l'homme appartenait? » — M. F. de C. n'était apparemment pas embarrassé de cette difficulté quand il écrivait dans son *Histoire des institutions*, p. 411 : « Dans chaque procès on avait égard à la race de l'accusé ou du défendeur »; et p. 489, à propos des articles mêmes qui nous occupent : « les Francs « étaient jugés par la loi franque et les Gaulois d'après la loi romaine. « Jamais les Germains n'ont prétendu imposer aux indigènes l'usage « des lois germaniques ». Ces propositions supposent qu'on distinguait le « Gaulois » du Franc, non-seulement sous Clovis, mais encore au moins au VII^e siècle, où M. Fustel de Coulanges place la rédaction des deux lois franques. La vérité est qu'on les distinguait plus tard encore, et il est aisé de comprendre comment. Dans chaque famille devait se transmettre de père en fils la tradition de la nationalité héréditaire. Chacun avait besoin de connaître sa nationalité, non seulement pour les procès qu'il pouvait avoir à soutenir, mais aussi pour tous les actes juridiques qu'il avait journalièrement à faire. Il était impossible qu'il l'ignorât.

9° (P. 489, note 1). « M. J. Havet dans son article parle souvent de « nationalité romaine... Nous nous sommes même demandé si le fonds « de sa pensée n'était pas de substituer une distinction de nationalités à l'ancienne distinction de races. » — J'ai en effet admis que la distinction à faire au point de vue du *wergeld* était celle des nationalités, non celle des races : je regrette de voir que je ne me suis pas expliqué sur ce point, à ce qu'il paraît, assez clairement pour écarter toute équivoque. L'idée de nationalité était familière aux Romains de l'empire; ils l'exprimaient par le terme de *civitas*. La nationalité romaine s'appelait *civitas romana*. Cette nationalité avait été concédée par Caracalla à tous les habitants des provinces. Lors de l'invasion des Germains elle appartenait aux Gallo-romains comme aux autres provinciaux; elle n'appartenait pas aux barbares, qui venaient du dehors, de l'étranger. Il y avait donc dans les provinces envahies des hommes qui avaient la nationalité romaine et d'autres qui ne l'avaient pas; rien n'indique que sous les Mérovingiens cette distinction se soit effacée. La conquête franque, M. Fustel de Coulanges l'a montré dans son livre, n'avait ni détaché la Gaule de l'empire romain ni aboli dans la Gaule les lois romaines et même la souveraineté des empereurs romains : pourquoi y aurait-elle aboli la notion de la *civitas romana*, de la nationalité romaine? Nous avons d'ailleurs la preuve directe que cette notion s'est conservée. C'est à elle que font allusion plusieurs textes cités aujourd'hui par M. F. de C., p. 469. C'est elle aussi que rappellent les formules d'affranchissement et la loi ripuaire (VII^e siècle), quand elles déclarent l'affranchi citoyen romain, *civem romanum*. Mar-

culfe parle des hommes de nationalité romaine : « omnes pagenses vestros, tam Francos, Romanos, vel reliqua natione » (I, 40; Rozière, n° 1). C'est la nationalité du défendeur qui déterminait, ainsi que le rappelle M. F. de C., suivant quelle loi se jugeait chaque procès¹. Enfin le plaid de 918, auquel M. F. de C. fait allusion, suffirait à lui seul pour prouver la durée de la distinction des nationalités dans la Gaule. On y lit ces mots : « iudices, scaphinos et regimburgos, tam Gotos quam Romanos seu etiam Salicos » (*Histoire générale du Languedoc*, t. II, preuves, col. 56). On ne peut supposer que ces termes ont une signification géographique et désignent les habitants de différentes provinces : car il s'agit de plusieurs juges d'un même lieu. On ne peut pas non plus supposer que les *Romani* soient ici les hommes de condition intermédiaire entre la liberté et l'esclavage : car ces *Romani* font acte de juges, et l'on n'admettait, sans aucun doute, à prendre part aux jugements, que des hommes libres. Le terme de *Romani* désigne ici, comme celui de *Salici* et celui de *Goti*, qui l'accompagnent, non une région ou une condition sociale, mais une nationalité².

1. C'était bien en pareil cas la nationalité, non la race, que l'on considérait. L'affranchi *romanus* pouvait être un homme de race germanique; pourtant la loi ripuaire (t. LXI-63) veut que dans tous les cas il soit jugé suivant la loi romaine, parce qu'il est *civis romanus*. Pour les hommes nés libres, la nationalité résultait sans doute de la filiation et se confondait avec la race : pour les affranchis au contraire, elle résultait du mode d'affranchissement.

2. La différence de nationalité n'empêchait pas d'ailleurs que les Romains et les Francs ne fussent également sujets des rois et ne pussent être également appelés à les servir dans les fonctions publiques. Aucune des deux nations n'était étrangère au « pays »; elles étaient réciproquement étrangères (en droit) l'une à l'autre, dans le pays qu'elles habitaient en commun.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. Revue des questions historiques. Livr. de Juillet. — Le Rév. P. DELATTRE, S. J. Le Plan de la Genèse. (La Genèse est d'un bout à l'autre l'œuvre de Moïse. Il faut la considérer comme un tableau généalogique où vient s'encadrer le récit historique. L'emploi successif des mots Elohim et Jehovah n'autorise pas à y distinguer deux parties d'origine différente. Les passages relatifs à Nemrod et à la Tour de Babel ne sont pas des interpolations, et l'auteur inspiré est toujours fidèle à son plan, qui consiste à suivre surtout les destinées de la race élue sans oublier les races des gentils. Telles sont les conclusions de ce travail.) — Ul. ROBERT. Le pape Etienne X (étude très-consciencieuse. Le pape Etienne X peut être considéré comme un précurseur de Grégoire VII, moins pour les réformes qu'il tenta d'opérer dans l'Église, que par la résistance qu'il opposa à l'empereur d'Allemagne; c'est le premier pape qui entre ouvertement en lutte avec l'empire au sujet des investitures). — P. FÉRET, aumônier du lycée Henri IV. Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois. (M. F. nous semble être à côté de la question, il dit : le pape n'a prononcé la nullité du mariage qu'après avoir fait instruire le procès suivant toutes les règles de la procédure. Sur ce point on peut être d'accord avec M. F., mais il va plus loin : si la sentence prononcée par le pape est légalement inattaquable, ajoute-t-il, les historiens modernes — et M. F. cite tous les principaux — sont donc mal fondés à dire que l'affaire était arrangée d'avance et que toute cette procédure ne fut qu'une comédie. La conclusion dépasse de beaucoup les prémisses. Il faudrait au moins prouver que, dans le choix des commissaires, le pape ne s'est pas laissé influencer par le gouvernement français (M. F. l'essaie timidement, p. 102, mais sans y réussir), et discuter la valeur des moyens proposés par les procureurs du roi. Or ceux-ci sont très-faibles, et M. F. en aborde à peine l'examen. Il est parti de cette idée fautive qu'un jugement est juste quand il a été rendu dans les formes.) — L'abbé DELARC. Les origines de l'hérésie de Béranger. (Art. intéressant : les longs extraits des lettres de l'hérésiarque, que M. D. a traduits, sont curieux.) — Mélanges : 1° Marcia, la favorite de Commode, par A. DE CEULENEER (s'attache à prouver que la favorite de Commode ne fut jamais une chrétienne, qu'elle fut tout au plus une catéchumène). 2° Chabot de Brion, amiral de France, gouverneur de Bourgogne, d'après sa correspondance inédite, par Ed. de BARTHÉLEMY (contribution assez importante à l'histoire de François I^{er}). 3° La Fronde en 1652, par G. GANDY (d'après les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par M. de Cosnac). 4° Stras-

bourg, l'Alsace et le Rhin (rapide analyse de deux pièces originales qui étaient devenues très-rares, mais qui viennent d'être réimprimées : *Jacobi Wimpfelingii Germania ad rempublicam Argentinensem*. — *Thomae Murneri ad rempublicam Argentinam Germania nova* (Strasbourg, Bull 1874). 5° La *Collectio Lacensis*, par le Rév. P. CARRON. S. J. (à propos du t. III des *Acta et decreta S.S. conciliorum recentiorum*, collection entreprise par les PP. Jésuites pour faire suite à la collection des Conciles du P. Labbe. C'est à Maria-Laach que la collection a pris naissance d'où son nom. M. C. fait de ce 3^e volume un éloge bien emphatique et qui met en défiance. 6° G. MASSON. Une nouvelle collection de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (*Councils and ecclesiastical documents relating to great Britain and Ireland*, publ. par A. Haddon et W. Stubbs, 2^e vol.). 7° J. SALMON. Correspondance des contrôleurs-généraux sous le règne de Louis XIV (compte-rendu de l'ouvrage publié par M. A. de Boislisle, sous le même titre). — Courriers anglais, belge, italien, et courrier du Nord. — Chronique. — Revue des Recueils périodiques français, italiens et russes. — Bulletin bibliographique.

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes**, 3^e et 4^e livr. : DE SAULCY. Philippe le Bel a-t-il mérité le surnom de faux monnayeur ? (L'étude minutieuse des ordonnances de Philippe le Bel et des pièces de monnaies frappées sous son règne conduisent l'auteur à cette conclusion que le seul crime du roi consiste dans la multiplicité des émissions de monnaies de bas-billon, auxquelles il attribuait un cours bien supérieur à leur valeur intrinsèque. Quant aux monnaies d'or ou d'argent, leur titre n'a pas été altéré : une seule émission de gros tournois d'argent contient une altération sensible ; mais elle dura peu. L'accusation de fausse monnaie a donc été au moins singulièrement exagérée.) — J. HAVET. Série chronologique des gardiens et seigneurs des îles normandes, 1198-1461 (travail tout à fait neuf et composé avec un soin des plus méritoires). — Ul. ROBERT. Charte de S. Bernard de l'an 1140. — P. MARCHEGAY. Charte en vers de l'an 1121, composée par Hilaire, disciple d'Abailard. — C. BÉMONT. Du nom de *Traité d'Abbeville*, 1258-1259 (l'auteur prouve que ce nom est faux, que les négociations ont été poursuivies et le traité signé à Paris et à Londres ; il propose, non sans raison, d'adopter le nom de *traité de Paris*). — R. DE MAS LATRIE. Rapport sur l'organisation des archives des notaires en Italie.

III. **Revue des documents historiques**. Janv.-fév. 1876. — Lettre du connétable de Lesdiguières (du 24 fév. 1597, aux membres de la Chambre des comptes et trésoriers-généraux du Dauphiné pour les engager à ménager Gabrielle d'Estrées qui avait reçu du roi la vente du sel dans la province). — Lettre de Charles IX du 11 fév. 1573, adressée au duc d'Anjou pendant le siège de la Rochelle. — Lettre de Coligny au comte palatin du 16 mars 1563.

IV. **L'Amateur d'autographes**. Fév. 1876. — Lettre du maréchal

de la Meilleraie; lettre du maréchal de Moncey à Talleyrand, du 14 juill. 1815, pour lui expliquer sa conduite pendant les Cent-Jours.

V. — **Revue de législation française et étrangère**, 3^e livr. — F. DEMELIC. Le Droit coutumier des Slaves méridionaux, d'après les recherches de M. V. Bogisic (la base du droit de famille de ces Slaves est la communauté sanctionnée solennellement par les lois de 1807 et de 1850; mais ce droit n'est resté intact que dans les parties indépendantes, ainsi dans le Montenegro, l'Herzégovine et la Bosnie. Curieux détails). = 4^e livr. — H. HERVIEU. Recherches sur les premiers Etats généraux et les assemblées représentatives pendant la 1^{re} moitié du xiv^e siècle. 7^e et dernier article (ce travail d'une érudition solide vient d'être honoré par l'Académie des Inscriptions d'une 2^e mention au concours des Antiquités de la France). *

VI. — **Revue de Gascogne**. Juin. — J. Fr. BLADÉ. Les anciennes subdélégations de la Gascogne. — L'abbé J. GAUBIN. Monographie de La Devèze : meurtre d'Anesance; guerre de Cent-Ans. — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Lettre d'Ant. Dadine d'Auteserre (suite; fin dans la livr. suiv.). = Juillet. — R. KERVILER. H. Fr. Salomon de Virelade, Voyage en Guienne.

VII. — **Chroniques du Languedoc**, 5 juin. — E. DE BARTHÉLEMY. Lettres inédites de Joyeuse (fin). — P. FALGAIROLLE. Des Institutions municipales du Languedoc avant 1789 (fin). = 20 juin. — E. LAPIERRE. Journal de Malenfant, greffier civil au Parlement de Toulouse (1638); suite dans la livr. du 6 août. — Ph. CORBIÈRE. Jean Durant et David Barbut; suite dans la livr. du 20 juillet. (Scènes du temps de la révocation de l'édit de Nantes 1685-87; difficultés de la fuite et vie des réfugiés à l'étranger.) = 5 juillet. — THÉNARD. Voyage et réception à Toulouse d'une députation des Etats de Languedoc en 1649. = 20 juillet. — Lettres inédites de Malesherbes relatives à l'établissement d'une commission pour la révision des lettres de cachet. Profession de foi de ce ministre (1775). Notes sur les prisonniers d'état en Languedoc à la même époque. — THÉNARD, Montpellier et ses docteurs (suite). = 5 août. — Le Mémoire de Mariotte, secrétaire et greffier des Etats de Languedoc sur la discipline de cette assemblée (1704); suite dans le n^o du 20 août.

VIII. — **Revue de Champagne et de Brie** (1^{re} livraison, juillet 1876). — Cette nouvelle revue doit donner dans chaque livraison une étude historique, une étude archéologique, des documents inédits, un compte-rendu des Sociétés savantes locales, et enfin une chronique. — Comte Riant. Note sur les œuvres de Gui de Basoches. M. R. a trouvé dans un ms. de la biblio-

1. Les *Pièces fugitives* donnent la suite des *Jugemens sur la noblesse de Languedoc*, généralité de Toulouse, par M. de Bezons, intendant (xviii^e s.), et du *Journal de Faurin sur les guerres de Castres*.

thèque nationale, trois ouvrages de Gui de Basoches : le *Liber Apologeticus*, le *Liber Historiarum* depuis l'origine du monde jusqu'à la mort de Richard Cœur de Lion (1199), le *Libellus de regionibus mundi*. On n'en connaissait jusqu'ici l'existence que par Albéric de Trois-Fontaines, qui a beaucoup emprunté au second. Albéric attribue encore à Gui de Basoches un recueil de lettres que M. R. a reconnu dans un ms. de la bibliothèque de Luxembourg. Malheureusement presque toute la chronique de Gui de Basoches passa dans l'œuvre du moine de Trois-Fontaines, l'apologie n'est guère intéressante que pour la biographie de l'auteur et les lettres sont des exercices de rhétorique et des modèles épistolaires). — René KERVILER. Perrot d'Ablancourt (suite dans la livraison d'août). = Août 1876. — Abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny. — Georges LECOQ. L'archevêque de Reims et la municipalité de Saint-Quentin. — Dom Albert NOEL : L'abbaye de l'Amour-Dieu près Troisy (Marne).

IX. — **Revue historique nobiliaire**, mai-juin. — Comte de SORNAY. Epigraphie héraldique de la Nièvre (suite). — A. DAGUIN. L'Abbaye royale de Poulangy. — Lettre du prince de Condé à la noblesse du Languedoc (20 sept. 1639). Il l'invite à venir le rejoindre pour terminer heureusement la campagne qui avait déjà commencé par la prise de Salces.

X. — **Journal des Savants**. Juin. — Ch. GIRAUD. Publications historiques de l'Académie royale de Belgique. = Juillet. — A. DE LONGPÉRIER. Le *Millarès* (à propos d'une dissertation de M. Blancard, sur « une monnaie du XIII^e siècle, imitée de l'arabe par les chrétiens pour les besoins de leur commerce en pays maure »). — L. RENIER. Sur une Inscription grecque relative à l'historien Flavius Arrianus (prouve qu'Arrien était encore légat impérial propréteur de Cappadoce en 137, c'est-à-dire dans la 6^e année de sa charge). — E. EGGER. Inscription attique (décret athénien du temps de Périclès, et sans doute de l'année 446-445 av. J.-C., pour la soumission de Chalcis).

XI. — **Revue archéologique**. Juin. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Les Ligures (réfute plusieurs assertions du Dr Lagneau sur le même sujet). = Juillet. — G. PERROT. Inscription d'Asie Mineure. — F. VOULOT. Découverte d'un vicus gaulois de l'époque romaine (V. *Rev. hist.* II, 303. M. Voulot a découvert, et, le premier, étudié le monument qui nous livre le nom de ce vicus ; il le considère comme une pierre milliaire votive. Quant au nom de SARAVO, M. V. l'identifie à celui de Sarrebourg). = Août. — A. CHOISY. Notes sur les tombeaux lydiens de Sardes (l'analogie de style entre ces monuments et ceux des Étrusques confirme l'opinion qui rattache la famille étrusque à une souche lydienne). — FOUCART. Fragment inédit d'un décret de la ligue achéenne (l'inscription est de 199 ; elle confirme le témoignage de Tite-Live sur les concessions que Philippe fit à la ligue achéenne). — DUMONT.

Remarques sur les archontes athéniens postérieurs à la CXXII^e olympiade.

XII. — **Revue celtique.** Juin 1876. — E. DESJARDINS. Orographie de la Gaule à l'époque romaine (extrait d'un ouvrage actuellement sous presse, intitulé : *Géographie historique et administrative de la Gaule*).

XIII. — **Revue politique et littéraire.** 10 juin. — La « Revue historique » (longue et bienveillante analyse du 1^{er} vol. de la *Revue*). = 17 juin. — G. PERROT. L'Avènement d'Abd-ul-Aziz, souvenirs de voyage. = 12 août. — A. REYNALD. La Hollande : livres et souvenirs (fin dans le n^o du 19). = 19 août. — R. ROSIÈRES. La Légende des Croisades (la dureté de la vie féodale, l'amour du pillage et de l'aventure, voilà, dit M. R., les deux grandes causes des croisades. Il refuse absolument d'y voir un mouvement religieux. C'est excessif : la croisade de 1099 a été sans aucun doute une croisade religieuse, et c'est aussi celle qui a le mieux réussi. Malgré cette grave réserve, l'article est bon à lire et à conserver : il contient une liste incomplète, mais, telle qu'elle est, saisissante, des nombreuses croisades qui se succédèrent de l'an mil jusqu'au milieu du xv^e siècle). = 26 août. — P. BERGER. Eugène Burnouf. — A. RAMBAUD. Le Roman historique en Russie : les partisans de Pougatchef d'après le comte de Salhias.

XIV. — **Le Correspondant.** 25 mai. — NOAILLES, DUC D'AYEN. Les Publicistes américains et la constitution des Etats-Unis. — Alph. DANTIER. Jeanne-d'Arc (analyse de l'histoire de Jeanne-d'Arc par M. Wallon). = 10 juin. — P. THUREAU-DANGIN. Les Libéraux et la liberté sous la Restauration : les libéraux et M. de Martignac (1828-29) (suite et fin dans la livr. du 25 juin). (Voy. plus haut le *Bull. hist.*) — A. LANGLOIS. Macaulay, sa vie et sa correspondance ; suite et fin dans la livr. du 10 juillet (analyse intéressante de la vie et des lettres de Macaulay, par son neveu G.-O. Trevelyan). — Lord Palmerston et la question d'Orient (traduction de quelques dépêches concernant les affaires d'Orient avant la guerre de Crimée). = 25 juin. — F. BESLAY. Le Centenaire de l'indépendance américaine : l'Amérique à Paris ; suite et fin dans la livr. du 25 juillet : La Fayette et le traité du 6 fév. 1778 (articles écrits dans un esprit très-hostile à la cause américaine, à Franklin et à La Fayette en particulier ; le style vif et brillant de l'auteur les fait cependant lire avec plaisir). — Ch. DE BONNEHOSE. Le marquis de Montcalm et la perte du Canada ; suite et fin dans la livr. du 10 juillet (étude pleine d'intérêt, et qui fait vivement ressortir la figure sympathique du dernier défenseur du Canada). = 10 juillet. — Général baron AMBERT. Le feld-maréchal Radetzky (étude étrangement partielle ; s'il faut en croire l'auteur, jamais l'Italie, la Lombardie en particulier, n'a été aussi heureuse que pendant la domination autrichienne). = 26 juillet. — Ch. DE LACOMBE. Henri IV (appréciation assez vague et trop

uniformément élogieuse de la politique intérieure du premier des rois bourbons). — LÉO QUESNEL. Cinquante ans de ma vie : souvenirs du comte d'Albemarle (fort incomplet; quelques détails intéressants et inédits sur la princesse Charlotte, fille de George IV).

XV. — **Revue de France.** 30 juin. — NOURRISSON. Turgot; fin (la conclusion de l'auteur est que chez Turgot, l'homme est supérieur au politique, qu'il fut plus habile à détruire qu'à édifier. Cela est vrai dans une certaine mesure; mais il faut songer combien peu de temps Turgot passa au ministère. Parmi les influences contraires à Turgot, M. N. en a oublié une des plus puissantes, celle de la reine). = 31 juillet. — L. DEROME. Le cardinal de Retz et l'esprit d'intrigue en matière politique (étude plus littéraire qu'historique). — C. LOUVET. Les Journées de Juin 1848 (souvenirs personnels). — BARON ERNOUF. Documents nouveaux sur Marie Stuart (analyse du livre récent de M. Chantelauze). — H. THIERS. Qu'est-ce que la Serbie?

XVI. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** = *Séances.*
 — Le 2 juin, M. Desjardins a lu une note sur les *Salutations impériales d'Antoine et les balles de fronde d'Ascoli*; puis il a répondu aux attaques de M. Zanguemeister qui nie l'authenticité de ces curieux monuments.
 — Le 9 juin, M. Deloche a commencé la lecture d'un mémoire intitulé : *Les invasions gauloises en Italie au IV^e siècle : la position des Transalpins de Polybe*; il l'a continuée dans les séances des 16, 23, 30 juin, 23 juillet, 4 août. Il y réfute les théories soutenues récemment au sujet des Celtes et des Gaulois par MM. Lemierre et Bertrand; d'après lui, les Γαλάται τρανσάλπινοι seraient les habitants de la Gaule transalpine; il examine la théorie traditionnelle suivant laquelle la 1^{re} migration des Gaulois en Italie aurait eu lieu vers l'an 600 avant notre ère, et non en 390, époque de la prise de Rome, et il lui assigne les dernières années du VI^e siècle. — Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie un mémoire de M. Collignon, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Essai sur les collèges éphébiques dans le monde grec, en dehors de l'Attique*, et deux mémoires de M. Homolle, membre de la même école, l'un sur quelques inscriptions relatives à la famille de P. Lucilii Gamalae; l'autre intitulé *Recherches sur le nombre, le classement et la population des demeures de l'Attique* (séance du 23 juin). — Le 7 juillet, M. de Sainte-Marie a lu une note sur la topographie de la 1^{re} guerre punique; l'examen des lieux lui permet d'affirmer que, dans les cas où Tite-Live et Polybe diffèrent, c'est ce dernier qui a raison. — Le 14 juillet, M. Egger a lu une notice sur le décret des Athéniens au sujet de Chalcis (voy. *Journal des Savants*, cahier de juillet), et M. Duruy une étude sur la situation économique et morale de la société romaine dans les deux premiers siècles de l'Empire, il a continué cette lecture dans les séances du 21 et du 28 juillet. = *Comptes-rendus* : Avril-mai-juin. Détermination d'une date certaine comprise dans le règne d'un roi de l'ancien empire d'Égypte, par F. de SAULCY. La richesse et le christianisme à l'âge des

persécutions, par M. Ed. LE BLANT. Les Celtes et les Gaëls, par le Dr G. LAGNEAU (dans cette question si controversée, l'auteur se range à l'avis de M. A. Bertrand. Voy. une réponse de l'infatigable M. d'Arbois de Jubainville, *Rev. Archéol.*, n° de juin). Les salutations impériales d'Antoine, par M. DESJARDINS (voy. plus haut).

XVII. — **Académie des sciences morales et politiques.** = *Séances.* — Le 26 juillet, M. G. Picot a lu la 1^{re} partie d'un mémoire intitulé : *le Parlement sous Charles VIII.* — La séance du 29 juillet a été occupée en grande partie par un rapport verbal de M. Michel Chevalier, sur un important ouvrage de M. Lindsay : *History of merchant Shipping and ancient commerce.* — Les 9 et 16 août, M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome a lu un rapport sur l'origine et les travaux de l'École française (voy. *Rev. des Deux-Mondes*, 15 août); parmi les travaux exécutés par les élèves, nous mentionnerons une étude sur le *Liber pontificalis*, par l'abbé Duchêne, une dissertation sur Macarius Magnès, apologiste du III^e siècle, par le même; une collation du ms. de la chronique de Salimbene, par M. L. Clédat. M. Geffroy a rappelé aussi l'objet des missions dont MM. P. Viollet et B. Zeller ont été chargés (voy. *Rev. hist.* II, p. 183 et 307). — Les 9, 16, 23 août, M. J. Lefort a lu un travail important sur le *Droit de marché* qui est encore aujourd'hui en vigueur dans la partie de la Picardie nommée le Santerre. Il en voit l'origine dans une usurpation violente et arbitraire des fermiers qui prétendent détenir à perpétuité et transmettre à leurs héritiers les biens qu'ils ont une fois reçus à loyer. Le plus ancien règlement tendant à restreindre ce prétendu droit est du 4 nov. 1679, mais rien ne put l'abolir; il traversa même intact la Révolution, et persiste encore aujourd'hui. Dans son dernier chapitre, M. L. rapproche ce curieux droit d'autres analogues longtemps en vigueur en Hainaut, en Dalmatie, et dans certaines parties des Îles Britanniques. = *Comptes-rendus.* Juin. — ROSSEUW SAINT-HILAIRE. Expulsion des Jésuites, 1758-73; suite et fin. = Juillet-août. — H. DONIOL. La famille, l'enfance et la première jeunesse du marquis de La Fayette. — E. DE PARIEU. Brisach en 1639 et les derniers jours du duc Bernard de Saxe-Weimar. — Ch. GIRAUD. Les Bronzes d'Osuna, remarques nouvelles (suite). — Discours de MM. Bersot et Laboulaye sur la tombe de J. Michelet.

XVIII. — **Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France.** Année 1875. — E. EGGER. Des Documents qui ont servi aux anciens historiens grecs. — G. MASPERO. Fragment d'un commentaire sur Hérodote, II, cxxv. (Les 1,600 talents d'argent dépensés pour nourrir de radis, d'aulx et d'oignons les ouvriers qui bâtirent la grande pyramide ne sont qu'une légende : l'inscription qu'a vue Hérodote et qu'un prêtre égyptien lui expliqua sans la comprendre devait être une « proscynème » ou formule funéraire d'adoration où l'on priait Osiris de donner au défunt « des rations funéraires en pain, liquide, bœufs, volailles, vin, huile, encens.

étoffes », etc., ou « des rations funéraires en milliers de pains, milliers de vases de liquides », etc., ou « 1,000 pains, 1,000 vases de vin, 1,000 pièces d'étoffes », etc. — II, cxxvi. Le Chéops d'Hérodote est un simple héros de roman; son histoire appartient à une sorte de cycle romanesque où le souvenir des Ramessides se mêlait aux traditions du premier empire.) — E. CAILLEMER. Le Plaidoyer d'Isée sur la succession d'Astyphile, traduit et annoté. — QUEUX DE SAINT-HILAIRE. N. Machiavel et les écrivains grecs (Machiavel savait le grec : il traduisit de Plutarque, en changeant seulement les noms des personnages, le traité *dell' Ira e dei modi di curarla*; plus tard, il traduisit dans le 2^e chap. du liv. I des *Discours sur les décades de Tite-Live* un passage assez long emprunté au liv. VI des *Histoires de Polybe*. A ces remarques déjà faites par M. Triantaphyllis, M. de Q. ajoute que Machiavel a pu, dans un des discours d'Isocrate, trouver l'idée première du *Prince*; la lettre par laquelle Machiavel offre son livre à Laurent de Médicis offre en effet une ressemblance frappante avec l'introduction du discours adressé par Isocrate au roi de Salamine, Nicoclès. Pour d'autres emprunts de Machiavel à Diodore de Sicile, voy. *Revue hist.*, I, p. 583. — Ch.-E. RUELLE. Bibliothèque de M. A. Sathas (analyse des 4 premiers volumes; le 5^e est paru en 1876; voy. *Journal des savants*, cahiers d'Avril et de Mai. Ce volume complète la 1^{re} partie de l'œuvre si utile et si méritoire entreprise par M. Sathas. Les encouragements ne lui ont pas manqué en France et dans le monde savant. Nous espérons que le gouvernement grec, en lui continuant la subvention qui lui a été allouée jusqu'ici, le rendra capable de mettre promptement la dernière main à cette œuvre importante).

XIX. — **Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme.** Juin. — MERLE D'AUBIGNÉ. Les Martyrs de Louvain, 1537-44 (pages empruntées au t. VII de *l'Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, dont nous rendrons compte prochainement). — Documents inédits : les protestants d'Alençon en 1680. Un émigré de la révocation. = Juillet. — Le pasteur CORBIÈRE. La Guerre camisarde et ses historiens. — Documents inédits : lettres de Th. de Bèze à divers, le prince de Porcien, des Adrets, Mouy (1566-67). Le protestantisme à Bayonne (1677-80). = Août. — Le comte J. DELABORDE. Madelaine de Mailly, comtesse de Roye (introduction aux lettres inédites de la princesse, qui suivent). — Documents inédits : Extraits du Journal de Baudoin sur les Grands-Jours du Languedoc (1666-67).

XX. — **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.** 3^e livr. — Rapport du secrétaire de la Société. Parmi les publications annoncées, nous signalerons : les origines de l'historiographie à Saint-Denis, par M. G. Monod; les confrères de la Trinité, par M. H. Bordier; une conjuration parisienne en 1429, par M. Longnon; une chronique populaire inédite du xiv^e siècle, par M. J. Cousin; notes sur la géographie de l'Île-de-France, par M. Longnon; le fief des Porcherons et la famille

le Coq, par M. G. Fagniez ; une relation de la Journée des Barricades, par M. Grandmaison ; le registre du Parlement de Paris pendant le siège de Paris par Henri IV, par M. Lot ; le Journal d'un religieux du prieuré de Sainte-Catherine du Val des Écoliers (1461-69), par M. G. Fagniez ; le Journal parisien de Versoris (1519-30), par le même ; le Journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII, par M. Tuetey. — A. LONGNON. De l'emplacement de Sauriciacus, villa où se tint un concile en 589 (cette villa aurait disparu ; peut-être faudrait-il l'identifier avec Longueval, village du canton de Braine, arrondissement de Soissons, qui est situé à la source d'un cours d'eau dont le nom, Sorey, rappelle celui de la ville détruite). — A. DE BOISLISLE. Nicolas Delamare et le *Traité de la Police* (3 requêtes adressées par Delamare à Desmarests (1712-1713) ; il avait publié à ses frais les 2 premiers volumes de son traité, et touchait à la ruine. Il demande, et il obtint enfin en 1716, un neuvième sur les recettes de l'Opéra et de la Comédie française).

XXI. — Revue critique, n° 12. — B. PERLACH. Preussische Regesten (LAVISSE). = N° 13. CAHIER. Nouveaux mélanges d'archéologie (LASTEYRIE, article important). = N° 14. FUSTEL DE COULANGES. Institutions politiques de l'ancienne France (tout en admirant beaucoup les rares mérites du livre de M. de C., M. Monod contesté un grand nombre de ses conclusions. Il a négligé de parler d'un point de vue intéressant exposé par M. de C. ; l'importance prise en Gaule par la grande propriété territoriale et la création d'une sorte d'aristocratie foncière, qui devait avoir de l'influence sur le développement historique du pays). = N° 17. — RAMBAUD. La Russie épique (L. LEGER, art. important, relève plusieurs erreurs). = N° 18. — SAUVAIRE. Histoire de Jérusalem et d'Hébron (CLERMONT-GANNEAU, nombreuses observations archéologiques importantes). = N° 19. — MUELLENHOF. Deutsche Alterthumskunde (d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, art. curieux). — BESANGENET. Un officier royaliste au service de la République (LOT). = G. DURAND. Cartulaire de N.-D. de Nîmes (MOLINIER, art. favorable, trop peut-être, car si les textes édités par M. D. sont corrects, ses commentaires personnels sont pleins d'erreurs). = N° 22. — Correspondance (le poème sur François I^{er}, publié par M. Lindner comme inédit, cf. *Rev. crit.*, 1876, n° 16, p. 253, a été déjà imprimé et se trouve à la Bibl. nat. de Paris). = N° 24. — Correspondance : Réponse de M. RAMBAUD à M. LEGER. = N° 25. — LUCE. Histoire de Bertrand Du Guesclin (LOT ; art. élogieux, mais avec des réserves quant au style et quant au fond). — HONEGGER. Kritische Geschichte der französische Cultureinflüsse in den letzten Jahrhunderten (JORET, art. favorable). = N° 26. — E. DE BARTHÉLEMY. Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Altenbourg (1652-1719). — CH. DE MOUY. Correspondance inédite de Stan.-Aug. Poniatowsky et de M^e Geoffrin (1764-77). — Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers, par MAGNIEU et PRAT (T. DE LARROQUE, art. très-favorable). = N° 27. —

WERNER. Bède et son temps (BOUGIER, ouvrage insuffisant). — Ueber Garnier von Pont-Sainte-Maxence (P. MEYER, thèse sans valeur). = N° 29. — HARTWIG. Quellen und Forschungen zur æltesten Geschichte der Stadt Florenz (analyse de cet ouvrage important pour l'histoire primitive de Florence). = N° 31. — AULER. Du degré de confiance que mérite Procope (P. GUIRAUD, dissertation indigeste, et dont les conclusions sont peu probantes). — CLERMONT-GANNEAU. Inscriptions médiévales de la Palestine (SCHLUMBERGER, publication très-utile pour l'hist. des Croisades). = N° 32. — BERNHARDI. J. Milton's politische Hauptschriften (STERN, insuffisant). — GAZIER. Les dernières années du cardinal de Retz (T. DE LARROQUE ; très-intéressant ; l'auteur est parfois, dans ses jugements, trop janséniste). = N° 35. — Variétés : on annonce que M. E. Desjardins continuera l'*Année géographique* dont M. Vivien de Saint-Martin abandonne la rédaction.

XXII. — **Polybiblion**, mars. — Bibliographie de la conspiration des Poudres.

XXIII. — **Revue chrétienne**, Juin. — RECOLIN. La tour de Constance à Aigues-Mortes. = Août. — E. de PRESSENSÉ. La Vie ecclésiastique, religieuse et morale des chrétiens au II^e et au III^e siècle.

XXIV. — **Journal officiel**. — BAUDRILLART. Le luxe sous Louis XIV (19 mars, 9 avril, 3 et 20 mai, 7 juin). — A. DRUMONT. Les anciens plans de Paris (1^{er} avril). — Le premier historien de Paris, Gilles CORROZET (6 et 28 mai). — AUBÉ. Le Monde Romain (fin, 8 avril). — Les tablettes assyriennes d'Izdubar (18 avr.). — BARTHÉLEMY. Analyse de l'ouvrage de M. Viel sur les campagnes modernes (26 mars). — Comptes-rendus de la réunion des Sociétés savantes (20-26 avril). — MASSERAS. Washington (15, 18, 27 juin ; 7, 15, 30 juillet, 11, 12 août. Étude d'une lecture facile, mais peu originale et peu ferme dans ses conclusions). — BAUDRILLART. La Lutte contre le luxe au moyen-âge (31 juillet et 2 août).

XXV. — **Journal des Économistes**. = Mars. — Paul BONNAUD. Saint Louis, son administration économique et politique (d'après le livre de M. Wallon). = Mai. — Paul LAFFITTE. Notice sur Barthélemy Laffemas, contrôleur-général du commerce sous Henri IV. — Le COMTE DE BUTENVAL. Établissement en France du premier tarif général des douanes (1787-1791). I^{re} partie (suite en juin).

XXVI. — **Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie**. — A la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 1875, M. DELISLE, président, a prononcé un très-intéressant discours sur les sources de l'histoire de Normandie ; M. de BEAUREPAIRE a prononcé l'éloge de MM. A. Blanche et Cochet. — En date du 12 août 1876, la Société annonce qu'elle vient de mettre en distribution les *Mémoires du président Bigot de Monville*, et les *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*.

XXVII. — **Bulletin de la Réunion des officiers.** — La guerre de Crimée (25 mars, et avril 1876). — La guerre carliste (8 et 15 avr.). — La cavalerie française en 1806 (29 avr.). — Les sièges de Schlestadt et Neuf-Brisach en 1870 (29 avr. et 6 mai). — Le sac de Magdebourg (traduction du récit de Schiller; puisque les rédacteurs du Bulletin ont eu la gracieuseté de faire l'échange avec la *Revue historique*, ils auraient pu trouver dans notre premier numéro un article qui ne laisse rien debout du récit pathétique de Schiller). — Conduite d'un convoi de Bayreuth à Dresde en mai 1813 (19 et 21 mai. Curieux récit). — La discipline dans les temps passés et présents (24 juin, 15 juillet).

XXVIII. — **Le Spectateur militaire.** Juillet-nov. 1875; mars-juillet 1876. — A. de LORT-SÉRIGNAN. Guillaume III, étude historique et militaire. = Mai. — Baron Du CASSE. Le Rôle des armées françaises dans les révolutions politiques : Juillet 1830 (souvenirs inédits du comte de Choiseul); suite dans les livr. de Juin et Août. Février 1848 (récit d'un officier de l'armée de Paris). = Juin-Août. — Dr CHENU. La Guerre du Mexique (simples notes).

XXIX. — **Revue d'Alsace.** Juillet-sept. — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la Guerre de Trente ans (tirés des Archives de Colmar). — D. FISCHER. Le cardinal Charles de Lorraine (fin). — J. LIBLIN. Chronique de l'ancien hôtel de la douane de Colmar (fin). — Lettres du palatin J. Casimir aux Treize de Metz du 29 août 1578.

XXX. — **Messenger des sciences historiques de Belgique.** 1876, 1^{re} livr. — Lettres de l'archiduc Maximilien; impression du xv^e s. — C. VAN DER ELST. Le Maire du palais en Austrasie (très-faible; l'auteur fait venir le mot *maire* de l'allm. *Mahnen*, avertir!). = 2^e livr. A. de VLAMINCK. Études sur la Flandre impériale : 1^{re} partie.

XXXI. — **Historische Zeitschrift.** 3^e fasc. — ROEHRICHT. La Croisade des enfants en 1212 (certains auteurs ont révoqué en doute l'existence de cette croisade : si extraordinaire que le fait puisse paraître, il n'en est pas moins certain, et M. R. n'a point de peine à en démontrer la triste réalité; les textes sont précis. M. R., suivant sa méthode ordinaire, les suit pas à pas). — De l'histoire du concile de Trente (à propos de la publication du P. Theiner : *Acta genuina S.S. œcumenici Concilii Tridentinis... ab A. Massarello episcopo Thelesino ejusdem Concilii secretario conscripta.* T. I et II. Après avoir montré les grands défauts de cette publication, et combien les érudits doivent s'en défier, l'auteur de cet article analyse rapidement l'œuvre de Massarelli; il regrette que le P. Theiner n'ait pas publié le *diarium privatum* de Massarelli, journal tenu par lui au jour le jour, tandis que les *Acta genuina* ont été écrits postérieurement et ne rendent peut-être pas l'impression première). — BAUMGARTEN. Histoire de la ligue de Smalkalde (récit très-intéressant : l'auteur a pu consulter la partie de la corres-

pondance échangée entre Charles-Quint et Saint-Mauris, qui, après bien des vicissitudes, est parvenue entre les mains de la Commission royale d'histoire belge). — DELBRUECK. Sur le Caractère politique du schisme anglais au xvii^e siècle. (Ranke avait montré avec force le rôle que la politique joua dans la réformation anglaise; M. D. insiste sur cette idée en pénétrant plus avant que son devancier dans la constitution même des églises, étudiée d'après les documents contemporains.) — GRUENHAGEN. Frédéric le Grand au Rubicon (« J'ai passé le Rubicon », s'écria Frédéric en franchissant les frontières de la Silésie le 15 déc. 1740. M. G. raconte cet événement d'après les documents récemment publiés ou inédits; il montre bien que Frédéric, alors qu'il était seulement prince royal, songeait déjà à prendre la Silésie). — GREGOROVIVS. Les Archives de l'Etat à Rome (détails intéressants sur la formation de ces archives, la méthode de classification qu'on y a adoptée et particulièrement sur les Comptes de l'hôtel, comme nous dirions, des papes au xvi^e siècle).

XXXII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte** (le 3^e fasc. ne nous est pas parvenu).

XXXIII. — **Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde**. 3^e fasc. — Th. SICKEL. Programme et instructions pour la partie des *Monumenta Germaniae*, qui contiendra les *Diplomata*. — F. KALTENBRUNNER. Les *Kammerbücher* de Salzbourg et le *Codex traditionum capituli Salisburgiensis*. — K. RIEGER. Un *Dictator* du temps d'Otton I et d'Otton II (contribution à la diplomatie des Otton). — WAITZ. Langue et classification des mss. de l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre. — Mélanges : 1^o MERKEL. Notices sur plusieurs mss. des bibliothèques italiennes; 2^o le même. Sur la Bibliothèque du couvent cistercien *Santa Croce di Jerusalemme* à Rome; 3^o HAHN. Une Lettre oubliée du pape Zacharie; 4^o DÜMMLER. Extraits de mss.; 5^o HARTUNG. *Sermo de informatione episcoporum (sermo de dignitate sacerdotali)*; 6^o BARTSCH. Extraits du poème *Prora et puppis*; 7^o WATTENBACH. Sept pièces de vers tirées d'un ms. anglais du xii^e siècle. (Dans la séance de l'Académie des Inscriptions du 25 août dernier, M. Léopold Delisle a signalé cette publication : s'appuyant sur le témoignage de Jean Halée et sur un ms. du *British Museum*, il a établi que 2 au moins de ces petits poèmes sont l'œuvre de Richard de Poitiers, moine de Cluny; M. W. s'était contenté de dire que l'auteur devait être un Français, et que son style rappelait celui de Mathieu de Vendôme.)

XXXIV. — **Deutsche Rundschau**. Juin. — J. VON HARTMANN. La Guerre franco-allemande de 1870-71; suite et fin dans la livraison de Juillet. — H.-M. RICHTER. Frédéric-le-Grand d'après l'opinion publique et la littérature de son temps en Autriche (peu intéressant). = Juillet. — R. PAULI. Thomas Cromwell, « le marteau des moines » (étude remarquable sur ce personnage qui joua un si grand rôle dans l'histoire de

la réforme anglaise sous Henri VIII). = Août. — H. VON BRANDT. Les Journées de Mars 1848 à Posen, d'après ses mémoires inédits (suite).

XXXV. — **Preussische Jahrbücher**. Janvier 1876. — MAX. DUNCKER. La mission du colonel von dem Knesebeck à Saint-Pétersbourg. — = Février. — TREITSCHKE. La Prusse au congrès de Vienne. II. — ZITELMANN. Le matérialisme en histoire. = Mars. — E. ZITELMANN (suite). — R. GNEIST. Les Mémoires du Baron de Stein. — TREITSCHKE (suite) = Avril. — JULIAN SCHMIDT. La Reine Louise (deux discours de MOMMSEN et de TREITSCHKE). — Leçons et notes du Dr Theodor von Kern, professeur d'histoire à Fribourg en Brisgau. = Mai. — O. HARTWIG. Les commencements de Florence. — KARL HILLEBRAND. L'Europe après la Révolution de Juillet. — H. v. HOLST. « L'ancien Régime » au Canada. = Juin. — HARTWIG (fin). — KARL HILLEBRAND (fin). — P. ZORN. Sur les rapports de l'État et de l'Église en Suisse.

XXXVI. — **Unsere Zeit**. 15 janv. 1876. — R. DOEHN. Documents pour l'histoire de l'Union Nord-américaine depuis 1869; suite dans les livr. des 15 fév., 15 mars. = 1^{er} fév. H. KEITER. Etude sur Conrad von Bolanden. — W. LAUSER. Histoire contemporaine de l'Espagne; suite dans les livr. des 1^{er} avr., 1^{er} mai. = 15 fév. H. BARTLING. La 3^e République en France : présidence du maréchal de Mac-Mahon; suite dans les livr. des 1^{er} avril, 15 mai. = 1^{er} av. W. ROGGE. François Deak (notice nécrologique). = 15 mai. O. HENNE-AM-RHYN. Travaux des deux dernières années sur l'histoire de la civilisation; suite dans les livr. du 1^{er} et du 15 juin. = 1^{er} juin. H. B. OPPENHEIM. Sur l'Histoire intérieure de Prusse depuis 1866.

XXXVII. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte** herausgegeben von Dr Theodor BRIEGER. T. I, livraison I. Gotha 1876. — D. HERMANN WEINGARTEN. L'origine du monachisme dans la période postérieure à Constantin. (On considère universellement saint Paul de Thèbes le premier ermite et saint Antoine comme les fondateurs du monachisme. C'est là une erreur, saint Paul de Thèbes n'est pas un personnage réel. L'écrit de saint Jérôme *De Vita Pauli monachi* n'a aucune valeur historique. Le personnage de saint Antoine appartient à la poésie et non à l'histoire. — Appréciation de la Vie de saint Antoine. Elle n'est pas de saint Athanase. L'*Historia monachorum* de Rufin et les *Vitar sanctorum patrum* de Palladius méritent la même créance que les voyages de Gulliver. Saint Jérôme et Rufin sont les plus grands faiseurs de cette période. L'origine des ascètes chrétiens se relie à l'histoire des ascètes égyptiens antérieurs au christianisme. (Travaux de Brunet de Presle et de Letronne.) Le Dr Weingarten paraît adopter comme point de départ cette idée philosophique que le surnaturel n'est qu'illusion ou mensonge. Ce dogmatisme négatif facilite singulièrement la tâche du critique en face du surnaturel. Les esprits plus sceptiques qui ne nient pas *à priori* le surnaturel ou plus croyants qui en admet-

tent formellement la possibilité ne seront pas pleinement satisfaits de cet article. Enfin ceux-là même qui adoptent la formule rationaliste de M. W. seront surpris qu'une pénétrante critique psychologique n'ait pu conduire cet écrivain à caractériser saint Jérôme autrement que par le mot de *faiseur*.) = Hermann REUTER. Bernhard de Clairvaux (Esquisse littéraire très-remarquable). = A. RITSCHL. L'origine de l'Eglise luthérienne (L'auteur s'efforce de prouver qu'il faut faire à Melancton une part considérable dans l'œuvre luthérienne). = Comptes-rendus critiques des travaux relatifs à l'histoire de l'Eglise publiés en 1875. (Eloge de l'article de M. Boissier : Les origines de la poésie chrétienne. Revue des Deux-Mondes. 1^{er} Juillet 1875. — Comptendu très-favorable de l'ouvrage de M. Aubé : *Histoire des persécutions de l'Eglise jusqu'à la fin des Antonins* etc., etc.) = *Analectes*, I. Paul TSCHACKERT conteste l'attribution à Pierre d'Ailly des deux dialogues : *De querelis Franciae et Angliae* et *De jure successionis utrorumque regum in regno Franciae*. — II. G. VOIGT. Christophe Walther, correcteur d'imprimerie à Wittenberg (xv^e siècle). — III. Arm. SCHAEFER. Contribution à l'histoire de la persécution contre les Protestants en France. (Documents sur la persécution au xviii^e siècle.) — La Revue paraît dans son ensemble refléter un esprit protestant bien marqué. Ce premier numéro mérite l'attention.

XXXVIII. — **Nachrichten von der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen**. N^o 1. — NOELDEKE. Karkemisch, Circesium u. andere Euphratübergänge. (M. N. reconnaît, comme M. Maspero, l'impossibilité d'identifier Circesium et Karkemisch ; mais il n'admet pas l'identification proposée par le savant français de Karkemisch avec Bambig, Βαμβύκη, Hierapolis. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Karkemisch était situé sur la rive droite de l'Euphrate.)

XXXIX. — **Neue Militaerische Blaetter**. Janvier. — W. v. BECHTOLD. La Guerre sous-marine. Précis historique des découvertes les plus importantes dans le domaine des plongeurs de guerre sous-marins, bateaux sous-marins, emploi des matières inflammables et explosives, torpilles, etc. = Février. — W. v. BECHTOLD (suite). — Sur les télégraphes de campagne des anciens. = Mars. — Fridericana. — W. v. BECHTOLD (suite). Emploi des torpilles dans la guerre civile nord-américaine (1861-65). = Avril. — L'officier prussien (d'après le règlement de Frédéric le Grand).

XL. — **Russische Revue**. 5^e f. — KEUSSLER. La Propriété commune et l'abolition du servage en Russie ; fin : la propriété commune dans l'exposé des motifs de la loi du 19 fév. 1861. — BOGDANOW. Coup d'œil sur les voyages et explorations scientifiques dans la contrée aralo-caspienne de 1720 à 1874 ; fin dans la 6^e livr. = 6^e Livr. HASSELBLATT. La Réforme judiciaire de 1864 (fin). = 7^e Livr. VASENIUS. Histoire de la civilisation primitive des peuples finnois (d'après un livre de

M. Ahlqvist : *die Kulturwörter der westfinischen Sprachen; ein Beitrag zu der älteren Kulturgeschichte der Finen*).

XXI. — **Fraser's Magazine**. Juillet. — Le *Sessions-book* de la paroisse de Dailly (Ecosse), depuis 1691, par W. B. Scott. = Août. — A. ARNOLD. La Russie en Europe (article d'actualité). — J. A. F. La Société en Italie dans les derniers jours de la république romaine (sorte de roman historique dont la scène se passe en 88 av. J.-C. à Laxino). — Les Français en Cochinchine (esquisse de l'histoire politique des Français dans la Péninsule). — Les sessions trimestrielles des juges royaux sous Jacques I, par A. Hamilton (détails intéressants tirés des documents originaux).

XXII. — **Macmillan's Magazine**. Juin. — D. M. WALLACE. Les Communautés de village en Russie. — E. HOKPINS. Les Quakers et le Quakerisme. Suite et fin dans la livr. de Juillet. (Revue rapide de l'histoire de cette secte et des services qu'elle a pu rendre.) = Août. — Sir BARTLE FRERE, les Khojas. Les disciples du Vieux de la Montagne. (Renseignements intéressants puisés dans les débats d'un procès fameux intenté (1866) devant la haute cour de Bombay, par un noble persan, Aga Khan, qui se prétendait chef héréditaire de la secte des Khojas en qualité de descendant du Vieux de la Montagne); suite dans la liv. de sept. = Sept. — A. FREEMAN. Quelques traits de l'histoire ancienne du Northumberland.

XXIII. — **Westminster Review**. Juillet. — Lord Macaulay (d'après la publication récente de son neveu). — Vie de Robert Gray, premier évêque de la ville du Cap, et métropolitain de la province de l'Afrique méridionale (analyse de la Vie de l'évêque Gray par son fils).

XXIV. — **The Academy**. 17 Juin. — N. Pocock. Le Mariage de Henri VIII après le divorce du roi et de Catherine d'Aragon, par Harpsfield; suite et fin dans le n° du 24 Juin (analyse de l'ouvrage aussi intéressant que peu connu du dernier archidiacre catholique de Canterbury; il doit être publié bientôt en partie par lord Acton pour la *Philobiblician Society*). = 24 Juin. — ACTON. Le Récit du divorce par Harpsfield (réponse à une assertion de M. Pocock qui considère la *Vie de Henri VIII* par Le Grand comme une pure traduction de Harpsfield; au contraire les deux ouvrages auraient été écrits dans le même temps, mais d'une manière indépendante). = 1^{er} juillet. — J. HOSACK. Marie Stuart : son procès et son exécution, par M. Chantelauze (art. très-favorable). — S. R. GARDINER. Ponzani à la cour de Charles I (ses dépêches copiées récemment par J. Stevenson au Vatican ont une grande importance; elles montrent qu'un mouvement assez vif s'était produit sous Charles I pour remettre l'église d'Angleterre sous la domination du pape et que, si le roi ne tenta rien de sérieux dans ce but, il en fit assez pour alarmer les protestants sincères). = 8 Juillet. — H. BRESSLAU. Boniface, l'apôtre des Allemands. par A. Werner (art.

défavorable). = 22 Juillet. — E. WATERS. Les Registres de mariage, baptême et enterrement de la collégiale de Saint-Pierre de Westminster, p. p. J. Chester (importante contribution à la biographie anglaise). = 29 Juillet. — E. PEACOCK. Actes de la Collégiale des SS. Pierre et Wilfrid de Ripon (1452-1506) p. p. J. Fowler (donne de curieux détails de mœurs, et contient le texte d'assez nombreux testaments, qui forment la partie la plus intéressante du volume). — Les Fonds secrets sous Georges I^{er} (extraits d'un registre de la trésorerie actuellement au *British Museum*).

XLV. — **The Athenaeum**. 24 Juin. — Jacques II et le duc de Berwick par Ch. T. WILSON (ouvrage dont la composition et le style sont médiocres; le chapitre sur la guerre d'Irlande, 1689-90, ne manque pas de valeur). — W. CLIFFORD. La Vie d'Alfred par Asser (maintient contre M. Howorth l'authenticité de ce texte dont il annonce une révision prochaine). = 8 Juillet. — Les lettres des Paston 1422-1509, p. p. J. Gardiner (publication très-utile et bien faite. Voyez la *Rev. hist.* I, 298) — La 7^e grande monarchie orientale, par G. Rawlinson (comptendu très-élogieux). — Histoire d'Angleterre depuis les traités de 1815 par R. PAULI, vol. III (ouvrage de la plus haute valeur). = 22 Juillet. — H. GORDON. Sir Philip Sidney (liste de ses possessions dans le Sussex, d'après un ms. de la Bodléienne) = 29 Juillet. — La succession épiscopale en Angleterre, en Écosse et en Irlande, de 1400 à 1875, par W. BRADY (ouvrage indigeste et peu utile). — Documents relatifs à l'Irlande 1171-1251, publ. dans la série des *Calendars* du Maître des rôles par S. Sweetman (longue et intéressante analyse de ce volume). = 5 Août. — Fac-simile du Domesday-book, avec traduction par le général Harrison (la traduction et le commentaire sont aussi insuffisants que le « prétendu » fac-simile est infidèle). — Le *Uronicon anglicanum* de Raoul de Coggeshall etc. p. p. J. Stevenson, *Rolls series* (article très-sévère : les 3 opuscules publiés dans ce volume n'ont aucun lien entre eux, et le travail de l'éditeur est des plus médiocres).

XLVI. — **Edinburg Review**. Janvier. — Hommes d'Etat Écossais : Les Dalrymple. — Les deux Ampères. — Le Règne de Jacques I de Gardiner. = Avril. — Connop Thirlwall, évêque de Saint-David. — L'Histoire de la République de Florence par Gino Capponi. — Lettres et vie de lord Macaulay. = Juillet. — L'Histoire d'Angleterre par Ranke. — La campagne du comte de Paris sur le Potomac — Mémoires de lord Althorp par sir D. Lemarchant.

XLVII. — **Quarterly Review**. Janvier. — Le Royaume Normand en Sicile = Avril. — Histoire du peuple anglais, par Green. — Taine, sur l'ancien régime en France. — Kaschgar, Pamir et Tibet. = Juillet. Lord Macaulay — Les Mémoires de Ticknor.

XLVIII. — **Archivio storico italiano**. 1876, 2^e livr. — L. PASSERINI. Une Nonne du XII^e siècle; documents (voy. p. 311); suite dans la 3^e livr.

— L. FUMI. Traité entre la commune de Florence et les comtes Aldobrandeschi, pour les ports de Talamone et d'Ercole (30 avril 1251). — C. MINIERI RICCIO. Le royaume de Charles I d'Anjou en 1274 ; suite, la fin dans la 3^e livr. (voy. plus haut, p. 311). — A. BAZZONI. Lettres de l'abbé Galiani au marquis Tanucci (de Paris, 20, 27 sept., 4 oct. ; de Fontainebleau, 11, 25 oct., et 8 nov. 1762 ; détails sur la guerre et les négociations, et sur les Jésuites). — G. CLARETTA, Éclaircissements sur le règne de Charles III, duc de Savoie ; suite et fin dans la 3^e livr. (étude intéressante surtout pour les documents qui s'y trouvent publiés ; certains textes français, par ex. p. 459, paraissent bien incorrects). — C. CANTU. Le « Conciliatore » ; suite et fin : Ludovic de Brème et Silvio Pellico. — G. GIULIARI. F. Pétrarque et sa découverte des Lettres de Cicéron à Vérone. = 3^e livr. — C. GUASTI. Les Manuscrits Torrigiani ; suite. — A. REUMONT. Anecdotes historiques et littéraires ; suite : Cosme de Médicis et le baron de Canitz ; l'Histoire de la Toscane, par Galluzzi.

XLIX. — **Archivio Veneto**. T. XI, 2^e p. — G. TASSINI. Inscriptions de l'église et du couvent de S. Maria della Carità, à Venise. — A. REUMONT. Voyage en Italie du cav. Armand de Harff, de Cologne, en 1497, pub. avec une introduction et des notes ; suite et fin. — A. NERI. Gênes et le P. Vincenzo Coronelli, cosmographe célèbre du xvii^e siècle (détails biographiques). — R. FULIN. L'Expédition de Charles VIII par M. Sannudo ; suite.

L. — **Archivio Storico Lombardo**. 30 juin 1876. — P. DEL GIUDICE. La Vengeance dans le droit lombard ; suite et fin (étude intéressante ; l'auteur montre bien le caractère de la législation de Charlemagne qui ne changeait pas le droit, mais qui, par de sages règlements d'administration, réussissait à en tempérer la rigueur). — A. de C. La Nonciature vénitienne de Mgr Agostino Cusani ; suite (les dépêches publiées dans cette livr. vont du 4 avril au 26 déc. 1705 ; elles donnent surtout des nouvelles militaires). — F. C. La Roche de Soncino (sur laquelle fut bâti par les Sforza un château-fort célèbre au xvi^e siècle ; notice historique). — Encore sur la famille Morone (correspondance entre le cardinal Moroni et le cardinal Pool, intéressante pour l'histoire d'Angleterre en 1556, 1557). — G. MARTINAZZI. Occupation du château et de la ville de Novarre par le duc d'Orléans en 1495 (pièces d'archives).

LI. — **Archivio Storico Siciliano**. Fasc. III et IV. — G. SALVO Cozzo. Additions et corrections à la Bibliographie sicilienne de G. M. Mira (suite). — I. CARINI. Le professeur Cusa et les études modernes de paléographie et de diplomatique (suite). — Dom G. LANCIA. Recherches et éclaircissements sur Jean le Sicilien, chroniqueur byzantin du ix^e s. (Ce Jean a écrit une chronique que l'on supposait perdue, mais qui se retrouve en entier et mot pour mot dans l'histoire d'Amartolo ; c'est, avec les écrits de Georges de Syncelle et de Théophane le confesseur,

une des sources de la chronique de Cedrenus). — G. SALVO COZZO. Sur les Notices biographiques et bibliographiques des écrivains napolitains du xvii^e siècle, compilées par C. Minieri-Riccio. — R. STARABBA. Testament de Martin, roi de Sicile, du 25 juillet 1409. — V. DI GIOVANNI. Les Constitutions bénédictines en vieux sicilien, conservées dans la bibliothèque de S. Nicolas l'Arena à Catane.

LII. — **Rivista internazionale.** 16 juin. — D^r SCARTAZZINI. Léopold Ranke. — N. SCHUMANN. Le prince de Bismarck; suite dans les nos de Juillet et Août. = 16 Juillet. — Marie RATTAZZI. Urbain Rattazi et son temps. = 1^{er} Août. — F. HOFMANN. Regiomontanus (astronome célèbre de la fin du xv^e siècle; il était né à Königsberg, dont il prit le nom latinisé. Il s'appelait Jean Müller). — Comte L. SAS KULCZYCKI, François Palacky. = 10 Août. — SCHUMANN. Le feld-maréchal comte de Wrangel (né en 1784, le feld-maréchal a aujourd'hui 92 ans, dont 80 de service militaire. C'est le plus vieux et le plus populaire des officiers prussiens).

LIII. — **Reale istituto lombardo di scienze e lettere.** *Rendiconti.* 1^{er} Juin. — C. CANTU. La Société d'histoire lombarde (son histoire tracée en quelques lignes). = 8 Juin. — La Société met au concours une Monographie de François Sforza I; le prix sera de 1,000 liv.; M. Cantù y ajoutera un exemplaire de sa *Storia degli Italiani* en 16 vol.; les mémoires pourront être écrits en italien ou en latin; ils devront être remis le 31 août 1877. = 20 Juillet. — CERIANI. Un papyrus grec de 162 av. J.-C., et un portulan arabe du xiii^e siècle.

LIV. — **Nuove Effemeridi Siciliane.** Mai-Juin. — G. PITRÈ. Les anciennes Processions sacrées et profanes de Palerme. — Lettres inédites d'hommes illustres, concernant la Sicile (G. Borghi, Benedetto Terzo, Tommaseo, L. Cicognara).

LV. — **Archeografo Triestino.** Juillet. — P. TOMASIN. Le chanoine Pierre Stancovich (historien de mérite, né en 1771, mort en 1852). — A. MARSICH. Compléments à l'histoire du litige soulevé entre le chapitre de Trieste et l'évêque Marino de Cernotis. — A. HORTIS. Documents concernant l'histoire de Trieste et des Walsee (suite).

LVI. — **Revista contemporanea.** 30 Juillet. — P. ESTASÉN. La théorie de l'évolution appliquée à l'histoire (travail un peu concis mais intéressant d'un esprit jeune, indépendant, et qui semble convenablement préparé à aborder ces questions).

LVII. — **Revista historica.** Publication mensual de ciencias históricas y bellas artes. Barcelona. Février. — FIDEL FITA. Inscriptions romaines inédites de Barcelone. = Mars. — Du même. Anciennes murailles de Barcelone. — JOAQUIN BOTET Y SISÓ. Aquis Voconis. = Avril. — J. PELLA Y FORGAS. Un ambassadeur catalan (José de Margarit) à la cour de Louis XIII. Episode de la séparation et de la guerre de Catalogne. 1641. = Mai. — FIDEL FITA. Inscriptions romaines récemment découvertes à Barcelone. — MATIAS CARBÓ Y FERRER. Druidisme (sans

valeur). — Justice rendue au roi d'Aragon Jean I^{er}, d'après son propre témoignage (lettres inédites du souverain, tirées des archives de la couronne d'Aragon). = Juin. — LORENZO AGUIRRE. Le fuero de Soria (1256). — JUAN L. CASTILLON. Le centurion San Marcelo et la légion trajane.

LVIII. — **Revista de España.** 13 Janvier. — V. BALAGUER. Souvenirs historiques et traditions des Pyrénées : la tragédie de Llivia. — LA ESCOSURA. Une nouvelle historique en embryon ; « commentaires du désillusionné », vie de D. Diego, duc de Estrada, écrite par lui-même. = 28 Janvier. — LA ESCOSURA. La bienfaisance au xv^e siècle (considérations sur l'opuscule de Juan Luis Vives, intitulé « du secours des pauvres ou des misères humaines, » (suite dans les n^{os} suivants jusqu'au 28 avril). = 13 Mars. — LASALA. La monarchie de 1830 (suite dans les n^{os} suivants). = 13 Avril. — LA ESCOSURA. Henri VIII d'Angleterre jugé par un aventurier espagnol à son service (à propos d'une chronique publiée avec une introduction, des notes et un appendice, par le marquis de Molins ; suite dans les n^{os} suivants). = 13 Mai. — Comte de JABRAQUER. Cause intentée en 1648 contre le duc de Hajar, pour avoir voulu se faire nommer roi d'Aragon. = 13 Juin. — MANRIQUE. Philippe II et les Jésuites. = 28 Juin. — MANRIQUE (fin). = 28 juin. — GARCIA MACEIRA. L'agriculture des Arabes espagnols.

LIX. — **Oversigt over det K. Danske Videnska, bernes Selskabs Forhandlinger** (Bulletin de l'Académie Royale de Copenhague : avec un résumé en français). 1875. N^{os} 2 et 3. L. USSING. Sur le sens du mot Vestibulum.

LX. — **Aarbøger for Nordisk Oldkyndighed og Historie** (Annales pour l'Archéologie et l'Histoire. 1876. N^{os} 1, 2). — J.-B. LØFFLER. Le couvent de Vestervig et le tombeau de Liden Kirstin. — C. ENGELHARDT. Les pierres runiques sépulcrales du roi Gorm et de la reine Thyra. — A.-D. JØRGENSEN. Etudes sur les lois et l'état de la société au moyen-âge. III (Witherlogh. Worthceld). IV (Vapnatak).

LXI. — **Historisk Tidsskrift.** IV^e série, vol. V. — C. PALUDAN-MÜLLER. Essai critique sur l'histoire de Saxo Grammaticus. — C.-A. LØVENSKJOLD. Notes sur l'état et la situation économique de la Cour pendant le siège de Copenhague en 1658-60. — Comptes-rendus (Hanserecesse; Høehlbaum, Livländische Reimchronik; Würdinger, Friedrich von Lochen; Odhner, Sveriges dettagende i westfaliska Congressen).

LXII. — **Danske Samlinger for Historie, Topografi, Personal-og Literatur historie** (Pièces relatives à l'histoire de Danemark, publiées par C. Bruun, O. Nielsen, S. Birket, Smith). 2^e série, vol. V, n^o 1. — C. BRUUN. Contributions nouvelles à l'histoire de Curt Adelaer. — P. BROCK. Le journal du prince royal Frédéric (Fr. IV) pendant son voyage en Italie (1692).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

FRANCE. M. Ch. DAUBAN, bien connu par ses travaux sur la Révolution, est mort le 4 août dernier, âgé de 56 ans.

— Publications entreprises par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; état des travaux. — La 2^e partie du t. II des *Historiens arabes des Croisades* est prête à paraître; l'éditeur, M. de Slane, a livré en outre tout le ms. de la partie dont il est chargé pour le t. III (vie de Saladin). Pour le t. II des *Historiens grecs*, l'éditeur, M. Miller, est arrivé à la 142^e feuille. La table du volume annoncé depuis longtemps déjà des *Historiens occidentaux* reste seule à imprimer : tout le reste est tiré. La table du t. XXIII des *Historiens de la France* est imprimée : reste la préface qui est livrée à l'imprimerie. Ce volume, confié aux soins de MM. de Wailly, Jourdain et Delisle, va donc bientôt paraître. Avec le t. VII des *Tables* de Bréquigny, qui touche à sa fin, va s'achever cet important recueil dont l'Académie a marqué le terme à la fin du règne de Philippe-le-Bel. La préparation des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieurement à Philippe-Auguste* se poursuit activement sous la direction de MM. Delisle et de Rozière; M. Luce, auxiliaire de l'Académie, vient en dernier lieu de dépouiller les registres 166-174 du Trésor des chartes et a transcrit les actes antérieurs à l'année 1180 qui s'y trouvent sous la forme de *vidimus*. L'*Histoire littéraire de la France* aura incessamment un nouveau volume, le t. XXVII, dont 71 feuilles sont tirées. La rédaction de la partie phénicienne du *Corpus inscriptionum semiticarum*, formant au moins la moitié de l'ouvrage, est achevée, sauf la section relative aux pierres gravées qui attend quelques additions et corrections.

— Un prix de 1,000 francs a été accordé à M. Rendu, archiviste de l'Oise, pour un *Inventaire du cartulaire du chapitre cathédral de N.-D. de Noyon* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 23 juin. Prix Lafons-Mélicocq).

— Dans la séance du 11 août, la même Académie a décerné 3 médailles d'or et 6 mentions honorables pour le concours des antiquités nationales; nous signalerons : 3^e méd., M. LEDAIN, la Gâtine historique et monumentale, province de Parthenay. — Mentions : 1. A. de BOUTEILLIER (avec la collaboration de MM. L. Gautier et Bonnardot). La guerre de Metz en 1324. — 2. H. Hervieu. Recherches sur les premiers États généraux (cette étude a paru dans la *Revue de Législation* (1873-76); le 7^e et dernier article se trouve dans la livr. de juillet-août. — 3. A. LONGNON. Les limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc (voy. *Rev. des Quest. hist.*, 1875). — 4. G. DURAND. Cartulaire de N.-D. de Nîmes.

— 5. BRISSAUD. Les Anglais en Guyenne. — 6. L'abbé J. CORBLET. Hagiographie du diocèse d'Amiens, t. IV.

— L'Académie des sciences morales et politiques a prorogé au 31 déc. 1877 le concours suivant pour le prix Bordier : Rechercher quelles ont été en France les relations des pouvoirs judiciaires avec le régime politique, et spécialement par quelle cause les parlements investis du pouvoir judiciaire ont été soit à dessein, soit par le fait, beaucoup plus contraires que favorables à l'établissement d'un Parlement général associé au gouvernement politique du pays.

— Au mois de juin dernier, le Conseil municipal de la ville du Havre a vendu aux enchères, comme vieux papiers, une masse de documents, dont quelques-uns offraient un grand intérêt historique. Il s'y trouvait en particulier des lettres du duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre, des années 1752 à 1754 ; les registres originaux des engagements de volontaires au Havre en 1792, etc., etc. On est étonné que la municipalité d'une des premières villes de France puisse montrer autant d'ignorance ou de négligence. Evidemment elle ne savait pas l'importance des documents qu'elle dispersait ainsi, et cela prouve qu'elle ne possède point d'archiviste, ni même à vrai dire d'archives. Ne devrait-il pas exister une loi frappant d'une pénalité les communes trop peu soucieuses de conserver leurs documents historiques ? Est-il donc plus légitime de vendre des papiers d'archives que les livres d'une bibliothèque ? M. le maire du Havre, pour remédier au mal dans la mesure du possible, vient de prier, par une lettre à laquelle une large publicité a été donnée, les détenteurs de ces papiers d'archives de les restituer. Puisse son appel être entendu !

— Nous recevons, par l'intermédiaire de M. de Beaucourt, une rectification aux observations présentées par la *Revue historique* du mois d'Avril (t. I, 573) au sujet d'un article intitulé : la *Bible et l'Égyptologie*. M. Grégoire, auteur de l'article, n'aurait jamais prétendu prouver par l'accord de la Bible et des documents égyptiens l'inspiration du Vieux-Testament, mais seulement la *véracité* de Moïse. En second lieu, M. G. n'a pas cherché à diminuer le caractère miraculeux des dix plaies d'Égypte ; mais il a montré que dans plusieurs de ces plaies, Dieu s'est servi *miraculeusement* de causes naturelles. Le second point n'est pas assez intéressant pour qu'on s'y arrête, et nous renvoyons à l'article de M. G. ceux qui voudront s'assurer si notre appréciation était erronée. Quant au premier point, nous reconnaissons que M. G. ne parle pas de l'inspiration de l'Ancien-Testament ; mais il ressort de tout son article qu'il voit dans l'accord des récits de la Bible et des documents égyptiens la preuve du caractère divin du Pentateuque. Sans cela, pourquoi s'écrierait-il en terminant : « Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa gloire ; toute cette vieille Égypte des Pharaons semble revivre aujourd'hui pour rendre témoignage à son livre sacré ! »

— La *Revue des questions historiques* nous apprend que dom Plaine vient de terminer une histoire de Charles de Blois, et travaille à un recueil des *Acta sanctorum Armoricae*.

— La collection de documents historiques entreprise par la Société de l'École des chartes va publier le Cartulaire de Conques, édité par M. Gustave Desjardins.

— M. Longnon prépare la publication des *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous Thibaut le Chansonnier (1249-1252)*, d'un *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, et d'un *Atlas historique de géographie champenoise*, depuis Jules César jusqu'en 1800.

— La librairie Calmann Levy vient de publier des fragments curieux sur *Napoléon I^{er}*, par Stendhal (H. Beyle).

— La *Société bibliographique* annonce la publication de deux ouvrages importants, l'un du marquis de Loray : *Jean de Vienne, amiral de France* ; l'autre du comte de Luçay : *Histoire des secrétaires d'état*.

— A partir du 1^{er} janvier prochain, le *Cabinet historique* (publié chez H. Menu) passera sous la direction de M. Ulysse Robert, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— M. Drapeyron va faire paraître chez E. Thorin une *Revue géographique*, paraissant tous les mois par livraisons de 6 feuilles in-8°. Le prix de l'abonnement sera de 30 fr.

— M. Carnot, sénateur, vient de faire don à la Bibliothèque de l' Arsenal des manuscrits autographes des Mémoires des deux conventionnels Grégoire et Barrère.

— Le *Journal officiel* du 1^{er} juillet annonce la découverte à Ecouis (Eure), de 100 kilogrammes de monnaies romaines, dont les types appartiennent à la période de 235 à 268 ap. J.-C. La plupart des pièces sont en bronze et portent les effigies de Gordien, Philippe, Dèce, Valérien, Victorin, et surtout de Postumus. Elles étaient réunies dans un vase de terre et peuvent avoir été une caisse publique ou militaire.

— Le 33^e congrès de la Société britannique d'archéologie a eu lieu en août dernier à Penzance en Cornouailles.

— Le 3^e congrès des Orientalistes s'est ouvert le 1^{er} sept. dernier à Saint-Pétersbourg.

— Le congrès archéologique français a tenu sa 43^e session à Arles, du 25 sept. au 1^{er} octobre.

— Le congrès d'anthropologie et de statistique s'est réuni à Pesth dans la première quinzaine de septembre.

— Le congrès de géographie s'est réuni à la même époque à Bruxelles.

— Le 23 mai dernier est mort à Bruxelles le R. P. Victor DE BUCK ; il faisait partie de la Compagnie des Bollandistes depuis 1835, et on lui

doit les tomes VII-XII du mois d'octobre des *Acta Sanctorum*. Il a encore publié un grand nombre de travaux d'histoire religieuse et de théologie.

— Voici l'indication d'un certain nombre des cours d'histoire et de géographie qui seront professés l'hiver prochain dans les Facultés de l'État :

PARIS. *Fustel de Coulanges*. : La Société romaine au II^e siècle de J.-C. *Himly* : Les Explorations antiques. Au Collège de France, M. A. *Maury* traitera, les mercredis, de l'*Histoire de l'Italie aux XV^e et XVI^e siècles*, et les samedis des *Migrations des populations asiatiques tant en Europe qu'en Afrique et dans les îles de l'Archipel indien*.

— BESANÇON. *Pingaud* : Histoire des relations entre la France et l'Allemagne, du XV^e au XVIII^e s.

— BORDEAUX. *Combes* : La Russie en face de Constantinople depuis son origine jusqu'à nos jours.

— CAEN. *Tessier* : Lutte des Capétiens contre les rois anglo-normands. *Desdevizes du Désert* : Les Européens en Asie et en Afrique. Les Grecs dans le monde ancien.

— CLERMONT. *Chotard* : Tableau de la constitution romaine depuis la fondation de Rome jusqu'aux Gracques. Géographie de l'Amérique du Nord et des terres arctiques.

— DIJON. *Gaffarel* : La France en Orient de 1789 à 1830; Etude critique des premiers siècles de l'histoire romaine d'après les travaux modernes et les découvertes épigraphiques.

— DOUAI. A. *Desjardins* : Etudes sur le XVI^e siècle, Renaissance et Réforme.

— GRENOBLE. A. *Macé* : La France, l'Empire et l'Italie au XVI^e s.

— MONTPELLIER. *Germain* : La Formation territoriale de la France. Histoire romaine.

— NANCY. *Rambaud*, prof. d'histoire : 1^o Relations de la France et de la Russie pendant la première période de la Révolution et de l'Empire. 2^o Etudes sur les historiens français de la guerre de Cent Ans : Froissart, Monstrelet, etc. *Vidal Lablache*, prof. de géogr. : Les Etablissements russes en Asie; dans ses conférences M. Vidal Lablache examinera les publications de géographie historique, particulièrement celles qui concernent l'Asie.

— RENNES. *Robiou* : *Histoire politique de l'Angleterre depuis le règne de Guillaume III jusqu'à l'explosion de la Révolution française*. Dans une autre conférence, pour laquelle M. Robiou s'est assuré des auditeurs et des disciples, il traitera de l'*Histoire et de la Civilisation de l'ancienne Egypte jusqu'à la domination des pasteurs inclusivement*.

— TOULOUSE. *Duméril* : *L'opposition en France à la fin du règne de Louis XIV et le tableau de la France sous Louis XV*.

— SUISSE. Liste des cours qui seront professés l'hiver prochain dans les universités de la Suisse : BALE. *Boos* : Histoire romaine. *J. Burckhardt* : Histoire moderne depuis 1450. *Vischer* : Histoire du moyen-âge.

— ZÜRICH. *G. de Wyss* : Histoire de la Suisse; histoire de Genève; bibliographie de l'histoire suisse. *Meyer v. Knonau* : Histoire de l'époque impériale en Allemagne; histoire de l'époque de la Révolution; conférences sur l'histoire du moyen-âge et l'histoire romaine. *J. J. Müller* : Examen critique de l'histoire ancienne; histoire politique de l'ancienne Rome. *Daendliker* : Histoire moderne de la Suisse (1815-1865); sources pour servir à l'histoire de l'indépendance des villes forestières.

— GENÈVE. *Vaucher* : La Révolution française et Napoléon. Histoire de la Confédération suisse depuis la fin du xviii^e s. *Roget* : Institutions économiques, ecclésiastiques et scolaires de l'ancienne Genève. *Jousse-randot* : Philosophie de l'Histoire. *Droz* : Histoire des religions. *Strachlin* : Histoire religieuse d'Israël. *Chastel* : le Christianisme de Constantin à Mahomet.

— La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 29 août, à Lausanne, sa 31^e séance annuelle. Ouverte à dix heures par une courte et chaleureuse allocution du Président, M. le professeur George de Wyss, de Zurich, cette séance a été levée vers deux heures, sans qu'on ait pu achever la liste assez longue des travaux qui figuraient à l'ordre du jour. On a entendu successivement : 1^o Un chapitre inédit de l'Histoire de la Confédération suisse, de M. L. Vuillemin, où il est traité du mouvement intellectuel de la Suisse durant le xviii^e siècle. 2^o Un mémoire de M. Ch. Morel sur les *Curatores civium romanorum conventus helvetici* dont il est parlé dans quelques inscriptions. 3^o Une dissertation étendue de M. le professeur P. Vaucher sur les causes et les préliminaires de la guerre de Bourgogne, à propos d'un ouvrage de M. Ch. Daendliker. *La Revue historique*, à qui l'auteur a bien voulu promettre ce travail, le publiera, nous l'espérons, dans un prochain numéro. 4^o Un travail de M. le pasteur Gaberel sur les relations de Fribourg et de Soleure avec le pays de Vaud et Genève pendant les dernières années du xvi^e siècle.

— La Société historique de la Suisse romande a tenu le 1^{er} juin à Lausanne sa séance annuelle. M. Duy, de Genève, a fait une communication intéressante sur l'histoire du pays de Gex.

— M. de Gonzenbach va publier, d'après des papiers trouvés dans un château voisin de Berne, un ouvrage sur le général d'Erlach qui apportera une vive lumière sur l'histoire de Bernard de Saxe-Weimar.

ALLEMAGNE. — M. WUTTKE, professeur d'histoire à l'Université de Leipzig, est mort le 14 juin dernier à l'âge de 58 ans. — M. Ch. SIMROCK, l'auteur du *Handbuch der deutschen Mythologie* (1855), est mort le 18 juillet; il était né le 28 août 1802.

— Comme pour la France, nous dresserons ici la liste aussi complète que possible des cours d'histoire qui seront professés l'hiver prochain dans les Universités allemandes. Nous laissons pour cette fois de côté les cours si nombreux d'histoire du droit ou de l'Église. Enfin, presque tous les professeurs vont faire, dans leurs *séminaires*, des exercices pratiques dont le sujet est rarement indiqué avec précision. La liste que nous donnons est celle des *cours*.

LENA : *Bæhtlingk*. Histoire de Frédéric II et de son temps. — *A. Schmidt*. Histoire romaine; histoire de la Philosophie de l'histoire.

BONN : *Menzel*. Histoire du Moyen-Age primitif. — *C. von Noorden*. Histoire de l'Europe au xvii^e et au xviii^e siècle. — *Philippson*. Histoire de la Révolution anglaise; histoire de Prusse. — *Ritter*. Histoire du Moyen-Age depuis la fin du xii^e siècle. — *Schæfer*. Histoire romaine jusqu'au temps des Gracques.

BRESLAU : *Caro*. Histoire de l'État prussien depuis la mort du Grand-Électeur jusqu'en 1815. — *Dove*. Histoire générale du Moyen-Age depuis Dioclétien jusqu'à la fin des Croisades; histoire de la guerre de Trente-Ans. — *Grünhagen*. Histoire de l'État prussien au xix^e siècle. — *Junkmann*. Époque des empereurs de Franconie; histoire des temps modernes depuis la guerre de Trente-Ans jusqu'à la Révolution française. — *Lindner*. Histoire de la Papauté; histoire des années 1806 à 1815. — *Neumann*. Histoire de la chute de la République romaine depuis l'époque de Scipion Émilien jusqu'à la mort de Sylla. — *Partsch*. Histoire des empereurs romains depuis la mort d'Auguste; géographie et archéologie de l'Asie-Mineure. — *Rapell*. Histoire de l'époque de la Réformation.

GREIFSWALD : *Hirsch*. Histoire grecque depuis l'origine de la guerre avec les Perses jusqu'à Mantinée. — *Ulmann*. Histoire du Moyen-Age.

KOENIGSBERG : *Kalkstein*. Histoire d'Alexandre le Grand; histoire de France depuis le milieu du xv^e s. jusqu'à la mort de Louis XIV. — *Lohmeyer*. Histoire de l'Allemagne du N.-E. au moyen-âge; histoire de la province de Prusse de 1400 à 1701. — *Maurenbrecher*. Histoire d'Allemagne depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours; histoire de l'historiographie depuis le xvii^e s. — *Rühl*. Histoire de l'historiographie grecque. — *Wichert*. Histoire de la constitution allemande jusqu'à la fin du moyen-âge.

STRASBOURG : *Baumgarten*. Histoire de la Révolution française. — *Kaufmann*. Origine du royaume allemand et commencements de la féodalité. — *Scheffer-Boichorst*. Histoire de l'époque impériale en Allemagne. — *Dümichen*. Histoire de l'Égypte selon Hérodote et Diodore de Sicile, comparée avec les documents fournis par les monuments et papyrus égyptiens. — *Wilmanns*. Lutte de la république et de la monarchie à Rome jusqu'à Dioclétien; le N.-O. de l'Afrique aujourd'hui et dans l'antiquité.

LEIPZIG : *Voigt*. Histoire de l'Empire allemand de Charlemagne à la chute des Hohenstaufen; histoire de la Révolution française. — *Biedermann*. Histoire universelle depuis 1815 jusqu'en 1848; histoire de la constitution et du droit politique de l'empire allemand et des autres grands états européens. — *Wenck*. Histoire d'Allemagne de 1790 à 1815; histoire d'Allemagne à l'époque de Frédéric II, Marie-Thérèse et Joseph II. — *Brandes*. Histoire ancienne jusqu'à Alexandre le Grand; histoire de la Saxe. — *Rückert*. Histoire de l'Europe à l'époque de la Réforme; histoire d'Allemagne depuis le traité de Westphalie. — *Gardthausen*. Histoire grecque; lettres de Cicéron. — *Delitzsch*. Histoire de Babylone et d'Assyrie d'après les monuments. — *Mendelsohn*. Histoire romaine. — *Von der Ropp*. Histoire d'Allemagne jusqu'à la fin du moyen-âge; histoire du commerce au moyen-âge. — *Arndt*. Histoire constitutionnelle; sources de l'histoire allemande.

MUNICH : *Cornelius*. Histoire de l'époque de la Révolution. — *Giesebrecht*. Histoire générale de l'Allemagne. — *Kluckhohn*. Histoire moderne de l'Allemagne depuis le traité de Westphalie. — *Heigel*. Histoire des Hohenstaufen; étude des sources bavaroises. — *Bezold*. Histoire de l'empire romain. — *Stieve*. Histoire de l'Allemagne à l'époque de la « Gegenreformation ».

DORPAT : *Brückner*. Histoire ancienne de la Russie; études sur la Russie moderne. — *Hausmann*. Histoire de la constitution allemande. — *Waltz*. Histoire de l'Europe depuis 1830.

BERLIN : *E. Curtius*. Étude des sources de l'histoire grecque. — *Droysen*. Histoire grecque; histoire moderne (1763-1815). — *Nitzsch*. Histoire allemande jusqu'à l'époque des Hohenstaufen. — *Treitschke*. Histoire d'Angleterre; histoire allemande depuis 1815. — *Wattenbach*. Sources de l'histoire allemande au moyen-âge. — *Waitz*. Exercices historiques. — *Bresslau*. Soulèvement des Pays-Bas; histoire de la constitution allemande. — *Geiger*. Histoire de la guerre de l'Indépendance américaine; Frédéric II et la littérature allemande. — *Hassel*. Histoire de l'année 1812; histoire de l'Allemagne au xiv^e et au xv^e siècle. — *Prutz*. Histoire de l'historiographie allemande de la fin du xv^e s. jusqu'au temps présent; histoire de la monarchie absolue; histoire de la Prusse depuis 1640; exercices pratiques sur les sources et les antiquités des Croisades.

HALLE : *Dümmler*. Histoire romaine. — *C. Droysen*. Histoire générale de la Révolution; histoire contemporaine depuis 1848. — *Hertzberg*. Histoire de l'ancien Orient jusqu'à Alexandre le Grand; géographie générale de l'antiquité. — *Ewald*. Histoire de Frédéric le Grand et de son temps; histoire de Prusse de 1840 à 1850. — *Schum*. Histoire de la lutte entre les papes et les empereurs.

TUBINGUE : *Kugler*. Histoire du xviii^e s.; exercices pratiques sur les sources de l'histoire des Hohenstaufen. — *Fehr*. Histoire universelle, 1^{re} partie : histoire de l'Europe de 1848 à 1870.

ERLANGEN : *Hegel*. Histoire du Moyen-Age; sources de l'histoire d'Allemagne.

ROSTOCK : *Schirrmacher*. Histoire des xvii^e et xviii^e siècles; histoire de la Révolution française.

INNSBRUCK : *Busson*. Histoire de la Réformation; chronologie du Moyen-Age. — *Ficker*. Critiques historiques; *Huber*. Histoire d'Autriche.

— En Prusse, la direction des archives de l'Etat vient de prendre une mesure importante. Elle a décidé que, selon l'exemple de l'Angleterre, de l'Autriche et d'autres pays, elle publierait dorénavant des volumes de pièces et de documents, tirés de ces collections. Parmi les publications qu'on annonce, figureront des ouvrages traitant les sujets suivants : 1^o la politique étrangère de la Prusse de 1813 à 1815; 2^o les relations de l'Etat avec l'Eglise catholique en Prusse au xviii^e siècle; 3^o les rapports de l'ambassade prussienne à Paris de 1774 à 1794; 4^o la politique du Hanovre dans la seconde moitié du xvii^e siècle; 5^o la correspondance du landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, etc., etc. Les journaux allemands nous apprennent que les premiers volumes de la collection commenceront à paraître au mois de novembre prochain.

— La *Gazette d'Augsbourg* a publié au mois de juin une série d'articles de M. de Reumont au sujet du livre du Dr Doran : « *Man and Manners at the court of Florence* », qui renferment une foule de détails inédits sur la société et la cour de Florence au xviii^e siècle.

ANGLETERRE. — M. G. SMITH, le célèbre déchiffreur des inscriptions cunéiformes relatives à la Genèse, vient de mourir de la peste à Alep.

— Parmi les nouvelles acquisitions du département des mss. au British Museum, nous pouvons signaler : Correspondance de la famille de Pitt-Blandford, et particulièrement de sir William Pitt, comptable (teller) de l'échiquier (xvi^e et xvii^e siècles). — Poèmes politiques des années 1714-1716. — Lettres et Journal du chevalier d'Eon pendant son séjour en Angleterre. — Copies des dépêches de Frédéric Bonnet, ambassadeur de Prusse en Angleterre (1696-1699), en 4 vol. — Journal du siège de Gibraltar du 1^{er} juillet 1779 au 20 février 1783, en espagnol. — Pièces relatives aux contestations entre les compagnies anglaise et hollandaise des Indes orientales (1621-1622). — Pièces relatives à la rébellion du duc de Monmouth en 1685.

— Au mois de juin dernier, à la vente de M. Bragge, l'administration du British Museum a acheté un ms. en parchemin avec de riches miniatures, intitulé : « *Chronique de la Pucelle d'Orléans Jehanne Darc*. Escript en la ville d'Orleans en nostre couvent l'an 1512. »

— La *University press* de Cambridge va publier une histoire du Nepal, traduite du sanscrit et du parbatiya, par le dr D. Wright.

— M. Howorth va faire paraître le 1^{er} vol. d'une histoire des Mongols du ix^e au xix^e siècle. Ce volume est consacré aux Mongols proprement

dits et aux Kalmouks, le second traitera des tribus turques gouvernées par les descendants de Gengiskhan.

— M. Fenwick s'occupe de la publication du catalogue des mss. de sir Th. Philipps. Ce catalogue sera tiré à 90 exemplaires, et coûtera 40 guinées (250 fr.).

— Le 37^e rapport du *Deputy keeper of the Public Records* apprend que M. R. Brown a continué le 6^e vol. du *Calendar of State papers preserved in the Venetian archives*, jusqu'à l'année 1556, et a transmis 10 vol. de copies de plus. La collection complète de ces copies forme aujourd'hui 84 vol. M. J. Stevenson a continué ses recherches au Vatican et dans les autres bibliothèques de Rome. Enfin M. A. Baschet continue la publication de son rapport sur les matériaux pouvant servir à l'histoire d'Angleterre conservés dans les bibliothèques et archives de la France. En appendice, se trouve une liste des ambassadeurs de France en Angleterre de 1509 à 1714. Nous saisissons cette occasion pour signaler aux érudits cette précieuse collection de Rapports du garde des Archives anglaises, si difficile à trouver en France, et que ne possède même pas la Bibliothèque nationale.

— La 1^{re} partie d'un ouvrage important intitulé : *Lapidarium Walliae*, va paraître bientôt à Oxford, Clarendon Press.

ÉTATS-UNIS. — Le 3 octobre prochain commenceront à Baltimore les cours de l'Université de John Hopkins. Des 7 millions de dollars légués par J. Hopkins (mort en déc. 1873) à la ville de Baltimore, 3,500,000 ont été affectés à la création de cette Université qui fut inaugurée le 22 février dernier. Le président est M. Daniel C. Gilman qui fut pendant plusieurs années professeur au collège de Yale, puis, de 1872 à 1875, président de l'université de Californie. L'histoire y sera professée par notre collaborateur M. Frank Austin Scott (associate) et M. H. B. Adams (fellow). M. Scott traitera, pendant l'automne et l'hiver, des Sources de l'histoire américaine, pour ce qui concerne surtout la période de la Révolution américaine; pendant le printemps, il traitera l'histoire anglaise à partir de la restauration des Stuarts; enfin, dans une conférence privée, il étudiera avec ses élèves des points particuliers de l'histoire moderne. Nous souhaitons à cet établissement si richement doté une prompte prospérité.

ITALIE. — Le 1^{er} juillet est mort à Rome M. Giuseppe FERRARI, historien, philosophe et homme politique, qui a professé en France, à Strasbourg et à Bourges, de 1840 à 1848. M. Ferrari était un homme d'une grande érudition et d'une imagination plus grande encore. Son *Histoire des Révolutions d'Italie* (1857-58), 4 vol. in-8°, son *Histoire de la raison d'Etat*, son livre sur *la Chine et l'Europe* (1867), doivent certainement compter parmi les livres d'histoire philosophique les plus originaux de notre temps.

— C'est par erreur que nous avons confondu M. Bonazzi, auteur de la

Storia di Perugia (Rev. hist. II, 262), avec M. Bonasi, jeune savant prématurément enlevé aux études historiques.

— A partir du 1^{er} juillet 1876 paraît à Florence un *Bolletino italiano degli studii italiani*, sous la direction du professeur A. de Gubernatis.

— La *Commission royale d'histoire pour les provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches* a publié en juin le 6^e vol. des Documents d'histoire italienne (in-4° de vi-816 p.). Il contient : 1° les *Annales Ptolomei Lucensis ab anno 1061 ad annum 1303*, publiées par M. G. Minutoli sur 3 mss. ; 2° *Sanzanome Judicis gesta Florentinorum ab anno 1125 ad annum 1231*, p. p. G. Milanesi, d'après un ms. unique ; cette partie était déjà imprimée quand parut l'édition donnée par O. Hartwig (voy. Rev. crit. du 15 juillet 1876, n° 49) ; 3° *Diario di ser Giovanni di Lemmo da Comugnori, del 1299 al 1320*, p. p. L. Passerini ; il n'était encore jusqu'ici connu que par extraits ; 4° *Diario di Anonimo fiorentino dall'anno 1358 al 1389*, p. p. A. Gherardi, qui en avait déjà donné un extrait dans l'*Archiv. Stor. Ital.* (t. XVII) ; 5° *Chronicon Tolosani canonici faventini ab Johanne Baptista Borserio ex tribus codicibus depromptum adiectis variis lectionibus cum notis*, p. p. le sénateur Tabarrini, d'après une copie meilleure que celle dont s'était servi Mittarelli.

— La *Commission royale d'histoire pour les anciennes provinces et la Lombardie*, a publié le 15^e vol. des Mélanges d'histoire italienne. Nous y signalerons : un épisode de l'histoire piémontaise au XIII^e siècle par G. Manuel di San Giovanni ; des documents inédits sur le règne de Louis, duc de Savoie, p. p. F. Saraceno ; la Relation de l'entrée de l'infante Catherine d'Autriche à Turin, le 10 août 1585, p. p. A. Angelucci. Cette même commission, dans sa séance du 18 mai, a approuvé la publication d'une Bibliographie historique du Piémont, à laquelle travaillent depuis longtemps MM. Manno et Promis.

— La *Société historique de Lombardie* a publié le 1^{er} vol. de la *Biblioteca storica italica* (in-4° de xx-276 p.). Il contient 1° *Scipionis Vegii protophysici mediolanensis historia rerum in Insubribus gestarum sub Gallorum dominio* ; 2° *ejusdem Ephemeridum libri duo* ; 3° *Gaudentii Merulae suae aetatis rerum gestarum libri quatuor* ; 4° *Cremonensium jurisconsultorum equitum comitumque perillustri collegio, Homobonus Offredus collega, felicitatem* ; 5° *I. Baptistae Speciani, ducis Mediolani consiliarii, de bello gallico Commentarii* ; 6° Chroniques crémonaises.

A l'occasion du centenaire de Legnano, elle a publié un vol. de 228 p. in-8°, sous ce titre : *Omaggio della Società storica Lombarda al VII Centenario della battaglia di Legnano*.

— La *Commission municipale d'histoire et des beaux-arts* de la Mirandole a publié le 3^e vol. de ses Mémoires historiques. C'est la 1^{re} partie des Annales écrites par le Père F. J. Papotti, et embrassant la période de 1500 à 1673, p. p. F. Ceretti.

— La *Commission royale de Parme et Modène* a publié le 4^e fasc. du vol. VIII de ses *Atti e memorie*.

— La *Société napolitaine d'histoire* a fait paraître le programme de ses publications : elles seront de deux sortes : 1° *Monumenti di storia patria per le provincie napoletane*, divisés en plusieurs séries : lois, documents, chroniques, etc. Elle commencera par le *Codice diplomatico del ducato Napoletano*; 2° *Archivio storico Napoletano*, revue trimestrielle, dont le 1^{er} numéro a déjà paru.

— Dans une collection de chartes provenant des archives des Buondelmonti de Florence et données récemment aux archives de l'Etat de Florence (voy. *Arch. Stor. ital.*, n° 93), se trouvent les deux diplômes français qui suivent : 1° 23 sept. 1442, Florence. René d'Anjou, pour remercier les Florentins de l'accueil bienveillant qu'il avait trouvé auprès d'eux lorsqu'il dut s'enfuir de Naples, concède aux citoyens qui formaient alors la *Signoria* le privilège de porter dans leurs armes « unam lili florem prout domus nostra portare consuevit et portat ». On peut rapprocher ce texte inédit de plusieurs autres publiés par M. Desjardins dans ses *Négociations de la France avec la Toscane*, I, 102-169, et par M. Lecoy de la Marche, dans le *Roi René*, I, 219-220. — 2° 3 janv. 1516 (n. st.). Lettres de naturalité accordées par François I^{er} à Philippo Buondelmonti « en considération des bons et agréables services qu'il nous a faitz et fait chacun jour près et alentour de nostre très-cher et très-amé cousin, le magnifique Laurens des Medicis. » (Laurent, duc d'Urbain, neveu de Léon X.)

ESPAGNE. — On annonce la publication prochaine de l'*Histoire critique, civile et ecclésiastique de Catalogne*, par M. Bofarull.

SUÈDE. — L'Université d'Upsal se prépare à fêter l'an prochain, au mois de septembre, le 400^e anniversaire de sa fondation.

— M. Claudius Annerstedt, professeur d'histoire à cette même Université, vient d'achever la 1^{re} section du t. III des *Scriptores rerum suecicarum mediæ ævi*; la 2^e section du même tome est parue depuis 1871. Cette importante collection, faite sur le modèle des *Monumenta Germaniae*, a été commencée par Eric-Micael Fant, professeur à Upsal, mort en 1817, et le 1^{er} tome parut en 1818. Le deuxième fut publié dix ans plus tard par Eric-Gustave Geijer, professeur à Upsal, et Jean-Henri Schrøder, bibliothécaire de l'Université. Ces mêmes éditeurs avaient été chargés du tome III; mais ce fut seulement en 1868 que fut confiée à M. Annerstedt une tâche que d'autres fonctions les avaient empêchés de remplir. Nous rendrons un compte détaillé de ce beau volume.

DANEMARK. — Le 15 juillet on a célébré à Copenhague le jubilé de J.-N. Madvig, l'illustre philologue. Dans le recueil de mémoires que ses élèves ont composé à cette occasion et qu'ils lui ont offert, nous remarquons deux dissertations historiques : R. CHRISTENSEN. De jure et condicione sociorum Atheniensium quæstio historica. H.-M. GEMZOE. De colonis (agricolis) disputatio.

PAYS SLAVES. — M. Jacob Maly commence la publication d'un dic-

tionnaire historique patriotique (Hastenecky, Slovník historický) pour la Bohême.

— M. Kalousek vient de faire paraître dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Prague* une carte du royaume de Bohême, commencée en 1845 par Palacky et accompagnée d'un *De regnae Bohemiae mappa historica commentarius*.

— Le docteur X. Liske, de Lemberg, va réunir sous ce titre : *Les étrangers en Pologne*, les récits de tous les voyageurs qui ont visité la Pologne pendant les derniers siècles de son histoire.

RUSSIE. — Le gouvernement russe a décidé la création d'universités en Sibérie. C'est à Tomsk que la première doit être établie.

— Le 10 mars dernier est mort Athanase STCHAPOV à l'âge de 46 ans. Il s'était occupé surtout de l'histoire des sectes. Son principal ouvrage a pour titre : *le Rascol russe des vieux croyants considéré dans ses rapports avec l'état intérieur de l'Église et de la civilisation russe au XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e* (Kazan, 1859).

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 35, note 1. Cette lettre a déjà été publiée par Kortüm.

— 108, l. 22, *au lieu de* : il supprime, *lisez* : il ne supprime.

— 128, — 41 et 42, lire : le wergeld de l'affranchi est généralement la moitié de celui de l'ingénu.

— 150 note *au lieu de* : Carlo Jossati (2 fois) *lisez* : C. Fossati.

— — — — — Sassori — Sassari.

— 152, l. 25 — Stober — Stahr.

— 262. Corriger ainsi la première phrase de l'article sur l'histoire de Pérouse : cette monographie est loin d'être sans mérite : M. Bonazzi n'est point mort.

— 266, — 23 — 1835 — 1335

— 267, — 4 — *Chronica de origine civitatis*, lire : Chronique de Sanzanome.

— 269, — 35 — Dürzbourg et Bomberg, *lisez* : Würtzbourg et Bamberg.

(Du reste la phrase entière est à supprimer.)

— 289, — 14 — Bavière — barrière.

— 299, note 1 — page 318 — p. 381.

— 303, — 20 — SAVARO — SARAVO.

— 309, — 35 — Avril — Juin.

— 311, — 21 — un vol de tabac — un vol commis par des tabacchi.

(Conjecture sur l'origine du mot tabac.)

— 333, — 19 — Boeche — Boecke.

— 334, — 19 — Intendi — Intendit.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

	Pages
R. DARESTE. François Hotman, d'après sa correspondance inédite	4, 367
P. GAFFAREL. La Fronde en Provence. La guerre du Semestre	60, 436
Ch. THUROT, de l'Institut. Études critiques sur les historiens de la première croisade : <i>Guibert de Nogent</i>	104
F.-T. PERRENS. Saint Pierre martyr et l'hérésie des Patarins à Florence.	337

VARIÉTÉS.

E. RENAN. La guerre des Juifs sous Adrien	412
J. HAVET. L' <i>Homo romanus</i> dans la législation franque	420
M. THÉVENIN. Notice sur un manuscrit carolingien de l'Ambrosienne :	436
C. PAOLI. Publications relatives au centenaire de Michel-Ange	142
FUSTEL DE COULANGES. De l'inégalité du wergeld dans les lois franques	460
Ch. PAILLARD. Détournement au profit des huguenots français d'un subside envoyé par Philippe II à Catherine de Médicis	490
H. REYNALD. Gisbert Cuyper. Journal inédit d'un savant hollandais (1706).	499

MÉLANGES.

J. MICHELET. Fragments inédits sur les empereurs romains.	151
Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.	516

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Travaux relatifs au moyen-âge et aux temps modernes (S. R. GARDINER)	575
Belgique (P. FRÉDÉRICQ)	485
France (G. FAGNIEZ, C. DE LA BERGE et G. MONOD)	172, 484, 566
Orient. Moyen-âge et temps modernes (S. GUYARD et BARBIER DE MEYNARD).	231
— Histoire ancienne	237
Pays-Bas (WIJNNE et VREEDE)	595, 607
Russie (J. LOUTCHISKY)	497
Slaves du Sud (L. LEGER)	223

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. BOISSIER. L'opposition sous les Césars (P. GUIRAUD)	241
A. C. BISCOE. The earls of Middleton (Ch. BEMONT)	621
L. BONAZZI. Storia di Perugia	262
R. BRENDEL. La bataille de la Montagne-Blanche	270
S. BÜRSTER. Relation de la guerre suédoise	270
MAX. DU CAMP. Souvenirs de l'année 1848.	630
G. DI CASTRO. Arnaldo da Brescia.	260
J. GAUTHIER. Histoire de Marie Stuart (P. MESNARD)	618
J. GOLL. Die Französische Heirath (S. R. GARDINER).	624
O. HARTWIG. Quellen und Forschungen zur aeltesten Geschichte der Stadt Florenz	264
C. HIPPEAU. Avénement des Bourbons au trône d'Espagne (Ch. BEMONT)	276
Ch. HOCH. Morat et Charles le Téméraire (P. VAUCHER)	614
O. HUNZIKER. Wallenstein, duc de Mecklembourg	271
Joh. JANSSEN. Geschichte des deutschen Volkes.	615
R. KOSER. La guerre des chancelleries	267
G. F. OCHSENBEIN. Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten (P. VAUCHER).	611
E. DE PARIEU. Histoire de Gustave-Adolphe	268
R. PAULI. Histoire de l'Angleterre (A. STERN)	296
F. RAVAISSON. Les Archives de la Bastille (J. LOISELEUR)	272
F. ROCQUAIN. Napoléon I ^{er} et le roi Louis (H. LOT)	291
E. SECRETAN. Galerie suisse (P. VAUCHER).	631
H. TAINÉ. Les origines de la France contemporaine (A. SOREL)	281
R. VUILLEMIN. Histoire de la confédération suisse.	611
J. WALLON. Le clergé de 1789 (A. GAZIER)	627
Ch. T. WILSON. James the second and the duke of Berwick (H. REYNALD).	625

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. J. HAVET	632
---------------------------------	-----

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	306, 643
2. Académie des sciences morales et politiques	306, 644
3. L'Amateur d'autographes.	639
4. Annuaire de l'Association pour les études grecques.	644
5. Bibliothèque de l'École des chartes.	301, 639
6. Bulletin de la réunion des officiers.	648
7. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris	307, 645
8. Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie	647

TABLE DES MATIÈRES.

674

Pages

9. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme	307, 645
10. Les Chroniques du Languedoc.	301, 640
11. Le Correspondant	304, 642
12. Journal des Economistes.	647
13. Journal officiel	647
14. Journal des Savants.	302, 641
15. Polybiblion.	647
16. Revue d'Alsace	304, 648
17. Revue archéologique.	302, 641
18. Revue celtique	642
19. Revue de Champagne	640
20. Revue chrétienne	647
21. Revue critique	646
22. Revue des Deux-Mondes	305
23. Revue des Documents historiques	639
24. Revue de France	643
25. Revue de Gascogne	301, 640
26. Revue historique nobiliaire.	302, 641
27. Revue de législation française et étrangère.	640
28. Revue politique et littéraire.	642
29. Revue des Questions historiques.	300, 638
30. Le Spectateur militaire.	648

ALLEMAGNE.

1. Deutsche Rundschau.	308, 649
2. Forschungen zur deutschen Geschichte	308, 649
3. Historische Zeitschrift	307, 648
4. Nachrichten v. d. Gesellsch. d. Wissensch. z. Göttingen.	651
5. Neue militaerische Blaetter	651
6. Neues Arch. der Gesellsch. f. aelt. d. Geschichtskunde.	308, 649
7. Preussische Jahrbücher	650
8. Russische Revue	309, 651
9. Unsere Zeit	650
10. Zeitschrift für Kirchen Geschichte.	650

ANGLETERRE.

1. The Academy.	309, 652
2. The Athenaeum	310, 653
3. Bulletin de la Société Jersiaise.	310
4. Edinburgh Review	653
5. Fraser's Magazine	309, 652
6. Mac Millan Magazine	309, 652
7. Quarterly Review	653
8. Westminster Review	652

BELGIQUE.

1. Messenger des sciences historiques.	648
--	-----

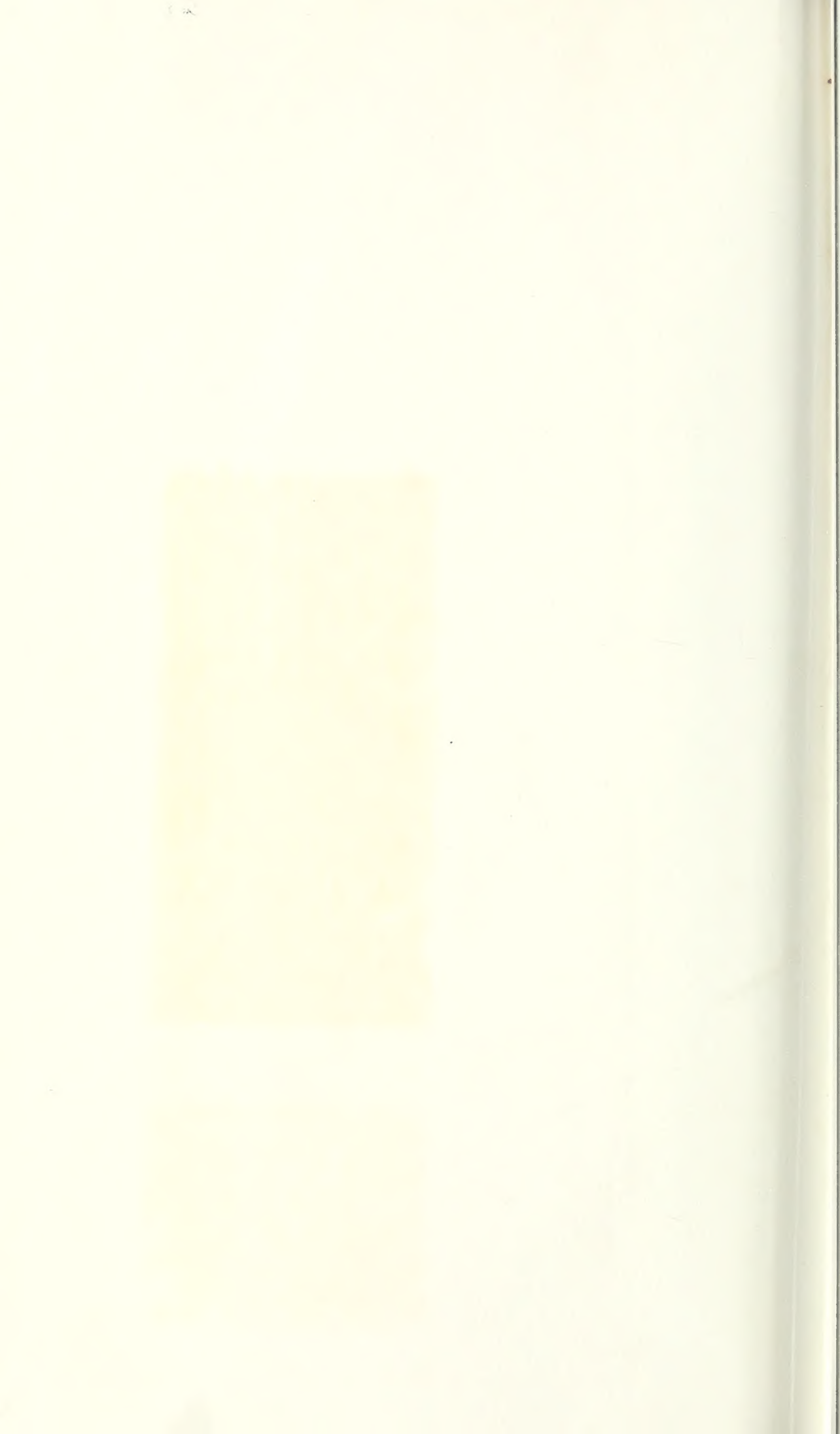
	Pages
ESPAGNE.	
1. Revista de Archivos, bibliotecas, etc.	313
2. Revista contemporánea	313, 655
3. Revista de España.	656
4. Revista histórica	655
HOLLANDE.	
1. Kronick van het historisch Genootschap van Utrecht.	314
2. Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis.	314
ITALIE.	
1. Archeografo Triestino	312, 655
2. Archivio storico italiano	311, 653
3. Archivio storico lombardo.	311, 654
4. Archivio storico siciliano.	311, 654
5. Archivio storico veneto.	311, 654
6. Giornale d'erudizione artistica.	312
7. Giornale ligustico d'archeologia, storia, etc.	312
8. Nuova Antologia	312
9. Nuove Effemeridi siciliane.	312, 655
10. Reale Istituto lombardo.	313, 655
11. Rivista Europea	312
12. Rivista internazionale	313, 655
RUSSIE.	
1. L'Antiquité russe.	316
2. Archives russes.	316
3. Bulletin de l'Université de Kiew	317
4. Messenger de l'Europe.	317
5. Messenger de Russie	317
6. Revue du Ministère de l'Instruction publique.	317
7. La Russie ancienne et moderne.	315
8. Le Savoir.	317
PAYS SCANDINAVES.	
1. Aarbøger for Nordisk Oldkyndighed	656
2. Danske Samlinger for Historie	656
3. Historiskt Bibliotek.	317
4. Historisk Tidsskrift	656
5. Oversigt over det k. Danske Videnska	656

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.









D Revue historique
1
R6
t.2

74

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
